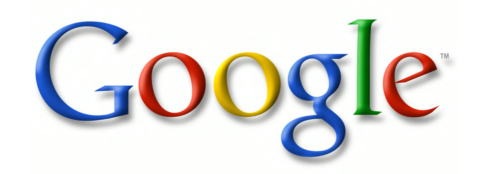
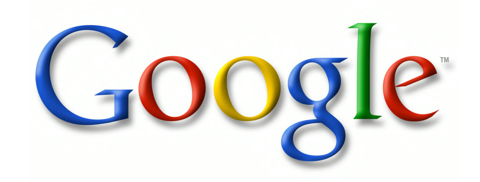
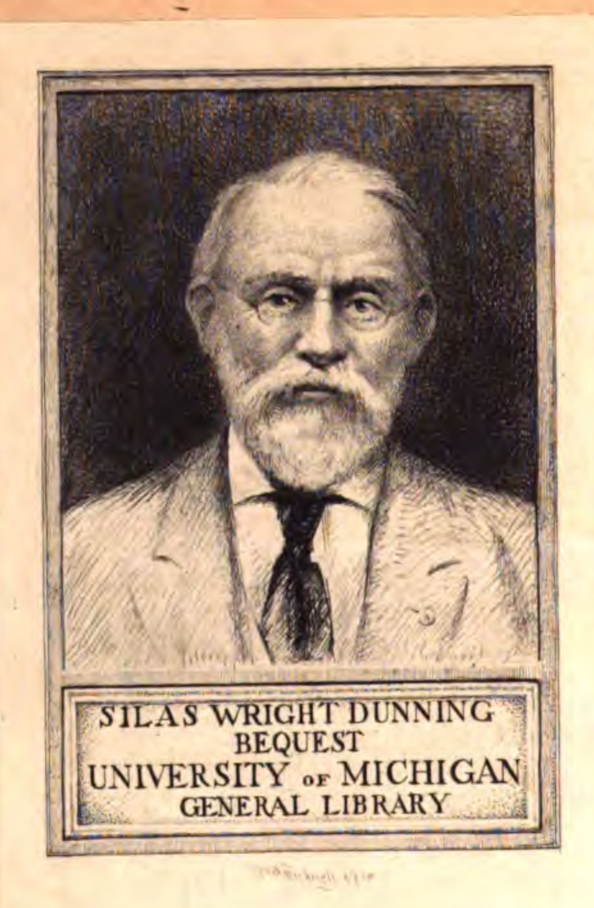






LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

II

DEUXIÈME ANNÉE

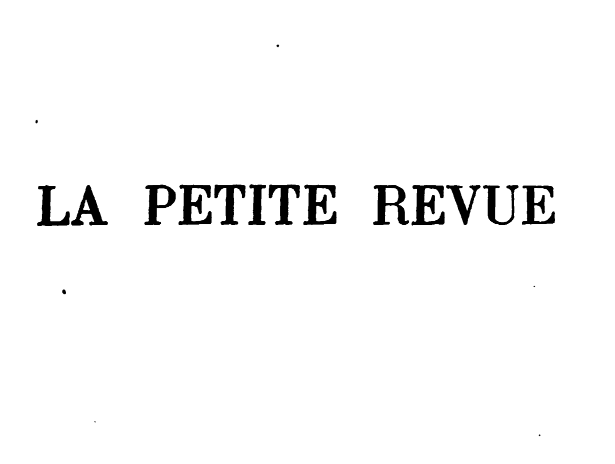
1873

PREMIÈRE PARTIE



SAINT-QUENTIN
LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR
5, RUE D'ISLE, 5

1873



LA PETITE REVUE

LA
PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

II

DEUXIÈME ANNÉE

1873

—

PREMIÈRE PARTIE



SAINT-QUENTIN

LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, EDITEUR

5, RUE D'ISLE, 5

—

1873

2me Année. — No 1. 5 Janvier 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. A. THIERS.

I.

« Ceux qui ont rêvé la paix perpétuelle ne connaissent ni l'homme, ni sa destinée ici-bas. L'univers est une vaste action, l'homme est né pour agir. Qu'il soit ou ne soit pas destiné au bonheur, il est certain du moins que la vie ne lui est jamais plus supportable que lorsqu'il agit fortement ; alors il s'oublie, il est entraîné, et cesse de se servir de son esprit pour douter, blasphémer, corrompre et mal faire. »

Ces paroles que M. Thiers écrivait en 1829 dans un admirable article sur les mémoires de Gouvion peuvent se considérer comme la divise de cet homme extraordinaire qui devait être appelé à de si belles destinées.

L'homme est né pour agir, et la vie de cet illustre vieillard est une preuve irréfragable de cette surprenante activité, laquelle joint à un esprit puissant et profond, s'éleva aux plus grands honneurs, dans la littérature et dans la politique.

M. Thiers est trop connu pour nous occuper de sa biographie, et peut-être nous arrivera-t-il dans la suite de cette étude critique de toucher quelques événements de sa vie, nous ne ferons que les effleurer car nous préférons nous occuper plus sérieusement de ses travaux littéraires, unique point de vue sous lequel nous voulons considérer M. Thiers. L'objet de notre étude sera l'écrivain et non l'homme politique, bien heureux si les efforts de notre pauvre plume peuvent servir à faire connaître ses mérites littéraires.

Nous avons l'intention de diviser cette étude critique en trois parties, parlant dans la première des travaux qui occupèrent la jeunesse de M. Thiers; dans la seconde, de l'histoire de la révolution, et dans la troisième de l'histoire du consulat et de l'empire.

L'entreprise est hardie nous le sentons bien, nous chercherons à concilier la trop grande matière, avec le peu d'espace que nous avons, surtout ne possédant pas un talent à la hauteur d'une pareille tâche.

Ecrire sa pensée, modeler son style sur les choses, voilà ce que font les écrivains de génie et M. Thiers ne connut jamais d'autres théories. Un autre point mérite d'être observé c'est la prédilection pour l'activité qui se trouve dans toutes les circonstances de sa vie et même dans ses habitudes de penser. Ce n'est pas sans raison que nous avons commencé ces lignes par les paroles admirables de cet écrivain. M. Thiers s'est toujours prononcé contre cette disposition de l'esprit si commune de nos jours, de se replier sur soi-même, de s'analyser, de raconter les émotions personnelles au lieu d'en chercher de nouvelles ou d'en produire d'autres. Il appela cette disposition *impressive*, il la jugea contraire à la destinée naturelle de l'homme qui penche plutôt pour la disposition *active*. Cette dernière prédomine surtout en lui dans ce sens.

Un parallèle qui vient sous sa plume, inspiré sans doute par la distinction de M. Thiers, ne sera pas hors d'à-propos.

Tandis que ce jeune et ardent commençait son chemin, non dans le royaume des rêves un autre grand talent se manifestait en France lequel au contraire semblait incliné vers les rêves du monde intérieur pour leur donner l'expression la plus suave, la plus ample et la plus touchante.

M. de Lamartine, ses ouvrages le prouvent était le plus ac-

compli, le plus sublime des rêveurs qui cherchent leur âme dans des hymnes expansifs. L'un et l'autre se trouvèrent si éloignés de leur point qu'il semblait impossible qu'ils pussent jamais se réunir.

Il en fut cependant ainsi, et l'activité de M. Thiers fit pencher de son côté les aspirations et les méditations de M. de Lamartine. L'un et l'autre représentent deux grands principes, deux grands courants de ce siècle qu'on peut appeler un siècle d'actions et de rêves, une époque vague et positive. Ces contrastes et, ces contacts seront féconds en grands résultats et nous verrons dans la suite quelle influence a eu M. Thiers sur les tendances de la littérature historique après qu'il eut proclamé l'activité; le *fortement agir*, comme étant le levier du monde. Il en est du reste une preuve vivante.

Dans l'éloge de Vauvenargues que l'on peut considérer comme un des premiers travaux de M. Thiers, et pour lequel l'académie d'Aix lui accorda le premier prix, on trouva de quoi juger M. Thiers. Ce fut dans cet éloge qu'il écrivit à propos de la Bruyère :

On voit dans Tacite la douleur de la vertu, dans La Bruyère son impatience. On ne pouvait mieux caractériser un homme qui fréquentait la cour sans y vivre et qui riait amèrement sur le spectacle qu'on plaçait sous ses yeux.

Après avoir montré Vauvenargues abandonné dans les champs presqu'au sortir de l'enfance, perdant la santé, mais tempérant son âme aux dures nécessités de la vie, étudiant ses semblables du fond de la Moranie, M. Thiers, s'écrie : — Qu'apprit-il durant ces cruelles épreuves?..... que l'homme est malheureux et méchant, que le génie est un don nuisible, et Dieu une puissance malfaisante? Certes beaucoup de philosophes sans souffrir ont avancé pire et Vauvenargues qui souffrait cruellement n'imagina rien de pareil. Le monde lui parut un vaste ensemble où chacun tient sa place et l'homme un agent puissant dont le but est de s'exercer; il lui semble que l'homme puisqu'il est ici-bas pour agir, plus il agit plus il remplit son but.

Vauvenargues comprit alors les ennuis de l'oisiveté, les charmes du travail et même du travail douloureux, il conçut un mépris profond pour l'oisiveté, une estime extrême pour les actions fortes. Dans l'envie même il distinguait la force de la faiblesse et entre Senecion vil courtisan sous Néron, et Catilina, il préférait pourtant le dernier parce qu'il avait agi.....

Nous devrions arrêter nos citations, mais c'est un fait incontestable que l'homme se révèle dans ces premiers écrits, et si dans ce besoin incessant d'actions, Vauvenargues se manifeste, on y voit encore M. Thiers. Le monde, suivant Vauvenargues, est ce qu'il doit être, c'est-à-dire fertile en toutes sortes d'obstacles : Afin que l'action ait lieu, il faut des difficultés à vaincre.

La vie enfin n'est qu'une action et quel qu'en soit le prix, l'exercice de notre énergie doit suffire à nous satisfaire puisqu'elle n'est que le complément des lois de notre être.

Voilà en substance la théorie de Vauvenargues aussi l'appelle-t-on un esprit aimable, un philosophe consolateur ; mais il n'y a qu'un mot à dire: Vauvenargues avait compris l'univers, et l'univers bien compris n'offre pas le désespoir, mais des, sublimes espérances. Voici brièvement quelles étaient les doctrines de M. Thiers, et on comprendra facilement que s'il a sut arriver au faite des grandeurs, il le doit aux saines doctrines de cet obscur philosophe, aux espérances qu'il a toujours nourries en son âme, au lieu de désespoir dramatique de mode aujourd'hui; et il le doit plus particulièrement à l'incessante activité de son esprit.

M. Thiers vint à Paris pour la seconde fois en 1821. Sur une page d'un album écrite de sa main, sous ce titre: *Arrivée d'un méridional à Paris*, il fait une description de ses premières et confuses impressions en arrivant à Paris. C'est une satire charmante et originale.

« Bientôt courant dans les rues, l'impatient étranger ne sait ou passer. Il demande sa route et tandis qu'on lui répond une voiture fond sur lui, il fuit mais une autre le menace. Enfermé entre deux roues il glisse et se sauve par miracle. Impatient de tout voir et avec toute la meilleure volonté de tout admirer il court çà et là. Chacun le presse, l'excite..... il voit pêle-mêle des tableaux noircis d'autres tous brillants mais qui offusquent de leur éclat; des statues antiques mais dévorées par le temps, d'autres conservées et peut-être belles mais point estimées pour un public superstitieux, des palais immenses, mais non achevés, des tombeaux qu'on dépouille de leur vénérable dépôt ou dont on efface les inscriptions, des plantes, des animaux vivants ou empaillés: des milliers de volumes poudrés et entassés comme le sable, des tragédiens, des grimaciers, des auteurs. Au milieu de ces courses il rencontre une colonnade chef-d'œuvre de grandeur et d'harmonie... c'est celle du Louvre... Il recule pour pouvoir la contempler, mais il se heurte contre des huttes sales et noires et ne peut prendre du champ pour jouir de ce magnifique aspect.

On déblayera ce terrain, lui dit-on.

Quoi se dit l'enfant nourri sous un ciel toujours serein, sur un sol sec et ferme et au milieu des flots d'une lumière brillante: c'est ici le centre des arts et de la civilisation! Quelle folie aux hommes de se réunir ainsi dans un espace trop vaste pour ceux qui ont à le parcourir et trop étroit pour ceux qui doivent l'habiter ou ils fondent les uns sur les autres, s'étouffent, s'écrasent.....

Avouez que cette page est écrite délicieusement et qu'on doute que l'auteur soit celui qui écrivait plus tard l'histoire du

Consulat et de l'Empire et qui devait être président de la Rép u blique française.

S'il on montrait maintenant à cet homme illustre ces mémoires, fruit de ses premières années qu'il aura peut-être oubliées, mais qui étaient écrites avec une vive impression et pleines d'enthousiasme et d'amour pour sa patrie qu'il était appelé à sauver et à régénérer, une larme de joie pointillerait sur ses paupières aux souvenirs de sa première jeunesse.

Mais les études du jeune Marseillais prirent bientôt une nouvelle tournure. En 1822 il devint collaborateur du *Constitutionnel*. Admirer tous les articles écrits dans ce journal serait d'une trop grande haleine, nous pourrions en remarquer et en choisir de caractérisques, mais nous nous limiterons a rappeler celui qu'il écrivit sur une Brochure de M. Montlosier de 300 pages, intitulé : *de la Monarchie française en 1822.*

Indigné à la lecture de cet amas d'incohérences et de mensonges se choquant dans cette si mesquine brochure inspirée par les idées monarchiques, absolues et contraires à tous les principes immortels que la Révolution française avait proclamés, le jeune écrivain s'écrie :

Non, non, nous n'avions pas avant 89 tout ce que nous avons eu depuis : car il eut été insensé de se soulever sans motif et toute une nation ne devient pas folle en un instant.......

Songez qu'avant 89 nous n'avions ni représentation annuelle, ni liberté de la presse, ni liberté individuelle, ni vote de l'impôt, ni égalité devant la loi, ni admissibilité aux charges. — Vous prétendez que tout cela était dans les esprits, mais il fallait la Révolution pour le réaliser dans les lois : vous prétendez que c'était écrit dans les cahiers, mais il fallait la Révolution pour l'émission des cahiers.

Dans ces pages, la conviction et le sentiment profond des *Vérités* échappent de l'âme du jeune écrivain ; quoique très positif sur les choses, il ne cherche pas cependant à se faire des illusions sur les hommes. On aperçoit dans cet article le futur ministre, et M. Thiers ne resta pas surpris lorsque un sien ami, M. Bodin, lui dit après l'avoir lu : Mais savez-vous, mon cher ami, que vous serez ministre ? Le compliment fût reçu comme de quelqu'un qui aurait pu répondre : Je le sais.

Ce n'est pas seulement en politique que M. Thiers fit ses premières armes. Aujourd'hui comme autrefois, dès le début de sa carrière, on écrit sur toutes sortes de sujets. Beaucoup commencèrent par la poésie et finirent par la prose, et quelqu'un a dit très à-propos qu'on commence à parler sur les choses et on finit quelquefois par les apprendre ; en effet, il n'y a que les hommes de génie qui sachent deviner ce qu'ils apprennent parfaitement dans la suite. Il en fut ainsi de M. Thiers. En 1822 il écrivit plusieurs articles sur l'exposition de peinture dans le *Constitutionnel*, et quoi qu'il soit très sévère pour juger

ses premiers articles, j'ose assurer que ses articles se lisent toujours avec plaisir et utilité. Si le coup d'œil historique sur la révolution de la peinture laisse quelquefois à désirer spécialement dans ce qui concerne l'Italie qu'il n'avait pas encore visitée, néanmoins les considérations générales, sur le goût, sur la critique des arts, sur le mérite particulier de chaque artiste, resteront toujours des pages agréables à lire, impartiales, elles seront la manifestation d'un instinct sûr et une inclination prononcée pour tout ce qui s'appelle culte du beau.

L'examen de *Corinne au cap Misène,* par Girard, se fait le plus remarquer par l'opportunité des jugements. Ce salon de 1822 contient de généreux conseils à Horace Vernet et une page commémorative au jeune Douaix, le premier élève de David qui mourût, dit M. Thiers, de ses feux et ravi avant l'âge comme Gilbert, André Chenier, Hoche, Barnave, Vergniaud et Richet.

Dans l'automne de 1822, M. Thiers voyagea dans le midi de la France et dans les Pyrénées, passant par Genève, Marseille, jusqu'à Bayonne, pénétrant dans les montagnes de la frontière où s'agitaient encore l'agonie de la Régence d'Urgel et les restes de l'armée de Foy. La relation de ce voyage fut publiée en 1823 sous le titre : *Les Pyrénées et le midi de la France pendant les mois de novembre et décembre 1822.* Le but de cet opuscule était de donner des notes exactes sur les mouvements politiques d'Espagne que le public apprenait avec beaucoup d'intérêt. A part quelques observations que M. Thiers appelle trop libérales, ce petit travail se recommande par des descriptions brillantes d'un style facile et qui annonce dans le voyageur, l'habitude précoce et la faculté de voir en artiste les beautés d'un ensemble qui s'offre à ses regards. Les chapitres sur Marseille sont pleins de bienveillance pour son pays natal et son port ne fut peut-être jamais décrit en des termes aussi propres à la beauté qu'il renferme ; cette rare et pâle végétation, l'ombre lointaine de ces plages si variées, la tour de Saint-Jean et au couchant enfin la Méditerranée qui pousse dans les terres des lames argentées, la Méditerranée avec les îles de Pomègue et de Ratoneau, avec le château d'If avec ses flots tantôt calmes ou agités, éclatants ou sombres, et son horizon immense où l'œil revient sans cesse en décrivant des arcs, des cercles éternels, annoncent le peintre par excellence et le véritable sentiment de la poésie.

Ce tableau intéressant finit par un trait sur Marseille que M. Thiers fait voir comme la ville la plus démocratique du midi. Il tient à son sol, à son sang de tout faire vite. Mais ces descriptions dans lesquelles M. Thiers touche le sentiment et la poésie, ne devaient être qu'un éclair. La pratique et la réalité étaient son but et si, dans sa jeunesse, il s'est laissé entraîner un instant par les élans de son imagina-

tion donnant à son cœur une libre expansion, cette expansion devait faire place à la réflexion, la poésie à la philosophie, et ses œuvres juvéniles devaient être remplacées par des ouvrages plus sérieux. Le collaborateur du *Constitutionnel* avait vécu, et l'Historien de la Révolution commençait.

Ad. LANGLET.

(La suite au prochain numéro.)

LE VRAI MALHEUR

Dans l'odorant pays des jeunes bayadères,
La vipère se cache au calice des fleurs;
Ainsi le mal s'enlace aux plaisirs éphémères
Et les rires joyeux sont les frères des pleurs.

Ta rigueur, ô mon Dieu, n'est donc point assouvie!
A ton courroux fatal nul vœu ne peut surseoir,
Aux enfants innocents tu demandes la vie
Et le riche impuni t'insulte chaque soir.

Pour moi, lorsque je vois la vierge fortunée
Au bras de son amant vers le temple menée,
Quand tout est joie, amour et bonheur en ce lieu,

Je songe au malheureux, nu, pauvre, en agonie,
Dont le front fut peut-être éclairé de génie,
Et qui meurt seul, tout seul. Ayez pitié, mon Dieu!

JULIUS.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788.

Le peintre Lebrun venait de mourir (1690), et avec lui disparaissait le genre académique, emprunté à l'Italie. Les draperies, les riches manteaux, tombaient pour laisser la place aux bergers, aux dominos, à la poudre et aux mouches. L'art splendide du Poussin s'effaçait devant Mignard, comme Vanloo devait s'effacer devant Boucher (1). Les boudoirs alors remplacent les ruelles des précieuses, l'ombre le grand jour; aux costumes sévères succèdent les étoffes légères, semées de paillettes, parsemées de fleurs. Les paniers égalent, en diamètre, la hauteur des dames, les hommes mettent du fard! Le vêtement a toujours été un signe infaillible de décadence, or la décadence venait; la noblesse blasée riait de tout et pour tout, elle se faisait

(1) Arsène Houssaye, *Revue des Deux-Mondes*, 1843.

un jeu des cérémonies funèbres, allait voir supplicier les misérables (1) en place de Grève, et louait d'avance des fenêtres, quand elle n'y allait pas en carrosses. Le roi Louis XIV avait donné au monde l'exemple de la force ; Louis XV, c'était l'insouciance sur le trône ; Louis XVI devait être la vertu et l'expiation.

Pour représenter cette société éphémère, frivole, il fallait que la peinture devint, elle aussi, éphémère, frivole. L'art du pastel était déjà inventé, faut-il l'attribuer à l'Allemand Alexandre Thiel, ou à l'Italienne Rosalba ? Rosalba Carriera, né à Venise en 1675, morte le 15 avril 1757, fut reçue membre correspondant de l'Académie de peinture de Paris le 9 novembre 1720. On voit dans la galerie de Dresde cent cinquante-sept portraits faits par elle. Il existe au Louvre quatre pastels dus à Rosalba : une *Femme tenant un singe*, deux portraits de femme inscrits sous les numéros 596 et 598 ; enfin, le *portrait de la princesse de Salm-Salm*. C'est une fille d'Italie, au gracieux nom, qui inventa un art destiné à reproduire la finesse des fraits féminin. Les femmes ont été les reines du dix-huitième siècle, reines adorées, semant leurs sourires, leurs fleurs, leurs portraits ; leur vie était une éternelle fête ; ce n'était pas assez de figurer sur ce théâtre enchanté, il fallait conserver à l'avenir le costume et le visage des acteurs. Le pastel convenait bien assurément à cette époque, il se faisait vite, quelqu e séances suffisaient pour reproduire un modèle dont tous l e instants étaient comptés. La poésie en vantait les procédés à leur apparition :

Des crayons mis en poudre imitent les couleurs
Que, dans un teint parfait, offre l'éclat des fleurs ;
Sans pinceau, le doigt seul place et fond chaque teinte,
Le duvet du papier en conserve l'empreinte,
Un cristal la défend. — Ainsi de la beauté
Le pastel a l'éclat et la fragilité (2).

Le temps avait l'inconvénient d'affaiblir quelques tons dans les clairs ; le pastel attendait son maitre. De La Tour, à l'aide d'un verni à l'esprit de vin passé derrière le papier peint, croit-on, a obtenu des procédés plus sûrs et d'un effet plus durable que ceux de ses prédécesseurs. Ce n'était encore que des essais. En 1753, Loriot soumit à l'Académie de peinture une découverte pour fixer le pastel. Voyez, à ce sujet, Renon : « *Secret pour fixer le pastel*, inventé par Loriot, et publié par l'Académie Royale de peinture et de sulpture en 1780 ; » Paris, in-4°, et le « *Traité de peinture au pastel*, ou secret d'en

(1) « On n'a jamais le plaisir de voir pendre les fripons de conséquence, » disait alors l'avocat Barbier en son curieux *Journal du règne de Louis XV*.

(2) Watelet, receveur général des finances, était amateur de peinture, membre de l'Académie française et associé de l'Académie de peinture.

composer les crayons et des moyens de les fixer, avec l'indication d'un grand nombre de nouvelles substances propres à la peinture à l'huile, et les moyens de prévenir l'altération des couleurs, par P. R. de C..., C. A. P. de L...; » Paris, Maisonneuve; 1788, in-12. Toutes ces recettes, qui ont aujourd'hui subi l'épreuve du temps, n'ont pas, nous pouvons le dire, tenu ce que promettait leur titre.

(A suivre). CH. DESMAZE.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION DE 1791.

Arrêté du Directoire du Département de l'Aisne.
Du 13 septembre 1791.

Le Directoire du Département de l'Aisne, vu la lettre à lui écrite par le Ministre de l'intérieur, le 14 de ce mois, & celle du Roi portée par le Ministre de la justice à l'Assemblée nationale, par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle accepte la Constitution; ces deux lettres envoyées par un Courrier extraordinairement arrivé à Laon, cejourd'hui, à midi :

S'empresse d'arrêter, ouï & ce requérant le Procureur-Général-syndic; 1° qu'elles feront imprimées sur le champ, pour des exemplaires en être emvoyés, sans le moindre retard, par des exprès, à toutes les municipalités de son ressort, lesquelles seront tenues de les faire registrer, lire, publier & afficher, par trois jours consécutifs, & même d'en donner communication à tous les citoyens qui le requerront.

2° Qu'en attendant la réimpression, il sera adressé, à l'instant, des copies de ces deux lettres aux Directoires des six Districts, qui les transmettront aux Municipalités des villes chefs-lieux, à l'effet de rendre publique cette intéressante nouvelle, de faire tirer le canon, & faire sonner les cloches des églises.

3° Que, dans toutes les églises paroissiales, il sera, le dimanche qui suivra la réception du présent, à l'heure qui sera indiquée par les officiers municipaux, chanté solennellement un *Te Deum* auquel seront invités tous les citoyens.

Le moment est enfin arrivé, chers Frères & Amis, ou la Constitution, affermie sur les bases de la volonte nationale & fut l'engagement sacré du Monarque, va faire régner dans cet empire *la liberté & l'égalité.* C'est dans cette vue que nous devons réunir tous nos efforts pour le rétablissement de l'ordre & de la paix.

Oublions les malheurs publics dont nous avons été les témoins dans la révolution qui vient de s'opérer pour le bonheur des Français & du trône. L'acceptation de la Constitution doit être le terme des divisions; comme elle est celui des travaux des lé-

gislateurs qui ont si sagement & si courageusement rempli leur honorable mission.

Le zèle du bien général qui doit tous à jamais nous embrâser, est pour nous un besoin comme un devoir impérieux. N'empoisonons pas la vive allégresse qui nous transporte en ce jour, par le souvenir amère des troubles dont nous avons été agités depuis plus de deux ans. En jetant nos regards sur l'avenir heureux qui nous est préparé, ne nous occupons que des moyens d'accélérer nos jouissances.

Ne perdons pas de vue, en même temps, que *la discorde & l'anarchie* sont nos *ennemis communs*, & jurons avec un Roi Citoyen, de les combattre de toutes nos forces, par les armes de la raison & de la loi.

Fait & arrêté en séance de Directoire, ce 15 septembre 1791, une heure après-midi.

Signé, P. LOYSEL, *vice-président;* L.-F.-M.-O. GUILLIOT, C.-B.-F.-L. PERIN, N.-M. QUINETTE, M.-M. RIVOIRE, *administrateurs;* F. BLIN, *Procureur-Général-Syndic.*

Contre-signé, M.-J.-J.-P. LELEU,
secrétaire-général du département.

(Communiqué par A. LEDUC, instituteur).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

I.

§ 1. Ce que c'est que le droit en général, le droit naturel, le droit positif, la législation d'un Etat.

Le droit est, suivant la définition des jurisconsultes romains, la science de ce qui est juste et équitable.

Il se divise en droit naturel et en droit positif.

Le droit naturel est la science qui étudie les règles de conduite indiquées à chaque homme par la raison. — Ces règles sont appelées lois naturelles.

Le droit positif est la science qui étudie les règles de conduite imposées dans chaque Etat par la puissance publique. — Ces règles sont appelées lois positives. Elles sont, ou du moins doivent être la consécration des lois naturelles, et leur application la plus conforme aux circonstances de temps et de lieux. — L'ensemble des lois positives d'un Etat forme la législation de cet Etat.

Le mot *droit* s'emploie encore, dans un sens tout différent, pour désigner un bénéfice, une faculté que procure le droit, en d'autres termes, pour exprimer ce qu'une personne est autorisé à faire ou à ne pas faire: c'est ainsi qu'on dit: *user de son droit, de ses droits; les droits des citoyens.*

L'idée de *droit* ainsi entendu a pour corrélative l'idée de *devoir*.

§ 2. Nécessité d'une puissance publique et d'une législation pour assurer l'ordre et la justice dans les sociétés humaines.

Pour que l'ordre et la justice soient assurés dans un Etat, il faut évidemment : 1° que les membres du corps social soient tenus d'obéir à certaines règles de conduite ; 2° qu'il y ait une autorité d'où émanent obligatoirement ces règles de conduite. En d'autres termes, tout Etat, pour subsister, a besoin d'une législation et d'une puissance publique.

La puissance publique ou la souveraineté réside dans l'ensemble de la nation, où elle a été déposée par Dieu lui-même, qui, en fondant les sociétés, a dû, dans sa suprême sagesse, leur laisser la puissance indispensable à leur existence.

§ 3. Attributions essentielles de la puissance publique ; distinction des trois pouvoirs (pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire) ; organisation diverse suivant les temps et les lieux.

La puissance publique porte en elle-même trois ordres essentiels d'attributions, qui sont les suivants : 1° faire les lois ; 2° assurer l'exécution des lois, et veiller à la prospérité et à la sûreté intérieures de l'Etat, comme à sa défense extérieure ; 3° de juger les différends des particuliers et punir les infractions aux lois.

Ces trois ordres d'attributions constituent trois pouvoirs ayant chacun leur sphère propre, à savoir : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Au pouvoir législatif, il appartient de faire les lois.

Au pouvoir exécutif il appartient d'assurer l'exécution des lois, et de veiller à la prospérité et à la sûreté intérieures de l'Etat, comme à sa défense extérieure.

Au pouvoir judiciaire il appartient de juger les différends des particuliers et de punir les infractions aux lois.

La nation, ne pouvant exercer directement la souveraineté, en délègue les attributions. Par suite, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, séparés, réunis, ou diversement combinés, sont confiés à des magistrats ou à des corps, d'une façon implicite ou explicite, permanente ou temporaire, et différente suivant les temps et les lieux.

Ces modes variés d'organisation des trois pouvoirs constituent les diverses formes de gouvernement.

§ 4. Objet multiple de toute législation. — Droit public et administratif ; droit privé (civil et commercial) ; droit pénal.

Quelle que soit l'organisation des pouvoirs publics, les sociétés humaines réclament, comme nous l'avons déjà dit, une législation. Toute législation, et particulièrement la législation française, renferme trois branches principales, qui

forment l'objet du droit public et administratif, du droit privé et du droit pénal.

Le droit public et administratif a pour objet les garanties assurées aux citoyens, les attributions et les limites des pouvoirs publics, et les rapports des gouvernants et des gouvernés. — Le droit public proprement dit a pour objet les garanties assurées aux citoyens, les attributions et les limites des pouvoirs publics. — Le droit administratif a pour objet les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Il s'occupe de la mise en pratique des principes généraux posés par le droit public proprement dit, en entrant dans les détails et les applications diverses de ces principes.

Le droit privé a pour objet immédiat l'intérêt particulier des individus, l'intérêt *privé*. Il renferme le droit civil et le droit commercial. — Le droit civil comprend des règles communes à tous les citoyens, et qui n'admettent de dérogation que par l'effet d'une disposition expresse du législateur. — Le droit commercial comprend les règles spéciales aux commerçants et aux actes commerciaux.

Le droit pénal a pour objet la poursuite et la répression des infractions aux lois. *(A suivre.)*

HYGIÈNE.

DE L'HOMME.

« Le corps de l'homme constitue le plus compliqué de » tous les systèmes ; mais, vu dans son ensemble extérieur, » il offre la plus grande simplicité, car il se réduit à ces » trois grandes divisions : la tête, le tronc, les membres. — » Mais quel accord, quelle harmonie entre la destination de » ces masses principales et la manière dont elles sont dis- » posées !

» La tête, siége du sentiment et de la pensée, est chez » l'homme la partie la plus élevée ; elle le couronne, comme » il couronne lui-même la longue série des êtres animés, et » c'est ce qui lui transmet ce caractère de noblesse et de » grandeur qui devait en effet briller sur le front du roi de » la création. Indépendamment de cette marque extérieure » de dignité, en occupant ainsi la première place, la tête » devient une espèce d'observatoire, où l'âme en vigie dé- » couvre au loin ce qui lui est avantageux ou nuisible, et » dirige les mouvements vers un but éminemment utile, » celui de la conservation. C'est ainsi que l'homme évite » ou repousse ce qui est capable de lui nuire, recherche, » saisit, s'approprie ce qui peut contribuer à son bien-être, » et étend son empire sur tout ce qui l'entoure.

» Le tronc est le centre de l'organisation, il renferme des
» organes très essentiels à la vie, tels que le cœur, les pou-
» mons, le foie, l'estomac, etc.

» Les membres supérieurs peuvent atteindre, saisir une
» foule de corps plus ou moins élevés. Par leurs mouve-
» ments, aussi nombreux que variés, ils protégent la tête et
» le tronc dont l'intégrité est si importante à l'exercice de la
» vie. Enfin les membres inférieurs sont à la fois la base de
» l'édifice vivant et les principaux organes de la locomotion;
» leur longueur est à peu près égale à la moitié de celle du
» corps. Ils parcourent l'espace, tantôt comme un ressort
» qui se détend, tantôt comme un compas qui chemine, et
» établissent ainsi les innombrables rapports que l'homme
» entretient avec tout ce qui l'entoure (1). »

Si maintenant nous voulons pénétrer dans l'intérieur du corps de l'homme, afin d'acquérir une connaissance plus approfondie des diverses parties qui le composent, nous trouverons ici, comme dans tous les édifices, une portion profonde, dure, solide, une sorte de charpente, chargée de soutenir les autres parties du corps et formée par la réunion des os.

Les os affectent diverses formes ; ils sont allongés, applatis, concaves, convexes, etc., selon les parties du corps où ils sont situés, selon les organes qu'ils ont à contenir : longs et droits dans les membres, disposés en arc de cercle à la poitrine, ils sont réunis à la tête de manière à former une véritable boîte dans laquelle le cerveau se trouve protégé.

La réunion de toutes les parties du système osseux constitue le squelette, espèce de charpente qui sert d'appui à tous les autres organes, et qui représente tantôt des leviers dont les muscles sont les puissances, tantôt des cavités destinées à loger les organes essentiels à la vie et à les garantir de l'action des corps extérieurs.

(*La suite au prochain numéro*)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Cette semaine a eu trois représentations. Deux ont donné : *La Tour de Londres, le Tour du Cadran, Rita l'Espagnole* et les *Amours de Cléopâtre*. Dans chacune de ces pièces, les artistes ont continué de moissonner les ovations frénétiques qu'ils avaient provoquées dans les précédentes représentations ; l'interprétation en a été soignée.

La troisième soirée était attrayante, assurément ; elle se composait de *Galathée* et du *Postillon de Lonjumeau*. Aussi y avait-il une salle littéralement comble. — M[lle] *Couvreur* manquait d'entrain dans

---

(1) Broc, *Traité d'Anatomie*.

le rôle charmant de *Galathée ;* elle a la voix, mais cela ne suffit pas toujours pour éblouir complètement les spectateurs. Le grand air du premier acte a été dit d'une façon supérieure. — *Gourdon* (Pygmalion), possède un vrai talent de comédien ; il sait animer la scène et donner à ses rôles la physionomie et l'expression qui lui sont propres ; il chante avec art ; sa voix, bien timbrée, trouve des accents chaleureux qui impressionnent ; ses intonations sont d'une justesse irréprochable. — *Ramel* (Ganimède), que nous sommes loin de trouver parfait, a très bien chanté les couplets de *la Paresse.*

Le Postillon de Lonjumeau, cet opéra comique d'une gaieté, d'une invraisemblance si plaisante ; — d'une musique franche et frappée au bon coin du style d'Adam, a eu un véritable succès. — *Herbert* (Chapelou, postillon) a rempli son rôle dans la perfection ; excellent artiste, il a conquis les suffrages du public par sa voix, son jeu et son chant chaleureux ; il est jeune, et avec les qualités qu'il possède, une voix sympathique, naturelle, suffisamment corsée et étendue, il peut et doit, le travail aidant, aspirer à un bel avenir. — Mme *Ambre* (Madeleine) vocalise habilement, a toujours le sourire aux lèvres. Comme femme, elle en a tous les charmes, toutes les séductions ; comme comédienne, elle est intelligente, dit juste et bien ; comme chanteuse, elle a une voix dont elle se sert de manière à nous prouver qu'elle n'ignore aucun des secrets de l'art du chant. — Nos éloges sincères à *Letemple* (le marquis de Corcy), *Mathieu* (Biju, charron) et à Mlle *Marie Thibeaud* (Rose), qui ont bien secondé cette magnifique interprétation sur notre scène.

N'oublions pas l'orchestre qui doit avoir sa part du succès de cette soirée. Ces deux partitions ont été exécutées sous l'habile direction de M. Defrance avec un soin extrême, une grande puissance de coloris, une délicatesse de nuances et un ensemble parfait.

LÉO.

Dimanche 5 janvier. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.

LA GRANDE DUCHESSE DE GÉROLSTEIN, opérette-bouffe en 3 actes et 4 tableaux.

LE CENTENAIRE, drame en 5 actes.

Ordre : 1° Le Centenaire. 2° La Grande Duchesse.

Jeudi 9 Janvier. — **PATRIE**, drame en 5 actes et 7 tableaux, de M. Victorien Sardou.

NOUVELLES

∴ Le musée du Louvre vient d'acheter trois statuettes en or, moyennant 25,000 fr. Ces statuettes représentent Osiris, Isis et Horus, la trinité égyptienne. Elles remontent à la plus haute antiquité.

∴ La Société de protection des Alsaciens-Lorrains de la rue de Provence, 9, vient de recevoir 40,000 fr. de M. le duc d'Aumale.

∴ On vient de poser sur l'entrée principale de la Bourse, au-dessous de l'horloge, un baromètre circulaire.

∴ Les ouvriers qui creusent en ce moment les fondations du nouvel aqueduc de la Marne, ont trouvé la semaine dernière un très grand nombre d'instruments qui remontent à la période lacustre.

∴ M. le curé de Saint-Louis d'Antin vient d'inauguré une crèche dite Crèche Saint-Louis-d'Antin, rue Saint-Lazare, 126.

∴ Mme de la Selle, sœur du maréchal de Mac-Mahon, vient de mourir au Château de la Ferté-Beauharnais.

∴ La Compagnie du chemin de fer du Midi vient d'augmenter les

appointements des employés de 15 0/0 les petits, 10 0/0 les moyens et 5 0/0 les gros.

.˙. Le Grand-Théâtre de Lyon va jouer un opéra-comique en un acte, intitulé *Benedetta*, dont la musique est de M. Buot, chef de musique du 98e de ligne.

.˙. M. de Rougé, membre de l'Institut et professeur au collége de France, vient d'être frappé d'une paralysie de la partie droite du corps.

.˙. Le 22 janvier, la Faculté de droit décernera le prix fondé par le baron de Trémont en faveur d'un étudiant distingué et sans fortune. Inscriptions reçues jusqu'au 16 janvier.

.˙. La Société de chirurgie a décidé qu'en présence des malheurs causés par les inondations, son dîner annuel n'aurait pas lieu, et que les fonds affectés à ce banquet seraient versés à la souscription.

.˙. Il est établi à Godewaersvelde (route), département du Nord, un bureau pour la vérification des boissons expédiées à l'étranger en franchise des droits de circulation et de consommation.

.˙. L'administration des forêts vient de faire établir une clôture autour du terrain dans lequel on a découvert un petit temple gallo-romain, à Fontainebleau.

.˙. La Chambre de commerce de Bordeaux vient de fonder un prix annuel de 1,000 fr., qui portera le nom de Montesquieu. Le sujet de cette année est : *Etude sur les travaux de Bastiat.*

.˙. Kœnigsberg (Prusse), 31 décembre. — L'ancienne maison de banque E.-N. Jacob a suspendu ses payements. Le passif est estimé par les uns à 600,000 thalers seulement, et par les autres à 3,000,000 de thalers.

.˙. Un nouveau dîner aura lieu chez lord Lyons le mardi 7 janvier. M. de Rémusat y assistera.

.˙. La compagnie des agents de change près la Bourse de Paris vient de faire remettre à M. le préfet de la Seine une somme de 24,000 francs destinée à être répartie entre les vingt arrondissements.

.˙. La galerie des Tuileries qui fait suite à celle de Médicis, au Louvre, va être jointe au Musée, ainsi que la salle des Etats. Le pavillon de Flore lui-même deviendra une annexe artistique du Louvre.

.˙. Par suite du rejet d'une proposition de prorogation soumise au Conseil municipal, le concours pour la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Paris sera clos le 31 janvier 1873.

.˙. M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, vient de mourir à son château de Bois-Dauphin (Sarthe) ; il n'avait que 61 ans.

.˙. Un phénomène assez étrange se remarque entre Faucouzy et Monceau-le-Neuf : c'est une longue nappe d'eau qui occupe toute la prairie sur une longueur de plusieurs kilomètres.

Il existait autrefois de ce côté un fort ruisseau dont le lit est à sec depuis plusieurs années. Or, à côté de ce ruisseau a été bâtie une maison aujourd'hui inhabitée, et creusé un puits dont les eaux viennent de faire tout à coup irruption. Ce sont les eaux de ce puits seules qui, en se répandant dans cette vallée, lui donnent l'apparence d'un grand lac.

.˙. Le *Journal de Vervins* annonce que les travaux de restauration de l'église de cette ville, commencés au mois de mai 1870, viennent d'être terminés. Ces travaux ont été exécutés sur les projets et sous la direction de M. Bénard, architecte-ingénieur à Saint-Quentin. La décoration polychrôme, composée par M. Bénard lui-même, a été exécutée aussi sous sa direction, par M. Amasse, peintre à Saint-Quentin. Les verrières sont dues à MM. Maréchal et Champigneulles, peintres-verriers à Bar-le-Duc. Les boiseries d'art, stalles, panneaux, statuettes, sculptures en bois sont l'œuvre de M. Buisine, menuisier-sculpteur à Lille.

L'ensemble de tous ces travaux est aussi harmonieux que correct.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 74 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 69 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 74 00 janvier 70 50 à .. .. 4 mois 70 00 Supérieures:courant du mois .. à 73 50 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 69 .. à.. »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 98 50 tout fût disposé 97 00 épurée en tonne 106 50 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 97 00 Cour. du m. 97 00 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 00 courant du mois 95 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a .. 00 courant du mois 56 50 4 mois 56 50 mois chauds 59 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	64 25 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	71 75 à .. ..
Bonne sorte,	157 00 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	71 75 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 00 à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés. . .	1745	315	342	80
	Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 94	1 82	2 20	1 70
	2e qualité.	1 82	1 72	2 ..	1 60
	3e qualité.	1 70	1 58	1 80	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 50 2e 25 50 3e 24 50 Roux .... Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .. 2e 18 ..

Laon. Blé 1re 22 75 2e — — Seigle 12 40 Orge .. .0 Avoine 17 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er .. .. 2e 30 35 3e 29 34 Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver 00 .. de mars .. .. Avoine 1re 10 »» 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits	7 à 9	63 50
— —	au-de 7	69 00
— —	10 à 13	60 50
— —	13 à 14	59 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 71 .. Alcool .. Noir neuf 42 à .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 065 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 54 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à — .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 50 épurée 93 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin — .. Cameline 88 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 80 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 50 quin. Seigle 17 50 Orge 17 10 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 00 00 à 00 Froment n. v 1re 29 30 2e 30 »» — Seigle 16 75 à 17 Avoine 17 50 à 17 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. à .. ..

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 11 50 2e 00 00 Orge 1re 12 25 2e 11 75 Pamelle 1re 11 25 2e 10 75 Avoine 1re .7 50 —.2e 7 3e .6 50

Ribemont. Froment 1re 00 00 2e 30 33 3e 29 50 Avoine 00 00 Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle 17 50 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 00 2e 23 25 3e .0 .0 Escourgeon .. .. Seigle 17 25 Féverolles — — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 50 à 46 00 Seigle 17 00 Orge 19 50 Avoine 17 75 Féverolles 50 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 00 2e 43 00 Son 10 50 Blé blanc qtal 31 32 gris 29 50 Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver 13 75 mars 00 00 Colza d'hiver 28 29 mars 20 25

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 2. 12 Janvier 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

—

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Islę
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. A. THIERS.

II.

Les deux premiers volumes de la Révolution, parurent dans l'automne de 1823. Cet ouvrage qui eut tant de vogue et une si grande iufluence sur les esprits fut commencé par pûr hasard et naquit pour ainsi dire d'une simple occasion. Monsieur Bodin, en eut la première idée; il poussa M. Thiers à l'entreprendre et la voyant réussir, il renonça avec grâce à sa part de collaboration.

Dans ces deux premiers volumes où le nom de M. Thiers se trouve mêlé à celui de M. Bodin, homme instruit, mais incapable d'un travail de longue haleine, on voit que notre écrivain débute et qu'il n'a pas encore trouvé sa méthode, son originalité suivant l'exemple de la plus grande partie des écrivains histori-

ques après une étude plus ou moins profonde des faits, après une recherche judicieuse qui dure peu, il s'en sert à merveille avec le talent de la rédaction avec l'intérêt dramatique des récits et avec la peinture brillante des portraits, celui de Mirabeau particulièrement est surprenant. M. Thiers connut bientôt que cette méthode ne devait pas être la sienne, il comprit que la spirituelle rédaction après la lecture des pièces et des documents justificatifs n'était pas la vraie histoire comme il la concevait. Une simple teinte ne lui suffit pas, il comprend que pour devenir un vrai historien, il faut connaître les études financières, économiques et politiques devant être en outre au courant de l'art stratégique, et de la géographie militaire non superficiellement mais à fond. C'est pour cela qu'il se mit à étudier avec constance et courage ; le résultat historique de ces préparations devait se manifester dans le 3e volume par l'admirable récit de la campagne d'Argonne.

M. Thiers se créa donc une méthode pour faire l'histoire. C'est par là qu'il diffère des autres historiens, qui se sont illustrés dans ce genre, son ambition et son instinct naturel n'est pas de trouver et de reproduire une histoire épique ou seulement pittoresque, il ne vise pas à faire un ouvrage purement littéraire. Il préfère les affaires et les choses du gouvernement, il veut en apprendre la gestion, il s'identifie avec les personnages qu'il met en scène, il agit avec eux. Homme politique ou destiné à l'être, il se jette avec abandon dans les études historiques. L'histoire n'est pas l'objet, le but de son travail, c'est au contraire l'occasion, l'application, le moyen de mieux connaître le monde, les hommes, la société qu'il était appelé un jour à gouverner.

M. Thiers n'est entré complétement dans l'histoire de la Révolution française qu'au 3e volume, il y arrive pour ainsi dire avec les Marseillais la veille du 10 août. Nous ne pouvons suivre notre écrivain dans tous les faits qu'il narre ; nous nous arrêterons un instant sur une réflexion de M. Thiers à propos des hommes de la Gironde et de la Montagne qui, selon l'historien, s'ils ont répandu du sang, ils l'ont fait nécessairement, car la révolution devait suivre son cours.

M. Thiers raconte vivement et avec intérêt les phases de la Révolution, il les expose avec tant de lucidité et de vraisemblance qu'il finit par les juger inévitables. C'est pourquoi il ne peut s'empêcher d'excuser, d'absoudre et quelquefois de louer ces grands vaincus qui ont passé avec grandeur et désintéressement dans chacune de ces phases, et s'il ne fait pas leur apologie en toutes les formes, il n'est pas éloigné de leur adresser un hommage d'admiration. Nous ne partageons pas les doctrines de la fatalité, et si nous sommes en quelques points du sentiment de Vico, ce n'est certainement pas là où il substitue un destin inexorable qui règle les événement humains à la liberté.

Nous croyons volontiers à une loi supérieure, mais nous n'osons pas affirmer que l'homme avec une raison si limitée puisse s'en rendre maîtresse et erre en toute sureté : Ce fait est arrivé parce que la loi fatale l'a prévu. Il n'y a que Pascal qui a osé dire que si le nez de Cléopatre eut été plus long ou plus court la face du monde aurait été changée.

M. Thiers n'abuse certainement pas du pouvoir supérieur, il laisse à l'homme son libre-arbitre, et si quelquefois il dit qu'un événement était inévitable, il l'affirme non en face du destin aveugle et absolu qui commande, mais en face des hommes même de la Révolution qui ont su donner une telle tournure aux événements qui ne pouvaient se changer. Certes il n'était pas absolument nécessaire que Louis XVI fut faible et insuffisant pour régner, et une plus grande dose de capacité et de résolution aurait pu changer ou modifier le pli que prenaient les choses en France dès le commencement. L'observateur superficiel fait ce raisonnement : Louis XVI était incapable de gouverner ; donc la Révolution devait éclater. La Révolution devait éclater, donc d'autres hommes devaient commander. Ce règne en temps aussi vertigineux ne pouvait être effectué que par des hommes énergiques et absolus ; donc tant de mesures exceptionnelles et même sanguinaires étaient nécessaires et ainsi de suite jusqu'à conclure avec Pascal : Si Louis XIV n'eut pas engendré Louis XVI, la France n'aurait pas décapité un des siens et la Révolution n'aurait pas éclaté.

Il semble à première vue que ce raisonnement soit juste parce que les événements sont enchaînés les uns aux autres. Mais ce n'est qu'une apparence de raison, et la réflexion d'un moment montre que la doctrine philosophique de Vico mise ainsi en pratique, répugne à ceux qui observent les faits du coté pratique et non théorique, et que par conséquent si bien des événements sont nécessaires et inévitables ils ne le sont qu'en vertu de la puissance de l'homme qui agit avec son libre-arbitre.

Ce que l'on a voulu reprocher peut-être à M. Thiers dans son Histoire de la Révolution, c'est que s'étant occupé, en sa qualité d'historien, des faits accomplis dans leurs rapports nécessaires, qui dans la suite pouvait les rendre possibles ; il a trouvé des faits naturels qui furent crus un peu trop nécessaires. De la nécessité à la fatalité il n'y a qu'un pas. Le reproche n'est pas mérité. M. Thiers est l'historien sévère et impartial qui se laisse transporter par l'admiration pour les grands événements et pour les hommes qui les accomplirent, mais ce n'est pas un fataliste car dans ce cas une telle admiration serait une contradiction.

Ce que l'on pourrait trouver peut-être de répréhensible dans son histoire c'est que tandis qu'il trouve tant d'accents de pitié pour les pauvres victimes de la Révolution, il ne trouve pas une seule parole de blâme et d'indignation contre les bourreaux.

Qu'il nous soit permis d'observer que ce défaut nous semble un mérite.

L'histoire de la Révolution de M. Thiers fut lue au commencement par deux irréconciliables classes de lecteurs. Les témoins plus ou moins victimes de la Révolution ne consentirent jamais voir cette marche régulière qui finissait dans le sang, cet ordre dans le désordre ; ils ne se sont jamais laissés séduire par l'historien, encore moins ont-ils partagé ses jugements et ses appréciations sur cette ère de fautes et de vertus, d'abominations et de grandeur. D'un autre coté ceux qui n'avait jamais rien vu de cette révolution, mais qui dès le berceau en avaient admiré l'éclat sublime et les ouragans patriotiques et qui en recueillaient ou espéraient receuillir les fruits, ceux-ci lurent avec enthousiame l'ouvrage de M. Thiers. Comme les chansons de Béranger, dit M. de Sainte-Beuve, la génération future accepta l'histoire de la Révolution comme un héritage dévolu au peuple français.

Ce livre compris ainsi (et c'est ainsi qu'on doit le comprendre) constitue la véritable histoire, c'est la feuille de route de la génération qui est encore au monde ; c'est le journal d'une expédition écrit à la veille du dernier triomphe. Quand on l'a lu on abandonne toute réflexion, toute philosophie, on reste enchanté. Rien n'est plus séduisant, rien n'est plus rapide, et les obstacles disparaissent. Ce récit dramatique, mais réel, vous encourage, vous enflamme, produit l'effet de la marseillaise, et fait aimer passionnément la Révolution.

A ce propos, une telle impression est-ce un bien, est-ce un mal ? C'est une question délicate et brûlante. L'historien devenu homme d'Etat a hésité à répondre; ce qu'il y a de sûr et de positif c'est que cette histoire à été lue et relue, honorée d'un très grand nombre d'éditions. Quand un livre arrive à un tel succès, on est forcé de dire que les principes qu'il contient plaisent, qu'on les a trouvé justes et raisonnables, on est forcé de dire que les Révolutions sont bonnes à quelque chose.

En effet comment pourrait-on être insensibles en lisant les pages admirables de cette histoire ? Elle laisse dans la mémoire des traces si durables, soit sur l'exposition des matières les plus difficiles comme les finances et l'art militaire, soit sur les descriptions des batailles et des lieux, sur la peinture des mœurs, sur l'ensemble des faits. L'élan patriotique ressort d'une inspiration naturelle, d'une vive éloquence. Je ne connais pas un plus remarquable fragment que celui du Livre III qui finit le récit des victoires républicaines à la campagne d'Italie :

Jours à jamais célèbres, et à jamais regrettables pour nous ! A quelle époque notre patrie fut-elle plus grande et plus belle ? Les orages de la Révolution paraissent calmes, les murmures des partis retentissent comme les derniers bruits de la tempête : on regardait ces restes d'agitation comme la vie même d'un État libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épou-

vantable : le sol entier, restitué à des mains industrieuses, allait être fécondé. Un gouvernement composé de bourgeois nos égaux, régissait la République avec modération : les meilleurs étaient appelés à leur succéder, toutes les voix étaient libres : La France au comble de la puissance était maîtresse de tout le sol qui s'étend du Rhin aux Pyrénées, de la mer aux Alpes. La Hollande l'Espagne allait unir leurs vaisseaux aux siens et attaquer, de concert. le despotisme maritime. Elle était resplendissante d'une gloire immortelle et l'admirable armée faisait flotter les trois couleurs à la face du roi qui avait voulu l'annéantir. Vingt héros divers de caractère et de talent, pareils seulement par l'âge et le courage, conduisaient les soldats à la victoire : Hoche, Kleber, Desain, Moreau, Joubert, Masséna, Bonaparte et une foule d'autres s'avançaient ensembles. On pesait leurs mérites divers, mais aucun œil encore si perçant qu'il put être ne voyait dans cette génération de héros les malheureux et les coupables : aucun œil ne voyait celui qui allait expirer à la fleur de son âge atteint de mal inconnu, celui qui mourait sous le poignard musulman, ou sous le feu ennemi, celui qui opprimerait la liberté, celui qui trahirait sa patrie. Tous paraissent grands, purs, heureux et pleins d'avenir: Ce ne fut là qu'un moment, mais il n'y a que des moments dans la vie des peuples comme dans celle des individus, nous aurions retrouvé l'opulence avec le repos, quant à la Liberté et à la gloire, nous l'avions ! Il faut, a dit un ancien, la patrie non seulement heureuse, mais suffisamment glorieuse; les vœux soient accomplis. Français qui avont vu depuis notre liberté étouffée, notre patrie , envahie, nos héros fusillés ou infidèles à leur gloire, n'oublions jamais ces jours immortels de liberté, de grandeur et d'espérance !

Malheur à celui qui en lisant ces pages sublimes n'a pas ressenti un battement de cœur, n'a pas versé une larme !

Ce beau trait nous fait rappeler une bréve mais sublime conclusion que nous trouvons à la fin du 3e volume de l'histoire du Consulat de l'Empire, et après la bataille de Marengo.

M. Thiers après nous avoir fait partager l'ivresse de la victoire, et les prémices de la paix conclut avec ces seules paroles :

La France, on peut le dire, n'avait jamais eu d'aussi beaux jours !.....

Un seul mot de plus aurait gâté, et annéanti l'impression profonde et la satisfaction patriotique que cette simple phrase fait naître en nous.

Admirateur de la Révolution, sans-être plagiaire, juge impartial des évènements qui l'ont marquée, blamant ses excès, sans offrir l'encens aux victimes, M. Thiers s'incline aux pieds de la Liberté qu'elle à léguée aux générations futures. Il proclame que de la Révolution seule nous pouvions recueillir de si beaux fruits et fils lui-même de cette Révolution qui a changé la face du globe, il plie le genoux devant l'autel de la Liberté naissante.

(La suite au prochain numéro.) Ad. LANGLET.

UNE VIOLETTE.

ACROSTICHE.

Elle naquit aux champs, dans l'humide prairie :
Les brises du matin, la fraîcheur du ruisseau,
Inondèrent son cœur de douce poésie.
Son horizon alors, c'était le vert coteau
Et le chaume de son hameau.

Mais bientôt s'étendit au loin sa renommée ;
On vint de toute part, de sa feuille embaumée
Respirer les parfums ; Paris vint à son tour,
Et la suave fleur s'y fixa sans retour.
Ami, si tu veux la connaître,
Unis de tous ces vers chaque première lettre.

Alphonse CHAULAN.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite).*

VIE DE M. Q. DE LA TOUR.

Maurice-Quentin de La Tour naquit à Saint-Quentin, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, le 5 septembre 1704. Aux registres de l'état civil de Saint-Quentin se trouve encore l'acte de naissance suivant :

Paroisse Saint-Jacques, année 1704.

Le cinquième de septembre est né et a été baptisé par le soussigné, prêtre-curé, Maurice-Quentin, fils légitime de Me François de La Tour, chantre, et de Reine Zanar, sa femme. Le parrain, Me Maurice Méniolle ; la marraine, demoiselle Marie Méniolle, épouse de noble homme Me Jean Boutillier, ancien mayeur de cette ville, lesquels ont signé.

« *Signé :* MAURICE MÉNIOLLE, MARIE MÉNIOLLE, DE LA TOUR et MAILLET, curé. »

Une humble et tardive inscription rappelle le lieu de la naissance et sa date : Une tablette de marbre blanc avec ces mots : « A Maurice-Quentin de La Tour, la commune de Saint-Quentin reconnaissante, » se remarque rue de La Tour, à la maison habité par M. Basquin-Pruvot, nº 2, ancien numéro 57.

De La Tour fut élevé à l'ombre de l'Eglise dans le quartier occupé par les chanoines et la maîtrise. Son enfance fut celle d'un homme de talent, il étudiat, à sa guise, à son heure, à son choix. Au lieu d'écouter le professeur, qui expliquait un

passage des *Catilinaires*, l'élève croquait ses camarades et couvrait ses cahiers d'esquisses pleines d'incorrections encore, mais d'avenir pourtant. La vocation se révélait par des échappées où le talent perçait déjà à travers l'inexpérience de la jeunesse. Dès 1718, Maurice dédiait à Nicolas Desjardins, principal du collége, une perspective de Saint-Quentin, dessinée au crayon. A dix-huit ans, il quitte le collége, son frère aîné prend la carrière des finances, le cadet se fait soldat, lui veut devenir peintre. Les premières leçons de cet art lui avaient été données à Saint-Quentin; il va en chercher d'autres à Reims et à Cambrai, où il pourra étudier les modèles et les maîtres.

De La Tour avait une taille petite, mais bien prise : il portait la tête haute, son œil était vif, sur ses lèvres passait un fin sourire. Sa constitution frêle et nerveuse l'empêcha de se livrer à la peinture à l'huile (il a fait cependant un portrait de *Carle Vanloo*, et une toile représentant le *satyre Marsyas*) ; mais il dût l'abandonner à jamais pour le pastel. Sa ressemblance était grande dans le portrait laissé par Péronneau : de La Tour y est représenté en habit de velours noir, avait un gilet rouge à galons d'or, les cheveux poudrés, la cravate blanche, la main dans le gilet, la tête en arrière. Un autre portrait de de La Tour, peint par lui-même et gravé par Schmidt, a fait dire au chanoine du Temple, Mongenot, avec plus de vérité que de poésie :

Admirer jusqu'ou l'art atteint :
La Tour est gravé comme il peint.

Madame Varenne possède un portrait de La Tour, dessiné par lui-même, ainsi que le portrait de sa mère, et de son frère le chevalier, ancien officier de gendarmerie, trois pastels représentant : Madame de Pompadour, le cardinal archevêque de Tenien et l'abbé Duliége, exécuteur testamentaire du chevalier de La Tour. Le père de de La Tour, resté veuf, se remaria bientôt.

C'en était donc fait, une voix secrète avait dit à l'enfant, privé de la grande et sainte affection d'une mère: « tu seras artiste, » et il se mit à marcher malgré les ronces, les épines, vers une existence de lutte, d'envie, d'attente, de recherches, de fatigue et d'isolement.

Dès les premiers pas, il glisse, perdu et malhabile, sur un terrain qu'il ne connait pas.

A Cambrai, il recherche une marchande, dont les regards semblaient l'encourager, il était jeune, elle était belle. Un rendez-vous de nuit est accordé, un panier doit monter l'audacieux au second étage, où logent ses amours. C'était un vendredi (*Veneris dies*) ; l'ascension convenue a lieu, mais la fenêtre ne s'ouvre pas. De La Tour, suspendu en l'air, voit la Flamande, derrière ses vitres, rire aux éclats de la mystification, et montrer à son mari que sa vertu n'est pas moins ro-

buste que ses appas. La nuit est passée, longue et froide nuit! dans ce panier vacillant, et le lendemain matin, au jour, les soldats, les désœuvrés, les passants qui se rendent au marché, se demandent en riant la cause de ce spectacle aérien et inattendu. Après cet esclandre, qui fut bientôt connu de toute la ville, notre jeune homme comprend qu'il faut partir, chercher fortune ailleurs; il a été humilié dès sa première rencontre d'amour: il s'écrie, lui aussi: « Tout beau mon cœur! » Il a juré de ne plus aimer: serment longtemps tenu. Il demande à l'absence, à l'étude des consolations. Sa tête ardente va se calmer aux froids brouillards de Londres; dans cette ville les peintres sont rares, mais les encouragements ne leur manquent pas. Naissent des œuvres durables, et des graveurs viendront là exprès au monde pour les reproduire: Richard Earlom, Guillaume Wollet, Valentin Green et Guillaume Sharp.

Mais l'ennui du sol natal l'emporte; être heureux, être riche, être recherché, être célèbre déjà, à quoi bon, si ce n'est la France, si ce n'est Paris qui donnent cette consécration?

(A suivre).

LETTRES INÉDITES

Le duc d'Elbœuf, au chancelier L. TELLIER.

Je viens d'apprendre que les enemys n'ayant osé entreprendre de tenter par un combat le secours de Stenay ont passé sur le pont de Givais pour tenter quelques diversions en attaquant une place de mon gouvernement. J'ay sçu en même temps que MM. les mareschaux de Turenne et de la Ferté ont ordre de le suivre et que le corps que S. Em. m'avait promis de servir sous mes ordres pour la conservation des places de mon gouvernement, a joint l'armée de M. le mareschal de Turenne. Je vous supplie que je puisse resevoir un mot de vous qui me mande le sentiment de S. Em. en sa rencontre. Au pis aller les mieux seront d'aller faire le gouverneur de province, s'il en use comme il doit avec une personne qui a plus de naissance que lui, qui est son ancien dans la généralité des armées de vingt années, qui n'a jamais mésuni du pouvoir que le Roy luy a donné sur ses troupes en les tournant contre le service de S. M. Chacun fera sa charge sans entreprendre sur celle de son compagnon. Je différeray encore mon partement quelques jours pour attendre les sentiments de S. Em. sur ce qu'il m'a promis et seray toute ma vie, etc.

Le duc d'Elbœuf.

Paris, ce 4 juillet 1654.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous annoncions dernièrement, la publication dans le *Siècle*, d'un roman inédit de M. HENRI AUGU : *Le Vélite de 1812* ; et la reproduction de : *Le Mousquetaire du Cardinal*, dans le *Journal de Saint-Quentin*.

Aujourd'hui, le *National* annonce la publication d'un nouveau roman historique : *Kotzo le Bandit*, de M. HENRI AUGU, aussi fécond romancier, qu'infatigable et remarquable conteur. — « *Kotzo le Bandit* est, dit le *National*, l'histoire » des bandits du Rhin, que les exploits du fameux Schin» derhannes, ont si tristement rendus célèbres, et qui fournit » les incidents principaux de cette œuvre, dans laquelle » l'intérêt va sans cesse croissant, et où se retrouvent toutes » les solides qualités qui ont valu à l'auteur une popularité » méritée. »

Nous aimons cette manière d'enseigner l'histoire, en enfermant dans le cadre ingénieux de la vie d'un homme le tableau d'une époque. Sans doute, la fiction mêle quelques détails apocryphes à l'austère vérité ; mais la liberté de composition accordée à ces sortes de fantaisies permet de mettre plus nettement en relief la physionomie d'un peuple et d'exprimer pour ainsi dire l'esprit d'un siècle. L'important est que l'auteur ait de son sujet une connaissance plus approfondie que celle qu'il lui suffit d'en donner pour les besoins du roman. Il ne faut pas que l'intrigue soit sacrifiée à l'histoire, ni l'histoire à l'intrigue, mais qu'elles s'adaptent l'une à l'autre et se fassent réciproquement valoir. A ce prix, le roman historique réunit l'agréable à l'utile ; il plaît et il instruit. Voilà le résultat que l'auteur de : *Le Mousquetaire du Cardinal ; l'Abbesse de Montmartre ; les Français sur le Rhin ; le Vélite de 1812 ; les Faucheurs Polonais, etc., etc.*, a complètement atteint. Les époques sont fidèlement étudiées et habilement mises en œuvre ; et, par surcroît, ce qui ne gâte rien, tout ces ouvrages sont écrits dans ce style qui témoigne à la fois du goût naturel de l'auteur et de ses fortes études philologiques.

GONTRAN DE SULIE.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

On désigne sous le nom général d'*articulations* les différents points de jonction des os. Ces articulations sont plus ou moins mobiles, selon que les mouvements doivent être plus ou moins étendus.

Les surfaces articulaires sont recouvertes d'une substance blanche, lisse, moins dure que l'os lui-même, et qui forme une sorte de coussin doublant l'extrémité des os. Mais ce ne sont point les seuls moyens employés par la Providence pour diminuer le frottement de ces jointures, car elle a placé dans l'articulation une espèce de poche membraneuse qui est remplie d'un liquide onctueux, remplissant dans l'articulation le rôle de l'huile que l'on verse dans les machines, et qui permet aux surfaces de glisser facilement les unes sur les autres.

Des ligaments très fermes, très résistants, empêchent leur déplacement en s'étendant de l'un des os à l'autre.

Les parties charnues qui recouvrent les os sont les muscles disposés de diverses façons, selon les diverses régions du c rps. Instruments actifs de tous nos mouvements, ces muscles adhèrent fortement par leurs extrémités aux os qu'ils entraînent en se contractant.

Voyons ce qui se passe quand on veut fermer la main. Les muscles de l'avant-bras et de la main deviennent plus durs, plus fermes, plus courts, et forcent les os des doigts, auxquels ils s'attachent, à suivre le mouvement imprimé et à se fléchir.

Par l'exercice, ces muscles prennent du développement et de la force. Ils font sous la peau des saillies dures et fermes, tandis qu'au contraire ils s'affaiblissent quand on les laisse dans l'inaction.

Mais cette vertu qu'ont les muscles de se contracter ne leur est pas propre ; ils la doivent à la présence d'autres organes, les nerfs.

Les nerfs sont de petits filaments blancs qui partent, les uns du cerveau, organe contenu dans le crâne, les autres de la moëlle épinière, que l'on peut considérer comme un prolongement du cerveau et qui est renfermée dans un long canal osseux formé par la superposition des vertèbres.

La vie est entretenue dans les os, les muscles et les nerfs, ainsi que dans toutes les parties qui constituent le corps humain, par le sang qui fournit à chacune de ces parties les matériaux dont elles ont besoin pour subsister et s'accroître.

Le sang est la source de tous les liquides formés dans le corps humain, tels que la salive, l'urine, la bile, les larmes, etc. Du cœur, agent central de la circulation, le sang se rend dans tous les organes par des canaux appelés artères, dont le calibre va progressivement en diminuant, à tel point qu'ils ont à peine la grosseur d'un cheveu dans leurs divisions extrêmes.

Chaque battement du cœur pousse une nouvelle quantité de sang dans les vaisseaux. Ce sang, après avoir servi d'a-

liment aux organes, s'altère ; il perd ses qualités nutritives ; de rouge vermeil qu'il était, il devient noirâtre. Dans cet état, il ne possède plus la faculté d'entretenir la vie, et il revient au cœur par d'autres canaux qu'on appelle les veines.

(La suite au prochain numéro)

LÉGISLATION FRANÇAISE.

I.

(Suite).

§ 5. Les Codes français.

Le droit public et administratif n'a pas été codifié.

Le droit civil a son expression principale dans le *code civil*, divisé en trois livres, qui traitent : le premier, des personnes ; le second ; des biens ; le troisième, des différentes manières d'acquérir la propriété. Une commission de quatre membres (Tronchet, Bigot-Préamenue, Portalis et Maleville) fut nommée par le premier Consul, le 24 thermidor an VIII (12 août 1800), pour préparer un projet de Code civil. Cinq mois après, la commission publia ce projet qui fut soumis à l'examen des tribunaux d'appel et du tribunal de cassation. Après qu'il eut été amendé par ses auteurs, d'après les observations des tribunaux, on songea à lui donner la force législative. D'après la constitution de l'an VIII, trois grands corps, le conseil d'Etat, le tribunal et le Corps législatif prenaient part à la confection des lois. Le projet dut commencer par être soumis au conseil d'Etat. La section de législation examinait d'abord chaque titre, et en arrêtait la rédaction provisoire, en présence des quatre membres de la rédaction ; puis la rédaction de la section, soumise à l'Assemblée générale du conseil d'Etat, était adoptée avec ou sans amendements. Les titres adoptés par l'assemblée générale du conseil d'Etat, étaient ensuite portés au corps Législatif, par un orateur du gouvernement qui en proposait l'admission. Le corps législatif renvoyait au tribunat, et le tribunat, après discussion, déléguait un orateur chargé d'exprimer son opinion devant le corps législatif. Le tribunat ne pouvait conclure qu'à l'adoption pure et simple ou au rejet, mais sans amendement. Enfin, le corps législatif votait, au scrutin secret, *sans discussion* et sans pouvoir d'amender. Le tribunat ayant fait une opposition ardente aux premiers titres du Code, et le Corps législatif en ayant rejeté un, le premier Consul suspendit la discussion, et la fit reprendre bientôt dans des conditions plus favorables, en divisant le tribunat en trois sections (législation,

intérieur, commerce), et en organisant des communications officieuses entre le conseil d'Etat et le tribunat. Par suite de cette innovation, la section de législation du tribunat discutait les différents titres et proposait des amendements; quand le conseil d'Etat ne les adoptait pas, une conférence s'établissait, sous la présidence d'un consul, entre les commissaires nommés par les deux corps; puis le conseil d'Etat arrêtait une rédaction définitive, et le projet de loi était alors soumis à la discussion *officiel* du tribunat et au vote du Corps législatif. La loi ainsi votée s'appelait *décret*. Le décret devenait obligatoire par sa promulgation, qui avait lieu le dixième jour après le vote, à moins qu'il n'y ait eu, dans l'intervalle, recours au Sénat conservateur, pour cause d'inconstitutionnalité. Trente-six lois, après avoir été successivement décrétées et promulguées, furent réunies en un seul corps, sous le titre de *Code civil des Français*, et avec une série de numéros (2281 articles), par une loi décrétée le 30 ventôse an XII (21 mars 1804), et promulgée le 10 germinal an XII (31 mars 1804). — Dès 1790, l'Assemblée nationale constituante avait décidé qu'il serait fait un Code de lois civiles communes à tout le pays; mais cette décision était restée inexécutée. C'est seulement à partir du 31 mars 1804 que la France eut un corps uniforme de lois civiles, qui est notre principal monument législatif, et qui, malgré ses imperfections, a réalisé un progrès considérable. Le Code civil est une transaction entre le droit romain, les anciennes ordonnances, d'une part, et d'autre part, les maximes et les besoins des temps nouveaux. Le premier Consul sut, à travers bien des obstacles, mener à bonne fin ce grand travail, et apporta fréquemment, dans la discussion, l'autorité de sa droite raison et de son inflexible bon sens.

Le Code civil a un complément nécessaire dans le *Code de procédure civile*, promulguée en 1807, et qui trace les règles que chacun doit suivre pour obtenir justice et assurer la consécration de ses droits.

Le droit commercial a son expression dans le *Code de commerce*, promulgué en 1807.

Le droit pénal a son expression dans le *Code pénal* et dans le *Code d'instruction criminelle*.

Le Code pénal définit les diverses infractions aux lois, et détermine les peines qui doivent réprimer chacune d'elles. Il a été mis en vigueur le 1er janvier 1811.

Le code d'instruction criminelle indique les formalités judiciaires à employer, pour que les juridictions compétentes soient en état de réprimer les infractions aux lois, en leur appliquant les peines édictées par le Code pénal. Il a été mis en vigueur, comme le Code pénal, le 1er janvier 1811.

Tels sont ce qu'on nomme les *cinq codes*, à savoir : *Code*

civil, *Code de procédure civile*, *Code de commerce*, *Code d'instruction criminelle*, *Code pénal*. Ils ont été, depuis leur promulgation, compiétés ou modifiés par un grand nombre de lois.

En 1827, a été promulgué un nouveau Code, le *Code forestier*. C'est un ensemble de dispositions qui s'appliquent aux forêts, à leur conservation, à leur police, aux délits et contraventions en matière forestière.

Enfin, depuis un certain nombre d'années, le conseil d'Etat s'occupait de la préparation d'un *Code rural*, mais les événements politiques en ont ajourné l'élaboration.

(A suivre).

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 5 janvier. — La reprise du *Centenaire* a été un nouveau succès pour la plupart des artistes de notre scène. Réitérons toutes nos félicitations aux interprètes *Fournier*, *Didier*, *Francis*, *Sainville* et Mmes *Francis*, *Ozanne*. — Une indisposition subite est arrivée à *Duménil*, mais surmontant sa douleur, il a voulu, après quelques instants de soins et de repos, reprendre sa place ; nos doubles remerciements à cet artiste consciencieux qui a très bien tenu son rôle.

La *Grande duchesse de Gérolstein* terminait la soirée. Nous regrettons sincèrement que le goût du public ait donné de la popularité à la musique facile, faite pour des artistes qui ne sont pas des chanteurs, faite pour des théâtres de vaudeville !... dont les pensionnaires !... n'ont pas la voix nécessaire !... pour exécuter ces véritables partitions.

Un jour, Offenbach est arrivé, a réformé toutes les farces lyriques, lyriquement rendues ; — il a cherché des effets dans la parodie ; — il a chatouillé la rate publique, en lui montrant les sujets imposants, sous une forme dérisoire ; — il a mis des bonnets de coton aux dieux mythologiques ; — il a fait cascader Jupiter, danser le cancan à Agamemnon, etc., etc. — Je me hâte d'ajouter : je ne suis pas l'ennemi d'une jovialité aimable, car, si j'ai bonne mémoire, j'ai voulu assister à une des premières réprésentations de la *Grande Duchesse* et rire des artistes des Variétés qui, certes, ne prétendent pas à la correction des élèves du Conservatoire.

La partition, qui est charmante, possède cet entrain, ce brio, cette facilité qui ont fait appeler les œuvres d'Offenbach : *une musique digestive*, cela s'entend avec plaisir et sans fatigue, quand ce n'est pas exécuté (comme dimanche) par un morceau d'orchestre, sans *cuivres*. Aussi l'entrain et le brio étaient bannis de la représentation, les artistes étaient obligés de remplacer la note absente par un lazzi.

Chatillon a une voix de ténor, pure et bien timbrée, il sait donner à Fritz une allure spirituellement niaise ; il nous promet d'excellentes soirées.

En dehors de sa perfection vocale, Mlle *E. Lambert* imprègne ses rôles abracadabrants de la couleur qui leur est propre. Audacieuse, elle joue la gaudriole la plus effrénée, mais a, l'esprit et l'adresse d'arrêter et de faire deviner le reste au public saint-quentinois très intelligent, pour les mots risqués et décolletés. A très bien chanté l'air : *Ah ! que j'aime les militaires* et la *Légende du verre*, et avec une irrésistible excentricité de vocalises et de gestes : *Voici le sabre de mon père*.

Bardou avait très bien copié le type du redoutable général Boum ; il a fait rire toute la salle, même ceux qui lui voue une certaine antipathie ; c'est un véritable comique qui sait se faire une tête et s'incarner dans ses rôles.

Letemple (Puck) aussi bon que *Barbe* (Grog) est mauvais — (heureusement que tous les *Grog* ne se ressemblent pas).

Duménil, que nous féliciterons encore une fois pour tout le courage et la bonne volonté qu'il a déployé, était gracieux et de bon goût dans le prince Paul.

Pour les autres artistes, nous prions les lecteurs de se reporter à nos considérations générales sur la *Grande Duchesse*, il y trouveront notre appréciation.

Jeudi 9 janvier. — Reprise du *Lion amoureux*, — *Fournier* a joué avec chaleur et conviction. — Mme *Francis* exprime avec un rare bonheur l'étonnement de la patricienne mêlée au tourbillon révolutionnaire. — Mlle *Estelle Lambert* porte toujours à ravir les élégants et légers costumes de l'époque. — *Duménil* est charmant et élégant, jeunesse et légèreté mêlée au courage souriant. — *Didier*, véritable général de cœur. — Oublions de parler par politesse de *Barbe*, et par galanterie de Mlles *Fabienne* et *Marthe*. — Cette reprise n'a été encore une fois qu'un triomphe d'admiration et de sympathie pour les principaux artistes, et pour l'œuvre.

Le Réveillon, comédie-vaudeville en 3 actes. — La pièce est vraie, finement observée, prise sur le vif, un service de jolis hors-d'œuvres et de fins détails dans un véritable flot de charge. Cela amuse, on a ri, on en rira encore, car on rit toujours où il y a de l'esprit et de la finesse.

Francis (Gaillardin) raconte très bien ses infortunes à l'audience, il est excellent dans la prison lorsque la jalousie le dégrise.

Mlle *E. Lambert* (prince Yermontoff) donne au jeune prince russe blasé, une vérité charmante ; on dirait, mademoiselle, que vous avez étudié ce genre de prince d'après nature.

Bardou (Tourillon) est amusant, il donne une physionomie très plaisante au jovial directeur de prison.

Letemple (Duparquet) toujours entraînant de gaieté, est le type du joyeux notaire bourgeois.

Ortoni est drôle dans le personnage du galant Alfred.

Le souper, dont tout Paris a tant parlé, était *peut-être* amusant pour Mlles *Fabienne*, *Marthe* et *Christiane*, mais c'était un peu long pour les spectateurs. LÉO.

Dimanche 12 janvier. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

PATRIE, drame historique en 5 actes et 7 tableaux de M. Sardou.
UNE FILLE TERRIBLE, vaudeville en 1 acte.

Lundi 13 janvier. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
Représentation donnée par la troupe d'opéra.

SI J'ÉTAIS ROI, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.
BATAILLE DE DAMES, comédie en 3 actes.
L'opéra commencera à 8 heures.

AVIS. — Les personnes désirant traiter pour les Bals du Carnaval et de la Mi-Carême, peuvent dès à présent s'adresser à M. Gronnier, contrôleur-caissier du théâtre, rue Saint-Jacques, 14, tous les jours de 9 heures à 11 heures du matin, pour connaître les conditions.

NOUVELLES

⁂ Le dernier prisonnier français, M. Dutour, de Fontenay-lès-Louvre, a quitté l'Allemagne le 31 décembre.

⁂ M. le colonel Trentiniam, du 4e régiment d'infanterie de marine, vient d'être appelé à commander les troupes en Cochinchine comme étant le plus ancien colonel de séjour en France.

⁂ Un concours de volailles grasses aura lieu, dans le courant du mois de mars, au Palais de l'Industrie.

⁂ M. Jules Simon a décidé qu'il n'y aurait plus de surnuméraires au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

⁂ Une circulaire du ministre de l'intérieur fait connaître que la révision des listes électorales aura lieu, dans toute la France, du 1er janvier au 31 mars 1873.

⁂ MM. du Sommerard, Viollet-Leduc et Leroux partiront pour Vienne le 15 courant. Ils vont procéder dans cette ville aux travaux préparatoires d'installation de l'Exposition française.

⁂ M. de Monti a remis, hier, à M. de Villemessant, de la part de M. le comte de Chambord, la somme de 4,000 fr. pour être versée à la souscription du *Figaro* au profit des inondés.

⁂ Le gouvernement anglais a informé la Société royale de géographie qu'il ne pouvait accéder à la proposition relative à une nouvelle expédition au pôle nord.

⁂ Une grève des plus considérables vient d'éclater en Angleterre, dans les districts miniers du pays de Galles. Environ 60,000 ouvriers ont cessé de travailler.

⁂ Le nom de Faidherbe, donnée à une rue de la ville du Havre, ayant été supprimé par ordre supérieur, on l'a remplacé par celui de Bapaume, qui rappelle une victoire du général Faidherbe.

⁂ On annonce la mort de M. Combes, conseiller à la Cour d'appel de Riom.

⁂ A Nantes, une somme de 43.000 francs a été déjà versée pour venir au secours des victimes de l'inondation de la Loire-Inférieure.

⁂ Le 3 janvier, quatre violentes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Vienne (Autriche.)

⁂ Le poëte italien, Ottavio Tasca, vient de mourir dans sa villa de Lériate, à l'âge de 80 ans.

⁂ Il a été officiellement décidé hier, à la préfecture de la Seine, que l'inauguration du monument funèbre des généraux Clément Thomas et Lecomte, aura lieu le 18 mars.

⁂ Un concours s'ouvrira au Val-de-Grâce, le 10 juin prochain, pour un emploi de professeur agrégé à l'Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaires.

⁂ Mme la comtesse de Guernon-Ranville, veuve de l'un des derniers ministres de Charles X, est morte le 2 janvier dans la commune de Ranville qu'elle habitait depuis longtemps.

⁂ Le colonel du 69e de ligne, M. Biadelli, a succombé hier par suite de la rupture d'un anévrisme.

⁂ On annonce également la mort de M. le docteur Chatin, médecin de l'hôpital de la Charité à Lyon. Cet éminent médecin n'avait que 47 ans.

⁂ On signale dans le département du Cher la circulation de pièces fausses de 5 francs en argent à l'effigie de Napoléon III (1869), et de Louis-Philippe (1834).

⁂ Le duc de Chartres, chef d'escadron, actuellement en Afrique, vient d'être détaché du corps Gaillitet, dont il fait partie, et envoyé en mission à Biscara.

⁂ La poste anglaise a expédié, en 1872, 99 millions de journaux, 103 millions de paquets de livres, 915 millions de lettres et 75 millions de cartes.

⁂ Une mesure à laquelle nous donnons notre estime approbation, vient d'être prise par M. le préfet de la Somme. Désormais, les candidats aux emplois dans les bureaux de la préfecture devront subir des examens.

⁂ Une dépêche de Chislehurst, du 9 janvier, annonce la mort de Napoléon III, l'ex-empereur.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 74 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 69 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 72 75 janvier 72 25 à .. .. 4 mois 70 70 Supérieures:courant du mois .. à 70 25 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 .. à 70 25

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 98 50 tout fût disposé 97 00 épurée en tonne 106 50 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 97 00 Cour. du m. 97 00 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 00 courant du mois 95 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a .. 00 courant du mois 56 50 4 mois 56 50 mois chauds 59 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	63 75 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à .. ..
Bonne sorte,	156 00 à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 00
Blanc n° 3 » »	72 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 00 à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	18	22	576	8
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	. ..	1 80	2 20	1 72
Le kil. 2e qualité.	1 80	1 75	. ..	1 64
Le kil. 3e qualité.	1 75	1 65	. ..	. ..

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 50 2e 25 50 3e 24 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 12 25 Escourgeons .. — Avoine, 100 kil. 1re 19 .. 2e 18 ..

Laon. Blé 1re 22 90 2e — — Seigle 12 25 Orge .. .0 Avoine 16 37 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 67 2e 30 .. 3e 28 00 Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver 00 .. de mars .. .. Avoine 1re .. » » 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	63 00
—	—	au-d• 7	69 00
—	—	10 à 13	61 25
—	—	13 à 14	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 50 Alcool .. Noir neuf 42 à 38 Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 065 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 53 75 à .. .. courant 53 75 Betterave disp. 53 75 Mélasse dispon. à — .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 50 épurée 93 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin — .. Cameline 88 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 28 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 00 quin. Seigle 17 12 Orge 00 .. Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 00 00 à 00 Froment n. v 1re 29 30 2e 00 » » — Seigle 17 ..à .. Avoine 17 50 à 17 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. à .. ..

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 11 75 2e 00 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re 11 .. 2e.. .. Avoine 1re ..8 —2e 7 50 3e .6 50

Ribemont. Froment 1re 00 00 2e 30 33 3e 29 50 Avoine 00 00 Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle 17 50 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 00 2e 23 00 3e 22 50 Escourgeon .. .. Seigle 17 25 Féverolles — — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 50 à 46 00 Seigle 17 00 Orge 19 50 Avoine 17 75 Féverolles 50 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 00 2e 43 00 Son 10 50 Blé blanc qtal 31 32 gris 29 50 Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver 13 75 mars 00 00 Colza d'hiver 28 29 mars 20 25

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — No 3. 19 Janvier 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces,*
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. A. THIERS.

III.

Si M. Thiers a donné une preuve de ce qu'il savait écrire dans *l'Histoire de la Révolution*, se servant de ce premier travail historique en constituant sa méthode spéciale pour apprendre la politique, on voit aisément dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* que sa vie politique et ministérielle a été pour lui une école pour devenir un bon historien.

Dans cet ouvrage si important il n'y a pas un seul point qui ne conduise à un fait, à une notion précise d'un événement. Çà et là quelques réflexions, quelques maximes d'expérience et de morale sociale lancées dans le cours de son histoire à propos, ne font que développer les idées qui fourmillent dans l'esprit du lecteur. La division de l'ouvrage par livres dont chacun porte

le titre, tiré du fait dominant qu'il y doit traiter, révèle un art admirable de composition qui sait plaire dans la variété et qui néanmoins veut conserver l'ordre et l'équilibre.

Rien d'affecté, ni de boursoufflé, pas de dramatique ou de légèreté. Le mouvement, l'animation n'est que le mouvement et l'animation du sujet, l'éloquence des choses produit son éloquence. Quelquefois une simple parole lancée à propos, un mouvement rapide, une situation touchante trahit l'émotion de l'historien, fait poindre une larme dans l'œil du lecteur. Ainsi par exemple, lorsque dans le moment le plus décisif de la bataille de Marengo que l'on croyait perdue, M. Thiers montre de loin Desaix qui, devinant le danger, accourt avec ses forces au bruit des canons, qui ne crierait pas avec lui dans ce douloureux présage d'une mort immaturée : Heureuse inspiration d'un lieutenant aussi intelligent que dévoué ! heureuse fortune de la jeunesse !

Dans ce trait, comme dans une foule d'autres, l'historien montre qu'il a un cœur dont il ne peut retenir les battements à l'aspect des tableaux sublimes qu'il décrit.

La source de son talent où la trouverons-nous ? Elle est, ce nous semble, dans cette merveilleuse aptitude qu'il possède de s'identifier dans tout ce que les choses ont de pittoresque ; il n'ajoute rien, mais il se pénètre, il s'inspire, il se revêt de toute la vie qu'il trouve en dehors de lui. Nous dirons encore une fois que la réalité est sa muse ; et il l'aime trop pour la revêtir d'ornements hétérogènes.

Il montre un certain mépris pour ce genre d'imaginations qui sans prendre en tout la place de la réalité croit avoir le don et de là, le droit d'en rehausser davantage l'éclat et de l'embellir. M. Thiers, au contraire, possède l'autre genre d'imaginations moins féconde peut-être, mais plus forte, qui reproduit avec une puissante et inaltérable fidélité tout ce que la nature et l'histoire ont de pittoresque et de poétique; en un mot M. Thiers met en pratique dans son histoire les théories du philosophe Vauvenargues dont il avait fait l'éloge; et, souriant aux rêveries de M. de Lamartine il fait montre d'être le vaillant champion du Réalisme.

Ces observations générales de critique étaient nécessaires, avant de parler du mérite particulier de cette histoire qui est sans contredit le chef d'œuvre de M. Thiers. Nous n'entendons pas d'analyser tous les volumes de l'ouvrage ; il nous suffira d'en remarquer les plus saillants.

Le lecteur nous pardonnera si, dans cette brève étude, nous sommes forcés de passer sur tant d'événements qui mériteraient d'être appréciés et que nous laisserons comme inaperçus ; et si nous rappelons quelque événement historique, si nous parlons souvent de l'homme qui fut la gloire et le malheur de la France, le lecteur ne nous accusera pas de plagiat, car il verra la néces-

sité où nous sommes dans cette étude de nous identifier avec M. Thiers, dans le récit des faits qu'il narre, et avec le héros dont il a entrepris de raconter l'histoire si mémorable.

Laissant de côté le 1er livre qui a rapport aux premières mesures indispensables et provisoires de réorganisation; aux expositions et discussions de la Constitution de Sieyès, où l'on voit le rêveur, et l'homme théorique en face de la pratique et de l'homme d'action; nous parlerons du IIe livre consacré entièrement à l'organisation définitive de la France.

M. Thiers montre dans ce livre toute la puissance de son talent, et le fruit des travaux qu'il avait entrepris en écrivant *l'Histoire de la Révolution.*

Il nous semble avoir déjà dit que M. Thiers avait changé de méthode, nous le répétons; il laissa de coté ceux qui narrent les faits après avoir lu simplement les documents justificatifs (comme il avait fait lui-même dans les trois premiers volumes de sa 1re histoire) et s'adonna corps et âme à l'étude des sciences financières, législatives et militaires. Nous savons en outre que durant tout un hiver il prit des leçons d'économie politique chez le vieux économiste Baron Louis pour comprendre avec plus de facilité les expériences financières de Robert Lindet et de Cambon. Ce n'était pas encore assez. Tandis qu'il complétait ses notions sur les finances il cherchait à s'instruire sur l'art de la guerre, sur les fortifications dont il faisait un sujet de discussion avec le général Foy et surtout avec Jomini. Ce dernier avait beaucoup d'amis à Vincennes avec lesquels M. Thiers étudiait, et ils ne tardèrent pas à l'appeler un bon officier de génie. Dès lors son gout pour la géographie et la stratégie se manifesta, il fit une collection de cartes des plus remarquables.

Personne ne s'étonnera maintenant comment M. Thiers a pu écrire si sensément son 2e livre de l'Histoire du Consulat et de l'Empire le remplissant d'observations profondes, chose que n'aurait pu faire aucun historien dans des matières si vagues et si difficiles; tandis que M. Thiers ne s'épouvante de rien; les obstacles ne l'arrêtent pas, il les franchit, et avec une clarté admirable, avec une lucidité peu commune, il expose, il discute ces projets de réforme administrative, judiciaire, financière et militaire, qu'il appelle « *œuvre de réorganisation dont le jeune général faisait son occupation constante, dont il voulait faire sa gloire, et qui même après ses prodigieuses victoires est restée, en effet, sa gloire la plus solide.* »

Ce deuxième livre finit avec l'éloge de Washington et cet hommage au fondateur de la Liberté Américaine, termine dignement ce livre dans lequel la gloire civile du grand Conquérant est exclusivement mise en relief.

Les deux volumes suivant comprennent la campagne de 1800 : Moreau sur le Rhin, et le Danube, Masséna à Gènes, Bonaparte à travers les Alpes et à Marengo. On devine aisément quel parti

à su tirer la plume de M. Thiers de ces contrastes héroïques, de ce concert de miracles.

Le passage du Grand Saint-Bernard est une peinture admirable et on ne pourrait pas décrire avec plus de magnificence cette entreprise hardie que Napoléon conduisit à si bon terme nonobstant les obstacles matériels que lui opposait la nature. Les descriptions que fait Tite-Live de ce passage fait par Annibal est de beaucoup inférieur à celui de M. Thiers, nous n'hésitons pas à le dire, du reste l'expédition faite par Napoléon est de son coté aussi beaucoup supérieure à celle d'Annibal. La chaîne gigantesque des Alpes couverte de neiges éternelles, les glaciers du Mont Blanc que l'armée française voyait à sa droite, les immenses torrents qui ont des siècles d'existence et qui fournissent continuellement les eaux aux fleuves qui baignent l'Italie, la France et l'Allemagne, les forêts séculaires de pins dont se revêt la base de ces hautes montagnes; leurs cimes dépouillées et peuplées seules de glaciers, enfin le charitable hospice du Saint-Bernard, aussi délicieux au milieu de cette âpre nature, tout servait admirablcment la plume de M. Thiers et l'historien le décrit dans toute sa réalité et sa vérité sans ombre d'exagération, sans élans d'imagination. Ce n'était pas nécessaire. Le rocher du Saint-Bernard était le digne piédestal du héros de Marengo.

Avant de parler du VIe livre, lequel, entre parenthèse nous semble le meilleur de l'Histoire de M. Thiers, il serait nécessaire peut-être de faire quelques observations historiques pour se former une idée exacte de l'époque glorieuse traitée par notre écrivain.

Loin de flatter un homme si grand que Napoléon, loin de le couvrir de mépris comme c'est l'usage aujourd'hui nous chercherons d'être impartiaux et de ne point tomber dans aucun excès.

Nous voyons dans l'histoire des grands hommes qui servent puissamment les intérêts du pays, nous en voyons d'autres plus grands encore qui appartiennent au genre humain. Le nombre en est très limité. A coté de trois ou quatre noms qui seront éternellement dans la mémoire de la postérité, Napoléon mit le sien. Dans la liste des empereurs il laisse derrière lui Charles V pour s'approcher vers Charlemagne lui enviant le titre de civilisateur.

C'est précisement ce rôle de civilisateur à main armée que Napoléon avait choisi.

Il avait déjà exercé une heureuse influence sur l'Italie; après l'avoir ôtée à l'Autriche il lui avait fait goûter l'unité civile et l'unité législative. L'Angleterre empêchait Napoléon de franchir le Rhin. Pour se débarrasser sur l'Océan d'un si terrible adversaire, elle excitait l'Allemagne à une troisième coalition. Elle y réussit, mais la paix de Presbourg termina glorieusement pour la

France cette entreprise inconsidérée. Cette paix devait être pour l'Allemagne la date d'une ère nouvelle. L'empereur d'Allemagne tomba et la Confédération Germanique naquit, seul gouvernement possible et raisonnable qu'un roi, en ces derniers temps, *bouffi* de ses victoires, a détruit de fond en comble et qui sur ces ruines a élevé un autre Empire, fondé sur le sang et ne pouvant par conséquent que crouler et s'abattre. Voilà les résultats de la campagne de 1805. Quels en furent les moyens ?

Nous voici dans le domaine de l'histoire proprement dit. L'histoire raconte les exploits des acteurs qui se produisent sur la scène, elle apprend par quels évènements, par quels moyens les révolutions politiques et morales ont été préparées.

Jusqu'ici parmi les moyens qui donnent de si grands résultats la guerre eut toujours le premier rang. Nous ignorons si un temps viendra où les difficultés qui surviendront entre les nations seront résolues dans des Congrès que j'appellerais humanitaires.

Jusqu'ici les intérêts et les passions des peuples leur mirent entre les mains les armes et ce n'est qu'après de longues et de sanglantes guerres que les peuples ont goûté et se sont reposés avec plaisir dans les douceurs de la paix. La révolution française avait dès le commencement aboli la guerre et proclamé sa haine suprême pour celles de conquêtes d'agrandissement, d'invasion, et cependant après s'être vaillamment et héroïquement défendue des agressions injustes, la guerre se répandit au dehors avec un élan irrésistible. On doit remarquer deux choses dans cette propagande armée de la victoire. La loi du progrès et le génie de l'homme qui prétendait être son instrument. Napoléon représentant de l'ordre en France fut pour l'Europe entière une source extraordinaire de rénovations et de changements. Rien ne fut respectée. Il rénova, il changea tout, et la société fut bouleversée de pied en cap. Et le Progrès ? Et la Liberté ? Le Progrès et la Liberté existaient, celle-ci frémissante de vie, mais cachée, celui-là ignoré, et l'une et l'autre devaient revivre plus splendides et plus puissants quand l'étoile du conquérant fut perdue à jamais dans l'horizon.

Quelle fut la nature de ce Génie qui était destiné à changer la face du monde, quelles furent les ressources de cette organisation privilégiée, quels furent ses plans, ses projets, ses triomphes, ses erreurs, ses fautes, ses malheurs ; quel fut enfin l'homme dans les détails de ses conceptions et de ses actes? tout cela forme un des plus grands tableau qui peuvent exciter l'admiration du genre humain. Voilà ce que M. Thiers à entrepris d'écrire dans son Histoire, et c'est ce qu'il a fait avec autant de vérité que de talent dans son livre VI. Se montrant plus que partout ailleurs supérieur à lui-même.

Aux premières pages du VIe volume nous trouvons Napoléon tout occupé aux apprêts d'une guerre continentale. La coalition

lui fait abandonner à contre cœur Boulogne, elle devait concentrer ses efforts dans la vallée du Danube et là aussi Napoléon résolut de porter le gros de son armée, il voulait, dit son historien, faire tomber les attaques secondaires par la manière dont il repoussait la principale. Ce dessin était le plus simple du monde, mais pour le mettre à exécution, que de prodiges de sagacité et de promptitude. Ces prodiges, ces combinaisons sont racontés par M. Thiers avec tant de lucidité qu'on reconnait sans peine que l'historien n'a épargné ni méditations, ni veilles dans des recherches de tout genre pour rendre accessibles à toutes les intelligences les opérations militaires du grand Napoléon. Ces fatigues furent largement compensées puisqu'il obtint son but.

Napoléon était vainqueur à Austerlitz; il disait avec raison dans une de ses proclamations qu'un résultat si heureux et si rapide était sans exemple dans l'histoire des nations.

Il y a plus de poësie dans les faits que dans les fictions; et tandis que la grande armée étonnait l'Europe du son de ses victoires, Trafalgar faisait tomber sur un succès si splendide une ombre triste et sanglante. Ce contraste et cette catastrophe qui annéantissaient peut-être nos forces maritines sont narrés par M. Thiers avec une impartialité qui lui fait honneur et qui n'ôte rien au pittoresque que peut avoir le récit. La défaite de l'amiral de Villeneuve était inévitable et l'historien termine sa démonstration avec ces admirables paroles. « Tout le monde se préparait sa part de tort dans un grand désastre : Napoléon celle de la colère, le ministre Decrès celle des réticences, et Villeneuve celle du désespoir. »

Le peu d'espace me force à terminer l'analyse si intéressante du VIe livre.

La campagne de Russie, la quatrième coalition Waterloo sont l'argument des autres] livres de l'histoire du Consulat et de l'Empire. Les événements sont trop connus et le jugement de Napoléon est déjà prononcé par les générations actuelles. Nous nous limiterons à conclure cette étude historique de M. Thiers en disant encore quelques paroles sur cet historien touchant les deux principaux mérites de son ouvrage, à savoir : l'impartialité et l'originalité.

Quoiqu'il fut poussé par une intime et profonde sympathie pour son héros, l'historien cependant conserve son esprit calme, libre et indépendant. Dans le cours de son histoire, même à l'époque plus glorieuse de l'empire alors que le soleil d'Austerlitz resplendissait dans toute sa clarté, M. Thiers ne ménage point les paroles sévères pour le protectorat de la Confédération du Rhin; il blâme l'intervention dans les affaires de l'Allemagne, condamne le traité de Tillsitt, et il prédit un triste avenir à celui qui dans un moment d'expansion, prévoyant peut-être une fin malheureuse disait : *L'arc est trop longtemps tendu.*

Beaucoup trouvent que le style de M. Thiers est simple et parfois négligé. Malgré cela il sait se rendre maitre de la sympathie du lecteur qui le suit jusques à la fin de ses immenses narrations : il doit ce résultat à la franchise et à la résolution de son procédé. M. Thiers ne craint pas de manifester son individualité ; on voit la trace de ses vives prédilections pour la puissance quand elle est dans la main d'un homme supérieur, et la force quand elle fonde et garantit l'ordre social.

Il n'a pas craint de mettre dans son livre ses opinions et ses préjugés, et cette franchise est une des causes de l'immense succès qu'obtint son histoire. Il y a bien peu d'écrivains qui appuient leur talent sur une si puissante personnalité : poëtes et prosateurs deviennent parfois débiteurs d'une école quelconque ; ils lui emprumtent leur originalité et vous offrent au lieu de libres créations, de mesquines transactions. Au milieu de cette émulation générale pour faire disparaître à jamais toute originalité particulièrement dans l'histoire, M. Thiers est apparu et il peut être appelé, sans crainte d'erreur, l'historien politique qui est resté à la hauteur du style et de la composition, et il doit être reconnu comme un grand artiste parcequ'il eut foi dans les propres qualités qui le distinguaient et surtout parce qu'il écrivit suivant ses pensées et rien que sa pensée.

Ad. Langlet.

LES MARTYRES.

Pourquoi frémir? pourquoi regretter tes ivresses?
Il a fui, me dis-tu ; sort cruel, il a fui!
Il a tout emporté, serments, bonheurs, caresses
Et de tes jours heureux le dernier jour à lui.

Tu gémis tristement, pauvre femme brisée!
Nul ne peut selon toi, mesurer ton malheur,
Nul ne peut le sonder. Tu le crois insensée,
Qui tombes sans courage au seuil de la douleur.

Viens! assez de pleurs, viens! car le jour va décroître,
Et nous pourrons encore voir les femmes du cloître
Passer, en voiles noirs, graves, baissant les yeux ;

O lys blancs, isolés dans le val de misère!
Vous seuls savez souffrir sur cette ingrate terre,
Vous qui mourez d'amour en regardant les cieux.

Julius.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite).*

Vers cette époque, Diderot écrivait à son ami M. Grimm : « Remarquez qu'il y a quelques savants, quelques érudits et même quelques poëtes dans nos provinces ; aucun peintre, aucun sculpteur. Ils sont tous dans la grande ville, le seul endroit du royaume où ils naissent et où ils soient employés. »

De La Tour revient donc à Paris, il avait alors vingt-trois ans. D'abord il se fait passer pour peintre angtais (l'anglomanie est déjà de mise) ; ses portraits le mettent en rapport avec les personnes en crédit et avec les artistes : Restout, quifut son maître et le mit en relation avec Lemoine, Vien, Carle Vanloo, Vernet, Parochêle, Greuze. Largillère devint vite son ami ; Péronneau pressent un rival et fuit en Danemark ; Rigault veut se lier seulement avec les hommes illustres, et attend que la gloire ait ceint le front du nouveau venu. De La Tour est présenté, par le graveur Tardieu, à Delaunay, marchand de tableaux, quai de Gèvres ; puis à Vermansal, qui le fait accueillir dans l'atelier de Spoëde. Là, il fait des portraits, qui sont remarqués par Louis de Boullongne, premier peintre du roi. « Vous ne savez encore ni peindre ni dessiner, lui dit celui-ci, mais vous possédez un talent qui peut vous mener loin. » Malheureusement ce bienveillant protecteur mourut en 1733 (1).

De La Tour, animé d'une volonté forte, qui ne connaissait pas les obstacles, devint fanatique de son art. Caractère impétueux et sauvage, parlant plus avec lui-même qu'avec les autres, il traversait le monde et ses joies sans s'y arrêter longtemps, vivant surtout face à face avec la peinture, sa muse fidèle et adorée. Un travail si soutenu devait enfin obtenir sa récompense. Reçu d'abord agréé (1738), puis membre de l'Académie royale de peinture (1744), de La Tour en fut nommé directeur (1746). Bientôt un brevet du 4 avril 1750 le nomme peintre du roi au pastel, et le 17 mars 1745 il obtient un logement au Louvre, celui qu'occupait Martinet, valet de chambre et orlogeur de Sa Majesté.

Pour acquérir ses titres, il avait produit déjà beaucoup d'œuvres remarquables, dont quelques-unes nous sont restées. La renommée lui venait enfin (2).

Notre peintre étudiait aussi la littérature, les mathémathi-

---

(1) M. Duplessis, *Archives du nord de la France*, 3e série, t. III, 4e livraison.

(2) « Il me reste à vous parler, dit Baillet de Saint-Julien, de nos peintres de portraits. Nos plus illustres sont MM. Nattier, Tocque, Aved, chacun dans un genre différent, et La Tour dans tous les genres. » *(Lettres sur la peinture à un amateur.* Genève, 1750, in-12, p. 28).

ques et la politique, afin de se trouver à la hauteur des conversations qu'il l'entendait dans les cercles et aux dîners donnés, le lundi, chez madame Geoffrin. Là se trouvaient ses bons amis (1) Helvétius, Nollet, Crébillon, J.-J. Rousseau, Duclos, Dupuis, Voltaire, Diderot, d'Alembert, de la Condamine, Buffon, le maréchal de Saxe, Paulmy, d'Argenson, le comte d'Egmont, le duc d'Aumont, l'abbé Hubert, dont il fut institué légataire, l'abbé Pommier, le financier Orry, Piron, et le violoniste Mondoville. *(La suite au prochain numéro.)*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

La librairie Lachaud vient de mettre en vente un volume de poësies de M. Arnaud BARON (2). Les pièces qu'il renferme sont classées en trois parties : dans la première l'auteur chante les illusions de sa jeunesse ; dans la deuxième, le découragement, et dans la troisième commence, avec les malheurs de la patrie, une sorte de résurrection du cœur. — Le talent de l'auteur se révèle surtout dans l'analyse du monde intérieur, des mouvements les plus subtils du cœur humain. M. Arnaud BARON ne s'arrête pas à la surface des choses, il en pénètre l'âme ; il épie les pulsations les plus secrètes de la vie, et il les exprime par des notes d'une finesse et d'une suavité exquises. Quand d'aventure il reproduit l'aspect extérieur des choses, il réussit aussi bien. Le poëte est un savant psychologue ; il se sent vraiment chez lui dans ces cryptes de l'âme où il observe, dans le clair obscur, les sentiments les plus profonds, les plus intimes, cachés aux yeux du vulgaire ; il est aussi habile à rendre le mouvement puissant, les vives couleurs, les contours nets du monde extérieur. Nous ne pouvons citer ici les moreeaux qui atteignent à une inspiration élevée, transcrivons seulement ceux qui s'attachent à nous par le pays : *Halte en Picardie. — A la ville de Saint-Quentin.*

M. Charles GOMART, vient de publier le quatrième volume des *Etudes Saint-Quentinoises* (3). Tiré à très petit nombre, ce volume aura bientôt le sort des précédents, c'est-à-dire qu'il sera vite épuisé, — les premiers sont introuvables. Un de nos collaborateurs donnera prochainement un compte-rendu étude, de cet important volume.

GONTRAN DE SULIE.

(1) De Bucelly d'Estrées, *Notice sur de La Tour.*
(2) L'oasis, poësies par Arnaud BARON, 1 vol. 1 fr. 50. Paris, Lachaud éditeur. Saint-Quentin, librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle.
(3) Etudes Saint-Quentinoises, par Charles GOMART, 1 vol. in-8. avec de nombreuses gravures et plans, 7 fr. 50. Saint-Quentin, librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

Que va faire le cœur de ce sang qui lui revient ? Va-t-il le renvoyer de nouveau aux organes qui en ont besoin ? Mais ce sang, nous l'avons dit, n'est plus assez riche en principes nutritifs, il est donc impropre à entretenir la santé et le jeu régulier des organes : aussi, avant d'être reporté à ceux-ci par l'action du cœur, il faut qu'il recouvre les propriétés vivifiantes dont il est dépourvu. Pour cela, voici ce qui arrive : le sang noir des veines, le sang de retour, est envoyé par le cœur dans les poumons. Là il se passe un phénomène chimique des plus intéressants. L'air qui entre sans cesse dans les poumons, pendant l'acte de la respiration, se trouve en contact avec ce sang noir, lui cède une partie de son oxygène, et grâce au travail chimique qui s'opère, ce sang redevient rouge et apte à communiquer de nouveau la vie aux organes.

Afin que cet important phénomëne de la circulation pût s'opérer avec une harmonie et une régularité parfaites, il fallait que le cœur fût divisé en plusieurs cavités distinctes, ayant chacune une destination spéciale, pour que ces diverses sortes de sang ne se mêlassent pas entre elles. C'est ce qui a lieu. Le cœur est un organe creux, divisé en quatre cavités, ayant chacun un but distinct et une fonction invariable.

Je vais essayer de faire mieux saisir ce grand mouvement de la circulation qui s'exécute sans cesse au-dedans de nous. J'espère qu'il sera plus facile ensuite de commenter les effets de la respiration.

Supposons que les deux bassins, situés près le Panthéon, sur la place de l'Estrapade, et qui sont alimentés par le puits de Grenelle, soient pourvus d'une pompe puissante et de tuyaux qui se rendent dans chaque maison de la capitale. Les tuyaux du premier bassin apporteront à chaque habitant l'eau qui lui est nécessaire, et le résidu de ce liquide, au lieu d'être rejeté au-dehors : comme cela se pratique ordinairement, sera versé dans un réceptacle auquel sera adapté un conduit destiné à ramener cette eau vers le deuxième bassin. Mais cette eau est altérée, et ne peut par conséquent être renvoyée dans cet état aux habitants de la ville.

Eh bien, établissons auprès de ce bassin un immense filtre, ou tout autre appareil propre à agir chimiquement sur le liquide et à lui rendre son état de pureté et de limpidité primitives (c'est ainsi que dans nos maisons nous utilisons les filtres pour enlever à l'eau toutes les substances qui

la troublent), et l'eau, une fois modifiée, sera reversée dans le premier bassin pour être chassée de nouveau dans toute la ville par le mouvement de pression de la pompe. L'habitant de la ville, c'est l'organe du corps de l'homme qui reçoit le sang du cœur. Cette eau bourbeuse qui retourne vers le bassin, c'est le sang veineux qui a perdu sa pureté, qui est trouble, et qui revient vers le cœur pour être envoyé aux poumons, où il reprendra sa nature primitive à l'aide d'une opération chimique, absolument comme l'eau reprend sa limpidité dans le grand filtre que nous avons placé près de notre bassin.

Telle est, la représentation, grossière sans doute, mais exacte, du mécanisme de la circulation chez l'homme.

En effet, le premier bassin et les tuyaux qui conduisent l'eau vers chaque maison vous représentent le cœur de l'homme et les artères portant le sang vers chaque organe du corps; le grand filtre chargé de purifier l'eau nous donne l'idée du poumon dont les fonctions sont de purifier le sang.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

II.

Acquisition de la qualité de Français par la naissance.

§ 1. Trois cas où la qualité de Français s'acquiert par la naissance.

On acquiert le droit de Français par la naissance ou postérieurement à la naissance. Occupons-nous d'abord de l'acquisition de la qualité de Français *par la naissance.*

Sont français par la naissance ; — l'enfant né d'un Français, soit en France, soit en pays étranger (C, civ., art. 10); — l'enfant né en France d'un étranger qui lui-même y est né (loi du 7 février 1851) ; — l'enfant né en France de père et mère inconnus.

§ 2. Enfant né d'un Français soit en France soit en pays étranger.

Est Français par la naissance tout enfant légitime né de parents francais soit en France, soit à l'étranger. (C. civ., art. 10). — Le père et la mère seront, presque toujours, ou tous deux Français ou tous deux étrangers, parce que, en règle générale, la femme suit la condition de son mari. Toutefois cette règle doit être entendue d'une manière restrictive, en ce sens qu'au moment du mariage la nationalité du mari devient celle de la femme, et que, depuis le mariage, le changement de nationalité du mari est sans influence sur la nationalité de la femme. Dès lors, le père et la mère pourront être quelquefois l'un Français et l'autre

étranger. Dans ce cas, c'est la nationalité du père, du chef de la famille, qui déterminera celle de l'enfant : ainsi est Français tout enfant légitime né en France ou à l'étranger d'un père français, alors même que la mère est étrangère ; et réciproquement, est étranger tout enfant légitime né d'un père étranger, alors même que la mère est française.

Quant à l'enfant naturel, il suit la nationalité de son père, si son père et sa mère l'ont tous deux reconnu : car c'est au père naturel, de même qu'au père légitime, qu'appartient la puissance paternelle ; il suit encore la nationalité de son père, si son père seul l'a reconnu ; enfin, il suit la nationalité de sa mère, si sa mère seule l'a reconnu.

§ 3. Enfant né en France d'un étranger qui lui-même y est né.

Est Français par la naissance tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, à moins que, dans l'année qui suit l'époque de sa majorité, telle qu'elle est fixée par la loi française, il ne réclame la qualité d'étranger par une déclaration faite, soit devant l'autorité municipale du lieu de sa résidence, soit devant les agents diplomatiques ou consulaires accrédités en France par le gouvernement étranger. (Loi du 7 février 1851, art. 1.)

§ 4. Enfant né en France de père et mère inconnus.

L'enfant né de père et mère inconnus est réputé Français par la naissance, s'il est né en France, et étranger, s'il est né à l'étranger. En effet, en pareil cas, on ne peut procéder que par présomption. Or, en France, la qualité de Français est le fait général, et l'extranéité, l'exception ; de même, à l'étranger, l'extranéité est le fait général, et la qualité de Français, l'exception.

(La suite au prochain numéro).

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 12 janvier. — *Patrie*, drame en 5 actes, de V. Sardou.

Patrie !!... mot simple et grand tout à la fois ! Mot seul qui rayonne, tu éveilles tant de pensées ! Tu fais naître tant de sentiments dans tous les cœurs ! N'est-ce pas le seul bien que tout homme possède sans exception ! Que de sentiments tu réveilles, surtout en ce moment où la France commence à se remettre de tant de secousses et réclame la sollicitude, l'affection de tous ses enfants pour recouvrer toutes ses forces et briller bientôt de son éclat !

Patrie !!... titre attractif et toujours opportun s'il en fut. En donnant ce mot seul à son drame, V. Sardou était certain de l'effet qu'il produirait. — Par les rapprochements douloureux qu'il fait naître, par les blessures qu'il ravive, ce drame produit une grande émotion ; il fait battre les cœurs ; il est rempli d'un souffle salutaire. Il nous fait voir ces héroïques Flamands mourant à l'œuvre pour la sainte cause de leur pays, tandis qu'il nous semble encore sentir les hordes prussiennes se ruant sur notre sol.

Patrie a obtenu sur notre scène un véritable succès ; elle a été conduite avec habileté. *Fournier* joue le rôle du comte de Rysoor, avec chaleur ; il a des accents émus qui émeuvent le spectateur, des élans chevaleresques et héroïques qui transportent. Il a soulevé les applaudissements de toute la salle. — *Didier* (le duc d'Albe) et *Duménil* (Karloo) remplissent leurs rôles avec leurs propres qualités et ils obtiennent du succès. — Mme *Francis* (dona Dolorès) a des mouvements de passion nerveuse qui sont splendides ; elle est dramatique. — Mlle *Laure-Léon* donne au rôle de la jeune Rafaële sa physionomie sympathique et sa douceur ingénue. — Ces artistes sont vaillamment secondés par *Letemple*, *Bardou*, *Francis* et *A. Ozanne*.

Lundi 13 janvier. — *Bataille de Dames* a été reprise et jouée comme la première fois, c'est-à-dire d'une façon charmante par Mmes *Francis* et *Laure-Léon*, et artistement par *Duménil*, *Sainville* et *Letemple*.

Dans *Si j'étais Roi*, *Herbert* (Zéphoris) a obtenu un grand succès ; sa voix est agréable et il nuance avec un talent incontestable les passages les plus difficiles.

Augé (Mossoul), jeu et chant ne lui font pas défaut, si ce n'est la voix qui est faible, mais d'une grande justesse, chante avec goût, n'abuse pas de ses moyens, parfois cependant il se ménage un peu trop.

Le rôle du prince Kadoor, quoique peu important, a été très favorable à *Gourdon*.

Ramel nous a donné un Piféar parfait ; les applaudissements du public lui ont porté les témoignages d'estime qu'il a su inspirer.

Letemple, artiste consommé, délicieux dans le rôle de Zizel.

Mlles *M. Couvreur* (Néméa), *E. Ambre* (Zélide) ont été charmantes ; ce fut un feu nourri de notes étincelantes ; un véritable duel où chacune voulait vaincre sa rivale. Toutes deux ont mis en jeu les innombrables ressorts de leurs ressources musicales et de leurs moyens.

Jeudi 15 janvier. — Cette représentation était au bénéfice de M. J. Franz, chef d'orchestre, qui a droit à toutes nos sympathies et nos félicitations pour la manière intelligente dont il dirige l'orchestre et du bon résultat qu'il en obtient. La soirée était des plus variées ; aussi, artistes et public ont-ils voulus apporter, chacun en leurs moyens, leur part d'estime pour ce véritable artiste.

La *Périchole*, opéra-bouffe en 3 actes. — La Périchole est tout simplement une chanteuse des rues, qui a lié son existence à celle de son camarade Piquillo, sans pourtant que le moindre adjoint de Lima ait consacré cette union. Piquillo et la Périchole chantent en vain leurs plus jolis airs ; ils ne reçoivent pas un maravédis. Pourtant les deux pauvres diables sont à jeûn, et ils ont tellement faim, que la Périchole tombe d'inanition devant la *petite maison* du vice-roi, pendant que son compagnon explore d'autres quartiers, dans l'espérance d'y rencontrer des âmes plus charitables. Le vice-roi sort de son palais. Il est frappé de la beauté de la chanteuse ; il l'éveille, l'emmène pour lui faire servir à dîner, qu'elle accepte avec un empressement facile à comprendre, et il annonce à ses courtisans qu'il va installer la Périchole dans un de ses appartements. Le premier gentilhomme de la cour fait remarquer à son Altesse qu'elle n'a pas le droit de s'offrir une favorite qui ne soit pas mariée. N'est-ce que cela ? Vite, qu'on cherche un pauvre hère qui consente à épouser la Périchole. Précisément, les courtisans aperçoivent un homme en train de se pendre. Ils le détachent et lui offrent des richesses et des titres de noblesse. Piquillo (car c'est lui qui voulait se pendre) accepte avec joie, à la condition qu'on lui donnera à dîner. — Mais le troubadour, devenu baron de Tabacco, apprend que c'est la maîtresse du vice-roi qu'il a épousé, et que cette maîtresse, c'est la Périchole. Il ne mange pas de ce pain-là ! — Ici les auteurs ont adroitement défié la critique, en plaisantant eux-mêmes sur le rapprochement qu'on pourrait faire de cette partie de leur pièce avec la *Favorite*. — Les courtisans du vice-roi, tous gens très collets-montés, ne dissimulent pas à son Altesse

toute leur indignation, et la manifestent par un continuel manque de respects ; et à la fin d'un repas, dans lequel ils font tourner en bourrique leur malheureux souverain ; le baron et la baronne de Tabacco redevenus chanteurs, déposent aux pieds de leur bienfaiteur leurs titres et leurs prérogatives.

La musique de la Périchole est charmante. — Les amateurs de complainte ont le morceau, *car il est Espagnol !* — Les amateurs de la cascade ont, l'*Ariette-Griserie*, chantée par Mlle *E. Lambert*, entre deux vins, qui rend avec un sentiment artistique : les irrégularités de l'ivresse, les points d'orgue bachiques, les trilles d'intoxication, les notes piquées de la divagation. — *Fournier* s'est fait connaître sous un nouveau jour, ténor d'opérette, il ne manquait plus que ce fleuron à sa couronne, et il l'a obtenu, toujours consciencieux il a su donner le véritable caractère au rôle de Piquillo qu'il a rendu avec intelligence et fort bien chanté, et de façon à nous faire apprécier une belle voix artistement conduite, il a dit divinement la ronde, *les Femmes, il n'y a qu'ça.* — *Letemple* a très bien chanté les couplets de l'*Incognito*, on reconnaît en lui l'artiste de mérite qu'aucune difficulté n'arrête et qui a toujours su tenir son emploi. — *Bardou* a rempli le rôle de don Pedro, en comédien expérimenté, sa méthode est expressive, son jeu a de l'entrain, de la force et de la sensibilité. — *Ortoni*, *Francis* et *Sainville* ont été magnifiques.

Mme *Francis*, que nous n'avions pas encore entendu chanter, a obtenu à juste titre, un succès franc et sérieux dans les deux romances qu'elle a dites d'une façon charmante, elle déploie un talent réel, ainsi qu'une voix fraîche et bien timbrée.

L'orchestre a exécuté deux ouvertures : *Les joyeuses commères de Windsor* et *Le premier jour de bonheur.* L'exécution a excité un enthousiasme sincère, toutes les nuances ont été rendues, l'orchestre a fait merveille sous l'habile direction du bénéficiaire.

La soirée s'est terminée par *Les trois épiciers*, folie, non vaudeville en 3 actes. L'interprétation a été bonne, grâce à l'entrain, du désopilant *Bardou*, qui a été très drôle dans Bardou l'épicier ; de *Francis* (Lapie) ; et de *Sainville* (Leturc), et de Mme *E. Lambert* (Mme Leturc), *Marie Thibeaud* (Mme Bardou), et *Jouve* (Mme Lapie).

LÉO.

Dimanche 19 janvier. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.
PATRIE, drame en 5 actes et 7 tableaux.
LES TROIS ÉPICIERS, vaudeville en 3 actes.

Lundi 20 janvier. — Représentation donnée par la Troupe d'opéra.
HAYDÉE ou LE SECRET, opéra-comique en 3 actes.

Jeudi 23 janvier. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
LUCRÈCE BORGIA, drame en 5 actes.
LA PÉRICHOLE, opérette en 3 actes.

JARDIN BOTANIQUE.

A céder une certaine quantité de Buis pour bordures.

A céder également des Plantes de serre, parmi lesquelles plusieurs *Agave Americana* et *Variegata* très forts, et d'autres plantes pouvant servir à orner les jardinières dans les appartements *(Phormium tenax, Cyperus, Aspidistra, Richardia, Yucca, Panicum Sulcatum,* etc.*)*

Et des plantes grasses : *Cactées, Aloès, Crassulacées Euphorbia* (beaux exemplaires), *Kleinia, Mesembrianthemum,* etc.

S'adresser au concierge du jardin.

LES VOLONTAIRES D'UN AN.

Paris, le 14 janvier 1873.

Aux termes de l'article 55 de la loi du 27 juillet 1872 et de l'article 8 du décret du 1er décembre suivant, les jeunes gens indiqués à l'article 54 de la loi, qui ont donné des preuves de capacité dans leur examen, et qui sont dans l'impossibilité de faire le versement exigé des volontaires d'un an, peuvent être dispensés de tout ou partie de ce versement.

D'un autre côté, l'instruction du 1er décembre 1872 (n° 47), dispose que les exemptions peuvent être réparties sur deux, trois ou quatre candidats, mais il n'est pas accordé plus d'une exemption totale sur cent engagés.

Il résulte de ces dispositions :

1° Que les jeunes gens qui contractent un engagement d'un an dans les conditions de l'article 54 de la loi précitée du 27 juillet 1872 peuvent seuls être exemptés du versement, à l'exclusion de ceux qui s'engagent dans les conditions de l'article 53 ;

2° Que le nombre des engagés qui sert de base à la fixation des exemptions de versement est celui des jeunes gens admis à l'engagement dans les conditions de l'article 54 ;

3° Qu'une exemption de versement peut-être répartie sur deux, trois ou quatre candidats, mais non sur un plus grand nombre.

Afin d'arriver à une répartition équitable, des exemptions de versements, sans léser les intérêts du Trésor, j'ai décidé que les départements qui compteraient de 25 à 49 engagés pourraient obtenir une exemption d'un quart de la prestation ; ceux qui compteraient de 50 à 74, une exemption de la moitié de la prestation ; de 75 à 99, de trois quarts, de 100 à 124, une exemption totale ; de 125 à 149, une exemption et un quart, et ainsi de suite.

Quant aux départements qui auraient moins de 25 engagés, quelque faible que soit le nombre de ces engagés, ils auront droit à une exemption d'un quart de la prestation. On ne saurait, en effet, priver ces départements d'une manière absolue des avantages accordés par la loi, parce que le nombre des candidats à l'engagement est peu considérable.

Le ministre de la guerre,
Général DE CISSEY.

NOUVELLES

∴ Les cartes postales ont été mises en circulation le 15 janvier.

∴ Le système des cartes postales va vulgariser le système d'écriture graphique, soit la sténographie, comme étant surtout plus rapide que l'écriture ordinaire. — La carte postale sera, pour beaucoup de personnes, l'occasion d'apprendre la sténographie que tout le monde devrait savoir, aujourd'hui qu'elle est rendue si facile par la méthode des frères Duployé.

∴ On annonce la mort de M. Mougin de Roquefort, vice-président du tribunal civil de Marseille.

∴ Le doyen des notaires du département de l'Yonne, et probablement de la France, M. Alexis Ravin, soldat du premier Empire, vient de mourir à Guerchy, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

∴ La doyenne des femmes du département du Nord, Mme veuve Réville, vient de mourir à Lille à l'âge de cent cinq ans.

∴ D'autre part, on signale à Lyon, rue Jangot, 6, à la Guillotière, l'existence d'une dame André (Catherine), qui aurait cent sept ans.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 74 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 25 février 69 75 à .. .. 4 mois 70 75 à 71 Supérieures: courant du mois .. à 70 75 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 05 à 70 75

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 50 tout fût disposé 98 00 épurée en tonne 107 50 lin disp. en tonne 97 .. en fût 95 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 00 Cour. du m. 98 00 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 50 courant du mois 95 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a 56 75 courant du mois 56 50 4 mois .. .. mois chauds 58 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 .. à — ..
Blanc n° 3 disponible,	73 50 à .. ..
Bonne sorte,	157 00 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 50 à 11 ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 50
Blanc n° 3 » »	72 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 50 à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		2705	740	477	103
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 88	1 78	2 30	1 78
	2e qualité.	1 78	1 68	2 ..	1 68
	3e qualité.	1 70	1 58	1 80	1 61

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 55 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .. 2e 18 ..

Laon. Blé 1re 22 60 2e — — Seigle 16 90 Orge 17 .0 Avoine 17 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 78 2e 29 34 3e .. 00 Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver 00 .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits	7 à 9	64 00
—	—	au-ds 7	.. 00
—	—	10 à 13	62 ..
—	—	13 à 14	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 50 Alcool .. Noir neuf 38 à 42 Mélasse degré Beaumé 10 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° ... 00
3/6 fin disp. 53 75 à .. .. courant 55 .. Betterave disp. 54 .. Mélasse dispon. à — 55 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 25 épurée 93 25 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin — .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 .. Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 50 quin. Seigle 17 10 Orge 17 25 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 00 à 30 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 16 75 à 17 Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. 41 à ..

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re 11 50 2e 11 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re 11 50 2e 11 .. Avoine 1re ..8 —2e 7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 30 .. 3e 28 66 Avoine 00 00 Orge 22 — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 00 2e 23 00 3e 22 50 Escourgeon .. .. Seigle 17 25 Féverolles — — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 50 à 24 00 Seigle 17 00 Orge .. .. Avoine .. .. Féverolles 50 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 00 2e 42 00 Son 10 50 Blé blanc qtal 31 .. gris 29 .. Seigle — — Avoine .. Orge d'hiver 23 .. mars 00 00 Colza d'hiver 28 — mars 20 —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 4. 26 Janvier 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.



ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(*Affranchir.*)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

NOTRE VILLE.

II.

Nous finissions par ces mots : On est peu courtois. Ce n'est pas que le sentiment de la politesse manque absolument au Saint-Quentinois, non ; mais une sorte d'insouciance naturelle pour tout ce qui ne rapporte pas, le rend incapable de se donner quelque peine pour les choses simplement convenues. Il admire même cette grande aménité du boutiquier parisien, qui, espérent allécher sa pratique, la circonvient par une foule d'obsequiosités afin de la retenir le plus longtemps possible. En ceci le provincial est peu susceptible d'être gagné ; c'est pour-

quoi le commerçant dédaigne les ruses de cet enlacement adroit qui empêche le curieux de quitter un magasin sans avoir rien acheté. L'honnête bourgeois d'une ville de province sait toujours, avant de sortir de chez lui, quelles emplettes il veut faire, le prix qu'il veut y mettre, l'endroit où il les trouvera ; il a ruminé longtemps avant de se décider, il serait donc bien difficile de changer ses résolutions. C'est là la conséquence à peu près forcée de cette sécheresse que nous trouvons chez le détaillant de nos villes de second ordre ; il y a ensuite une sorte de curiosité insurmontable chez lui pour tout ce qu'il n'a pas l'habitude de voir ; si vous lui demandez un objet d'une autre façon que celle qu'il a coutume d'entendre, il parait ne pas vous comprendre ; il sourit souvent de pitié parce que vous n'employez par le terme convenu dans le pays pour désigner un objet, quand bien même ce terme n'est nullement adopté par le dictionnaire de l'Académie. Il y a quelquefois aussi de nouveaux commis, arrivant de leurs villages, dont la béate physionomie se dilate à vous toiser sans essayer de comprendre ce que vous voulez. Heureusement, pour pailier tout cela, on n'est jamais trop pressé, et la foule ne gêne pas vos mouvements ; bien heureusement encore, on fait vite connaisance et quand on a pris pied dans la ville, cela va tout seul. Comme Saint-Quentin est fréquenté par beaucoup d'étrangers, il est bon que ces observations soient faiies pour tâcher de remédier à ce qui manque à nos citadins pour être au niveau de cette capitale dont ils sont si voisins et avec laquelle ils ont de si fréquents rapports.

D'ailleurs nous ne nous permettons qu'une biographie toute extérieure, s'il nous est permis de parler ainsi ; nous ne voulons pas franchir le mur de la vie privée, bien aucontraire, nous l'éléverons s'il le faut. Nous sommes le passant, qui flâne, qui voit, qui constate ; nous ne jugeons même pas. Ainsi nous aimons l'indépendance relative que nous remarquons dans les rues, dans les diverses manières de porter ses vêtements ; le sans gêne de ce pêle-mêle de blouses, de redingotes, de chapeaux, de casquettes, de sabots et d'escarpins nous plait ; il y a bien des villes de province qui n'offrent pas cet aspect libéral.

Tais que de négligences dans les questions de commodité administrative ! La poste aux lettres, par exemple, est-elle assez mesquine pour une ville de cette importance, l'aplomb de quelques agents venant apporter leur courrier et faisant reculer tout le monde, parce qu'ils ont un uniforme, soit militaire, soit municipal, nous a toujours paru admirable ! et personne n'ose se récrier; il y à bien deux guichets, ce qui supposerait deux employés, ou du moins la nécessité reconnue de deux employés, et pourtant de mémoire Saint-Quentinoise en n'en a jamais vu qu'un !

Cependant le bureau de poste ne se désemplit pas de la journée, et le vestibule où l'on attend est du moins confortable. Nous ne savons quel mauvais plaisant, sans doute dans les mêmes appréciations que nous, s'est amusé à gratter sur la pancarte qui porte : — *ordre du service* , — les trois lettres *ser ;* ce qui fait qu'il ne reste plus que : *ordre du vice !* Vous pouvez le voir comme nous, lecteurs, pour peu que vous soyez incrédules; et c'est même cela qui a provoqué nos remarques. Toujours est-il que celui qui a commis ce méfait ne savait comment employer son temps en attendant.

Ce que nous disons pour la poste aux lettres s'applique avec plus de raison à la recette des finanees. Là ce n'est plus même un vestibule : là il y a une pauvre banquette, un couloir humide, étroit, où l'on se conduit, où l'on prend autant de rhumes de cerveau qu'il y a de têtes. Voilà le local offert à celui qui confie ses deniers à la générosité administrative. Là le mot *patience* est écrit à plusieurs endroits de ce couloir, un patient plus humain à écrit ces mots: *prend patience, pauvre rentier.*

Ordinairement les marchés sont installés pour ceux qui ont des denrées à acheter.

Ici le marché, est-il assez ignoble, par ces jours de pluie, de voir tous ces légumes gisant par terre : c'est à vous rassasier à jamais du pot au feu ! et justement toutes ces marchandises sont là dans le plus beau milieu de la ville, dans l'endroit le plus fréquenté, à peine si une ligne de cinquante centimètres sert de passage aux malheureux qui veulent circuler d'un point à un autre de la place. Le puits même ne suffit pas à servir de refuge à ceux qui voudraient reprendre haleine, encombré qu'il est par quelques bambins en haillons vous demandant à porter vos provisions. Et pourtant ce puits, dû à une génération bien antérieure à la nôtre a un cachet tout particulier et mérite d'être respecté. Toutes ces ferrures artistement entrelacées sont du meilleur effet. Quand il ne serait là que comme ornement, il serait fort bien placés, pourquoi ne pas le laisser dégagé. Il est inutile de décrire l'état déplorable où la rue du gouvernement, la plus aristocratique, se trouve quand une circonstance majeure exige le dégagement absolu de la grand place ; c'est le comble de toute l'horreur d'un désordre sale, incongru ! c'est une vraie démence de l'ordre public, on ne comprend pas comment cela a pu se faire une fois ; et comme cela continue, on courbe la tête, tenté de dire ! Jusques à quand ! Comme à feu Catilina.

A suivre UN CRITIQUE.

ILS ONT VÉCU !

O pauvres vers latins qu'à cette heure on méprise,
Et qu'on a remontés, l'autre nuit, par surprise,
Au grenier de la Faculté,
Vous avez donc vécu : le dactyle succombe,
Et, tristement, je viens déplorer sur sa tombe
Le sort qu'il n'a pas mérité.

Nos heureux successeurs sur les bancs de l'école,
Pendant longtemps encor, plaqueront l'hyperbole
Sur le barbarisme éhonté ;
Si l'on respecte Homère et le poëme épique,
Ils cueilleront encor des fleurs de rhéthorique
Au jardin de l'antiquité.

Mais vous, ô vers latin, vous que, dans chaque fêtes,
En distiques bruyants, on jetait à la tête
D'un fonctionnaire ébahi,
Vous qui, dans les festins de notre vieux collége,
Coquets et gracieux, faisiez toujours cortége
Au rire bruyant de l'Aï.

Vous n'êtes maintenant qu'une pauvre ruine
Devant laquelle, hélas ! l'ancien ami s'incline
Avec le regret des beaux jours ;
Et, triste spectateur d'une mort qu'on célèbre,
Le vers français vient faire une oraison funèbre,
Et vous pleurer, ô mes amours.

Que ferez-vous, amis, dans ces longues soirées
Où nous promenions, fiers, nos plumes inspirées
Par le Gradus ad Parnassum ?
Oh, vous regretterez cet honnête spondée,
Et si sa fin n'est pas encore décidée,
Enfants, laudate dominum.

Qui sait dans quel abîme irait sombrer le monde,
Qui sait dans quelle nuit, dans quelle horreur profonde
Passeraient nos jours incertains,
Si l'on ne voyait plus, à la fin de l'année,
S'avancer gravement la tête couronnée
Du premier prix de vers latins.

POL NIGER.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

De la Tour consacrait ses loisirs à cette société charmante et polie, qui conservait si bien le grand art de la causerie. Dans cette intimité de tous les moments, les heures passaient rapides, et l'horloge seule, quand ce n'était pastoutefois la venue du jour, donnait le signal du départ. C'était à qui obtiendrait son portrait, car le peintre choisissait et faisait quelquefois la figure du valet, qui lui paraissait plus spirituelle que celle du maître (1). Diderot s'exprime ainsi : « La Tour, excellent peintre au pastel, grand magicien. » Etre peint par de La Tour était donc nn brevet d'esprit ou de beauté. Nous le disons encore aujourd'hui, en regardant ces pastels du siècle passé, à demi effacés par le soleil des printemps envolés ; sous la glace attachée aux guirlandes du bois doré et dans cette poussière éteinte, on devine facilement la rose et la beauté qui se souriaient l'une à l'autre (2). et peu s'en faut que l'on n'entende encore les paroles et le charmant duo de la fleur et du sourire (2).

Ces pensées naissent à lesprit de qui regarde le portrait de mademoiselle Fel, cantatrice de l'Académie Royale de musique, en 1757 (3). La bien-aimée du peintre, son étoile du soir, a été représentée par lui, la tête ornée d'une légère coiffure de dentelle ; elle n'a pas de poudre sur ses noirs cheveux ; on dirait une fière enfant de l'Orient ou de l'Espagne, venue pour protester contre les modes, contre les frivolités du temps et de la ville où elle a vécu. Qui dira les ineffables encouragements apportés par cette femme toujours dévouée à la nature inquiète et rêveuse de l'artiste (4) ? Bon ange placé sur la route du peintre, pour le soutenir de la voix et de la main, il n'est resté de vous qu'une image gracieuse et rayonnante, mais elle suffit à la postérité pour lire la beauté de votre âme à travers la beauté de votre corps, *mens blauda in corpore blando*.

Il y a presque toujours dans la vie des grands hommes une attrayante figure de femme, dont les biographes, attachés au sujet principal, dédaignent de s'occuper ou qu'ils ne nous rendent qu'imparfaitement. » (Madame Louise Colet, *Lettres de madame du Châtelet*.)

---

(1) De Bucelly d'Estrées *(Notice sur de La Tour)* : ainsi pour le fermier général de la Reignière, dont nous avons cependant le portrait.

(2) Jules Janin, *Littérature dramatique*, t. II.

(3) « Chardin distribuait les tableaux au Salon : en opposant face à face les pastels de La Tour à ceux de Péronneau, il a interdit à celui-ci l'entrée du Salon, et cependant Péronneau fut quelque chose autrefois dans le pastel. » DIDEROT.

(4) Dans l'École de dessin, à Saiut-Quentin, *Musée de Fervaques*.

Nous avons été assez heureux, grâce à Mme Varenne, pour (1) retrouver les lettres de Mlle Fel, et nous les reproduisons ici :

« Je me suis mise, mon très cher voisin, dans les détails de » notre dinné jusqu'au cou, et pour que vous sachiez ce qu'il » en coute de donner à manger aujourd'huy, je vous envoye » la feuille, qui ne ressemble nûllement à celles des bénéffices. » Vous n'y trouverez point de vin, de liqueur, attendu que » nous faisons cette dépense en comun. Vous savez actuelle- » ment ou peuvent aller vos dinners, car j'ai mis l'attention la » plus scrupuleuse à tout voir, et tout scavoir. Je puis vous » assurer mon très cher voisin, que je n'en ferais pas tant » pour moy, je vous souhaite le bon soir et vous embrasse du » fonds de mon cœur. »

à Chaillot, ce jeudi.

J'ai pris de la mâne, ce matin, pour me délivrer de mes lanterneries, je me trouve mieux.

Paris, 5 janvier 1785,

« J'ai reçu ci-inclue, monsieur le Chevalier, l'état des meu- » bles, dont votre honnêteté laisse la jouissance ma vie du- » rante. Je suis très touchée des nouvelles offres que vous » me faites, mais croyez, monsieur le Chevalier, que je ne me » suis attendue à aucune marque de reconnaissance de votre » part, n'ayant écouté que ma conscience, qui est mon guide or- » dinaire pour toutes les actiosn de ma vie. Quant à l'appartement » que j'occupe à Paris, qui me convient par la proximité de » mes amis, mais qui est si triste que si la partie que je ne » connais pas l'est moins, je pourrai peut-être à louer le tout » poür me sauver des boues de Chaillot, pendant l'hiver quand » vous serez à Paris, je me déciderai. — M. Dorizon à dû vous » mander que, d'après l'avis qu'a donné M. Paquier, pour les » dangers et le domage, que la fumée pourrait causer aux pas- » tels de M. de La Tour, il est instant que vous veniés faire » fermer les écartements du mur, aussy je compte que cet in- » cident vous déterminera à rendre possible votre petit voyage, » recevez les assurances des souhaits bien sincères, que je fais » pour vous, dans tous les tems et du dévouement parfait » avec lequel je suis pour la vie, Monsieur le Chevalier, votre » très humble et très obéissante servante. »

FEL.

« Je vous rend grâces, monsieur le chevalier (2), des vœux obli- » geans que vous formés pour moy, et de leur sincérité, dont je » ne saurais doutter d'après la connoissance que j'ai de votre

---

(1) *La première lettre, non signée, ni datée semble adressée à M. G. de La Tour le peintre, la seconde à son frére, le chevalier, et la troisième à M. Cambronne Huet, juge cousul en charge, à Saint-Quentin. (Picardie)*

(2) *A Monsieur le chevalier de La Tour, à Saint-Quentin.*

» caractère ; je me flate aussi que vous êtes bien persuadé que
» personne au monde ne désire plus que moy de vous scavoir
» heureux, et tranquille.

« Je suis charmée que la santé de votre pauvre frère se sou-
» tienne ; il ne faut pas s'étonner si les forces diminuent à son
» âge ; le tems met à tout des proportions, il faut compter sur
» cela. Je crois pourtant qu'il serait à propos de luy persuader
» que la *lélérte* trouve mauvais qu'il boive de son urine, et
» qu'il s'obstine à être deux jours sans manger. Quant aux bé-
» nédictions, je les crois aussi indifférentes que celle du Pâpe,
» ainsy vous pouvez le laisser faire. Ce que vous me mandez de
» M. Vibert, inspecteur des manufactures, me prouve que ma
» réponse a croisé votre lettre. Il m'a écrit la lettre du monde
» la plus honnette, et j'ai eu l'honneur de luy répondre, d'une
» façon très détaillée que j'avais chanté au concert d'Amiens
» du temps que M. de Chamillac eu était Intendant ; Insi
» Monsieur le Chevalier, il a gagné la discrétion, et j'en suis
» bien aise. Faite lui ces complimens, et je vous prie tous de
» boire à ma santé. Vous connoissez mes sentimens, comme
» je n'ai pas envie d'en changer, je suis, sans cérémonie
» Monsieur le Chevalier, votre très humble et très obéissante
» servante. »

FEL.

Paris, le 5 Janvier 1788.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

12 juin 1691. — ***Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, portant réglement pour les charges et dépenses de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.***

Imprimé à Saint-Quentin, chez Pierre BOSCHER, imprimeur-libraire.

Sa Majesté en son conseil a ordonné que les charges ordinaires et extraordinaires de la ville de Saint-Quentin seront acquittées suivant l'édit du mois de juillet 1689 et ainsi qu'il suit :

Sur le revenu des deniers patrimoniaux montant suivant les dits états à 6,539 livres dix sols, sera payé annuellement par le receveur desdits deniers.

Au Mayeur pour ses gages,	45 livres. .	45 livres
Au conducteur de la petite horloge,	12 » . .	12 »
» » grosse »	40 » . .	40 »
Au concierge de l'Hôtel-de-Ville,	38 » . .	38 »
Pour les casaques des huit sergents à Masse et celles des trois portiers de la geôle des prisons, des deux fossoyeurs des pestiférés, et pour les robes des sergents à verges, les capotes, capuchons, chausssons des guetteurs		300 »

Pour les vins de présent la somme de. . . .	200 »
Pour le festin du renouvellement du magistrat .	150 »
Pour la collation du jour de la Saint-Jean . .	100 »
Pour le bois du feu de la Saint-Jean	30 »
Pour les flambeaux des quarteniers de la veille de Saint-Denis, de ceux du gouverneur lieutenant du roi, et du mayeur, qui allument le feu la veille de la Saint-Jean ; et pour les cierges du Mayeur et des échevins pour le reposoir qui se fait à l'Hôtel-de-Ville, le jour du Saint-Sacrement la somme de	30 »
Pour le bois et chandelles pour la chambre du conseil de la ville	100 »
Pour les cordes des puits de la ville et entretenement d'iceux.	200 »
Pour la jeunesse de Saint-Quentin, pour la course de la couronne suivant le testament du sieur Rozer chanoine de Saint-Quentin.	25 »
	1265
Et autres dépenses suivant Etats	4997 L. 10 s
Revenant lesdites sommes à celle de	6259 L. 10 s

Et sur le revenu des octrois de ladite ville montant à. . . . . 2739 livres

Il sera annuellement employé la somme de 1000 livres à la réparation des ponts portes et corps de garde nettoyement d'iceux et entretenement des abreuvoirs.

(Communiqué par M. R. Jourdain.)

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

IV.

Si on a fait attention à ce que j'ai dit dans le N° précédent, savoir que le sang dépose dans chaque organe une partie de ses principes nutritifs, il sera facile de comprendre que, malgré la transformation du sang noir en sang rouge opérée dans les poumons, s'il ne se trouve pas dans l'individu une nouvelle substance qui puisse se mêler au sang et devenir sang elle-même, il arrivera un moment où ce sang ne possédera plus assez de matériaux pour nourrir le corps de l'homme. Il en est de ce liquide comme de l'huile qui s'épuise dans la lampe, et que l'on est obligé de renouveler pour entretenir la lumière.

Ce principe nutritif, appelé à réparer les pertes éprouvées par le sang, nous est fourni par l'alimentation. L'aliment, quand il est introduit dans l'estomac, est bien loin de ressembler à du sang, et sa transformation exige un long travail que expliquerai en détail quand nous traiterons des aliments.

Les organes chargés des importantes fonctions dont je viens de vous entretenir, sont recouverts, garantis, protégés par la peau, vaste membrane qui enveloppe complétement le corps de l'homme.

La peau, pourvue d'un grand nombre de filets nerveux, et, par conséquent, douée d'une excessive sensibilité, nous met en rapport avec tous les corps extérieurs en nous transmettant les impressions qu'elle reçoit.

Cet organe, percé d'un nombre infini de petites ouvertures qui laissent passer la sueur et la transpiration, est recouvert de l'épiderme, qui est appliqué sur la peau pour la protéger à son tour, et qui durcit et s'épaissit considérablement lorsque la peau est soumise à des frottements répétés.

Lorsque toutes les fonctions dont nous avons parlé s'exécutent convenablement, l'homme vit. Mais cette vie peut être comparée à celle des plantes, qui, elles aussi, respirent et se nourrissent.

Est-ce donc là l'existence que Dieu destinait à l'homme ? Non, messieurs. Cette vie n'est pas la vie complète de l'homme, c'est l'union de l'âme avec le corps qui forme la créature humaine ; ainsi, à cette vie purement matérielle semblable à celle des autres animaux, vient s'ajouter une autre vie, la vie intellectuelle, la vie de l'âme qui trouve dans son corps tous les instruments dont elle a besoin pour entrer en communication avec le monde extérieur.

C'est l'âme qui donne à l'homme le pouvoir de sentir et d'apprécier sa propre existence ; le pouvoir de raisonner sur lui-même et sur tout ce qui l'entoure ; le pouvoir enfin de se mettre volontairement en rapport avec tout ce qui peut favoriser sa conservation.

Le cerveau, siége principal de l'âme, est le centre qui reçoit toutes ces impressions par l'intermédiaire de filets nerveux qu'il envoie à des organes particuliers, les organes des sens, chargés spécialement de mettre l'homme en communication avec le monde extérieur.

Les nerfs qui partent du cerveau n'ont donc pas tous pour mission de faire contracter les muscles et exécuter les mouvements. Il en est qui doivent recevoir les impressions du dehors et les faire parvenir au cerveau.

Cinq sens sont chargés de ces fonctions : le Toucher, le Goût, l'Odorat, l'Ouïe et la Vue.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

II.

Acquisition de la qualité de Français postérieurement à la naissance.

§ 1. Cinq mois d'acquisition de la qualité de Français postérieurement à la naissance.

Dans la section précédente, nous avons vu comment s'acquiert par la naissance la qualité de Français ; cette qualité peut aussi s'acquérir postérieurement à la naissance ; en d'autres termes, l'étranger peut devenir Français, et ce réalise de cinq manières différentes, savoir : — par l'adjonction à la France d'un territoire étranger ; — par la naturalisation; — par suite des dispositions relatives aux enfants nés en France d'un étranger et aux enfants nés en pays étranger de l'étranger naturalisé Français (C. civ., art. 9, et lois du 22 mars 1849 et du 7 février 1851) ; — par suite des dispositions relatives aux enfants nés à l'étranger ou en France d'un Français ayant perdu la qualité de Français (C. civ., art 10 ; — par le mariage d'une femme étrangère avec un Français.

§ 2. Adjonction à la France d'un territoire étranger.

L'adjonction à la France d'un territoire étranger, soit par la conquête, soit par une cession volontaire, a pour effet de rendre Français ceux qui se trouvent domiciliés sur ce territoire, mais sous les réserves stipulées dans les conventions diplomatiques.

§ 3. Naturalisation.

L'étranger qui, après l'âge de 21 ans accomplis, a obtenu du chef de l'État l'autorisation d'établir son domicile en France, et y a résidé pendant trois années, peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français. Les trois années courent à partir du jour où la demande d'autorisation d'établir son domicile en France a été enregistrée au ministère de la justice. — Est assimilé à la résidence en France le séjour en pays étranger pour l'exercice d'une fonction conférée par le gouvernement français. — Il est statué sur la demande de naturalisation, après enquête sur la moralité de l'étranger, par une décision du chef de l'Etat, rendue sur le rapport du ministre de la justice, le Conseil d'Etat entendu. (Loi du 29 juin 1867, art. 1).

Le délai de trois ans, fixé par l'article précédent, peut être réduit à une seule année en faveur des étrangers qui ont rendu à la France des services importants, qui ont introduit en France, soit une industrie, soit des inventions utiles, qui y ont apporté des talents distingués, qui y ont formé de grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles. (Même loi, art. 2.)

§ 4. Enfant né en France d'un étranger, et enfant né en France ou en pays étranger d'un étranger naturalisé Français.

Tout individu né en France d'un étranger peut, dans l'année qui suit l'époque de sa majorité (telle qu'elle est déterminée par la loi du pays qui est encore le sien), réclamer la qualité de Français, mais à une condition : il doit, s'il réside en France, déclarer que son intention est d'y fixer son domicile, et, s'il réside en pays étranger, faire sa soumission de fixer en France son domicile, et l'y établir dans l'année à compter de l'acte de soumission. (C. civ., art. 9).

Par exception, l'individu né en France d'un étranger peut réclamer la qualité de Français, même après l'année qui suit l'époque de sa majorité, s'il se trouve dans l'un des cas suivants : — s'il sert ou s'il a servi dans les armées de terre ou de mer ; — s'il a satisfait à la loi du recrutement sans exciper de son extranéité. (Loi du 22 mars 1849).

Enfin, la faculté de réclamer la qualité de Français, attribuée par l'article 9 du Code civil à l'individu né en France d'un étranger, a été étendue aux enfants nés en France ou *à l'étranger* de l'étranger naturalisé Français. Leur déclaration doit être faite dans l'année de leur majorité, s'ils étaient mineurs lors de la naturalisation, et, s'ils étaient majeurs à cette époque, dans l'année qui suit celle de ladite naturalisation. (Loi du 7 février 181; art. 2).

§ 5. Enfant né à l'étranger ou en France d'un Français ayant perdu la qualité de Français.

Tout enfant né en pays étranger d'un Français qui a perdu la qualité de Français, peut, à tout âge, pourvu qu'il soit majeur, recouvrer la qualité de Français ; à cet effet, il doit, s'il réside en France, déclarer que son intention est d'y fixer son domicile, et, s'il réside en pays étranger, faire sa soumission de fixer en France son domicile et l'y établir dans l'année, à compter de l'acte de soumission. (C. civ. art. 10).

Quant à l'enfant né en France d'un Français ayant perdu la qualité de Français, deux cas sont à distinguer : ou le ci-devant Français est né à l'étranger, ou il est né en France.

Si le ci-devant Français est né à l'étranger, son enfant, né en France, est exactement dans la même position qu'un enfant né à l'étranger d'un ci-devant Français ; car la circonstanee qne l'enfant est né en France ne saurait lui attribuer la nationalité française, il peut donc, à tout âge, pourvu qu'il soit majeur, recouvrer la qualité de Français ; mais là se borne son privilége.

Si le ci-devant Français est né en France, ce qui sera le cas le plus fréquent, son enfant, né en France, a évidemment les mêmes droits que l'enfant né en France d'un étranger qui lui-même y est né ; or, nous avons vu ci-dessus (section 1, § 2) que cet enfant est Français de naissance,

sauf à réclamer la qualité d'étranger dans l'année qui suit l'époque de sa majorité; telle sera donc également la condition de l'enfant né en France d'un ci-devant Français né lui-même en France.

§ 6. Etrangère qui a épousé un Français.

L'étrangère qui épouse un Français suit la condition de son mari et devient française comme lui (C. civ., art 12.) En se mariant, la femme consent à son changement de nationalité en même temps qu'à son mariage; mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire (section 1, § 2), si, après le mariage, le mari change de nationalité, ce changement est sans influence sur la nationalité de la femme.

(La suite au prochain numéro.)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Cette semaine a été des mieux remplie. Dimanche 19 janvier, reprise de *Patrie*, qui a été aussi bien accueillie que la première représentation; le public a été enthousiaste. Tant mieux! car cette manifestation, en faveur de ce drame remarquable à tous égards, prouve que l'amour de la patrie vit encore au fond de nos cœurs, et qu'il suffit de la moindre étincelle pour la réveiller. L'interprétation en est soignée: Fournier, Duménil, Didier, Letemple, Bardou et Mmes Francis, Laure-Léon, A. Ozanne, concourent à cet immense succès qui fera encore courir toute la ville de Saint-Quentin.

Dans *les trois Epiciers*: Bardou, Francis, Sainville et Mmes E. Lambert, Jouve luttent d'entrain; ils sont inévitablement drôles et d'un désopilant hors ligne.

Lundi 20 janvier. Reprise de: *Rita l'Espagnole* que l'on revoit avec plaisir, interprété par Mme Francis et Fournier, Didier, Duménil.

La troupe d'opéra nous a donné *Haydée*. — *Herbert* fait preuve de qualités dramatiques. Ce personnage de Loredan est très difficile à rendre; l'artiste a bien compris tout ce que cet homme devait souffrir. Il a exprimé avec adresse les péripéties du drame qui se passe dans son cœur et dans sa conscience. Nous n'avons plus à parler de sa voix, dont nous avons analysé le mérite, mais nous pouvons dire avec quel style il a exécuté sa partie musicale: « *Ah! que Venise est belle,* » et toute cette admirable scène de rêve lui ont valu une ovation bien méritée. L'air du 3e acte et le duo: « *Adieu, patrie, honneur, adieu,* » ont été aussi très applaudis.

Gourdon est un Malipieri formidable. Sa haute stature donne un relief de plus au traître du drame. Sa voix, sonore et puissante, complète l'illusion.

Ramel, dans le rôle d'Andrea Donato, a eu aussi sa part bien méritée de succès. Il a attaqué avec hardiesse: « *Ainsi que vous* », et il n'a pas montré moins de goût et de talent au 3e acte.

Mme *Couvreur* a parfaitement chanté: « *Il dit qu'à sa noble patrie,* » et une fois dégagée de toute émotion, a été excellente dans l'air de la brise; charmante vocalisatrice, elle doit encore bien travailler pour être appelée à une brillante carrière.

Mme. *E. Ambre* a été très remarquée, sa voix se plie sans peine à tous les caprices de la musique légère d'Auber. Sûre d'elle-même, elle exécute les traits les plus difficiles avec une netteté parfaite.

N'oublions pas *Letemple* qui a bien tenu le rôle de Domenico.

Jeudi 23 janvier. — La représentation au bénéfice de Fournier, notre excellent premier rôle, était des plus brillantes.

La *Périchole* a été reprise et exécutée d'une façon ravissante. — *Fournier* (Piquillo), qui prêtait son concours obligeant comme ténor, a eu un grand succès. On a entendu avec le plus grand plaisir les morceaux : *Car il est Espagnol ; — Un peu grise, mais il ne faut pas qu'on le dise ; — l'Incognito ; — Les femmes, il n'y a qu'ça ; - Ah ! quel dîner je viens de faire.* — Je ne dois pas oublier la *Lettre chantée* de la Périchole et les couplets : *Ah ! que les hommes sont bêtes !* et l'air syllabique avec chœur du *Mari ré-cal-ci-trant.*

Fournier, *Letemple*, *Bardou*, *Francis* et Mlle *E. Lambert* ont rivalisés d'entrain, qu'ils reçoivent tous nos compliments sans réserve.

Lucrèce Borgia. Qui ne connaît le nom de *Lucrèce* ? Quelles sont les personnes qui, dans leurs moments de loisir, ont pu feuilleter quelques livres, qui n'aient entendu parler de Lucrèce Borgia, de cette femme célèbre par ses passions, célèbre par ses crimes, et qui faisait trembler tout ce qui approchait d'elle. Victor Hugo avait compris tout le parti qu'il pouvait tirer d'une pareille héroïne, et son drame, un véritable chef-d'œuvre, a fait revivre sous nos yeux ce qui n'était déjà plus pour nous que de l'histoire.

Les rôles sont superbes et de nature à faire valoir les artistes. — Mme *Francis* remplissait le rôle de Lucrèce, je ne me permettrais pas de dire que c'est un de ses meilleurs, car cette artiste nous a depuis longtemps habitués à la perfection ; douée d'un instinct dramatique des plus rares, elle possède ce que les Italiens appellent *il canto granito*, c'est-à-dire un style perlé, doux et mordant, un mélange à la fois de grâce et de force.

Fournier était superbe sous les traits de Don Alphonse d'Este, que dire que nous n'ayons déjà dit, il donne à chacun de ses rôles le caractère qui lui convient; excellent artiste il reste toujours maître de ses effets, jamais une intonation douteuse, ne manquant le but qu'il veut atteindre.

Didier était très à l'aise dans le rôle de Gennaro, il l'a rempli d'une façon remarquable.

Comme intermède, l'orchestre nous a fait entendre deux ouvertures brillamment exécutées, et Mme *Francis* a chantée d'une façon charmante avec la grâce qui la caractérise : *Les opinions d'une basse-cour* et *le Roi s'amuse.* Nous ne rappellerons pas les ovations qui ne lui manquent jamais.

LÉO.

Dimanche 26 janvier. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

LUCRÈCE BORGIA, drame en 5 actes.
LA ROSE DE SAINT-FLOUR, opérette en 1 acte.
LE RÉVEILLON, comédie-vaudeville en 3 actes.

Ordre : 1° Lucrèce ; 2° Le Réveillon ; 3° La Rose de Saint-Flour.

Jeudi 30 janvier. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Au bénéfice de Mlle Augusta OZANNE.

LES PATTES DE MOUCHE, comédie en 3 actes.
LE MOULIN JOLI, opéra-comique en 1 acte.
LES SONNETTES, comédie en 1 acte. (Succès des Variétés.)

GRAND CIRQUE MILANAIS.

Pour parler du *Cirque Milanais*, notre tâche est des plus faciles, l'éloge est dans toutes les bouches. Indépendamment de ce que l'on est habitué à voir, et dont il serait superflu de donner le détail, le public a remarqué, applaudi et rappelé :

Mlle *Cavallini* et Mlle *Juliette*, jeunes et jolies écuyères ; unissant la grâce à la solidarité et à la hardiesse, et qui ont fait sensation.

Mlle *Pasqualini Fabbri,* dont les attrayants exercices témoignent d'une adresse peu commune et d'une incroyable habileté.

Les frères Cavallini, qui sont surprenant de force et d'adresse dans leurs enchevêtrements et superpositions.

Le travail sur un cheval nu, *de M. Steckel,* est un des plus remarquables que nous ayons jamais applaudi. On dirait un Centaure, l'homme et le cheval ne semblent faire qu'un seul personnage.

Les clowns *Baudoin père et fils*, exécutent d'une façon charmante, sur le violon et avec des clochettes des morceaux très connus.

Le clown anglais *Saroni*, exécute avec beaucoup de précision, sur son violon avec une seule corde, le *Carnaval de Venisse.* Et il étalle sur une table une espèce de persienne en bois, tout morceaux placés par rang de taille, instrument singulier auquel il donne le nom de piano, et avec deux baguettes il exécute de jolis morceaux qui ont été entendus avec un grand plaisir.

Les étonnants gymnastes, dont les dangereux exercices nous donnent le vestige, et nous communiquent la chair de poule. Ils font des prodiges, et cela sans aucun effort du moins apparent ; c'est effrayant, mais on est assruré par l'impertubable aplomb de ces artistes.

Une grande quantité de clowns d'une agilité et d'une souplesse incomparables, amusants, gais, espiègles, tiennent constamment en éveil l'attention du public.

Les quatre chevaux (trois étalons et une jument) dressés et présentés en liberté par M. *Pierantoni,* ont soulevé des tempêtes d'applaudissements. Rien de plus admirable que la souplesse, la grâce et la docilité de ces nobles bêtes.

M. *Priami,* est un cavalier accompli, il est passé maître dans l'art dont il démontre les principes, il est un de ceux qui, dans les temps modernes, ont veillé à conserver les traditions de l'équitation et à en perfectionner les principes.

Telle est l'esquisse sommaire des premières représentations, et nous ne doutons pas qu'avec de pareils éléments, la foule ne continue à se porter, durant le peu de temps que doit rester à Saint-Quentin le Cirque Milanais qui, indépendamment de l'attrait qui lui est propre, a l'incontestable avantage d'assurer et de n'occasionner aucune fatigue.

NOEL.

Au Cirque, rue d'Achery, tous les soirs, la représentation est variée.

L'homme volant, par M. A Steckel, gymnasiarque hors ligne, le seul qui ait pu surpasser le célèbre Léotard dans l'exercice des trois trapèzes.

L'Étoile du Nord, par Mlle Pasqualine Fabri qui paraîtra dans ces exercices de grâce et de difficultés sur un cheval lancé en pleine vitesse.

Les quatre Chevaux. Le NEC PLUS ULTRA du dressage ; trois étalons arabes et une jument travaillant ensemble, dressés et présentés par M. Pierantoni.

Le Pavillon chinois, travail à cheval par Mlle Cavallini.

Les Banderolles, sautées par Mlle Juliette.

M. Charles Lalanne, écuyer de première force.

Les Hommes élastiques, par les clowns Baudoin père et fils.

Originalité musicale, par le clown anglais Saroni.

Le Jockey de New-York, par M. Steckel.

Une foule d'exercices seront ajoutés au programme de chaque soirée. Quadrilles, manœuvres, jeux de barre, grandes pantomimes et pièces militaires.

Les intermèdes seront remplis par 14 clowns.

Les bureaux ouvriront à 7 heures. On commencera à 8 heures précises.

Prix des places : Stalles 3 fr.; Premières 2 fr.; Secondes 1 franc.
Les enfants au-dessous de 7 ans paieront demi-place excepté aux places de Stalles.

Nota. — Pour des renseignements ou comptes à régler s'adresser à M. Priami, rue d'Isle, 117, de 2 à 3 heures.

On demande 60 enfants des deux sexes de 5 à 6 ans pour figurer dans une pièce féerie. Inutile de se présenter ayant passé l'âge indiqué.

S'adresser au cirque de 11 heures à midi.

NOUVELLES

∴ La Monnaie a reçu l'ordre de frapper 35 millions en pièces de 5 francs. Elle en livre déjà pour 200,000 fr. par jour.

∴ Pour se mettre au courant des affaires criminelles, la Cour d'appel va, dit-on, doubler les assises de la Seine pendant le mois de février.

∴ Sur la demande du ministre de la guerre, l'amiral Pothuau a décidé que les officiers de terre seront admis à visiter les usines, arsenaux et ateliers de constructions navales.

∴ Nous apprenons la mort de Mme Gounouilhou, née Lavertujon, épouse de M. Gounouilhou, directeur-gérant et propriétaire du journal la *Gironde* de Bordeaux.

∴ Le grand Théâtre de Lyon vient de donner un drame nouveau en trois actes : le *Fils du peuple*, dû à la plume d'un écrivain lyonnais, M. Victor Chauvet.

∴ Autre tentative de décentralisation dramatique. Le théâtre de Meaux a donné hier une comédie en vers, inédite : *Au bord de la rivière*, par M. Médéric Charot.

∴ Le *Lien fédéral*, journal suisse, annonce que le prince Napoléon va faire bâtir un nouveau château sur la partie qui lui reste de sa villa de Prangins.

∴ Wiestbaden, le 22 janvier. Aucun changement ne s'est produit dans l'état du prince impérial d'Allemagne. Le prince va très bien. Il a fait des promenades. Il a visité le théâtre.

∴ Lisbonne, 21 janvier. L'état de l'impératrice douairière du Brésil est désespérée.

∴ Le *Siècle* dément la nouvelle de la mort de Mme Paul Minek, la conférencière de la Commune, que l'on disait décédée en Suisse.

∴ A Téhéran, le grand vizir vient d'ouvrir *pour la première fois* ses salons aux diplomates et notables européens.

∴ On nous signale tous les jours de nouveaux faits de précocité. A Rouen, il y a plusieurs tilleuls qui ont des pousses d'un d'un décimètre de long avec des feuilles développées comme au mois de mai. Des chèvrefeuilles commencent également à pousser.

Près de Liège, on cueille sur une colline des fraises en pleine maturité. Les poules couvent comme en plein printemps ; à Saingny (Seine-et-Oise), on cite une couvée de dix poussins datant du 1er janvier.

∴ Dans quelques jours on pourra admirer, dans l'église Saint-Sulpice, la belle chapelle que vient de peindre M. Signol.

∴ L'ambassade japonaise, composée de huit membres, est allée hier visiter l'Ecole des mines, rue des Saints-Pères.

∴ L'un des embassadeurs qui s'occupe spécialement des questions commerciales, est allé visiter Elbeuf.

∴ On dit que toutes les oppositions étant aujourd'hui levées, le mariage de Mme la duchesse de Persigny avec M. Lemoine aura lieu dans les premiers jours de février.

∴ Le 30 janvier aura lieu une des cinq grandes marées de l'année.

∴ Francfort, 21 janvier. La Banque de Francfort a réduit son escompte à 4 0/0.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 74 .. Choix .. bonnes marques 72 à 7g Courantes 67 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 00 février 71 75 à 75 .. 4 mois 71 75 à 75 Supérieures: courant du mois .. à 69 75 70 2 mois .. à .. .. 4 mois .... à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 98 75 tout fût disposé 97 25 épurée en tonne 107 75 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 97 25 Cour. du m. 97 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a 56 50 courant du mois 56 50 4 mois 56 50 mois chauds 58 ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 .. à — ..
Blanc n° 3 disponible,	73 50 à .. ..
Bonne sorte,	157 00 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 50 à 11 ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 50
Blanc n° 3 » »	72 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 50 à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2387	680	334	109
Vendus . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 88	1 78	2 25	1 78
Le kil. 2e qualité.	1 78	1 68	2 ..	1 68
Le kil. 3e qualité.	1 70	1 58	1 70	1 61

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 31 50 2e — — Seigle 17 15 Orge 19 .0 Avoine 17 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 50 2e 30 67 3e 29 67 Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver 00 .. de mars .. .. Avoine 1re 18 75 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 00
— — au-d° 7 .. 00
— — 10 à 13 62 ..
— — 13 à 14 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 73 .. Alcool .. Noir neuf 38 à 42 Mélasse degré Beaumé 10 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° ... 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 50 épurée 93 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 50 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 75 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 85 quin. Seigle 17 25 Orge 17 25 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 28 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 17 ..à .. Avoine 17 50 à 18 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. 41à ..

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 10 50 2e 11 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re — — 2e— .. Avoine 1re ..8 25 2e 7 75 3e .7 25

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e 30 66 3e 29 66 Avoine 00 00 Orge .. — Pammelle 17 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 50 2e 22 50 3e 22 00 Escourgeon 23 .. Seigle 17 00 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 25 à .. 00 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine .. .. Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 00 2e 42 00 Son 10 50 Blé blanc qtal 31 .. gris 29 .. Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver 23 .. mars 00 00 Colza d'hiver 28 — mars 20 —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin.— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 5. 2 Février 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN *(Affranchir.)*

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite).*

Chaillot, le 8 juillet 1789.

« Les précaution que vous faittes prendre à M. le chevalier » de l'atour, s'accordent tout affet avec ma façon de penser. » Dans la crise où il se trouve, on ne sauroit veiller de trop » près les inconveniens, et franchement, il est temps que le » pauvre chevalier se mette au repos.

« Je recevrai Muler avec plaisir, pour mon domestique, d'au- » tant que jetais décidée à renvoyer le mien, qui, comme je » l'avois prévû s'est crû un personnage, depuis qu'il a eû l'hon- » neur d'en imposer à un fou. Je vais arrêtter les soins de mes

» amis, qui s'éloit enquèttes de me trouver un sujet tel qu'il le » faut pour son honheur, et le mien : si Muler , me sert avec » affection, qu'il ne se relâche poin sur ses devoirs, il n'aura » jamais envie de me quitter, car il trouvera ches moy, de la » justice, de l'humanité une maison réglée et beaucoup de tran- » quilité. — mes gages sont de cent écus, y comprisson habil- » lement, il sera blanchi et les étrennes sont en proportion du » méritte.

« Si ma condition luy convient, M. le chevalier me l'envoyera, » avec un mot de lettre, pour me donner des nouvelles de » M. de latour, — j'orai un entretien avec luy, ou se déciderai » le jour de son entrée ches moy, — pendant que muler se repo- » sera, je me defferai de ma lourde bête.

« Je vous prie, monsieur, de continuer vos bons offices » d'ami, et d'ami de mérite, — qui a seu vous appercevoir, a du » remarquer les sentimens , dans notre cœur — j'ai l'honneur » d'être, avec la plus parfaite considération,

» *monsieur votre très humble et très obéissante servante.* »

FEL.

« — Bien des choses je vous prie à M. le chevalier, et quoique « je n'aye pas l'honneur d'être conu de M[me] Cambronne, j'ai » celuy de la saluer, ainsy que toutte votre famille. »

Ces lettres, les seules que le temps ait sauvées de l'oubli, nous révèlent que M[lle] Fel, *la céleste,* la contatrice fêtée et adorée, n'avait jamais oublié son amant, ni la famille de celui-ci.

Grâce à l'obligeante communication de Madame Varenne, nous allons citer maintenant les lettres des amis et de ceux dont le talent de La Tour a reçu les remerciements et les hommages ; nous en avons les précieux originaux, sous les yeux, c'est une heureuse trouvaille, dont nous tenons à faire profiter de suite, les concitoyen set les nombreux admirateurs de La Tour.

Vendredi au soir

« M. le Cardinal de Tencins (1) devais aller , demain , chez » vous, à onze heures, — monsieur ; et il ne pensoit pas, que c'est » demain, jour de conseil, depuis dix heures, jusqu'à une ou » deux heures. Aussi, monsieur, si vous pouvez remettre la » partie a lundy — prochain, a onze heures du matin, j'aurais le » plaisir de me trouver à vostre travail, et de continuer d'ad- » mirer jusqu'à quel point vous portez la perfection de vottre » art je suis très parfaitement, monsieur, vostre très humble et » très obéissant serviteur.

L'Ev. DE VERDUN.

---

(1) Ce portrait du Cardinal de Tencin, qui jusqu'ici n'était signalé nulle part, est, sans doute, celui que possède Madame Varenne.

L. Guérin de Tencin, né à Grenoble en 1680, cardinal en 1739, Archevêque de Lyon en 1740, mort en 1748.

« M. le Duc d'Aumont, prie monsieur de La Tour de n'avoir » aucune inquiétude sur son portrait, Madame Adélaïde (1) » désirant les garder quelques jours, elle promet d'en avoir » grand soin. »

M. le Duc charge Monsieur de Lusdré d'en dire demain, d'avantage à M. de La Tour.

à Versailles, le III février 1750.

Monsieur,

« Ce n'est que depuis deux heures que je jouis de la satis- » faction de voir le plus admirable de tous les portraits pour la » ressemblance et pour toutes les autres parties.

« J'ettais bien souffrante au dernier point et quoiqu'il fut » devant mes yeux, je ne le voyais pas j'ai passé huit jours dans » cet état, je me trouve infiniment mieux aujourd'hui, grâce à » Dieu, je conte aller à la campagne pour tâcher de me réta- » blir, j'espère partir vendredi et avoir le plaisir de vous voir » avant. Mon mari part demain matin, et vous ferez, Monsieur, » une très bonne œuvre, en me faisant l'amitié de venir dîner » avec moi. Vous ne sauriez croire, Monsieur, l'embarras où » nous sommes pour placer le second moi-même. Nous ne » trouvons point de place digne de lui, et nous attendrons vos » bons avis, vous voudrez bien excuser ce grifonnage, il m'est » permis d'avoir des distractions, car je ne peut pas lever les » yeux, sans voir votre ouvrage. »

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus grande estime, votre très humble servante.

Mercredi 19.

THELLANON.

à Monsieur de La Tour, chez lui.

— L'histoire ne nous dit pas si cette gracieuse et toute féminime invitation a été acceptée, en l'absence du mari ?

AUX LACHES.

Frappons, cinglons du fouet le lâche parvenu
Tout émérillonné de vin et de luxure,
Brutal comme un laquais pour le pauvre inconnu ;
Mais prompt devant les grands à changer de posture ;

Honni soit le gredin, souffleté le matin,
Qui d'un valet tremblant le soir meurtrit la face
Et rampant, au plus bas d'un jupon de catin
Baise dévotement la plus impure trace.

---

(1) Madame Adélaïde était une des filles de Louis XV.

Que te fera le Dieu , si venu pour juger ,
Il te prend dans sa main ardente à protéger
Mais ardente à punir , et voit ta pâle joue?

Dans son céleste azur , Dieu s'essuiera les mains
Et sa cour te verra , vil rebut des humains ,
Manger des chardons d'or , dans une auge de boue.

JULIUS.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

— Nous apprenons qu'un écrivain hollandais vient de s'adresser à la Société des Gens de Lettres, pour demander l'autorisation de traduire en langue Néerlandaise un des derniers romans de M. Henri AUGU, *le Vélite de 1812*, qui a paru dans le *Siècle* il y a quelques mois. — Cette autorisation lui a été accordée par l'auteur. — Les ouvrages de M. Henri AUGU, déjà traduits en langue étrangère, sont: *les Oubliettes du vieux Louvre*, en Italien; — *une histoire de Vampire*, en Allemand; — *Les français sur le Rhin*, en Espagnol dans l'Amérique du Sud; — *le Tribunal de sang*, en Anglais dans les Etats-Unis.

— M. Alphonse MASSART, vient de composer et publier sous le titre général: *Les Echos de la Foi*, une collection de morceaux religieux à 2 et 3 voix égales à l'usage des couvents, séminaires, établissements, etc. — Ce recueil manquait dans les établissements auxquels il s'adresse, il vient combler une lacune et rendre un véritable service aux professeurs, et l'œuvre de M. A. MASSART, musicien jouissant d'une haute réputation justement méritée, a atteint la perfection. On ne sera donc pas étonné de l'accueil fait aux livraisons parues, accueil qui n'est que le précurseur du succès de celles qui vont lui succéder et ouvrir à l'art de nouveaux horizons.

— M. Edmond de BARTHÉLÉMY, vient de publier à la librairie Didier, un livre intitulé: *Charlotte Catherine de la Trémoille, princesse de Condi*. C'est l'histoire de cette femme célèbre accusée d'avoir en 1581, empoisonné son mari qu'elle avait épousé par amour. M. E. de BARTHÉLÉMY, revise ce procès, et à l'aide d'une correspondance inédite de Charlotte de la Trémoille, correspondance du plus haut intérêt, fait connaître à fond le caractère de cette princesse qui méritait les honneurs d'une biographie. Il conclut à sa justification complète et ses lecteurs ratifieront ce jugement en félicitant l'auteur du livre.

GONTRAN DE SULIE.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

INVASION DE 1814.

Arrêté qui ordonne le recouvrement des contributions directes ordinaires. —

Du 26 février 1814.

Le Préfet *provisoire* du Département de l'Aisne,

Vu la *proclamation de son Excellence le Général de Bulow, commandant en chef le 3e corps prussien,* donnée en son quartier général, à Laon, le 25 de ce mois, qui, entre autres dispositions, ordonne la rentrée des contributions arriérées de 1813 et les termes échus de 1814, et encore que les contribuables qui sont imposés à plus de 60 francs par année, paieront sur le champ, soit à l'acquit de leurs contributions, soit à titre d'avance, entre les mains des Percepteurs de leurs communes respectives, leurs cotes pour les mois de janvier, février et mars de l'année courante.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les contributions directes arriérées de 1813 et celles de 1814 continueront à être recouvrées d'après les lois et les règlements rendus sur cette matière.

ART. 2. — A la réception du présent arrêté, les receveurs et percepteurs des contributions directes qui auraient *cessé* l'exercice de leur fonctions, sont tenus, et, au besoin, *requis*, de les reprendre......

ART. 4. — Les Percepteurs continueront à faire leurs versements dans les dix premiers jours de chaque mois, entre les mains du Receveur particulier de leur arrondissement, à l'exception de ceux de Soissons et de Saint-Quentin, qui verseront directement dans la caisse du receveur général *provisoire,* à Laon. — (?)......

ART. 7. — Les Sous-Préfets des Arrondissements pourvoiront *provisoirement,* par des *personnes probes et solvables* au remplacement des receveurs et percepteurs qui se seraient éloignés du Département......

ART. 8. — Le Receveur général, les Receveurs particuliers et les Percepteurs, sont tenus, sous leur responsabilité personnelle, du recouvrement des contributions directes et des versements dans les délais fixés.

Ceux des contribuables en retard de payement y seront contraints par les voies ordinaires, *et même d'exécution militaire.*

ART. 9. — Les Percepteurs pourront, hors de leurs tournées dans les communes de leur perception, et lorsqu'ils iront faire

leurs versements à la recette de l'Arrondissement se faire accompagner du *garde champêtre*, ou, à défaut, d'un *garde national ;* le Maire de la commune chef-lieu de perception, donnera, à cet effet, toute réquisition nécessaire......

Fait à Laon, en l'Hôtel de la Préfecture, lesdits jour et an.

Le Préfet provisoire de l'Aisne,
Signé : C. LAROCHE.

(Communiqué par M. A. LEDUC, instituteur).

GRAND ESSIGNY.

Le Père Labbé, ancien prieur de Saint-Martin, de Chauny, écrivit au commencement du siècle dernier, une histoire, restée inédite, de cette ville et de ses environs. Nous en détachons le passage suivant :

Le Grand Essigny, Œssigniacum, village à quatre lieues de Chauny, dont l'Eglise et la Seigneurie dépendent du chapitre de Saint-Quentin. Jean de Ville, chevalier, lui vendit la haute et basse justice en 1245. Jacques de Sauchy, Ecuyer, une autre portion de la Seigneurie en 1273. Jean, fils de Wiart de la Tombelle une autre ; Marie, sa sœur, une autre et Jean de Villers, frère de Marie, une cinquième en 1284.

Essigny relève de Chauny par le fief du Fay, lieu du côté de Lizerolles, célèbre par la défaite des Français, le 10 aout 1557, appelé la bataille de Saint-Quentin. La famille de Mastaing, Ecuyer, Seigneur du Fay, en 1508 ; Antoine son fils, en 1520 ; François de Mastaing en 1532 ; Robert de Chivry, Seigneur du Fay, par sa femme Marguerite de Mastaing, en 1540. Robert de Chivry leur fils.

Il y eut autrefois au Grand Essigny un hôpital gouverné par des frères et des sœurs, dont Adam de Roupy et sœur Sibilie, furent bienfaiteurs en 1282 ; il y a encore aujourd'hui une Chapelle de Vendeuil, sous l'invocation de Saint-Jean.

Nous ajouterons à cette courte notice que le Grand Essigny fait aujourd'hui partie du canton de Moy, arrondissement de Saint-Quentin, diocèse de Soissons.

L'abbaye de Fonsommes y possédait avant la révolution le moulin à eau.

La population de ce village était en 1800 de 764 habitants et en 1861 de 1020 habitants.

M. Melleville, a publié dans le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, la liste des Seigneurs du Grand Essigny du XI[e] au XVIII[e] siècle.

Jehan de Vermandois.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

DU TOUCHER.

La peau, disions-nous précédemment, pourvue de beaucoup de nerfs, est douée d'une grande sensibilité. Elle transmet au cerveau les impressions qu'elle reçoit.

La main, qui est l'organe principal du toucher, ne reçoit pas ses impressions autrement que par la peau, qui, fine et souple à l'extrémité des doigts, est parcourue par des nerfs très-sensibles : les doigts pouvant se promener autour des objets, en examiner les contours, se rendent non-seulement compte de la température et de la cohésion de ces objets, mais ils en apprécient encore la forme et le volume.

Remarquez la structure de ces doigts, qu'il vous est si facile de plier, d'écarter, de tourner en tout sens, de courber à votre gré, et vous reconnaîtrez que la main est évidemment destinée à des opérations de tout genre et à des travaux de toute nature. Ces monuments d'archictecture, ces machines puissantes, ces productions diverses des arts et de l'industrie, qui provoquent l'admiration, sont l'ouvrage de la main de l'homme.

DU GOUT.

On goûte par la langue et par quelques autres points de la bouche. Les substances introduites dans cette cavité sont humectées par la salive, ce qui permet à des nerfs spéciaux placés dans la langue, et surtout à la pointe de cet organe, de faire apprécier par le cerveau leur saveur, amère ou acide, agréable ou désagréable.

Ce sens, très développé chez certains animaux, est placé à l'entrée du canal qui reçoit les aliments ; il indique à l'homme et à ces animaux les aliments qu'ils doivent prendre, ceux qu'ils doivent repousser.

DE L'ODORAT.

Le sens de l'odorat partage avec le goût la fonction de nous éclairer sur la qualité des substances alimentaires.

La plupart des corps laissent échapper dans l'air des particules odorantes, qui, introduites dans les narines par le mouvement d'inspiration, font impression sur la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales, et sur les nerfs répandus dans cette membrane. C'est ainsi que l'odeur parvient jusqu'au cerveau. Ces parfums si suaves et si doux des fleurs de nos jardins ne contribuent ni à la conservation ni au développement de l'homme, mais ils répandent sur son existence un certain charme qui augmente son bien-être.

DE L'OUIE.

Le sens de l'ouïe à un organe très compliqué. Il est situé sur les parties latérales du crâne. L'air agité par les vibrabrations du son, vient frapper les sons.

Toutes les parties qui composent cet organe sont alors mises elles-mêmes en mouvement, et font ainsi arriver les ondes sonores jusqu'au cerveau.

Voilà bien un véritable sens de la vie intellectuelle. Quel charme il répand sur notre existence ! Entendre la voix de l'homme, le chant joyeux et mélodieux des oiseaux, se laisser emporter dans les doux ravissements que nous procurent les accents de la musique, n'est-ce pas, en effet, se sentir vivre?

Voulez-vous acquérir la preuve que c'est le cerveau qui apprécie les impressions, et non pas les organes; voyez ce qui se passe à l'égard de l'ouïe. Pour entendre, il faut écouter. Or, quoique le son vienne frapper l'oreille, si le cerveau n'a pas prêté attention, il n'a pu entendre. et, lorsque quelqu'un nous ennuie et nous fatigue par ses bavardages, nous le laissons parler, et, portant l'action de notre intelligence sur un autre sujet, nous n'entendons plus qu'un bruit confus. Au contraire, éprouve-t-on du plaisir à entendre, on s'approche de la personne qui parle, on prête une oreille attentive, on ouvre même la bouche ; il semble, tant l'attention est grande, qu'on veuille écouter de tout les sens à la fois.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

II.

Perte de la qualité de Français

§ 1. Six causes par lesquelles se perd la qualité de Français.

La qualité de Français se perd : — par le démembrement du territoire Français ; — par la naturalisation acquise en pays étranger ; — par l'acceptation non autorisée de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger ; — par tout établissement fait en pays étranger sans esprit de retour ; par l'acceptation, sans autorisation, du service militaire chez l'étranger, ou l'affiliation, sans autorisation, à une corporation militaire étrangère ; — par le mariage d'une femme française avec un étranger.

§ 2. Démembrement du territoire français.

Quand des circonstances néfastes détachent de la France une portion de territoire, ce territoire lui-même est déna-

tionalisé, et ceux qui s'y trouvent domiciliés perdent la nationalité française, mais sous les réserves stipulées dans les conventions diplomatiques.

§ 3. Naturalisation acquise en pays étranger.

La qualité de Français se perd par la naturalisation acquise en pays étranger. (C. civ., art. 17.) Il faut que la naturalisation soit *acquise*, c'est-à-dire non-seulement demandée, mais obtenue. La qualité de Français ne se perdrait pas, du reste, par la seule autorisation, demandée et obtenue, de jouir des droits civils à l'étranger ; il n'y a pas là naturalisation.

§ 4. Acceptation de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger.

La qualité de français se perd par l'acceptation, non autorisée par le chef de l'État, de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger. (C. civ., art. 17.) Le français qui accepte ces fonctions perd la nationalité française, alors même que la nationalité étrangère ne lui serait pas conférée ; mais il faut que les fonctions aient été acceptées : il ne suffirait pas qu'elles eussent été sollicitées.

§ 5. Etablissement én pays étranger sans esprit de retour.

La qualité de Français se perd par tout établissement fait en pays étranger sans esprit de retour. (C. civ., art. 17.) Ce sont les circonstances qui témoigneront, de la part du français, la perte de l'esprit de retour, qui est d'ailleurs présumé jusqu'à la preuve contraire.

Les établissements de commerce ne peuvent jamais être considérés comme ayant été faits sans esprit de retour (C. civ., art. 17), c'est-à-dire que l'établissement de commerce, par lui-même et par lui seul, ne doit jamais être considéré comme ayant été fait sans esprit de retour, mais qu'il ne serait pas non plus obstacle à la preuve déduite de toutes autres circonstances, que le Français, même commerçant, a perdu l'esprit de retour en France.

§ 6. Acceptation du service militaire chez l'étranger ou affiliation à à une corporation militaire étrangère

Le Français qui, sans autorisation du chef de l'Etat, prend du service militaire chez l'étranger, ou s'affilie à une corporation militaire étrangère, perd sa qualité de Francais. Il ne peut rentrer en France qu'avec l'autorisation du chef de l'État, sans préjudice de la peine de mort prononcée contre les Français qui portent les armes contre leur patrie. (C. civ., art. 21 ; C. pén., art. 75.)

§ 7. Mariage d'une femme française avec un étranger.

Une femme française qui épouse un étranger « suit la condition de son mari. » C. civ., art. 19.) Il serait mieux de

dire qu'elle perd la qualité de française, car notre loi ne saurait lui conférer la nationalité étrangère, si la loi du pays étranger lui oppose. (M. Demolombe.) Par cxemple, comme le fait observer M. Marcadé, d'après les lois anglaises, la femme étrangère qui épouse un anglais ne devient point anglaise; et, réciproquement, l'anglaise qui épouse un étranger n'en reste pas moins anglaise.

Comment on recouvre la qualité de Français.

§ 1. Trois modes différents de la recouvrer suivant les causes qui l'ont fait perdre.

La qualité de Français se recouvre d'une manière différente, suivant les causes qui l'ont fait perdre. — Trois cas sont à distinguer. — Premier cas: la qualité de Français a été perdue par la naturalisation acquise en pays étranger, ou par l'acceptation non autorisée de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, ou par un établissement fait en pays étranger sans esprit de retour; — deuxième cas: une femme a perdu sa qualité de Française par son mariage avec un étranger; — troisième cas: acceptation du service militaire à l'étranger ou affiliation à une corporation militaire étrangère.

§ 2. Comment se recouvre la qualité de Français, quand elle a été perdue par la naturalisation acquise en pays étranger, ou par l'acceptation non autorisée de fonctions publiques conférées par un gouvernement étranger, ou par un établissement fait en pays étranger sans esprit de retour.

Le Français qui a perdu la qualité de Français par l'une de ces causes, peut toujours la recouvrer en remplissant trois conditions, savoir: — en rentrant en France avec l'autorisation du chef de l'Etat; — en déclarant qu'il veut s'y fixer; — en déclarant qu'il renonce à toute distinction contraire à la loi française, notamment aux fonctions ou titres dont il serait revêtu en pays étranger, et qu'il ne pourrait pas conserver comme Français. (C. civ., art. 18.)

§ 3. Comment recouvre la qualité de Française la femme qui a perdu cette qualité par son mariage avec un étranger.

La femme à qui son mariage avec un étranger a fait perdre la qualité de Française, la recouvre, si elle devient veuve, pourvu qu'elle réside en France au moment de la dissolution du mariage, ou, si elle n'y réside pas, en y rentrant avec l'autorisation du chef de l'Etat, et en déclarant qu'elle veut s'y fixer. (C. civ., art. 18.)

§ 4. Comment recouvre la qualité de Français celui qui l'a perdue par l'acceptation du service militaire à l'étranger ou par l'affiliation à une corporation militaire étrangère.

Le Français qui, sans autorisation du chef de l'Etat, a pris du service militaire à l'étranger, ou s'est affilié à une

corporation militaire étrangère, et qui, par l'un de ces deux motifs, a perdu la qualité de Français, ne peut la recouvrer qu'en remplissant les conditions imposées à l'étranger pour obtenir la naturalisation, c'est-à-dire, en obtenant, apres l'âge de vingt et un ans accomplis, l'autorisation du chef de l'Etat d'établir son domicile en France, et en y résidant pendant trois ans, à partir du jour où la demande d'autorisation a été enregistrée au ministère de la justice. (C. civ., art. 21, et loi du 29 juin 1867, art 1er.)

(La suite au prochain numéro.)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 30 janvier. — La représentation au bénéfice de Mlle Augusta Ozanne n'a pas dû être très fructueuse ; nous ne comprenons guère l'indifférence du public, qui devrait au moins donner un témoignage de satisfaction aux artistes qui, certes, sur notre scène, sont aux premiers rangs, et qui, comme Mlle A. Ozanne, fait tout le possible et met tout le zèle et le talent qu'elle possède à la bonne interprétation de ses rôles. Mlle A. Ozanne méritait salle comble ; nous regrettons beaucoup pour elle qu'il n'en ait pas été ainsi, surtout le spectacle était charmant, bien choisi et des plus variés.

Nous avons revu avec le plus grand plaisir les *Pattes de Mouche*, cette comédie écrite avec le talent de V. Sardou sur une idée ou plutôt une des histoires extraordinaires d'Edgar Poë, que nous a traduites si merveilleusement C. Baudelaire. Les *Pattes de Mouche* se prêtent à une odyssée d'aventures qui remplit les trois actes de cette charmante comédie ; c'est un véritable jeu de cache-cache où il s'agit de trouver et anéantir une lettre écrite par une jeune fille, mariée depuis, à un amoureux qui, ne l'ayant pas reçue, s'est consolée de l'infidèle en voyageant dans l'Indo-Chine. A son retour, il trouve un vieil oncle qui veut qu'il se marie, sous peine d'être déshérité ; notre voyageur cherche femme et rencontre son ancienne prétendue. Il apprend l'existence de cette fameuse lettre et s'en empare. La jeune femme veut la reprendre. Les recherches la compromettent, et les soupçons du mari jaloux sont détournés par une jeune amie de Madame qui consent, pour la sauver à passer pour la maîtresse de notre cosmopolite, retour de Honolulu, et qui deviendra sa femme. Voilà la donnée de cet imbroglio très vif, fécond en situations amusantes, et qui rendent ces pattes de mouches de Damoclès suspendues par un fil d'araignée une intrigue très bien ourdie. Mlle *Augusta Ozanne* a été charmante dans le rôle de Suzanne ; et *Fournier* a montré sous les traits de Prosper une gaieté incisive, un esprit étincelant ; *Didier* joue avec distinction M. Vanhove ; quant à *Bardou*, il est excellent dans le rôle de Thirion.

Le *Moulin joli* a été chanté d'une façon charmante par Mlle *Estelle Lambert* et joué avec la grâce enchanteresse de l'ingénue Gaston et le sentiment intime et profond de son rôle. *Letemple* et *Francis* l'ont très bien secondée. Nous regrettons que Mlle *Laure Léon* n'ait pas le plus petit filet de voix à ajouter à sa gentillesse.

Les *Sonnettes*, comédie nouvelle. Il n'y a pas d'analyse qui puisse donner une idée des *Sonnettes*. Quand nous aurons dit que le mari, cocher, et l'épouse, femme de chambre, servant tous les deux chez le marquis et la marquise de Château-Lansac, qu'une brouille survient entre eux en même temps que leurs maîtres se boudent, et que cette double lâcherie se développe au bout des sonnettes agitées par le

marquis et la marquise, vous ne trouverez là rien d'extraordinaire. Eh bien, c'est très amusant et très spirituel. Le dialogue est plein de finesse et d'observation, l'ensemble fort original. — *Bardou* est très drôle dans le rôle de cocher. Mme *Marie Thibeaud* pleine de malice et d'esprit dans celui de la femme de chambre. Ils ont été vivement applaudis.

Bardou a obtenu un grand succès dans la *Parodie de Lucie de Lammermoor*, il est véritablement désopilant et amusant; aussi le public lui a-t-il témoigné toute sa satisfaction par de chaleureux applaudissements en le rappelant; ce qui ajoute un fleuron de plus à sa couronne d'artiste. LÉO.

Dimanche 2 février. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.
LES SONNETTES, comédie en 1 acte.
LA BELLE GABRIELLE, drame en 5 actes et 9 tableaux.
LE MOULIN JOLI, opéra-comique en 1 acte.

Lundi 3 février. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
Représentation donnée par la Troupe d'opéra.
LA DAME BLANCHE, opéra-comique en 3 actes.
LES PATTES DE MOUCHE, comédie en 3 actes.

Jeudi 6 février. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
Au bénéfice de Mlle Laure-Léon, première ingénuité.
LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE, opérette en 3 actes.
LES TROIS CHAPEAUX, comédie en 3 actes.

GRAND CIRQUE MILANAIS.

Les représentations du Cirque Milanais se suivent sans interruption avec le plus grand succès dû aux talents des véritables artistes qui en font partie sous l'habile direction de MM. Priami et Pierantoni.

M. A. Steckel, l'Homme volant, pousse l'audace au trapèze jusqu'à ses dernières limites; il s'élance dans le vide d'un trapèze à l'autre, en faisant dans l'intervalle une pirouette verticale; c'est à donner le frisson!

Nous ne reparlerons pas des artistes, car tous ont fait depuis longtemps leurs preuves et n'ont pas de rivaux.

Les directeurs ne se contentent pas de nous faire assister à de véritables scènes équestres; ils ont monté une charmante pantomime, tirée des contes de Perrault: *Cendrillon*. — Le prince Charmant, les marquis, marquises, etc., sont magnifiquement vêtus, indépendamment des jeunes et charmants enfants: Marie Pierantoni, Italia et Juliette Cavallini, du gracieux Alexis Pierantoni; une soixantaine d'enfants ont été recrutés et prêtent aux mignons artistes leur mignon concours. N'oublions pas Emilio Cavallini (Napoléon Ier), Pepino Cavallini (John Bull) et Fabri (le cocher); on dirait de la cour du prince Charmant, un véritable chef-d'œuvre de Wateau ou de Boucher descendu au milieu du Cirque. NOEL.

Tous les soirs à 8 heures,
EXERCICES ÉQUESTRES, GYMNASTIQUES et ACROBATIQUES
par l'élite des artistes, suivis de **CENDRILLON**, un grand succès.

Dimanche 2 février, à 3 heures après-midi: Grande Représentation enfantine offerte aux personnes qui ne peuvent assister aux séances du soir. **CENDRILLON** terminera la représentation.

LES VOLONTAIRES D'UN AN.

VERSEMENT DE LA PRIME. — MISE EN ROUTE.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités compétentes une importante circulaire, de laquelle nous extrayons les passages essentiels concernant les jeunes gens :

La clôture des examens ayant eu lieu le 20 janvier, le classement des jeunes gens examinés, la notification aux intéressés des décisions, la réception et l'examen des demandes d'exemption de versement devront être terminés le 10 février.

Les versements auront lieu du *11 au 15 février*.

La deuxième visite des jeunes gens, qui doit précéder l'engagement et les engagements eux-mêmes, auront lieu du *16 février au 8 mars inclusivement*.

Enfin, la mise en route s'effectuera le *10 mars*.

Pour ces diverses opérations, vous vous conformerez à l'instruction du 1er décembre 1872, ainsi qu'aux dispositions ci-après :

Les commandants des dépôts de recrutement doivent, conformément au nº 52 de l'instruction du 1er décembre, prendre des mesures pour la deuxième visite, et les combiner de manière à faciliter l'établissement des actes d'engagements volontaires. Ils soumettront ces mesures aux préfets et leur demanderont leur concours pour la publicité qu'il peut être nécessaire d'y donner.

Les tableaux indiquant, pour chaque département, les corps où les engagés peuvent être reçus, ainsi que la proportion d'engagés susceptibles d'être attribuée à ces corps sont joints à la présente circulaire.

Toute facilité devra être donnée aux jeunes gens pour consulter ces tableaux dans les préfectures, les bureaux des sous-intendants militaires et les dépôts de recrutement.

Les commandants des dépôts de recrutement détermineront le nombre des engagés volontaires qui pourra être attribué à chaque corps, en raison du nombre des jeunes gens auxquels ils ont délivré des certificats d'acceptation et conformément aux proportions indiquées au tableau nº 1.

Les jeunes gens seront admis à choisir leur corps dans l'ordre où ils se présenteront, conformément aux instructions du commandant du dépôt de recrutement, et, s'ils se présentent plusieurs ensemble, dans l'ordre de leur inscription au registre de visite.

Aussitôt après leur engagement, les jeunes gens devront, sauf ceux qui demanderont des sursis d'appel, se rendre chez le sous-intendant militaire, qui leur délivrera une feuille de route individuelle pour se mettre en route le 10 mars 1873.

Afin d'éviter les pertes de temps et les dépenses qu'occasionnerait une nouvelle réunion de jeunes gens au chef-lieu du département, les engagés volontaires d'un an partiront isolément du lieu de leur résidence pour leur corps, à la date indiquée sur leur feuille de route, de manière à être rendus à destination au jour également fixé par ladite feuille.

C'est seulement à leur arrivée au corps qu'ils recevront, par dérogation à l'article 73 du règlement du 12 juin 1867, l'indemnité de route à laquelle ils ont droit.

Tout engagé qui, sans cause légitime, ne se sera pas mis en route de manière à être rendu à son corps dans le délai prescrit, serait arrêté par la gendarmerie et pourrait être conduit de brigade en brigade à sa destination.

Les engagés d'un an qui résident en Algérie, seront dirigés sur les portions actives des corps employés dans la colonie, et désignés dans le tableau de répartition.

Les sursis de départ pour continuation d'études, accordés exclusivement aux jeunes gens dans les conditions de l'article 53 de la loi, doivent être demandés au général commandant le département immédiatement après que l'acte d'engagement a été contracté. (N° 77 de l'instruction du 1er décembre 1872.)

NOUVELLES

∴ L'un des grands propriétaires de la Pologne vient d'instituer, comme son légataire universel, M. le comte Ladislas Plater, fondateur du musée national à Rapperswyl (Suisse), pour l'éducation des exilés.

∴ Une dépêche de Bombay annonce qu'un terrible tremblement de terre a eu lieu à Soonghur, village indien situé à 144 milles au nord de Bombay.

∴ L'un des vingt-deux conscrits alsaciens versés au 81e régiment allemand a tué son sergent, qui l'avait, paraît-il, maltraité. Quand le capitaine, baron de Geïlebock, a voulu l'arrêter, le conscrit, nommé Rindrich, des environs de Haguenau, lui a enfoncé sa baïonnette dans le ventre. On craint très fort pour la vie du baron.

∴ La Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal civil qui avait repoussé la demande en nullité du testament de M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, fusillé comme otage.

∴ Un rapport a été adressé à M. le ministre de l'instruction publique, relativement aux dévastations dont les bibliothèques du département de Seine-et-Oise ont été l'objet de la part des Prussiens.

∴ Le 4 février prochain, M. le ministre des finances fera adjuger une fourniture de 50,000 kilog. de tabac en feuilles, du Brésil, de la récolte de 1871 et 1872, pour les besoins des manufactures de l'Etat.

∴ Le sacre de Mgr de Dezeleuc, évêque d'Autun, aura lieu à Quimper le dimanche 26 février.

∴ L'*Industriel alsacien* annonce la mort de M. Edouard Trapp, un des principaux industriels de Mulhouse, ancien président du tribunal de commerce.

∴ Washington, 28 janvier : Le théâtre national de Washington a été complétement détruit par un incendie.

∴ On dément le mariage du duc d'Aumale avec la duchesse de Luynes. La duchesse, dont la santé exige des soins, est à Nice avec ses enfants.

∴ Les plans relatifs à la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville sont en ce moment exposés, de dix heures à quatre heures, au palais de l'Industrie.

∴ Une dépêche de Lisbonne annonce que l'impératrice douairière du Brésil est morte à Lisbonne. Elle était atteinte d'hydropisie.

∴ On écrit de Tver au *Monde russe* que le Volga a débâclé le 3 janvier par suite du dégel persistant et des pluies continuelles. Le niveau du fleuve s'est élevé de deux sagènes.

∴ Un orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, a éclaté à Kiew le 2 janvier.

∴ On annonce la mort de madame la comtesse de La Ferrière, qui a succombé victime d'un empoisonnement, occasionné par l'emploi imprudent du chloroforme.

∴ La nouvelle rue qui a été dernièrement percée dans le haut et à droite de la rue Montmartre, vient de recevoir une plaque qui fixe son nom. Elle se nomme rue d'Uzès.

∴ M. Bocquillon, l'auteur de la *Gazette de Bocquillon*, a été con-

damné à cent francs d'amende pour avoir traité de matière politique sans autorisation.

.·. Nous apprenons la mort de M. le vicomte de Braves, fils de l'héroïque gentilhomme qui se fit tuer sur les marches de Saint-Roch, le 21 janvier, en voulant défendre Louis XVI.

.·. Jeudi matin, M. Thiers a reçu M. Schneider, directeur de la grande usine du Creuzot, qui a donné au président de la République les détails les plus précis de la fabrication des aciers.

On sait que la constante préoccupation de M. Thiers est l'armement nouveau.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation,* marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 72 Courantes 66 .. à 69 .. *Farines de commerce,* huit marq. net .. .. Courant du mois 69 25 février 69 25 à 6 50 4 mois 71 .. .. à Supérieures: courant du mois .. à 69 25 50 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 .. à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 75 tout fût disposé 98 25 épurée en tonne 107 75 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 .. Cour. du m. 98 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 55 50 à .. — *Cote commerciale,* dispon. 55 00 a .. — courant du mois 55 00 4 mois 56 50 mois chauds 57 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, 63 75 à — ..
Blanc n° 3 disponible, 72 75 à .. ..
Bonne sorte, 157 50 à .. ..
Belle sorte, 158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique, 10 00 à .. ..
» de raffinerie, ... à .. ..

Cote commerciale:

Titre 88° disp. et cour. m. .. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » » 73 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite, 158 00 à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		2141	608	429	98
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 96	1 88	2 25	1 78
	2e qualité.	1 86	1 76	2 ..	1 68
	3e qualité.	1 78	1 68	1 80	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 25 50 2e 24 50 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 18 50 2e 17 50

Laon. Blé 1re 31 50 2e — — Seigle 17 15 Orge 20 .0 Avoine 17 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 22 2e 30 67 3e 30 48 Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 00 .. de mars 22 25 Avoine 1re 15 .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 25
— — au-ds 7 .. 00
— — 10 à 13 61 ..
— — 13 à 14 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 75 Alcool .. Noir neuf 38 à 42 Mélasse degré Beaumé 10 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 89 00 épurée 95 00 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 50 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 65 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 50 quin. Seigle 17 35 Orge .. .. Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 28 .. à 29 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 17 25 à 17 Avoine 17 50 à 17 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. 41 à ..

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 10 50 2e 11 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re — — 2e — .. Avoine 1re ..8 25 2e 7 75 3e .7 25

Ribemont. Froment 1re 31 50 2e .30 66 3e 30 .. Avoine 00 00 Orge .. — Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 50 2e 22 50 3e 22 00 Escourgeon 23 .. Seigle 17 00 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 .. à 23 75 Seigle 77 75 Orge .. .. Avoine 17 50 Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re .44 50 2e 42 43 Son 11 .. Blé blanc qtal .. .. gris .. .. Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 6. 9 Février 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite).*

De Paris, ce 30 Août 1752.

« Si vous voulez vous trouver ce soir, monsieur, à l'opéra
» comique, comme nous sommes convenus hier soir, je vous
» meneray à Passy, et vous rameneray après le souper. Je suis
» charmé d'avoir cette occasion de vous assurer de la considé-
» ration avec laquelle je suis, monsieur, votre très humble et
» très obéissant serviteur. »

Le comte d'Egmont.

— *Afin que nous puissions nous trouver plus sûrement, le rendez-vous sera sur le théâtre, après la pièce.*

Je suis gros, cher amy, d'avoir de vos nouvelles, j'en ai bien » besoin. — J'aurai aussi gros besoin de vous pour me dis- » traire de tout le brouillamini, dont je suis chargé et qui » n'est pas agréable, car avoir, depuis le matin jusqu'au soir, » avoir affaire à des prêtres et des moines, qui cherchent sou- » vent à vous attraper, n'est point amusant. — Aussi pour me » dédommager de tout cela, je voudrais bien que vous me don- » niez des nouvelles de votre santé. — Pour de votre amitié, » j'en connais trop le prix, pour ne pas croire que j'en suis » bien en possession. — Je la mérite, cher amy, par celle que je vous » ai voué et par l'attachement sincère et inviolable, avec lequel » je serai toute ma vie votre serviteur et amy de tout mon cœur.

L'abbé POMMYER, doyen.

J'embrasse le cher frère, mille choses à M. et Mme Chardin. Faites mémoire de moi à Mlle Navarre, si vous pouvez employer ses petits doigts en faveur de mon frére le Prieur...

A M. Delatour, peintre du Roi, aux Galeries du Louvre.

— Je serais bien flatté, mon cher amy, d'apprendre de » vous le résultat des bonnes intentions, que vous, M. Char- » din et Cochin, avez eues pour moi. — Cela a si fort affecté » mon cœur et ma reconnaissance que je suis dans le plus » grand empressement de savoir ce qui aura été conclu. — Si vous » avez l'amitié de m'écrire ce qui aura été fait, vous m'adresse- » rez sous l'enveloppe de M. le Président (1). — *A M. le Pre- » mier Président au Château de Bryère, par Lazarelles, » vôtre lettre.*

» *Recevez d'avance tous mes remercîments et les renou- » vellements d'amitié et des sentiments que je vous ai voué » pour la vie.* »

L'abbé POMMYER.

Au Château de Bryère, ce 27 octobre 1767.

— Les deux lettres qui suivent, doivent, par leur style, par la date, l'initiale et la ressemblance des écritures, le lieu d'où elles sont écrites, être attribuées à Voltaire, le patriarche de Ferney. — La dernière ne doit pas trop surprendre de la part du philosophe qui était pieux dans son domaine, où il avait élevé une chapelle avec ses mots : *Deo erexit Voltaire.*

— Mon cher Apelle, si vous devez brûler votre maison, » c'est parce qu'elle n'est pas digne de vous. Si j'avais une de ces » brochures, je l'envérrais sur le champ. — Je vais en faire » venir; je vous les porterais. — Je suis enchanté que vous

(1) Le Premier, Président du Parlement de Paris était à cette époque — Maupcou (Réné Nicolas Augustin) — 1763-1768). (Le Parlement de Paris — Cosse éditeur.)

» aimiez, un peu, la phisique. Vous avez raison, celui qui em-
» bellit la nature doit la connaître. Je vous embrasse, mon cher
» Latour, sans cérémonie, elles ne sont pas faites pour ceux
» qui cultivent les arts. » V.

Au Château de Ferney, 20 avril 1768.

— Je vois, monsieur, que les Parisiens jouissent d'une heu-
» reuse oisiveté puisqu'ils daignent même s'amuser de ce qui se
» passe sur les frontières de la Suisse, au pied des Alpes et du
» Mont Jura. Je ne conçois pas comment la chose la plus sim-
» ple, la plus ordinaire et que je fais tous les jours, a pu causer
» la moindre surprise. Je suis persuadé que vous en faittes au-
» tant dans vos terres, quand vous y êtes, il n'y a personne qui
» ne doive cet exemple à sa Paroisse, et si quelquefois dans
» Paris le grand mouvement des affaires ou d'aûtres considéra-
» tions obligent de différer les cérémonies prescrites, nous
» n'avons pas à la campagne — de pareilles excuses. Je ne
» suis qu'un agricnlteur, et je n'ay nul prétexte de m'écarter
» des règles auxquelles ils sont tous assujettis. — L'innocence
» de leur vie champêtre serait justement effrayée si je n'agis-
» sois pas et si je ne pensais pas comme eux ; nos déserts, qui
» devroient nous dérober au Public de Paris, ne nous ont jamais
» dérobé à nos devoirs ; nous avons fait à Dieu, dans nos ha-
» meaux, les mêmes prières pour la santé de la Reine que dans
» la Capitale, avec moins d'éclat sans doute, mais non pas avec
» moins de zèle. Dieu a toutes nos prières comme les vôtres, et
» nous avons appris avec autant de joye que vous, le retour
» d'une santé si prétieuse.

» *Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien me mettre*
» *aux pieds de M. V. le p. de l., et de me conserver les bon-*
» *tés, dont vous honorez v. n. et ob. serviteur.* »

V.

Voltaire dédiait, du reste, au Pape Benoît XIV, sa tragédie de Mahomet :

—*Très Saint-Père*, Votre Sainteté voudra bien pardonner la liberté que prend un des plus humbles, mais l'un des plus grands admirateurs de la vertu, de consacrer au chef de la véritable religion un écrit contre le fondateur d'une religion fausse et barbare.

A qui pourrais-je plus convenablement adresser la satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète, qu'au vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de paix et de vérité ?

Que Votre Sainteté daigne permettre que je mette à ses pieds et le livre et l'auteur. J'ose lui demander sa protection pour l'un et sa bénédiction pour l'autre. C'est avec ces sentiments d'une profonde vénération que je me prosterne et que je baise vos pieds sacrés. 17 Août 1845.

— (Voir aussi la lettre de remercîments au même Pape, dont il baise les pieds sacrés).

Voltaire avait un confesseur qui s'appelait le Père Adam, dont il disait plaisamment : que ce n'était pas le premier homme du monde.

Les portraits de de La Tour sont vrais des pieds à la tête, ils étaient durables. Aussi les dames de la cour se pressaient-elles chez lui pour obtenir quelques séances ; beaucoup éprouvaient des refus. De ce nombre fut d'abord madame de Pompadour.

Mandé pour faire le portrait de la favorite, de La Tour répond qu'il ne va pas peindre en ville ; enfin, cédant à de nouvelles instances, il consent, mais à la condition de n'être dérangé par personne.

A peine est-il installé en face de son modèle, que Louis XV entre dans l'appartement. Aussitôt de La Tour s'écrie : « Vous m'avez dit que votre porte serait fermée. »

Puis il se sauve en répétant : « Je n'aime pas à être interrompu. »

Sa franchise Picarde lui inspira envers le roi lui-même une réponse semblable : « Je ne savais pas qu'un roi de France ne fût pas maître chez lui (1). »

Un jour, de La Tour s'avisa, en faisant le portrait du roi, de parler des affaires de l'Etat : « Il faut bien le dire, Sire, nous n'avons pas de marine. » Louis XV ramena l'artiste à son pastel par cette réponse : « N'avez-vous pas Vernet, monsieur La Tour (2) ? »

Si le style est l'homme, on jugera de La Tour d'après la lettre suivante :

« Mon cher monsieur,

» Je suis fort sensible à l'honneur de votre souvenir et de la charmante galanterie que vous me voulez faire de votre nouvelle édition de Londres. J'ay offert à M. votre cousin de lui fournir ce que vous souhaiterez de chocolat ; il me fait grand plaisir d'apprendre qu'il vous fait du bien ; je voudrais qu'il vous fît appeler à présent la jeune mine, quoiqu'on soit jeune tant que l'on se porte bien. Je crois que de l'eau à jeûn est un bon préservatif contre les maladies ; elle nettoye l'estomac, lave les reins et prépare une bonne digestion. En s'y accoutumant peu à peu, on peut parvenir à deux peintes par jour ; ceux qui suivent mon régime m'appellent leur sauveur.

» L'intérêt que je prends à votre santé me fait jouer ici le rôle d'un médecin d'eau douce. On n'est jamais aussi sûr des autres remèdes que de celuy-là ; c'était l'axiome de M. Cochi de Florence.

---

(1) *Biographie universelle.*
(2) Arsène Houssaye, *Galerie de portraits du dix-huitième siècle.*

» J'ai l'honneur d'être, mon cher monsieur, avec la franchise et la cordialité d'un Picard,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE LA TOUR.

» Aux galeries du Louvre, le 24 avril 1774. »

Cette lettre, qui appartient à la collection de M. Jules de Boilly, est citée aux archives de l'art français, 15 juillet 1852, 4me section. *(La suite au prochain numéro.)*

UN PORTRAIT DE SAINTE-BEUVE

La *Revue politique et littéraire*, si vivante, si moderne, sous les auspices et la direction de M. Yung, publie une intéressante étude sur la critique littéraire en France dans les trois derniers siècles. C'est une conférence faite à Strasbourg cet hiver par M. Bersier, D'autres conférences ont été faites en même temps que celle-ci par MM. Fustel de Coulanges, Sabatier, Rod. Reuss, anciens professeurs français de la Faculté. Ces conférence, autorisées après bien des difficultés par le gouvernement prussien, ont été suivies par un immense auditoire. Toute allusion politique était naturellement interdite. Il était défendu d'applaudir. Mais quelle sympathie frémissante dans cet auditoire et comme tout ce qui se rapportait à la France faisait battre les cœurs, on le devine aisément. Toutes les dames étaient en deuil ; le produit des conférences, qui a été considérable, a été envoyé à Paris pour les victimes de la guerre. M. Fustel de Coulanges a parlé de Colbert ; M. Sabatier, de Guillaume le Taciturne ; M. Reuss, de Lincoln. A ceux qui pourraient douter des sentiments de l'Alsace, le spectacle qu'elle a donné là, l'aurait montrée ce qu'elle est, c'est-à-dire plus française que jamais, et c'est une enquête qui aurait bien valu celle de certains conseils. Nous avons plaisir à détacher de la conférence de M. Bersier un portrait un peu apolotégique de Sainte-Beuve, juste et fin cependant.

« On peut dire de Sainte-Beuve qu'il est à notre époque la plus admirable expression du génie critique ; inférieur par la science à Gœthe ou à Hegel, il l'emporte sur eux par la finesse de l'analyse, par la pénétration psychologique, par la connaissance des hommes, par la sûreté du goût. Jeune homme, il était poëte, et ceux qui l'ont connu savent avec quelle susceptibilité chatouillleuse il parlait de ses vers. Là n'était point sa vocation vraie, mais dans ses premiers essais on le voit déjà chercher à surprendre les plus fines nuances du sentiment. En même temps, attiré par la médecine ou plutôt par la physiologie, il apprenait l'observation exacte et précise, il surveillait l'action du tempérament sur l'esprit.

» Mêlé au courant de la renaissance religieuse sous la Restauration, il portait dans les mystères de la vie spirituelle sa pénétrante investigation ; à voir la patiente sympathie avec laquelle il retrace dans le détail le plus compliqué de leur physionomie les portraits des religieuses de Port-Royal, on serait tenté de croire qu'il a traversé les expérience les plus intimes des âmes croyantes.

» En réalité, il ne cherche là, comme ailleurs, qu'à s'enrichir d'observations nouvelles qui viennent s'ajouter à son vrai *substratum*, je veux dire au fonds persistant de philosophie matérialiste qu'il avait hérité du dix-huitième siècle et qu'il n'a jamais renié. Ouvert à tous les courans de notre époque, et sans être un savant de profession, n'ayant de l'antiquité qu'une connaissance incomplète, ne sachant pas l'allemand, sachant mal l'anglais, il devine, par un instinct d'une sûreté incroyable, ce que d'autres ne pourraient acquérir que par la plus longue étude, et s'assimile ainsi les résultats généraux des investigations les plus récentes, habile d'ailleurs à ne jamais se compromettre, n'affirmant que là où il le peut, soulevant les questions sans les résoudre, en sorte qu'il éveille la curiosité du lecteur, l'attire, la captive en lui entr'ouvant des aperçus nouveaux sans l'enfermer dans des solutions arrêtées.

» Jamais plus fine abeille n'a butiné sur plus de fleurs et n'a livré plus vaillante guerre aux frelons et aux bourdons, je veux dire aux critiques pédans, déclameurs et systématiques, dont la tâche est moins de comprendre que d'exécuter les productions d'autrui.

» Nul n'est moins pédant que Sainte-Beuve ; il se défie de tout système préconçu. Observateur patient, il fait vingt fois le tour de ses personnages, les surprend au naturel, dans le négligé de la vie familière, lorsqu'ils laissent là leur pose, note les moindres gestes, les plus légères attitudes par lesquelles se trahit leur individualité. Pour les faire ressortir sous leur vrai jour, il place à leurs côtés les figures qui font contraste avec eux ; sa vaste et fidèle mémoire lui fournit des raprochemens inattendus d'où jaillissent des traits de lumière. Son style excelle dans cette recherche des nuances fugitives ; sa phrase. désarticulée en quelque sorte par une gymnastique continuelle, se fait souple et chatoyante ; elle se déroule en anneaux brillants qui s'enlacent autour de chaque caractère et de chaque sujet. Il s'occupe moins d'ailleurs de juger que de comprendre. De tout livre, de tout esprit, il veut extraire la fleur.

» Qu'il sagisse de Virgile ou d'Anacréon, de Pascal ou de Musset, des écrivains les plus austéres ou des poëtes les plus légers, il puise à longs traits en chacun deux l'essence même de leur personnalité. En le lisant, on pénètre avec lui dans leurs œuvres, on les goûte, on en respire le parfum, tantôt fortifiant et pur, tantôt enivrant et malsain ; on passe d'une impression à

l'autre, on est tour à tour élevé et troublé, mais toujours charmé, jamais indifférent, et l'on se dit qu'une seule époque, la nôtre, pouvait produire un tel type, et qu'un seul homme, Sainte-Beuve, a su faire de la critique un instrument aussi merveilleusement délicat. »

LES ENFANTS AU PRINTEMPS.

A. M. CH. D.

Tout revit, resplendit, et semble nous sourire ;
La poitrine s'étend, librement on respire ;
La gaîté nous revient ; l'on n'a plus sous les yeux
Tous ces pauvres enfants peu vêtus et frileux,
Mornes, ayant besoin, hélas ! de tant de choses !
De vêtements, de pain, de caresses, de roses,
D'ombre sous les halliers, d'espace, d'air, de chants,
Et de jeux animés, salutaires, bruyants.

Tout revit, tout s'anime ; et Flore à nos fenêtres
Reparaît et répand mille parfums champêtres ;
Une atmosphère douce, en dilatant nos cœurs,
Invite à prendre l'air sous les arbres en fleurs.
Le gazon châtoyant étale sa parure,
Et les petits oiseaux animent la nature ;
De leurs chants variés on entend les doux sons ;
Les poètes aussi reprennent leurs chansons.

Puisque je veux chanter, enfants, allons ensemble ;
Mon cœur, plus sérieux, à votre cœur ressemble :
J'aime votre plaisir et si vif et si pur ;
Oui, j'aime vos ébats sous le beau ciel d'azur.
Allons, car la gaîté, mes blondes têtes chères,
M'est, avec le soleil et les fleurs printannières,
Revenue ; oh ! voyez ! je suis plus gai que vous !
Allons, mes chers enfants, dans les champs courons tous !
Il fait si beau ! Là-bas, auprès d'une clairière,
Voyez, droit devant nous s'élève une barrière ;
Celui qui le premier saura la dépasser
Je lui promets pour prix sur la joue un baiser.
Oh ! les voilà partis ! — Age au bonheur suprême !
Heureux le père aussi, puisqu'ici-bas il aime.
Ils ont atteint le but ; et dans sa folle ardeur,
L'aîné de mes garçons se proclame vainqueur.
Mais en rendant le prix faisons la part des âges :
Les grands sur les petits avaient trop d'avantages,
Et donnons à chacun le doux baiser promis :
Là comme à leur école ils auront tous un prix.

Gardons-nous de troubler leur anfantine joie.
De leur voyage à faire adoucissons la voie ;
Qu'ils ignorent longtemps qu'ils sont dans un chemin
Superbe à l'origine et sombre avant la fin.
Hélas ! tous leurs beaux jours doivent se charger d'ombre,
De tribulations et de soucis sans nombre ;
Leurs jeux se changeront en des soins assidus ,
Et leurs sentiers riants en des chemins ardus.
Le bonheur n'a qu'un temps , celui de l'ignorance ,
— Et l'on n'ignore guère au-delà de l'enfauce ; —
Laissons-les dans la joie ensemble gambarder ,
Rions d'une culbute au lieu de les gronder.
Amusez-vous , enfants , oh ! soyez de votre age ;
Je plains bien le marmot qui joue au personnage ,
Car la réflexion chasse les jeux , les ris ;
Et puis vous songerez bien assez tôt , mes fils.
En attendant , que votre insouciance douce
Souvent s'épanouisse entiére sur la mousse !
Et si vous déchirez vos hardes aux genoux ,
Qu'importe ? je l'ai fait jadis tout comme vous.
Car je fus jeune aussi , moi qui suis votre père ;
J'ai le long des chemins couru dans la poussière ,
Et j'ai cueilli les fleurs des champs et des ruisseaux ,
Et malheureusement pris les nids des oiseaux. —
C'était bien mal vraiment , — je le regrette encore.
Ces méfaits , voyez-vous , brunissent notre aurore.
Ah ! ne m'imitez pas en cela , mes enfants ,
Et soyez sans reproche , afin d'être contents.

Je rêve le bonheur au sein de ma famille ;
Ce but à mon esprit ainsi qu'un phare brille :
Pour arriver à lui je fais tous mes efforts ,
Car la paix du foyer est le meilleur des ports.
A travers les périls , d'autres iront dans l'onde
Chercher au loin des biens pour vivre dans le monde ;
Ils sacrifieront tout pour amasser de l'or !
Je suis plus riche qu'eux et n'ai point de trésor.
Pasteur de mon troupeau , les soins que je lui donne
Le mettent dans la voie où la vertu rayonne ,
Excitent sa gaîté pure , chemin faisant ,
Et le mènent intact aux pieds du Tout-Puissant.

JOACHIM MALÉZIEUX.

ARCHIVES CURIEUSES.

Documents publiés par Georges Lecocq.

Menu pour le diné ou soupé du Roy de 9 couverts chés la Reine avec toute la famille Royalle.

			Liv.	Sols.	Den.
Le bouillon gras à l'ordinaire.			8	18	6
Quatre potages.					
1 carpe de pied et demi cent d'écrev.	9l	5s			
1 sole	7				
1 carpe de pied	3	10	19	15	
Un potage au lait					
Une grande entrée.					
1 carpe de pied et demi 4 doigts			43		
Six autres entrées.					
2 soles			14		
5 vives			20		
2 perches			15		
1 carpe de pied 2 ;					
1 brochet id.					
1/2 cent. écrevisses de seine					
Pour pâté	14	10			
2 rayes	12				
6 plies de Loire	15				
			90	10	
Rot. 5 plats.					
1/3 de grand saumon	28				
2 soles	21				
6 grandes barbotte	18				
1 petit turbot	30				
1 carpe de pied et demi	19				
			116		
Un grand entremet 6 petits.					
Menus droits, beurre et huille					
6 liv. de beurre de Vanvres	12				
18 liv. de beurre	18				
10 l. d'huille vierge	15				
1 cent et demi d'œufs	9				
1 cent d'huitres communes	6				
			60		
Pain et vin comme aux jours gras			13	9	9
Fourn. des écuyers et entremets			50	10	
Fruit			41		

Bois et charbon pour la cuisson	20	14	
Vin pour la cuisson du poisson 3 quarres commun	2	14	10

Somme totale du petit couvert du Roy chés la Reine avec toute la famille Royalle les jours maigres 466 livres 14 sols 1 denier.

(Extrait de l'Etat et menu général de la dépense ordinaire de la chambre aux deniers du Roy, année 1764.)

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Proclamation de la Commission intermédiaire provinciale du Soissonnais.

Du douze novembre mille sept-cent-quatre-vingt-neuf.

Dès l'instant de la promulgation des décrets de l'Assemblée nationale, des 17 juin, 29 août, 18, 23 et 26 septembre dernier, la Commission provinciale a employé toutes les mesures les plus convenables et les plus pressantes, pour le rétablissement de l'ordre public, contre les insurrections que fomentaient des hommes pervers et mal intentionnés, dans toutes les parties de la province, pour arrêter l'acquittement des droits du Roi et le paiement des impôts ordinaires, gêner la circulation intérieure des blés, exciter et provoquer même l'exportation d'une denrée si précieuse, chez l'étranger.

Mais elle est informée que malgré les précautions, les proclamations et les invitations circulaires, malgré le zèle et la vigilance des bureaux intermédiaires de départements, et des municipalités qui leur correspondent immédiatement, il se commet actuellement une double contrebande, que facilite et propage le voisinage des frontières, du Hainaut et des Pays-Bas Autrichiens, en ce qu'il se transporte de ces cantons étrangers, des sels et du tabac prohibés, sur les confins du royaume ; et qu'à l'aide d'un pareil commerce, les bêtes de charge et les voitures de transport enlèvent, en retournant dans leur pays, des blés qu'ils se procurent par achat ou par espèce d'échange, dans les lieux de l'obéissance et de la domination du Roi : nouvel artifice et nouvelle fraude qu'une aveugle cupidité suggère à des peuples qui semblent méconnaître les vrais principes de l'administration du Royaume, auxquels il est très important de les ramener, en leur faisant considérer :

1° Que c'est à l'obéissance et à la soumission des peuples, qu'est attaché le succès des opérations du gouvernement, et que n'y ayant que les impositions ordonnées qui puissent procurer les deniers et les fonds nécessaires pour le soutien de l'ordre intérieur du royaume, de la force militaire qui veille à

la défense extérieure de l'Etat, de la puissance et du crédit public, il est absolument indispensable d'acquitter ces impositions, ainsi que les droits dont l'exacte perception est évidemment le gage de la paix et du bonheur commun.

2° Que les droits établis, sur les sels et tabac et sur les autres denrées, faisant une des branches principales des revenus de l'Etat, il est de la fidélité, du devoir et de l'amour patriotique de tous bons Français, de les acquitter; l'intérêt personnel se joint ici à l'intérêt général, et les réfractaires aux décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par Sa Majesté, sont d'autant plus coupables, que l'impôt sur le sel est adouci par la réduction du prix et par l'abolition des entraves qui le rendaient trop onéreux, et que les citoyens ne peuvent plus opposer de prétextes plausibles, pour s'éloigner des greniers où ils trouvent des sels à des prix modiques, plus fins et de meilleure qualité, que ceux de contrebande qui leur sont amenés.

3° Que c'est un attentat à la subsistance publique, de procurer à ceux qui leur apportent des sels du tabac prohibés, des blés pour les exporter en pays étranger; attentat d'autant plus grave, que l'intention de l'Assemblée nationale, en ne permettant la circulation des grains que dans l'intérieur du Royaume, a été d'assurer l'approvisionnement nécessaire dans chacune des provinces qui le composent, et de prévenir, par ces mesures, la disette et les calamités que de semblables exportations ont fait éprouver en l'année dernière.

La commission fidèle aux vues de son institution, veillant sans cesse aux intérêts politiques des habitants de cette province, désignée spécialement par les représentants de la Nation, pour assurer l'exécution de ces décrets et des ordres de Sa Majesté, relativement à la perception des droits et impôts, et aux défenses de toute exportation de blés hors du Royaume, a délibéré et arrêté, que tous les bureaux intermédiaires et les municipalités de son ressort, seront invités de nouveau, de la manière la plus instante et la plus expresse, à employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir, tant pour procurer le recouvrement des impositions subsistantes et la perception des droits du Roi, que pour s'opposer à la double contrebande qui se fait, ou pourrait se faire sur les frontières de la province, par l'introduction des sels et tabac prohibés, et par l'exportation des blés du Royaume en pays étrangers; comme aussi à faire prêter main-forte, soit par les troupes de ligne, soit par les Maréchaussées, soit par les milices bourgeoises de leur arrondissement, aux employés de la ferme générale, et à ceux de la régie générale des aides; toutes les fois qu'elles en seront requises : seront aussi invités tous les citoyens, par les motifs les plus puissants du bien public et de leur intérêt particulier, à acquitter avec exactitude le montant de leurs impositions, et les droits du Roi auxquels ils sont tenus d'y contribuer; à redou-

bler d'efforts pour venir au secours du gouvernement, et à employer toutes les voies de la persuasion auprès de ceux qui chercheraient à se soustraire aux obligations et devoirs dont ils sont tenus envers l'Etat.

La Commission provinciale promet honneur et protection, de la part du gouvernement, à tous ceux qui concouront au maintien de l'ordre, de la paix et de la tranquillité publique.

Fait et arrêté en l'Assemblée de la Commission, et en son hôtel, à Soissons, ce douze novembre 1789.

Signé : BOUVEROT, MENNESSON, BRAYER, députés ; ET BLIN DE LA CHAUSSÉE, procureur-syndic provincial.

Et contre-signé : GAUDET, secrétaire provincial.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

DE LA VUE.

Il n'est rien de plus curieux, rien de plus intéressant à étudier que l'œil, organe chargé du sens de la vue ; mais, comme l'oreille, c'est un organe très compliqué. Les rayons lumineux, après avoir traversé des membranes, des liquides, des corps transparents, qui doivent les réunir en un faisceau, apportent l'image même de l'objet lumineux au fond de l'œil, où cette image est retracée sur une membrane toute nerveuse, absolument comme sur un miroir, et d'où elle est transmise au cerveau par le nerf optique.

Ai-je besoin d'entrer avec vous dans de grands détails pour vous faire sentir quels immenses services l'œil rend à l'homme au point de vue de la santé et de son bonheur ? Cet organe ne le prévient-il pas sans cesse de tous les accidents qui menacent sa vie ? et n'est-ce pas en même temps par l'œil qu'il goûte le plus de jouissances ? La vue ne l'emporte-t-elle pas sur tous les autres sens pour les charmes qu'elle répand sur l'existence ?

L'oreille peut se lasser d'entendre, l'œil ne se fatigue jamais de voir, d'admirer les œuvres de l'art et les étonnantes merveilles de la création.

L'œil, placé à la partie supérieure du visage, très près du cerveau, sert encore à donner à la physionomie de l'homme un remarquable cachet de beauté et de noblesse. Selon que son expression est plus ou moins vive, la physionomie est douce ou fière, spirituelle ou niaise. L'œil est, dit-on, le miroir de l'âme ; et, en effet, s'il aide à caractériser la physionomie farouche du criminel, il nous fait re-

connaître, dans la jeune fille, la douce candeur et la chaste modestie.

L'œil, à cause même de son utilité et de ses importantes fonctions, ne pouvait être caché comme l'ouïe dans un conduit osseux, étroit et parfaitement protégé. Cependant avec quel art ce précieux organe a été autant que possible soustrait aux effets des chocs extérieurs ! Les paupières, ces voiles mobiles terminés par les cils, le recouvrent, et, en se fermant avec une grande rapidité, elles empêchent d'entrer dans l'œil d'une foule de petits corps ou poussières qui voltigent dans l'air. Le sourcil, qui s'avance au-dessus et en avant, le protége encore ; enfin les larmes, en humectant sans cesse sa surface, atténuent les effets de l'air et du vent.

Par l'étude et par l'application, les sens acquièrent une plus grande finesse. C'est ainsi que le gourmet reconnaît entre mille la qualité et le cru des vins qu'il goûte, que le musicien entend, saisit dans un concert des beautés ou des défauts qui, pour nous, passent inaperçus.

Quelques-uns des sens peuvent se suppléer. Ainsi, chez l'aveugle, le toucher, après avoir acquis par l'étude un développement vraiment extraordinaire, lui fait apprécier une foule d'objets et lui permet de lire, de faire de la musique ou de travailler, absolument comme s'il le voyait.

Ce n'est pas tout encore : Dieu n'a point laissé son œuvre inachevée. Il a posé un terme à l'existence de l'homme ; mais il a voulu que sa vie se continuât en quelque sorte dans celle de ses enfants, qu'il pût leur léguer son nom et le fruit de son travail, et qu'après les avoir environnés de sa sollicitude, chéris avec tendresse, il reçut dans sa vieillesse la récompense de ses soins et de son affection, en se voyant entouré d'eux, soutenu et consolé dans le moment suprême où tout ici-bas vous quitte et vous abandonne.

L'existence de l'homme se perpétue ainsi sur la terre, puisqu'il survit dans ceux auxquels il a donné le jour. C'est l'image d'un flambleau qui, avant de s'éteindre, transmet à d'autres sa flamme et son éclat.

(La suite au prochain numéro).

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi, 6 février. — Le public n'a pas été tout-à-fait reconnaissant pour la bénéficiaire : Mlle *Laure Léon*, malgré le charmant souvenir de la *Fille terrible* qu'elle avait invoquée. La salle était vide et les spectateurs pouvaient se compter, il est vrai aussi que le choix des pièces n'est pas fait pour attirer un public nombreux.

Vous raconter la comédie des *Trois chapeaux*, de M. Hennequin, serait un travail d'Hercule, je demande grâce ; je ne sache pas d'in-

trigue aussi compliquée, aussi chargée de quiproquos qui se croisent, s'entrecroisent avec une rapidité vertigineuse. C'est un dédale inextricable que l'auteur arrive à débrouiller pour le mieux, et il est temps, car le public n'en peut plus de rire. — *Bardou* et *Letemple* sont les seuls qui animent cette comédie, ils s'en donnent à cœur joie dans cette odyssée inénarrable. — *Barbe* a un rôle beaucoup trop long, il se rend de plus en plus insupportable.

Les Chevaliers de la Table ronde, opérette-bouffe, complétait la représentation. Ce sont les étoiles de la chevalerie errante que MM. Chivot et Duru font parler et à qui M. Hervé apprend des chants gaulois. La parodie et la vulgarité des détails, qui contrastent avec les noms de : Amadis des Gaules, Lancelot du Lac, Renaud de Montauban, Ogier le Danois, et qui contrastent également avec la noblesse, la grandeur et la condition des personnages, forment les éléments comiques de cette pièce. — Dans cette bouffonnerie les chevaliers de la Table ronde cherchent *Roland*, le neveu de Charlemagne, leur brave coopérant. Ils le trouvent esclave de Mélusine l'enchanteresse, et assez satisfait de son esclavage, il boit, il mange, il dort, fait du crochet et de la tapisserie ; et le neveu de Charlemagne, expert en travaux à l'aiguille, éprouve peu d'envie à remonter à cheval. Quand tout-à-coup le roi *Rodomont*, un véritable sire grotesque du moyen-âge, fait annoncer un tournoi par Merlin fils, son majordome Le premier prix sera une paire de chandeliers ; le second, une montre ; et le troisième sera la main de sa royale fille Angélique. *Roland* combattra. — Le tournoi va avoir lieu, mais un drame intime se meut dans cette cour majestuense, mais gênée.... — Sa Majesté Rodomont s'abîme.... dans ses réflexions amères et chante sa position. Sa femme est, en effet, coupable de s'être laissé aimer par *Sacripant*, le premier ministre, et d'avoir vendu, pour payer ses coquetteries, la couronne d'or du monarque, Merlin la tire d'embarras, il a fait faire, pour 59 fr. 75, un *fac simile* de la couronne en zing doré. — On combat.... on lutte.... et le chevalier Roland a gagné la main d'Angélique. — Je ne veux pas vous raconter comment le subterfuge de la reine est découvert ; comment la jalousie de Mélusine endort Roland, son favori, alors qu'il allait monter à l'autel, et par quelle malice le jeune trouvère Médor, revêt son armure et épouse Angélique à sa place ; comment Rodomont renonce à sa vengeance, cède à son ministre Sacripant son royaume, ses vassaux, sa femme, pour une pension viagère de 1,200 francs.

La partition d'Hervé nous offre plus d'un morceau remarquable : le *grand air de l'Enchanteresse ;* le *ravissant duettino d'Angélique et Médor ;* le *rondo de la grande duchesse à sa fille ;* n'oublions pas la *romance de Rosalinde*, les *couplets d'Angélique sur l'amour*, un entr'acte d'un dessin ravissant, très bien exécuté par l'orchestre.

Mais nous n'avons pu jouir du plaisir que nous aurions eu à entendre ces morceaux s'ils avaient été bien chanté. Mme *Estelle Lambert*... seule sait chanter, sa voix a de la fraicheur et de l'éclat, son accentuation franche et sonore imprime la note dans le mot. — Mlle *Fabienne* nous a donné une exhibition de jolis costumes, de forts jolies jambes, qui ne la font pas chanter et ne l'aide aucunement à trouver la note absente. — Mlle *Laure Léon* est une jeune et charmante ingénue, mais nous préférerions un peu moins de beauté, mais de la voix; il est dit que toujours ce qui est d'un côté manque de l'autre. — *Letemple* et *Bardou* sont les deux plus désopilants comiques de la troupe ; ils sont fort drôles, très amusants; savent se faire une tête; possèdent un jeu naturel, une gaieté communicative et ont une admirable entente de la scène. — Quant aux autres artistes, n'en parlons pas; il leur manque la verve divagante, l'entrain et la voix qui sied à ces sortes de pièces.

LÉO.

Dimanche 9 février. — **Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.**
LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE, opérette en 3 actes.
LA TOUR DE LONDRES, drame en 5 actes.

Jeudi 13 février. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
Au bénéfice de M. Duménil, jeune premier.
LE PRESBYTÈRE, drame nouveau en 3 actes.
LES CHEVALIERS DU PINCE-NEZ, comédie-vaudeville en 2 actes.
Intermède de chant.

GRAND CIRQUE MILANAIS.

Tous les soirs à 8 heures,
EXERCICES ÉQUESTRES, GYMNASTIQUES et ACROBATIQUES
par l'élite des artistes, suivis de **CENDRILLON**, un grand succès.

Dimanche 9 février, à 3 heures après-midi : Grande Représentation enfantine offerte aux personnes qui ne peuvent assister aux séances du soir. **CENDRILLON** terminera la représentation.

NOUVELLES

⁂ Le *Journal officiel* publie le texte de la loi tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'acoolisme.
⁂ Le même journal contient la liste complète des membres du jury pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris.
⁂ On annonce l'arrivée, à Paris, de quelques Mexicains ayant fait partie de la cour de Maximilien ; ils doivent servir de témoins dans le procès Bazaine.
⁂ Le poëte anglais Longharth vient de mourir à Paris, dans un hôtel meublé. Son corps va être ramené en Angleterre.
⁂ La Société des agriculteurs de France donnera un grand dîner au Grand-Hôtel, le mercredi 12 février.
⁂ Le magnifique hôtel du prince Murat, situé avenue Montaigne, au coin de la rue Jean-Goujon, sera mis en vente mercredi, 26 février, au palais de justice.
⁂ Il a été résolu jeudi, à l'unanimité, dans la commission chargée d'examiner la situation de Belfort, que cette ville devait devenir le chef-lieu du département du Haut-Rhin.
⁂ L'*Indépendance bretonne* annonce que l'aînée des filles de Prévost-Paradol vient d'abjurer le protestantisme.
⁂ Des ouvriers terrassiers ont découvert, rue Saint-Georges, à Lyon, à trois mètres au-dessous du sol, une chaussée romaine et des vestiges d'un monument, tels que chapiteau sculpté, fragment de tête, etc.
⁂ C'est décidément lundi prochain, 10 février, que s'ouvrira au palais de l'Industrie, pavillon nord-est, ou du bureau de tabac, l'exposition des projets de reconstruction de l'hôtel de ville.
⁂ Le *Journal officiel* publie une liste des récompenses pour faits de sauvetage accomplis pendant les mois de novembre et de décembre 1872.
⁂ Jeudi, on a célébré, à l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage de Mlle Siéyès, petite-nièce du célèbre conventionnel, avec M. de Chauvenet, chef de bataillon d'infanterie.
⁂ Le mariage de M. Le Moyne avec Mme la duchesse de Persigny a été célébré avant-hier, sans pompe aucune, du reste, et en présence d'un très petit nombre d'amis.
⁂ C'est le 15 de ce mois que l'Académie des beaux-arts doit nommer le successeur du célèbre graveur, M. Forster.
⁂ M. Vendre, ancien maire de Grenoble, ancien député de l'Isère, vient de mourir.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 70 .. Choix .. bonnes marques 69 à 70 Courantes 65 .. à 68 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 67 00 février 69 25 à 6 50 4 mois 71 .. .. à Supérieures: courant du mois .. à 69 25 50 2 mois .. à .. .. 4 mois 70.. à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 75 tout fût disposé 98 25 épurée en tonne 107 75 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 .. Cour. du m. 98 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 55 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 55 00 a .. — courant du mois 55 00 4 mois 56 50 mois chauds 57 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	63 75 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à .. ..
Bonne sorte,	157 50 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	73 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	158 00 à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés. . .	2141	608	429	98
	Vendus . .	.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 96	1 88	2 25	1 78
Le kil.	2e qualité.	1 86	1 76	2 ..	1 68
Le kil.	3e qualité.	1 78	1 68	1 80	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 25 50 2e 24 50 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 18 50 2e 17 50

Laon. Blé 1re 31 33 2e — — Seigle 17 35 Orge 00 .0 Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 .. 2e 30 .. 3e .. .. Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 00 .. de mars 22 25 Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 62 75
— — au-dessus 7 .. 00
— — 10 à 13 60 50
— — 13 à 14 .. ..
Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 .. Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 89 00 épurée 95 00 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 50 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 55 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 75 quin. Seigle 17 50 Orge 10 . Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 28 50 à 29 Froment n. v 1re .. ..2e 00 » » — Seigle 17 50à .. Avoine 17 50 à 18 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. 41à ..

Péronne. Blé 1re 23 50 2e 22 25 3e 20 50 Méteil 15 66 Seigle 1re .. .. 2e .. 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re — — 2e— .. Avoine 1re ..8 25 2e 7 75 3e .7 25

Ribemont. Froment 1re 31 50 2e 30 66 3e 30 .. Avoine 00 00 Orge .. — Pamelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 50 2e 22 50 3e 22 00 Escourgeon 23 .. Seigle 17 00 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 .. à 23 75 Seigle 77 75 Orge .. .. Avoine 17 50 Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 43 Son 11 .. Blé blanc qtal .. .. gris .. .. Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 7. 16 Février 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

SCIENCE INDUSTRIELLE.

EXPÉRIENCES SUR LES AÉROPHORES.

DANS LES CATACOMBES.

Le rendez-vous était à deux heures précises, place d'Enfer, — et tout le monde fut exact, car les cartes d'entrée avertissaient les invités que l'on ne pouvait faire la visite des Catacombes qu'avec un guide, et que par conséquent les retardataires seraient obligés de demeurer à la porte.

On a tellement peu l'habitude en France de visiter les curiosités des villes que l'on habite, qu'il est un grand nombre de

personnes qui ne se sont jamais aventurées dans les catacombes. C'est pour cette catégorie d'insouciants — à laquelle j'appartenais hier encore — que je vais noter mon voyage — peu sentimentale, mais fort pittoresque — dans les catacombes de Paris.

Le lecteur voudra bien entrer avec moi dans la cour dépendante du bâtiment de l'ancien octroi de la porte d'Orléans, et accepter la bougie que la femme du gardien nous offre sur un rond de carton, muni d'un petit manche en bois, qui rappelle, par la forme, les éventails de la Chine.

Munies de ce chandelier rustique, les soixonte-dix personnes qui encombrent la cour franchissent une à une la porte basse que l'on aperçoit au fond, à gauche, en passant sur la route de Montrouge. Le petit bataillon des excursionistes disparaît graduellement et s'aventure dans l'escalier tournant et profondément obscur qui conduit au souterrain. Les conversations ont cessé. On compte les marches humides de ce colimaçon gigantesque. Les pas ne sont rien moins que solides au début, et chacun s'applique à ne pas augmenter la collection de tibias qui nous est promise.

Enfin, les quatre-vingt-onze degrès de l'escalier sont descendus, et nous marchons, l'un derrière l'autre, dans les galeries étroites et multiples.

Cette procession ressemble à une rangée de capucins de cartes, dont la lumière des quatre-vingts bougies dessine les ombres sur la muraille, et l'on dirait que si le chef de file faisait un faux pas et tombait à plat-ventre, tous ceux qui le suivent tomberaient également les uns sur les autres.

Cependant, nous arrivons bientôt à une sorte de carrefour et nous quittons ce chemin resserré pour en prendre un beaucoup plus large.

Peu à peu on s'habitue à l'obscurité, les conversations reprennent leur cours, on examine l'eau — filtrée comme de l'eau de roche — qui tombe goutte à goutte du sommet de la voûte les chemins mûrés ou fermés par des chaînes, les flèches, les inscriptions indicatrices. Chaque galerie porte le même nom que la rue sous laquelle elle est construite.

Après une demi heure de marche, nous arrivons dans les galeries du Port-Mahon, ou des expériences sur les aérophores vont êtres faites.

Nous n'avons pas la prétention de traiter ici un sujet scientifique, aussi nous contenterons-nous de reproduire une petite note que nous avons sous les yeux, et qui rend parfaitement notre pensée.

Un ouvrier muni de l'appareil à haute pression pénètre dans une case fermée, remplie graduellement d'acide carbonique. La présence de ce gaz est rendue sensible comme dans les cabinets de physique. Des lumières disposés à l'avance s'y éteignent, et des animaux vivants, deux poules et un lapin, y sont asphyxiés.

L'ouvrier a toute sa liberté de mouvements. Il peut prendre toutes les positions possibles. Il se déplace, avec son appareil, aussi facilement qu'un mineur avec une benne vide. L'appareil a, en effet, des dimensions et un poids inférieurs à ceux des instruments d'extraction en usage. La durée du séjour possible est telle que pendant ce temps un homme aurait la faculté d'explorer à son aise plusieurs kilomètres de galeries. Si l'on emploie deux ouvriers, le séjour de l'un d'eux peut durer indéfiniment.

Cette expérience permet de conclure que dans une mine infectée de mauvais air, à la suite d'un accident de grisou, on pourra désormais, aussitôt après l'explosion, alors que les gaz délétères sortent encore par la bouche du puits, voler au secours des blessés qui survivent le plus souvent au coup de feu. Dans le cas où la catastrophe sera complète, les cadavres seront retirés très vite : et l'on évitera ainsi de prolonger les scènes tumultueuses qui se produisent toujours au sein de la foule accourue aux abords du puits.

Il suffira pour cela que les propriétaires de mines à grisou soient abstreints à placer, non pas abandonné dans quelque magasin central, mais près de la machine d'extraction, et entretenu par le mécanicien, un jeu de réservoirs en bon état et remplis d'air. Une visite de l'appareil et un renouvellement du chargement d'air tous les trimestres suffiraient.

Dans ces conditions le problème des sauvetages est résolu d'une manière satisfaisante. Après les expériences dirigées par M. Denayrouse, lieutenant d'artillerie, nous nous sommes dirigés vers l'ossuaire.

Sans dire, avec Dulaure, que c'est un spectacle presque agréable, cette quantité d'ossements accumulés depuis 1785 n'a pas l'aspect effrayant et lugubre que l'on s'imagine généralement.

Cette collection de squelettes de Mirabeau, de Durand, de Marat, de Hubert, Nicolas Flamel, Rabelais, Marguerite de Bourgogne, Gautier Garguille, Frédégonde, Philippe-Egalité, et tant d'autres dont il ne reste plus que le nom, est rangée symétriquement, et l'on parcourt ainsi plusieurs kilomètres entre ces murailles de tibias et de têtes de mort.

A quatre heures moins quelques minutes, nous sortions des Catacombes, et nous absorbions à pleins poumons l'air pur qui nous frappait le visage,

A. Leclerc.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

LES TABLEAUX.

Ecrire la vie de De La Tour, c'est énumérer les nombreux tableaux qu'il a laissés. Il débute au salon de 1737, et il fait son dernier envoi au Salon de 1773; il avait alors 69 ans.

Nous empruntons à l'excellent travail de M. Champfleury (1), qui en a fait le relevé sur les livrets du temps, la notice des envois de De La Tour aux expositions (2) de peinture de l'année 1737 à 1773.

Salon de :

1737. — Madame Boucher.

— L'auteur qui rit.

1738. — Le portrait de M. Restout, professeur de l'Académie, dessinant sur un portefeuille, par M. De La Tour, agréé de l'Académie.

— Portrait au pastel, représentant madame de..., habillée avec un mantelet polonais, réfléchissant, un livre à la main.

— M. Mansard, architecte du roi.

— Un portrait au pastel de mademoiselle de la Boissière, ayant les mains dans un manchon, appuyée sur une fenêtre.

— Autre, représentant madame de Restout en coiffure.

1739. — M. Dupouch appuyé sur un fauteuil.

— Le frère Fiacre de Nazareth.

1740. — M. de Bachaumont.

— Madame Duret, dans une bordure ovale.

— Un portrait jusqu'aux genoux de M. de... qui prend du tabac.

1741. — Un tableau en pastel, de 6 pieds 2 pouces de haut sur 4 pieds 8 pouces de large, représentant M. le président de Rieu en robe rouge, assis dans un fauteuil, tenant un livre dont il va tourner le feuillet, avec les attributs qui composent un cabinet, comme bibliothèque, paravent, table, et un tapis de Turquie sous les pieds.

---

(1) *Les Peintres de Saint-Quentin et de Laon*, par M. Champfleury.

(2) En 1673 eut lieu la première exposition, au Palais-Royal, où l'Académie de peinture et de sculpture tenait ses séances.

Mansard obtint de Louis XIV, en 1699, la tenue d'une nouvelle exposition, dans la grande galerie du Louvre ; elle se renouvela en 1704.

En 1727, un nouveau concours fut ouvert au Louvre pour les membres de l'Académie de peinture et de sculpture, mais tous n'y furent pas admis.

En 1737, le sieur Orry, directeur général des bâtiments, ordonna une exposition générale, pour tous les membres de l'Académie sans exception. A partir de cette époque, des expositions eurent lieu annuellement jusqu'en 1745, où il y eut l'intervalle d'une année entre chaque exhibition.

— Autre tableau représentant le buste d'un nègre qui attache le bouton de sa chemise.

1742. — Madame la présidente de Rieu, en habit de bal, tenant un masque.

— Mademoiselle Salé, habillée comme elle est chez elle.

— M. l'abbé.., assis sur le bras d'un fauteuil, lisant à la lumiére un in-folio.

— M. du Mont-le-Romain, professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, jouant de la guitare.

— Petit buste de l'auteur, ayant le bord de son chapeau rabattu.

1743. — M. le duc de Villars, gouverneur de Provence, chevalier de la Toison d'or.

— Pastel représentant M. Parocel, peintre de l'Académie.

— Pastel représentant mademoiselle de...

1745. — Le Roi.

— Le Dauphin.

— M. Orry, ministre d'Etat, contrôleur général, peint en grand.

— M., amy de l'auteur, aussi en grand (1).

1746. — Plusieurs autres portraits sous le n° 168.

- Portraits de :

1° Monseigneur le Dauphin ;

2° M. Restout, peintre ;

3°....

4°....

1747. — Portraits de :

1° Madame la comtesse de Lowendhal.

2° Le maréchal de Saxe.

3° Le duc d'York.

4° Madame de Montmartel.

5° Le comte de Clermont.

6° Le Moyne, sculpteur.

7° M. Binet.

8° M. l'abbé Le Blanc (2).

9° M. Gabriel, premier architecte.

10° M. Cupis (un musicien, je crois).

11° Mondonville.

1748. — Le Roi.

— La Reine.

---

(1) Sans doute Duval d'Epinoy, secrétaire du roi ; au bas de ce portrait, de La Tour grava ces deux vers :

« La peinture autrefois naquit de tendre amour,
» Aujourd'hui l'amitié la met dans tout son jour. »

(2) La Tour va trop bien, il me semble,
En nous peignant l'abbé Leblanc ;
N'est-ce pas assez qu'il ressemble ?
Faut-il encor qu'il soit parlant ?

PIRON.

— Le Dauphin.
— Le prince Edouard.
— M. le maréchal de Belle-Isle.
— M. le maréchal de Saxe.
— M. le maréchal de Lowendhal.
— M. le comte de Sassenage.
— M. Savalette père.
— M. Savalette fils.
— M. de Moncrif, de l'Académie française.
— Madame.....
— M. Duclos, de l'Académie française et belles-lettres.
— Madame.....
— M. du Mont-le-Romain, adjoint à Restout.
1750. — Plusieurs têtes au pastel sous le même numéro.
1751. — M. de la Reynière.
— Madame de la Reynière.
— M. Dille.
1753. — Madame Lecomte, tenant un papier de musique.
— Madame de Geli.
— Madame de Mondonville, appuyée sur un clavecin.
— Madame Huet, avec un petit chien.
— Mademoiselle Ferrand, méditant sur Newton.
— Mademoiselle Gabriel.

— M. le marquis de Voyer, lieutenant général des armées du roi, inspecteur général de la cavalerie, honoraire, associé libre de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

— M. le marquis de Montalembert, mestre de camp de cavalerie, gouverneur de Villeneuve, d'Avignon, associé libre de l'Académie royale des sciences.

— M. de Sylvestre, écuyer, premier peintre du roi de Pologne, directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

— M. de Bachaumont, amateur.

— M. Watelet, receveur général des finances, honoraire, associé libre de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

— M. Nivelle de la Chaussée, de l'Académie française.

— M. Duclos, des Académies française et des inscriptions, historiographe de France.

— M. l'abbé Nolet, maître de physique de M. le Dauphin, de l'Académie royale des sciences et de la Société royale de Londres.

— M. de la Condamine, chevalier de Saint Lazare, de l'Académie royale des sciences, de la Société de Londres et de l'Académie de Berlin.

— M. d'Alembert, de l'Académie royale des sciences, de la Société royale de Londres et de celle de Berlin.

— M. Rousseau, citoyen de Genève.

— M. Manelli, jouant dans l'opéra du *Maître de musique*, le rôle de l'impressario.

(La suite au prochain numéro)

UN PAVAGE D'OS.

DÉCOUVERT A ROUEN.

M. l'abbé Cochet, nous adresse la lettre suivante:

Monsieur le Directeur,

Dans la cour de M. Brichet, directeur du timbre et de l'enregistrement, située présentement dans la *rue de l'Epée*, on a trouvé, vers la fin de 1872, à 1 mètre 75 centimètres du sol, un pavage fort étrange. Ce pavage était composé d'os de pied de bœuf, pressés l'un contre l'autre et présentant une surface très lisse. Chacun de ces os, long de 12 à 15 c., avait été aminci dans son ossature et présentait la surface dénudée d'un genou.

M. le docteur Pennetier, conservateur du musée d'histoire naturelle, à l'examen duquel les os ont été soumis, y a reconnu *l'extrémité inférieure du metacarpien principal du bœuf*. Il suppose que cette cour a dû appartenir à un tripier.

Il est évident qu'il s'agit ici d'un véritable original. L'espace recouvert par les ossements, parfaitement alignés, était entier de trois côtés, vers l'ouest, l'est et le nord. Le sud seul était détruit par un puits ou une citerne. Du côté du nord, le pavage avait 4 mètres 20 centimètres; du côté de l'est, il mesurait 4 mètres seulement, et 3 mètres 20 centimètres du côté de l'Orient. Par ces trois côtés, il nous a paru complet. Vers l'est, ces ossements étaient espacés, çà et là, par des pavés carrés dits de Forges. Ces pavés remplissaient ici fonctions de pavage.

Comme l'ensevelissement était à 1 mètre 75 centimètres du sol actuel, et que l'enfouissement demande environ 30 centimètres par siècle, je dois conclure que cette construction, aujourd'hui souterraine, remonte à peu près au treizième ou quatorzième siècle. Nous pensons que c'est tout ce que M. Brichet demande de nous, et nous le remercions de nous avoir appelé.

L'abbé Cochet.

CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE

SUR LES ABEILLES

A CORBEIL

La semaine dernière a eu lieu, à Corbeil, une séance des plus intéressantes aux cours d'adultes fondés par MM. les docteurs Bonaffies, Leclercq, Philippe et Majesté, avec l'autorisation spéciale du ministre de l'instruction publique.

Le sujet de la conférence était l'*Elève des abeilles*. Le docteur Chairou a divisé son travail en trois parties distinctes.

Dans la première, il a démontré avec des chiffres officiels que nous payons chaque année un impôt considérable à l'étranger, impôt dont il serait facile de nous affranchir. Nous exportons annuellement pour 3 millions de francs de miel, tandis qu'il nous serait si facile d'en exporter pour une dizaine de millions.

Chacun peut contribuer à atteindre ce résultat. Il n'est pas de cantonnier de chemin de fer, de riverain de rivière, de fleuve ou de ruisseau, d'ouvrier de campagne, qui ne puisse accroître notablement son revenu par l'élève des abeilles. Quelques notions très élémentaires sont seules suffisantes pour cela.

L'étude de ces notions a fait la seconde partie de cette conférence. Les mœurs des abeilles, leur histoire naturelle, leurs *essaimages* ont été successivement exposés.

Enfin la manière de récolter le miel a terminé la séance. L'orateur a exposé la série de ses travaux sur le chloroforme appliqué à l'anesthésie des abeilles, travaux publiés en partie par le *XIXe Siècle*, reproduits avec un grand succès par M. E. Menault. Il a insisté sur l'extrême facilité de l'emploi du système, son innocuité parfaite, et la certitude du résultat, sa supériorité sur les méthodes barbares consistant à enfumer les abeilles ou à détruire les essaims.

Nous devons encourager le docteur Chairou dans la tâche qu'il a entreprise, et qu'il poursuit avec persévérance, de doter la France d'un acccroisement de richesses.

M. Saint-Marc-Girardin, sous-préfet de Corbeil, M. Hervet, maire de Rueil, qui assistaient à la séance, ont manifesté leur satisfaction à l'orateur par de nombreux applaudissements.

La salle des conférences est très vaste ; elle peut contenir de 500 à 600 personnes, elle est fort bien éclairée et d'un excellent acoustique. — Nous avons été frappé du religieux silence avec lequel la foule présente, composée en grande majorité d'ouvriers de fabrique, a écouté l'orateur pendant toute la durée de cette longue leçon.

L.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Le Directoire du Département de l'Aisne aux administrés de son enclave.

Citoyens,

Des guerriers couronnés par la victoire, des guerriers dont les mains courageuses ont étouffé l'hydre de la Vendée, s'avancent sur la frontière de ce département pour repousser, avec leurs frères, les satellistes des tyrans.

Républicains, ces libérateurs vous sont chers à bien des titres: parmi eux sont vos amis, vos frères, vos enfants. Avec quelle ardeur votre patriotisme va répondre au leur! Avec quel empressement vous faciliterez le transport des subsistances de cette précieuse armée, celui de ses munitions et de cette artillerie qui, dirigée par ses mains, va foudroyer vos ennemis! Déjà nous croyons vous voir aplanir toutes les difficultés et lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer à son bouillant courage. Il en existe un grand dans le mauvais état des routes de ce département. L'œil de la Convention nationale, toujours ouvert sur les dangers du peuple, a vu le mal; et la loi du 8 pluviôse, sur la prompte réparation des routes, en a préparé le remède. Elle remet dans vos mains les moyens de hâter la destruction de la tyrannie.

Nous savons, citoyens, que la malveillance, qui toujours épie l'occasion de nuire, ne laissera pas échapper celle-ci. Elle établira la plus fausse des comparaisons entre des mesures justes, impérieusement commandées par le salut public, et ces corvées vexatoires dont le souvenir même est odieux. Citoyens, la lecture de la loi et vos propres lumières suffisent pour vous garantir de ce piége tendu par l'aristocratie: vous serez sourds aux insinuations du crime; vous n'écouterez que la loi qui vous commande, et la voix si touchante de la patrie qui vous appelle.

Vous, autorités constituées, organes de la loi: vous, sociétés populaires, colonnes de la République; et vous, comités de surveillance, œil de la patrie, l'administration se promet, du concours de vos lumières et de votre patriotisme, les plus heureux effets. Vous assurerez, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, la pleine exécution de la loi: vous inviter au nom du salut commun, c'est avoir tout dit.

Citoyens, la loi nous appelle dans une saison qui permet au respectable cultivateur quelque repos: profitons-en; l'agriculture n'y perdra rien, la liberté y gagnera tout. Citoyens et amis, hâtons-nous; le devoir nous le commande et notre salut l'exige. Unissons nos efforts; et s'il ne nous est pas donné de partager les dangers de nos frères, sachons nous associer à leur triomphe en leur préparant le chemin de la victoire.

Fait en séance publique du directoire du département de l'Aisne, du 14 pluviose, an second de l'Ere républicaine.
Signé PARTIS, *pour le président* : REGNAULT, M. LEFEVRE, TRANCHANT, *admistrateurs.*

Par les administrateurs,
LELEU, *secrétaire.*

Communiqué par Ed. Bercet, instituteur.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

RESPIRATION.

L'homme peut vivre pendant quelque temps sans manger, sans boire, sans dormir ; il ne lui est possible de vivre deux minutes sans respirer. Donc, la respiration est une des plus importantes fonctions de la vie, et, puisque c'est l'air atmosphérique que nous respirons, il s'ensuit que, de tous les corps qui nous entourent, l'air doit être considéré comme étant le plus indispensable à notre existence.

Étudions le poumon, organe de la respiration, et l'air, agent principal de cette fonction.

DES POUMONS.

Les poumons sont deux organes spongieux, situés dans la poitrine, l'un à droite, l'autre à gauche, séparés l'un de l'autre par le cœur et communiquant à l'extérieur par un tube qui remonte en avant du cou et aboutit au-dehors par l'intermédiaire de la bouche et des fosses nasales.

Voulez-vous avoir une idée à peu près exacte des poumons ?

Supposez un arbre sans feuilles, suspendu par la tige, le tronc droit, unique d'abord, puis divisé en deux grosses branches, l'une à droite, l'autre à gauche, et ces branches donnant naissance à une infinité de petits rameaux. Enlevez par la pensée la moelle contenue dans les branches et les rameaux ; vous aurez alors un canal qui, de la tige, se continue dans les plus petits rameaux et qui vous présentera l'image véritable du tube aérien du poumon de l'homme.

Un vaisseau partant du cœur et rempli de sang noir se dirige vers chaque poumon, où il arrive en se divisant en un nombre considérable de petits vaisseaux. C'est un second arbre dont le tronc répond au cœur et les branches au poumon. Ces branches viennent s'enchevêtrer dans celles du poumon, et le sang reçoit le contact de l'air à travers l'écorce de ces diverses branches, ou, pour faire cesser la comparaison, à travers les membranes du tube aérien.

Il y a dans la respiration deux temps. Au premier, la poitrine se gonfle, s'agrandit, à mesure que l'air se précipite, par le nez ou la bouche, dans le tube dont je viens de vous parler, et pénètre dans le poumon. Au second, la poitrine se resserre, l'air est chassé au dehors.

Maintenant que nous connaissons le poumon, étudions l'air atmosphérique.

DE L'AIR.

On a appris, dans les cours de géographie céleste que font nos savants professeurs, que la terre est une planète de forme sphérique qui tourne autour du soleil. La terre est complètement enveloppée par une masse de fluide, disposée par couches et qu'on pense devoir s'élever à une hauteur de douze lieues environ. Ce fluide, *c'est l'air atmosphérique servant à entretenir la vie de tous les animaux qui habitent la terre et de tous les végétaux qui y croissent*

Cette propriété d'entretenir la vie, l'air ne la possède pas dans toute son épaisseur, car, à une certaine hauteur, les animaux ne vivent plus. A la hauteur de 4,000 mètres, les arbres cessent de croître et la terre ne porte qu'un gazon très maigre et très bas. Enfin, on ne rencontre aucune trace de végétation à 6,600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

(La suite au prochain numéro).

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE St-QUENTIN

Année 1872-1873. — 2e Soirée.

La Société philharmonique de Saint-Quentin a réuni pour la seconde fois ses fidèles. Le choix des morceaux rendait le concert fort attrayant; un maître inimitable y représentait l'école Allemande; Ambroise Thomas et Auber étaient les champions de l'école Française. L'*Elisire d'amore* et *Rigoletto* apportaient à l'ensemble le gracieux contingent des mélodies italiennes. En tête du programme on lisait ces mots : Ouverture de *Robin des bois*.... WEBER.

O légèreté et audace françaises! Il fut un temps : temps des manches à gigots et des chapeaux à la Paméla; époque de renaissance et d'innovations artistiques où le public, plus épris de choses spirituelles que de mysticisme, marchandait le succès à *Spontini* et la gloire à l'auteur du *Barbier*; en ce moment naquit le *Freyschütz*, le chef-d'œuvre d'un incomparable génie; tandis que les Germains émus et convaincus se grisaient de terreurs musicales et d'harmonies fantastiques, un Gaulois sceptique et railleur saisit dans ses ciseaux la partition de Weber, tailla, rogna et la contraignit à s'étendre mutilée sur une traduction qui fut une véritable trahison; sans rougir de son attentat il débaptisa la victime et je ne sais quel outlaw anglais d'un roman alors à la mode, Rob roy peut-être, ou Robin Hood fournit son nom et servit de parrain. La sombre légende de Bohême devint le gracieux Robin des bois et les femmes charmantes de l'époque se mirent à chanter de leurs voix flutées : Chasseur diligent, que l'ardeur dévore.... etc., avec accompagnements de guitare. Ce fut une véritable profanation. Il est des créations qui veulent être souverainement respectées sous peine de n'être plus, et le *Freyschütz* est de celles-là.

Entreprendre d'exécuter l'ouverture de ce poëme étrange, c'est bien de l'audace car cette ouverture c'est tout un drame. Avant qu'un premier son de l'orchestre ait frappé l'oreille de l'assemblée voici ce que son imagination doit lui présenter. La forêt s'étend en couvrant les monts, sombre, pleine de nuit et de bruits mystérieux. Devant la Taverne, sur la lisière du bois, Kasper le damné, les yeux hagards, le jeu de cartes sur la poitrine et le verre au poing blasphème et s'assombrit, tandis qu'invisible, drapé dans son linceul rouge, à quelques

pas derrière lui, le terrible Samiel le regarde avec ironie ; il attend sa victime, l'amant de la belle Agathe que lui livrera le farouche Kasper. Mais sous les halliers épais, une douce voix retentit dans un châlet champêtre ; c'est la voix d'Agathe, la blonde fiancée Une partie terrible est engagée ; l'âme de Max servira d'enjeu ; qui la gagnera. Le génie du mal ou l'amour ? Et maintenant, ô musiciens, pressez vos archets de vos doigts inspirés et associez nos âmes aux péripéties du drame. Les cors retentissent doucement au lointain, au milieu des frissonnements de la nature ; les sanglots du violoncelle annoncent la tristesse et la mélancolie qui domineront l'action. Les phrases sourdes et furieuses, les invocations du maudit se mêlent au sifflement des vents... Mais le chant virginal d'Agathe leur répond sans cesse et ne s'affaiblit pas, malgré les irritations brutales et les interruptions énergiques de Kasper.

Voilà, en bien peu de mots, ce que tout le monde a pu entendre. Qu'il soit permis de dire à MM. les symphonistes qui ont eu le talent et le plaisir d'exécuter avec brio cette page magistrale que les créations de Weber exigent impérieusement beaucoup de sentiment et une observation respectueuse des nuances.

Du sombre bois germain, flûte mélancolique
Tes accents inspirés de noble chasteté
Forment dans le lointain un concert angélique
Imprégné de senteurs et de suavité.
Car la nature en toi, refleurit ô merveille,
La brise s'emprisonne en tes accords touchants ;
Et le parfum léger qui pour d'autres sommeille
Aux pétales des fleurs, s'exhale de tes chants.
Mais aux sombres forêts dérobant leurs mystères
Ton pied n'a pas foulé que les gazons fleuris ;
Tous les antres maudits, les ravins solitaires,
Les abîmes béants, les rouges piloris
T'ont livré leurs secrets. A l'heure où nul ne bouge
Dans les vals redoutés, cœur sans crainte, tu vins
A minuit, sans pâlir, guetter le chasseur rouge
Hurlant ses hallalis, aux sinistres ravins ;
Aussi ton œuvre unit aux chants des sombres fêtes,
Au rêve fantastique, au funèbre, à l'impur
Votre parfum exquis, suaves violettes,
Votre modeste éclat, pervenches, fleurs d'azur !

L'hymne de Haydn, habilement placé après un pareil début, pouvait seul ne pas en faire regretter le charme. L'inspiration du maître est fort belle, et la traduction assurément difficile a été soignée et parfaite. Toutes les oreilles ont été caressées par le Thème simple et mélodieux, par la basse noble et majestueuse et par les légers staccatos formant fugue et contre-partie, et qui ont été exécutés avec une grâce et une précision dignes de tous éloges. Ça été un vrai régal artistique.

A cet ensemble délicat et charmant a succédé un trio sur l'*Elisire d'Amore* pour piano, flûte et basson. Les deux instrumentistes, véritables amateurs de salon, et dévoués à la *Musica di camera*, ont joué avec beaucoup de justesse et de distinction. Le morceau était bien choisi et les variations ont été habilement enlevées. L'accompagnateur au piano a fait preuve de talent et d'agilité ; mais le piano a fait de son côté preuve de trop de sonorité ; c'est un agréable défaut pour un piano, qui a été moins agréable aux deux exécutants dont il a de temps en temps couvert le jeu discrètement contenu.

Pour égayer sans doute la physionomie des jeunes spectatrices, l'orchestre a entonné immédiatement après le trio, la gavotte de l'opéra de *Mignon*. Il est inutile de rappeler les éloges que mérite cette gracieuse partition. Ce passage, très rythmé, spirituel et bien écrit

dans le goût français, a clos la première partie si bien remplie du concert.

Pourquoi ne pouvons-nous pas louer entièrement la seconde comme la première portion de la soirée? La critique sera facile, car elle s'adresse à l'œuvre et non aux exécutants. La valse Mazurka du ballet d'*Hamlet*, qui a ouvert la marche, se recommande par un travail très fin, très délicat. Il n'y a point là beaucoup d'inspiration et le fil d'or de la mélodie est mince et grêle, mais il est d'or et distingué; du reste, l'ensemble très soigné des instruments, lui a donné tout son éclat.

Quant à la Strette qui a suivi, j'avoue que je n'y reconnais plus la main qui a écrit le *Songe d'une Nuit d'été*. Il est constant que le maître se sert quelquefois des sonorités exagérées, mais toujours à point, pour accentuer une situation ou compléter le sens d'une phrase comme dans les couplets bachiques de Falstaff. Mais cet abus persistant de la grosse caisse et ce tapage endiablé ont déconcerté complètement les appétits des dilettantes. La musique danoise est peu connue, et si cette strette en est un specimen, je plains de tout mon cœur et de toutes mes oreilles les dames de Kopenhagen. Peut-être est-ce une strette de la façon du bonhomme Polonius? Le père d'Ophélie, ce vieux courtisan qui prenait si débonnairement les nuages pour des belettes, pouvait bien prendre du vacarme pour de l'harmonie.

M. Chenevier est heureusement venu faire oublier tout ce bruit en exécutant une fantaisie pour violon, composée par Alard sur des motifs de *Rigoletto*. Qui ne connaît l'œuvre de Verdi? Tout le monde a entendu ses chants vifs ou fanfarons, moqueurs et passionnés. Le violon, manié par un amateur de première force, a tenu la salle sous le charme. Le jeu de M. Chenevier est élégant et travaillé; une grande justesse de son dans des variations fort difficiles, des Thêmes chantés avec une grande pureté de goût et de sentiment lui ont conquis toutes les sympathies.

L'ouverture de la *Circassienne* a clos cette charmante soirée. Je ne veux rien en dire. Non, je ne critiquerai point le maître, trop facilement accusé de facilité, le créateur du *Domino noir* et d'*Haydée* et de tant d'autres productions immortelles qui sont les plus pures gloires de l'Ecole française.

Je me bornerai modestement à exprimer un regret.

Je regretterai que l'ouverture de la *Circassienne* ait terminé l'ensemble musical que nous avons eu la bonne fortune d'entendre et que nous n'ayons pu nous retirer encore émus et charmés par les accents divins du Freyschütz.

A. JULIUS.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 13 février. — *Le Presbytère*, de Mme Louis Figuier, est une élégie ou plutôt une idylle qui se passe dans la maison d'un pasteur protestant; son fils, reçu médecin de fraîche date, vient de se marier avec une orpheline connue dans le pays depuis un an. Elle est arrivée un certain soir, a demandé l'hospitalité; ses qualités et ses vertus lui ont conquis avec le temps l'estime de tous et l'amour de Gotlieb, amour, du reste, partagé. — Si l'orpheline Frida est depuis un an, le plus parfait modèle, elle a laissé à Paris le souvenir d'une faute que vient lui rappeler l'arrivée de son ancien amant, un ami d'enfance et de collège de son mari. — Divers indices font soupçonner au pasteur la triste vérité. — Frida, chassée par sa belle-mère, méprisée par son mari, apprend, avant de partir, qu'un duel à mort doit avoir lieu entre son mari et son séducteur. Elle va au rendez-vous nocturne à la place

de celui-ci, et, grâce à l'obscurité, offre un pistolet chargé à son mari qui la tue en croyant se venger de son rival. — Frida revient mourir au milieu de sa famille, qui, à ce moment solennel, lui accorde un pardon depuis longtemps au fond du cœur de Gotlieb et de celui du pasteur.

On ne peut se faire une idée du charme et de l'intérêt répandus dans cette simple histoire de cœur, écrite par une plume féminine. *Fournier* (le pasteur) est très pathétique ; on lui retrouve la parole évangélique de Vincent-de-Paul. — Mlle *Augusta Ozanne*, *Duménil* et *Didier* ont très bien rendu toutes les nuances de leur rôle.

— On les a appelés gandins, dandys, petits crevés, etc., et on les a toujours vus le binocle à cheval sur le nez, menton rasé, favoris crêpés, ou imberbe, col carcan, cravate imperceptible ou ne s'arrêtant plus, un veston ou des pans interminables, un cigare ou une cigarette au bec ; ils sont toujours les singes grotesques du monde et l'amant d'une biche quelconque. — Dans cette comédie éphémère qui fouette les ridicules des Arthur et autres bipèdes, on les appelle *Chevaliers du pince-nez*. — *Duménil* est plein d'entrain ; Mlle *A. Ozanne* porte très gentiment le costume masculin. Les gloussements de *Francis* font rire ; *Bardou* est très drôle, et Mlle *E. Lambert* est étourdissante de verve.

— La représentation étant au bénéfice de *Duménil*, un intermède a été donné. — *Francis* a très bien chanté *le Nid abandonné*. — Mlle *E. Lambert* nous a fait entendre *Miaou* et *Par le trou de la serrure* ; elle a été ravissante et a obtenu une triple salve de bravos. — *Bardou* a été très applaudi dans *Bonhomme*, chansonnette de Nadaud, qu'il a dit avec art et beaucoup de goût. Un nouveau succès à son actif ; il est vrai qu'il n'en est plus à faire ses preuves.

Léo.

Dimanche 16 février. — Bureaux à 5 h. 3/4. — Rideau à 6 h. 1/4.
LE PRESBYTÈRE, drame nouveau en 3 actes.
LES CHEVALIERS DU PINCE-NEZ, comédie-vaudeville en 2 actes.
LES TROIS CHAPEAUX, comédie en 3 actes.

Lundi 17 février. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
LA FILLE DU RÉGIMENT, opéra-comique en 2 actes.
LE CHALET, opéra-comique en 1 acte.

Jeudi 20 février. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
Au bénéfice de M. Letemple, régisseur et premier comique marqué.

LA VIE PARISIENNE, opérette en 5 actes, musique d'Offenbach.
LA FAMINE DE PARIS (1870-71), pièce historique en 5 actes, de M. Touroul.

NOUVELLES

.˙. L'Académie des sciences, dans sa séance du lundi 10 février, a élu M. Janssen à la place vacante dans la section d'astronomie, par suite du décès de M. Laugier.

.˙. M. le général de division Uhrich, du cadre de réserve, le défenseur de Strasbourg pendant la guerre 1870, a demandé sa mise à la retraite.

.˙. Nous apprenons la mort de M. Arthur Murcier, beau-frère de M. Louis Veuillot. M. Murcier était un ancien élève de l'école des Chartes.

∴ La Chambre syndicale des tissus et matières textiles a composé ainsi, pour l'année 1873, son bureau : MM. Hussenot, président ; Marcilhacy, Collin, Dormeuil, Chartier et Lange.

∴ Il paraît qu'en Sibérie il règne un froid des plus vifs ; les hommes et les bêtes ont peine à le supporter. De mémoire d'homme, l'hiver n'avait j'amais sévi avec une pareille violence.

∴ Dimanche, à Soissons, dans un bal de société, les jeunes filles ont fait, au profit des Alsaciens-Lorrains, une quête qui a produit 55 fr. 50.

∴ Deux nouveaux câbles télégraphiques vont être posés dans la Méditerranée. L'un joindra la côte de Catalogne à la côte d'Italie ; l'autre partant de Barcelone aboutira à la côte d'Egypte.

∴ Une réunion de l'Association des catholiques allemands, qui se tenait à Oestrich, a été dispersée par la police par suite d'un discours prononcé par un maître boucher de Mayence.

∴ Par décision présidentielle, M. de Franqueville est nommé membre du conseil supérieur de l'armée.

∴ M. Cazalas, médecin inspecteur, a été nommé membre du même conseil en remplacement de M. le médecin inspecteur baron Larrey, admis à la retraite.

∴ Nos compatriotes habitant le Mexique viennent d'envoyer 50,000 dollars (deux cent cinquante mille francs) à la Société protectrice des Alsaciens-Lorrains restés Français.

∴ La galerie espagnole du Musée du Louvre est sur le point d'être terminée, et dans quelques jours on pourra procéder à l'installation des tableaux.

∴ Deux lions gigantesques, œuvre de Barye, viennent d'être achetés par la ville de Paris, pour être placés aux deux extrémités du perron du Palais-de-Justice, descendant sur la place Dauphine.

∴ L'*Echo du Nord* nous apprend qu'il circule de nouveau des faux billets de l'émission de Roubaix. Plusieurs personnes en ont remis entre les mains de la police.

∴ Le *Journal de Rome* assure que le maire de Naples a reçu une lettre qui lui annonce la prochaine arrivée de l'impératrice Eugénie dans ladite ville.

∴ Verdi est en train de composer un nouvel opéra, sous le titre de *Nerone*, sur le livret de M. Gluslanzoni, extrait de la comédie de M. Coffa.

∴ Le tribunal de la Seine, après avoir entendu les plaidoiries et le réquisitoire dans l'affaire du prince Napoléon contre le ministre de l'intérieur et le préfet de police, a renvoyé à huitaine pour le jugement.

∴ Il est entré hier deux mille personnes à l'Exposition des plans pour la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville.

∴ La Société nationale des beaux-arts se reconstitue par les soins de M. Martinet, son fondateur. Des expositions auront lieu dans les galeries de M. Durand-Ruel, en avril et novembre.

∴ Le *Rappel* affirme que la cloche qui, au Théâtre-Français, dans *Marion de Lorme*, sonne l'heure de l'exécution de Didier et de Saverny, est la cloche historique qui a donné le signal de la Saint-Barthélemy.

ERRATA

LIRE dans : *Les enfants au printemps*, de M. Joachim Malézieux, publié dans le numéro précédent :

Enfantine joie, *au lieu de :* anfantine joie.
Ensemble gambader, *au lieu de :* ensemble gambarder.
D'autres iront sur l'onde, *au lieu de :* d'autres iront dans l'onde.
Vivre dans ce monde, *au lieu de :* vivre dans le monde.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 70 .. Choix .. bonnes marques 69 à 70 Courantes 65 .. à 68 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 67 00 février 69 25 à 6 50 4 mois 71 .. .. à Supérieures: courant du mois .. à 69 25 50 2 mois .. à .. .. 4 mois 70.. à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 75 tout fût disposé 98 25 épurée en tonne 107 75 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 .. Cour. du m. 98 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 55 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 55 00 a .. — courant du mois 55 00 4 mois 56 50 mois chauds 57 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	63 75 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à .. ..
Bonne sorte,	157 50 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	73 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	158 00 à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés.	2141	608	429	98
Vendus.	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 96	1 88	2 25	1 78
Le kil. 2e qualité.	1 86	1 76	2 ..	1 68
Le kil. 3e qualité.	1 78	1 68	1 80	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 25 75 2e 24 75 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 18 50 2e 17 50

Laon. Blé 1re 31 33 2e — — Seigle 17 35 Orge 00 .0 Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 .. 2e 30 30 3e .. .. Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 23 .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 62 75
— — au-d^s 7 .. 00
— — 10 à 13 60 25
— — 13 à 14 58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 .. Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 89 00 épurée 95 00 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 50 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 90 quin. Seigle 17 50 Orge 18 75 Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à .0 Froment n. v 1re .. ..2e 00 »» — Seigle 17 50à .. Avoine 17 50 à 18 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. —à ..

Péronne. Blé 1re 23 50 2e 22 25 3e 20 50 Méteil 15 66 Seigle 1re .. .. 2e .. 00 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re — — 2e— .. Avoine 1re ..8 25 2e 7 75 3e .7 25

Ribemont. Froment 1re 31 50 2e 30 66 3e 30 .. Avoine 00 00 Orge .. — Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re ..— 2e 23 .. 3e 22 00 Escourgeon — .. Seigle 17 00 Féverolles — — Avoine 17 80 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 22 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re .. .. à .. .. Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. 00 Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 43 Son 11 .. Blé blanc qtal .. .. gris .. .. Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 8. 23 Février 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

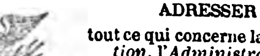
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

—

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

NOTRE SAISON

SIMPLES CONSEILS AUX CONVALESCENTS.

—

Au moment où la nature revêt son manteau blanc d'hiver, au moment où les malades à bout de patience se laissent aller à la mélancolie, que la tristesse du temps suffit d'ailleurs à faire naître, il est nécessaire d'apporter à ceux qui souffrent et languissent une utile et bienfaisante consolation. Nous ne pouvons mieux faire que de dire un mot de ce temps heureux où les plus grands maux trouveront un terme, et parlons un peu de la convalescence.

La convalescence est la période qui termine la maladie ; elle

est caractérisée par une tendance marquée à la restauration des fonctions et des forces ; c'est une saison intermédiaire à l'hiver, où la vie semble suspendue et au printemps où la sève reprend son mouvement circulatoire ; c'est l'aurore du retour à la santé un moment altérée par la maladie.

L'heure où l'on proclame que le malade est entré en convalescence est vraiment solennelle : elle procure aux mères une incomparable félicité ; elle est aussi pour le médecin la source des plus douces émotions, qui ne sont que la juste compensation des terribles angoisses qu'il lui faut souvent traverser. Mais, que l'on y prenne garde, cette heure est aussi solennelle parce qu'il y a encore des fautes à commettre et des imprudences à faire : tout le danger vient alors de ce que l'on prend la convalescence pour la guérison ; partant de cette erreur, on se figure que tout est permis au convalescent, lorsqu'au contraire il faut exagérer les soins pour être dans le vrai et dans la juste mesure.

Prenons pour exemple la convalescence de la fièvre typhoïde qui a le triste privilége de déterminer des accidents dans presque tous les organes de l'économie. De quelle vigilance ne faut-il pas entourer ce malheureux jeune homme qui pendant vingt-et-un jours a été suspendu entre la vie et la mort ? Il est en convalescence, cela est vrai, mais voyez comme son pouls est encore faible et capable sous l'influence de la plus minime excitation de prendre une effroyable rapidité. Ce petit enfant, doucement couché sur les genoux de sa mère, est arrivé au moment si ardemment souhaité de la convalescence ; mais ses forces le trahissent à chaque instant et la moindre émotion se traduit sur ses joues amaigries par une coloration subite qui bientôt fait place à une pâleur désespérante.

Tout est encore à craindre, et la persistance de cette hébêtude qui a terrifié la famille pendant la période aiguë de la maladie, et le délire qui peut éclater tout-à-coup, si l'alimentation est insuffisante, et les vertiges, et toute cette série de troubles gastrites et intestinaux que l'on obserbe si fréquemment, lorsque le régime a été prématurément augmenté.

Ici l'hygiène alimentaire, l'hygiène respiratoire et l'hygiène intellectuelle ont des règles qu'il faut à tout prix respecter.

Que le régime des convalescents soit régulier, sagement progressif, c'est-à-dire passant successivement de l'alimentation liquide qui, le plus souvent, a été prescrite pendant la durée de la maladie, à l'alimentation solide qui n'est permise que pendant la convalescence ; parmi les aliments solides, que les premiers employés soient plutôt des viandes blanches que des viandes noires, le tout en petite quantité, jusqu'à ce que l'estomac et les intestins, ayant repris leurs habitudes fonctionnelles, consentent à accepter la quantité de nourriture qui constitue leur moyenne alimentaire. Toutes ces recommandations, utiles dans la convalescence de toutes les maladies aigües, sont en-

core plus nécessaires lorsque la maladie a eu son siége dans les organes digestifs. Les indigestions par excès de quantité peuvent être funestes et être la cause d'une récidive ; il en est de même des sorties prématurées.

Et le renouvellement de l'air ? qui pourrait en méconnaître l'importance ? On commencera à faire séjourner le malade dans une chambre dont les fenêtres auront été largement ouvertes ; puis peu à peu, si la saison le permet, on laissera respirer au convalescent l'air libre de la campagne : plus tard viendra le temps de la promenade en voiture et enfin celui de la promenade à pied. Quand la saison est rigoureuse, il est quelquefois nécessaire, surtout si la maladie a été démesurément longue, d'aller terminer sous un climat plus doux une convalescence qui serait éternelle chez lui.

Quant à l'hygiène de l'intelligence, elle mérite d'être observée jusque dans ses plus petits détails. On éloignera, cela va sans dire, les émotions vives, désagréables ou même agréables ; les extrêmes nous tuent, a dit un penseur du grand siècle : cela est essentiellement vrai du convalescent. L'indifférence intellectuelle, voilà l'état qui convient, quand l'équilibre des forces n'est pas encore rétabli. Peu à peu on pourra provoquer l'esprit à l'attention soutenue ; la lecture et le travail ne seront permis qu'à la condition de n'éveiller aucune douleur de tête.

Pour les tout petits enfants, il y a une règle bien facile à suivre et à laquelle on ne songe pas toujours : il faut les laisser faire. Veulent-ils prendre de la nourriture ? qu'on leur présente ce qu'il y a de plus sain et de plus substantiel. Refusent-ils de manger, gardez-vous de croire qu'ils s'en porteront plus mal ; leur inappétence est un phénomène providentiel qui les mettra à l'abri de l'indigestion qu'un régime excessif n'aurait pas manqué de provoquer. Que dirai-je enfin des jeux auxquels certains pères inexpérimentés condamnent leurs enfants pour s'amuser eux-mêmes ? Si l'enfant en a la force, il ne se fera pas prier pour faire mouvoir un pantin ou ronfler une toupie ; s'il se refuse à jouer, laissez-le tranquille.

Le grand principe qui domine l'hygiène de la convalescence, c'est la nécessité trop souvent méconnue de procéder par étapes et par phases successives. La nature n'aime pas les bonds ; en d'autres termes, tout se succède dans la nature. Cela est vrai pour la maladie, cela est vrai surtout pour la convalescence qui, pour être franche, doit être progressive et harmonique.

Dr X...

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

1755. — Madame la marquise de Pompadour, de cinq pieds de haut sur quatre pieds de larges.

Ce portrait de madame de Pompadour a été très bien apprécié, de notre temps, par des critiques distingué, MM. Sainte-Beuve et Houssaye :

« Il y a au Louvre un pastel de La Tour, qui représente madame de Pompadour dans tout l'éclat de sa gloire et de sa beauté. — La marquise est assise près d'une table couverte de livres, où l'on distingue l'*Esprit des Lois* et l'*Encyclopédie* (ces deux œuvres monumentales ont paru sous son règne). Un livre ouvert montre Guay ciselant quelque figure de Louis XV ou de sa maîtresse. — La marquise est coiffée de ses cheveux légèrement poudrés; elle est vêtue d'une robe ouverte à grands ramages ; elle est chaussée de mules à talons, dignes d'un pied d'Orientale; elle a le cou fièrement attaché ; la tête est une merveille de beauté coquette, fine et gracieuse; le front est élevé est sévère; les lèvres, légèrement pincées, expriment de la volonté et de la raillerie; les yeux sont d'un vif éclat : le nez est parfait; il y a dans tous les traits un air de noblesse et de dignité, que tempère le souvenir des petits soupers de Versailles: la couleur de cette figure est fraîche et délicate. — En voyant ce chef-d'œuvre d'un attrait féerique, on commence à comprendre Louis XV, et pourtant Louis XV abandonnait la France pour la marquise de Pompadour ! »

Sur le manuscrit de l'*Art de peindre en* 1755, provenant de la bibliothèque du prince de Canino, se trouvait cette note autographe de Watelet :

« On a vu l'art de la peinture
Rendre Flore, Psyché, Vénus même et l'amour;
On l'a vu se vanter d'égaler la nature,
Et ne pouvoir imiter Pompadour !

« Ce manuscrit a été fait à la prière de madame de Pompadour que je connaissais avant qu'elle ne fût mariée. — Je n'avais pas encore fait les dernières corrections à mon ouvrage, que j'ai fait imprimer depuis par Guérin et Latour. — In-4° et petit in-8°. »

1756. — Portraits de :
1° M. Tronchet.
2° M. Monet.
3° Mademoiselle Fel.
4°... Un capucin.
1759. — Plusieurs portraits sous le même numéro.
1761. — Portraits de :
1° M. le comte de Lusace.
2° M. de Crèbillon, poëte tragique.

3° M. le duc de Bourgogne.
4° Madame la Dauphine.
5° M. Bertin.
6° M. Laideguive, notaire.

Diderot, en parlant du salon de 1761, dit : « Le portrait du vieux Crébillon, à la romaine, la tête nue, et celui de Laideguive, notaire, ajouteront beaucoup à la réputation de de La Tour. (1)

1763. — Monseigneur le Dauphin.
— Madame la Dauphine.
— Monseigneur le duc de Berry.
— Monseigneur le comte de Provence.
— Le prince Clément de Saxe.
— La princesse Christine de Saxe.
— Autres portraits sous le même numéro.

De 1763 à 1769, il n'apparaît à l'exposition aucun tableau de de La Tour. — D'après Diderot, Boucher, Greuse, de La Tour, se seraient abstenus d'envoyer au salon de 1767, sous prétexte qu'ils étaient las de s'exposer aux bêtes et d'être déchirés. — Cependant le salon de 1767 contient deux cent quarante-trois ouvrages, dont cent quatre-vingt-trois tableaux, trente-cinq sculptures et vingt-cinq gravures. — Parmi ces ouvrages on comptait : un Michel Vanloo ; — sept Vernet ; — deux trumeaux de Chardin ; — le *Coucher de la mariée*, gouache de Baudouin ; — quinze Leprince ; — douze Robert ; — des Lespicié, et la statue de la *Baigneuse*, par Allegrain.

1779. — Plusieurs têtes sous le même numéro, notamment le portrait de Restout, nous apprend Diderot.

1773. — Plusieurs têtes sous le même numéro.

Il nous a paru curieux de rapprocher de cette liste la note des pastels de de La Tour, aujourd'hui encore exposés à St-Quentin, dans la salle d'étude des élèves, conformément aux prescriptions dn fondateur à une délibération du bureau administratif :

1° Le portrait de l'abbé Hubert.
2° Le portrait du financier de la Popelinière.
3° Le prince Xaxier de Saxe.
4° M. d'Argenson.
5° Diogène, sa lanterne à la main.
6° Le portrait de Sylvestre.
7° Le portrait de Vernezobre.
8° Madame de la Popelinière.
9° Dupauche.
10° Jean Monnet.
11° Le portrait d'un magistrat.
12° Jean-Jacques Rousseau.
13° D'Achery en habit gris.

---

(1) Diderot, *Œuvres complètes*, édition in-8°. Paris, Brière, 1836.

14° Parocel.
15° De La Tour, peint par Péronneau.
16° Portrait d'un homme de loi.
17° De Voltaire.
18° D'Achery, en habit bleu.
19° Portrait d'homme, en habit de moire lilas.
20° Portrait de Manelli.
21° Portrait de Duclos.
22° Tête d'homme, à longue barbe, vu de face.
23° L'abbé Pommier.
24° L'abbé Leblanc.
25° Le père capucin Emmanuel. (1)
26° Le maréchal de Saxe.
27° Un magistrat en habit noir.
28° Etude de femme demi-nue portant une colombe.
29° Etude de femme demi-nue portant une couronne.
30° Portrait d'une Holladaise en peignoir.
31° Grand tableau représentant Marie-Christine de Bavière et le duc de Bourgogne.
32° Mademoiselle Fel.
33° Boîte de Laint-Léger.
34° La Camargo.
35° Crébillon.
36° Marmontel.
37° Madame de Pompadour.
38° Louis XV.

Et quarante-huit études de têtes d'hommes et de femmes, dont quelques-unes sont médiocres et font douter qu'elles soient de de La Tour. (2) *(La suite au prochain numéro).*

NOTES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE.
(Cabinet de M. A. Toffin, notaire à Bohain).

Les administrateurs municipaux de la commune de Laon, à leurs Concitogens.

Après avoir, pendant 14 siècles, supporté le joug de la royauté & de la féodalité, les Français ont reconnu que ce seroit

(1) Avait été confesseur de de La Tour, qui le retourna à Paris. Sur les portraits de Mondoville, de Crébirlon, du P. Emmanuel, de Sylvestre, de l'abbé Hubert, voir l'*Eloge historique de de La Tour*, prononcé le 2 mai 1788, à l'hôtel de ville de Saint-Quentin, par l'abbé Duplaquet. Saint-Quentin, imprimerie de Hautoy, 1789.

(2) Ne seraient-ce pas des portraits retouchés par de La Tour déjà vieux, qui, sous prétexte que tout doit être sacrifié aux têtes, corrigea, en les gâtant, des pastels admirés?

perpétuer leur esclavage, que de laisser substituer plus long-temps un tel gouvernement. Convaincusde l'imprescriptibilité des droits du peuple, ils sont rentrés dans ceux de la souveraineté ; ils ont su que la réunion de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul individu, en faisoit nécessairement un despote, qui, toujours circonvenu par des gens intéressés à le tromper, se trouvoit forcé de se conduire plutôt par leur impulsion que par sa volonté.

L'existence d'un Roi étant incompatible avec un gouvernement basé sur la Liberté & et l'Egalité, le Peuple français n'a point hésité à abattre l'hidre de la féodalité, & à détruire la royauté.

Ce fut alors que, le Peuple réintégré dans ses droits, & prêt à jouir d'une liberté qu'il avoit acheté au prix de son sang, des ambitieux, secondés par la réunion de tous les brigands, ont essayé à forger de nouveaux fers aux Français ; mais leurs projets nationicides ont été découverts au moment même où ils croyoient triompher par leurs forfaits.

Le 9 Thermidor, an 2e. on a vu tomber, sous le glaive de la Loi, la tête de ces tyrans qui avoient terrifié la France entière, & qui, voulant usurper la souveraineté, l'ont rempli d'échafauds & arrosé son sol du sang de ceux dont ils craignoient l'influence. Le crime n'a jamais qu'une courte durée ; les Français, fatigués de tant d'horreurs, se sont levés ; la volonté du Peuple a triomphé, & la Liberté a été encore une fois reconquise.

Une époque aussi heureuse pour la patrie, ne peut rester ensevelie dans l'oubli ! Un Peuple qui veut être libre, doit périodiquement rappeller à la mémoire les époques qui l'ont délivré de la tyrannie.

Dans les anciennes Républiques, on instituoit des fêtes pour perpétuer le souvenir des actions mémorables qui contribuoient au bonheur général.

Dans ces jours d'allégresse, tout travail cessoit, & les citoyens se réunissoient au lieu de la fête, & là, ne composant plus qu'une famille de frères, contribuoient, par leur présence, à sa solemnité, & la joie qu'ils y manifestoient, annonçoit leur amour pour la patrie, parce qu'ils connoissoient le prix de la Liberté ; & ceux qui n'y participoient pas, étoient voués au mépris de leurs concitoyens, & ils devenoient suspects à leurs yeux.

C'est pour suivre l'exemple de ces peuples, les modèles du gouvernement républicain, que la Constitution a décrété des fêtes nationales, & que l'événement de la chûte de la tyrannie triumvirale, feroit célébré dans toute la France avec pompe & solemnité.

Nous devons donc justifier que nous sommes dignes d'être républicains ; en vain prend-t-on ce titre, si on n'en pratique les vertus.

C'est avec regret que, dans les fêtes précédentes, nous avons

cru appercevoir de l'insouciance & de l'indifférence de la part de la garde nationale sédentaire, qui n'y a jamais figuré qu'en trop petit nombre.

Dans un gouvernement républicain, tous citoyens sont soldats, & ils sont heureux quand ils ne sont employés que pour ajouter à la solemnité des cérémonies publiques.

Examinons nos frères d'armes, dont la vie est tous les jours exposée, & qui, bravant les fatigues de la guerre et les horreurs de la mort, sortent du combat toujours victorieux ; & par leur courage couronné du succès, en affoiblissant les despotes, délivrent les peuples du joug de la servitude.

Nous espérons donc que, secondant notre désir de donner à la fête qui sera célébrée les 9 & 10 de ce mois, toute la pompe dont elle est susceptible, vous prouverez que vous méritez d'occuper le sol de la Liberté.

Quant à nous, voulant répondre au vœu de l'Arrêté du Directoire exécutif, du 17 Messidor dernier,

Il a été arrêté, après avoir entendu un Membre pour l'absence du Commissaire du Pouvoir exécutif,

Que la fête ordonnée par l'Arrêté précité, fera célébrée, en cette Commune, les 9 & 10 Thermidor présent mois.

La garde nationale sédentaire de cette Commune, est mise en rêquisition pour assister à cette fête pendant les deux jours. Elle est tenue de s'y rendre, sous les peines prononcées contre les citoyens refusans de servir. Sont exceptés les citoyens malades, infirmes, ou septuagénaires, en justifiant des causes de l'empêchement.

La garde nationale soldée, les troupes à pied & à cheval sont également mises en réquisition pour ce même objet. Il sera, à cet effet, adressé tout réquisitoire nécessaire au Commandant de la place.

Pendant les deux jours que durera la fête, les boutiques seront fermées & tous les travaux des ateliers seront suspendus. Les rues seront libres de tous matériaux, gravois ou décombres ; elles seront exactement balayées & les boues enlevées, sous peine d'amende.

Toutes les fenêtres des maisons de la Commune, seront illuminées pendant les deux jours depuis neuf heures du soir jusqu'à onze.

Il sera fait un programme qui contiendra l'ordre de la fête, l'heure & le lieu de la réunion.

Fait & arrêté en Séance, le cinq Thermidor, l'an 4e. de la République française, une & indivisible. Rossignol, *Président ;* Baston, *Vice-Présidetn ;* Crampon, Beffroy, *Administrateurs.*

Par les Administrateurs,
DUFLOT, Secrétaire.

LETTRES INÉDITES

A M. le Comte de Caylus à Gènes

De Paris le 9 Septembre 1715.

Je pourrais vous dire mon cher fils, que c'est mal répondu à la douceur et à l'amitié avec laquelle j'ai reçu de votre part la résolution la plus bizarre qu'un homme de votre âge puisse jamais prendre et qu'il n'y a point de mère au monde qui put pousser jusquelà sa tendresse ; ce n'est en vérité pas trop que de vouloir vous voir au paravant ; mais enfin je crois que la funeste nouvelle que vous aurez apprise et qui me rend toute entière à ma famille vous aura déterminé à venir incessament me donner les consolations qui dépendent de vous ; je suis chez moi au Luxembourg : vous n'y verrez que qui vous voudrez ; je vous y fais accommoder une très jolie chambre, votre retraite n'y sera troublée par rien : je fais aussi revenir votre frère ; quand nous serons tous rassemblés, nous verrons les mesures qu'il y a à prendre pour lui faire tomber votre régiment : en un mot il faut commencer par nous rassembler, je vous crois trop honnête homme pour m'imaginer que vous vouliez me manquer aussi formellement dans une conjoncture où mes ennemis et les indifférents s'attendrissent pour moi, et vous êtes trop bon frère pour vouloir hasarder que votre frère perde sa fortune avec votre régiment, vous pouvez juger que je ne manquerais pas de gens qui le demanderaient, il faut donc qu'il paraisse une vente entre votre frère et vous, et chercher des prétextes dans votre mauvaise santé. Venez donc, mon cher fils, je vous le demande, je vous en conjure et je vous l'ordonne, je ne saurais croire que vous ne m'obéissiez pas sur le champ, ainsi je vous attend avec une extrême impatience. On dit que vous avez laissé à Lyon vos belles couvertures de mulet, elles me seraient nécessaires, faites les venir, je vous prie, avec tout ce que vous pouvez avoir d'autres petits meubles dispersés.

Madame de Caylus était une nièce de Madame de Maintenon, qui lui porta toujours un peu ombrage, et qu'elle éloigna de la cour sous divers prétextes craignant son influence.

En effet, Madame de Caylus était d'un esprit élevé, d'un cœur aimant, d'une douce résignation, et son style peut rivaliser avec celui de Madame de Sévigné ; il y a autant d'abondance, d'élégance, de correction, et surtout un peu plus de sensibilité. Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs une lettre tout à fait inédite de cette femme remarquable.

HYGIÈNE.

(Suite.)

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DE L'AIR.

L'air n'est point un élément, comme on l'avait cru longtemps, c'est-à-dire un corps qui ne peut être décomposé. La chimie, science pour ainsi dire toute nouvelle, mais qui a fait des progrès immenses dans ces derniers temps, a prouvé que ce prétendu corps élémentaire est composé de deux gaz, appelés, l'un oxygène, l'autre azote, qui entrent dans sa composition, l'oxygène pour un cinquième environ, l'azote pour quatre cinquièmes, plus une faible quantité d'acide carbonique, un millième environ.

On a voulu savoir quel rôle jouait chacun de ces gaz dans l'acte de la respiration. — Par une première expérience, on s'est assuré que les animaux ne pouvaient vivre dans un air qui n'est pas renouvelé. Ainsi un oiseau fut placé dans sa cage, sous une cloche, de manière à empêcher l'air extérieur d'arriver à ses poumons. L'oiseau, après avoir respiré toute la partie d'air respirable contenue dans sa cage, mourut. L'air examiné fournit une quantité d'oxygène inférieure à celle de l'air ordinaire et une grande quantité d'acide carbonique.

Dans une seconde expérience, on essaya alors de faire vivre un autre oiseau dans le gaz azote seul, et l'oiseau succomba rapidement.

Enfin, dans une troisième expérience, on ne fit arriver que de l'oxygène à l'animal ; celui-ci, après s'être beaucoup agité dans sa cage, succomba aussi, et on trouva les poumons enflammés comme si la vie avait été trop vive, trop énergique.

Il résulte de ces expériences bien simples, mais très intéressantes, que l'air atmosphérique doit ses propriétés vivifiantes à la présence de l'oxygène, gaz qui cependant ne peut seul entretenir la vie.

La découverte des principes qui constituent l'air n'est pas ancienne, elle date de la fin du siècle dernier. Elle est due à l'un de nos plus célèbres chimistes français, au savant Lavoisier.... Savez-vous, messieurs, comment a fini ce savant dont la France s'enorgueillit aujourd'hui?... il dut, comme tant d'autres, porter sur l'échafaud révolutionnaire cette belle et intelligente tête toute pleine encore de découvertes utiles à la science et à son pays, et peut-être à jamais perdues !

Ah ! messieurs, combien de grandes et fécondes idées, combien d'utiles travaux ont été ainsi arrêtés dans leurs développements pendant ces tourmentes politiques ! Com-

bien de lumières ont été éteintes qui pouvaient encore longtemps briller et éclairer le monde!

Ces expériences et bien d'autres encore nous prouvent que l'air, tel qu'il nous a donné par l'auteur de toutes choses, est le seul fluide qui puisse entretenir la vie de l'homme et des animaux.

L'air une fois introduit dans les poumons, dans les proportions que nous venons d'indiquer, agit chimiquement sur le sang, de telle façon que le sang, qui en arrivant aux poumons était *noir*, retourne *rouge* vers le cœur, et, après cette opération, l'air, qui était entré dans les poumons par un mouvement d'*aspiration*, est reporté au dehors par un mouvement contraire au premier, c'est-à-dire par un mouvement d'*expiration*.

Cet air est chassé parce que lui-même il a besoin d'être renouvelé pour agir sur le sang, et, en l'examinant à sa sortie du poumon, le chimiste trouve qu'il a perdu de son oxygène, gaz vivifiant, et qu'il a acquis au contraire de l'acide carbonique, gaz dont il suffit de respirer une faible quantité pour amener la mort.

(La suite au prochain numéro).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

Travaux du 17 juillet au 1er janvier 1872.

La Société académique de Saint-Quentin, après avoir tenu sa séance publique annuelle le 30 juin 1872, envoya aux journaux et aux Sociétés savantes le programme de ses concours pour 1873, 1874 et 1875.

Elle a décidé l'impression d'un volume contenant les mémoires de ses membres et les principaux ouvrages couronnés depuis 1870.

Voulant réunir et publier les documents authentiques relatifs à la dernière guerre dans notre arrondissement, elle a chargé M. Bénard de la rédaction d'un questionnaire qu'elle adresse à ses membres correspondants et aux personnes notables des localités voisines.

M. le ministre de l'instruction publique envoie 300 fr. à titre de subvention. Des remerciements lui ont été adressés.

M. Chrétien, membre correspondant, prie la Compagnie d'affecter aux Alsaciens-Lorrains la souscription qu'il avait envoyée pour la libération du territoire.

M. Paul Chenevier, demande à soumettre à la Société son nouvel appareil télégraphique. Une Commission est nommée à ce sujet.

La Commission du Jardin botanique a donné une nouvelle extension aux sections et commencé la formation, en petit, d'une école d'arboriculture.

Les résultats du Concours pour les primes d'apprentissage ont été excellents; sur la proposition de la Commission d'examen, les primes ont été décernées aux jeunes Defossez et Em. Prevost.

Les cours populaires, assidûment suivis, sont ainsi organisés :

Lundi. — Droit commercial, professé par M. G. Dufrenne ;

Mardi et *Samedi.* — Tenue des livres et comptabilité commerciale, professé par M. Black ;

Jeudi. — Arithmétique, professé par M. Ferrus;
Vendredi. — Géométrie, professé par M. Bénard.

Plusieurs lectures sont faites par des membres titulaires, savoir :

A une jeune fille, pièce de vers, par M. Daudville.

Biographie de M. Gronnier, par M. Daudville.

Rapport sur les mémoires publiés dans le dernier volume de la Société Eduénne d'Autun, par M. Emm. Lemaire.

Rapport sur les éléments d'arithmétique de A. Lefèvre, par M. Ferrus.

Rapport sur le concours pour les primes d'apprentissage, par M. G. Dufrenne.

Antoine Bénézet, promoteur de la traite des nègres et de l'abolition de l'esclavage en Amérique, né à Saint-Quentin, le 31 janvier 1713, mort à Philadelphie, le 3 mars 1784, par M. G. Démoulin.

Les cités ouvrières, par M. L. Blin.

La Société a reçu en outre les communications suivantes :

Rapport sur les fouilles de Bousies, canton de Landrecies (Nord), par M. Lemaire, de Bohain, membre correspondant.

Note sur des tâches de couleur bleue trouvées sur des morceaux de bois des cercueils de Bousies, par M. Georges, membre associé.

La bataille de Saint-Laurent et le siége de Saint-Quentin en 1557, traduits de l'allemand, par Mme Georges Lecocq.

Les Sociétés historiques, de Compiègne ; d'Histoire naturelle, de Toulouse, et Archéologique du Midi de la France ont demandé et obtenu le titre de Sociétés correspondantes et l'échange de volumes.

Il a été fait hommage d'ouvrages imprimés :

Etudes historiques et statistiques, par M. Meulemans, vice-consul de la République de l'Equateur, à Bruxelles.

Eléments d'arithmétique, par A. Lefèvre.

Epithalame sur le cinquantième anniversaire de mon mariage, et Epîtres à mes quatre-vingts ans, poésies, par M. Paris, membre correspondant.

La Petite Revue, par M. A. Langlet.

Le 19 Janvier, par MM. G. Français et Ch. Magnier.

Le Lai de la dame de Fayel, d'après plusieurs manuscrits, et la Célébration de la paix des Pyrénées à Saint-Quentin, par G. Lecocq, membre titulaire.

Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468, à Compiègne, par le roi Louis XI, par M. F. Le Proux, membre associé.

Plusieurs brochures historiques sur la Picardie et le département de l'Aisne, par M. A. de Marsy.

Des Aconits et de l'Aconitine, par Ch. Patrouillard.

Des remerciements sont votés à ces personnes.

M. F. Midy, réalisant le vœu souvent manifesté de vive voix par son frère, fait don du précieux herbier que celui-ci avait recueilli pendant sa vie.

Un vote de remerciements est adressé à la mémoire de M. Th. Midy et à sa famille.

La Société a perdu : MM. Farque, membre titulaire, Th. Midy, directeur du Jardin botanique, et Gronnier, ancien membre titulaire.

M. P. Blain, obligé de quitter notre ville, échange son titre de membre titulaire ; MM. Langlet, Pétermann, A. de Marsy, J. Malézieux fils et Henri Tausin, en qualité de membres associés.

M. Léon Magnier, membre associé, est nommé directeur du Jardin botanique.

Le Bureau pour 1873 est ainsi constitué :

Président :	M. MONNIER ;
Trésorier :	M. DAMOISY ;
Secrétaire-archiviste :	M. H. SOUPLET ;
Secrétaire des séances :	M. G. LECOCQ.

COMICE AGRICOLE DE SAINT-QUENTIN.

Séance du 9 janvier 1873. — **Concours de 1873.**

M. le Président rappelle que le Comice a déjà décidé que les Concours d'animaux reproducteurs et d'instruments, etc., de 1873, se tiendraient à Bohain. Il demande si le siége du Concours est nécessairement fixé au chef-lieu, et s'il n'y aurait pas lieu de faire appel à la bonne volonté des communes, en vue de le donner à celle qui ferait le plus d'efforts pour rehausser l'importance de cette fête. Il croit que le Comice ne peut que gagner à provoquer cette concurrence.

M. Lefèvre estime qu'il faudrait des raisons très sérieuses pour priver de ces Concours les chefs-lieux de canton. Ils ont généralement des ressources que ne possèdent pas les autres communes, et une position centrale qui offre de plus grands avantages.

Après diverses observations, le Comice décide qu'il sera fait appel à plusieurs communes et que le choix sera fait ultérieurement.

Dans sa réunion générale du 10 février, le Comice a pris les décisions suivantes :

1° Les Concours de 1873 se tiendront à Bohain, le Dimanche 18 mai;

2° Les candidats aux primes du Concours de moralité devront déposer, chez M. Damoisy, secrétaire général du Comice, leurs demandes et certificats avant le 9 avril prochain ;

3° Des primes de 200, 100 et 50 fr. seront accordées aux meilleures houes à cheval pour céréales.

MM. les constructeurs sont prévenus que les houes à cheval seront appelées à fonctionner deux fois : une première fois en avril dans des céréales d'automne, une seconde fois le 18 mai dans des céréales de printemps. Les prix seront décernés d'après les résultats constatés dans les deux épreuves.

N. B. MM. les constructeurs désirant concourir sont invités à se faire inscrire chez M. le secrétaire général du Comice avant le 9 avril prochain et se tenir prêts à répondre, à partir de cette date, à l'appel qui leur sera fait pour le premier essai.

BULLETIN ARTISTIQUE.

Nos lecteurs savent déjà qu'il a été décidé qu'un monument serait élevé dans l'école des Beaux-Arts, à la mémoire d'Henri Regnault et de ses camarades, morts pendant la guerre. Nous apprenons aujourd'hui que MM. Coquard et Pascal, architectes et auteurs de ce monument, viennent d'en confier la décoration à M. Chapu et Degeorge. M. Chapu exécutera une figure allégorique en marbre, et M. Degeorge, qui a déjà modelé un médaillon fort remarquable de son malheureux ami Regnault, est chargé de faire le buste en bronze.

*
* *

On évalue à trois mille environ le nombre des œuvres d'art destinées par nos artistes à l'Exposition de Vienne, chiffre énorme, si l'on songe à la petite place dont la section française peut disposer. Aussi, le comité se montre-t-il d'une sévérité qui paraîtrait excessive, si ces circonstances n'étaient pas connues.

MM. Meissonnier, Cabanel, Bonnat, Daubigny, Chenavard, Fromentin, Paul de Saint-Victor et Lafenestre qui composent le comité de peinture, et qui sans doute, feront partie presque tous du jury de notre salon de 1873, se verront donc forcés bientôt de juger une se-

conde fois les œuvres refusées pour Vienne et qui seront présentées pour la plupart au Palais de l'Industrie.

Ce rôle nous paraît assez difficile à bien remplir pour satisfaire les artistes. Paris est-il donc destiné à ne voir cette année à l'exposition que le rebut de l'exposition de Vienne? et n'était-il pas plus simple de faire des conditions un peu moins dures dans le réglement du Salon, aux peintres et sculpteurs qui n'ont choisi l'exposition de Vienne que comme un pis-aller?

COURRIER MILITAIRE.

Un avis, émané de la préfecture de la Seine invite les personnes des classes de 1866, 1865, 1864, 1863, 1862, 1861 et 1860, résidant à Paris, et appartenant à la portion active de l'armée territoriale à se présenter avant le 20 du courant, à leurs mairies respectives, pour y régler leur position sous le rapport du recrutement.

Cette invitation, motivée par les difficultés que présente le recensement à Paris, n'indique pas, comme on a paru le croire, un appel imminent du contingent de l'armée territoriale. Cet appel ne pourra avoir lieu qu'après que les bases de l'organisation auront été déterminées par une loi spéciale, et le susdit avis n'a d'autre but, quant à présent, que de procurer des renseignements destinés à servir à la préparation du projet de loi.

—

La nouvelle loi sur le recrutement de l'armée dispose, par son article 44, que les hommes en disponibilité de l'armée active et les hommes de la réserve peuvent se marier sans autorisation.

Le ministre de la guerre, après s'être concerté avec son collègue de la marine, vient de décider que cette disposition serait, par une mesure de bienveillance administrative, immédiatement appliquée aux militaires et jeunes soldats des armées de terre et de mer liés au service dans les conditions des lois antérieures sur le recrutement de l'armée, à la condition qu'ils appartiendraient à l'une des catégories ci-après désignées :

1° Inscrits sur les contrôles de la réserve à quelque titre que ce soit ;

2° Remplacés ;

3° Maintenus dans leurs foyers par le conseil de révision à titre de soutiens de famille ;

4° Dispensés en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 21 mars 1832 ;

5° Hommes de l'armée de mer actuellement en congé renouvelable, ou qui seront ultérieurement placés dans cette position.

Il reste bien entendu que les hommes dont il s'agit ne sauraient, dans aucun cas, se prévaloir de leur position d'hommes mariés pour se soustraire à leurs obligations militaires.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Lundi 24 février. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

LES ORPHELINS DU PONT-NOTRE-DAME OU VINCENT-DE-PAUL, drame en 8 actes.

LES TROIS CHAPEAUX, comédie en 3 actes.

SALLE DU CIRQUE. — Dimanche 22 février

GRAND CONCERT

Donné par la Musique d'harmonie, sous la direction de M. H. VATIN.
Au profit du cours gratuit de clarinette, professé par M. CHITTE.

AVEC LE CONCOURS DE :

M. A. GOUDROY, violoniste, élève d'Alard, premier violon solo au théâtre d'Amiens.
Mlle BLANGY, premier sujet de l'Alcazar de Paris.
M. WIMY, chanteur comique.
LA SOCIÉTÉ CHORALE.
MM. Arthur **DAUB** aîné, L. T***, H***, L*** et H. **LAROCHE**, pianiste.

Le Piano de la Maison Daub aîné sera tenu par M. LAROCHE, membre de la Société d'harmonie.

PRIX DES PLACES : Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Bureaux à 7 heures, on commencera à 8 heures très précises.

NOUVELLES

∴ La *France* contient une dépêche de Versailles que nous reproduisons avec empressement :
Les renseignements les plus positifs émanant de sources officielles permettent de dire que les *5 milliards seront entièrement payés à la Prusse à la fin de juillet.*
∴ Un concert extraordinaire sera donné au Conservatoire, sous le patronage de Mme Thiers, le 23 février, avec le concours de M. Faure, au bénéfice des amputés de la guerre.
∴ Par décret en date du 16 février courant, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Marie-Nicolas-Edmond Garcin, capitaine au corps d'état-major, à été promu au grade de chef d'escadron.
∴ M. Garcin, dont il vient d'être question, a été assigné par Mme veuve Millière en 30,000 francs de dommages-intérêts, comme ayant commandé le peloton d'exécution de l'ancien membre de la Commune.
∴ M. Hippolyte Prevost, qui fut pendant quarante ans chef du service sténographique des hautes assemblées politiques, et, de plus, critique musical de la *France*, vient de mourir.
∴ La *Province*, de Bordeaux, annonce que samedi soir, l'abbé Junqua est parti par le chemin de fer, pour la prison centrale de Villeneuve-d'Agen.
∴ Le sujet proposé par l'Académie du Gard pour le concours de 1871, est : *L'Hospitalité suisse envers l'armée française en janvier 1871.*
∴ M. Alexandre Mallet, fondateur-directeur d'une correspondance qui portait son nom, vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans.
∴ Le théâtre des Fantaisies de Bruxelles va jouer un opéra-comique inédit de Scribe, en trois actes, la *Fée des Bruyères.* La musique est de M. Samuel David.
∴ L'Exposition des produits gastronomiques, qui devait avoir lieu au palais de l'Industrie le 16 mars, est renvoyée au 22 du même mois.
∴ L'ouverture de l'Exposition canine, annoncée pour le 6 avril, est remise au lundi suivant 8 du même mois.
∴ Dans *l'affaire du Bois-de-Boulogne de Lille*, ont été condamnés : Cuvelier et Butin, à vingt ans de travaux forcés ; Mullier à cinq ans de réclusion ; Conard, à cinq ans de réclusion ; Delevoye, à dix-huit mois de prison ; Dominoy a été acquitté.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 72 Courantes 66 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 70 00 mars a. 70 25 à 00 00 4 mois 70 50 .. à Supérieures: courant du mois .. à 68 75 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 69 25 à — —

Huiles et graines, cote officielle.
Colza par 100 k. disp. en tonne 97 50 tout fût disposé 36 .. épurée en tonne 105 50 lin disp. en tonne 95 00 en fût 93 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 96 .. Cour. du m. 96 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 94 50 courant du mois 94 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 53 50 a .. — courant du mois 54 50 4 mois .. .. mois chauds 56 —

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	64 — à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à .. ..
Bonne sorte,	157 50 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :
Titre 88° disp. et cour. m. .. .0 à 61 25
Blanc n° 3 » » 72 75 à .. ..
Raffinés suivant mérite, 157 50 à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*
Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2532	812	382	103
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 98	1 80	2 35	1 80
Le kil. 2e qualité.	1 80	1 72	2 20	1 72
Le kil. 3e qualité.	1 74	1 64	1 90	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle .. .. Orge 00 .0 Avoine 18,40 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 .. 2e 29 85 3e 28 34 Seigle 1re 18 .. .. .. — Orge d'hiver 23 .. de mars .. .. Avoine 1re .8 .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 50
— — au-ds 7 .. 00
— — 10 à 13 60 25
— — 13 à 14 58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 25 Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 86 50 épurée 92 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 00 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 35 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 75 quin. Seigle 17 10 Orge 19 .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 28 50 à 29 Froment n. v 1re .. ..2e 00 •• — Seigle 17 00à .. Avoine 17 50 à 18 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. —à ..

Péronne. Blé 1re 23 00 2e 22 25 3e 20 00 Méteil 15 32 Seigle 1re 11 50 2e .. 00 Orge 1re 13 ..2e 12 50 Pamelle 1re — — 2e — .. Avoine 1re ..8 50 2e 8 00 3e .7 50

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e 30 00 3e 29 33 Avoine 00 00 Orge .. — Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re .. — 2e 23 .. 3e 22 00 Escourgeon — .. Seigle 17 00 Féverolles — — Avoine 17 80 Œillette, ... Colza 23 00 Orge — 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 .. à 46 .. Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. 00 Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 43 2e 41 41 Son 11 18 Blé blanc qtal 31 31 gris 30 .. Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 28 30 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 9. 2 Mars 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement recevront dans le présent numéro : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

LA CÉRAMIQUE DU NORD DE LA FRANCE

Nous extrayons de la *Gazette des Beaux-Arts*, quelques passages d'un intéressant article de notre compatriote Champfleury, conservateur des collections de la Manufacture de Sèvres ;

depuis longtemps nous voulions publier cet extrait. mais l'abondance des matières nous a empêché de le faire :

« A l'heure où seront imprimées ces lignes, l'exposition rétrospective de Valenciennes aura fermé ses portes, et il semblerait inutile d'appeler à ce propos l'attention des curieux, s'il n'était pas important de montrer les efforts d'une Société savante qui a donné à d'autres villes de la contrée un exemple bon à suivre.

» Comment se font trop souvent les expositions en province, chacun le sait. Un organisateur intrépide bat le rappel jusqu'à ce qu'il se soit adjoint quelques gens de bonne volonté. Alors on explore les maisons des particuliers, les églises, les anciens châteaux des environ. Tout objet qui sort des greniers, des caves et des galetas, pourvu qu'il soit boiteux, branlant, emmaillotté de toiles d'araignée ou confit dans l'humidité, est appelé à faire partie de l'exhibition, depuis le plat d'étain du dressoir de campagne jusqu'à la châsse bysantine qui contient quelque fragment de relique. C'est un pandœmonium ou un dessus de porte crevé peint par un ancien vitrier du pays fait vis-à-vis à un ascétique portrait de religieux décroché des murailles d'une sacristie. Le démodé, le fripé, le rouillé, se prévalent audacieusement du titre de *curiosité* et prennent parfois la place de quelque merveille de l'art industriel relégué dans le coin ombreux d'une vitrine. Saus doute il y a à voir dans ce bric-à-brac ; mais l'entassement, l'assimilation d'objets sans valeur avec de délicates œuvres d'art, ne poussent pas à étudier ces produits perdus dans un entassement de choses qui forment repoussoir dans le mauvais sens du mot.

» Toutefois il n'on était pas de même à Valenciennes, quoique l'exposition fût considérable. (Le catalogue ne comprend pas moins de 1,400 numéros relatifs à la peinture ancienne et moderne, à l'archéologie et surtout à la céramique, que j'ai étudiée plus particulièrement).

» Dans cette exposition se remarque la nature patiente et logique des habitants du nord de la France, dont l'ordre est la qualité dominante. L'étude de la céramique s'étant développée, des collections parisiennes s'étant formées presque aussi importantes que celles des musées de l'Etat, et la critique ayant pris part à ce mouvement, des monographies s'ensuivirent dans le but de restituer à une province, un département, une ville, un hameau, le souvenir d'anciens produits, jadis la fortune du pays.

» Ce fut le Nord qui, après Paris, donna le branle. L'un des premiers, parmi les historiens de la faïence, le docteur Warmont restituait à Sinceny, un petit bourg du département de l'Aisne, des céramiques dont l'origine décorative avait ses racines à Rouen mais dont certaines pièces de grande dimension

pouvaient rivaliser avec les plus éclatantes des potiers normands (1).

. . . .

» Il appartient maintenant à une grande ville du Nord de préparer une exposition qui fera époque dans le monde des céramistes : Laon, Saint-Quentin, Lille, Douai, Bruxelles au besoin. Là serait groupé l'art qui commence à Sinceny et se poursuit jusque dans les Flandres. On y admettrait quelques pièces caractérisques des grandes fabriques du centre, de l'ouest et du midi de la France, comme termes de comparaison ; mais l'ensemble devait être rigoureusement méthodique et montrer les produits picards et flamands dans toute leur intégrité. Ce jour-là les céramiques seraient avancées d'autant et l'art industriel moderne ne serait pas le dernier à en faire son profit. »

Il nous semble que l'idée de M. Champfleury ne peut qu'être recommandée à la sollicitude des sociétés savantes et à celle des collectionneurs.

Dans notre région, en particulier, se trouvent des collections fort intéressantes qui sont presqu'inconnues du public et qui n'ont été ouvertes qu'à fort peu d'adeptes de l'art céramique.

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre,

a été, en effet, admis à visiter et à étudier ces trésors.

Les savants collectionneurs qui habitent dans le rayon d'un département, et même au delà, consentiraient, nous n'en doutons pas, à confier leurs richesses au chef-lieu et seraient heureux de concourir aussi à l'éducation artistique, non-seulement des profanes, mais encore des connaisseurs qui saisiraient avec empressement cette occasion de venir admirer des magnifiques spécimens, jusqu'alors trop ignorés, d'une fabrication qui a illustré certaines localités du département.

L'art du faïencier remis en honneur par des esprits délicats, acquiert auprès des amis de l'art une faveur qui grandit chaque jour d'avantage. On se souvient du succès qu'obtint le section de céramique à la fameuse exposition rétrospective de 1869. C'est en étudiant ces productions du passé, si admirables par l'élégance de leur formes et par les pittoresques de leur coloris, que les Deck, les Collinot, les Barbizet et les Solon, sont arrivés à établir ces imitations qui rendent aujourd'hui accessibles à tous les reproductions des merveilles de l'art céramique français, italien et persan.

C'est l'étude de ces chefs-d'œuvres de l'art ancien qui a appris aux Pinart, aux Bouquet et aux Popelin, à réchauffer l'allure un peu froide des peintres sur faïence ou porcelaine et à reproduire ces scènes vivantes, ces paysages animés qui, comparables

---

(1) *Notice sur les faïences anciennes de Sinceny*, Noyon, broch. in-8°, 16 pages, 1863, — *Recherches historiques sur les faïences de Sinceny, Rouy et Ognes*, in-8°, Pl. Chauny, 1864.

aux tableaux de nos meilleurs coloristes, font l'admiration des peintres aussi bien que des céramistes.

Nous serions heureux, pour notre part, de voir une ville, prendre l'initiative d'une paisible manifestation artistique, dont l'un des effets sera de faire ressortir la valeur des produits d'une industrie locale disparue, dont nous devons tenir à honneur de conserver le souvenir.

LA CAPTIVE.

Le géant Merk-Athor, dans une haute tour,
De mon cœur attristé, détient la souveraine ;
Du donjon odieux cent fois j'ai fait le tour
Sans pouvoir lui parler. J'irai trouver la Reine,

Et pliant le genou je lui dirai : — Sachez
Que ma Dame, après vous, ô Reine, est la plus belle ;
C'est une rose blanche et ses cheveux cachés
Par pudeur, ne sont pas moins noirs que sa prunelle ;

Son corps est de satin, mais son esprit est d'or,
Son front est pur, son âme est bien plus pure encor ;
La grâce fait séjour en sa bouche charmée,

O Reine, s'il le faut, je veux mourir demain ;
Mais avant de mourir que je baise la main,
Pour la dernière fois, de ma captive aimée.

A. Julius.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

D'après M. Arthur Dinaux, la galerie de Dresde possédait les figures de la Dauphine Marie-Thérèse et de Maurice de Saxe, par de La Tour.

La galerie de Denon (nº 817) avait un portrait de Crébillon du même.

Le cabinet de Saint, peintre en miniature, renfermait plusieurs magnifiques pastels, entre autres le portrait de Mademoiselle Salé, danseuse de l'Opéra, vendu six cents francs en 1846.

Le Musée de Valenciennes garde deux portraits d'homme et de femme de de La Tour.

Quelques musées de nos départements et de rares cabinets d'amateurs possèdent des pastels de notre peintre.

Le Musée du Louvre conserve neuf pastels de de La Tour. Ils portent les numéros suivants :

1080. — Portrait d'homme.

1051. }
1054. } Deux portraits d'hommes.

1055. — Portrait de femme.

— Autre portrait de femme.

1079. — Madame de Pompadour.

— Portrait de La Tour par lui-même.

— Portrait de Jean-Baptiste Chardin, peintre de genre et de portraits.

— Portrait du maréchal de Saxe.

On admire encore au Louvre les portraits de Louis, Dauphin de France, gravés d'après de La Tour, par Aubert ; de René Frémin, sculpteur du roi, gravé par Surrugue fils ; du maréchal de Lowendhal, gravé par Wille. — 1749. — Portrait de de La Tour, gravé par C. F. Schmidt. — 1748. — Riché de la Morlière, gravé par Lépicié ; de Louise-la-Fontaine Solar de la Boissière, gravé par Petit ; de Crébillon, gravé par Moëtte ; de d'Alembert, par Gautier ; de Voltaire, de Rousseau, de Marivaux, de J. J. Rousseau et de Diderot.

A en juger par le nombre de ses tableaux, l'existence de de La Tour fut donc un constant travail, une lutte sans trêve. — L'âge venait cependant, l'artiste comprend que l'heure du repos est arrivée, il dépose son pinceau, après avoir jeté aux vents sa vie, son âme ; il se recueille dans de bonnes pensées, dans de bonnes actions, restant en cela fidèle en lui-même. — Puis les années marchent, apportant avec elles les ennuis de la vieillesse, et voilà que tout à coup la raison flotte dans cette tête autrefois si fertile (1), aujourd'hui pleine seulement de rêveries et de souvenirs. L'artiste est victime de son génie ; visité de Dieu, un souffle d'en haut a jeté le trouble dans cette frêle machine qui, sentant déjà les atteintes prochaines de la mort, tournait encore son esprit du côté de la vie. — Ainsi fit de La Tour : comme un oiseau blessé qui revient mourir en son nid, d'Auteuil, il regagne la terre natale (21 juin 1784). Le joyeux carillon célèbre son retour, c'est un jour de fête pour tous ; la rue de la Vignette est pleine des habitants qui, le maïeur en tête, vont au-devant de leur illustre concitoyen ; le soir, les maisons sont illuminées ; ovation méritée ! dont le triomphateur put jouir encore à travers les lueurs incertaines de sa raison. — Cette ovation s'adressait au peintre qui avait produit tant de gra-

(1) « La Tour avait de l'enthousiasme, mais le cerveau déjà brouillé de politique et de morale, dont il croyait raisonner savamment ; il se trouvait humilié lorsqu'on lui parlait de peinture. S'il fit mon portrait, ce fut pour la complaisance avec laquelle je l'écoutais réglant les destinées de l'Europe. » (Marmontel, *Mémoires*.) — N'est-ce pas une histoire d'hier ?

cieuses peintures, et aussi à l'homme généreux qui avait doté sa ville de tant de bienfaits.

Aujourd'hui l'école de dessin (2) renferme toutes ces œuvres, et cette salle, qui se convertira bientôt, nous en sommes sûrs, en un musée digne du maître, réunit à toujours, comme ils le furent pendant leur vie, les gentilshommes, les dames, les moines, les savants et les artistes ; les dentelles sont près du velours, les armes près de la soie ou de la bure. — Ombres captives et charmantes encore, nous interrogeons en vain vos visages, rien n'y décèle le pressentiment de vos destinées ! L'heure de la ruine approchait, et vous alliez à l'abîme, le sourire au visage, l'espérance au cœur et au front (3). Vous viviez, et vous viviez vite, parce que l'orage grondait et que nul ne s'en pouvait sauver. Vos têtes se sont courbées sous la hache, fières toujours, muettes, résignées.

Lui, de La Tour, n'a pas vu ces jours néfastes : aussi a-t-il quitté le monde avec regret ; il se réfugiait dans ses rêves heureux. Au dedans de lui-même, il avait gardé un seul culte, un seul nom aimé, celui de mademoiselle Fel ; il réchauffait sa vieillesse au foyer fumant et tiède de ce dernier amour ; il relisait les lettres, touchait des lèvres les fleurs desséchées, les longs cheveux, les boîtes à pastilles ; précieuses reliques ! chers souvenirs ! Puis, au souper, songeant au repas du soir, si longtemps pris ensemble, il buvait à sa divinité (4).

Ses frères l'entouraient de leurs soins affectueux, et pour ne pas troubler sa pensée, faisaient silence autour de lui ; ils le suivaient sur les remparts, les promenades d'alors. Là, De La Tour, s'adressant aux arbres vieillis, leur disait : « Bientôt, vous serez bons à réchauffer les pauvres. » Il pouvait ajouter : « Bientôt aussi, je vais finir comme vous, mais je cherche encore l'air, le soleil (5) et les senteurs des fleurs (6). »

De La Tour s'éteignit le 17 février 1788, plein de jours et de bonnes œuvres. Son acte de décès existe à l'état civil de Saint-Quentin ; il est ainsi conçu :

Paroisse Saint-André, année 1788.

Cejourd'hui, lundi 18 du mois de février 1788, le corps de M. Quentin de La Tour, peintre du roi, conseiller de l'Acadé-

---

(2) A Saint-Quentin, ancienne abbaye de Fervaques.

(3) « Pour toi, de La Tour, artiste philosophe, savant, fidèle imitateur, ami de tes modèles, ils semblent annoncer, par leur extérieur content, l'agrément de ton entretien, le plaisir de s'être reconnus dès les premiers traits. Tu parviens à peindre l'esprit même par des détails infinis, sans sécheresse, sans rien perdre de la chaleur des tons ni du large des effets. » *(Sentiments sur les tableaux exposés au Salon de 1769.)*

(4) M. de Bucelly d'Estrées.

(5) « Laissez entrer le soleil, » disait Gœthe à la belle madame de Vaudreuil, qui l'assistait à son lit de mort.

(6) *Flosculorum odoramenta.*

mie de peinture et sculpture de Paris, et honoraire de l'Académie d'Amiens, transporté à l'église de Saint-Remy, sa paroisse, en cette église, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, en présence de M. Jean-François de La Tour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son frère, et de M. Adrien-Joseph-Constant Duliége, chapelain de l'église de Saint-Quentin et vicaire de la paroisse de Notre-Dame, soussigné.

Fait double, les jour et an que dessus.

Signé : DE LA TOUR, DULIÉGE,
et LABITTE, curé.

Son épitaphe, placée maintenant dans la nef de Saint-Quentin, était, avant 1793, dans la paroisse Saint-André ; elle est ainsi conçue et est due au chanoine Duplaquet :

A LA GLOIRE DE DIEU
ET
A LA MÉMOIRE
DE MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR,
NÉ A SAINT-QUENTIN, LE 5 SEPTEMBRE 1704,
PEINTRE DU ROI,
CONSEILLER DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE DE PARIS,
ET HONORAIRE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES D'AMIENS.
BIENFAITEUR
DE CES DEUX ACADÉMIES,
ÉMULE DE LA NATURE
DANS SES PORTRAITS
PÈRE DES ARTS
DANS L'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE ROYALE GRATUITE DE DESSIN
DE CETTE VILLE.
PÈRE DES PAUVRES
DANS SES FONDATIONS
POUR LES PAUVRES FEMMES EN COUCHES
ET
POUR LES PAUVRES VIEUX ARTISANS.
BON PARENT,
BON AMI,
BON CITOYEN,
ESPRIT JUSTE ET ORNÉ,
CŒUR DROIT ET GÉNÉREUX,
ORNEMENT ET SOUTIEN DE L'HUMANITÉ,
MORT LE 17 FÉVRIER 1788,
DANS LA 84e ANNÉE DE SON AGE.

Il est mort à temps, écrivait récemment un critique dont la bienveillance égale l'esprit (7). Qu'aurait-il fait, l'aimable

(7) De Vienne.

peintre, de tant de jolies femmes, de grandes dames coquettes, de jeunes hommes légers et dissipateurs, de grands seigneurs magnifiques, au milieu du cataclysme de 93 ?

Le pastel, un instant négligé, a, de nos jours, repris grande faveur. Des artistes, parmi lesquels il serait injuste de ne pas ranger aujourd'hui madame la princesse Mathilde Bonaparte, ont produit des œuvres empreintes d'un vrai mérite. Au premier rang, il convient de placer M. Eugène Giraud, un grand artiste, un noble cœur, récemment frappé par la mort de son fils Victor, digne de son père, et qui aurait tenu toutes les promesses déjà données par ses tableaux : *les Forgerons, le Charmeur, le Retour du Mari, le Déjeûner dans l'Atelier, le Marchand d'esclaves*. Après lui, se sont produits des essais heureux.

On a souvent critiqué de La Tour plutôt pour des dégradations accidentelles survenues à ses tableaux par le fait de l'humidité, que pour sa manière ou son coloris. — Lui aussi pourrait répondre à ses modernes imitateurs ces paroles que le poëte met dans la bouche *du maître Italien au nom d'Ange :*

Vos peintres auront beau, pour voir comme elle est faite,
Tourner entre leurs mains et retourner ma tête,
Mon secret est à moi.
Ils copiront mes tons, ils copiront mes poses,
Mais il leur manquera ce que j'avais, — deux choses :
L'amour avec la foi.

(*La suite au prochain numéro*)

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Règlement concernant l'élection de Messieurs les Mayeurs et Echevins de la ville de Saint-Quentin.

Article Premier. — Le roy étant en son conseil à réduit le nombre des officiers qui composent le corps de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin à un Mayeur et six Echevins qui seront choisis entre tous les officiers, bourgeois, marchands, et habitants de la ville et élus dans le temps ordinaire et de la manière accoutumée.

Art. 2. — Ordonne sa Majesté que desdits six Echevins qui seront élus, il y en aura trois marchands au moins faisant actuellement trafic soit en gros ou en détail à peine de nullité de l'élection.

Art. 3. — Et après la première année expirée à compter du jour de l'élection, sa Majesté veut que des six Echevins les trois qui auront eu moins de voix sortent et qu'il en soit élu trois autres au nombre desquels il y aura autant de marchands que ceux qui sortiront.

Art. 4.—Et ainsi successivement par chacun un an et en sorte

qu'ils servent toujours deux années consécutives et dite charges et qu'il y ait toujours trois marchands Echevins. —

Election du Mayeur et formalités de l'élection des Echevins.

Article Premier. — Premièrement que le Mayeur sortira tous les ans de charge et du Corps-de-Ville sans nommer aucun des trois Echevins nouveaux ni qu'il puisse rentrer dans ledit Corps-de-Ville non plus que les Echevins que trois ans après qu'ils en seront sortis.

Art. 2. — Que lesdits trois Echevins nouveaux seront nommés et élus au jour accoutumé qui est le jeudi devant la Saint-Jean, savoir : Deux par les députés de tous les corps de ladite ville de Saint-Quentin, avec le Mayeur et les six Echevins : Savoir du corps des officiers de la justice ordinaire, de l'élection, du grenier à sel, des avocats, des procureurs, des notaires, médecins chirurgiens et apothicaires ensemble ; maintenant merciers, marchands de vin, non vendant à l'assiette, marchand de toiles et de toilettes ensemble, orfèvres et marchands de fer, ensemble ; faisant douze corps. — Et en cas qu'il sen trouve esdits corps faisant double vacation, ils seront tenus d'opter dequel corps ils voudront être députés sans pouvoir varier, dans la suite à moins de se déterminer, incontestablement à l'un des deux emplois.

Art. 3. — Lesquels députés des corps seront élus le matin du même jour de l'élection un de chaque corps et ce dans la maison du chef Mayeur, ou plus considérable de chaque corps, ou autre lieu de bureau, confrérie ou salle que chaque corps choisira pour lieu d'assemblée. —

Art. 4. — Ledit député porteur de son acte de députation sera tenu ledit jour de se rendre dans la maison de ville à huit heures pécises du matin au plus tard : en sortant du lieu où il aura été député directement, sans qu'il puisse s'arrêter à nulle autre affaire ni aller ailleurs et ne pourra être député de son corps que deux ans après.

Art. 5. — Que ladite heure passée il sera passé outre à l'élection desdits deux Echevins sans qu'on soit obligé d'attendre les autres députés absents, lesquels députés présents procéderont à ladite élection par billets suivant l'ancien usage : après serment préalablement fait entre les mains du Mayeur d'élire en leurs consciences des gens de qualités requises par l'arrêt pour être Echevins.

Art. 6. — A l'égard du troisième Echevin a été convenu qu'il serait nommé et élu a par les Mayeurs d'enseignes et Prudhommes, lesquels à cet effet se rendront audits jour lieu et heure pour présider à ladite élection après le serment ainsi que dessus.

Art. 7 et 8. — Et qu'après la nomination faite desdits nou-

veaux Echevins, prestation de serment faite par eux en la manière accoutumée et dépossession des trois anciens et dn Mayeur, il sera procédé à l'élection du nouveau Mayeur par lesdits trois nouveaux Echevins avec lesdits trois autres restés en charge faisant en tout le nombre de six électeurs lesquels prêteront le serment de procéder en leurs consciences à l'élection d'un nouveau Mayeur entre lesamains du Mayeur en charge avant qu'il en soit sorti.

Art. 9. — Et en cas qu'il y ait partage de voix sur la nomination dudit Mayeur nouveau, outre lesdits six Echevins, et que nul ne veuille revenir, les trois-dits Echevins à l'instant sortis de charge seront rappelés pour le départager et conclure l'élection à laquelle l'électeur le plus ancien desdits six Echevins en charge présidera.

Art. 10. — Et arrivant qu'un desdits Echevins en charge fut nommé Mayeur, il sera à l'instant procédé à l'élection d'un autre Echevin en sa place par les mêmes qui l'auront nommé Echevin, ce qui sera pratiqué pareillement en cas de mort d'un desdits Echevins dans la première année d'échevinage.

Art. 11. — Et quant à la prêstation du serment du nouveau Mayeur qui viendra d'être élu, elle sera faite entre les mains des plus anciens Echevins en charge, après toutefois que ledit ancien Echevin sera venu dans l'auditoire de ladite ville annoncer au Mayeur sorti de charge quel est son successeur lequel sera à l'instant même proclamé par ledit Mayeur sorti de charge, au peuple, dans les cérémonies accoutumées.

Art. 12. — Et ne pourront les avoués et procureurs du Roy, père et fils, frère, oncle et neveux, beau-père et gendres, et beaux-frères, être ensemble dans ledit Corps-de-Ville,

Art. 13. — Ledit Mayeur sera natif de la ville et nul ne pourra être rappelé dans le Corps-de-Ville qu'il n'ait rendu et assuré les comptes de la précédente administration dans ledit Corps-de-Ville. *Juin 1675.*

Arrêt Additionnel

Nul ne sera à l'avenir élu Mayeur de Saint-Quentin qu'il n'y ait auparavant exercé la charge d'Echevin pendant un an entier au moins.

Toutes personnes de quelque qualités et condition qu'elles soient sont obligées d'accepter et remplir les places d'Echevins auxquelles elles pourront être élues à l'avenir.

(Communiqué par Réné Jourdain.)

LE RECRUTEMENT DES ARTISTES.

Une question capitale pour l'art et les artistes s'est présentée dernièrement : Par quel moyen ceux des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts qui sont sans fortune pourront-ils profiter des avantages de l'en-

gagement volontaire auquel ils ont droit, mais qu'ils ne peuvent demander qu'après un versement de 1,500 fr.?

La sollicitude toute paternelle du sage et habile directeur de l'Ecole, M. Eugène Guillaume, pour une jeunesse d'élite s'est éveillée à cette pensée que des talents précoces, des artistes pleins d'avenir pouvaient être enlevés à leurs études, forcés, en principe, d'être soldats pendant cinq années et dans l'impossibilité, après la libération, de reprendre leur carrière. Il a vu là, et tous le verront avec lui, une cause perpétuelle d'affaiblissement pour l'art français.

Afin de remédier à cette situation, afin de permettre à des jeunes gens méritants et sans fortune l'exercice d'un droit, M. Guillaume a fondé une association dont le siége est à l'Ecole des Beaux-Arts, association formée par les anciens et nouveaux élèves, association qui leur donne le moyen de venir en aide à leurs jeunes camarades, association à laquelle tous les amis des arts sont appelés à participer. Le chiffre de la cotisation est fixé à 10 fr., et le versement doit se faire au secrétariat de l'Ecole, 14, rue Bonaparte.

Comprend-on maintenant ou comprendra-t-on l'importance d'une œuvre destinée à décharger en partie, mais dans la mesure légale, d'une sérieuse obligation, une jeunesse intelligente et laborieuse dont les travaux viendront un jour ajouter quelque chose de plus aux gloires de la France? Comprend-on que cette œuvre facilitera par certains côtés l'exécution d'une loi patriotique et prévoyante, et ne faut-il pas reconnaître ici un nouvel élément d'émulation introduit dans les études, un moyen efficace pour protéger dans notre pays le recrutement des arts?

NOUVEAUX NOMS DES RUES A ST-QUENTIN.

La rue Delatour portera désormais le nom de rue Quentin Delatour;
La petite place Saint-Quentin celui de place Saint-Quentin;
La rue Morlaincourt celui de rue de Vesoul;
La rue de la Prison celui de la rue de l'ancienne Prison;
La rue du Wé-Saint-Jean celui de la rue de Breuil;
La rue Lafontaine celui de rue Jean La Fontaine;
Les rue et place Foy porteront les noms de rue et place du général Foy;
La rue qui fait suite à la rue de Remicourt, jusqu'au rond point du chemin des Marais, prendra le nom de rue Neuve-de-Remicourt;
La rue qui fait suite à la précédente, jusqu'au chemin de Rouvroy, prendra le nom de rue de Bellevue;
L'ancien sentier de Bellevue prendra le nom de rue de l'Est;
La rue qui suit le rond point du chemin des Marais, dans la direction du Rendez-vous des Pêcheurs, prendra le nom de Condorcet;
La rue parallèle au chemin des Marais, celui de Pierre Ramus;
La route de La Fère sera nommée rue route de La Fère;
La route de Guise, rue route de Guise;
Le chemin neuf de Gauchy, rue du Pré Gaillard;
La rue de la Fontaine, rue de la Source;
La route de Paris, rue route de Paris;
Le Vieux chemin de Vermand, rue de la Chaussée-Romaine;
Le chemin d'Epargnemaille, rue d'Epargnemaille;
La route de Cambrai, rue route de Cambrai;
La route du Cateau, rue route du Cateau;
La rue des Cordelières, rue des Patriotes;
Les rue et place des Marais, rue et place de Mulhouse;
La rue du Colombier, rue de la Poterne;
La rue Neuve-Longueville portera à l'avenir le nom de Calixte Souplet;
Et la place récemment formée derrière l'Hôtel-de-Ville, place Coligny.

HYGIÈNE.

L'HOMME *(Suite.)*

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DE L'AIR.

L'air n'agit pas seulement sur l'homme et sur les animaux par son introduction dans les poumons ; il agit encore par son poids, par ses différents degrés de chaleur ou de froid, de sécheresse ou d'humidité, etc.

Etudions ces diverses manières d'agir de l'air atmosphérique ; nous verrons ensuite quels sont les moyens que l'art emploie pour opérer dans l'atmosphère des modifications avantageuses à la santé de l'homme.

L'air est transparent et invisible. On a très bien étudié les effets de l'air, mais on n'a jamais vu ce fluide. Ainsi on pourrait croire qu'ici, par exemple, il n'y a rien entre vous et moi : mais essayez d'agiter vivement le bras, vous sentirez que vous avez imprimé un mouvement qui a fait remuer les choses légères qui sont près de vous.

Vous voyez la lumière vaciller quand vous marchez en portant un flambeau ; il y a donc quelque chose que votre bras a déplacé dans son brusque mouvement et qui fait vaciller la lumière : ce quelque chose, c'est l'air atmosphérique.

Quand, d'un étage élevé, on jette un objet à terre, cet objet, s'il est léger, n'arrive pas tout de suite à sa destination : il oscille, il semble retenu. C'est qu'en effet l'air ne lui permet de traverser que peu à peu ses différentes couches ; on a la preuve de ce fait par des expériences physiques.

Si, après avoir extrait l'air contenu dans un long tube de verre, on y introduit deux objets, l'un léger, l'autre plus lourd, et qu'ensuite on renverse le tube, les deux objets arrivent très vite et en même temps à son extrémité. Tandis qu'au contraire, si on laisse pénétrer l'air dans le tube et qu'on répète l'expérience, les objets, quoique soumis aux lois de la pesanteur, qui agissent avec la même intensité sur les deux tombent inégalement : le plus lourd traversant plus facilement les couches de l'air arrive le premier, le plus léger arrive le second.

L'air est partout répandu dans la nature. Sa fluidité lui permet de se déplacer, de se renouveler souvent, de s'approprier toutes les formes et de pénétrer tous les corps.

Un morceau de sucre plongé dans l'eau laisse apercevoir de petites bulles qui viennent s'ouvrir à la surface du liquide : c'est l'air contenu dans le sucre qui s'échappe.

L'air est un fluide compressible et élastique. Quand on

l'introduit dans une vessie, par exemple, on peut appuyer avec une certaine force sur cette vessie avant qu'elle se déchire, et, si l'on cesse de la comprimer, l'air se dilatant, la vessie reprend sa première forme.

(La suite au prochain numéro).

CONCERT

DONNÉ PAR LA MUSIQUE D'HARMONIE.

Le Concert donné dimanche dernier, par la musique d'harmonie, nous a fait assister à une véritable fête artistique, si rare à Saint-Quentin.

Un programme plein d'attrait, avait rempli le Cirque d'une foule plus pressée encore que d'ordinaire.

Le Bouquet, et l'*Ouverture de, un premier jour de bonheur*, d'Auber, exécutés par *la Société d'harmonie*, sous l'habile direction de M. *H. Vatin*, ont provoqué comme toujours des tempêtes de bravos ; l'orchestre avait de l'ensemble, signalons en passant la grande justesse des parties supérieures de l'harmonie.

L'excellente *Société chorale*, dirigée par M. *Vinchon*, a chantée la *Retraite de Soubre*. Cette œuvre à laquelle le nom de l'auteur donne tant d'intérêt, a été rendue avec le soin, le respect et la vérité de sentiment qu'on est en droit d'attendre de cette Société modèle.

M. *A. Goudroy* a exécuté, avec le brio, le fini et la délicatesse de son jeu : *deux fantaisies* sur la *Juive* et *Robert le Diable* ; et une *Berceuse* de sa composition, c'est l'œuvre d'un musicien rompu au métier ; et avec la vie, la sève y courent d'un bout à l'autre, parant et animant tout ce que l'auteur a su y mettre de vraie science. Relatons le succès d'enthousiasme, disons mieux, l'ovation toute spéciale que le public a su rendre à ce véritable artiste, qui a sa place toute marquée parmi les violonistes de l'école moderne, son jeu, toujours d'une justesse irréprochable, joint à un son magnifique, nous a montré qu'il n'excelle pas moins dans le genre classique que dans la fantaisie.

Mlle *Blangy* a chanté, avec la virtuosité, le charme et l'entrain que l'on sait : *Que feriez-vous ? — La légende des écoliers ; — Maudite soit la guerre ; — Les gas d'chez nous ;* et *Je voudrais avoir un serin.* Inutile d'ajouter que son triomphe a été complet.

M. *L. Tassin*, s'est fait justement applaudir dans *Dormez*, berceuse ; il ne manque pas de moyens naturels, son organe est d'un bon timbre, il tire surtout bon parti de la voix mixte. S'il a eu quelques défaillances, résultat d'une trop grande émotion et d'un premier début, en revanche il a pu dominer la situation dans la scène dramatique de *Faust*, et il en est sorti à son honneur.

M. *Arthur Daub aîné*, a obtenu un grand et légitime succès en exécutant une *Fantaisie* pour Trombonne, sur des motifs du Pirate.

L'élément comique était dévolu au désopilant M. *Wimy*, très remarquable chanteur comique, d'une mémoire et d'un débit extraordinaires, il sait être Gros Jean ou Gobe-mouche, en restant homme du meilleur ton ; dans *Mme Plumet et sa demoiselle,* il nous a donné un échantillon de son original et curieux talent en travesti.

L'opérette d'Offenbach : *Les deux pêcheurs,* a dignement terminée cette fête ; *M. H.* a déployé beaucoup de chaleurs, et *M. L.* a joué avec une verve spirituelle.

N'oublions pas de féliciter M. *Bernard*, président de la Société de la musique d'harmonie, qui fait de louables efforts, pour se montrer à la

hauteur de sa tâche, et arriver à donner à cette société un attrait exceptionnel, et une admirable organisation.

Pour terminer, un mot d'éloge bien mérité à M. *H. Laroche*, l'accompagnateur trop souvent oublié par le public, dans ces réunions artistiques, où le rôle modeste est inférieur à son talent.

NOEL.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Pendant cette semaine rien que des reprises : *Les Orphelins du pont Notre-Dame*, — *les Trois chapeaux*, — *les Pattes de mouche*, — et *les Chevaliers du Pince-Nez*.

Ces diverses reprises ont servi d'occasion aux *principaux* artistes pour y obtenir le même succès.

La semaine prochaine sera un peu plus variée ; invitons à l'avance le public à la représentation de jeudi (6 mars), donnée au bénéfice de Mme *Francis*. Si tous ceux qui l'ont applaudie et ont su véritablement l'apprécier dans ses différents rôles s'y donnent rendez-vous, — il y aura salle comble. — Espérons-le pour la charmante bénéficiaire.

LÉO.

Dimanche 2 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

LA FAMINE DE PARIS, drame historique en 5 actes.
LAZARE LE PATRE, drame en 5 actes.

Lundi 3 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Représentation donnée par la Troupe d'opéra.

LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra-comique en 3 actes.
LE CHALET, opéra-comique en 1 acte.
LES AMOURS DE CLEOPATRE, comédie-vaudeville en 3 actes.

Jeudi 6 mars. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Au bénéfice de Mme FRANCIS, 1er rôle.

FLEUR DE THÉ, opérette en 3 actes.
L'AUBERGE DES ADRETS, drame en 2 actes.
INTERMÈDES vocal et instrumental.

NOUVELLES

∴ Les deux frères Guérin, l'un notaire, l'autre brasseur à Wembrechies (Nord) ont été condamnés à deux ans de prison, pour avoir abandonné les corps dont ils étaient officiers le 1er janvier 1871, sur un territoire en état de guerre.

∴ Le procès de l'imprimeur Plon contre Napoléon III à propos de l'*Histoire de Jules César* a été mis à néant par la mort du demandeur et du défendeur. Les héritiers Plon viennent de reprendre l'instance contre les héritiers de Napoléon III et l'affaire sera appelée dans un mois.

∴ Connard, Muller et Leleu, condamnés pour les crimes de Lille, persistent à désigner comme assassin du malheureux Havez un nommé Victor, marchand ambulant, qui aurait disparu après avoir fait longtemps partie de la bande des *Chasseurs de la citadelle*.

∴ Le *Journal officiel* a publié un long règlement provisoire sur les engagés conditionnels d'un an, et le programme détaillé des connaissances qu'ils devront posséder à l'expiration de leur année de service.

∴ Le vice-recteur de l'Académie de Paris a fait afficher les noms de deux élèves pris en flagrant délit de tricherie dans les examens de baccalauréat. Ces élèves ne pourront se présenter avant un an devant aucun jury d'examen.

∴ On annonce qu'un perroquet, apporté, dit-on, par Bougainville, des îles Marquises, en 1770, vient de mourir au Jardin-des-Plantes.

∴ Le monument élevé à la mémoire des mobiles de l'Eure, tués dans la dernière campagne, sera inauguré le 25 mai prochain à Evreux.

∴ La municipalité d'Evreux vient de voter des fonds pour orner un musée dans un ancien couvent des Ursulines.

∴ A Nancy, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du général de Manteuffel, toutes les musiques de l'armée d'occupation ont joué succssivement pendant toute la journée devant le palais.

∴ L'ouverture des séances supplémentaires de la Cour d'assises de Constantine, dans lesquels doivent comparaître les grands chefs arabes instigateurs de l'insurrection de 1871, est fixée au 10 mars.

∴ Un grave accident vient d'arriver à Origny. Le sieur Bourguignon Bruno, maître maçon à Origny, était occupé avec plusieurs ouvriers, à exécuter des déblais sous un bâtiment qui doit être converti en maison d'habitation. Tout à coup le mur de l'un des pignons vint à s'écrouler, ce qui entraîna la chute du toit.

Cet accident n'a pas eu de suites aussi malheureuses qu'on pouvait le craindre ; cependant trois hommes sont sérieusement blessés.

On frémit d'épouvante, en pensant à la terrible catastrophe qui pouvait en résulter ; car sans la solidité de la maçonnerie, le mur, au lieu de glisser sur sa base, comme cela s'est produit, serait tombé sur les six hommes qui étaient menacés par sa chute.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 680 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 00 Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 67 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 70 50 mars a. 70 50 à 00 00 4 mois 70 75 .. à Supérieures:courant du mois .. à 68 75 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 69 25 à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 97 50 tout fût disposé 36 .. épurée en tonne 105 50 lin disp. en tonne 95 00 en fût 93 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 96 .. Cour. du m. 96 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 94 50 courant du mois 94 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. 53 50 a .. — courant du mois 54 50 4 mois .. .. mois chauds 56 —

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, 64 — à — ..
Blanc n° 3 disponible, 72 75 à .. ..
Bonne sorte, 157 50 à .. ..
Belle sorte, 158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique, 10 00 à .. ..
» de raffinerie, ... à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m. .. .0 à 61 25
Blanc n° 3 » » 72 75 à .. ..
Raffinés suivant mérite, 157 50 à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2582	812	382	103
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 88	1 80	2 35	1 80
Le kil. 2e qualité.	1 80	1 72	2 20	1 72
Le kil. 3e qualité.	1 74	1 64	1 90	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle .. .. Orge 00 .0 Avoine 18,40 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 34 2e 30 63 3e — — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .7 .. 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 50
— — au-d• 7 .. 00
— — 10 à 13 60 50
— — 13 à 14 58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 86 50 épurée 92 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 00 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 25 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. **Jarras** .. .. Avoine 16 60 quin. Seigle 17 25 Orge 20 .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 00 à 30 Froment n. v 1re .. ..2e 00 »» — Seigle 17 00 à .. Avoine 17 00 à .. **Haricots** blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. —à 41

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 25 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re .. .. 2e .. 00 Orge 1re 13 ..2e 12 50 Pamelle 1re — — 2e 12 50 Avoine 1re ..8 00 2e 8 00 3e .7 50

Ribemont. Froment 1re 31 50 2e 30 66 3e 30 — Avoine 18 25 Orge 29 à 33 Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re ..23 2e 22 .. 3e 21 00 Escourgeon — .. Seigle 17 00 Féverolles 18 — Avoine 17 75 Œillette .. .. Colza 23 00 Orge — 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 46 .. à 46 50 Seigle .. .. Orge .. .. Avoine .. 00 Féverolles 19 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 43 2e 41 41 Son 12 13 Blé blanc qtal 31 31 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 10. 9 Mars 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçues dans le numéro 9, du 2 mars : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

NOTRE VILLE

III.

Plus nous avançons, plus notre étude sur la ville de Saint-Quentin devient difficile ; cependant nous ne reculerons pas devant la difficulté, et au risque de blesser quelques amours propres, nous dirons ce que nous pensons. Il ne s'ensuit pas

que ce soit le suprême de la rectitude, non; mais enfin, c'est notre modeste opinion, et un peu *d'humour* dans le langage ne doit pas faire peur aux esprits indépendants.

Après tout, il en sera comme du Grand Roi : si desposte que fut Louis XIV il souriait aux vérités rimées des fabulistes de son temps; il souffrait qu'on dit :

> Selon que vous serez puissant ou misérable
> Les jugements de cour, vous rendront blanc ou noir.

. . . .

Il endurait la *part du Lion,* sans punir celui qui osait ainsi faire allusion aux abus de la royauté ; nous supposons que nos compatriotes ne seront pas moins indulgents que le Grand-Roi; surtout connaissant la disposition assez caustique de leur esprit, qui est toujours agréablement surpris quand on articule quelque épigramme qui doit regarder le voisin ; jamais eux !

Nous n'en avons pas fini avec les questions d'élégance, de confort, d'art, de propreté, de rapports entre citoyens. Un volume ne suffirait pas. Chaque pavé pourrait se révolter, chaque façade de maison pourrait se plaindre, chaque ruelle pourrait se récrier, chaque habitant pourrait nous lancer une pierre, si nos investigations allaient trop loin. Il est des données générales qui conviennent à toutes les cités françaises, celles-là nous ne les mentionnons pas. Elles servent de coulissage à des pièces de théâtre, dites à tiroirs, qui font les délices de toutes les provinces. Ce qu'avait fort bien compris un directeur que nous avons eu içi, lequel avait nom Moreau. Avant de quitter une ville, il annonçait toujours une pièce faite en vue de la localité ; on changeait un nom, et la chose allait de soi. Ainsi ce refrain qui a parcouru la France, a toujours été bissé et applaudi partout ; même à Saint-Quentin, quoique la ville soit sous la protection d'un des plus célèbres martyrs de la Gaule ! Si nous nous appelions Vermand, Cambrai, Soissons, et même Laon, cela se comprendrait; mais Saint-Quentin !....

> On nous a dit qu'à Paris,
> Les femmes trompent leurs maris.
> Ah ! cela n'est pas malin,
> J'en vois autant à Saint-Queutin.

Changez un nom et toute la France y passera.

On dit parmi les philosophes qui passent leur vie à essayer de rendre les hommes meilleurs, et qui n'y sont jamais parvenus quoi qu'il ce soit écoulé quelque quatre mille ans depuis que Confucius a prêché la doctrine de la fraternité, on dit donc, que les impressions de l'enfant à son avènement à la vie, sont d'une grande influence sur ses qualités et sur ses défauts ; aussi les Athéniens voulaient-il orner leurs places publiques des plus beaux modèles de sculpture pour que la beauté physique impresionnant les mères, devint un des apanages de la population de l'Attique. Les austères Spartiates, allaient beaucoup

plus loin ils sacrifiaient sans pitié les enfants chétifs, mal-venus, les regardant comme inutiles à la République, et nuisibles au développement de la race. Nous sommes bien loin de cette manière de juger. Quelles sont les grandes lignes qui frappent nos regards ! sur quelles corrections se fixent nos yeux ; sur quels ornements se repose notre vue ; après ce qui a été si judicieusement dit dans le *Petit Journal* sur la mauvaise tenue des Bibliothèques de province en général, nous pourrions appliquer la même critique aux Musées ; on n'ose pas y aller ! Nous entendons cela journellement ; parce qu'il faut déranger quelqu'un pour s'y faire introduire , parce que le bruit d'un pas solitaire fait retourner tous les gens de service dans le local, parce qu'on se demande quel est cet intrus, cet original qui vient voir nos richesses artistiques, un jour où les flaneurs ne viennent pas. Ceci est authentique ; nous pourrions citer le nom d'un sculpteur de mérite qui, le 31 décembre dernier, est entré jusqu'au milieu de la cour de Fervaques, et voyant tout silencieux, calme , appercevant un œil inquiet de son apparition inattendue, a rebroussé chemin et n'a pas vu les pastels de de La Tour.

En Italie cette gêne n'existe pas autant ; d'abord parce que ceux qui ont entrepris le voyage, sont décidés à vaincre tous les obstacles pour tout voir ; ensuite parce qu'on est plus habitué à rencontrer des curieux et des étrangers : enfin parce que le caractère national Italien est plus insouciant, plus confiant, plus hospitalier. A Pise quand vous entrez dans le *Campo-Santo* ; c'est véritablement l'asile du silence et de la mort. eh bien ! vous ne vous sentez pas géné du tout, quoique vous soyez souvent tout seul à le parcourir ; vous savez qu'il faut faire l'aumône d'une obole au gardien, vous aimez encore mieux cela, et vous sentir libre.

Ici on raffolle des images coloriées, sans faire aucune distinction entre la Madone en plâtre qui vaut 50 centimes et la Vierge idéale qui fait aimer le ciel. Bien entendu, nous ne parlons que de l'art qui court les rues : nons savons bien que dans quelques maisons de choix, il y a des chefs-d'œuvre, mais là justement ils ne sont pas si utiles à la formation du goût ; nous avons rarement vu une ville aussi dépourvüe de devantures artistiques ; par ci par là, un boutiquier intelligent essaie de mettre à son étalage une statuette, un groupe avec gravure d'un certain mérite ; quelques désœuvrés les regardent mais ne l'achètent pas, et comme le marchand fait son étalage pour vendre, il retire l'objet, et le remplace par des lithographies peintes du plus mauvais goût ; en revanche les magasins de bonneterie sont splendidement pourvus ; des chaussons de toutes les couleurs et pour tous les pieds, des crinolines même à l'époque où elles sont ensevelies dans l'oubli, des torsades de filasse imitant les chevelures ; tout cela fait fureur, tout cela enrichit le débi-

tant, des couleurs, du bon marché, du clinquant, voilà ce que nous voyons à profusion ; nous sommes éminemment brocanteur dans ce pays, nous le savons, nous en prenons notre part, nous en rions ; et si parfois un de nos compatriotes ne peut pas se faire à cette manière d'être, nous le laissons partir sans regret, et nous ne le revendiquons que quant il a acquis une réputation, une gloire, dans la grande arène parisienne. Ici, chaque lecteur a un nom au bout de ses lèvres, et nous lui savons gré, à lui, de nous aimer encore quoique nous l'ayons méconnu à son début.

Ce que nous demanderions ce serait, la propagation de l'éducation; l'encouragement à la connaissance des beaux modèles, des bons livres, des études scientifiques ; la correction des bâtiments, la propreté des voies, le blanchissage des masures noircies par le temps, que l'avarice des propriétaires laisse dans un état désespérant même pour la sécurité des locataires, le proverbe dit bien que chaque oiseau trouve son nid beau ; oui, tant qu'il n'en est pas sorti, et qu'il n'a pu le comparer à un autre. Tous nos administrateurs ont vu, ont admiré peut être, un autre ordre de choses, nous comptons sur leur zèle....

UN CRITIQUE.

UNE BONNE FORTUNE
POUR LA PETITE REVUE

A Monsieur le Directeur de la PETITE REVUE,

Monsieur,

M. Jacques, vient de mourir à l'âge de cinquante cinq ans et demi. L'attaque d'apoplexie, à laquelle il a succombé avant hier, a été foudroyante. Selon mon habitude, je l'avais quitté à neuf heures du soir et c'est à minuit que sa bonne, tout en pleurs, est venu m'apprendre cette mort subite.

Exécuteur testamentaire, j'ai trouvé parmi les papiers de M. Jacques, un grand nombre de feuilles couvertes sur le recto *seulement de cette petite écriture nette et serrée que je connais si bien. Ces pages dans lesquelles mon vieil ami s'est occupé de philosophie, de physiologie, d'histoire et de littérature étaient destinées à la* Petite Revue, *je vous les enverrai aussitôt recopiées.*

M. Jacques était un homme de cœur, d'un caractère sérieux et d'un esprit très gai; je ne me souviens cependant que de l'avoir vu rire une seule fois, ce fut

il y a un an, lorsque le Journal de Saint-Quentin avança que tous ceux qui s'occupaient des choses de l'esprit dans notre ville et même dans notre département relevaient de la Société Académique de Saint-Quentin ; « Cette honnête société, dit-il, qui n'a pas » même inspiré le goût des lettres à ses membres. » Mais je m'aperçois que je vais tomber dans des détails intimes qui ne seraient agréables que pour moi.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Louis VALRET.

Saint-Quentin, 3 Mars 1873.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite).*

FONDATIONS DE BIENFAISANCE

LAISSÉES PAR DE LA TOUR.

Au reste, de La Tour n'avait pas attendu l'heure suprême pour faire le bien. Jamais un service ne lui fût réclamé en vain. Il fait accorder au maréchal de Saxe, inquiet de l'avenir, une pension de vingt mille livres, payables sur les États d'Artois. Il restitue à des héritiers pauvres une succession à lui laissée. A Amiens, il lègue dix mille livres pour décerner, chaqne année, une médaille de cinq cents livres à l'auteur de la plus belle action ou de la plus utile découverte en Picardie. Ses bienfaits ont été nombreux, dispersés partout ; mais les plus importants ont été réservés à Saint-Quentin, la ville de ses prédilections.

De La Tour avait été souffrant fatigué, il écrivait des Galeries du Louvre, le 6 novembre 1770 : « Je viens d'essuyer deux maladies consécutives, l'une causée par un accident sur l'œil, l'autre par une transpiration interceptée, dans laquelle il s'est mêlé de la Goutte. — J'ai vu, deux fois, mon dernier moment, dans l'espace d'un mois. »

Alors, au milieu de Paris même et de ses joies, l'artiste songe aux misères de sa ville natale, aux déshérités qui travaillent depuis l'aube jusqu'à la nuit dans une atmosphère de feu, qui tissent les riches étoffes, eux à peine vêtus ; il pense à leurs femmes, qui achètent, par la douleur, par les privations, les saintes joies de la maternité. Dès le 2 mars 1778, l'artiste écrit au Maïeur de Saint-Quentin :

— « J'approuve, avec satisfaction, l'ordre de la distribution et l'excellente application des deniers, formant la rente annuelle de six cents livres au principal de douze mille livres, qu'il vous

a pu placer, à ma demande, sur le Domaine de la ville, pour être employée au soulagement des pauvres femmes en couches et à aider, pendant l'hiver, des artisans caducs ou infirmes et de bonnes mœurs, dans l'impuissance de fournir, par leur travail, à la vie alimentaire. C'est un établissement charitable, offert de la part d'un citoyen qui a toujours conservé, pour sa ville natale, cet amour de la patrie, qui est né avec lui, il me rend précieuse l'estime de tous mes concitoyens, et me fait considérer ces secours, en faveur des pauvres, comme un devoir, dont je m'en acquitte. »

Le 21 juillet 1781, un projet est soumis au mayeur, échevins et députés des corps, puis à l'intendant, afin de fonder à Saint-Quentin une école gratuite destinée à former, non pas des peintres, mais des dessinateurs. La lettre qui adresse les pièces au ministre Amelot, le 13 août 1781, est signée de Desjardins, mayeur, et des échevins de Bournonville, Raison, J. Brayer Blondel, Guillaume. Le dossier fut transmis au ministre par l'intermédiaire de l'intendant d'Amiens, qui reçut à cette occasion la lettre suivante :

« Monsieur (1),

« Messieurs les officiers municipaux de la ville de St-Quentin m'ont communiqué la lettre que vous leur avez fait l'honneur de leur écrire, en réponse de l'envoi qu'ils vous avaient fait d'un projet de lettres patentes pour l'établissement d'une école gratuite de dessin dans leur ville. Je ne puis qu'être infiniment sensible aux bontés que vous voulez bien avoir pour ma patrie, en protégeant de votre puissant crédit un établissement que j'ai espéré devoir être utile à tous mes concitoyens. A mon particulier, agréez tous mes sentiments de reconnaissance et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« De La Tour. »

« Aux galeries du Louvre, 21 septembre 1781. »

Des lettres patentes du roi, données à Versailles au mois de mars 1782, registrées au Parlement le 15 avril 1782, portant établissement d'une école royale gratuite de dessin et d'un bureau de charité en la ville de Saint-Quentin (2).

L'article 1er porte que cette école est fondée en faveur des jeunes gens et ouvriers qui se destinent aux arts mécaniques et aux différents métiers. « Elle sera régie par un bureau composé

---

(1) *Archives du département de l'Aisne*, 10, c. 30.

(2) « Statuts de l'École royale gratuite de dessin, dans la ville de Saint-Quentin, fondée par M. de La Tour, peintre du roi, conseiller de l'Académie royale de peinture, honoraire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens, et citoyen de Saint-Quentin. »

A Saint-Quentin, imprimerie de F. T. Hautoy, libraire-imprimeur du roi, 1783.

du mayeur et des échevins, de six notables et d'un secrétaire (art. 2).

« Un don de dix-huit mille livres en faveur de ladite école est fait par ledit sieur de La Tour. Les mayeur et échevins sont autorisés à constituer au nom du sieur de La Tour, une rente au denier vingt, payable de six mois en six mois (art. 8).

« Autorisation est donnée d'établir un bureau de charité pour le soulagement des femmes en couches et des vieillards infirmes, lequel leur fournira en nature, le pain, le vin, la viande, le linge et les médicaments dont ils pourraient avoir besoin, et sera, ledit bureau, régi et gouverné par les administrateurs de ladite école gratuite (art. 9).

« Au cas où l'école gratuite de dessin cesserait, les biens et revenus au temps de la dissolution passent et appartiennent au bureau de charité (art. 10).

« Le sieur de La Tour nommera, pendant sa vie, les professeurs ; après son décès les maîtres seront nommés par l'Académie royale de peinture sur une liste de trois sujets présentés par le bureau d'administration (art. 7). »

(La suite au prochain numéro.)

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Procés-verbal du Conseil permanent du département de l'Aisne.

Séance publique du 20 Mars 1793, l'an second de la République françoise.

Un Membre a lu le projet d'Adresse suivant à la Convention Nationale & à toute la jeunesse de l'enclave du Département, sur le recrutement opéré cejourd'hui sous ses yeux.

Le patriotisme a enflammé les Citoyens de la Ville de Laon ; malgré des instigations perfides, il a triomphé. Nous avons eu la douce consolation de voir une jeunesse ardente, réunie sous les drapeaux de la République, s'empresser de voler aux frontières. Point de scrutin, point de sort, ont dit ces jeunes & fiers républicains ; donnez-nous des armes & des habits, notre courage fera le reste. A l'instant, un nombre supérieur au contingent se présente ; les Citoyens s'exaltent ; les dons patriotiques les couvrent, nos larmes les arrosent, nos cœurs se fondent dans leurs cœurs. Allez, jeunes guerriers, leur avons-nous dit, vous rapporterez des lauriers dans le sein de votre patrie, la reconnoissance les placera sur ses autels avec vos noms qui seront immortels.

Républicains de l'Aisne, voilà l'exemple que nous vous proposons. Réunissez-vous ; pressez-vous autour des braves

de Laon : la liberté soutenue par les nœuds de la fraternité, vous rendra invincibles.

LE CONSEIL PERMANENT, ouï le Procureur Général-Syndic, a arrêté que le projet d'Adresse ci-dessus, seroit sur le champ envoyé à la Convention Nationale, aux Districts & à toutes les Communes de son enclave.

Sur les conclusions du Procureur-Général-Syndic, le Conseil a ensuite arrêté que tous les Districts & Municipalités seroient invités de nouveau, de maintenir, dans toute leur vigueur, l'exécution des Loix relatives tant aux propriétés qu'aux personnes des émigrés, ces ennemis implacables de la liberté & de l'égalité ; & de tenir strictement en ôtage les pères & mères d'émigrés, conformément à la Loi du 15 août dernier.

ARRÊTE, en outre, que le présent Extrait du procès-verbal de ladite séance, sera imprimé & affiché dans tout le Département.

FAIT à Laon, lesdits jour & an. *Signé,* REGNAULT, *Président ;* CLOUARD, CAIGNART, CHOLET, HUET, DEROUCY, LELARGE, ROUSSEL, MESUROLLE, CUVILLIER, MAUDUIT, POURRIER, TRANCHANT, M. LEFÈVRE, LEBLANC, *Administrateurs ;* POTTOFEUX, *Procureur-Général-Syndic.*

Contresigné M. J.-J.-P. LELEU,
Secrétaire-Général du Département.

(Communiqué par A. Leduc.)

LÉGISLATION FRANÇAISE.

De la condition des étrangers en France.

§ 1. Les étrangers ne jouissent pas des droits politiques; deux classes d'étrangers quant aux droits civils.

Les étrangers ne jouissent pas des droits politiques, c'est-à-dire des droits qui consistent dans la participation des citoyens à l'exercice de la puissance publique ; ils ne peuvent donc remplir aucune fonction publique.

Quant aux droits civils ou privés, une distinction doit être faite entre les étrangers ordinaires, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été admis par le chef de l'État à établir leur domicile en France, et les étrangers qui ont obtenu du chef de l'Etat l'autorisation d'établir leur domicile en France.

§ 2. Droits civils attribués aux étrangers non autorisés à établir leur domicile en France.

Autrefois, tout étranger était incapable d'acquérir et de transmettre, par succession légitime ou par testament, un bien situé en France ; ce bien, s'il n'était pas transmis par un Français et à un Français, appartenait à l'Etat. Le droit

en vertu duquel l'Etat se l'attribuait, se nommait droit d'*aubaine*, c'est-à-dire droit de succession sur un *aubain* ou étranger. Sous Louis XVI, le droit d'aubaine fut aboli vis-à-vis de quelques nations, mais sous la réserve au profit du gouvernement d'un dixième sur les successions, réserve qu'on appelait le droit de *détraction*. L'Assemblée constituante supprima, par le décret du 6 août 1790, les droits d'aubaine et de détraction, pensant que les autres nations les supprimeraient également chez elles; mais il n'en fut rien. Les rédacteurs du Code civil, ne voulant pas revenir à l'ancien droit, ni consacrer un système de générosité dont la France était dupe, posèrent, dans l'article 11 du Code, le principe de la réciprocité. Suivant l'article 11, l'étranger jouit en France des mêmes droits civils que ceux accordés aux Français par les traités conclus avec la nation à laquelle appartient cet étranger. D'après les articles 726 et 912 du Code civil, et par application du principe général de l'article 11, l'étranger ne peut acquérir en France, par succession légitime, par testament ou par donation entre-vifs, que dans le cas où un traité reconnaît au Français la même faculté dans le pays de cet étranger. Mais les articles 726 et 912 sont aujourd'hui abrogés par la loi du 14 juillet 1849, qui reconnaît à l'étranger, et indépendamment de tout traité, le droit de succéder, disposer et acquérir en France, comme le Français lui-même.

Dès lors, en ce qui concerne les successions, testaments et donations entre-vifs, l'étranger jouit aujourd'hui en France des mêmes droits civils que le Français lui-même; pour tous les autres droits civils, l'étranger jouit aujourd'hui en France de ceux qui sont accordés aux Français par les traités conclus avec la nation à laquelle il appartient.

§ 3. Droits civils attribués aux étrangers autorisés à établir leur domicile en France.

L'étranger qui a été admis par l'autorisation du chef de l'Etat à établir son domicile en France y jouit de tous les droits civils tant qu'il continue d'y résider. (C. civ., art. 13). — Toutefois, il n'est pas dans une position exactement semblable à celle du Français; ainsi : — 1° quant aux droits civils qui constituent la capacité de l'individu, l'étranger reste soumis aux lois personnelles de son pays; par exemple, il est majeur à l'âge fixé par la loi de son pays, et non à l'âge fixé par la loi française; — 2° l'autorisation d'établir son domicile en France, après avoir été accordée à un étranger, peut toujours être révoquée ou modifiée par le gouvernement (loi du 3 déc. 1849, art. 3): par suite, un acte du gouvernement peut enlever la jouissance des droits civils à l'étranger, mais non pas au Français qui les tient de sa qualité même de Français.

§ 4. **Contestations entre Français et étrangers non autorisés à établir leur domicile en France ; caution *judicatum solvi*.**

L'étranger peut-être demandeur ou défendeur. Soit d'abord le cas où il est défendeur.

L'étranger, même non résidant en France, peut-être traduit devant les tribunaux français pour les obligations par lui contractées avec un Français, soit en France, soit en pays étranger. (C. civi., art. 14). Par obligations contractées, il faut entendre toutes les obligations *personnelles*, qu'elles naissent ou non d'une convention ou *contrat*. Mais la règle de l'article 14 ne s'applique pas aux droits *réels*, c'est-à-dire, aux droits qui s'exercent sur la chose même, indépendamment de la personne. Quand vous me devez mille francs, soit parce que je vous les ai prêtés, soit parce que vous avez par votre imprudence fait périr mon cheval, il y a, de votre part, une obligation *personnelle ;* mais, quand je réclame la propriété d'une prairie que vous possédez, ou simplement un droit de passage sur cette prairie je réclame un droit réel, un droit sur la prairie dont il s'agit, et quel qu'en soit le possesseur. En matière *réelle*, le défendeur est assigné devant le tribunal de la situation de l'objet litigieux. (C. civ., art. 59). Par conséquent, en matière réelle, si l'objet litigieux est situé en France, les tribunaux français seront compétents ; s'il est situé à l'étranger, les tribunaux étrangers seront compétents. En matière personnelle, au contraire, il est de règle que le défendeur soit assigné devant le juge de son domicile (C. pr., art, 59); et c'est par une exception à cette règle qu'en matière personnelle, l'étranger, même résidant en France, peut-être cité devant les tribunaux français. Cette exception est fondée principalement sur la difficulté qu'éprouverait quelquefois un Français à obtenir justice contre un étranger, devant le tribunal du pays de cet étranger.

Actuellement, venons au cas où l'étranger est demandeur.

Un Français peut-être traduit devant un tribunal de France pour des obligations par lui contractées en pays étranger avec un étranger. (C. civ., art. 15). Cette règle n'est que l'application du droit commun. Le Français défendeur, traduit pour obligations personnelles devant un tribunal de France, est appelé devant ses juges naturels. Toutefois, comme il est à craindre que l'étranger ne retourne dans son pays, après avoir entraîné un Français dans des frais que celui-ci pourrait difficilement recouvrer, une précaution a été prise contre cette éventualité : c'est la faculté, pour le Français défendeur, d'exiger une caution. En toutes matières, autres que celles de commerce, l'étranger demandeur est tenu de donner caution pour le paiement des frais et dommages-intérêts résultant du procès, à moius qu'il ne

possède en France des immeubles d'une valeur suffisante pour assurer ce paiement. (C. civ., art. 16.) Cette caution se nomme *caution judicatum solvi.*

§ 5. Contestations entre Français et étrangers autorisés à établir leur domicile en France.

Les étrangers autorisés à établir leur domicile en France, y jouissant des droits civils, sont dispensés, lorsqu'ils sont demandeurs en justice, de fournir la *caution judicatum solvi.*

(La suite au prochain numéro).

INSTITUTIONS EFFICACES

CONTRE L'IVROGNERIE

La loi sur l'ivrognerie vient d'être promulguée. Nous sommes tentés de croire qu'elle eût gagné en autorité en succédant à la réforme de la police rurale au lieu de la précéder. Pour qui a vécu dans un village, il est clair que ses prescriptions n'y seront que très imparfaitement exécutées. Nous sommes forcés de le reconnaître, l'alcoolisme a fait depuis quelques années de regrettables progrès.

Il ne faut pas oublier cependant que l'ivrognerie est bien plutôt la conséquence de la mauvaise organisation de nos campagnes qu'un indice de leur démoralisation. Ce travailleur résigné et acharné, qu'on appelle le paysan a chaque semaine, un jour de repos bien gagné. Autrefois, les offices religieux occupaient une bonne partie de ses loisirs hebdomadaires ; maintenant qu'il est devenu quelque peu sceptique, le villageois n'a d'autres divertissements que le désœuvrement. Supprimez la bouteille, il n'y aura plus grande différence entre la récréation de ce paysan et celle de sa bête de somme.

Les hommes d'Etat, habitués à voir les choses de très haut, souriront probablement de notre prétention d'appeler leur sollicitude sur cette indigence de distractions saines, cause première des progrès de l'ivrognerie dans nos humbles populations. Qu'ils se tranquilisent, ce n'est point sur eux que nous comptons pour y porter remède. Le Nord nous donne un bon exemple à suivre : en Belgique, par exemple, il n'est pas de bourgade qui ne soit pourvue de quelque orphéon, société chorale, de tir au fusil, à l'arquebuse, à l'arc, de concours d'oiseaux, de pigeons, etc., etc. Que les esprits généreux et initiateurs comme ils s'en trouve encore dans nos départements organisent des institutions de ce genre dans les localités qu'ils habitent ; ils auront plus efficacement travaillé contre l'ivrognerie que toutes les lois faites et à faire.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 2 mars. — *La Famine de Paris*, 1870-1871, ce drame-comédie veut nous retracer les misères endurées par les Parisiens pendant le siége prussien, mais nous avons encore trop présent toutes les vicissitudes ressenties pour trouver même un enseignement dans cette pièce où manque une véritable intrigue, et une parfaite connaissance de ce qui sait faire une popularité et une œuvre durable. *Didier*, *Bardou* et Mlle *A. Ozanne* ont tiré tout le parti possible et ont aidé à faire passer cette pièce, dont il ne reste rien.

Lazare le pâtre est un de ces vieux drames, qui ont cette qualité précieuse d'être faits et bien faits. L'auteur a charpenté sa pièce ; il s'est donné la peine d'étayer les scènes avec logique et de les bien souder l'une à l'autre ; elles charment par la conscience avec laquelle elles sont conduites. *Fournier* a mimé à ravir le rôle de Lazare ; ses mouvements, ses exclamations sont arrêtés et étudiés. Mme *Francis* a saisi puissamment la physionomie de la duchesse Nativa. Elle s'impose au public et elle le subjugue. — *Didier* est chargé du personnage ingrat de Judaël ; l'artiste, sous ce masque méchant et traître, est superbe d'un bout à l'autre. — *Barbe* (comte de Médicis) ; il vaut mieux pour lui que nous nous taisions.

Lundi 3 mars. — *Le Chalet*, cette délicieuse musique d'Adam, a été très bien interprétée sur notre scène. — *Gourdon* (Max) a joué son rôle en artiste supérieur, et le public a apprécié une fois de plus ses intonations d'une justesse irréprochable ; sa voix étendue pleine et sonore. — Mlle *Ambre* (Bettly), bien organisée, douée d'une voix forte et franche, prend possession de la scène ; elle a de l'intelligence, de l'âme, de la chaleur et de la passion ; elle a été justement applaudie. — *Ramel* (Daniel) s'est surpassé.

Le Barbier de Séville, que nous avons revu avec plaisir. Ne trouve-t-on pas dans cet opéra-comique, les qualités sérieuses qui captivent le public de toutes les époques ; n'est-il pas, en un mot, le reflet de l'éternelle jeunesse de l'esprit français, c'est-à-dire qu'il ne saurait vieillir. — *Gourdon* (don Bazile) et *Herbert* (Almaviva) se sont montrés dans tout l'éclat de leurs talents. — Nous ne pouvons pas en dire autant de *Augé* (Figaro) et de *Mathieu* (Bartholo) qui étaient bien au-dessous de leurs rôles. — Mlle *Couvreur* s'est tirée mieux que nous l'espérions du rôle de Rosine ; elle a chanté avec beaucoup de goût et de sentiment la valse de luigi venzana, qu'elle a intercalé à la leçon de chant.

Nous nous faisons l'interprète de plusieurs musiciens de l'orchestre qui se plaignent d'être troublés par des spectateurs, désireux de montrer des connaissances musicales qu'ils ne possèdent pas, battent bruyamment la mesure à contre-temps pendant l'exécution des principaux morceaux d'un l'opéra ; et nous sommes de l'avis du spirituel et humouristique rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*, M. Henri Augu, quand il dit : « — A propos d'orchestre, nous ne comprenons pas que, dans les stalles ordinairement bien occupées, on puisse se livrer, comme on le fait, à des colloques aussi bruyants. Certains spectateurs, se croyant sans doute ailleurs où ils ont l'habitude de parler haut, se livrent à des réflexions touchant la pièce ou les artistes sur un diapason si élevé, qu'ils troublent l'attention de leurs voisins. — L'homme bien élevé ne se met pas ainsi en évidence en faisant du bruit ; il ne distrait pas les autres spectateurs, et ne leur communique ses réflexions que lorsqu'ils veulent bien les lui demander. » — Il est vrai qu'il n'y a rien de désagréable comme d'avoir des voisins faisant leurs réflexions tout haut, et se retournant continuellement sur les spectateurs qu'ils croient assez... moutons pour épouser leurs petites animosités de camaraderie contre tels ou tels acteurs, ou ayant l'air de traiter d'...ignorants, ce bon public, s'il n'applaudit

pas leurs préférés, ou s'il fait une ovation aux artistes qu'ils trouvent mauvais de parti pris.

Jeudi, 6 mars. — Le bénéfice de Mme *Francis* avait réuni beaucoup de monde, il y avait autant dire salle comble, tous ceux qui avaient applaudis la charmante bénéficiaire ont prouvé par leur présence la sympathie qu'ils ont pour cette consciencieuse et véritable artiste, aussi y a-t-il eu une véritable pluie de fleurs et de couronnes.

L'Auberge des Adrets, cette pièce qui a fait la réputation de Frédérick Lemaître, avait été interdite par la censure après 1844. Tout le monde connaît aussi bien : Robert Macaire et Bertrand ; qu'Oreste et Pylade ; ou que Don Quichotte et Sancho Pança ; ces inséparables sont devenus légendaires. Je ne veux pas analyser cette véritable bouffonnerie gigantesque, qui est tout à la fois un drame, une comédie, une farce et une satire mêlée à un tissu d'incohérences ; nous préférons engager le public à aller la voir et le revoir. — *Didier*, a idéalisé Robert Macaire, il faut entendre la phrase, le style, les mots, et voir ses gestes. — *Sainville,* chargé du rôle de Bertrand, s'est surpassé pour seconder son inséparable Robert Macaire. — Les autres artistes ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour aider leurs camarades dans toutes ces choses bizarres, fantasques, étourdissantes qui sesuccèdent.

Un intermède très bien composé, a été donné avant *Fleur de Thé ;* il se composait de deux ouvertures : *Le Concert à la cour* et *la Neige,* que l'orchestre a exécuté avec ensemble, couleur et entrain. — Mme *Francis* a dit avec sentiment, beaucoup de goût et de finesse : *La première feuille,* romance, et La chanson de Chérubin (*de la fête interrompue*, opéra-comique, de M. Ed. Delière). Cette chanson, d'une couleur naïve, d'un rhytme distingué, est d'une coupe originale et neuve. Rien de plus naturel et de mieux inspiré, cela ne ressemble guère à ces ponts neufs que nous donne avec aplomb certains auteurs en renom. Félicitons M. Ed. Delière qui est, non-seulement un homme politique, mais un véritable poëte. — Nous ne pouvons parler de la musique, nous voudrions entendre l'opéra en entier pour la juger. Si un jour cet opéra-comique est joué, ce que nous espérons, nous monterons philosophiquement sur le dos d'un dromadaire, et nous irons, s'il le faut, près de l'Oasis pour juger la musique ; et nous descendrons dans un bon fauteuil d'orchestre pour écouter religieusement le poëme .Nous nous permettrons d'observer à M. A. Marié, le maëstro-dilettante, qu'il attaque un genre très difficile, que nous avons près d'une centaine de compositeurs de tout âge et de tout sexe, et qu'entre un artiste sérieux et un compositeur comme on en rencontre un grand nombre, il y a la même distance, qu'entre un versificateur et un poëte. — Nous avions eu déjà le plaisir d'entendre : *La fille du régiment*, fantaisie à grand orchestre, de M. G. Dufayel, à un concert de la Société philharmonique. L'auteur a, dans tous ses ouvrages, un cachet d'originalité et de distinction qui ne permet pas de confondre sa musique avec celle de tout autre maître contemporain. De la clarté, de la mélodie, de la grâce, telles sont les qualités qui ont frappé l'auditoire. Son exécution est pleine, brillante, d'une largeur et d'une rondeur admirables, sous les moelleux contours de ses formes mélodiques, on sent le muscle et le nerf, et nous ne pensons point que le critique le plus exigeant trouve quelque chose à désirer après avoir entendu bien exécuté la magnifique fantaisie de M. G. Dufayel.

Fleur de Thé est une pièce d'une donnée fort originale et pleine de détails d'un comique achevé, la partition est remplie de fraîches mélodies et de motifs sautillants. Les mots *très* osés, les situations *très* risquées abondent et les plaisanteries spirituelles pullulent. Un épisode surtout a obtenu beaucoup de succès : le soir des noces de Fleur de Thé avec Pinsonnet : celui-ci emmène sa véritable femme, croyant emmener la Chinoise. — Et le récit de Pinsonnet, le lendemain !... c'est d'un croustillant !... et le reste est d'un faisandé !...

Fournier (Pinsonnet) ne laisse rien à désirer sous le rapport du jeu, de la tenue et du chant, il a une voix sympathique, agréable, souple, et qui lui a conquis les suffrages qu'il a su acquérir dans la comédie et le drame. — Mme *Francis* sait, dans ses rôles de drame et de comédie, lancer le mot qui doit soulever le public, elle sait aussi quand elle chante faire saillir la note et lui donner un relief, une vibration, un charme inexprimable. Mme *Francis*, chargée du rôle de Fleur de Thé, l'a nuancé avec une grande adresse et en actrice achevée. — Mlle *E. Lambert*, extrêmement piquante sous les traits de Césarine, a chanté et joué avec vivacité, enjouement et entrain. — *Letemple* (Tien-Tien) a joué d'une manière irréprochable, il sait tenir et chauffer la scène. — *Duménil* n'était pas du tout dans son rôle, Kaolin est l'emploi d'un comique, pourquoi diable cet artiste s'en est-il chargé, un autre que lui dans la troupe aurait pu le remplir ; avec le *peu* de voix qu'il possède nous conseillons *beaucoup* à *Duménil* de s'en tenir à l'emploi de jeune premier dans le drame ou la comédie.

LÉO.

Jeudi prochain, la représentation sera au bénéfice de *Bardou*, nous sommes certains qu'il y aura salle comble, notre excellent comique a su composer sa représentation de façon à attirer un grand nombre de spectateurs. Tout ceux qu'il a fait rire et qu'il a amusé s'y donneront rendez-vous ! A jeudi. Qu'on se le dise !!!

Dimanche 9 mars. — Bureaux à 5 h. 3/4 — Rideau à 6 h. 1/4.

FLEUR DE THÉ, opéra-bouffe en 3 actes.
L'AUBERGE DES ADRETS, pièce burlesque et fantastique en 2 actes.
LES BREBIS DE PANURGE, comédie en 1 acte.

Jeudi 13 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Au bénéfice de M. BARDOU, jeune 1er comique.

LES PIRATES DE LA SAVANE, drame en 6 actes.
LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.
LA VEUVE AUX CAMÉLIAS, comédie-vaudeville en 1 acte.

NOUVELLES

∴ M. Castel, secrétaire général de la Compagnie du chemin de fer du Nord, délégué cantonal, secrétaire de l'Association philotechnique de Saint-Denis, est nommé officier de l'instruction publique.

∴ Le prince Frédéric-Charles est parti hier pour un long voyage d'inspection, dans les nouvelles provinces de l'Empire. Il commencera par l'inspection de Metz.

∴ Le couronnement du roi de Norwége aura lieu le 18 juillet à Drontheim.

∴ Wiesbaden, 3 mars. — D'après des avis officiels, l'empereur de Russie doit venir prendre les eaux à Ems le 1er juin et y rester jusqu'au 15 juillet.

∴ On mande de Saratoff, 2 mars : le grand-duc Nicolas Constantinowitch est parti aujourd'hui avec sa suite pour le Turkestan.

∴ Les habitants d'Édimbourg ont décidé d'élever à John Knox une statue colossale qui reposera sur un piédestal en granit. Ce monument ne coûtera pas moins de 5000 liv. st. (125,000 fr.)

∴ Le nombre des émigrants qui ont quitté l'Irlande pendant les sept premiers mois de 1872, est de 54,955. Pendant la même période de 1871, le nombre des émigrants avait été de 49,155 personnes.

∴ La maladie de gorge de la race chevaline, qui avait fait tant de victimes à New-York, il y a quelques mois, vient d'éclater en Angleterre.

∴ Un rapport fait connaître que, grâce à l'activité des manufactures de l'Etat, nos arsenaux ont déjà remplacé à peu près toutes les pertes résultant de la dernière guerre.

∴ On vient d'afficher le texte de la loi portant prorogation au 1er janvier 1874 du délai accordé pour la reconstruction de l'état civil à Paris.

∴ M. Emile Laurent, secrétaire général de la préfecture de la Seine, a été nommé membre de la Commission chargée de cette reconstitution, en remplacement de M. Huillier, décédé.

∴ Une dépêche de Stockolm nous annonce la mort du prince Auguste, duc de Dalécarlie, frère du roi de Suède, Oscar II, âgé de 42 ans.

∴ Un conservatoire de musique vient d'être fondé à Athènes. C'est le premier établissement de ce genre qui ait été créé en Orient. Le nombre des élèves inscrits est déjà de 400.

NEUF MOIS DE PONTON

Par ARTHUR MONNANTEUIL.

Sous ce titre : *Neuf mois de Ponton*, notre concitoyen, M. Arthur Monnanteuil, vient de publier l'émouvant journal d'une longue détention qui se termina, comme on sait, par une ordonnance de non-lieu.

Nous reviendrons avec intérêt sur cet ouvragee que nous n'avons que le temps d'annoncer aujourd'hui.

Neuf mois de Ponton font partie de la Bibliothèque républicaine qui a été fondée par l'éditeur André Sagnier. — Prix : 1 franc. A Saint-Quentin, à la librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A. Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitévin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 75 00 Choix .. bonnes marques 74 à 75 Courantes 69 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 72 25 mars a. 72 25 à 72 50 4 mois 72 50 .. à Supérieures: courant du mois .. à 69 50 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 69 75 à — —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 97 25 tout fût disposé 95 15 épurée en tonne 105 25 lin disp. en tonne 97 50 en fût 96 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 96 .. Cour. du m. 96 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 96 — courant du mois 96 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 50 à 53 — *Cote commerciale*, dispon. 53 00 a .. — courant du mois 53 .. 4 mois .. .. mois chauds 55 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 50 à —	..
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à ..	..
Bonne sorte,	157 50 à ..	..
Belle sorte,	158 00 à ..	..
Mélasses de fabrique,	10 00 à ..	..
» de raffinerie,	.. .. à ..	..
Cote commerciale :		
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61	25
Blanc n° 3 » »	72 75 à ..	..
Raffinés suivant mérite,	157 50 à 158	00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		2532	812	382	103
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 88	1 80	2 35	1 80
	2e qualité.	1 80	1 72	2 20	1 72
	3e qualité.	1 74	1 64	1 90	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 31 00 2e — — Seigle 17 25 Orge 20 85 Avoine 17 75 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 12 2e 29 65 3e — — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .8 .. 2e .. .. Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 50
— — au-d^{s} 7 .. 00
— — 10 à 13 60 50
— — 13 à 14 58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. .. *Huiles.* Colza 86 50 épurée 92 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 00 Cameline .. .. Chanvre .. .. *Graines.* Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 29 25 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 60 quin. Seigle 17 25 Orge 20 .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 31 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 17 00 à .. Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. — à —

Péronne. Blé 1re 22 50 2e 22 — 3e 19 50 Méteil 15 .. Seigle 1re .. .. 2e .. 00 Orge 1re 13 ..2e 12 50 Pamelle 1re — — 2e 12 50 Avoine 1re ..8 00 2e 8 00 3e .7 50

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. — Avoine — .. Orge — .. Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 25 2e 23 .. 3e 22 00 Escourgeon 24 .. Seigle 17 25 Féverolles 18 — Avoine 18 50 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 21 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 .. à 47 50 Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. 18 Féverolles 17 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 43 2e 41 41 Son 12 13 Blé blanc qtal 31 31 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 11. 16 Mars 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

ÉTUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE.

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. FILLEUL, 2 vol. in-8°, FIRMIN-DIDOT, 1873.

à M. EDMOND CARRETTE

Au XVIIe siècle, en France, le critique est un homme de goût, le plus souvent d'esprit, quelquefois de talent, jamais de génie (1). Boileau, par exemple, bon latiniste, moins bon helléniste, comprend médiocrement l'antiquité qu'il aime et qu'il défend : il croit que les dieux d'Homére et de Pindare

(1) Le père Bouhours, Charles Perrault, Boileau, Fénelon, Mme Dacier, Fontenelle, La Motte.

n'ont été pour Homère et Pindare que de simples ornements poétiques, non des dieux réels ; il ne connaît pas nos vieux auteurs. Il ne consent pas à ce qu'on fasse parler les paysans *comme on parle au village*. On ne voit alors dans un livre que le livre, on ne s'inquiète pas de l'homme qui l'a fait, on méprise et on rejette les détails biographiques comme *peu nobles*. La critique, comme la philosophie de ce temps, annonce un esprit familier avec le pur raisonnement, mais faible et dépaysé dans les vues d'ensemble. Elle n'est qu'un art étroit, plutôt négatif qu'inspirateur, essayant de régler la littérature et de la diriger vers une unité spirituelle semblable, à peu de chose près, à l'unité matérielle dont l'Etat offre l'exemple.

La Régence ne fut qu'une réaction violente et désordonnée contre la sombre dévotion et la rigidité des dernières années du règne de Louis XIV. La *bête*, trop longtemps comprimée dans l'homme, se réveilla, se vautra dans l'orgie, dans la basse et crapuleuse débauche. Mais cela dura peu : les Français ont une certaine délicatesse naturelle qui les éloigne des plaisirs trop grossiers. Une sensualité raffinée, polie, musquée, raisonneuse, succéda à ce déchainement de volupté bestiale. Jamais la sociabilité, qui est le trait dominant du caractère français, ne s'est montrée dans un épanouissement aussi complet. Après avoir passé la journée dans les salons littéraires de Madame de Lambert, de Madame de Tencin, de Madame du Deffand, de Madame Geoffrin, les beaux esprits se réunissent, le soir, au sortir des théâtres, dans les cafés, (1), où ils font assaut d'esprit plaisant et affilé. La causerie frivole et séduisante remplace la conversation élevée et sérieuse. A une pareille société, complétement abandonnée à la vie extérieure, la philosophie intérieure de Descartes ne suffit plus, la philosophie sensualiste de Locke et de Hume lui convient mieux et elle l'adopte, ne conservant du Cartésianisme que la méthode dont elle se sert comme d'un instrument d'analyse. La critique, comme toutes les branches de la littérature et des sciences, n'est, à cette époque, qu'une des mille formes de l'art de plaire, une conversation de salon où le premier homme du monde venu, pourvu qu'il ait quelque esprit naturel, quelque étude et qu'il soit beau diseur, peut prendre la parole et juger le livre à la mode que viennent de fermer à demi les belles dames, *en grand habit*, qui l'écoutent.

Au XIXe siècle, — et principalement de nos jours, — guidée par la philosophie de Spinoza et de Hégel, la critique est arrivée à connaitre et à formuler deux grandes lois dont le XVIIe siècle ne s'était pas même douté et que le XVIIIe siècle avait à peine entrevues.

(1) C'est sous le règne de Louis XIV que les premiers cafés s'établirent.

Première loi (1): *tout est relatif ;* une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée et aboutit à une contradiction pour s'élever ensuite à une conciliation supérieure. Il n'y a plus de vérités et d'erreurs, mais des degrés et des nuances; rien *n'est*, tout *devient*. Nous savons maintenant que pour étudier une littérature étrangère, il faut sortir de nous mêmes, faire abstraction de nos goûts et de nos préférences, laisser à la porte les vains mots de *beau absolu, d'idéal*, et examiner si cette littérature répond aux goûts et aux préférences des lecteurs à qui elle s'adresse; car chaque peuple, chaque siècle a sa tournure d'esprit, et c'est cette tournure d'esprit qu'il importe de connaître. Partant, le rôle du critique est complétement changé, il ne s'agit plus comme autrefois, de juger et d'apprécier, mais de comprendre et d'expliquer les transformations politiques, sociales, littéraires sous lesquelles se développe l'esprit humain. Pourquoi, parmi ces transformations, celle-ci serait-elle jugée meilleure et plus vraie que celle-là ; toutes ne contiennent-elles pas une part de vérité et une part d'erreur, toutes ne sont-elles pas les différents moules dans lesquels se coulent les différentes façons de sentir et de penser des peuples.

Mais ces différentes façons de sentir et de penser ont des causes ; elles sont produites par trois grandes forces primordiales (*la race, le milieu, le moment* (2). Rechercher « la faculté maitresse » qui contient toutes les facultés secondaires ; découvrir la cause première d'où dérivent tous les effets conséquents, trouver la loi suprême qui *ordonne* tous les autres phénoménes ; voilà ce dont le critique doit s'occuper. Donc formulons la seconde loi : les phénoménes moraux ont, comme les phénoménes physiques, leurs dépendances et leurs conditions (3).

C'est sous les mains de Sainte-Beuve que la critique a commencé de devenir une science; c'est lui qui, le premier, lui a donné sa méthode ; c'est de l'histoire et surtout de la physiologie qu'elle dépend ; le goût et l'esprit ne sont plus que des accessoires. Ainsi traitée, elle plaît à moins de personnes, elle ennuierait dans un salon. Ce qui, à mon avis, n'est nullement

(1) *Identité des contradictoires* « Rien, dit Hégel, ni au ciel ni sur la terre, n'échappé à la loi des contraires. Partout il y a de l'être et du non être, de l'unité et de la multiplicité, de l'identité et de la différence. » *Logique*, 1re partie; de l'Etre.

(2) La *race*, disposition innée, héréditaire, variable selon les peuples, liée à des changements dans le tempérament et dans la structure du corps ; le *milieu*, ensemble de circonstances naturelles, politiques, sociales qui complétent ou dérangent l'influence de la race ; le *moment*, résultat des deux influences combinées de la race et du milieu.

(3) Pour cette exposition de la nouvelle critique que je ne puis ici qu'esquisser rapidement, voir les œuvres du plus large et du plus puissant esprit de notre époque, M. H. Taine, et particulièrement la préface des *Essais de critique et d'histoire* et celle de *l'Histoire de la littérature Anglaise.*

regrettable. La mode efféminе toujours ce qu'elle touche et gâte les choses sérieuses. Que ceux qui baillent s'endorment, et que ceux qui veulent sortir s'en aillent.

Pour moi, ce sont ces procédés de la critique naturaliste que je voudrais appliquer dans cette étude sur la Grèce Ancienne. J'essayerai de deviner sous les mots froids et inanimés d'un discours antique la voix harmonieuse et sonore qui les prononçait et de *voir* le geste plein de grâce qui les faisait valoir; j'évoquerai ce peuple charmant et me le représenterai s'occupant de philosophie sous les portiques, de politique sur l'Agora ou le Pnyx, allant au théâtre apprendre dans les beaux vers de ses poëtes son histoire ou les aventures de ses Dieux, ou luttant, courant et s'exerçant à tous les exercices du corps dans ses gymnases et dans ses palestres. Je tâcherai de montrer comment la race et le milieu ont produit, surtout au moment choisi par M. E. Filleul, cette heureuse et enchanteresse civilisation, et cette littérature gracieuse « Il ne suffit pas de savoir que nous sommes les fils de la sagesse grecque, il faut le *sentir*. (1) »

(A suivre.) Albert BOSQUETTE.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçues dans le numéro 9, du 2 mars : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

UN TRÉSOR ARCHÉOLOGIQUE.

Un de nos collaborateurs, actuellement à Bougie, nous écrit :

Les fouilles pratiquées par le détachement de zouaves au camp du col de Takrieds ont amené de nouvelles découvertes archéologiques très précieuses surtout au point de vue numismatique. — 20 médailles en argent d'un grand module, 46 en bronze et appartenant à diverses époques de la domination romaine, ont été trouvées par un sergent dans un vase en poterie rouge sous la dalle du triclinium d'une villa.

Les parois du triclinium, revêtues de stuc, sont ornées de fresques représentant des sujets d'une licence toute romaine, analogues à ceux du musée secret de Naples, et provenant des ruines d'Herculanum et de Pompéï. Un buste en bronze doré, d'un travail exquis, offre l'image d'un adolescent re-

---

(1) M. Ernest Havet.

vêtu de la synthésina, vêtement que les Romains efféminés ne mettaient que chez eux, couchés devant les tables de festins. Le socle porte le nom de l'artiste : « Marius Cascavero artifex fecit. »

Un autre buste, d'un travail moins fini, représente un Jupiter Ægypile, c'est-à-dire porteur du trident. On lit sur le socle, « Virgilius Transtatus fecit. »

On a mis à jour encore un grand nombre de pierres tumulaires dont les épigraphes sont en assez bonne conservation, malgré leur nature friable. Nous en avons relevé plusieurs qui offrent des cas de longévité remarquable, prouvant la salubrité dont jouissait autrefois le climat.

D. M.
G. AVRELIACVS
LEG. PRAEF.
VIX. A. CX
MILITAVIT. BEL.
A. XXXX. CENT
LEG. III. AVG. POSV
ERVNT. SVA. PECVN.
O. T. B. Q.

Aux dieux mânes.

Gracchus Auréliacus, préfet de Légion, a vécu 110 ans, a combattu belliqueusement pendant 40 ans. Ce monument lui a été élevé aux frais des centurions de la 3e légion Auguste.

Qu'il repose en paix.

Ce préfet de légion n'est, selon toute probabilité, que celui dont parle Salluste dans son ouvrage de la guerre de Jugurtha et qui était gouverneur de Colonia Saldantium, actuellement Bougie.

DIS. M.
DEC. PICATA. RVFINA
RVF. FIL. SA
CERDOS. PIIS. CASTIS
SIMA. VIX. A. C.
SIT. TIBI. TERRA. LEVIS.

Aux dieux mânes

Décilia Picata Rufina, fille de Rufin, fut une prêtresse très pieuse, très chaste. Elle vécut cent ans.

CVPIDONI
ET. VENERI
SACR.
FLA. TERTVLIANVS.
V. ALTOR
C. LEMEO

Ce monument a été consacré à Cupidon et à Vénus par Flaminius Tertulianus, Virgilus Altor et Caius Léméo.

Le monument épigraphique le plus intéressant et mis à jour par un employé de l'administration P... si est une pierre oblongue en marbre, d'une conservation remarquable et énumérant, s'il faut en juger par les mots *Seniores municipii*, le nom des notables de l'Oppidum composant le corps municipal.

A. FLORVS. TREPANVS.
N. ICODVS. CLINIVS.
L. CINGERA.
AVBRITVS. SPATULVS.
POMPONIVS. CASCATOR.
AN. DLAVERUS GENITOR.
T. HARATVS. ARABIENSIS.
CA. LIXTVNVS. CAONATA.
AVG. MELLEVS.
TA. OLINO. PIONELA.
G. ERBIVS.
C. ANTONINVS.
VIRG. RHETOR.
SIDIVA MERCATOR
ALI.....

(Ce dernier nom seul est fruste.)

SENIORES MUNICIPII.

Un officier du détachement a mis au jour également une citerne qui, en proportions bien réduites toutefois, offre une grande analogie dans ses compartiments intérieurs avec les colossales citernes de Rikla, l'ancienne Subusuptus. Ces citernes servaient, il y a quelques années, de magasins à l'administration militaire. Il en résulta à l'intérieur des dégradations déplorables. Grâce aux louables réclamations d'un antiquaire appartenant aux hautes fonctions de l'intendance, B... n. de Q... s.. les citernes furent délivrées d'un vandalisme trop prolongé.

Sur les hauteurs boisées de thuyas et de chênes-liéges qui dominent le camp, existent trois sources d'eaux ferrugineuses appelées Aïn-bent-Mekkreda.

Une colonne tronquée en marbre rose porte l'inscription suivante :

ÆSCVLAPIO
DIVO.
FLVIT. C V.
RA
SEMPRONII GRACVLI
PRÆTORIS.

Au divin Esculape.

La fontaine a été érigée par Sempronius Graculus, prêteur.

Ces eaux, comme on le voit, étaient connues des Romains.

Un chapiteau d'ordre dorique sert actuellement de pilon à un khammès établi en face, Mohamed-ben-Ahmed. Ce chapiteau semble se rapporter à la colonne. Les indigènes des deux sexes attribuent à ces eaux de merveilleuses propriétés curatives, notamment pour les ophtalmies et la stérilité. Une autre inscription très incomplète se lit sur la face opposée de la colonne.

V..... O..... RATA.
SVAVI.....
O..... N. M.

A. LANDIER.

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

Une ordonnance du roi (1) porte règlement pour l'école royale gratuite de dessin dans la ville de Saint-Quentin ; elle est signée Louis. — Versailles, 31 octobre 1782 ; par le roi, Amelot. Elle comprend vingt-quatre articles qui s'occupent de la division et de l'établissement des études.

« Soixante-dix élèves, âgés de huit ans accomplis, doivent y être admis, avec l'agrément du mayeur, ou en son absence, du premier échevin (art. 4 et 5).

« Trois genres d'études y seront enseignés :

« La géométrie et l'architecture (lundi et jeudi).

« Figures et animaux (mardi et vendredi.

« Fleurs et ornements (mercredi et samedi).

« La classe se tiendra du 1er mars au 1er octobre, de huit heures à midi ; et du 1er octobre au 28 février, de neuf heures à midi. Un concours annuel, du 15 au 20 avril, présentera les progrès des élèves, dont les dessins seront jugés par dix commissaires, quatre choisis parmi les membres du bureau, six parmi les meilleurs artistes et manufacturiers. La distribution des prix aura lieu le 2 mai, jour de Saint-Quentin, patron de la ville et du fondateur, à l'hôtel-de-ville, en présence des notables. Les prix seront couronnés par le mayeur, et ceux qui auront des accessits, les recevront des échevins (art. 8). »

De La Tour craint que ses libéralités ne soient insuffisantes, et, le 7 août 1782, il abandonne à l'école de dessin de Saint-Quentin, suivant contrat reçu par Minguet, notaire à Paris, cinq cent trente-sept livres quinze sols de rente :

---

(1) Voir aux *Archives du département de l'Aisne* (10, c. 30), la lettre du ministre Amelot (28 juin 1782), qui demande l'avis de l'intendant sur le projet de règlement ; la réponse de M. l'intendant d'Agay, du 21 juillet 1872 ; enfin la dépêche du 8 novembre 1782, par laquelle M. Amelot transmet à M. d'Agay le projet de réglement approuvé par ordonnance royale.

En décembre 1782, trois cent trente-sept livres cinq sols ;
Le 22 mai 1783, cinq cents livres ;
Le 17 février 1784, cent deux livres cinq sols.

Déjà le 17 août 1782; il avait donné pour les femmes en couches, cinq cent quarante-cinq livres neuf sols six deniers ;

Et par autre don, sept cent quatre-vingt-quatorze livres (1).

Les utiles fondations de de La Tour étaient en voie de prospérité ; une sollicitude active et libérale les avait créées et soutenues, lorsque la Révolution vint en arrêter le succès. A cette époque, les rentes affectées à ce service ne furent plus payées par le Trésor ; on ne put même obtenir la mobilisation de la créance, et l'école était supprimée de fait, si elle n'eût été alors soutenue par le maire et par l'administration des hospices (2). Plus tard, M. Bellot, qui peut en être regardé comme le second fondateur, lui légua trente mille francs.

(La suite au prochain numéro).

DOCUMENTS HISTORIQUES.

CONVENTION NATIONALE.

Rapport sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la révolution fait au nom du Comité de salut public par Saint Just, (3) le 13 ventôse, l'an 2 de la République.

Citoyens,

Je vous présente, au nom du comité de salut public, le mode d'exécution du décret rendu le 8 de ce mois contre les ennemis de la révolution.

C'est une idée très-généralement sentie, que toute la sagesse d'un gouvernement consiste à réduire le parti opposé

---

(1) L'importance de ces libéralités se montait, le 16 thermidor an IX, en principal, à 90,174 livres 3 sols 4 deniers.
En intérêt, à 3,714 livres 14 sols 2 deniers.

(2) Dans une pétition adressée au premier consul, le 19 pluviôse an IX (8 février 1801), les habitants de Saint-Quentin réclament le rétablissement de l'école de dessin ; il fut fait droit à cette demande. Le 2 mai 1806, la distribution eut lieu dans la salle de spectacle avec une grande solennité. Le frère du fondateur offrit une médaille d'or ; la commune donna deux prix pour fleurs, l'un en or, l'autre en argent. MM. de la Loge fondent à perpétuité un premier prix d'architecture (médaille d'or) ; le professeur décerne un prix d'architecture, pour lequel concourent les trois classes. Les amateurs, dirigés par Jumentier, jouent des morceaux de musique, et le violoncelliste Faget se fait entendre dans un solo. Les dessins restent un mois exposés dans l'hôtel-de-ville. Le secrétaire de la commission était M. A. Q. Charlet, et le commissaire-directeur M. Bucelly d'Estrées.

(3) Saint Just, né à Decize, dans le Nivernais, élevé à Blérancourt, et, au collége de Soissons, fut envoyé comme député du Département de l'Aisne à la Convention nationale.

à la révolution, et à rendre le peuple heureux aux dépens de tous les vices et de tous les ennemis de la liberté.

C'est le moyen d'affermir la révolution, que de la faire tourner au profit de ceux qui la soutiennent, et à la ruine de ceux qui la combattent.

Identifiez-vous par la pensée aux mouvements secrets de tous les cœurs, franchissez les idées intermédiaires qui vous séparent du but où vous tendez. Il vaut mieux hâter la marche de la révolution, que de la suivre au gré de tous les complots qui l'embarrassent, qui l'entravent. C'est à vous d'en déterminer le plan, et d'en précipiter les résultats pour l'avantage de l'humanité.

Que le cours rapide de votre politique entraîne toutes les intrigues de l'étranger. Un grand coup que vous frappez retentit sur le trône et sur le cœur de tous les rois. Les lois et les mesures de détail sont des piqûres que l'aveuglement endurci ne sent pas.

Faites-vous respecter, en prononçant avec fierté la destinée du peuple français ; vengez le peuple de douze cents ans de forfaits contre ses pères.

On trompe les peuples de l'Europe sur ce qui se passe chez nous ; on travestit vos discussions, mais on ne travestit point les lois fortes ; elles pénètrent tout-à-coup les pays étrangers comme l'éclair inextinguible.

Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre : qu'il y propage l'amour des vertus et le bonheur. Le bonheur est une idée neuve en Europe.

DÉCRET.

La Convention nationale, sur le rapport du comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Toutes les communes de la République dresseront un état des patriotes indigens qu'elles renferment, avec leurs noms, leur âge, leur profession, le nombre et l'âge de leurs enfants. Les directoires de district feront parvenir, dans le plus bref délai, ces états au comité de salut public.

Lorsque le comité de salut public aura reçu ces états, il fera un rapport sur les moyens d'indemniser tous les malheureux avec les biens des ennemis de la révolution, selon le tableau que le comité de sûreté générale lui en aura présenté, et qui sera rendu public.

III.

En conséquence, le comité de sûreté générale donnera des ordres précis à tous les comités de surveillance de la Ré-

publique, pour que dans un délai qui fixera à chaque district, selon son éloignement, ces comités lui fassent passer respectivement les noms, la conduite de tous les détenus depuis le 1er mai 1789. Il en sera de même de ceux qui seront détenus par la suite.

IV.

Le comité de sûreté générale joindra une instruction au présent décret, pour en faciliter l'exécution.

Visé par l'inspecteur.

Signé, MONNNFL.

Collationné à l'original par nous président et secrétaires de la Convention nationale, à Paris, le 14 ventôse, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Signé VOULLAND, *ex-président*; ELIE LACOSTE, MATHIEU, T. BERLIER, Charles COCHON, BELLEGARDE *Secrétaires*.

(Communiqué par A. LEDUC.)

INDUSTRIE

LE CHINA GRASS.

A nos Filateurs, et aux Alsaciens-Lorrains.

Il y a quelques années, le *Moniteur* a consacré plusieurs articles à l'application par l'industrie française d'une plante textile fort en usage en Chine, l'*Urtica utilis* ou *China grass*. Des essais très satisfaisants, auxquels la chambre de commerce de Rouen avait porté un vif intérêt, avaient été faits, et tout faisait espérer que ce textile allait prendre dans nos filatures une place d'autant plus importante, qu'intermédiaire entre la soie et le coton il pouvait être appelé à remplacer, dans une certaine mesure, ce dernier produit américain, et en tout cas donner naissance à des tissus mélangés d'un aspect nouveau. Les échantillons qui ont été soumis ne laissaient aucun doute à cet égard. M. Pouyer-Quertier lui-même et M. Cordier s'en étaient occupés sérieusement. Les fils longs et brillants passaient très bien dans les machines ordinaires, et les prix de revient calculés, même avec les frais d'importation, permettaient d'entrevoir une exploitation sérieuse.

Par quelles circonstances l'entreprise en voie de formation fut-elle abondonnée? nous n'avons pas à le raconter ici, nous ne pouvons que le regretter. Nous apprenons en effet que nos voisins d'Angleterre, gens pratiques par excellence, commencent à introduire le *China grass* dans leurs fabriques. C'est, à

coup sûr, qu'ils y trouvent avantage. Comment n'en serait-il pas de même pour nous, surtout en songeant que la plante textile dont il s'agit croîtrait à merveille en Algérie et même dans beaucoup de parties de la France, ainsi que l'expérience en a été faite ?

En Angleterre, nous dit-on, l'*Urtica utilis* se vend déjà 240 dollars par tonne de 2,000 livres pesant, soit environ 60 centimes la livre. Les Indes anglaise, la Chine, Java, la Floride, la Géorgie, la Caroline du Sud, enfin presque toute la région qui se trouve par 33 degrés de latitude dans le sud du Golfe du Mexique en produisent, et un certain nombre de planteurs de la Louisiane remplacent dès maintenant la culture de la canne à sucre par celle du *China grass*, qui demande relativement peu de travail et dont la fibre, plus longue et plus régulière que tout autre à l'exception de la soie, est plus résistante et plus élastique que le chanvre et le lin. Bien préparée, elle peut facilement être filée pour être mélangée, soit avec le coton, soit avec la laine, ou être employée à la confection de tissus dont le brillant et la solidité surpassent les meilleurs lins ; enfin elle peut servir à la confection de feutres de qualité supérieure.

Ce textile porte aussi le nom de *Raime*, et il entre, au Japon comme en Chine, dans la fabrication de ces papiers fins et soyeux dont la solidité est telle, que les Japonais en font des cordes qui ont une force de résistance incroyable.

Nous ne pouvons croire que nos industriels laissent profiter leurs concurrents d'Angleterre de tous ces avantages, qui peuvent être plus grands encore pour nous, puisque l'Algérie nous offre un vaste champ de culture pour cette plante si riche en qualités de toute sorte, et que même en France elle peut s'acclimater facilement.

Avis en même temps à nos braves Alsaciens-Lorrains, qui fuyant la conquête, vont porter la France civilisatrice sur le sol algérien. Ils peuvent rendre ainsi de grands services à l'industrie nationale et à eux-mêmes.

HYGIÈNE.

RESPIRATION (*Suite.*)

PESANTEUR DE L'AIR.

L'air est lourd, plus lourd à la surface de la terre que sur le sommet des montagnes. C'est pour cela que les ballons ont une moins grande vitesse d'ascension à une certaine hauteur, et finissent même par s'arrêter, car ils rencontrent un air plus léger qu'eux.

La pression qu'il exerce sur le corps de l'homme est évaluée à 16,000 kilogrammes. Cette pression, qui doit vous

paraître énorme, est cependant très facilement supportée, parce qu'elle a lieu dans tous les sens et d'une manière égale sur tous les points du corps, et que les fluides intérieurs font équilibre à la pression de l'air.

Quand on veut poser une ventouse, on enlève l'air qu'elle contient, soit en l'aspirant au moyen d'une pompe, soit en le brûlant avec de l'alcool, et on applique vivement la ventouse sur la peau, qui, se trouvant soustraite à la pression immédiate de l'air, se gonfle et se gorge de sang. La ventouse ainsi comprimée par l'air extérieur tient très fortement à la peau ; mais si, par un mouvement du corps, il se fait la plus légère séparation, l'air se précipite immédiatement par cette ouverture, la peau, se trouvant de nouveau soumise à la pression immédiate de l'air, s'affaisse, et la ventouse se détache.

Tels sont les effets de la pression lorsqu'elle s'exerce inégalement sur le corps.

Si, au contraire, cette pression a lieu d'une manière égale, le corps ne s'aperçoit pas de ce poids et ressent même un certain bien-être, surtout lorsque l'air a acquis sa plus grande force de pression.

C'est sur les variations dans la pesanteur de l'air qu'on a fondé la construction du baromètre, instrument qui ne nous indique les changements de temps que parce qu'ils sont accompagnés d'un changement dans le poids spécifique de l'air.

Dans les ascensions, soit sur des montagnes très élevées, soit en ballon, à 3 ou 4 mille mètres, la respiration est difficile ; les organes n'étant plus assez comprimés par l'atmosphère, les vaisseaux cèdent à l'action du liquide qu'ils contiennent : il en résulte des hémorrhagies par le nez, les yeux, les oreilles, etc.

L'élévation la plus considérable à laquelle l'homme soit encore parvenu est celle de 7,200 mètres. C'est M. Gay-Lussac, dont la science regrette la perte récente, qui, parti du Conservatoire des arts et métiers, dans un aérostat, en 1804, s'est élevé à cette prodigieuse hauteur.

(La suite au prochain numéro.)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 13 mars. — Il y avait peu de monde à la représentation donnée au bénéfice de Bardou, notre désopilant comique. Ne félicitons pas le public, qu'il a fait tant rire, de ne pas lui avoir donné ce témoignage de satisfaction, de sympathie et de reconnaissance.

Les Pirates de la Savane. Ce drame a mis en scène les pathétiques a entures de voyage, et nous rappelle les féroces histoires de la vie en Amérique, de Cooper, Gabriel Ferry et Gustave Aymard. — Les mœurs, les sites, les faits et les dangers se succèdent. — Les auteurs

n'ont pas cherché le succès dans une intrigue amoureuse, mais dans le mouvementé des scènes de cette vie étrange, dans une lutte acharnée et à armes plus ou moins égales entre des scélérats qui persécutent une aimable enfant, et ses protecteurs, les uns aussi adroits, aussi terribles que les tigres qu'ils chassent.

Fournier est admirable de physionomie, d'attitude et d'expression de bonté et de dévouement ; tandis que *Didier* est admirable de l'énergique incarnation du mal, du vice, de la convoitise et de la débauche. — Mme *Francis* a de la grâce et de l'énergie. — *Duménil* remplit son rôle avec une incontestable distinction. — *Bardou* et *Sainville* sont excellents de bonhomie. Le jeune ,*., qui représante Eva, déploie une intelligence précoce. — *Letemple*, *Ortoni*, *Francis* et Mme *Marie Thibaud* ont complété une bonne interprétation de ce drame.

La Sœur de Jocrisse sera un des succès de *Bardou ;* on ne peut pas être plus... Non, on peut faire mieux le... Jocrisse. Ce rôle a été merveilleusement rempli, d'une façon à la fois amusante et spirituelle. — Mlle *Laure Léon* a été charmante et a interprété finement le rôle de Charlotte, sœur de Jocrisse. — Nous ne pouvons en dire autant de Mlle *Marthe* qui, dans un rôle si petit qu'il soit, oublie trop ce qu'elle est ou ce qu'elle doit être. — Quant à *Barbe*, c'est vraiment désolant de lui voir donner un rôle quelconque, qu'il reste dans les in...utilités, et le public ne s'en plaindra certainement pas.

LÉO.

Jeudi prochain, représentation au bénéfice de Mlle *Estelle Lambert*. *Le Roman d'un Jeune homme pauvre*, ce drame qui est empreint de tous les sentiments délicats, et où l'honneur, le devoir, le sacrifice, le dévouement sont, dans la mise en scène, d'une passion vraie, ne manquera pas d'attirer un public nombreux. Ajoutez à cela une véritable folie : Le *Carnaval d'un Merle blanc*, en voilà plus qu'il en faut pour faire une belle salle, que nous souhaitons vivement à la bénéficiaire.

Dimanche 16 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
LES PIRATES DE LA SAVANE, drame en 6 actes.
LES TROIS ÉPICIERS, vaudeville en 3 actes.

Lundi 17 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
Représentation donnée par la Troupe d'opéra.
MARTHA ou le MARCHÉ DE RICHEMOND, opéra-comique en 4 actes et 6 tableaux, musique de Flotow.
LE LION AMOUREUX, comédie en 5 actes.

Jeudi 20 mars. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
Au bénéfice de Mlle Estelle LAMBERT.
LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE, drame en 7 actes.
LE CARNAVAL D'UN MERLE BLANC, folie parée et masquée en 3 actes, mêlée de chant.

NOUVELLES

*. En vertu d'une décision ministérielle, les jeunes gens des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870, qui font partie de la garde nationale mobile et qui sont classés aujourd'hui dans la réserve de l'armée active, à partir du 1er janvier 1873, seront maintenus dans cette réserve jusqu'à la libération du service de réserve prononcé en faveur des jeunes gens appartenant aux mêmes classes, qui ont été dans les contingents de l'armée active.

En conséquence de cette décision ministérielle, les dates de la libération sont fixées de la manière suivante :
Le 30 juin 1877, pour la classe de 1867.
Le 30 juin 1878, pour la classe de 1868.
Le 30 juin 1879, pour la classe de 1869.
Le 10 août 1880, pour la classe de 1870.

⁂ L'administration des postes a fait apposer, il y a quelques jours, un avis prévenant le public que désormais toute quittance ou reçu écrit au dos d'une carte postale doit porter un timbre mobile, outre le timbre de transit.

L'omission de cette formalité pourrait entraîner pour l'envoyeur de graves désagréments.

⁂ L'administration des postes vient de mettre en vigueur les nouvelles dispositions légales concernant les envois de valeurs déclarées.

Outre les conditions de fermeture de la boîte que l'on connaît déjà, le modèle de boîtes adopté par l'administration indique qu'elles doivent avoir 10 centimètres de longueur, 5 centimètres de hauteur et 8 centimètres d'épaisseur, faute de quoi, si le bois venait à être écrasé et les objets qu'elle renferme endommagés, on n'aurait droit à aucune indemnité.

D'après les nouvelles instructions, on peut envoyer en valeurs déclarées, depuis 50 fr. jusqu'à 10,000 francs. — Les droits à payer sont : un droit fixe de 50 centimes, plus 1 0/0 jusqu'à 100 francs ; au-dessus, 50 centimes, par chaque 100 fr. ou fraction de 100 fr.

⁂ Les départements occupés, Belfort compris, seront évacués dans quelques mois.

L'Empereur d'Allemagne a prononcé mercredi, à l'ouverture du Reichstag, un discours dont le télégraphe nous apporte le résumé. Nous en tirons le passage suivant, qui doit produire en France une impression profonde :

L'empereur d'Allemagne a déclaré que « la France, ayant devancé les termes de paiement, le moment était venu de régler les questions réservées sur ce point. Il avait exprimé dans le discours du trône de l'an dernier la certitude que nos affaires intérieures prendraient une tournure rassurante ; il a constaté que cette confiance n'avait pas été trompée.

» Il espère, par conséquent, que le moment d'un complet réglement financier avec le gouvernement français n'est plus éloigné, et que l'évacuation totale du territoire occupé sera possible à une époque rapprochée. »

⁂ Des concours vont avoir lieu au Conservatoire de musique de Paris, pour le recrutement du personnel du corps de musique militaire.

⁂ Le docteur Jules Lemaire, qui avait eu un prix de l'Académie en 1867 pour ses travaux sur l'acide phénique, sur la fermentation putride, vient de mourir à Paris,

⁂ M. E. Brière, un des principaux imprimeurs de Paris, vient de mourir à l'âge de soixante-six ans.

⁂ Le vice-amiral anglais Rider vient d'être autorisé à visiter les ports militaires français.

⁂ Un arrêté de M. Cantoncet, préfet du Rhône, défend de laisser circuler à Lyon les chiens bouledogues, même muselés, et de tenir ces animaux attachés dans les boutiques et tous les lieux ouverts au public.

⁂ Le théâtre national d'Angers a donné cette semaine, avec un certain succès, une comédie en trois actes : le *Lieutenant manchot*, due à un habitant de la ville.

⁂ Le Théâtre-Français de Rouen monte avec le plus grand soin : *Sœur Isabelle*, drame en cinq actes, en vers, de M. Frédéric Deschamps, bâtonnier de l'ordre des avocats.

⁂ Le conseil supérieur de l'Algérie, s'est, dit-on, occupé, dans sa

dernière réunion, du projet de création d'un quatrième département algérien, dont Bougie serait le chef-lieu.

.·. L'indemnité que l'Allemagne accorde à l'Alsace-Lorraine pour les prestations et les dommages causés par la guerre, s'élève, d'après une première évaluation, à 36,700,000 thalers ou 137,620,000 francs.

.·. L'ambassade japonaise s'est rendue, le 11, en visite solennelle, au palais impérial, à Berlin, et a été reçue par l'empereur en présence du prince de Bismarck et des hauts fonctionnaires de la cour.

.·. M. Jean du Boys, romancier et auteur dramatique, vient de mourir à l'âge de quarante ans.

.·. M. Francis Berton, père, est depuis hier à la maison de santé du docteur Blanche. L'éminent comédien paraît sans retour perdu pour le théâtre.

.·. Lisbonne, 10 mars. — Les avis de Montévidéo portent que la durée de la quarantaine pour les provenances du Brésil a été élevée à seize jours.

.·. Un diamant d'une grosseur remarquable (il pèse 288 carats) se voit en ce moment dans la ville du Cap (Afrique). Il doit être envoyé à Vienne pour figurer à l'Exposition internationale.

.·. M. Pierre Lebrun, de l'Académie française, l'auteur de *Marie Stuart*, est, dit-on, fort malade. M. Lebrun a quatre-vingt-huit ans.

.·. La commission des grâces vient de commuer la peine du nommé Kuntz, qui avait été condamné à mort pour faits se rattachant à l'insurrection de la Commune.

.·. Il y a eu hier, au ministère de l'intérieur, réunion de la commission de secours aux Alsaciens-Lorrains, dans laquelle on a voté des bourses pour des enfants de réfugiés d'Alsace-Lorraine.

.·. La souscription ouverte pour élever à Rouen une statue au vénérable abbé de la Salle, atteint aujourd'hui la somme de 50,000 francs.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation, jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 75 00 Choix .. bonnes marques 74 à 75 Courantes 69 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 75 mars a. 71 75 à 72 00 4 mois 74 25 .. à Supérieures: courant du mois .. à 70 25 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 50 à — —

Huiles et graines, cote officielle. Colza par 100 k. disp. en tonne 95 50 tout fût disposé 94 .. épurée en tonne 103 50 lin disp. en tonne 95 25 en fût 93 75 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 94 .. Cour. du m. 94 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 93 75 courant du mois 93 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à 53 — *Cote commerciale*, dispon. 53 00 a 53 50 courant du mois 53 50 4 mois .. .. mois chauds 55 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	71 50 à .. ..
Bonne sorte,	159 .. à .. ..
Belle sorte,	160 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	71 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite, 159 ..	à 160 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		2532	812	382	103
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 88	1 80	2 35	1 80
	2e qualité.	1 80	1 72	2 20	1 72
	3e qualité.	1 74	1 64	1 90	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 31 25 2e — — Seigle 17 .. Orge 21 — Avoine 18 25 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 10 2e 29 65 3e — — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .8 .. 2e .. .. Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits		7 à 9	63 50
—	—	au-de 7	.. 00
—	—	10 à 13	60 50
—	—	13 à 14	58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée — .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 84 00 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 31 15 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 17 15 quin. Seigle 17 25 Orge 20 25 Farine .. .. à 45 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 50 à 30 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 17 00 à .. Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. —à —

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 25 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 11 75 2e 11 25 Orge 1re 12 ..2e 19 50 Pamelle 1re — — 2e 12 25 Avoine 1re ..8 75 2e 8 25 3e .7 75

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. — Avoine — .. Orge — .. Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 25 2e 23 .. 3e 22 00 Escourgeon 24 .. Seigle 17 25 Féverolles 18 — Avoine 18 50 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 21 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 .. à 46 — Seigle .. .. Orge .. .. Avoine .. 18 Féverolles 17 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 43 2e 41 41 Son 12 13 Blé blanc qtal 31 31 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 12. 23 Mars 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

INTERMÉDIAIRE

DES CHERCHEURS ET ÉRUDITS

Questions, Réponses, Communications.

Il y a dans les lettres, dans l'histoire littéraire surtout, certains points douteux, obscurs qui ne laissent pas d'embarasser l'écrivain ou le chercheur. Simples détails nous l'accordons, mais ne sont-ce pas ces détails, qui font le mieux connaître un homme, caractérisent avec le plus de force une époque, donnent plus de vie et d'intérêt à l'histoire. Ces détails sont assez difficiles à trouver. Le plus souvent, on ne les rencontre que

dans certains livres rares, quelquefois même dans des documents ou pièces manuscrites, transmis de père en fils.

Nous ouvrons nos colonnes aux demandes que l'on voudra bien nous adresser, sur les faits littéraires et historiques concernant notre pays, et que la dédaigneuse *Clio* n'a pas mis dans tout leur jour ; il en sera de même pour les réponses et communications, qui pourront être données.

Nous profitons de l'occasion que nous avons de parler directement à nos lecteurs, pour les remercier de l'appui qu'ils n'ont cessé de donner à la *Petite Revue* depuis sa naissance. Grâce à eux la *Petite Revue* a passé, sans emcombre, cette première année si redoutable pour les journaux et les enfants. Maintenant elle peut, espérer vivre longtemps.

QUESTION : Molière, est-il venu en Picardie ? — Existe-t-il des traces de son passage ? — Qu'a-t-il pu faire à *Chin-Quintin*, comme il dit dans M. de Pourceaugnac. — Sa connaissance du patois Picard, n'est-elle pas une preuve qu'il a séjourné ou du moins passé dans notre contrée ?

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçues dans le numéro 9, du 2 mars : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

ÉTUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE (1).

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. Filleul,

2 vol. in-8°, Firmin-Didot, 1873.

I.

Avant d'étudier les hommes, jetons un coup d'œil sur le pays.
« La Grèce est une péninsule en forme de triangle, qui, ap-
» puyée par sa base sur la Turquie d'Europe, s'en détache,
» s'allonge vers le midi, s'enfonce dans la mer, s'effile à l'isthme
» de Corinthe pour former au-delà une seconde presqu'île plus
» méridionale encore, le Péloponése, sorte de feuille de murier,
» qu'une mince pédoncule relie au continent. Joignez-y une
» centaine d'îles avec la côte asiatique qui fait face ; une frange
» de petits pays cousue aux gros continents barbares, et un
» semis d'îles éparses sur une mer bleue que la frange enserre

---

(1) Voir le n° 11 de la *Petite Revue*.

» (1). »Le climat y est très varié. Sur la côte septentrionale de la mer Egée, il fait aussi froid que dans l'Allemagne centrale; en Thessalie, on ne voit aucun myrte, en Phtiotide, l'olivier et le cotonnier commencent à se montrer. Dans l'Eubée et dans l'Attique, on rencontre quelques palmiers, dans les Cyclades, ils abondent. Des bois épais de citronniers et d'orangers couvrent la partie orientale de l'Argolide. A Athènes, les fruits du midi viennent sans culture. Quinze jours de vent du Nord, voilà tout l'hiver des Athéniens. Depuis le mois de janvier 1850, il n'a pas gelé dans la plaine d'Athènes. Le reste du temps, sauf quelques bourrasques de vent de Thrace et quelques bouffées de sirocco, la température est délicieuse (2). Le sol est toujours ce sol avare et dur qui faisait dire à Hérodote que la Grèce avait eu « en naissant la pauvreté pour sœur de lait. » Dans l'Attique, où il est le plus léger, il ne produit guère que de l'orge, de l'avoine de médiocre qualité et des olives. Le riz de l'Argolide est magnifique, mais c'est à la vigne, au figuier et surtout à l'olivier, que sont donnés les principaux soins.

Un réseau de montagnes, dont les plateaux plus ou moins élevés constituent, chacun, un bassin particulier, traverse la Grèce du Nord au Sud. La mer la découpe en golfes et en baies nombreuses, et, par un travail incessant de destruction, elle change chaque jour insensiblement la forme des côtes. Elle pénètre même jusqu'au noyau de la terre ferme, et y crèe des lacs.

Tout en rabattant des éloges magnifiques et pompeux que les poëtes grecs ont donnés à leur pays (c'est le propre des poëtes d'exagérer et d'embellir) il s'en faut cependant que nous puissions, par la vue de la Grèce actuelle nous faire une idée exacte de ce qu'était autrefois « la verte Hellads. » Les belles forêts toujours vertes ont été brûlées, détruites par l'invasion; les ruisseaux, devenus torrents, ont décharné les montagnes et entrainé vers la mer les alluvions de la plaine. La pluie a mis les rochers à nu. Il n'est resté à la Grèce que son doux et chaud soleil, son ciel clair, sa mer bleue et son air pur et transparent (3).

Somme toute c'était — et c'est encore un heureux pays — où l'homme n'était ni énervé et ni amolli par la trop grande chaleur comme dans l'Inde, ni engourdi et ni raidi par le trop grand froid comme dans les tristes pays du nord.

II.

Un corps svelte, robuste et bien proportionné, une taille élevée, des grands yeux, des cheveux longs, un estomac facile à

(1) H. Taine, *philosophie de l'art en Grèce.*
(2) V. About, la *Grèce contemporaine.*
(3) « L'air est si pur et si transparent qu'il semble qu'on n'ait qu'à étendre la main pour toucher les montagnes les plus éloignées. » Edmond About, la Grèce contemporaine.

contenter, une gaieté sereine, un goût extrême pour la beauté et les choses ingénieuses et délicates, une grande disposition à chercher leur vie sur la mer : leur pays de côtes étant trop pauvre pour les nourrir, un grand amour de la vie publique ; et de la liberté, voilà les principaux traits que nous montrent les anciennes traditions historiques dans les premiers habitants du nord de la Grèce, sortis du grand tronc Aryen et venus des bords de l'Oxus, ce sont ces traits que nous offriront leurs descendants au temps de Périclés, ce sont les mêmes qui maintenant encore caractérisent les Grecs modernes.

Lorsque la civilisation est à peine naissante, à ce moment où les autres peuples n'aiment et ne comprennent que la force brutale du corps et des armes, leur héros préféré est l'homme prudent, sage, avisé, *menteur*. Après la mort d'Akhilleus, les chefs Grecs se disputent l'héritage de ses armes divines, et c'est Odysseus le séduisant parleur, qui l'emporte sur ses vaillants compétiteurs, Agamemnon, Diomédès et Aïax. Nous verrons les *orateurs*, — Périclés en particulier — sans aucun titre officiel, diriger les affaires publiques, proposer et faire voter la guerre. Bientôt l'éloquence tombera dans l'excès et les *sophistes* se feront forts de soutenir sur chaque question le pour et le contre.

Leur gaîté est douce, nullement ironique et persifleuse comme l'est la nôtre; ils ont cette grâce heureuse et ce rire charmant des peuples enfants pour qui tout est joie et beauté. Leur esprit vif, fin, se plait aux conceptions nettes, bien tranchées, bien éclairées par la lumière intellectuelle comme leurs terres par les rayons de leur dieu Phoibos Apollôn.

Voyez leur religion : c'est une fête de l'imagination. C'est sur une montagne ; la plus haute de leur pays (1) où tout est petit, que vivent leurs Dieux, mangeant l'ambrosie et buvant le nectar. Ces Dieux sont des hommes plus grands et plus forts au physique, plus vicieux ou plus vertueux au moral que les autres hommes qui les adorent. Quelquefois même, ils sont blessés par les mortels et souffrent des blessures reçues.

Voyez leur philosophie, c'est une fête de l'esprit. Ils pensent pour le plaisir de penser, non pour trouver la solution des problèmes philosophiques, qu'ils rencontrent parfois cependant, mais par pur hasard ; Ce qu'ils cherchent, c'est à exercer leur intelligence ; ce qu'ils veulent, c'est bien parler sur un sujet qui prête aux beaux mots et à l'invention. Outre la gaîté, ils ont la curiosité inépuisable de l'enfant, et que de *pourquoi* en *pourquoi* ils descendent jusqu'aux subtilités et aux raffinements de l'intelligence.

Voyez leur vie sociale et politique : leur amour de la patrie

(1) L'Olympe, *voisin du ciel*, a mille neuf cent cinquante mètres, le Kinchinjanja (l'un des 216 pics de l'Himalaya qu'on a mesurés) a huit mille six cents mètres.

n'est que l'amour du petit coin de terre sur lequel ils habitent ; il ne s'étend pas à la Grèce entière. Ils aiment à s'occuper de politique parce qu'elle aussi est un thème à beaux discours et à discussions. Ils demandent surtout à l'Etat de leur assurer des jeux et des spectacles,

Bref, ils sont artistes, et dans tout sujet ils cherchent l'agréable et le fin, le beau et le délicat, plutôt que l'utile et le solide comme le feront les Romains.

A coté des traits primitifs et principaux que nous venons de voir, il en est d'autres acquis et secondaires ; nous allons considérer les uns et les autres dans leur action et dans leur réaction.

(A suivre.) Albert Bosquette

MAURICE-QUENTIN DE LA TOUR.

1704-1788 *(suite)*.

Le frère de de La Tour, Jean-François, ancien officier de cavalerie, aux termes de son testament reçu par maître Jean-Louis Desains, notaire à Saint-Quentin, le 20 septembre 1806, chargea Constant Duliége, prêtre, son légataire universel, de faire vendre à Paris, pour en affecter le produit au bureau de charité des infirmes, des femmes en couches, de l'école de dessin, les portraits suivants (1) :

L'abbé Hubert lisant à la lumière.
Forbonnais, écrivain sur les finances.
L'abbé Pommier, conseiller en la grand'chambre.
Manelli, célèbre bouffon.
Dupeuche, peintre.
Un père capucin.
Un carme.
Un vieillard avec une barbe.
Parocel.
De la Reignier, financier.
Marie Leczynska, épouse de Louis XV.
Le maréchal, comte de Saxe.
M. d'Achery, ami de mon frère.
De Neufville, fermier général.
Crébillon, poëte tragique.
L'abbé Leblanc, écrivain sur les Anglais.
Jean-Jacques Rousseau (2).
Mondonville, tenant son violon.

---

(1) La vente fut, dit-on, tentée, mais ne réussit pas.
(2) *Confessions* (2e partie, I. X, p. 115, édition Beaudoin.)

Silvestre en robe de chambre.
Le Moine, sculpteur.
Un frère quêteur.
Diogène, sa lanterne à la main.
Monet, directeur de l'Opéra.
Une dame peinte en bleu.
Le prince Xavier de Saxe.
Le marquis d'Argenson.
Un Arménien.
Charles Maron.
Et quelques peintures à l'huile :
Un jeune Flamand.
Le maréchal comte de Saxe.
Alphée et Aréthuse.
Une jeune dame qui peint.
Esquisse de mademoiselle Clairon.
Savoyard de Greuze.
Chasse au faucon.
Le fleuve Léthé.
Marc-Antoine distribuant du pain à son peuple (1).

Le 15 mai 1807, le conseil municipal, composé de MM. Cambronne, Dartois, Cambronne (Quentin), Leuba, Delahaye l'aîné, Alwarez, Paringault, Hénique, Picard père, Marolle, Josselin, Delahaye jeune, Cordier, Piolet, Vielle, Namuroy, Pillon, Joly-Laval, Baligant, Paillette père, Houël, Baudreuil, Margerin, Hadengue et Desjardins, sur le rapport de M. Charlet, estime qu'il y a lieu d'accepter la donation de J. F. de La Tour.

Un décret, donné à Saint-Cloud, le 15 septembre 1807, accorde l'autorisation d'accepter les legs faits au bureau de bienfaisance et à l'école de dessin. Un second décret, signé à Bayonne, le 29 mai 1808, regarde comme non avenu le précédent décret, dont l'interprétation avait amené des difficultés de la part de M. Duliége, et renouvelle l'autorisation d'accepter (2).

---

(3) L'hôtel de ville possédait de De la Tour un tableau représentant *Madame la Dauphine faisant l'éducation de son fils.* Ce tableau, où figurait toute la famille royale, fut mutilé en 1793.

(4) Les archives de la ville de Saint-Quentin n'offrent que les pièces suivantes relatives à l'école de dessin :

1° Etat du revenu de l'école de dessin en 1788, dressé par Rigaut, secrétaire perpétuel de l'administration ;

2° Lettre de M. d'Agay, intendant d'Amiens, du 9 septembre 1781, qui accuse réception du projet de lettres patentes pour l'établissement de l'école gratuite de dessin ;

3° Lettre de M. Bachelier (Paris, 7 avril 1785), qui donne indication sur la manière dont il procède pour le jugement du concours ;

4° Extrait des délibérations du bureau de l'école de dessin, de 1785, relativement à des médailles données en grand prix aux élèves, et dont M. Jean-François De la Tour, frère du fondateur, a fait les frais ;

5° Convention avec l'imprimeur, relative à l'impression de l'*Eloge de M. De la Tour,* par l'abbé Duplaquet, tiré à deux cents exemplaires, au prix de quarante-cinq francs l'un ;

6° Liste des personnes invitées à une distribution de prix de dessin. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville,* liasse 67, dossier C. Ecole de dessin.)

A compter de cette époque, les œuvres de bienfaisance de de La Tour furent rétablies : d'après une délibération de la commission, en date du 8 septembre 1808, le revenu était, pour l'école de dessin, une somme de huit cents francs donnée par la ville ; huit cents francs donnés par les hospices comme indemnité du tiers de la dotation léguée. — On proposa alors d'élever de mille deux cents à deux mille quatre cents francs, traitement fixé par de La Tour, les honoraires du professeur Poiret. Le legs de trente mille francs, laissé par M. Bellot, permit encore de continuer, d'augmenter l'utile fondation de de La Tour. — Bien des élèves distingués sont sortis de l'école de dessin, et ont porté très-haut ce titre ; aucun d'eux n'a oublié de La Tour, dont les bienfaits avaient été si féconds.

La ville de Saint-Quentin se souvient aussi ; elle veut montrer qu'elle est fière d'être la mère d'un glorieux enfant et qu'elle encourage par sa reconnaissance dans le passé, comme par ses éloges dans le présent, tous les mérites et tous les talents. Classé avec soin, le Musée de La Tour est ouvert, sa statue, confiée au ciseau exercé de M. Langlet, orne une des places de Saint-Quentin, et c'est justice. — Nous avons voulu joindre notre éloge à cet hommage pieux, ajouter une fleur à la couronne qui va se tresser, fixer mieux encore cette figure d'artiste, que le vent de l'oubli pouvait chasser comme un blanc nuage sur le ciel.

C'est avec joie que nous avons rempli cette tâche, et, en appréciant de La Tour dans ses œuvres et dans sa vie, nous pouvons dire : Il a été de son siècle, il en a les allures, l'esprit, l'ironie douce, et il fut non-seulement un grand artiste, mais, ce qui vaut mieux, un noble cœur.

Château de Srépreł 1872.

FIN.

Nous avons cité, dans le cours de cette notice, et l'on consultera utilement :

La *Biographie universelle*, vº LA TOUR.

Annales de l'Académie de Saint-Quentin. — DE LA TOUR, par M. le chevalier de Bucelly d'Estrées.

L'*Histoire des peintres de Saint-Quentin et de Laon*, par M. Champfleury.

Le travail de M. Duplessis, *d'après les manuscrits de Mariette*.

Arsène Houssaye, *Galerie du dix-huitième siècle* (*passim*).

L'abbé Duplaquet, *Eloge de de La Tour*, prononcé le 2 mai 1788.

E. Dréolle — De la Tour.

Ed. et J. de Goncourt — De La Tour.
Archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.
Archives de la Préfecture de l'Aisne.
Voir encore les excellents discours *prononcés à Saint-Quentin (lors de l'inauguration de la statue de La Tour) par M. Emilien de Niewerkerque, surintendant des Beaux-Arts et par M. Arsène Houssaye.*

BALLADE ALLEMANDE.

Marguerite, pendant que ton œil bleu dormait,
Dans la nuit, mon âme éveillée
Rôdait, et s'est mêlée à l'air qui t'embaumait
Par ta fenêtre entre-baillée.
Dans l'espoir d'aspirer un secret de ton cœur,
Sur ta lèvre elle s'est posée,
Comme timidement se pose sur la fleur
La blanche perle de rosée.
Mais ton cœur ne voulut rien dire. Et quand le jour
T'éveilla, pour que ta pensée
Fût pour elle d'abord, dans un rayon d'amour
Elle te tenait embrassée.

Marguerite, pour être à ce point indiscret
De t'envelopper de ma flamme,
Il me fallait être ivre encor du beau bouquet
Composé des fleurs de ton âme,
De ce bouquet d'amour, frais comme tes quinze ans.
Aux douces senteurs d'ambroisie,
Jaune comme l'éclat d'un soleil de printemps,
Et vert comme la poésie,
De ce bouquet de vierge, improvisé par Dieu,
Dont ta main était toute pleine,
Hier, quand un instant après le couvre-feu,
Tremblante, elle pressa la mienne.

Marguerite, oui, j'étais ivre de ce moment
De délicieuse causerie,
A voix basse, tandis que bonne grand'maman
Sommeillait sur sa broderie ;
Ivre de l'atmosphère éthérée, éclairant
Toute ta suave personne,
Lorsque penché vers toi, de mes bras t'entourant,
T'admirant comme une madore,
En nous disant : je t'aime, et le disant encor,
Par hasard, mes lèvres ardentes
Touchèrent tes cheveux tombant en boucles d'or,
Sur tes épaules frémissantes.

Marguerite, d'où vient que ta main ce matin
De la mienne s'est détournée ?...
D'où vient cet air soucieux, défiant, incertain ?...
Mais mon âme à toi s'est donnée,
Tu n'en peux plus douter... D'où vient cette froideur
Qui ride notre primevère ?
Seigneur ! en tout amour, germe donc la douleur ?
Rien n'est donc complet sur la terre ?
O vierge, ton sommeil ne m'appartient donc pas ?
Quelle est l'influence maudite
Qui s'est mise entre nous ? Dans tes rêves, hélas !
Aurais-tu vu Faust, Marguerite ?

Alfred D'ANCRE.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE

(Cabinet de M. A. TOFFIN, notaire à Bohain.)

Le Maréchal de Blucher, aux Français.

FRANÇAIS :

Votre propre salut m'engage à m'adresser encore une fois à vous.

On tâche de vous séduire et de vous égarer par des Proclamations qui tendent à vous faire croire que nous n'avons d'autre but que la dévastation et le démembrement de la France, et par des relations mensongères de succès que les troupes françaises doivent avoir remportés.

Il suffit de se rappeler la conduite de nos Souverains et *de* celle du vôtre ; de jetter un regard sur ce qui s'est fait en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Suisse et en Hollande, et de voir nos armées, à l'heure qu'il est, plus belles et plus nombreuses que jamais, pour savoir si l'on continue d'abuser indignement de votre crédulité.

D'ailleurs, pour bien juger des événements de la guerre, vous n'avez qu'à demander compte aux Habitants de Laon, des mémorables journées du 9 et du 10 de ce mois, où l'armée française, commandée par l'Empereur Napoléon en personne, a été complètement battue sous les murs de cette Ville. Demandez-leur s'ils n'ont pas vu fuir cette armée devant nos troupes victorieuses, et s'ils n'ont pas vu nos trophées, consistant en 50 canons, une grande quantité de caissons et plusieurs milliers de prisonniers. Et ce n'est pourtant qu'une partie de l'armée confiée à mon commandement, qui a remporté cette victoire décisive, tandis qu'une autre s'est emparée de Saint-Quenttn, où nous avons pris 49 pièces de canons de bronze ; et que la Grande-Armée, après avoir battu, le 3 et le 4 de ce mois, près

de Troyes, les corps d'armée français qui lui étaient opposés, se dirige, d'un autre côté, vers votre Capitale.

Ne soyez donc pas assez aveuglés pour prêter encore l'oreille, ni aux promesses, ni aux menaces, ni aux fausses insinuations d'un Gouvernement, qui ne tâche de vous armer contre nous, que pour perpétuer la guerre *aux dépens de la dernière goutte de votre sang,* et de la fortune de chacun d'entre vous.

Des désordres ont été commis par nos soldats. Ils ont été la la suite d'un sentiment de vengeance qu'ils éprouvaient, en voyant que plusieurs de leurs camarades avaient été assassinés par des habitants. Je les ai cependant réprimés ; j'ai même fait punir de mort les coupables. Mais songez qu'il n'y a de moyens plus sûrs pour prévenir les excès des soldats, qu'en restant paisiblement dans vos demeures, en ne fermant pas vos portes qu'on se voit obligé d'enfoncer alors, et en vous gardant surtout de vous mettre en relation avec nos ennemis, et de prendre les arsme contre nous.

Je n'ai point puni jusqu'ici, comme j'aurais dû le faire, les attrocités commises par les habitants de quelques Villes et Villages contre des Courriers et des Soldats isolés des armées coalisées, espérant que mon indulgence même les engagerait à rentrer dans leur devoir. Mais je vous annonce, maintenant, que je serai dès aujourd'hui Juge sévère, et que les Villes ou Villages dont quelques habitants oseraient encore prendre les armes, maltraiter nos soldats ou s'opposer à nos mesures militaires, seront incendiés, quelque peine que je puisse ressentir de me voir forcé à faire souffrir de cette manière, l'innocent avec le coupable.

Nous ne voulons, je vous le répète, que la paix et la tranquillité de l'Europe. Les négociations de Châtillon, publiées un jour, vous prouveront que votre Souverain seul, malgré tout ce qu'il vous en dit, y met toujours de nouvelles entraves ; et je n'ai qu'à vous rappeler, en attendant, le fameux discours qu'un Français (le Sieur *Raynouard*) a fait au Corps Législatif, pour régler votre opinion à cet égard.

Au reste, tous les Peuples de l'Europe combattant pour le même but, l'issue de la lutte actuellle ne saurait être douteuse. Une plus longue résistance et même quelques succès, si vous croyez pouvoir vous en flatter encore, ne pourraient par conséquent, que vous rendre bien plus malheureux que vous ne l'êtes déjà.

Donné en mon quartier général à Laon, ce 13 Mars 1814.

DE BLUCHER.

HYGIÈNE.

RESPIRATION *(Suite.)*

DE LA CHALEUR.

La terre reçoit des rayons du soleil la chaleur et la lumière ; mais le soleil ne pouvant envoyer ses rayons en même temps sur toutes les parties de la terre, qui tourne sans cesse sur elle-même, il en résulte des alternatives de chaleur et de froid, de jour et de nuit.

Lorsque nous sommes placés, par rapport au soleil, de manière à recevoir ses rayons perpendiculairement, la température de l'air est tres-élevée, les jours sont longs, les nuits sont courtes. La température baisse, au contraire, et les jours diminuent à mesure que ces rayons arrivent plus obliquement sur nous ; la température baisse même au point que nous éprouvons une sensation tout opposée à celle de la chaleur, la sensation du froid.

L'air devra avoir, vous le sentez bien, une action différente sur le corps, selon les différents degrés de température. — Dans nos climats tempérés, avec la succession régulière de nos quatre saisons, nous n'avons guère à souffrir de ces températures extrêmes, soit de chaleur, soit de froid, qui frappent sur certaines contrées de la terre. Cependant, dans les journées très-chaudes de l'été, l'air, échauffé, se raréfie, devient de plus en plus léger, et suffit à peine à la satisfaction convenable du besoin de respirer, et alors nous nous plaignons que l'air est trop lourd, que nous étouffons. Il faudrait dire, au contraire, que nous manquons d'air, ce qui est vrai ; car la respiration se fait mal, la peau est gonflée, on se sent très-apathique, très-peu disposé au travail, le corps est couvert de transpiration.

Il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher cette chaleur de l'air atmospérique ; mais nous pouvons nous mettre à l'abri des rayons du soleil, et faire baisser cette température autour de nous. Si les églises, les caves ou tous les lieux bien clos sont frais pendant l'été, c'est que les rayons du soleil n'y pénètrent pas et n'échauffent pas l'air. Il faut donc, autant que possible, se placer dans ces conditions : fermer les fenêtres, les volets, les rideaux, établir des bassins dans les grands ateliers ; parce que l'eau, en passant à l'état de vapeur, enlève à l'atmosphère une partie de son calorique. Il faut aussi diminuer la chaleur propre du corps en prenant fréquemment des boissons fraîches, en se nourrissant d'aliments peu excitants, et en se couvrant de vêtements légers.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT CIVIL

De la tenue des actes de l'état civil en général.

§ 1. Trois espèces principales d'actes de l'état civil ; par qui ils sont tenus.

On entend par acte de l'état civil la position d'un individu dans la société, comme Français ou étranger, et comme membre de telle ou telle famille.

On appelle acte de l'état civil l'écrit qui constate l'état civil.

Les trois grands faits de notre existence sont la naissance, le mariage et la mort. De là trois espèces principales d'actes de l'état civil, à savoir, les actes de naissance, les actes de mariage et les actes de décès.

La tenue des actes de l'état civil, autrefois confiée aux curés, leur a été retirée par l'Assemblée constituante, pour être remise à des agents spéciaux nommés officiers de l'état civil. (Loi du 20 septembre 1792). Les fonctions d'officier de l'état civil sont aujourd'hui remplies par les maires, qui, dans cet ordre d'attributions, sont des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, placés sous la surveillance du procureur de la République.

§ 2. Importance d'une bonne tenue des actes de l'état civil.

L'importance d'une bonne tenue des actes de l'état civil est manifeste. Ces actes intéressent au plus haut degré les particuliers, auxquels il importe de pouvoir toujours fournir la preuve de leur individualité, de leur l'âge, de leurs droits de famille, de leur état civil enfin, comme aussi de pouvoir toujours se procurer la preuve de l'individualité, de l'âge, de l'état civil des tiers avec lesquels ils sont en relation ; en second lieu, ces actes intéressent la société tout entière, qui repose sur l'organisation des familles. (M. Demolombe). Une extrême attention doit donc être apportée à rendre la rédaction de ces actes entièrement régulière, et notamment : — à bien orthographier les noms et prénoms ; — à inscrire tous les prénoms et dans leur ordre : ainsi *Pierre Paul* et *Paul Pierre* ne doivent pas se prendre l'un pour l'autre.

§ 3. Personnes qui concourent à la rédaction des actes de l'état civil ; rôle respectif des parties et des témoins.

Toutes sortes de personnes concourent à la rédaction des actes de l'état civil : 1° les comparants, appelés aussi *déclarants*, *parties intéressées* ou simplement *parties* ; 2° l'officier de l'état civil ; 3° les témoins. Les comparants viennent de-

mander la constatation du fait qu'ils énoncent ; l'officier de l'état civil reçoit leur déclaration, et les témoins assistent à la confection de l'acte pour corroborer le témoignage de l'officier de l'état civil. Par exemple, dans l'acte de mariage, les futurs époux déclarent qu'ils veulent se prendre pour mari et femme ; ils sont *comparants*, *déclarants*, *parties intéressées* ; dans l'acte de naissance, le père déclare la naissance de l'enfant ; il est *comparant, déclarant , partie intéressée.* Quant aux témoins, dans l'acte de mariage comme dans l'acte de naissance, ils ont pour mission unique de certifier, conjointement avec l'officier de l'état civil, l'existence de la déclaration. Dans l'acte de décès, les deux personnes qui viennent déclarer le décès remplissent à la fois le rôle de *déclarants* et de *témoins* ; comme déclarants, elles font cnnnaître quel est i'individu décédé ; comme témoins, elles corroborent la constatation faite par l'officier de l'état civil.

Les témoins ne peuvent être qne du sexe masculin, âgés de vingt-et-un ans au moins, parents ou autres, et ils sont choisis par les déclarants. (C. civ., art. 37.)

(*La suite au prochain numéro.*)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 20 mars. — *Le Roman d'un Jeune homme pauvre.* Octave Feuillet est l'écrivain des honnêtes et saines pensées ; il est ingénieux dans les idées modestes, gracieux et fin dans les opinions ordinaires. Il a mis l'élégance et le bon goût du côté des vieilles règles de conduite, le travail précieux du côtó des principes qui sauvent la société, la poésie du côté de la famille. On écoute avec charme toutes ces scènes qui se succèdent; on les goûte, parce qu'elles sont exquises et achevées ; on les aime, parce qu'elles sont bonnes. On aime ce genre de pièce, parce qu'elle prend au vif l'honnêteté même, la vie et la vérité. C'est une preuve de plus qu'avec des caractères naturels, des passions vraies, des situations intéressantes et le charme du style ; on n'a pas besoin, pour le succès, de mettre en scène des sentiments monstrueux, d'audacieux paradoxes ou de scandaleuses intrigues.

Cette pièce est une de celles qui aura été le mieux joué sur notre scène. — *Duménil* (Maxime Odiot) est parfait, élégant passionné ; il a l'aisance et la dignité d'un gentilhomme, la fierté, l'amour sévère et fort contre lui-même ; toutes nos félicitations à cet artiste.

Mlle *Augusta Ozanne* (Marguerite) a très bien rendu Marguerite, tel qu'Octave Feuillet la désigne : distinction, commandement, émotion continue, ironie supérieure, orgueil irrité, fiévreux et un peu sauvage.

Fournier (de Bévallan) est un gentilhomme-dandy très amusant.

Didier (Laroque) joue d'une manière remarquable sa scène d'hallucination et de délire.

Letemple (Alain) rend admirablement le vieux serviteur tout de dévouement.

Barbe rend faiblement le personnage de Laubépin.

— *Margot* ou *les Bienfaits de l'éducation* a été enlevée d'une façon

très amusante par Mlle *Estelle Lambert, Sainville, Bardou, Ortoni, Jouve* et Mlle *Marthe.*

LÉO.

Dimanche 23 mars. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

TRENTE ANS ou LA VIE D'UN JOUEUR, drame en 6 actes.

MARGOT ou LES BIENFAITS DE L'ÉDUCATION, vaudeville en 1 acte.

SOUS UN BEC DE GAZ, vaudeville en 1 acte.

Jeudi 27 mars. — Représentation donnée par le jeune AVRAIN, âgé de 12 ans, artiste du Théâtre de la Gaité.

LES TROIS GAMINS, vaudeville en 3 actes, dans lequel le jeune AVRAIN remplira le rôle de Fanfan.

PARIS QUI MARCHE, scène à travestissements, dans laquelle le jeune AVRAIN remplira *dix types différents.*

NOUVELLES

.˙. Un traité d'évacuation du territoire français a été signé le 15 mars à Berlin. Sur les 3 milliards qui restaient à payer à l'Allemagne, l'un a été entièrement soldé cet automne. Le second, versé en grande partie, sera complètement acquitté du 1er au 5 mai prochain, et le dernier milliard sera versé au trésor allemand en quatre paiements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre de la présente année. En échange, l'empereur d'Allemagne s'est engagé à évacuer, au 1er juillet prochain, les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. — La place de Verdun avec son rayon continuera seule d'être occupée jusqu'au 5 septembre.

.˙. Le *Journal officiel* publie une liste de récompenses pour faits de sauvetage accomplis pendant le mois de février 1873.

.˙. M. Deperthes, qui a obtenu avec M. Ballu le premier rang au concours pour la reconstruction de l'hôtel de ville de Paris, est architecte en chef de la ville de Brest.

.˙. La loi relative au culte catholique, qui a été votée par le conseil de Genève, sera soumise, dimanche prochain, à la ratification du peuple.

.˙. Le couronnement du roi de Suède et de Norvége est définitivement fixé au 18 juillet. La cérémonie aura lieu à la cathédrale de Drontheim.

.˙. La fièvre jaune sévit à Rio-Janeiro. Cinquante personnes meurent, en moyenne, par jour. La même maladie exerce les mêmes ravages à Pernambouc et à Bahia.

.˙. M. le général Francisco-Xavier Salazar, qui vient d'être accrédité ministre résident de la République de l'Equateur à Paris, a été reçu, lundi, par M. le président de la République, à Versailles.

.˙. Le *Journal officiel* publie la liste des notabilités françaises qui ont été nommées membre du jury international des récompenses pour l'Expostiion universelle de Vienne.

.˙. M. Calmon, préfet de la Seine, a visité mercredi les établissements scolaires du sixième arrondissements.

.˙. New-York, 19 mars. — Le président a nommé une dombreuse délégation de savants et d'artisans praticiens comme commissaires honoraires pour assister à l'Exposition de Vienne.

.˙. Nouvelle-Orléans, 18 mars. — Plusieurs maisons de banque ont suspendu leurs payements, par suite de la baisse des cotons.

.˙. M. l'abbé Combalot est mort au presbytère de l'église Saint-Roch

où il avait été chargé de prêcher le carême de 1873. Il était tombé malade au bout de la première semaine.

M. l'abbé Combalot, prédicateur distingué, était âgé de soixante-seize ans. Il avait été un zélé partisan de Lamennais, dont il avait désavoué plus tard les doctrines. Ce fut lui qui, en 1830, prêcha le carême devant Charles X.

Il laisse de nombreux ouvrages, très estimés, sur la philosophie religieuse.

.·. M. Paul Féval doit aller faire, à Rouen et au Havre, des conférences sur Beaumarchais.

.·. Des examens pour l'admission au surnumérariat à l'administration des postes auront lieu le 8 mai prochain.

.·. Des secousses de tremblement de terre, légères heureusement, ont été ressenties ces jours derniers à Roubaix (Nord), à Murat (Cantal), et à Nice, suivant une ligne transversale.

.·. Trois des cuirassiers blessés, à Lille, dans l'échauffourée du 1er janvier, ont été condamnés par le général à soixante jours de prison, « pour n'avoir pas fait usage de leurs armes étant attaqués. »

.·. Un concert a été donné à Joinville (Haute-Marne) au bénéfice des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la France. La quête a produit plus de 200 fr., et le produit de l'œuvre s'est élevé à 522 fr. 50.

.·. Le grand théâtre de Lille vient de jouer avec succès un opéra-comique inédit, en un acte : le *Maëstro de Bourgade*, de M. Bonnefoy, directeur du théâtre.

.·. Lisbonne, le 28 février. — Les obsèques de l'impératrice du Brésil ont été célébrées dans l'église de Saint-Vincent ; le roi, la famille royale et tous les ministres y assistaient.

.·. Nouvelle-Orléans, 1er mars. Grand incendie, deux cents familles sont sans asile, et nombre de maisons détruites ; on estime les pertes à 2,600,000 de francs.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. 0, 73 00 Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 67 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 70 25 mars a. 70 75 à 00 00 4 mois 73 25 .. à Supérieures:courant du mois .. à 69 75 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 75 à 71 —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 94 75 tout fût disposé 93 25 épurée en tonne 102 75 lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 93 .. Cour. du m. 93 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 94 00 courant du mois 94 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à 00 — *Cote commerciale*, dispon. 53 50 a 00 00 courant du mois 53 50 4 mois .. .. mois chauds 55 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 50 à 62 25
Blanc n° 3 disponible,	72 00 à .. ..
Bonne sorte,	159 .. à .. ..
Belle sorte,	160 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 75
Blanc n° 3 » »	71 — à 71 75
Raffinés suivant mérite,	.. .. à 160 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2532	812	382	103
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 98	1 80	2 35	1 80
Le kil. 2e qualité.	1 80	1 72	2 20	1 72
Le kil. 3e qualité.	1 74	1 64	1 90	1 64

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 .0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 31 25 2e — — Seigle 00 .. Orge 22 — Avoine 18 25 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 32 2e 30 25 3e — — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 23 25 de mars .. .. Avoine 1re .9 .. 2e .8 50 Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 50
— — au-d^{s} 7 .. 00
— — 10 à 13 60 50
— — 13 à 14 58 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 85 .. épurée 95 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin — 00 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 90 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 17 15 quin. Seigle 17 25 Orge 20 00 Farine .. .. à 45 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 50 à 30 Froment n, v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 17 00 à .. Avoine 19 50 à .. Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. —à —

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 0. 00 Méteil 15 32 Seigle 1re 11 75 2e 11 25 Orge 1re 12 25 2e 12 75 Pamelle 1re — — 2e 12 .. Avoine 1re ..8 75 2e 8 25 3e .7 75

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e 30 66 3e .. 29 Avoine 19 .. Orge — .. Pamnelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 .. 2e 23 .. 3e 22 25 Escourgeon 23 75 Seigle 17 .. Féverolles 18 — Avoine 18 50 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 21 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 45 50 à 46 — Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. .. Féverolles .. 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 45 2e 41 42 Son 14 00 Blé blanc qtal 31 32 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 13. — 30 Mars 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER

tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçues dans le numéro 9, du 2 mars : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

NOTRE VILLE

IV.

Nous avons déjà donné à nos lecteurs trois causeries très familières sur notre ville, et toujours nous nous sommes occupés des choses extérieurs; il faut bien avouer que ce qu'elles ont de

défectueux ne vient que d'un défaut de première éducation : nous péchons par la base, ne nous le dissimulons pas, et essayons d'y remédier.

Voilà le grand secret de l'avenir de notre cité, voilà l'idéal où nos édiles, nos éphères, nos architectes, doivent arriver ; voilà par où nous risquons de blesser plus d'un amour propre! Courage donc notre plume, ne regardons point en arrière, les éclaboussures séchent au premier rayon de soleil, et nous voilà au printemps.

Notre base est mauvaise parce que nous nous sommes élevés nous mêmes ; nos fils ne seront pas comme nous, ils sont élevés par les autres. Gare aux fortunes courageusement amassées, elles seront gaspillées à la seconde génération ; ce sera peut être justice puisque nous auront dépouillé quelquefois vingt familles pour enrichir la nôtre, pour nous, actuellement nous sommes avides d'amasser, non pas pour jouir de quelque chose, hélas ! nous nous privons de tout ; mais pour entendre dire autour de nous que nous sommes fort riches ! Oui, plus qu'un tel, qu'un tel autre, plus que tous, sans quoi nous ne le paraissons pas ; nous passons comme le commun des martyrs sur le hallier, passablement démodés souvent, nous ne serions pas heureux dans une grande ville, on ne saurait pas qui nous sommes, on ne compterait pas nos écus, on ne se rangerait pas devant nous, en nous enviant, la première a bien sa raison d'être, elle flatte des passions inconnues dans les capitales, la passion aussi vive que toutes les autres, des passions aussi peu nobles que des vices, mais enfin des passions qui donnent des jouissances à ceux qui les cultivent. Pauvre espèce humaine ! triste composé de matière et de fluide, qui pourra jamais donner le dernier mot de ton énigme ; le naïf Oedipe ne serait pas de mise aujourd'hui.

Tels que nous sommes pourtant, il faut nous voir, nos prendre, nous étudier dans le but de nous améliorer ou simplement de nous connaître, le frontispice du Temple de la sagesse à Athènes ne portait-il pas cette inscription. — Connais-toi, toi même. — Si nous ne la donnons pas en grec, c'est que cela génerait peut être d'*Aucuns*.

Qu'entendons nous par la base de l'homme, en dehors du sens physique, c'est certainement sa base morale, son éducation première, que l'on s'obstine encore à appeler l'instruction. Il n'y a pas de rapports forcés entre ces deux choses. Il est encore de braves familles d'ignorants, d'illétrés, qui conservent le respect des mœurs, de la parole donnée, de la diférence envers le prochain ; voilà l'éducation, l'instruction ne peut venir qu'après, elle est prise dans les établissements publics, tandis que l'éducation devrait venir de la famille, de la race pour ainsi dire ; comme la pureté du sang chez les animaux.

Mais l'éducation première ne vient que de la mère, croyez le

bien, messieurs les papas, quand vos enfants sont à la mamelle, vous êtes audehors, à vos occupations, à vos plaisirs, à vos affaires au loin, vous ne vous inquiétez guère du *mioche* qui vous à l'air d'un *légume* quelconque tant qu'il ne marche pas tout seul ; et c'est pendant ce temps que les premiers instincts se manifestent : lisez tous les philosophes tous les moralistes, ils attesteront ce fait. Or, vous tous, messieurs, soutient de la société, confectionneurs de lois, de réglements, d'ordonnances, puisque tout repose sur votre bon vouloir, c'est à vous de choisir la mère, qui dirigera les premières aspirations de vos fils, c'est à vous d'élever vos fiilles pour qu'elles viennent à leur tour faire comme aurait fait leur mère ; et c'est à quoi vous pensez le moins en vous mariant. Voilà notre vice, voilà le défaut de notre cuirasse notre péché mignon, enfin, voilà pourquoi il y a tant de mauvais intérieurs, pourquoi, on raconte de si vilaines choses de tels ménages fort en vue pourquoi un de nos ministres les plus habiles et les plus zélés n'a cessé de répéter : — Si vous voulez avoir des fils, ayez d'abord des mères.

Pour juger de la valeur de ces dernières, il n'y a souvent qu'à flâner le long des rues et des promenades ; sans avoir l'air d'observer. Il est vrai que Bébé est gentiment fagotté comme une poupée qui attend le chaland ; il ne peut pas s'ébattre comme il le voudrait, de peur de chiffonner ses garnitures, de changer l'ordre symétrique de ses cheveux, etc. Pauvre Bébé pendant ce temps, maman en robe surchargée, en coiffure au vent, cherche si quelqu'un la lorgne, si sa toilette fait suffisamment d'effet, si le hasard ne mettra pas sur sa route une de ses bonnes amies dont elle a souvent envié le luxe ; de l'enfant il en est à peine question, si non pour faire voir de temps en temps qu'on a une bonne pour le porter, ou une de ces malencontreuses voitures de nains qu'on traîne par les rues, au détriment du développement corporel des enfants ; ah ! que nous aimons mieux les mères qui se baissent jusqu'à terre pour soutenir les bons petits êtres quand ils essaient de marcher ; qui oublient de boutonner leurs gants pour ramasser le hochet que l'enfant laisse tomber dans la boue ; ces détails de soins et de dévouement impressionnent l'enfance ; ils lui doivent l'idée de l'abnégation, de la réciprocité des services, ils en font des hommes, et non des égoïstes, comme nous les voyons presque tous aujourd'hui. Monsieur Legouvé n'oserait plus écrire *le mérite des femmes*.

Le critique n'est pas un homme de génie comme l'a fort bien dit notre jeune collaborateur dans sa première partie *de l'étude* sur la Grèce ancienne ; mais c'est un chercheur, un *conseiller*, un travailleur, un philantrope qui essait de fournir sa pierre angulaire à l'édifice social.

S'il vous dit que l'éducation est faussée, il ne se refuse pas à donner un meilleur mode à pratiquer. Il commence par flétrir

tout ce qui est abus de luxe ; et là dessus, il faut une explication, il ne discute pas, ne comdamne pas les belles choses, il condamne qui les imite sans être réellement beaux. Rien ne tue l'âme comme le faux ; il y a beaucoup plus de démoralisation chez les femmes dont la beauté est factice que chez les créatures réellement belles. N'est-il pas hideux de voir des filles de vingt ans à peine, que la nature a suffisamment pourvues de tous les avantages de la jeunesse, s'affubler de tous ce que le mauvais goût peut inventer pour les rendre difformes et contraires à la véritable beauté ; ces femmes doivent mentir facilement puisqu'elles ne s'étudient qu'à tromper.

Et ce n'est pas seulement à elles à leur famille qu'elles portent préjudice, c'est à la société, la simple ouvrière veut imiter la dame de son patron, dont souvent elle tient une partie des droits, de là une exploitation vis à vis de ce patron, un abus de fanfreluches de bas prix, une immoralité très répandue, surtout dans les villes de fabriques comme notre Saint-Quentin.

Comment tout cela pourrait-il se modifier ? par l'éducation, rien que par cela. Ce sera long, nous n'en verrons pas les bénéfices, mais nous n'en devons pas moins nous mettre à l'œuvre, si l'on ne commençait jamais à paver les chemins sous prétexte que cela dérangera ceux qui y passent d'habitude, on marcherait dans des ornières comme au temps de Philippe Auguste.

Si les têtes des jeunes filles étaient un peut plus garnies d'études, leur esprit irait moins à l'aventure, quelques notions sérieuses les préoccuperaient ; elles essayeraient d'un peu de musique, de dessin de littérature, d'histoire dans le but d'être les premières institutrices de leurs enfants quand elles seront mariées, et leur temps ne se gaspillerait pas dans les inconséquences les plus déplorables. Une chose ici les arrêtes , elles s'imaginent qu'on n'a plus rien à faire de ses études de pensionnaire quand on est *madame ;* parce que journellement elles entendent dire autour d'elles, que ce qu'on a appris en pension on l'a oublié ; naturellement elles en concluent que ce n'était pas la peine de l'apprendre. Et pourtant si les jeunes femmes n'avaient pas le temps nécessaires pour des travaux sérieux; comment pourraient-elles suffire aux transformations si fréquentes de leur toilette, certes elles emploient à cela le quart de leurs journées !

Il n'est pas rare de voir les femmes les plus ignorantes, en province surtout, vouloir absolument nier les bienfaits du savoir ; elles cherchent à décourager celles qui auraient quelques velléités raisonnables ; une sorte d'envie leur fait même tourner en ridicule la femme un peu hors ligne ; en sorte que les natures qui ne sont pas énergiquement trempées, sont presque honteuses de leur mérite et s'en cachent comme d'un péché.

Une justice à rendre aux municipalités actuelles, c'est qu'elles réagi sent de tout leur pouvoir contre ces mauvaises tendances ;

elles ne sont pas toujours secondées par les administrés ; elles ne peuvent user de leur autorité que sur la classe pauvre, en fondant des écoles, des cours, des classes d'adultes, en donnant des récompenses aux plus assidus ; la classe intermédiaire leur est alors hostile ; elle veut user de ses droits pour élever ses enfants selon ses vues, sans songer comme nous le disions d'abord, que n'ayant pas été élevée elle même, elle n'a aucune notion de l'éducation première ; aussi avons nous encore une bourgeoisie bouffie de préjugés, de vanités, de mesquineries, d'inepties et de prétention. Le respect alors n'est point inspiré aux fils par la force même du progrès, on ne peut pas leur dire que leurs parents sont dans le vrais, dans le bien, parce qu'avant tout il faut se garder de propager et perpétuer les erreurs et les vices, delà un mépris affecté pour tout ce qui s'occupe de moralisation dans cette classe intermédiaire de la société, qui a commencé par le travail manuel et qui s'ennuie dans l'oisiveté.

Un Critique.

LES IDYLLES FRANQUES.

MERC'HWEG.

I.

La femme du Consul que Lugdunum révère,
La noble Faustina, matrone au front sévère,
Au regard langoureux, au teint rose et fleuri,
Des bains de Spatula revient vers son mari ;
Les hivers, les frimas, les Aquilons des Gaules
Avaient mis les frissons sur ses blauches épaules ;
Ses lèvres pâlissaient, un mal impérieux
Altérait de son sein les contours précieux ;
Elle a quitté la ville et son riche domaine.
Au sol des Belgii, la charmante Romaine
Sous les longues ardeurs d'un radieux été,
Dans l'onde salutaire a trouvé la santé.
Elle retourne aux bords que Rhodanus arrose
Revoir ses grands jardins peuplés de laurier rose ;
Six chars aux timons bleus et d'argent étoilés,
Traînés par des chevaux dextrement accouplés
Et ravis à prix d'or aux grèves Lybiennes,
Servent, obéissants, ses mœurs patriciennes.
Sous son voile léger la belle Faustina
Caressant ses cheveux que le fer façonna,
A ses doigts effilés fait scintiller ses bagues,
Et sur le pays plat jette des regards vagues.

Un superbe collier d'or pâle et de corail
Descend sur sa tunique en galant attirail ;
Des serpens ciselés, dans un métal bizarre,
Enlacent ses bras nus plus blancs que le Carrare ;
Sa ceinture aux fermoirs d'onyx sertis d'étain
Montre des dessins bleus sur un cuir mauritain,
Et des rubans pourprés attachent ses cothurnes.
Les chauds rayons, les bains, les longs repos nocturnes,
Les mets sains et choisis, les nectars généreux
Ont ramené la force à ce corps vigoureux
Dont les pures beautés auraient séduit Hercule ;
Un sang régénéré dans ses veines circule,
Sa joue a refleuri, ses yeux d'azur plus clairs
Brillent d'humides feux ou de soudains éclairs ;
Le temps a restauré sa lèvre purpurine,
Son front est radieux, sa mobile narine
Palpite et son beau sein respire librement.
Par ordre et pour veiller à tout évènement,
Vingt cavaliers armés composent son escorte ;
Près d'elle chuchotant d'une façon accorte,
Ou se redressant souple, ainsi qu'un jeune faon,
Pour prendre l'éventail fait de plumes de paon
Est accroupi, soumis, le groupe des esclaves.
L'une est de Parthénope où s'embrasent les laves ,
L'autre, habile dans l'art de broder les tissus,
A passé son enfance aux bords de l'Ilyssus ;
Une autre à la peau brune, à l'œil noir, mais oblique,
Naquit dans les déserts brûlés de Basse-Afrique,
Il en est de Naxos et de Massilia ;
Mais Faustina chérit la blanche Lylia,
Grecque aux cheveux soyeux, à la peau délicate,
Ayant le cœur d'Isis, la malice d'Hécate,
Habile à démêler, de son œil diligent,
Aux flots de cheveux blonds un mince fil d'argent,
A peigner, à friser, et, la porte fermée,
Pour oindre un corps brûlant de liqueur parfumée.

(A suivre.) A. JULIUS.

JACQUES BAUCHANT.

SERGENT D'ARMES, BIBLIOPHILE SAINT-QUENTINOIS

(XIVe SIÈCLE.)

(Celebrare domestica facta.)

Charles V, dit le Sage, continuant l'œuvre des Rois ses prédécesseurs, encouragea puissamment les lettres et (1) développa

(1) Paulin, Paris. *Les Manuscrits français*, IV 351.

la traduction des livres de l'antiquité. Sous ses auspices, en effet, nous voyons Raoul de Presles ou de Prayères, traduire *la Cité de Dieu* depuis la (2) Toussaint de 1371, jusqu'au 1er septembre 1375.

En récompense de ce travail, le monarque accorde à son maître des requêtes, le 28 octobre 1371, une pension annuelle de 400 livres, portée bientôt après à 600 livres (3). A côté de Raoul de Presles est un autre Picard, Jacques Bauchant, récemment signalé par les recherches de l'érudition moderne (4) et que notre piété envers nos ancêtres doit recueillir et adoper.t — Telle est en effet la tâche des Académies de province, tel est aussi leur honneur, c'est d'étudier l'histoire, les monuments, les illustrations, les gloires locales (5), — c'est en interrogeant le passé, que chacun de nous apportera sa pierre à l'œuvre de l'avenir ; si l'agitation est à la surface de toute entreprise humaine, l'immuable dessein de Dieu est au fond. Nous devons méditer, avec recueillement, sur l'existence de nos aïeux qui, au milieu des orages, des agitations, des misères de leur temps, étudiaient cependant, et amassaient des livres pour les générations futures. Sans ces modestes et obscurs collationneurs, sans ces scribes infatigables, la parole des maîtres se fut vite éteinte, comme un son dans l'espace, et l'antiquité eût été, pour nous, lettre morte. — Bauchant, de Saint-Quentin, mérite donc une mention toute particulière, et nous essaierons cette entreprise, en réunissant les différents traits épars, avec lesquels nous reconstituerons sa figure effacée par le temps, et son nom rongé par l'oubli.

Nous allons interroger, pour en mieux connaître l'auteur, l'œuvre même qu'il nous a laissée ; s'il est vrai que le style soit l'homme, Bauchant était humble de cœur, son langage est plein de reconnaissance envers le roi, son bienfaiteur, et les pourtraictures nous le montrent toujours agenouillé devant son très redoubté souverain.

Le manuscrit contenu à la Bib. imp. de Paris (F. 1792) est intitulé : *Les voies de Dieu. Ce livre est des voies de Dieu qui furent annoncées par l'ange de Dieu le Très-Haut à sainte Elisabeth.*

Une miniature coloriée représente le Roi, la couronne en tête, assis sur un pliant ; il reçoit de Bauchant un livre en maroquin rouge, doré sur tranche. Derrière le roi sont cinq personnages, la salle où ils se trouvent, est tapissée de fleurs de lys, une porte est au fond à droite.

---

(2) *Manuscrit* 1379. Fonds Gaignère, Bibliothèque nationale.
(3) Collect. Dupuy 755, fol. 98. Bibl. nat. *Manuscrit latin* 3,233, fol. 27.
(4) M. Léopold Delisle, de l'institut. *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.
(5) *Ramus* (XVIe siècle), Cherbulier, éditeur, rue de Seine, 33, à Paris.

Après le titre du livre on lit : *Ci s'ensuit le prologue du translateur.*

« A vous très excellent et très puissant prince Charles-le-Quint, roy de France, je Jacques Bauchant, de Saint-Quentin, votre petit serviteur, sergent d'armes tout nouvellement appelé, de tout mon petit pouvoir à votre service, mon très redoubté seigneur. Pour ce que la mémoire des hommes est labile et aussi que les faiz et les choses advenues ne chessent en oubliance fut trouvé à mettre en escrip ce que les vaillants hommes et sages ont servi, fait et advisié. » Après avoir parlé de la fondation de Rome et de la diversité des langues humaines, l'auteur continue ainsi : « Mon très redouté seigneur, quand de votre bénigne grâce il vous plut à moi faire tant de honneur comme de moi retenir à vous et faire votre sergent d'armes pour ce que il vous fust rapporté d'aucuns, que j'avois plusieurs livres et que je mi cognoissoie aucunement, vous me commandastes que je vous apportasse pour essayt les titres de tous livres que je avois par devers moi, les quiex je vous apportai. Et oistes lire spécialement ceulx en latin, entre lesquels vous advisates le titre d'un petit livret moral intitulé : le *Livre des voies de Dieu*, et pour ce que il vous sembla par le titre qu'il estoit ou devait être assez moral, et aussi pour essayer si je me savais d'aulcune chose entretenir, il vous a plut à moy mander que je vous le translatasse de latin en français, lequel commandement, confiant de votre grant bénignité, je reçu. Non pas que je me sentisse souffisant à ceste œuvre ni à aultre translater, mais pour obéir à vostre commandement, je l'ai translaté au mieux que j'ai pu. Et pour ce, mon très souverain et redoubté seigneur, je supplie très humblement à vostre royale sagesse que ceste petite translation il vous plaise recevoir en gré, bénignement supporter les deffauts et tenir si il y a aulcun bien que il vient tout de Dieu et rien de moy. »

Et après s'ensuivent les Rubrices des chapitres de ce livre — premièrement les visions de Mme Elisabeth.

(A suivre.) Ch. DESMAZE.

HOTEL-DIEU DE SAINT-QUENTIN.

L'Hôtel-Dieu, le plus ancien et le plus considérable de tous les hospices de Saint-Quentin, doit son origine à l'affluence des pélerins que la dévotion amenait au tombeau de saint Quentin, pour y prier et pour être délivrés de leurs maladies. Le défaut d'hôtellerie, l'indigence de la plupart de ces pélerins les forçaient à passer les nuits dans les places et dans les rues de la ville, la communauté des prêtres qui desservait l'Eglise se décida à établir un hospice : le chapitre, dans la suite, dota cet

hospice de ses biens ; plusieurs chanoines en accrurent les revenus par de nombreuses fondations qu'ils firent en sa faveur, plusieurs personnes pieuses joignirent leurs dons à ces libéralités et à celles du roi Saint-Louis.

Telle fut l'origine de l'Hôtel-Dieu, connu et désigné sous le nom du Grand-Hôtel-Dieu. En 1557, lors du siége, ce pieux asile fut détruit, et on le transporta alors dans l'hôpital Buridan, rue Saint-Martin, où il est encore aujourd'hui.

Le Grand-Hôtel-Dieu ne fut pas reconstruit après le siége ; à sa place s'élevèrent plusieurs maisons, dont vingt-deux furent vendues par la République. En 1557, tous les titres de propriété de cet établissement furent brûlés, et il n'est resté que la tradition pour appuyer la jouissance et l'emploi de ses revenus. Cet hospice ne contenait alors que trente-six lits, dont moitié pour les hommes et moitié pour les femmes. Les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin y consacrent de temps immémorial tous leurs soins aux malades et elles font vœu de les assister même en temps de peste.

En 1813, l'Hôtel-Dieu était encore dans les anciens bâtiments de l'hospice Buridan. Une seule salle au rez-de-chaussée composait le local destiné aux trente-six malades des deux sexes, une seule grille en bois séparait les hommes des femmes ; les fiévreux et les blessés étaient confondus. Les bâtiments destinés aux dames religieuses n'étaient pas plus somptueux, du reste, point de pharmacie, point de salles de bains et autres accessoires si nécessaires dans un Hôtel-Dieu.

Aujourd'hui la salle des femmes malades est placée au rez-de-chaussée, les fiévreuses sont séparées des blessées. Les salles des hommes sont au premier étage et les malades sont également séparés, des fenêtres en grand nombre permettent de renouveler l'air, un escalier d'un abord facile et très large conduit au 1er étage. Un foyer dit à la curandeau échauffe les quatre salles pendant l'hiver, les malades n'ont point à souffrir du froid, et pendant l'été, les conduits des calorifères tiennent lieu de ventilateurs.

Comme autrefois, l'hospice ne manque plus d'accessoires nécessaires aux différents services des malades comme salle de bains, bains sulphureux, salle de dissection pour les recherches d'anatomie, etc., etc.

Maintenant l'Hôtel-Dieu compte un grand nombre de lits. Cette augmentation est dû aux économies d'une sage administration et aux libéralités de plusieurs familles qui ont fait à cet établissement de fréquentes donations.

Carles BRUYANT.

HYGIÈNE.

RESPIRATION *(Suite.)*

DU FROID.

Les effets du froid sont plus marqués que ceux de la chaleur ; ils sont plus vivement sentis lorsque le froid succède brusquement à un air chaud. Les vieillards, les individus faibles, les convalescents, ceux qui prennent peu d'exercice, sont plus promptement et plus désagréablement impressionnés par le froid que les hommes forts qui travaillent et qui jouissent d'une bonne santé.

Les températures modérées sont celles dont le corps paraît s'accommoder le mieux. Dans les climats un peu plus froids que le nôtre, mais encore modérément froids, les hommes sont d'une taille élevée, robustes et courageux. Si on avance plus loin dans le Nord, on trouve une température très froide qui altère la constitution des hommes et arrête leur développement physique et intellectuel. Tel est le cas des Lapons, des Samoyèdes et des Esquimaux.

Le froid modéré nous rend plus légers, plus dispos ; un froid trop vif, au contraire, nous engourdit, la peau éprouve une sensation douloureuse, elle se crispe, ses fonctions sont ralenties et même arrêtées; elle prend une teinte violette. Si l'on ne parvient pas à vaincre cet état de torpeur, ou si l'air extérieur continue à enlever à notre corps de son calorique, une partie du corps et même le corps tout entier peuvent être frappés de mort.

Ces effets d'un froid excessif se voient rarement en France; il n'en est pas de même dans le nord de l'Europe. La génération actuelle se souvient des souffrances de nos braves soldats revenant de Moscou en 1813, et tombant engourdis sur le chemin, qu'ils semaient de morts et de mourants. Dans ce douloureux épisode de l'histoire de nos guerres, combien d'hommes y ont perdu l'usage d'une partie de leurs membres, combien d'autres y ont trouvé la mort !

Nous vous disions, il y a quelques instants, qu'il ne nous était pas possible d'empêcher l'air de chauffer par les rayons ardents du soleil ; nous ne pouvons pas davantage l'empêcher de se refroidir ; mais, en interposant, entre notre corps et l'air extérieur, des vêtements épais, nous pouvons diminuer le refroidissement du corps. Tant que le froid n'est pas trop vif, le travail, l'exercice et les vêtements suffisent pour maintenir l'équilibre.

Dans les froids très rigoureux, on éprouve un besoin extrême de dormir. Malheur à celui qui se laisse aller à ce

besoin, car il pourrait bien ne pas se réveiller ! — Pendant le sommeil, en effet, les sources du calorique naturel de l'homme diminuent, le corps ne pouvant plus réagir, le froid le pénètre peu à peu et arrête tous les mouvements, toutes les fonctions. Aussi, dans cette malheureuse retraite de Moscou, les chirurgiens de l'armée et les chefs recommandaient-ils de la manière la plus expresse de ne laisser personne s'endormir sur le chemin et de forcer tout le monde à marcher.

(La suite au prochain numéro).

LA FEMME.

Nous n'analyserons pas les conférences savantes de l'habile et érudite Mme Sezzi, le collaborateur de la *Petite Revue :* UN CRITIQUE, s'en est chargé ; mais nous ne saurions trop appeler l'attention sur ces conférences, et nous espérons que nos lecteurs tiendront compte de la recommandation pressante que nous leur adressons, en les priant d'y assister régulièrement.

Quand nous comprendrons tous, que ces causeries ont non-seulement un grand intérêt, mais une grande utilité ; et quand ces conférences auront lieu d'une façon générale, la société aura fait le plus grand pas, le pas le plus décisif dans l'œuvre de réformation qui lui incombe, et à laquelle elle doit, dès aujourd'hui, consacrer tous ses soins sans désemparer, si elle veut ne pas périr. Les événements malheureux qui nous ont accablés dans ces dernières années sont venus nous démontrer qu'il fallait que la France fasse des hommes ! Eh bien, nous ajouterons : en même temps, il faut faire des femmes !

La femme, malgré son rôle en apparence secondaire, jouera toujours un grand rôle dans les destinées du monde, et la civilisation, pour être propagée rapidement, ne saurait être mise en meilleures mains qu'en les siennes. Il est grand temps que la femme se mette au-dessus du préjugé qui lui défend d'orner son esprit et de perfectionner sa raison. La liste de celles qui se sont occupées avec succès des arts agréables et des études sérieuses, étonnerait nos lecteurs par le nombre et la qualité des noms illustres qui la décorent. Ils y verraient que l'esprit n'est point incompatible avec la beauté, les lettres avec la naissance, l'étude avec le plaisir, les muses avec les grâces ; que les femmes, destinées à plaire par les charmes de la figure, peuvent également aspirer à la gloire des talents et cueillir autant de lauriers que de myrthes ; qu'on peut être aussi satisfait de les entendre

que de les voir ; de lire leurs ouvrages que de contempler leurs attraits. En effet, où trouve-t-on plus d'imagination, plus de naturel et de délicatesse que dans tout ce qui sort de leur plume ? Qui juge mieux qu'elles de tout ce qui s'appelle agrément, goût, bienséance, sentiment ? Le bon et le mauvais les frappe d'abord ; et leurs décisions sont aussi promptes que les traits qui partent de leurs yeux.

Il est vrai qu'elles excellent plus dans les ouvrages de pur agrément que dans les sciences abstraites et dans les grands genres de littérature, tels que l'histoire, la morale, la haute poésie, etc. La délicatesse, la vivacité, les grâces qui leur sont naturelles, sont faites pour les écrits agréables, plutôt que pour des recherches profondes et des discussions philosophiques. Il en est cependant parmi elles qui s'engagent dans le labyrinthe des sciences les plus difficiles, et qui sont initiées aux secrets de la plus profonde géométrie. Tandis que les unes développent les mystères de l'amour, et tracent d'un pinceau rapide les caractères d'une passion malheureuse, d'autres embouchent la trompette de Milton, et chauffent le coturne de Racine. L'une, excitée par le motif le plus tendre et le plus raisonnable, donne à son fils des leçons de physique et lui explique les principes de mathématique avec un ordre, une netteté, une profondeur et une précision si rares dans ces sortes d'ouvrages. L'autre donne une nouvelle vie à quelques-uns de nos monarques, les offre à nos yeux sous des traits intéressants et nous sauve, par d'ingénieuses fictions, de l'ennui de la vérité.

On ne saurait donc trop s'élever contre l'injustice de ceux qui exigent que les femmes ne fassent aucun usage de leur esprit. Il peut être pour nous une source d'instruction et de plaisir, en même temps qu'il leur ménage à elles-mêmes un avenir agréable et des ressources pour un âge où il ne leur est plus permis de plaire. Rien n'est si triste, en effet, que le sort de celles qui n'ont su que se faire adorer. Comme elles n'ont estimé que les grâces extérieures, dès qu'elles les perdent, elles tombent dans un abandon qui les désespère. Si, dans leur jeunesse, elles avaient pris le goût de l'étude, la privation de l'étude ne leur laisserait ni vide, ni besoins : elles recueilleraient le fruit de leurs réflexions, et se procureraient une félicité plus réelle et plus durable. Les charmes de leur raison cultivée subjugueraient les esprits de ceux dont les attraits de leur figure auraient dompté les cœurs.

C'est principalement en France que les femmes peuvent profiter de ces avantages. L'usage du monde qu'elles voient de bonne heure, la liberté dont elles jouissent, le commerce qui règne entre elles et les hommes, la nécessité où elles sont de plaire ; tout contribue à mettre dans leur esprit cette vivacité qui nous charme. Avec le goût, l'imagination et la

sensibilité qu'elles ont reçus de la nature, elles ne peuvent que profiter d'une instruction sociale, littéraire, scientifique, en un mot une éducation intellectuelle, qui laisserait une large part aux talents d'agrément, et aux talents utiles, que nous désignons sous le nom d'économie domestique.

AD. LANGLET.

LES CONFÉRENCES DE Mme SEZZI.

La *Petite Revue* peut et doit donner sa *petite opinion* sur la conférence que Mme Sezzi a faite le samedi 21 dans la salle du Tribunal de commerce.

Nous sommes en droit de nous demander si cette conférence a été faite en vue des hommes ou en vue des femmes ; du reste Mme Sezzi, en annonçant qu'elle parlerait *des femmes et de la mode*, n'avait nullement spécifié à quel sexe elle s'adressait, ce qu'il y a de certain, c'est que chacun a pu en prendre sa part, et ne pas se regarder agréablement quand il s'est trouvé en face de lui-même. La conférencière nous a rappelé, elle-même, que Massillon n'avait fait que multiplier l'usage des *mouches* sur la peau, quand il avait essayé d'en montrer le ridicule. Nous ne pouvons espérer trouver plus d'éloquence et plus de conviction que le célèbre orateur sacré n'en a montré dans les critiques de Mme de Sezzi, nous craignons donc qu'elle ait complètement surpassé son but ; il faut y prendre garde, ne rien dire plutôt que de risquer de se tromper, il est très grave de parler en public dans le but apparent de moraliser ; pour cette fois la curiosité avait attiré quelques personnes, fort peu du monde lettré de notre ville, en sorte que les appréciations historiques, les exemples du passé, ne pouvaient guère avoir leur portée, car, s'il faut ne parler aux ignorants qu'en langage fier, élevé, noble, il ne faut pas non plus les laisser indifférents en leur citant des faits et des comparaisons dont ils n'ont pas le premier mot.

Ce qui nous manque, à nous, dans nos villes manufacturières, c'est l'éducation première, aussi nous ne nous intéressons que médiocrement aux choses de sciences et de pure essence littéraire. L'habilité serait de nous donner le goût, le désir de savoir. Voilà la véritable éloquence, la véritable philanthropie de ceux ou de celles qui se dévouent aux progrès des intelligences.

Enfin, nous souhaitons que nos femmes et nos filles, au moins de notre vivant, conservent quelque chose de cette gracieuse coquetterie qui les embellit toujours. Nous ne

voulons pas trouver la veuve de Malborough chez nous, quand nous rentrons vainqueurs.

Dans la seconde conférence de mardi, Mme Sezzi a traité : *De la situation et du rôle de la femme dans les différents pays.*

La troisième a été faite hier vendredi : *Sur les femmes et le mariage.* UN CRITIQUE.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 30 mars. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Spectacle extraordinaire. A la demande générale, seconde et dernière représentation, donnée par le jeune AVRAIN, âgé de 12 ans, artiste du Théâtre de la Gaîté.

LES TROIS GAMINS, vaudeville en 3 actes, dans lequel le jeune AVRAIN remplira le rôle de Fanfan.

PARIS QUI MARCHE, scène à travestissements, dans laquelle le jeune AVRAIN remplira *dix types différents.*

CHE SUI FRANÇAIS, pur Alsacien, chansonnette patriotique, chantée par M. AVRAIN père, artiste du Théâtre de la Gaîté.

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE, drame en 7 actes.

Lundi 31 mars. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

Représentation donnée par la Troupe d'opéra.

LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en 3 actes.

LES TROIS CHAPEAUX, comédie en 3 actes.

Jeudi 3 avril. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

MARION DELORME, drame de Victor Hugo.

Avec toute une troupe parisienne.

Très prochainement : **LES MYSTÈRES DE SAINT-QUENTIN**, pièce inédite en 9 tableaux et un prologue.

NOUVELLES

∴ Le *Journal officiel* promulgue la loi sur les allumettes chimiques; le prix est de 10 c. pour 100 et de 5 c. pour 100 en bois ; de 10 c. pour 30 en cire.

∴ Le *Journal officiel* promulgue la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

∴ Lundi, l'Académie des sciences s'est occupée du successeur du maréchal Vaillant. M. Cosson a été placé en tête de la liste.

∴ C'est lundi prochain que les membres de l'Académie des sciences s'occuperont du remplacement de M. Delaunay, ancien directeur de l'Observatoire.

∴ M. Boulet, directeur du théâtre de la Gaîté, est mort, mardi, à quatre heures du soir.

∴ Lundi, à midi, a eu lieu, à la chapelle Saint-Ferdinand, aux Ternes, le service anniversaire pour le repos de l'âme de la reine Marie-Amélie.

∴ Mme la marquise de Boissy, veuve de l'ancien sénateur, vient de mourir, à Florence, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

∴ La Société des Gens de lettres se réunira en assemblée générale annuelle, le dimanche 6 avril, à la salle Sax.

∴ Dimanche 30 mars, aux Folies-Dramatiques, matinée dramatique et musicale donnée par les ouvriers typographes au bénéfice d'un imprimeur aveugle depuis sept ans.

.˙. M. Kind, le savant ingénieur des mines, qui a exécuté le forage du puits artésien de Paris, vient de mourir à Sarreguemines.

.˙. Voulez-vous savoir combien il y a de journaux allemands aux Etats-Unis ? 357. Est-ce que l'univers serait exposé à parler un jour la plus horrible langue de l'Europe ?

.˙. On apprendra avec intérêt que l'un de nos concitoyens, M. Paul Chenevier, vient d'être admis à concourir pour le grand prix d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts.

.˙. Amiens. — Le train de voyageurs nº 238 a déraillé à 9 heures du soir sur l'estacade de Saint-Valery. Le tablier du pont a été emporté par la machine. Personne n'a été blessé. Le service est rétabli.

.˙. La durée des vacances de Pâques a été fixée de la façon suivante pour tous les lycées et colléges de l'Académie de Douai. — Les congés commenceront le jeudi 10 avril, après la classe du matin, et finiront le lundi soir, 21 avril.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1º **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8º ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2º **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8º jésus, illustrés de 850 gravures. — 40 fr.

3º **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8º jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4º **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8º jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5º **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4º. — 20 fr.

6º **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4º. — 12 fr.

7º **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4º illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8º **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4º, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9º **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4º illustré. — 9 fr.

10º **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8º jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 00 Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 67 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 50 avril. 70 75 à 00 00 4 mois 70 50 .. à Supérieures:courant du mois .. à 69 50 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 70 75 à 71 —

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 92 75 tout fût disposé 91 25 épurée en tonne 100 75 lin disp. en tonne 95 25 en fût 93 75 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 91 27 Cour. du m. 93 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 93 75 courant du mois 93 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à 00 — *Cote commerciale*, dispon. 53 50 a 00 00 courant du mois 53 50 4 mois .. .. mois chauds 55 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 25 à 61 25
Blanc n° 3 disponible,	71 75 à 72 ..
Bonne sorte,	159 .. à .. ..
Belle sorte,	160 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	10 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	.. — à 71 75
Raffinés suivant mérite, 159	.. à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		2214	771	384	80
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 84	1 78	2 ..	1 70
	2e qualité.	1 76	1 68	1 80	1 60
	3e qualité.	1 68	1 58	1 60	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 :0 2e 18 00

Laon. Blé 1re 31 50 2e — — Seigle 00 .. Orge 22 — Avoine 18 30 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 67 2e 30 67 3e 30 34 Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver — — de mars .. .. Avoine 1re 10 .. 2e .9 50 Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 61 50
— — au-d^s 7 .. 00
— — 10 à 13 60 25
— — 15 à 19 57 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 38 à 40 Mélasse degré Beaumé 9 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00
3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 85 .. épurée 95 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin — 00 Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 85 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 18 25 quin. Seigle 17 45 Orge 20 00 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 50 à 30 Froment n. v 1re .. ..2e 00 »» — Seigle 17 00à .. Avoine 19 à 19 50 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. —à —

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re .. — 2e 11 .. Orge 1re 12 50 2e 12 .. Pamelle 1re 12 50 2e 12 .. Avoine 1re ..9 50 2e 9 —3e .8 50

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e 30 66 3e .. 29 Avoine 19 .. Orge — .. Pammelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 .. 2e 23 .. 3e 22 25 Escourgeon 23 75 Seigle 17 .. Féverolles 18 — Avoine 18 50 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 21 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 45 50 à 46 — Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. .. Féverolles .. 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 45 2e 41 42 Son 14 00 Blé blanc qtal 31 32 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 14. 6 Avril 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

ETUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE, (1)

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. FILLEUL, 2 vol. in-8°, FIRMIN-DIDOT, 1873.

LE PANTHÉISME HELLÉNIQUE.

C'est dans les *Védas*, et principalement dans le Rig-*Véda*, le plus ancien monument écrit de l'Hindoustan et même de l'humanité (2), que se trouve l'immense réservoir religieux d'où est sorti le ruisseau clair et gazouillant de la religion grecque.

(1) Voir les numéros 11 et 12 de la *Petite Revue.*

(2) L'Egypte mise à part. Elle n'appartient pas d'ailleurs à la famille Indo-européenne, mais à la famille *chamitique.* V. E. Renan. Histoire des *langues sémitiques*, chapitre II, livre 1.

On voit dans ces livres sacrés toutes les forces de la nature qui, supérieures, oppriment et écrasent l'homme ou qui, extérieures, le réjouissent ou l'épouvantent, le servent ou le combattent, mises au rang des divinités ; divinités que les passions humaines n'atteignent ni ne troublent. Bien différents sont les dieux helléniques, et si, à l'origine, ils n'ont été, eux aussi, que de simples personnifications de la nature, ils n'ont pas tardé à s'humaniser. « Les dieux et les hommes, dit Pindare, sont un » même sang, les fils de la même mère, seulement ceux-ci » meurent et les autres sont immortels. » C'est là toute la différence. Entre les immortels et les mortels, il y avait une transition : les demi-dieux, nés d'une femme et d'un dieu. « Les » anciens ne se figuraient point la création de l'homme comme » ayant eu lieu autrement que par les voies ordinaires de la » génération. Pour eux la terre avait engendré les dieux ; les » dieux avaient engendré les demi-dieux ; des demi-dieux » étaient nés les héros et de ceux-ci les hommes, chacun trans- » mettant à celui qui naissait de lui le principe divin qui, après » avoir animé et dirigé le corps humain, lui survit, et, purifié » par cette réparation, reprend possession de ses fonctions cé- » lestes....... C'étaient leurs ancêtres que les anciens ado- » raient. L'*hestia*, le feu de leur foyer est le démon, le génie de » leur race (1). »

Les Dieux deviennent *locaux*, ils sont protecteurs d'une contrée, d'une ville. « Je ne crains pas les dieux de ce pays, » dit un personnage d'Eschyle. « Je ne leur dois ni la vie, ni l'âge où je suis parvenu. »

Ils font descendre leurs dieux sur la terre, ils les obligent à se mêler à leurs combats et à leurs querelles, à leurs amours et à leurs haines. « Si Hèré protège les Argiens dit Euripide, » Athénè est de notre côté ; plus vaillante et plus vertueuse, » elle ne se laissera pas ravir la victoire. » Ces dieux ne sont sont pas même égaux ou plutôt leur inégalité est créée par les différentes peuplades de la Grèce qui mettent dans l'un d'eux, préférablement aux autres, leur espoir.

Il y a plus, « chaque détail de la vie était confié particuliè- » rement à un Dieu. Zeus Herkeios protégeait le citoyen contre » la violation de son domicile. Zeus Xénios punissait celui qui » violait les lois de l'hospitalité. A la porte de chaque maison, » une colonne finissant en pointe représentait Apollon, auquel » sont consacrés les montants des portes et qui les garde contre » les voleurs. Le seuil était sous la garde d'Hestia ; c'est pour- » quoi la jeune mariée, entrant ponr la première fois dans la » maison conjugale, prenait bien garde de le heurter du pied ; » la cuisine est consacrée aux Pénates, l'enclos qui entoure la » maison à Zeus ; toute faute commise en ces lieux est punie

(1) M. E. Filleul.

» par chacun de ces dieux. Pan, Priapos, Termòn, gardaient les
» champs et les jardins et châtiaient les auteurs de délits contre
» la propriété; Athéné défendait les oliviers. Celui qui indi-
» quait mal son chemin au voyageur était exposé à la colère
» d'Hermès, dont le simulacre s'élevait au centre de tous les
» carrefours. Dans les villes on eût cherché en vain un endroit
» non consacré à un dieu chargé d'en faire la police ; les murs
» mêmes dont on voulait faire respecter la propreté portaient
» gravé un trépied entre deux serpents avec cette inscription :
» Sois puni des dieux quiconque osera ici déposer ses ordures, »
» et il eût été dangereux d'être pris bravant cette imprécation
» (M. E. Filleul).

Ils ont fait de leurs dieux leurs protecteurs, puis leurs concitoyens, ensuite leurs camarades, ils en font, en dernier lieu, leurs édiles, les gardiens de leurs monuments et de leur voirie.

Un trait caractéristique et frappant ressort, nous l'espérons du moins, de tout ce que nous avons dit, c'est que (1) « l'uni-
» versel leur échappe ou du moins ne les touche qu'à demi ;
» ils n'en font pas un Dieu, encore bien moins une personne,
» il reste à l'arrière plan dans leur religion, c'est la *Moira*,
» l'*Aisa*, l'*Eimarméné*, en d'autres termes la part faite à
» chacun. Elle est fixe ; nul être, homme ou Dieu, ne peut se
» soustraire aux événements compris dans son lot ; au fond,
» c'est là une vérité abstraite.... De la puissance sourde qui
» déroule et distribue les destinées, ils font leur Némèsis qui
» abat les superbes et réprime tous les excès. »

En un mot, ce sentiment de l'*exquise mesure* que fait naître la situation géographique de leur pays où tout est bien découpé, sans larges horizons où la vue se perd et s'étonne, ils l'ont porté dans tout : dans leur littérature, où il a produit *l'esprit attique*, comme dans leur religion dont il a fait un poëme tout à la fois gracieux et superbe.

Au temps de Périclès, « à l'exception de quelques philoso-
» phes, engeance détestée, tout le monde croyait et croyait ar-
» demment » à ces dieux, produits d'une imagination gracieuse
et légère. Les classes riches tenaient à la religion « parce qu'elle
» était conforme à leurs intérêts et qu'elle protégeait leurs
» droits, le peuple y était attaché par ses superstitions qu'elle
» sanctionnait et s'assimilait, et aussi par la satisfaction qu'y
» trouvaient ses goûts et ses besoins, ses appétits matériels.....
» Chaque dieu avait son culte ; chaque culte, ses rites le plus
» souvent secrets. » La religion intervenait dans tous les actes
de la vie privée et de la vie publique. Dans les plus minces cir-

(1) Taine, *philosophie de l'art en Grèce.*
(2) Toutes les phrases entre-guillemets, sans nom d'auteur, sont de M. Filleul.

constances de sa vie, un hellène consultait les Dieux, et, par les oracles etles présages, ceux-ci lui répondaient.

Xénophon se plaignait que la marche des affaires fût gênée et paralysée par les réjouissances et les solennités ; et en effet, au Ve siècle, il y avait en Grèce, par an, quatre-vingt jours de fêtes toutes consacrée et rehaussées par la religion. Sacrifices, chants sacrés, processions, chœurs de danses, concours de poésie et de musique, récitations des plus beaux morceaux des poétes antiques et modernes, festins et banquets sur les suites fâcheuses et incommodes desquels Aristophane et les autres comiques ne cessent pas de plaisanter, s'adressaient à tous les sens et les satisfaisaient ; l'esprit et le corps, sans se gêner, sans se contrarier comme chez les modernes, s'étendaient et s'élargissaient à l'aise. Les dieux étaient amis des jeux, et plus l'homme éprouvait de bien-être, plus il s'approchait de la divinité.

(A suivre). Albert BOSQUETTE.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçu dans le numéro 9, du 2 mars : un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

LES IDYLLES FRANQUES.

MERC'HWEG.

II.

Le convoi s'avançait majestueusement :
Les graves conducteurs assoupis, par moment
S'abritaient, en rêvant des heures plus prospères,
Sous des voiles tissés dans le pays des Sères.
Faustina, sous un dais recouvert de brocart,
De ses yeux demi clos voilant la douce flamme,
Le menton dans la main, s'abimait à l'écart
Dans ses rêves secrets et ses pensers de femme.
Tout-à-coup Lylia : — Maîtresse, le chemin
Est bien long, la chaleur avive ton carmin ;
Bois frais ! Io Bacchus ! ça, debout, paresseuses !
Vite, la coupe d'or ! Que les liqueurs mousseuses
S'échappent du flacon en longs jets refroidis.
Phaëtons, arrêtez vos coursiers étourdis ;
Dois-je te répéter sur ma lyre de Thrace
Un air d'Anacréon, une chanson d'Horace ? —

Elle dit : Faustina regardait au lointain
Un objet indécis, très bizarre, incertain,
Noir sur le chemin blanc, et cette étrange forme
L'arrachait au penser attristant, uniforme
Qui reprochait tout bas à ses charmes connus
D'avoir vu trente fois les ides de Vénus ;
En étendant la main elle dit : — Là, regarde !
Vois-tu... devines-tu ? — Maîtresse, je n'ai garde.
— C'est un loup !... Un cheval échappé du collier...
— Je le vois, c'est un char... — Non, c'est un cavalier,
— Oui c'est un cavalier !... Il galope. Il s'avance ;
J'aperçois dans sa main comme une courte lance. —
Faustina dit : — Qui donc vient ainsi devant moi ? —
Et Lylia : — Cédant à son secret émoi,
C'est de Bysontio, le tribun énergique,
Qui monte en ton honneur son coursier magnifique
Et pour mieux admirer ta nouvelle beauté
Vient t'offrir son palais en sa grande cité. —
Mais Faustina, mordant sa délicate lèvre,
Reprit : — As-tu ce jour le délire ou la fièvre ?
Vois ce casque de fer, ces vêtements velus ;
Non, non, ce n'est pas là le vaillant Métellus. —

(A suivre.) A. JULIUS.

JACQUES BAUCHANT.

SERGENT D'ARMES, BIBLIOPHILE SAINT-QUENTINOIS

(XIVe SIÈCLE.)

Le Manuscrit de 89 pages, dans un très-remarquable état de conservation, se termine par ces mots : et finit le livre des voies de Dieu.

Le Roy qui avait, comme le dit Bauchant, cette noble affection de faire translater livres espécialement historiens et moraux, chargea son sergent d'armes de lui traduire un livre de Sénèque.

Le texte français de cette traduction nous a aussi été conservé ; il figure parmi les manuscrits de la Bib. *Nationale* (*Français 1090*).

— A la première page se trouve une miniature représentant le Roy debout, devant lui Bauchant, à genoux, lui offre un livre avec fermoir ; l'entrevue a lieu dans un jardin (peut être celui de l'hôtel Saint-Pol) où se trouvent trois autres personnages.

« A vous très noble, très excellent et très puissant Prince, et en vérité, la fleur et la merveille de tous princes terriens, Charles-le-Quint de ce nom, Roy de France, digne de règne et

de régner, — Jacques Bauchant de Saint-Quentin en Vermandois, vostre petit et humble serviteur, et sergent d'armes, luy, et ce petit qu'il a de pouvoir prest en votre service. Et vous veust en telle manière persévérer au gouvernement de vostre règne que ce soit ou plaisir de Dieu, au salut de votre âme, à l'onneur et à l'utilité de vous et de vostre peuple et à la confusion de tous ceuls qui sont ennemis de vous et de votre royaume.

Ressouvenant, très redoubtez et renommez Prince de vostre petite créature, confiant de vostre constante débonnairété, de vostre souveraine bénignité, non de mes mérites après ce que autrefois vous présentai le livre : *Madame Sainte Elisabeth. Des révélations des voies de Dieu*, que je translatay de latin en français, me suis ores de rechiej enhardi de présenter à vostre très haulte et très excellente Majesté ce petit livre que Sénesque fit entre les aultres, qui est intitulé ; *Des remèdes ou consorz des maulx de fortune qui aviennent ou peuvent avenir aux hommes*, lequel livre il envoya à un sien amy appelé Callio, que j'ai translaté en francois, selon le faible sens de mon pouvre entendement. Et jacoit que ce livre soit petit en escripture, il m'a esté assez dure en translation, tant pour ce que je n'ay pu trouver vrais exemples en du tout semblables, mais les uns plus contenant aultrement que les aultres, tant pour ce que le stile est grief et estrange quant à moy et spécialement pour la faiblesse de mon jugement et de ma petite science.

Pourquoi très redoubté et très débonnaire Prince, je supplie très humblement à vostre haulte et très bénigne Majesté, qu'il vous plaise à supporter mon ignorance et prendre en gré et en patience mon petit œuvre, à l'exemple du souverain Roy qui eut plus agréable le petit don de la pouvre femme que les grandes offrandes du riche. Et à l'exemple mesure de Jupiter le grand Dieu des païens qui en ce peut estre figuré à nostre Sauveur Jhesu-Christ — lequel selon ce que disent les poëtes, quant il descendit en terre pour le monde réformer, se hebergea en la pouvre maisonnette de deux vieilles gens, c'est assavoir Philémon et Bauleis sa femme, et prist plus en gré leur petit lieu et la pouvre et maigre chère, que la vieille lui mit devant, que les haulz tois et les riches sentiers des plus grands. Et s'il plaist Dieu que vous le daigniez recevoir en gré, j'ai en projot de faire aultre chose où j'espère s'il vous plaît, que, à l'aide de Dieu, vous y prenderez autreffois plus grande plaisance et, pour ce metteray paine à le faire de cuer. — Car ainsi comme dit Ovide à Auguste César en son premier livre, intitulé : *de factis*, vostre bon et gracieux semblant met mon povre cuer réjouir, et mon petit entendement enforcer et relever et le contraire, — moy et mon propos du tout abattre et aveugler. Or est assavoir pour l'entendement de ce livre que si, comme dit Aristote en latin, du premier livre des *Ethiques*, en homme sont deux natures contraires c'est assavoir, Sensualité et Raison. Sen-

sualité si est toujours adverse à Raison et Raison la doit corriger comme la dame sa chambrière. Et cette Sensualité, selon que dit Monseigneur Saint Paul, est la loy des membres, dont il disoit qu'il sentoit une loy en ses membres, répugnant à la loy de sa pensée, c'est-à-dire à la loy de sa raison. Et selon cette ymagination, Sénesque en ce livre fait un dialogue de deux personnages c'est assavoir de Sensualité et de Raison, et si j'entends le tiers, c'est assavoir l'omme auquel sensualité met avant dolours et paours qui le fait frémir et doubter. Et Raison le conforte en respondant à la Sensualité, à son nom et à la fois au nom de l'omme conforté — comme si l'omme parlast ou respondit et à la fois, aussi Sensualité parle en personne de l'omme desconforté. Mais pour la translation estre plus plaine et plus entendable ; et pour ce ainsi que je l'ai trouvé, en aulcun de mes exemplaires, au lieu de Sensualité, j'ay mis Callio, auquel Sénesque envoyait son livre, qui met avant les doubtes et doleurs, et Sénesque au lieu de Raison. Si que Callio sera complaignant et mettant avant les doubtes e, doleurs, et Senesque sera confortant et respondant aux doubtes. »

S'ensuyt la table de chacun chapitre de ce livre : *Des Remèdes contre fortune.*

(A suivre). Ch. Desmaze.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Délibération du Conseil-Permanent du District de Chauny.

Séance publique du 24 Nivose,
l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Un Membre a dit :

Que le nombre d'infraction à la Loi du Maximum était si grand, qu'elle était presque nulle par le fait, que la rédaction du Maximum dans ce District est singulièrement vicieuse en plusieurs articles, ce qui avait excité avec raison les réclamations des Sociétés Populaires, Comités de Surveillance et et Municipalités, qu'il était du devoir de l'Administration de la remettre en vigueur pour l'intérêt général, notament celui des deffenseurs de la Patrie et des sans-culottes, qui ne peuvent atteindre un prix arbitraire ; qu'il l'invitait à chercher dans sa sagesse les moyens d'empêcher cette Loi d'être illusoire dans son exécution.

Le Conseil-Permanent du District, considérant, qu'il suffit de lui présenter un objet d'intérêt général et de donner force à la Loi, pour attirer toute son attention, et exciter son zèle ; que l'infraction presque générale de la Loi du Maximum vient du concert frauduleux du Vendeur et de l'achetteur, concert hors d'ateinte de toute punition, malgré la bonne

volonté, et la surveillance des Autorités Constituées, qu'outre beaucoup de denrées déjà mis en réquisition pour l'intérêt général, une lettre du Ministre de la Marine du 21 Nivose, prescrit d'y mettre encore celles relatives à cette partie, qu'il est indispensable de les y mettre toutes, celles de luxe excepté, afin d'en connaitre l'emploi, et obvier à toutes soustraction et agiotage à cet égard, que ce travail a été manqué dans la fixation du Maximum de ce District, ce qui occasionne une pénurie de denrées.

Arrête, après avoir murement délibéré, et l'Agent National entendu, qu'à la réception du présent, toutes les denrées, celle du luxe excepté, sont en réquisition, qu'en conséquence, les Municipalités ferait sous leur responsabilité, de concert avec les Comités de Surveillance si elles jugent nécessaires, des visites domiciliaires, et dans tous les cas dresseront un inventaire exact des denrées de chaque particulier, elles décideront si l'objet est de luxe ou non, en cas de contestation, cette disposition ne nuira en rien à la conversion d'une denrée en une autre, tel que des pommes en cidre, etc., en faisant évaluer par les Municipalités des lieux, la quotité de la nouvelle denrée que pourra produire cette conversion.

Les Municipalités délivreront aux Citoyens qui voudront s'approvisionner, des bons de la quantité de denrées qui leur est nécessaire, pour un temps déterminé, laquelle pourra être réduite par celle où il en sera fait usage, si elle la juge trop forte, les Municipalités demeurant toutes-fois responsables des quantités trop fortes et des doubles emplois qu'elles favoriserait, et sous peine d'être regardée comme suspecttes et traitées comme telles.

Munis de ces bons, les Citoyens prendront dans les lieux ou ils trouveront des denrées dont ils auront besoins, un visa de la Municipalité du lieu, pour en achetter la quantité porté en leurs bons, au prix du Maximum et tout refusant de fournir, sera regardé et poursuivi comme accapareur.

Tout Marchand, muni d'une facture conforme au Maximum du lieu de l'achat et de lettre de voitures, le tout visé des Municipalités des lieux de chargement, sera autorisé par celle du lieu du débit à revendre à cinq pour cent de bénéfice en gros, et à dix pour cent au détail.

Tout Propriétaire de Lin, Chanvre et autres denrées sugettes à conversion avant de pouvoir être employée, et qui les laisserait en gerbes ou dans un état, tel qu'on ne peut s'en servir au besoin, encourrera la confiscation desdits objets, et sera en outre regardé et puni comme suspect.

Le Tableau du Maximum de ce District en attendant le Maximum Général, sera révisé sur le champ.

A l'effet de quoi le présent arrêté sera Imprimé au nombre de 300 exemplaires, dont moitié *In-Quarto* et le reste en

Placard, pour être envoyé sans délai à toutes les Municipalités, aux Comités de Surveillance et Sociétés Populaires.

Fait à Chauny lesdits jour et an.

Signés. MAQUAIRE, *Vice-Président*, BLEUET, HANRY, DOCHEZ, GUENOT, QUEVASTRE, CARILLON, *Administrateurs ;* & ROBERT, *Agent-National*.

Contre-Signé,
R. SOYE, *Secrétaire*.

(Communiqué par ED. BERCET.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

I

A la fin d'un beau jour d'automne de l'année 1595, une jeune fille de 18 ans allait et venait rêveuse à travers les longues allées d'un jardin, dont les arbres portant encore quelques feuilles ombrageaient les rives de la Somme qui limpide et transparente en baignait les racines. Un pont en bois, trop étroit pour livrer passage à un cavalier et du reste trop peu solide, unissait les deux rives. Le jardin appartenait à une maison d'élégante apparence pour cette époque, située à une demi-lieue de la ville de Saint-Quentin, et la voie publique qui la mettait en communication avec la ville, taillait en deux le jardin, si tel on pouvait appeler la partie placée au-delà de la route et qui s'étendait jusqu'aux rives de la rivière, précisément en face du petit pont de bois dont nous avons parlé. Une allée de peupliers conduisait à l'entrée principale de cette maison de campagne et cette allée, interrompue un instant par la route, continuait moins régulièrement, faisant des sinuosités et devenant plus étroit, donnait sur un sentier à peine tracé, joignant comme avec peine le petit pont de bois caché par un petit monticule qu'on devait franchir avant d'y arriver. Il était évident que ce petit bosquet était peu fréquenté par les habitants de la maison qui en étaient les maîtres, car le soin qu'on prenait des arbres annonçait une négligence de longues années : leurs branches s'enlaçaient en tous sens et si on voulait prendre la direction du sentier qui conduisait au pont, on était obligé d'écarter avec la main les branches indiscrètes qui barraient le passage au promeneur qui rarement fréquentait ces lieux.

Ce petit pont servait de chemin de traverse à celui qui ne voulait pas suivre la route praticable qui se dirigeait à gauche vers le village de Vermand, situé à droite du château de Catelet, forteresse qui, dans ce temps de discordes civiles et de guerres de religion, était occupée par une garnison espagnole.

Comme nous disions, la jeune fille pouvait avoir dix-huit ans ;

sa taille élégante et svelte faisait ressortir les formes de son buste et la rondeur de ses épaules, et á travers un foulard de soie, rare ornement pour cette époque, au moins dans une jeune fille dont les vêtements n'annonçaient pas une noble origine, une longue et abondante chevelure blonde et soyeuse s'échappait presque à regret; ses yeux étaient azurs, et si cette gracieuse figure eût apparue en Allemagne au pied de la montagne de Darts, rendue immortelle par les vers de Goethe, on l'aurait prise aisément pour l'ombre de Marguerite attendant aussi son Faust. Une teinte de profonde mélancolie voilait sa douce physionomie et son regard tourné obstinément vers le pont démontrait qu'elle attendait quelqu'un avec impatience.

Il y avait plus d'une demi-heure que la jeune fille était là sans que le moindre bruit lui eût fait supposer le terme de sa longue attente. Le soleil envoyait ses derniers rayons sur les oours de Saint-Quentin, l'air du soir qui commençait à être plus frais plissait les ondes de la Somme qui, ainsi agitée, ne venait plus mourir doucement sur le rivage, mais venait heurter les piliers du petit pont de bois.

(A suivre.) A. L.

CONVENTION LITTÉRAIRE

ENTRE L'ANGLETERRE ET LA FRANCE

M. Tesserenc de Bort vient de transmettre à la commission des traités de commerce un projet de convention littéraire entre l'Angleterre et la France, le projet; rédigé par la société des gens de lettres, a pour but de faire cesser le pillage organisé par les auteurs anglais on détriment de nos romanciers et de nos auteurs dramatiques. On prenait une pièce ou un roman français dont on changeait le titre, le lieu de l'action et le nom des personnages. Et l'œuvre était livrée au public Auglais sans qu'il fut possible que nos auteurs réclamassent la moindre indemnité.

Espérons que nous verrons enfin cesser ce pillage que la convention littéraire de 1851, a été impuissante à réprimer.

LA TRICHINE

Dans sa dernière séance, le comité d'hygiène publique a reçu communication d'une note officielle, émanant de M. J. Comte, consul de France à Magdebourg, et relatant un fait médical aussi intéressant que curieux: il s'agit d'une véritable épidémie de trichinose constatée dans les hôpitaux civils et à l'hôpital militaire de Magdebourg.

Bien que ce fait se passe loin de nous, dans le cœur de la

Prusse, il mérite néanmoins d'être signalé, tant à cause de sa rareté que par la gravité exceptionnelle qu'il présente.

La trichinose est produite par l'invasion, dans l'économie, de petits vers blancs longs de cinq à six millimètres environ et connue sous le nom de trichines. Ces vers, qui ne se rencontrent guère que dans la viande de porc, se multiplient d'une façon prodigieuse.

« Ainsi, dit la communication d'hier, de petits morceaux de chair, du poids d'un gramme environ, enlevés sur plusieurs malades au moyen d'un trocart très fin, contiennent jusqu'à 8,000 trichines vivantes, et c'est par milliards qu'on a pu les évaluer dans le corps d'un soldat, mort après trente-deux jours d'atroces souffrances. Jusqu'ici les annales médicales n'avaient enregistré que quelque cas rares et isolés. Cette fois, plus de deux cent cinquante personnes sont atteintes; plusieurs ont déjà succombé, et cent cinquante environ sont dans un état des plus alarmants.

Le comité d'hygiène a pensé qu'il était bon de prendre des mesures contre l'invasion possible de cette épidémie.

Il existe quelque part un texte de loi, rédigé il y a plusieurs années, qui prescrit de faire soigneusement l'inspection de la viande de porc destinée à la consommation ; mais, comme tant d'autres, il est resté jusqu'ici à l'état de lettre morte : les inspecteurs, si même inspecteurs il y a, n'inspectent rien et la garantie qu'on peut attendre de cette loi est tout à fait illusoire.

Le comité d'hygiène a pris une résolution qu'on ne saurait qu'approuver : celle de réclamer de l'autorité supérieure l'application rigoureuse de la loi.

A PROPOS DE NOTRE VILLE.

Extrait d'une lettre adressée à M. AD. LANGLET,

Directeur-Gérant, par M. P.-CH. DAMIENS.

...... Ce qui suit n'est pas une censure ; c'est plutôt un éloge à l'adresse de la Rédaction, ou de l'auteur des causeries : *Notre ville,* que je n'ai pas l'honneur de connaître, et qui a d'ailleurs raison de garder l'anonyme pour se soustraire à l'inconvénient de la rancune, des amours-propres blessés.

J'approuve l'idée du critique : *Il n'y a pas de rapports forcés entre l'éducation et l'instruction* (1), mais c'est une idée qui aurait besoin de commentaires. — Au lieu de : *Il n'y a pas de rapports forcés,* j'aimerais mieux comme un peu plus clair : Il n'y a pas forcément rapport ou connexion intime entre l'éducation et l'instruction. — Ou bien comme cela dépend après tout de la définition des termes, peut-être vaudrait-il mieux, encore dire comme il est dit dans un travail dont je vous ai donné un aperçu rapide, *sur l'instruction obligatoire,* qu'il y a au moins cinq ou six sortes d'instruction, savoir : l'instruction usuelle, l'ins-

(1) 8e ligne avant la fin de la page 194.

truction technique ou professionnelle, l'instruction libérale ou élégante, l'instruction morale, etc.

L'instruction libérale, élégante ou intellectuelle proprement dite, serait celle que *le critique* appelle par extention *éducation* (1). — Et l'instruction morale serait comme elle est ou doit être l'éducation ou l'instruction des bons instincts du cœur, ou des bons sentiments instinctifs rationnels. C'est cette éducation des bons sentiments instinctifs rationnels qui fait, comme dit votre collaborateur, que « *de bonnes familles d'ignorants, d'illettrés conservent le respect des mœurs et de la parole donnée* » (ou de la bonne foi), et professent et pratiquent habituellement une déférence, une bienveillance, une charité sympathique à l'égard du prochain.

C'est dans ce sens que vous avez pu lire à la page 17 d'un opuscule que je vous ai communiqué : « On ne forme pas essentiellement l'homme à la sagesse avec des idées de science ou d'art (avec des idées d'instruction usuelle ou professionnelle). On le forme aux vertus (aux bonnes qualités) privées, sociales ou civiques avec des principes et des sentiments moraux, et mieux encore, avec de bons exemples de probité (ou loyauté) privée. Les idées de science et d'art (de métier ou de mécanisme professionnel), ne sont que des moyens pour arriver au bien comme au mal; elles n'ont de valeur réelle que par leur direction vers le noble but que l'homme doit toujours se proposer, la connaissance du vrai. »

. . . .

Notre collaborateur : *Un critique*, nous prie de demander pardon aux lecteurs de la *Petite Revue* pour les *coquilles* qui se sont glissées dans son dernier article sur *Notre ville ;* elles donnent un sens tout-à-fait burlesque à ses phrases et surtout à ses approximations historiques. Nous ne pouvons lui refuser cette satisfaction, quoique nous ayons pour excuse la funambulesque fantaisie de sa calligraphie.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 30 mars. — La seconde représentation, donnée par le jeune *Avrain*, avait attiré un peu plus de monde. *Les trois Gamins* et *Paris qui marche* ont été... enlevés par ce jeune artiste. Espérons qu'il écoutera les sages conseils des vétérans, car nous craignons toujours que ces jeunes phénomènes, au lieu de se perfectionner, s'endorment et s'usent dans leurs succès présents, sans travailler pour l'avenir.

Le Roman d'un Jeune homme pauvre n'a pas encore été aussi bien joué sur notre scène : — *Duménil* (Maxime Odiot) est tout à fait dans son rôle, distinction, diction et dignité lui vont à ravir. — Mlle *Augusta Ozanne*, *Fournier*, *Didier* et *Letemple* complètent la bonne interprétation de ce chef-d'œuvre d'Octave Feuillet.

Lundi 31 mars. — *Lucie de Lamermoor* était le grand attrait de la soirée ; on avait annoncé : *Les Dragons de Villars*, aussi quelques personnes voyant ce changement se sont empressées de retirer leurs coupons de locations ; peut-être le souvenir de notre regretté *Renard* en est-il la cause ; mais ne revenons pas sur le passé et regardons, pour juger l'interprétation de *Lucie*, le milieu dans lequel nous nous trouvons. Il est vrai que cet opéra est au-dessus des forces de nos artistes, et malgré cela, Mlle *Couvreur* a su soulever plusieurs fois la salle entière ; le vrai public sait apprécier que cette artiste travaille réellement et peut noter le progrès qu'elle a su réaliser depuis le commencement de l'année théâtrale. Nous en dirons autant de *Herbert*, qui a su trouver des accents pleins de tendresse, de passion et d'énergie, et nous ajouterons sans crainte, que s'il était servi par des

moyens vocaux suffisants, il arriverait à la perfection. — Nous ne pouvons en dire autant de *Augé* et *Ramel*. Quant à *Mathieu*, taisons-nous ! — Félicitons particulièrement l'orchestre pour la façon discrète dont il a accompagné les artistes.

De tous les opéras de ce compositeur au génie tendre, élégiaque et passionné, qui a nom Donizetti, *Lucie* est un de ceux qui se maintiendront toujours au répertoire. Le poëme en est bien tracé, bien coupé ; les situations dramatiques, très nombreuses, y sont habilement amenées et découlent de la situation même ; de plus, la passion dans la musique est débordante, et on voit que le compositeur a écrit cette partition avec son cœur, avec son âme de feu.

Jeudi 3 avril. — C'est un véritable événement littéraire que la reprise de *Marion Delorme*, ce chef-d'œuvre consacré par le génie du poëte et l'admiration publique. Trop jeune pour avoir pu assister aux premières représentations de ce drame, nous ne pouvions en apprécier que la forme littéraire ; aussi souhaitions-nous vivement qu'il nous fut permis de le voir jouer.

On sait que ce fut une des premières œuvres dramatiques de notre grand poëte, et que, composée en 1829, il ne fut joué qu'en 1831. A cette époque, la critique se montra sévère à son égard. Jules Janin l'apprécie ainsi : « Il est difficile de dire quelle est l'impression produite par ce drame étrange. Il y a de tout dans ces cinq actes : du rire, des larmes, de la pitié, de la terreur, et surtout de l'étonnement à l'aspect d'une conception si hardie. Le seul défaut de cette conception est dans sa variété même. Ce drame est tour à tour ode, dithyrambe, comédie, tragédie, préface ; plus d'une fois, vous oubliez que ceci est une action dramatique ; c'est la grande lutte d'un grand esprit contre toutes les opinions dramatiques de son pays ; lutte intéressante et belle, sans contredit. » C'était un des plus bienveillants. Le rédacteur du *Corsaire*, M. Le Poitevin Saint-Alme fut plus vif. « Quant à la forme, elle brille tour à tour par le sublime et par le ridicule, le gothique, l'audacieux et le biscornu. Il y a une tirade qui se distingue particulièrement par le cliquetis de têtes, de squelettes, de sépulcres et de cadavres qu'on ait jamais entendu : on se croirait dans un charnier où des ossements humains dansent la ronde du sabbat. » — A cette époque, le monde littéraire était partagé en deux camps bien nettement opposés : celui des classiques et celui des romantiques, dont Victor Hugo s'était de prime-saut déclaré le chef ; il était donc tout naturel qu'on se disputât vigoureusement à l'occasion d'une pièce conçue sur un plan nouveau et écrite dans une langue dont les termes crus étaient loin d'avoir leur droit de cité dans la maison de Molière.

Marion Delorme offre aux spectateurs une pièce d'une véritable valeur littéraire, avec des qualités de style, la peinture des caractères et le développement des passions. Elle restera au premier rang de ces chefs-d'œuvre qu'on reverra toujours avec plaisir, et qui tiennent leur place, à côté des œuvres des grands maîtres classiques. Victor Hugo aura la gloire d'avoir été, il y a quarante ans, le pionnier du drame nouveau et aujourd'hui, avec les mêmes œuvres, d'en être le rénovateur. Espérons que la jeune génération de poëtes dramatiques saura prendre et rendre au public cette forme grandiose de l'art, que vient de consacrer définitivement la reprise du drame historique.

Mme *J. Laurent* rend Marion Delorme avec âme et passion, elle est très remarquable et pathétique au plus haut point, sans cesser d'être simple et vraie.

M. *Bessac* a des accents entraînants, sympathiques qui pénètrent, son jeu est serré, se diction correcte, il rend parfaitement le Louis XIII de convention imaginé par V. Hugo.

Noailles (Didier), est grave, sévère, a quelquefois des élans magnifiques, des désespoirs terribles et déchirants qui ont soulevé la salle ; mais il est trop sombre, surtout quand il est avec Marion, il ne sait pas être passionné, il a des éclats de voix inutiles.

Debray (Chaverny), a des allures tout-à-fait chevaleresques, il lance le mot avec un laisser-aller charmant.

Nous ne pouvons nous dispenser de constater le talent dont font preuve : *Bar* (Brichanteau) : — *Panot* (Laffemar) ; — *Dervier* (Bellegarde) ; — *Brelet*, dans le rôle difficile du fou L'Angely ; — *Rivet* (Le Gracieux), plein de rondeur et de gaieté ; — et de *Frumence*, qui a bien compris et rendu le caractère, la tenue sévère, le visage sérieux, et l'air de noblesse et de dignité du marquis de Nangis.

Tous les artistes ont donc leur part dans l'interprétation, de ce chef-d'œuvre du romantisme sur notre scène, et ont droit aux éloges qu'il ne faut pas mesurer à l'importance des rôles, mais au talent déployé par tous et par chacun. LÉO.

Dimanche 6 avril. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
Pour l'avant-clôture de l'année théâtrale,
LE BOSSU, drame en 5 actes et 10 tableaux.
LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.

Lundi 7 avril. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
Clôture de la saison d'hiver. — Entrée gratuite pour les enfants.
LAZARE LE PATRE, drame en 5 actes.
L'AUBERGE DES ADRETS, pièce en 2 actes.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE ST-QUENTIN

PROGRAMME de la Soirée musicale que la Société, sous la direction de M. Albert COURTOIS, donnera à ses membres honoraires, le Samedi 5 courant, au Théâtre, à 9 heures précises :

1° Ouverture sur des motifs du *Stabat Mater*, de G. Rossini (Mercadante) ;
2° *Trois soldats*, poésie de L. Gallet, musique de Faure ;
3° Fantaisie pour cor (Gallay) ;
4° Ouverture de *Semiramis* (Rossini).

—

5° Marche funèbre (Chopin) ;
6° Arioso de *la Coupe du Roi de Thulé* (Diaz) ;
7° Fantaisie pour orchestre sur *Il Trrovatore* (A. Lamotte.)

NOUVELLES

∴ Mgr Jacques-Antoine-Claude-Marie Boudinet, évêque d'Amiens, est mort hier.

Il était né le 30 août 1806, à Saint-Rogatien (Charente-Inférieure). Vicaire général à La Rochelle, puis évêque élu de Cybistra *(in partibus)* le 11 mars 1856, administrateur apostolique de Pamiers, il fut installé évêque d'Amiens le 21 juillet 1856.

∴ De nombreuses pièces fausses italiennes de 50 centimes circulent en ce moment à Dijon, à Grenoble, ainsi que dans leurs environs.

∴ M. A. Tremblay, ancien professeur des sciences au lycée Henri IV, directeur et conférencier de la bibliothèque de Limoges, vient de mourir de la morsure d'une vipère.

∴ Singapoor, 1er avril. — La Hollande a déclaré officiellement la guerre, le 26 mars, aux Achinois, tribu indigène de Sumatra.

∴ Le jury du Salon aura à examiner plus de 6,000 œuvres d'art ; le local de l'exposition n'en peut contenir que 1,800.

∴ Le comte Abraham Camondo vient de mourir à l'âge de quatre-

vingt-douze ans ; trisaïeul, il avait vu naître le petit-fils de son petit-fils.

⁂ A l'église Saint-Eustache, dimanche prochain, à quatre heures précises, sera chantée une scène de la Passion, mise en musique par M. Duchemin Magliano.

⁂ Le général Soumain, qui vient de mourir, était un collectionneur passionné d'autographes. La collection qu'il laisse est, dit-on, fort curieuse.

⁂ M. Ch. Buloz, fils du directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, épouse Mlle Richer, fille du professeur de ce nom, chirurgien à l'Hôtel-Dieu.

⁂ C'est jeudi qu'a eu lieu, à l'Odéon, la magnifique représentation extraordinaire donnée sous le patronage de Mme Thiers, au bénéfice des amputés de la guerre.

⁂ Les *Petites Affiches* annoncent que Mme veuve Lebrun, duchesse de Plaisance, née Berthier de Wagram, vient d'être pourvue d'un conseil judiciaire.

⁂ On annonce la mort de M. Joseph Salvador, un savant distingué, connu par d'importants travaux.

⁂ L'union syndicale de France poursuit son but : la centralisation de l'action syndicale. Elle organise tous ses services, place du Château-d'Eau, aux anciens magasins réunis.

⁂ L'Académie des sciences a élu M. Cosson, académicien libre, en remplacement de M. le maréchal Vaillant ; M. Cosson est un botaniste distingué.

⁂ Le paquebot *Ville-du-Havre* est parti du Havre pour New-York, le 31 mars ; le même jour, la *Ville-de-Paris* est arrivé au Havre, venant de New-York.

⁂ Berlin, 1er avril. — La Banque de Prusse vient d'élever l'escompte à 5 0/0 et le taux de l'intérêt des prêts sur gages à 6 0/0.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustres de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 00 Choix .. bonnes marques 71 à 72 Courantes 66 .. à 68 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 25 m. j. 70 00 à 70 25 4 mois 70 25 .. à Supérieures:courant du mois .. à 69 00 .. 2 mois .. à .... mai j. 60 25 à 60 50

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 92 50 tout fût disposé 91 — épurée en tonne 100 50 lin disp. en tonne 95 .. en fût 94 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 90 75 Cour. du m. 90 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 94 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 00 à 00 — *Cote commerciale*, dispon. 53 00 a 00 00 courant du mois 53 54 4 mois 55 50 mois chauds 53 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 25 à 62 ..
Blanc n° 3 disponible,	72 .. à 72 25
Bonne sorte,	158 .. à ....
Belle sorte,	159 00 à ....
Mélasses de fabrique,	9 50 à ....
» de raffinerie,	.... à ....
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	61 25 à 61 ..
Blanc n° 3 » »	71 75 à 72 ..
Raffinés suivant mérite,	158 .. à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1958	459	288	80
Vendus . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 92	1 74	1 85	1 72
Le kil. 2e qualité.	1 75	1 64	1 65	1 64
Le kil. 3e qualité.	1 65	1 52	1 45	1 52

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 .. Roux .... Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 21 .0 2e 20 00

Laon. Blé 1re 31 35 2e — — Seigle 00 .. Orge 22 — Avoine 18 30 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 32 .. 2e 30 34 3e .... Seigle 1re .... — Orge d'hiver 23 50 de mars .. .. Avoine 1re 10 .. 2e .9 50 Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	61 25
—	—	au-ds 7	65 25
—	—	10 à 13	60 25
—	—	15 à 19	....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 40 à 42 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .... Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 161 00 3/6 fin disp. 53 50 à .... courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .... Alcool 1er disp. .... courant .. ..

Huiles. Colza — .. épurée — .. Œillette rousse .. .. bon gout .... Lin 84 00 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 55 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 19 — quin. Seigle 17 40 Orge 20 00 Farine .... à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 30 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 17 50 à .. Avoine 21 à 20 50 Haricots blancs .. rouges ..... Pois verts .... Farine les 100 kil. .... —à —

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re .. — 2e 11 .. Orge 1re 12 50 2e 12 .. Pamelle 1re 12 50 2e 12 .. Avoine 1re ..9 50 2e 9 —3e .8 50

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e 30 66 3e .... Avoine .... Orge — .. Pammelle 00 00 Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon 00 .. Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re .. — 2e 22 87 3e 22 .. Escourgeon .. . . Seigle 17 75 Féverolles 18 — Avoine 18 50 Œillette, ... Colza 23 00 Orge 21 50 Hivernache ....

Guise. Blé 1re 43 50 à 41 50 Seigle .... Orge .... Avoine.. .. Féverolles .. 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 45 2e 41 42 Son 14 00 Blé blanc qtal 31 32 gris 29 30 Seigle 12 13 Avoine 7 50 Orge d'hiver 24 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 15. 13 Avril 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Les personnes qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement ont reçu dans le numéro 9, du 2 mars, un bulletin de réabonnement. Elles sont priées de le remplir et de nous l'adresser franco, afin de participer aux importantes primes que nous rappelons aujourd'hui.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE ST-QUENTIN

ANNÉE 1872-73.

5 avril 1873. — Troisième soirée.

Le nom de soirée musicale est heureusement trouvé pour qualifier l'heure et la durée de l'exécution des morceaux choisis

par la Société philharmonique de Saint-Quentin.. Ce n'est point un concert ; c'est une fête intime d'harmonie qui réunit pour l'audition d'œuvres intelligemment triées, un nombre trop restreint de gens bien organisés, d'esprit délicat et d'oreilles sensibles ; c'est un plaisir sain, moralisateur et que l'on ne saurait trop recommander aux hommes de goût qui sèvrent, par une juste rigueur, l'imagination des femmes de leurs familles, des émotions de bas aloi que procurent les pièces à intrigues mal famées et les chansons idiotes.

La musique, cette sublime expression des passions et des douleurs humaines, est par excellence l'art des nuances et des transitions de sentiment ; elle parle la langue du cœur et elle en traduit plus ou moins difficilement, suivant le maître qui la manie, les félicités, le calme ou les fureurs.

En cette troisième soirée, la note générale était triste ; cela ne heurtait point et toute cette mélancolie a été acceptée de prime-saut, sans protestation.

Dans la première partie du programme officiait musicalement un des pontifes les plus illustres de l'art italien ; le *Stabat Mater* de Rossini a fourni à un maître célèbre l'occasion de grouper les airs sublimes et les cris doulouroux du *Pianto* le plus terrible qui ait torturé l'âme humaine. Comme il a suffi d'indiquer Rossini, il n'y a qu'à écrire le nom de Mercadante, et tous les amateurs de l'art sérieux, j'en suis sûr, souriront finement et sympathiquement.

Le charme de cette trame sonore, le chant entonné par les harpes du ciel pour adoucir les affres de Marie, la Mère fidèle et inconsolée me semblait éloigner des cœurs et des yeux les ténèbres de Golgotha. A travers les explosions Rossiniennes, je le confesse, j'entendais les sanglots et les cris d'angoisse notés par Pergolèse au pied de l'infâme gibet. Oui, tandis que retentit le chœur des célestes cohortes, je l'oublie peu à peu pour prêter l'oreille au drame du Mont Calvaire où Jésus expire et où... *Stabat Mater*. Le succès a justifié la tentative audacieuse de Pergolèse et de Rossini. Pourquoi les comparer et comment les juger ? Ils se complètent l'un par l'autre.

Une suave légende écrite et notée en mineur, avec un goût malheureusement trop rare, a été chantée par M. Poulain. C'est la première fois que, depuis l'ouverture des soirées, nous jouissons du plaisir discrètement mesuré d'entendre la voix humaine. Quelqu'agréable que soit l'ensemble des instruments, il gagne à cette intercalation dont on ne saurait trop vivement recommander l'efficacité. MM. de la Société ne nous accorderez-vous jamais la faveur d'écouter un duo chanté ?

La voix de ténor de M. Poulain est bien timbrée et fraîche. Il a été accueilli avec une sympathie marquée et qu'il a méritée, quoique peut-être un peu impressionné à son début. Il a fort bien détaillé la romance des *Trois Soldats,* poésie de Gallet, musique

de Faure. Trois guerriers français sont partis pour les combats. Les deux premiers qui rêvaient fortune et amour sont moissonnés par le fer des batailles. Le troisième seul n'attendait rien, ne rêvait rien. Seul, il survit à ses compagnons et soldat de fortune. Il se profile le soir auprès de leurs cadavres, sombre et immobile comme la statue de la Fatalité.

A ce chant ont succédé les sons du cor. M. Boutry a exécuté avec l'assurance que donne la connaissance parfaite de l'instrument une fantaisie pour cor écrite par Gallay sur un air de Bérat : *Ma Normandie*. Il n'est pas récent cet air. Il a cependant fait son tour de France, quoi qu'il n'exprime ni idée tumultueuse, ni sentiment grotesque. C'est un air champêtre de musette ou de flutiau de berger que l'on aimerait entendre au loin dans les vals des prés d'Augé, au soir, quand les bœufs blancs tachetés de fauve s'accroupissent dans leurs herbages et lorsque le soleil qui décline, étale à perte de vue ses rayons mourant sur les immenses tapis verdoyants et fleuris.

Mais à Rossini, les honneurs de cette première partie de la soirée !

Après avoir admiré les sons tirés par lui de la lyre chrétienne, n'était-ce pas un délicat plaisir que de l'écouter maniant le théorbe religieux des cérémonies payennes ?

Quelle page magistrale que cette ouverture de *Sémiramis !* Quel parfum mystique s'en exhale ! Babylone s'apprête toute entière à célébrer la fête de Bélus, ce type royal des antiques Baals. En ce jour auguste, la grande *Sémiramis* doit choisir un nouvel époux et donner un successeur à Ninus. Le ciel oriental resplendit. Les senteurs balsamiques des plantes Assyriennes se mêlent aux odeurs enivrantes de la myrrhe. Le peuple entier doit accourir... Ecoutez. L'orchestre s'émeut. N'entendez-vous pas retentir au lointain l'appel des tambours sacrés...? puis les bœufs du parc... confus d'abord et légers... puis plus distincts et rapprochés ? Les voici tous ! La foule a envahi le temple. Les prêtres au maintien sculptural, vêtus de blanc, la barbe tressée en nattes, sont rangés autour de l'autel. Les théories des vierges aux nez recourbés, aux yeux de velours noir, ondulent sous leurs guirlandes de fleurs comme les palmiers au souffle des brises. Les guerriers noircis par les feux du soleil, casqués, cuirassés et richement parés déroulent leur file immense comme un reptile ondulant sous les feux du jour. Oroë, le grand prêtre, fait un signe et les musiciens sacrés, la pschent sur le front, soufflant dans les roseaux taillés de l'Euphrate et du Tigre, font éclater les rhythmes étranges et mystiques des hymnes du divin Bélus. Les accords hiératiques répondent aux énergiques accents des trompettes guerrières. L'enivrement des sens et des cœurs est à son comble. La toile peut se lever. Les Assyriens sont prêts à entonner le chœur :

Belo si celebri !
Belo s' onori !
Suoni festevoli,
Mistici cori,
E sacro a Belo
Un si gran di !

MM. de la Société, quand vous reprendrez l'exécution de cette œuvre irréprochable dans son originalité, soignez un peu, s'il vous plait, l'andantino du chant religieux. Et vous, MM. les violons ! *meno furia* pour l'amour de... Bèlus et de Sémiramis ! Avec quelques légères corrections et un peu d'ensemble, vous donnerez à ce chef-d'œuvre tout imprégné d'odeurs exotiques toute sa valeur et son caractère de religiosité asiatique.

La seconde partie de la soirée a été moins heureusement ouverte par une *Marche funèbre* de Chopin. Quelles émotions attristantes ne devait-on pas attendre en pareille œuvre, de la part d'un maëstro dont les accords habituellement maladifs font toujours rêver à ce jeune affligé qui cheminait, une fois encore, au bois cher à ses premiers ans, comme l'a écrit le sentimental Millevoye. Les jeunes Miss, qui assistaient à la soirée semblaient peu émues par cette création plus prétentieuse que réussie. Nous n'incriminerons point leur sensibilité. Oh non ! et nous nous faisons un vrai bonheur de leur indiquer, si toutefois elles ne le savent pas, qu'il y a moins de tristesse et surtout de mélancolique distinction dans cette Marche funéraire que dans certain Nocturne, op. 32, dédié à Mme de Billing et même (chose affreusement bizarre) que dans certaine Valse brillante, op. 34, nº 1, mise aux pieds, que je me plais à croire petits, de Mlle de Thun, par le susdit Chopin.

M. Poulain a chanté pour la seconde fois et a fait entendre avec les mêmes qualités qu'auparavant un arioso de la *Coupe du roi de Thulé*, musique de Diaz. Le piano fait aux grands airs d'opéra un bien maigre accompagnement. Le public a tenu bon compte à M. Poulain de sa bonne volonté et de l'insuffisance des moyens auxiliaires. Il est vraiment ingrat de chanter sur un théâtre sans accompagnement des instruments d'orchestre.

La soirée a été terminée par une fort belle fantaisie de M. Lamothe sur l'opéra de *Il signor Verdi*, le plus enfiévré des compositeurs. La Société a droit à tous les hommages des auditeurs pour la manière correcte dont elle a exécuté ce morceau, puisé dans une œuvre dramatisée à outrance musicale et dans laquelle saillent en couleurs vives et tranchées le chœur des Tsiganes, le chant du Prince, le lamento du *Trouvère* et les accents palpitants de Léonor.

Toute cette poésie sonore de cuivres et de cordes vaut bien un long poëme, même écrit par Berchoux, et console un peu de la prose que l'on coudoie dans les rues depuis que l'esprit n'a plus permission d'y courir.

Le meilleur de la vie n'est-il pas formé de ces nobles et

douces jouissances, roses sans épines qui ne laissent au cœur que de chers souvenirs ?

Plaisirs intimes ! discrets, secrets et sans regrets.

A. JULIUS.

ETUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE (1),

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. FILLEUL, 2 vol. in-8°, FIRMIN-DIDOT, 1873.

II. — L'ART.

Jusqu'à la fin du ve siècle (2) « Athènes n'avait connu que » la peinture monochrone. Un simple trait tracé avec des rou- » ges de plomb, et plus tard avec de la terre rouge, traçait le » contour des personnages roides et sans mouvement. Polygnote, » le premier, peignit ses femmes habillées de vêtements de cou- » leurs variées et rendit les divers mouvements et le jeu des » physionomies. » Mikôn, Panaenos et Plistaenétès se distinguèrent aussi dans la peinture. Par malheur, nous ne connaissons ces artistes que de nom, leur œuvre tout entière a péri (3).

Il nous reste peu de chose de la sculpture, cet art si national qui excitait à un si vif degré l'attention et l'admiration des Hellènes. Pour un peuple aussi amoureux de la beauté physique que l'était le peuple grec, quel art pouvait être préférable à l'art de figurer aux yeux, de *fixer* la beauté du corps humain, de représenter la majesté des dieux ? Aussi tenait-il en haute estime le sculpteur, qui était un des personnages les plus importants de l'Etat ; il fallait être homme libre pour pratiquer la sculpture et la peinture.

L'architecture ne venait, au temps de Périclès, qu'après la sculpture. Par un progrès continu, la statuaire, dont le rôle fut tout d'abord insignifiant, était arrivée à être considérée comme l'art par excellence. Son développement correspondait au développement que prenaient dans la vie pratique l'orchestrique et la gymnastique, et lorsque l'art de rendre beau et fort le corps humain arriva à son apogée dans l'état, l'art de représenter le corps humain beau et fort atteignit le sien. L'architecture ne fut plus alors regardée que comme un art accessoire : le temple n'est que *l'étui* de la divinité dont la statue se dresse dans toute sa splendeur sur l'autel (4).

---

(1) Voir les numéros 11, 12 et 14 de la *Petite Revue*.

(2) Toutes les phrases, entre guillemets, sans nom d'auteur, sont de M. Filleul.

(3) Quelques vases, quelques mosaïques et quelques peintures murales de Pompeï et d'Herculanum sont tout ce qui nous reste de la peinture antique.

(4 et 5) Emile Boutmy, *Philosophie de l'architecture en Grèce*.

Sorti de l'art oriental, l'art grec s'est dégagé peu à peu des premières tendances que lui avait imposées cette origine pour s'attacher à reproduire et à traduire la nature comme elle se présentait à lui, claire et simple. On n'a jamais vu, en Grèce, ces statues énormes et bizarres, ces géants de pierre à plusieurs bras et à plusieurs têtes, mi-partis hommes, femmes, animaux, plantes ; ces figures, si chères au panthéisme oriental, répugnent au goût mesuré et exquis de la race grecque ; ces temples immenses, à sept enceintes, obscurs et silencieux, creusés dans les flancs d'une large montagne, où l'Asiatique entre tremblant et pâle d'épouvante, ne seraient pour les Grecs que des difformités monstrueuses. La forme humaine semble à l'artiste grec la plus belle et la meilleure, et c'est elle qu'il représente. Dans le temple qu'il construit, tout (5) « se rapproche du modèle » minéral que la nature environnante offre et recommande à l'ar- » tiste dans les fermes arêtes de ses montagnes. Essentiellement, » un monument comme le Parthénon est un cristal, et un cris- » tal de l'espèce la plus simple, c'est-à-dire d'une génération » facile à déterminer (6). »

Bref, si l'on étudiait en détail l'architecture et la sculpture des Hellènes, l'on verrait que leur art ressemble à leur vie, et que la tournure de leur esprit artistique vers la clarté et la simplicité est le résultat des forces combinées de leur race, de leur climat et de leur sol (7).

(A suivre.) Albert Bosquette.

Erratum : N° 14, Etude sur la Grèce ancienne, 1re page, 4e ligne, au lieu de : *le Panthéisme Hellénique*, lire : *le Polythéisme Hellénique*.

LES IDYLLES FRANQUES.

MERC'HWEG.

III.

Merc'hweg, le guerrier Frank, est d'une race illustre.
Il a vu de ses jours le quatrième lustre,
Et déjà l'ennemi le connaît à ses coups,
A ses yeux enflammés comme les yeux des loups,

---

(6) La petitesse des temples grecs s'explique aussi par leur destination : le prêtre seul ou la prêtresse y pénétrait ; le peuple restait à la porte, d'où il apercevait facilement tout ce qui se passait à l'intérieur.

(7) Voyez, si vous êtes curieux de vérifier la chose, Beulé : *l'Acropole d'Athènes*, *Etudes sur le Péloponèse* ; E. Boutmy, *Philosophie de l'Architecture* ; les restaurations de Garnier et de Paccard, etc.

A son cri de combat, à ses rudes allures ;
Au seuil de son logis on voit dix chevelures ;
Il s'assied au conseil, et les jeunes beautés
Ont tenté plusieurs fois d'adoucir ses fiertés ;
Mais le cœur de Merc'hweg garde une paix farouche ;
Son fer, seul avec lui, repose sur sa couche.
Héros beau mais sauvage, en son calme dédain,
Dans un fourreau de fer il porte un cœur d'airain.
Quand ses épieus en main il s'élance à la chasse,
Son pas rapide est sûr et nul ne le dépasse ;
Cœur sain et cerveau fort, aux fêtes des repas
Il boit toute la nuit et ne s'enivre pas ;
Il parle peu. Connu pour sa grande vaillance
Il a deux ornements : son glaive et son silence.
Les Franks ont envoyé Merc'hweg en mission
Aux bains de Spatula. Sa jeune ambition
S'en réjouit ; il part ; il remplit son message
Et prêt à revenir, lui, le prudent, le sage,
Il demeure. Il a vu dans ce joyeux séjour
Les glaces de son cœur fondre au soleil d'amour :
Il a vu Faustina. Mais le jeune sauvage,
Orgueilleux et timide, inhabile au servage,
Muet, s'est contenté d'adorer en secret
L'objet éblouissant de son culte indiscret.
Il a lutté, gémi, mais une ardente flamme,
Ainsi qu'un laurier sec, a consumé son âme.
Voilà pourquoi Merc'hweg, qu'Eros empoisonna,
Attend sur son chemin la belle Faustina.
Le guerrier s'est vêtu comme pour la bataille ;
Un justaucorps de buffle étreint sa haute taille
Et laisse dégarni son cou rond et nerveux ;
Un casque en fer poli couvre ses longs cheveux,
D'un poignard engainé sa ceinture est armée ;
Son bras puissant et nu brandit une framée
Et, le pied enfoncé dans un large étrier,
Il serre des genoux un fauve destrier ;
Son mobile regard qui caresse ou flamboie
Exprime tour à tour la terreur ou la joie.
Il galope... ses traits redeviennent sereins ;
L'immense peau de loup qui lui pend sur les reins
Flotte au vent ; il secoue, impétueux, agile,
Ses cheveux abondants et qu'il a frottés d'huile.

(A suivre.) **A. Julius.**

DOCUMENTS HISTORIQUES

Proclamation de l'Elu à l'Episcopat du Département de l'Aisne, faite par N. QUINETTE, *Président de l'Assemblée Electorale, dans la séance du 5 Février 1791, avant la célébration de la messe.*

CITOYENS, disciples du Saint Evangile,

Vos Frères Electeurs viennent de vous donner un Pasteur ; ils avoient d'abord jetté les yeux sur F. Flamin, Supérieur de la Maison de Cuissy ; mais son grand âge & ses infirmités ne lui ont pas permis d'accepter : alors ils ont formé leur vœu en faveur de C. E. F. Marolles, Curé de S. Jean de Saint-Quentin, & Député à l'Assemblée Nationale ; ses mœurs, sa piété & son patriotisme connus lui ont obtenu les suffrages.

Ainsi, au nom de l'Assemblée Electorale, au nom de tous les Citoyens du Département, je proclame C. E. F. Marolles, Evêque du Département de l'Aisne.

Maintenant, Citoyens, que penserez-vous, quand on vous dira : *le Clergé est détruit, les Temples sont fermés, le Culte est aboli, on ne veut plus de Religion sur la terre.* Citoyens, la Religion est indestructible, elle est éternelle comme son divin Auteur. Mais quoi ! les portes du Sanctuaire s'ouvrent, les Prêtres environnent l'Autel. Quelle simplicité ! quelle décence ! Vous n'appercevez plus ces Ministres superbes, qui exigeoient pour eux l'encens qui n'est dû qu'à la Divinité ; vous ne cherchez plus en vain votre Pasteur ; les temps sont passés, où, toujours loin de vous, il se livroit à la mollesse ou à l'ambition. Désormais le Pasteur restera au milieu de son Troupeau, il en est inséparable ; c'est un frère, un ami, avec ses frères, ses amis ; il console l'affligé, il enseigne la sagesse à celui qui prospère, il fait régner la paix & le bonheur : la sainte égalité entre tous les hommes est rétablie dans l'Eglise et le Gouvernement.

Saisissons, Citoyens, ce précieux rapport entre la morale de l'Evangile & les principes de notre Constitution : allons au pied des Autels, rendre grâces à l'Être suprême ; allons jurer de défendre les droits qu'il nous a transmis, pour notre conservation dans la société ; allons jurer de leur donner, pour leur plus ferme appui, la Religion que Dieu a mise dans nos consciences. Allons....

Pour copie conforme,
CHATELAIN, Secrétaire.

(Communiquées par A. LEDUC).

Lettre écrite par C. E. F. MAROLLES, *nommé Evêque du Département de l'Aisne, à M. le Président de l'Assemblée Electorale dudit Département, le 6 Février 1791.*

M. LE PRÉSIDENT,

J'ai reçu, avec la plus vive sensibilité, la nouvelle de ma nomination à l'Evêché du Département de l'Aisne ; je me serois rendu aussitôt à l'Assemblée de Messieurs les Electeurs, si je n'eusse été forcé, par les circonstances, à rester à l'Assemblée Nationale. La place de Secrétaire que j'occupe en ce moment, m'a privé de cette douce satisfaction.

Veuillez bien, Monsieur, être mon interprête auprès de Messieurs les Electeurs, & les assurer de toute ma reconnoissance. Veuillez bien aussi, Monsieur, leur dire que j'accepte le poste honorable qu'ils m'ont confié. Je connois toute l'étendue des obligations qu'ils viennent de m'imposer. Je leur promets d'avance d'employer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour répondre dignement à leur confiance ; j'espère qu'ils voudront me soutenir dans la nouvelle carrière que je vais parcourir.

Je remplirai les vues de l'Assemblée le plus tôt qu'il me sera possible ; je ne perdrai pas un seul instant pour organiser l'Eglise Cathédrale. Il est des formes à remplir, elles sont inévitables ; je crois cependant pouvoir dire que je ne différerai pas à me rendre au Département.

Présentez, je vous prie, mes hommages respectueux à l'Assemblée.

Je suis avec respect,

M. LE PRÉSIDENT,

Votre, &c. *Signé*, MAROLLES.

HYGIÈNE.

RESPIRATION *(Suite.)*

DES MOYENS DE CHAUFFAGE.

Pour nous préserver du froid dans nos maisons, nous avons divers moyens.

Nous pouvons aisément élever la température par la chaleur artificielle en déterminant la combustion de substances qui sont à notre portée, telles que le bois, le charbon de terre, le coke, et les mottes, qui sont surtout employées par beaucoup d'ouvriers à Paris. Ces combustibles sont introduits dans des poêles et dans des cheminées, et, si l'on a

soin d'établir un courant d'air convenable, la combustion se fait en entraînant au dehors toute la fumée qui s'échappe pendant cette opération.

Le feu égaye, distrait. Pendant l'hiver, on éprouve une véritable jouissance à travailler, à lire, à méditer devant un feu bien embrasé.

Le bois et le charbon de terre qu'on brûle dans une cheminée envoient bien aux personnes placées devant le feu des rayons de leur chaleur, mais ces rayons ne suffisent pas ordinairement pour chauffer convenablement toute une pièce. Il n'en est pas de même du poêle, qui a l'avantage de mieux échauffer une chambre à l'aide du rayonnement de son foyer et de ses tuyaux. Le poêle convient surtout dans les ateliers ou dans les chambres où l'on travaille et où l'on ne peut pas toujours être près de la cheminée ; la chaleur est plus également répandue dans l'atmosphère, ensuite, et c'est bien encore une considération importante pour nous, la chaleur qu'on se procure au moyen du poêle est plus économique.

Cependant ce moyen de chauffage présente quelques inconvénients et exige quelques précautions. Ainsi les poêles de tôle et de fonte s'échauffent très vite, mais ils répandent une odeur désagréable et dessèchent l'air. Cette chaleur vive occasionne des maux de tête. Les poêles de faïence ne présentent pas tous ces inconvénients, et, s'ils s'échauffent moins vite, ils gardent aussi bien plus longtemps leur chaleur.

Il faut toujours avoir soin de mettre un vase rempli d'eau sur le poêle, afin de rendre à l'air l'eau qui est absorbée par le calorique.

La chaleur des poêles ne doit point être portée à une température aussi élevée qu'on le fait généralement, car, outre le malaise qu'on éprouve dans une atmosphère trop chaude, on s'expose aux funestes effets d'un changement trop brusque de température lorsque l'on doit sortir. Vous comprenez bien que si, par un temps froid, vous mettez la température de votre chambre à 15 degrés au-dessus de zéro, cela suffit amplement ; il n'est pas nécessaire de transformer, pendant l'hiver, votre chambre en une étuve pour vous y trouver à l'aise, car la Providence nous a organisés de manière à pouvoir développer pendant cette saison une quantité de calorique naturel.

Les personnes qui sont logés dans des rez-de-chaussée bas et humides et très mal aérés, chauffent presque toujours extraordinairement leurs poêles ; cette excessive chaleur est très pernicieuse à la santé.

Les réchauds sont de très mauvais moyens de chauffage, parce qu'ils répandent dans l'air les gaz de la combustion,

gaz qui ne sont pas respirables et qui peuvent déterminer la mort.

Les chaufferettes à l'aide desquelles beaucoup de femmes, surtout les femmes âgées, se chauffent les pieds, sont proscrites depuis longtemps par les médecins, comme pouvant amener des accidents de toutes sortes. Souvent des femmes ont été asphyxiées par le gaz qui se dégage de la braise qu'on met dans ces chaufferettes. Celles qui sont découvertes, et dont font usage toutes les femmes de nos halles, ont le même inconvénient, et de plus celui de pouvoir mettre le feu aux vêtements et occasionner des brûlures. Les meilleures chaufferettes sont celles chauffées à l'aide de l'eau bouillante.

J'ai été appelé à constater le décès d'une petite fille de trois ans, morte dans une chambre où sa mère venait de la laisser seule. L'enfant s'était assise et endormie sur une *chaufferette* de terre ; en pénétrant dans la chambre, nous avons trouvé cette malheureuse enfant morte des suites de ses brûlures.

Je vous cite ce fait à dessein : d'abord, parce que j'en ai été témoin et que je puis vous le certifier, ensuite pour vous montrer combien il y a de danger à laisser les enfants seuls dans une chambre. Chaque jour on voit augmenter le nombre des accidents arrivés aux enfants qu'on ne surveille pas assez, et qui peuvent ou tomber dans le feu, ou se brûler aux poêles, ou enfin mettre le feu dans un appartement en jouant avec des allumettes chimiques ; et, à ce sujet, permettez-moi de vous dire que les allumettes chimiques devraient toujours être renfermées dans un étui en métal et mises hors de la portée des enfants, car, non-seulement les enfants occasionnent des incendies, mais encore ils peuvent s'empoisonner par la substance dont les allumettes chimiques sont chargées.

La température qui nous impressionne le plus désagréablement, et dont nous avons le plus à souffrir dans nos climats, est la température froide et humide. Il semble, en effet, que cette humidité pénètre dans le corps et circule à l'intérieur, car alors on éprouve un froid très désagréable. — Un bon feu est ce qu'il y a de mieux, avec de bons vêtements, pour combattre les effets de ce froid.

(*La suite au prochain numéro*)

TRACÉ DU CHEMIN DE FER
DE GUISE A HIRSON.

La ligne de Guise à Hirson se détache de celle du Câteau à Saint-Erme au-dessous du faubourg de Villers et de là parcourt la vallée de l'Oise jusqu'à Neuve-Maison, en faisant, au départ, une courbe de

800 mètres de rayon, pour arriver en face de la ferme de Hupigny. De là, une seconde courbe de 500 mètres de rayon contourne la filature de MM. Joly, de la Bussière, continue de laisser la rivière d'Oise sur sa droite au midi, longe les coteaux qui se trouvent à gauche et passe entre l'ancienne ferme de Saint-Remy pour arriver à Monceau. Là station. Puis le tracé s'infléchissant à gauche entre la falaise et la rivière, retourne ensuite à droite avec une courbe de 1,000 mètres de rayon et arrive en suivant une ligne droite près de l'église de Chigny. Là, il coupe la route, se dirige entre le chemin de l'Embevalle et l'Oise, sur Englancourt, coupe deux fois la rivière en face d'Autrepuis qui sera station et s'avance sur Etréaupont. Là, station entre le Thon et la route de Maubeuge, puis la ligne s'enfléchit à gauche en faisant une courbe de 500 mètres et se dirige sur le pied du Mont-d'Origny qu'elle ébrèche assez fortement, De là, elle parcourt en ligne droite le bas des coteaux du bois de Cilly, entre dans la prairie de Luzoir au coin du bois des Gravelles et se dirige en ligne droite au midi, pont de Luzoir ou sera une station, coupe la rivière au-dessous du fort et atteint Effry. De ce point elle s'infléchit fortement à droite avec une courbe de 600 mètres en suivant la rive gauche de l'Oise, passe à la Folie, franchit le ruisseau de Quiquengrogne et traverse par une forte tranchée la montagne qui sépare Wimy d'Ohis pour cotoyer de nouveau la rivière d'Oise et la couper entre le coude d'Ohis et celui du petit Loudar.

De là, elle retourne à droite en passant sur le versant du midi de Neuve-Maison, suit la crête des coteaux du bois des Ronces, et arrive à la gare d'Hirson.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

(Suite) (1).

Tout à coup la jeune fille, qui depuis un instant s'était assise sur un tronc d'arbre où elle pouvait dominer le petit sentier tortueux qui conduisait au *Catelet*, se leva comme poussée par un ressort, écouta attentivement en tendant l'oreille. Elle ne s'était pas trompée, le galop d'un cheval résonnait au loin sur la route, au-delà de la rivière, et un instant après ce murmure cessa. Il était évident que le cavalier attendu entrait dans le sentier tortueux qui menait au petit pont. Ce sentier à peine battu amortissait le bruit des fers du cheval. Peu de minutes s'écoulèrent et un cri de joie s'échappa de la poitrine de la jeune fille. Elle avait reconnu le cavalier qui, en ce moment, apparaissait au bout du sentier.

Descendre de cheval, le lier à un arbre et courir se jeter dans les bras de la jeune fille qui l'attendait palpitant d'amour et de joie, fut l'effet d'un seul moment.

— Raoul ! . . . .

— Claudine ! . . . . . .

Ce furent les seules paroles que prononça ce jeune couple. Le plaisir de se revoir était trop grand et l'émotion s'était emparée de ces jeunes cœurs. Claudine se sentait défaillir et

---

(1). Voir le numéro 14 de la *Petite Revue*.

serait tombée sûrement si un regard de Raoul ne l'eût soutenue en faisant renaître ses esprits au bonheur de ce moment.

— Voici trois mois que je ne t'ai vu, dit-elle, mon Dieu ! que ce temps a été long ; que j'ai souffert de cet éloignement : depuis huit jours seulement je vivais plus tranquille car tu m'avais annoncé ton retour au Catelet. Mais auparavant, te savoir en Flandre, dans ce pays si malheureux en proie à la guerre et à la vengeance des partis. Oh ! c'en était trop ! je souffrais comme une malheureuse. Mon Dieu ! merci de m'avoir rendu mon Raoul.

— Claudine, écoute-moi, répondit Raoul, tu peux croire que je partage avec toi le plaisir de te revoir après trois mois d'absence, d'autant plus que je trouve en toi la femme qui m'aime toujours et qui m'a consacré sa vie. Je voudrais pouvoir toujours être à tes côtés et couronner enfin tes vœux... Ton amour c'est ma vie, c'est mon avenir, dis-moi, crois-tu à mon amour ? Crois-tu à ma loyauté d'amant, à ma parole de gentilhomme ?

A ces paroles, Claudine plongea ses grands yeux bleus dans ceux de Raoul comme si elle eût voulu lire dans le fond de son cœur cette demande à l'improviste qui cachait, sans doute, quelque grave résolution, mais qu'elle ne pouvait tout-à-fait comprendre, la fit pâlir. Elle prit courage et, sortant ses mains de celles de son amant qu'elle avait jusque-là serrées amoureusement, elle demanda à Raoul avec un accent de surprise :

— Serais-je là si je ne croyais à votre amour, si je n'avais confiance en votre loyauté ? Mais pourquoi cette demande ? Il me semble qu'au moment où nous devons être unis pour toujours, où ce mystère qui entoure notre relation doit cesser, vos paroles sont au moins inutiles, à moins que vous n'entendiez par là, ajoute-t-elle plus doucement, qu'il est temps de montrer la vérité de notre amour et de maintenir votre parole de gentilhomme et dans ce cas, Raoul, je vous remercie.

Un sourire adorable effleura les lèvres pâles de la jeune fille.

Alors Raoul, devant l'attitude sévère de Claudine qui semblait avoir lu dans sa pensée, reprit avec quelque hésitation :

— Ne vous fâchez pas, ma toute belle, n'interprêtez pas mes paroles dans un sens que je n'ai pas voulu leur donner... J'arrive de Flandre, vous le savez, et l'aspect de ce malheureux pays, désolé par le fléau de la guerre de religion, m'a fait réfléchir sur les conséquences probables qu'amènera le triomphe de l'ordre... et alors il faudra penser que dans cet avenir si proche, tout Flamand est tenu de servir sa patrie de tout son cœur et de toutes ses forces. Gand, après les

sévères exemples que lui a donné Philippe II, est tranquille et s'habitue déjà à la domination espagnole et...

Raoul hésitait, mais Claudine ajouta avec une froideur apparente ;

— Poursuivez, je ne comprends pas encore.

— Il y a dix jours, continua Raoul, je fus appelé par le duc d'Albe tout-puissant aujourd'hui en Flandre qu'il gouverne avec sévérité mais avec justice...

— Oh ! la justice du duc d'Albe est bien connue, observa Claudine avec un sourire amer et sardonique.

— Je me présentai à lui, reprit le jeune homme avec plus de franchise, et je fus surpris de l'accueil courtois qu'il me fit. Après m'avoir parlé de la mort de mon père, arrivée en Angleterre l'année dernière, comme vous savez, où il s'était réfugié par suite des persécutions dont il était l'objet de la part de Philippe II comme suspect de partager les maximes de la réforme ; le vieux duc me fit un tableau de la Flandre et me démontra que l'Espagne, pour faire briller doublement ce nouveau et splendide joyau de sa couronne, n'aurait épargné aucun moyen pour la rendre tranquille et heureuse. Il ajouta qu'il espérait l'appui de la noblesse dans cette œuvre de réorganisation et me frappant sur une épaule : Jeune homme, me dit-il, votre nom vous impose de grands devoirs dont le premier est celui de faire réhabiliter la mémoire de votre père qui s'est attiré la colère de notre souverain par son opinion obstinée. Aimez-vous votre patrie ? Eh bien ! Soyez un de ses plus forts soutiens, et au lieu d'exciter les haines presqu'éteintes, servez-vous de votre grade, de votre force, de votre intelligence pour redonner à ce beau pays la paix et la prospérité dont il a si besoin. Il faut que la jeunesse flamande embrasse la caisse de l'Espagne et moi, au nom du roi, je vous offre sa grâce et la restitution de tous les biens confisqués à votre famille, si vous vous déclarez franchement sujet fidèle et obéissant à Sa Majesté Philippe II.

— Et vous qu'avez-vous répondu, demanda avec impatience Claudine, en proie à la plus vive émotion.

— Moi... poursuivit Raoul avec hésitation comme s'il eût eu honte d'une telle confession, moi... j'ai profondément réfléchi et...je ne pus pas ne pas convenir avec le duc d'Albe que la paix et le repos étaient nécessaires aux Flamands, comme l'air qu'ils respirent... que le devoir de tout bon citoyen est de coopérer à ce pain tant désiré et...

— Et vous avez acceptez les propositions du duc, conclut Claudine avec un accent fébrile qui trahissait une lutte interne de l'âme.

— Et j'ai accepté les propositions du duc, répondit le jeune homme, baissant la tête et rougissant malgré lui.

(A suivre.) A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

M. Félix Potel, directeur de la troupe d'opéra, a l'honneur de prévenir Messieurs les habitués et amateurs du théâtre, que les représentations d'opéra commenceront prochainement et qu'il a de nouveau traité avec Mme Pouilley, première chanteuse.

Pour la Réouverture du Théâtre et les Représentations de la Troupe d'Opéra.

LE DOMINO NOIR, Opéra-Comique en 3 actes, par **M. Scribe**, musique Dauber.

Madame **Pouilley** remplira le rôle de *Dangèle*.

L'affiche du jour indiquera les détails et le complément de la Représentation

NOUVELLES

⁂ **Les habitants de la ville et de la campagne trouveront au bureau de police de Saint-Quentin des exemplaires de la loi sur l'ivresse et sur les licences publiques.**

⁂ Un vol de cierges d'une valeur de 8 fr. a été commis dans l'église de Villers-Saint-Christophe. Les auteurs sont restés inconnus.

⁂ Des individus restés inconnus, ont pénétré la nuit dans l'église de Bray-Saint-Christophe et ont fracturé le tronc dans lequel se trouvait à peu près 1 franc 50 centimes.

⁂ Un jeune enfant de Saint-Simon, le nommé Mascret Fernand, âgé de 23 mois, jouait dans le jardin qui dépend de l'habitation de ses parents. Au fond de ce jardin se trouve un petit cours d'eau dans lequel l'enfant tomba en courant trop près. Les parents accoururent aussitôt mais il était trop tard: l'asphyxie était complète.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 00 Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 67 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 75 m. j. 70 50 à 71 75 J. aout 71 25 .. à Supérieures: courant du mois .. à 69 50 .. 2 mois .. à .. .. mai j. 67 75 à 70 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 93 00 tout fût disposé 91 50 épurée en tonne 101 00 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 91 50 Cour. du m. 91 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à 54 — *Cote commerciale*, dispon. 53 50 a 00 00 courant du mois 53 50 4 mois 55 50 mois chauds 53 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, 62 25 à 62 ..
Blanc n° 3 disponible, 72 .. à 72 25
Bonne sorte, 158 .. à .. ..
Belle sorte, 159 00 à .. ..
Mélasses de fabrique, 9 50 à .. ..
» de raffinerie, ... à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m. 61 25 à 61 ..
Blanc n° 3 » » 71 75 à 72 ..
Raffinés suivant mérite, 158 .. à 159 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1958	450	288	80
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 82	1 74	1 85	1 72
Le kil. 2e qualité.	1 75	1 64	1 65	1 64
Le kil. 3e qualité.	1 65	1 52	1 45	1 52

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 21 .0 2e 20 00

Laon. Blé 1re 31 62 2e — — Seigle 17 70 Orge .. — Avoine 19 25 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 34 2e 30 67 3e 30 .. Seigle 1re .. .. .. Orge d'hiver 23 50 de mars .. .. Avoine 1re 21 15 2e .. .. Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 61 50
— — au-dl 7 65 25
— — 10 à 13 60 25
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 ..— Alcool .. Noir neuf 40 à 42 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 161 00

3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 83 .. épurée — .. Œillette rousse 89 .. bon gout .. .. Lin 85 50 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 60 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 19 25 quin. Seigle 17 50 Orge 19 25 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 30 00 à 31 Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 00 00à .. Avoine 21 à 20 50 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. —à —

Péronne Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re .. — 2e 11 .. Orge 1re 12 .. 2e 11 50 Pamelle 1re 12 00 2e 11 50 Avoine 1re ..9 50 2e 9 50 3e .9 —

Ribemont. Froment 1re .. .. 2e 31 .. 3e 30 .. Avoine 22 .. Orge — .. Pammelle 00 00 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 22 50 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 30 2e 23 50 3e 21 .. Escourgeon .. . Seigle 17 75 Féverolles 18 50 Avoine 19 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 50 à 21 50 Seigle .. .. Orge .. .. Avoine .. .. Féverolles 18 19

Cambrai. Farine 100 kil, 1re 43 44 2e 41 42 Son 14 15 Blé blanc qtal .. — gris .. .. Seigle .. .. Avoine . — Orge d'hiver 00 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 16. 20 Avril 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT:
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

AVIS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire fin avril que l'envoi de la PETITE REVUE leur sera continué, afin qu'ils n'éprouvent aucune interruption dans la réception du journal.

Seront considérés comme réabonnés tous ceux qui n'auront pas donné avis contraire d'ici le 30 avril.

Voir à la fin de ce numéro le détail des primes pour les nouveaux abonnés et pour tous ceux qui renouvelleront leur abonnement.

NOTRE VILLE.

Rien n'est plus sage et plus vrai que ce préambule du moyen-âge : — *A bon entendeur, salut!* — Car les *mauvais entendeurs*, si nous pouvons nous permettre cette licence de langage aujourd'hui, sont nombreux et dangereux ;s il ne manquent jamais de trouver le double sens des choses, et de rendre impures les plus blanches intentions.

En dehors de l'ignorance réelle que nous avons signalée, il y a l'ignorance du cœur, de la loyauté, de la fraternité qui est le fiel de tous les rapports sociaux. D'abord si la connaissance des notions élémentaires de la grammaire, de l'histoire existait chez nos jeunes ouvriers, il se ferait moins d'erreurs ; mais ceci est le côté le moins important de la chose ; seulement, en sondant la cause de ce détail, nous y reconnaissons un principe d'indélicatesse sociale ; va-t-on crier au paradoxe : Non ; si les élèves n'étaient point retirés des écoles municipales trop tôt, si les cours d'adultes étaient régulièrement suivis, si les patrons ne spéculaient pas sur les enfants qui, ne sachant rien, ne sont pas beaucoup payés, il ne s'introduirait, dans chaque exploitation industrielle, que ceux qui peuvent y rendre des services ; si la conscience de chacun avait plus de scrupule, en un mot, tout irait mieux ; et nous n'aurons la conscience qu'avec la première éducation qui, nous donnant le respect de nous-même, nous donnera par là même le respect de notre prochain ; ainsi, il est facile de comprendre qu'une foule de fautes matérielles ne viennent que de l'absence du sens moral.

Mais ce serait l'âge d'or que cet état social même ; un autre âge d'or que celui où Saturne vivait dans le Latium, puisque lui-même était condamné à manger ses enfants et que sa femme était forcée de le tromper pour les sauver. Nous n'avons pas progressé depuis, du moins moralement ; il est curieux de constater que si les arts, les sciences, les lettres, les inventions se multiplient avec les siècles, le cœur humain reste toujours au même point. Nous voyons beaucoup de crimes, dans les temps passés comme aujourd'hui ; chaque page de l'histoire nous prouve que la race demeure immuable avec ses qualités et ses faiblesses.

Encore une explication avec nos *mauvais entendeurs*, en prêchant le développement intellectuel de la femme ; nous ne prétendons pas la vouer à la vie extérieure. Les exemples ne sont pas flatteurs pour les femmes qui cherchent à prendre la place de l'homme dans les endroits publics ; la femme doit s'épanouir au foyer domestique, pour servir au bien-être, au bonheur de celui qui l'a choisie, pour préparer des citoyens à la patrie : mais ses vertus comme ses beautés, ses talents comme ses sensibilités doivent se couvrir d'un voile devant les étrangers.

Hélas ! que celles qui traînent une existence indépendante, déclassée, sans famille, sans devoirs intimes, nous paraissent à plaindre ; elles n'inspirent pas même de sympathie à leur sexe, et quand elles ne sont plus jeunes, elles n'inspirent rien à l'autre ; d'ailleurs, rien dans la confirmation physique de la femme ne se prête aux travaux de l'homme ; ses indispositions, ses devoirs maternels, ses forces, lui interdisent tout ce que l'homme peut entreprendre sans danger. Si parfois, nous voyons une de ces natures hors ligne, qui semble rivaliser avec la puissance masculine, combien nous trouvons de défauts dans la cuirasse, si nous y regardons de près ; et combien ces mêmes natures avouent leurs cruels désenchantements quand elles ont un moment d'oubli. Ce sont des phénomènes dans l'ordre spirituel, et alors c'est une gaucherie de dame nature ; elle a doué un homme de toutes les faiblesses du beau sexe et pour se rattrapper, elle dote une femme de toutes les aspirations du vilain sexe ; ces deux êtres exceptionnels sont dans le faux et font pitié.

Chez nos dames de province, nous n'avons pas beaucoup à constater de ces exceptions fâcheuses ; celles qui sont dans ce cas, viennent toujours de la fournaise parisienne ; elles essaient de donner le change à leurs insuccès, en changeant de milieu, puis elles retournent vers la combustion, n'ayant point trouvé mieux, que l'ivresse du désordre et du doute pour assouvir leurs incessantes aspirations vers l'inconnu. Ce que nous demandons en grâce à nos citadines des départements, c'est d'user de cette charité que toute femme a en elle, pour ne pas trop humilier la malheureuse déclassée ; de lui savoir gré de cet éclair que parfois elle fait jaillir devant elle, et qui lui ouvre un autre horizon. Oui, Mesdames, puisque vous tendez la main avec tant de compassion aux misères extérieures, puisque vous habillez le mendiant, puisque vous nourrissez l'orphelin, regardez avec les yeux de votre âme, d'autres plaies non moins douloureuses, cicatrisez d'autres blessures, faites l'aumône d'une bonne parole, d'une réception confiante à l'étrangère que le besoin d'infini a conduite vers vous ; ne soyez pas si promptes à accepter le mal que l'on débite contre elle, et à douter du bien que, par hasard, on en rencontre ; n'êtes-vous donc pas chrétiennes ?

Notre ville a beaucoup négligé jusqu'ici l'éducation des femmes ; car toute la tension d'esprit de l'homme se tourne vers l'industrie, le commerce, le débit de marchandises fabriquées, la réélévation des capitaux, et le produit de ces mêmes capitaux. En un mot, l'argent est le Dieu de Saint-Quentin ; aussi ce rayon d'ombre qu'un méchant géographe a jeté sur diverses parties de la France arrive-t-il jusqu'à nous. Eh bien ! partout où il y a du ralentissement commercial, il y a du développement intellectuel. C'est encore incomplet ; ne pourrait-on pas allier ces deux choses ; ne pourrait-on pas faire des affaires et être

aussi homme instruit, scrupuleux, humain ; ne suffirait-il pas, pour cela, de mettre vingt ans au lieu de dix à faire sa fortune, et de ne pas entasser million sur million dans le seul but de les avoir ; jamais pour s'en servir ! Il semble que cela ne serait pas impossible, ni difficile, en donnant aux femmes la première direction de l'éducation de l'homme, et pour ce faire, commencer par donner l'éducation à la femme ; surtout ne pas lui dissimuler qu'elle ne doit pas se glorifier de ce progrès ; puisqu'en les initiant toutes à ce développement intellectuel, elles n'auront plus de raison pour se croire supérieures ou inférieures les unes aux autres. Cela paraît fort rationnel.

Ne voyons-nous pas fréquemment, dans ce pays surtout, et quoique nos dames ne soient pas fort lettrées, de singuliers accouplements ; un ouvrier enrichi épouse une femme sans dot, qui a été à l'école ; pour peu qu'elle ait gardé quelques notions des connaissances élémentaires, elle se trouve bien au-dessus de son mari ; lui, ignorant, a été enchanté d'épouser une demoiselle élevée dans un pensionnat, une demoiselle qui a appris la musique, et qui joue comme un orgue Alexandre, encore en bon état ; elle a été résignée en songeant qu'elle aurait de l'argent pour acheter de la toilette, et qu'elle ne travaillerait pas à la journée pour vivre. Rien n'est plus laid à voir de près que ces sortes de ménages. L'homme sue sang et eau, parce qu'il est patron, pour se montrer supérieur à ses manœuvres ; il entasse erreurs sur erreurs ; il trouve son importance froissée à chaque instant ; il ne connaît que la pratique de son métier, et la théorie lui semble une chimère ; tandis que sa moitié, désœuvrée, ennuyée, isolée, ne trouve ni relations, ni considération dans son entourage ; quand elle a surtout le malheur de n'avoir point d'enfants, elle arrive à des accès de folie haineuse contre toutes les autres anciennes camarades de son enfance. La femme qui vaut vraiment dans nos villes commerçantes, il faut bien l'avouer, c'est la détaillante ; elle n'a qu'un côté pour elle, mais elle l'a ; elle se multiplie pour répondre à tous ; elle enlace le client ; elle fait admirablement l'*article ;* elle seconde enfin son époux dans ce seul but de leur union : réaliser un gain exagéré de façon à vivre de ses rentes le plus promptement possible ; et cela réalisé, Monsieur encouragera les débuts de quelque nouvelle boutiquière aussi âpre que la première.

UN CRITIQUE.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro l'article nécrologique sur M. St-Marc Girardin.

LES IDYLLES FRANQUES.

MERC'HWEG.

IV.

La noble Faustina l'a bientôt reconnu :
— Salut, ô jeune chef et sois le bienvenu ! —
— Haw ! fait-il, pour te voir j'ai quitté les prairies ;
Les favoris d'Odin aiment les Walkyries ;
Je suis venu ! — Merc'hweg me dira-t-il pourquoi ?
— Je parlerai. Je suis simple comme la loi
Et je ne connais pas l'art des souples paroles.
— Un Frank doit-il user de détours, de symboles ?
Un chef a-t-il besoin de déguiser sa voix ?
— Tu dis bien ! Sache-le, mon cœur a fait un choix.
Femme, jusqu'à présent, j'ai vécu solitaire ;
Je t'ai vue et ne sais quel effrayant mystère,
Rompant de mes désirs le calme et la prison,
A dévoré mon sang et troublé ma raison.
De cet enivrement ta beauté seule est cause ;
Guidé par son parfum l'enfant cueille la rose,
Réponds : Veux-tu me suivre en ma grande tribu ?
— Mais Faustina, riant, lui dit : — Le chef a bu !
Non, ce n'est pas l'amour qui trouble sa cervelle,
C'est le vin vieux ou bien la cervoise nouvelle !
Tu me parles de fuir ! crains-tu pas mon époux ?
— Jamais ! voici le fer qui dompte les jaloux.
— Mes parents irrités marcheront sur ma trace.
— Pourquoi donc ? comme toi je suis de noble race
— Et si je t'obéis, quel sort m'est réservé ?
— Au logis, par mon bras de troubles préservé,
Tu seras désormais l'honneur et la maîtresse ;
Je serai la vigueur, tu seras la tendresse,
Je combattrai pour toi, tu veilleras pour moi ;
Des épouses des Franks suivant l'antique loi,
Tu fileras le lin et ta main ménagère
Tantôt fera courir une aiguille légère,
Tantôt préparera le dîner de saison :
La chair des noirs Aurochs, ou notre venaison.
Puis dans les grands repas où l'hydromel ruisselle
Tu chanteras en chœur la victoire nouvelle
Et les nobles bardits créés par nos aïeux.
— Vraiment !... Ce seront là des passe-temps joyeux.
Mais dis, chef ! Si mon cœur... car nous autres Romaines
Nous voulons avant tout en être souverains,
Si mon cœur s'égarait et... si je te trompais ?
— Femme, de mes fureurs tu ris et te repais...

Ecoute ! Witikern, Saxon d'illustre race,
Voulut dans un banquet me contester ma place ;
J'ai tué l'arrogant. Lothebrog le Danois,
La nuit, à mes piquets, au mépris de mes droits,
Déroba ma cavale au poil blanc et sans tache ;
Ma hache le frappa dans le dos comme un lâche.
Sigefrid... — Par Odin ! apaise ta fureur
Et que me ferais-tu dans ta farouche horreur ?
— Moi ?... rien à toi ?... non rien. Cependant, Walkyrie,
Un guerrier doit mourir quand sa vie est flétrie...
Je mettrais sous tes yeux mon fer contre mon flanc
Et sans peur à tes pieds je tomberais sanglant ;
Et tu n'oserais plus, lâche et perfide femme,
Sur mon front blémissant mettre un baiser infâme ;
J'irais, récompensé de mes chastes efforts,
Au divin Wahalla, boire le vin des forts ;
Toi, fleur honteusement sur ta tige brisée,
Tu vivrais, tu mourrais maudite... méprisée...
Mais ton cœur, je le sens, désirait m'éprouver ;
Parle enfin ! Apprends-moi ce que je puis rêver.

(A suivre.) A. JULIUS.

JACQUES BAUCHANT.

SERGENT D'ARMES, BIBLIOPHILE SAINT-QUENTINOIS

(XIVe SIÈCLE.)

(Suite et fin.)

Le manuscrit où se trouve cette traduction comprend 95 pages terminées par les mots suivants : *les meffets afin que Dieu, au point de la mort, nous veuille pardonner les nôtres.*

Nous avons cru devoir rapporter en leur entier, pour les sauver de l'oubli, avec le nom de Bauchant (1) les pages qu'il nous a laissées.

Elles ont gardé comme un parfum de terroir, dont on ne peut méconnaître la finesse et le montant. A côté des pages du traducteur de Sénèque, le temps a respecté quelques-uns des livres, possédés jadis par Bauchant ; son écriture y est encore empreinte d'une manière incontestable. En différents endroits, le propriétaire a tracé son nom, marqué de son signe ces pages qu'il a si souvent feuilletées, si souvent contemplées avec amour. Précieux trésor dont il faudra se séparer un jour, mais qu'une avare et jalouse possession a cherché à conserver ! La bibliothè-

---

(1) Léopoid Delisle. Le cabinet des manuscrits à la Bibliothèque Nationale. (Voir dans le même dépôt les Manuscrits français, numéros 1792 1090, 2068.

que Nationale de Paris (1) a conservé un des livres de Jacques Bauchant, il renferme la traduction de Végèce, — *de la Chevalerie* faite en 1284 par Jean de Meung (Manuscrits français 2063) pour Jean Comte d'Eu, le lapidaire. A la suite de Végèce se trouve le testament de J. de Meung, ajouté après coup au volume. Ce livre fut copié en 1340 pour Maistre G. de Dynant et acheté à Noyon en mars 1367, par Jacques Bauchant, au prix de trois florins d'or. Au folio 107, verso du Manuscrit (2) on lit : « Chil livre est Jacques Bauchant, sergent du Roy nostre sire en la prévoste de Saint-Quentin en Vermandois et li constata à Noyon III flourin d'or que l'on dit francs, qui valoient surtout XVIII sols Parisis. Che 0s au mois de march, l'an MCCCLXVI. Qui li trouve ou qu'il le prestera, si le rende, si fera ce que il devera et contient dusques chi XIII quahiers et V foellais et surtout XV quahiers.

Au verso de la page on lit : « C'est J.-J. Bauchant demeurant à Saint-Quentin en Vermandois. »

Enfin au dernier feuillet du manuscrit est une note de Jacques Bauchant dans laquelle on remarque ces mots : « Tous chil livres ainsi qu'il est loués a cousté LXIII sols, le gros tournois pour XVI de Parisis. »

Jacques Bauchant quitta sa fonction, ses livres et sa vie, en l'année 1396, car un acte du 12 janvier 1397 mentionne les exécuteurs du défunt « suivant quittance (3) Guillaume de Villemen confesse avoir eu reçu de Jean Poulain la somme de quatre livres tournois, pour exécution du testament de feu Jean Bauchant, jadis sergent d'armes du roy nostre sire, étant à Saint-Quentin en Vermandois.

Fait en l'an 1396 et le vendredi XII janvier. »

A qui Bauchant avait-il légué ses livres, les compagnons fidèles, assidus et charmants de sa vie ? L'histoire n'en dit rien, elle nous révèle seulement qu'une partie de la bibliothèque du sergent d'armes de Charles V fut vendue au duc d'Orléans, comme nous l'apprend la quittance suivante :

« Maistre Olivier de l'Empire, l'un des quatre maistres, principaux libraires de (4) l'Université de Paris, confesse avoir eu et reçu de Jean Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de 48 sols parisis qui deubtz lui estoient pour avoir prisé certains livres, que ledit Monseigneur le Duc a achetés, au moys de mars dernier passé, lesquels furent feu Jacques Bauchant demeurant à Saint-Quentin, de laquelle

---

(1) Cabinet des manuscrits par Léopold Delisle (de l'Institut).
(2) Bibliothèque Nationale de Paris Manuscrits français 8063.
(3) Bibliothèque Nationale de Paris. Département des manuscrits.
(4) Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois en 1829, par Leroux de Lincy — 1843. Archives de Joursauveault n° 839.

somme de XLVIII sols parisis, ledit maistre Olivier se tient à bien paiez et quicte.

Fait l'an CCCXX et seize le dimanche. Ve jour d'avril avant Pasques.

J. Manuel Olivier. »

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis sur notre concitoyen, Jacques Bauchant, sergent d'armes à Saint-Quentin, et nous demandons, pour lui, comme pour nous, indulgence et souvenir.

Paris, 8 juin 1872.

Charles DESMAZE.

LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE PAU

La 33e session du congrès scientifique de France s'est ouverte à Pau le 31 mars, dans la salle du palais de justice.

La grande salle des assises était entièrement remplie par la foule des membres de l'Institut des provinces, qui tient ses congrès annuels.

M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées présidait le bureau provisoire, formé des présidents d'honneur qui, comme lui, avaient pu se rendre à la séance d'ouverture. C'étaient M. Daguilhon, premier président ; M. George Lemaire, procureur général ; M. Langlès, maire de Pau.

M. de Nadailhac a ouvert la séance par un discours au milieu duquel on a entendu un éloge de M. le Président de la République.

Une double salve d'applaudissements lui a donné un indice du véritable état de l'opinion publique.

M. Clément Simon, secrétaire général du congrès, a ensuite pris la parole pour expliquer l'absence de M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, retenu loin de Pau par une grave maladie, et a proposé à l'assemblée une motion à l'honorable directeur, qui a été unanimement applaudie.

M. de Nadailhac a aussitôt ouvert le scrutin pour la nomination du président général du congrès ; le vote a eu lieu au scrutin secret, et les dames présentes, qui étaient toutes affiliées régulièrement à l'assemblée, ont été admises à y prendre part. C'est la première fois que nous avons vu appliquer le principe de l'émancipation des femmes en matière du suffrage public, et leur sentiment s'est trouvé conforme à celui du sexe fort, car c'est à la presque unanimité que le nom de M. Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut de France, est sorti de l'urne.

Le scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents a donné pour résultat l'élection de MM. Charles Lucas, membre

de l'Institut, Frédéric Passy, Frossard, et François Saint-Maur.

M. Clément Simon a fait connaître la liste des ouvrages envoyés au congrès, et dont il sera fait don à la bibliothèque de la ville ; il a également donné les titres des travaux fournis au congrès pour chaque section. Il a enfin provoqué des remercîments à la municipalité de Pau, qui a bien voulu donner au congrès un témoignage de sympathie.

La parole a été ensuite donnée à M. Charles Lucas, de l'Institut, pour une première communication au congrès.

L'honorable ministre s'est appliqué à défendre en termes chaleureux la cause de l'arbitrage pour la solution des conflits entre les grandes puissances.

Lorsque les peuples policés des deux côtés de l'Atlantique, a dit M. Ch. Lucas, sont préoccupés de cette réforme qui serait l'éternel honneur du 19e siècle, n'est-ce pas le moment pour l'*Institut des provinces* que sa trente-neuvième session réunit dans la cité, berceau de Henri IV, qui fut, il y a deux siècles et demi, le promoteur de cette idée humanitaire, de rappeler au monde civilisé que c'est à la France qu'il appartient de revendiquer la glorieuse initiative de cette grande réforme de civilisation chrétienne.

M. Ch. Lucas a terminé en priant le congrès scientifique d'émettre dans sa session le vœu suivant :

Le congrès scientifique de l'*Institut des provinces* croit devoir, avant de se séparer, émettre le vœu qu'à l'avenir les peuples civilisés aient recours à la voie de l'arbitrage pour le règlement des conflits internationaux, et que ce principe soit consacré par une codification du droit des gens.

Cette proposition a été accueillie par d'unanimes applaudissements.

MONUMENT ÉRIGÉ A SAINT-QUENTIN

EN L'HONNEUR DES SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE

L'administration municipale, dans son légitime désir d'honorer dignement les braves soldats morts pour la Patrie, pendant la fatale guerre de 1870-1871, avait demandé à M. le président de la République le bronze jugé nécessaire pour les bas-reliefs et pour la statue de la France.

Cette demande a été vivement appuyée auprès du Gouvernement par MM. Henri Martin, Malézieux et Villain, députés de l'Aisne.

L'Administration vient de recevoir la réponse suivante, qu'elle est heureuse de porter à la connaissance de ses concitoyens :

Versailles, le 7 avril 1873.

Monsieur le Maire,

J'ai mis sous les yeux de M. le président de la République votre lettre du 31 mars dernier, où vous lui demandez que l'État fournisse le bronze nécessaire au monument que la ville de Saint-Quentin compte élever aux soldats morts dans la guerre de 1870 et enterrés dans le cimetière municipal. M. le président de la République ne peut que vous féliciter de cette pieuse pensée et il s'associera autant qu'il dépend de lui. D'après son désir, je viens de transmettre à M. le Ministre des Beaux-Arts, afin qu'il s'entende avec son collègue le Ministre de

la guerre, pour que le bronze dont vous avez besoin vous soit fourni. La ville de Saint-Quentin, qui s'est conduite avec tant de courage durant la lutte, s'honore de nouveau en consacrant des souvenirs qui peuvent devenir de féconds exemples; et le monument que vous élèverez rappellera à tout citoyen que la mémoire de ceux qui meurent pour la Patrie, n'est point oubliée par les générations qui ont profité de leur noble sacrifice.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

P. S. — Je vous prie de vouloir bien communiquer cette réponse à MM. les députés qui ont signé votre lettre et se sont joints à votre démarche.

HYGIÈNE.

RESPIRATION *(Suite.)*

DES CHANGEMENTS DE TEMPÉRATURE.

Je dois dire que la cause la plus fréquente des maladies que l'on contracte en hiver, c'est le passage d'une température élevée à une température basse. Un nombre considérable de jeunes gens et de jeunes filles payent de leur vie, chaque année, cette ignorance dans laquelle ils vivent des accidents qui sont la suite de leur imprudence.

Le corps, élevé à un degré de chaleur qui amène la transpiration, qui dilate tous les pores de la peau, saisi brusquement par un air très-froid, ne peut résister. et souvent un des organes importants de la vie est frappé de maladie dans le passage brusque du chaud au froid. — Il ne faut pas, en conséquence, se presser de quitter un lieu très-chaud, lorsqu'on doit trouver dehors un air très-froid : il faut attendre que le corps ne soit plus aussi échauffé, que la transpiration soit arrêtée, se bien couvrir, et passer, autant que possible, dans une pièce voisine, avant d'affronter l'air extérieur : enfin une fois dehors, on doit marcher vivement, afin d'exciter le dégagement du calorique naturel et de pouvoir résister aux effets du froid. — Il n'est pas non plus sans danger de passer d'une température froide à une température très-chaude. *(La suite au prochain numéro.)*

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT CIVIL

Dispositions communes aux divers actes de l'état civil.

§ 1. Énonciations obligatoires.

Les actes de l'état civil doivent énoncer l'année, le jour, l'heure, où ils sont reçus, les prénoms, nom, âge, profes-

sion et domicile de tous ceux qui y sont dénommés, c'est-à-dire des comparants et des témoins. (C. civ., art. 34.)

Les énonciations contenues dans l'acte de naissance d'un individu doivent servir de base à la rédaction des actes ultérieurs concernant son état civil, tant que la rectification n'en a pas été demandée et obtenue. (Cass., 25 juin 1863.)

L'officier de l'état civil donne lecture des actes aux comparants et aux témoins. Il y est fait mention de cette formalité. (C. civ., art. 38.)

§ 2. Énonciations prohibées.

L'officier de l'état civil ne peut rien insérer dans l'acte qu'il reçoit, soit par note, soit par énonciation quelconque, que ce qui doit être déclaré par les comparants. (C. civ., art. 35.)

Il ne doit donc ni commenter, ni contredire dans l'acte la déclaration des comparants, ni y insérer une déclaration que la loi ne permet pas de faire aux comparants ; par exemple, la déclaration qu'un enfant naturel a pour père telle personne qui ne l'a pas reconnu.

§ 3. Signature des actes.

Les actes sont signés par l'officier de l'état civil, par les comparants et les témoins, ou mention est faite de la cause qui empêche les comparants et les témoins de signer. (C. c., art. 39.)

L'officier de l'état civil doit avoir soin de signer les actes aussitôt après leur confection. Dans aucun cas, le secrétaire de la mairie ne peut les signer, car il n'a pas de caractère public.

§ 4. Registres sur lesquels les actes sont inscrits; leur tenue, leur dépôt.

Les actes de l'état civil sont inscrits dans chaque commune sur un ou plusieurs registres tenus doubles. (C. civ., art. 40.) — Les actes sont inscrits sur des *registres* et non pas sur des feuilles volantes qui pourraient se perdre ; ils sont tenus *doubles*, pour diminuer encore les chances de perte. Du reste, on peut, soit tenir un seul registre pour les actes de naissance, de mariage et de décès, soit tenir un registre pour les actes de mariage et un registre pour les actes de décès, soit répartir ces trois séries d'actes en deux registres.

Les registres sont cotés par première et dernière, et paraphés sur chaque feuille par le président du tribunal de première instance ou par le juge qui le remplace. (C. civ., art. 41.)

Les actes sont inscrits sur les registres de suite, sans aucun blanc. Les ratures et les renvois sont approuvés et si-

gnés de la même manière que le corps de l'acte ; il n'y est rien écrit par abréviation, et aucune date n'est mise en chiffres. (C. civ., art. 42.) — Ces précautions sont prises pour mettre les actes à l'abri des altérations.

Les registres sont clos et arrêtés par l'officier de l'état civil, à la fin de chaque année ; et, dans le mois, l'un des doubles est déposé aux archives de la commune, l'autre au greffe du tribunal de première instance. (C. civ., art. 43.) — Les doubles sont placés dans deux dépôts *séparés*, pour diminuer encore davantage les chances de perte.

§ 5. Observation sur les actes irréguliers.

Lorsque les actes présentent quelques irrégularités, il ne dépend pas des dépositaires d'en opérer la rectification ; elle ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un jugement.

En fait, les officiers de l'état civil corrigent souvent, tant que les registres sont entre leurs mains, les inexactitudes légères que présentent les actes ; cette pratique est illégale et dangereuse. Telle correction peut paraître sans portée à un officier de l'état civil, et amener à la suite de graves difficultés.

(La suite au prochain numéro).

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Un regard sublime de dédaigneuse compassion acceuillit ces paroles ; mais ce regard ne fut point observé par Raoul qui voyant son amante silencieuse jugea pour de la résignation ce qui n'était en réalité que pitié et surprise, reprit d'une voix plus basse.

— J'ai accepté les propositions du duc d'Albe que le jour suivant et outre la décision du roi qui me remet en possession de mes biens à Gand et sur le territoire Flamand il m'a nommé gouverneur du *Catelet* où je dois me rendre demain pour remplir les devoirs de ma charge. D'après cela, ma chère Claudine, vous voyez que notre relation doit encore rester caché, attendant des temps meilleurs........Mon amour pour vous.....

— Ne profanez pas cette sainte parole monsieur, puisque vous avez juré obéissance aux ennemis de notre patrie et de notre religion (vous avez embrassé aussi la réforme vous) vous ne pouvez et ne devez plus aimer la fille de Jean Cromelin victime de Philippe II et qui a du, comme votre père, abandonner le sol de la patrie et vivre sous un autre ciel pleurant

1° Voir les n°s 14 et 15 de la *Petite Revue*.

sur les maux de notre malheureux pays. Il ne doit plus y avoir rien de commun entre nous. Croyez-vous que je me sois illusionné sur le vrai sens de vos paroles ? Croyez-vous qui je puisse vivre tranquille sur mon avenir parce que vous m'avez dit d'attendre des temps meilleurs ? Oh ! non, monsieur, vous avez tremblé de me dévoiler votre pensée en entier, vous ne m'avez pas cru assez forte pour soutenir la déclaration de votre abandon et avec une vague expression vous avez espéré rendre la blessure moins douloureuse. Je vous remercie de tant de délicatesse......

— Mais non ! je vous assure Claudine, que vous me jugez mal et que ma loyauté......

— Loyauté... c'est une parole que vous profanez, comme vous avez profané l'amour, répondit la jeune fille levant la tête avec orgueil, donnez-vous preuve de la loyauté en abjurant les principes que votre mère elle-même vous a inspirés et que votre père vous conjurait sur le lit de mort de maintenir fermes et inviolables ? C'est peut être de la loyauté que de rompre les serments qui vous liaient à une femme qui ne vivait que pour vous ? Voyons. soyez sincère, ayez la franchise d'un homme qui a embrassé résolument même une cause injuste, dites que l'ambition, les honneurs vous ont aveuglé, dique que vous n'avez pas hésité à sacrifier le cœur d'une femme et l'honneur de la patrie. Mais que vous importe cette femme que vous avez abondonnée ? Que vous importe les larmes que versera cette désolée ? Votre ambition est assouvie, vos richesses vous sont rendues, d'autres honneurs vous attendent et alors vous n'aurez plus le temps de penser à la fille d'un honnête et honoré négociant flamand.....

— Claudine ces reproches sont injustes, répliqua Raoul, rassuré par le courage que montrait la jeune fille. Soyez raisonnable. Vous êtes si jeune et dans quelques années quand les colères des partis seront calmées et que vous pourrez vous et votre père revenir en Flandre, vous trouverez toujours en moi le protecteur, l'ami, l'amant, l'époux, Claudine, rassurez vous, écoutez la voix de votre cœur, ne vous laissez pas transporter par un moment d'irréflexion. Si je ne puis maintenir la parole que je vous ai donné, de hauts devoirs que vous ne pouvez apprécier puisque la passion vous aveugle, m'en empêchent aujourd'hui, mais un jour qni n'est peut-être pas loin, vous me jugerez d'une toute autre façon.

(A suivre.) A. L.

LA CAVALCADE

Au profit du monument à élever aux victimes de la bataille de Saint-Quentin.

Cette cavalcade, faite dans un but patriotique a réussi, au-delà de toute prévision. Félicitons sincèrement les quelques organisateurs qui, avec de modestes ressources, beaucoup d'intelligence et de bonne volonté, ont su faire comprendre aux habitants *grincheux* de Saint-Quentin, que l'on pouvait donner et faire, comme dans les villes du Nord, de véritables fêtes attirant une grande quantité de monde, ce à quoi toute la ville est intéressée. — L'ordre le plus parfait a régné pendant toute la durée de la cavalcade. — Les quêteurs peu nombreux, ont pu, avec un zèle infatigable et un véritable dévouement, réunir une somme de 2598 fr. 50. Rendons hommage à leur concours patriotique. — Remercions la musique des pompiers, celles de Fresnoy-le-Grand et d'Homblières d'avoir donné leur bon concours.

Espérons que *toute* la jeunesse Saint Quentinoise s'entendra pour organiser d'autres fêtes; nous souhaitons qu'une société sérieuse dite : *Société de Cavalcade* s'organisera, et que tous les habitants de notre ville tiendront à honneur de venir s'y grouper. Les éléments ne manquent pas à Saint-Quentin, seulement les gens d'initiative n'osent pas se montrer, secondons-les et ils arriveront à d'excellents résultats.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

C'est la bile ! disait un médecin.

C'est le sang ! soutenait l'autre.

Ma foi l'accord pour ce qui est théâtre et surtout pour juger de l'assiduité du public aux représentations, pourrait nous mettre dans le même embarras.

Quand le public n'assistait pas aux représentations du jeudi, on entendait :

C'est le choix des pièces !

C'est l'interprétation !

Jamais d'opéras !

Il fait si beau, etc., etc., etc.

Jeudi on donnait un opéra charmant, on ne peut guère se plaindre de l'interprétation (car nous sommes à St-Quentin), et la pluie s'était faite l'amie du directeur. Vous pensez que tout cela réuni devait amener une salle comble. Eh bien ! la salle était loin d'être pleine. C'est ma foi à jeter son bonnet par-dessus les moulins et nous plaignons sincèrement la position d'un directeur.

Cela nous rappelle un monsieur, à qui l'on demandait après avoir entendu sa profession de foi : — Vous avez été et vous êtes de l'opposition, c'est vrai, mais si le gouvernement vous accordait toutes les réformes que vous demandez, que seriez-vous ? — Eh parbleu, toujours de l'opposition, c'est dans mon tempérament, je demanderais autre chose.

Nous craignons bien que ce soit la réponse que pourraient faire un grand nombre de Saint-Quentinois.

Les *Diamants de la Couronne.* — Cette reine de Portugal, qui, sous le nom de Catarina, fait vendre les diamants de la couronne pour réparer l'épuisement du Trésor, et en fait fabriquer de faux, est d'une grande invraisemblance, et si nous lisons l'histoire, nous voyons qu'au contraire... mais arrêtons-nous... — Auber nous donne dans cet opéra une foule de piquantes fantaisies musicales, le chœur des brigands déguisés en moine est traité avec une grâce infinie, comme toute la religiosité d'opéra-comique, que cet auteur a placé dans quelques-uns de ses ouvrages; dans le second acte, peut-on rien de plus joli que ce boléro à deux voix de femme : *Dans les défilés des montagnes*, puis l'air : *Ah ! je veux briser ma chaîne,* et dans le 3e acte, un magnifique quintette.

Mme *Pouilley* (Catarina) a chanté à ravir, sa voix fraîche et légère se joue, on ne peut mieux, des difficultés de la vocalise. Après l'avoir entendue, la salle entière a éclaté en applaudissements : c'étaient des bravos frénétiques.

Mme *Ambre* chante bien, on n'est ni plus accorte, ni plus espiègle, cependant il y a des rôles comme celui de Diana, où les mouvements de tête, le jeu des yeux au public, ne sont pas de mise et nuisent à la bonne interprétation.

Herbert (don Henrique) a joué avec entrain, et chanté avec beaucoup de goût.

Ramel et *Letemple* l'ont très bien secondé.

Nous nous sommes plains quelquefois du bruit qui se faisait dans la salle, mais dans cette soirée le bruit qui se faisait dans les coulisses a géné plusieurs fois les artistes en scène. LÉO.

Dimanche 20 Avril. — Bureaux à 6 h. 1/4. — Rideau 6 h. 3/4.
MARTHA ou le marché de Richmond, opéra en 3 actes et 6 tableaux.
LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en 3 actes.
L'opéra commencera à 8 heures 3/4.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 00 00 Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 68 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 70 50 m. j. 72 50 à 00 00 J. aout 73 à 73 25 Supérieures: courant du mois .. à 70 50 .. 2 mois .. à .. .. mai J. 71 25 à 71 50

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 92 00 tout fût disposé 90 50 épurée en tonne 100 00 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 90 50 Cour. du m. 90 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 54 50 à 54 — *Cote commerciale*, dispon. 54 25 a 54 00 courant du mois 54 25 4 mois 55 00 mois chauds 55 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	62 50 à 62 75
Blanc n° 3 disponible,	.. .. à 73 50
Bonne sorte,	157 .. à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	61 75 à .. ..
Blanc n° 3 » »	73 50 à 00 ..
Raffinés suivant mérite, 000 ..	à 158 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		1958	459	288	80
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 82	1 74	1 85	1 72
	2e qualité.	1 75	1 64	1 65	1 64
	3e qualité.	1 65	1 52	1 45	1 52

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 20.0 2e 21 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle .. .. Orge 22 — Avoine 20 90 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 36 2e 30 67 3e 30 .. Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 23 50 de mars .. .. Avoine 1re 21 65 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9		62 00
—	— au-d^s 7	65 25
—	— 10 à 13	60 75
—	— 15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. 72 Alcool .. Noir neuf 40 à 42 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 160 00 3/6 fin disp. 53 50 à .. .. courant 53 50 Betterave disp. 53 .. Mélasse dispon. à — 54 50 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 00 .. épurée — .. Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 81 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 75 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 19 25 quin. Seigle 17 60 Orge 20 25 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 30 50 à 31 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 17 50 à .. Avoine 20 à 21 00 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. —à —

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re 11 50 2e 11 .. Orge 1re 11 50 2e 11 08 Pamelle 1re 12 00 2e 11 50 Avoine 1re ..9 50 2e 8 50 3e .9 —

Ribemont. Froment 1re 32 .. 2e 31 .. 3e .. .. Avoine 21 .. Orge — .. Pamelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .. .. Trèfle 120 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 22 50 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 50 2e 22 00 3e 21 .. Escourgeon .. .. Seigle 17 50 Féverolles 19 00 Avoine 00 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 50 à 21 50 Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. .. Féverolles 18 19

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 44 2e 41 42 Son 15 16 Blé blanc qtal 31 32 gris .. .. Seigle .. .. Avoine .— Orge d'hiver 00 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 17. 27 Avril 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.
—
Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.


ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

AVIS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire fin avril que l'envoi de la PETITE REVUE leur sera continué, afin qu'ils n'éprouvent aucune interruption dans la réception du journal

Seront considérés comme réabonnés tous ceux qui n'auront pas donné avis contraire d'ici le 30 avril.

Voir à la fin de ce numéro le détail des primes pour les nouveaux abonnés et pour tous ceux qui renouvelleront leur abonnement.

ETUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE *(1)*,

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. Filleul,
2 vol. in-8°, Firmin-Didot, 1873.

III. — MUSIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES.

Par le terme de *musique* (2) les Hellénes désignaient tout ce qui appartenait aux Muses, tout ce qui dépendait d'elles; aussi voit-on chez eux la poésie et la musique surtout aller de pair. Sauf de rares exceptions, le poéte était musicien et le musicien poéte (3). C'était un musicien et un poéte que ce Terpandros qui ajouta aux cordes du phorminx une corde nouvelle; c'étaient des musiciens et des poètes qu'Anacréon et Ibycos; c'était un musicien et un poète que Pindare.

Trois modes principaux composaient la *musique* grecque proprement dite. Le mode dorien « le plus calme et le plus viril » selon Aristote; le mode phrygien, plus passionné et plus violent; le mode lydien, moins accentué, plus faible que les deux autres. « A chaque mode grec (4) on attribuait un effet particu- » lier. Toutefois, comme les premiers auteurs de ces mêmes » modes étaient les peuples doriens, ioniens, phrygiens, éoliens » et lydiens, il paraît certain que les modes étaient une chose » nationale, et qu'on ne doit pas en attribuer les effets au ton » seulement, mais encore aux rhythmes particuliers, aux mo- » dulations caractérisques des chants qui les distinguaient » essentiellement....... Plusieurs auteurs anciens... entendent » par mode, non seulement le ton principal, mais aussi le » rhythme et la modulation particulière du chant; c'est pour- » quoi les modes s'appelaient souvent nomes, qui, comme on » sait, n'étaient autre chose que de certaines chansons avec des » mélodies immuables (5). »

Les premiers poétes de la Grèce, les *Aédes* furent des prêtres; vinrent les *démiurges*, puis les Rhapsodes, plus

---

(1) Voir les nos 11, 12, 14 et 15 de la *Petite Revue*.
(2) Mousiké tekné.
(3) « La musique des anciens Grecs était, à proprement parler, la » musique du peuple. On l'employait comme moyen d'instruction, et » elle consistait principalement en des chansons qui avaient pour but » de faire pratiquer les devoirs de la vie civile. Les poètes et les mu- » siciens ne chantaient que des sujets patriotiques et avec des mélo- » dies si simples, qu'ils produisaient une grande impression sur la » classe même la plus grossière du peuple... L'esprit et les effets de » la musique grecque doivent être recherchés de préférence dans la » poésie, qui était la partie principale à laquelle devaient se sou- » mettre le rhythme et la mélodie, en lui servant d'ornement. » Pierre Lichtenthal, dictionnaire de Musique,
(4) Il y avait en tout quinze modes.
(5) Pierre Lichtenthal.

souvent récitateurs de poésies que poètes (6) Avec Homére et Hésiode, la poésie se délivre de tout lien sacerdotal ; après eux, elle se subdivise en genres différents. Callinos d'Ephése et Tyrtée célébrent, dans leurs vers élégiaques (7), le courage guerrier ; Archiloque de Paros, l'inventeur de l'iambe, se sert de la satire comme d'une arme pour se venger ; Alcée de Mitylène invente la strophe alcaïque ; Sapho excelle dans les épithalames (mètre saphique); Mimnermos de Colophon compose la première élégie amoureuse; Stésichore ajoute l'épode à la strophe et à l'antistrophe ; Arion de Methymne, le plus habile des joueurs de flute de son temps, perfectionne le dithyrambe.

Le théâtre était, d'origine religieuse et il conserva toujours un caractère religieux. La tragédie de perfectionnements en perfectionnements sortit du chant en l'honneur de Bacchus (le dithyrambe) ; la comédie naquit du chant du comos (banquet) qui terminait les Dionysies.

Les *logographes* essayèrent de débarasser les annales grecques des fables dont les poètes s'étaient plu à les orner. Cadmus de Milet, Accusilaüs d'Argos, Hécatée de Milet, tant d'autres dont les noms mêmes ne sont pas arrivés jusqu'à nous, ne firent guère que remplacer des fables par d'autres fables, mais ils frayèrent du moins la route de la véritable histoire et la déblayèrent assez pour qu'Hérodote s'y avançât.

Les commencements de la philosophie grecque sont, eux aussi, très obscurs. On ne sait pas grand chose des véritables tendances de l'école ionique, à laquelle des philosophes postèrieurs ont prété gratuitement tant de systémes. Pythagore et l'école italique regardaient l'unité absolue (monade) comme l'origine de toutes choses. La morale de Pythagore est belle. Dire la vérité et faire le bien : ce sont là deux devoirs auxquels un pythagoricien ne doit jamais manquer. L'école atomistique (Leucippe) attribua la formation du monde à la combinaison de corpuscules éternels et invisibles (atomes). En même temps, les sophistes, par leurs analyses subtiles et leurs procédés de discussion, jetaient les fondements de la logique.

Les sciences ne restaient pas en arrière : la médecine commençait à suivre une méthode ; le pythagoricien Alcméon s'occupait de zoologie et disséquait des animaux ; l'on étudiait les mathématiques.

Munis des quelques idées générales que vient de nous donner cette revue rapide du pays, de la race, de la religion et de la littérature des Hellénes, nous allons, le lecteur et moi, considérer en détail la civilisation et la littérature grecques au V[e] siècle

---

(6) Les aèdes, en chantant s'accompagnaient sur une espèce de luth de forme trés simple.

(7) Le mot *élégie*, en grec, s'applique à toute poésie où le pentamétre alterne avec l'hexamétre.

(499-400 av. J.-C.) et assister aux deux expériences auxquelles, dans les deux grands laboratoires d'Athénes et de Sparte, la race ionienne et la race dorienne soumirent l'esprit grec.

(A suivre). Albert Bosquette.

LES IDYLLES FRANQUES.

MERC'HWEG.

V.

Or Faustinia, riant de ce rude langage,
Disait à Lylia : — C'est vraiment un sauvage !
Et Lylia : — Maîtresse, il nous faut l'emmener
Pendant notre retour qu'il est fait pour orner.
La femme du Consul se dressant sur sa couche
Fixa ses beaux yeux bleus sur le jeune farouche
Et lui dit lentement : — J'ai pour toi des appas :
Au lieu de m'emmener accompagne mes pas,
Viens ; nous te montrerons, ô candide barbare,
Comment un élégant se costume et se pare ;
Si tu veux oublier ton pays importun
De quelque légion tu deviendras tribun ;
Nos soins assoupliront ton âme trop féroce,
Mais il faut enchaîner ta liberté précoce,
Te polir, t'éduquer et te civiliser,
Et tu sauras alors comment il faut oser.
Mais le fils indompté de la tribu guerrière,
Sur son hardi coursier bondissant en arrière,
Hurla : — Jamais ! Jamais ! L'aiglon des libres pics
Ne descend point siffler avec les vils aspics !
Wah ! ton pied pourrait-il en ses coquetteries
Fouler sans trébucher les fleurs de nos prairies !
Ton amour ne vaut pas ma douce liberté.
Il dit, part, et s'enfuit avec rapidité.
La blanche Lylia de son rire bizarre
Salue à son départ cet amoureux barbare,
Et dit à Faustinia qui, l'œil demi fermé,
Respire en souriant un tissu parfumé :
— Que vois-je sur ton front ! Serait-ce la tristesse ?
Est-ce que ce jeune ours t'intéressait, maîtresse ?
Mais elle en s'éventant : — Jupiter ! tu rêvais !
Cet enfant parle bien, mais il sent bien mauvais.

A. Julius.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

DANS LES CAMPAGNES

L'Assemblée nationale a été saisie d'une proposition de loi ayant pour objet d'organiser l'assistance publique dans les campagnes. La troisième délibération a été fort intéressante. On a vu des députés qui, dans les précédentes délibérations, avaient combattu la proposition soumise à l'Assemblée, venir déclarer ne plus s'opposer à ce qu'une commission soit nommée pour étudier les moyens d'étendre aux campagnes qui en sont privées jusqu'à ce jour le bienfait de l'assistance publique réservé jusqu'à présent aux grandes villes par un privilége inexplicable. Un orateur a signalé en termes chaleureux, vivement applaudis, cette plaie qui a depuis longtemps attiré l'attention des esprits sérieux : *l'émigration des campagnes*, d'où résulte un double fléau et, par conséquent, un double danger d'abord pour les campagnes que l'on déserte, et ensuite pour les villes que l'on encombre. (Séance du 11 mars 1872).

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur un livre qui a un intérêt d'actualité : nous voulons parler d'un *Manuel des bureaux de bienfaisance*, par M. Molineau ancien notaire, dont une deuxième édition vient de paraître. Dans ce livre, M. Molineau signale, lui aussi, comme cause principale de l'émigration des campagnes, le défaut d'établissements hospitaliers.

Il ne se borne pas à réunir dans sa publication toute la législation relative aux bureaux de bienfaisance, il propose des réformes nécessaires. Il reproduit, par exemple, en son entier, le texte d'un décret de la Convention nationale du 22 floréal an II, lequel n'a jamais, il est vrai, reçu un commencement d'exécution, mais qui n'en mérite pas moins l'attention de toutes les personnes charitables qui se préoccupent sérieusement de la position des classes nécessiteuses. Ce décret ordonnait la fondation d'un *Livre de la bienfaisance nationale* et s'occupait des cultivateurs et des artisans, vieillards et infirmes et des veuves ayant des enfants dans les campagnes.

LA SOCIÉTÉ DU TRAVAIL.

Nous venons d'assister à l'assemblée générale annuelle des membres de la Société du Travail, tenue à la mairie du 11e arrondissement (salle des fêtes), sous la présidence de M. Edouard Laboulaye, député de la Seine, assisté de son collègue à l'Assemblée, M. de Pressensé, représentant de la Seine.

La Société du Travail compte maintenant deux années d'existence, elle a été fondée par un groupe de fabricants et d'industriels et le nombre de ses adhérents, recrutés dans toutes les professions, augmente tous les jours. Cette Société a pour but de « procurer de l'ou-

vrage à ceux qui en cherchent ; son action est absolument gratuite, mais elle exige de ses candidats des preuves formelles d'honorabilité. »

Les adhérents et invités, réunis, jeudi soir, au nombre d'environ 500, à la mairie du 11e arrondissement, étaient convoqués pour entendre la lecture du rapport annuel de M. Piat, vice-président, sur les opérations de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Le président d'honneur de la Société, M. Edouard Laboulaye, député, a ouvert la séance par une de ces fines causeries, à la fois amusantes et instructives, dont il possède le secret. Il a parlé des ouvriers, du travail, en homme qui comprend la nécessité de poursuivre l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il a recommandé l'association, qui, pratiquée librement, sans contrainte, peut être considérée, a-t-il dit, comme une des solutions pratiques de ces questions si graves, si pressantes dans lesquelles est engagé l'avenir du pays.

Il a parlé également de l'instruction largement répandue comme un des plus puissants moyens de moralisation des masses.

L'éloquent président de la Société a exposé le but de la Société du Travail, engageant ses auditeurs à se faire les actifs propagateurs de cette œuvre de solidarité.

En terminant, M. Laboulaye a parlé de la France, de ses malheurs, de ses espérances. Il a montré que c'est par le travail, par le travail de tous ses enfants qu'un peuple se relève de pareilles chutes, et il a proposé comme exemple à tous ce travailleur illustre, cet infatigable vieillard à laquelle la France va devoir la libération de son sol.

Après cette allocution, vivement applaudie, M. Piat, vice-président de la Société, a donné lecture du rapport sur les opérations de l'année 1872. Il s'est présenté dans l'année, à l'agence de la Société du Travail, dont le siége est à la mairie du 11e arrondissement, 977 candidats (ouvriers ou employés) munis de certificats ; d'un autre côté, 875 patrons ont annoncé à la Société qu'ils avaient des places vacantes, et la Société a pu placer ainsi sans frais, pour les patrons et les employés, 640 pesonnes.

Ces résultats, qui ne pourront manquer de devenir plus considérables à mesure que la Société du Travail, si bien dirigée par M. Schmitt, son président, étendra ses relations, sont accueillis par les vifs applaudissements des membres de la réunion. C'est là, en effet, un heureux commencement, un excellent début.

M. E. de Pressensé, député de la Seine, a pris ensuite la parole. Dans une improvisation qui a obtenu le succès le plus grand et le plus mérité, l'honorable représentant a parlé en termes émus de la solidarité, de cette grande loi qui fait l'humanité, la patrie, de cette solidarité dont nous avons ressenti toute la force dans les malheurs qui, en frappant la patrie, ont atteint tous ses enfants.

M. de Pressensé, rappelant ensuite le long martyrologe du travail dans l'antiquité et dans le moyen-âge, a glorifié la Révolution française, qui a brisé les entraves du passé et affranchi les travailleurs.

En terminant, M. de Pressensé a donné un exemple frappant des avantages des bienfaits de la solidarité. C'est elle qui, par le travail de tous les citoyens, a permis d'accomplir l'œuvre immense de la libération. Mais nous ne saurions oublier que la plus grande gloire doit en revenir à l'un des plus illustres travailleurs de notre pays, à M. Thiers.

M. E. Laboulaye s'est fait l'interprète des sentiments de la réunion, en remerciant M. de Pressensé de ses excellentes paroles, et il a levé la séance après avoir recommandé à tous les assistants, sans oublier les dames présentes en grand nombre à la réunion, de faire en faveur de la Société du Travail une active propagande.

LA LUNE ROUSSE

C'est après demain, 26 avril, à 10 heures 51 minutes du soir, que commencera la lune rousse, pour finir le 25 mai suivant.

Depuis longtemps la lune rousse inspire des craintes et des terreurs aux cultivateurs, aux jardiniers, aux agronomes, et en général à tous les habitants de la campagne. Ils lui attribuent une influence pernicieuse, et c'est pour ce motif, prétendent-ils, qu'elle a eu ce nom, parce que, selon eux, elle roussit, c'est-à-dire congèle les jeunes pousses, les feuilles et les premiers bourgeons.

Pour démontrer l'erreur de cette étymologie naïve, nous ferons observer que raisonner ainsi, c'est voir les effets sans en approfondir les causes.

La lune rousse arrive toujours dans une saison où une espèce de désordre règne dans les éléments, où les vents variables et violents tourmentent la campagne et où les changements subits de température contrarient une belle végétation. Les équinoxes, par les révolutions atmosphériques qu'ils occasionnent, ont toujours été redoutés sur terre comme sur mer, et c'est peu après à celui du printemps qu'arrive la lune rousse, regardée bien à tort comme cause de tout le mal et des calamités qui, à cette époque, affligent les campagnes.

L'influence nuisible et malfaisante que le vulgaire persiste à lui attribuer est d'autant plus erronée et chimérique, que le succès d'une opération agricole dépend de la nature du terrain, de son exposition, du choix éclairé des engrais, des labours donnés a propos, de la bonne qualité de la graine et des soins attentifs et minutieux qu'exigent l'accroissement et la conservation d[illegible] plante.

Quelle influence veut-on qu'ait la lune sur le succès de la végétation ? Peut-elle avec sa faible lumière produire la moindre chaleur ? Peut-elle par l'attraction qu'elle exerce sur l'air de l'atmosphère opérer autre chose que quelques mouvements plus ou moins réguliers et donner lieu à des pluies qui influent sur la végétation. Mais dira-t-on, peut être, si la lumière de la lune n'est pas capable d'augmenter la chaleur des plantes, du moins l'attraction de cet astre pourrait bien être la cause de certains vents et produire des changements de temps plus ou moins favorables au travail de la terre.

A cette observation, nous répondrions que la lune peut bien, en soulevant ou en attirant l'air qui nous environne, occasionner des mouvements, des courants, et par conséqnent des vents qui amènent ou éloignent la pluie, mais que ce changement ne saurait être la cause influente d'une belle ou d'une mauvaise végétation. D'ailleurs il y a tant d'autres causes variables indépendantes des vents et des pluies, que ce serait se hasarder que d'y attacher la moindre importance.

Le froid et la chaleur de chaque saison, la plus ou moins grande délicatesse des plantes, méritent bien plus d'être pris en considération que les phases et les aspects de la lune en ses mouvements autour de la terre. Mais une cause éloignée et peu connue plaît davantage que les causes probables et journalières. On aime le merveilleux et la lune pour son éloignement, et tous les contes qu'on a faits à son sujet peuvent fournir une ample matière à réflexion.

Pour tous ces motifs, nous concluons qu'attribuer à la lune rousse une influence pernicieuse et nuisible, est une erreur manifeste et trop longtemps admise. — ED. ST.

Au lieu d'une simple notice nécrologique sur M. Saint-Marc-Girardin, nous publierons d'ici quelque temps une étude sur cette écrivain.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Procès-verbal de la remise et du dépôt au district de Laon de la bannière donnée par MM. de la garde nationale de Saint-Quentin.

Extrait du Registre des Délibérations du Directoire du District de Laon.

Cejourd'hui vingt-neuf Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, dix heures du matin, les Administrateurs du Directoire du District de Laon, ayant été avertis par le Procureur de la Commune de ladite Ville, qu'il devoit leur être remis une Bannière dont la Garde Nationale de Saint-Quentin gratifioit ce District, se sont rendus au lieu de leurs Séances d'Assemblée, où étant, et instruits de l'arrivée prochaine de ladite Bannière, et des Députés des Gardes Nationales des Districts du Département de l'Aisne, qui l'accompagnoient, M. le Procureur-Syndic et deux de MM. ont été les recevoir à la porte et entrée de l'Hôtel-de-Ville, où se tient le Bureau d'Administration, et les ont introduits dans leur Salle principale; où étant, MM. *de Cuzey*, Commandant de la Garde Nationale du Canton de Mons-en-Laonnois, *Robert d'Ully*, Commandandant du Canton de Liesse, et *Damour*, Commandant de Sissonne, ont fait la présentation de ladite Bannière, et M. *de Cuzey*, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

« Cette Bannière que nous tenons du Patriotisme de nos Frères de Saint-Quentin, et que nous remettons aujourd'hui dans vos mains, est un objet bien précieux pour tous les bons Citoyens. C'est elle qui doit rappeler dans tous les temps, à ceux du District de Laon, et à tous les Citoyens du Département, qu'ils se sont réciproquement juré de vivre en bons Frères, et de se réunir, au moindre signal, pour le salut de l'Empire, le maintien de la Loi et le bonheur d'un Roi qui ne fut jaloux que de la restauration de la liberté, et qui n'a voulu que le bonheur des François.

» C'est elle qui doit ranimer, dans tous les cœurs, le feu du Patriotisme et l'amour de la Chose publique ; c'est elle qui transmettra à la postérité, l'époque glorieuse de la renaissance de nos droits. Nous ne pouvons la confier à de meilleures mains. Vous vous souviendrez, Messieurs, que vous avez eu le bonheur de recevoir les premiers ce dépôt précieux ; que ce sont les Citoyens-Soldats qui vous l'ont remise, toujours prêts à la suivre et à la défendre. Si nous ne sommes point des Orateurs, nous n'en sommes pas moins Amis de la Constitution et de la Patrie. »

Ce Discours a été vivement applaudi par l'Assemblée, et M. le Président y a répondu en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

« L'Administration reçoit, avec autant de sensibilité que de reconnaissance, le dépôt précieux que vous lui confiez : il est le gage de l'union fraternelle que vous vous êtes juré, et de votre fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

» Cette Bannière sera un monument durable qui apprendra à la postérité, que c'est à votre civisme et à votre courage qu'elle devra la liberté dont elle goûtera les douceurs. Elle ne sera plus désormais l'appanage de la grandeur, ni l'emblême de la puissance des uns et de la foiblesse des autres : elle sera le signe de ralliement de tous les François, qui ne composent plus qu'une même Famille, gouvernée par des Lois sages et par le plus vertueux des Rois ; d'un Roi qui ne dédaigne pas de se nommer notre Père, notre Frère, notre Ami, et qui met tout son bonheur à faire le nôtre.

» Vous les avez entendu, Messieurs, ces paroles touchantes, il vous a chargé de nous les transmettre ; et ne serions-nous pas les Enfants les plus ingrats, si nous ne nous rendions dignes d'un tel Père ?

» Mais loin de nous des sentiments aussi pervers. Le serment que nous avons prêté de maintenir la Constitution, étoit dans nos cœurs avant que nos bouches l'eussent exprimé ; et il n'est aucun de nous qui ne sache que ce n'est qu'en l'observant religieusement, que nous pouvons espérer de jouir des avantages que nous promet une Constitution libre.

» N'oublions pas, Messieurs, que c'est sur nous que reposent les bases de cette Constitution, et que, par des moyens différents, nous sommes chargés du maintien de l'ordre et de l'exécution des loix ; que ce n'est point assez de nous y conformer, mais que nous devons encore, dans le choix des moyens qui nous sont donnés, préférer ceux de la persuasion, pour ramener les esprits égarés, soit par des insinuations perfides, soit par de fausses interprétations.

» C'est ainsi que nous parviendrons à assurer la concorde et l'union qui nous sont recommandées par un Roi-Citoyen, si digne de notre amour et de notre vénération ; en faisant régner les loix, ce sera offrir à nos augustes Représentants, l'hommage le plus pur de notre reconnoissance, et il nous restera une satisfaction bien douce pour les âmes honnêtes, celle d'avoir rempli les fonctions glorieuses qui nous sont confiées.

» Vous, Messieurs, qui venez de signaler votre Patriotisme par le don de cette Bannière à vos Frères d'armes de chacun des Districts du Département de l'Aisne, permettez-nous de nous unir à nos Amis, nos Concitoyens, pour vous témoigner toute notre gratitude. Ce bienfait, ne pouvant ajouter aux sen-

timents qui nous unissent à vous, servira à en perpétuer la mémoire. »

M. le Procureur-Syndic ayant ensuite requis le dépôt de la Bannière, elle a été à l'instant placée dans la Salle de l'Administration, et il a été accordé Acte à M. *Damour*, Porteur d'icelle, tant de la remise qu'il en a faite, que de ses offres de la porter dans toutes les circonstances où il en sera requis.

MM. les Députés ayant demandé l'impression, tant du présent Procès-verbal que des Discours qui ont été prononcés, l'Administration, en déférant à cette demande, a arrêté que le tout seroit mis a l'impression, et que des Exemplaires en seroient envoyés, tant à MM. de la Garde Nationale de Saint-Quentin, qu'à MM. les Députés présents. Dont Acte, qui a été signé, tant par mesdits Sieurs Députés, que par les Administrateurs. Ainsi signé, LEMAIRE, Député de Crécy-sur-Serre, DEFFRY, Capitaine, Député de Roucy. PERIN, Capitaine, Député de Roucy. CLERJEOT, Capitaine, Député de Liesse. Robert DULLY, Colonel du Canton de Liesse. DELAMARLIÈRE, Député de Laon. DEMOUSSO, Lieutenant-Colonel de Craonne. POUPART, Capitaine, Député de Marchais. DELVINCOURT, fils, Député de Laon. POTOFEUX, Lieutenant, Député de Laon. DELAFAGE, Commandant de Corbeny. Valentin THOMAS, Député de Corbeny. MICHELET, Député de Montcornet. CUZEY, Colonel de Mons-en-Laonnois. DEVISME, fils, Député de Mons-en-Laonnois. DAMOUR. Capitaine-Commandant de Coucy-les-Aippe. MORIAL, Lieutenant, Député de la Fère. BOISSY. COUTURIER, Député de Sissonne. LACAMBRE, Député de Beaurieux. CHASSOT, Capitaine de Craonne. BELLY, Commandant de Beaurieux, tous Gardes Nationales (1) Députés.

LAURENDEAU, Président du District de Laon ; PIOCHE, COTENET, LEGROS, COURTEVILLE, Administrateurs ; LEBRUN, Procureur-Syndic. Et DEVISME, Secrétaire.

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT CIVIL

Dispositions particulières aux actes de naissance.

§ 1. Délai dans lequel doit se faire la déclaration de naissance.

Les déclarations de naissance sont faites, dans les trois jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu ou l'enfant est né : l'enfant lui est présenté. (C. civ., art. 55.)

§ 2. Par qui doit être faite la déclaration.

La naissance de l'enfant est déclarée par le père, ou, à

---

(1) Sic.

défaut du père, par les docteurs en médecine, sages-femmes, officiers de santé ou autres personnes qui ont assisté à l'accouchement ; et lorsque la mère est accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle est accouchée. L'acte de naissance est rédigé de suite, en présence de deux témoins. (C. civ., art. 56.)

§ 3. **Enonciations contenues dans l'acte de naissance ; choix des prénoms.**

L'acte de naissance énonce le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et les prénoms qui lui sont donnés ; les prénoms, noms, professions et domicile des père et mère, et ceux des témoins. (C. civ., art. 57.)

L'indication de l'heure de la naissance est nécessaire pour distinguer l'aîné de deux jumeaux. L'aîné de deux jumeaux est le premier né d'entre eux *(ante natus)*, et le puîné, le dernier venu *(post natus)*.

Les prénoms de l'enfant ne peuvent être pris que parmi les noms en usage dans les différents calendriers, ou dans ceux des personnages connus de l'histoire ancienne. (Loi du 11 germinal au XI, art. 1er).

En prescrivant la désignation du père, la loi suppose que la paternité est également constatée, soit parce que l'enfant est né pendant le mariage, soit parce qu'il a été reconnu par son père. Mais le père d'un enfant naturel ne peut être nommé dans l'acte de naissance, s'il n'a pas reconnu l'enfant. Il en est autrement de la mère, quand elle est connue. On admet généralement qu'elle doit être déclarée, et la pratique, telle qu'elle est presque partout observée, est conforme à cette opinion. Cette déclaration ne préjudicie pas, du reste, au droit que conserve la mère de désavouer l'enfant.

§ 4. **Enfants trouvés.**

Toute personne qui a trouvé un enfant nouveau-né est tenue de le remettre à l'officier de l'état civil, ainsi que les vêtements et autres effets trouvés avec l'enfant, et de déclarer toutes les circonstances du temps et du lieu où il a été trouvé. — Il en est dressé un procès-verbal détaillé, qui énonce en outre l'âge apparent de l'enfant, son sexe, les noms qui lui sont donnés, l'autorité civile à laquelle il est remis. Ce procès-verbal est inscrit sur les registres. (C. civ., art. 58.)

(La suite au prochain numéro)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

— Raoul, répondit Claudine d'un ton à la fois calme et ras-

1° Voir les nos 14 15 et 16 de la *Petite Revue*.

surant, écoutez moi et vous verrez que la passion ne m'aveugle pas. Je suis jeune, m'avez vous dit, c'est vrai, j'ai à peine 18 ans, une autre jeune fille de mon âge pourrait se faire des illusions sur l'avenir et croire que vos paroles sont sincères et qu'elles partent du cœur, mais moi, non ! j'ai trop souffert et je sais ce que valent les promesses d'un homme qui, sur le point de manquer à la parole qu'il a déjà donnée, en formule une autre pour l'avenir. Vous vous êtes dit : L'amour que j'avais pour cette enfant sera un doux souvenir de l'enfance, une suave mémoire du passé, mais il ne peut remplir ma vie toute entière. Nous nous sommes liés l'un à l'autre ignorant ce que nos lèvres promettaient, mais ce lien romanesque ne peut avoir une longue durée; elle oubliera cette affection, (comme si la femme pouvait oublier son premier amour) et un beau jour sans haine et souriants nous serrant franchement la main comme deux bons amis, nous penserons à cette union si intime comme à un rêve ou à une aimable folie de jeunesse. Ce sont des romans qui commencent par un serment réciproque et qu'un abandon mutuel fait oublier. Voilà ce que vous vous êtes dit. Mais vous vous êtes trompé, Raoul, la femme que vous abandonnez maintenant, car.... ne cachez pas vos intentions.. c'est un vrai abandon..... vous aimait, et avait fait de cet amour la félicité de sa vie... Cette femme, Raoul, ne vous en fait pas un reproche, ne vous maudit pas, mais au moment de vous laisser pour ne jamais plus vous revoir, peut être vous....

Claudine s'interrompit, L'effort qu'elle avait fait pour paraître calme devant Raoul, était trop grand, le cœur se brisait dans sa poitrine, et ses yeux étaient pleins de larmes : la lutte qu'elle avait soutenue durant ce colloque entre l'affection qui lui disait de céder, et la raison qui, plus puissante cette fois, lui commandait d'être forte contre les promesses mensongères d'un homme qui, en un seul instant, sacrifiait à son ambition les plus sacrées affections, cette lutte ne pouvait plus continuer sans produire une crise. Prévoyant alors qu'un instant de faiblesse pourrait la faire hésiter dans ses décisions, Claudine appuya sa main sur l'arbre où elle s'était assise, et de l'autre montrant à Raoul les tours de Saint-Quentin, elle s'écria :

— Raoul, vous me reverrez peut être là bas.... Si Dieu me conserve, je prierai pour que vous soyez heureux et pour que vous ne souffriez jamais ce que vous me faites souffrir aujourd'hui. Adieu !... Je vous serre la main, vous voyez, je suis calme, je vous pardonne et je dirai comme vous que votre amour fut une illusion et un rêve. — Adieu.

Et elle s'éloigna dans la direction de l'allée qui conduisait à la maison d'habitation.

Raoul après l'avoir suivie des yeux jusqu'à ce qu'elle eut disparu parmi les arbres, traversa rapidement le pont, dénoua son cheval, monta, et comme poussé par un remords, il lui enfonça les éperons dans le ventre et disparut comme un éclair.

Claudine n'était pas rentrée chez elle, ou plutôt elle ne l'avait pu: car ayant entendu le pas du cheval de Raoul qui s'éloignait, elle s'arrêta, appuya sa main sur son cœur comme pour en arrêter les pulsations violentes, les larmes s'échappèrent malgré elle de ses yeux et pleurant, elle s'écria d'une voix pleine de désespoir.

— Mon Dieu ! Mon Dieu ! que je l'aime !

Ces pleurs étaient le tribut que la pauvre jeune fille offrait à la sensibilité de la nature.

(A suivre.) A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche, 20 avril. — *Les crochets du père Martin*, est un de ces drames aux situations simples et franches, avec une action honnête, qui s'adresse au cœur, à cette fibre qui vibre toujours quand on sait l'interroger d'une main habile ; c'est une œuvre de saine inspiration et de salutaire enseignement.

M. *Potel* apporte un art infini dans la composition sympathique du père Martin, il sait mettre de la bonhomie et de la fermeté avec une gamme de nuances qui en font un véritable artiste, un comédien accompli.

Douard, que nous avons revu avec plaisir, est plein d'entrain dans le rôle de Félicien.

Letemple est bien dans l'usurier faisant patte de velours aux jeunes fou , en attendant de leur faire patte de tigre, il met le public en joie quand il apparait avec son melon au 1er acte, et les cartons d'Olympia, au 3e.

Bardou (Laurent), sait toujours être drôle et surtout amusant.

Groscœur (Armand Martin) est trop emphatique, il a besoin de mettre une sourdine à ses cris et à ses gestes.

Mlle *Legrand* est le type par excellence de la cocotte.

Mmes *Léonti* et *Groscœur* ont jouées avec grâce et naturel.

— *Martha*. — La popularité de cette agréable partition l'a conduite d'Allemagne en Italie, et d'Italie en France, son berceau. L'œuvre n'est point parfaite, les vulgarités y sont mêlées aux qualités de grâce et de sentiment; heureusement qu'un vent de mélodie passe dans tout cela. Quatre quatuors excellents et bien écrits pour la voix (celui qui précède le quatuor du *Rouet* a des contours d'une suavité exquise), une romance de Lyonel, et un beau final ; voilà en peu de mots les pages inspirées et touchantes de la partition de Martha.

Mme *Pouilley* (Lady Henriette) a chanté avec beaucoup de sentiment et de nuance.

Mme *Ambre* (Nancy) nous a laissé soupçonner deux ou trois belles notes de poitrine.

Gourdon (Plumkert), ne nous laisse aucun doute à son égard, la voix convient au chanteur, et le chanteur est fait pour la voix : c'est un excellent ménage.

Herbert (Lyonel) ne peut en dire autant, car il a été pris d'un enrouement subit qui a nui au succès qui l'attendait ; l'accueil du public lui a rendu toute confiance, et s'échauffant à mesure, sa voix a repris ses qualités habituelles.

Une partie des musiciens de l'orchestre se sont distingués et ont brillé par leur absence... un effet de la Cavalcade de Ribemont qui se faisait ce jour-là.

Jeudi 24 avril. — La donnée des *Cent Vierges* est des plus comiques et des plus extravagantes, c'est véritablement une pièce à femmes, avec un débraillé très cru de conversation qui en fera refuser la vue aux véritables vierges, et qui fera les délices des blasés, ou de ceux qui veulent le paraître, prenant comme genre de n'être plus chatouillé que par le bizarre ou le difficile, soit au moral, soit au physique, ne s'apercevant pas que ce genre ne méne qu'a l'ennui de tout.

Le compositeur auquel nous devons déjà d'agréables partitions, a brodé sur ce libretto une musique vive, alerte et spirituelle, dont la gaieté n'exclut ni l'élégance ni la finesse. La musique est charmante et renferme une foule de mélodies dansantes d'un style distingué et d'une allure entrainante. Plusieurs morceaux ont été bissés et applaudis. Nous citerons une valse ravissante au deuxiéme acte, chantée par Mme *Ambre* avec un brio et une verve d'un effet étourdissant, plusieurs duos bouffes, une chanson enlevée par *Poyard* avec une perfection comique ; cet artiste est excellent comédien. — Le joyeux *Letemple*, compose avec verve et un naturel infini le personnage du gouverneur Jonathan. — Les autres rôles trouvent dans *Mathieu, Ramel, Groscœur, Bromet*, Mmes Léonti et Vignet des interprêtes amusants ou gracieux. — Un essaim de femmes..... plus ou moins jolies, compléte cet amusant spectacle. LÉO.

Dimanche 27 avril. — Bureau à 6 h. 1/4. — Rideau à 6 h. 3/4.

LA CLOSERIE DES GENÊTS, Drame en 8 actes.

M. Félix Potel, remplira le rôle de Kèrouan, qu'il a créé à Saint-Quentin.

EDGARD ET SA BONNE, vaudeville en 1 acte.

Mardi 29 avril : **MIGNON**, Opéra Comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Ambroise Thomas.

NOUVELLES

.˙. Il circule à Paris de nombreux faux billets de 25 francs. Un employé de la Banque s'est laissé prendre lui-même, tant l'imitation est parfaite.

.˙. L'ambassadeur de Perse, S. E. Nazare-Aga, est parti pour l'Exposition de Vienne.

.˙. Le corps d'un mécanicien de la Compagnie de Lyon, M. Stelmann, a été trouvé sur la voie, près de Saint-Romain-d'Albion, coupé en deux par une locomotive.

.˙. Les fraises se vendent en ce moment, au marché de Covent-Garden, au prix de trois shillings l'once ; or, comme il y a 16 onces dans la livre, c'est donc 57 francs environ la livre.

.˙. La Société de géographie se réunit lundi 28, pour élire un président, en remplacement de M. le marquis de Chasseloup-Laubat.

On parle de M. Cortambert comme président effectif et de M. Thiers comme président honoraire.

.˙. La France va fonder à Rome un cours d'archéologie pour les élèves de l'école française d'Athènes.

.˙. Le ministre de la guerre vient de lever l'interdiction qu'il avait faite de placer dans les bibliothèques régimentaires le *Dictionnaire de la langue française,* de M. Littré.

.˙. Un des membres de l'ambassade japonaise de Londres, M. Lakana, âgé de 28 ans et riche à millions, va épouser Mlle Hébert, fille d'un négociant en charbons retiré des affaires.

La fiancée a exigé une conversion au christianisme et le mariage aura lieu à Saint-Philippe-du-Roule.

.˙. Un littérateur estimable, connu par la publication d'un très grand nombre d'ouvrages, romans, récits historiques, M. Eugène Garay de Monglare, vient de mourir dans sa 77e année.

Il avait été le secrétaire de Casimir Périer, lorsqu'il était ministre de Louis-Philippe.

M. de Monglare, est né à Bayonne en 1796; il était l'oncle de M. Constant Guéroult.

.˙. Le *Journal officiel* publie un décret réglant l'élection des membres du Conseil supérieur de l'instruction publique.

.˙. L'Académie des sciences a élu M. le général Didion, à Nancy, correspondant, en remplacement de M. M. Moseley, à Londres, décédé.

.˙. M. Leymerie, à Toulouse, est également nommé membre correspondant, en remplacement de M. Hardinger, de Vienne, décédé.

.˙. Parmi les promotions de la marine qui ont paru au *Journal officiel*, nous remarquons M. le lieutenant de vaisseau Farcy, député, capitaine de frégate.

.˙. L'Imprimerie nationale vient de tirer 150,000 exemplaires de la nouvelle loi sur l'ivresse, pour être affichés chez les débitants des départements.

.˙. Un théâtre grec doit ouvrir à Vienne pendant l'exposition. La troupe jouera le vaudeville, l'opérette et... la tragédie antique.

.˙. Mlle Julie Ebergeny, condamnée à vingt années d'emprisonnement à la suite du fameux procès Chorinsky, vient de mourir.

.˙. M. Boulogne, receveur de l'enregistrement et des domaines à La Capelle, a été, sur sa demande, appelé à la résidence de Bohain, en remplacement de M. Arthur Julien, nommé à Fougères (Ille-et-Vilaine).

.˙. M. Gandon, inspecteur général de l'enseignement primaire, est désigné par M. le ministre de l'instruction publique pour visiter les établissements d'instruction primaire du ressort de l'Académie de Douai.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 75 00 Choix .. bonnes marques 72 à 75 Courantes 68 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 50 m. j. 72 75 à 00 00 J. aout 73 à 73 25 Supérieures: courant du mois .. à 71 25 .. 2 mois .. à .. .. mai j. 71 00 à 72 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 92 00 tout fût disposé 90 50 épurée en tonne 100 00 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 90 50 Cour. du m. 90 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 54 50 à 00 — *Cote commerciale*, dispon. 54 25 a 00 00 courant du mois 54 25 4 mois 00 00 mois chauds 55 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	00 00 à 63 25
Blanc n° 3 disponible,	73 75 à 73 50
Bonne sorte,	157 .. à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	62 25 à .. ..
Blanc n° 3 » »	73 75 à 74 ..
Raffinés suivant mérite,	156 50 à 157 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1912	612	857	107
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 92	1 74	1 85	1 72
Le kil. 2e qualité.	1 78	1 66	1 65	1 64
Le kil. 3e qualité.	1 75	1 52	1 45	1 52

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 26 25 2e 25 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 20.0 2e 21 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle .. .. Orge 22 — Avoine 20 90 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 32 .. 2e 31 34 3e 31.. Seigle 1re .. .. .. 16 — Orge d'hiver .. 00 de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 45 00 2e 43 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 62 25
— — au-d^s 7 66 00
— — 10 à 13 61 50
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. 73 Alcool .. Noir neuf 40 à 42 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 160 00 3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 53 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à — .. 51 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. 50 .. courant 50 ..

Huiles. Colza 00 .. épurée — .. Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 31 90 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 19 40 quin. Seigle .. .. Orge 20 00 Farine .. .. à 45 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 00 à 32 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 00 00 à .. Avoine 11 à 10 00 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. — à 42

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 20 25 Méteil 15 50 Seigle 1re 11 50 2e 11 .. Orge 1re 12 00 2e 11 50 Pamelle 1re 12 50 2e — .. Avoine 1re .. 9 50 2e 9 — 3e .8 50

Ribemont. Froment 1re 32 .. 2e 31 33 3e .. .. Avoine 21 .. Orge — .. Pamelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .. .. Trèfle 120 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 22 50 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 50 2e 22 50 3e 21 50 Escourgeon .. . Seigle 17 50 Féverolles .. 00 Avoine 00 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 50 à 21 50 Seigle .. .. Orge .. .. Avoine.. .. Féverolles 18 19

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 45 2e 42 43 Son 15 16 Blé blanc qtal 32 33 gris 30 31 Seigle .. .. Avoine . — Orge d'hiver 23 24 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin.— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 18. 4 Mai 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la **Petite Revue.**

AVIS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs dont l'abonnement expirait fin avril et qui n'ont pas donné avis contraire, qu'ils sont considérés comme réabonnés. Ils voudront bien nous envoyer le montant de leur réabonnement d'ici le 15 Juin.

Voir à la fin de ce numéro le détail des primes pour les nouveaux abonnés et pour tous ceux qui ont renouvelé leur abonnement.

BEAUX-ARTS

La verrière de la chapelle Saint-Louis de la Collégiale de Saint-Quentin.

Les personnes qui s'intéressent à l'art en général, sous quelque forme qu'il se manifeste, et en particulier à l'art religieux, ne peuvent rester indifférentes devant la belle verrière qui vient d'être tout récemment placée dans la chapelle Saint-Louis, de la Collégiale de Saint-Quentin.

Cette fenêtre est l'œuvre d'un tout jeune artiste, M. Talon qui, après avoir longtemps travaillé à Paris, est venu se perfectionner dans les ateliers de vitraux peints de M. Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin. Il y a quelques mois à peine que M. Talon s'est fixé à Saint-Quentin. Un très-court espace de temps lui a suffi, pour composer et exécuter cette œuvre importante dont la commande lui a été faite sur l'intelligente initiative de M. Bénard, architecte.

Rien cependant dans l'exécution de ce beau travail ne dénote la hâte, la précipitation ; et l'on pourrait croire que l'artiste a pu méditer son sujet et attendre à loisir que l'inspiration, cette capricieuse, évoquât à ses yeux les brillantes images qu'il a fixées sur le verre en traits éclatants.

La verrière se compose de deux panneaux principaux, surmontés d'une sorte de campanile auxquels sont accoudés deux anges jouant de la trompette.

Immédiatement au-dessous, l'on voit Saint-Louis, sceptre en main, revêtu d'un manteau semé de lys, dont l'azur d'une grande richesse de ton, se détache merveilleusement sur une tunique du plus bel écarlate. La tête du saint roi, soigneusement dessinée, a bien l'expression sérieuse et de calme béatitude qui convient.

Plus bas, dans un panneau de moindre grandeur, se trouve retracé un épisode de la vie de saint Louis, qui doit être cher à l'Eglise Saint-Quentinoise. Il s'agit de la translation par saint Louis, des reliques de saint Quentin.

Le roi de France, revêtu des habits somptueux qu'on lui voit dans le panneau principal, s'avance à la tête d'un pieux et nombreux cortége, où se remarque le fils même de saint Louis portant la châsse qui contient les reliques de saint Quentin.

Cet épisode a été traité avec beaucoup de talent, aussi bien par le dessinateur, que par le coloriste. Bien que le panneau soit placé un peu haut à notre avis, il est facile néanmoins de remarquer et d'apprécier le fini des détails, la belle ordonnance et le mouvement du cortége.

On voit émerger de la foule, des figures d'évêques et de prêtres ascétiques, qui sans doute seront les saints de de-

main, et portent déjà sur leurs pâles et saintes faces, le reflet des divines clartés. Et puis, quelles chatoyantes et belles couleurs ! Quelle pure lumière inonde de ses transparences doucement tamisées, tout l'ensemble de cette scène imposante ! Vraiment M. Talon a été heureusement inspiré ; et nous ne saurions trop regretter que des barres de fer, lourdes et disgracieuses, imposées sans doute par des nécessités de consolidation, viennent à chaque instant couper, pour le plus grand désespoir des yeux, l'ensemble de cette œuvre si digne de sympathie et d'attention.

La vue de la remarquable verrière de M. Talon, nous fait souhaiter vivement que cet artiste trouve à Saint-Quentin un accueil et des encouragements qui le décident à s'y fixer. Il implanterait dans notre ville une noble et belle industrie et lui apporterait un appoint artistique d'une incontestable valeur. Peut-être un jour, Dieu et le talent aidant, St-Quentin serait-il appelé à fournir à tous les temples chrétiens ces belles verrières qui, comme celles du XVIe siècle, témoignent si hautement de la piété des fidèles, et démontrent aux admirateurs exclusifs et passionnés de l'art païen, que le talent et l'inspiration peuvent trouver, hors de l'antiquité des sujets dignes d'eux, et que le regard du Dieu des chrétiens sait encore, même après Jupiter tonnant, féconder le génie de l'homme. *(Journal de Saint-Quentin.)*

UN DE LA TOUR AUTHENTIQUE.

M. de Catalan, directeur des contribution indirectes, à Vervins, possède le portrait de Van Loo, par de La sTour.

Ce portrait est authentique, et l'un des plus remarquables de de La Tour, on y trouve cette grande fermeté, cette chaleur, cette vérité et cette simplicité rare qui caractérisent les chefs-d'œuvres de notre grand maître.

M. de Catalan l'a acheté à la famille Clesinger qui l'avait reçu du peintre Flamand Van Paul, héritier de Van Loo.

Il serait à désirer que la ville de Saint-Quentin fît des démarches près de M. de Catalan pour acheter ce portrait, qui viendrait augmenter le nombre des rares et précieux pastels que contient le musée de Saint-Quentin.

A. L.

LES SOUVENIRS DE CHARLOTTE

Antique et vénérable édifice, jadis, asile de l'ange de la charité, et hanté par l'ombre d'un grand homme, colombe par sa douceur, cygne par ses chants, je te revois après dix ans d'ab-

sence ! Rien n'est changé dans tes murs, mais les êtres chéris qui l'habitaient ont disparu, moissonnés par la maladie et le désespoir.

*
* *

Je te revois, salle humide et sombre ! ah ! que tu me paraissais riante et belle autrefois à travers le prisme de ma jeune imagination enchantée ! mon cœur palpite comme celui d'un jaloux qui fait le guet à la tombée de la nuit et je crois que j'ai encore seize ans.

*
* *

C'est là sous le haut manteau de la cheminée gothique, œuvre de quelque Hoffman de la sculpture, où brillait un bon feu entretenu par le vieux et fidèle serviteur que j'aimais parce qu'il avait pris soin de ton enfance, que tu venais t'asseoir, ô cher A***, toi qui apparus dans ma vie si décolorée, comme un arc-en-ciel au milieu des nuages.

*
* *

Quand la porte massive roulait sur ses gonds, quand tes pas retentissaient dans le vestibule, un frisson de plaisir parcourait mes veines brûlantes.., le sang affluait à mon pâle visage ; je passais de la joie à la crainte, de la crainte à la joie, je désirais et redoutais à la fois ta présence... Ah ! de tels moments suffisent pour parfumer une existence et enlever à la coupe de la vie son amertume !...

*
* *

Je suivais des yeux tous tes mouvements ; j'admirais la distinction empreinte dans ta personne ; chacune de tes paroles se gravait dans ma mémoire comme sur des tablettes d'airain... Je dévorais souvent mes larmes prêtes à couler à la pensée que nous étions séparés par des barrières plus infranchissables que des rochers ou les abîmes de l'Océan, celles de l'honneur et de la foi que tu avais jurée à une autre aux pied des autels.

*
* *

Comment aurais-je pu résister au charme de ta conversation variée, de ton esprit vif et brillant, de ta voix sonore qui portait le trouble dans mes sens ? Dès le jour où je te vis je fus à toi, à toi seul ! je savais pourtant que je t'aimais comme les damnés aiment Dieu... sans espoir !

*
* *

Tout concourait à augmenter mon délire et la poésie du lieu et le mystère qui accompagnait nos rendez-vous et mille autres circonstances encore. Oui je t'ai aimé, mon cher A***, que dis-je aimé... c'est un mot bien faible pour rendre le sentiment qui m'enlevait à la terre et me faisait goûter en ta présence la félicité des élus.

*
* *

Fuyez trop chers, trop doux souvenirs ; disparaissez dans les brumes du passé ou mon pauvre cœur succomberait... Votre poids est plus lourd à porter que le fardeau sous lequel plie et sue le misérable esclave brûlé par le soleil africain. Adieu antique et vénérable édifice, adieu pour toujours...

8 Mai 1871 C. L.

MONSEIGNEUR LANGUET

ANCIEN ÉVÊQUE DE SOISSONS.

Monseigneur Jean-Joseph Languet de Gercy occupa le siége de Soissons de 1713 à 1731.

Il devint ensuite archevêque de Sens, Primat des Gaules et de Germanie, substitut du Procureur-Général de la Cour de Rome en France, et membre de l'Académie française. Son père était maître des comptes, et son aïeul paternel, Conseiller-Secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses Finances.

Les armes de la maison des Languets de Gercy étaient d'azur, au triangle ou tierce-point léché d'or : 2 pointes en chef et 1 en pointe, chargé de 3 molettes de gueule.

On sait que le Jansénisme occasionna parmi les catholiques des différends qui durèrent jusqu'en 1764.

M. Languet fut un des premiers, parmi les évêques de France, qui acceptèrent la *Bulle Unigenitus* donné le 8 septembre 1713, par le pape Clément XI à l'occasion d'un livre janséniste du Père Quesnel. Pour forcer les jansénistes à se soumettre cette Bulle fut déclarée loi de l'État. La punition des opposants était des lettres de cachet qui les exilaient.

Par son attachement au Pape, M. Languet s'attira la haine des Jansénistes qui, par dérision, l'appelaient : Monseigneur à la Coque, et qui l'accusaient d'avoir exercé des persécutions sur des prêtres qui refusaient d'accepter la Bulle ainsi que son nouveau catéchisme « destiné à l'usage des fidèles de son diocèse, selon les principes de la constitution Unigenitus. » Ils prétendaient aussi « qu'il partageait les erreurs des Molinistes, » qu'il ne montrait autant de dévouement pour la cour de Rome, que pour obtenir le chapeau de Cardinal, etc...

Un auteur, fort prévenu contre lui, écrivait en 1740 :

« Il n'y a aucun Prélat en France qui fasse tant parler de soi » que Messire Jean-Joseph Languet... Aucun n'a tant, je ne dis » pas composé, mais signé d'écrits que lui ; aussi aucun n'a » tant d'écrivains à son service, parce qu'il n'y a point de jé- » suite dont la plume ne lui soit dévouée(1). Entre les ouvrages

---

(1) Un autre auteur janséniste reprochait aussi à un évêque de Laon, Mgr. Étienne-Joseph de la Fare, (1723-1741), son attachement aux Jésuites : « L'évêque de Laon mériterait *un petit mot d'éloge particulier*

» qui ont paru sous son nom, aucun ne lui a acquis autant de
» réputation que le roman de Marie Alacoque... »

M. Languet résista victorieusement aux injustes attaques dirigées contre lui. C'était un prélat plein de zèle et d'énergie qui sut, par de nombreux écrits, défendre la saine doctrine, et réfuter les calomnies dont il fut l'objet de la part des jansénistes. Parmi ses ouvrages, on remarque la vie de la Bienheureuse Marie Alacoque, religieuse française de la Visitation, née en 1647, morte en 1690, et qui provoqua l'institution de la fête du Sacré-Cœur.

Il témoignait une grand dévotion envers la Sainte-Vierge. Il lui dédiait tous ses écrits dont chacun portait la date d'une de ses principales fêtes.

Lorsque le cardinal de Noailles visita le tombeau de Saint-Vincent de Paul, ce fut M. Languet, alors évêque de Soissons, qui appliqua les reliques du Saint sur des personnes atteintes de maladies graves qui étaient venues implorer leur guérison.

Arsène. Leduc.

LE CHATELET DE PARIS

par Ch. Desmaze.

La *Gazette des Tribunaux* vient de consacrer le compte-rendu suivant au Châtelet de Paris (2e édition) par notre collaborateur, le Conseiller Charles Desmaze (1).

Les préoccupations de la politique, le courant des affaires, le souci de nos intérêts matériels, et, pourquoi ne pas l'avouer, une superbe indifférence, nous éloignent de plus en plus de l'étude de nos anciennes institutions.

Il est urgent de réagir, à l'occasion, contre cette disposition fâcheuse, qui ne tend à rien moins qu'à laisser ignoré tout notre passé national. C'est assez dire à quel point nous devons savoir gré aux auteurs qui emploient leurs veilles et leurs efforts à nous faciliter la connaissance de ce qui n'est plus.

Grâce aux cours classiques, on sait communément les principales pages de notre histoire, mais que de choses dont on n'a pas même une vague idée, dès qu'on veut pénétrer le secret des détails et le mystère des événements !

Presque tous les écrivains appartenant à la Magistrature et au Barreau se sont complu à interroger les siècles passés au su-

» pour les voyes de fait qu'il a employées contre les bourgeois et
» habitants de ladite ville, pour les forcer à consentir à l'établissement des Jésuites, et à leur céder le Collége contre la disposition
» précise des lettres patentes du Roy obtenues à l'occasion de la fondation de ce Collége par le Corps de Ville qui leur en accordent à
» toujours la propriété, même à l'exclusion de l'évêque... »

(1) Paris, Didier et Ce, éditeurs, 35, quai des Augustins.

jet des Parlements. Il y avait là pour les travaux de cabinet, pour les discours de rentrée, comme pour les amplifications de conférence, un inépuisable sujet d'éloquence et d'érudition, qui convenait à la fois à la majesté du prétoire de la justice et au caractère professionnel des orateurs admis à y prendre place.

Ces grandes et illustres compagnies, ancêtres considérables de la magistrature actuelle, qui, tour à tour s'appuyaient de leur amour du peuple pour lutter contre la royauté, et de leur respect du pouvoir royal pour dominer le peuple, n'ont à se plaindre ni d'ingratitude ni d'oubli de la part de leurs successeurs.

Que si, parfois elles ont pu, non sans motif, être sévèrement jugées, le plus souvent elles ont recueilli de légitimes éloges et, désormais, on n'évoque guère leur souvenir qu'en vue d'exalter leurs lumières, leur patriotisme et leur indépendance.

Le Châtelet de Paris n'avait pas encore eu la bonne fortune de partager cette notoriété et cette faveur. A part une brillante étude de M. Ternaux, remontant à 1841, et quelques publications restreintes, il semblait relégué à part, comme si, dans nos annales judiciaires, son existence et son rôle ne fussent dignes d'aucune sérieuse attention.

M. le conseiller Desmaze a voulu, en quelque sorte, réhabiliter le Châtelet de cet ostracisme immérité, en faisant connaître, d'après les documents authentiques, son organisation, ses priviléges, ses droits, ses attributions, et en retraçant son histoire depuis les premières années jusqu'au jour où il disparut avec toutes les autres institutions de l'ancienne monarchie, devant le souffle tout puissant de la Révolution française.

Le Châtelet de Paris occupait dans la hiérarchie judiciaire de cette époque une place que l'on compare généralement au Tribunal de première instance. Sans doute, le Châtelet était dominé par le Parlement, comme le Tribunal l'est encore par la Cour ; toutefois y a-t-il entre le Châtelet d'autrefois et le Tribunal d'aujourd'hui des différences non moins nombreuses et essentielles que celles qui existent entre le Parlement et la Cour de Paris.

Nous voyons fonctionner d'abord la chambre *civile*, où le lieutenant civil, assisté d'un des avocats du roi, statue *seul* sur les contestations civiles sommaires qui n'excèdent pas la somme de 4,100 livres. A côté se tient la chambre *criminelle*, présidée par le lieutenant criminel, également *seul*, et assisté d'un avocat du roi, lequel juge ce qu'on dénommait alors les matières du petit criminel, et ce que nous appellerions maintenant les affaires du petit parquet.

Mais les vraies et principales audiences s'ouvraient à la chambre présidiale, à la chambre de la prévôté, où se plaidaient les procès civils de plus d'importance ; à la chambre de de police, où étaient portées les poursuites relatives aux délits d'injures, querelles, voies de fait, etc.

Puis à côté de ces juridictions purement judiciaires, le Châtelet, en l'absence de la séparation des pouvoirs, était investi de droits administratifs et de priviléges de toutes sortes, qui sont de nos jours du ressort de l'autorité préfectorale ou dans les attributions de la police.

Si nous pénétrons dans les détails de la pratique journalière, nous voyons les audiences, pour la plupart, se tenant le matin ; ainsi notamment au *parc civil* (chambre de la prévôté), on plaidait de neuf heures à midi ; et pour qu'on pût être sûr d'avoir toujours des causes en état, par un règlement exprès, qui ne manquait pas de sagesse, il était défendu à chaque avocat « d'avoir par jour plus de quatre causes à l'audience. »

L'ordonnance ajoute : « Les advocats pourront, pour plaider cause commune, prendre jusques à X livres parisis et non plus; pour grosses causes, jusques à XVI livres parisis; et s'il y a petites causes et gens povres, ilz s'en payeront modérément et courtoisement. »

Les avoués étaient plus rigoureusement traités : « Enjoignons que procureur ne soit si hardy haultement ne desordonnement plaider en jugement à son advocat ou au procureur de sa partie adverse, mais si aucune chose veult dire à son advocat, luy dye en l'oreille, ordonnement et ne soyt si hardy de estriver au juge, sous peine d'estre mis en prison, tel que le cas le requerra. »

M. Desmaze, grâce au zèle avec lequel il n'a cessé de compulser les cartons de toutes les archives, a pu ajouter encore aux documents contenus dans sa précédente édition.

Il passe successivement en revue tout le personnel de l'ancien Châtelet : prévot de Paris, lieutenants civil et criminel, conseillers, procureurs du roi, sans oublier les officiers s'y rattachant à différents titres, advocats, procureurs, notaires, greffiers, chevalier du guet, commissaires, sergents, etc.

Tous ces renseignements sont d'autant plus précieux à l'heure présente que les récents incendies de la Commune ont détruit les richesses historiques conservées dans les bibliothèques du Louvre, de l'Hôtel-de-Ville, de la Préfecture de police, auxquelles le savant magistrat avait si largement puisé.

Le chapitre consacré par M. Desmaze à la *bazoche* est plein d'originalité. Ce n'était pas, en effet, le côté le moins pittoresque du monde judiciaire d'alors que ce peuple composé des clercs de procureurs réunis du Parlement et du Châtelet.

La bazoche avait *son roi*, ses armoiries, ses priviléges, ses fêtes, ses processions ; elle était une vraie puissance. Henri III avait essayé en vain d'abolir la royauté de la bazoche. Ce n'est peut-être pas que le roi des clercs lui fît ombrage, mais il espérait ainsi disperser cette turbulente et spirituelle corporation. Il dut céder devant l'attitude résolue des bazochiens, qui ne consentirent, en bons princes, qu'à modifier le titre de leur monarque en celui de chancelier.

Parfois la bazoche ne dédaignait pas, elle aussi, des remontrances au roi, tout comme les Parlements. M. Desmaze a recueilli un curieux spécimen de ces suppliques gauloises, remplies de sens et de judicieuses malices.

« Sire, écrivent au roi, en 1771, les clercs du Palais, la connaissance, quoique superficielle que nous avons de l'histoire de France, nous a fait comprendre que c'est temps perdu que de se révolter en France. Nous nous sommes souvenus que lors des plus grands troubles de l'Etat, l'autorité monarchique a toujours repris le dessus et que les petits qui ont fait la sottise de servir l'ambition de quelques grands, en ont toujours payé les pots cassés. »

Et plus loin, faisant allusion aux notions de droit, « aux maximes sacrées qu'ils ont sucées au palais avec le lait de la procédure et du chic, » les clercs ajoutent avec ironie :

« En vain quelques savants livrés, dans la poussière du cabinet, à l'étude de notre histoire et de notre droit public, prétendent que nos maximes du palais ne sont que des mensonges et que nous insultons la nation en lui proposant de croire de pareilles absurdités ; en vain le prouveront-ils par une multitude de pièces surannées qu'ils vont déterrer dans les fondements de la monarchie, et même dans les registres de votre Parlement. Qui ne voit que ces savants sont des gens maussades et ennuyeux ? Qui ne sait que nous vivons dans un siècle de philosophie et d'élégance où les vieux principes doivent être proscrits comme les vieilles modes ? »

Il n'y a pas qu'au roi que les redresseurs de torts de la bazoche adressaient des censures. Les magistrats recevaient les leurs :

« Nos rois, disent-ils, peuvent se tromper ou être trompés, mais les magistrats ne rendent que des *oracles* d'une infaillible vérité. Ils vous l'ont dit, et soyez sûr qu'ils sont très convaincus de leur infaillibilité, quoiqu'ils ne croient pas à celle du pape.

Et les avocats, sont-ils assez finement critiqués dans le passage suivant :

Nous ne stipulerons pas non plus pour l'Ordre des avocats. Puisqu'ils font métier et marchandise d'éloquence, ils sont plus en état que nous de plaider leur propre cause. Tout le monde sait, au reste, qu'ils exercent une profession libre : ils sont libres de se taire, libres de se sacrifier, libres de manquer à leur devoir de sujets et de citoyens, en un mot, *libres de mourir de faim pour se faire honneur dans l'esprit des rebelles !*

DOCUMENTS HISTORIQUES

Ordonnance de Police pour la propreté du Rempart, du 27 Juillet 1763.

Sachent tous que ce jourd'hui vingt sept Juillet mil sept cent soixante-trois, l'Audience de Police tenante pardevant nous Mayeur et Echevins, Juges Civils, Criminels, de Police, des Manufactures et Voyers de la Ville, Fauxbourgs et Banlieüe de Saint-Quentin : Sur la remontrance à nous faite par le Procureur Fiscal de la Ville, que le travail fait au Rempart de cette Ville paroissoit avoir attiré l'applaudissement public, que depuis ce temps, la promenade y étoit devenue beaucoup plus frequentée par les Bourgeois qui n'avoient plus à chercher au loin un air nouveau, sain et nécesaire pour la santé, et qui y jouissoient en outre du plaisir d'y trouver un monde rassemblé, que pour prolonger le même agrément à la Ville, Nous avions pris les engagements convenables pour entretenir ce Rempart par un travail annuel qui consistera particulièrement à en arracher les herbes, et applanir les endroits raboteux mais cependant qu'il sera impossible de conserver à cette promenade un état décent et toujours gracieux si Nous n'empêchons d'y passer les Chevaux et les Voitures qui gâtent totalementle marche-pied, pourquoi il requéroit qu'il nous plût y statuer.

Nous fesons défenses à toutes personnes de passer ni faire passer sur le Rempart, avec Voiture, Brouëtes, Chevaux,Bœufs, Vaches, Porcs, ou autres animaux, non plus que d'y porter ou faire porter aucuns décombres ni immondices sous peine de 50 livres d'amende et de réparer les dommages, de quoi les Peres et Meres répondront pour leurs Enfants, et les Maîtres et Maîtresses pour leurs Domestiques : et Sera notre présente Ordonnance luë, publiée et affichée aux endroits ordinaires et autres nécessaires.

Donné audit Saint-Quentin les jour et an susdits.

Signé MALLET, *Greffier-Secrétaire.*

(Communiquè par M. Pinguet-Gronnier.)

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT CIVIL *(Suite)*.

Dispositions particulières aux actes de mariage.

On énonce, dans l'acte de mariage :

1° Les prénoms, noms, professions, âge, lieux de naissance et domiciles des époux ; 2° s'ils sont majeurs ou mineurs ; 3° les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ; 4° le consentement des pères et mères,

aïeuls et aïeules, et celui de la famille, dans les cas où ils sont requis ; 5° les actes respectueux, s'il en a été fait ; 6° les publications dans les divers domiciles ; 7° les oppositions, s'il y en a eu, leur mainlevée, ou la mention qu'il n'y a point eu d'opposition ; 8° la déclaration des contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur union par l'officier public ; 9° les prénoms, noms, âge, professions et domiciles des témoins, et leur déclaration s'ils sont parents ou alliés des parties, de quel côté et à quel degré ; 10° la déclaration faite, sur l'interpellation de l'officier de l'état civi, qu'il a été ou n'a pas été fait un contrat de mariage, la date du contrat, le nom et la résidence du notaire qui l'a reçu (C. civ., art. 76, et loi du 10 juillet 1850.) — Cette dixième énonciation, exigée pas la loi du 10 juillet 1850, a pour objet de porter le règlement pécuniaire des époux à la connaissance des tiers, qui, après le mariage, se mettent en relation d'affaires avec eux.

Si le futur époux est militaire, l'acte doit contenir en outre la mention de la permission qui lui est accordée.

Dans le cas où le mariage a pour but de légitimer un enfant naturel, l'acte doit contenir la reconnaissance de cet enfant, si, avant le mariage, la reconnaissace n'a pas eu lieu volontairement ou judiciairement.

(La suite au prochain numéro.)

LE NOUVEAU FUSIL FRANÇAIS.

Un nouveau fusil, modèle chassepot 1866 transformé, vient d'être adopté en fin de compte par le Comité d'artillerie, après de nombreuses expériences exécutées ces temps derniers à Vincennes. On en dit merveille. L'invention de cette arme de guerre serait due à l'un de nos jeunes officiers d'artillerie. Projectoire excessivement tendue, portée considérable, facilité du chargement, percussion centrale, cartouche métallique, tels seraient les principaux avantages de cet engin de guerre, sur lequel nous n'avons pas à donner ici d'autres renseignements.

Nous lisons dans le bulletin bibliographique de l'*Illustration* du 26 avril 1873, sous la signature de M. Jules Claretie :

La *Petite Revue*, publiée à Saint-Quentin par M. Ad. Langlet. — Voici le premier volume d'une Revue heddomadaire qu'un libraire de Saint-Quentin, ami de l'inédit et de la science, a eu l'idée de publier. Tout ce qui concerne la **Picardie**, en général, et le **Vermandois**, en particulier, trouve sa place dans ces pages d'une lecture attachante où

les littérateurs contemporains sont étudiés avec autant de soin et jugés avec autant d'indulgence par des critiques compétents que les vieilles chartes du pays sont étudiées par des archivistes et des érudits. On voudrait que des publications semblables à la *Petite Revue* de M. Langlet fussent entreprises dans chacune des provinces de France. Ce serait selon le mot d'un grand orateur, comme autant de fragments brisés d'un miroir où se retrouverait la patrie toute entière. Le ministère de l'instruction publique a fort encouragé la *Petite Revue* Saint-Quentinoise et il a bien fait. Beaucoup de petites revues pareilles composeraient une grande revue de notre patrie.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

II.

Avant de continuer ce récit, il est nécesaire que nous remontions à quelques années plus tôt pour tracer quelques notices historiques qui éclairciront les faits que nous devons narrer. Que le lecteur ne s'épouvante pas ; ma digression, si on peut l'appeler ainsi ne sera qu'un rapide coup d'œil sur cette époque et loin de refroidir l'intérét du récit, elle lui servira, pour ainsi dire, de fond, afin que les faits qui doivent suivre ressortent mieux.

En 1557, Saint-Quentin avait sauvé la France par son héroïque défense et par le sacrifice même de la ville. Le 10 Août 1557 sera une date mémorable dans l'histoire de l'abnégation et du courage des peuples. La paix de Cateau-Cambrésis en 1559 donna Saint-Quentin et le Vermandois à la France. Les citoyens que le vainqueur avait amenés captifs ou qui s'étaient exilés volontairement pour ne point vivre sous la domination étrangère commençaient à revenir dans leur ville désolée, conservant un pieux souvenir des guerriers qui étaient morts pour la défense de la patrie.

A peine St-Quentin commencait-il à respirer, à peine la paix fut-elle signée que la guerre civile éclate de nouveau en France et les deux chefs qui avaient défendu la valeureuse ville, que Coligny et Andelot, se mirent à la tête des deux partis religieux qui partageaient la France. Au commencement le calvinisme eut peu de succès à Saint-Quentin et les prédicateurs huguenots, chose admirable, faisaient plus de prosélytes dans la campagne ou beaucoup de gentilshommes les favorisaient.

1° Voir les n°s 14, 15, 16, et 17 de la *Petite Revue*.

Le comte de Moy, seigneur de Genlis, dont nous nous occuperons dans la suite de notre récit, était un des principaux fauteurs de la réforme. Son influence sur les habitants de la campagne et surtout sur divers négociants de Saint-Quentin et du Vermandois, le rendait respectable même aux yeux de ses ennemis.

En 1576, Saint-Quentin avait suivi le premier mouvement de la ligue, mais en 1588 elle ne se laisse pas séduire par l'exemple des villes voisines quand l'Union Catholique se déclara contre le roi. Les plaies de 1557 étaient encore trop saignantes pour que Saint-Quentin s'unit avec le duc de Guise, allié de Philippe II, et trop grande était la haine qu'elle nourrissait contre l'Espagnol pour serrer la main aux amis de l'Espagne. Le 20 Février 1559, les principaux citoyens signèrent une contre ligue et se déclarèrent ardents sectacteurs de la réforme.

Cette ardeur ne fut point poussée jusqu'au fanatisme et lorsqu'Henri IV monta sur le trône abjurant le protestantisme et qu'il visita Saint-Quentin en 1590, la ville lui jura fidélité et même après avoir soutenu pendant plusieurs années, contre le comte Balagni, usurpateur de Cambrai appartenant au duc de Guise, une petite guerre qui rappelait les siècles de la féodalité, Saint-Quentin resta toujours fidèle à la monarchie française et ne pensa qu'à faire prospérer son industrie et son commerce qui avaient été ébranlés par les longues guerres civiles.

Ce fut dans cette période, lorsque Saint-Quentin commençait à prendre une nouvelle vigueur, lorsque la ville commençait à respirer après tant de révolutions politiques et religieuses qu'une famille flamande vint s'y installer.

(A suivre) A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche, 27 avril. — *La Closerie des Genêts.* — Frédéric Soulié n'a jamais dans aucun drame, dépensé tant d'imagination, de grâce, d'esprit, de passion, de vigueur et surtout de cœur, que dans *la Closerie des Genêts*. L'intérêt n'est pas dans les cris, ni dans les larmes, ni dans les violences ; il nous présente des types humains, il les fait parler et agir honnêtement, simplement dans un style animé et touchant. On retrouve dans cette pièce ses deux romans : *la Lionne* et la *Comtesse de Monrion* ; une touche délicate atténue les tons rudes répandus sur le passage breton où s'agite le drame. On aime par ses coutumes, par ses mœurs, par son langage, que l'auteur fait habilement concourir à la marche de l'action, l'honnêteté, l'énergie, la tristesse et la mélancolie de cette forte et noble race bretonne aux mœurs originales, avec ses préjugés, ses superstitions, ses antiques usages qui ont survécu à tous les bouleversements. Peut-on rien de plus charmant que cette scène-coutume où la ferme de Kérouan s'ouvre pour son maître et se prépare à le recevoir selon l'antique usage, accompagnée de la ravissante et charmante chanson, sur un air plaintif et mélancolique qui doit donner aux Bretons éloignés du pays natal, la nostalgie des laudes et du parfum des genêts.

M. *Félix Potel* remplissait le rôle de Kérouan ; il sait donner à ce personnage, la physionomie, le caractère particulier et la vie ; il sait être le type de cette belle race bretonne qui semble taillée dans le roc. — Félicitons pour l'interprétation *Douard*, *Letemple*, *Poyart*, *Mathieu*, *Bardou*, et Mmes *Lefebvre*, *Legrand* et *Brunet*.

Mardi 29 avril. — *Mignon.* — La direction doit voir que si sa caisse ne s'emplissait pas en nous faisant assister à un défilé d'œuvres faibles ou même malsaines, aussitôt qu'elle nous donne une œuvre sérieuse, pensée, écrite par l'un des esprits musicaux les plus sympathiques de notre époque, le public lui revient, car la salle était trop petite pour contenir ceux qui auraient voulu entendre *Mignon*, un chef-d'œuvre de véritable école française.

Mme Pouilley (Philine) a chanté d'une façon charmante et gracieuse, Mlle *Ambre* (Mignon) aurait voulu donner à son chant le caractère rêveur et mélancolique de la musique, mais chez elle les notes basses sont tellement faibles qu'on l'entendait à peine ; bien que ce ne soit pas la *Mignon* rêvée, il faut reconnaître que sous le rapport scénique elle soigne les détails.

Herbert (Wilhem Meister) est une nature artistique ; il imprime son cachet à ses rôles. Sous le rapport vocal, il ne laisse rien à désirer ; sa voix sympathique est très à l'aise.

Gourdon (Lothario) est le chanteur hors ligne, le comédien irréprochable digne des succès obtenus dans tous ses rôles. Il a chanté et joué Lothario avec une vigueur d'expression, un sentiment tel que le public est unanime dans ses éloges.

Ramel n'est pas assez comédien, ne sait pas rendre le caractère de Laërte, surtout lorsqu'il raconte le passage charmant (quand il est bien dit) des infortunes de ses camarades.

L'orchestre a exécuté d'une façon remarquable cette partition qui est abondante en motifs bien caractérisés. LÉO.

Dimanche 4 mai. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h.
L'ÉCLAIR, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halévy.
LES JURONS DE CADILLAC, comédie en 1 acte.
AU COIN DU FEU, vaudeville en 1 acte.

Mardi 6 mai. — Seconde représentation de **MIGNON**, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux.

NOUVELLES

⁂ Le préfet de la Seine vient de créer une sorte de bureau de renseignements à l'usage des maîtresses de pension qui cherchent des sous-maîtresses.

⁂ Deux des salles du musée de Cluny, qui étaient fermées depuis environ trois mois, ont été rouvertes aux visiteurs.

⁂ Le sacre de Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême, aura lieu, à Laval, le dimanche 4 mai prochain.

⁂ M. le capitaine de vaisseau de Fauques de Jonquières vient d'être appelé au commandement de l'école des torpilles de Boyardville.

⁂ Le Conseil général de la Loire a voté 1,000 francs pour élever un mausolée, à Ladon, aux mobiles qui ont succombé au combat du 24 novembre 1870.

⁂ M. Calvo, l'ancien consul d'Espagne à Paris, accusé de détournements, a été mis en liberté sous caution.

⁂ Le vice-amiral Mazères (Jean-Baptiste-Louis) est mort hier subitement, à Paris, à l'âge de 64 ans.

⁂ M. Lincoln, fils du président des Etats-Unis, assassiné au théâtre de New-York, est arrivé à Paris.

.·. De nouvelles pièces fausses de 2 francs, au millésime de 1872, viennent d'être mises en circulation. Elles sont plus légères que la vraie monnaie.

.·. Le *Journal officiel* publie une liste de récompenses accordées aux membres des conseils d'hygiène publique qui se sont distingués pendant les années 1870 et 1871.

.·. On va exposer dans la cour de la Baleine, au Jardin-des-Plantes, une monstrueuse tête d'idole, œuvre primitive des indigènes de l'île de Pâques.

.·. Le duc de Chartres est reparti pour l'Algérie, où il va rejoindre son régiment.

.·. Les lots de la loterie des orphelins de la guerre peuvent être retirés jusqu'au jeudi 1er mai inclusivement, au nouvel Opéra.

.·. Une somme de 1,500 fr., destinée aux Alsaciens-Lorrains, a été versée à la recette générale de Versailles par le maire de Rueil.

.·. L'assemblée générale annuelle des auteurs et compositeurs dramatiques a été fixée au jeudi 15 mai.

.·. Par décret du Président de la République, le lycée de la ville de Rouen s'appellera désormais *Lycée Corneille*.

.·. On signale la présence des loups sur les confins du Morbihan et du Finistère.

.·. Le 27 février dernier, M. le docteur Camus de Bertry, enlevait à Mme ***, de Catillon (Nord), un kyste de l'ovaire gauche, du poids de 30 à 35 livres. Il était assisté, dans cette terrible opération, de MM. Desmoulins, Pottier, Denis et Lantoine. — L'opérée est aujourd'hui parfaitement guérie. — C'est la troisième fois, en moins de dix mois, que le docteur Camus tente la guérison de cette terrible maladie (hydropisie), et deux fois ses efforts ont été couronnés du succès le plus complet.

.·. Nous apprenons avec le plus vif intérêt que notre concitoyen, M. Paul Chenevier, est reçu quatorzième (section d'architecture, concours du grand prix) à l'École des Beaux-Arts.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 76 00 Choix .. bonnes marques 75 à 76 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 75 j. 74 50 à 00 00 J. aout 75 à 00 00 Supérieures: courant du mois .. à 73 50 .. 2 mois .. à .. .. juin. 74 00 à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 94 25 tout fût disposé 92 75 épurée en tonne 102 25-lin disp. en tonne 96 00 en fût 95 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 92 75 Cour. du m. 92 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 95 50 courant du mois 95 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 55 .. à 54 50 *Cote commerciale*, dispon. 55 .. à 54 50 courant du mois 55 00 4 mois 00 00 mois chauds 56 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	00 00 à 64 50
Blanc n° 3 disponible,	74 75 à — 00
Bonne sorte,	156 .. à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	63 25 à .. ..
Blanc n° 3 » »	74 75 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	157 00 à 000 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		1215	612	646	123
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 90	1 78	2 05	1 70
	2e qualité.	1 82	1 68	1 85	1 62
	3e qualité.	1 75	1 56	1 70	1 55

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 27 .. 2e 26 .. 3e 25 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 13 50 Escourgeons 14 00 Avoine, 100 kil. 1re 21 .0 2e 20 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle .. .. Orge 22 — Avoine 20 90 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 32 .. 2e 31 34 3e 31 .. Seigle 1re .. .. 16 — Orge d'hiver .. 00 de mars .. — . Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 45 00 2e 43 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 62 25
— — au-ds 7 66 00
— — 10 à 13 61 50
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. 73 Alcool .. Noir neuf 40 à 42 Mélasse degré Beaumé 9 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 60 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00

3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 53 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à — .. 51 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. 50 .. courant 50 ..

Huiles. Colza 00 .. épurée — .. Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 33 05 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 19 50 quin. Seigle 18 .. Orge 20 00 Farine .. .. à 46 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 00 à 33 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 00 00 à .. Avoine 29 50 à 21 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. — à 42

Péronne. Blé 1re 24 00 2e 23 25 3e 21 .. Méteil 16 90 Seigle 1re 00 50 2e 11 .. Orge 1re 12 00 2e 11 50 Pamelle 1re 12 50 2e — .. Avoine 1re .. 9 50 2e 9 — 3e .8 50

Ribemont. Froment 1re 32 .. 2e 31 33 3e .. .. Avoine 21 .. Orge — .. Pammelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .. .. Trèfle 120 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 22 50 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 50 2e 22 50 3e 21 50 Escourgeon .. .. Seigle 17 50 Féverolles .. 00 Avoine 00 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 22 50 à 25 00 Seigle 17 .. Orge .. .. Avoine .. 22 Féverolles 18 19

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 45 2e 42 43 Son 15 16 Blé blanc qtal 32 33 gris 30 31 Seigle .. .. Avoine .— Orge d'hiver 23 24 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 19. 11 Mai 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES ARMOIRIES DES OUVRIERS EN FER.

Saint-Eloi était le patron de tous les ouvriers travaillant les métaux qui formérent constamment des corporations fortement organisées.

En Angleterrre la corporation des Ironmanger de Londres reçut des armoiries dès 1435, lesquelles étaient un chevron accompagné de trois porte mousquetons posés deux et un. A Cologne les forgerons avaient également un écusson représen-

tant une couleuvre en pal, accompagnée d'un manteau et de tenailles posés en sautoir.

Lors de la confection de l'armorial général de 1607, d'Hozier enregistra les armoiries de toutes les corporations de forgerons, serruriers, etc. En Normandie nous trouvons : à Pont Audemer pour les ferronniers : d'argent à l'autruche de gueules, tenant en son bec un fer chaud, de même ; — on sait que l'autruche passait pour digérer le fer rouge — Pour les serruriers : d'argent à la clef de sable, en pal. — Pour les maréchaux : d'argent à la butte de sable accostée de deux fers à cheval de gueules, — Pour les serruriers de Caen : d'argent à la clef de sable, l'anneau en haut, lié de gueules. — Pour les maréchaux, de gueules à la butte d'argent accostée de deux fers de même. — Pour ceux d'Avranches, comme à Pont Audemer, si ce n'est que les fers sont de sable. — A Vire, comme à Avranches, avec le fond d'or. A Orbet et à Lisieux, comme à Avranches, avec les fers de gueules.

Les maréchaux de Bayeux portaient de sinople au marc d'argent, ceux de saint Lo, d'azur à deux fers d'argent en face. A Cherbourg, de gueules au boutoir d'or.

Les serruriers et arquebusiers de Bayeux, de gueules au ciboire d'or; ceux de Bernay, de sable au maillet d'argent, emmanché d'or, adextré d'une clef d'argent et senestré d'un canon d'arquebuse de même, le tout en pal. Ceux de Lisieux portaient comme à Bernay avec la clef et le maillet en or. Les serruriers de Séez, d'azur à la clef de sable, en pal. Les quincailliers, chandeliers et maréchaux, de sable au flambeau d'argent allumé de gueules, adextré d'un fer d'or et sénestré d'une boëte ouverte de même. Les maréchaux et serruriers d'Argentan, d'or au marteau de gueules, adextré d'un fer de sable et sénestré d'une clef d'argent.

Les confréries de Saint-Eloi de Valogne, d'azur au marteau d'or.

Les maréchaux de Saint-Lo, d'azur à deux fers d'argents en face ; les selliers, serruriers et vitriers, d'or à la clef de sable en bande, le panneton en bas. Si nous passons en Champagne, nous trouverons à Châlons, les serruriers, taillandiers, arquebusiers et cloutiers, d'or à trois maillets de sable ; les marchands de fer et voituriers par eau (singulière réunion), de sinople au Saint-Nicolas d'argent. A Soissons, les maréchaux portaient d'argent à une butte de sable accostée de deux fers à cheval de gueules ; les serruriers, d'azur à une clef d'argent posée en pal ; les charrrons, serruriers, taillandiers, maréchaux etc de la ville de Vailly, d'azur au Saint-Eloy d'or croisé et mitré de même.

En Normandie existait aussi la puissante corporation des ferrons qui subsista jusqu'en 1789, à la tête de laquelle étaient six « barons fossiers » ainsi nommés à cause des fosses à minerai qu'ils pouvaient exploiter sur leur terre. C'étaient les abbés de

Lyre, de Saint-Evroult et de Saint-Wandrille les barons de Ferrières, de la Fresnel et de Chaumont-en-Gaié. Le siége de la corporation était à Glos dans la vallée de Louche.

Chaque année les férons s'assemblaient dans la chapelle de la maladrerie de Glos et élisaient un juge qui connaissait de tout ce qui touchait à la corporation,

E. DE BARTHÉLÉMY.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

AU CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

La Société académique de Laon vient d'être brillamment représentée au concours des Sociétés savantes à la Sorbonne. M. Ed. Fleury, son président, apportait pour la seconde fois, devant les délégués des Sociétés de toute la France, une question toute neuve et pleine d'intérêt à propos de la décoration architecturale des deux églises de Chivy et de Trucy sur lesquelles une série de dessins, dus pour Chivy à M. Ed. Fleury et pour Trucy au talent si remarquable de M. Midoux, était présentée comme preuves d'âge et d'origine.

M. Ed. Fleury posait devant le congrès ces questions : « Y a-» t-il eu une architecture mérovingienne ? A quels caractères » typiques peut-on la reconnaître ? A-t-elle laissé sur notre sol » des monuments ou des débris reconnaissables ? Ne faut-il » pas lui attribuer les églises de Chivy et de Trucy, la première » d'une antiquité très-reculée qu'on constate à son style sau-» vage, barbare, la seconde plus jeune de deux siècles peut-» être et d'ornementation plus parfaite. »

Le mémoire de M. Ed. Fleury posait des principes d'art d'une haute portée à l'appui desquels il apportait de nombreux dessins des vases et bijoux trouvés dans les sépultures mérovingiennes, poterie et joaillerie dont les motifs typiques étaient tout à la fois identiques à ceux des chapiteaux de Chivy, témoignage de parenté et d'époque ; ce mémoire, disons-nous, qui a été accueilli avec une attention toute particulière et bienveillante, a été l'objet de la discussion la plus sérieuse, la plus ample et la plus courtoise. Le congrès s'est divisé en deux fractions très tranchées : d'un côté, les représentants de la vieille archéologie qui ne veulent pas qu'il y ait eu d'architecture en France avant le Xe, le XIe et le XIIe siècle ; ils reconnaissent volontiers la ressemblance intime des chapiteaux de Chivy et des bijoux mérovingiens, et n'en veulent point tirer de conclusions ; de l'autre, les partisans de l'idée que la science de l'archéologie n'a pas dit son dernier mot, qu'elle a encore beaucoup à chercher, à trouver et à apprendre, et que l'art mérovingien, qui possédait une joaillerie si remarquable, pouvait à bien plus forte raison et bien

sous peine d'être poursuivis à la requête de l'Agent National, comme retentionnaire des Titres et deniers de la République, et sera le présent, Imprimé et envoyé aux Communes.

Fait à Chauny lesdits jour et an.

Signés, C.-L. MAQUAIRE, Vice-Présideut ; P. GUENOT, HANRY, CARILLON, CARLIER, Administrateurs ; et CH. ROBERT, Agent National.

Contre-signé,
PERRIER, Secrétaire adjoint.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE TENUE A LA BUSSIÈRE (Aisne) EN 1793.

Convention de fournir un homme pour contingent d'une compagnie de 100 hommes pionniers dont les frais 2/3 par cette commune, et 1/3 par celle de Proisy.

21 juillet 1873.

Ce jourdhuy le Dimanche vingt et un mois de juilet année seconde de la République françoise une et indivisible environ les six heures au matin, en vertu des arrettés de ce département de l'Aisne et au District de Vervins, sous la datte des 13 et 15 juillet présent mois, les citoyens garçons et hommes veufs sans enfants depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à cinquante des communes de Flavigny le Grand et Beaurain et Proisy étant réunis et assemblés en l'église paroissiale audict Beaurain lieu des réunions ordonnée par le susdit arrêtée ; lequel assemblée convoqué par les soins des Maires et officiers municipaux dé susdite communes qu'il la présidèrent en partis et après avoir donnée la communication des dits arrêtés ausdits citoyens par lequel il c'est trouvent assujetis à fournir un homme pour leur contingens d'une compagnie de cens homme pour le contingent audit district de Vervins et qu'ils aient sans désemparer à adoptée un mode entre eux pour y satisfaire.

Dans l'instant s'est présentée le citoyen Etienne Joseph Herbay natif de Busigny cidevant province de Cambresis agé de quarante deux ans aux environs ayant servi en qualité de chartier dans l'artillerie volante de Messe ainsi qu'il en conte par un congé et certificat du commandant en chef de ladite artillerie qu'il a mis sous les yeux de l'assemblée lequel Herbay et munis d'un certificat émanée de la municipalité dudi Busigny.

A déclaré être dans l'intention la plus pur et d'un civique élevée qu'il s'engageait au nom des citoyens qui composent ladite assemblée et à la décharge desditte communes de se rendre mardi prochain vingt trois dudy mois de juillet pour y être reçus

daleuse, car si l'Etat semble donner quatre millions deux cent mille francs aux Facultés, il reprend l'équivalent de cette somme sous forme de rétribution scolaire, de droit, de diplôme ou de frais d'examen, imposés aux étudiants. L'Etat n'est donc pas le patron des académies, il n'est que le banquier qui prête à la petite semaine aux savants.

L'orateur annonce sa ferme intention d'obtenir un crédit de quinze cent mille francs pour la dotation de la grande science, sans préjudice des sacrifices nécessaires pour l'organisation de l'enseignement gratuit dont il sera toujours un avocat passionné.

Résumant les tristes détails qu'il a développés dans son discours de l'an dernier, l'orateur montre à ses auditeurs cette vieille Sorbonne qui menace ruine, cette Faculté des sciences débordant déjà, trop à l'étroit dans tous les greniers du voisinage et réduite comme les écoliers à vivre en garni. Mais l'an dernier, M. Jules Simon devait se borner à signaler le mal ; en 1873, il annonce que le remède est trouvé. La ville de Paris a accordé *quatre millions* pour la construction d'une Faculté des sciences dans les annexes du Luxembourg, dans cette portion du jardin que l'empire expirant en avait détachée. L'Assemblée nationale ne pourra refuser quatre autres millions, et dans quelques années Paris possèdera le plus magnifique établissement scientifique du monde. L'Allemagne nous enviera bientôt nos laboratoires et nos grands amphithéâtres parisiens.

Se transportant tout d'un coup par la pensée devant l'Assemblée nationale, l'orateur fait le brillant inventaire des découvertes de la science française et des résultats matériels qu'elles ont produit, afin de démontrer que le gouvernement qui prête à la science s'enrichit.

Il cite un nombre infini d'exemples pris dans les annales de nos Académies.

Un seul homme comme M. Pasteur pourrait donner à la République de quoi payer la rançon des Prussiens, comme l'a dit le président de l'association britannique ; mais revenant bientôt à la réalité, l'orateur s'aperçoit qu'il parle dans une salle où l'on a toujours pratiqué la recherche de la vérité pour elle-même ; alors il cite cette merveilleuse parole d'Aristote, qui est la condamnation absolue du matérialisme : « Ce qui fait la » grandeur de la métaphysique, c'est qu'elle ne peut être d'au» cune utilité, c'est qu'elle ne procure aucun avantage palpable » ni aux Etats ni aux particuliers qui la cultivent. »

S'élevant à une hauteur que nous ne lui avions jamais vu atteindre, l'orateur montre que Montesquieu n'a point été complet quand il a dit que le gouvernement de la République est la vertu. Certainement la vertu est le commencement de la sagesse républicaine, mais elle n'en est point le couronnement. La science n'est pas moins nécessaire, de sorte que toute République repose sur la vertu et sur la science à la fois.

Science et vertu, vertu et science, voilà les deux moyens d'action de tout vrai républicain.

Les deux mille auditeurs qui se pressent sur l'estrade et sur les gradins de l'amphithéâtre saluent par d'unanimes applaudissements ces nobles paroles que n'aurait pas désavouées Platon.

L'orateur, qui jamais n'a plus complétement mis en évidence les qualités distinctes de son talent, termine en rappelant les services exceptionnels que M. Thiers a rendus. Jamais les maîtres, dont M. Jules Simon a invoqué le nom avec tant de bonheur, n'ont entendu autour de leur chaire éclater tant de bravos ! Cette éloquente péroraison est saluée par des cris de : *Vive la République* ! et des applaudissements répétés.

Le soir, M. Thiers ne donnait-il pas une haute sanction à ce triomphe en prenant part à la fête que le ministre de l'instruction publique a donnée aux délégués.

NOTES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE.
(Cabinet de M. A. Toffin, notaire à Bohain.)

Édit du Roi, portant création de plusieurs Offices du Bailliage de Ribemont. Donné à Compiègne au mois de juillet 1772. Registré en Parlement le 12 août mil sept cent soixante-douze.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A tous présens et à venir ; Salut. Nous étant fait représenter l'Edit du mois de mai 1766, portant suppression du Bailliage de Ribemont et des Offices dont il étoit composé, et érection dans la ville de Guise d'un Bailliage Royal à la place de celui de Ribemont, à l'occasion des représentations qui Nous ont été faites sur le petit nombre des Offices qui ont été créés pour ce nouveau Bailliage, Nous croyons. d'après les éclaircissements qui Nous ont été donnés à ce sujet, devoir y établir un Office de Lieutenant Criminel, et deux Offices de Conseillers. A ces causes, et autres considérations à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons, par notre présent Edit perpétuel et irrévocable, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et Nous plaît ce qui suit : C'est à savoir, que nous avons créé et érigé, créons et érigeons en titre d'Offices formés par notre dit Baillage ci-devant établi en notre dite ville de Guise, un Office de notre Conseiller Lieutenant Général Criminel, et deux Offices de Conseillers. Voulons que ceux qui se seront pourvus desdits Offices jouissent de tous les droits, fonctions, prééminences, prérogatives, honneurs et immunités attri-

bués aux semblables Offices, encore que lesdits droits, fonctions et priviléges ne soient ici particulièrement exprimés. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, et autres nos Officiers et Justiciers, que notre présent Edit ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelui garder, observer et exécuter. Car tel est notre plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons à icelui fait mettre notre scel. Donné à Compiègne au mois de juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-douze et de notre règne le cinquante-septième. Signé, LOUIS. Et plus bas : Par le Roi, PHELYPEAUX. Visa DE MAUPEOU. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de foie rouge et verte.

Registré, oui, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme et teneur ; et copie collationnée d'icelui envoyée au Bailliage de Ribemont, pour y être lu, publié et registré : Enjoint au Substitut du Procureur Général du Roi audit Bailliag · l'y tenir la main et d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le douze août mil sept cent soixante-douze.

Signé, VANDIVE.

Collationné sur la minute étant du Greffe de la Cour par Nous Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, et l'un des deux Servants près la Cour de Parlement.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Décret de la Convention nationale du 30 octobre 1792, l'an 1er de la République françoise.

Tableau des Chefs-lieux de District où se tiendront les Assemblées électorales.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de division, adopte le tableau des villes de district ci-après, pour la tenue des Assemblées électorales.

Département de l'Aisne... à Saint-Quentin.

Au nom de la République : le Conseil exécutif mande et ordonne à tous les Corps administratifs et Tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs, et exécuter comme Loi. En foi de quoi Nous avons figuré ces présentes, auxquelles Nous avons fait apposer le sceau de la République. A Paris, le trentième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République. Signé,

ainsi vous ne voyez pas d'interruption à la bouche, au nez ; mais elle subit de légères modifications, elle devient plus mince et change de couleur. Après avoir tapissé tous les plis de la bouche et des narines, la peau interne descend d'une part dans l'estomac et les intestins, d'autre part, dans les poumons, où elle double tous les canaux qui conduisent l'air dans ces organes.

Cette membrane intérieure est bien plus susceptible, bien plus facile à irriter que la membrane extérieure ; il n'est pas possible de la nettoyer, de faire les lavages nécessaires pour la débarasser des poussières, comme on peut le faire pour la peau externe ; mais la nature a obvié à cet inconvénient en faisant couler sur cette membrane un liquide onctueux qui l'humecte et diminue l'action nuisible de ces corps étrangers.

Les poussières qui pénètrent dans les poumons en même temps que l'air, dans le mouvement d'aspiration, agissent différemment sur la santé, selon leur nature. Ainsi les meuniers, les boulangers, les pâtissiers, les charbonniers, les batteurs en grange, par exemple, respirent des poussières peu irritantes par elles-mêmes, mais nuisibles à la santé, parce qu'elles pénètrent dans des organes qui ne sont point constitués pour supporter leur présence. Elles provoquent la toux et sont ordinairement rejetées au dehors par l'expectoration.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DU DOMICILE.

Domicile proprement dit, ou domicile réel.

§ 4. Caractères du domicile réel.

Le domicile de tout Français, quant à l'exercice des droits civils, est au lieu où il a son principal établissement. (C. civ., art. 102.)

Le domicile ainsi défini est la relation légale entre une personne et le lieu où elle est présumée être pour l'application du droit.

Mais dans une acception plus usuelle, le domicile est ce lieu lui-même, le lieu où la personne a son principal établissement, c'est-à-dire le lieu où elle a établi sa demeure, le centre de ses affaires, le siége de sa fortune, d'où elle ne s'éloigne qu'avec le désir et l'espoir d'y revenir.

La résidence est l'habitation plus ou moins prolongée dans un lieu. Il ne faut pas la confondre avec le véritable domicile, encore bien que quelquefois le mot *domicile* soit em-

lui résister ; il déchire ou dissout les corps les plus durs, et enflamme toutes les matières combustibles. Les églises, les maisons élevées, les grands arbres, les navires en mer, sont surtout exposés à être frappés par la foudre.

Depuis qu'on a pu s'assurer que ce phénomène si effrayant était dû à l'électricité, il a été facile de trouver les moyens d'en garantir les habitations des hommes. Grâce aux travaux et aux découvertes de l'immortel Franklin, qui a rendu tant de services à l'humanité, on peut établir des paratonnerres sur toutes les maisons. Pour cela, on fixe solidement, sur le batiment que l'on veut préserver, une tige en fer surmontée par une pointe de platine ; on attache à la partie inférieure de la tige une corde en fil de fer tordu, on conduit cette chaîne dans un trou profond ou dans un puits en l'isolant de la maison. Les pointes de ces tiges ont la propriété de soutirer continuellement et sans explosion le fluide électrique, qui, suivant la tige et la corde métallique, vient se perdre dans la terre, et si la foudre tombe sur le paratonnerre, elle suit le fil conducteur et va se perdre dans le sol.

Il est vraiment étrange qu'on n'emploie pas plus communément ce moyen de préserver les maisons, et par conséquent les habitants des effets de la foudre.

« Rien n'est à la fois plus extraordinaire et plus varié que » les effets de la foudre sur l'homme. Tantôt, foudroyé par » le fluide électrique, il périt instantanément ; d'autres fois, » il survit avec des paralysies ou des blessures cruelles ; » quelquefois il ne présente que des lésions infiniment légè- » res et tout à fait disproportionnées à l'extrême violence de » la cause qui les a produites ; quelquefois enfin, jeté à terre » et plongé dans un sommeil profond, il se réveille n'éprou- » vant aucune autre incommodité (1). »

Le bruit du tonnerre ne suit pas toujours immédiatement l'éclair ; cela tient à ce que la lumière parcourt l'espace beaucoup plus vite que le son. Il en résulte que l'on peut apprécier approximativement la distance à laquelle l'explosion s'est faite. Or donc, lorsqu'il s'écoulera plusieurs secondes entre l'éclair et le tonnerre, on pourra sans crainte se livrer à ses occupations ; mais, à mesure que la distance entre la lumière et le bruit diminue, et surtout lorsque le bruit suit immédiatement la lumière, alors il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la foudre. Le plus sûr moyen de s'en préserver, c'est de rester dans une maison parfaitement garantie par un paratonnerre en bon état ; et dans les maisons qui n'en sont pas pourvues, il est très prudent de tenir les fenêtres fermées en temps d'orage, afin d'éviter le courant d'air que suit souvent le fluide électrique ;

(1) Deslandes, *Manuel d'hygiène*.

car, si un carreau de vitre ne peut opposer de résistance à la foudre, lorsqu'elle se dirige en droite ligne sur lui, il empêchera au moins que ses effets ne soient ressentis dans la chambre, si la foudre passe seulement dans le voisinage.

Ne sortez point lorsque la foudre est, pour ainsi dire, sur votre tête. Si dans ce moment vous êtes dehors, allez lentement, ne vous mettez point à couvert sous un arbre, l'abri des arbres est fort dangereux pendant l'orage, et d'autant plus à redouter qu'ils sont plus isolés et plus élevés. Il vaut mieux, en pareil cas, essuyer la pluie que se réfugier sous les arbres.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DE L'ÉTAT CIVIL *(Suite).*

Dispositions particulières aux actes de décès.

§ 1. Autorisation d'inhumer ; délai entre la mort et l'inhumation.

Aucune inhumation ne doit être faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne peut la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès. Il doit y avoir un délai de vingt-quatre heures entre la mort et l'inhumation. (C. civ., art. 77.)

§ 2. Par qui est déclaré le décès.

L'acte de décès est dressé par l'officier de l'état civil, sur la déclaration de deux témoins. Ces témoins sont, s'il est possible, les deux plus proches parents ou voisins, ou, lorsqu'une personne est décédée hors de son domicile, la personne chez laquelle elle est décédée, et un parent ou autre. (C. civ., art. 78). Les deux témoins dont il s'agit sont ici à la fois déclarants et témoins.

§ 3. Énonciations contenues dans l'acte de décès.

L'acte de décès contient les prénoms, nom, âge, profession et domicile de la personne décédée ; les prénoms et nom de l'autre époux, si la personne décédée était mariée ou veuve ; les prénoms, noms, âge, professions et domiciles des déclarants ; s'ils sont parents, leur degré de parenté. Le même acte contient de plus, autant qu'on peut le savoir, les prénoms, noms, profession et domicile des père et mère du décédé, et lieu de sa naissance. (C. civ., art. 79.)

§ 4. Des enfants morts avant la constatation de leur naissance.

A l'égard de l'enfant qui meurt avant la constatation de sa naissance, un décret du 4 juillet 1806 trace des règles spéciales.

L'officier de l'état civil constate qu'un enfant lui a été présenté *sans vie*, sans affirmer qu'il est *décédé* ; il reçoit la déclaration des témoins sur les noms, prénoms, qualités et demeures des père et mère, et la désignation des an, jour et heure de la naissance. L'acte est inscrit à sa date sur le registre des décès et non sur celui des naissances, sans préjuger si l'enfant a eu vie ou non.

Autorité des actes de l'état civil et foi qui leur est due ; extraits des registres.

Les actes de l'état civil font foi et preuve en justice. (Loi du 20 septembre 1792, titre 1er, art. 1er, et titre II, art. 1er et 6.)

Le Code civil étend ce principe aux extraits des registres de l'état civil. — On entend ici par *extrait* non pas un résumé, ou abrégé de l'acte, mais l'acte lui-même textuellement reproduit et *extrait* des registres. — Les extraits certifiés conformes aux actes par les dépositaires des registres, et légalisés par le président du tribunal de première instance ou par le juge qui le remplace, font foi en justice. (C. civ., art. 45.)

Ces extraits doivent être délivrés par les dépositaires des registres, c'est-à-dire par les officiers de l'état civil ou les greffiers des tribunaux, et non pas par les secrétaires de mairie, qui n'ont pas de caractère public.

La légalisation de la signature de l'officier public et l'attestation que cette signature est bien réellement celle de l'officier public.

Les extraits ainsi délivrés et légalisés font foi *jusqu'à inscription de faux*. (C. civ., art. 45.) L'inscription de faux est une procédure particulière, longue et compliquée, à la suite d'une déclaration, faite au greffe du tribunal, qu'on entend prouver la fausseté d'un acte.

Toutefois, c'est seulement quand on incrimine la véracité de l'officier public, quand on conteste ce qu'il a certifié en son propre nom, qu'on a recours à l'inscription de faux. Si l'on conteste les énonciations des déclarants, il y a lieu à une demande en rectification de l'acte, mais non pas à la procédure de l'inscription de faux.

Toute personne peut se faire délivrer des extraits des registres de l'état civil. (C. civ., art. 45.) En effet, les registres de l'état civil appartiennent à la Société entière ; ils doivent donc être ouverts à qui en demande communication.

De la rectification des actes de l'état civil.

Lorsque la rectification d'un acte de l'état civil est demandée, il y est statué, sauf appel, par le tribunal compétent, et sur les conclusions du ministère public. Les parties intéressées (c'est-à-dire celles à qui la rectification pourrait nuire) sont appelées

s'il y a lieu. (C. civ., art. 99. — Le tribunal *compétent* est celui de l'arrondissement où l'acte a été reçu et au greffe duquel le registre est déposé, et non pas le tribunal du demandeur. (Nombreux arrêts.)

Le jugement de rectification ne peut, dans aucun cas, être opposé aux parties intéressées qui ne l'ont pas requis ou n'y ont pas été appelées. (C. civ., art. 100.)

Les jugements de rectification sont inscrits sur les registres par l'officier de l'état civil, aussitôt qu'ils lui ont été remis, et mention en est faite en marge de l'acte réformé. (C. civ.. art. 101.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

III.

Jean Cromelin était un négociant de Lille. Son père allemand d'origine avait embrassé la réforme dès sa jeunesse. Il était naturel que le petit Jean reçut de son père les mêmes principes et à peine balbutiait-il le nom de sa mère, qu'on lui donna l'éducation rigoureuse du Luthéranisme et qu'on mit entre ses mains la Bible. La mère était une faible créature qui n'avait pas de volonté personnelle, qui vivait très retirée et dont les jours s'écoulaient dans l'accomplissement quotidien de ses devoirs d'épouse et de mère. Elle idolatrait Jean, et elle l'aurait sans doute gâté si la rigueur paternelle n'eut arrêté certaines concessions de la mère, que le sévère réformateur croyait dangereuses pour le salut éternel de son fils. Une si belle éducation devait porter ses fruits. Cromelin père voulait en faire un honnête négociant qui aurait continué honorablement son commerce de toile de batiste et en même temps un apôtre des nouvelles maximes religieuses qui commençaient à prendre pied en Flandre. Il y réussit. A 27 ans, Jean perdait son père(sa mère était morte bien des années plus tôt) et il put continuer sans difficulté aucune les affaires du père qui se trouvaient dans les meilleures conditions. Il avait embrassé avec chaleur la cause de la réforme et les pauvres qui étaient persécutés pour leurs opinions étaient sûrs de trouver près de lui ou un secours, ou un conseil. D'un caractère inflexible mais juste, sous une apparence froide et austère Jean Cromelin cachait un excellent cœur. En 1565 (il avait alors 32 ans) son commerce prospérait, son crédit très-étendu en Flandre et à l'étranger en faisait un des premiers négociants flamands, il pensa alors à choisir une compagne, et il eut la bonne fortune de trouver une femme qui sans partager

---

1 Voir les n[os] 14, 15, 16, 17, et 18 de la *Petite Revue*.

pleinement ses principes religieux, le comblait d'affection sans le froisser dans ses maximes.

Le lecteur devra s'étonner qu'un homme presque fanatique commme l'était Jean Cromelin, n'ait pas choisi sa femme parmi les disciples de la réforme, mais qu'on sache bien que Jean tout en étant un partisan acharné des maximes nouvelles de Luther, observait la tolérance parfaite et absolue et que l'amour l'avait guidé dans le choix de la femme qu'il avait fait. Ainsi tout étonnement, tout doute cessera. On a dit que l'amour ne connaissait pas les nationalités, je dirai plus l'amour ne connait pas de religion. Jean et Madeleine (tel était le nom de la femme) étaient heureux. La naissance d'un fils mit le comble au bonheur de ces époux.

Jean avait une éducation à former et tous ses soins furent pour le jeune Martin qu'il voulait faire négociant et réformateur, lui inspirant les mêmes principes que ceux qui l'avaient formé. C'était devenu presqu'une tradition domestique, mais le caractère ardent de cet enfant désolait quelquefois le sévère Jean, qui pensant à l'avenir ne voyait pas dans son fils le successeur des traditions de famille; il craignait que prenant une autre carrière il ne pût être utile à la cause de la religion comme il se l'était promis. Néanmoins il lui communiquait le mieux possible les principes les plus sévères de morale lui donnant d'excellents maitres qui devaient le guider dans ses études. Mais c'était inutile. Les livres d'arithmétique du petit Martin gisaient à l'aventure dans des attitudes les plus débraillées ce qui annonçait le peu de goût pour ces études positives qui auraient dû en faire un bon négociant selon les désirs de son père. Il était au contraire le premier dans tous les jeux turbulents de son âge auxquels il se donnait avec un goût immodéré, je dirais presque avec passion. Il sautait, courait, bataillait, et c'était ses délices de voir un soldat qui faisait pompe de son bouclier ou de sa cuirasse. La nuit il rêvait batailles, soldats, mousquets, et lui-même perçant d'un épée les livres qu'on lui donnait à étudier, il passait ainsi ses instants dans cette gaieté turbulente et cette joie enfantine qui font d'ordinaire les délices des parents.

(A suivre.) A. L.

GRAND CONCERT VOCAL & INSTRUMENTAL

qui sera donné le 2 Juin

au profit du monument à élever aux victimes de la bataille de Saint-Quentin.

Il y a quelque temps, nous félicitions les organisateurs de la cavalcade, et nous souhaitions qu'une Société sérieuse s'organisât avec ce noyau d'hommes dévoués et de bonne volonté. En attendant que ce vœu s'accomplisse, nous apprenons que ces gens d'initiative sont

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 77 00 Choix .. bonnes marques 76 à 77 Courantes 72 .. à 74.. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 73 75 j. 74 25 à 00 J. aout 74 25 à 75 50 Supérieures: courant du mois .. à 73 25 .. 2 mois .. à .... juin. 73 50 à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 96 .. tout fût disposé 94 50 épurée en tonne 104 00 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 94 25 Cour. du m. 94 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 .. à .. — *Cote commerciale*, dispon. 53 .. a .... courant du mois 53 00 4 mois 56 00 mois chauds 56 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	00 00 à 65 00
Blanc n° 3 disponible,	75 75 à — 00
Bonne sorte,	156 .. à ....
Belle sorte,	157 00 à ....
Mélasses de fabrique,	9 50 à ....
» de raffinerie,	.... à ....

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	63 50 à ....
Blanc n° 3 » »	75 50 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	157 00 à 157 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1734	426	929	96
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 94	1 86	2 15	1 78
2e qualité.	1 88	1 76	2 —	1 67
3e qualité.	1 82	1 68	1 85	1 58

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 28 .. 2e 27 .. 3e 26 .. Roux .... Seigle, 85 kil. 15 00 Escourgeons 14 50 Avoine, 100 kil. 1re 22 .0 2e 21 00

Laon. Blé 1re 35 25 2e — — Seigle 19 25 Orge .. — Avoine — 00 Dravières .... Luzerne ..... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 35 .. 2e .... 3e .. .. Seigle 1re .. .. .. — Orge d'hiver 20 50 de mars .. .. Avoine 1re 22 50 2e .... Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 ..
— — au-ds 7 68 75
— — 10 à 13 62 75
— — 15 à 19 ....
Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 71 25 Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .... Graines de better. 00 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. 50 50 à .. .. courant 51 00 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à — .. 51 .. de graines .... Alcool 1er disp. .. .. courant — ..

Huiles. Colza 85 .. épurée 91 .. Œillette rousse 00 .. bon gout .... Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre ....

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 50 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 20 50 quin. Seigle 19 25 Orge 20 00 Farine .... à 48 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 00 à 35 Froment n. v 1re .... 2e 00 .. — Seigle 19 19 à 50 Avoine 23 50 à 24 Haricots blancs .. rouges ..... Pois verts .... Farine les 100 kil. 46 .. —à 45

Péronne. Blé 1re 25 25 2e 24 50 3e 22 25 Méteil 16 82 Seigle 1re 00 .. 2e .... Orge 1re 13 00 2e 12 50 Pamelle 1re 14 00 2e 13 50 Avoine 1re 10 25 2e 9 75 3e .9 25

Ribemont. Froment 1re 35 .. 2e 34 00 3e .... Avoine 21 50 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .... Trèfle 000 .. Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .. 00 Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 24 75 2e 23 00 3e 21 00 Escourgeon 23 50 Seigle 18 .. Féverolles .. 00 Avoine 00 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache ....

Guise. Blé 1re 26 50 à 26 00 Seigle — .. Orge .... Avoine 21 50 Féverolles 20 21

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 45 2e 42 43 Son 15 16 Blé blanc qtal 32 33 gris 30 31 Seigle .... Avoine .— Orge d'hiver 23 24 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 21. **25 Mai 1873.**

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclamés » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT - QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES ARTISTES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

AU SALON DE 1873.

Voilà quinze jours que l'exposition des Beaux Arts est ouverte, et depuis quinze jours tous les pessimistes du monde s'en vont criant à tue-tête : « Le grand art se meurt, le grand art est mort ! » A entendre leurs paroles désespérées, il semblerait que la décadence de la peinture est complète. «Quoi, disent-ils, plus de Grecs, plus de Romains, plus même d'Assyriens ou de Babyloniens, plus de ces grandes figures, raides comme des statues égyptiennes ; rien que des tableaux de genre, des paysages ou des portraits ! »

Nous en demandons pardon à ces critiques découragés : mais la grande peinture n'entraînera pas l'art tout entier dans sa chute. Croient-ils donc que l'humanité soit éternellement destinée à

explorer les mêmes champs, à puiser aux mêmes sources? Mais, qu'ils regardent autour d'eux! La musique, la poésie, l'architecture ne sont-elles pas entrées dans des voies nouvelles? Comprend-on l'histoire comme la comprenaient les anciens? Non, sans doute, et cependant nous avons encore, dieu merci, des musiciens, des architectes et des poètes.—Tout se tient dans les arts, et l'évolution qui se produit dans la peinture est celle que nous observons depuis longtemps dans les lettres. Nos peintres de genre et nos paysagistes sont de la même famille que les Hugo, les Musset, les Balzac et les Flaubert.

Tous obéissent à cette loi supérieure qui pousse l'esprit humain à délaisser les sources taries.

D'ailleurs, nous sommes de l'avis de Victor Hugo : nous ne reconnaissons pas à la critique le droit de demander à un artiste pourquoi il a choisi tel sujet plutôt que tel autre, tel genre plutôt que tel autre. L'artiste n'a qu'une chose à répondre à de pareilles questions : il l'a choisi parce que cela lui a plu.

L'œuvre est telle bonne, ou est elle mauvaise? Tel est le domaine de la critique.

Que tous les partisans sincères d'une école qui a été grande se consolent donc de son déclin : qu'ils ne disent pas que tout est perdu, parce qu'on laisse de côté la correcte et froide régularité des lignes, la pâleur de coloris, pour chercher à reproduire la vie et la couleur, dans son éclat, dans sa chaleur, dans son exubérance et quelquefois dans son désordre et sa crudité. L'art ne périra pas, croyons le bien : il emprunte des formes nouvelles, voilà tout.

Telles étaient les réfléxions qui nous venaient naturellament à l'esprit, en examinant les tableaux qu'ont envoyés au salon de 1873, les artistes du département de l'Aisne, ce ne sont pas eux qui feront mentir ceux qui répètent que le grand art est mort : ils suivent le courant de l'époque et ils ont raison. Ni batailles, ni mystères antiques, ni apothéoses parmi leurs œuvres ; en revanche beaucoup de tableaux de genre, des paysages et des portraits.

Voyons d'abord les tableaux de genre. A tout seigneur, tout honneur. M. Saintin a exposé deux toiles qui forment un intéressant contraste. L'une est le *Tombeau sans fleurs*.

Une jeune femme vêtue de noir est sur le bord de la mer elle est venue revoir une place qui lui est chère. Au deuil de son cœur répond le deuil de la nature. Le ciel est chargé de nuages, la mer grisâtre déferle avec fureur à ses pieds. A côté d'elle s'élèvent de tristes rochers. Une expression funèbre plane sur tout ce tableau.

Dans son autre toile au contraire, *à quoi rèvent les jeunes filles*, M. Saintin nous montre une délicieuse jeune fille blonde au teint frais et rose. Les mains appuyées sur une chaise, elle donne un libre cours à ses rêves mélancoliques et chastes. C'est

une charmante composition. Les détails du costume et de cet intérieur sont exécutés avec un soin à rendre jaloux Toulmouche.

Les accords matrimoniaux de M. Pille révèlent une matière fort originale. Un repas somptueux est servi sur une terrasse; deux vieux marquis poudrés et une vieille marquise non moins poudrée sont à table : ils comptent sur leurs doigts le nombre de sacs d'écus qu'ils donneront à leurs enfants. Pendant qu'on règle leur sort, les fiancés, penchés sur la balustrade de la terrasse, se regardent tous deux bien plus qu'ils ne regardent la ville qui est à leurs pieds. — Les tons sont justes, le teint terreux de la vieille duégne est très exactement rendu. — Nous préférons cependant le *premier né* du même artiste. Un gros enfant, joufflu, plein de santé et de vie, est couché dans un lit de bois, au milieu d'un jardin, sa mère se penche sur lui avec un sourire pour le contempler de plus près. De l'autre côté, son père fume sa pipe, d'un air satisfait. Mais pourquoi M. Pille a-t-il donné tant d'importance aux plantes, si belles d'ailleurs, qui sont au premier plan ? Elles nuisent à l'effet de ses personnages.

M. Carrier Belleuse a choisi pour son *Aumône* un sujet bien banal. Mais ses petits italiens qui font sauter un chien dans des cerceaux, et la petite fille qui tend son tablier pour recevoir un sou, sont si gentils que nous n'avons pas le droit de nous en plaindre. M. Carrier Belleuse porte avec honneur un nom illustre.

Nos félicitations les plus sincères à M. Butin pour sa *Nonchalante*. Impossible de rien imaginer de plus nonchalant que cette grande et belle jeune fille qui repasse. C'est à peine si elle appuie sur son fer. Quand il faudra le soulever, comment fera-t-elle ?— M. Butin dessine bien, il est coloriste, en somme il a tout ce qu'il faut pour réussir.

Nons avons eu bien de la peine à trouver les *Petits Chiens* de M. Doyen. Le titre de son tableau nous avait trompé; nous nous attendions à voir des petits chiens attirer l'attention dans sa toile, et après avoir passé et repassé devant elle, nous avons fini par la reconnaître. C'est un portrait de femme qu'a exposé M. Doyen : la femme tient des petits chiens dans son tablier, voilà ce qui lui a valu son titre. Que M. Doyen nous pardonne de lui avoir cherché cette querelle puérile : nous ne la lui aurions pas cherchée si son portrait n'était excellent.

Le *Lutrin* de M. L'Hermitte manque un peu d'intérêt. Les figures des Chanoines et des Chantres sont finement étudiées. *Sa Veillée* est un bon fusain.

En fait de portraits, nous avons à signaler un portrait de femme de M. Lematte; le même M. Lematte a exposé aussi l'Enfant à l'épine. C'est un enfant qui est au bord d'une fontaine et qui cherche à s'arracher du pied une épine qui le blesse. La

facture est vigoureuse, trop vigoureuse peut être. Des formes si acccusées sont plutôt celles d'une femme que celles d'un enfant. Notons aussi, MM. Berteau, Mme Nicolas, M. Margottet et Mlle de Saint-Aubin dont tous les portraits ont je ne sais quel air de famille; ils indiquent tous une grande sincérité dans l'exécution, il ne leur manque qu'un peu plus de vigueur, pour sortir du cadre des œuvres ordinaires.

Il nous reste à parler des deux paysages de M. Masure. De tous nos artistes, M. Masure est le seul qui s'adonne au paysage: nous sommes étonnés qu'aucun de ses compatriotes ne soit tenté de le suivre dans une voie où il réussit aussi bien.

A la vue du *Rivage du Golfe Juan*, nous nous sommes reporté par la pensée vers les jours heureux que nous avons passés, nous aussi sous ce beau ciel, les oliviers au sombre feuillage, ces rives rocailleuses, cette houle légère, ces bateaux aux toiles blanches, ont ravivé en nous les plus eharmants souvenirs. M. Masure a compris la beauté de la nature méridionale. Nous n'avons qu'une chose à lui reprocher, c'est d'avoir fait dans le fond une mer trop bleue. La mer a des tons d'une intensité aussi grande sans doute. Mais il faut pour cela que le ciel soit sans nuages.

Son autre tableau, *l'aprés midi de Décembre au cap d'Antibes* nous a ravi. Comme c'est bien là l'horizon pâle et vague des journées d'hiver ! La composition est irréprochable, c'est un des bons paysages d'un salon qui en compte pourtant d'excellents.

Charles Nomazy.

P. S. Nous signalons aussi les œuvres de MM. Lauzer et Vely, qui ont fait leurs études à Saint-Quentin.

POÉSIE.

Un jour, Eros, chassant aux montagnes de Crête,
S'envola sur un chêne au front superbe et droit;
Or, l'oiseau porte-foudre, orgueilleux comme un roi,
Avait planté son aire à ce sublime faîte.

Sous les regards du Dieu, les aiglons, pleins d'émoi,
Eperdus, agitaient leur couvée inquiète;
Et le fils de Kypris, joyeux de sa conquête,
Disait: Je suis vainqueur, et l'aigle a peur de moi.

Mais l'aigle descendit des voûtes éternelles;
Alors, tandis qu'Eros, le front sous ses deux ailes,
Tremblait devant son œil flamboyant et vermeil,

Lui, couvant ses petits, criait comme un tonnerre,
« Ils ne te craindraient pas, frêle Dieu de Cythère,
S'ils avaient comme moi regardé le soleil ! »

SALMON.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Extrait du registre des délibérations du Conseil permanent du département de l'Aisne.

Séance publique du 27 août 1793, l'an second de la République, une et indivisible.

Le Conseil permanent du département de l'Aisne, considérant que, d'après le décret du 30 mai dernier, les officiers municipaux doivent choisir un instructeur pour exercer la garde nationale au maniement des armes et aux évolutions militaires ;

Considérant que dans un moment où tous les citoyens sont appelés à la défense de la frontière, rien n'est plus instant que l'exécution de cette mesure :

Arrête, sur les conclusions du procureur-général-syndic, que les municipalités chef-lieux de cantons, qui n'ont point encore nommé d'instructeurs, seront tenus d'en nommer, sous trois jours, deux par bataillon.

Le département fixe le traitement de chaque instructeur à trente sous par jour.

Les municipalités dresseront, tous les quinze jours, des états du nombre de jours employés, et de ce qui sera dû aux instructeurs.

Ces états seront adressés aux districts pour être visés ; ceux-ci les enverront au département, qui les transmettra au ministre de la guerre, afin qu'il fasse les fonds nécessaires.

En attendant que le ministre ait fait faire les fonds, les instructeurs seront payés sur les sous additionnels servant aux charges locales.

Les municipalités qui négligeroient de nommer des instructeurs et de faire exercer la garde nationale tous les dimanches et fêtes, seront considérés comme suspects et destitués, conformément à l'article VI du décret du 30 mai.

Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché.

Fait à Laon, lesdits jour et an. *Signé* REGNAULT, *président;* HUET, DENNEQUIN, MORICOURT, LEVASSEUR, *administrateurs ;* POTTOFEUX, *procureur-général-syndic.*

ÉCLIPSE PARTIELLE DE SOLEIL

Visible le 26 mai 1873.

L'éclipse commencera, et le premier contact du disque de la lune et de celui du soleil aura lieu le lundi 26 mai, à 7 heures 12 minutes du matin daus l'Atlantique, à 200 kilomètres environ à l'ouest de l'Ile-de-Fer. Sa plus grande phase dans laquelle les neuf dixièmes du diamètre du soleil seront cachés, l'astre n'offrant plus que l'apparence d'un mince croissant, arrivera à 9 heures 18 minutes et pour les Esquimaux riverains au nord-ouest de la baie d'Hudson. L'éclipse finira à 11 heures 24 minutes en Asie, dans le nord de la Daourie. Elle sera visible depuis le pôle Nord jusqu'aux pays suivants : En Afrique, l'île San-lago (îles du Cap-Vert) ; à Saint Louis du Sénégal, sud-ouest, centre et nord central du Sahara, la limite sud entre Tunis et l'Algérie ; en Europe, Palerme en Sicile, Naples en Italie, le sud de la Bosnie, la Podolie de Russie, la pointe nord-ouest de la province des Cosaques du Don, celle de la province d'Orembourg ; en Asie, à Ichem, à Kamsk, à Krasnolarsk, à Irkoutsk, à Petouna, à Tshulgbé, à l'embouchure de la Noze, de Mantchourie, à la baie Patience, à Nakchin du Kamtschatka, au golfe d'Anadyr, à l'île King du détroit de Behring, chez les Esquimaux de l'Amérique russe, au lac de l'Esclave, au Grand-Lac, au nord du lac Supérieur, au nord du lac Ontariot, à Newport des Etats-Unis.

A Paris, l'éclipse commencera le lundi 26 mai, à 7 h. 45 m. du matin ; sa plus grande phase dans laquelle les trois dixièmes du diamètre du soleil seront couverts, aura lieu à 8 h. 35 m. et la fin de l'éclipse arrivera à 9 h. 25 m.

A Marseille, où les 17 centièmes seulement du diamètre du soleil seront cachés, la plus grande phase de l'éclise à 11 minutes d'avance sur Paris.

A Toulouse, la plus grande phase de l'éclipse atteindra les 21 centièmes du diamètre du soleil, et aura 12 minutes d'avance sur Paris.

A Alger, cette plus grande phase ne sera que de 1 dixième du diamètre du soleil ; elle aura 27 minutes d'avance sur Paris.

A Londres, il y aura les 35 centièmes du diamètre cachés et 2 minutes de retard sur Paris.

A Edimbourg, l'éclipse atteindra les 44 centièmes du diamètre, et elle aura 10 minutes d'avance sur Paris.

Observations.

Le matin du lundi 19 mai, avant le lever du soleil, on pourra observer une conjonction de Vénus et de Mercure. Vénus se lève à 3 heures 16 minutes, une heure avant le soleil ; Mercure, à

3 h. 37 m. Il doit passer exactement au sud de Vénus, a 4 degrés, 8 fois la largeur de la lune, à 6 h. 13 m. du matin. Cette position curieuse de Mercure et Vénus arrive souvent quand les planètes sont encore plus près du soleil que cette fois, quoique ce ne sera qu'avec une grande attention que l'on pourra voir Mercure.

Cette position exceptionnelle des deux planètes va faire que la lune va passer entre les deux, à peu de distance de chacune d'elles, ce qui augmentera les chances de bien voir Mercure.

Le samedi 24, la lune passera à 1 degré 47 minutes, un peu plus de trois fois sa largeur, au sud de Vénus, à 7 h. 2 m. du matin, en sorte que dès 3 h. 1 m. du matin, lever de Vénus, on pourra attendre le lever de lune 14 m. après, et observer le rapprochement des deux astres.

Le dimanche 25, à 1 h. 44 m. du matin, la lune passera à 1 degré 11 minutes, un peu plus de deux fois sa largeur au nord de Mercure. Elle n'en sera donc pas bien loin quand Mercure pourra être vu à son lever, à 3 h. 33 m.; cette proximité de la lune, au nord-est de la planète sera bien commode pour aider à l'apercevoir.

HYGIÈNE.

EFFETS DES POUSSIÈRES *(Suite.)*

Les tailleurs de pierre, les carriers, les statuaires, les remouleurs, les ouvriers en grès, respirent des poussières de caillou, de silex, qui irritent fortement les membranes du poumon, parce qu'elles sont plus grosses, plus dures ; il en résulte des toux opiniâtres, des crachements de sang. Dans ces états, beaucoup d'ouvriers sont exposés à contracter de graves maladies de poitrine.

Dans un village du département de Loir-et-Cher, où presque tous les habitants fabriquaient la pierre à fusil, la mortalité très grande était due à l'introduction des poussières de grès dans les poumons. La découverte du fusil à capsule a rendu un grand service aux ouvriers, en faisant disparaître un état dangereux.

Les ouvriers qui travaillent à faire les pointes d'aiguilles respirent un air chargé de poussières d'acier et de grès provenant de la meule sur laquelle ils affinent les aiguilles. — On a depuis longtemps signalé cet état comme très dangereux et amenant promptement la phthisie ; mais M. le docteur *Londe*, membre de l'Académie de médecine de Paris, auteur d'un traité d'hygiène très estimé, et qui a visité les grandes fabriques d'aiguilles d'Aix-la-Chapelle, tout en reconnaissant

les mauvais effets des poussières de grès sur la santé des ouvriers, fait remarquer que ces ouvriers, gagnant 5 fr. par jour, se livrent à des excès qui hâtent les progrès de la maladie. Ainsi les ouvriers aggravent leur état par la débauche ; c'est là malheureusement ce qui arrive dans tous les états dangereux et bien payés.

M. le docteur *Dequevauvilliers*, professeur de physique, cite un fait que je vais rapporter pour montrer l'utilité, dans ces cas-là, d'une vie régulière et sobre.

Il a été appelé à donner des soins à un ouvrier meulier atteint d'une affection très grave, indépendante de son état dangereux, et qui nécessita une opération chirurgicale importante. Cet ouvrier, qui connaît les dangers de son état, met en pratique les règles d'hygiène : il habite un logement bien aéré et très salubre, sa nourriture est saine, ses repas réguliers, il consacre une partie de ses jours de repos à la promenade au grand air. Toutes ces conditions hygiéniques, si utiles pour la santé, ont eu sur les résultats du traitement une influence très favorable, et M. le docteur Dequevauvilliers est convaincu que son malade, qui est aujourd'hui parfaitement guéri, eût infailliblement succombé aux conséquences de sa maladie, s'il avait mené une toute autre conduite.

Les ouvriers qui, dans les filatures, travaillent le coton, le crin, la laine, éprouvent les mêmes accidents que les carriers et les ouvriers en aiguilles. Dans les filatures, on a établi des machines qui enlèvent une quantité considérable de poussières à l'air respiré par les ouvriers.

Un jeune ouvrier, qui passait sa journée à travailler dans le crin, la laine et la plume, était très souvent incommodé ; il avait eu plusieurs maladies des yeux qui le forçaient souvent au repos et l'inquiétaient. Ayant appris, à quoi il devait attribuer ces affections, il a changé d'état, et, depuis, il n'a plus eu de maladies d'yeux.

Dans les ateliers où l'on travaille le cuivre, le mercure, le plomb, il y a des poussières qui peuvent être très nuisibles à la santé des ouvriers. Ceux qui fabriquent le blanc de céruse ou le minium, les fondeurs en caractères, les peintres en bâtiments, qui emploient le blanc de plomb, sont sujets à des affections particulières occasionnées par l'introduction du plomb, soit par la voie respiratoire, soit par la peau.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Le vieux comte de Balagny vivait depuis longtemps dans la plus étroite intimité avec Jean Cromelin. Malgré leurs conditions différentes ces deux hommes sympathisaient ensemble à cause du même parti qu'ils servaient avec autant de dévouement l'un que l'autre. Parmi le peu de gentilshommes flamands qui avaient suivi la Réforme, le comte Armand de Balagny était un des principaux fauteurs des nouvelles maximes.

On peut croire que l'amitié du noble et du négociant qui du reste était un des premiers de la ville, ne tarda pas à se serrer de plus en plus, d'autant que les persécutions continuaient de plus en plus terribles contre tout ce qui s'opposait au catholicisme romain, contre tout ce qui n'admettait pas la prépondérance Espagnole.

Le duc d'Albe voyait avec dépit que le comte Armand de Balagny, se souciant peu de ses menaces, ne laissait échapper aucun moyen pour faire augmenter le nombre des réformés ; mais la famille du comte, alliée à la noblesse des premières familles de la province, l'avait retenu jusqu'ici dans ses désirs de vengeance contre cet impudent apostolat, comme le duc d'Albe aimait à le dire. Elle craignait, et pour cause, qu'une punition infligée au comte ne produisît une fâcheuse impression sur la noblesse Flamande, et en cela il faisait preuve de fine politique en ne blessant point la susceptibilité de l'aristocratie, élément sur lequel le gouvernement espagnol fondait ses plus belles espérances.

Mais après l'exécution du malheureux duc d'Egmont, mort qui avait jeté la terreur et la consternation dans toute la Flandre, le duc d'Albe ne garda plus aucune retenue

Sous prétexte d'attentat contre la légitimité des droits de l'Espagne en Flandre à la tête duquel, disait-on, se trouvait le comte de Balagny, toujours hostile au gouvernement, le terrible gouverneur se disposait à le faire arrêter. Le comte Armand aurait sans doute partagé le sort du duc d'Egmont s'il n'eût été averti à temps. Il alla chez Jean Cromelin, et il put avec son aide s'échapper, arriver à Dunkerque et gagner l'Angleterre.

La colère du duc d'Albe n'eut plus de bornes. Il sut bientôt que Jean Cromelin avait aidé à la fuite du comte de Balagny et tout son dépit se retourna contre l'honnête négociant trop connu alors pour ses principes religieux avancés.

Jean s'attendait à chaque instant à quelque désastre, il savait

1• Voir les n°s 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de la *Petite Revue*.

que la prison ou l'exil l'attendait, aussi avait-il mis ses affaires industrielles en règle en sorte de pouvoir fuir, sans éprouver des pertes considérables dans ses intérêts.

La fuite bien combinée du comte Armand, le mit en garde pour le temps où le duc d'Albe mettrait les archers à ses trousses mais cette proie échappa aussi au protecteur Espagnol, car lorsqu'il donna ordre de le conduire en sa présence, Jean Cromelin, sa fille, et un vieux domestique avaient passé la frontière et étaient arrivés à Saint-Quentin après un voyage rempli de périls, abattus par la crainte et n'ayant que des lueurs d'espoir ils arrivèrent enfin dans les bras de Martin qui les attendait.

Il acheta aux alentours de la ville, et sur la rive de la Somme, une charmante maisonnette où il s'installa avec sa famille attendant des jours meilleurs.

(A suivre). A. L.

LA PETITE REVUE

jugée par le journal le *XIXe Siècle.*

La vie littéraire et artistique se ranime en France, elle reprend à côté de la vie publique une place dans les préoccupations du jour. Des esprits généreux suscitent en province une rénovation intellectuelle ; ils veulent, à côté des journaux politiques, prendre une place vide, combler une lacune, satisfaire à une nécessité, ils veulent faire cesser cette anomalie en secondant ce mouvement.

La *Petite Revue* (1), tel est le titre modeste d'une revue fondée à St-Quentin par M. Ad. Langlet et qui, on peut le dire, remplit ce but élevé. Nous avons parcouru les deux volumes formant la première année de cette publication, et les numéros parus de la seconde année. Toutes les pages sont d'une lecture attachante ; nous y trouvons sur nos littérateurs contemporains de véritables travaux littéraires, qui se distinguent par l'originalité, la hardiesse, la profondeur des pensées, et qui seraient jugés dignes d'être proposés comme objets d'étude, et qui ne dépareraient pas nos grandes revues parisiennes. La partie littéraire est complétée par des études sur les principaux ouvrages, et un choix de poésies inédites. La critique n'est pas absente, elle est là : habile, fine et délicate, mordante sans méchanceté, piquante sans être passionnée.

---

(1) La *Petite Revue*, lettres, arts, sciences, industrie et histoire locale du Nord de la France, paraissant tous les dimanches, un an, 10 francs. Langlet, éditeur à Saint-Quentin (Aisne).

La partie historique de ce recueil sera l'histoire la plus intéressante, la collection la plus complète, la plus considérable et la plus curieuse de notes, de documents inédits ; en un mot on y trouve réuni tout ce qui s'est fait et publié sur toute la Picardie en général, et en particulier sur le Vermandois, la Thiérache, l'Amiénois, le Santerre, le Laonnois, le Noyonnais, le Soissonnais, le Valois, le Beauvaisis, le pays reconquis, le Boulonnais et le Vineux.

La biographie des hommes célèbres, l'histoire des abbayes, des châteaux-forts, etc., etc., de toute cette contrée y trouvera sa place ; et ce ne sont pas seulement de simples notes, de simples documents, mais bien la publication de travaux très importants, au nombre desquels nous pouvons signaler, de M. l'abbé Poquet : la Nécessité de l'histoire locale ; — des Inscriptions ; — les Textes historiques ; et de l'Occupation romaine dans la Gaule-Belgique, ainsi que la traduction complète d'*Augusta Viromanduorum* de Claude Hémeré, par M. Charles Bruyant. Cet ouvrage est l'un des plus anciens que l'on possède sur Saint-Quentin, la Picardie et le Vermandois. Le jour si vif qu'il jette sur des questions tant de fois débattues, les documents originaux qu'il renferme sur les hommes et les familles qui ont illustré Saint-Quentin, la Picardie et le Vermandois, aux différentes époques de son passé, la nomenclature chronologique des événements qui intéressent l'histoire en font une œuvre de haut intérêt. Les habitants de cette contrée, et même les érudits de France, ne peuvent que féliciter le traducteur et l'éditeur d'avoir mis à la portée de tous un ouvrage aussi précieux.

Des articles d'art, de science, d'industrie, voire même d'art héraldique, y sont réunis, et dus à la plume de rédacteurs de la localité.

Un cours très-utile de législation française se publie à côté d'un traité d'hygiène, aucun recueil ou aucune publication accessible à tout le monde ne résume mieux, dans un style sérieux et attrayant, ces deux branches indispensables.

Comme variété, un feuilleton tiré des annales du pays ; *Jean Cromelin*, qui est une étude historique des guerres et des mœurs du seizième siècle.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a été l'un des premiers à féliciter M. Ad. Langlet, et à encourager la *Petite Revue* qu'il appelle « travail de renouvellement moral où la France trouvera son salut. »

C'est à M. Ad. Langlet, que revient l'idée de cette publication et c'est lui que nous devons remercier de sa louable et intelligente initiative ; c'est un chercheur, un érudit un écrivain consciencieux ; nous citerons au nombre des articles qu'il a publiés dans la *Petite Revue* une étude spirituelle et savante sur notre grand historien M. A Thiers.

De plus, c'est un bibliographe distingué; esprit observateur, d'un caractère profondément sympathique, il a l'amour de sa profession pour les pures jouissances qu'elle donne à ses rares élus, qui sont aussi bons juges de la valeur d'un livre comme œuvre littéraire, que comme œuvre artistique.

Si nous rendons hommage au directeur-fondateur de la *Petite Revue*, de ce recueil que l'on citera et que l'on invoquera comme une autorité, n'oublions pas MM. Charles Desmaze, E. de Barthélemy, l'abbé Poquet, Charles Bruyant, A. Toffin, A. Leduc, Ed. Bercet, Ch. Poëtte, A. Matton, Ch. Gomart, Fernand Le Proux, René Jourdain, J. Paul Faber, Albert Bosquette, Ernest Leroux, A Julius, Ernest Lavisse, Ed. Delière, Alfred Desmazure, etc., etc., et un grand nombre de membres de sociétés savantes du Nord de la France, tous collaborateurs assidus, savants et érudits, qui apportent leur tribut, leur pierre à l'édification de ce monument qui, nous l'espérons, sera et restera dans toutes les mains intelligentes de cette contrée.

En terminant, félicitons et souhaitons bonne chance et plein succès à M. Ad. Langlet pour avoir donné cette impulsion et s'être mis à la tête de ces hardis champions de la province pour la création de cette nouvelle source d'émulation, de progrès et de bien-être; d'avoir réveillé la franche et vive humeur picarde, les sentiments nobles et les instincts élevés, les grandes aspirations, le goût des arts et des lettres; d'éclairer avec le flambeau de l'intelligence les voies larges du commerce et de l'industrie. C'est faire œuvre utile et de patriotisme que de seconder tous les efforts de la *Petite Revue*, qui établira une relation et une cohésion entre les forces isolées, entre les esprits dont les mêmes aspirations avaient besoin de trouver un point de convergence, et nous sommes certains que cette voie nouvelle et féconde est appelée à rendre à tous des services qui seront tôt ou tard appréciés.

(*XIX*e *Siècle*). CH. BRIFFAUT.

Le *Journal de Saint-Quentin* a reproduit cet article en le faisant précéder de la note suivante :

« Le journal le *XIX*e *Siècle* vient de consacrer à la *Petite Revue* qui se publie à Saint-Quentin un article que nous reproduisons très volontiers. Ainsi que le fait remarquer l'auteur de l'article qu'on va lire, il y a dans ces sortes de publications toutes locales comme une renaissance de la vie intellectuelle en province. N'eussent-elles d'ailleurs d'autre objet que de fournir aux jeunes gens instruits et intelligents les moyens d'exercer utilement les facultés de leur esprit, il y aurait lieu, par cette raison seule, d'en encourager le dé-

veloppement. C'est à ce titre que nous reproduisons cet article. »

Nous remercions sincèrement le *XIXe Siècle* et le *Journal de Saint-Quentin* de leurs nombreuses marques de sympathie ; tous nos efforts tendront à être utile à nos concitoyens, à notre pays, et si notre but est bien compris, l'indifférence qui règne dans notre contrée disparaîtra bientôt, on verra s'éveiller cette sollicitude pour les lettres, les beaux-arts, qui élèvera notre département au-dessus de ceux où les lettres et les arts sont le plus en faveur.

Nous atteindrons complètement ce but, si chacun consent à sacrifier quelques heures de loisir pour rassembler les éléments qui ne manquent pas, mais qui sont épars ; il s'agit seulement d'en former un faisceau.

Avons-nous besoin de faire remarquer la raison d'être de la *Petite Revue ;* elle doit exercer une influence heureuse sur la population, sur ses mœurs et ses habitudes, en faisant naître et entretenir le goût des grandes choses, des nobles études. La littérature peut être un passe-temps et une noble passion pour les gens du monde ; elle est un besoin pour la plupart de ceux adonnés aux carrières libérales. Est-ce que chacun n'éprouve pas le besoin de faire diversion à ses occupations, et après les avidités du travail matériel d'aller se rafraîchir l'âme aux sources de la littérature et des arts, aux enseignements et aux grandes leçons de l'histoire.

A nous donc tous ceux qui veulent trouver une lecture intéressante et des renseignements utiles ; à nous tous ceux qui, le soir, au coin de leur foyer, cherchent une noble distraction, ils nous aideront à faire de la *Petite Revue* un élément de progrès et de civilisation. A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 22 mai. — *Norma*. Tout le monde connaît cet opéra : un livret insipide,mais une musique large et puissante, émaillée de mélodies fines et charmantes. — Si je me laissais aller aux impressions de cette représentation, je remplirais cet article de points d'admiration, car on ne peut entendre *Norma* sans être touché, ému, et sans tressaillir en écoutant cette musique imposante, originale, suave et passionnée.

Mlle *Guérin* (Norma) n'a pas une voix très forte, mais heureusement pour elle, sa voix jeune, pure, flexible, se joue de toutes les difficultés ; elle a chanté l'andante de la fameuse cavatine avec un recueillement profond, une pudeur voilée et craintive. Dans le trio final, elle lance à la tête de Pollion l'imprécation célèbre, avec l'impétuosité et la véhémence d'une lionne blessée. Elle a très bien dit, avec vérité et passion, le passage de la grande scène avec Pollion : « Oui, j'ai levé le poignard sur nos enfants ! » Et lorsque Pollion, tombé à ses genoux, la supplie d'épargner les jours d'Adalgise, rien ne saurait exprimer la

joie sauvage, la férocité voluptueuse et insensée, l'indéfinissable mesure qui éclaire d'une lueur terrible les traits de l'artiste : « Tu pries ! c'est trop tard ! Je veux te frapper... dans son cœur ! » Après ce dernier effort, brisée, anéantie, elle ne songe plus qu'à pardonner et à mourir. C'est avec tendresse et une douceur infinie que tombe sa colère et sa vengeance.

Mme *Pouilley* a été charmante dans le rôle d'Adalgise ; le public n'a cessé de lui témoigner son contentement. Mme *Pouilley* est douée d'une voix agréable, souple et étendue, et dont elle sait tirer un excellent parti dans ses rôles ; elle sait rendre non-seulement la pensée et le sentiment, mais l'expression et la couleur de la phrase.

Rien n'est plus poétique et plus frais que le duo où Adalgise vient faire l'aveu de son amour à Norma. Il a été dit d'une façon charmante et passionnée par Mme *Pouilley* et Mlle *Guérin*, et a soulevé dans la salle un tonnerre d'applaudissements.

Gourdon jouait Orovèse ; il a dit avec beaucoup d'ampleur et d'autorité le grand air avec chœur du commencement, et le récitatif du 3e acte.

Félicitons *Herbert* d'avoir si bien réussi dans le rôle ingrat et ridicule de Pollion.

Le succès ne pouvait être plus complet, plus bruyant, plus spontané ; il y a bien çà et là quelques aspérités, quelques inégalités, mais il faut nous remettre dans notre milieu, et féliciter la direction de ses efforts d'avoir su réunir les bons éléments de cette interprétation.

Avant de terminer, adressons tous nos compliments à l'orchestre, qui a parfaitement exécuté l'ouverture, une des perles de la partition.

LÉO.

Dimanche 25 mai, représentation donnée par Mme **DEVOYOD**, de la Comédie-Française, accompagnée des principaux artistes de Paris.

LA FEMME DE CLAUDE, drame en 4 actes, par M. Alexandre Dumas.

LE BIJOU DE LA REINE, comédie en 1 acte, par M. Alexandre Dumas.

Conférence par Mme DEVOYOD sur *la Femme de Claude*.

NOUVELLES

.·. Par décret, sont nommés : vice-amiral, le contre-amiral Moulas contre-amiraux, les capitaines de vaisseau Bonil et baron Duperré.

.·. M. Jean-Casimir Périer a été nommé chef du cabinet de M. le ministre de l'intérieur. M. Dethomas a eté nommé sous-chef du cabinet.

.·. Le général Beurmann, qui commandait la place de Sedan pendant le siége, est mort avant-hier soir dans sa propriété de Douzy.

.·. Le Président de la République a signé un décret qui élève dans l'armée de l'infanterie 295 lieutenants au grade de capitaine.

.·. Le maire et cinq conseillers municipaux de Périgueux, ville natale du général Daumesnil, assisteront, le 26 mai, à l'inauguration de sa statue, à Vincennes.

.·. On annonce que l'école et une brigade d'artillerie à deux régiments sont accordés à la ville de Nîmes.

.·. Don Barthélemy Crespo de Bourbon, un membre de cette famille royale, et ex-gouverneur de la Havane, vient de mourir à Nantes.

∴ On se prépare, à Belfort, à célébrer le départ des troupes d'occupation. On inaugurera le lion colossal qu'a sculpté M. Bertholdi.

∴ Les sections réunies de l'Institut ont ratifié les élections de ses cinq délégués au conseil supérieur de l'instruction publique : **MM.** Egger, Patin-Dumas, Beulé et Giraud.

∴ Le ministre de la guerre vient de faire fabriquer des cartes topographiques destinées aux lycées et colléges.

∴ Par arrêté du préfet de la Seine, les bateaux chargés de pétrole ou d'autres matières inflammables, porteront constamment un drapeau noir au bout du mat.

∴ Le pavage en mosaïques des vestibules qui se trouveront aux différentes entrées du nouvel Opéra, vient d'être commencé. Il est d'un très joli effet.

∴ A partir du 7 juin prochain, la Société de statistique de Paris tiendra ses séances à l'École libre des sciences politiques, rue Taranne, 16.

∴ Mardi prochain, 25, sera inauguré, dans sa presque totalité, le chemin d'Orléans à Rouen. Il reste à construire la section de Chartres à Dreux.

∴ Un incendie a détruit, à Saint-Dié (Vosges), la fabrique de bougie et savon de **MM.** Tisserand et Martin.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo, 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 77 00 Choix .. bonnes marques 76 à 77 Courantes 72 .. à 74.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 75 j. 74 25 à 00 J. aout 74 25 à 75 50 Supérieures: courant du mois .. à 73 25 .. 2 mois .. à .... juin. 73 50 à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 96 .. tout fût disposé 94 50 épurée en tonne 104 00 lin disp. en tonne 96 50 en fût 95 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 94 25 Cour. du m. 94 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 95 .. courant du mois 95 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 .. à .. — *Cote commerciale*, dispon. 53 .. a .. .. courant du mois 53 00 4 mois 56 00 mois chauds 56 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, 00 00 à 65 00
Blanc n° 3 disponible, 75 75 à — 00
Bonne sorte, 156 .. à ....
Belle sorte, 157 00 à ....
Mélasses de fabrique, 9 50 à ....
» de raffinerie, ... à ....

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m. 63 50 à ....
Blanc n° 3 » » 75 50 à 00 ..
Raffinés suivant mérite, 157 00 à 157 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		1734	426	929	96
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 94	1 86	2 15	1 78
	2e qualité.	1 88	1 76	2 —	1 67
	3e qualité.	1 82	1 68	1 85	1 58

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 28 .. 2e 27 .. 3e 26 .. Roux .... Seigle, 85 kil. 15 00 Escourgeons 14 50 Avoine, 100 kil. 1re 22 50 2e 21 50

Laon. Blé 1re 35 25 2e — — Seigle 19 25 Orge .. — Avoine — 00 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 35 .. 2e .... 3e .... Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver 20 50 de mars .. .. Avoine 1re 22 50 2e .. .. Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 ..
— — au-dr 7 68 75
— — 10 à 13 62 75
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 74 25 Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .... Graines de better. 00 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. 50 50 à .. .. courant 51 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à — .. 51 .. de graines .... Alcool 1er disp. .. .. courant — ..

Huiles. Colza 85 .. épurée 91 .. Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 25 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 22 75 quin. Seigle 19 85 Orge 20 00 Farine .... à 48 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 26 50 à 25 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 14 25 à 14 Avoine 11 25 à 10 Haricots blancs .. rouges ..... Pois verts .... Farine les 100 kil. 46 .. — à 45

Péronne. Blé 1re 25 50 2e 24 75 3e 22 50 Méteil 17 00 Seigle 1re 13 25 2e 12 75 Orge 1re 13 00 2e 12 50 Pamelle 1re 14 50 2e 14 00 Avoine 1re 10 75 2e 9 75 3e .9 25

Ribemont. Froment 1re 35 .. 2e 34 00 3e .... Avoine 21 50 Orge — .. Pamelle 00 00 Minette 14 .. Jarrot .... Trèfle 000 .. Luzerne .... Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 24 75 2e 23 00 3e 21 00 Escourgeon 23 50 Seigle 18 .. Féverolles .. 00 Avoine 00 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache ....

Guise. Blé 1re 26 50 à 26 00 Seigle — .. Orge .... Avoine 21 50 Féverolles 20 21

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 45 2e 42 43 Son 15 16 Blé blanc qtal 32 33 gris 30 31 Seigle .... Avoine .— Orge d'hiver 23 24 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 22. 1er Juin 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

—

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE St-QUENTIN (1)

Tous les journaux de Saint-Quentin ont parlé du dernier volume contenant les travaux de la Société académique de 1870 à juillet 1872, c'est-à-dire qu'ils ont prononcé les trois ou quatre phrases de recommandation et sorti les trois ou quatre adjectifs louangeurs dont ils ont l'habitude de saluer « les œuvres de l'esprit » quelles qu'elles soient : poésies de Victor Hugo ou celles de M. Gagne, livre de Flaubert ou traité sur les maladies

(1) A propos de cet article, nous croyons bon de rappeler aux lecteurs de la *Petite Revue* ce que nous disions, il y a plus d'un an, dans le premier numéro : « Ici nous n'avons pas de parti-pris, la route est » libre, la carrière est ouverte. Nous n'entendons nullement créer une » œuvre de solidarité où chacun prenne sa part de responsabilité col- » lective. » Bref, le lecteur, lorsqu'il aura lu cet article, connaîtra l'opinion de M. Roland Giraud, mais rien que l'opinion de M. Roland Giraud (*Note de la direction.*)

des dents de M. Préterre. « Les éloges sont à la mode, disait voici tout juste soixante ans Paul Louis Courier, il faut hurler avec les loups. » Il est vrai qu'il ajoutait : « D'autres disent braire avec les ânes » mais je n'oserais jamais le répéter. Suivons donc la mode et ouvrons le volume des intéressants et importants travaux de la Société de notre ville : Discours de M. Monnier, président ; rapport de M. Charles Daudville sur le concours d'économie sociale ; rapport de M. Rouxel sur le concours de littérature ; rapport de M. P. Bénard sur le concours de poésie ; total : un discours et deux rapports lus à la séance publique du 3 juillet 1870 ; discours de M. Blin ; rapport sur le concours d'histoire locale par M. Georges Lecocq, rapport sur le concours de poésie par M. Ch. Daudville, total : un discours et deux rapports lus à la séance publique du 30 juin 1872.

Numero impare gaudent ! (1) O nombre trois, nombre cher aux invocations, aux bénédictions, aux malédictions et aux.... académiciens.

Nous avons lu avec plaisir un travail où M. Jules Lecocq rend compte d'une analyse qu'il a faite d'os trouvés dans la Collégiale de Saint-Quentin ; une Note de M. George, de Bohain, sur des tâches de couleur bleue trouvées sur un morceau de bois d'un cercueil découvert à Bousies (Nord) ; UNE ETUDE SUR LA transformation des eaux de désuintage en engrais solide ; UNE AUTRE ÉTUDE sur la culture des plantes grasses, par M. E. Dusanter ; UNE NOTICE géologique, sur LA TEMPÉRATURE DE LA ROCHE dans la galerie des Alpes Cottiennes (dites vulgairement du Mont-Cenis), d'après une communication de l'ingénieur M. P. Giordano ; (traduite de l'Italien par M. A. Ferrus (2). Quelques pages de M. Garcin sur la peste bovine dans l'arrondissement de Saint-Quentin ; voilà pour la section scientifique, agricole et industrielle. M. Daudville ouvre la section philosophique, artistique et historique par son *étude sur la liberté* où il avance que la liberté est le premier des grands instincts moraux de l'humanité (3) ensuite viennent : De l'influence des lieux de réunion, tels que cafés et autres maisons de consommation, sur le développement moral et la santé des populations, par M. A. Bourgeois (ouvrage couronné

---

(1) Je sais que j'ai détruit le vers latin. (Note pour la critique.)

(2) Ah ! que M. Ferrus ne nous donne-t-il en même temps la fin de sa traduction de Macbeth, dont il nous a déjà offert trois actes et où il serre de si près le texte de Shakspeare tout en restant élégant ? Quelle lenteur à traduire et que vous êtes cruel, Monsieur Ferrus, de nous faire si longtemps attendre. Pourquoi nous avoir fait asseoir à votre table, nous étions si satisfaits de vos entrées, est-ce que vous ne voulez pas nous servir la fin du dîner ?

(3) Spinoza, presqu'aussi bon philosophe que M. Daudville, a dit que « la liberté humaine dont tout homme est si fier n'est au fond que la conscience de sa volonté, jointe à l'ignorance des causes qui la déterminent. » Nous sommes de l'avis de Spinoza.

par la Société académique) ; Même sujet, par M. Chrétien (ouvrage ayant obtenu le 3e prix) ; Biographie de Condorcet et appréciation de ses œuvres par M. André Balandreau (ouvrage couronné par la Société académique) ; Jacques Bauchant, par Ch. Desmaze ; Analyse du Cartulaire du chapitre de Saint-Quentin, par Ch. Demaze ; Rapport sur des fouilles faites à Bousies (Nord), par M. Le Maire ; Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois, par M. Ernest Berlemont, (ouvrage couronné par la Société académique) (1).

Poésies, par Mme Clara Aressy, et par MM. Ladimir, Guilbert, Bellier, Chrétien, Ach. Millien et Ch. Daudville.

Une courte notice nécrologique par M. Georges Lecocq, consacrée à M. Cave, mort héroïquement à Dijon, les armes à la main, termine le volume.

ROLAND GIRAUD.

GARDES NATIONALES DE L'AISNE.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre ; à tous ceux qui ces présentes verront, Salut :

Nous avons sous les yeux l'Etat des services rendus par les Gardes nationales de l'Aisne, à Saint-Quentin, Guise, Château-Thierry, Vervins, et sur les autres points du Département ; elles ont concouru avec zèle à la défense du territoire et au maintien de la paix publique. Elles ont gardé avec courage les postes de Laon et de Soissons, et n'ont capitulé que par nos ordres. Dans cette dernière ville, les ravages de la guerre et ceux d'une explosion non moins funeste à ses habitants, ne les ont pas empêchés d'ajouter à leurs sacrifices l'abandon de leurs droits au remboursement de l'emprunt (de cent millions). — Enfin, les Gardes nationales de La Fère ont résisté, jusqu'à la paix, à un blocus long et rigoureux, et nous ont conservé le dépôt d'artillerie confié à leur fidélité, avec une constance que n'ont point ébranlée, ni les fatigues du service, ni les privations que partageaient leurs familles.

Voulant récompenser une conduite si honorable, autant que les circonstances nous le permettent,

Sur la proposition qui nous en a été faite par notre bien-aimé Frère MONSIEUR (1), colonel-général des Gardes nationales, de concert avec notre Ministre secrétaire-d'Etat de l'Intérieur, notre Conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Lorsque Nous, ou les Princes de notre Famille, nous séjournerons dans le Département de l'Aisne, les Gardes

(1) Nous parlerons prochainement de cet ouvrage.
(2) Charles-Philippe de France, comte d'Artois.

nationales nous fourniront une garde d'honneur qui fera près de Nous le service, conjointement avec notre Maison militaire, conformément au mode établi par la Garde nationale de Paris.

Art. 2. — Les Gardes nationales du Département de l'Aisne porteront la Décoration du Lys, suspendue à un ruban blanc moiré, rayé, vert-dragon, de la largeur de trois centimètres et demi, divisé en cinq bandes de sept millimètres chacune, savoir : trois blanches au milieu et aux bords, et deux vertes intermédiaires.

Notre bien-aimé Frère déterminera le mode d'après lequel le brevet, constatant le droit de porter cette marque distinctive, sera délivré aux officiers, sous-officiers et gardes nationaux.

Art. 3. — Nous accorderons la décoration de la Légion-d'Honneur aux officiers, sous-officiers et gardes nationaux qui l'ont le plus méritée par leurs services, lorsque notre bien-aimé Frère MONSIEUR jugera convenable de nous en faire la proposition.

Art. 4. — Nous voulons que les Gardes nationales du Département de l'Aisne ayent des drapeaux blancs (1) aux armes de France, distingués aux quatre angles par la couleur du liseré.

Nous réservons à notre bien-aimée Fille MADAME, Duchesse d'Angoulême, d'en donner les cravattes et de les y attacher de ses mains, ou par celles de la Dame qu'elle aura choisie à cet effet.

Art. 5. — Notre bien-aimé Frère MONSIEUR, Colonel-général, nos Ministres secrétaires d'Etat de l'Intérieur et de notre Maison, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 5 mai, l'an de grâce 1816 et de notre règne le 21e. — Signé : LOUIS.

(Communiqué par Ar. LEDUC.)

---

(1) Le Préfet de l'Aisne avait déjà invité les maires du Département à détruire le Drapeau tricolore. Le 16 février 1816, il leur adressait la circulaire suivante : « J'ai déjà rappelé à votre attention, Monsieur, » l'obligation de détruire le drapeau tricolore qui, pendant l'Usurpa- » tion, avait été placé dans le lieu le plus apparent de chaque com- » mune. Désirant m'assurer de la stricte exécution des ordres donnés » à ce sujet, je vous recommande de certifier, dans une lettre spé- » ciale, adressée au Sous-Préfet de votre arrondissement, que le dra- » peau tricolore a été détruit, par vos soins, dans toute l'étendue du » lieu où vous exercez vos fonctions. Cette lettre, signée de vous, me » sera adressée par l'entremise des Sous-Préfets, et elle sera garant » de l'exécution des ordres que je vous transmets.

» Agréez etc... Le Préfet : Marquis DE NICOLAY. »

LE TRÉSOR GALLO-ROMAIN

DU LYCÉE CORNEILLE

On n'a pas oublié les circonstances de l'importante découverte du trésor gallo-romain du lycée Corneille, en septembre 1867, on raccordait l'égout du lycée avec celui de la rue, lorsque, dans la troisième cour, la pioche fit jaillir des médailles et ouvrit un véritable filon d'or monnayé.

Il y avait plus de 800 médailles du module appelé l'*aureus*, correspondant, avec une valeur d'un tiers en sus, à notre pièce de 20 fr.

Là se trouve complète la série numismatique de l'histoire de Lutèce, à l'époque des empereurs romains, de Claude à Septime-Sévère.

Tous ces *aurei* sont d'une conservation parfaite. Les plus rapprochés de l'époque de l'enfouissement, ceux de Commode, de Pertinax et surtout de Septime-Sévère, semblaient sortir de la « frappe. »

L'époque des Antonins, on le sait, fut à Rome l'apogée de l'art monétaire. Les médailles de cette période abondent dans le trésor découvert. Là on trouve les « Faustine » jeune et vieille ; les « Vespasien » à large face *(facies nitens*, dit Suétone) ; les « Titus », dont un exceptionel, avec l'exergue *Divus Titus*, et au revers, la chaise curule surmontée d'un foudre.

On remarque, de plus, une « Julia Donina », femme de Sulpice-Sévère et de Caracalla; une « Restitutio d'Auguste par Trajan », un « Œlius César », cinq ou six « Pertinax », deux ou trois « Plautine », dont la face reste la même, tandis que le revers change, ce qui en fait la rareté.

Le revers d'une médaille de Commode nous montre cet empereur du cirque faisant bondir son cheval au-dessus d'un lion. Plus rare encore est un aureus d'Antonin le Pieux, avec deux figures sur le revers, l'exergue *Concordiœ eternœ*. Un catalogue seul peut citer toutes les pièces remarquables de cette inappréciable trouvaille.

UN AUTOGRAPHE DE MOLIÈRE.

— Un journal de Montpellier, l'*Union nationale*, donne sur un autographe de Molière, qui vient d'être découvert aux archives départementales de l'Hérault, des renseignements curieux.

Le dossier où l'autographe a été découvert était autrefois classé dans les archives des trésoriers des Etats provinciaux : il contenait un certain nombre de quittances de 1656 à 1660. Le

peu d'intérêt que semble offrir ce genre d'écrits l'avait toujours fait dédaigner, et il ne paraît pas qu'il aît été ouvert depuis plus d'un siècle et demi.

Avant la quittance de Molière, il s'en est trouvé une autre de son camarade Béjart, auteur, lui aussi, en même temps que comédien, lequel reconnaît avoir reçu du trésorier des États la somme de quinze cents livres, somme qu'on ne savait point lui avoir été accordée. Mais cette pièce n'offrait qu'un intérêt bien secondaire auprès de celle qui venait immédiatement après.

L'autographe de Molière est écrit sur une feuille de papier de 21 centimètres environ de large sur 29 de hauteur, et occupe la moitié supérieure de cette feuille. Il est ainsi conçu :

« J'ay receu de M. le Secq thresorier de la bource des Estats du languedoc la somme de six mille liures à nous accordez par messieurs du Bureau des comptes de laquelle somme je le quitte faict à Pezenas ce vingt quatriesme jour de feburier 1656.

» MOLIÈRE ./·

quittance de six mille liures. »

L'écriture est rapide, nette, large, déliée, élégante ; on sent une main sûre d'elle-même et déjà imbue des principes graphiques modernes, principes qui ne triomphèrent définitivement de la routine des scribes que vers le milieu du siècle suivant.

HYGIÈNE.

EFFETS DES ÉMANATIONS.

L'air peut encore être altéré par la présence d'émanations, sorte de vapeurs qui s'échappent constamment, soit des corps vivants, animaux ou végétaux, soit de la décomposition naturelle ou artificielle de ces corps.

Les fleurs laissées dans un appartement, surtout pendant la nuit, répandent dans l'atmosphère des odeurs et de l'acide carbonique qui occasionnent des syncopes, des maux de tête, et qui peuvent même produire l'asphyxie.

En état de maladie, les émanations humaines ou animales peuvent être funestes.

Un jeune homme, étudiant en médecine, arrive un matin de bonne heure à l'hôpital ; on découvre devant lui le lit d'un malade atteint du typhus ; il s'échappe immédiatement du corps du malade des émanations telles que le jeune homme en fut atteint ; il se mit sur-le-champ au lit et fut rapidement enlevé à son père, un des médecins les plus illustres de l'Allemagne.

Il est maintenant prouvé que des hommes ont été atteints de morve en passant la nuit auprès de chevaux morveux,

Il s'échappe du corps des enfants atteints de la rougeole, de la scarlatine, des vapeurs qui vicient l'air d'une telle façon que d'autres enfants, et souvent des grandes personnes, sont affectés de ces maladies en séjournant dans le même appartement.

Tout corps végétal ou animal qui cesse de vivre se décompose bientôt et se putréfie. Il y alors formation et dégagement de vapeurs, d'émanations malfaisantes. — C'est ce qui arrive dans les magasins de foins, dans les lieux de sépulture, dans les salles de dissection, dans les fosses d'aisances, les puits fermés pendant un long espace de temps, les puisards, les marais. les égouts, etc.

On opère chaque jour la décomposition des corps, soit dans les cheminées par la combustion du bois, du charbon, de la braise, soit dans les laboratoires pour les préparations chimiques, soit enfin dans certaines fabriques, telles que les fours à chaux, les distilleries, etc. Dans le travail de la décomposition, il se forme de nouvelles substances, des vapeurs, des gaz reconnus par la chimie, et qui portent encore sur la santé leur influence délétère.

(A suivre.)

LÉGISLATION FRANÇAISE.

DU DOMICILE.

(Suite.)

§ 3. Changement de domicile réel.

Le domicile du mineur, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent, est le domicile même de ceux sous l'autorité desquels il est placé : c'est là le domicile d'origine. Mais le majeur (ou le mineur émancipé) peut substituer au domicile d'origine un domicile acquis, et à ce domicile acquis un autre domicile postérieurement acquis.

Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement. (C. civ., art. 103.)

Le concours de ces deux circonstances est indispensable : d'une part, la résidence la plus longue dans un lieu ne lui attribuerait pas la qualité de domicile, si elle n'était accompagnée de l'intention d'y fixer son principal établissement ; et, d'autre part, quelques signes qu'ait donnés une personne de la volonté de transférer son domicile dans un autre endroit, elle n'y est pas encore domiciliée tant qu'elle n'y est pas effectivement établie.

L'habitation doit être réelle, c'est-à-dire qu'il doit y avoir eu prise de possession effective du nouveau lieu et non pas seulement des préparatifs d'installation ; du reste, aucun temps de résidence n'est exigé. Par exemple, une résidence de trois semaines a été jugée suffisante. (C. de Limoges, 1813.)

Le fait d'habitation étant reconnu exister, comment se prouve l'*intention* de changer de domicile ?

La preuve de l'intention résulte d'une déclaration expresse, faite, tant à la municipalité du lieu quitté qu'à celle du lieu où l'on transfère son domicile. (C. civ., art. 104.)

A défaut de déclaration expresse, la preuve de l'intention dépend des circonstances. (C. civ., art. 105.)

La double déctaration expresse ne se faisant presque jamais, les circonstances qui prouvent l'intention de changer de domicile peuvent varier extrêmement ; elles doivent établir à la fois l'intention d'abandonner l'ancien domicile et celle d'en établir un nouveau.

Celui qui quitte sa commune pour le service militaire ne manifeste pas là l'intention d'abandonner son domicile, et, par suite, il le conserve. (Cass., 26 therm. an XIII.)

L'étudiant, même majeur, ne perd pas le domicile de sa famille ; son séjour dans la ville où il fait ses études est une simple résidence.

§ 4. Conséquence de la fixation du domicile réel.

La fixation du domicile entraîne des conséquences dont voici les plus importantes :

1° Le domicile détermine la compétence du travail devant lequel une personne doit être assignée : ainsi, en matière personnelle, le défendeur doit être assigné devant le tribunal de son domicile ; tandis qu'en matière réelle, il doit être assigné devant le tribunal de l'arrondissement où est situé l'objet litigieux. (C. pr., art. 59.)

2° En général, toutes assignations, toutes significations de jugements doivent être faites à personne *ou à domicile*. (C. pr., art. 68.)

3° Le mariage pout être célébré soit au domicile réel de l'une des parties, soit dans la commune où l'une des parties a une résidence continue de six mois, ce qui constitue, quant au mariage, un domicile spécial. (C. civ., art. 74.)

4° Le domicile d'une personne détermine le lieu où s'ouvre sa succession (C. civ., art. 110) : c'est à ce domicile que doivent avoir lieu les renonciations et les acceptations sous bénéfice d'inventaire. (C. civ., art. 784 et 795.)

Domicile d'élection.

Le domicile élu, ou domicile d'élection, est le lieu que, par une fiction de la loi, on choisit pour domicile, relative-

ment à l'exécution de certains actes, encore bien qu'on n'y ait pas de domicile réel.

Lorsqu'un acte contient, de la part des parties ou de l'une d'elles, élection de domicile, pour l'exécution de ce même acte, dans un autre lieu que celui du domicile réel, les significations, demandes et poursuites relatives à cet acte peuvent être faites au domicile convenu, et devant le juge de ce domicile. (C. civ., art. 111.)

Le domicile élu peut être le même que le domicile réel ; dans ce cas, le changement de domicile réel laisse toujours subsister le domicile élu. (Cass., 1816.)

Les effets de l'élection de domicile doivent être déterminés d'après la commune intention des parties ; par conséquent le droit de faire les significations et poursuites au domicile élu par le débiteur, plutôt qu'au domicile réel, est facultatif pour le créancier (C. pr., art. 59); car il est généralement dans l'intérêt du débiteur d'être assigné de préférence devant le juge de son domicile réel, et dès lors, il est présumable que c'est seulement dans l'intérêt du créancier qu'a été élu le domicile ; il en serait autrement s'il apparaissait que l'élection de domicile a été faite dans l'intérêt commun des parties, et, à plus forte raison, dans l'intérêt exclusif du débiteur.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI° SIÈCLE.

Suite (1).

III.

Deux ans s'étaient écoulés depuis les événements que nous venons de raconter. Claudine touchait à ses 17 ans. Sa vie s'écoulait, comme elle court ordinairement quand on habite la campagne : monotone, mais cependant réjouie quelquefois par la visite de son frère, qui, avec sa gaieté folâtre et jeune, avait seul le don de la faire sourire. Ces visites étaient rares, et le reste du temps, Claudine était avec sa gouvernante qui, sans avoir la morosité des duègnes ne manquait pas d'être d'un grand sérieux; sans être sévère elle était austère, au demeurant la meilleure femme du monde mais incapable de faire dérider le front de la jeune fille. Jean Cromelin était devenu plus pensif, l'exil le faisait souffrir et quoiqu'il aimât sa fille ardemment, cette affection ne lui suffisait plus. Sa vie était vide. Il passait

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

ses journées dans Saint-Quentin et de retour à la maison il se retirait dans sa chambre et ne paraissait plus qu'à l'heure du dîner, souvent, il est vrai Jean souriait aux observations naïves et aux démonstrations affectueuses de sa fille, mais il reprenait vite sa sévérité ordinaire, il semblait qu'il se fut repenti d'avoir laissé échapper un sourire.

La jeune fille jouissait par conséquent d'une certaine liberté, et la gouvernante la laissait à son gré errer dans les dépendances de la maison. Ce qui explique la présence de Claudine seule dans la partie du jardin qui s'étendait au delà de la route jusqu'aux rives verdoyantes de la Somme, comme nous l'avons dit au commencement de notre récit.

Là elle s'abandonnait à ses réfléxions, et se demandait pourquoi elle était née pour être si malheureuse.

Mes lecteurs auront déjà deviné la cause de la mélancolie de Claudine. Cet ennui, ce dégoût de la vie est une des crises à laquelle est sujette l'existence d'une jeune fille qui vient de finir ses seize ans. C'est que le cœur n'est pas encore plein des affections domestiques, il sent en lui un vide qui ne peut être comblé par les caresses d'un père, ni par le sourire d'une mère, ni par les baisers d'un frère. Le cœur de la femme qui commence à aspirer une nouvelle vie a besoin d'autres caresses que celles d'un père, d'autres sourires que ceux d'une mère, d'autres baisers que ceux d'un frère. C'est la rose qui s'épanouit et qui à besoin que la rosée lui donne son parfum ; c'est la chrysalide qui devient papillon et qui désire la lumière pour étaler ses riches couleurs.

Claudine se trouvait précisément dans cet état qui s'appelle transitoire entre l'enfance qui cesse et la jeunesse qui commence.

(A suivre). A. L.

La Commission organisatrice du Concert et de la Tombola, qui devaient avoir lieu le lundi de la Pentecôte, se voit, par suite du grand nombre de lots qu'elle a recueillis et qu'elle recueille encore, forcée de reculer, à une date prochaine, l'exécution du Concert et le tirage de la Tombola au profit du monument à élever aux victimes de la guerre.

La Commission, répondant en même temps à des bruits malveillants, informe le public qu'elle a déjà fait publier dans les journaux de Saint-Quentin que le produit intégral de son œuvre sera exclusivement consacré au monument, et que l'administration municipale sera appelée à vérifier et contrôler ses travaux.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 25 mai. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons entendu une comédie charmante : *Le Bijou de la reine*, de M. Alexandre Dumas. — *Dorsay* est un roi d'Espagne très spirituel ; Mme *Laugier* est une reine d'esprit et de bon sens. Ils disent très bien, avec autant de tact que de bon goût, toutes les fines critiques dont fourmillent ce petit joyau.

Mme *Devoyod* avait annoncé une conférence sur la *Femme de Claude*. Au lieu de cela, elle nous a rappelé avec beaucoup d'esprit que M. A Dumas fils avait écrit : La *Dame aux camélias*, le *Demi-Monde*, *L'affaire Clémenceau*, les *Idées de Mme Aubray*, le *Père prodigue* et la *Femme de Claude* ; puis l'aimable conférencière s'est bornée à nous demander l'indulgence pour *Césarine*, la femme de Claude (rôle qu'elle allait remplir). Il y avait pourtant matière à une conférence, en prenant pour thèse : *L'homme-femme*, que l'on peut appeler la préface de la *Femme de Claude* ; et les deux réponses faites par M. Emile de Girardin, la première intitulée : *l'Homme et la femme*, et la seconde intitulée : *l'Egale de son fils*. L'écueil de la conférencière aurait été entre la solution de M. A. Dumas et celle de M. E. de Girardin, solutions qui laissent plus que jamais debout la question de la femme adultère. Car M. A. Dumas lui-même a reculé devant la conclusion de son livre : « La femme adultère n'est pas la femme, n'est pas même une femme ; elle n'est pas dans la conception divine ; elle est purement animal ; elle est la guenon du pays de Nod ; elle est la femme de Caïn ; donc l'homme a le droit de lui dire : Je te tue. » — Tandis que dans la *Femme et l'homme*,, de M. E. de Girardin, la conclusion est tout autre. S'inspirant à la fois des principes éternels de l'égalité humaine et des livres saints, des prescriptions du code pénal et des règles du droit naturel, l'éminent publiciste conclut par cette formule : « Tous les hommes sont égaux devant la mère. » Grave problème qui nécessiterait le remaniement de tout notre système civil et pénal et que je n'ai pas à discuter. Sa seconde brochure : l'*Egale de son fils* est l'impartial résumé de la question de la femme adultère, il ne se borne pas à exposer la situation, il fait connaître tout ce qui a été publié sur la séparation de corps et sur le divorce avant et après le christianisme.

Il y a peu de chose du théâtre dans la *Femme de Claude*, l'action n'est qu'un prétexte à discussions politiques, philosophiques, religieuses ou morales ; — les personnages sont des conférenciers ; — les passions ne passionnent pas, car elles se trouvent dans des situations fausses, — les êtres vivants ne vivent pas, ce sont de pures abstractions ; — l'étrangeté des thèses, la brutalité des situations, le cynisme des caractères, les contradictions, les griefs s'y pressent, y abondent ; — c'est à la fois un sermon, un prêche et un amphithéâtre de dissection. A côté de cela il y a des réveils lumineux, des mots pénétrants, des bouts de scène d'une justesse et d'une passion saisissante.

Claude Ripert est un inventeur de génie, un juste doublé d'un stoïque, grand de cœur et d'esprit. Les désastres de la guerre prussienne l'ont poussé dans la voie des études militaires. Il a trouvé un canon assez puissant pour détruire des armées. Mais ses expériences l'ont ruiné ; sa maison est hypothéquée ; il veut la vendre afin de pouvoir continuer ses expériences. — Il confie son secret à son élève Antonin, qui, lui, a fait un nouveau fusil. Ces deux hommes, dont l'élève tue, et le maître massacre, tout entier à leurs recherches patriotiques, travaillent à rendre la guerre impossible, vivaient dans une maison de campagne. Mme Claude Ripert court le monde ; depuis longtemps son mari a renoncé à la ramener au bien, car elle est de cette race maudite des femmes sans cœur, qui ne sont ni vierges, ni épouses, ni mères. — Elle était mère avant son mariage ; quelque temps après, Claude a découvert ce secret, une première fois il a

pardonné, il a pris soin de l'enfant dont la mère ne s'inquiétait pas. Mais loin de s'amender, elle s'est jetée à corps perdu dans la vie galante, elle est à peu près à qui veut la prendre. Claude alors l'a arrachée de son cœur, ses souffrances ont été terribles, — maintenant la plaie est cicatrisée ; il n'a point plaidé en séparation, de crainte des scandales. Le pavillon du mariage couvre un peu ses déportements ; cela, dit-il, le ridiculise un peu plus, mais le salit un peu moins ; — il tolère donc cette femme dans sa maison ; mais elle est morte pour lui. — Elle est très séduisante quand commence la pièce, la voici qui revient au bercail, après une escapade de trois mois, rapportant deux cent mille francs qu'elle prétend tenir de l'héritage d'une grand'mère. Elle rentre comme elle était partie, sans motif avouable, Claude l'a vue rentrer avec un imperturbable sang-froid, Antonin sent son cœur battre d'un amour auquel il ne se sent pas la force de résister, il veut partir. Son maître le retient : « Tu aimes ma femme, lui dit-il, tu souffriras, tu lutteras, la souffrance est le stimulant du génie. » Il y a là une exagération évidente ; voyez-vous ce savant se plongeant le nez dans ses cornues pour ne pas voir les amants qui le déshonorent.

Arrive un certain Cantagnac, se disant notaire retiré, agent d'affaires, et qui veut acheter la maison. Avec Claude il joue la comédie du patriotisme, mais dès qu'il se trouve seul avec sa femme, il se démasque brutalement. « Je suis, dit-il, le représentant d'une grande société qui veut accaparer toutes les inventions utiles..... Combien voulez-vous me vendre le secret de votre mari ? » Mme Claude se récrie ; mais le bonhomme raconte avec un luxe inouï de détails tout l'histoire de sa jeunesse, sa vie de débauches, ses infamies, ses crimes. — Assez ! s'écria-t-elle..... Elle est vaincue. — Avant de se résoudre à l'infamie du vol des papiers de son mari, elle essaie de persuader Claude de son repentir. — Trop tard..... — Alors, folle de rage, elle le menace. — Prends garde, bête venimeuse et lâche, réplique-t-il, si tu touches à ceux que j'aime ou à mon œuvre, je te tuerais. — Soit, dit la femme. —

Le sort en est jeté : elle livrera le secret de son mari, pour deux millions; ce n'est pas chose facile de soustraire le mémoire de Claude, Antonin l'a enfermé dans un coffre-fort, dont seul il a la clef et le mot. Qu'à cela ne tienne, Mme Claude séduira le jeune Antonin. En effet, après lui avoir fait avouer son amour, elle l'entraîne pour mourir avec lui. Puis, comme une Mme Claude ne meurt pas de son plein gré, elle oblige son amant, sous prétexte de reprendre l'argent qu'elle lui a confié, à ouvrir le coffre, vers lequel elle se précipite pour en voler le mémoire. — Claude a appris (avec son sang-froid habituel) par une servante, le malheur qui le menace. Il allait accompagner, au chemin de fer ses amis Daniel et Rébecca, le père et la fille; il ne sort pas moins après avoir appris tout cela, persuadé que le Dieu dont il se croit le prophète le fera revenir à temps. Ce fataliste revient au moment où le jeune Antonin s'efforce d'arracher le mémoire des mains de sa femme. Mme Claude jette par la fenêtre le précieux cahier à l'agent Cantagnac. Claude lui tire à bout portant un coup du fusil d'Antonin : « voleuse! » s'écrie-t-il. Elle meurt ; — à Antonin, qui attend aussi la mort, il dit calme et désarmé : « Toi, viens travailler. » Ce viens travailler, à côté de ce corps meurtri qu'il a aimé, et qui peut-être palpite encore! fait de Claude un stoïque barbare, un haïssable sectaire.

Le premier acte est occupé par des tirades patriotiques ; plusieurs mots sont frappés au bon coin de l'esprit de Dumas : « Nous traversons une époque où les hommes doivent oublier leurs malheurs personnels pour ne penser qu'à la régénération de la patrie... »

Au second acte, les Israélites sont glorifiés par Daniel, qui expose trop longuement la théorie de la découverte future des onze tribus d'Ephraïm.... chez les Mormons. — Sa fille Rebecca n'est pas moins excentrique que son père. Tandis que Claude rêve, accoudé au coin de la table, elle vient se poser auprès de lui ; et là, droite, elle lui fait une déclaration d'amour surnaturelle et incorporelle qui l'ajourne

aux hymens lumineux du ciel. Ce *lied* angélique, semble traduit d'une page d'Edgard Poë, et cette fille d'Israel semble artificielle avec son mystérieux guindé et son jargon séraphique.

Le troisième acte s'ouvre par une interminable invocation à Dieu, faite par Claude, suivie par Cantagnac d'une déclaration athée, où le synisme cotoie l'irréligion.

On ne se rend pas assez souvent compte de l'influence qu'exerce l'auteur dramatique ; il imprégne la foule de sa pensée, parce qu'il lui impose une vérité morale ou une leçon sociale et cela d'autant plus surement qu'il s'efface davantage. Il faut que le public puisse conclure après avoir vu se dérouler une action logique, serrée, puissante. Tout est dans le choix des circonstances et du sujet, il faut que les détails soient exprimés en termes saisissants, sous une forme qui séduise l'imagination, en même temps qu'elle garde la raison satisfaite. — Il n'était pas facile de mettre en scène l'adultère, car le sujet est banal a force d'avoir été traité ; si l'auteur donne sa conclusion en tuant la femme, on criera *Antony* ; s'il tue l'amant, ce sera *Diane de lys* ou *Henri III* ; si le mari pardonne ce sera *Misanthropie et repentir*, ou la *Vengeance du mari* ; si la femme devient folle ce sera *Louise de Lignerolles* ; si le mari se tue ce sera *Jacques* ; si le mari garde sa femme pour le monde, ce sera *la Mère et la fille* ; si le mari renvoie sa femme, ce sera le *Supplice d'une femme*, ou *Gabrielle*.

La Femme de Claude est plutôt la justification des théories de M. de Girardin. On retrouve dans la pièce de l'un les aphorismes de la brochure de l'autre. Mais n'allons pas plus avant dans l'étude de ces questions délicates et pour le moment insolubles. L'adultère est une plaie sociale : mensonge continuel pour la femme, aumône ignominieuse pour l'homme. Le jour où il sera établi pour les mœurs et par la loi qu'il en est pas plus permis de voler la femme que le bien d'autrui, ce jour-là le problème sera bien simplifié.

Mme *Devoyod* (Césarine) est admirable de passion, de colère, de haine, d'abattement, de rage, de coquetterie, de fureur, d'audace et de séduction ; elle a joué dans la perfection.

Laugier a été fort remarquable par la simplicité mâle et grave qu'il a su donner au personnage de Claude.

Seiglet, *Dorsay*, *Monti* et Mmes *Laugier* et *Grassin* ont contribué à l'excellente interprétation sur notre scène de la *Femme de Claude*.

Mardi 27 mai. Nous avons eu une très jolie reprise de la *Favorite*, de cet opéra magnifique de Donizetti, où la musique est continuellement à la hauteur des situations dramatiques et passionnées du poème. — Peut-on rien de plus suave et touchant que la cavatine : *Un ange, une femme inconnue ;* le duo qui suit offre une phrase inspirée : *Idole si douce et si chère*, ainsi que l'air plein de bravoure : *Oui, ta voix m'inspire*. Dans le second acte, l'air : *Jardin de l'Alcazar*, est empreint d'une langueur voluptueuse et toute orientale. Dans le troisième acte, le compositeur s'élève par le trio pathétique : *Pour tant d'amour, ne soyez pas ingrate*, et par l'andante : *O mon Fernand*. N'oublions pas la cavatine délicieuse : *Ange si pur*, et le duo final dont la phrase est devenue populaire.

Herbert, *Gourdon* et Mlle *Guérin* ont chanté d'une façon vraiment dignes d'éloges ; nous ne pouvons en dire autant de *Vienne* et de Mlle *Ambre*.

Le *Tigre du Bengale* qui précédait a été joué d'une façon fort drôle et très amusante par *Letemple, Bardou* et Mme *Groscœur*.

Jeudi 29 mai. *Les Noces de Jeannette* ont été bien interprétées. Mme *Pouilley* a eu une sensibilité vraie une la grâce touchante ; elle a chanté avec infiniment de goût. *Vienne* a été plein d'entrain dans le rôle de Jean. — Chaque fois que nous entendons cet amusant opéra-comique, nous nous rappelons toujours l'incident arrivé il y a quelques années sur notre scène. L'acteur chargé du rôle de Jean ne se trouvait pas dans la coulisse pour chanter les couplets de *Margot*. Heureusement, pour la représentation, un amateur de l'orchestre

(que nous avons entendu depuis avec plaisir, dans différents concerts), se trouvant là, se mit à chanter d'une voix pure et bien timbrée les fameux couplets. Le public ne s'aperçut pas du changement, applaudit à outrance, et lorsque notre retardataire reparut en scène, il fut salué par une nouvelle salve d'applaudissements.

Le Pré-aux-Clercs est le chef-d'œuvre d'Hérold ; l'ouverture en *sol* mineur est d'une harmonie élégante et d'une originalité soutenue. Dans le chœur d'introduction, les voix accompagnent l'orchestre en accords d'un effet charmant. Il serait trop long d'analyser la partition; d'ailleurs, chaque morceau est un chef-d'œuvre ; les combinaisons de l'orchestre et des voix sont particulières au compositeur, des mélodies très développées sont jouées par les instruments, tandis que les voix forment des successions d'accords groupés de manière à se suffire à elles-mêmes et à fournir des périodes intéressantes.

Mme *Pouilley* a déployé avec bonheur les qualités brillantes d'une voix dont la souplesse et la légèreté abordent avec succès les vocalises les plus difficiles.

Mlle *Guérin* a une voix assez étendue et vibrante ; elle chante avec beaucoup d'âme et juste.

Mlle *Ambre* est trop maniérée, minaude beaucoup trop ; elle cherche l'effet, et cette affectation continuelle, ces simagrées finissent par agacer. Elle a bien chanté la ronde populaire : *A la fleur du bel âge.*

Herbert s'est parfaitement acquitté du rôle de Mergy ; sa voix, qu'il conduit avec une excellente méthode, était très à l'aise. C'est un nouveau succès à porter à l'actif du jeune ténor.

Ch. Perret est un amusant comique qui vous fait rire sans effort, mais qui possède si peu de voix.

Ramel n'a pas l'air bien terrible, pour un spadassin comme Comminges.

Mathieu, il serait difficile de chanter plus mal le rôle de l'hôtelier Girot ; la prestance et le jeu de cet artiste ne saurait racheter son manque de voix et les couacs qui se poursuivent dans le duo du 1er acte qui demande a être dit avec un grand style.

LÉO.

Dimanche 1er juin. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h.

NORMA ou LA GRANDE PRÊTRESSE, opéra en 4 actes, par M. Etienne Monnier, musique de Bellini.

LE POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra-comique en 3 actes, par MM. Ad. de Leuven et Brunswick, musique de Adolqhe Adam.

CIRQUE, RUE D'ACHERY.

AVIS. M. LAGOUTTE a l'honneur d'annoncer aux habitants de la ville de Saint-Quentin qu'il aura l'honneur de donner huit représentations dans le Cirque de Saint-Quentin.

La nouveauté des exercices de sa troupe, le mérite tout particulier des artistes, l'élégance et le bon ordre du spectacle, le comique des **12 clowns** assurent à l'avance au public des soirées dignes des amateurs de l'art équestre.

Dimanche de la Pentecôte, PREMIER DÉBUT.

Lundi de la Pentecôte, DEUXIÈME DÉBUT.

NOUVELLES

.˙. Le 24 mai, M. Thiers remettait à l'Assemblée nationale sa démission des fonctions de président de la République. Immédiatement après un vote auquel ne prirent part qu'une partie des députés, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, fut nommé président de la République.

.˙. Voici la liste complète et définitive du nouveau ministère telle que l'a publiée le *Journal officiel* :

MM. le duc DE BROGLIE, affaires étrangères et vice-président du conseil.
ERNOUL, garde des sceaux, ministre de la justice.
BRULÉ, intérieur.
MAGNE, finances.
Général DE CISSEY, guerre, par intérim.
Vice-amiral DE DOMPIERRE D'HORNOY, marine et colonies.
BATBIE, instruction publique, cultes et beaux-arts.
DESEILLIGNY, travaux publics.
DE LA BOUILLERIE, agriculture et commerce.

.˙. Dans le décret du 26 mai a été nommé préfet de l'Aisne, M. le baron de Crisenoy, préfet de l'Indre, en remplacement de M. Audoy.

.˙. Le directeur du Grand-Théâtre de Lyon va créer, à l'instar de Paris, des conférences littéraires qui auront lieu tous les dimanches.

.˙. Les obsèques du baron de Kubeck, ambassadeur d'Autriche près le saint-siége, viennent d'avoir lieu à Rome.

.˙. L'impératrice de Russie est arrivée à Rome. Elle a été reçue à la gare par le roi, les princes et les autorités.

.˙. Strasbourg, 27 mai. — Le président supérieur de la province a prolongé, pour une année, la suspension du conseil municipal de cette ville.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A. Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 75 00 Choix .. bonnes marques 74 à 75 Courantes 70 .. à 72.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 25 j. 73 50 à 00 J. aout 74 — à — 00 Supérieures: courant du mois .. à 73 — .. 2 mois .. à .... juin. 73 00 à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 94 .. tout fût disposé 92 50 épurée en tonne 102 00 lin disp. en tonne 93 50 en fût 92 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 92 75 Cour. du m. 92 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 92 .. courant du mois 92 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 54 50 à 55 — *Cote commerciale*, dispon. 55 .. a .... courant du mois 55 00 4 mois 57 50 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 50 à 65 25
Blanc n° 3 disponible,	75 50 à 75 25
Bonne sorte,	156 .. à ....
Belle sorte,	157 00 à ....
Mélasses de fabrique,	9 50 à ....
» de raffinerie,	.... à ....

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 50 à ....
Blanc n° 3 » »	75 50 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 156 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1734	426	929	96
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 94	1 86	2 15	1 78
Le kil. 2e qualité.	1 88	1 76	2 —	1 67
Le kil. 3e qualité.	1 82	1 68	1 85	1 58

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 28 .. 2e 27 .. 3e 26 .. Roux .... Seigle, 85 kil. 15 00 Escourgeons 14 50 Avoine, 100 kil. 1re 22 50 2e 21 50

Laon. Blé 1re 35 25 2e — — Seigle 19 25 Orge .. — Avoine — 00 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 35 .. 2e .... 3e .... Seigle 1re .... — Orge d'hiver 20 50 de mars .. .. Avoine 1re 22 50 2e .. .. Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 50
— — au-d. 7 68 75
— — 10 à 13 62 75
— — 15 à 19 ....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 ...... 3 71 25 Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .... Graines de better. 00 -

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. 52 — à .... courant 52 25 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à — .. 53 .. de graines .... Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza 85 .. épurée 91 .. Œillette rousse 00 .. bon gout .... Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre ....

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 25 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 23 15 quin. Seigle 20 50 Orge 20 75 Farine .... à 47 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 26 — à 25 Froment n. v 1re .... 2e 00 » » — Seigle — —à .. Avoine 12 à 11 25 Haricots blancs .. rouges ...... Pois verts .... Farine les 100 kil. 46 .. —à 45

Péronne. Blé 1re 25 75 2e 25 — 3e 22 75 Méteil 17 16 Seigle 1re 13 50 2e .. .. Orge 1re 13 00 2e 12 50 Pamelle 1re 14 50 2e 14 00 Avoine 1re 11 2e 10 50 3e 10 —

Ribemont. Froment 1re 35 .. 2e 34 00 3e .... Avoine 22 50 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .... Trèfle 000 .. Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .. 00 Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 26 75 2e 26 00 3e 23 00 Escourgeon 23 50 Seigle — .. Féverolles .. 00 Avoine 21 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache ....

Guise. Blé 1re 27 — à 26 50 Seigle — .. Orge 22 .. Avoine 23 50 Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 45 2e 42 43 Son 15 16 Blé blanc qtal 32 33 gris 30 31 Seigle .... Avoine .— Orge d'hiver 23 24 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 23. 8 Juin 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES PIERRES DES SARAZINS.

La contrée qui se trouve entre le Hainaut, la Picardie et la Champagne et dans laquelle prennent leurs sources l'Oise et la Sambre est encore presqu'entièrement couverte de bois. Du sommet des collines, qui sont des points élevés de la France, l'œil en découvre à perte de vue. Les formes primitives du sol et les antiquités abritées par la forêt ont moins subi, que dans les plaines, l'action transformatrice de l'homme. Il y a quelques années, on apercevait encore, çà et là, sur le sol du nord de la Thiérache, comme semées par la main d'un géant, d'énormes blocs de grès-poudingue appelés dans le pays Pierres des Sarazins.

Les Sarazins ne sont jamais venus dans cette contrée, cependant, d'après la croyance populaire, tout objet antique date de leur temps. Les combats de Charles-Martel, de Charlemagne contre les Arabes, peuple ayant une religion différente de la nôtre, ont contribué à fonder cette croyance. La civilisation plus avancée des Sarazins les a fait considérer comme possédant un pouvoir occulte. Les Pierr es des Sarazins ont été probablement des autels primitifs ; le clergé catholique, afin de détourner la superstition populaire de ces autels, leur aura appliqué un nom abhorré.

Ces pierres, en petits blocs, portent le nom de Pierres-à-grains-de-sel. Elles tirent cette appellation de parties de mica qui entrent dans leur composition et qui étincellent au soleil comme des grains de sel.

Il y a eu dans la forêt du nord de la Thiérache d'immenses carrières de ces pierres. Les principales furent celles des Petit-pas-Bayard et de Macquenoise. Une seule, de Macquenoise, avait quatre cent mille mètres carrés d'étendue.

Ces pierres, étant réfractaires servaient aux fourneaux répandus dans la forêt. On confectionnait encore avec elles les innombrables pierres rondes creusées, que l'on dit avoir servi de meules à écraser le blé.

En ouvrant des routes forestières, au lieudit la *Fontaine-à-l'Argent*, on a trouvé de ces meules de quoi empierrer un demi-kilomètre de route. La Fontaine à l'Argent qui tire son nom de pièces de monnaie qu'on y a trouvées, dans une fontaine, est le vaste emplacement d'une agglomération importante détruite par le feu dans les premiers siècles de notre ère. La végétation y recouvre partout des ruines.

Les Pierres des Sarazins ont presque entièrement disparu. N'ayant plus aucune crainte d'être frappés de la main de bois des *Perluquins* (feu follets), qui les gardaient nos carriers les ont cassées et les ont fait servir à l'entretien des chemins.

Alfred DESMASURES.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET M. ROYÉ.

Tous les hommes éclairés sont d'accord sur l'urgente nécessité de réformer le système tout entier de l'instruction publique ; mais la très grande majorité des réformateurs de l'enseignement national, à tous ses degrés, s'attache à réformer les méthodes plutôt que les institutions. Comment s'étonner que l'œuvre de réformation n'avance point, et qu'il n'y ait, en somme, que des vœux stériles et de vaines utopies ?

La question des méthodes didactiques, quelque importante qu'elle soit, n'est pas la question capitale. Si vous voulez renouveler l'enseignement public par une réforme salutaire, l'expé-

rience et la retraite vous obligent également à demander la réforme définitive des institutions qui ont produit la décadence évidente de l'instruction publique.

Les corporations ne se modifient pas volontiers ; la réforme des abus n'a jamais pour auteurs ceux qui en vivent ; la routine puise sa force dans la tradition qui la consacre sans la justifier, car il n'y a point de prescription pour l'erreur ; mais l'erreur est une plante vivace, et vous ne l'extirperez qu'après avoir vaincu une armée compacte de défenseurs et de complices.

Le baccalauréat sous toutes ses formes et le concours général ont tué les études ; il n'est pas rare de trouver des hommes qui le reconnaissent de bonne foi, même parmi ceux qui font métier de préparer (dresser serait le mot juste) les apprentis bacheliers et les futurs lauréats.

L'institution du baccalauréat, aussi bien que celle du concours général, qui ont perdu l'enseignement secondaire, rendent illusoires la concurrence et la liberté dans cet enseignement. La jeunesse qui fait ses humanités, soit qu'elle n'aspire qu'au parchemin, soit qu'elle veuille du laurier classique, n'obtient l'un ou l'autre qu'en se soumettant à l'épreuve du laminoir universitaire. C'est proprement dire l'applatissement des intelligences.

Les humanités forment les mœurs en même temps que le goût ; l'histoire moralise, tout en enrichissant les esprits, de l'inexpérience des siècles. Aussi n'est-il pas indifférent pour les humanistes qui enseignent d'après ces principes, d'avoir pour coopérateurs des historiens qui ne séparent point la morale de l'histoire. « A quoi sert l'étude de l'histoire, si l'on n'en devient pas meilleur et plus sage, et si la connaissance du passé ne nous apprend pas à mieux apprécier le présent ? »

Cette réflexion de Heeren pourrait servir d'épigraphe au manuel dont M. F. Royé, professeur d'histoire au collége et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe, vient de donner une quatrième édition (1).

C'est, en effet, un manuel excellent et complet que cet ouvrage auquel la modestie de l'auteur a voulu, en dépit du succès, conserver le titre plus humble de *Programme*. Nous ne connaissons pas de guide plus sûr pour l'étude de cette longue période qui comprend tout le moyen-âge et les temps modernes jusqu'à ces dernières années.

Le cours de troisième s'arrête à la fin du quatorzième siècle ; le cours de seconde à l'avénement de Louis XIV. Les cours réunis de rhétorique et de pilosophie embrassent tous les évé-

(1) Programme d'un cours d'histoire de France et d'histoire générale développé conformément aux programmes officiels des lycées et des écoles, par F. Royé, professeur d'histoire au collége et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe, Paris, Ch. Delagrave et Cᵉ 1870-1872 à Saint-Quentin Librairie parisienne de Langlet 5 rue d'Isle.

nements de l'âge moderne proprement dit, depuis les traités de Westphalie jusqu'à nos jours. Ce dernier fascicule forme plus de la moitié de l'ouvrage.

M. Royé explique pourquoi cette disproportion et avec une franchise qui l'honore : « J'ai dû, dit-il, dans le court avant-propos de son dernier volume, donner plus de développements à l'histoire contemporaine, parce qu'il m'a été plus difficile de saisir le relief des événements ; en effet, pour en déterminer la valeur et les conséquences, pour apprécier les intentions, il faut pouvoir considérer les choses et les hommes à distance, et c'est précisément la distance qui nous manque quand nous étudions ce qui se passe sous nos yeux. Nous n'avons plus les éléments nécessaires pour appliquer cette grande loi de la responsabilité humaine, non moins inflexible pour les nations que pour les individus, et qui est la moralité de l'histoire. C'est là le plus grave inconvénient, je dirai presque la condamnation de l'enseignement de l'histoire contemporaine. Dans cette quatrième édition, à plusieurs années de la première, nous ne trouvons rien à changer dans l'aperçu des faits généraux qui dominent les siècles passés ; l'avenir peut briser le cadre que nous avons essayé d'établir pour les faits d'aujourd'hui. »

La logique impitoyable qui préside au développement des faits ou à l'évolution historique, a trop bien démontré l'inanité d'un enseignement dont l'unique but était la justification et la glorification de certaines institutions , pour qu'il soit utile d'insister sur les inconvénients d'un programme imposé à la jeunesse et à ses maîtres par la providence administrative.

M. Royé, en donnant un guide à ses élèves, a voulu les diriger à travers le dédale des faits : son programme est le fil conducteur ; il suffit de le suivre pour ne point s'égarer dans ce labyrinthe où l'on s'engage si péniblement quand la mémoire seule fait tous les frais de l'exploration,

Ce professeur expérimenté respecte l'intelligence ; il parle à l'esprit, et provoque la réflexion, en éveillant l'attention sur les points essentiels. C'est par l'association des idées qu'il coordonne les événements ; il en indique les causes et les conséquences, par des mots imprimés en caractères plus apparents et destinés à mettre en relief les sommités de l'histoire.

Ces mots forment un texte suivi, et expriment en quelque sorte la plus pure substance d'un résumé très substantiel. Les dates, choisies avec soin, indiquent la suite des temps ; et l'évolution historique se dessine d'une manière très sensible.

Ce système d'enseignement, qui s'attache à l'essentiel en laissant à la curiosité le plaisir d'entrer dans les détails et les minuties, ce système a l'avantage de nourrir l'intelligence sans accabler la mémoire, et d'introduire la lumière et l'ordre dans le chaos des événements.

M. Royé, et il ne s'en défend pas, est de cette école histori-

que du dix-huitième siècle, dont le chef immortel, Voltaire, a exposé les principes dans l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*.

Cet exemple ne devait pas être perdu pour les professeurs d'histoire. Amassons des faits, je le veux bien, mais pour nous faire des idées : un programme substantiel suffit amplement. Que l'élève rédige lui-même, d'après la leçon du professeur et d'après ses lectures ; mais qu'on ne lui dicte pas vingt ou trente mortelles pages qui le fatiguent sans l'instruire, et que sa rédaction ne soit pas une vile copie. On ne sait jamais à fond que ce que l'on a appris avec plaisir et avec goût.

Avant tout respectons l'intelligence en obligeant l'élève à faire des efforts, et ne tuons pas la spontanéité par la mnémonique.

Après les sciences organiques proprement dites, il n'est point de science plus vivante que l'histoire. C'est une raison de plus pour s'attacher à démontrer la suite des événements et leur signification.

Cet esprit de vitalité circule dans le programme de M. Royé ; ce n'est qu'un canevas, mais d'une trame solide : les institutions, les mœurs, les lois, les croyances, les inventions et les découvertes, les progrès de tout ordre, et aussi les noms des hommes dont les talents et les lumières ont le mieux servi l'humanité, s'y trouvent à leur place ; de sorte que cet ensemble de sommaires se lit comme un livre, comme une histoire suivie, guidant l'inexpérience et aidant le savoir.

LÉON PAUL.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Jean Baptiste Joseph Le Roy, Liberté le 7 ventose l'an 2e de la République.

CONVENTION NATIONALE

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Du septième ventose, l'an second de la République Française, une et indivisible.

Le comité de sureté générale de la convention nationale vû les attestations du conseil général de la commune du comité de surveillance, et de la société populaire de Saint-Quentin, relativement au citoyen D'Autrive Richard, et considérant que la convention nationale par decret du 4 ventose, a accordé la liberté provisoire a six autres citoyens de Saint-Quentin mis en état d'arrestation par le même délégué (Vogéo) du représentant

du peuple qui n'a jamais articulé aucun fait contre aucun de ces citoyens, arrête que le dit citoyen D'Autrive Richard sera mis sur le champ en Liberté.

Le citoyen Leroi qui se trouve dans le même cas, et compris dans le même arrêté, sera également mis en Liberté.

Les représentants du peuple membre du comité de sûreté générale.

GUFFROY, Elie LACOSTE, VOULLAND,
LOUIS du Bas-Rhin, DUBARRAN,
P. JAGOT. LAVICOMTERIE.

(Communiqué par Fernand LE PROUX.)

LE MANUSCRIT
DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE DE NOTRE-DAME DE SOISSONS.

M. Edouard Fleury a découvert dans le dernier catalogue publié par le libraire Schlésinger, un précieux manuscrit qui intéresse notre département.

Voici la note par laquelle ce savant signale à l'attention des historiens et des bibliophiles, le manuscrit dont il s'agit :

Ce manuscrit qui est mis en vente au prix de 300 fr., est intitulé : « Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, divisée en quatre parties. La première de l'antiquité, progrès et estat présent d'icelle abbaye. La seconde, des Miracles. La troisième des Reliques et autres choses remarquables, et des abbesses dudit lieu. Et la quatrième, des Vies d'aucuns des saints qui y reposent en leurs Corps. Par *Pierre Bérenger, Notaire Royal, à Soissons (en 1594), in-4, maquin citron,* PLATS ET DOS COUVERTS DE CROIX DE LORRAINE.

Ce manuscrit appartient à la fin du XVIe siècle. » IL A ÉTÉ » SPÉCIALEMENT COMPOSÉ PAR LES RÉVÉRENDISSIMES ET ILLUSTRISSIMES PRINCESSES, MADAME LOUISE DE LORRAINE, » ABBESSE, ET MADAME HENRYE DE LORRAINE COADJUTRICE DE » L'ABBAYE DE NOSTRE-DAME DE SOISSONS. » Ce sont les termes mêmes de la dédicace signée par l'auteur, et en tête de laquelle il a tracé le mot *Mesdames* en lettres d'or.

Ce remarquable écrit en caractère imitant l'impression, se compose de 409 pages, non compris le titre, la dédicace (5 pages) et la table (11 pages).

Dans la liste des abbesses se remarquent les noms de *Cherisy* (XIIIe siècle), *Luxembourg* (XV)e, et d'autres non moins illustres.

Antoinette-Louise de Lorraine est née en 1561 ; elle mourut à l'âge de 82 ans, après avoir été 75 ans religieuse et abbesse 50 ans ; elle était fille de Claude de Lorraine, duc d'Aumale,

Grand Veneur de France et Lieutenant-général au Gouvernement de Bourgogne.

Henriette, que l'auteur appelle *Henrye*, naquit en 1592; elle mourut dans l'abbaye N.-D. de Soissons, où elle fut enterrée à l'âge de 77 ans; elle était fille de Charles I[er] de Lorraine, Grand Ecuyer et Grand Veneur de France, comte d'Harcourt, Gouverneur du Bourbonnais, Grand Maître au sacre de Henri III à Reims, et créé duc d'Elbeuf.

De grands souvenirs historiques se rattachent à ce curieux livre dont la provenance rehausse encore le mérite d'intérêt local.

La curieuse reliure du temps, dont il est couvert et qui prouve qu'il a appartenu à des princesses de la maison des Guise, le rend digne de figurer dans une de nos grandes collections publiques. Il serait fort désirable que le département de l'Aisne, par exemple, pût en faire l'acquisition pour en enrichir les archives. Il aurait aussi sa place bien marquée dans la très riche collection d'un bibliophile distingué de Soissons qui a réuni tant de livres et de documents précieux pour notre histoire locale. Nous faisons des vœux ardents pour qu'il puisse revenir à son lieu d'origine.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE L'ABSENCE.

Sens légal du mot absent; trois périodes dans l'absence.

Dans le sens légal, l'absence est celui qui, éloigné de sa résidence habituelle, a cessé de donner de ses nouvelles, et dont l'existence est incertaine.

Quand un individu est éloigné du lieu de sa résidence habituelle, et qu'il néglige de donner de ses nouvelles, on doit supposer que son éloignement n'est que momentané; il est non présent, mais la loi ne le qualifie pas d'absent. L'individu qui est éloigné du lieu de sa résidence habituelle, et dont on manque de nouvelles, depuis assez longtemps pour concevoir des craintes sérieuses sur son existence, est *présumé absent*.

La présomption d'absence est reconnue par le tribunal. C'est la première période de l'absence: dans cette période, la probabilité de vie est plus grande que la probabilité de mort, et c'est l'intérêt de l'absent lui-même que l'on prend particulièrement en considération.

La deuxième période de l'absence commence par le jugement de déclaration d'absence, après cinq ans au moins de-

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

puis la disparition ou les dernières nouvelles, et après onze ans seulement, s'il existe une procuration de l'absent pour l'administration de ses biens. Dans cette période, il y a incertitude complète sur la vie ou la mort de l'absent ; le jugement de déclaration est pris moins dans l'intérêt de l'absent lui-même que dans l'intérêt de ceux qui ont demandé le jugement, et la déclaration d'absence donne lieu à l'envoi en possession provisoire des biens de l'absent.

La troisième période de l'absence commence lorsqu'il s'est écoulé trente ans au moins, à partir de l'envoi provisoire, ou lorsque l'absent est parvenu à l'âge de cent ans ; les ayant droits peuvent alors provoquer l'envoi en possession définitif des biens de l'absent. Dans cette période, la présomption de la mort domine.

La possession provisoire n'est qu'un dépôt qui rend les envoyés en possession comptables de leur gestion envers l'absent, s'il reparaît ; après l'envoi en possession définitif, l'absent, au cas où il reparaîtrait, recouvrerait ses biens, mais seulement dans l'état où ils se retrouveraient.

Mesures à prendre dans l'intérêt des absents pendant la période de la présomption d'absence.

Plusieurs conditions doivent être réunies, d'après l'art. 112 du Code civil, pour qu'une mesure quelconque puisse être prise pendant la période de la présomption d'absence.

1° Il faut que la présomption d'absence soit reconnue par les tribunaux. — Le tribunal compétent est, suivant l'opinion qui nous paraît la plus plausible, celui du domicile de l'absent présumé ; après le jugement de présomption d'absence, chaque tribunal statue ensuite, pour les biens situés dans son ressort, sur leur administration.

2° Il faut que l'absent présumé n'ait point laissé de procureur ou que ses pouvoirs soient expirés.

3° Il faut que la décision soit provoquée par les ayants droit, c'est-à-dire par les créanciers, le conjoint et ses enfants ; les amis et même les parents non appelés à l'hérédité seraient sans qualité, parce qu'un intérêt de pure affection ne peut motiver une demande en justice ; mais le ministère public pourrait provoquer d'office des mesures conservatoires. (C. civ., art. 114.)

4° Il faut qu'il y ait nécessité de pourvoir à l'administration des biens.

Lorsque ces conditions sont réunies, quelles mesures peuvent être considérées par le tribunal comme nécessaires ? La loi n'a cité aucun des cas très variés qui peuvent se présenter. En voici quelques-uns :

Lorsque des terres restent sans culture, il doit y être pourvu. — Si un tiers réclame un dépôt fait au présumé

absent, le dépôt doit être restitué. — On doit empêcher une prescription de s'accomplir. — Si l'absent a des intérêts communs avec des tiers, la faculté d'agir doit être conférée aux co-associés présents. — Si les circonstances l'obligent, un curateur peut être nommé pour la gestion des biens du présumé absent.

En général, l'appréciation de la nécessité des mesures est laissée au tribunal. Toutefois, dans un cas spécial, une règle lui est imposée. Le tribunal, à la requête de la partie la plus diligente, doit commettre un notaire, pour représenter les présumés absents dans les inventaires, comptes, partages et liquidations dans lesquels ils sont intéressés. (C. civ., art. 113.) Toutefois il n'y aurait pas lieu à cette nomination, si l'absent avait laissé un procureur avec pouvoirs suffisants.

(La suite au prochain numéro.)

LE CONCOURS AGRICOLE DE VERSAILLES.

I.

Le concours agricole régional tenu cette année à Versailles, pour les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine a commencé le samedi 24 mai.

Cette première journée, restera longtemps célèbre dans les annales de la ville. Mais des deux programmes il n'en est qu'un dont nous ayons à parler ici ; et après les vives et légitimes préoccupations de la journée du 24, nous laissons à la rue des Réservoirs sa physionomie accoutumée et les ardeurs de son soleil. Nous préférons aujourd'hui, avec le public versaillais, nous transporter aux abords du grand canal, sous les ombrages qui avoisinent les deux Trianons. C'est là qu'ont été installés cette année les machines, les produits agricoles et les animaux amenés au concours.

Il était difficile de choisir un endroit plus agréable et réunissant, selon nous, plus d'avantages. Du reste, on ne pouvait disposer de l'emplacement où s'est tenu, il y a une quinzaine d'années, le dernier concours régional, c'est-à-dire autour de la pièce d'eau des Suisses. Cet emplacement est, on le sait, occupé depuis plus de deux ans par des baraquements militaires du train des équipages. On se souvient aussi des inconvénients qu'il présentait alors. Il n'était guère facile pour les visiteurs, comme pour les exposants, d'y trouver un peu d'ombre.

Les deux rives du canal, où se trouve l'Exposition agricole de cette année, ont été reliées par deux ponts : un pont de chevalets et un pont de bateaux ; le premier au commencement et le second à l'extrémité du champ du concours. Les instruments, les machines hydrauliques sont exposés sur la rive située du côté des Trianons, et la rive du côté de la route de Saint-Cyr est occupée par les produits agricoles et les animaux des différentes espèces : ovine, bovine, porcine et galline.

La journée de samedi dernier a été consacrée, de huit heures du matin à deux heures, à la réception des machines et instruments, à leur classement et à leur montage. Lundi et mardi ont eu lieu les essais des instruments admis aux concours spéciaux ; le mercredi, les opérations du jury pour les instruments et machines, en même temps que la réception des animaux et des produits agricoles. Aujourd'hui

jeudi commencent les opérations du jury pour ces deux branches de l'Exposition : produits agricoles et animaux.

Plus de deux cents exposants ont répondu à l'appel qui leur a été fait ; mais il nous a paru que c'était surtout sous le rapport des instruments et machines que le concours offrait un degré d'intérêt plus élevé. L'exposition est, dans cette partie, plus nombreuse. Toutefois nous devons dire que de fort beaux spécimens des espèces ovine et bovine, races du Nord, figurent aussi à cette Exposition.

Le concours régional ne finira que lundi prochain. C'est dimanche seulement que le jury décernera les récompenses. Nous nous proposons donc d'examiner de plus près et plus particulièrement, dans une seconde lettre en même temps que nous ferons connaître les noms des lauréats, les divers objets et produits qui ont été exposés, en signalant quelques-uns des progrès qui ont pu être réalisés.

Nous ne devons pas omettre de dire que pendant cette semaine la ville de Versailles a voulu offrir aux exposants un séjour non-seulement hospitalier, mais aussi plein d'agréments. Aussi de brillantes fêtes ont-elles été organisées : concerts, représentations théâtrales, grandes eaux, illuminations, feux d'artifice, etc. Samedi dernier a eu lieu au théâtre, pour commencer cette série de fêtes, le grand concert annuel de la Société des Amis des arts, et il ne faut certes point accuser les artistes si, ce premier soir, le public s'est montré plus empressé dans l'enceinte et aux abords de l'Assemblée Nationale que dans la salle du concert.

Le dimanche, des régates, favorisées par un temps magnifique, ont attiré beaucoup de monde sur le champ du concours aux abords du grand canal ; et chaque soir ont lieu, par les tambours, fanfares et musiques de la garnison, des retraites aux flambeaux qui ne laissent pas de produire un bel effet dans les grandes et superbes avenues de la ville, et surtout sur la place d'Armes, où, après avoir fait entendre quelques morceaux choisis, tambours, fanfares et musiques se séparent pour rentrer au quartier.

Jeudi a eu lieu dans le parc de Versailles, salle des Marronniers, quinconce nord, l'ouverture de l'Exposition florale de la Société d'Horticulture de Seine-et-Oise. E. Dréolle.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

III.

Un beau matin de mai, Claudine était assise sur la rive de la Somme, et triste elle observait les eaux transparentes qui réfléchissaient un ciel azur et pur comme son âme candide. Un livre qu'elle avait apporté peut être pour se distraire était tombé de ses mains.

Dix heures sonnaient à la tour de la Collégiale de Saint-Quentin le sonlointain l'émut, elle se leva et se dirigeant vers la route qui conduisait à la ville elle vit s'avancer un jeune homme d'un bel aspect, et vêtu avec toute l'élégance de cette époque. Un

---

1° Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

chapeau de feutre gris surmonté d'une plume blanche et flottant crânement sur le côté droit annonçait la noblesse de son origine, car le peuple et la caste des négociants se distinguaient des premiers par l'absence de tout panache. Un justaucorps de velours noir pinçait sa taille svelte et élancée ; d'énormes bottes chaussées de l'éperon d'argent étaient battues en cadence par une rapière surmontée d'une riche poignée entourée de ciselures en relief, et un manteau de velours jeté négligemment sur les épaules complétait l'acoutrement presque fanfaron de l'inconnu.

Arrivé en face de l'allée qui conduisait au pont de bois, allée qui était devenue presque publique quoique appartenant à la maison attenante, le jeune homme entra dans l'allée avec l'intention certainement de passer le petit pont. Ce fut alors qu'Il aperçut Claudine toute confuse de se trouver ainsi seule dans cette partie retirée du jardin et qui après avoir été saluée respectueusement par l'élégant cavalier, se dirigea rapidement vers la maison d'habitation.

Le jeune homme que nous appellerons Raoul, (car tel était son nom) après avoir fait quelques pas sur le pont s'arrêta pour observer la jeune fille qui s'éloignait. Alors à la place occupée tantôt par Claudine il aperçut un livre qu'il supposa avoir été oublié par la jeune fille dans la précipitation qu'elle avait mise à fuir Raoul. Le jeune cavalier, vit là une excellente occasion d'aborder la jeune fille ; il retourna sur ses pas, prit le livre courut derrière la jeune fille qui n'avait pas encore traversé le bosquet.

— Mademoisellle, cria Raoul, d'une voix à la fois insinuante et respectueuse.

A cette voix Claudine se retourna, la rougeur lui monta au visage lorsqu'elle vit à quelques pas le jeune homme le chapeau à la main, lui tendant de l'autre le livre avec toute l'attitude de l'élégance et du respect.

— Mademoiselle, répéta Raoul, je suppose que ce livre vous appartient car je l'ai retrouvé à l'endroit où vous étiez assise il y a quelques instants et j'aurai cru manquer à mon devoir de gentilhomme si je ne m'étais empressé de venir vous le rendre et vous prier de m'excuser d'avoir tant osé.

Il tendit le livre à la jeune fille qui baissant ses grands yeux d'azur le prit toute tremblante, et murmurant des remerciements, elle s'éloigna accompagnée des regards du gentilhomme jusqu'à ce que les arbres du jardin l'eussent caché à ses regards.

(A suivre). A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

∴ Les chrétiens ne sont pas les seuls à considérer le lundi de la Pentecôte comme un jour de fête. Les juifs célèbrent également le lendemain de leur Pentecôte. Ce jour porte chez eux le nom d'Hab-

dala, qui signifie distinction ; il marque la fin du Sabbat et annonce que l'ère du travail est commencée.

La manière dont cette fête est célébrée a quelque chose de mystique et d'oriental. Quand, à la tombée de la nuit, chacun a fini sa prière ; quand les étoiles ont paru, on allume un flambeau ; le chef de famille prend du vin et des épices odorantes ; il les bénit, il les flaire ; il souhaite ensuite que tous réussissent dans la nouvelle semaine qui va commencer et engage les assistants à travailler.

Ce soir-là, les juifs ne se disent pas bonsoir. En se quittant, la formule de salutation est : « Dieu vous donne une bonne semaine. »

∴ Le *Journal des Débats* publie un compte-rendu des séances du congrès scientifique de Pau. Nous y trouvons de très curieux détails sur les voyages de M. d'Abbadie dans l'intérieur de l'Afrique. Cet intrépide et savant voyageur, avait dans ses nombreuses excursions, comme secrétaire un Saint Quentinois très spirituel : M. Alfred d'Ancre (1) voici le résumé d'un des épisodes les plus intéressants :

M. d'Abbadie a raconté comment, se trouvant dans les domaines du roi de Naréa, province d'Ethiopie, il avait charmé ce souverain et toute sa cour, en exhibant de dessous son manteau un petit cabriolet à ressort, acheté au Palais-Royal et qui marcha tout seul devant le prince et ses courtisans ; comment subitement investi de la confiance du roi par la manifestation de ce miracle, il avait été envoyé en ambassade dans les Etats de l'empereur Caffa, pays voisin, pour négocier le mariage de la fille de ce dernier potentat avec le roi de Naréa ; comment le roi de Caffa, sachant que le « blanc » avait fait marcher seul un cabriolet de plomb, lui avait demandé d'interrompre le cours d'une rivière qui passe dans ses Etats, et d'y passer à pied sec ; comment enfin M. d'Abbadie, vêtu d'une toge, coiffé d'un turban et armé d'une lance, s'était trouvé très-embarrassé, et avait tourné la difficulté en disant à l'empereur :

« Sire,

« Je puis arrêter le fleuve, mais il ne sera plus en mon pouvoir de lui faire reprendre son cours ; alors, comme la rivière forme la frontière de vos Etats, vous resterez sans défense, et vos voisins se hâteront de se précipiter par la brèche que j'aurai faite, non de mon plein gré mais par vos ordres. »

L'empereur de Caffa, aussi naïf que le roi son voisin, se hâta de dispenser l'ambassadeur de la tâche qui lui avait été imposée. De cette manière, l'illustre voyageur put à son aise visiter les deux provinces de Nanéa et de Caffa.

∴ Un journal à images, la *Timbale*, a eu une heureuse idée. Il publie une caricature de M. Thiers emportant ses bagages. L'ex-président est en commissionnaire et, sur son dos, ses malles sur lesquelles on peut lire : *République conservatrice, 43 milliards, libération du territoire*.

A peine la *Timbale* avait-elle paru chez les libraires, que des milliers d'exemplaires étaient enlevés ; les presses ne pouvaient suffire.

Cette manifestation pacifique en faveur de M. Thiers n'est-elle pas significative ? car j'ai oublié de vous dire que l'ex-président a autorisé la *Timbale* à publier cette caricature.

∴ On lit dans le *Courrier de l'Aisne* :

C'était lundi matin sur la ligne d'Hirson.

Six voyageurs montent à Barenton dans le même compartiment.

L'un d'eux, un jeune négociant, à peine assis, se détourne, flaire lève les yeux, s'agite.

— Dites-donc, vous autres, est-ce que vous ne trouvez pas que ?...

---

(1) M. Alfred d'Ancre, était il y a peu de temps, Rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*, nous avons de lui : — Silhouettes orientales 1 vol. — Le printemps de la vie humaine 1 vol. épuisé — *La Camélia*, comédie en un acte. — Saint-Quentin, brochure in-8°.

— Il est vrai que cela empeste.
Un troisième hume l'air et ne trouve rien d'extraordinaire. Mais au bout d'un instant il est converti : c'est une asphyxie générale.
On cherche : rien! Enfin on établit un courant d'air ; et de fumer et de rire.
Si nous pouvions décrire le genre de l'odeur signalée, nous l'eussions déjà fait, mais

Laissons au mystère ses voiles.
A la nature ses secrets.

On arrive à Marle. Les six asphyxiés vont descendre ; un cultivateur se présente à la portière.
— Ouesqu'est mon panier ?
Les voyageurs ne comprennent pas.
— Faites excuse, ajoute le bonhomme. Il se hisse sur le marche-pied, et d'une main assurée, plongeant sous les jambes du jeune négociant, il ramène à lui du coin sombre un petit panier plat recouvert de paille.
— Qu'est-ce que cela ?
— Je vas vous dire. J'emporte des fromages à ma tante, qui demeure à Behaine. Mais, en partant de Laon, je me suis aperçu qu'ils sentaient *si tellement* mauvais, que je me suis dit comme ça : faut les mettre dans une autre voiture. De cette façon-là, ça m'a pas génée du tout pendant la route. En vous remerciant, messieurs.
Tableau.

*** Le nommé Henri Faitizon, sortait du café Caïus en titubant un peu plus fort que d'habitude, quand au détour de la rue de la Sellerie, il est arrêté et conduit au violon. — Un peu étonné de cette arrestation, il demande au chef de poste.
— Ah ça, *sargent* pourquoi m'arrête-t-on.
— Mais mon brave, répond gaiement le sergent, parce vous avez *une culotte*, vous ne connaissez donc pas la loi.
— Eh bien vous me la baillez belle, — j'ai une culotte, on me fourre au poste, — que je me promème sans culotte, on me fourre encore au poste, toujours au poste, en v'là une drôle de loi ! FAUST.

Une indisposition de notre collaborateur LÉO *nous prive pour cette semaine du compte-rendu théâtral.*

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 8 Juin. — Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 heures.
Seule et unique représentation donnée PAR LA TROUPE PARISIENNE
LE ROI S'AMUSE, drame en 5 actes de Victor Hugo.

CIRQUE LAGOUTTE — RUE D'ACHERY.

Tous les soirs à 8 heures, grandes Soirées équestres.

Intermèdes des 12 clowns. — Artistes de premier mérite en tous genres. — Chevaux de haute-école et dressé en liberté. — Gymnastes hors ligne. — Pantomimes comiques et militaires. — La nouveauté des exercices de cette troupe, joint au mérite des artistes, a l'élégance des spectacles, rendent toutes les soirées intéressantes et dignes des amateurs de l'art équestre. — JEUDI 12 JUIN, CLOTURE DÉFINITIVE.

NOUVELLES

.·. Le *Journal officiel* contient une liste de médailles d'honneur accordées pour actes de dévouement accomplis pendant le mois d'avril 1873.

.·. L'Académie des sciences a élu président M. Résal, membre de la section de mécanique, à la place vacante par suite du décès de M. le baron Dupin.

.·. On annonce la mort subite de M. Thonet, administrateur des Transatlantiques et beau-frère de MM. Pereire.

.·. M. Michelet, complètement guéri, se dispose à aller terminer en Suisse son *Histoire du dix-neuvième siècle.*

.·. M. Galletti, député du parlement italien, fondateur de la Société italienne de bienfaisance à Paris, vient de mourir.

.·. On signale, à Bordeaux, des pièces fausses de 20 fr., en métal doré, au millésime de 1866, et à l'effigie de Napoléon III.

.·. L'empire d'Allemagne, d'après le recensement terminé au 31 décembre 1872, compte 41,009,999 habitants. L'Alsace-Lorraine y figure pour un million et demi d'habitants.

.·. Les deux fils du czarewitch se sont embarqués, le 31 mai, à Saint-Pétersbourg, sur un yacht à vapeur, pour l'Angleterre.

.·. New-York, 2 juin. — La dette publique a été diminuée de 3,525,000 dollars dans le mois de mai.

.·. M. Magne, ministre des finances, a choisi pour chef de son cabinet, M. Thirion-Montauban, secrétaire d'ambassade, son gendre.

.·. C'est M. Albert Delpit qui, cette année encore, a obtenu le grand prix de poésie à l'Académie française.

.·. Le *Constitutionnel* annonce que la statue de l'impératrice Joséphine va être replacée sur son piédestal, à l'intersection des rues Galilée, Newton et avenue Joséphine.

.·. La statue du Mobile qui avait été provisoirement placée devant le palais de l'Industrie, a été enlevée mercredi matin pour être transportée dans l'Eure.

.·. Les obsèques du prince Ribesco ont eu lieu vendredi, à midi précis, à la chapelle russe du parc Monceaux.

.·. C'était mercredi, 4 juin, le quatorzième anniversaire de la bataille de Magenta, gagnée par le maréchal de Mac-Mahon.

.·. M. l'abbé Bénard a légué, en mourant, 90.000 francs aux différentes écoles et institutions de bienfaisance de Saint-Valery-en-Caux, sa ville natale.

.·. M. E. Coffignon, licencié en droit, ancien principal clerc de Mᵉ Pasquier, notaire à Laon, a été nommé notaire à Marle, en remplacement de Mᵉ Devaux, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment lundi devant le tribunal civil de Laon.

.·. Par décret en date du 30 mai 1873, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur.

M. Souvestre, sous-préfet de Saint-Quentin, est nommé préfet du département de la Corse, en remplacement de M. Vivaux, précédemment nommé.

M. Merlin, sous-préfet de Verdun, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin, en remplacement de M. Souvestre, nommé préfet de la Corse.

M. de Waru, sous-préfet de Soissons, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Coutances, en remplacement de M. Le Barrois d'Orgeval, nommé sous-préfet de Dieppe.

M. Gheerbrand, sous-préfet de Briey, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, en remplacement de M. de Waru, nommé sous-préfet de Coutances.

M. de Nervo, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai, en remplacement de M. Masin, nommé préfet.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation,* marques hors ligne .. .. D, 75 00 Choix .. bonnes marques 74 à 75 Courantes 70 .. à 72.. *Farines de commerce,* huit marq. net .. .. Courant du mois 73 50 j. 73 50 à 00 J. aout 74 25 à 74 50 Supérieures:courant du mois .. à 73 25 .. 2 mois .. à .. .. juin. 73 25 à 00 00

Huiles et graines, cote officielle. Colza par 100 k. disp. en tonne 93 50 tout fût disposé 92 00 épurée en tonne 101 50 lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 92 — Cour. du m. 92 — Huile de lin les 100 k. disponib. 92 50 courant du mois 92 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 54 .. à .. — *Cote commerciale,* dispon. 54 .. a 54 25 courant du mois 54 25 4 mois 57 50 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 65 25
Blanc n° 3 disponible,	74 75 à — —
Bonne sorte,	155 .. à .. ..
Belle sorte,	156 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 25 à .. .. ..
Blanc n° 3 » »	75 00 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	155 50 à 156 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		1910	389	924	143
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 92	1 60	2 10	1 65
	2e qualité.	1 84	1 65	1 95	1 55
	3e qualité.	1 75	1 60	1 75	1 45

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 28 25 2e 27 .. 3e 26 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 35 25 2e — — Seigle 19 25 Orge .. — Avoine — 00 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 36 67 2e 34 50 3e 33 34 Seigle 1re .. .. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 12 00 2e .. .. Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .6 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 .. —
— — au-ds 7 .. ..
— — 10 à 13 .. —
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. .. 3 74 25 Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 00 1

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00

3/6 fin disp. 51 50 à .. .. courant 52 — Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 52 50 à 53 .. de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza 83 75 épurée 89 75 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 25 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 22 65 quin. Seigle 20 50 Orge — —Farine .. .. à 47 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. — à .. Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 20 à 21 50 Avoine 24 50 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 46 .. —à 45

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 — Méteil 17 32 Seigle 1re 14 .. 2e 13 50 Orge 1re 13 00 2e 12 50 Pamelle 1re 15 00 2e .. 00 Avoine 1re 12 2e 11 50 3e 11 —

Ribemont. Froment 1re — .. 2e — 00 3e .. .. Avoine 23 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 00 2e 25 50 3e 23 00 Escourgeon 24 — Seigle 19 75 Féverolles 21 00 Avoine 22 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. .. ..

Guise. Blé 1re 27 — à 26 50 Seigle — .. Orge 22 .. Avoine.. .. Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 50 2e 46 50 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine .. Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 24. 15 Juin 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE TÉLESCOPE MONSTRE.

N'examinez que ma raison,
Non le style qui la produit,
De peur que la prévention
N'en ridiculise l'esprit.

D'après le journal *les Mondes*, on doit construire en Angleterre un appareil télescopique qui rapprochera de 280,000 kilomètres l'intervalle qui sépare la terre de la lune.

La lentille de ce nouveau Télescope — sans rivale au monde — aura 635 millimètres de diamètre : elle mettra mathématiquement, la mélancolique planète qui éclaire nos nuits de sa pâle lueur, à 128 kilomètres de nos regards.

Il serait question d'intéresser tous les gouvernements aux frais de sa confection, qu'on estime s'élever à 6 millions.

Mais une seule chose inquiète, — d'après ce que j'ai lu, — pour la réussite de ce projet magnifique. A mesure qu'on rapproche les planètes en employant de plus forts grossissements la lumière dont ces astres sont éclairés, devient insuffisante, et l'image qu'on obtient au jour de la lunette finit par être tout à fait obscure. Il faut croire que l'inventeur a pu parer à cette difficulté.

Voici comment j'explique ce phénomène qui confond en produisant le contraire par excès de perfection, en nous cachant les planètes d'autant plus que l'instrument dont on se sert tend à les rapprocher davantage.

Cette obscurité qui nous cache l'astre, aurait lieu parce que le fluide qui nous en sépare éprouvant d'autant plus de resserrement que le rapprochement est plus grand ; ce resserrement partant de l'astre observé condensant le fluide jusqu'à l'examinateur ; les atômes dont ce fluide est composé se resserrant selon le plus grand rapprochement, laissant moins de vides entre eux, rendraient ce fluide plus sombre : ce qui empêcherait la pâle lumière qui éclaire la lune de nous montrer cet astre, car, la lumière solaire qui en éclaire la surface ne remontant pas dans l'air qui entoure la lune comme y remonte celle qui éclaire la surface de la terre avec l'humidité qu'elle y aurait évaporée, c'est ce qui rend l'air terrestre clair du côté du soleil par l'abondance de lumière solaire qu'il contient. Mais la lumière qui éclaire les lunes ne pouvant s'agglomérer en s'échappant de leur surface dans l'air qui l'entoure puisqu'elle n'y peut pas remonter, n'y forme pas une lumineuse auréole qui les ceindrait du côté de leur soleil, comme en ont les planètes qui tournent sur elles-mêmes : aussi leurs lunes sont moins brillantes qu'elles et doivent plutôt s'effacer vues à travers la lentille d'un Télescope qui les rapprocherait trop, car, la haute auréole, remplie de lumière jusqu'à la planète qu'elle éclaire, cette auréole se comprimant aussi par le resserrement causé par le rapprochement, acquérant plus d'intensité lumineuse, modifierait en proportion de sa plus vive clarté l'assombrissement du fluide qui sépare cette planète de la terre en le pouvant mieux traverser, car si l'obscurité du fluide qui sépare cet astre de la terre doit augmenter par le resserrement du rapprochement, la clarté de cet astre doit aussi augmenter par le même resserrement qui doit la comprimer. Ainsi, si le fluide qui touche la lune se rapproche comme elle sur le fluide dans lequel se trouve l'examinateur ; ce fluide ainsi resserré d'une si grande hauteur dans quelques lieues d'épaisseur, doit singulièrement s'assombrir par ce grand resserrement : tandis que la lumière qui éclaire la lune n'ayant pas d'épaisseur, ne peut augmenter d'intensité en ne pouvant pas se serrer ; cette lune est donc plutôt éclipsée par un grand rapprochement qu'une planète qui tourne sur elle-même, dont l'air qui l'en-

toure du côté du soleil se trouve aussi dans le jour en contenant de la lumière jusqu'à une certaine hauteur, la clarté de cette atmosphère doit augmenter d'intensité en proportion que l'air serait resserré par un plus grand rapprochement, et doit, par conséquent percer à travers un fluide plus sombre. Et, je suis persuadé que si la planète Vénus, ou tout autre planète qui commeelle, tourne sur elle-même, étaient aussi rapprochées de la terre que la lune, elles lanceraient sur notre globe une bien plus vive lumière.

S'il ne s'agissait dans la construction du Télescope monstre projeté en Angleterre, que de savoir si la lune est habitée, je pourrais en épargner la dépense en prouvant aussi mathématiquement que la surface de cet astre étant glaçée, la végétation ni l'animation n'y peuvent exister faute de force centrifuge pour causer l'évaporation nécessaire à ces deux transformations, en dépressant l'air qui entoure cet astre par une aspiration en montant, le repoussant de sa surface, mais ce fluide n'en étant pas repoussé, en s'appuyant constamment tout autour de l'astre, a dû causer le glacement de toute sa surface.

M. Guillemain observant la lune au Télescope, a pu constater que le fluide qui la touche était sombre aussi bien du côté de sa surface éclairée que du côté de celle qui est dans l'ombre. Ce qui en effet doit être, car, l'astre en ne tournant pas directement sur lui-même, comme tourne la terre tout en accomplissant sa révolution par sa projection autour de son soleil, la lune ne peut comme la terre, repousser par ses aspérités l'air qui l'entoure et qui la presse toujours ; de sorte que les rayons solaires, desquels viennent toute végétation et toute animation, ne pouvant s'y agglomérer, n'y pouvant acquérir le degré de chaleur nécessaire à la vie végétante et vivante, car, cette lumière pressée entre la glaçe de l'astre et l'air glacial qui l'entoure, doit, sitôt arrivée contre l'astre s'exprimer d'entre cette pression et pâlir par la transition qu'elle doit y éprouver.

Ce qui fait dire à Timothée-Trim, que l'ombre sur terre sous la lune, était comme découpée avec des ciseaux.

Sans doute cette lumière morte qui nous vient de la lune, ne pétillant plus en arrivant contre terre et ne s'y échauffant pas comme la lumière solaire qui y arrive directement du soleil ; cette lumière lunaire ne peut comme la solaire éclaircir les bords de l'ombre par une chaude lumière qu'elle n'y peut communiquer en n'y pouvant avancer par un pétillement ou scintillement vivant qu'elle ne peut avoir faute de vitalité.

Ainsi, la lune, parce qu'elle ne tourne pas, n'ayant pas de force centrifuge pour repousser l'air qui l'entoure afin de s'en dépresser, cet air qui la presse toujours, ne peut permettre aux rayons solaires de s'y agglomérer et de s'y comprimer pour s'y ranimer de leur longue traversée, afin de pouvoir arriver au degré suffisant à évaporer les humidités et entretenir leur fluidité,

comme fait la lumière solaire sur les astres qui tournent sur eux-mêmes. La force centrifuge manquant à la lune, n'en pourrait donc repousser des humidités quand même les rayons solaires pourraient en évaporer ; car, cette vapeur d'elle-même ne pourrait s'élever de l'astre si une force centrifuge ne l'en repoussait, ne donnait l'élan à l'aspiration d'un air remontant que repousserait sans cesse cette force. Aucune fermentation, ni ébullition, ni combustion n'auraient lieu sans elle. C'est elle qui fait que la planète en tournant ramasse en les comprimant les rayons solaires et ainsi les refoule sur eux-mêmes en y remontant pendant tous le cours de la matinée, depuis le point du jour jusqu'à son midi ; car, c'est de la force centrifuge qu'est née la loi de la pesanteur qu'elle règle autour de sa planète usqu'à la hauteur où cette force peut atteindre ; comme elle la règle autour de tous les astres qui tournent sur eux-mêmes : car, les planètes qui tournent, et les comètes qui tombent pèsent vers le soleil ; les lunes satellites de leur planète pèsent vers leur planète ; mais aucun astre de même sorte ne pèse vers son pareil ; les lunes ne pèsent pas vers les lunes, les planètes vers les planètes ni les soleils vers leurs pareils. Tout ce que repousse d'un astre sa force centrifuge en la maintenant à la hauteur selon son degré de pesanteur autour de son astre, sur cet astre retomberait en s'y pressant sitôt que s'arrêterait son mouvement tournant. Mais sans que ce mouvement s'arrête, l'air qui entoure la terre repoussé chaque jour par sa force centrifuge vers son soleil, parce qu'étant le côté le plus bas, l'air y descend facilement, cet air chaque nuit réattiré sur terre par sa force centripèle parce que c'est encore le sens de la pente vers le soleil. Et c'est cet air qui cessant de s'appuyer sur terre pendant le jour et s'y appuyant chaque nuit, qui la fait tourner. Car la terre chaque jour rallégeant de son air par son côté le plus bas tourné vers le soleil, et chaque jour s'en rechargeant, celui-ci s'y appuyant doit faire tourner la terre vers son côté déchargé qu'il doit faire remonter, et ainsi continuer. Alors la planète qui cesserait de tourner sur elle-même, serait dans le cas des lunes ; son air le glacerait en se condensant en la serrant, et cet air serait aussi sombre contre la surface éclairée par les rayons solaires que contre la surface opposée. Car, ce fluide qui l'entourerait quoique dense, ne serait pas cependant assez épais, ne pouvant se souder, se cimenter, comme la matière de la planète, par le mouvement qu'il continuerait d'éprouver en tournant autour du soleil ; ce fluide se laisserait traverser par les rayons solaires qu'il ne pourrait arrêter, ses pores étant ouverts. Ces rayons n'y pouvant remonter de la planète, ne pourraient éclairer cet air.

Ne voit-on pas au fond de ces raisons poindre les tourbillons de Descartes, produisant forcément la gravitation de Newton ; car, il faut la fusion de l'idée Cartésienne à l'idée Newtonnienne

pour avoir la clef du système ; mais en substituant la vérité que j'ai imaginée à ce que chacune d'elles pourrait avoir d'erroné.

Le mouvement tournant des planètes sur leur centre est un mouvement vivant leur appartenant, qui transforme en composant. Le mouvement tournant des soleils est aussi un mouvement qui leur appartient, mais qui transforme en décomposant comme tous les foyers allumés. Aussi la vie y est aussi inconnue qu'aux lunes et aux comètes qui, étant des astres sans mouvement leur appartenant, ne sont pas astres vivants, et ne peuvent communiquer la vie en ne la possédant pas. Il faut posséder le mouvement pour le produire.

A. VINCHON.

DOCUMENTS HISTORIQUES

AUX ASSEMBLÉES PRIMAIRES

PROBITÉ, COURAGE ET LUMIÈRES

Saint-Quentin, Département de l'Aisne.

De grands événemens se préparent : *Germinal*, notre sauveur, approche. Les crises violentes où plusieurs états de l'Europe se sont trouvés dans les derniers siècles, ont fait remarquer que la principale cause des malheurs, dont les troubles intérieurs sont toujours accompagnés, est, d'un côté, l'audace et l'avidité des hommes corrompus, qui ne cherchent, dans les révolutions, que les moyens de s'élever et de s'enrichir, et de l'autre, l'indolence et l'inertie des gens honnêtes, mais timides, qui, dans la crainte de s'exposer, et d'être soupçonnés de vouloir faire un parti, ne prennent aucune mesure pour s'opposer aux entreprises criminelles de leurs ennemis.

Les événements dont nous venons d'être témoins ou victimes, ceux dont l'horizon politique nous menace, prouvent d'une manière incontestable, que jamais, en France, il n'a été plus instant et plus nécessaire de se réunir pour résister aux entreprises des brigands.

Il n'y a jamais eu tant d'honnêtes gens réduits à la dernière misère, et qui eussent un besoin plus pressant du secours des âmes sensibles, et l'histoire ne présente nulle part l'exemple d'une société aussi atroce, aussi *désorganisatrice* que celle des Jacobins ; plus dangereuses encore par les principes qu'elle propage, que par les crimes qu'elle a commis.

Cette société n'est pas nombreuse, à la vérité, mais elle est ORGANISÉE : si elle ne délibère plus en public, elle a dans le sein des CONSEILS une faction puissante qui en dirige tous les mouvemens, et chaque membre obéit servilement à l'impulsion donnée. Cette tactique a dû et doit donner l'avantage aux anarchistes sur la masse inerte et isolée des personnes honnêtes.

Ces jacobins ne sont jamais découragés. Leur regard féroce semble menacer à chaque instant d'une nouvelle entreprise. Le danger est imminent, la France est sur le volcan. A Paris, dans le Midi, et presque dans tous les départemens, le crime veille et s'agite en tous sens, et partout les anciens propriétaires croupissent dans l'indolence. Il n'est pas question de système politique ; tout citoyen qui respire, qui a des propriétés à défendre, une femme, des enfans à nourrir et à conserver ; tous enfin, tous, quelle que soit leur opinion particulière, ont le même intérêt, la même cause : les terroristes sont-là, il faut leur résister. Loin de nous toute idée de vengeance et de réaction ; mais il n'est pas de sacrifices que tous les Français n'aient un intérêt puissant et individuel à faire, pour procurer à leur patrie un gouvernement stable.

Il faut que les honnêtes-gens se rapprochent, s'unissent, et se lient les uns aux autres ; qu'ils se fassent à eux-mêmes une barrière de leurs corps, qu'ils prêtent à leur conscience le serment.

1° De se rendre exactement aux assemblées primaires ;

2° De donner sa voix aux personnes dont l'honneur, la moralité, les vertus sont incontestables, afin de présenter une réunion qui en impose, malgré eux, aux criminels jacobins ;

3° D'accepter l'emploi auquel on sera nommé, pour l'exercer sans crainte, sans faiblesse et sans être exposés à des remords.

Fournissons donc au corps législatif des membres purs, honnêtes, et par-dessus tout, courageux, qu'ils résistent à l'oppression des scélérats et des buveurs de sang... Faisons le bien ; empêchons le mal ; écoutons et suivons avec confiance, ceux qui ont assez de force et de lumières pour nous guider.

Enfin, honnêtes-gens de toutes classes, rentiers, créanciers de l'état, marchands, manufacturiers, ouvriers, artisans, habitants de campagnes, vieillards vénérables et indigens, qui pleurez tous les jours sur les tombeaux de vos femmes, parens et amis, victimes innocentes de la tyrannie, voulez-vous sauver la chose publique, les débris de notre malheureuse patrie et vous-mêmes, allez aux assemblées primaires ; réunissez vos suffrages sur les amis de l'ordre, sur ceux dans lesquels vous avez reconnu de fait et d'action une bonne foi constante, des mœurs douces et pures, de la religion sans hypocrisie, de la fortune sans ostentation, de l'autorité sans arrogance, du patriotisme sans jactance, de la fraternité sans rudesse, mais surtout un ardent désir pour la paix absolue du dehors, et pour le retour de la justice dans l'intérieur de notre malheureuse patrie.

Venez, venez, sans crainte, déposer dans l'urne patriotique les noms de ceux dont le burin, la plume, et le pinceau n'ont point déshonoré la religion, dégradé la morale, avili les talens ; de ceux sur-tout, dont les prisons, les chaînes, les souffrances, et la crainte, n'ont point épuisé le courage devant la tyrannie.

Mettez-vous bien devant les yeux les malheurs de la France, de l'Europe et des colonies ; ne perdez pas de vue qu'il est de la plus grande importance, pour mettre un terme aux calamités générales, de faire un choix d'Electeurs dont la moralité soit si pure, qu'on soit convaincu d'avance qu'ils éloigneront de toutes les fonctions publiques, à plus forte raison de la législature, les anciens membres des comités et tribunaux révolutionnaires ; les compagnons de Robespierre.

Il est certain que ces hommes de sang, ces scélérats, ces ambitieux gorgés d'or et de sang, auront des listes de candidats toutes faites ; qu'ils vous feront passer des écrits insidieux, pour pouvoir vous saisir dans les piéges qu'ils vous tendent ! ! ! Si les hommes vertueux ne se communiquent pas leurs choix, il n'y aura de majorité que pour une poignée de factieux qui se nommeront, et se qualifieront encore de peuple souverain ! Ils seront encore nos tyrans, et nous, sans cesse, leurs victimes.

Oh ! malheureuse patrie ! puisse la nouvelle session du corps législatif, en nous garantissant la tranquilité, nous laisser reprendre nos mœurs antiques et cette douceur du caractère national anéantie par la nécessité de combattre chaque jour les méchans, les frippons, et par le désespoir de les voir sans cesse triomphans.

S'il arrivait un jour, qu'à force d'imposture,
Un hardi scélérat saisit la dictature,
Que le fer de Brutus aille chercher son sein,
Qui venge son pays n'est point un assassin.

VICTIME.

(De l'imprimerie des honnêtes gens.)

(Communiqué par M. PINGUET-GRONNIER.)

HYGIÈNE. (1)

RÉSUMÉ PRATIQUE DES BESOINS DE LA RESPIRATION

Si j'ai su me bien faire comprendre, il doit résulter de ce que je viens de dire :

1° Que, de tous les besoins de l'homme, le plus indispensable à la vie, le plus impérieux, c'est le *besoin de respirer ;*

2° *Que l'air atmosphérique, l'agent principal de la respiration, ce fluide si abondamment répandu autour de nous, joue un rôle considérable dans la vie de l'homme ;*

3° *Enfin, que si cet air est pur, il entretiendra la vie ; tandis que s'il est impur, s'il est altéré dans ses proportions chimiques, s'il contient des poussières, des vapeurs, des gaz de mauvaise nature, il pourra devenir funeste à la santé et à la vie de l'homme.*

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Que reste-t-il à faire pour mettre ces connaissances à profit? Il faut éviter avec grand soin tout ce qui peut gêner les fonctions de la respiration en empêchant l'air d'arriver librement à la poitrine, comme cela a lieu quand on reste trop longtemps à nager entre deux eaux ; quand on dort la tête sous le traversin ou complétement enveloppée par les couvertures, ainsi que je l'ai vu souvent chez de jeunes ouvriers pendant l'hiver ; ou quand on porte des vêtements trop serrés, et qui, par cela même, nuisent au développement de la poitrine pendant la respiration; enfin, quand on serre en plaisantant le cou d'un camarade, sans prendre garde que pendant ce temps-là il ne peut respirer.

Dans l'Indoustan, 146 prisonniers faits par les Anglais furent enfermés le soir, dans une chambre de vingt pieds carrés, qui n'avait d'autres ouvertures que deux petites fenêtres donnant sur une galerie. A deux heures du matin, 96 de ces prisonniers avaient déjà succombé, ne trouvant plus assez d'air à respirer. A la pointe du jour, lorsque enfin cette prison fut ouverte, des 146 hommes qui y étaient entrés la veille, il n'y en avait plus que 23 vivants, encore étaient-ils dans l'état le plus pitoyable.

Ce fait bien déplorable, qu'on trouve consigné dans tous les ouvrages d'hygiène, est une nouvelle preuve de la nécessité absolue du renouvellement de l'air, et il vous donne en même temps la mesure de ce qui doit se passer dans tous les lieux où l'air n'est pas suffisamment renouvelé quand des hommes sont réunis en grand nombre.

Croyez-vous que vous respirez un très-bon air dans ces salles de spectacle où vous allez vous enfermer pendant cinq ou six heures, et où vous donnez à vos poumons un air altéré par la respiration générale des spectateurs? — A ces mauvaises conditions viennent s'ajouter les effets de la combustion du gaz de l'éclairage, qui, vous le savez, produit de l'acide carbonique. Ce gaz délétère, mêlé à celui qui est sorti des poumons par le fait même de la respiration, contribue, n'en doutez pas, à faire de ces endroits des lieux extrêmement malsains, surtout dans les parties supérieures.

Si encore ces spectacles duraient moins de temps ; mais les dimanches et les lundis principalement, on joue plusieurs pièces, afin de vous attirer par l'appât de grandes et longues émotions, et ces jours-là le théâtre s'ouvre à cinq heures du soir et se ferme à une heure du matin.

Ce que je viens de dire des salles de spectacle peut aussi s'appliquer à ces grands salons où l'on danse en même temps que d'autres boivent et mangent.

Voilà pourtant dans quels lieux un grand nombre de jeunes gens vont passer des nuits, ignorant que leur sang, mis en contact avec l'air altéré qu'ils respirent, s'altère lui-même,

revient vers le cœur moins rouge et moins propre à nourrir les organes. et c'est précisément à l'âge où ces jeunes gens ont tant besoin d'un sang très-riche pour y puiser la force nécessaire au développement de leur corps, qu'ils l'appauvrissent par cette conduite inconsidérée.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE.

Nature du mariage ; distinction entre le mariage et le contrat de mariage, entre le mariage civil et le mariage religieux.

Le mariage, selon la définition de Portalis, est « la société de l'homme et de la femme, qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie, et pour partager leur commune destinée. »

Il ne faut pas confondre le mariage avec le contrat de mariage. Le mariage consiste dans le fait même de l'union de deux personnes comme époux et épouse ; le contrat de mariage est la convention qui règle leurs intérêts pécuniaires. Et toutefois, l'union conjugale elle-même se forme par un contrat ; les deux époux y sont parties *contractantes* ; mais pour ne pas désigner deux objets tout différents par le même, on réserve exclusivement le terme de contrat de mariage à la convention qui règle les intérêts pécuniaires des époux, sans l'appliquer à l'union elle-même.

Il ne faut pas non plus confondre le mariage civil et le mariage religieux. Le mariage civil est l'union prononcée par l'officier de l'état civil, réglée exclusivement par les prescriptions de la loi civile, produisant seule que des effets civils. Le mariage religieux est un sacrement de l'Église, conféré par conséquent dans les conditions exigées par les lois de l'Église, produisant seul des effets dans l'ordre religieux, et ne produisant, du moins en France, que des effets de cet ordre. La loi française exige que le mariage civil précède le mariage religieux, et établit des peines contre tout ministre du culte qui procéderait aux cérémonies religieuses du mariage, sans qu'il lui eût été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par l'officier de l'état civil. *(La suite au prochain numéro.)*

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

LE CONCOURS AGRICOLE DE VERSAILLES.

II.

Après avoir, dans notre précédente lettre, jeté un coup d'œil d'ensemble sur le concours agricole de la région du Nord tenu depuis huit jours à Versailles, nous portons aujourd'hui une attention plus particulière sur les progrès qui ont été réalisés dans chacune de ses trois grandes divisions : animaux reproducteurs, machines et instruments agricoles, produits agricoles et matières utiles à l'agriculture.

Quel tableau réjouissant et consolant aussi, au souvenir de nos tristesses et de nos désastres d'il y a deux ans à peine, que cette importante agglomération d'objets si divers, mais se rapportant tous à la culture du sol et ayant une même origine : l'intelligence et le travail persévérant ! A l'aspect du champ de concours, par sa position sur les bords du canal, on dirait une ville qui se réveille, et au milieu de laquelle coule une rivière comme pour féconder encore les efforts et l'activité de ses habitants.

Ici, on entend le sifflet des machines à vapeur, des locomobiles dont la fumée des fourneaux s'élève en longue colonne ; le bruit des chutes d'eau amenées par l'ingénieux et puissant mécanisme de pompes aspirantes et refoulantes ; celui des moissonneuses, des faucheuses, des machines à battre ; le grincement de la charrue double brabant qui déchire en un large et profond sillon les entrailles de la terre pour lui enlever ses richesses cachées.

Nous voudrions pouvoir citer tous les instruments, toutes les machines, dire le nom de la plupart des exposants, signaler leurs inventions, leurs perfectionnements ; mais ce serait une tâche un peu longue et difficile. Nous regrettons de ne pouvoir donner la liste des lauréats avec les récompenses qui leur ont été décernées après le scrupuleux examen d'un jury composé d'hommes compétents. Nous constaterons seulement avec plaisir qu'il y a de réels progrès dans cette branche de notre industrie et que cette partie de l'exposition, fort nombreuse, était en même temps fort remarquable.

Nous dirons cependant un mot, qu'un sentiment d'orgueil national nous fera sans doute pardonner, des charrues double brabant de M. Delahaye. Si, dans la plupart des concours où la lutte se trouve engagée avec les machines anglaises, nous voyons celles-ci réunir souvent le plus d'avantages, nous éprouvons une satisfaction que l'on comprendra, sans pousser trop loin le patriotisme, à dire que les charrues dont nous parlons ont, dans plus d'une occasion, battu les Anglais, et notamment à la grande Exposition internationale de 1867. Nous les avons vues fonctionner. Il en est qui font un labour de 60 à 70 centimètres de profondeur, et qui, dans les terres les plus fortes comme dans les défrichements, soulèvent, sans aucune dislocation des pierres qu'on ne pourrait qu'à grand'peine enlever avec les mains.

Sur la rive du canal, opposée à celle que nous venons de parcourir, l'animation est d'un autre genre. De magnifiques bêtes appartenant aux diverses races de l'espèce bovine font entendre leur sourd mugissement ; de belles vaches normandes, que l'on trait sur place, donnent un lait abondant ; plus loin, les mérinos, les métis-mérinos, les dishley, les southdown offrent une toison dont la température de ces derniers jours, malgré la saison, nous fait peut-être encore plus apprécier la beauté. Enfin, plus loin aussi, dans un endroit ravissant, tous les animaux de basse-cour, coqs et poules de Crèvecœur, de Houdan, brahma poutra, cochinchinois, etc., étalent leur plumage varié.

Cette grande division du concours n'était pas aussi nombreuse que celle des machines et instruments agricoles. Les diverses races

cependant y étaient magnifiquement représentées par les spécimens qui avaient été amenés, et notamment la race flamande pure. Sous ce rapport, le département du Nord, particulièrement, s'est distingué, et, pour la race normande pure, les prix ont été surtout vivement disputés par les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Quant aux produits agricoles, nous laissons à en juger les détails et le mérite par la lecture des récompenses qui ont été décernées aux exposants.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, accompagné du nouveau ministre de l'agriculture et du commerce, M. de La Bouillerie, du préfet de Seine-et-Oise, de M. Boitel, inspecteur général de l'agriculture, et de plusieurs des exposants grands agriculteurs propriétaires, a visité samedi le concours régional. M. le Président a parcouru les deux rives du canal et examiné assez longuement, et avec intérêt, cette grande Exposition.

Dimanche, l'entrée de l'Exposition était gratuite, et, malgré le mauvais temps, une foule nombreuse s'est portée sur le champ du concours.

A une heure a eu lieu dans la salle du grand théâtre de Versailles la distribution des récompenses. Au fond de la scène qui avait été parfaitement disposée pour cette solennité, se trouvait un large écusson portant les armoiries de la ville de Versailles, avec faisceau de drapeaux aux couleurs nationales au-dessus, et entouré de tous les attributs de l'agriculture et du commerce. Au-dessous était une inscription sur laquelle on lisait les noms de huit départements qui ont concouru.

La cérémonie était présidée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce ayant à sa droite M. le marquis de Chambon, préfet de Seine-et-Oise, et à sa gauche M. le maire de Versailles et M. Boitel, inspecteur général de l'agriculture et organisateur du concours. Les membres du jury, parmi lesquels nous avons remarqué M. le marquis de Montlaur, M. le comte de Bouillé, M. Serph, M. le marquis de Dampierre, etc., députés à l'Assemblée nationale, assistaient aussi à cette cérémonie. M. le comte de Pourtalès, l'un des principaux lauréats du concours, était avec les exposants. E. Dréolle.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

III.

Le lendemain Raoul, qui dans les courts moments de la veille avait pu juger la beauté remarquable de Claudine, ne manqua pas de revenir au petit pont de bois, dans l'espérance de la revoir. Mais Claudine ne vint pas.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans que jamais le sort le favorisât, mais l'ardent jeune homme n'en continua pas moins ses promenades et supposant qu'elle avait changé l'heure pour se rendre au jardin, il eut le courage de se cacher au delà de la rivière et d'y rester toute une journée pour être sur si elle y venait ou non. En effet à la tombée du jour il l'aperçut qui se dirigeait

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

du côté du pont mais cette fois elle n'était plus seule la gouvernante l'accompagnait. Raoul fit un geste d'impatience mais il ne renonça pas à l'espérance de la voir seule le jour où la jeune fille oubliant la rencontre qu'elle avait fait, n'aurait plus craint de nouvelle surprise. C'est pourquoi il continua ses pérégrinations et ses attentes avec une persévérance digne d'un amoureux qui fut à la fin couronné d'un succès auquel il ne s'attendait point.

A peu de distance du petit pont et sur le chemin qui conduisait alors à Grugies il y avait une petite cabane habitée par une pauvre femme veuve d'un soldat mort quelques mois auparavant et qui lui avait laissé pour tout héritage un enfant de 8 ans et un autre encore à la mamelle. Cette femme était gravement malade et sans secours, et souvent Jean Cromelin par l'intermédiaire de Claudine lui envoyait quelque argent, c'était donc Claudine qui accomplissait ce devoir de charité et de miséricorde.

Un jour Raoul toujours à son poste d'observation, aperçut l'enfant de la veuve sortir de la cabane et se diriger en courant vers la maison de Cromelin. Raoul se montra alors, supposant une nouvelle disgrâce, une mésaventure qui sait ? Il l'interrogea et sut que sa mère toujours de plus en plus malade l'avait envoyée chercher mademoiselle Claudine sa bienfaitrice et lui demander quelque secours. Raoul rassuré par cette circonstance qui probablement aurait servi ses desseins de voir l'objet de son amour, donna une pièce de monnaie à l'enfant et attendit Cette dernière qui déjà était de retour de la maison de Cromelin portait un panier plein de provisions retrouva Raoul plongé dans les réfléxions qu'elle ne comprenait point. Il l'arrêta de nouveau et lui demanda si Claudine viendrait visiter sa mère.

— Certainement répondit l'enfant, mademoiselle qui est un ange et qui aime tant ma pauvre mère, m'a promis d'envoyer chercher un médecin et de venir elle même vers le soir.

— Adieu Monsieur merci de votre aumône Dieu vous la rendra.

Raoul, content de ce qu'il venait d'apprendre, voyait déjà la jeune fille qui l'avait ébloui, il donnait un libre cours à ses pensées de jeune homme ; et voyant qu'il avait encore deux bonnes heures à attendre, il se rendit à Saint-Quentin, dans son *chez-lui*, changea de vêtement, fit seller un cheval et en proie aux réflexions les plus douces, il remonta vers le petit pont de bois ; avant de le traverser, il s'arrêta irrésolu sur ce qu'il allait faire, et alla vers la petite cabane voir si Claudine y était allé. Un bruit de voix lui parvint, plus de doute. Elle y était. Il ne savait plus que faire, avancer ou se retirer. Il s'arrêta la première idée lui paraissant la meilleure. Il avança.

Le bruit de son cheval avait attiré l'attention des habitants de la cabane, aussi l'enfant que Raoul avait rencontré dans la soirée, vint sur le seuil de la porte. Elle reconnut le chevalier qui lui avait donné la pièce de monnaie et elle lui dit avec une naïveté enfantine : *(A suivre).* A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. On vient de découvrir à Remies, dans une prairie qui borde la Serre, plusieurs tombes de pierre qui appartiennent incontestablement à l'époque franco-mérovingienne. Certains de ces tombeaux ou étaient vides, ou contenaient des ossements de différents cadavres, preuve d'une violation à une époque plus ou moins reculée. Dans une de ces tombes qui n'avait pas été fouillée, on a trouvé un certain nombre d'objets en fer : une boucle de baudrier, une lance de 60 centimètres dont la douille a conservé les rivets métalliques qui fixaient la hampe en fer. M. Parent, sur la propriété duquel se trouvaient ces tombeaux, a fait don des objets qu'ils contenaient au musée de Laon, déjà si riche en armes et en bijoux mérovingiens.

.·. A l'ombre du vieux moulin de la Galette, qui vit à la fois le siége de Paris par Henri IV et celui des Prussiens et de la Commune, se cache humilié, dégradé, abandonné, un monument dont on ignore généralement l'existence et que les touristes ne visitent pas. C'est un obélisque élevé sous le règne de Louis XVI, pour marquer le passage du *méridien* de l'Observatoire de Paris.

Ce monument, de forme pyramidale avec soubassement carré assez élevé, était resté pendant longtemps solitaire sur le monticule où il est bâti, mais avec l'annexion de 1860, les buttes se couvrirent d'habitations et de jardinets particuliers. L'obélisque fut enclavé dans le clos d'un propriétaire et, tout en restant propriété de l'Etat, devint en fait propriété privée.

Nous apprenons que l'Académie des sciences va faire des démarches pour l'isolement de cette construction, dont elle eut en quelque sorte l'initiative, et pour l'établissement d'une place publique circulaire.

.·. Beaucoup de commerçants pensent que lorsqu'ils accusent réception de titres ou d'effets de commerce à l'encaissement, soit par lettres ou par cartes postales, ils sont obligés d'apposer un timbre de 10 centimes.

C'est une erreur qu'il est bon de rectifier dans l'intérêt du commerce : une exception a été faite dans la loi de 1872 ; en conséquence la franchise du timbre est admise pour ces sortes de reçus.

.·. A la police correctionnelle :

On amène un horrible gaillard affreusement déguenillé, pris en flagrant délit de vol.

Il cherche à dépister la justice et donne de fausses indications sur son nom et son adresse.

Le président cherche à le mettre en défaut et l'interroge sur ses antécédents :

— Mais enfin, lui dit-il, que faisiez-vous il y a un an à pareille époque ?

— Mon président, j'étais aux eaux.

.·. Ils sont en pleine lune de miel.

Seulement, madame est veuve et monsieur supporte difficilement cet antécédent fâcheux.

Hier, après un tête à tête charmant, le souvenir du défunt lui revient tout à coup à la mémoire.

— Oh ! s'écrie-t-il avec colère, ton premier mari ! ton premier mari !

— Rassure-toi, mon ami, répond-elle d'une voix douce, je le trompais.

.·. Une curieuse enseigne nous arrêtait rue d'Isle.

Chaussures à vie.

C'était alléchant, n'est-ce pas ? L'idée de réaliser sur notre petit budget une importante économie, nous poussant, nous entrâmes dans le magasin, et nous demandâmes à voir une paire de ces chaussures phénomènes.

Hélas ! trois fois hélas ! enseigne trompeuse ! c'étaient des chaussures à vis.

FAUST.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 15 Juin. — Bureaux à 7 heures. Rideau à 7 heures 1/2.

MIGNON, opéra comique en 3 actes et 5 tableaux, de MM. Carré et J. Barbier, musique d'Ambroise Thomas.

MADAME EST COUCHÉE, vaudeville en 1 acte de M. Grangé.

NOUVELLES

.·. M. Waddington, député de l'Aisne à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, a été désigné comme membre du jury international de l'Exposition universelle de Vienne pour le 19e groupe. (Types de l'habitation bourgeoise, ses dispositions intérieures, sa décoration, son ameublement.)

.·. En vertu de l'article 5 du réglement de la commission Impériale et Royale autrichienne, M. Basquin, président de la Société industrielle de Saint-Quentin, a été nommé membre suppléant, en cas d'empêchement des jurés titulaires, pour le 21e groupe (industrie domestique nationale).

.·. Par décret du 7 juin :

M. Sarazin, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de la Réolle, en remplacement de M. de Barillon, nommé à Libourne.

.·. Lundi, à l'occasion de la centième année de la fondation de la compagnie des mines d'Aniche (Nord), les directeurs de cette compagnie ont décidé qu'une somme de 100,000 francs serait répartie, à titre de gratification, aux employés et aux ouvriers.

.·. M. de Plas (Adalbert) a été nommé secrétaire du ministère de l'agriculture et du commerce.

.·. L'ouverture du concours pour quatre places d'agrégés près l'école supérieure de pharmacie de Paris, fixée au 19 novembre 1873 est ajournée au 15 janvier 1874.

.·. Les examens pour le baccalauréat auront lieu du 7 au 28 juillet. Les examens pour les trois licences s'ouvriront le 29 juillet.

.·. M. Saucède a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Rodrigues, décédé.

.·. Une femme de lettres qui a eu son heure de célébrité, de 1840 à 1845, Mme Henriette Dhuillé, est morte hier à Paris, à l'âge de 89 ans.

.·. M. Camille Flammarion est de retour à Paris, après un voyage de près d'une année en Italie, dans lequel il a visité tous les observatoires de la Péninsule.

.·. Mercredi a eu lieu, à la cathédrale de Boulogne, le sacre de Mgr Lelieux, nommé évêque de Carcassonne.

.·. Sur la demande intentée par l'établissement des Carmes, le tribunal de Lyon a condamné la ville à lui payer 49,000 fr. et l'Etat 34,000 fr.

.·. Mardi, M. Larcher, ancien maire de Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Villaine), a fêté son 101e anniversaire au milieu de nombreux parents et amis.

.·. Il circule en ce moment, à Saint-Etienne, des billets faux de 20 et 25 fr. Les premiers sont très mal faits, les seconds sont très bien imités.

.·. Des pièces de 2 francs, à l'effigie de la République et au millésime de 1871, viennent d'être mises en circulation à Bordeaux.

.·. A Saint-Amand (Cher), on signale des pièces fausses de cinq fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel et au millésime de 1870.

.·. Un vieillard de 73 ans, habitant la banlieue de Marseille, vient de faire constater le décès de sa cinquième femme.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 v. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 77 00 Choix .. bonnes marques 76 à 77 Courantes 72 .. à 74.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 75 75 4 m. 74.75 à 75 J. aout 76 50 à 76 75 Supérieures:courant du mois .. à 75 50 .. 4 mois .. à 73 75 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 94 — tout fût disposé 92 50 épurée en tonne 102 — lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 92 50 Cour. du m. 91 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 93 .. courant du mois 93 --

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 54 .. à .. — *Cote commerciale*, dispon. 54 .. a — — courant du mois 54 — 4 mois 57 50 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 64 75
Blanc n° 3 disponible,	74 50 à — —
Bonne sorte,	156 .. à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 — à .. ..
Blanc n° 3 » »	74 50 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf.	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1870	436	972	98
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 86	1 78	2 05	1 70
Le kil. 2e qualité.	1 78	1 62	1 85	1 60
Le kil. 3e qualité.	1 68	1 60	1 65	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 29 — 2e 28 .. 3e 27 .. Roux .... Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 34 85 2e — — Seigle 21 — Orge 22 — Avoine 22 75 Dravières .. .. Luzerne.. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 35 — 2e 34 67 3e — — Seigle 1re 21 ..

.. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 12 50 2e 11 50 Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .7 50 Paille .5 20 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	64 —
—	—	au-d. 7	69 ..
—	—	10 à 13	63 —
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. .. 3 71 .. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 00 —

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 160 00 3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 52 75 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 54 00 à — .. de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 .. *Huiles.* Colza 83 .. épurée 89 — Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 00 00 Cameline 00 .. Chanvre .. .. *Graines.* Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 75 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 75 quin. Seigle 20 75 Orge 12 75 Farine .. .. à 48 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. — à .. Froment n. v 1re .. ..2e 00 .. — Seigle 21 à 20 50 Avoine 23 00 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 46 .. — à 45

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 .. Méteil 17 32 Seigle 1re 14 .. 2e — 00 Orge 1re 15 25 2e 12 50 Pamelle 1re 15 00 2e .. 00 Avoine 1re 11 50 2e 11 .. 3e 10 50

Ribemont. Froment 1re 36 .. 2e — 00 3e .. .. Avoine .. 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 50 2e 27 00 3e 25 50 Escourgeon 24 — Seigle .. .. Féverolles 20 00 Avoine 23 25 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 — à 23 00 Seigle — .. Orge 24 .. Avoine 24 .. Féverolles — ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 50 2e 46 50 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine .. .. Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. PLANCKET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 25. 22 Juin 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE GÉNÉRAL HENNIQUE

M. Hennique est né le 12 septembre 1810, à Couvron (Aisne.) Il entra dans l'armée en 1830, en s'engageant volontairement comme soldat dans le 61e régiment d'infanterie de ligne. En 1832, il passait dans l'infanterie de marine, qu'il ne devait plus quitter, et peu de temps après, il était envoyé au Sénégal avec un détachement de cette arme. Il fit un séjour de huit ans dans cette colonie, y prit part à plusieurs expéditions contre les Maures Trarzas et les nègres du Oualo, et y conquit successivement les grades de sous-lieutenant en 1838, et de lieutenant en 1840.

Il servit ensuite à la Réunion pendant les années 1841, 1842 et 1843, et en revint avec le grade de capitaine, pour y retour-

ner encore en 1846. Il était dès lors signalé par ses supérieurs comme un officier zélé, capable et plein d'avenir.

Nommé major en 1849, il partit la même année pour la Guadeloupe, où il passa quatre ans de suite. Pendant ces longs séjours dans nos colonies, non-seulement il remplissait avec distinction toutes les fonctions dont il était chargé, mais encore, résistant à l'influence amollissante du climat, il ne cessait de perfectionner son instruction militaire, d'étendre ses connaissances de toute sorte, et par là de se rendre digne d'arriver aux grades les plus élevés.

Lieutenant-colonel en 1856, il fut envoyé de nouveau à la Guadeloupe pour y commander le détachement d'infanterie de marine qui y tenait garnison. Là, durant un second séjour de quatre ans, il déploya les plus remarquables qualités, soit comme chef de corps, soit comme réorganisateur des milices coloniales. Aussi obtint-il le grade de colonel peu de temps après son retour en France et fut-il désigné pour commander le 2e régiment d'infanterie de marine, appelé à prendre part à l'expédition du Mexique.

A la tête de ce régiment, le colonel Hennique se distingua, le 5 mai 1862, à la première attaque de Puebla, ou il fut très-fortement engagé. Par un ordre général, daté du 22 juin 1863, le maréchal commandant en chef l'armée du Mexique lui adressa des félicitations publiques, pour avoir conduit nn nombreux convoi de prisonniers de Puebla à Orizaba, avec autant d'intelligence que de fermeté et dans les circonstances les plus difficiles. Bientôt après, son énergie fut mise à l'épreuve d'une manière encore plus dicisive. Il avait été placé en garnison à Tampico avec son régiment. Le vomito-negro se déclara dans la ville et décima rapidement nos soldats. Devant cet ennemi, plus redoutable que les bandes mexicaines, le colonel Hennique sut maintenir le moral des troupes par l'exemple de l'attitude la plus ferme et du plus stoïque courage.

Ces services exceptionnels furent récompensés par le grade de général de brigade qui lui fut conféré le 15 décembre 1863. Il avait déjà obtenu l'année précédente la croix de commandeur de la Légion d'Honneur. Revenu en France, il prit à peine quelques mois de repos ; à la fin de 1864, il repartait pour la Guyane française, dont le gouvernement venait de lui être confié. Il passa encore dans ce poste cinq années consécutives, travaillant sans relâche à la prospérité de cette colonie.

Mais une existence si active, des séjours si nombreux et si prolongés sous les plus brûlants climats avaient fini par altérer sa santé. Il se préparait à venir la rétablir en Europe, lorsque la mort, (au mois de mai 1870), l'a surpris à Cayenne. Cette mort prématurée (il n'avait pas soixante ans) a cruellement trompé les espérances de la marine qui, confiante dans un pareil passé, attendait toujours de nouveaux services de son expérience et de son infatigable dévouement.

Ars. Leduc.

CELLE QUE J'AIMERAI

Celle que j'aimerai, ne sera point la belle
Dont le cœur se soulève et dont l'œil étincelle,
Aux bruits voluptueux des orchestres des nuits ;

Celle que j'aimerai, n'ira point dans l'arène
Des bals y disputer un vain titre de Reine,
En masquant sous des fleurs son trouble et ses ennuis ;

Celle que j'aimerai, sera l'enfant modeste
Qui court en son logis, rieuse, d'un pied leste
Et qu'un luxe insolent ne sait point éblouir.

Dans son sommeil par les anges bercée,
Qui met dans son regard son âme et sa pensée,
Dont le cœur jaloux ne saura pas trahir.

A. JULIUS.

LA TRADUCTRICE.

L'Angélus sonne ; dans une misérable chambre, sans feu, éclairée par la lueur vacillante d'une petite lampe, une femme pâle, émaciée est assise près d'une table de bois où se trouvent des livres et des papiers ; le vent du nord en s'engouffrant dans la cheminée fait entendre sa voix lugubre, et la pluie fouette les vitres, couvertes par la gelée d'une floraison fantastique ; sa main droite rougie et gonflée par le froid tient une plume où perle une goutte d'encre ; ses yeux sont fermés elle lutte contre e sommeil qui l'envahit car chaque moment qu'elle passe inactive lui coûte un morceau de pain.

*
* * *

Elle est jeune encore ; mais son front est sillonné par les rides ; la douleur et les privations l'ont vieillie prématurément ; elle est encore belle malgré sa maigreur ; ses yeux bleus lumineux sont frangés de longs cils soyeux ; sa chevelure dénouée est d'un blond charmant ; sa bouche est un bijou ; elle a eu des joues de rose mais les larmes y ont creusé un sillon profond.

*
* *

Elle a connu des jours bénis marqués par des jours inéluctables ; une médiocrité dorée fut longtemps son partage ; elle avait un nid riant, ensoleillé, dans les campagnes américaines : elle était fêtée et enviée ; elle entendait répéter autour d'elle qu'elle était jolie; mais amis et flatteurs s'éloignèrent quand le vent de l'adversité souffla de son côté, comme les oiseaux de passage fuient une belle contrée à l'approche de l'hiver ; main-

tenant isolée sans appui, sans secours, elle est forcée pour gagner son pain de traduire sans relâche et sans trêve volume sur volume.

*
* *

Elle n'a plus de famille hélas : sa mère est morte et elle n'a pas survécu à sa fortune; sa sœur jadis son orgueil la plus chère moitié d'elle-même vit.. — est-ce vivre réellement que vivre sans honneur ? — mais la malheureuse s'est jetée volontairement dans un gouffre d'où elle ne sortira jamais ; chaque jour une nouvelle honte s'ajoute aux hontes de la pécheresse, et c'est la plus douloureuse plaie du cœur saignant de la sœur restée chaste.

*
* *

Elle a aimé ! elle a eu un roman, un triste roman ?

Celui qui avait su charmer ses yeux et sa jeune imagination, qui avait recueilli les premiers parfums de son âme était indigne de posséder un tel trésor. Sous l'enveloppe la plus séduisante, il cachait un cœur corrompu et un esprit vulgaire ; il paya sa tendresse par d'humiliants dédains et elle se vit préférer une autre, laide, vaine mais riche ! immense avantage !...

*
* *

Elle sait ce que c'est que gémir sans que nul ne vous plaigne, sans qu'une main amie essuie vos larmes ; elle sait ce que c'est que veiller seule en grelottant les nuits d'hiver, tandis que les autres se reposent ou se réjouissent ; elle sait ce que c'est qu'écrire jusqu'au vertige jusqu'à ce que le cerveau et la main s'engourdissent ; elle connaît les tortures de la faim, de la soif et de l'insomnie ; elle voit ses charmes se flétrir un à un ; elle a bu un calice amer jusqu'à la lie hélas ! cependant elle n'a pas de crime, pas de faute, à expier; elle est sans tache. O vertu, ce n'est pas sur cette terre que tu dois chercher ta récompense.

*
* *

Elle dort ! Un sommeil lourd troublé, par des cauchemars, a clos ses paupières gonflées... le sommeil calme réparateur qui fait tant de bien, le sommeil des heureux ne visite jamais son grabat ; sa santé est minée par les regrets, les fatigues et les angoisses, écoutez ! une toux sèche soulève sa poitrine oppressée. Dieu a entendu ses prières, quand les arbres dépouillés retrouveront leur parure ; la mort bienfaisante mettra un terme aux souffrances de la pauvre traductrice.

C. L. DOWA.

Cambrai, 4 juin 1873 ,fait au jardin public.

M. DESAINS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

Le quatrième académicien, nouvellement élu — comme M. Berthelot dans la section de physique — est M. Desains, professeur à la Faculté des sciences de Paris. M. Desains s'est surtout occupé des conditions de propagation de la chaleur. Beaucoup de ses travaux ont été faits en collaboration d'un savant que l'Académie n'eût pas manqué de s'attacher, lui aussi, M. de la Provostaye, mort depuis longtemps déjà.

Par ses travaux sur la réflexion, la diffusion, la dispersion, la polarisation, etc., de la chaleur, M. Desains a contribué, plus que tout autre, à établir cette vérité fondamentale, aujourd'hui courante dans tous les colléges, que la lumière et la chaleur sont deux principes identiques au fond, ou, pour mieux parler, deux manifestations différentes d'une même cause. Il n'y a guère plus de différence entre la chaleur et la lumière qu'entre le son le plus grave de l'orgue qui fait trembler les vitres et la note la plus aiguë du flageolet, qui se borne à impressionner plus ou moins agréablement notre oreille. La comparaison est d'ailleurs plus juste qu'elle ne le paraît au premier abord.

Le son est, comme on sait, produit par les vibrations de l'air, vibrations recueillies par notre oreille et transmises à notre cerveau, qui a seul qualité pour faire avec elles ce que nous appelons un son. La chaleur et la lumière sont, elles aussi, des vibrations sonores et qui se produisent dans une sorte d'air extraordinairement subtil qui remplit tout l'espace, sert de moyen de communication entre toutes les parties de l'univers et que les physiciens appellent l'Ether. Ces vibrations sont elles extrêmement rapides, par une conséquence naturelle leur amplitude diminue, elles ne produisent qu'un effet peu sensible sur la matière en général ; mais recueillies par notre œil et perçues par notre cerveau, elles deviennent la *Lumière* avec tout son cortége poétique de manifestations. Ces vibrations sont quelquefois trop rapides pour que notre œil même puisse directement les apprécier ; elles n'en sont pas pour cela perdues, et c'est à elles que nous devons de pouvoir reproduire par la photographie les images des objets éclairés : ce sont ces vibrations extrêmement rapides, imperceptibles pour notre œil, obscures par conséquent, qui produisent tous les phénomènes chimiques que l'on attribue d'ordinaire aux rayons lumineux : c'est à elles surtout que les végétaux doivent leur existence.

Des vibrations moins nombreuses produisent la couleur violette ; mais il est d'autres vibrations que notre œil ne perçoit pas, parce quelles sont trop lentes ou qu'il perçoit, lorsqu'elles s'accélèrent, sous l'apparence de couleur rouge. Celles-là ne sont pas autre chose que les vibrations qui produisent la

chaleur : plus lentes, d'amplitude plus grande, elles agissen plus ou moins énergiquement sur la matière, la dilatent ou la contractent, la fondent ou la consolident, la façonnent de mille manières et se transforment elles-mêmes de manière à produire presque tous les mouvements que nous observons, depuis la chute de la pluie, jusqu'à la course rapide de nos locomotives. Telle est la chaleur ; l'on comprend maintenant pourquoi on peut la comparer au son dont elle diffère à peine, et pourquoi M. Desains, sans chercher cependant à expliquer la chaleur, est arrivé à prouver qu'elle ne différait pas au fond de la lumière.

DOCUMENTS HISTORIQUES

INVASION DE 1814 (1).

Lettre du Préfet de l'Aisne aux maires du département.

Laon, le 21 mars 1814.

A M. le Maire de la Commune d

Monsieur,

L'article 12 des dispositions générales concernant l'administration des Départemens de l'Empire français conquis par l'armée réunie de Silésie, sous le commandement de S. Exc. le Général Feld-Maréchal de Blücher, exige que tout fonctionnaire public, ou habitant ayant une place, soit obligé de continuer ses fonctions.

M. l'Intendant du Département demande l'exécution de cet article ; et pour garantie de son accomplissement, il me charge de prescrire à chaque fonctionnaire et membre d'administration, de m'adresser, pour lui être remis, l'acte de soumission dont il m'a transmis le modèle, et dont je vous joins ici des imprimés à remplir.

Vous savez que le même article 12 porte que tout habitant appelé à remplir une place, qui n'entrerait pas de suite en fonction, et laisserait écouler 24 heures avant de remettre l'engagement prescrit par M. l'Intendant, sera arrêté comme ennemi de l'ordre, du repos public, et de la tranquillité de ses concitoyens, et sera transporté dans une forteresse, au-delà de la Vistule, pour y expier l'anarchie dont il serait considéré comme fauteur.

Vous vous empresserez donc, Monsieur, de m'adresser votre soumission personnelle, avec celle de vos adjoints et membres du Conseil municipal.

(1) Voir la *Petite Revue*, année 1873, nº 5, page 69 et nº 13, page 185.

Le Maire et les Adjoints doivent chacun leur soumission distincte et séparée ; les membres du Conseil municipal pourront faire la leur ensemble et sur une feuille, en la signant tous individuellement

S'il était arrivé qu'un Maire ou des membres du Conseil eussent fui ou abandonné le pays ou leur domicile, le Maire resté, ou son Adjoint, ou l'un des membres du Conseil municipal, devra, au reçu de la présente, et en m'adressant les soumissions de ceux qui seront restés, m'adresser les noms et qualités des absens, pour que je puisse les faire remplacer.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Préfet,

C. LAROCHE.

Communiqué par Ed. BERCET, ainsi que la délibération du Conseil permanent du district de Chauny insérée dans notre n° 20 et dont nous avons attribué par erreur la communication à M. A. LEDUC.

UNE NOUVELLE HÉLICE

Un de nos abonnés du Havre nous envoie la note suivante :

Nous avons assisté depuis quelques jours à des expériences d'un nouveau système d'hélice, dont la construction est fondée sur le principe de l'expansion de la force centrifuge et de son utilisation au profit de la propulsion par le rapprochement du centre d'action vers la circonférence. Les résultats obtenus pour la vitesse et la force de traction sont très remarquables, et ils offrent, en outre, divers avantages particuliers dus à un mode de construction spécial.

Le bateau sur lequel les expériences ont eu lieu, l'*Emma*, est de la force de 30 chevaux. L'hélice a 1 mètre 50 de diamètre, et elle fait 140 tours à la minute.

Sans interrompre son service ordinaire, le remorqueur *Emma* a fait à diverses reprises des évolutions dans l'avant-port pour permettre d'apprécier la sûreté et la promptitude des manœuvres pour la marche en avant et en arrière, la rapidité de la lancée et de l'arrêt. Il a fait de nombreux voyages en rade et quoique la mer fût très houleuse, on a pu remarquer que l'hélice s'est parfaitement comportée à la mer et que le fonctionnement de la machine est resté toujours parfaitement régulier, sans secousse et sans vibration.

L'action de cette hélice est très douce pour le bateau, qui n'éprouve absolument aucune trépidation et qui évolue avec la plus grande facilité. Un effet très remarquable, c'est que le mouvement du tangage est de beaucoup diminué et que le bateau trouve dans son hélice un point d'appui contre les ondulations de la houle. Cet effet s'explique par le mode d'action de l'hélice

qui opère sa poussée dans une élévation toujours rigoureusement parallèle à son axe, et qui, par suite, tend à conserver au bateau son équilibre horizontal.

La vitesse est en moyenne de 9 milles à l'heure, près de un dixième de plus qu'avec l'hélice ordinaire, la chaudière fonctionnant à la pression normale et les cylindres à la même introduction de vapeur.

Malgré la rapidité du sillage, le remous et le déplacement d'eau à l'arrière sont à peine sensibles. La navigation intérieure trouverait un puissant auxiliaire dans cette hélice, qui fonctionne parfaitement avec un faible tirant d'eau et qui, tout en développant une grande puissance, ne peut produire aucun dommage sur les berges des canaux ou des rivières.

Ce système, par les avantages qu'il présente pour la vitesse,
1 la force de traction, la régularité du fonctionnement de la machine, la stabilité du bateau, l'économie de combustible, nous paraît appelé à un grand succès, aussi bien pour la navigation fluviale que pour la navigation maritime.

HYGIÈNE. (1)

DES HABITATIONS.

L'habitation de l'homme a une influence considérable sur sa santé. L'exposition de la maison, la manière dont l'air est distribué dans les appartements, la hauteur des plafonds, et même la nature des matériaux employés à sa construction, concourent à faire de cette maison une habitation très saine ou très malsaine, selon que les préceptes de l'hygiène auront été plus ou moins bien suivis.

Dans les campagnes, les maisons sont souvent placées en contre-bas du sol, et conséquemment très humides et très mal éclairées. Des immondices de toutes sortes, déposées auprès, dégagent constamment des émanations qui pénètrent dans les maisons, y séjournent à cause de l'absence de courants d'air, et frappent les habitants de leurs influences pernicieuses.

Dans les villes, les maisons pressées les unes contre les autres, construites sur des rues sombres, étroites et humides, ne sont pas plus saines.

L'habitant de la campagne qui passe toute sa journée au grand air remédie jusqu'à un certain point aux inconvénients de son habitation ; mais l'ouvrier des villes travaille souvent tout le jour dans le logement où il passe la nuit. Il est donc pour lui de la plus grande importance qu'il sache faire choix d'une habitation saine.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le nº du 5 janvier 1873.

Il devra éviter avec soin les rez-de-chaussée et les entresol, les logements froids, humides et tristes, que le soleil ne réchauffe jamais de ses rayons bienfaisants et où la lumière ne pénètre qu'avec peine. — Les portiers, obligés par état à vivre dans de semblables demeures, sont presque toujours malades. — Il faut redouter les maisons neuves, à cause de leur fraîcheur, de leur humidité, et les petites chambres placées sous les toits, qui sont trop chaudes pendant l'été, trop froides pendant l'hiver.

Vous ferez donc choix, autant que possible, d'un logement élevé, pouvant recevoir largement, par une ou deux fenêtres exposées au levant ou au midi, un air pris sur une rue assez large, sur un jardin ou sur une grande cour. Dans ce logement, il y aura une cheminée que vous aurez soin de ne pas boucher, comme vous le faites trop souvent, parce que cette ouverture contribue au renouvellement de l'air.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE.

Conditions requises pour pouvoir contracter mariage.

§ 1. Énumération de ces conditions.

Elles sont relatives : — à l'âge des contractants ; au consentement des contractants ; — au consentement des parents ; — au lieu d'un premier mariage ; — à l'empêchement résultant de la parenté ou de l'alliance.

§ 2. Age des contractants.

L'homme avant dix-huit ans révolus, la femme avant quinze ans révolus ne peuvent contracter mariage. (C. civ., art. 144.)

Néanmoins il est loisible au chef de l'État d'accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves. (C. civ., art. 145. — L'usage est de n'accorder jamais de dispenses d'âge aux hommes avant dix-sept ans, et aux femmes, avant quatorze ans, à moins de circonstances extraordinaires, et d'éviter les unions disproportionnées dans lesquelles l'homme est plus jeune que la femme.

§ 3. Consentement des contractants

Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement. (C. civ., 146.)

Le consentement est vicié, s'il est le résultat de la vio-

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

lence, ou de l'erreur sur la personne, ou s'il émane d'un individu privé de raison.

CONSENTEMENT ARRACHÉ PAR VIOLENCE. — Le consentement nécessaire à la validité du mariage doitêtre complétement libre ; la personne qui donne un consentement arraché par la violence, ne donne qu'un consentement infecté d'un vice qui est pour le mariage une cause de nullité.

CONSENTEMENT PAR ERREUR. — L'erreur, pour être une cause de nullité, doit portersur la personne même. Cette circonstance se présenterait, si Louise, en croyant épouser Pierre qu'elle a connu antérieurement, venait à être trompée par une ressemblance fortuite, et à épouser Paul au lieu de Pierre. Un pareil cas est presque chimérique. Mais celui-ci l'est beaucoup moins. Supposons un mariage conclu par correspondance entre Louise et Pierre, sans que Louise et Pierre se soient jamais vus : Paul soustrait les papiers de Pierre, se substitue à lui et se marie avec Louise. Dans ce cas, il y a encore, sur la personne même, une erreur qui est une cause de nullité.

Au contraire, l'erreur n'est pas une cause de nullité, quand elle porte simplement sur les qualités de la personne. Louise épouse Pierre : elle le croit riche, et il n'a que des dettes ; elle le croit d'une famille illustre, et il est le fils d'un mendiant ; elle le croit beau, et il est laid ; elle le croit savant et il ne sait pas lire ; elle le croit Français, et il est étranger ; elle le croit enfant légitime, et il est enfant naturel ; elle le croit honnête homme, et il a été condamné pour vol. Louise a épouséPierre en lui attribuant des qualités différentes de celles qu'il possédait, mais enfin elle a épousé Pierre et non un autre. Son erreur portait sur les qualités de la personne, sans toucher en rien à son identité, sans porter sur la personne même qu'elle voulait épouser ; le mariage est valide (1).

---

(1) Une personne ayant épousé, en 1857, un forçat libéré, demanda l'annulation du mariage, en se fondant sur le motif qu'elle avait ignoré la condamnation, et qu'une pareille erreur portait sur la personne. Dans cette affaire il y eut successivement : 1° jugement du tribunal de la Seine admettant la validité du mariage ; 2° arrêt de la Cour de Paris, confirmatif du jugement du tribunal ; 3° arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation, cassant l'arrêt de la Cour de Paris, par ce motif qu'il y avait dans le mariage avec un forçat libéré, *erreur sur des conditions substantielles constitutives de la personnalité* ; 4° arrêt sur renvoi, rendu par la Cour d'Orléans, et persistant à admettre la validité du mariage ; 5° enfin arrêt de la Cour de cassation, chambres réunies, admettant le bien jugé de l'arrêt d'Orléans. D'après l'arrêt des chambres réunies, qui fixera sans doute la jurisprudence, l'erreur de celui qui a ignoré la condamation de son conjoint à une peine afflictive et infamante, et la privation des droits civils et politiques qui en est la suite, n'est pas une cause de nullité du mariage, une telle erreur portant sur les qualités de la personne et ne touchant en rien à son identité. (Cass., Ch. réunies, 24 avril 1862, Dalloz périodique, 62, 1, 153.)

CONSENTEMENT ÉMANANT D'UNE PERSONNE PRIVÉE DE RAISON. — Le consentement est encore vicié, s'il émane d'un personnel privée de raison ; toutefois n'est pas nécessairement annulable le mariage contracté, dans un intervalle lucide, par un individu en état habituel de démence, et même par un interdit. (Cass., 12 nov. 1844.) A l'égard de l'interdit, la question est controversée.

(La suite au prochain numéro.)

LE CONCOURS AGRICOLE DE VERSAILLES.

II (Suite).

M. le ministre a ouvert la séance et a prononcé quelques paroles que nous croyons pouvoir résumer ainsi :

C'est une bien bonne fortune pour moi, Messieurs, et pour l'administration à laquelle j'appartiens d'hier, de présider cette solennité. Je suis heureux de ce premier acte.

Si les malheurs de la guerre et le fléau du typhus n'ont pas permis que la partie de l'Exposition comprenant les animaux reproducteurs ait eu autant de splendeur qu'elle en aurait pu avoir dans d'autres temps, le concours ne saurait être plus remarquable sous le rapport des machines et instruments servant au développement de la science agricole. »

Après avoir remercié la municipalité de Versailles de son hospitalité, les organisateurs du concours, les membres du jury, et tous les agriculteurs distingués qui ont répondu à l'appel qui leur a été fait, M. le ministre a terminé en disant :

Je remercie tous ceux qui consacrent leur vie à l'agriculture pour en développer les progrès et en accroître les richesses. L'agriculture est la force vive de la France, et la bonté de Dieu nous a mis d'admirables éléments entre les mains. Appliquons-nous à les faire fructifier. Continuez avec courage et avec persévérance vos travaux ; vous ne sauriez rendre un plus grand service à notre pays ! Honneur, Messieurs, grand honneur aux agriculteurs ! »

Après cette courte allocution, qui a été suivie de vifs applaudissements, il a été procédé à la distribution des prix.

La prime d'honneur, consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 francs et une somme de 2,000 francs pour l'exploitation du département de Seine-et-Oise ayant obtenu l'un des prix culturaux et ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple, a été décernée à M. Tétard, à Mortières, près Livry, lauréat du prix cultural de la 2e catégorie.

Le prix cultural de la 1re catégorie, consistant en un objet d'art de la valeur de 500 fr. et une somme de 2,000 fr., a été décerné à M. le comte de Pourtalès, au château de Bandevile, par Dourdan.

Pendant cette solennité, les orphéons de la ville de Versailles, l'école normale, l'école mutuelle ont fait entendre divers chants et plusieurs morceaux de musique instrumentale.

La série des fêtes versaillaises, qui devait se terminer dans la soirée d'hier par le jeu des eaux du magnifique bassin de Neptune avec illumination électrique et feux d'artifice, mais qu'une pluie torrentielle a fait contremander, a continué toute la semaine. C'est donc pour la fête de dimanche soir, partie remise avec espoir d'un ciel plus clément.

E. DRÉOLLE.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

III.

Venez, Monsieur, venez, ma mère veut vous remercier de votre bon cœur et Mademoiselle Claudine aussi.

Cette dernière assertion était sinon fausse au moins très-avancée, mais l'enfant avec cette malice innocente de son âge avait compris qu'en disant ce nom elle ne pouvait qu'engager plus fortement le chevalier.

Raoul ne se fit point prier, il attacha son cheval à un arbre et se dirigea vers la porte.

Une femme de 40 ans à peu près, gisait dans son lit, sa pâleur extrême, ses yeux brillants, ses joues creuses, ses mains sèches et effilées annonçaient assez qu'une maladie de poitrine la consumait, un petit bébé dormait à ses côtés.

Claudine, à la tête du lit, cherchait à consoler la pauvre mère.

Raoul entra dans la chambre et le chapeau à la main s'avança vers le lit de la veuve qui, levant les yeux au ciel, le remercia de ce qu'il avait donné à son enfant, etc.

Le cavalier l'interrompit et d'une voix émue il lui dit :

— L'accomplissement d'un devoir de charité ne vaut pas un remerciement et je suis heureux que le hasard m'ait fait rencontrer votre enfant. Il est vrai qu'un ange veille sur vous, continua-t-il en se tournant vers Claudine, mais je serais trop heureux d'unirmonobole à la sienne pour une bonne action dont elle a donné l'exemple.

La jeune fille ne pouvait trouver étrange la demande si généreuse du chevalier. Aussi répondit-elle rouge d'émotion :

— Monsieur, je ne puis et ne doit point empêcher cette pauvre femme de recevoir vos dons si généreux, et je ne trouve pas inconvenant que vous vous unissiez à moi pour la secourir. Je vous remercie, et ce sera pour la deuxième fois ajouta-t-elle à voix basse et baissant la tête.

— Oh ! je ne l'ai pas oublié, Mademoiselle, répondit vivement Raoul, et quoique je n'ai entendu qu'une simple parole de votre bouche, cette parole est restée là (montrant son cœur) et...

Claudine ne lui donna point le temps de finir et prévoyant que le jeune homme se laisserait transporter au-delà de ce que le temps et le lieu lui permettaient elle ajouta.

— Dès ce moment je réclame votre appui pour cette œuvre de charité où vous vous êtes volontairement engagé avec moi.

— Parlez, Mademoiselle, répondit Raoul avec enthousiasme.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

— Cette femme, continua Claudine, a besoin d'un médecin, à tout prix. Je n'ai pas eu le temps de l'appeler, mais, vous avez votre cheval et il ne vous faut qu'un moment pour arriver à Saint-Quentin......

— J'ai compris et dans peu le médecin sera ici, vous verrez Mademoiselle, si mon enthousiasme est sincère. A nous revoir donc.

— Pas ce soir, Monsieur, répondit timidement Claudine, la nuit s'avance et je ne puis rester ici plus longtemps.

— Vous avez raison mon désir est par trop indiscret et ce sera un autre jour. Il salua et sortit. Quelques instants après le pas du cheval résonnait vitement sur la route de Saint-Quentin.

(A suivre). A. L

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. Bachaumont parle des processions de la Fête-Dieu et raconte comment cela se passait autrefois à Paris.

La procession de chaque église parcourait les rues de la paroisse, s'arrêtant aux reposoirs élevés par le soin des habitants. Les maisons étaient tendues de draps blancs tout enguirlandés de feuillages et de fleurs, et la garde nationale escortait le Saint-Sacrement avec des bouquets dans le canon du fusil. La procession de Saint-Eustache se distinguait entre toutes : les dames de la Halle n'épargnaient rien pour lui donner la plus grande splendeur. Le reposoir de la fontaine des Innocents était le plus réputé de Paris.

Le roi Charles X, les princesses, la cour, les grands corps de l'Etat suivaient à pied la procession Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du château. Rien n'était plus magnifique et plus imposant que ce spectacle, et la majesté royale s'en trouvait encore grandie.

Le soir, au dîner des Tuileries, le public était admis à circuler autour de la table royale, et Charles X comme la duchesse de Berry se distinguaient par leur bonne grâce à offrir des fruits et des friandises aux enfants qui leur tombaient sous les yeux.

En Bavière et en Autriche, les choses se passent encore de même. Le roi Louis comme l'empereur François-Joseph suivent avec leur cour la procession de la Fête-Dieu à travers les rues de Munich ou de Vienne. Le roi de Bavière ne manque jamais d'envoyer à quelque personne marquante le bouquet de roses qu'il tient à la main pendant la cérémonie. La duchesse d'Alençon a reçu, je crois le dernier.

.·. Dans un temps où les progrès de la science sont parvenus à supprimer, en bien des cas, la douleur physique en la remplaçant par une sorte d'insensibilité léthargique ; dans un temps où certains opérateurs des plus habiles doivent leur succès et leur célébrité à l'emploi du chloroforme, de l'éther, du gaz hilarant, ou d'autres agents anesthésiques, il n'est pas inutile d'apprendre aux empiriques qui seraient tentés d'user de ces substances, que cet usage constitue un acte d'exercice de la médecine interdit à quiconque n'est pas pourvu d'un diplôme, et que par conséquent l'opérateur qui les emploie est exposé, non-seulement quand le sujet opéré succombe (ce qui est heureusement très rare) à être poursuivi pour homicide involontaire, mais encore à se voir, dans les cas même où l'opération réussit, inculpé de contravention à la loi de germinal an XI.

C'est ce que vient de juger le tribunal correctionnel de Lille à l'égard d'un dentiste de cette ville, M. Debarolle, qu'il a condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende, comme coupable d'un homicide

involontaire, et à deux amendes de 15 fr. chacune, comme ayant exercé illégalement la médecine pour avoir, à deux reprises différentes, sans être muni d'un diplôme, employé le chloroforme pour une opération dentaire pratiqué sur une dame Carron, dont l'état d'insensibilité, dans la seconde circonstance, a abouti à la mort.

L'emploi du chloroforme, qui est tout à la fois un médicament, une substance vénéneuse et un agent anesthésique d'une grande énergie, constitue nécessairement un acte d'exercice illégal de la médecine.

Cette opération, qui a pour but de provoquer l'anesthésie, est très différente des opérations réservées aux dentistes ; elle exige des précautions et des connaissances spéciales, elle rentre exclusivement dans le domaine de la médecine et de la chirurgie et, à ce titre, elle est interdite à quiconque n'est pas muni d'un diplôme de médecin.

Voilà ce qu'a textuellement décidé le tribunal correctionnel, et ce que feront bien méditer, avec les dentistes de Lille, beaucoup d'autres opérateurs qui sont, non pas, comme pourrait le donner à croire, la plaque apposée sur leur porte, médecins, mais uniquement mécaniciens-dentistes.

FAUST.

NOUVELLES

.·. Le 1er juillet prochain doivent commencer, au port de Toulon, de nouveaux cours de pyrotechnie.

.·. La grève des ouvriers plâtriers est terminée à Montpellier. Par contre, le *Messager du Midi* annonce que celle des ouvriers maçons continue.

.·. La Russie vient d'acheter 600,000 francs une *Danaé* du Titien ; ce tableau est exposé dans la salle du conclave de l'Hôtel-de-Ville de Lille.

.·. Lundi 16 avril, le Saint-Père est entré dans la 28e année de son pontificat. Pie IX fut élevé sur le trône de l'Eglise le 16 juin 1846.

.·. Une revue navale doit avoir lieu à Portsmouth, en l'honneur du shah de Perse, le 23 ou le 25 juin.

.·. Le cratère du Vésuve prend chaque jour plus d'activité. Tout indique une éruption prochaine.

.·. Le *Rappel* annonce la prochaine publication de *Quatre-vingt-treize*, le grand roman politique et historique auquel Victor Hugo travaille depuis plusieurs mois.

.·. M. Marcus Allard, candidat aux élections du 27 avril, à Paris, a été condamné à un mois de prison et 200 fr. de dommages-intérêts pour avoir frappé un rédacteur du *Constitutionnel*.

.·. J.-B. Delannoy, condamné à mort par contumace, met sur les dents la gendarmerie du département du Nord.

Delannoy, qui pratique en grand la contrebande, avait été aperçu, dit le *Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais*, à Flines, mercredi dernier. La gendarmerie était venue cerner la maison des époux Mallet, où il s'était réfugié. La femme Mallet avoua qu'il venait de s'échapper à travers les champs.

Lorsque Delannoy s'arrête dans un de ses refuges, il pose des vedettes en long et en large, qui lui signalent l'approche de l'autorité.

Un procès-verbal pour recel d'individus condamnés à mort, a été dressé contre la femme Mallet.

.·. Les feuilles judiciaires de Paris annoncent que la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Ferrari, condamné à mort par la Cour d'Assises de l'Aisne, lors de la dernière session.

.·. La Commission de la Musique des pompiers informe les jeunes gens qu'elle vient d'ouvrir un cours gratuit d'instruments de cuivre qui aura lieu une fois par semaine.

Elle invite les personnes qui voudraient en faire partie à se faire inscrire chez M. Daub-Jacquot, rue Croix-Belle-Porte, 46.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A. Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 v. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 78 00 Choix .. bonnes marques 77 à 78 Courantes 74 .. à 76.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 77 — 4 m. 75 50 à — J. aout 77 75 à 00 — Supérieures:courant du mois .. à 76 75 .. 4 mois .. à 74 50 juin.. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 93 — tout fût disposé 91 50 épurée en tonne 101 — lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 91 50 Cour. du m. 91 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 .. à 55 50 *Côte commerciale*, dispon. 55 50 a 56 — courant du mois 55 50 4 mois 58 00 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 64 75
Blanc n° 3 disponible,	74 50 à — —
Bonne sorte,	156 .. à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 — à .. ..
Blanc n° 3 » »	75 00 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*
Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1870	436	972	98
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 86	1 78	2 05	1 70
2e qualité.	1 78	1 62	1 85	1 60
3e qualité.	1 68	1 60	1 65	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 35 .. 2e — — Seigle 20 50 Orge .. — Avoine 22 — Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 37 67 2e 35 75 3e 34 50 Seigle 1re 21 .. .. .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 24 00 2e — 00 Farine 1re 49 00 2e 48 00 Foin .7 50 Paille .4 20 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 —
— — au-d^s 7 69 ..
— — 10 à 13 63 —
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. .. 3 74 50 Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Beaumé 0 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. 00 —

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 54 00 à 55 50 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza — .. épurée — — Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 81 50 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 34 75 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 20 50 quin. Seigle 20 50 Orge .. —Farine .. .. à 50 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. 35 à 36 Froment n. v 1re .. .. 2e 00 .. — Seigle 20 50 à 21 Avoine 23 00 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 47 .. —à 46

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 — Méteil 17 32 Seigle 1re 14 25 2e 13 75 Orge 1re 13 75 2e 13 25 Pamelle 1re 14 50 2e .. 00 Avoine 1re 11 50 2e 11 .. 3e 10 50

Ribemont. Froment 1re 36 35 2e 35 50 3e 34 33 Avoine 24 00 Orge — .. Pamelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 25 2e 26 00 3e 24 57 Escourgeon 24 — Seigle 20 50 Féverolles 20 00 Avoine 23 50 Œillette, ... Colza — 00 Orge — .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 — à 23 00 Seigle — .. Orge 24 .. Avoine 24 .. Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 50 2e 46 50 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine .— Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 26. 29 Juin 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

DONNÉ ET RENDU

I.

Les archives hospitalières de nos contrées possédent des documents d'un très grand prix sur la fortune, les habitudes et les mœurs des personnes de toute condition au moyen-âge. Les *bonnes gens* privées de descendance se rapprochaient volontiers de ceux qui cherchaient, par la prière, les bonnes œuvres et le travail commun, à se consoler des déboires de la vie, et employaient leurs efforts à pratiquer exemplairement l'abnégatton chrétienne. Il n'était point rare de leur voir rendre aux gens de main-morte, comme les donnés, des services proportionnés à leurs forces. Quand l'âge les affaiblissait, ou quand les infirmités ne leur permettaient plus de s'utiliser convenablement, elles se résignaient à offrir leur patrimoine à une *hostellerie* ou *Maison-dieu*, qui se chargeait alors de les nourrir et de les héberger le reste de leurs jours. Elles savaient, prosélytes peu

fortunées du grand martyr, que ces établissements mis par le christianisme sous la protection éternelle de la divinité, leur assureraient continuellement sécurité, doux visages et bon accueil. Les frères et sœurs d'*hostellerie* guidés par la foi religieuse, pratiquaient la fraternité évangélique indistinctement entre le riche et le pauvre, créatures de Dieu au même titre ils s'empressaient en tout et toujours d'être agréables à ceux qui désiraient soit les satisfactions de l'âme, soit tout simplement la nourriture du corps débilité la plupart du temps, par un travail excessif. Celle-ci était fort modeste : un peu de pain et de vin, de fruits et de légumes ou de tripes, un hareng salé ou deux œufs ou du poisson d'eau douce, quelquefois de la viande bien qu'elle ne fut pas d'un grand prix ; en un mot, le nécessaire très strict. Les hôtes fort mal nourris d'habitude étaient faciles à contenter ; ils ne pouvaient ignorer la modicité des ressources consacrées au soulagement de l'infortune et ne voulaient pas en priver leurs compagnons de malheur.

Des personnes valides et sans avoir, jalouses de donner des preuves évidentes d'une dévotion sincère, vouaient aussi leur existence aux maisons hospitalières. Le mot rendu qui désignait cet état de cession volontaire et durable jusqu'à la mort, fait bien ressortir la manière d'agir de ces convers et converses. L'homme créé à l'image de Dieu devait refléter la bonté et la perfection divines par l'exemple des vertus et des secours incessants aux malheureux. Celui qui n'avait que bras et âme, offrait cette fortune et consacrait son existence à une œuvre assurant à la fois les bienfaits et la paix de la conscience. Cette œuvre était presque toujours servile, soit à l'établissement principal, soit aux exploitations rurales qui en dépendaient, les hommes se rendaient *chartons* ou charretiers ; les femmes, *Meshines*, ou servantes. Les uns et les autres admis en grande fête, recevaient parfois la récompense légitimement ambitionnée et bien acquise de leurs sacrifices et d'un sublime désintéressement, en obtenant l'insigne faveur du titre très recherché de frère ou de sœur. Les chapitres cathédraux ou simplement collégiaux recrutés souvent dans les familles nobles ou bourgeoises, oubliaient facilement les séductions importunes de l'égoisme, pour seconder les légitimes aspirations de ces natures délite qui se rehaussaient considérablement dans l'estime de chacun, par la prodigieuse richesse du cœur. Les chanoines éprouvant une louable sensibilité envers les *pauvres membres de Dieu*, suivaient, au profit du malheur, l'exemple touchant du christ qui s'entourait volontiers de ceux dont la fortune n'avait pu dépraver l'intelligence et l'âme.

(A suivre.)

A. Matton,
Archiviste de l'Aisne.

LE LONG DES HAIES......

(BALLADE.)

A. V. B.

.....Le soir, sous les cieux étoilés
Tous deux erraient par les charmilles....
Allez, allez, ô jeunes filles,
Cueillir des bluets dans les blés !

(V. Hugo.)

.... C'est une grande allée à deux rangs de tilleuls
Les enfants en plein jour n'osent y marcher seuls
Tant elle est haute, large et sombre.....

(Sully Prud'homme.)

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

Madeleine était moins rieuse,
Et bien, bien fort battait son cœur,
Cette fois-là qu'une nuit sombre
Vint l'effrayer de sa grande ombre.
— Oui, nous avions tant niaisé,
Et si gentiment devisé
Des fleurettes qui vont éclore,
Du nuage qui s'évapore,
De l'amour qu'on laisse partir,
Que la nuit vint à nous surprendre,
Sans doute afin de nous apprendre
Que toute chose doit finir.

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

Lorsque cette nuit enjoleuse,
Répandait sa douce senteur,
Et qu'au ciel la première étoile
En égayait le triste voile,
Nous venions d'entrer tous les deux
Dans un sentier propre aux aveux ;
Voûte charmante de verdure
Interminable et sans murmure ;
Pas un soupir, tout se taisait,
Si ce n'est le bruit adorable
De ses petits pas sur le sable,
Et des branches qu'elle cassait !

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

Après une journée heureuse,
Obtenir un soir de bonheur
Est un fait extrêmement grave ;
Ce soir-là devenait suave ;
Elle se serrait contre moi
Bien près, tremblante d'un effroi
Qui de joie emplissait mon âme.
— Oh ! Que personne ne me blâme !
Il est si doux de protéger
Ce que l'on aime à la folle
Et de sentir qu'on vous supplie
De mettre en fuite le danger.

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

Et nous allions. elle rêveuse,
Moi, courant un projet vengeur.
— « Comme j'ai peur, ami, je tremble,
» Par bonheur nous sommes ensemble !
» Calme, dit-elle, mon souci,
» Je te dirai bien fort : merci !
» Fais du bruit, beaucoup, chante, cause,
» Je t'en prie, oh ! dis quelque chose ! »
Je ne trouvais — pour obéir
A sa prière — rien de tendre,
Et je la regardais attendre,
Et je voyais sa peur grandir.

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

Enfin, une idée amoureuse
Mit en moi l'âme d'un voleur,
Et je volai sans fausse honte,
Surtout sans en faire le compte,
Baisers bruyants, bruyants baisers.
Elle tremblait, vous m'excusez ;
Je calmais sa peur enfantine ;
Baisers encor, car je m'obstine
A la calmer complètement ;
Baisers toujours, oh ! Je m'en donne
Tant que Madeleine pardonne
Et n'a plus peur assurément.....
.....Madeleine était plus rieuse
Et moins, moins fort battait son cœur.

Oh ! quelle petite peureuse,
Mais comme je bénis sa peur !

A. C. Chatelain.

DOCUMENTS HISTORIQUES

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Séance du 20 juillet 1790.

M. le Président a ouvert un paquet contenant plusieurs Exemplaires de la Réponse du Roi, au discours que lui a adressé M. de la Fayette, au nom et à la tête de toutes les Gardes nationales du Royaume, le 13 juillet 1790 (1).

Cette Réponse lue et relue dans l'Assemblée, une douce émotion, un attendrissement profond ont été sa réponse.

Considèrant ensuite cet envoi du Ministre, comme un bienfait de Sa Majesté envers le Directoire, il a résolu aussitôt de le partager avec tous ses Concitoyens.

L'amour d'un Roi qui, depuis son avènement au trône, s'est montré le père de son Peuple ; qui, depuis les jours de lumière, de justice et de bonheur qui nous éclairent, s'est déclaré l'ami généreux de la Révolution ; d'un Monarque qui, dans la plus brillante fête qu'ait vu l'Univers, vient de proférer, avec l'accent du cœur, le serment de défendre et de maintenir l'immortelle Constitution que nous ont donnée nos Représentants, cet amour va devenir le devoir impérieux et l'habitude constante de tous les François. Il sera, comme il a toujours été, le caractère et la passion de tous les Citoyens du Département de l'Aisne.

(1) Voici cette Réponse du Roi Louis XVI : — « Je reçois avec beaucoup de sensibilité les témoignages d'amour et d'attachement que vous me donnez au nom des Gardes nationales réunies de toutes les parties de la France. — Puisse le jour solennel où vous allez renouveler en commun votre serment à la Constitution, voir disparaître toute dissension, ramener le calme et faire régner les Lois et la Liberté dans tout le Royaume ! — Défenseurs de l'ordre public, amis des lois et de la liberté, songez que votre premier devoir est le maintien de l'ordre et la soumission aux lois ; que le bienfait d'une Constitution libre doit être égal pour tous ; que plus on est libre, plus graves sont les offenses portées à la liberté et la propriété des autres, plus criminels sont les actes de violence et de contrainte qui ne sont pas commandés par la Loi. — Redites à vos concitoyens que j'aurais voulu leur parler à tous, comme je vous parle ici ; redites-leur que leur Roi est leur père, leur frère, leur ami ; qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, riche que de leur prospérité, souffrant que de leurs maux. faites surtout entendre les paroles ou plutôt les sentiments de mon cœur dans les humbles chaumières et dans les réduits des infortunés. Dites-leur que si je ne puis me transporter avec vous dans leurs asiles, je veux y être par mon affection et par les Lois protectrices du faible, veiller pour eux, vivre pour eux, mourir s'il le faut pour eux. Dites enfin aux différentes Provinces de mon Royaume que plus tôt les circonstances me permettront d'accomplir le vœu que j'ai formé de les visiter avec ma famille, plus tôt mon cœur sera content. »

(Ars. L.)

Le Directoire considérant encore la trop grande facilité avec laquelle certaines Communes reçoivent et communiquent aux Communes voisines de vaines et dangereuses alarmes, en sonnant, au premier signal, le tocsin, et appellant de cette manière la terreur et l'effroi dans les familles et les dégâts dans les campagnes couvertes de la plus belle moisson, A ARRÊTÉ ET ARRÊTE : que le tocsin ne pourra être sonné nulle part, ni l'alarme donnée en aucune manière, sans la permission par écrit, et pour bonne cause, du Maire, excepté les cas d'incendie, à peine, par les contrevenants, d'être poursuivis et punis comme perturbateurs du repos public.

Le Directoire invite tous ses Concitoyens à se souvenir, sans cesse, du pacte fédératif qui vient d'unir toutes les forces armées, tous les Pouvoirs et tous les Citoyens de la France (fédération de 1790), pour la tranquillité, la sûreté et la prospérité de tous les François.

Signé : LAURENT, Président. — Contresigné : LEBRASSEUR, faisant les fonctions de Secrétaire.

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

LA CHAPELLE DU CHATEAU DE VERSAILLES.

— La chapelle du château de Versailles, restée silencieuse depuis nombre d'années, depuis, croyons-nous, l'époque des fêtes données dans cette résidence, à l'occasion du mariage du fils aîné du roi Louis-Philippe, le duc d'Orléans, en 1837, a été solennellement rouverte.

Voltaire, meilleur juge en poésie qu'en architecture, dit dans son *Temple du Goût* que cette chapelle *n'est dans aucune proportion et qu'elle est longue à un excès ridicule.* En parlant de son Temple du Goût, il ajoute :

Il n'a rien des défauts nombreux
De la chapelle de Versaille
Ce colifichet fastueux,
Qui du peuple éblouit les yeux
Et dont le connaisseur se raille.

Cette chapelle, commencée en 1699 par Louis XIV, a été terminée en 1710. C'est le dernier ouvrage de Jules Hardouin Mansart, le grand architecte qui n'a pas eu la gloire de le voir fini avant sa mort.

Quoi qu'en ait dit dit et pensé l'auteur du *Temple du Goût*, cet édifice n'en a pas été et n'en est pas moins considéré comme fort remarquable par la solidité et l'élégance de sa construction, la richesse de ses ornements et la belle harmonie de l'ensemble.

Il suffit de dire d'ailleurs que les décorations artistiques de l'intérieur de ce sanctuaire sont signées des noms de Bouchardon, Boullogne-le-Jeune, le Pautre, Silvestre, Antoine Coypel, Jouvenet, etc.

La première idée de Louis XIV avait été d'abord de construire cette chapelle entièrement en marbre. C'eût été une magnificence qui aurait coûté des sommes énormes à une époque où la construction de Versailles avait déjà mis la France à deux doigts de sa ruine.

Les ministres, effrayés, ne savaient comment s'y prendre pour détourner Louis XIV de ce nouveau projet. Ils s'adressèrent pour cet effet

à Mme de Maintenon, qui se chargea des remontrances à faire au puissant monarque.

Elle représenta à Louis XIV que ses médecins avaient assuré qu'une chapelle en marbre serait glaciale dans notre climat, et que l'emploi de cette matière pourrait avoir des suites fâcheuses ponr la santé de S. M. Le roi, effrayé, renonça à son projet, et la chapelle fut construite en pierres de liais de Senlis et de Tonnerre. Le pavé seul fut établi en grands carreaux de marbre semblables à ceux du pavé du dôme des Invalides.

La longueur de la chapelle tant critiquée par Voltaire est de 41 mètres hors-d'œuvre et de 35 mètres depuis la porte principale jusqu'au grand autel, sur 10 mètres de largeur entre les piliers et 3 mètres pour chaque côté du pourtour.

Pendant la Révolution, la chapelle de Versailles a servi de temple au nouveau culte connu sous le nom de *Théophilanthropie* et dont la Réveillère-Lépeaux s'était déclaré le grand-prêtre. Du reste, l'édifice n'a eu à subir pendant cette terrible période aucune dégradation sérieuse.

Un fait fort curieux, généralement ignoré, qui se rattache à la chapelle de Versailles, est l'occupation primitive de l'emplacement sur lequel elle a été construite par un des batiments de luxe plus que profanes destinés à orner les jardins du parc.

C'était cette grotte fameuse où parut la merveille d'un torrent d'eau sortant de rochers artificiels, sous des voûtes construites au sommet d'une éminence isolée. Pour animer et embellir cette grotte, Girardon et deux autres artistes remarquables exécutèrent le groupe d'Apollon servi par les nymphes de Thétis en sortant du bain, et deux groupes des coursiers du Soleil abreuvés par les tritons.

Ces deux beaux groupes furent transportés dans le bosquet des Dômes, dont la disposition offrait, avec assez de vérité, la représentation d'une salle de bains antique. Quelques années après, Louis XIV les fit rapprocher du château. Ils restèrent là jusqu'au règne de Louis XVI, qui les fit transférer dans leur première exposition en les plaçant dans le rocher artificiel où on les voit aujourd'hui. C'est ce que l'on désigne dans le parc de Versailles sous le nom de Bains d'Apollon.

HYGIÈNE. (1)

DES HABITATIONS *(Suite)*.

Il y a un grand avantage, je ne dis pas seulement au point de vue de l'hygiène, mais encore au point de vue de l'économie, à se choisir une chambre saine, attendu que la plupart du temps on dépense dans le courant de l'année, en futilités, la somme qu'on pourrait mettre dans la location d'un logement convenable, ou bien on la dépense en maladies.

Nous avons des logeurs chez lesquels des porteurs d'eau, des frotteurs, des hommes qui appartiennent au port, se mettent dix, douze et même quinze dans la même chambre, et il n'y a le plus souvent dans cette pièce qu'une fenètre étroite, que l'on n'ouvre encore que rarement. On croit suffisamment aérer des chambres de cette

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

espèce en tenant la porte ouverte ; mais où cette porte donne t-elle ? Sur un escalier où séjournent les émanations les plus malsaires ; car les escaliers, et surtout ceux des maisons habitées par les ouvriers, manquent complétement de ventilation et conservent des gaz qui se dégagent de plombs mal nettoyés et de cabinets d'aisances laissés dans l'état le plus repoussant.

Ce sont là, des conditions détestables ; souvent des hommes qui arrivent de leurs campagnes, pleins de santé, forts et vigoureux, y sont atteints de maladies dont ils ne guériront jamais. Quand, par hasard, une maladie contagieuse : rougeole, scarlatine, petite vérole, etc., se déclare dans un de ces garnis, la plupart des individus qui y logent en sont bientôt affectés.

Tous ces hommes agissent ainsi pour pouvoir économiser un peu d'argent ; mais ils font de bien mauvais calculs, car, au lieu d'emporter cet argent dans leur pays, comme ils le désirent, ils sont eux-mêmes quelquefois emportés par la maladie, et ils ne peuvent, par conséquent, jouir des économies qu'ils avaient faites péniblement et aux dépens de leur santé.

Vous n'imiterez pas l'exemple de ces hommes qui, méconnaissant les règles les plus usuelles de l'hygiène, compromettent leur santé en passant la nuit dans de pareils logements.

On augmente l'insalubrité des maisons en y élevant un certain nombre d'animaux, tels que porcs, lapins, poules, pigeons, etc. — Les administrations municipales, dans le but de garantir la santé de ses administrés, ont pris différents arrêtés pour défendre d'élever et de nourrir ces animaux dans les villes et les faubourgs. Malgré cette défense, beaucoup d'habitants conservent des animaux dans lesmaisons et perpétuent ainsi une cause grave d'insalubrité.

Pour combattre les mauvaises influences de l'air dans vos habitations, vous évitez encore d'y laisser séjourner des vapeurs qui s'échappent constamment des corps qui se décomposent. Ainsi vous ne devez pas avoir dans vos chambres, surtout pendant la nuit, des fleurs odorantes, dont les émanations causent des malaises, des maux de tête, des étourdissements, des envies de vomir et peuvent amener l'asphyxie.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

§ 4. Consentement des parents.

Premier cas. Le fils n'a pas vingt-cinq ans accomplis ; la fille n'a pas vingt-et-un ans accomplis. — Le fils qui n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, la fille qui n'a pas atteint l'âge de vingt-et-un accomplis ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère ; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. (C. civ., art. 148.)

A vingt-et-un ans, le fils de famille est capable de tous les actes de la vie civile ; le législateur a cru devoir reculer sa majorité pour le mariage spécialement, parce que cet acte est d'une gravité exceptionnelle. En cas de dissentiment entre le père et la mère, il suffit du consentement du père ; mais la mère doit toujours être consultée, tant par respect pour elle qu'à cause des observations qu'elle pourra bien faire au père.

Si la mère est morte ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement du père suffit ; si le père est mort ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté, le consentement de la mère suffit. (C. civ., art. 149.)

Est dans l'impossibilité de manifester sa volonté celui qui est en état d'interdiction ou de démence, et celui en état de présomption ou de déclaration d'absence.

Si le père et la mère sont morts, ou s'ils sont dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les aïeuls et aïeules les remplacent : s'il y a dissentiment entre l'aïeul et l'aïeule de la même ligne, il suffit du consentement de l'aïeul. S'il y dissentiment entre les deux lignes, ce partage emporte consentement, (C. civ,, art. 150.)

S'il n'y a ni père, ni mère, ni aïeuls, ni aïeules, ou s'ils se trouvent tous dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les fils ou filles mineures de vingt-et-un ans ne peuvent contracter mariage sans l'autorisation du conseil de famille ; pour les enfants ayant vingt-et-un ans accomplis, cette autorisation n'est pas nécessaire. (C, civ,, art. 160.)

Deuxième cas. Le fils a vingt-cinq ans accomplis et moins de trente ans ; la fille a vingt-et-un ans accomplis et moins de vingt-cinq ans. — Le fils ayant atteint vingt-cinq ans accomplis, la fille ayant atteint vingt-et-un ans accomplis sont tenus, avant de contracter mariage, de demander, par un acte respectueux et formel, le conseil de leurs père et mère,

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

ou celui de leurs aïeuls et aïeules, lorsque leur père et leur mère sont décédés, ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté. (C. civ., art. 151).

Depuis l'âge de vingt-cinq ans accomplis jusqu'à l'âge de trente ans accomplis pour les fils, et depuis l'âge de vingt-et-un ans accomplis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans accomplis pour les filles, l'acte respectueux, sur lequel il n'y a pas de consentement au mariage, doit être renouvelé deux autres fois, de mois en mois ; et un mois après le troisième acte, il peut être passé outre à la célébration du mariage. (C. civ., art. 152.) — La loi suppose qu'à cet âge les enfants sont capables de faire choix d'un époux ; mais ils doivent toujours honneur et respect à leurs parents, et peuvent encore trouver profit à suivre leurs conseils.

Troisième cas. Le fils a trente ans accomplis ; la fille a vingt-cinq ans accomplis. — Après l'âge de trente ans pour les fils et de vingt-cinq ans pour les filles, il peut être, à défaut de consentement sur un acte respectueux, passé outre un mois, après, à la célébration du mariage. (C. civ., art. 153.) — Après trente ans pour les fils et vingt-cinq ans pour les filles, la loi exige encore un acte respectueux, car l'enfant *à tout âge* doit le respect à ses parents ; elle n'en exige plus qu'un seul, parce qu'il est présumable qu'à cet âge la volonté est réfléchie et prend conseil de la raison.

Notification des actes respectueux. — L'acte respectueux est notifié aux père et mère, ou s'ils sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, aux aïeuls et aïeules ; il est notifié par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, et, dans le procès-verbal qui en est dressé, il est fait mention de la réponse. (C. civ., art. 134.)

Dispositions particulières aux enfants naturels légalement reconnus. — L'enfant naturel légalement reconnu est soumis aux mêmes règles que l'enfant légitime, relativement au consentement ou au conseil qu'il doit demander à ses père et mère, avec cette différence que l'enfant naturel n'a jamais à demander le consentement ou le conseil des ascendants de ses père et mère. (C. civ., art. 158.) Il n'y a en effet aucun lien de famille entre l'enfant naturel et les parents de ses père et mère.

Dispositions particulières aux enfants naturels non reconnus. — L'enfant qui n'a point été reconnu, et celui qui, après l'avoir été, a perdu ses père et mère, ou dont les père et mère ne peuvent manifester leur volonté, ne peut, avant l'âge de vingt-et-un ans révolus, se marier qu'après avoir obtenu le consentement d'un tuteur *ad hoc* qui lui est nommé. (C. civ., art. 159).

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Claudine resta encore quelques instants dans la cabane, elle murmura quelques paroles de consolation à l'oreille de la malade lui serra la main et ayant embrassé la petite fille elle sortit aussi se dirigeant vers sa maison à travers le petit bois déjà obscurci par la tombée du jour.

Seule dans sa chambre,Claudine se mit à la fenêtre; l'air était plein de doux parfums; des milliers d'étoiles ornaient le firmament et le murmure de la Somme qui coulait tranquillement à travers la campagne rendait la vie à la nature qui semblait se déparer pour s'endormir. Alors, commençait cette vie dans le silence : le chuchotement des feuilles mêlé au chant du grillon et au croassement des grenouilles qui pataugaient dans les marais voisins, inspiraient de douces rêveries à Claudine, c'est au milieu de ce silence que l'âme se plait à divaguer, à s'abandonner à son essor vers le passé, tandis que l'imagination nous transporte dans les vagues régions d'un avenir heureux que nous ambitionnons. Claudine pensait, rêvait sans en savoir le pourquoi; soucieuse elle oubliait le sommeil, elle oubliait le temps se laissant aller à la merci de ces rêves et se balançant suavement au son de ces harmonies confuses dont la nature est si prodigue, A quoi pensait-elle? A qui? A Raoul? Elle ne le savait pas elle-même. Et cependant l'action de Raoul avait fait une grande impression sur cette jeune tête, elle cherchait à se demander pourquoi elle éprouvait un nouveau sentiment inconnu jusqu'à ce jour : son cœur jeune encore ne pouvait lui répondre, mais elle se sentait tout autre, et elle ne pouvait constamment y penser sans tressaillir d'émotion. C'était une inquiétude vague, des désirs indécis qui se traduisaient par un mouvement de tête significatif. Tout autour d'elle avait pris une nouvelle forme, elle rêvait le bonheur dans son idéal le plus parfait. En vain cherchait-elle à occuper son imagination en fixant un objet, ou une pensée; une seule dominait toutes les autres, le regard du chevalier inconnu était là, elle le voyait encore respectueux et d'une générosité sans pareille. Ce souvenir la faisait rougir de pudeur et de plaisir. Elle aurait voulu revenir dans la cabane de la veuve pour le revoir, une force magique la poussait mais le sentiment du devoir la retenait. Ce fut dans le tourbillon de ces pensées, dans l'onde de ces songes, de ces illusions, de ces espérances

1° Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

que l'air plus frais de la nuit lui rappela qu'il était temps de se reposer. Elle ferma sa croisée et commença à se déshabiller machinalement au milieu des mêmes pensées qui l'assaillaient sans relâche. Ce soir là, Claudine se coucha et elle avait oublié ses prières.

(A suivre). A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. Il y a cinquante ans, que M. Hippolyte Vatin, notre habile organiste, est entré à la Collégiale de Saint-Quentin. — Pour célébrer cet anniversaire, M. H. Vatin fera chanter, le dimanche 29 juin, à 11 heures et demie, à la Collégiale, une messe de sa composition. — 350 exécutants, chanteurs et instrumentistes, prêteront leur concours à cette fête artistique et religieuse. — Pendant cette messe, une quête sera faite dont le produit sera consacré à la réimpression d'une autre œuvre de M. Vatin : *le mois de Marie,* et qui renferme de fort jolis cantiques.

.·. La Librairie de la Société des Gens de Lettres met en vente un roman nouveau de M. Henri Augu : **Don César de Bazan à Grenade (1).**

Chacun connaît les aventures de don César de Bazan qu'il a vues se dérouler au théâtre.

Mais la fin de l'histoire de ce personnage devenu légendaire ? On l'ignore. C'est dans son roman que M. Henri Augu la raconte.

Rien de plus ingénieux que l'idée de ce roman, dont l'action se passe à Grenade, où don César est gouverneur. Avec les personnages déjà connus, Maritana, Lazarille et Charles II, on y voit figurer de nouveaux types intéressants.

Dans cette œuvre originale, il y a tour à tour de l'humour et du drame, lequel marche rapidement à travers les péripéties qui amenèrent l'avènement au trône d'Espagne du petit-fils de Louis XIV.

.·. Le shah de Perse doit avoir une singulière idée de notre stabilité politique. Vers les dernières années de l'Empire, il avait été officiellement invité par Napoléon III à visiter Paris, et il se préparait à faire ce voyage, lorsque survinrent les désastreux événements qui amenèrent la chute de l'Empire.

Quelque temps après la guerre, M. Thiers renouvelle l'invitation de l'empereur. Le shah se décide, fait ses préparatifs de voyage, et un beau jour se met en route. Chemin faisant, il apprend que le président de la République n'est plus M. Thiers, mais bien le maréchal de Mac-Mahon.

.·. Une bonne nouvelle pour les lycéens.

On sait que, jusqu'à présent, les promenades qu'ils faisaient n'avaient aucun but déterminé ; ils allaient tantôt ici, tantôt là, sur les routes, sans qu'on songeât à utiliser ces excursions.

A l'avenir, elles vont être mises à profit. Le ministre de la guerre, d'accord avec le ministre de l'instruction publique, va faire fabriquer des cartes topographiques sur le modèle des cartes de la guerre.

(1) Don César de Bazan à Grenade forme un beau volume in-18 jésus ; prix : 3 francs, à la *Librairie parisienne* de Langlet, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

Ces cartes, sont à l'échelle de 1/10,000e ; elles ont 24 centimètres de long sur 16 de haut, et donnent la conformation du terrain environnant le lycée jusqu'à une distance de 40 kilomètres.

Pendant les cours, les professeurs de géographie apprendront à leurs élèves à se servir des cartes, à calculer du coup d'œil l'altitude des montagnes, la profondeur des ravins, etc. Puis, pendant les promenades, les leçons seront mises en pratique, grâce aux cartes dont chaque élève sera pourvu.

De cette façon, tous nos jeunes gens seront habitués de bonne heure à la lecture et à l'emploi des cartes de la guerre, et cela pourra leur être d'un grand secours.

∴ Sur les Champs-Elysées :

La fille de Mme B... joue avec une très jolie petite fille, dont elle vient de faire la connaissance.

La mère lui fait mille caresses et lui adresse les questions d'usage.

— Ma chérie, qui aimez-vous mieux ?... votre papa ou votre maman?

— Oh ! j'aime bien mieux maman.

— Pourquoi cela ?

— Parce que maman ne change pas, tandis que mon papa, ce n'est jamais le même.

∴ Entre ivrognes :

— Allons, vieux, t'as assez bu.

— Jamais.

— J'te dis que t'as assez bu.

— Laisse donc, il m'est quelquefois arrivé de boire trop, mais jamais assez.

FAUST.

NOUVELLES

∴ M. Henri Bellaire, fondateur et directeur de la *Bibliothèque Franklin* à 25 cent. le volume, vient d'obtenir de la *Société nationale d'encouragement au bien* une mention spéciale de reconnaissance pour ses tentatives persévérantes en faveur de l'instruction des ouvriers.

∴ M. Velle donnera, lundi 30 juin (dans la salle du Cirque, rue d'Achery), une grande et dernière représentation.

∴ Le *Journal officiel* annonce que le mardi 1er juillet, à 6 heures 42 minutes du matin, la terre sera à sa plus grande distance du soleil pour cette année, à 149,153,100 kilomètres.

∴ Par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône, le Comité de souscription pour l'envoi d'ouvriers à Vienne, qui s'était constitué à Marseille, vient d'être dissous.

∴ Le Conseil académique et le Conseil municipal de Grenoble viennent de protester contre toute proposition tendant à enlever à Grenoble sa Faculté de droit.

∴ Le vice-roi d'Egypte qui, nous l'avons dit, doit faire une saison à Vichy, est attendu dans cette ville d'eaux le 1er juillet. Il habitera les anciens châteaux impériaux.

∴ La Cour de cassation a procédé lundi à l'installation de M. le président Pasquier et de M. le conseiller Brun.

∴ La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a voté à la veuve de M. Audibert, son ancien directeur, une pension de 10,000 fr. et 50,000 fr. de dot à chacune de ses filles.

.·. Le Louvre vient d'acquérir un groupe de dieux égyptiens, en or, provenant de l'ancienne ville de Sau ; la valeur de cet objet d'art est de 26,000 fr.

.·. Un projet de convention littéraire entre la France et les puissances étrangères va, dit le *Rappel*, être soumis au conseil supérieur du commerce.

.·. L'*Union* dément la nouvelle de la candidature de M. de Laurentie à l'Académie française.

.·. Cinq condamnés militaires ont été dégradés dans la cour de l'École militaire samedi matin.

.·. On annonce comme devant paraître ces jours-ci, chez Dentu, un nouveau roman de Fortunio, dont on dit beaucoup de bien, et qui a pour titre piquant : le *Roi du jour.*

.·. On a répandu le bruit de la présence du comte de Chambord au château de Chambord. Cette nouvelle est formellement démentie.

.·. Daumier, le célèbre caricaturiste, a failli perdre la vue. Heureusement une opération lui a rendu l'usage complet de ses yeux.

.·. Après la clôture de la session du Reichstag, le prince de Bismark doit se rendre à Vienne.

.·. La police de Berlin vient d'arrêter le correspondant d'un journal financier de Vienne, inculpé d'avoir donné des nouvelles fausses sur la crise financière de Vienne.

.·. Le *Danube* annonce que le prince Henri de Hanau vient de se déclarer insolvable.

.·. Londres, 24 juin.—Des dépêches de New-York portent que le choléra est en voie de décroissance dans le Tenessee. Il y a eu 37 morts lundi à Nashville.

.·. Constantinople, 24 juin. — L'office sanitaire dément le bruits exagérés concernant les quarantaines sur le Danube ; elle se bornent à une quarantaine à Varna pour les provenances de Rustchuk.

.·. Vienne, 24 juin. — La *Nouvelle Presse libre* croit savoir que l'impératrice Eugénie viendra avec son fils visiter l'Exposition universelle.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 78 00 Choix .. bonnes marques 77 à 78 Courantes 74 .. à 76.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 77 — 4 m. 75 50 à — J. aout 77 75 à 00 – Supérieures:courant du mois .. à 76 75 .. 4 mois .. à 74 50 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 93 — tout fût disposé 91 50 épurée en tonne 101 — lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 9ᵗ 50 Cour. du m. 91 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 .. à 55 50 *Cote commerciale*, dispon. 55 50 a 56 — courant du mois 55 50 4 mois 58 00 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, — .. à 64 75
Blanc n° 3 disponible, 74 50 à — —
Bonne sorte, 156 .. à .. ..
Belle sorte, 157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique, 9 50 à .. ..
» de raffinerie, ... à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m. 64 — à .. ..
Blanc n° 3 » » 75 00 à 00 ..
Raffinés suivant mérite, 156 00 à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1870	436	972	98
Vendus . .	....	....	....	....
Le kil. 1re qualité.	1 86	1 78	2 05	1 70
Le kil. 2e qualité.	1 78	1 62	1 85	1 60
Le kil. 3e qualité.	1 68	1 60	1 65	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 35 25 2e — — Seigle 20 50 Orge .. — Avoine 22 25 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 38 50 2e 37 — 3e 35 67 Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. — de mars — — Avoine 1re 24 — 2e — — Farine 1re 49 — 2e 48 — Foin 7 50 Paille 4 .. Minette .. .. Sainfoin .. — l'hecf.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 64 –
— — au-dᵗ 7 69 ..
— — 10 à 13 63 ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 74 50. Alcool .. Noir neuf .. à 20 Mélasse degré Baum... d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00

3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 54 00 à 55 50 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza — .. épurée — — Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 81 50 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. — — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 20 75 quin. Seigle 20 00 Orge .. —Farine .. .. à 50 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. »» à 00 Froment n. v 1re 36 .. 2e 37 50 — Seigle 20 50 à 21 Avoine 23 00 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 48 .. —à 47

Péronne. Blé 1re 27 25 2e 26 50 3e 24 25 Méteil 16 16 Seigle 1re 14 25 2e 13 75 Orge 1re 14 00 2e 13 50 Pamelle 1re 15 .. 2e 14 50 Avoine 1re — 12 2e 11 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re 37 33 2e 36 00 3e — — Avoine — 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 75 2e 27 00 3e 25 .. Escourgeon 24 — Seigle 20 00 Féverolles 20 00 Avoine 23 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge 22 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 — à 23 00 Seigle — .. Orge 24 .. Avoine 24 .. Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 00 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine . — Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 27. 6 Juillet 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)



Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

DONNÉ ET RENDU

(Suite.)

Les donnés et rendus n'ont pu échapper aux savantes recherches de Luc d'Achery (né à Saint-Quentin), de Pasquier et de Ducange. Leur tradition symbolique était fort significative : On passait ni plus ni moins la corde d'une cloche autour du cou du postulant, pour indiquer l'étendue et la ponctualité des obligations diverses auxquelles il s'astreignait. La cloche que le rendu sonnait, après sa réception, était un engagement formel à la précision et à l'obéissance. — En temps ordinaire la cloche rapprochait les vivants des morts : La nuit, pendant que léscharwaite ou chef des guetteurs veillait attentivement, dans l'humble et médiocre réduit de sa profession, en se chauffant tant bien que mal près d'un réchaud où brûlait le charbon de bois, la woite, son subordonné, payé comme lui par l'argentier

ou receveur de ville, faisait entendre alternativement les sons de sa forte clochette et la lugubre recommandation de la prière pour les trépassés. Il invitait ainsi l'homme brisé de fatigue, à la fin d'une journée laborieuse, à reporter ses souvenirs à des êtres ravis par la mort et à conserver avec soin la ferveur religieuse qu'alimentait souvent la bienfaisance. Serait-ce à ces sentiments très répandus au XIVe siècle qu'est due l'origine des filigranes de nos papiers à la cloche qui servaient aussi à la communication des pensées? On serait tenté de le croire : Les hommes ont en singulière prédilection ce qui les dispose aux choses sérieuses.

La corde enroulée n'était pas l'unique symbole de l'idée de servitude volontaire. On cherchait à rendre celle-ci plus assurée par des signes qui ne pouvaient laisser la moindre équivoque dans l'esprit. L'homme qui renonçait à disposer librement de sa personne, consommait l'aliénation par le dépôt sur sa tête de deniers et d'oboles. Le donné se servait, pour cette tradition volontaire, des monnaies les plus répandues de la contrée qu'il habitait, le Lonisien (de Laon), le Chalonge (de Châlons), celles qui provenaient de Valenciennes, de Saint-Quentin, de Provins, de Cambrai, de Tours et de Paris, étaient d'un fréquent emploi, ainsi que le nérêt de Soissons, ainsi nommé à cause de la grande quantité d'alliage qui le rangeait dans la catégorie des monnaies noires. Luc d'Achery, dans ses notes savantes sur les œuvres de Guibert, affirme et prouve que ce mode d'oblation était déjà d'un fréquent usage dans la Normandie, en 1099.

On se ferait une fausse idée des habitudes du XIVe siècle et du commencement du siècle suivant, en pensant que les rendus avaient toujours des emplois serviles. Il est certain que Pierre d'Orgent, rendu et procureur, c'est-à-dire mandataire général de l'Hôtel-Dieu de Soissons, utilisait alors ses talents de comptabilité et d'administration au profit de cet établissement. Les sœurs hospitalières tenaient avec soins le livre-journal ou manuel des dépenses faites au jour le jour, mais la direction revenait de droit à cet habile rendu. Les établissements hospitaliers, à l'exemple des réguliers, formait une république où les droits des frères et des sœurs étaient maintenus dans une sage mesure, sous l'agrément du chapitre cathédral et la protection naturelle du procureur nommé par eux. Celui-ci n'usait pas toujours de ses pouvoirs s'il recourait volontiers pour chaque affaire sérieuse, à l'adhésion de ses compagnons et compagnes doués d'expérience, qui, comme lui, pouvaient facilement se rendre compte des détails par les relations du dehors, et décider, en toute maturité de jugement, du parti qui devait être pris pour leur utilité personnelle et celle des pauvres dont ils étaient les bienfaiteurs innés et dévoués.

Les malheurs de la première moitié du XVe siècle firent disparaître les frères rendus ; les sœurs hospitalières montrèrent

plus de constance et d'héroïsme. Ils restèrent à la maison malgré les plus dures privations. Elles n'hésitèrent même pas à recevoir, sous le nom de rendus, des personnes impotentes qui n'étaient, en réalité, que de simples pensionnaires, moyennant abandon de biens. Perée, veuve de Simon Dauteuille, fut ainsi admise à l'Hôtel-Dieu de Soissons, le 3 août 1462, « pour se-
» courir à son estat vie et gouvernement; elle soy sentant an-
» cienne et impotente et aussi pour demourer ès prières et bien-
» fais dudit Hôtel-Dieu. »

Les sœurs hospitalières se livraient, avec les rendues et les servantes, à des travaux champêtres, tels que le fanage des foins, la moisson et la vendange. Elles allaient même faire des quêtes de vin et de chanvre dans leur diocèse et des quêtes d'argent jusques dans la Normandie ; mais leurs efforts n'aboutissaient que trop facilement à épuiser leur santé. De là, la réduction de leur nombre, malgré l'intelligence et les courageux travaux de Pierre Pecquet, qui « le jour Saint-Sébastien 1465 fut receupt
» pour estre rendu à l'Ostel-Dieu pour labourer et avoir le
» gouvernement de labour par desseure les varlés et maisnies
» et luy de le voit-on XLVI francs pour le disner et soupper de
» sa feste, paié XXIV sols ».

Cette précieuse citation indique bien la faiblesse des ressources dont on pouvait disposer. Un autre texte de 1467 fait connaître que la jaquette de ce rendu coûtait 20 sols pour l'achat de deux aunes et demi de drap et deux sols pour la façon, une robe de trois aunes et demi, façon de trois sous aurait été trop coûteuse, et, d'ailleurs, Pecquet se contentait d'un vêtement commode et indispensable à ses travaux. Il vivait encore en 1489 et recevait alors un vêtement chaud de tiretaine et une paire de chausses.

Une fille dévouée, intelligente et de basse extraction comme lui, s'était donnée et rendue en 1482 et se livrait, comme simple meschine ou servante, aux travaux les plus pénibles de la ferme de Sainte-Geneviève, domaine de l'Hôtel-Dieu « à une
» nommée Jehanne Deville, laquelle s'est rendue à l'Ostel-Dieu
» et a fait ceste onnée an de probation et les vœux de religion,
» et servi en la cence comme meschine pour mieux prendre
» garde et faire le prouffit dudit Hostel-Dieu, laquelle fault
» entretenir comme religieuse de toutes choses, mais elle n'a
» point salle d'argent. Elle fut reçue sœur professe le 4 dé-
» cembre 1487, « et y eust au disner plusieurs messieurs
» de l'église et pour ce qu'elle avait servy à l'Ostel-Dieu, le
» dessus dit Hostel-Dieu porta les frais qui s'en suivent :
» pour bœuf et mouton VIII sols VI deniers ; pour ung cochon
» de lait quatre sols parisis, et pour deux oisons quatre sols
» parisis, font pour tout seize sols six deniers sans la poullalle
» prise à l'Ostel, sans le pain brun, sans le vin, sans les flans
» et autres menues choses. » Ces renseignements témoignent

que Jeanne Deville fut la bienvenue, mais en toute chose il y a une ombre au tableau : elle mourut le 31 juillet 1496. On se mit peu en frais pour les obsèques d'une fille privée de *salle d'argent*, c'est-à-dire de dot confortable. Le *luiseau* ou cercueil coûte six sous, la fosse, deux seulement. Il est vrai que l'établissement était dans la détresse et se trouvait très heureux de l'utile concours que Colette de l'Abbaye apportait aux trois sœurs qui restaient. Cette vigoureuse fille avait été élevée à une rude école comme son nom semble l'indiquer, et se contentait de peu; on ne la taxera pas de prétentions élevées, elle recevait en 1483, 76 sous « pour avoir servi ung an à faire toutes choses comme battre; fanner, fouyr, ouvrer aux bois et ailleurs. » Elle fut admise, en 1493, rendue. En mai 1508, Marguerite Hénard, veuve de Tarsin Marnet, âgée de 60 ans, offrit à l'Hôtel-Dieu ses biens « pour illa user le remenant de sa vie comme donnée » et rendue à icelluy, en servant aux povres audit Hostel-Dieu » selon sa possibilité. Le chapiter, à la relation du procureur » des sœurs, accepta. La donatrice fut admise « à coucher, boire, » manger à part ou avec les sœurs selon son estat à la disposi- » tion du procureur. »

L'institution de donnés et rendus démontre aux hommes d'Etat le parti qu'ils en pouvaient tirer pour les victimes de leur politique souvent égoïste et ambitieuse. Ceux qui revenaient des armées estropiés et dans l'impossibilité de pouvoir agir désormais sur les champs de bataille, furent facilement considérés comme donnés aux monastères, sous le nom d'oblats, en vertu de lettres de provision fixant la somme annuelle à remettre à chacun d'eux. Ces nouveaux frères, aux habitudes peu régulières, prirent le nom de *laïs* ou laïques et eurent soin de faire enregistrer leur octroi au bailliage royal pour avoir le droit d'épousseter, sonner la cloche et rendre mille petits services aux moines enchantés d'avoir l'occasion de mieux se livrer à la vie contemplative qui suffisait à leur caractère et à leur esprit.

La royauté reconnut de bonne heure l'abus de l'envoi des estropiés militaires dans les abbayes. Charles VII, Louis XII, François Ier et Henri II songèrent à les réunir. Henri III réalisa leurs projets. Il décora leur maison sise à Paris du titre de charité chrétienne et la dota des pensions que les monastères devaient fournir. Les militaires estropiés portèrent sur leur manteau une croix de satin blanc avec liseret bleu et cette devise : pour avoir bien servi. Ils étaient heureux de se retrouver et de s'entretenir sur des brillants faits d'armes dont ils avaient été les auteurs et les victimes. Ces pauvres gens dont le patrimoine commun s'augmenta légalement du produit des amendes et confiscations provenant de malversations et d'abus réprimés et des revenus d'une succursale affectée en 1597 à leur soulagement, assistèrent, ornés de leur manteau, aux funérailles du roi qui avait été leur bienfaiteur. Les conseillers de celui-ci

renvoyèrent l'année suivante les *frères laïs* dans les monastères (1er septembre 1611) où ils reprirent leurs occupations serviles. Richelieu revint aux idées d'Henri IV et fit construire, à Bicêtre, une maison à laquelle il donna le nom de commanderie de Saint-Louis, mais la mort du grand ministre fit suspendre les travaux déjà fort avancés. Nos gloires et nos défaites, sous Louis XIII et son successeur, augmentèrent considérablement le nombre des victimes que les ressources des abbayes ne suffisaient à soulager complètement ; delà, la création, en 1670, de l'Hôtel-des-Invalides.

Le dévouement aux établissements hospitaliers s'affaiblissait. Antte Leduc, servante donnée des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Soissons pendant 53 ans, mourut le 16 janvier 1719 et fut inhumée dans le cloitreau de la cathédrale de cette ville, mais cet insigne honneur passa fort inaperçue dans un siècle où l'égoisme tendait à effacer les nobles pensées que les événements ravivèrent ensuite avec éclat.

A. MATTON,
Archiviste de l'Aisne.

LES ARTISTES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE
AU SALON DE 1873.

SCULPTURE.

Ce qui frappe dans le salon de sculpture, c'est l'indifférence. Devant les toiles, les groupes se pressent, les appréciations se croisent, ici critiques délicates ; là admirations intelligentes, mais sincères qui circonvolent en un sourire béat plus d'une face vermeille. Dans le jardin, on s'arrête, pour vérifier le livret, devant un marbre, et l'on passe. J'entendis ce mot : c'est toujours la même chose !

Critique profonde. — Ressuscitée par Delacroix et Decamps, la peinture marche ; la sculpture dort en sa gaîne de marbre. Qui a suivi les Prométhées ? David d'Angers a marché solitaire. Barye, vengé par des lignes émues de Decamps, a fait des presse-papiers pour vivre. L'Ecole de Rome, vraie nécropole, copie les types cent fois copiés de Naples et du Vatican.

Cette année, moins de grecs et de romains, mais toujours la tradition. On pouvait nous montrer l'homme avec ses rides, ses larmes, ses joies, ses inquiétudes ; l'homme, façonné par la Douleur et la Nécessité, ces terribles modeleurs de l'argile humaine, on détaille la saillie d'un apophyse, le relief d'un muscle, la rondeur d'une articulation.

Aussi quelle surprise, quelle joie imprévue, lorsqu'à travers

ces marbres, nous vivants nous avons trouvé la vie ! Nos remerciements sincères à M. Carrier Belleuse (Albert), qui nous a si longtemps arrêtés devant ses deux bustes, deux chefs-d'œuvre.

Le premier, un marbre, poli, achevé, fait « ad unguem », a le cachet de la perfection définitive. L'autre nous séduit par son caractère d'originalité puissante et de libre inspiration, par sa manière franche et vigoureuse, qui nous fait voir le doigt du maître, et, figés sur la glaise par le feu, les retouches successives de la pensée, et comme l'enfantement du génie. Mais dans ces deux têtes de femmes, rien d'abstrait, rien de convenu, rien qui trahisse les réminiscences involontaires de l'école. Sans tomber dans la vulgarité du procédé, le « faire » hardi et puissant, qui néglige les accessoires et subordonne les détails à l'ensemble, nous rappelle la manière de Houdon, ce maître malheureusement oublié pour Pradier, le dernier des écoliers de Phidias.

Le portrait de Mme D*** (c'est le buste de marbre), est une belle tête sereine. La femme a passé l'âge critique des illusions, de l'amour, des conquêtes, celui qui préfère Balzac ; elle entre dans l'âge des regrets. Non qu'elle en aie : pas une ride, pas un pli, pas une égratignure de l'ongle du temps, sur ce front uni, sur cette peau fine, qu'on devine veloutée. Le galbe est très pur. Sous le nez aquilin, un peu fort à l'extrémité, deux lèvres finement dessinées, presque sensuelles, abaissent leurs coins dans un calme demi-sourire qui est l'effet d'une placidité acquise. Du menton correct part une ligne arrondie déjà (car l'embonpoint commence), qui dessine la gorge encore gracieuse, et se perd dans un flot de dentelles. Une coiffure simple et de bon goût, celle de la matrone moderne, encadre de deux longues tresses cette figure noblement reposée.

Mais quel feu de jeunesse, quelle grâce étincelante dans le portrait de Mme V***, la ressemblance du galbe, les affinités du sourire, du regard, de l'attitude, nous font penser que M. Carrier Belleuse a pris ses modèles dans la même famille. Ce ravissant visage est une jeune femme, non une jeune fille. La coiffure, tout à la mode, avec le chignon relevé, et ces tresses réunies sur le sommet de la tête qui rappellent les femmes que l'on voit sur les vases d'Eleusis, encadre le front, coquet dans dans sa petitesse ; la bouche est souriante. Mais ce qui plisse ces lèvres un peu voluptueuses, dont la nature, chambrière adroite, a souligné d'un signe habilement placé la grâce *provocante*, ce n'est pas la gaieté folle de la pensionnaire, c'est la rêverie, ou légère et brillante, ou mélancolique, de la jeune femme qui sait aimer, qui sait pleurer. Le menton grec, le nez fièrement aquilin, la gorge gracieuse, mais forte, tout rappelle cette puissance de jeunesse et de santé que l'école de Polyclète a mis dans ses statues d'Hébé. Mais ce qui illumine ce portrait, c'est le re-

gard : j'ai dit le regard, car ici, l'argile ne respire pas seulement, elle voit « la dame me regarde », s'écriait Baby dans un groupe très sincèrement admirateur, et de jeunes enthousiastes se hataient de devenir amoureux de cette tête fine, voluptueuse, ravissante, qui, fantaisie ou portrait, a vécu, et bien vivante. Sous les sourcils longs et arqués, deux yeux languissamment demi clos, cachent derrière le rideau frangé des paupières leur éclat noyé de rêverie, et l'on s'arrête espérant voir tomber sur soi un rayon de ses yeux bleus. Car, remarquez-le, ce buste a de la couleur tout autant qu'un tableau, et je parirai à coup sur que Mme V***, est une charmante blonde. L'attitude même de la tête légèrement penchée, faisant saillir la naissance de la gorge et les plis voluptueux du cou, nous permet de deviner la taille souple et cambrée, le doux frémissement des épaules cachées dans la neige des dentelles, et cette démarche faite d'ondoyements, qui est le secret de la Parisienne et de l'Orientale. Et, notez-le bien, ce que je détaille ici péniblement, ne s'analyse pas ainsi : on voit, on sent, on est ravi ; on revient et l'on s'étonne encore. Nous félicitons sincèrement Monsieur Carrier Belleuse ; aux compensations secrètes de l'artiste sérieusement épris de l'idéal, se joint pour lui, dans sa plénitude, la satisfaction d'un génie qui se connaît, se possède et s'exprime.

Ces qualités, nous sommes heureux de les retrouver chez M. Doublemart (Amédée) ; moins d'habileté peut être ; mais là aussi, le but est vu, compris, atteint. Ce qui distingue cet artiste, c'est avec une manière large, exempte de prétention, souvent pleines de négligences heureuses, la grandeur de la conception, et la hardiesse de la forme luttant avec l'idéal et s'en emparant pour le traduire. Celui-là ne se préoccupe guère de la tradition, et nous sommes des plus sincères à l'en féliciter. Ce n'est pas Prude, mais ce sera peut être David d'Angers. Le groupe de Moncey défendant Paris a les proportions grandioses d'une œuvre durable : C'est suivant le mot de Thucydide, une acquisition pour l'avenir. Ici, pour le coup, nous sommes dé ivrés des Grecs et des Romains ; pas de nu ; l'allégorie même est drapée ; pourtant que de force ! — Paris, déesse couronnée de tours, auguste comme l'Athéné Poliade, se drape avec un geste tragique dans sa stole de matrone inviolée qui sera peut être son linceul : la main droite tient l'étendard qui laisse flotter autour d'elle les plis de son lambeau sacré. La hampe, (heureuse idée !) c'est la pique républicaine ; pas d'aigle à ce baton sublime, pour déshonorer la dernière heure de la patrie ; l'extrémité inférieure s'enfonce dans le sol plein de la pourriture sacrée des morts d'hier. A gauche, blessé, mourant un jeune volontaire (le polytechnicien de 1814), tombé avec la grâce d'un gladiateur antique, tend par un effort heureux son sabre brisé vers l'image auguste. A droite, et la couvrant à demi de son corps, Moncey, dans l'attitude d'un lutteur

qui s'apprête, la tête haute, les jambes écartées, tient de la main droite son épée nue, et étend la gauche par un geste sublime et calme, où se résument la menace, la protection, le serment, Tout cela est simple, fort, d'effet puissant. Aussi un sentiment unanime d'admiration sympathique confondait les groupes devant cette œuvre originale, et les délicats ne pouvaient que souscrire à l'expression franche et vraie de l'enthousiasme populaire. Un seul détail m'a arrêté ; le volontaire mourant, très-bien composé d'ailleurs, ne fait pas face comme les deux autres personnages, et sa tête seule et ses épaules émergent d'un amas d'affuts et de pavés. Couchée en travers aux pieds de la statue allégorique, cette figure eut rempli un vide d'une impression assez désagréable, et mieux concouru à l'effet général du groupe.

Le portrait de Coquelin jeune, dans le rôle de Diafoirus, témoigne de l'étonnante facilité de M. Doublemart ; il a spirituellement prouvé qu'il peut, comme dirait un classique « passer du grave au doux, du plaisant au sévère. » Ce buste fait de verve, et franchement comique, se recommande par un fini, une délicatesse de modèle que nous n'eussions pas soupçonnée chez l'auteur. Comme portrait l'œuvre est très-bien comprise, et tout vise à l'expression. C'est la bonne méthode et la vraie. Seulement, la figure nous semble trop jeune. M. Coquelin compte au moins cinq bonnes années de plus que son portrait.

Nous terminons en disant à M. Doublemart, ce qui ne le surprendra pas, qu'il est un grand artiste, et que, s'il le veut, il sera un maître.

La sculpture, avons-nous dit, risque de se perdre dans la tradition, de se pétrifier dans le convenu. La gravure, danger plus grand, substitue à l'art le métier. Et pourtant quel art plus puissant, plus fécond, qui donne plus à la fantaisie, à la verve créatrice que la gravure à l'eau forte ! La gravure sur bois, si elle exige plus de science, de pratique, de sagesse, a les ressources d'une perfection plus achevée, d'une exécution plus finie. Eh bien ! n'est-il pas fâcheux que des artistes d'une habileté incontestable, d'une facilité pleine de promesses, se relèguent eux et leur art, dans une sphère inférieure, et tournent le dos à l'idée qui a rendu si féconde l'œuvre des maîtres du 16e et du 17e siècles ? Ce reproche, nous l'appliquerons aux artistes du Département de l'Aisne ; tandis que leurs compatriotes se placent glorieusement à la tête du mouvement qui doit sauver et renouveler la sculpture, eux bornent leur ambition à être d'habiles artistes, je dirai presque, si ce n'est trop sévère, d'incomparables ouvriers.

Voici par exemple Monsieur Lhermitte de Soissons, qui nous donne en deux planches une reproduction des restes du Cloître de Saint-Jean-des-Vignes ; n'avons-nous pas le droit d'exiger beaucoup de lui, et de crier : encore ! — Oui, l'œuvre est

bien comprise, habilement, largement traitée : oui ce ne sont pas deux plans d'architecte, ce sont deux tableaux rompus, où fléchissent sous le poids des siècles l'ogive gothique et le cintre roman, ces arcs-boutants titubant de vieillesse, ces débris de colonnettes et de chapiteaux écroulés sur le sol dans l'herbe grasse des solitudes, tout cela a été vu, à l'heure de midi ; mais il y manque un élément, à cette œuvre incomplète : quel ? l'idée. — Qui surprendra, comme des tentures noires, le long de ces murs féodaux et scolastiques, ces ombres que Rembrault accroche à l'embrasure de ses fenêtres, aux encoignures de ses plafonds hollandais ? Qui allumera des lueurs incertaines et étranges, dans ces débris du passé, spectres de pierres qui doivent avoir la nuit d'étranges visions ? Monsiéur Laurent douterait-il de son talent ? Il a le pouvoir : le vouloir seul lui manque, un effort ! et nous lui prédisons le succès.

Mêmes observations, avec des éloges mérités, à Monsieur Tauxier Alphonse, (de Villers-Cotterêts). Parfaitement maître de son art, il sait que la gravure sur bois, offrant moins de ressources imprévues que l'eau forte, exige un soin plus consciencieux du détail subordonné à une heureuse entente de l'effet général. Le sujet est habilement choisi : une vue de Consberg (Norwège). C'est moitié marine, moitié paysage ; ici des flots, un port encombré de voiles ; là des tours, des remparts et toute une ville étagée le long d'une colline verdoyante : tout cela d'un dessin net, fini, un peu minutieux. Mais nous le demandons à Monsieur Tauxier : sans le livret saurions-nous que nous sommes en Norwège, et non à Yarmóuth, Ver-Schelling ou tout autre port d'Angleterre ou de Hollande. Où est le caractère âpre des paysages scandinaves ! où est la teinte sombre de ces eaux froides et bleues, et comme menaçantes, dans le sein desquelles se forment les ice-bergs ? où sont ces nuages lourds descendus des Dofrines ?. Monsieur Tauxier a trouvé sa voie ; il y marche d'un pas sûr ; mais pourquoi cheminer dans le ravin avec la foule, quand on peut monter sur le talus de la route.

Donnons des éloges à une reproduction habile et consciencienciencieuse par le même artiste, de Remember, l'œuvre si justement populaire de Monsieur Grégoire.

Nous terminons par une eau forte de Monsieur Lhermitte : collier renaissance, vases, japonais. C'est un travail très convenablement réussi, et d'une exécution très soignée. Mais chaque genre est brillant de sa propre beauté, et, ce nous semble, Monsieur Lhermitte se résigne trop facilement à une humilité volontaire. Tout à sa poésie ; dans chaque objet est un sens ; cherchez-le, et traduisez, suivant la très judicieuse remarque de Balzac, Doumier, donne du caractère, de la poèsie, même à un balai, que ce soit le balai du broken, ou de la maison Bancal ; avec trois soucoupes, un seau, une fontaine, Chardin nous arrête, nous captive. — Un rayon plus vif sur ces vases Japo-

nais, sur « la glu d'émail où le soleil s'est pris » ; une ombre plus capricieusement accentuée sur ces vases antiques, où s'enroule une théorie de ménades et de faunes dansants, et Monsieur Lhermitte s'étonnera lui-même d'avoir fait une œuvre.

J. SALMON.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Travaux des Ponts et Chaussées, Travaux de la Ville de Saint-Quentin.

DÉCRET.

EXTRAIT DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Au Palais impérial de Cambray, le 28 avril 1810.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, et Protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER. *Travaux des Ponts et Chaussées.*

Art. Ier. Les travaux du canal et de la navigation de la Somme, depuis sa jonction avec le canal Crozat, près Ham, jusqu'à Saint-Valery, seront repris cette année.

II. Il sera prélevé, chaque année, à dater de 1811, pour être affectée à ces travaux, une somme de 300,000 francs, à prendre sur l'imposition destinée aux travaux des systèmes de canaux se rattachant au canal de Saint-Quentin.

Il sera de plus fait un prêt par la caisse des canaux, montant à la somme de 2,400,000 fr. sur laquelle tl sera versé, pour la présente année 1810, 300,000 francs. La quotité à affecter aux années suivantes sera fixée par le budget annuel des ponts et chaussées.

III. Il sera ouvert une route de Saint-Quentin à Péronne ; elle s'embranchera, auprès de Roupy, sur la route de Paris à Saint-Quentin.

IX. La somme de 300,000 francs à laquelle sont évaluées les dépenses de la construction de cette route, sera fournie, les trois quarts dans les Départements de l'Aisne et de la Somme, qui y contribueront également au moyen des centimes additionnels imposés à cet effet, à dater de 1811, et le quart par la commune de Saint-Quentin, sur le produit de la vente des fortifications dont la cession faite à ladite ville, comme il est dit ci-après.

V. La route de Paris à Saint-Quentin sera élargie, en 1811, dans la partie qui traverse ladite ville, à l'entrée de la grande place.

VI. Les indemnités pour démolition des maisons et la dépense du pavage, seront acquittées, par ladite ville, sur les revenus et sur les produits de la vente des terrains des fortifications.

TITRE II. *Travaux de la Ville de Saint-Quentin.*

VII. Les fortifications de la ville de Saint-Quentin seront démolies.

VIII. Nous faisons donation à ladite ville des matériaux desdites fortifications, ainsi que des terrains qu'elles occupent, pour en disposer et en jouir en toute propriété.

IX. Sont exceptés de ladite cession les fortifications antérieurement démolies et les terrains qui sont le long du canal.

Lesdits terrains seront vendus, et les fonds provenant de la vente, versés à la caisse des canaux, et affectés spécialement aux dépenses du canal et de la navigation de la Somme.

X. Un boulevard sera planté autour de la ville, sur l'emplacement des fortificatious, et il y sera établi des promenades publiques.

XI. Les fonds provenant, tant de la vente des matériaux des fortifications, que de la vente des terrains qui sont disponibles, après l'établissement du boulevard et des promenades publiques, seront versés dans la caisse de la ville, pour concourir aux dépenses des travaux ordonnés par les articles 4 et 6 ci-dessus, et à ceux qui seront ordonnés ci-après.

XII. L'hôtel-de-ville sera réparé, des salles convenables y seront disposées pour les tribunaux civil, de commerce, de paix et de prud'hommes.

XIII. L'arsenal de l'artillerie est concédé à la ville, en toute propriété.

XIV. Les prisons judiciaires et la police seront établies et transférées dans le local de l'arsenal.

XV. Les sept petites places et les revers non pavés dans la ville de Saint-Quentin, seront incessamment pavés.

XVI. Des abreuvoirs et une fontaine seront disposés de manière à fournir plus commodément des eaux salubres aux besoins de la ville.

XVII. Les tueries actuellement existantes seront supprimées, le local sera vendu, et le prix versé dans la caisse de la ville, qui formera, sans délai, un nouvel établissement hors de la ville.

XVIII. Lesdits travaux seront faits sur les fonds de la ville provenant, tant de la vente des matériaux et des terrains des fortifications, que du restant libre annuel sur les fonds ordinaires.

XIX. Les plans et projets seront soumis à notre Ministre de l'intérieur avant le *premier janvier prochain*.

XX. Nos Ministres de l'intérieur, de la guerre et du trésor public, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON (1).

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-QUENTIN.

MESSE EN MUSIQUE DE M. VATIN.

Dimanche dernier, à 11 h. 1/2 du matin, une foule compacte et recueillie se pressait dans l'immense nef et dans le chœur de la Collégiale. A l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée à l'église, M. Vatin faisait chanter une messe solennelle de sa composition. Cet empressement de la population saint-quentinoise ne nous a nullement étonné. Depuis longues années déjà, M. Vatin a su, par son travail et son désintéressement, se concilier l'estime et la sympathie de ses concitoyens.

Le nombre des exécutants était d'environ 325. La plupart étaient d'anciens élèves de M. Vatin ; ils avaient voulu, répondant à son invitation, payer une nouvelle dette de reconnaissance à leur maître. Etaient là aussi plusieurs professeurs de musique de la ville et d'autres amateurs et artistes, dont nous avons pu apprécier une fois de plus le talent. Je ne parlerai pas de la Société philharmonique ni de la Société chorale ; elles sont maintenant au-dessus de tout éloge. Enfin, les enfants de la maîtrise, ceux des Frères et des deux écoles communales. Ce chœur d'enfants a fait sur tous la plus heureuse impression... Avec de tels éléments, avec des ressources aussi puissantes, le succès de l'œuvre était assuré.

M. Vatin n'est plus un étranger pour nous ; il y a longtemps déjà qu'il s'est fait connaître dans le monde musical. Un recueil de cantiques, dont l'édition a été rapidement enlevée, nous a permis d'apprécier son beau talent. Mais ici le travail était bien autrement important ; il s'agissait d'une œuvre tout-à-fait gigantesque. Nous avons su depuis qu'il en avait coûté à M. Vatin plusieurs années d'études ; nous n'en sommes pas surpris. Les grands maîtres ont pu seuls, jusqu'à présent, prétendre à ce genre étonnant de composition qui révèle toujours chez son auteur un don de l'intelligence tout-à-fait à part : c'est le génie musical.

Nous n'essaierons pas de donner ici une analyse complète de cette *messe*, une étude longue et approfondie pourrait seule nous le permettre. Cédant à un désir, bien légitime d'ailleurs, voulant aussi payer à notre excellent ami une dette de cœur, nous nous contenterons de transmettre aux lecteurs quelques-unes de nos impressions personnelles. Puissent-elles être l'interprète fidèle de tous ceux qui ont eu le privilége de l'entendre.

La marche de cette composition est celle des maîtres. Partout le même caractère religieux, partout la même accentuation musicale. Ce qui nous a surtout frappé, c'est le choix heureux des motifs et le grand talent d'orchestration. Disons en passant que M. Vatin excelle dans ce genre de travail. Une grande pratique est venue développer

---

(1) Le 27 avril 1810, l'Empereur Napoléon Ier avait visité la ville et les Ateliers de Saint-Quentin, accompagné de l'Impératrice Marie-Louise qu'il avait épousée le 18 du même mois, après avoir divorcé avec Joséphine Tascher de la Pagerie.

chez lui cette science si peu connue de la combinaison et de l'harmonisation des parties. Nous avons pu en juger tout à notre aise dans les nombreuses et savantes modulations qui précédaient toujours les soli et les chœurs.

En général, les introductions et les *finals* ont été traités de main de maître, surtout l'introduction du *Kyrie* et le *finale* du *Gloria*. Pour ce qui est maintenant de certains détails : le *Kyrie* était bien l'expression de la prière. L'âme qui prie aime le calme, elle se plaît dans la solitude. Là seulement elle trouve le recueillement, une des conditions essentielles de la bonne prière. Ainsi, les soli et l'orchestration de ce morceau : c'était le calme musical, mais un calme rendu agréable à tous par la modulation... Ce qui nous a plus particulièrement touché dans le *Gloria*, ce sont les différentes invocations, et surtout le *Suscipe*... L'orchestre alors par les répétitions du motif, était bien l'image de l'âme persévérant dans la prière. Il y avait quelque chose de céleste dans le chant du hautbois et du violoncelle. Ces deux instruments étaient bien là dans leur caractère de douceur et de pénétration... De même dans le *Credo*, cette profession complète de la foi catholique. Les solis du commencement, faits avec goût et méthode, ont frappé nos amateurs en musique. Ce genre d'exécution, d'ailleurs, réussit toujours dans une œuvre de longue haleine comme celle-ci. En même temps qu'elle rompt la monotonie des chœurs, elle repose l'âme des impressions fortes qu'elle ressent à l'audition complète de tout un orchestre. Dirai-je que l'*Et incarnatus est* (ce verset du *Credo* qui désespère beaucoup de nos artistes religieux) a été fort heureusement interprété. L'auteur, avec cette habitude qu'il a du sens religieux, a parfaitement compris toute la grandeur de ce mystère. Cette grande pensée, grâce à son orchestration, a saisi tous les cœurs. L'impression a été complète au chant de : *Et homo factus est*... Ainsi l'*Et resurrexit*. La rentrée faite par les trompettes et autres instruments à timbre éclatant, la progession d'orchestre, l'ensemble des voix exprimaient bien le triomphe et la joie. C'était l'Eglise tout entière s'affirmant dans cet acte de la résurrection. Enfin, l'*Et vitam*, *finale* du *Credo* souvent répeté et fortement accentué, c'était le cri de l'espérance, mais de l'espérance du souverain bonheur.

Les impressions produites par l'*Agnus*, morceau final, ont été les mêmes que celles du *Kyrie*. Le genre de composition était d'ailleurs le même ; des deux cotes, c'est la prière.

Nous avons pu constater une fois de plus la différence qui existe entre la musique religieuse et la musique profane. La première parle à l'âme, mais à l'âme sanctifiée par le souvenir de Dieu. De là, le recueillement, la joie intime qu'elle commande à tous ses auditeurs. La seconde, au contraire, s'adressant de préférence aux passions, excite chez beaucoup le désordre intérieur, image fidèle de l'âme qui s'éloigne de Dieu...

En terminant ce compte-rendu qui, dans sa brièveté, ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de cette grande œuvre, nous adresserons à son auteur nos félicitations les plus sincères. Un travail aussi important que celui-là, une exécution aussi brillante, ne pourront que grandir le nom de M. Vatin... Espérons que bientôt une voix plus autorisée que la nôtre lui rendra justice et qu'un titre honorifique lui sera accordé comme une juste récompense de tous ses travaux. C'est notre désir à tous...

L'abbé C. Geispitz,
Vicaire, maître de chœur à la Collégiale.

LES FÊTES DE LA FONTAINE
A CHATEAU-THIERRY.

Les fêtes de Château-Thierry, dédiées à l'immortel fabuliste, ont eu lieu dimanche et lundi.

Arrivé samedi soir dans la ville qui prend son nom du roi Thierry, un des antiques prétendants à la couronne de France, je suis forcé de m'arrêter pour laisser passer une magnifique retraite aux flambeaux, conduite par la société l'Union musicale.

Des centaines de gais compagnons les suivent, portant des lanternes de couleur, tandis que d'autres précèdent, agitant des torches enflammées, dont les lueurs se reflètent dans la Marne aux eaux tranquilles.

Tout cela passe comme un rêve fantastique et va se perdre dans le dédale des petites rues de la ville.

Le canon tonne, annonçant l'ouverture de la fête du lendemain.

Il est tiré de la terrasse du vieux château qui, jadis, soutint plusieurs sièges mémorables ; d'abord, contre les soldats de Charles Martel, puis contre le duc de Guise qui y reçut sur le visage une estafilade qui lui valut le surnom de Balafré.

Le dimanche, il a fait une chaleur accablante, un soleil de feu ; n'importe, les vélocipédistes se mettent en ligne, et concourent pour le prix de vitesse et de lenteur ; les vainqueurs reçoivent une médaille et un coup de soleil. Les spectateurs n'attrapent que ce dernier.

La chaleur devient plus intense ; il est deux heures, et la Société colombophile d'Epernay lâche sur la promenade des nuages de pigeons qui prennent leur vol tous ensemble, s'élèvent, s'orientent et se dirigent aussitôt vers la patrie du vin de Champagne, où ils seront dans une heure.

Sans doute nous allons voir, comme à l'ordinaire, les fêtes de la Basoche, instituées au douzième siècle par la reine Blanche de Castille.

Nous allons contempler les confrères de la Basoche, les chevaliers de l'arquebuse montés sur leur palefroi avec leur écharpe bleue en sautoir, leur chapeau empanaché, leurs bottes molles et leur épée à poignée d argent.

Mais, hélas ! la municipalité n'a pas cru de voir déployer ce luxe, ei ne le reprendra que l'an prochain, quand il n'y aura plus de Prussiens en France ; pensée patriotique que nous respectons.

C'est dommage pourtant, nous aurions vu une brillante cavalcade se rendant dans la cour du Meunier-du-Roy, qui leur offrait un bal improvisé à pied et à cheval.

Ce sera pour une autre fois. Allons donc sur la place du Marché, J. Godard y gonfle son ballon *Léa* et y monte résolûment. Le voilà qui s'élève dans les airs et disparaît à l'horizon. Bon voyage ! d'autant plus que je fais partie du voyage et que je tiens à redescendre au séjour des pauvres humains. Or, comme c'est la 889 fois que Jules Godard monte au ciel, je fais des vœux pour qu'il y monte au moins 890 fois et au-delà !

DEUXIÈME JOURNÉE.

Pas de Fêtes sans orphéonistes, pas de banquets sans Labédolière et ses chansons improvisées. L'Union musicale, commandée par M. Roméï, son chef d'orchestre, fait entendre ses derniers accords sur les charmantes promenades de la ville.

Nous voyons revenir sur une prosaïque charrette, traînée par un âne, Jules Godard et son ballon dégonflé. Cet aéronaute, le même qui avait construit les ballons de la poste pendant le siége, est descendu à Brécy, dont M. Hincelin, maire, lui a fait les honneurs de l'hospitalité, avec une extrême amabilité.

L'aéronaute, dans son ascension de 6,300 mètres d'altitude, avait plané comme un aigle sur les forêts de Romont et Chatelet, qui servent de rendez-vous de chasse au propriétaire, M. Dubois-Delarue, petit-fils du célèbre médecin Dubois.

Et, chose curieuse, J. Godard en passant sur ces forêts avait vu s'enfuir, épouvantés, les chevreuils et les sangliers, hôtes de ces sauvages contrées.

Nous partons ensemble en pèlerinage pour visiter la maison où naquit Jean La Fontaine.

Située dans le haut de la ville, cette maison qui date de 1559, est d'un respect assez ordinaire.

Cependant, les grands escaliers de pierre sont voûtés ; une petite tourelle est remarquable par ses marches en colimaçon, et sa rampe de bois où glissait une corde sur laquelle on s'appuyait.

Nous grimpons dans ce petit pavillon, qui nous conduit à la chambre du poëte, et déjà nous nous recueillons pour contempler ces vieux murs à boiserie, et ce plafond à poutrelles entrelacées.

Nous jetons un coup d'œil dans le jardin dessiné à l'anglaise, au fond duquel se cache tout honteux un arbre que le fabuliste a planté dans sa jeunesse, et nous sortons enfin de cette maison légendaire.

L'orage gronde, les éclairs se succèdent, la pluie tombe à torrents inondent les saltimbanques et bateleurs installés sur le champ de Mars. C'est de là que, hier soir, on pouvait voir le feu d'artifice sur terre et sur l'eau qui se tirait sur la place des Graviers, et dont les arabesques de feu se reflétaient dans la Marne ; l'artificier M. Mercier, avait bien fait les choses ..

Le temps est affreux, la fête est finie. J. Godard a replié son ballon, Labédolière a improvisé sa chanson, l'hôtel d'Angleterre se dépeuple, et je bouche enfin ma valise.

Le bon La Fontaine doit être content.

MARC CONSTANTIN.

NOUVELLES

⁂ Par décret du Président de la République en date du 1er juillet 1873, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. le baron Pichon, sous-préfet de Vervins, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Dieudonné, nommé sous-préfet d'Yvetot.

M. Franck, secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Vervins, en remplacement de M. le baron Pichon, nommé sous-préfet de Coulommiers.

⁂ Le *Journal officiel* publie le programme d'admission à l'Ecole d'application d'état-major. Le nombre des élèves à admettre est de vingt-cinq.

FÊTE DE ROUVROY.

Jardin de Rouvroy.

Dimanche et Lundi, 6 et 7 juillet, à l'occasion de la Fête de Rouvroy, grand Bal au Jardin de Rouvroy ; illumination, flammes de Bengale, etc.

M. Frisé n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre cette fête aussi agréable que possible.

Le buffet, abondamment fourni, sera tenu par M. Miseri.

Prix d'entrée : un cavalier, 50 centimes ; une dame, 25 centimes.

Jardin du pont de Rouvroy.

A l'occasion de la Fête patronale de Rouvroy, les Dimanche et Lundi, 6 et 7 juillet, Fêtes de nuit dans le Jardin du pont de Rouvroy décoré et illuminé par M. Compagnon.

L'orchestre choisi et nombreux sera dirigé par M. Braillon.

Le buffet, tenu par M. Dufour-Boursier, sera pourvu de consommations de premier choix.

Ouverture du Jardin à 7 heures.

Prix d'entrée : un cavalier 75 centimes ; les dames 30 centimes.

Les mises négligées ne seront pas reçues.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 78 00 Choix .. bonnes marques 77 à 78 Courantes 74 .. à 76.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 76 — 4 m. 72 à 71 75 J. aout 76 — à 00 — Supérieures: courant du mois .. à 76 00 .. 4 mois .. à 71 50 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 93 — tout fût disposé 91 50 épurée en tonne 101 — lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 9' 50 Cour. du m. 91 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 .. à 55 50 *Cote commerciale*, dispon. 55 50 a 56 — courant du mois 55 50 4 mois 58 00 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 64 75
Blanc n° 3 disponible,	74 50 à — —
Bonne sorte,	156 .. à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 — à .. ..
Blanc n° 3 » »	75 00 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés . . .	1900	315	1001	93
	Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 86	1 72	1 90	1 65
	2e qualité.	1 78	1 64	1 75	1 58
	3e qualité.	1 68	1 52	1 45	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 36 25 2e — — Seigle .. — Orge 22 25 Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 38 34 2e 39 — 3e 34 — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. — de mars — — Avoine 1re .. — 2e — — Farine 1re 51 — 2e 49 — Foin 7 50 Paille 4 80 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hecf.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 .. —
— — au-d' 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..
Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 .. .. .. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 12 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 54 00 à 55 50 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza — .. épurée — — Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 81 50 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 36 55 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 50 quin. Seigle 00 00 Orge .. —Farine .. .. à 48 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. »» à 00 Froment n. v 1re 36 50 2e 38 .. — Seigle 20 50 à — Avoine 23 00 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 49 .. —à 48

Péronne. Blé 1re 28 25 2e 27 50 3e 25 25 Méteil 18 84 Seigle 1re 15 25 2e 14 75 Orge 1re 14 00 2e 13 50 Pamelle 1re — .. 2e 00 00 Avoine 1re — 12 2e 11 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 37 33 3e — — Avoine — 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 28 50 2e 27 75 3e 25 50 Escourgeon 23 50 Seigle 21 00 Féverolles 20 00 Avoine 23 75 Œillette, ... Colza — 00 Orge 22 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 — à 23 00 Seigle — .. Orge 24 .. Avoine 24 .. Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 00 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine . — Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 28. 13 Juillet 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE SHAH DE PERSE

A PARIS ET A VERSAILLES.

Le shah de Perse est arrivé dimanche à Paris. La réception a eu lieu conformément aux usages diplomatiques et aux traditions d'hospitalité qui honorent la France et la ville de Paris.

Le maréchal Président de la République, accompagné du ministre des affaires étrangères, vice-président du conseil, a reçu à la gare de Passy Nasser Eddin et lui a présenté M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police.

Le cortége a traversé le bois de Boulogne. Aux fortifications, le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, avec son état-major, attendait le shah pour le saluer.

Devant l'Arc-de-Triomphe, le corps municipal a été présenté au shah par le préfet de la Seine.

Le shah de Perse et le Président de la République ont ensuite

descendu la grande avenue des Champs-Elysées pour se rendre au palais du Corps législatif, choisi pour la résidence du souverain pendant son séjour à Paris.

Une foule immense affluait avec un respectueux empressement sur tout le parcours du cortége qu'elle saluait de ses acclamations.

Mardi le shah est allé à Versailles. A quatre heures et demie, sa voiture entrait dans la cour d'honneur du palais qui était garnie par le 4e dragons et par un détachement de gendarmerie mobile.

Le shah est descendu à droite ; il est monté dans la grande salle des réceptions au milieu d'une haie formée des plus beaux hommes de la garde de Paris en grande tenue. M. Buffet, entouré du bureau de l'Assemblée et de nombreux députés qui s'étaient joints à lui, a reçu la visite du shah.

Très peu de paroles ont été échangées ; mais elles ont été fort cordiales ; il a promis de venir, un jour de séance, voir nos représentants dans l'exercice de leur mandat.

Le cortége est revenu sur ses pas dans l'avenue de Paris et s'est arrêté dans la cour de l'hôtel de la préfecture, officiellement le palais du président de la République française.

Le colonel Lambert était sur le perron, qui attendait pour avertir le maréchal de l'arrivée du roi.

Le duc de Magenta, assisté de M. Feuillet des Conches, s'est porté à la rencontre de son hôte et l'a accompagné par le grand escalier d'honneur, décoré de massifs de fleurs et de verdure, et à travers la galerie des fêtes jusqu'au grand salon carré où, sous un dais de velours cramoisi, garni de crépines d'or, se trouvait un trône pour lui.

Le shah a demandé à être présenté à la maréchale.

L'entrevue n'a pas duré plus d'un quart d'heure.

Ensuite le maréchal Mac-Mahon est monté dans la voiture du shah, et ils se sont dirigés vers les jardins.

Les grandes eaux ont singulièrement intéressé le shah.

Il a même voulu voir de tout près au risque de se mouiller.

Le dîner a été servi dans la galerie des Glaces faisant face au parterre d'eau.

On ne s'est mis à table qu'à huit heures.

C'est alors que l'on a pu se rendre compte de la quantité de personnes venues à Versailles de Paris et des environs. Toutes les rues regorgeaient de curieux, de gens en quête de dîner.

Le shah était entouré de MM. Buffet et de Broglie, et vis-à-vis de lui, le maréchal de Mac-Mahon avait à ses côtés le grand-vizir et le frère du roi.

Pour faire une surprise au shah on avait fermé avec des stores vers les fenêtres de la galerie du Banquet, de telle façon que les préparatifs d'illuminations ne fussent pas divulgués par leur éclat.

Tout le parterre d'eau a été illuminé, et dans le fonds du tapis vert une grande pièce représentant un lion rouge, une couronne verte, surmontée du bonnet persan, masquait l'horizon, qui de vert qu'il est dans le jour, était complétement noir à neuf heures du soir.

C'est sur le bassin de Neptune qu'a eu lieu la fête de nuit. Une guirlande de verres de couleur l'encadre à fleur de terre, tandis qu'une colonnade, également en verres de couleur, forme, à hauteur des arbres, un second cercle de feu autour du bassin.

De la tribune d'honneur réservée au shah et aux invités officiels, ainsi que de la tribune réservée aux personnes munies de cartes, tribune placée immédiatement au-dessous de celle du shah, le coup d'œil est véritablement féerique. Les spectateurs ont à leurs pieds le bassin sur lequel glissent quelques barques noires montées par les artificiers. Au milieu du bassin, un orchestre a été dressé. Au-delà s'étend l'allée qui mène au château et qui resplendit de lumières. Il y a des verres de couleur dans les arbres, des verres de couleur dans les fontaines. L'horizon est fermé à l'extrémité de l'avenue par un portique de feu.

Le nombre de curieux qui se sont entassés autour de ce bassin, entre huit et dix heures du soir, est incalculable.

Une nuit splendide favorisait, du reste, la fête. La lune elle-même, qui un instant avait paru vouloir se voiler, s'était décidée au dernier moment à illuminer pour son propre compte, et se détachait en blanc sur le ciel bleu.

A dix heures dix minutes, un grand mouvement se produit dans la foule. L'orchestre nautique joue l'hymne persan, auquel des fanfares de cors répondent dans les profondeurs du parc. C'est le shah qui arrive; il prend place dans la tribune d'honneur.

Immédiatement des gerbes de feu partent de tous les coins du bassin qui s'éclaire de toutes les couleurs de l'arc-en ciel ; à droite et à gauche des fusées multicolores sillonnent les airs, tandis qu'au fond s'élèvent en éclatant des bombes rouges, bleues, vertes et blanches.

Pendant dix grandes minutes, c'est une succession d'éblouissements. Puis, une sorte d'écusson lumineux se détache de la fumée, écusson sur lequel on aperçoit le lion et le soleil de Perse. Quelques secondes de calme suivent, et le feu d'artifice recommence. Il se termine par un bouquet monstre.

A onze heures et demie du soir le pavé de Versailles retentissait encore sous les pas pressés des Parisiens, regagnant en hâte le chemin de fer.

A deux heures du matin, le dernier train rentrait en gare avec les retardataires.

L'escorte de dragons et les gendarmes ont reconduit le shah jusqu'au pont de Saint-Cloud, en passant par le boulevard de la Reine et l'avenue de Picardie.

Là les dragons ont fait volte-face et le shah est rentré dans ses appartements de Paris à une heure moins vingt minutes.

FRANÇOIS DE VALOIS,

DUC D'ALENÇON ET SEIGNEUR DE CHATEAU-THIERRY.

— François de Valois, fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, naquit en l'année 1554.

— A peine âgé de vingt ans, il était déjà dévoré d'ambition.

— Au mois de mai 1574, Catherine de Médicis, voyant le roi Charles IX sur le point de mourir, fit enfermer François dans une prison, dans la crainte qu'il ne s'emparât du trône, au préjudice de son frère Henri qui régnait alors en Pologne. En même temps, elle fit aussi arrêter et envoyer à la Bastille comme criminels d'Etat, les maréchaux de Montmorency et de Cossé, sous prétexte que ces deux seigneurs avaient l'intention de faire une entreprise en faveur du duc d'Alençon.

— Rendu à la liberté en 1575, le Duc se déclara Chef des Politiques, parti qui, formé pendant la Ligue, contribua puissamment à mettre Henri IV sur le trône.

— En 1578, il rassembla autour de Château-Thierry dont il était seigneur, une armée d'environ 10,000 hommes avec lesquels il comptait réaliser son rêve favori de régner sur la Flandre. Mais ses troupes, ne recevant point de solde, pillaient tout ce qui se trouvait sur leur passage ; « elles ruinèrent une partie du Laonnois où elles se comportaient comme en pays ennemi. » Le Gouverneur des Pays-Bas, voulant prévenir cette invasion, entra en France, et mit la Thiérache et le Laonnois à feu et à sang.

— Cependant, François de Valois ne renonça pas toujours à son projet. Au mois de juillet 1582, après un séjour de trois mois en Angleterre où il avait reçu toutes sortes d'honneurs, il leva de nouvelles troupes parmi lesquelles se trouvèrent 1500 Reîtres. Elles passèrent par le Rethélois où elles firent souffrir mille maux. Arrivées au Pays-Bas, elles firent de nombreuses courses, saccageant et brûlant l'Artois, le Hesdinois et autres pays voisins. Le duc d'Alençon prenait alors les titres de : François, Fils de France, frère unique du Roi ; par la grâce de Dieu, Duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Evreux et de Château-Thierry ; Comte de Flandres, de Hollande, de Zélande, de Zutphen, du Maine, du Perche, de Mante, Meulan et Beaufort ; Marquis du saint-Empire, Seigneur de Frise et de Malines, Défenseur de la liberté Belgique. Mais il ne resta pas longtemps en Flandre ; il en fut chassé cette même année 1582. Déjà, au mois d'août, lorsqu'il était à Bruges, on avait attenté à sa vie. Les conspirateurs étaient trente Espagnols sous la conduite d'un Flamand nommé Balduin attaché au service du prince de Parme. Ils furent découverts et moururent de différents supplices.

— Henri III n'ayant pas d'enfants, sa couronne devait revenir, après sa mort, au duc d'Alençon, plus jeune que lui; mais ce dernier mourut cinq ans avant son frère, à l'âge de trente ans. On lit, en effet, ce qui suit, dans le Journal du Règne d'Henri III, sous la date du 10 juin 1584 : « Le Dimanche di-
» xième juin 1584, environ midy, Monsieur (1) frère du Roy
» mourut au Chasteau de Chasteau-Thierry, d'un flux de sang
» accompagné d'une fièvre lente qui l'avoit petit-à-petit atténué
» et rendu tout sec et étique. Il disoit que depuis qu'il avoit été
» à Paris voir le Roy son frère (qui fut à Carême-prenant) il
» n'avoit point porté de santé, et que cette veuë et la bonne
» chere qu'on luy avoit faite à Paris, luy coustoit bien cher ; ce
» qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et ap-
» préhensions. »

— Le roi de France fit faire à son frère des obsèques magnifiques. Le 21 le corps fut amené à Paris et déposé d'abord à Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques, puis transféré le 25 en grande pompe à Notre-Dame où fut célébré un service religieux le 27, en présence d'une foule nombreuse. On y remarquait le roi, la reine et un grand nombre de Gentilshommes, Seigneurs et Princes, Evêques et Cardinaux tous vêtus de deuil. Messire Regnault de Beaune, archevêque de Bourges, prononça l'Oraison funèbre.

(Communiqué par Ars. Leduc.)

LE DROIT.

Du bon vieux temps, amis, je ne veux pas médire
Quoiqu'il n'ait point été ni si bon ni si bien
Que quelques grands esprits s'épuisent à le dire
Quelques-uns étaient tout : les autres n'étaient rien.

Ce n'est point en un jour que l'on a fait une France.
Toutes nos libertés sont filles de nos pleurs
Dans chaque enfantement Dieu mit une souffrance
Et couché le Progrès sur un lit de douleurs.

Je vous salue ô lys, et vous Jeunes abeilles
Dont l'essaim d'or parut sur nos pampres vermeilles.
Je n'examine point ce que le sol vous doit.

Je veux seulement voir dans la sombre caverne
Où surgit d'Avenir l'Histoire pâle et terne
La Force dédaigneuse en lutte avec le droit.

---

(1) « C'est le premier prince du sang qui porta ce titre. »

LE CARILLON DE CAMBRAI
ET LA CLOCHE DES HEURES

Il faut avoir vu de près l'énorme matériel de ce carillon descendu de son campanile, et qui ne se compose pas de moins de 37 cloches, dont plusieurs sont très fortes, sans compter la grosse cloche des heures, pour comprendre l'excessive fatigue que doit éprouver l'artiste chargé de mettre en branle ce gigantesque et bruyant instrument

Voici comment s'exprime M. Fétis, le savant musicien belge, au sujet du carillonneur en général :

« Il ne suffit pas d'entendre un carillonneur pour se faire une idée juste de son mérite et de la difficulté de son art ; il faut aussi le voir se livrer à son pénible exercice. Deux claviers sont placés devant lui : le premier est destiné aux mains, pour exécuter les parties supérieures ; l'autre, qui doit être joué par les pieds, appartient à la base. De gros fils de fer partent de toutes les cloches, et viennent aboutir à l'extrémité inférieure de chaque touche de ces claviers. Ces touches ont la forme de grosse chevilles que le carillonneur fait baisser en les frappant avec le poing ou le pied.

L'artiste est assis sur un siége assez élevé pour que ses pieds ne posent point à terre, afin qu'ils tombent d'aplomb et avec force sur les touches qui appartiennent aux grosses cloches. Le poids de ces cloches exige une force musculaire peu commune pour les mettre en mouvement. Telle est la violence de l'exercice des deux bras et des deux pieds qu'il serait impossible à l'artiste de conserver ses vêtements ; il ôte son habit, trousse ses manches, et, malgré ces précautions, la sueur ruisselle bientôt sur son corps, etc… »

Ainsi que l'indique son nom carillon, (dérivatif de quadrille), les premiers instruments de cette nature furent d'abord de quatre cloches, et l'invention n'en paraît pas antérieure au XVe siècle. Dès cette époque, et surtout au siècle suivant, presque toutes les villes de Flandre et de France avaient leur carillon, accessoire indispensable du beffroi et de son horloge. Parmi ces instruments, celui de Dunkerque était un des plus célèbres. Quelques-uns des airs qu'il faisait entendre mécaniquement sont devenus populaires, entre autres la Ronde qui se dansait sur *l'air du carillon de Dunkerque*.

Parmi les villes de Flandre, Cambrai ne resta pas en arrière ; dès l'année 1558 il eut son carillon, composé de dix cloches millésime de 1558, que l'on retrouve sur neuf des cloches récemment descendues. Une autre sans date paraît avoir été fondue à la même époque et formerait la dixième. Plus tard, en 1597, 1673, 1682 et 1718, le nombre en fut successivement augmenté et porté à 37, qui forme le carillon actuel.

La cloche des heures, vraiment remarquable, peut être comparée pour la force à celle que renferme le beffroi et connue sous le nom de *cloche du roi*. Elle a été fondue en 1690, en remplacement de celle cassée en 1677, pendant le siége de la ville par Louis XIV. Son diamètre est de 1 m. 53. On y trouve l'inscription suivante :

Ludovico Magno regnante, de Montbront gubernante, restauratum est hoc tintinnabulum quassatum in obsidione anni 1677. Reddunt Deo et regi gratias senatus populusque Cameracensis, anno Domini 1690. Cameraci per Tossanum et Petrum Cambron Insulenses (sic).

Voici, d'après la *Gazette de Cambrai*, les incriptions recueillies sur les diverses cloches du carillon :

1° Cloche dite des *demi-heures*, et qui, avant l'établissement de la nouvelle horloge en 1839, sonnait la demie. Diamètre, 1 mètre 05 ; heuteur, 0, 80.

On y lit :

Ceulx de Cambray nous firent ferre pour ulx servir de jour et nuict par un nomê maistre Jan Serre 1558. Ut.

2° Autre cloche :

Suis Joyeuse ; nous fit Serre deulx 1558.

3° My je suis troiseims appelée en Cambray ville renomée nous fit mettre Jan Serre 1558.

4° Fa quatriesme suis par amour lie et de Cambray la plus Jollie 1558.

5° Ceux de Cambray me firent ferre sol pou resjouir le populaire (sans date).

6° Jay par ma bonne armonie de Cambray la gent resjouie 1558.

7° Septiesme dappiaulx lon me nomme Cambray le voeult et sy l'ordonne 1558.

8° Dedans Cambray ville plaisante à la huitiesme je suis resonnante 1558.

9° Pour l'observance de lacoord Cambray me fit sonner en fainte 1558.

10° Pour en cadence darmonie Cambray si me treuve jollie 1558.

11° Me fecit Isaias Howin 1597.

12° Une autre avec la même inscription.

13° Anor suis nomée 1597.

14° Alionor sui nomée 1597.

15° Catherine sui nomee 1597.

16° Bonne aventure suis nommee annee 1673.

17° Adrien Perdrix mat faict a Valentiennes 1682.

18° Jacques Perdrix mat faict 1682.

19° Ave gratia plena 1682.

20° Claude Perdry mat faict a Valenciennes 1718.

21° Une autre avec la même inscription.

Enfin, 16 cloches de moindres dimensions et sans légende. La trente-septième et dernière n'offre en diamètre que 0, 15 c. et 0,12 en hauteur.

Les deux automates *Martin* et *Martine* ont également quitté le poste élevé où depuis l'an 1510, ils ont annoncé l'heure à tant de générations. Vrais modèles des ménages cambrésiens, les deux maures sont majestueusement descendus, côte à côte, dans l'après-dîner du jeudi 12; Martine eut la galanterie d'apporter dans sa jupe quantité de dragées que l'on jeta avec largesse aux enfants de la cité.

Aujourd'hui les deux époux ont été déposés dans la salle dite *des mariages,* du nouvel Hôtel-de-Ville, en compagnie des cloches du carillon qu'ils ne devaient point quitter, et ils pourront tout à leur aise y célébrer le septième jubilé cinquantenaire de leur installation à Cambrai.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

Le parc et le palais de l'Exposition ont été assaillis le dimanche 6 juillet par un des plus terribles ouragans dont Vienne ait gardé le souvenir, et on a craint pendant une partie de la journée des malheurs irréparables.

Bien que le soleil se fût levé splendide et que l'état du ciel promît un vrai dimanche, vers midi le vent s'éleva brusquement, de gros nuages noirs apparurent dans le nord et, une demi-heure plus tard, l'orage se déchaînait avec violence. Nous avions affaire à un véritable cyclone soulevant dans sa course de tourbillon des montagnes de poussière, éclatant en pluie torrentielle et en grêlons plus gros que des noisettes, brisant et renversant tout sur son passage, et cela au bruit du tonnerre qui ne cessait de gronder et à la lueur des éclairs qui brillaient comme en pleine nuit, tant le jour s'était obscurci.

En moins d'une heure, les rues se changèrent en torrents, grâce à l'insuffisance des bouches des égoûts eux-mêmes, car Vienne n'a que les apparences d'une grande ville et certains services, celui de la voirie, par exemple, y sont à l'état le plus primitif.

Quant au Prater, le parc au milieu duquel a été construit le palais de l'Exposition, il s'était subitement transformé en un grand lac de vase et de boue, où les voitures, entraînées par des chevaux affolés, disparaissaient dans la tourmente.

Les tramways, envahis par les promeneurs qui s'y étaient réfugiés en proie à une véritable terreur, car la foudre tombait à chaque instant sur les arbres dont le vent arrachait des branches énormes; les tramways, dis-je, avaient de l'eau jusqu'au-dessus des roues, et semblaient des embarcations de forme bizarre chargées de naufragés.

C'était un spectacle navrant que de voir ces innombrables boutiques de saltimbanques dont le parc est semé devenir la proie de l'inondation et menacer de s'écrouler les unes après les autres. On craignait surtout pour les constructions élevées, mais elles ont résisté, et le phare monolithe de M. Paul, où se font les curieuses expériences électriques, a tenu bon, bien que ses parois n'aient que 20 centimères à peine d'épaisseur.

Mais c'est dans l'intérieur du palais surtout que les dégâts ont été considérables ; la rotonde est devenue instantanément une large pièce d'eau ; les Tritons de la fameuse fontaine de Durenne qui en occupe le centre n'en avait jamais autant eu à leur disposition. Dans la section française, il y a des pertes irréparables.

Les expositions les plus maltraitées sont celles de Lyon ; quatre vitrines y sont à peu près dévastées ; celles de M. Meunier, du boulevard des Capucines ; dix de ses splendides rideaux de mousseline brodée sont bons à envoyer au blanchissage ; et enfin celle de M. Penon, le tapissier, qui a perdu, grâce à cet orage, deux des inimitables panneaux en satin peint et teint qui étaient la merveille de son exhibition. De plus, enfin, un des plus vastes des objets exposés a tout à fait disparu, c'est le ballon captif. Il était gonflé, tout prêt pour les expériences qui devaient commencer le lendemain. L'ouragan ne lui a pas permis d'attendre, il l'a enlevé avec les poteaux qui le retenaient au sol. Le soir même une dépêche signalait le passage du malheureux aérostat au-dessus de Venise. Dieu sait ce qu'il est devenu ensuite !

Ce qui a résisté surtout à la violence du vent d'une façon remarquable et tout à fait inattendu, ce sont les tentes de M. Walcker, du Bazar du voyage. On croyait bien ne plus retrouver un seul de ces élégants et légers abris. Au contraire, ils sont tous restés debout, et l'immense tente de M. Walcker a élevée pour l'Exposition des fleurs, bien qu'offrant à l'orage une surface considérable, n'a pas bronché.

Notre éminent commissaire, M. du Sommerard, était arrivé au palais dès le commencement de la tempête, et grâce à la rapidité avec laquelle il a organisé les secours, des vitrines menacées ont été épargnées et il sera possible de réparer une partie des dégâts. Lorsque je suis sorti avec lui de l'Exposition, à sept heures du soir, le Prater présentait l'aspect d'une forêt où cent bûcherons s'étaient frayés un passage à coups de hache.

En ville, les ravages n'ont pas été moins grands. Pour ne parler que de mon quartier, le faubourg de Leopoldstadt, l'inondation y a si bien tout envahi, que le soir même il y avait plus de deux mètres d'eau dans les caves de l'hôtel Donau et que toutes les provisions étaient noyées. M. Traut, le directeur de cet établissement princier, le plus grand et le mieux compris de Vienne, a dû prévenir ses pensionnaires qu'il ne pourrait les nourrir le lendemain.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

§ 5. Lien d'un premier mariage.

On ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier. (C. civ., art. 147.)

L'article 227 du Code civil admettait trois causes de dissolution du mariage : la mort de l'un des époux, le divorce légalement prononcé et la mort civile.

Le divorce est la dissolution du mariage prononcée par la loi, sur la demande des époux ou de l'un d'eux. Il a été aboli par la loi du 8 mai 1816.

La mort civile est l'état d'un individu qui a perdu tout droit civil, et qui est réputé retranché de la société. La mort civile a été abolie par la loi du 31 mai 1854.

Par suite de l'abolition du divorce et de la mort civile, la mort de l'un des époux est la seule cause possible de dissolution du mariage.

Après la mort de la femme, le mari peut se remarier dans tel délai qu'il le juge à propos ; mais la femme ne peut contracter un nouveau mariage qu'après dix mois révolus depuis la dissolution du premier. (C. civ., art. 228.) Cette disposition, motivée d'ailleurs par des raisons de convenance faciles à comprendre, a surtout pour but de lever l'incertitude qui existerait sur la paternité des enfants.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

IV.

RAOUL A CLAUDINE

Nous nous verrons demain encore. Vous dire le bonheur que j'ai ressenti lors de notre dernière entrevue serait impossible. Chaque jour cette flamme que vous avez allumée en moi la première fois que je vous vis, acérait de plus en plus et certes, si je devais être si heureux que vous acceptassiez l'offre que je vous fais de mon cœur, je vous vouerai ma vie toute entière. Vous

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

1° Voir la *Petite Revue* depuis le n° 14.

m'avez appris à être bon et charitable Claudine ne vous arrêtez pas en si beau chemin et quoique la veuve n'ait bientôt plus besoin de vos secours ne manquez pas d'y aller pour admirer les heureux que vous avez fait. Vous me permettrez d'en prendre ma part. Je vous attendrai pour recevoir de votre bouche une parole d'espoir.

A demain, R.

CLAUDINE A RAOUL

Vous avez lu dans mon cœur ce matin je n'ai pas eu le courage de vous laisser dans l'abandon alors que vous me disiez que vous pourriez vivre pour moi. Je vous ai serré la main avec toute la franchisse que m'inspirait un doux sentiment de mon cœur. Il battait bien fort Raoul, toutes les émotions des premiers instants me sont venues à la pensée et j'étais heureuse de vous prouver toute mon..... affection... Vous me l'avez dit : Je vous aime Claudine. Oh ! Raoul ces paroles m'ont fait du bien je ne m'étais donc pas trompée et je vous l'ai témoigné en vous abandonnant ma main.

Pourquoi ne vous dirai-je pas Raoul, qu'un pressentiment me chagrine. Je suis plus triste depuis que je vous ai laissé lire dans mon âme. On n'est pas triste d'un bonheur qu'on espère. Mais que vous dis-je là ? Raoul. J'ose vous le dire car, j'ai conscience de ce que je fais. Vos sentiments sont si conformes aux miens et à ceux de mon père que je ne doute pas que votre demande ne soit agréé. Je n'avais pas d'occupation et maintenant mes pensées trottent dans mon cerveau. Vous devinez à qui je pense. Vous remettrez vos lettres dans le lieu ou je vous ai vu la 1re fois. Oh ! j'aime à les revoir ces herbes qui ont été les premiers témoins de ces premiers épanchements, cet endroit où vous me remîtes ce livre, là où quelques jours plus tard votre noble générosité se fit connaitre.

Adieu Raoul ! à nous revoir. C.

(A suivre). A. L.

NOUVELLES

∴ Samedi dernier, vers midi, une petite fille âgée de dix mois, demeurant rue des Glacis, s'est noyée dans une mare d'eau d'un mètre carré de largeur sur 50 centimètres de profondeur.

Sa mère, Madame Brunelet, qui n'était pas loin de là, occupée à ramasser du bois, accourut aussitôt et réussit à la retirer de l'eau encore en vie. Mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la pauvre enfant ne tarda pas à succomber.

∴ Le même jour, vers six heures du soir, un jeune garçon âgé de 10 ans, est tombé dans le canal, à l'écluse du pont d'Isle, en voulant traverser un bateau.

Il en a été retiré aussitôt par le nommé Comblin, âgé de 17 ans, marinier, aidé de son père.

∴ Mardi, vers 5 heures 1/2 du matin, on a retiré du canal, au Vieux-Port, le cadavre du sieur Valter, âgé de 42 ans, débitant de boissons, rue de la Grange ; il était atteint d'aliénation mentale.

.·. Contrairement à la tradition, le temps le plus splendide a favorisé cette année la fête de Rouvroy.

Les habitants ne sont pas encore revenus de leur étonnement.

Quelle animation joyeuse et quelle énorme affluence ! Tout Saint-Quentin tenait sur la route de Rouvroy.

Les organisateurs des deux bals qui se sont partagé la foule n'ont pas eu dimanche et lundi à verser des pleurs amers sur une caisse vide.

On a beaucoup admiré l'aspect féerique des illuminations du jardin du Pont de Rouvroy et l'élégance du pavillon destiné à l'orchestre, qui a fait merveille, comme Braillon l'avait promis.

Si le temps persiste dans ses favorables dispositions, le jardin du Pont de Rouvroy ne pourrait-il offrir encore quelques soirées à ses nombreux habitués ?

.·. Le 3 juillet à 9 heures 1/2 du soir, les employés de la sucrerie de Dizy-le-Gros ont saisi à la Malmaison, 107 kilog. de tabac de contrebande, ainsi que le cheval et la voiture servant de moyen de transport.

Un des fraudeurs a été mis en état d'arrestation.

.·. Il paraît à peu près certain que le procès du maréchal Bazaine sera jugé dans la première quinzaine du mois de septembre.

C'est à Compiègne que siégera le conseil de guerre.

.·. Ce n'est que le 3 ou le 4 août qu'aura lieu l'arrivée des troupes françaises à Nancy. Du 20 juillet au 4 août, cette ville sera occupée par un bataillon de gendarmerie mobile venu de Versailles.

La Meuse et les Ardennes commenceront à être occupées par l'armée française à partir des 17 et 18 juillet.

.·. Le duel entre MM. Paul de Cassagnac et Ranc, a eu lieu lundi matin, à Bettembourg, la première station de la frontière de Luxembourg.

A deux heures vingt-cinq minutes les adversaires étaient en présence. A la première passe M. de Cassagnac a été blessé à l'avant-bras. A la seconde reprise M. Ranc a été à son tour touché au poignet.

Le duel a cessé alors.

Les blessures n'offrent aucune gravité.

.·. On se rend passible de peines correctionnelles en adressant à une personne des cartes postales qu'elle est qualifiée d'une manière injurieuse et diffamatoire.

C'est ce que vient de décider le tribunal de la Seine en condamnant à 80 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts M. Vermeil, qui avait injurié et diffamé M. Mathieu par carte postale.

.·. La représentation donnée mercredi soir par le Cirque Anglo-Américain, a été des plus attrayantes et des plus variées.

Mentionnons au courant de la plume la grâce de la petite Jenny, une célébrité en bouton ; le grand travail à cheval de M. Artizelli ; l'adresse de M. Carriot, un des plus remarquables jongleurs à cheval ; le saut des ballons oriflammes, par la charmante Mlle Carrie Bell ; les gracieux et surprenants exercices de M. Trappnell sur la corde volante et de M. Alex. Artizelli sur la corde raide ; la barre fixe par les frères Lockhart, dont l'élégante souplesse a été très appréciée ; les chevaux dressés en liberté, *Negus*, *Emir* et *Allah*, dont la beauté non moins que la docilité merveilleuse ont obtenu une large part de bravos, et enfin le talent hors ligne de M. W. H. Bell, qui est certainement un des plus hardis et aussi un des plus gracieux écuyers que nous ayons admirés depuis longtemps. Il est d'une incroyable adresse.

Les gymnasiarques sont des plus remarquables et leurs curieux exercices n'ont cessé de captiver l'attention générale. Leur souplesse et leur agilité sont vraiment extraordinaires.

Le spectacle s'est terminé par l'exhibition des bêtes féroces.

La représentation donnée jeudi à trois heures au profit du monument que la ville de Saint-Quentin doit élever en l'honneur des soldats morts pour la patrie, a produit, une somme de 509 fr. 50.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A. Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus. illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 78 00 Choix .. bonnes marques 77 à 78 Courantes 73 .. à 75.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 74 25 4 m. — à 70 25 aout 74 — à 74 25 Supérieures: courant du mois 75 75 à 74 .. 4 mois .. à 70 — juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 88 75 tout fût disposé 87 25 épurée en tonne 96 75 lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 9· 50 Cour. du m. 91 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 .. à 55 50 *Cote commerciale*, dispon. 55 50 a 56 — courant du mois 55 50 4 mois 58 00 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	—.. à 64 75
Blanc n° 3 disponible,	74 50 à — —
Bonne sorte,	156 .. à .. ..
Belle sorte,	157 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 — à .. ..
Blanc n° 3 » »	75 00 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1900	315	1001	93
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Prix. 1re qualité.	1 86	1 72	1 90	1 65
2e qualité.	1 78	1 64	1 75	1 58
3e qualité.	1 68	1 52	1 45	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. 17 00 Escourgeons 15 50 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 36 25 2e — — Seigle .. — Orge 22 25 Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 38 25 2e 37— 3e 35 — Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. — de mars — — Avoine 1re 24— 2e — — Farine 1re 50 — 2e 48 — Foin 7 20 Paille 4 80 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hect.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 61 75
— — au-d. 7 .. ..
— — 10 à 13 60 ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 74 50. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 12 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 160 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 54 00 à 55 50 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza — .. épurée — — Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin 81 50 Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 36 55 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 50 quin. Seigle 00 00 Orge .. —Farine .. .. à 48 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. »» à 00 Froment n. v 1re 36502e 38 .. — Seigle 20 50à — Avoine 23 00 à 24 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 49 .. —à 48

Péronne. Blé 1re 28 25 2e 27 50 3e 25 25 Méteil 18 84 Seigle 1re 15 25 2e 14 75 Orge 1re 14 00 2e 13 50 Pamelle 1re — .. 2e 00 00 Avoine 1re — 12 2e 11 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 37 33 3e — — Avoine — 00 Orge — .. Pamemelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 28 50 2e 27 75 3e 25 50 Escourgeon 23 50 Seigle 21 00 Féverolles 20 00 Avoine 23 75 Œillette, ... Colza — 00 Orge 22 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 57 50 à — 00 Seigle 19 .. Orge — .. Avoine — .. Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 00 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 25 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine .— Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 29. 20 Juillet 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(*Affranchir.*)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE MOBILE BRETON

EPISODE DE LA BATAILLE DE VENDOME

A M. Edouard D.

La nuit tombe ; la neige que la bise fait tourbillonner couvre le champ maudit où tant de braves défenseurs de la cause sacrée de la patrie ont trouvé un glorieux destin ; près d'une haie est étendu un mobile mortellement blessé ; sa tête est nue, son uniforme en lambeaux est ensanglanté ; ses mains sont crispées ; son fusil git à deux pas de lui.

*
* *

Le froid a engourdi ses membres ; il ne peut faire un mouvement ; la soif et ses blessures lui font éprouver d'atroces douleurs ; il pousse de temps en temps un faible gémissement au-

quel répond le cri lugubre du corbeau qui tournoie au dessus de sa tête.

*
* *

Il est jeune ; c'est à peine s'il a vu vingt-cinq printemps ; il est beau ; le regard de son grand œil bleu, expressif et doux faisait rêver les femmes sur lesquelles il l'arrêtait ; il est noble, d'antique noblesse : son nom fut jadis illustré par un compagnon de Duguesclin ; sa fortune qu'il employait à faire le bien est presque royale; il possède un vaste domaine dans un coin fertile de la Bretagne.

*
* *

En cette heure suprême, où il entrevoit d'autres horizons, sa pensée marche avec une extrême rapidité ; divers tableaux passent devant ses yeux ; en un instant ; des souvenirs de diverse nature assaillent son esprit.

*
* *

Il se revoit, enfant docile et doux, recevant dans la maison paternelle les leçons d'une mère vertueuse et pieuse qui essaie de le dédommager par sa tendresse éclairée des rigueurs d'un père austère et sévère ; puis écolier studieux et pensif se faisant remarquer par sa constante application au travail et ses succès, et sentant son cœur palpiter aux noms d'honneur, de poésie et de gloire.

*
* *

Il se revoit au sortir du collége, au milieu des séductions d'une grande ville, amoureux de tout ce qui-est grand et bon, savourant la vie avec délices, mais ne tombant dans aucune des embûches qu'il rencontre à chaque pas ; puis revenant dans sa Bretagne et par de tendres attentions et des soins intelligents consoler sa mère de la perte de son époux et veiller sur sa sœur adolescente avec la sollicitude d'un père et d'un ami.

*
* *

Il se revoit combattant une passion coupable avec l'énergie qu'un homme digne de ce nom doit apporter dans toutes les luttes sérieuses de la vie, et après bien des défaillances, bien des angoisses, parvenant à arracher de son cœur l'image d'une femme qu'il aimait avec le feu qui dévore à vingt ans; et pourtant elle était jeune, belle, d'une beauté originale et captivante, pleine d'esprit, de talents, et bien plus elle l'adorait.

*
* *

Il se revoit dans une tour solitaire essayant de percer les arcanes de la science, entouré d'un attirail savant, jetant sur le

papier des vers touchants, méditant sur l'instabilité des choses humaines, sur les merveilles de la nature et glorifiant Dieu.

*
* *

Quand un danger sérieux menaça son pays, il ne gémit pas éternellement sur les calamités publiques, il jeta sa plume, ferma ses livres et quitta son château en emportant la bénédiction de sa mère éplorée ; sans hésitation sinon sans regret, il vola là où la voix du devoir l'appelait ; il dédaigna un grade qu'il n'aurait tenu que de la faveur et prit place dans les rangs des paysans qui, au moyen-âge, auraient été ses vassaux ; il ne voulut se distinguer que par son intrépidité et son stoïque mépris de la mort.

*
* *

Ah ! qu'il comprenait bien le sens et la valeur des mots : héroïsme, honneur ; ce n'était pas un Gaulois dégénéré ; en lui tous les bons sentiments étaient vivaces ; et c'est en songeant à cette cruelle devise de l'Armorique : Pour la patrie, avec l'aide de Dieu, qu'il marchait au combat.

*
* *

Personne n'entend ses gémissements ; personne ne vient le relever puis panser ses blessures ; ici son agonie commence, il fait une dernière prière ; il donne une dernière pensée à sa mère, et à son pays envahi ; encore quelques minutes et son cœur cessera de battre, et ses yeux seront fermés pour toujours, son âme siége de tant de vertus, son âme immortelle remontera vers le foyer de lumière d'où elle est partie.... Demain une fosse creusée à la hâte recevra le corps du noble jeune homme.

C. L. Dowa.

Cambrai 3 avril 1873,

ÉTUDE SUR LA GRÈCE ANCIENNE *(1)*

Histoire du siècle de Périclès, par M. E. Filleul.
2 vol. in-8°, Firmin Didot, 1873

Au commencement du Ve siècle Darius et Xerxès envahirent la Grèce. Le péril réunit un moment les petits Etats grecs si divisés, si jaloux les uns des autres, et éveilla dans les esprits l'idée d'une patrie commune. Mais bien avant la fin de la guerre cet accord fut rompu. Les Lacédémoniens attendirent l'époque favorable de la pleine lune pour se joindre aux Athéniens et

(1) Voir les nos 11, 12, 14, 15, 17 de la *Petite Revue*.

n'arrivèrent que le lendemain de la bataille de Marathon ; mais enfin ils arrivèrent. Les Etoliens, les Thébains, les Béotiens se soumirent à Xerxès sans coup férir ; les Argiens, mécontents de n'avoir pas obtenu le commandement de la flotte des alliés, se rangèrent du parti de l'ennemi; les Crétois et les Corcyréens demeurèrent neutres. Les Athéniens avec les Spartiates et quelques autres alliés tinrent bon, et à Salamine, à Platée (1) à Mycale défirent les Perses. Cette lutte coûta cher aux Athéniens : Athènes fut brûlée et l'Attique ravagée, mais elle leur donna l'*hégémonie*, qui, jusqu'alors, avait appartenu aux Spartiates.

Toute belle que soit l'histoire des guerres médiques, je n'ai pas l'intention de la raconter ici ; ce serait prendre une peine inutile ; le lecteur l'ayant lue dans Hérodote et la connaissant mieux que moi. Qu'est-ce d'ailleurs qu'une bataille, défaite ou victoire, sinon un fait accidentel et fortuit qui n'est suivi de grandes conséquences que si des causes générales ont produit et préparé ces conséquences ; de même que la main d'un enfant peut faire crouler une maison minée par le temps, pourrie par l'humidité, rongée par les insectes. Ce sont ces causes générales (institutions, mœurs, état d'esprit) que je vais tâcher de montrer. Comment et pourquoi la race *ionienne* succéda-t-elle à la race dorienne et s'imposa-t-elle alors (476) à toute la Grèce comme un modèle et une maîtresse ? C'est là la question importante ; tâchons de la mettre dans tout son jour.

Rouvrons l'atlas, et jetons de nouveau les yeux sur la carte de la Grèce ancienne. Entre la Béotie où elle commence et le Péloponèse où elle finit s'étend l'Attique, qui, large d'abord de douze lieues, s'amincit à mesure qu'elle s'allonge. C'est sur cette langue de terre, plus petite que le plus petit de nos départements, creusée et découpée par le golfe Saronique, c'est sur ce sol peu fertile que vient « la gent attique, » comme l'appelle Aristaphane, la plus belle et la plus artiste de toutes les races.

De mœurs douces, l'esprit et l'âme portés vers la joie, la beauté, la subtilité ingénieuse et gracieuse, les Athéniens cherchaient en tout l'agrément et le plaisir ; très sobres, se contentant d'un poisson ou d'un plat de lentilles, apportant dans la construction et dans l'aménagement de leurs demeures particulières une grande simplicité et une grande économie (2) ; ils

(1) La victoire de Platée fut due surtout au courage des Lacédémoniens. Cependant, dit M. Filleul : « la voix publique n'en proclama... pas moins, avec Hérodote, que les véritables sauveurs de la patrie étaient les Athéniens et qu'ils étaient les seuls chefs possibles du mouvement parchellénique. » C'est qu'Athènes avait eu toute l'initiative de la guerre et que Sparte ne s'y était décidée qu'après bien des hésitations.

(2) Quelques débris de fondations, quelques passages d'auteurs, quelques pages de Vitruve, restent seulement pour nous donner une idée des habitations particulières des Grecs : des Grecs riches, bien

voulaient que leurs édifices publics, leurs temples fussent les plus magnifiques de toute la Grèce. Aussi était-ce un sujet d'étonnement pour le voyageur que de voir ces monuments superbes s'élever au milieu de rues étroites et sales, à côté de maisons petites et mal bâties. Ce soin des choses extérieures et ce peu de souci des choses intérieures s'expliquent parfaitement : ils vivaient sur l'agara et le pnyx, dans les gymnases et les Palestres, et ne rentraient chez eux que pour manger et dormir.

L'amour de l'indépendance et le goût de la parole qui, déjà chez Homère, sont les traits principaux et caractéristiques de l'Athénien ont atteint à ce moment de leur histoire, tout leur relief et toute leur intensité. A Athènes, « tout dépendait du peuple et le peuple dépendait de la parole. (1) »

II.

L'éducation, chez eux, ne contrariait point la nature. Dès que les enfants savaient lire et écrire (ce qu'on leur enseignait vers l'âge de 7 ans) (2) on leur faisait chanter et jouer sur la lyre les meilleures poésies lyriques, en même temps ils apprenaient par cœur quelques livres dogmatiques choisis. Ici cesse l'éducation générale et on laisse les jeunes gens « comme des poulains consacrés aux dieux, errer et paître en liberté pour voir s'ils trouveraient la sagesse et la vertu (1). » Ils allaient aux sophistes, et ceux qui ont lu Platon savent comment pensaient et vivaient les meilleurs d'entre eux ; voilà pour l'esprit. Quant au corps, l'orchestrique et la gymnastique se chargeaient de le former. On a conservé les noms de deux cents danses grecques. Aristophane nous montre les enfants âgés de seize ans se rendant nus, marchant en bon ordre, chez le maître de cithare, même lorsque la neige tombait en flocons. Ils s'asseyaient et ils chantaient, sur le

entendu, car pour les pauvres, leurs maisons étaient, comme encore ajourd'hui, d'une simplicité rudimentaire. Ces maisons, riches donc, paraissent avoir été plus petites proportionnellement que celles des Romains... Les dispositions principales étaient à peu près les mêmes. Un corridor, ouvrant sur la rue et gardé par un esclave portier, conduisait à une petite cour carrée entourée des quatre côtés d'appartements destinés aux hommes ; c'était l'andronitis. Au fond une autre porte conduisait à une seconde cour entourée des appartements de la maîtresse de la maison et des autres femmes libres ou esclaves : c'était le gynécée. A Athènes où le terrain était rare, les maisons avaient souvent deux étages. Dans ce cas, il n'y avait qu'une cour : l'andronitis occupait un étage et le gynécée l'autre. » E. Filleul.

(1) Fénélon.

(5, Quant à l'âge qui suit celui-là (le premier âge), qui s'étend jusqu'à cinq ans, on ne peut encore en exiger ni une application intellectuelle, ni des fatigues violentes qui arrêteraient la croissance, mais on peut lui demander en activité ce qu'il faut pour éviter une entière paresse de corps... L'éducation comprendra deux époques distinctes, depuis sept ans jusqu'à la puberté, et depuis la puberté jusqu'à vingt-et-un ans. (Aristote, politique ; traduction de Barthélemy-Saint-Hilaire).

mode dorien, l'hymme « Pallas, dévastatrice des cités » ou « Un cri s'élève au loin. » Les jeunes gens des meilleures familles se disputaient la gloire du chant, de la danse, des poses plastiques. Après la victoire de Salamine, Sophocle, tout jeune et très beau, dansa nu le poéan devant le traphée.

Pour être ce que nous appelons maintenant un gentleman (1) il fallait avoir fréquenté les gymnases. Ceux qui excellaient dans les exerçises gymnastiques « étaient à certaines époques récom-
» pensés par des prix qui étaient un sujet de triomphe pour les
» familles des vainqueurs comme les prix olympiques l'étaient
» pour la nation tout entière. Celui qui remportait un de ces
» prix devait nécessairement être le champion de sa patrie dans
» les grands concours internationaux pour les luttes de même
» nature. » Aussi tous les citoyens libres se rendaient-ils aux gymnases pour assister aux exercices de la jeunesse, hommes politiques, savants, artistes, voyageurs, philosophes surtout.

A dix-huit ans, le jeune homme devenait éphèbe et son père le présentait aux démotés qui, s'il était enfant légitime, l'inscrivaient sur le registre lexiarchique comme citoyen du dênce.

(A suivre). Albert Bosquette.

A MEYERBEER

—

Je veux encor payer tribut à ton génie
Meyerbeer, car tes chants terribles ou joyeux
Brodés sur les accords d'une mâle harmonie
De terreur et d'amour ont fait briller mes yeux.

Soit que Raoul oublie aux pieds de sa maîtresse
Sa haine et ses amis menacés par le fer ;
Que Robert affolé d'amoureuse tendresse
Brave pour l'assouvir et la mort et l'enfer;

Soit que Jean saisissant sa harpe prophétique
Entonne en frémissant son immortel cantique,
Hors du monde réel mon rêve prend l'essor

Et je vois au séjour des gloires immortelle,
Etrange accouplement, l'Archange aux noires ailes
Avec un Séraphin portant la lyre d'or.

A. Julius.

---

(1) Kalokagathas.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ relatif aux Communes qui ont changé de nom pendant la Révolution (1).

Nous, Préfet du département de l'Aisne,

Vu l'ordonnance du Roi, en date du 8 juillet 1814, portant que les Communes qui ont changé l'ancien nom qu'elles avaient antérieurement à 1790, et qui ont conservé une nouvelle dénomination, reprendront cet ancien nom,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. — La commune de *Genlis*, canton de Chauny, arrondissement de Laon. reprendra le nom de *Villequier-Aumont;*

La commune de *Rozoy-Courdoux* , canton d'Oulchy-le-Château, arrondissement de Soissons, reprendra le nom de *Grand-Rozoy ;*

La commune de *Chézy-sur-Marne*, canton de Charly, arrondissement de Château-Thierry, reprendra le non de *Chézy-l'Abbaye ;*

La commune de *Licy-Clignon*, canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry, reprendra le nom de *Licy-les-Moines ;*

La commune de *Marizy-le-Grand*, canton de Neuilly-Saint-Front, même arrondissement, reprendra le nom de *Marizy-Sainte-Geneviève.*

Art. 2. — Expédition du présent adressé aux Sous-Préfets des arrondissemens desquels ressortissent les susdites communes, pour, par eux, être transmise aux Maires, qui devront le transcrire, chacun en ce qui le concerne, sur le registre des délibérations.

Art. 3. — Les Sous-Préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, en l'Hôtel de la Préfecture, le 12 février 1816.— Marquis de Nicolay.

(Communiqué par Arsène LEDUC.)

HYGIÈNE. (1)

DES HABITATIONS *(Suite).*

Beaucoup de marchands à Paris, couchant à l'entre-sol ou dans une petite chambre sans cheminée, se servent de ce

(1) Guise s'était appelé *Réunion-sur-Oise*, — Saint-Gobain, *Mont-Libre*, — Château-Thierry, *Egalité-sur-Marne*, — Nizy-le-Comte, *Nizy-le-Marais*, — Saint-Quentin, *Sammarobrive, Somme-Libre* et *Linon-sur-Somme*, — Bézu-Saint-Germain, *Bézu-le-Grand*.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

dangereux moyen pour se réchauffer pendant la nuit. Un marchand de vins de mon voisinage, sa femme et son enfant ont failli périr de la sorte. Des secours leur sont heureusement arrivés à temps, et on a pu les sauver.

Un grand nombre de moyens ont été conseillés pour préserver les ouvriers, soit de l'effet des poussières, soit de l'effet des émanations dont l'air est chargé dans certains états qu'on peut considérer comme dangereux. Ainsi les pharmaciens et les droguistes ont l'excellente précaution de couvrir leurs mortiers avec une feuille de cuir, qui, s'adaptant ensuite au pilon, empêche la sortie des poussières, qui agiraient non pas seulement comme corps étrangers, mais dont les principes pourraient être absorbés dans les poumons, portés dans le sang, et amener, selon la nature des substances, des accidents graves ou des empoisonnements.

C'est ainsi qu'un simple voile de mousseline fine, ou des éponges imbibées d'eau, placées au-devant de la bouche ou des narines, suffiraient, dans beaucoup d'ateliers, pour tamiser l'air et empêcher l'introduction dans les poumons de poussières de toute nature, et surtout des poussières métalliques, dont l'action est très pernicieuse.

C'est ainsi qu'une lame de verre, mise entre la meule de grès et la figure de l'ouvrier qui affine les aiguilles, serait un obstacle suffisant à l'entrée de ces poussières malfaisantes.

C'est ainsi, enfin, qu'une extrême propreté des mains et de la figure préserverait souvent le corps des effets si dangereux des poussières métalliques de plomb, de mercure ou de cuivre.

Je sais qu'il y a ici des peintres en bâtiments et des ouvriers typographes. Je dois les prévenir qu'ils peuvent être atteints de cette affection qu'on appelle la *colique de plomb*, les typographes plus rarement que les peintres. Dans les imprimeries, ce sont surtout les jeunes apprentis chargés de nettoyer les cases à caractères qui sont sujets à cette maladie. Les poussières du plomb qui entre dans la composition des caractères d'imprimerie s'attachent aux mains, autour des ongles, pénètrent dans les petites déchirures des doigts, sont absorbées et déterminent des accidents. Je les engage donc à ne jamais manger, à ne jamais quitter l'atelier sans avoir eu la précaution de se bien laver et même de se brosser les mains.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

§ 6. Empèchement résultant de la parenté ou de l'alliance.

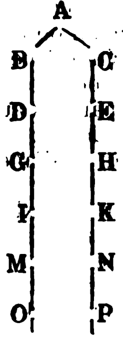
EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA PARENTÉ ET L'ALLIANCE. — La parenté est le lien naturel établi entre les personnes qui descendent l'une de l'autre, ou entre les personnes qui, sans descendre l'une de l'autre, ont un auteur commun.

Chacune de ces deux séries forme ce qu'on appelle une *ligne*. La série des personnes qui descendent l'une de l'autre est la ligne *directe*. La série des personnes qui, sans descendre l'une de l'autre, ont un auteur commun, est la ligne *collatérale*.

Le *degré* est une génération : la proximité de parenté s'établit par le nombre de degrés.

En ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations entre les personnes.

En ligne collatérale, les degrés se comptent également par générations, mais en remontant depuis l'un des parents jusqu'à l'auteur commun, et en redescendant ensuite depuis ce dernier jusqu'à l'autre parent.



Soit B, enfant de A ; D, enfant de B ; G, enfant de D ; I. enfant de G ; M, enfant de I ; O, enfant de M ; soit aussi C, enfant de A ; E, enfant de C ; H, enfant de E ; K, enfant de H ; N, enfant de K ; P, enfant de N.

A, B, D, G, I, M, O, forment une ligne de parenté *directe ;* A, C, E, H, K, N, P, forment aussi une ligne de parenté *directe.*

B et C ne descendent pas l'un de l'autre, mais ils ont un auteur commun, A ; ils sont ce qu'on appelle *collatéraux*,

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le nº du 5 janvier 1873.

parents *en ligne collatérale ;* de même B et E ; de même D et E ; de même D et K.

Le père ou la mère, A, et le fils ou la fille, B, sont parents au premier degré.

L'aïeul ou l'aïeule, A, et le petit-fils ou la petite-fille, D, sont parents au deuxième degré.

Le bisaïeul ou la bisaïeule, A, et l'arrière-petit-fils ou l'arrière-petite-fille, H, sont parents au troisième degré.

Les deux frères, ou les deux sœurs, ou le frère et la sœur, B et C, sont parents au deuxième degré : en effet, de B à A, l'auteur commun, un degré ; de A à C, un degré ; en tout, deux degrés.

L'oncle ou la tante, B, et le neveu ou la nièce, E, sont parents au troisième degré : en effet, de B à A, l'auteur commun, un degré ; de A à C, un degré ; de C à E, un degré ; en tout, trois degrés.

Le grand-oncle ou la grand'tante, B, et le petit-neveu ou la petite-nièce, H, sont parents au quatrième degré.

L'arrière-grand-oncle ou l'arrière-grand'tante, B, et l'arrière-petit-neveu ou l'arrière-petite-nièce, K, sont parents au cinquième degré.

Les deux cousins germains ou cousines germaines, D et E, sont parents au quatrième degré.

Les deux cousins ou cousines, D et H, dont l'un et le fils ou la fille du cousin germain ou de la cousine germaine de l'autre, sont parents au cinquième degré.

Les deux cousins ou cousines issus de germains ou de germaines, G et H, sont parents au sixième degré ; G et K sont parents au septième degré ; I et K, au huitième ; I et N, au neuvième ; N et N, au dixième ; M et P, au onzième ; O et P, au douzième.

L'alliance est la relation qui existe entre l'un des époux et les parents de l'autre. Le mari est allié des parents de sa femme dans la même ligne et au même degré que chacun d'eux est parent de sa femme, et réciproquement ; de même la femme est alliée des parents de son mari dans la même ligne et au même degré que chacun d'eux est parent de son mari ; mais il n'existe d'alliance, ni entre les parents du mari et les parents de la femme, ni entre le mari et les alliés de la femme, ni entre fa femme et les alliés du mari.

PROHIBITIONS PORTÉES PAR LA LOI. — Elles sont au nombre de trois.

Première prohibition. En ligne directe, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants légitimes ou naturels. La prohibition s'étend aux alliés dans la même ligne, c'est-à-dire que le mariage est prohibé entre une personne et le mari ou la femme de l'un de ses ascendants ou de ses descendants. (C. civ., art. 161)

Deuxième prohibition. En ligne collatérale, le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitimes ou naturels. Il est prohibé aussi entre les alliés au même degré, c'est-à-dire qu'une personne ne peut épouser la femme de son frère ou le mari de sa sœur. (C. civ., art. 162.) — Néanmoins il est loisible au chef de l'État de lever, pour des causes graves, la prohibition portée au mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. (C. civ., art. 164.) — Les circonstances qui peuvent être prises en considération sont, entre autres, l'intérêt des enfants nés d'un premier mariage, la conservation d'un établissement ou d'une exploitation, l'avantage de prévenir ou de terminer un procès, de faciliter des arrangements de famille ou d'assurer à l'individu dispensé un état et des moyens d'existence. (Circ. min. just.. 1832.) — Il n'y a ni parenté ni alliance, et par suite aucune prohibition de mariage, entre les enfants que chacun des époux a eus d'un précédent mariage.

Troisième prohibition. Le mariage est encore prohibé entre l'oncle ou le grand-oncle et la nièce ou la petite-nièce, entre la tante ou la grand'tante et le neveu ou le petit-neveu, à moins de dispenses du chef de l'Etat. (C. civ., art. 163 et 164, et décision imp. du 7 mai 1808.) — Les circonstances qui peuvent mériter la dispense sont les mêmes que pour les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs. — La prohibition ne s'applique qu'à la parenté légitime ; la loi, en effet, ne l'étend pas à la parenté naturelle, comme elle l'a fait expressément pour les deux premières prohibitions ; elle permet donc le mariage entre une personne et le fils naturel ou la fille naturelle de son frère légitime ou naturel ou de sa sœur légitime ou naturelle. — La prohibition de mariage entre l'oncle et la nièce, entre la tante et le neveu, ne s'applique pas non plus aux alliés au même degré, notamment au mariage entre une tante et son neveu par alliance. (Cass., 10 nov. 1858.)

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Le ciel m'est témoin que je voudrais être toujours à vos pieds et vous montrer tout ce que mon cœur a de tendresse pour vous. Je cherche dans l'avenir, j'y vois le bonheur, c'est vrai,

(1) Voir les numéros de la *Petite Revue* depuis le numéro 14.

mais il est si grand et si inattendu que j'y crois avec peine. Être aimé de toi, Claudine, et pouvoir sans remords te le témoigner me semble au-dessus de mes forces. Et pourtant vous me l'avez dit. Oh ! je crois à tes paroles, je me jette à corps perdu dans ces rêves qui me promettent un avenir si doux et si brillant. Je pourrais poursuivre avec toi l'idée pour laquelle je sers ma patrie et le souvenir de mon père trouvera en toi l'écho que je cherche et qui fait la félicité de mon cœur. Il est mort en exil, Claudine, vous le savez, vous savez que la cause de la religion et de la patrie l'ont fait mourir sur une terre étrangère et que les tyrans sous lesquels nous vivons attendent avec impatience le moment de nous ensevelir tous sous leur despotisme et leur anarchie. Je sais comment notre père la défend cette religion, avec quel courage il subit les conséquences de son dévouement. Mais ce que vous ne savez, c'est l'histoire de mon père. Oh ! permettez-moi de vous en faire part. Il m'est si doux d'épancher mes douleurs dans votre âme si candide et si belle. J'étais bien jeune alors et cependant cette soirée est toujours là présente à ma pensée. Vous connaissez le château de Manancourt, c'est là qu'habitait mon père, il ne quitta sa maison que pour être mis sous les fers. Imaginez-vous les figures bistres de ces Espagnols vainqueurs et qui ne rougissaient pas sous le regard franc et loyal d'un bon serviteur de la patrie, et qui aux ordres d'un lieutenant hautain l'entraînent sans d'autre raison que la force, les injures, les seuls moyens de ces lâches. Avant de partir, mon père me regarda et me dit d'une voix accablée mais forte : Raoul souviens-toi d'aujourd'hui. Il partit, et quelques mois plus tard j'appris qu'il s'était évadé de Gand, et qu'il était arrivé de l'autre côté du détroit. Mais la vie en exil, Claudine, c'est la vie sans amour, c'est le corps sans âme ; il mourut de consomption, d'ennui, sans avoir embrassé son enfant; il mourut, dis-je, et nous, nous fûmes chassés de nos biens. La misère, les privations décimèrent le reste de ma famille et force me fut de chercher un avenir dans la carrière militaire, heureux encore d'avoir rencontré sur mon chemin un de ces anges qui font aimer la vie et qui aident les cœurs à supporter les misères, à supporter les obstacles. C'est toi, Claudine, oh! je t'en aime bien plus maintenant, toi qui sais que je souffre pour le même principe. Tu ressentiras les mêmes sentiments, tu m'aideras à vivre et je te le jure par la mémoire de mon père, je te rendrai heureuse. Claudine; Claudine, j'ai besoin de ton cœur, maintenant, j'ai besoin de ton amour. C'est pour lui que je vivrai.

J'ai vu ton père à Saint-Quentin toujours sérieux et grave ; on voit qu'il porte avec peine le fardeau de l'exil. J'aurais voulu lui serrer la main, et l'appeler mon père, mais c'est insensé à moi, sans avenir, sans fortune et n'ayant qu'un nom qui n'est pas réhabilité par la vengeance. Il faut attendre ! Oh ! Claudine,

quand je pourrai lever le front et dire : c'est moi qui suis Raoul du Manancourt, alors je viendrai prendre ta main dans la cabane de la pauvre veuve et nous irons vers ton père lui dire : Bénissez vos enfants. Cette seule pensée me transporte de joie et de bonheur ; laisse-moi y penser à loisir, je te quitte en te disant que je t'aime et que je t'aimerai toujours.

(A suivre) A. L.

LA FÊTE DE L'OIGNON

Il y a quelques jours, je revenais de Fins à Cambrai par Bonavis, lorsqu'arrivé un peu au-dessus de Gouzeaucourt, au lieu dit le *Paradis*, je vis une foule de jeunes gens, de jeunes filles, d'hommes et d'enfants se hâter de gagner le village voisin d'où partaient sans interruption des cris de réjouissance. Curieux de savoir ce que cela signifiait, je m'approchai d'un bon vieillard, et lui demandai en riant si le shah de Perse était arrivé à Gonnelieu. L'habitant de Gouzeaucourt me regarda d'un air fort étonné, et m'expliqua alors que tous les ans, à pareille époque, c'est-à-dire du 24 juin au 2 juillet, on *tournait l'oignon* à Gouzeaucourt ; que ce jour-là, 2 juillet, Gouzeaucourt allait se réunir sur la place de Gonnelieu pour clore la neuvaine. Ce fut à mon tour de m'étonner et de demander au vieillard ce qu'il entendait par *tourner l'oignon*. Il me répondit de l'air le plus naturel du monde, que « *tourner l'oignon*, c'était danser en » rond en se tenant par la main ; que grâce à cet antique usage » on avait dans sa commune les plus beaux oignons du départe» ment, qu'ils ne filaient jamais comme des carottes, mais » qu'ils étaient toujours bien feuilletés, très arrondis et magni» fiquement *tournés*. » Le vieillard assura même qu'un oignon du terroir en valait dix d'une autre commune pour le *piquant*, la *couleur* et la *belle mine*. J'inscrivis aussitôt cette dernière phrase sur mon carnet, afin de recommander, en rentrant, à ma ménagère, de ne plus acheter que des oignons des environs du *Paradis*. Puis, bien qu'il fût huit heures du soir, je me décidai à aller aussi *tourner l'oignon*. Je l'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu : jamais je n'avais assisté à un spectacle aussi pittoresque.

La place de Gonnelieu n'est pas bien grande. Elle est presque remplie par l'église, la maison curiale, un abreuvoir et un puits. C'est pourtant près de ce puits que se tenaient par la main trois ou quatre cents personnes de tout âge et de toutes conditions, toutes endimanchées, enrubanées, ayant toutes un visage épanoui. La ronde se faisait lentement, en agitant les bras, tantôt en avant, tantôt en arrière ; on s'interrogeait, on se répondait, on s'embrassait même, — quand la chanson le disait ; — puis, aussitôt une ronde terminée, cent petits groupes se formaient et

se dirigeaient, pour la plupart, vers les buvettes. A un appel convenu, on reprenait sa place en gambadant, et les chants et les danses de recommencer. Il y avait déjà deux heures que ce plaisir là durait, et l'on se promettait de le prolonger jusqu'à minuit en exécutant la jolie ronde : *Ah ! qu'il est malaisé d'être amoureux et sage*, quand tout-à-coup arrivèrent sur la place, à franc étrier, cinq ou six gendarmes. Ce fut alors un *sauve qui peut* général. En moins de cinq minutes, la place de Gonnelieu était balayée et l'on se séparait dans toutes les directions, non sans s'être promis de recommencer la fête l'année suivante, en dépit des gendarmes et de tous les dormeurs de l'endroit. tant il est vrai qu'il n'est rien de plus difficile à déraciner qu'un usage implanté dans une population et qu'on réussirait tout aussi peu, croyons-nous, à détruire la *fête de l'oignon* qu'à empêcher : les Douaisiens, de promener, par les rues, Gayant et son illustre famille! — les Audomarois, d'exhiber chaque année leur *Papa Lolo ;* — les Montois, de conduire, à la procession de la Trinité, saint Georges avec son dragon, et de représenter sur la place, le combat entre monstre et le chevalier au son de cinquante instruments jouant l'air : *C'est l'Doudou !* etc., etc. *(Gazette de Cambrai.)*

NOUVELLES

∴ M. Lacroix, membre du Conseil général de l'Aisne, vient de mourir à Uriage, à peine âgé de 34 ans.

Le département de l'Aisne, dit le *Guetteur*, perd en M. Lacroix, un de ses enfants les plus dignes, une de ses plus fécondes espérances.

∴ Lundi, vers onze heures du soir, un violent incendie a éclate à Paris rue Monge, 100, dans le magasin ayant pour enseigne : « Au Grand-Monge », appartenant à MM. Moureau et C[ie]. En peu d'instants, le feu gagnait les étages supérieurs qui s'effondraient successivement avec fracas, lançant des gerbes de feu.

Trois commis enfermés dans les magasins n'ont pu s'échapper ; leurs corps ont été trouvés carbonisés.

∴ Voici en quels termes le *Courrier des Ardennes* raconte l'évacuation de Rocroi.

« L'évacuation de notre ville est maintenant un fait accompli. Mardi à quatre heures précises du matin, le bataillon bavarois et la batterie d'artillerie quittaient la place et allaient stationner sur les glacis pour attendre l'accomplissement des formalités relatives à la remise des établissements militaires aux autorités françaises.

» A cinq heures trente-deux minutes, les troupes allemandes partaient définitivement.

» Notre population, tout heureuse de voir la fin de l'occupation, manifeste sa joie en pavoisant les maisons de drapeaux aux couleurs nationales, cachées si longtemps à nos regards La fanfare joue ses airs les plus gais. De nombreux coups de feu se font aussi entendre.

» A neuf heures entre en ville un détachement de gendarmes, envoyés par le ministre de la guerre en attendant l'arrivée d'une garni-

son. Nous saluons la venue de ces braves soldats dont la vue nous réjouit, après deux ans et demi passés si péniblement sous les yeux et la surveillance de l'étranger. »

.·. L'*Eclaireur* annonce que le conseil municipal de Lunéville, dans sa séance du 10 juillet, a pris une résolution analogue à celle du conseil de Nancy.

Les habitants de Lunéville, comme ceux de Nancy, seraient heureux de recevoir M. Thiers et de lui témoigner leur reconnaissance à l'occasion de la libération du territoire.

.·. On lit dans l'*Echo du Nord* :

« La grève à Roubaix, bien qu'en décroissance, n'est pas encore totalement terminée. Les tisseurs, qui avaient d'abord quitté le travail, sont rentrés dans les ateliers ; mais un certain nombre d'autres ont demandé une augmentation de salaire. En attendant la réponse de leur patron, les ouvriers de M. R... S..., au nombre de cent, ont même cessé le travail.

.·. Une trombe s'est abattue, le 8 juillet, sur Vécoux (Vosges.)

Une récolte luxuriante détruite par la grêle ; plusieurs bâtiments particuliers écroulés en totalité ou en partie, et les mobiliers entraînés, enfouis ou détruits par le torrent dévastateur ; deux établissements industriels hors d'état de marcher pendant plusieurs mois, et plus de cent ouvriers sans travail et sans pain ; des prés et des champs de première qualité convertis en carrière contenant des milliers de voitures de moellons et de sable ; plusieurs maisons englouties, telles sont les suites de ce désastre.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 78 00 Choix .. bonnes marques 77 à 78 Courantes 73 .. à 75.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 76 25 4 m. 72 75 à 73 aout 75 76 à 76 25 Supérieures: courant du mois 75 à 75 25 .. 4 mois .. à 72 50 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 91 — tout fût disposé 89 50 épurée en tonne 99 — lin disp. en tonne 95 .. en fût 93 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 50 Cour. du m. 89 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 93 50 courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 65 .. à — .. *Cote commerciale*, dispon. 65 — a .. — courant du mois 65 00 4 mois 64 00 mois chauds — 00

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 61 75
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à 73 —
Bonne sorte,	153 .. à .. ..
Belle sorte,	154 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	12 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	60 75 à .. ..
Blanc n° 3 » »	72 75 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	153 00 à 154 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2108	615	1094	132
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 90	1 80	2 05	1 60
2e qualité.	1 84	1 70	1 85	1 50
3e qualité.	1 76	1 58	1 65	1 40

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. — 00 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 36 75 2e — — Seigle 18 50 Orge .. — Avoine 22 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 00 2e .. — — 3e 33 85 Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. — de mars — — Avoine 1re 00 — 2e — — Farine 1re 50 — 2e 48 — Foin 6 80 Paille 4 40 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hecf.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 00 00
— — au-d• 7 .. ..
— — 10 à 13 00 ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 00 00. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 00 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .— 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 59 50 à 00 00 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..
Huiles. Colza 79 51 épurée 85 50 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin —.. Cameline 00 .. Chanvre .. ..
Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 36 — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 50 quin. Seigle 17 85 Orge 20 —Farine .. .. à 50 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. » » à 00 Froment n. v 1re 34 00 2e 36 .. — Seigle 17 50 à — Avoine 23 25 à .. Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 48 .. —à 46

Péronne. Blé 1re 28 50 2e 27 75 3e 25 50 Méteil 19 — Seigle 1re 12 50 2e 12 — Orge 1re — 18 2e 12 60 Pamelle 1re 15 .. 2e 00 00 Avoine 1re — 11 2e 10 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 36 00 3e — — Avoine — 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 28 00 2e 00 00 3e 25 00 Escourgeon 23 00 Seigle 00 00 Féverolles 00 00 Avoine 22 50 Œillette, ... Colza — 00 Orge 00 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 56 00 à 55 00 Seigle 19 50 Orge — .. Avoine 23 25 Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 00 Son 14 50 Blé blanc qtal 34 35 gris 33 34 Seigle .. .. Avoine .— Orge d'hiver 24 25 mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2me Année. — N° 30. 27 Juillet 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.
—
Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

UN AVOCAT-POÈTE A NOYON
(1619 — 1718.)

F. de Maucroix d'une famille noble et opulente de Noyon, se destinait au barreau. Il fit ses études de droit à Paris, où il ne tarda pas à fréquenter les gens de lettres et les savants. Il adopta le cabaret *de la Cornemuse*, rue des Lions-Saint-Paul, près de la Bastille, qui était le rendez-vous des Racine, des Boileau, des Molière, des Lafontaine ; des légistes Claude de l'Estoile, Desbarreaux et de Bachaumont, Chapelle et l'abbé Boisrobert.

Maucroix fit des débuts heureux au barreau, où il mit en pratique la maxime plaider, pro deo magis quam prodomo. Il obtint bientôt l'amitié de l'illustre avocat Olivier Patra, de César

Richelet, et les sympathies du procureur général qui l'admit au nombre de ses courtisans.

Grâce à ce concours d'amitiés, Maucroix, reçut un jour une mission de surintendant des finances, auprès de la cour de Rome. De son excursion, Maucroix ne rapporta rien, sinon une collection de pensées et de vers, inspirés par les chefs-d'œuvres de l'Italie. De retour en France, « *il eu la fringale chronique de la locomotion* » ; on le voyait, tour à tour, à Noyon, sa ville natale, à Senlis, à Mantes, à Rorian, à Blois, à Châlons et à Reims où il fut admis dans une famille appartenant à l'illustre maison des ducs de Joyeuse. Maucroix, avocat, poëte, homme d'esprit, gagna la confiance de toute la famille, et le plaisir de donner des leçons de musique et de littérature à Mlle Charlotte Henriette, fille du marquis : un tendre échange de sentiment s'établit entre M. l'avocat-poëte et son écolière, mais la famille, des Joyeusé, conservait trop « la rigidité héraldique » pour donner une fille de noblesse d'épée, à un petit avocat de noblesse de robe. Mlle Charlotte fut mariée, pendant une absence de Maucroix, au comte L. de Lenoncourt, capitaine au régiment de Picardie.

Notre avocat exhala ses plaintes en vers et en prose et puis, soit par dépit amoureux, soit par calçul de philosophie pratique, courut s'enfermer dans un couvent de Reims. Cependant, l'époux fortuné de la belle Charlotte Henriette rencontra une mort glorieuse au siège de Thionville. Maucroix espérait que la liberté du veuvage lui offrirait les moyens de reconquérir le cœur de la belle. Vain espoir, Ch. Henriette se remaria au marquis de Brosses. Maucroix atteré, alla jusqu'à insulter l'objet même de ses profanes amour, mais le temps et la réflexion calmant ses colères, Maucroix, redevenu diplomate, alla faire visite au marquis et à la maquise de Brosses. Le chanoine plut au marquis, il fut invité à venir souvent à l'hôtel de Brosses : ses assiduités intéressées, n'échappèrent pas au père de la belle Mme de Brosses ; il avertit son gendre qui poussa les hauts cris, mais qui, comprenant plus tard sa situation, abandonna son hôtel de Reims pour s'installer à Paris. Quinze ans après, Ch. Henriette, veuve, laide, ruinée frappait à la porte du chanoine de Reims et finit sa vie sous ce toit canonique.

La maison du chanoine, avant d'être le refuge de la douleur avait été le rendez-vous bachique, de ses confrères les chanoines de Noyon et d'Amiens, de ses anciens confrères du barreau de Paris. Les vieux amis de sa jeunesse, Molière, Lafontaine, Racine, Boileau, Patru, Richelet, Bonhour, Tallemont des Reaux le visitaient chaque année. Cependant quelques uns de ces illustres personnages ne répondirent pas toujours aux invitations annuelles du chanoine. Lafontaine resta le dernier. Dès lors, grâce aux conseils de ses plus sérieux amis, aux semonces de son évêque, Maucroix abandonna sa vie bruyante et indé-

cente pour un chanoine. Bien lui en prit, Maucroix dut, à cette époque, à l'amitié de Bossuet, l'insigne honneur de faire partie de la mémorable assemblée des libertés gallicanes.

Après l'assemblée, Maucroix revint à Reims, et se livra tout entier aux devoirs de son état. Il appliqua ses heures de loisirs non plus à la poésie légère, mais à des traductions d'ouvrages ecclésiastiques, historiques et philosophiques. C'est ainsi que nous avons de ce sérieux et laborieux chanoine, les Homélies de Saint-Jean Chrysostôme ; trois dialogues de Platon, les Verrinés, les Catilinaires de Cicéron, l'histoire du schisme d'Angleterre.

Remercions l'érudit *M. de Bast* (1), *d'avoir ressuscité, pour nous*, de (2) Maucroix, l'avocat-poëte de Noyon (Oise), dont le nom n'est pas inconnu dans notre contrée. C'est a lui que nous avons emprunté quelques traits de cette Biographie, et nous sommes heureux de le livrer à la *Petite Revue*, qui s'occupe, avec soin, de nos gloires locales. Ch. DESMAZE.

LE GLACIER.

Flexible et rayonnant comme un serpent d'acier,
Sur la croupe du mont superbe, le glacier
Se noue et se déroule ;
Les vagues de cristal ont des reflets compacts,
Et les rayons vaincus se brisent aux contacts
De l'immobile houle.

Quel effroyable vent de puissance et de mort
A pour jamais figé dans leur premier effort
Ces colères de glace ;
Un abîme noir brille entre les rochers clairs,
Et chaque arête au loin darde ses quatre éclairs
Ainsi qu'une menace.

Et là-haut le Breithorn, blanc dans l'azur profond,
Monte et flambe au soleil qui mord son cône rond
Comme un bloc de lumière :
Sous lui tout est stérile et froid comme un cercueil ;
Mais il brille superbe ; ainsi parfois l'orgueil
Jaillit d'un cœur de pierre.

Neige, abime, glacier, froids déserts, blancs linceuls,
Je vous trouve pourtant moins âpres et moins seuls

(1) *M. de Bast est le savant auteur des galeries du Palais de Justice ; depuis longues années, il enrichit de ses travaux autorisés les colonnes des journaux judiciaires de Paris et de nos provinces.*

(2) *Nous avons connu, dans l'arrondissement de Laon, la très honorable famille d'Estremont de Maucroix, qui comptait, dans son sein, le vaillant capitaine du vaisseau le Saint-Louis, mort à Toulon, il y a quelques années à peine.* C. D.

Que nos vastes Sodômes.
Sans honte et sans insulte ici l'on peut mourir
Et les cœurs ulcérés aiment mieux pour souffrir
Les glaces que les hommes.

Aux Mayens, près d'Evolena, septembre 1872.

Jules Salmon.

LES ÉCOLES TECHNIQUES DE ROUEN.

Dans une brochure publiée quelque temps avant la guerre de 1870, M. Jacques Siegfried, de Mulhouse, signalait en ces termes une lacune de notre système d'éducation publique :

« Excellent pour un petit nombre de nos compatriotes, l'enseignement de nos lycées tombe à faux pour la plupart. Nous avons trop de littérateurs, trop d'avocats, trop de candidats à tous les emplois du gouvernement. Nous ne formons pas assez de gens pratiques, d'une éducation moins brillante, mais plus positive. »

Et M. Siegfried ajoutait, quelques lignes plus loin ; « Nous avons des écoles spéciales pour l'armée, la marine, le droit, les belles-lettres, les sciences, pourquoi n'en aurions-nous pas pour le commerce ? On dirait que chez nous on en est encore à penser que le commerce est si peu de chose qu'il n'est besoin d'y préparer personne et qu'il lui suffira toujours des *fr its secs* des autres professions ? »

Ce que M. Siegfried dit du commerce n'est pas moins vrai de l'industrie. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi des établissements où les jeunes gens puissent acquérir, au double point de vue théorique et pratique, les connaissances fondamentales qu'exigent les principales branches industrielles auxquelles ils se destinent ?

L'utilité, la nécessité même d'un enseignement *supérieur* commercial et industriel, organisé sur de larges bases, ne pouvait être méconnue dans une ville comme Rouen, qui n'est pas seulement une grande place de commerce, mais encore un centre manufacturier très considérable. Quelques hommes d'initiative patronnèrent l'idée ; c'étaient des membres de la chambre de commerce, du conseil municipal, du Lloyd, de la Société d'émulation. Une souscription s'ouvrit. En quelques jours on eut un capital de 250,000 francs. Constitués en « Société civile, » les souscripteurs votèrent immédiatement la création : 1° d'une école supérieure de commerce ; 2° d'une école supérieure d'industrie ; 3° d'une école théorique et pratique de filature et de tissage.

L'école de commerce s'est ouverte le 15 octobre 1871 ; l'école d'industrie le 15 octobre 1872 ; l'école de filature et de tissage s'ouvrira dans quelques mois.

Voilà donc trois écoles techniques d'enseignement supérieur, fondées par la seule initiative privée, sans intervention ni subvention de l'Etat. Dans un pays où il est pour ainsi dire de tradition de ne rien faire sans l'aide du gouvernement, le fait nous paraît mériter l'honneur d'être cité.

Il serait injuste, toutefois, de laisser dans l'ombre le concours que la ville de Rouen a libéralement donné à cette entreprise, d'origine essentiellement privée. C'est elle qui s'est chargée de loger les écoles. Elle leur a fourni un hôtel acheté 135,000 fr. ; elle a, en outre, dépensé plus de 20,000 francs pour la construction d'un laboratoire de chimie industrielle, de teinture et d'impression. Les frais d'installation intérieure de ce laboratoire, — soit environ 20,000 francs, — restent à la charge de la Société civile.

L'Alsace-Lorraine est largement représentée dans le personnel d'administration et d'enseignement des trois écoles. C'est un Lorrain

qui dirige les écoles de commerce et d'industrie; c'est un Alsacien qui va diriger les écoles de filature et de tissage. Le chef du laboratoire de Rouen est l'ancien directeur du laboratoire municipal de Mulhouse; enfin un des principaux professeurs de l'école de commerce, celui qui est à la tête du *bureau commercial*, est également originaire des provinces annexées. Les traditions industrielles et commerciales de nos chères et regrettées provinces vont ainsi s'implanter dans l'enseignement rouennais. On ne peut que s'en féliciter quand on songe au degré de prospérité auquel a su s'élever l'industrie de l'Alsace-Lorraine.

Nous n'avons rien dit des programmes ni du fonctionnement des nouvelles écoles. Cet examen dépasserait les limites de cet article. Il y a, cependant, dans l'organisation rouennaise bien des points qui mériteraient d'être mis en relief. Ceux de nos lecteurs que la question intéresse, sauront les découvrir dans les prospectus des écoles. Nous nous bornerons à signaler, en passant, les cours de bureau commercial, de microscopie commerciale et de tarifs de chemins de fer, à l'école de commerce et les exercices pratiques du laboratoire de chimie industrielle, de teinture et d'impression, à l'école d'industrie. Ce vaste laboratoire, qui répond à des nécessités industrielles si caractérisées, recrutera certainement des élèves, non-seulement dans toutes les parties de la France, mais même à l'étranger.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Le Préfet du Département de l'Aisne, aux Habitants du même Département.

Habitants du Département de l'Aisne !

L'ennemi s'avance et envahit tous les jours le territoire de l'Empire. Poursuivant sa marche dévastatrice, ce n'est plus seulement sur quelques points de nos frontières éloignées qu'il tente des incursions passagères. C'est au sein même de la France qu'il cherche à pénétrer ; ce sont nos plus belles provinces que convoite son ambition, nos villes les plus opulentes, nos campagnes les plus fertiles, que sa haine et sa rapacité dévouent aux horreurs de la guerre, de l'incendie et du pillage.

Se flatterait-il donc d'un succès facile dans une entreprise aussi téméraire, cet ennemi si souvent vaincu, et qui ne doit ses triomphes éphémères qu'à la défection honteuse et imprévue de nos alliés ? Croit-il le courage de la nation française entièrement abattu par les revers ou ébranlé par ses promesses fallacieuses ? Pense-t-il que nous nous laissions séduire par ses promesses vaines de modération et de douceur, que démentent si hautement ses violences et ses déprédations dans les pays qu'il a occupés ? A-t-il oublié que 200,000 de ces braves, dont l'aspect seul naguère portait l'effroi dans ses plus intrépides bataillons, sont encore armés pour notre défense, et que de toutes parts la nation entière se lève pour seconder leurs généreux efforts ?

Oui, braves habitants de l'Aisne, la France entière, indignée de se voir menacée d'un joug étranger, se lève et court aux ar-

mes pour repousser l'invasion de l'ennemi ! Vous ne voudrez pas, dans cet élan général, vous laisser vaincre en dévouement et en courage par vos concitoyens des autres départements, lorsqu'il s'agit de défendre la commune patrie, de combattre pour votre pays, pour la sûreté de vos femmes, de vos enfants, de vos familles, de vos propriétés.

Jeunesse guerrière, et vous, braves soldats, qui, après avoir versé votre sang pour la patrie. aviez cherché un honorable repos, trop juste récompense de vos services, pourriez-vous supporter la pensée de voir votre terre natale exposée aux horreurs d'une invasion ? Pourriez-vous consentir à voir la France avilie, démembrée, écrasée sous le poids d'une domination étrangère ? Non, votre généreux courage frémit et se révolte à de semblables idées. Plutôt la mort que le déshonneur ! c'est le cri de tous les Français. Vous demandez des armes, vous brûlez de voler à la rencontre de l'ennemi, les uns impatients d'essayer votre jeune valeur, les autres jaloux de sacrifier à la patrie les restes d'un sang déjà accoutumé à couler pour sa défense.

Volez, braves citoyens, généreux guerriers, l'Empereur vous appelle à grossir les bataillons de sa Garde intrépide ; courez vous ranger sous ses drapeaux, lorsque des évènements imprévus et au-dessus de toute prévoyance n'ont pas trahi la fortune de ses armes. Que ceux d'entre vous qui laisseront pendant leur absence une femme, des enfants, des parents âgés ou infirmes, se assurent sur l'existence de ces êtres faibles, et ne craignent pas de les abandonner au désespoir et à la misère ; la sollicitude de Sa Majesté pourvoità leurs besoins. Le décret du 9 décembre 1813 et celui du 21 janvier, présent mois (1) leur assurent des secours qui doivent vous tranquilliser sur leur sort...... Non, je le répète, cet appel du Souverain à l'honneur national ne se sera point fait vainement entendre parmi vous. Habitants de l'Aisne ! vous répondrez à la confiance du Monarque, aux vœux et à l'exemple de vos compatriotes qui vous appellent. Il ne s'agit plus de conquêtes, d'expéditions lointaines, il s'agit de la défense de vos foyers, de vos biens, de vos familles. C'est en prenant les armes contre l'ennemi, c'est en le

(1) Napoléon, etc. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. — Il sera formé six régiments de voltigeurs et six régiments de tirailleurs, sous les nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de voltigeurs, et 14, 15, 16, 17, 18 et 19 de la Jeune Garde.

Art. 2. — Ces douze régiments seront composés de volontaires âgés de plus de 20 ans et de moins de 50. On y admettra des jeunes gens de 16 à vingt ans, s'ils ont la taille de 5 pieds et une forte constitution.

Art. 3. — Ces volontaires contracteront l'engagement de servir jusqu'à ce que l'ennemi ait été chassé du territoire français....

Art. 6. — Les femmes et les enfants des volontaires admis dans les régiments de la jeune Garde recevront lee secours fixés par notre décret du 9 décembre dernier...

Au Palais des Tuileries, le 21 janvier 1814.

repoussant loin de nos frontières, que nous pouvons espérer d'obtenir cette paix tant désirée, qui rendra le bonheur et la tranquillité à notre belle France. Le découragement, au contraire, nous serait funeste, et nous plongerait dans toutes les horreurs de la guerre et de l'anarchie.

Laon, le 23 janvier 1814.

Le Baron MALOUET.

(Communiqué par ARS. LEDUC.

C'est par erreur qu'il a été inséré dans le n° 28, au bas de la biographie de François de Valois, duc d'Alençon et seigneur de Chateau-Thierry, *communiqué par Ars. Leduc.* Ce n'est pas une communication, mais bien l'œuvre de notre savant et érudit collaborateur.

DES PÉLERINAGES.

La pratique des pélerinages existe de temps immémorial au Japon, en Chine, au Thibet, dans l'Inde. Il y a au Japon un temple célèbre, le temple d'Isie. Une foule d'habitants de l'un et de l'autre sexe, jeunes et vieux, riches et pauvres, s'y rendent à pied de tous les points de l'empire pour obtenir des indulgences.

Quelques personnes parcourent le Japon pour visiter trente-trois temples fameux. Ces infatigables marcheurs vont ordinairement deux à deux en chantant des cantiques ; ils jouent du violon et de la guitare.

En Chine, des populations entières visitent avec solennité les temples célèbres, soit pour implorer la divinité, soit pour la remercier de ses bienfaits.

La ferveur des pélerinages est peut-être encore plus vive dans l'Inde. Le livre canonique indien prescrit impérieusement la visite des lieux saints ; les habitants entreprennent les plus longs trajets pour aller faire leurs prières dans les pagodes célèbres, dans les lieux consacrés par les légendes, ou par quelques-uns des innombrables noms de leurs divinités.

Une foule immense de pélerins gravissent chaque année les montagnes de l'Himalaya, en se rendant aux sources du Gange. Des hommes de tous les pays, des Tartares, des naturels de la presqu'île de l'Inde, et même des chrétiens, visitent constamment la pagode d'Ingernath, bâtie en granit rouge sur la côte d'Orissa, dans le Deccan.

Les dévots indiens bravent les tourments les plus affreux en l'honneur de l'Idole adorée dans ce temple. Le territoire d'Ingernath est sacré aux yeux des Indous, qui désirent la plupart y finir leur vie. Aussi les y transporte-t-on en grand nombre dès qu'ils sont atteints d'une maladie grave,

Des voyageurs anglais modernes ont rapporté quà 50 milles de distance de la ville sainte, les routes sont couvertes des ossements et des cadavres des pélerins qui ont perdu la vie avant d'achever leur pieuse entreprise.

Certes, la ferveur de nos jours, est loin d'égaler celle des Asiatiques, et les joyeux pélerins de Lourdes, de la Salette, d'Auray, de Sainte-Geneviève, de Jérusalem, etc., n'ont pas à subir de si rudes épreuves dans l'accomplissement de leurs pieuses périgrinations.

Mahomet trouva la pratique des pélerinages établie en Arabie. Indépendamment des courses conseillées ou prescrites par le Coran, un grand nombre de Musulmans visitent souvent par piété les tombeaux

des personnages révérés pour leur silence ou pour leurs vertus et différentes localités de la Palestine, de la Syrie et de l'Anatolie rendues célèbres par des miracles.

Les Sarrasins introduisirent la pieuse politique des pélerinages en Espagne quand ils en firent la conquête. Cette pratique s'est m intenue dans ce pays éminemment religieux plus que dans tout autre.

En France, c'est surtout depuis l'époque des Croisades que s'est popularisée la coutume des pélerinages.

Chaque province eut son lieu de dévotion fréquenté par les fidèles.

On sait qu'à Paris le tombeau de sainte Geneviève est visité, pendant la première quinzaine de janvier, par une foule d'habitants des localités voisines.

En Bretagne, en Vendée, en Provence, mêmes coutumes, mêmes pélerinages pieux.

Non loin de Marseille, existe la grotte célèbre par la pénitence et la mort de sainte Madeleine. Elle est située sur les flancs d'une montagne boisée, dite la Sainte-Baume, voisine de la ville de Saint-Maximin.

Chaque année, pour la fête de la Pentecôte, un nombre considérable d'habitants des départements du Var, des Bouches-du-Rhône et autres vont visiter la grotte de la célèbre pécheresse. L'affluence des pélerins est d'autant plus grande qu'une grande partie du trajet peut se faire entre Marseille et Roquevaire par chemin de fer.

Là d'ailleurs les sites sont charmants, et ceux que la fatigue a pu contrarier trouvent amplement de quoi se dédommager par les magnificences que la nature étale à leurs yeux.

HYGIÈNE. (1)

DES HABITATIONS *(Suite)*.

L'hygiène publique, cette vaste science qui s'occupe de la santé générale des masses, dirige les grands travaux d'assainissement des campagnes et des villes en même temps que ceux des manufactures.

C'est à cette science que l'on doit :

DANS LES CAMPAGNES : *Le dessèchement et la canalisation des marais, afin de faire disparaître les maladies qui règnent dans les contrées marécageuses ;*

L'obligation de déposer dans les rivières, et non plus dans les mares, le chanvre pour l'opération du rouissage, parce que, dans ce travail, il y a un dégagement de miasmes nuisibles à la santé, et que dans le courant d'air qui règne toujours sur les rivières et le mouvement continuel des eaux emportent ces miasmes et les dispersent au loin, etc.

DANS LES VILLES : *L'enlèvement journalier des boues et immodices, l'élargissement des rues, de nouveaux percements, qui, tout en faisant circuler l'air plus abondamment, ont l'avantage de remplacer des maisons malsaines par des maisons construites dans de meilleures conditions hygiéniques ; la suppression des égouts découverts*, etc.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Ce fut, dit-on, à cause des miasmes infects répandus dans l'atmosphère par un égout découvert, et qui traversait la rue Culture-Sainte-Catherine, que le roi François Ier, qui habitait alors le palais des Tournelles, acheta l'emplacement actuel des Tuileries pour procurer à sa mère une habitation plus salubre.

Aujourd'hui il n'y a plus d'égouts découverts à Paris, grâce aux soins vigilants de l'autorité municipale, éclairée par les avis d'un *Conseil de salubrité*, composé d'hommes les plus compétents et doués en même temps d'un ardent désir d'assainir la ville.

L'hygiène, en pénétrant dans les manufactures, y a apporté de remarquables améliorations. C'est à elle que l'on doit : *ces ventilateurs, ces fourneaux d'appel, qui, en établissant de forts courants d'air, entraînent au dehors les poussières et les émanations nuisibles; ces machines qui, dans les ateliers de cardage, de battage de coton, absorbent des quantités de poussières si fatales à la santé, et ces appareils chargés de remplacer l'homme dans tous les travaux trop pénibles qui se faisaient à la main.*

Les métiers à la Jacquart ont été aussi très utiles en épargnant beaucoup de fatigue aux ouvriers, en même temps qu'ils exigent, par leur hauteur, des ateliers mieux aérés et mieux éclairés.

Ces machines, dont l'ouvrier redoutait l'introduction dans les manufactures, lui ont été, au contraire, très favorables, en épargnant sa santé et en contribuant à prolonger son existence.

Il ne manque pas d'hommes de science qui, sans cesse préoccupés du bien-être et de la santé des ouvriers, recherchent et proposent les moyens de faire disparaître ou tout au moins de diminuer considérablement les mauvais effets des états insalubres ou dangereux. Mais, il faut bien le dire, les ouvriers, ceux-là même qui sont le plus intéressés dans la question, se soumettent difficilement à ces moyens de préservation.

Des dangers nouveaux résultent nécessairement de la présence de ces appareils mécaniques dans les ateliers, et de nombreux accidents ont été signalés. Eh bien, nous voyons avec chagrin qu'il faut attribuer une grande partie de ces accidents à l'imprudence de ceux qui sont chargés de les faire fonctionner.

On lit, dans un rapport fait au conseil de salubrité du département du Nord sur les accidents occasionnés par les appareils mécaniques, le passage suivant :

« *Mais ce qui contribue par-dessus tout à la fréquence* » *des sinistres de tous genres, c'est l'excessive imprudence* » *des ouvriers, qui, méconnaissant les recomman-*

» *dations les plus expresses, bravant les règlements*
» *spéciaux adoptés dans toutes les usines, se livrent avec*
» *une inconcevable témérité aux dangers qui leur sont sans*
» *cesse signalés, avec une infatigable persévérance, par la*
» *sollicitude des manufacturiers et des contre-maîtres.* »

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

Formalités qui précèdent la célébration du Mariage.

§ 1. Publications.

Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fait deux publications, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune. Ces publications et l'acte qui en est dressé, énoncent les prénoms, noms, professions et domiciles des futurs époux, leur qualité de majeurs et mineurs, et les prénoms, noms, professions et domiciles de leurs pères et mères. Cet acte énonce en outre les jours, lieux et heures où les publications ont été faites. (C. civ., art. 63.) — Dans l'usage, ces publications ne se font à peu près nulle part; le mariage parvient à la connaissance du public par l'affiche de la première publication, laquelle affiche, conformément à l'article 64 du Code civil, est maintenue à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle de l'une à l'autre publication, c'est-à-dire d'un dimanche à l'autre. Il est utile d'afficher aussi la seconde publication, quoique la loi ne l'exige pas.

L'acte de publication est inscrit sur un seul registre, coté et paraphé, et déposé à la fin de chaque année au greffe du tribunal de l'arrondissement. (C. civ., art. 63.) — Il ne faut pas confondre les registres des *publications* de mariages avec le registre des *actes* de mariage. Ces deux registres sont distincts. Le registre des *actes* doit être tenu double, comme nous l'avons vu, et celui des *publications* est tenu simple.

Le mariage ne peut être célébré avant le troisième jour, depuis et non compris celui de la seconde publication. (C. civ., art. 64.) Si donc la première publication a lieu le dimanche 4 janvier, la deuxième publication ayant lieu le dimanche 11 janvier, le mariage sera célébré le mercredi 14 janvier, qui est le troisième jour depuis et non compris le 11 janvier, mais pas auparavant.

Exceptionnellement toutefois, il est loisible au chef de l'Etat ou aux officiers par lui préposés à cet effet, de dispen-

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

ser, pour des causes graves, de la seconde publication. (C. civ., art. 169.)

Le pouvoir d'accorder cette dispense a été délégué, par l'art. 3 de la loi du 20 prairial an XI, au procureur de la République près le tribunal de première instance dans l'arrondissement duquel les impétrants se proposent de célébrer le mariage. Quand une dispense a été obtenue, on admet que le mariage peut avoir lieu le troisième jour après la publication unique.

Si le mariage n'a pas été célébré dans l'année, à compter de l'expiration du délai des publications, il ne peut plus être célébré qu'après de nouvelles publications. (C. civ., art. 65).

Actuellement, il reste à déterminer en quelle commune doivent être faites les publications. La question est subordonnée à celle de savoir en quelle commune peut être célébré le mariage. Ces deux points sont mal éclaircis dans le texte du Code civil, et fort controversés. Voici l'interprétation qui nous paraît être la plus plausible et la plus généralement admise.

Le mariage peut être célébré dans la commune où l'une des parties a une résidence continue de six mois, encore bien qu'elle n'y ait pas son domicile réel ; le mariage peut également être célébré dans la commune où l'une des parties a son domicile réel, encore bien qu'elle n'y ait pas une résidence de six mois, et même qu'elle ait cessé d'y résider.

Cela posé, les publications doivent avoir lieu : 1° dans la commune du domicile réel de chacun des futurs époux ; 2° dans la commune de la célébration ; 3° dans la commune de la dernière résidence de chacun des futurs époux qui n'a pas six mois de résidence dans la commune de la célébration (1).

Si les parties contractantes, ou l'une d'elles, sont, relativement au mariage, sous la puissance d'autrui, les publications sont encore faites à la municipalité du domicile de ceux sous la puisance desquels elles se trouvent. C. civ., art. 168.)

(La suite au prochain numéro.)

---

(1) Ces solutions résultent de la combinaison des articles suivants du Code civil.

Art. 74. Le mariage sera célébré dans la commune ou l'un des deux époux aura son domicile. Ce domicile, quant au mariage, s'établira par six mois d'habitation continue dans la même commune.

Art. 165. Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier de l'état civil du domicile de l'une des deux parties.

Art. 166. Les deux publications seront faites à la municipalité du lieu où chacune des parties contractantes aura son domicile.

Art. 167. Néanmoins, si le domicile actuel n'est établi que par six mois de résidence, les publications seront faites en outre à la municipalité du dernier domicile.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Depuis longtemps les lettres et les visites se multipliaient, Claudine s'était vraiment éprise du jeune chevalier, ils s'étaient promis la foi et aussitôt que la carrière du jeune homme serait fixée on devait s'adresser au père pour bénir leur union.

Claudine dont la noblesse et la droiture des sentiments tenaient toujours dans le bon chemin, ne voyait dans ces relations qu'un penchant du cœur, qu'elle s'empressait de satisfaire. Mais se sachant aimée elle ne pouvait contenir sa joie, ses nuits se passaient à relire les lettres ardentes de Raoul, et à repasser dans sa mémoire le commencement de cette union des cœurs qui la faisait vivre dans une vie nouvelle. Quoique la dissimulation fut étrangère pour elle, elle feignait de ne rien ressentir, poussée non par un sentiment d'hypocrisie mais par jalousie. On aime à renfermer en soi un sentiment de bonheur et l'homme isolé qui souffre est fier que son malheur ne soit connu de personne.

Elle ne pouvait du reste se confier à son frère toujours gai et folâtre, qui faisait la guerre par goût et par inclination. Jean vivait retiré et semblait calme, mais si les yeux de Claudine trahissaient quelques émotions intérieure, ceux de Jean étaient impassible et l'amour d'une mère même n'aurait pu pénétrer dans le regard du vieux correligionnaire réformé.

Un soir le fils de Jean Cromelin était venu dans la maison de son père. On était réuni autour de la vieille table après un souper à la fois modeste et confortable. Tout le temps du souper, Jean Cromelin n'avait ouvert la bouche que pour laisser échapper quelques monosyllabes, et le frère et la sœur s'interrogeaient des yeux pour interpréter ces soupirs. Enfin ne pouvant plus y tenir et comme un torrent qui rompt sa digue, Jean Cromelin pria Claudine de se retirer ayant de graves intérêts à communiquer à Martin.

Toi, Martin, reste ici, j'ai besoin de toi, Martin, fier de la confiance que lui témoignait son père, n'en revenait pas d'étonnement et attendit.

— Martin, commenca Jean Cromelin avec la gravité d'un vieillard, tu sais la loi qui nous force à rester à Saint-Quentin. L'exil est dur pour un père quand cet exil est le pain de chaque jour qu'il donne à ses enfants. Tu as suivi la c rrière des armes et tu n'as pas oublié, je l'espère les principes que t'avait inspiré ta pauvre mère. Je me fais vieux, la force et l'énergie sont encore de mon âge, toi tu dois avoir la

(1) Voir les numéros de la *Petite Revue* depuis le numéro 14.

bravoure et l'intrépidité, aussi ai-je compté sur toi. La forteresse du Catelet est occupé par les Espagnols, le duc d'Albe qui ne peut plus m'atteindre après m'avoir chassé de Gand où il aurait voulu me retenir prisonnier n'abandonne pas ainsi sa victime quand on a, comme moi, aidé à la fuite du comte de Balagny on doit s'attendre à tout.

J'ai préféré l'exil à la mort, car j'avais des enfants, et je pouvais encore défendre les principes de la Réforme. Je veux te léguer cette tâche. Le duc d'Albe doit nommer un gouverneur au Catelet nous serons désormais à sa merci ; il nous faudra du courage pour supporter les violences de toutes sortes, mais il ne faut pas reculer devant le danger. Il faut nous tenir sur nos gardes. Puis-je compter sur toi ?

Martin se leva, présenta sa main à son père et lui dit du ton le plus sérieux :

— Jamais je ne manquerais au devoir que m'imposera le nom de Cromelin.

Jean donna la main à son fils qu'il baisa respectueusement. La Réforme avait un adepte de plus.

Claudine curieuse comme toutes les femmes, avait écouté toute la conversation, et son cœur s'était serré de la solemnité qu'avait pris Jean Cromelin pour annoncer une chose qui lui paraissait si simple d'un côté, mais qui à elle lui enlevait l'espérance d'un avenir meilleur.

(A suivre). A. L.

GRAND THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Lundi 28 juillet 1873, une seule **Représentation extraordinaire** sera donnée par les **premiers sujets du Théâtre National de l'OPÉRA-COMIQUE**, Mme GALLI-MARIÉ, 1re chanteuse. — Mlle PRIOLA, 1re chanteuse. — M. FALCHIERI, 1er baryton. — M. LHÉRIE, 1er ténor. — M. Ed. COLONNE, chef d'orchestre.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, de M. Saint-Georges, musique de M. de Flotow.

Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 h.

Prix des places : Avant-scènes des premières, 6 fr. — Premières, Baignoires, Stalles, 5 fr. — Parquet, Avant-scènes des secondes, 3 fr. — Pourtour des Baignoires, 2 fr. — Secondes de face, 3 fr. — Parterre, 1 fr. 50. — Deuxièmes de côté, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent. — 50 cent. en plus pour la location.

CONCERT DE RIBEMONT.

On nous écrit de Ribemont :

Un concert est une bonne aubaine, bien rare, hélas ! dans notre petite ville ; nous en avons profité et la salle un peu restreinte a été bientôt remplie. Disons bien vite que les artistes ont pleinement justifié l'attente du public.

Honneur aux dames ! Mentionnons d'abord Mlle E. Lambert dont la voix fraiche et charmante a été fort goûtée. Les bravos et les rappels ne lui ont pas fait défaut. Son jeu comme comédienne a été fort apprécié.

M. Pluche, baryton, est un chanteur qui donne beaucoup de charme à la romance (ce n'est pas peu dire), et le talent avec lequel il dit également la chansonnette lui a valu de chaleureux applaudissements. Ajoutons qu'il a su choisir ses sujets avec goût, et ses allusions politiques (puisqu'on fait en ce moment politique de tout) ont trouvé de nombreux échos dans la salle.

En entendant M. X... nous donner sur le trombone un petit échantillon de son talent d'instrumentiste, nous avons pu nous convaincre que les instruments qui paraissent ingrats peuvent faire bien plaisir entre les mains d'un artiste. Aussi notre voisin de gauche qui, sans doute, sur cet instrument, n'avait jamais entendu que les valses des prussiens, nous disait : Est-ce que c'est un trombone, ça !... Nous avons vivement regretté de ne pas pouvoir entendre le second morceau annoncé.

M. Turbeaux est un excellent flûtiste ; sur son instrument aux sons si agréables, il se joue des difficultés avec l'adresse d'un jongleur.

La partie comique de la soirée n'a rien cédé aux autres parties plus ou moins sérieuses. Le *Bonhomme* et le *Vieux buveur* nous ont particulièrement montré le talent du bénéficiaire, M. Bardou, un comique désopilant et la parodie de *Lucie* a été un véritable feu d'artifice... de fou rire.

Donner ici des éloges au pianiste M. Laroche, nous paraît être un pléonasme bien inutile, contentons-nous de mentionner qu'il a pleinement justifié à nos yeux — ou plutôt à nos oreilles — les éloges qui lui sont adressés si souvent.

Afin de ne pas perdre

Le droit qu'à la porte...

Nous ne pouvons trouver d'entrée à la critique qu'en nous rejetant sur la température sénégalienne qui n'a cessé d'accroître avec l'enthousiasme des applaudissements au point de faire monter le thermomètre de la salle jusqu'à l'explosion des becs de gaz... au pétrole. Heureusement nous n'avons à déplorer aucun accident. Z.

P.-S. Nous apprenons que nous avons été privé du second morceau de trombone parce que M. X..., voulant faire des traits à sa clarinette, ne s'est pas assez méfié des tours qu'elle pouvait lui jouer. Elle a traîtreusement changé, dans son sac de voyage, les cahiers de musique, et M. X... a été obligé de jouer du trombone sur une partie de clarinette ! Voilà où mènent les infidélités, même à la plus chère des clarinettes !

Autre P.-S. Tous nos remerciements les plus sincères à M. Tiéfaine, l'honorable maire de Ribemont, qui ne cesse d'encourager de son appui si intelligent et si sympathique les fêtes qui peuvent donner quelque éclat à notre bonne ville, et attirer sur elle une attention méritée.

En m'exprimant ainsi, je suis certain d'être l'interprète des habitants non moins que des organisateurs du concert.

NOUVELLES

∴ La Commission de la Tombola a l'honneur d'informer le public que la distribution des lots gagnés se continuera jusqu'au samedi 26 courant, à six heures du soir, au siége de l'exposition des lots, 21, Grand'Place.

Les lots qui n'auront pas été réclamés à cette date seront vendus au profit de l'œuvre du monument.

∴ Le jeune Monnier, élève de philosophie du Lycée de St-Quentin, vient d'être reçu bachelier ès-lettres devant la Faculté de Paris.

Le jeune Husson, ancien élève du Lycée, vient d'être reçu bachelier ès-sciences devant la Faculté de Paris.

∴ On lit dans le *Propagateur* :

« La ligne de Cambrai à Gannes sera livrée à la circulation dans la seconde quinzaine d'août, de Roisel à Montdidier, et peut-être même d'Epehy à Montdidier.

∴ Sur la proposition de l'Académie de médecine, le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décerner une médaille d'argent à Mesdames Lebègue, sage-femme à Laon, et Lebrun, sage-femme à Saint-Quentin, comme ayant fait le plus de vaccinations dans le département de l'Aisne et y ayant le plus contribué à la propagation de la vaccine en 1870.

∴ VERVINS. — Les dimanche 27, lundi 28, mardi 29 juillet et dimanche 3 août, auront lieu à Vervins les fêtes de la Sainte-Anne. Il y aura, chacun de ces jours, danses publiques et gratuites au Préau, de six heures du soir à minuit. Les marchands forains sont autorisés à s'installer sur le champ de fête sans rétribution au profit de la ville, mais en se conformant aux prescriptions de police.

∴ CHAUNY. — Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, les habitants de Frières-Faillouël furent réveillés par la générale que le tambour communal battait dans les rues. Un incendie venait d'éclater chez le sieur Dufour, tisseur à Frières. Les pompiers se transportèrent immédiatement sur les lieux du sinistre. La toiture en chaume et la charpente de la maison d'habitation du sieur Dufour étaient complètement envahies par les flammes. Après quelques heures de travail, le feu fut circonscrit dans son foyer primitif et l'on put sauvegarder les constructions voisines. On évalue à 500 francs la perte causée par ce sinistre au sieur Dufour. Cette perte est entièrement couverte par une assurance.

∴ L'évacuation des départements, abstraction faite de l'arrondissement de Verdun, sera bientôt complète.

Le gouvernement paraît très satisfait du zèle et de l'activité déployés à cette occasion par le comte de Saint-Vallier, notre ministre plénipotentiaire à Nancy.

Le général de Manteuffel est encore à Nancy avec l'état-major prussien, mais il doit partir prochainement pour Verdun. Il n'a jamais été question d'un voyage du général de Manteuffel à Versailles.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 79 00 Choix .. bonnes marques 78 à 79 Courantes 74 .. à 76.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 77 00 4 m. 74 à 74 25 aout .. 00 à 77 00 Supérieures:courant du mois .. à 75 50 .. 4 mois .. à 73 50 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 25 tout fût disposé 89 75 épurée en tonne 98 25 lin disp. en tonne 95 .. en fût 93 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 88 75 Cour. du m. 88 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 93 50 courant du mois 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 65 .. à 66 .. *Cote commerciale*, dispon. .. — a 65 — courant du mois 65 00 4 mois 65 00 mois chauds — ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 62 25
Blanc n° 3 disponible,	.. .. à 73 —
Bonne sorte,	153 .. à .. ..
Belle sorte,	154 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	12 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	60 75 à .. ..
Blanc n° 3 » »	.. 73 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	153 50 à 154 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés	2166	510	1062	96
Vendus	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 90	1 80	1 72	1 65
Le kil. 2e qualité.	1 80	1 70	1 55	1 50
Le kil. 3e qualité.	1 60	1 52	1 42	1 45

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. — 00 Escourgeons .. 00 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 36 75 2e — — Seigle 18 50 Orge .. — Avoine 22 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment le quintal, 1er 37 2e 36 34— 3e 34 67 Seigle 1re .. .. — Orge d'hiver .. — de mars — — Avoine 1re 00 — 2e — — Farine 1re 49 — 2e 47 — Foin 6 80 Paille 4 40 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hecf.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 61 00
— — au-d^{s} 7 66 ..
— — 00 à .. 00 ..
— — 00 à .. .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 00 00. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 00 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° . — 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 59 50 à 00 00 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..

Huiles. Colza 78 50 épurée 84 50 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin —.. Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 00 .. Lin 00 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 00 — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 50 quin. Seigle 17 75 Orge 00 —Farine .. .. à 00 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. »» à 00 Froment n. v 1re .. 00 2e .. .. — Seigle — 00à — Avoine 23 50 à 23 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 48 .. —à 46

Péronne. Blé 1re 27 25 2e 26 50 3e 24 25 Méteil 18 16 Seigle 1re 12 50 2e .. — Orge 1re 12 75 2e 12 25 Pamelle 1re 00 .. 2e 00 00 Avoine 1re — 11 2e 10 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e — 00 3e — — Avoine 22 50 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle 17 50 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 25 2e 56 50 3e .. 00 Escourgeon .. 00 Seigle 19 00 Féverolles 00 00 Avoine 23 25 Œillette, ... Colza — 00 Orge 00 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re .. 00 à 00 00 Seigle .. 00 Orge — .. Avoine.. 00 Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 50 Son 15 16 Blé blanc qtal 24 29 gris 28 00 Seigle 50 .. Avoine à 00 .. Orge d'hiver 00 .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 31. 3 Août 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES ALIÉNÉS

Par M. Charles DESMAZE,

Conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

(A. Delahaye, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.)

La France, produit heureusement, autre chose que des hommes de parti. Elle compte dans son sein des écrivains et des légistes qui songent sérieusement à panser ses plaies, et à améliorer sa législation non pas seulement au point de vue politique, mais en ce qui a trait aux nécessités permanentes de notre société civile. Cette réflexion consolante nous est inspirée par la lecture d'un très-beau travail de M. Charles Desmaze, conseiller à la Cour d'appel de Paris, qui, sous ce titre : *les aliénés, étude sur la*

loi du 31 juin 1838, nous fournit l'exposé le plus complet qui existe, des croyances et des lois anciennes et modernes qui ont eu pour objet la guérison ou la surveillance des malheureux qui ont perdu l'usage de la raison. Ce travail n'omet rien de ce qui a été tenté par les médecins et les législations de l'antique orient, du monde romain, de notre moyen-âge et relevé avec une érudition patiente toutes nos prescriptions législatives, depuis 1790 jusqu'à 1838, époque où fut votée la loi sur les aliénés qui nous régit encore. L'auteur ne s'est pas arrêté là. Il cite aussi et commente tous les projets de réformes présentés depuis 1838, sans omettre celui de MM. Gambetta et Magnin et donne un résumé de législation Anglaise, Belge, Suisse, Prussienne, Norvègienne et Suédoise sur la matière. Il discute enfin avec une haute autorité tous les avantages et tous les inconvénients des applications actuelles de la science, et rend par ces judicieux aperçus, les plus grands services aux administrateurs aussi bien qu'aux jurisconsultes. L'œuvre de M. Charles Desmaze condense en effet, avec un merveilleux esprit de méthode tout ce qui peut intéresser et éclairer, sur ce grave sujet, les hommes d'étude, à quelque point de vue qu'ils se placent.

Les conclusions de l'éminent magistrat méritent surtout une attention particulière. Elles prouvent à la fois que M. Charles Desmaze qui faisait partie de la grande Commission instituée en 1869 pour préparer une loi sur les aliénés, a su réunir avec bonheur les documents que nous venons d'énumérer et en tirer des déductions et des enseignements dont les législateurs futurs n'auront plus qu'à formuler les applications.

Nous ne saurions entrer dans les détails de l'œuvre de M. Charles Desmaze. Mais nous ne pouvons résister au désir que nous éprouvons de lui emprunter une véritable rectification historique. On se rappelle quel bruit fit sous l'Empire l'arrestation de l'avocat Sandou lequel poursuivait M. Billaut d'accusations formulées avec d'autant plus d'insistance qu'il les croyait fondées. Malgré les constatations scientifiques des docteurs Blanche, Lasègue, Fréville et Tardieu qui déclaraient M. Sandou atteint d'aliénation mentale et de délire ambitieux, l'opinion se montrait hésitante, croyait à un « mystère » et applaudissait à un jugement qui rendait Sandou à la liberté. M. Charles Desmaze, nous révèle ainsi le dernier mot de ce drame judiciaire :

« Le 25 octobre 1872, Sandou tombait en face du palais de » justice, frappé d'une attaque d'apoplexie, et le 26 octobre 1872, » l'autopsie pratiquée à l'Hôtel-Dieu par M. l'interne Liouville » (service de M. Hérard) justifiait complètement les diagnostics » précédemment portés : on rencontrait dans le cerveau sept » foyers hémorrhagiques et une méningite chronique. Ces cons» tatations ont mis fin aux injustes suppositions trop longtemps » répandues dans la presse et qui tendaient à représenter les » séquestrations de Sandou, comme des actes arbitraires accor-

» dès aux ministres d'Etat qui avaient cru devoir les pro-
» voquer. »

On trouve bien d'autres détails curieux dans le travail de M. Charles Desmaze, mais nous devons nous borner et nous arrêter ici.
VERGNAULT.

LES CORBEAUX.

Corbeaux où volez-vous ? — Vers l'Europe insensée
Nous allons tous : Là-bas sur de sanglants lauriers
Loin du père, des sœurs et de la fiancée,
Loin de la mère en pleurs ! Pourrissent les guerriers.

Nous avons vu de loin, la mort, la mort livide
Egoutant un sang pur de la faux du Destin
Elle a fait un signal à notre troupe avide,
Nous sommes conviés à l'horrible festin.

Nous mangerons leurs cœurs vaillants, leurs cœurs de [braves
Nous irons becqueter sans peur leurs lèvres haves
Et leurs yeux amoureux. — Partez sombres bourreaux !

O pays ennemi des races avilies
France quand mettras-tu aux vieilles panoplies
Les glaives dont la loi scellera les fourreaux ?

JULIUS.

BEAUX-ARTS

LA PSYCHÉ ABANDONNÉE

On avait reproché à M. Carrier-Belleuse de ne pas avoir le sentiment hellénique : il a répondu en donnant une Psyché belle comme l'antique. Dans cette mélodieuse eurythmie des lignes, si l'on peut appliquer ce terme à l'architecture du corps humain, la tradition, si éloquement rendue par la sculpture, fait revivre la simplicité, l'harmonieuse élévation des Psychés grecques.

A propos de l'une de ces statues, Emerie David écrivait : « Que de décence et de grâce dans ce groupe qui représente l'Amour embrassant Psyché ! On dirait que l'artiste n'a voulu représenter que l'union des âmes sous une gracieuse allégorie. »

Quand on regarde la *Psychée abandonnée* de M. Carrier-Delleuse, on revient comme malgré soit au récit ancien lorsqu'il peint la jeune maîtresse d'Eros s'arrachant furtivement de sa couche pour tâcher de surprendre l'amant invisible qu'on lui a

perfidement représenté comme un dragon à voix de syrène. « Mais, dès qu'elle a approché la lampe, elle aperçoit le plus doux et le plus charmant de tous les monstres : c'était l'Amour qui reposait dans un grâcieux abandon.

A son aspect, la lumière de la lampe semble devenir plus vive... Elle voit une tête blonde toute parfumée, une peau blanche et délicate, des joues du plus bel incarnat du monde, de longs cheveux frisés dont les boucles retombaient négligemment sur le sein de ce charmant époux. Il avait des ailes couleur de rose, dont les plus petites et les plus légères semblaient se jouer au souffle de l'air qui les agitaient.

M. Carrier-Belleuse a interprété l'héroïne antique au lendemain de cette nuit fatale où elle est précipitée du faîte des grandeurs au dernier rang des humains. La version d'Apulée est charmante lorsqu'elle montre tous les êtres de la création, les fourmis, « laborieuses filles de la terre, » le roseau du rivage, la tour séculaire, « ayant compassion de la femme du dieu d'Amour » et s'efforçant d'alléger son infortune. Psyché abandonnée, n'est-ce pas là une figure qui doit tressaillir de tout temps dans les flancs virginaux du marbre ? Des nombreuses créations sorties de ses entrailles, c'est l'ainé avec Aphrodite ; et ne peut-on dire d'avance à tout bloc veiné de rose prêt à être entamé par le ciseau palpitant :

Quand sur toi la scie a grincé,
Les tailleurs de pierre ont blessé
Quelque *Psyché* dormant encore.

DÉCOUVERTE DE TOMBEAUX.

Une découverte de tombeaux a été faite à l'angle des rues Cujas et Saint-Jacques.

Les détails qui suivent indiquent l'origine probable de ces monuments, qui remontent en effet à une époque assez reculée.

La rue Cujas portait précédemment le nom de rue des Grès. Pourquoi rue des Grès ? Parce qu'il y avait des degrés qui, de la rue Saint-Jacques, conduisaient à l'église Saint-Etienne, laquelle fut désignée Saint-Etienne-des-Degrés, puis des Grès ; de là la dénomination donnée à la rue.

Avant cette dénomination, cette même rue, qui n'était qu'un passage, se nommait passage des Jacobins.

Il existait là une communauté religieuse qui fut installée au commencement du treizième siècle : c'était la communauté des Jacobins, Ordre mendiant qui, tous les matins, parcourait les rues du quartier en criant :

Aux Frères Saint-Jacqués pain,
Pain, por Dieu aux Frères menors.

La communauté s'enrichit assez rapidement. Elle étendit son domaine et se développa jusqu'à la rue de La Harpe ; cette rue a été absorbée par le boulevard Saint-Michel. Un cimetière était attenant au cloître des Jacobins.

On inhumait aussi dans les caveaux de Saint-Etienne-des-Grès.

Ainsi les tombeaux découverts peuvent provenir des inhumations faites dans la communauté et de celles faites dans l'église où furent

déposés, assurent plusieurs historiens de Paris, les corps de plusieurs rois.

Vers 1790, l'Ordre des Jacobins fut supprimé. Les bâtiments et terrains, devenus propriété nationale, furent vendus le 7 vendémiaire an VII, à la charge par les acquéreurs, avant d'entrer en jouissance, de se faire donner les alignements des rues nouvelles et de s'y conformer, et ce sans indemnité.

Le passage fut transformé en rue et le 13 frimaire an VIII, une décision signée Laplace, ministre de l'intérieur, donna à cette nouvelle rue le nom des Grès, qu'elle a conservé jusqu'en 1860, époque où elle a été nommée rue Cujas.

Une ordonnance royale du 9 août 1826 porte ce qui suit :

« Art. 1er. Il sera ouvert dans notre bonne ville de Paris trois rues conformément au plan ci-joint, savoir :

« 1° Une rue de 14 mètres de largeur en prolongement de la rue Soufflot, dans l'axe de l'église Sainte-Geneviève, depuis la rue Saint-Jacques jusqu'au jardin du Luxembourg. (Cette rue ne fut percée que vingt ans plus tard, c'est-à-dire vers 1846 ou 1847.)

» 2° Une rue de 10 mètres de largeur parallèle à la rue Saint-Jacques, et qui conduira de la rue Soufflot prolongée à la rue des Grès.

» 3° Une autre rue également de 10 mètres de largeur, qui se prolongera aussi de la rue Soufflot à la rue des Grès, en face de celle de Cluny. »

Ces voies de communication furent entreprises, mais elles n'ont été terminées que lorsque la rue Soufflot a été elle-même percée.

Enfin, un décret impérial du 13 août 1813 porte :

« Art. 4. Les bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins, rue des Grès, seront achetés moyennant 135,350 fr. pour le casernement des sapeurs-pompiers. »

Ces bâtiments, disparus aujourd'hui, ont servi, sous la Restauration, de maison de refuge aux jeunes détenus jusqu'à l'époque ou ceux-ci ont été tranférés dans l'établissement modèle de la rue de la Roquette. Plus tard et jusqu'à ces dernières années, ils furent affectés à des écoles communales et au casernement de la garde municipale.

La rue Cujas, élargie et alignée, a vu disparaître ces vieilles constructions, qui ont fait place à des habitations grandioses.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Décret impérial du 10 avril 1813.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc.

Sur le rapport de notre Ministre des finances, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les bâtiments, l'emplacement et le parc de l'ancien château de Château-Thierry, ainsi que le terrain dit la Halle-au-Blé sont concédés gratuitement à cette ville.

Art. 2. La présente concession est faite à la charge, par la commune, 1° d'employer le vieux château et ses dépendances à l'agrandissement des promenades publiques ; 2° d'employer pareillement une partie du parc au remplacement du cimetière de la ville, et de convertir l'autre partie en une pépinière ; 3°

d'indemniser le sieur Greimbert auquel la jouissance viagère du chateau et du parc ci-dessus désignés a été accordée par le duc de Bouillon ; 4° d'acquitter à l'avenir la contribution foncière, et d'entretenir de toute espèce de réparations auxquelles les objets de la présente concession pourraient donner lieu....

Signé : NAPOLÉON.

(Communiqué par Ars. Leduc.)

Lettre de M. Balitout, Sous-Lieutenant au 15° Régiment de Chasseurs à cheval, à M, Beaumont, maire d'Orgeval.

Glasgow, en Silésie, 16 Décembre 1812.

Monsieur,

Je suis persuadé que vous recevrez cette lettre avec plaisir, puisqu'il s'agit de mon bonheur et de celui de mon père.

Vous saurez donc, Monsieur, que S. M. l'Empereur et Roi vient de me nommer Membre de la Légion-d'Honneur ; je viens de recevoir mon brevet. Je vous dirai que je suis l'homme du monde le plus heureux ; si j'ai rendu quelques services à ma patrie, j'en suis bien récompensé.

Maintenant, revenons à mon digne père ; dites-lui qu'à compter du 1er janvier, je lui fais 250 francs par an ; ce sont les attributs de ma décoration : j'aurai l'honneur, et mon père aura l'un et l'autre. Hélas ! mon seul désir est qu'il soit heureux.

Veuillez, Monsieur, être l'interprète de mes sentiments près de mon brave père. Que *Mars* ne ménage-t-il pas mes jours jusqu'à la fin de ceux de mon père, pour que je puisse lui être utile jusqu'à son dernier moment !

BALITOUT (1.)

(Communiqué par Ars. Leduc.)

HYGIÈNE. (1)

CONSEILS SUR L'ASPHYXIE.

J'ai souvent employé le mot *asphyxie.* Je veux dire ce qu'on doit entendre par ce mot, et quels sont les moyens de remédier à ce grave accident, en attendant l'arrivée du médecin. Je le fais avec d'autant plus de plaisir, que j'ai appris que deux élèves de l'Association, passant, il y a quelques

(1) M. Balitout, né à Orgeval, (Aisne), s'est enrôlé volontairement en 1793 et n'avait pas encore reparu dans sa famille depuis son entrée au service jusqu'en 1807. Cependant, il n'oubliait pas son vieux père infirme, comme le prouve le trait de piété filiale que nous fait connaître la lettre qui précède. Il avait déjà fait toutes les campagnes au-delà du Rhin et d'Italie.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

années, près le canal Saint-Martin, au moment où l'on retirait de l'eau un homme qui venait d'y tomber, et se souvenant de leurs leçons sur l'asphyxie, s'empressèrent de mettre à profit leurs connaissances, et essayèrent de rappeler cet homme à la vie. Ils réussirent très bien, et lorsque le médecin arriva, le noyé commençait à respirer.

L'asphyxie est la suspension des phénomènes de la respiration. Les pendus, les noyés, les asphyxiés par le charbon ou par d'autres gaz, les gens qu'on étrangle, meurent parce que l'air n'arrive pas à leurs poumons.

Dans l'asphyxie par le charbon ou par les gaz des fosses d'aisances, il y a en outre introduction dans les poumons de gaz toxiques.

La première chose à faire dans ces cas d'asphyxie, c'est de faciliter l'entrée de l'air pur jusque dans les poumons, et d'éloigner le plus vite possible la personne asphyxiée de l'atmosphère empoisonnée qu'elle a respirée, ou, si cela ne se peut pas, on doit ouvrir largement les fenêtres afin d'établir des courants d'air.— Il faut porter le malade près de la fenêtre, desserrer les vêtements qui peuvent gêner la respiration et la circulation du sang, lui jeter de l'eau à la figure, lui faire respirer et boire même, si cela est possible, de l'eau légèrement vinaigrée.

Quand on pénètre dans une chambre où l'on trouve une personne pendue, il faut immédiatement couper le lien qui sert à la suspension, sans attendre l'arrivée du commissaire de police, comme on est, en général, disposé à le faire, parce qu'en attendant l'individu peut mourir.

L'homme ne peut respirer sous l'eau, et s'il y reste un certain temps, il éprouve les accidents de l'asphyxie, bientôt suivis de mort, si l'on n'y porte pas remède. Sachant bien maintenant que c'est la privation d'air qui fait périr les noyés et non la quantité d'eau qu'ils ont avalée, vous comprendrez sans peine qu'il est inutile de les suspendre par les pieds, comme quelques personnes croient encore que cela est nécessaire.— Il faut, au contraire, s'efforcer de faire pénétrer l'air dans les poumons.— On doit coucher le noyé sur le côté pour qu'il puisse rendre les mucosités qui remplissent ses narines et sa bouche, aspirer même ces mucosités afin de faciliter l'introduction de l'air, puis comprimer fortement la base de la poitrine avec les mains et cesser brusquement cette pression pour la reprendre ensuite. Dans cette opération on fait agir la poitrine comme un soufflet et on appelle l'air dans les poumons. En même temps, on doit enlever les vêtements mouillés, essuyer le corps et le frictionner avec une flanelle, afin de rappeler les mouvements de la circulation. C'est à l'homme de l'art à faire le reste.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

§ 2. Des oppositions et de leur mainlevée.

L'opposition au mariage est signifiée par ministère d'huissier à la personne et au domicile des parties, et à l'officier de l'état civil. (C. civ., art. 66.)

L'officier de l'état civil fait sans délai une mention sommaire des oppositions sur le registre des publications ; il fait aussi mention, en marge de l'inscription, desdites oppositions, des jugements ou des actes de mainlevée dont expédition lui a été remise. (C. civ., art. 67.)

En cas d'opposition, l'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage avant qu'on lui en ait remis la mainlevée. (C. civ., art. 68.)

Le droit de former opposition appartient à la personne engagée par mariage avec l'une des deux parties contractantes. (C. civ., art. 172.) — Cette personne doit justifier de son titre au mariage, en en présentant l'acte. La faculté d'opposition n'appartient pas à celui qui se présenterait avec une simple promesse de mariage.

Peuvent aussi former opposition au mariage de leurs enfants et descendants, encore que ceux-ci aient vingt-cinq ans accomplis, le père ; à défaut du père, la mère ; à défaut de père et mère, les aïeuls et aïeules. (C. civ., art. 173.) — L'opposition des ascendants sera nécessairement maintenue par les tribunaux toutes les fois qu'elle reposera sur un empêchement légal ; mais peut-elle l'être, en l'absence d'empêchement, quand elle es fondée sur des motifs graves ? Non ; elle doit être levée, sans quoi l'autorité paternelle, relativement au mariage, se trouverait prolongée au-delà de ses limites. Mais, dans le cas même où l'opposition des ascendants aura été levée par le tribunal, elle aura toujours eu pour effet de retarder, et quelquefois de faire manquer le mariage.

A défaut d'ascendant, le frère ou la sœur, l'oncle ou la tante, le cousin germain ou la cousine germaine majeurs, ne peuvent former aucune opposition, que dans les deux cas suivants : 1° Lorsque le futur époux, mineur de vingt-un ans, et n'ayant plus d'ascendant, n'a pas obtenu le consentement du conseil de famille qui lui est nécessaire ; 2° lorsque l'opposition est fondée sur l'état de démence du futur époux : cette opposition, dont le tribunal peut prononcer mainlevée pur et simple, n'est jamais reçue qu'à la charge par l'opposant de provoquer l'interdiction. (C. civ., art. 174.)

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

§ 3. Pièces à produire pour contracter mariage.

Les futurs époux doivent remettre à l'officier de l'état civil les pièces suivantes :

1° Actes de naissance. — La première pièce à produire par chacun des futurs époux, c'est son acte de naissance. (C. civ., art. 70.) — Celui des époux qui est dans l'impossibilité de se le procurer, peut le suppléer, en rapportant un acte de notoriété, délivré par le juge de paix du lieu de sa naissance ou par celui de son domicile. (C. civ., art. 70.) — — L'acte de notoriété contient la déclaration faite par sept témoins de l'un ou l'autre sexe, parents ou non parents, des prénoms, nom, profession et domicile du futur époux, et de ceux de ses père et mère, s'ils sont connus, le lieu, et autant que possible, l'époque de sa naissance, et les causes qui l'empêchent d'en rapporter l'acte. Les témoins signent l'acte de notoriété avec le juge de paix ; et s'il en est qui ne puissent ou ne sachent signer, il en fait mention. (C. civ., art. 71.) — L'acte de notoriété est présenté au tribunal de première instance du lieu où doit se célébrer le mariage. Le tribunal, après avoir entendu le ministère public, donne ou refuse son homologation (c'est-à-dire son approbation), selon qu'il trouve suffisantes ou insuffisantes les déclarations des témoins et les causes qui empêchent de rapporter l'acte de naissance. (C. civ., art. 72.) — A défaut d'acte de naissance, l'acte de notoriété ne pourrait être suppléé par aucune autre pièce.

2° Actes constatant le consentement des parents auxquels il a dû être demandé. — Ces actes doivent être passés devant le notaire, et non pas rédigé sous seing privé. (C. civ., art. 73.) — Si les ascendants, dont le consentement est nécessaire, assistent à la célébration du mariage, leur consentement verbal est insuffisant. — Nous avons vu que, lorsqu'il n'y a ni père ni mère, ni aïeuls, ni aïeules, ou qu'ils se trouvent tous dans l'impossibilité de manifester leur volonté, les fils ou filles mineures de vingt-et-un ans ont besoin du consentement du conseil de famille : dans ce cas, le consentement ne peut être verbal ; il doit être donné par acte notarié.

3° Actes respectueux, dans le cas où il a dû en être fait.

4° Actes de décès des ascendants dont le consentement ou le conseil est requis.

5° Acte de décès du conjoint, dans le cas de secondes noces.

6° Certificat des publications faites dans les diverses communes où elles ont dû avoir lieu.

7° Certificat délivré par l'officier de l'état civil de chaque commune où les publications ont eu lieu, et constatant qu'il

n'y a point d'opposition, ou portant mainlevée des oppositions. (C. civ., art. 68 et 69)

En outre, le futur époux doit produire la preuve de sa libération du service ou produire une permission de mariage délivrée par l'autorité militaire.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Tout Saint-Quentin était en émoi depuis plusieurs jours, quelques chevaliers attendaient avec anxiété le nom sous qui, ils devaient désormais servir et se taire. Le parti réformé surtout de qui dépendait le progrès des nouvelles maximes, se formait des groupes qui se renouvelaient continuellement derrière la cathédrale de Saint-Quentin, type admirable de l'architecture du moyen-âge que la Renaissance à égorgé si durement. Cette cathédrale de ce moment terrible et solennel, où le grand art gothique s'est soulevé et dans un effort suprême, a lancé tout ce qu'il pouvait avoir encore de force de feu ou de génie.

Le moyen-âge vivait dans toute sa splendeur, dit le poète, il ne manquait, il est vrai pas une pierre à sa muraille, pas une maille à une tunique, pas une épine à sa couronne, son épée était hors du fourreau ; son faucon se mourait dans l'oisiveté, son tilleul se mourrait dans la cour, son cheval de bataille hennissait dans la campagne : il n'y avait plus de chatelaines sur les balcons, et l'amour ne battait plus dans les cœurs, il ne faisait que l'effleurer. Les pont-levis étaient levés, les lances aiguisées, les salles retentissaient du bruit des armes. La coupe des festins gisait à l'aventure dans le fond des bahuts. Sur le haut des tours les sentinelles veillaient encore et écoutaient le bruit des gens de pied et des cavaliers : et pourtant cette ville guerrière tremblait de voir frapper à sa porte un baronnet, un roi, un gouverneur. Il s'apprêtait à disperser en éclats comme les écailles d'une cuiraisse. les rèves, les souvenirs et les croyances de tout un peuple. Le XVI[e] siècle montait les degrés du seuil...... il avait pris comme un fossoyeur, le mort sur un lit-de parade. Dans cette attente qui saisissait tous les cœurs, l'architecture gothique dans toute sa force et dans toute sa splendeur, semblait vouloir suspendre son œuvre ; elle était arrivée à son faîte avec la société qu'elle représentait, elle n'avait pas la force de monter plus haut. Le cœur manquait au genre humain pour élever plus haut ses aspirations idéales. On voulait vivre et la vie leur manquait.

---

(1) Voir les numéros de la *Petite Revue* depuis le numéro 14.

Tout Saint-Quentin était donc en émoi; on se demandait si la paix ou les persécutions devaient commencer ou continuer. Le parti réformé s'était réuni et le nom de Raoul de Ménancourt volait dans toutes les bouches comme étant celui qui devait dans la suite les gouverner. On ne connaissait Raoul de Ménancourt que par la mémoire du père mort en Angleterre, et on se demandait comment le duc d'Albe avait pu choisir un des plus fanatiques protestants, et on faisait des conjectures qui étaient soit en faveur de Raoul, mais le plus souvent en sa défaveur.

(A suivre). A. L.

BIBLIOGRAPHIE

— *Vient de paraître :* LE NEUVIÈME VOLUME du **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, sous la direction de M. PIERRE LAROUSSE, Ce volume comprend les lettres H, I, J. K.

Les organes les plus autorisés de la presse française et étrangère sont unanimes à considérer le *Grand Dictionnaire* comme l'entreprise la plus extraordinaire en son genre qui ait été tentée jusqu'à ce jour.

Jamais, en effet, tant de matériaux si divers n'avaient encore été réunis et méthodiquement classés dans un même ouvrage ;

Jamais répertoire si vaste ne s'était ouvert aux recherches studieuses des uns et aux curiosités passagères des autres ;

Jamais recueil n'avait encore si parfaitement répondu aux besoins usuels de l'homme instruit qui veut se rappeler, et de l'homme d'étude qui veut apprendre ; jamais l'artiste et l'écrivain, le médecin et l'avocat, le fonctionnaire et l'employé, l'industriel et le soldat, l'agriculteur et l'artisan, le propriétaire et l'administrateur n'avaient eu à leur disposition un guide qui fût plus commode, plus sûr, plus indispensable. Avec le *Grand Dictionnaire,* chacun a sous la main dans sa bibliothèque, rangés dans un ordre méthodique facile à saisir, tous les trésors des connaissances humaines : la langue, l'histoire, la biographie, la géographie, la mythologie, la bibliographie, la littérature, la science, l'art, la philosophie, la politique, l'économie sociale, l'économie domestique, etc., etc., etc.; et il faut encore joindre à cela tout un monde d'informations curieuses, une immense récapitulation de choses diverses qui ne se retrouvent que là.

« Qu'on se figure, dit l'éminent critique du *Temps*, M. Schérer, un dictionnaire complet de la langue, sur lequel on a enté une encyclopédie non moins complète des connaissances humaines, et, par-dessous tout cela, des articles qu'on n'avait jamais rencontrés dans un recueil de ce genre, l'analyse de tous les ouvrages littéraires un peu célèbres, des études sur les mo-

numents et les œuvres d'art, des anecdotes, des bons mots, des chansons que sais-je ? je n'ai pas encore pu trouver un sujet qui ait échappé à l'ambition encyclopédique de M. Larousse. »

LE GRAND DICTIONNAIRE S'ACHÈVERA-T-IL ?

Des doutes que les plus obstinés seuls peuvent conserver encore se sont élevés à ce sujet ; à ces inquiétudes, qu'expliquent jusqu'à un certain point de nombreuses tentatives avortées, M. Larousse répond comme ce philosophe devant qui l'on niait le mouvement : il marche.

Au début, un fascicule, puis deux, puis trois fascicules paraissent seulement par mois ; aujourd'hui, six fascicules sont mis chaque mois en vente ; en une seule année, deux énormes volumes (le 8e, comprenant les lettres F et G, et le 9e comprenant les lettres H, I, J, K) ont été terminés.

Ainsi, les événements terribles dont la France a été le théâtre n'ont rien pu contre cette entreprise gigantesque ; la publication des fascicules a été doublée, et, dès maintenant, l'on peut affirmer que l'année 1875 verra se terminer cette grande œuvre, qui restera comme l'inventaire le plus complet des richesses acquises par l'esprit humain jusqu'à l'heure présente.

Singulière coïncidence ! c'est vers 1775 que fut terminée la grande œuvre de Diderot et de d'Alembert — juste un siècle avant la nôtre.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le prix de la souscription à forfait au *Grand Dictionnaire* est actuellement de **600** fr., payables : 300 fr. comptant, et les **300** fr. restant en trois billets à ordre de **100** fr. chacun, à 12, 24 et 36 mois.

Adresser les demandes à l'Administration du *Grand Dictionnaire,* rue Notre-Dame-des-Champs, 49, à Paris, ou à la librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle à Saint-Quentin.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. Par les grandes chaleurs où nous sommes, les moissonneurs ont beaucoup à souffrir. Rappelons que le breuvage le plus sain, le plus fortifiant à leur usage est la tisane de café aiguisée par quelques gouttes d'eau-de-vie. Le café en infusion très légère a l'avantage de soutenir les forces et de ne pas provoquer des sueurs épuisantes, comme tous les autres breuvages, même le vin, à plus forte raison la bière et le cidre. Le café prévient les dérangements d'entrailles et les dyssenteries qui, trop souvent, arrachent les faucheuses et les javeleuses à leurs travaux en pleine moisson.

.·. Depuis que l'usage des timbres mobiles a été autorisé pour les effets de commerce créés en France par l'article 6 de la loi du 27 juillet 1870, leur émission est toujours attendue, bien que récemment encore, dans une lettre adressée à M. Léon Richet, elle ait été annoncée comme devant avoir lieu *très prochainement*.

Il est vraiment regrettable qu'il ne soit pas apporté plus d'activité dans la fabrication de ces timbres ; ce retard dans leur émission est

d'autant plus préjudiciable au commerce, qu'en employant des timbres mobiles, les commerçants pourront instantanément et sans déplacement acquitter l'impôt dû à l'Etat, tandis que par l'apposition du timbre extraordinaire, qu'ils habitent Paris ou les départements, ils sont obligés d'envoyer faire timbrer leurs effets de commerce à l'atelier général du timbre à Paris, ce qui leur occasionne des pertes de temps qu'il serait facile de leur éviter en se conformant à la loi du 27 juillet 1870.

.·. *Conservation des oiseaux et des insectes utiles.* — Pourquoi, dit le *Journal des Campagnes,* tuer les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi mettre le pied sur ce joli grillet carabe doré qui court dans nos jardins, puisqu'il fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, et qu'il les mange ?

Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif qui croque les sauterelles ?

Pourquoi détruire le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille velue, si venimeuse à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient ?

Pourquoi tuer le grimpereau et dénicher la fauvette, ennemi du cloporte et des guêpes ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, gibier médiocre, qui passent leur vie à manger des larves et à *épucer* jusqu'à nos bestiaux, sur le dos desquels ils montent impunément dans les prés, à la satisfaction très manifeste des bestiaux eux-mêmes ?

Pourquoi prendre les mésanges au piége, lorsqu'on sait qu'elles font par an trois nichées pendant lesquelles chaque couple de mésanges prend 420,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer les hirondelles, sachant qu'elles ne vivent que d'insectes ?

Pourquoi tuer la coccinelle (bête du bon Dieu) qui se nourrit de pucerons ?

Pourquoi tuer le crapaud qui mange les limaces, les becmares et les fourmis ?

Pourquoi sacrifier la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la même guerre que les hirondelles aux moucherons ?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris vit de blé ?

Pourquoi sacrifier la chouette, puisqu'elle fait la besogne de six ou huit chats, en mangeant au moins 6,000 souris par an ?

Pourquoi rendre le mal pour le bien, en tarissant la source du bien ?

Enfin pourquoi, au dix-neuvième siècle, reste-t-il tant d'ignorance unie à tant de méchanceté ?

.·. M. le général Vinoy, grand chancelier de la Légion d'honneur, vient de rappeler aux membres de l'ordre et aux décorés de la médaille militaire, que ceux qui ont reçu ces distinctions depuis le 14 septembre 1870, doivent porter des croix des modèles arrêtés par le décret du gouvernement de la défense nationale.

On s'était en effet aperçu que des militaires en assez grand nombre ne portaient pas la croix réglementaire qu'ils ont reçue du président de la République, par l'intermédiaire du grand chancelier, en même temps pue leur brevet de nomination. Ce fait constituant un irrégularité contrain aux réglements et pouvant entraîner des conséquences graves, on devra veiller à ce qu'il ne se produise plus.

Le grand chancelier rappelle en outre l'interdiction prononcée à plusieurs reprises contre le port des rubans et médailles commémoratives de l'*armée du Rhin*, des *siéges de Paris et Belfort*, de l'*armée de la Loire*, etc. Le port du ruban de la *médaille des ambulances* est aussi interdit.

Cette marque distinctive ne peut être portée que dans les réunions de l'œuvre.

.·. Les sociétés de tempérance qui viennent d'entreprendre une rude croisade contre les buveurs d'absinthe et de bitter, ont-elles connaissance du petit fait suivant, qui pourrait leur montrer à quels endurcis elles ont affaire.

Un jeune absintheur se présentait aux derniers examens de l'école de médecine. Pour question sur la chimie, on lui demanda l'EAU.

Il répondit couramment :

« L'eau se présente sous trois états distincs.

» 1° A l'état de fluide ou gazeux. On l'utilise dans l'industrie pour faire fonctionner les machines à vapeur. Elle sert aussi aux chemins de fer.

» 2° A l'état solide. On en fait nes glaces.

» 3° A l'état liquide. On l'emploie à toutes sortes d'usages journaliers, à la cuisson des aliments, aux soins de propreté. . Il paraît même *(avec hésitation)*, il paraît qu'*il y a des personnes qui en boivent.* »

NOUVELLES

.·. Le *Journal officiel* publie la liste de la commission spéciale de l'Algérie à l'exposition universelle de Vienne.

.·. M. de Rémusat, ancien ministre des affaires étrangères, passera tout l'été dans son château de la Haute-Garonne, près Muret.

.·. M. le général de Cissey, ancien ministre de la guerre, est aux eaux de Contrexeville.

.·. Mgr l'archevêque de Paris part demain, jeudi, pour le pélerinage de Paray-le-Monial.

.·. Une circulaire ministérielle décide que les officiers en non-activité seront désormais inspectés deux fois par an au lieu d'une.

.·. A la demande des vingt-sept prévenus, l'affaire des troubles électoraux à Tarascon a été renvoyée à huitaine.

.·. C'est M. Edouard Millaud, député, tarasconnais d'origine, qui a été choisi pour défenseur par les inculpés.

.·. Le duc d'Edimbourg, revenant d'Allemagne, vient de s'embarquer à Calais pour Douvres.

.·. Le câble direct entre la France et le Danemark vient d'être posé.

.·. L'ambassadeur russe en Suisse fait publier *in extenso*, dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, la « communication officielle » qui interdit aux femmes russes d'étudier à l'Université de Zurich.

.·. On signale, à la date du 25 juillet, à Venise, vingt-six cas de choléra et dix-huit décès des jours précédents.

.·. Le procès civil fait à Courbet pour la destruction de la colonne Vendôme vient d'être renvoyé après les vacances judiciaires, c'est-à-dire au mois de novembre.

.·. On lit dans l'*Officiel :* Est nommé procureur de la République près le tribunal de Vervins, M. Hesse, substitut du procureur de la République de Doullens (Somme), en remplacement de M. Hanquez, qui a été nommé procureur de la République à Soissons.

.·. Par décret du président de la République, en date du 25 juillet courant, M. Foulon Léon-Joseph, a été nommé greffier du Tribunal de commerce de Saint-Quentin, en remplacement de M. Brégeault, démissionnaire.

.·. Au concours académique de 1873, le lycée de Saint-Quentin a obtenu 3 prix et 9 accessits, le collége de Soissons, 4 accessits, et le collége de Laon, 1 accessit.

.·. Drivon, élève de rhétorique, au lycée de Saint-Quentin, vient d'être reçu bachelier ès-lettres ; et Etienne, élève de mathématiques élémentaires, vient d'être reçu bachelier ès-sciences, devant la faculté de Paris.

.·. Au concours de Sainte-Geneviève (Oise), l'excellente musique d'harmonie d'Hargicourt a obtenu des succès brillants et mérités dont nous la félicitons vivement.

Elle a remporté la médaille d'or (d'une valeur de 200 fr.) dans la lutte d'ensemble en division supérieure.

A l'unanimité elle a obtenu le premier prix de soli (piston argenté d'une grande valeur), même division.

En concours spécial elle a obtenu une médaille d'or d'une valeur de 300 francs, offerte par Mme la duchesse de Mouchy.

On croyait que la couronne d'or lui serait décernée. Il paraît qu'il y a eu ballotage.

CONSEIL GÉNÉRAL. — La prochaine session de la Commission départementale est fixée au lundi 18 août, 8 heures du matin.

Le Président, F. GEORGES.

.·. La question du chemin de fer d'Arras à Laon par Saint-Quentin paraît devoir bientôt arriver à une solution satisfaisante.

Grâce aux sacrifices consentis par les communes et les particuliers, on a tout lieu d'espérer que le chemin de fer d'Arras à Laon sera classé cette année.

En prévision de ce résultat, d'une importance capitale, MM. Watel et Hunnebelle se mettent en mesure de former une Société pour construire et exploiter la ligne, et ils s'adressent de préférence aux départements intéressés pour y trouver des actionnaires.

Une réunion, à l'effet de recueillir et de provoquer des souscriptions d'actions pour le chemin de fer d'Arras à Laon, aura lieu samedi prochain, 2 août, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, sous la présidence de M. MALÉZIEUX, député de l'Aisne.

Nous ne saurions trop engager toutes les personnes qui sont intéressées à la réussite de la ligne projetée, à se rendre à cette importante réunion.

.·. La réunion mensuelle de la Société d'Horticulture de Saint-Quentin aura lieu dimanche prochain, 3 août, à 3 heures précises de l'après-midi, dans la salle des réunions, au jardin de la Société.

Le président, FERRUS.

.·. La musique d'harmonie, sous la direction de M. H. Vatin, a été entendue avec plaisir mercredi dernier. On a remarqué surtout et applaudi le dernier morceau avec variations pour la petite flûte par M. Julien.

.·. Jamais les concerts, de la Société du Jeu de Paume, n'avaient atteint la vogue de cette année ; on a peine à se faire jour dans la cohue qui se presse. L'orchestre fait toujours merveille, et l'on ne saurait trop entendre son répertoire varié.

Comme diversion, nous y avons applaudi, jeudi dernier, la fanfare des sapeurs-pompiers.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 80 00 Choix .. bonnes marques 79 à 80 Courantes 75 .. à77 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 78 00 4 m. 76 à 00 .. aout 78 00 à .. 00 Supérieures:courant du mois .. à 76 50 .. 4 mois .. à 75 00 juin.. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 75 tout fût dispòsé 88 25 épurée en tonne 97 75 lin disp. en tonne 95 50 en fût 94 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 88 25 Cour. du m. 88 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 .. courant du mois 94 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 65 .. à .. .. *Cote commerciale*, dispon. .. — a 64 50 courant du mois 64 50 4 mois 65 00 mois chauds — ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 62 50
Blanc n° 3 disponible,	.. 63 à 73 25
Bonne sorte,	153 .. à .. ..
Belle sorte,	154 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	12 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	61 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	.. 73 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	153 50 à 154 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	1982	300	920	76
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 86	1 76	1 90	1 60
Le kil. 2e qualité.	1 76	1 66	1 70	1 50
Le kil. 3e qualité.	1 60	1 50	1 55	1 40

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 — 2e 29 .. 3e 28 .. Roux .. .. Seigle, 85 kil. — 00 Escourgeons .. 00 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 36 75 2e — — Seigle 18 50 Orge .. — Avoine 22 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 2e 30 00 — 3e .. 00 Seigle 1re .. .. .. — Orge d'hiver 20 — de mars — — Avoine 1re 00 — 2e — — Farine 1re 49 — 2e 47 — Foin 6 80 Paille 4 40 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hecf.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 61 00
— — au-d' 7 66 ..
— — 00 à .. 00 ..
— — 00 à .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 00 00. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 00 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° . — 00
3/6 fin disp. .. .. à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 59 50 à 00 00 de graines .. .. Alcool 1er disp. 52 .. courant 52 ..
Huiles. Colza 78 50 épurée 84 50 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin —.. Cameline 00 .. Chanvre .. ..
Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 00 .. Lin 00 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 00 — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 21 50 quin. Seigle 17 75 Orge 00 —Farine .. .. à 00 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .. »» à 00 Froment n. v 1re .. 00 2e .. .. — Seigle — 00à — Avoine 23 50 à 23 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 48 .. —à 46

Péronne. Blé 1re 27 25 2e 26 50 3e 24 25 Méteil 18 16 Seigle 1re 12 50 2e .. — Orge 1re 12 75 2e 12 25 Pamelle 1re 00 .. 2e 00 00 Avoine 1re — 11 2e 10 50 3e 10 ..

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e — 00 3e — — Avoine 22 50 Orge — .. Pamelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle 17 50 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 27 25 2e 26 50 3e .. 00 Escourgeon .. 00 Seigle 19 00 Féverolles 00 00 Avoine 23 25 Œillette, ... Colza — 00 Orge 00 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 53 50 à 00 00 Seigle 19 00 Orge — .. Avoine.. 00 Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 50 2e 48 50 Son 15 16 Blé blanc qtal 24 29 gris 28 00 Seigle 50 .. Avoine à 00 .. Orge d'hiver 00 .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. —

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin.— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — No 32. **10 Août 1873.**

LA PETITE REVUE

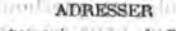
LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. JULES MOUREAU

Notice Historique sur le Collége de Saint-Quentin 1856. — Les Lois du Travail et de la Production, Résumé des Leçons de M. Antonin Rondelet, 1868. — Les Salaires et les Associations coopératives 1866.

I.

En essayant de fonder une Revue locale, le but que l'on se propose avant tout, c'est de développer le mouvement intellectuel, de rendre plus active la vie littéraire, soit en donnant accès à des œuvres nouvelles, soit en appelant l'attention sur des œuvres déjà connues, mais qui à divers titres méritent d'être étudiées. Or, il est naturel que la première place soit donnée aux œuvres que le pays même a vu éclore, et dont les auteurs

contribuent à titres divers à montrer la puissance et la vitalité du travail intellectuel dans la région. C'est à ce titre que nous nous proposons d'étudier sommairement dans leurs caractères généraux les diverses publications par lesquelles s'est fait connaître notre compatriote, le rédacteur en chef et le propriétaire de la plus ancienne de nos feuilles locales, M. Jules Moureau.

L'auteur a su conquérir dans la Presse une place assez importante, les questions dont il s'est occupé sont assez graves, pour que nous soyons tenus en quelque sorte de commencer par lui ces études critiques qui devront embrasser la littérature régionale.

Le début de M. Jules Moureau dans la carrière littéraire remonte à une époque déjà ancienne. C'était en 1850. La mode se portait vers les œuvres d'érudition, d'investigation patiente plutôt que de critique. On commençait à reprendre par le menu détail l'histoire que d'éminents écrivains avaient su amener à un degré de perfection inconnu jusque-là. S'appuyant de l'exemple que lui avaient donné des auteurs déjà connus, M. Jules Moureau, à l'heure où le vieux collége allait faire place au Lycée de Saint-Quentin, essaya de donner une histoire développée de l'antique établissement qui allait disparaître. Il fit appel à tous les souvenirs, et il parvint ainsi à présenter au public une notice qui a tout d'abord l'avantage d'être d'une précision extrême.

Il n'est pas difficile cependant de reconnaître que l'auteur débutait. La phrase se dégage rarement simple et nette, l'érudition est confuse, les dates s'entrecroisent. De fait la tâche n'était pas commode. Je ne sache pas de travail plus difficile disait en 1848 le secrétaire d'une académie de province, que de rendre compte de travaux qui n'existent pas. Le trait tombait à propos. De même nous ne connaissons guère d'œuvre plus embarrassante que de composer une monographie alors que l'on ne peut appeler à son aide aucun fait saillant, aucun nom qui s'impose à l'attention du public.

La synthèse historique ne devait pas être à ce moment familière à l'auteur. Il connait les événements, mais il les groupe hors de propos. C'est ainsi que dans son début, après avoir justement relevés les efforts tentés par Charlemagne pour remettre en honneur dans ses vastes Etats les travaux de l'intelligence, M. Moureau est arrivé à confondre complètement les Gaulois et les Francs. Les Druides, nous dit-il, enseignèrent aux tribus francques les premières notions de la philosophie et de la théologie. Mais quand les Francs vinrent en Gaule il y avait bien longtemps que le druidisme avait disparu. La domination Romaine en avait amené la ruine. De même l'auteur établit comme étant postérieures au christianisme les premières écoles où l'on étudiait la médecine et le droit ; mais la Gaule romaine avait des écoles célèbres longtemps avant que les premiers disciples de Saint Jean lui eussent apporté les lumières de l'Evangile.

Ce n'est là que l'introduction : l'auteur s'est efforcé de trouver une entrée en matière, il a visé à l'effet, seulement il a été faiblement servi par la mémoire. Mais il est plus heureux dès l'instant où il entre à proprement parler dans le sujet qu'il se propose, alors qu'il retrace les débuts et les progrès du collége de Saint-Quentin. Ainsi nous assistons à la fondation première avec Alomer, aux progrès contemporains de Saint Médard, sans pouvoir cependant relever dans la période qui s'étend du VIIIe au XIIe siècle, aucun fait réellement saillant.

Au XIIIe siècle avec la comte Raoul de Vermandois commencent les progrès. Il y avait alors à côté du collége et indépendamment de lui une école plus ancienne, l'école de la paneterie, *Schola in panario*, laquelle d'ailleurs fut bientôt réunie au collége. Cependant, on distingua longtemps encore les petites et les grandes écoles, et il est à remarquer que dans cette ancienne et primitive époque le système général était l'inverse de celui que nous connaissons aujourd'hui : on allait du collége à l'école.

L'année 1303 marque l'organisation définitive de l'établissement. Les chanoines de Saint-Quentin en étaient les administrateurs naturels et choisissaient eux-mêmes les professeurs. Un peu plus tard le privilége de nomination s'étendit au corps de ville ; mais sans qu'il en résultât généralement autre chose que des antipathies et des rivalités, la Ville et le Chapitre s'accordant assez rarement. Le nombre des professeurs était à cette époque et demeura longtemps des plus restreints. On en comptait trois seulement dont le premier prenait le titre de principal et recevait seul de la ville une rétribution, les deux autres pendant longtemps que les ressources éminemment précaires dues à la charité des élèves ou du Corps de Ville. Quant au principal, son traitement se trouva déterminé par l'article 9 de l'ordonnance d'Orléans de 1560, prescrivant qu'il « y aurait dans tous les chapitres de France une prébende affectée à un précepteur qui instruirait gratuitement la jeunesse, lequel précepteur serait élu par l'archevêque ou évêque du lieu, appelés les chanoines de leur église, et les Maire, Echevins, Conseillers ou Capitouls de la ville et destitué par ledit archevêque ou évêque du lieu sur l'avis des susdits. »

Un incident qui ne doit pas être passé sous silence et que notre auteur a relevé d'ailleurs, c'est la tentative infructueuse des Jésuites au XVIIe siècle pour s'emparer de l'enseignement à Saint-Quentin, leurs efforts furent inutiles, le Corps de Ville et le Chapitre faisant une égale opposition.

Ainsi M. Jules Moureau nous fait assister à la naissance et au développement progressif du vieux collége des Bons-Enfants. Il a retrouvé du moins en très-grande partie la liste des Principaux et il rapproche du nom de chacun d'eux les principaux progrès réalisés sous leur administration, jusqu'à ce qu'il arrive

au dernier, à celui qui a réuni sous deux titres divers, mais dans une même administration le passé et le présent, le collége et le lycée.

Ce que nous reprocherions à un ouvrage du genre de celui dont nous nous occupons c'est l'absence de traits, d'événements saillants et marquants. Socrate jadis disait : Il n'y a pas de science en dehors du général. Les monographies ne sont jamais et ne peuvent être que des documents à consulter. C'est ainsi que l'auteur n'oublie pas de nous donner la liste des Principaux et la durée du règne de chacun d'eux, mais nous eussions désiré connaître aussi ce qui nous eut intéressé davantage la nature et l'étendue de l'enseignement aux diverses époques. Les noms sont une affaire de curiosité historique alors qu'il ne s'y rattache aucun fait saillant. En un mot, des ouvrages de ce genre, si comme travail ils font honneur à leur auteur, ne peuvent être cependant que des documents à consulter pour l'histoire réellement humaine, c'est-à-dire pour l'histoire de la civilisation et du progrès des idées.

II.

Les lois du travail et de la production. (Résumé des leçons de Monsieur Rondelet.)

Après avoir suivi M. Jules Moureau dans un premier essai littéraire, dans un travail monographique, nous le retrouvons après un long espace de temps se heurtant à des questions d'une tout autre gravité, et, essayant de vulgariser dans une certaine mesure les principes de l'économie politique. Par deux fois il est entré dans la lice, il a résumé les leçons qui avaient été professées à Saint-Quentin par M. Antonin Rondelet, il a ensuite voulu par ses propres recherches analyser les conditions du salaire et la valeur du principe de coopération.

Suivre M. Moureau dans cette voie nouvelle ne nous est pas précisément facile. Bon gré malgré nous revient à l'esprit la scène où Figaro démontre si bien que la liberté de la presse existe en Espagne à la seule condition que l'écrivain ne parle ni du roi, ni des ministres, ni de leurs amis ou de leurs maîtresses, ni des affaires de la religion ni des affaires de l'Etat. A cela près il est libre de tout dire. Volontiers serions-nous tentés de croire que nous en sommes ici au même point que Figaro. La loi est là devant nous, se dresse et nous dit : tu n'iras pas plus loin. Tu n'as pas de cautionnement, donc tu n'as pas le droit de parler de toutes ces grandes questions qui cependant sont celles qui de plus nous intéressent. Mais il faut obéir : *dura lex, sed lex*. Encore sommes-nous bien heureux qu'il n'y ait pas d'autres entraves.

Parlons donc de la forme en oubliant le fond, ou du moins en ne regardant le fond qu'au point de vue de la forme.

Les leçons de M. Rondelet remontent à une époque où le

gouvernement alors existant paraissait faire grand cas de l'économie politique. On la mettait partout. Elle présidait aux actes de la diplomatie, et des axiomes habilement employés servaient ainsi à masquer la témérité d'innovations irréfléchies et précipitées. Mais sous une forme plus ou moins utopique, l'économie politique devenant la science sociale avait pénétré partout. Pour combattre des théories plus séduisantes, il est vrai, que positives on imagina un enseignement officiel et uniforme de l'économie politique, une science ambulatoire, qui satisfit à une tendance du moment sans soulever néanmoins de problème dangereux.

Telles ont été les leçons de M. Rondelet. Elles constituaient néanmoins un progrès, elles appelaient l'attention sur des problèmes dont la solution nous est impérieusement commandée, elles donnaient tout au moins des définitions vastes, des idées claires, des aperçus ingénieux, en cela, on le conçoit, la forme est souveraine, et le résumé parfois difficile. Ce n'a pas été l'un des moindres mérites de M. Moureau d'avoir pu conserver dans une analyse les qualités essentielles du professeur dont il se faisait l'échos.

M. Moureau a raison de le répéter après son maître, l'économie politique est partout, elle embrasse, elle enveloppe la vie tout entière. Productions, échange, consommation, trois termes qui embrassent d'après M. Rondelet la science tout entière, qui cependant en appellerait un quatrième, la répartition, mais qui du plus particulier au plus général sont inséparables de la vie humaine. La vie a ses besoins et pour y satisfaire, la production est nécessaire. La production ne peut à son tour atteindre le but qu'à l'aide des échanges. Enfin elle ne saurait être séparée de la consommation, qui seule est la raison d'être de l'échange. Mais au fond des trois termes il en est un qui les résume et qui en forme la synthèse, la richesse, qui nous apparaît aussitôt comme plus ou moins inégalement répartie.

Il ne faut pas s'attendre à trouver ces différents termes également analysés dans l'ouvrage de M. Moureau ou plutôt dans les leçons de son maître. M. Rondelet s'est contenté en effet de poser les bases de la science et d'en établir les trois premières divisions. Puis sa division faite il n'a étudié que le premier terme, la production. Il la ramène à une quadruple base, le sol, l'industrie, le commerce, l'intelligence, du moins est-il à remarquer qu'il a du faire la part de l'intelligence créatrice. L'homme est une volonté intelligente a-t-il dit. L'intelligence est un capital.

En effet, le capital est-il autre chose que le moyen d'actions ? Et l'intelligence n'est-elle pas le moyen essentiel par lequel l'homme agit ?

Nous n'insisterons pas, cela nous est défendu, sur le côté théorique de l'ouvrage. Nous ne redirons pas après M. Moureau le rôle des agents naturels des outils ou des machines, ni l'asso-

ciation si clairement établie de l'intelligence et du travail. Nous nous contenterons d'appeler l'attention sur le rapport intime établi par l'auteur entre le progrès de la richesse ou pour mieux dire de l'épargne, et le progrès du sentiment de la dignité personnelle. L'homme à mesure qu'il échappe à l'aide de l'épargne à la servitude du besoin immédiat comprend mieux sa valeur. Il sait ce qu'il vaut d'après ce qu'il produit. Par là seulement il arrive à concevoir le côté moral du travail et il s'élève jusqu'à cette formule qui le rehausse lui-même : le travail c'est la vie.

III.

Le salaire et les associations coopératives.

Si nous avons pu apprécier dans M. Moureau le reproducteur habile de l'enseignement d'autrui, si nous avons trouvé de précieuses qualités de vulgarisation dans son résumé des leçons de M. Rondelet, nous aimons mieux encore l'apprécier lui-même et chercher sa pensée dans l'ouvrage qu'il a publié sur le salaire et les associations coopératives. Ici cependant nous serions plus encore embarrassés par les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer. C'est un proverbe vulgaire que celui-ci : nécessité n'a pas de loi. N'en déplaise au proverbe, la nécessité est là et la loi nous arrête.

Il n'est pas de question qui ait donné lieu peut-être à de plus longs débats que la question du salaire. Elle est avant tout une question économique, il est vrai, mais elle est bien aussi une question historique. Qu'est-ce autre chose que l'esclavage dans les sociétés anciennes, et même dans quelques-unes des sociétés modernes, si ce n'est la question du salaire ? Oui, le travail a été d'abord esclave, et le travailleur assujetti à une condition inférieure. Tel est l'aspect de la cité en Grèce comme à Rome : d'un côté les citoyens occupés avant tout des affaires d'Etat, de l'autre les esclaves à qui seuls incombait le travail manuel. Après l'invasion des barbares le servage apparaît ; le travailleur agricole, car il était alors à peu près le seul, est encore enchaîné, déshérité, rabaissé, il n'y a qu'un progrès, le serf a une famille, il est une personne. Plus tard avec la résolution communale le travailleur s'affranchit, l'industrie se développe avec la liberté, le salariat remplace le servage.

Le salariat constitue-t-il une sorte d'infériorité que l'on n'oserait avouer et qui n'en serait pas moins réelle ? Pour trouver le moyen de résoudre le problème, il faut remonter jusqu'aux conditions essentielles du salaire, ayant trouvé la nature. Hors, à notre avis le premier et le principal mérite du livre de M. Moureau, c'est d'avoir élucidé la nature et le caractère du salaire. Un homme est intelligent, il conçoit une idée dont la réalisation peut-être utile et à lui et aux autres : que lui faut-il pour la réaliser ? L'argent d'abord. L'argent n'est pas seulement le nerf de la guerre, il est aussi la condition nécessaire de

toute entreprise humaine. Mais l'argent n'est pas tout ; s'il permet à l'inventeur de construire la machine dans laquelle il espère, il ne lui donne pas les bras pour la mouvoir. Là apparaît un troisième élément, le travail.

Qu'est-ce donc que le salaire ? L'association de l'intelligence du capital et du travail, ou plutôt la marque extérieure de cette association. L'inventeur avec l'aide du capital a créé la machine, l'ouvrier la rend productive. Mais l'ouvrier ne peut attendre dans un avenir peut-être lointain sa part de bénéfice dans l'entreprise commune, il l'échange ou l'abandonne pour une somme déterminée qui devient son salaire.

Le salariat est-il la dernière forme que doive revêtir le travail ? Une tendance fortement accusée depuis nombre d'années indique le contraire. Le principe d'association tend à se développer chaque jour davantage. L'Allemagne grâce à l'initiative de M. Schultz-Deleitsch en a fait de larges applications. Elles n'ont été ni moins nombreuses ni moins frappantes en Angleterre. M. Moureau a fait, à cet égard justement sortir les avantages que pouvait trouver l'ouvrier, moralement et matériellement, dans le développement des associations. Elles sont un stimulant à l'épargne, et par là elles servent indirectement au développement de l'esprit de famille. Mais il est vrai de dire avec l'auteur que le principe coopératif ne saurait être envisagé comme la formule unique et absolue du travail ouvrier, industriel ou commercial. Il faut savoir tenir compte, d'ailleurs, en dehors même des nécessités industrielles du sentiment individuel qui porte l'homme à l'action isolée.

Les développements de cette étude sur le principe coopératif ont amené M. Moureau à s'occuper également de l'essai entrepris et poursuivi avec tant de constance et de succès par M. Godin à Guise. M. Moureau n'est pas autrement favorable au familistère, bien qu'il ait inséré à la fin de son ouvrage la traduction d'une description fort élogieuse de cet établissement. Il trouve que la Providence y revêt un peu trop une forme personnelle. Nous estimons qu'à cet égard l'appréciation est incomplète, qu'il importe de tenir compte avant tout du progrès obtenu et de l'œuvre créée, qu'enfin le familistère mérite d'être étudié comme marquant un état important dans la voie du progrès pour tout ce qui se rattache aux immenses problèmes de l'organisation du travail.

Nous ne pouvons pas partager davantage l'opinion de M. Moureau à l'égard des théories de Malthus sur le principe de population. Il nous revient à l'esprit le jugement que prononça Proudhon à cet égard, jugement dont nous ne rappellerons pas les termes un peu vifs. Il est vrai que M. Moureau n'aime pas Proudhon et le voit à travers les folles réclamations et les tristes injures de 1849. Il oublie que ces principes même de coopération dont il rehausse le mérite, Proudhon a été le pre-

mier qui sût les formuler. Cela n'empêche pas l'ouvrage de M. Moureau d'être une lecture éminemment utile à quiconque veut se faire une idée nette des questions économiques.

Ad. LANGLET.

POÉSIE

Je sais un petit pré sur la haute falaise
Où le thym parfumé croît sous le vert gazon.
La mer et les rochers ferment tout l'horizon,
Et, pour prendre son vol, le cœur s'y sent à l'aise.

Je vous y conduisis par un jour de ciel bleu.
Sous votre grand chapeau de paille d'Italie,
Vos cheveux dénoués vous faisaient bien jolie,
— La mer calme semblait le sourire d'un Dieu.

Vos pieds chaussés de noir reposaient sur les mousses,
Votre âme apparaissait sur le bord de vos yeux,
Et moi, les regardant, je sentais, soucieux,
Lentement, à jamais, passer ces heures douces.

Paul BOURGET (Valentin.)

DOCUMENTS HISTORIQUES

Querelle entre les habitants de Résigny et ceux de Grandrieux, au sujet de la Fête de la Fédération. — (14 juillet 1790.)

« Cejourdhuy, quatorze juillet 1790, quatre heure derelevé. La muuicipalitez de Résigny étant assemblé au Lieu ordinaire de tenir ses séance, étant composé de Pierre Machot, Maire, Pierre Menu procureur de la commune, Rigobert Cordier, Henry Lefèvre, Claude Terlot, Gérard Forest, J.-B. Bienfait, Pierre Delarbre, Jean-Nicolas Mennessier, Claude Flucher, Jean Morgny, Jean Brice, Antoine Mennessier, Pierre-Antoine Flucher, Jean Sinet, Pierre Sinet, Jean-François Flucher, Thomas Lefèvre, Jean Hamon, tous officiers et notables, Jean-Frs Charlier notre Secrétaire greffier, Monsieur d'Y, (1) Commandant de la Milice nationale et autres habitants soussignés. Nous avons délibéré en forme de plaindre contre la commûne et les citoyens de Grandrieux, disant que cejourd'hui, ver le huit heure du matin, les deux commune respective se sont trouvé, à la limite du terroir du côté de Grandrieux, pour y posser une autel. Ses levé un difficulté, nayant q'un curé pour les deux communes. La commune de Grandrieux vouloit que l'autel soit possé sur leur territoire dans

(1) Marie-Louis-Etienne d'Y, dernier seigneur de Résigny, ancien officier d'infanterie au régiment de Bourbon.

les terre labourables ; celle de Résigny vouloit encore bien quel soit possé sur leur territoire, environ cent pas plus bas, dans une terre non labouré, pour le bien public, attendüe quil netoit pas possible dy habiter. Une représentation a été faite de la part de la commune de Résigny à celle de Grandrieux, disant que tous leurs citoyens les plus éloigné était plus de trois quart de lieu de lautel que l'on vouloit poser dans la terre non labouré, et sur le territoire dudit Grandrieux, et que leurs citoyens netoit point éloigné plus d'un demy quart de lieu de ladite autel. Voyer l'injustice ! monsieur notre Curé, présent, a déclarés que l'autel seroit bien ou la commune de Résigny vouloit la poser pour le bien public, la commune de Grandrieux vouloit quel soit posé vingt pas plus haut, pour dire quil seroit les maitre, et ils y ont planté une pièces ; a l'instant, la commune de Résigny ces décidée, avec raison, de la poser dans la terre non labouré, ces saisies des choses nécessaires et des matereaux que la commune de Grandrieux et celle de Résigny avoit préparé à cet effet. M. notre Curé ces retiré. Un instant après la commune de Grandrieux, après avoir conféré entre eux, ces retire de meme, en menassant la commune de Résigny, et leur disant quils agissoit par les voix defaite, et quils étoit défendüe, quils alloit endresser leurs procès verbal. Il est à croire que la commune de Grandrieux ne possède point la raison par leur petit langage, et quel est sans lumière et sans éducation, puis quant partant, ils la demandé seulement dix pas plus haut, pour voir dire par eux, que quarante homme avoit venüe about de 150 ; nous n'avons point cessé que de parachever notre autel. Un détachement de 180 hommes de notre milice nationale, M. le Commandant a la tête, ses rendüe à Grandrieux, dans la crainte quand ny envoyant deux officier, il fut maltrété, pour demander à M. notre curé s'il se rendroit a notre autel, pour y célébrer la Sainte Messe ; il a répondüe que oüis sur sa parole d'honneur. D'apres, M. le Commandant de nôtre milice a voulüe faire entendre la raison a la commune de Grandrieux, il na pas püe an venir about, parce que la commune dudit Grandrieux ne la possède point ; de manière que l'on ne peut finire aucune âfaire avec eux. Notre détachement, sans aucune raisons donné, ni aucun voye des faite ni authorité, pas nous recommandés, sur le raport de M. le Commandant, ces rendüe à notre autel ainsy que nos concitoyens de trois quart de lieu passé, avec des chevaux, ayant ammené leurs enfans, esperant dy entendre la Sainte Messe et d'y prêter le serment civique, en meme tems dy faire administrer le Saint Sacrement de Bapteme au départ. Chose curieuse et très-remarquables ! La populace dudit Grandrieux cy sont tout a fait opposé, ont fait retourner M. notre Curé qui étoit en chemin pour sy rendre, de maniere que lon ny connoit plus rien, et lui ont donné des mauvaise raisons, et nous navons point entendüe la Messe. Une pluie considérable et tombé a l'heure de midi.

Comme nous voulions prêter le serment civique, plusieurs de nos concitoyens ont réclamé de le preter dans l'église en face de l'Etre Suprême, ces ce qui a été fait à douze heur et demy précis, d'après le *Veni Creator* chanté, et ensuitte du serment, le *Te Deum*, La feste a été gardé comme le saint dimanche ; les premiers vespres ont été chanté le 13 à trois heur après midi, les matine à sept heure du matin, excepté la Messe qui n'a point été célébré, les vespre a une heure, pour donner facilité a la jeunesse a ce divertire. Nous avons fait et dressé le présent proces verbal pour servir ce que de raison ; disons que deux copies du present seront envoyé à M. le procureur syndic du district pour, une etre remis a M. le procureur sindic du département, et avons signé avec Monsieur le Commandant de la milice nationale et tous les officiers de ladite milice ledit jour et heur que dessu. — *(Suivent les signatures.)*

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION

Le sang, en revenant vers le cœur, après avoir laissé dans chaque organe une partie de ses principes nutritifs, se trouve chargé de matériaux impropres à la vie, et qui doivent être rejetés au dehors ; par ce travail organique, le corps et le sang font des pertes continuelles, dont la réparation est une des conditions de l'existence. Les aliments ont pour but de réparer ces pertes et de donner au sang une nouvelle énergie, qui contribue au développement du corps.

L'aliment n'est donc pas moins utile que l'air à l'entretien de la vie ; il y a seulement entre eux cette différence que l'air doit entrer dans les poumons à chaque inspiration, c'est-à-dire, en moyenne, vingt fois par minute, tandis qu'il suffit que l'aliment soit introduit une ou deux fois par jour dans les organes chargés de l'alimentation. Encore pourrait-on, sans grand danger, attendre plus longtemps.

Si l'on prive complétement un animal de nourriture, il maigrit, languit et meurt : les jeunes animaux périssent plus promptement que ceux plus âgés ; il en est de même dans l'espèce humaine. Ainsi l'homme fait et le vieillard peuvent supporter plus longtemps que les enfants la privation d'aliments.

La fonction de l'alimentation est très compliquée : elle exige le concours d'un grand nombre d'organes. J'espère cependant, en la réduisant à sa plus grande simplicité, parvenir à vous la faire bien comprendre.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Les aliments sont introduits dont la bouche, où ils doivent être goûtés par la langue, broyés avec soin par les dents et mêlés exactement avec la salive, liquide formé par des glandes situées aux environs de la bouche, et versé dans cette cavité plus abondamment pendant le travail de la mastication.

Cette première opération est très importante. Il y a des aliments qui ne seront pas digérés s'ils ne sont pas convenablement triturés par les dents et mêlés à la salive, car ce liquide agit chimiquement sur eux et prépare leur disgestion.

Chaque bouchée ainsi préparée prend une forme arrondie, arrive vers la partie profonde de la bouche, et, par un mouvement de contraction des muscles de cette partie, elle descend dans l'estomac. Les aliments, accumulés peu à peu dans l'estomac, s'y imbibent d'un liquide particulier, le suc gastrique, et lorsque la masse alimentaire a été bien ramollie, bien imprégnée de ce suc gastrique, elle est chassée dans les intestins, où elle subira de nouvelles modifications.

L'action de l'estomac, étant le résultat d'un travail organique, est soustraite à notre volonté. Or, si nous donnons à notre estomac des aliments préparés avec soin et d'une nature douce, il exécutera son travail aisément, sans fatigue, et nous ne nous en apercevrons même pas. Mais si, au contraire, nous avons introduit dans cet organe des aliments d'une nature irritante ou mal broyés, le travail fatiguera beaucoup l'estomac, la digestion sera pénible, difficile, accompagnée de gonflements et de malaise.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE. *(Suite.)*

Célébration du mariage.

§ 1. Lieu de la célébration.

Le mariage peut être célébré dans la commune où l'une des parties a une résidence continue de six mois, encore bien qu'elle n'y ait pas son domicile réel; le mariage peut également être célébré dans la commune où l'une des parties a son domicile réel, encore bien qu'elle n'y ait pas une résidence de six mois, et même qu'elle ait cessé d'y résider. (Voyez section 3, § 1. *Publications de mariage*, à la fin du paragraphe.)

Le mariage est célébré dans la maison commune par l'officier de l'état civil. (C. civ., art. 75.). — Néanmoins, exceptionnellement, si l'un des futurs se trouvait dans l'impossibilité

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

de se rendre à la maison commune, l'officier de l'état civil pourrait se transporter chez le futur époux, mais en célébrant le mariage portes ouvertes.

§ 2. Forme de la célébration.

1° Le choix du jour de la célébration appartient aux parties (C. civ., art. 75) ; mais non pas le choix de l'heure : il appartient à l'officier de l'état civil.

2° Au jour et à l'heure fixés, les parties et quatre témoins, parents ou non parents, se rendent à la maison commune. (C. civ., art. 191.)

3° La séance doit être publique. C. civ., art. 191.)

4° L'officier de l'état civil fait lecture aux parties des pièces produites, et du chapitre du Code civil, qui traite des droits et des devoirs des époux. (C. civ., art. 75.)

5° Il interpelle les futurs époux pour qu'ils fassent connaître s'il a été fait un contrat de mariage, et, dans le cas où il en a été fait un, pour qu'ils indiquent la date du contrat, le nom et la résidence du notaire qui l'a reçu. (Loi du 10 juillet 1850.

6° Il reçoit de chaque partie, l'une après l'autre, la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme. C. civ., art. 75.)

7° Après cette déclaration, l'officier de l'état civil *prononce*, au nom de la loi, quelles sont unies par le mariage. (C. civ., art. 75.)

8° Il est dressé acte sur le champ de la célébration du mariage. (C. civ., art. 75.) Voyez chapitre 2, section 4, *Dispositions spéciales, aux actes du mariage.*

Nullités absolues ou relatives du mariage : empêchements dirimants et empêchements prohibitifs.

Les nullités du mariage sont absolues ou relatives.

Les nullités absolues sont celles qui, établies dans l'intérêt public, peuvent être invoquées, non-seulement par les intéressés, mais par le ministère public.

Les nullités absolues dérivent des causes suivantes :

1° Lien d'un premier mariage ;

2° Défaut d'âge ;

3° Parenté ou alliance au degré prohibé ;

4° Défaut de publicité (1) ;

(1) Il ne faut pas confondre le mariage *secret* et le mariage *clandestin*. Le mariage clandestin n'a pas reçu les formes de publicité nécessaires à sa validité ; le mariage secret est un mariage que les époux ne divulguent pas, mais qui est régulièrement contracté. Il ne faut pas confondre non plus la clandestinité ou le défaut de *publicité* avec le défaut de *publications* ; les *publications* ne sont que l'un des éléments de la publicité : celle-ci résulte encore et surtout de la célébration faite *dans la maison commune, devant témoins*, et *portes ouvertes*.

5° Incompétence de l'officier de l'état public,

Les nullités relatives dérivent des causes suivantes :

1° Vice du consentement des contractants ;

2° Défaut du consentement des parents dans le cas où il est requis.

Les empêchements au mariage qui entraînent la nullité relative ou absolue du mariage sont dits empêchements *dirimants* (du mot latin *dirimere*, qui signifie *rompre*.)

Sont dits empêchements *prohibitifs* (du mot latin *prohibere*, empêcher), les empêchements qui s'opposent à ce que l'officier de l'état civil célèbre le mariage, sans toutefois en entraîner la nullité, lorsqu'en fait, la célébration a eu lieu contrairement au vœu de la loi. Ces empêchements sont :

1° Les oppositions dont la mainlevée n'a pas été prononcée ;

2° Le défaut d'actes respectueux ;

3° Le défaut de publications ;

4° Pour la femme, le fait d'être veuve depuis moins de dix mois ;

5° Le défaut de consentement de l'autorité militaire aux mariages des militaires ;

6° L'engagement dans les ordres sacrés (jurispr. de la Cour de cass.) ;

7° Les empêchements résultant de la parenté civile qui naît de l'adoption. (Voyez ch. 7, section 2, § 4, *Effets de l'adoption*.)

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Jean Cromelin avait dit : nous serons tranquille. Mais le soir où Raoul de Ménancourt s'était rendu au Catelet la voix du peuple répétait que ses biens lui avaient été restitués, et qu'il était d'intelligence avec le duc d'Albe pour empêcher la propagande de Luther et que lui-même était rentré dans le giron de l'Église Romaine.

Le père de Claudine fut frappé de cette nouvelle, il fit part de ses craintes à son fils. Nous verrons dans la suite si les craintes de Jean Cromelin étaient fondées.

Ce soir-là Claudine était rentrée dans sa chambre avait pris la migraine pour raison et n'était pas descendue pour souper. Elle pleurait la pauvre enfant car toutes ses espérances s'évanouis-

(1) Voir les numéros de la *Petite Revue* depuis le numéro 14.)

saient pour toujours. L'ambition de Raoul avait pris le dessus, et avait sacrifié son amour au désir de richesses.

Les impressions que reçoit une jeune fille à la première pensée d'un amour trompé ne peut manquer que de causer une vive douleur, une douleur capable de faire naître en elle les plus tristes réflexions. Claudine n'était pas d'âge à ressentir ces mouvements de jalousie qu'une femme du monde ressent quand elle se sent incapable d'inspirer une passion. Claudine était la simplicité même et elle ne trouvait, pour répondre aux battements de son cœur, que des larmes. Elle avait juré de ne plus voir Raoul, et les promesses qu'il lui avait faites ne comptaient pour rien dans ses résolutions.

Revenons à Raoul. Le jeune héritier de Ménancourt arrivé au Catelet, ne chercha qu'à satisfaire aux volontés du duc d'Albe qui n'avait d'autre volonté que de se concilier sinon l'estime au moins la tolérance de la noblesse, et d'augmenter la prépondérance espagnole. Le duc d'Albe comme tous les gens arrivés au pouvoir, avait des vengeances particulières à assouvir, vengeances qui n'avaient pas d'autre sauce que celle d'avoir voulu sauver un ami ou d'avoir fui à ses persécutions. Jean Cromelin était de ce nombre. Raoul ne savait pas ce que lui réservait la volonté du duc d'Albe. Le nom de Raoul de Ménancourt était dans toutes les bouches de Saint-Quentin et on attendait avec impatience comment Raoul allait inaugurer son gouvernement. Quoique le gouverneur du Catelet eut beaucoup d'occupations il n'avait pu oublier Claudine cet amour si confiant et si affectueux. Aussi chercha-t-il à la revoir, il alla plusieurs fois à la tombée de la nuit du côté de la cabane de la veuve, sans jamais avoir eu le bonheur de la rencontrer. Il n'y tenait plus et il fallait en venir à une décision définitive. Il voulait en avoir le cœur net.

(A suivre). A. L.

Nous annoncions dernièrement l'œuvre originale de M. Henri Augu : *Don César de Bazan à Grenade*. M. Henri Augu vient de recevoir de M. Victor Hugo la lettre suivante :

Hauteville-House, 30 juin.

Je me félicite, mon cher confrère, d'avoir créé *Don César de Bazan*, puisqu'il lui arrive tant de belles aventures, et certes, la plus belle, c'est d'avoir été choisi par vous pour héros d'un charmant livre.

Je vous serre la main,
Victor HUGO.

NOUVELLES

Par décision de l'administration municipale, les vacances de la Bibliothèque communale et de la Bibliothèque populaire auront lieu cette année comme de coutume, du 10 août au 10 septembre.

M. Odilon Barrot est décédé dans sa propriété de Bougival. Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-deuxième année. M. Odilon Barrot joua un grand rôle depuis la seconde Restauration à la tête du

parti libéral et prit part de 1830 à 1848 aux affaires de l'Etat avec MM. Thiers et Guizot.

En 1852, M. Odilon Barrot rentra dans la vie privée. Il n'en sortit qu'en 1872 sur les instances réitérées du Gouvernement, qui lui offrit la présidence du conseil d'Etat.

∴ On annonce de Rome la mort du cardinal Perretti, neveu de Sa Sainteté, qui est mort subitement.

∴ Le célèbre sculpteur Rinaldo-Rinaldi, le dernier survivant des élèves de Canova, vient de mourir à Rome, à l'âge de 81 ans.

∴ On a dû inaugurer, à Baume-les-Dames, jeudi dernier, un monument à la mémoire des soldats morts dans ses murs pendant la dernière guerre.

∴ Pie IX a ordonné qu'il fût rendu un compte général de l'encaisse du denier de Saint-Pierre de 1849 à 1872.

∴ M. Littré est parti pour Pornic, où les médecins comptent qu'il se rétablira complètement.

∴ On annonce la mort de Mme Caro, mère du célèbre professeur à la Sorbonne.

∴ On écrit à la *Gazette de Strasbourg*, qu'à Wurzbourg (Bavière), vingt-neuf personnes ont été atteintes du choléra dans les trois dernières semaines du mois de juillet ; onze personnes sont mortes.

∴ Sir Bartle Frère, en reconnaissance des services qu'il a rendus pendant sa mission à Zinzibar, vient d'être appelé à faire partie du conseil privé de la reine d'Angleterre.

∴ M. Ducros, préfet du Rhône, vient de prendre un arrêté interdisant la vente du pétrole à partir de la chute du jour, afin d'éviter des catastrophes dans le genre de celle de Rueil.

∴ On vient d'arrêter à Avignon une bande d'individus qui fabriquaient de faux billets de banque de 20 francs.

∴ Rio-Janeiro, 7 juillet. — L'adoption du système métrique français a été retardée jusqu'au 1er janvier prochain.

∴ On écrit de Bagnères-de-Bigorre :

Dans la vallée d'Aure, à Vignec, 47 maisons, c'est-à-dire le village tout entier, ont été anéanties par l'effondrement d'une montagne, à la suite d'un ouragan.

∴ Remaucourt. — Un incendie a eu lieu mercredi, à 3 heures de l'après-midi, sur le terroir de Remaucourt.

Le feu a consumé deux meules, une de luzerne et une de paille ; le tout estimé de 16 à 1,800 francs.

Ces meules appartenaient à M. Damoisy, notaire à Saint-Quentin ; elles étaient assurées à la Cie *le Phénix*.

∴ Le 3 août à 1 heure 45 du soir, le sieur Savoye Emile, âgé de 29 ans, charron, demeurant rue Saint-Jean, était à peu de distance du pont Tordeux. Il remarqua qu'un enfant de 12 ans, nommé Loiseleux Adolphe, dont les parents habitent la rue Calixte Souplet, se soutenait au milieu du canal au moyen de *nagettes* ; bientôt elles se détachèrent et l'enfant disparut à deux reprises dans l'eau.

Le sieur Savoye se précipita aussitôt tout habillé au secours de l'enfant qu'il eut le bonheur de sauver.

∴ Un certain nombre de femme se rendent en Nouvelle-Calédonie pour y épouser des déportés.

On nous demande de divers côtés à quelles conditions s'effectuent de pareils départs.

Les déportés ayant manifesté l'intention de se marier et de s'établir dans la Nouvelle-Calédonie, l'administration a fait savoir, dans tous les établissements qu'elle dirige ou qui sont placés sous sa surveillance, que les femmes célibataires qui voudraient se rendre sur cette terre lointaine y seraient transportées aux frais de l'Etat, et qu'elles trouveraient, en arrivant, un asile dans une maison dirigée par des religieuses.

Dans tous les cas, c'est au ministère de la marine que les renseignements doivent être demandés.

Bulletin Commercial

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 83 00 Choix .. bonnes marques 82 à 83 Courantes 78 .. à 79 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 82 50 4 m. 81 50 à .. aout 80 50 à .. 00 Supérieures: courant du mois 80 75 à 81 .. 4 mois 80 à .. 00 juin. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 75 tout fût disposé 88 25 épurée en tonne 97 75 lin disp. en tonne 96 00 en fût 94 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 88 25 Cour. du m. 88 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 50 courant du mois. 93 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible .. .. à 63 .. *Cote commerciale*, dispon. .. — à 63 00 courant du mois 63 00 4 mois 62 00 mois chauds — ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— .. à 62 25
Blanc n° 3 disponible,	.. 73 à 75 ..
Bonne sorte,	154 .. à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	12 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	61 25 à .. ..
Blanc n° 3 » »	72 75 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	154 00 à 155 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés.		2044	390	850	96
Vendus					
Le kil.	1re qualité.	1 86	1 76	1 95	1 60
	2e qualité.	1 78	1 66	1 75	1 50
	3e qualité.	1 66	1 50	1 55	1 46

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 30 50 2e 29 .. 3e 29 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 15 00 Escourgeons .. 00 Avoine, 100 kil. 1re 23 00 2e 22 00

Laon. Blé 1re 37 00 2e — — Seigle 19 75 Orge .. — Avoine 22 .. Dravières .. .. Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 50 2e 56 00— 3e .. 00 Seigle 1re .. .. .. — Orge d'hiver 00 — de mar 0 — — Avoine 1re 00— 2e — — Farine 1re .. — 2e .. — Foin 0 00 Paille 0 0s Minette .... Sainfoin .. — l'hect.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 61 00
— — au-d' 7 66 ..
— — 00 à .. 90 ..
— — 00 à .. .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 00 00. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 00 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e 61 50 — pain 6 k. n° 137 00 3/6 fin disp. 63 50 à .. .. courant 63 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 64 50 à 00 00 de graines .... Alcool 1er disp. 00 .. courant .. ..

Huiles. Colza 77 50 épurée 83 50 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 00 .. Lin 00 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 00 — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .... Avoine 21 50 quin. Seigle 17 75 Orge 00 —Farine .. .. à 00 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 35 .. à 38 Froment n. v 1re .. 00 2e .. .. — Seigle — 18 à 19 Avoine 23 50 à 22 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 50 .. .. à 48

Péronne. Blé 1re 28 .. 2e 27 25 3e 25— Méteil 18 66 Seigle 1re 18 50 2e 13 — Orge 1re 13 00 2e 12 50 Pamelle 1re 00 .. 2e 00 00 Avoine 1re 10 75 2e 10 25 3e 09 75

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 26 33 3e — — Avoine — 00 Orge — .. Pamelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle — 00 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 28 — 2e 27 25 3e 26 00 Escourgeon .. 00 Seigle 19 00 Féverolles 00 00 Avoine 23 25 Œillette, ... Colza — 00 Orge 00 .. Hivernache

Guise. Blé 1re .. 00 à 00 00 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine .. 00 Féverolles

Cambrai. Farine 100 kil. 1re — 51 2e 49 00 Son .. .. Blé blanc qtal — .. gris .. .. 00 Seigle .. 00 .. Avoine à 00 .. Orge d'hiver 00 .. .. mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars .. ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANDRIEUX.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 33. 17 Août 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

UN FRÈRE DONNÉ

OU OBLAT DE MONASTÈRE EN 1747.

Jean Pagnon, encore mineur, fils de deffunts Charles Pagnon, laboureur à Faucouzy et de Marie-Louise Santerre, dit que, depuis quelques années il se seroit senti touché de Dieu pour quitter le monde et se retirer dans la religion pour y vivre avec plus de perfection, que pour cela il se seroit rendu dans l'abbaye de Foigny, où il a demeuré depuis quelques années et où il s'est occupé à travailler aux exercices auxquels on a voulu l'employer d'où il aurait pu facilement connoître s'il étoit véritablement appelé de Dieu pour vivre dans la dite abbaye en qualité de frère oblat ou donné et si son service est agréable et utile au biens de la maison et a supplié très humblement les dits sieurs religieux de lui faire la charité de le recevoir dans la dite communauté pour y vivre le reste de ses jours, en la dite qualité de frère oblat, et pour y rendre service en tels exercices auxquels

on jugera à propos de l'employer, protestant que de sa part il est tout à fait résolu, avec l'aide de Dieu, et sous leur bon plaisir de consommer le reste de sa vie au service de Dieu, et des dits religieux dans la dite abbaye dans tous les emplois où on voudra l'occuper, s'obligeant non toutefois par vœux de garder pauvreté, chasteté et obéissance, en sorte néantmoins que par ce mot de pauvreté, il ne sera pas exclu du droit de succession, si aucune lui arrivoit, ni du droit de rentrer en possession de ses biens s'il venoit à sortir de la dite abbaye, comme pareillement il ne sera pas exclu de pouvoir disposer de tout ce qu'il possède présentement de vain, toutefois et du consentement des supérieurs ; mais qu'il sera seulement tenu de ne rien avoir en propre et de ne faire son profit particulier d'aucune chose, tant qu'il sera au service de la dite abbaye, comme encore qu'il sera obligé à l'abstinence de chair les jours et les temps auxquels les dits sieurs religieux s'en abstiennent, et qu'il ne pourra sortir de l'enclos du monastère, sans permission expresse, ni jamais quitter l'obligation d'oblat, en sorte que le cas arrivant qu'il vienne à sortir, il veut et entend qu'il soit permis et loisible aux dits sieurs religieux de se saisir de lui en tels lieux qu'il puisse être, se soumettant aux punitions et corrections qu'ils exercent dans la religion, lorsqu'il manquera à ses devoirs. Ce qu'ayant entendu les dits sieurs religieux, après avoir représenté de nouveau au dit Jean Pagnon l'importance de la condition en laquelle il s'engageoit, ils ont déclaré que non seulement ils ne vouloient pas s'opposer à sa vocation, mais qu'ils étoient disposés de leur part d'y donner lieu, et que pour cet effet ils consentoient et acquiesçoient, comme par ces présentes ils acquiescent à la demande du dit Jean Pagnon, le recevant dans leur communauté pour y vivre le reste de ses jours, y être nourri et entretenu tant sain que malade de toutes les choses nécessaires à la vie et y être occupé dans tels emplois que les supérieurs jugeront à propos, sans qu'on puisse l'expulser, ni le mettre dehors du dit monastère, à la réserve néanmoins des trois cas suivants qui sont : l'incontinence ou péché contre la chasteté, le larcin et le vol et la désobéissance avec refus, opniâtreté d'exécuter les ordres qu'il recevrait des supérieurs, arrivant lesquels car ou l'un d'eux et le dit Pagnon en étant convaincu, il sera permis aux dits religieux de le mettre hors sans être tenu lui payer aucuns gages ni salaires pour les services qu'il auroit rendus ; mais que si par tentation du diable, inconstance, légèreté d'esprit ou quelque autre raison il arrivoit dans la suite que le dit Pagnon demandât à quitter la dite condition de frère oblat pour se retirer, et que les dits sieurs religieux le consentissent, ils s'obligent en tels cas de lui donner pour chacune année de ses services, la somme de dix livres, sans qu'il puisse prétendre davantage. Ils lui accordent la participation aux prières et bonnes œuvres qui se font jour et nuit

dans leur dite communauté, promettant lui faire ses obsèques et services funéraires après sa mort et de l'enterrer au cimetière. 15 novembre 1747.

Extrait des minutes de LEHOULT, notaire à Vervins, étude de Me LABOUSEAU, notaire Vervins.

A. MATTON.

ARCHIVES DE LA COMMUNE D'HOLNON.

Extraits des registres de Claude Rohault, curé d'Holnon, paroisse de Saint-Quentin en Missery-en-Curnois — 1657 à 1695 (1.)

— Le 12 juillet 1665, horrible grêle, pluie et tonnerre qui ont gâté les biens de la terre en plusieurs lieux de Picardie.

— Le 27 mai 1667, le roi étant parti de Paris est allé coucher avec toute son armée proche du Mont-Saint-Martin.

— 1668, année de contagion en plusieurs lieux.

— Le lundi 14 octobre 1669, à midi, la grande église de Saint-Quentin a été brûlée et quelques maisons.

— Le 21 mai 1674, l'espagnol a brûlé 110 maisons à Vendeuil, et le 16 juin, 6 maisons à Francilly.

— Le 27 mai 1676, les ennemis ont brûlé plusieurs villages jusqu'à Nesles.

— Le 7 juillet 1676, le roi est parti de Saint-Quentin pour Paris ayant pris Condé et Bouchain.

— Avril 1677 Réduction de la ville et de la citadelle de Cambray, arrivée la veille de Pâques, (17 avril), à l'heure que l'église recommence à chanter *Alleluia*. Nous en avons fait le feu de joie, et ensuite du *Te Deum*, nous y avons chanté le 2 mai le cantique suivant qui a été chanté aussi par toute la France.

Sur le chant, o filii, et filiæ.

PREMIÈRE PARTIE.

Fils et filles, soyez joyeux,
Notre monarque glorieux
Est de Cambray victorieux.
Alleluia.

Le vingt et deuxième de mars
Il l'investit de toutes parts,
Pour y planter ses étendards.
Alleluia.

(1) Claude Rohault est le frère de Jacques Rohault, célèbre philosophe cartésien, né à Amiens, et décédé à Paris le 27 décembre 1672.

Plus de dix mille paysans
Y coururent en même temps,
Aux ordres des intendants.
Alleluia.

Ils furent par notre vainqueur
Beaucoup prisés par leur vigueur,
Aux lignes travaillant de cœur.
Alleluia.

La tranchée ensuite on ouvrit,
Où chacun volontiers s'offrit,
Ce qui les assiégés surprit.
Alleluia.

Notre canon de tout côté,
Étant adroitement pointé,
En quict jours força la cité.
Alleluia.

La citadelle crut alors
Pouvoir tenir par ses efforts,
Mais ceux du roi furent plus forts.
Alleluia.

Le dix-septième jour d'avril,
Les coups tombant comme grésil,
Il la prit malgré le péril.
Alleluia.

Celle qui donnait tant d'effrois
Fut réduite aux derniers abois
Par le plus auguste des rois.
Alleluia.

Tous nos soldats presque d'un saut,
S'en allaient monter à l'assaut,
Pour la réduire comme il faut.
Alleluia.

Le gouverneur sans hésiter,
S'empressa de parlementer
Puis la place on lui vit quitter.
Alleluia.

Notre grand roi le lendemain
S'y transporta dès le matin
Pour rendre grâce au Souverain,
Alleluia.

SECONDE PARTIE.

Adieu la contribution,
Cette heureuse réduction
Nous délivre d'affliction.
Alleluia.

Chacun jouira de son bien
Le fermier n'en retiendra rien
Il se contentera du sien.
Alleluia.

La justice on verra régner,
Tous les gens de bien y gagner,
Et tous les méchants s'éloigner.
Alleluia.

La Campagne en profitera,
Le bourgeois s'y délectera,
Le laboureur y chantera.
Alleluia.

Les brebis s'y rassembleront,
Les pasteurs les y garderont
Leurs maîtres les visiteront.
Alleluia.

La Thiérache, le Vermandois,
Le Santerre et même l'Artois,
N'ont plus à craindre cette fois.
Alleluia.

Cette impériale cité
Qui faisait leur mendicité
Causera leur félicité.
Alleluia.

Elle-même a déjà l'honneur
D'avoir Cezan pour Gouverneur,
De qui tiendra tout son bonheur.
Alleluia.

Elle n'aura plus d'ennemis,
Tous ses voisins sont ses amis.
Puisqu'à la France ils sont soumis.
Alleluia.

Son archevêque y reviendra,
Au roy son hommage il rendra,
A nos Prélats il se joindra,
Alleluia.

Pour des succès si merveilleux,
Chantons des chants mélodieux,
En bénissant le roi des cieux,
Alleluia.

Remercions-le incessamment,
Et prions-le très-humblement
Que le roi vive longuement.
Alleluia.

Ce cantique sur la réduction de Cambrai que j'ai composé, dit Claude Rohault, a été premièrement imprimé, avec approbation, à St-Quentin chez Claude Lequeux, et ensuite à Paris, à Rouen, à Amiens, et en plusieurs autres villes du royaume, où il a été bien reçu d'un chacun, notamment de monseigneur l'Archevêque et de Monsieur le Gouverneur de Cambray, de Messeigneurs les évêques de Noyon, d'Amiens, de Monsieur de Breteuil, intendant de Picardie qui l'a présenté à Monsieur de Louvois, lequel a assuré qu'il le ferait voir au roy, et enfin de tous les bons français qui n'ont pas eu de plus agréable cantique, sur cette réduction, que celui de l'*Alleluia*.

(Communiqué par M. Ch. Poette.)

ÉGOISME.

Poète volontaire,
J'exerce le métier
Austère
De mon maître Gautier.

Les discordes civiles
Font aux noirs carrefours
Des villes
Résonner les tambours.

Moi, je poursuis mon rêve,
Qui, divin et réel,
S'achève
Par le verbe éternel.

Je travaille ma phrase
Avec lenteur, ainsi
Qu'un vase,
— Et c'est mon seul souci.

Paul Bourget (Valentin).

L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

Au voisinage du carrefour nouvellement régularisé auquel aboutissent ou se croisent les rues Mouffetard, Pascal, de Lourcine et Censier s'élève la plus humble et sans doute la plus pauvre des églises parisiennes, Saint-Médard, qui est en ce moment l'objet de sérieuses réparations, on pourrait dire d'une restauration.

L'ancienneté de cet édifice se révélait par son aspect autant que par son entourage. Ainsi sa façade sur la rue Mouffetard était masquée et dévorée par des maisons sordides et décrépites.

L'élargissement de la rue Mouffetard entre la place de l'ancienne barrière d'Italie et le carrefour de Saint-Médard a été complété par le dégagement des abords de l'église, et l'isolement de l'édifice religieux une fois accompli, on a mis la main aux travaux de restauration qui s'exécutent actuellement.

Saint-Médard date du XIIe siècle. C'était une chapelle qui devint plus tard l'église paroissiale d'un bourg ou village dit de Saint-Mard ou de Saint-Médard.

Le bourg ne se composait à cette époque que d'un petit nombre d'habitations et ne fut réellement peuplé qu'au XVIe siècle. Son erritoire était formé par les clos du Chardonnet, du Breuil, de Copeau, de Gratard, des Saussayes, de la Cendrée (ou *Locus cinerum*, rue de Lourcines.)

Les bâtiments de Saint-Médard, réparés, agrandis à différentes époques, présentent plusieurs genres d'architecture fort peu remarquables.

Olivier Patru avocat au Parlement, une des premières célébrités de l'Académie Française, est enterré dans cette église. On l'a surnommé *Quintilien français*. Voici son épitaphe : composée par Tallemant des Réaux, l'ami de Patru et son collègue à l'Académie Française :

Le célèbre Patru sous ce marbre repose.
Toujours comme un oracle il s'est vu consulter
Soit sur les vers, soit sur la prose.
Il sut, jeunes et vieux, au travail exciter
C'est à lui qu'ils doivent la gloire
De voir leurs noms gravés au temple de mémoire.
Tel esprit qui brille aujourd'hui
N'eût eu sans ses avis que lumières confuses,
Et l'on n'aurait besoin d'Apollon ni des Muses

Dans le XVIIIe siècle, le cimetière de Saint-Médard, situé rue d'Orléans, aujourd'hui rue Daubenton, fut quelque temps célèbre par de prétendus miracles qui s'opéraient sur le tombeau du diacre Pâris et qui firent naître la secte des *convulsionnaires*. A la suite de désordres qui eurent lieu dans ce cimetière, le roi Louis XV le fit enfermer.

Voici en quels termes Voltaire a ridiculisé les scandales du cimetière de Saint-Médard :

Si l'on avait toujours des hommes comme lui !
Un grand tombeau, sans ornement, sans art,
Est élevé non loin de Saint-Médard ;
L'esprit divin, pour éclairer la France,
Sous cette voûte enferme sa puissance.
L'aveugle y court, et, d'un pas chancelant,
Aux Quinze-Vingts retourne en tâtonnant ;
Un boiteux vient, clopinant sur la tombe,
Crie : *Hosanna !* saute, gigotte et tombe ;
Le sourd approche, écoute et n'entend rien.
Tout aussitôt de pauvres gens de bien,
D'aise pâmés, vrais témoins du miracle,
Du bon Pâris baisent le tabernacle

LE PHYLLOXERA.

M. Loarer, capitaine au long-cours, officier de la Légion d'honneur, envoyé en mission par le ministère du commerce, a adressé, à l'Académie des sciences, une communication d'un très grand intérêt, au sujet du phylloxera.

Je viens de parcourir, dit-il, plusieurs des départements du Midi où le phylloxera vastatrix détruit les vignobles, et je crois devoir livrer à la publicité le procédé suivant, connu et pratiqué de toute antiquité dans l'Hindoustan, pour combattre les insectes nuisibles à l'agriculture.

J'ai habité l'Hindoustan pendant quinze années, de 1853 à 1867, et m'y suis livré à la grande culture de l'indigo, du coton, des graines oléagineuses et alimentaires ; j'ai fait en dernier lieu des essais fructueux de culture du café et du thé.

Les plaines brûlantes et humides de l'Inde sont la patrie favorite des myriades d'insectes destructeurs de la végétation. Si les cultivateurs Hindous n'avaient pour défendre leurs récoltes que des moyens tels que ceux que j'entendis préconiser à l'occasion de ver blanc, ils mourraient de faim, et, avec eux, toute la population de l'Inde.

L'auxiliaire du cultivateur indien est le sulfure d'arsenic (orpiment). Ce sel est peu soluble, très friable, se réduit facilement en une poudre impalpable ; il se combine avec les alcalis par double décomposition ; il est moins vénéneux que l'acide arsénieux ; enfin, tandis qu'il est l'ennemi implacable du règne animal, il ajoute un élément d'activité au développement de la végétation.

C'est surtout dans les terres soumises à l'irrigation pour la culture du riz, du froment et des graines de la famille des légumineuses, que foisonnent les insectes ; c'est là principalement que les Raïots indiens appliquent l'orpiment.

Ils le pulvérisent dans un mortier recouvert d'une toile attachée au pilon ; ils mélangent la poudre impalpable ainsi obtenue avec trente fois son poids de chaux grasse éteinte, bien sèche et réduite en poudre fine et blanche par l'action combinée de l'air et de l'eau appliquée graduellement et par petites quantités à la fois. — On agite ce mélange dans une grande jarre en terre cuite, de la contenance d'à peu près un hectolitre ; lorsque l'amalgame est bien intime, on ajoute graduellement de la cendre de bois bien tamisée, en agitant toujours au moyen d'une forte patule en bois. (La quantité de cendres doit, comme la chaux, être de trente fois la quantité d'arsenic employé.)

En rapportant les mesures indiennes à notre système métrique, je trouve que, pour un hectare de terre à riz on emploie six cents grammes de sulfure d'arsenic.

Lorsque le mélange indiqué ci-dessus est prêt, on prend la quantité de semence pour laquelle on a préparé l'insecticide et on la mélange avec la poudre dans la jarre, de façon à la répartir également ; puis, sans retard, on sème à la volée sur la terre fraîchement labourée. On passe un lourd fagot d'épines pour recouvrir la graine qui ne tarde pas à germer.

J'ai mangé pendant quinze ans du riz cuit à la vapeur, qui avait germé dans des terres ainsi préparées ; j'étais arrivé à préférer le riz au pain, qui pourtant est fort bon dans l'Inde anglaise et cependant je n'ai jamais été indisposé par ce régime. Les neuf dixièmes des cent cinquante millions d'habitants de l'Inde se nourrissent exclusivement de végétaux, dont beaucoup sont cultivés de cette façon, et rien ne dénote chez ces hommes la moindre trace d'empoisonnement par l'arsenic.

L'orpiment est employé par les marchands de grains, pour défendre leurs greniers contre les charençons et autres insectes granivores,

qui, sans ce préservatif énergique, auraient bientôt converti d'immenses approvisionnements en masses pulvérulentes et infectes.

Les Européens qui habitent l'Inde n'ont d'autres moyens de préserver les nattes, les tapis et les meubles de leurs habitations contre les termites, les vers et autres ennemis qu'en répandant sur le sol cette même poudre.

Je suis convaincu que le même moyen peut être employé contre le phylloxera sans inconvénient pour le raisin et partant pour le vin.

Un gramme d'orpiment par litre d'eau, telle est la proportion convenable pour le liquide destructeur, qu'il sera bon d'employer au printemps, en ayant soin, avant d'asperger les ceps, d'arracher les herbes voisines pour que les bestiaux ne soient pas incommodés.

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION

« Je fus appelé un jour, dit le docteur B., auprès d'une jeune dame qui venait d'être prise de vomissements : la famille était épouvantée parce qu'elle croyait reconnaître des portions de foie ou de poumons dans ce que la malade rendait. Je vis en effet, dans une cuvette, des morceaux de chair que je pensai devoir être tout simplement du mouton. » Voici ce qui s'était passé : le matin, cette dame avait mangé ou *plutôt avalé*, en quelques bouchées, une côtelette de mouton, et elle était sortie pour des affaires urgentes. Jusqu'au moment de son retour à son domicile, elle se trouva très incommodée de douleurs dans la région de l'estomac, puis d'un grand mal de tête qu'elle attribuait à de la migraine. Enfin, à son arrivée, elle fut débarrassée ; l'estomac rejeta au dehors, par un effort violent, des aliments mal divisés, et sur lesquelles il ne pouvait agir. Si cette dame avait mangé plus lentement, si elle avait mâché avec plus de soin ses bouchées de cotelette, elle aurait évité une indisposition et n'aurait pas donné à sa famille de cruelles inquiétudes jusqu'à l'arrivée du médecin.

Pourquoi cette côtelette est-elle restée dans l'estomac, et n'est-elle pas entrée dans les intestins avec les autres aliments ? Parce que l'ouverture de l'estomac, du côté des intestins, est fermée par un petit muscle arrondi en forme d'anneau, et qui donne passage aux aliments, seulement quand ils ont subi la préparation nécessaire.

Vous avez quelquefois entendu dire que telle personne avait le pylore, pour exprimer la pensée d'une maladie de l'estomac ; c'est une expression vicieuse. Nous avons tous, Dieu merci, le pylore, puisqu'on nomme ainsi ce petit muscle, qui, sentinelle vigilante, s'oppose au passage,

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

dans les intestins, d'aliments qui pourraient troubler le travail de la digestion.

Beaucoup de personnes ont des maladies du pylore, ce sont surtout celles qui le fatiguent et l'irritent en prenant trop fréquemment des aliments grossiers ou irritants.

Une fois arrivés dans les intestins, les aliments ressemblent à une boullie claire ; ils y sont soumis à l'action de la bile, qui est formée dans le foie ; cet organe, très volumineux, placé à la partie supérieure du ventre, à droite, a pour fonction de faire la bile, liquide jaune verdâtre, amer, qui achève le travail de la digestion des aliments avec un autre liquide, assez semblable à la salive, et qui vient d'une glande voisine, le pancréas.

Lorsque ce travail est terminé, il y a dans la masse alimentaire un liquide onctueux ; c'est le chyle, qui est pompé par un grand nombre de petits vaisseaux, dont les ouvertures sont situées à la face interne de l'intestin. Ces vaisseaux, par leur réunion, forment un canal, qui est chargé de porter le chyle dans une veine où il doit pénétrer pour se mêler au sang. Dans ce parcours, le chyle, d'abord grisâtre, devient peu à peu blanc, et prend enfin une teinte rosée ; il semble déjà que sa transformation en sang commence.

Le chyle, mêlé au sang veineux, gagne les cavités droites du cœur, d'où il est envoyé aux poumons, et là il est complètement transformé en sang rouge ; il revient ensuite vers les cavités gauches du cœur, qui, dans leur impulsion répétée, le chassent pour aller porter la vie à tous les organes du corps.

Une partie des aliments est restée dans le canal intestinal. Cette portion descend dans les intestins, prend une consistance plus grande et une couleur plus foncée, et, arrivée à la partie inférieure du tube digestif, elle est chassée au dehors.

Les parties liquides, portées dans la circulation du sang, sont dirigées vers les reins, organes situés dans le ventre, de chaque côté de la colonne vertébrale, et qui secrètent l'urine. Ce liquide descend ensuite dans une poche appelée la vessie, d'où il est aussi rejeté au dehors, comme les résidus solides, et il est important de ne pas conserver trop longtemps dans le corps ces résidus soit solides, soit liquides, attendu que leur présence trop prolongée peut occasionner des maladies.

Ainsi, pour que l'aliment que nous mangeons soit profitable à notre corps, il faut qu'il passe par toutes ces transformations. Il faut qu'il devienne liquide, qu'il soit pris dans l'intestin par les vaisseaux chylifères, c'est-à-dire porteurs du chyle ; sinon, il sera rejeté sans avoir profité à l'individu.

Étudions donc ensemble les différents aliments et leurs diverses préparations culinaires. *(La suite au prochain n°.)*

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DU MARIAGE RELIGIEUX.

Définition du mariage religieux. Le mariage religieux est un sacrement de l'Eglise, au moyen duquel s'unissent indissolublement l'homme et la femme, en vue de se prêter un mutuel secours, de se sanctifier l'un l'autre et d'élever chrétiennement leurs enfants.

Comment s'accomplit le mariage religieux. Il s'accomplit par la déclaration du consentement mutuel des époux, faite devant le curé compétent, en présence de deux témoins.

Compétence du curé. La compétence du curé se détermine par le domicile des époux ; s'ils appartiennent à des paroisses différentes, le curé de chacune des paroisses est compétent ; mais, dans ce cas, celui qui célèbre le mariage doit d'abord s'assurer, par un certificat délivré par l'autre curé, que les formalités prescrites ont été remplies, et qu'on n'a pas découvert d'empêchement.

Empêchements au mariage. Les empêchements au mariage sont dirimants ou prohibitifs. En droit canon, comme en droit civil, on nomme *dirimants* les empêchements qui entraînent la nullité du mariage, et l'on nomme empêchements *prohibitifs*, ceux qui s'opposent à ce que le mariage soit célébré, mais qui, néanmoins, n'entraînent pas la nullité du mariage, quand, en fait, il a été célébré contrairement au vœu de la loi.

Les empêchements prohibitifs sont au nombre de quatre :

1° Le temps. On entend par là une certaine période de l'année pendant laquelle le mariage ne peut être célébré, du moins sans dispense. Depuis le concile de Trente, cette période s'étend du premier dimanche de l'Avent au jour de l'Epiphanie, et du mercredi des Cendres au dimanche in *albis* (Quasimodo), inclusivement ;

2° La défense de l'Eglise. Elle arrête la célébration du mariage, toutes les fois qu'il y a indice d'un empêchement encore insuffisamment établi, ou qu'il s'élève une objection grave contre le mariage projeté. Tel est le cas où les futurs époux, tous deux chrétiens, diffèrent de confession religieuse ;

3° Le vœu simple de chasteté ;

4° Les fiançailles, ou la promesse réciproque que deux personnes se sont faite de se marier ensemble.

Les empêchements dirimants ont pour causes :

1° Les vices du consentement des parties. Ces vices sont

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

la privation de la raison, la violence, l'erreur *essentielle* concernant la personne ou les *qualités* de la personne, la fraude employée par une partie pour obtenir le consentement de l'autre, l'inexistence d'une condition d'où l'une des parties a fait dépendre le mariage, et qui a été formellement exprimée devant le curé et deux témoins, avec autorisation de l'évêque ;

2° Le défaut d'âge (14 ans pour les hommes, 12 ans pour les femmes) ;

3° L'impuissance antérieure au mariage ;

4° Le rapt ;

5° Le crime de l'adultère ou le meurtre du mari ;

6° Le lien d'un mariage déjà existant ;

7° Le vœu solennel de chasteté ;

8° L'engagement dans les ordres sacrés ;

9° La disparité du culte, lorsque l'un des époux n'appartient pas à une communion chrétienne ;

10° La parenté ou l'alliance au degré prohibé. (Voyez plus bas, DE LA PARENTÉ ET DE L'ALLIANCE.)

11° La clandestinité.

Des dispenses d'empêchements prohibitifs ou dirimants peuvent être accordées, soit par le pape, soit aussi par les évêques, suivant les cas, et les pouvoirs spéciaux qui leur sont départis. D'après les prescriptions du concile de Trente, les dispenses en général ne peuvent être données que pour des causes urgentes et justes, et après examen. Les mariages mixtes (mariages où il y a disparité de culte) ne sont jamais autorisés que sur l'engagement pris par les futurs époux d'élever tous leurs enfants dans la religion catholique.

DES PUBLICATIONS OU BANS DE MARIAGE. Pour donner à chacun l'occasion de faire connaître les empêchements qui peuvent s'opposer à un mariage projeté, la publication de ce mariage doit se faire pendant trois dimanches ou fêtes d'obligation, et dans un délai de quinze jours. La publication doit avoir lieu à la grand'messe, dans la paroisse de chacun des futurs époux. Si un mariage n'est pas accompli dans un délai de deux mois après la dernière des trois publications, celles-ci doivent en général être renouvelées. Des dispenses de publications peuvent être accordées.

DE LA PARENTÉ ET DE L'ALLIANCE ; COMMENT SE COMPTENT LES DEGRÉS EN DROIT CANON. La parenté ou l'alliance au degré prohibé, produit, comme nous l'avons vu, un empêchement dirimant. En ligne directe, le mariage est prohibé, en droit canon comme en droit civil, entre tous les ascendants et les descendants légitimes ou naturels ; dans la ligne collatérale, le mariage est prohibé jusqu'au 4e degré inclusivement ; et cette règle s'applique à la parenté naturelle comme à la parenté légitime.

L'alliance qui provient d'un mariage légitime est un empêchement dirimant jusqu'au 4e degré inclusivement ; quand elle provient d'une union illégitime, elle est un empêchement dirimant jusqu'au 2e degré inclusivement.

L'Eglise reconnaît encore une *affinité spirituelle*, qui naît du baptême ou de la confirmation, et qui constitue un empêchement dirimant, d'un côté, entre le parrain et celui qui baptise ou qui confirme, et, de l'autre, celui qui est baptisé ou confirmé et ses parents.

Quant à la parenté civile qui naît de l'adoption, le droit canon lui donne la même extension que celle qui lui est donnée par le droit civil.

Il nous reste à expliquer comment le droit canon compte les degrés en ligne collatérale. La ligne collatérale est égale ou inégale, suivant que les dernières personnes comptées dans chaque ligne sont, ou ne sont pas, à la même distance de l'auteur commun. Le droit canon ne compte les degrés que d'un côté, et si la ligne est inégale, il compte les degrés de la ligne la plus longue. Dans ce système, les frères ou sœurs sont au 1er degré ; l'oncle ou la tante et le neveu ou la nièce sont au 2e degré ; le grand-oncle ou la grand'tante et le petit-neveu ou la petite-nièce sont au 3e degré ; les cousins germains ou cousines germaines sont parents au 2e degré ; les cousins ou cousines, dont l'un est le fils ou la fille du cousin germain ou de la cousine germaine de l'autre, sont parents au 3e degré ; les cousins ou cousines issus de germains ou de germaines sont parents au 4e degré. (Voyez le *Dictionnaire de la théologie catholique*, traduit de l'allemand par M. l'abbé Goschler.)

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

VI.

Raoul fréquentait peu Saint-Quentin, sa nouvelle charge le tenait occupé. Un soir que de nombreuses pensées l'accablaient touchant ses relations avec Claudine, que des conjectures de toutes sortes traversaient ses esprits, il manda un écuyer secret à Saint-Quentin pour en savoir plus long que ses pèlerinages au petit pont et à la cabane de la veuve n'avaient pu lui apprendre.

(1) Voir les numéros de la *Petite Revue* depuis le numéro 14.

Saint-Quentin comme toutes les villes fortes ne manquaient pas de cabarets. Derrière la cathédrale, il y avait autrefois un cabaret ou se réunissaient beaucoup de soldats alors en garnison à Saint-Quentin ; on y jouait avec tout l'abandon que leur permettaient les loisirs qu'une faction plus ou moins bien faite leur laissait. L'écuyer s'y rendit il pensait y trouver Martin Cromelin.

En effet, dans un des coins du cabaret « Aux armes du Roi » quatre jeunes soldats s'en donnaient à gorge déployée entre des verres pleins et des bouteilles vides. La conversation roulait sur le gouverneur ; on en disait tout le mal qu'on peut dire d'un supérieur qui peut se venger un jour ou l'autre. L'entrée de l'écuyer mit terme aux joyeuses médisances des jeunes soldats. Il vint se mettre à la table qui touchait celle où se trouvait Martin Cromelin.

— Eh bien, Messieurs, leur dit-il, continuez il ne faut pas que ma présence vous importune et vous êtes de trop bonne compagnie pour ne pas le reconnaître vous-même.

Martin qui ne manquait pas de fermeté et qui n'aurait jamais permis qu'on lui en imposât répondit crûment :

— Mais il y a une difficulté, Monsieur de Tarannes,

— Laquelle ?

— C'est qu'il ne nous plaît plus.

— Il me semble cependant, Monsieur, que ma qualité d'écuyer de Raoul de Ménancourt, ne devrait que vous inspirer toute confiance étant tous coreligionnaires.

— Le gouverneur vous a-t-il envoyé pour faire son panégyrique M sieur l'écuyer.

— Je ne sais s'il y a du mauvais goût dans vos réponses mais elles m'incommodent suffisamment.

— Il n'y a qu'à ne pas en faire.

Un silence s'établit dès ce moment. L'écuyer n'avait pu rien savoir. Il sortit.

Raoul ne désespéra pas encore d'avoir des nouvelles de Claudine il résolut d'essayer une dernière fois.

Il se rendit pour cela dans la cabane de la veuve, et envoya la jeune enfant auprès de Claudine, lui disant que sa mère avait besoin d'elle. Claudine s'y rendit, mais qu'elle fut sa stupeur en voyant Raoul qui l'y attendait.

— Mademoiselle ne vous étonnez pas de mon empressement, mais vous mettez un acharnement tel à me fuir que j'ai cru devoir user de ce moyen pour vous voir.

— Monsieur...... je n'ai rien à dire, après notre dernière entrevue.

— Cependant, Claudine, ma conduite depuis ce jour a dû vous montrer que vous n'avez rien perdu de mon amour ; ma nouvelle position ne m'a rien fait perdre de l'estime de mes concitoyens et la mémoire de mon père n'en aura pas à souffrir.

— Mais vos principes, Raoul, qu'en avez vous fait ?

— Mes principes sont toujours les mêmes Claudine. Ce n'est pas à vos principes que j'en appelle, c'est à votre cœur. Oh ! si vous saviez ce que j'ai souffert de votre abandon, j'ai été sur le point de sacrifier tout pour vous, honneur, richesse, mais le sacrifice du cœur, est impossible, vous savez si je vous aime ma chérie, pourquoi ne pas me vouer le même amour qu'autrefois ? Claudine bientôt je te ferai mon épouse et tu pourras être fière de ton Raoul.

Claudine pleurait à chaudes larmes, il lui en coûtait car, comment oublier un premier amour. Elle ajouta en sanglotant.

— Raoul, vous me faites bien de la peine, en cherchant à me démontrer un amour que vous avez renié en acceptant l'amitié du duc d'Albe. Vous allez vous faire son instrument et Dieu sait... Mais que dis-je ? Vous avez oublié votre père mourant, vous pouvez oublier mon amour.... Raoul de Ménancourt, oubliez Claudine Cromelin, elle ne connaît que le droit chemin.

— Claudine, réfléchissez à ce que vous dites, n'achevez pas de tuer la dernière étincelle de mon amour.

(A suivre). A. L.

CORRESPONDANCE

Vosges, le 27 juillet 1873.

A Monsieur le rédacteur de la *Petite Revue*.

Monsieur,

Dans votre numéro d'aujourd'hui, je trouve, sous la rubrique *Documents historiques*, le texte d'une proclamation adressée, le 23 janvier 1814, par le préfet de l'Aisne, M. Maclouet, au département au moment où l'armée alliée va y pénétrer.

Je ne sais si M. Arsène Leduc, votre correspondant, pense à présenter cette pièce comme inédite. Si vous voulez prendre la peine de consulter la collection du *Journal de l'Aisne de* 1857-1858 où j'ai publié mon travail sur l'invasion de 1814, la première édition du livre *le département de l'Aisne en 1814*, pages 34, 35 et 36, ou la seconde édition (1858) de ce même livre, pages 31, 32 et 33, vous y trouverez cette proclamation publiée textuellement.

De même, j'avais publié, il y a juste quinze ans, et, dans le même livre, la proclamation de Blucher aux français datée du 13 mars 1814 appelée les batailles de Craonne et de Laon, proclamation que votre numéro 12 de cette année (23 mars 1873) indique comme sortant du cabinet de M. Toffin. Vous les trouverez reproduites aux pages 312, 313, 314 de ma première édition de

1857, et aux pages 416, 417 et 418 de ma seconde édition de 1858.

Evidemment, je ne réclame pas la propriété de ces documents, parce qu'il sont depuis longtemps publiés dans mon livre ; mais je réclame la priorité et le droit d'antériorité de publication de pièces que le premier j'ai cherchées, colligées, rendues à l'histoire.

Il en est de même d'un certain nombre d'arrêtés et de proclamations de l'époque de la première république, pièces dont plusieurs sont publiées dans mes livres et brochures sur l'ère révolutionnaire de 1789 à 1799, et dont les autres arriveront en leur temps, dans les autres travaux que je prépare sur la même époque.

En principe, j'approuve la publication, surtout dans des receuils semblables aux vôtres, et qui en cela peuvent rendre de véritables services à l'histoire, de pièces et de documents reproduits textuellement et en entier.

Je vous serais très-reconnaissant de publier cette réclamation, dont vous apprécierez le bien-fondé, dans votre premier numéro, me mettant à votre disposition pour des renseignements toujours vieux ou neufs, ou présentés sous un jour nouveau.

Recevez, je vous prie, l'expression sincère de toute ma considération. Ed. FLEURY.

En donnant les pièces signalées par M. Ed. Fleury, nous ne voulons rien retirer de tout l'intérêt que renferme les remarquables travaux qu'il a publiés. Seulement une grande partie de nos lecteurs ne connaissent et ne peuvent se procurer les ouvrages de M. Ed. Fleury, qui sont presque tous épuisés (1). Chaque fois qu'un de nos collaborateurs nous présente une pièce ou un document authentique, de l'époque et qui a un intérêt particulier pour l'histoire de notre contrée, nous ne pouvons faire autrement en le publiant, que de le signaler comme venant de sa collection, sans préjudice aucun des érudits qui la possède, ou qui aurait pu la publier dans un de leurs ouvrages.

---

(1) On prépare en ce moment une nouvelle édition du savant ouvrage de M. Edouard Fleury : *Le Clergé du département de l'Aisne sous la Révolution*, 2 forts vol. in-8°. 12 fr.

A une époque où l'on se reporte avec avidité à tous les événements qui ont marqué la fin du siècle dernier, et où les questions religieuses offrent une si grande actualite, il était naturel que cet ouvrage fut demandé et recherché.

Malheureusement, on n'en trouve plus aucun exemplaire en librairie.

C'est pour remédier à cette regrettable lacune que plusieurs personnes ont pris l'initiative d'une souscription pour rééditer cette œuvre qui est d'un si haut intérêt pour l'histoire do notre département.

Les personnes qui voudront souscrire à cette nouvelle édition, sont priées de se faire inscrire aux bureaux de la *Petite Revue*, librairie Parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

NOUVELLES

.·. L'Académie française est autorisée à accepter un legs de Mme Bain-Boudonville, fille de M. Jouy. Ce legs formera une rente de 1,500 francs pour un prix annuel de littérature sur les mœurs actuelles.

.·. Le Louvre va recevoir prochainement un sarcophage provenant du tombeau des rois, qui se trouvait depuis plusieurs années au tribunal de Cadi Mollac de Jérusalem.

.·. Dans son dernier feuilleton de l'*Indépendance belge*, M. Claretie annonce que Paul Féval, le célèbre romancier, pose sa candidature à l'un des fauteuils vacants à l'Académie française.

Nous faisons des vœux pour que le roman, cette forme littéraire si moderne et si populaire, ait un nouveau siége à l'Académie française et que M. Paul Féval soit élu.

.·. Samedi, à la revue passée à Valence par le général inspecteur, un accident terrible est arrivé. M. Arnaud, lieutenant au 19e d'artillerie, ayant lancé son cheval au galop, s'est rencontré avec M. de Saissac.

Ils ont été désarçonnés tous les deux. Dans sa chute, M. Arnaud a eu le crâne fendu et est mort quelques heures après. M. de Saissac a eu les deux jambes brisées.

M. Arnaud était lieutenant en premier, promotion du 14 novembre 1872.

.·. On inaugurera, le 31 août, à Briare (Loiret), un monument à la mémoire des soldats français morts dans cette ville, notamment dans les journées des 8 et 31 décembre 1870, 1er et 14 janvier 1871.

.·. Le *Mémorial de la Loire* annonce la mort de M. Charles Gaches, directeur de ce journal, décédé à l'âge de quarante-deux ans.

.·. Le shah de Perse est arrivé à Bologne ; il doit repartir pour Brindisi, où il s'embarquera pour Constantinople.

.·. Un paysagiste de grand talent, M. Chintreuil, vient de mourir à Septeuil (Oise).

.·. Un fragment de pierre sculptée s'est détaché d'une des tours Notre-Dame et est tombé sur la place du Parvis sans occasionner d'accident.

.·. On a encore arrêté deux individus pour les affaires de la Commune : François Audouin, ex-caporal et délégué du 168e bataillon fédéré, et Lucien Poirier, ex-lieutenant au 181e bataillon.

.·. L'hippopotame du jardin des Plantes est mort.

.·. M. de la Bouillerie, ministre du commerce, partira la semaine prochaine pour l'exposition de Vienne.

.·. Nous sommes heureux d'apprendre que l'état de santé de M. Jules Janin s'est beaucoup amélioré.

.·. Un incendie a détruit, le 9 août, à Seythenex, canton de Faverges, onze maisons. Il y a au chef-lieu dix ménages réduits à l'indigence. Un homme mal famé a été désigné comme ayant mis le feu. Les gardes forestiers sont à sa poursuite.

.·. Les débats de l'affaire Ranc ne s'ouvriront pas avant la seconde quinzaine de septembre. De nouveaux documents ont été communiqués récemment à la justice militaire.

.·. On assure que M. Thiers, après son excursion en Suisse, ira passer quelques jours à Biarritz.

.·. Grenoble. — Le préfet de l'Isère vient de suspendre pour deux mois M. Polydore Guérin, maire de la ville de Voiron, pour avoir plusieurs fois pris part à des scènes immorales et scandaleuses dans des établissements publics de Voitron.

∴ TOULOUSE. — Un jeune homme qui refusait de se marier avec une jeune fille qu'il avait séduite a été accosté par elle sur la place des Blancs. Après une vive altercation, la jeune fille lança au jeune homme le contenu d'une fiole de vitriol et s'empoisonna ensuite. Les médecins déclarent que le jeune homme restera aveugle.

∴ ARRAS. — Le ministre des travaux publics est attendu ici. Il visitera les houillères du Pas-de-Calais. Il doit descendre chez M. de Clercq, député, à Oignies.

∴ PÉRONNE. — Le 20 août aura lieu l'inauguration du chemin de fer de Péronne à Montdidier.

∴ FÉCAMP. — Le jour des régates, la barque *Boréal*, montée par cinq hommes, a sombré. Le vapeur *Humblot* a porté secours. Quatre marins ont été sauvés. Le cinquième, nommé Rault, âgé de vingt ans, n'a pu être retiré.

∴ LE PUY. — Une secousse de tremblement de terre, qui a duré plusieurs secondes, a été ressentie ici. Des secousses ont été également ressenties sur plusieurs points du Vivarais.

∴ Des mesures vont être prise très incessamment pour l'envoi dans leurs foyers des semestriers au fur et à mesure que les corps de toutes armes auront terminé leurs travaux d'inspection générale.

On n'attendra pas pour cela que la classe de 1872 soit appelée sous les drapeaux. Il est probable que cet appel n'aura pas lieu avant le 1er décembre prochain.

L'envoi en congé des semestriers est motivé par la nécessité d'apporter des économies dans les dépenses du ministère de la guerre. Par suite, le nombre des semestres délivrés paraît devoir atteindre un chiffre assez élevé.

∴ Samedi dernier, un taureau sortant de la gare aux marchandises de Saint-Quentin, s'est dirigé précipitamment vers le canal où il est tombé en voulant boire ; il en a été retiré presqu'aussitôt par un journalier et par des mariniers montés dans des barques.

∴ Il circule en ce moment des pièces de 5 francs fausses à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1857.

Ces pièces sont habilement imitées et rendent même le son de l'argent.

Leur aspect est seulement plus terne que celui de la monnaie de bon aloi.

∴ On nous écrit d'Hirson :

On a rentré les récoltes dans des conditions exceptionnelles, les foins ont été abondants et de première qualité. Le froment a donné peu de paille, mais l'épi est long, le grain est gras et sec; les avoines promettent bien. La maladie des pommes de terre a reparu, mais elle fera peu de ravages.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° **Histoire de France**, par Henri Martin, 17 vol. in-8° ornés de gravures sur acier. — 100 fr.

2° **Histoire du Consulat et de l'Empire**, par M. A. Thiers, 5 vol. grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures. — 40 fr.

3° **Histoire de la Révolution française**, par M. A Thiers, 2 forts vol. grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures. — 21 fr.

4° **Le Diable à Paris**, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarny, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc.

5° **Histoire d'Angleterre**, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4°. — 20 fr.

6° **Œuvres complètes de Molière**, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, 1 vol. in-4°. — 12 fr.

7° **Les Misérables**, par Victor Hugo 1 vol. in-4° illustré de 200 dessins par Brion. — 12 fr.

8° **Les Poésies de Victor Hugo**, 1 vol. in-4°, illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin. — 5 fr.

9° **Histoire de la Bastille**, depuis sa fondation jusqu'à sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré. — 9 fr.

10° **Dictionnaire de la Langue française**, par P. Poitevin, 1 vol. gr. in-8° jésus, relié pleine percaline. — 10 fr.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 84 00 Choix .. bonnes marques 83 à 84 Courantes 79 .. à 80.. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 85 00 4 m. 83 50 à .. aout 81 50 à 81 75 Supérieures:courant du mois 00 .. à 82 50 4 mois 81 50 à 00 juin.. .. .. à 00 00

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 25 tout fût disposé 88 75 épurée en tonne 97 75 lin disp. en tonne 96 00 en fût 98 25 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 88 75 Cour. du m. 88 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 94 50 courant du mois 93 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 63 50 à 64 .. *Cote commerciale*, dispon. .. — a 63 50 courant du mois 63 50 4 mois 63 50 mois chauds — ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	—.. à 62 25
Blanc n° 3 disponible,	.. 73 à .. ..
Bonne sorte,	154 .. à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	12 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	61 25 à .. ..
Blanc n° 3 » »	72 75 à 00 ..
Raffinés suivant mérite,	154 00 à 155 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		1960	386	882	142
Vendus . . .		......	......	......	......
Le kil.	1re qualité.	1 90	1 80	2 05	1 62
	2e qualité.	1 82	1 70	1 85	1 55
	3e qualité.	1 70	1 54	1 65	1 45

Valenciennes. Blé blanc, 70 kilos, 1re 32 50 2e 31 50 3e 30 50 Roux .. .. Seigle, 85 kil. 16 50 Escourgeons 15 00 Avoine, 100 kil. 1re 22 23 2e .. 00

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 20 75 Orge .. — Avoine 00 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal. ..

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 33 2e 34 00 — 3e 33 00 Seigle 1re .. .. .. — Orge d'hiver 00 — de mars — — Avoine 1re 00 — 2e — — Farine 1re .. — 2e .. — Foin 0 00 Paille 0 00 Minette .. .. Sainfoin .. — l'hect.

Sucres disp. 88° acquis 7 à 9 00 00

—	—	au-d° 7 66 ..
—	—	00 à .. 00 ..
—	—	00 à .. .. ..

Sucres blancs n° 1 — .. n° 2 .. .. — n° 3 72 50. Alcool .. Noir neuf .. à .. Mélasse degré Baum. 00 d° saccharimétrique .. .. Gaines de betteraves .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e 61 25 — pain 6 k. n° 158 00 3/6 fin disp. 60 00 à .. .. courant 61 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 62 00 à 00 00 de graines .. .. Alcool 1er disp. 00 .. courant .. ..

Huiles. Colza 78 25 épurée 84 25 Œillette rousse 00 .. bon gout .. .. Lin —.. Cameline 00 .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 à 27 Cameline 00 .. Lin 00 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 00 — Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 00 00 quin. Seigle 00 .. Orge 00 —Farine .. .. à 53 50. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 35 50 à 38 Froment n. v 1re .. 00 2e .. .. — Seigle — 20 à 21 Avoine 23 50 à 22 Haricots blancs .. rouges .. .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 52 .. — à 50

Péronne. Blé 1re 30 .. 2e 29 .. 3e 27 — Méteil 20 .. Seigle 1re 14 00 2e 13 50 Orge 1re 14 00 2e 13 50 Pamelle 1re 00 .. 2e 00 00 Avoine 1re 11 50 2e 11 .. 3e 10 50

Ribemont. Froment 1re .. 00 2e 38 66 3e 35 33 Avoine — 00 Orge — .. Pammelle 00 00 Minette — .. Jarrot .. .. Trèfle 000 .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. 00 Seigle — 00 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 29 — 2e 57 50 3e .. 00 Escourgeon 23 50 Seigle 21 25 Féverolles 00 00 Avoine .. 00 Œillette, ... Colza — 00 Orge 00 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re .. 00 à 00 00 Seigle 22 00 Orge — .. Avoine.. 00 Féverolles — —

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 53 55 2e 52 53 Son 17 18 Blé blanc qtal — .. gris .. 00 Seigle 00 .. Avoine à 00 .. Orge d'hiver 00 .. mars 00 00 Colza d'hiver .. — mars .. ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 34. 24 Août 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

RÉCIT

De la fédération et de la Fête qui s'est donnée le 25 Juillet à Saint-Quentin de l'année 1790 conduite par M. de Pardieu colonel dudit lieu, par Vatin.

Tous les députés des districts du département de l'Aisne étant avertis de se rendre à Saint-Quentin le jour indiqué tant des villes que des villages pour solenniser cette fête, sont arrivés le 24 entrant dans la ville tambour battant, — drapeaux volants, accompagnés de leur musique et tous habillés en uniforme et armés comme tous soldats des gardes nationales : ils ont été reçus par la garde bourgeoise de cette ville, et ensuite logés chez les bourgeois comme troupes par les dispositions et précautions prises par MM. les officiers municipaux.

Et ils se sont assemblés à l'hôtel-de-ville pour recevoir la

bannière que la garde nationale de Laon a apporté accompagnée d'une escorte des nôtres ; ils ont été au devant pour les accompagner et ils ont été reçus avec joie et acclamation de tous les habitants de cette ville, et ensuite conduits chez le colonel où on l'a déposée.

Le 25 l'on a battu la générale à 5 heures du matin pour assembler la milice nationale et l'on s'est rendu au Cloquemant, bastion indiqué et suffisamment grand pour les recevoir.

Ensuite rangés chacun selon son rang pour la marche, conduits en tête par un détachement de dragons et de notre garde bourgeoise et suivis de tous les districts — derrière marchait le restant de notre milice suivie de la compagnie de dragons qui tenait garnison.

Dans l'enceinte de cette troupe, marchaient MM. les officiers municipaux, notables et autres qui formaient le cortége.

Pour observer la marche avec plus d'étendue l'on a fait le tour du Gouvernement, et parvenu sur la place, le clergé de la collégiale précédé de la croix et chandeliers s'est rendu au milieu de la place où l'on avait dressé un édifice de 40 pieds de hauteur à trois faces, formant trois autels, et trois prêtres ont commencé les messes en même temps.

En face du corps de ville était M. Marolle député de l'assemblée, à sa droite M. Deville son vicaire, à sa gauche M. Wanier chanoine (1). Il y a eu musique pendant les messes et six pains bénis qui ont été distribués au peuple.

La troupe de la garde nationale était composée de.... d'hommes rangés sur cette place sans y être genés ; l'enceinte en était encore libre au point que l'on y courait à cheval.

Le corps municipal était devant le corps de ville. Sur une galerie étaient placées toutes les dames de distinction ; puis ont été entendus successivement : un discours de M. Marolle au moment de la bénédiction de huit drapeaux pour les huit districts, un discours de M. Namuroy maire, un discours de M. Leloup (2) ; procureur de la commune, l'on a fait l'offrande qui a été multipliée par les enfants orphelins tant garçons que filles. — Trois décharges de canon ont été faites pendant la cérémonie.

Ensuite a été chanté un *Té Deum* en musique et le serment prononcé par M. de Pardieu accompagné des acclamations de tout le peuple. Toutes les milices nationales avaient les armes en l'air et les chapeaux tous au bout des fusils levés. Après quoi l'on a défilé pour déposer la bannière et les drapeaux chez le colonel. La musique accompagnait et ensuite l'on s'est retiré.

Voici le seul malheur que l'on eut à déplorer en cette journée, un nommé Briost couvreur étant monté dans une gouttière,

(1) C'est le seul chanoine de la Collégiale qui ait été guillotiné en 1793.

(2) Père de M. Leloup de Sancy président du tribunal civil de Saint-Quentin en 1838-1839.

elle fléchit sous ses pieds, il tomba et il fut tué sur le champ et fut fort regretté pour le service qu'il rendait dans les incendies par sa hardiesse.

Description de l'édifice pour l'autel de la liberté, dédié aux trois ordres.

Le marchepied était composé de treize marches que l'on montait de trois cotés — au bout du marchepied était une galerie, qui tournait autour des trois autels dont le coffre était en figure de caisse à tambour.

Dessus était la croix et les chandeliers.

Sur un gradin en face du corps de ville était le tableau de Louis XVI Roi des français accompagné d'un rideau retroussé entre quatre colonnes et les attributs de la guerre naturelle. Au-dessus du chapiteau était écrit ces mots :

» *Aux amis de l'humanité*
» *Aux Titus, aux Trajan, nous devons notre hommage!*
» *Chérissons tous ici l'image*
» *D'un Roi restaurateur de notre liberté !* »

Surmonté d'une corniche au-dessus, d'un gradin de cinq étages et dessus une pyramide enrichie des armoiries de France et des attributs de la guerre en peinture, surmontée d'un globe enrichi des armes de la ville et un guidon de trois couleurs, blanc bleu et rouge.

Sur le coin à droite était ce dicton :

» *Pour signaler notre courage,*
» *Que les exercices guerriers,*
» *Deviennent nos jeux familiers*
» *La beauté même, à vaincre nous engage ;*
» *Plus encore que le myrthe. elle aime les laurriers.*

Le second autel dédié au Commerce sous la corniche on avait écrit en grandes lettres

COMMERCE.

Puis entre quatre colonnes on voyait ce dicton :

» *Affranchi des liens qui le faisait gémir*
» *Nous verrons par son intelligence*
» *Et par ses soins s'agrandir*
» *Et le commerce de la France*
» *D'un pôle à l'autre va fleurir.* »

Le reste de l'autel était de même qu'au premier, la pyramide représentait les attributs du commerce en peinture.

Sur le coin — de derrière était ce dicton :

» *Au milieu des plaisirs,*
» *Comme au soin des alarmes,*

» *Soyons toujours dignes du nom Français*
» *Au combat soyons toujours prêts.*
» *Ce n'est guère qu'avec les armes*
» *Qu'on parvient à cueillir*
» *L'olive de la paix.*

Le troisième autel représentait l'Agriculture sous la corniche en grandes lettres était écrit ce mot

AGRICULTURE.

L'autel était de même que les deux autres avec les mêmes attributs ; dans le milieu était ce dicton :

» *Des députés français, l'admirable constance*
» *Après mille débats*
» *Brisant des préjugés la nuisible influence*
» *Assurent l'abondance :*
» *Du labourage ils font le premier des états.* »

La troisième pyramide représentait l'Agriculture en peinture, et le dernier coin avait ce diction :

» *Désormais que la noire envie*
» *Redouble ses efforts pour troubler notre paix ;*
» *Mille frères unis méprisent sa furie,*
» *Et sur l'autel de la patrie*
» *Nous avons tous juré de repousser ses traits.*

Cet ouvrage était de toute admiration.

Le même jour, l'après dîner l'on a disposé quatre planchers aux quatre coins de la place et 40 violons étaient là pour faire danser un chacun : En attendant que tout fut prêt pour la danse c'était un plaisir de voir tout ce monde se prendre par les mains pour danser en rond sans exception : L'on a même porté en triomphe autour de la place M. de Pardieu sur des bras d'hommes.

Le soir il y a eu grande illumination sur le monument du haut en bas, et à l'hôtel-de-ville. L'on a passé la nuit à danser. Sur les minuit on a tiré un petit feu d'artifice et la comédie a joué deux fois. Cette nuit l'on a distribué du pain et des cervelas sur trois buffets édifiés sur la place aux trois cotés.

Le lundi 26 la matinée a été continuellement de la danse, et l'après dîner dix hommes de chaque district se sont assemblés pêle-mêle sur la place et ont été sous les armes en ordre à l'enterrement du pauvre malheureux Bricart après avoir fait distribuer des billets de mort de la part de l'Etat major à l'Eglise de la paroisse Saint Jean ; après lui avoir rendu les honneurs de la guerre, étant de retour sur la place, l'on a entendu un fort beau concert sur la galerie placée au corps de ville. Ce concert était composé de 40 musiciens. Pendant ce concert des officiers de la garde nationale ont fait une bannière avec l'inscription :

» *Pour la veuve Bricart :*
» *Amis de l'humanité,*
» *Faites voir votre générosité.*

En montant sur les degrés de l'autel annonçant au son d'une trompette qu'ils allaient distribuer des chansons de la fête au profit de la veuve en fesant une quête partout à son profit, première marque de fraternité.

Sur le soir toutes les troupes se sont assemblées pour rendre hommage à M. de Pardieu (1) au sujet d'un enfant nouveau-né à un pauvre gagne-denier demeurant sur la place Saint Louis et qui a été parrain de cet enfant. Cette troupe a été accompagnée de la musique, au son des instruments l'ont conduit chez la marraine qui était Madame Hébert de Chauny (2), de là chez l'accouchée, ensuite à l'Eglise Sainte Pécinne et ensuite l'enfant rapporté sur l'autel de la liberté, sur la place dans le même ordre : y étant arrivés le parrain et la marraine accompagnés des officiers, M. de Pardieu a pris l'enfant sur les bras disant que l'enfant nommé Christophe fesait serment d'être fidele à la nation, à la loi et au Roi. Ce monument était encore très bien illuminé, car cette cérémonie s'est fait à neuf heures du soir, et la conduite a été faite dans le même ordre.

Le 27 au matin, l'on a fait couler trois pièces de vin des trois buffets sur la place, où l'on voyait le même peuple en boire et en emporter de tous côtés, et d'autres ne pouvoir plusse tenir. Il y a eu deux tonneaux de bière à la porte de M. de Pardieu à discrétion. Ce même jour-là l'on voyait dans tous les quartiers des danses toutes sans distinction.

Sur le soir toutes les troupes ont pris les armes et ont été en ordre, précédées de la musique et un gros myrthe sur une civière ornée, accompagnées des officiers, sabres en main, et d'autres qui tenaient de larges rubans en forme de guirlande pour souhaiter la bonne fête à M. de Pardieu ayant le nom de Félix. La troupe étant retirée, tout le peuple s'est rendu au pré Saint Thomas, étant disposé d'une manière très agréable. Sur les dix heures du soir ce lieu était très bien illuminé d'un bout à l'autre

(1) Président du département de l'Aisne en 1792 il avait épousé Marie-Marguerite-Sophie Lelong de Vadencourt, petite-fille de M. Lelong du Burguet.

(2) Extrait du registre de la paroisse Sainte Pécinne.

Du 26 juillet 1790. Acte de Baptême de Malézieux Félix-Victor, fils de Malézieux Jean-François gagne denier et de Marguerite Billiet, étaient parrain M. Guy Félix de Pardieu commandant général de la garde nationale du district de Saint-Quentin député à l'Assemblée nationale.

Marraine Madame Antoinette Victoire cœur de roy fme de M. Constant-Jean-Baptiste-Louis Hébert, colonel commandant de la garde nationale de Chauny.

Ont signé : GUY FÉLIX de PARDIEU.
ANTOINETTE VICTOIRE, cœur de ROY-HÉBERT.
LE COUVREUR, Cœur de Roy, SAMUEL JOLY,
CH. CAIGNART, SCARSET, curé.

et des guirlandes qui soutenaient des réverbères, plusieurs théâtres pour la musique. Il y avait des contredanses sans nombre à la fois, le tout sans distinction et des buffets de raffraîchissements. La nuit s'est passée agréablement : tout a été satisfaisant.

Le 28 à dix heures du matin les maîtres menuisiers de la ville ont fait célébrer une messe basse sur l'autel de la liberté, précédée d'une décharge de six petits canons, et un pain benit a été distribué au peuple, porté par la femme d'un maître conduit par un autre maître et tous en habit uniforme, et sous les armes, et tambour-battant. Le célébrant curé de Clastres a fait un petit discours. Après la messe ils ont été en ordre faire leur remerciment à M. de Pardieu.

Le même jour quinze députés de notre garde ont fait la conduite pour accompagner la bannière jusqu'à Laon et l'après dîner les jeunes gens ont été à l'hôtel des canonniers pour le jeu d'oie que M. de Pardieu a donné pour amusement.

(Communiqué par M. de CHAUVENET.)

ETUDES GAULOISES

XIX SIÈCLE

A FÉLIX.

à Mme Philippe.

Madame, toutes les fois que je me reporte par la pensée au temps joyeux où les lauriers des Bardes Bretons troublaient mes rêves, je vous vois souriant à mes premiers essais. Je reviens au pays et je vous offre ces vers, fils de la solitude ; faites leur acceuil : non pour ce qu'ils valent mais à cause de la vive gratitude de votre respectueux serviteur.

Arthur JULIEN.

Jeune et superbe fils de la belle Julie
D'où viens-tu l'œil éteint et la face pâlie ?
Quelle main cette nuit te versant le poison
A fatigué ton corps en sa tendre saison ?
L'heure de ton réveil ce matin fut amère :
Arrête !... Garde toi de montrer à ta mère
Un front que les regrets ont rendu soucieux ;
Entre dans mon logis, enfant audacieux,
Le bain rafraichira ton sang qu'un feu dévore.
Sur des coussins épais que nul rayon ne dore
Tu dormiras à l'ombre ; un sommeil bienfaisant
Rendra ton cœur plus calme et ton pas moins pesant.
Vois, tout est préparé, la fenêtre est fermée ;
Vas et repose toi dans cet onde embaumée.

. . . .

Tu renais ; ton regard a repris sa fierté
Ta lèvre son carmin et sa malignité ;
Déjà tes noirs cheveux rayés avec méthode
S'étalent assouplis par les lois de la mode
Et je te vois sifflant certain refrain moqueur
Renouer ta cravate avec un air vainqueur ;
Je t'attends : deux patés, un nectar délectable
Reposent, ô Félix, sur mon antique table ;
Ce ne sont point brouets, ce n'est point Hypocras,
Dépêche toi ! Demain tu te parfumeras,
Obéis moi, mon hote, et que ta main docile
Verse dans le cristal ce vin de la Sicile !
Qu'un pain blanc et léger par tes doigts soit rompu !
De ces mets délicats quand tu seras repu
Pour égayer un peu mon toit et mon vieil âge,
Tu me raconteras ton nocturne voyage.
Les pays d'où tu viens me sont un peu connus ;
Les ris, les jeux, enfans folâtres, demi nus
Ont quelquefois guidé ma joyeuse jeunesse.
J'ai senti palpiter un sein plein de tendresse
Et noyant mes soucis dans ses vins attrayants
J'ai célébré le dieu des Evohé bruyants.
L'ardeur ne messeid point à l'aube de la vie ;
J'excuse en souriant des plaisirs que j'envie
Et je ne comprends pas qu'un censeur arrogant
Oubliant les erreurs de son âge élégant,
Pour un gai rendez-vous ou de folles rasades
Prenne du vieux Caton les allures maussades.
Je sais qu'il faut à l'homme en sa maturité
Moins de fougueux transports et plus de gravité,
Mais ces plaisirs trop courts faut-il qu'on les oublie ?
Quel sage n'a pas eu son moment de folie !
Quand le robuste Hercule aux demeures des dieux
S'avance en redressant ses muscles orgueillenx,
Raillant du demi-dieu la marche triomphale
Amour montre à Vénus la quenouille d'Omphale.
Tel qui méprise Eros est dompté par Bacchus :
Il est doux d'imiter Mecénas et Flaccus
Qui s'étendaient joyeux sur les fleurs de leur couche
La Patère à la main et l'Iambe à la bouche.
O jours passés, objets de regrets superflus,
Vous qui m'avez charmé, je ne vous verrai plus.
Mais vous me serez chers et dans ma barbe grise
Je vous souris beaux jours que le ciel favorise.
Dans les champs moins naïfs de ce triste univers,
Au milieu des cités et des hommes pervers,
S'il est pour un grand cœur un généreux spectacle
C'est celui de l'enfant ignorant de l'obstacle

Qui le cerveau peuplé de rêves de printemps
S'ébat sur les verts prés fleuris par ses vingt ans.
S'il marche, un dieu jaloux, son protecteur fidèle
Loin des cruels soucis l'abrite sous son aile
Le bonheur ennoblit sa fière puberté,
Son vif regard dit joie, et son pas : Liberté !
Ainsi que toi, mon fils, en ménage frivole
J'ai cherché le plaisir ce papillon qui vole
Dans le ciel azuré par nos illusions ;
J'ai bu le vin ardent des grandes passions.
Depuis le jour heureux qui me la fit connaître
Que de fois j'ai passé la nuit sous sa fenêtre,
Discret, à demi voix lui murmurant mes vœux,
Jusqu'au soir regretté qui voila mes aveux.
Première heure d'amour, d'espoir et d'innocence
Qui redira jamais ta magique puissance ?
Qui pourrait te chanter ? Quand en ces jours plus durs
Le regret, le souci des avenirs obscurs
Rident mon front moins fort et font souffrir mon âme,
Je vais revoir les lieux où ma première flamme
Sous un balcon bien cher me conduisit peureux ;
Tout m'y parle d'Amynthe et je reviens heureux.
J'aimais aussi hanter ces chambres si modestes
Où nous montions joyeux, cœurs amis et pieds lestes ;
Amitié, sentiment plus rare que l'amour,
Plus durable surtout, œuvre de plus d'un jour
Tu fais des jeunes ans le plus bel apanage ;
Les joyeux pélerins au début du voyage
Affrontent les dangers, les fourbes, les méchants ;
Ils s'avancent groupés par les mêmes penchants,
Ensemble fatigués, ensemble aimant à vivre ;
C'est un même désir secret qui les enivre ;
Confiants, généreux, dans le sentier humain
Ils aiment à marcher en se donnant la main.
Ils ignorent encor le dol et l'artifice
La vile trahison, le sombre maléfice ;
Le temps les instruira ; mais le temps ne pourra
Délier le lien qui les réunira
Tant qu'ils sauront revoir en ce siècle néfaste
Leurs rêves confondus dans un passé plus chaste.
Pardonne moi, mon fils, ce prolixe discours :
Parle ! Que tes récits prennent un libre cours.
Conte moi de ta nuit les furtives ivresses ;
Reviens tu fatigué pas de folles caresses,
Ou près de tes amis as tu jusqu'au matin
Mêlé tes gais propos aux rires d'un festin ?
Qu'Alcibiade ici se confie à Socrate.
Je sais depuis longtemps imiter Harpocrate.

(La suite au prochain numéro.) JULIUS.

LES PÉLERINAGES

(Par J. Hubert.)

« Dans les différentes parties du département, ont encore lieu chaque année de nombreux pélerinages.

Quand l'homme a épuisé tous les remèdes de la terre, quand le médecin n'a plus rien à lui conseiller, pourquoi perdrait-il l'espoir que Dieu puisse le guérir ?

Les riches, pour se guérir, vont aux eaux, ces pélerinages de luxe ; le pauvre, lui, qui n'a pas le moyen d'aller à Barèges ni à Plombières, le pauvre, simple et croyant, va en pélerinage aux églises et aux chapelles...

Qui sait, (et ceci pourrait bien n'être pas une simple hypothèse), qui sait si, dans des temps reculés, le pélerinage n'a pas eu sur la civilisation une influence considérable ? Fréquenté par des milliers d'hommes, à des époques de ferveur et de foi, il les faisait communiquer entre eux, étendait leurs idées par cette communication, les habituait à s'entraider, à s'aimer, leur faisait comprendre le besoin qu'ils avaient les uns des autres, et ce qu'ils pourraient gagner à se voir et à se réunir plus souvent. Assurément, c'est là une action civilisatrice, ou il faut renoncer à en chercher nulle part. »

(Communiqué par Ars. Leduc.)

PÉLERINAGE RÉGIONAL

DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS A N.-D. DE LIESSE.

Un appel avait été fait à tous les cercles catholiques d'ouvriers de Paris et de la région du Nord, unis dans un même sentiment de fraternité chrétienne, pour aller renouveler à N.-D. de Liesse la consécration séculaire de la France à la mère de Jésus ouvrier. Cet appel a été entendu et bien qu'il fallut partir la nuit, après une journée de travail, les uns à 7 ou 8 heures du soir, les autres à minuit ou à trois heures du matin, près de trois mille hommes, la plupart ouvriers, se rencontrèrent à Coucy-les-Eppes, à 6 heures du matin.

Ils se sont rangés par groupes autour de leurs bannières, et dirigés vers Liesse avec un ordre admirable à travers le beau parc de Marchais, décoré d'oriflammes et d'inscriptions de circonstance.

La procession se développait sur une étendue de plus d'un kilomètre. Ces longues files de pélerins, formant deux haies, entre lesquelles étaient espacées les bannières, avaient un magnifique aspect, là surtout où l'avenue du parc s'élevant en rampe douce présentait aux regards tout l'emsemble de cette foule pieuse et recueillie.

On voyait en tête la bannière du Comité central de l'œuvre, déployée solennellement pour la première fois. Après le Comité, venaient les différents cercles de Paris. Belleville, Montmartre, Montparnasse, le faubourg Saint-Antoine étaient là représentés par des ouvriers de bonne tenue, à l'air doux et énergique.

Une bannière voilée d'un crèpe noir attirait plus spécialement l'attention, c'était celle des Alsaciens-Lorrains de Paris, qu'on ne pouvait regarder sans verser des larmes sur le sort de nos provinces captives et sans demander à Dieu leur délivrance.

Venait ensuite la ville de Lille avec ces trois cercles, des Flamands, de Saint-Etienne et de N.-D. de la Treille. Après Lille c'était Roubaix, puis Saint-Quentin représenté par un détachement de la société de Saint-François-Xavier, bannière en tête, et plusieurs groupes de la société de Saint-Joseph, cercle des jeunes gens et des apprentis, puis un groupe d'invités auxquels s'étaient joints des hommes de bonne volonté de Guise, Origny, Seboncourt, Le Nouvion, etc., qui ne demandent que l'occasion de faire aussi quelque chose pour leur population ouvrière.

Cent mineurs de Béthune, dans leur costume de travail, avec leur lampe au chapeau, était conduits par le commandant de la place, en uniforme, son chapelet à la ceinture à côté de la garde de son épée.

Arras, Aire sur la lys, Lillers, Lens, Maubeuge, Haumont avaient aussi leurs bannières avec un groupe d'ouvriers. Reims, Le Val du bois avec sa fanfare, Laon, Soissons, Villers-Côterets terminaient cette immense colonne, qui marchait en bon ordre, chaque contingent chantant les morceaux préférés de son répertoire. On écoutait volontiers les jeunes ouvriers et les apprentis de Saint-Quentin qui s'en donnaient à cœur joie, et dont quelques uns sont doués de belles voix habilement cultivées.

Le cercle de Liesse, l'un des plus anciens et des mieux organisés de notre contrée est venu recevoir les pélerins à la Halte et s'est mis en tête de la colonne qui s'est dirigée vers le sanctuaire. Saint-Quentin a été le dernier contingent qui ait pu pénétrer dans l'église pour entendre la messe, les autres sont restés dehors.

Monsieur l'abbé Dours, vicaire général a souhaité la bienvenue aux pélerins et leur a lu une dépêche du cardinal Antonelli annonçant que le Souverain Pontife accordait aux pélerins sa bénédiction apostolique. Monseigneur l'Evêque de Soissons a bravé les conseils des médecins pour venir lui aussi bénir et remercier les nombreux pélerins qui venaient renouveler dans un sanctuaire de son diocèse le grand acte de la consécration de la France à Marie.

Pendant la messe, le Credo a été chanté par tous les pélerins et la sainte communion a été distribuée pendant plus d'une heure aux autels du transept, et à la chapelle du Séminaire.

Après le diner, préparé dans la cour du séminaire, on espérait entendre la parole éloquente et populaire de M. le capitaine de Mun. Mais il parait que s'il eût parlé, la malveillance aurait pu attribuer à ce pèlerinage quelque but politique. On lui conseilla de s'abstenir et son nom si connu et si aimé des ouvriers catholiques n'en fut pas moins plusieurs fois acclamé.

Le R. P. Jenner, de la société de Jésus, adressa alors aux pèlerins un discours plein de cœur et de patriotisme ; qui souleva les acclamations les plus vives et les plus émues en l'honneur de l'Eglise et de la France. Les sentiments ardents des pèlerins ne demandaient qu'à faire explosion et ce fut une série prolongée de vivats au Souverain Pontife, à l'Alsace, aux cercles ouvriers.

La procession s'est reformée de nouveau pour se rendre à un autel dressé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'entrée d'une belle avenue ombragée. Mgr. Longénieux, Evêque nommé de Tarbes, parla de la vertu de la croix, et renouvella au nom des pèlerins la consécration de la France à la Sainte-Vierge.

Pendant le salut, une quête se fit au profit des cercles ouvriers. Plusieurs dames, ne trouvant plus de commissaires pour les conduire, eurent l'heureuse inspiration d'offrir leurs bras à de braves mineurs et leur quête n'en fut pas moins fructueuse.

A 4 heures, les pèlerins quittaient Liesse pour Coucy. En revenant comme en allant, ils chantaient des cantiques et priaient pour l'Eglise et pour la France.

Le soir une foule généralement sympathique attendait dans chaque gare les pèlerins de leur circonscription.

Un Pèlerin.

UN DÉVOUEMENT PATRIOTIQUE.

La France est à la veille de sa complète libération, et la joie serait immense si à la satisfaction morale que tous les Français éprouvent ne se trouvait mêlé un sentiment d'amère tristesse : nous voulons parler de l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine.

Un Alsacien, M. Louis Schlosser, fils de ses œuvres, professeur de chant et officier d'Académie, a consacré toutes ses forces, toutes ses facultés pour faire rentrer sur le territoire de la mère-patrie un grand nombre de ses compatriotes ; à lui seul, il a fait opter au moins 35,000 Alsaciens-Lorrains. Il l'a fait avec un dévouement et une abnégation qui n'ont d'égal que son amour pour l'Alsace-Lorraine et la France.

Voilà ce que la haine de l'étranger et l'amour vrai de la patrie ont engendré.

L'œuvre entreprise par M. Schlosser est immense. Il a servi de père et de tuteur à plus de 7,000 orphelins et orphelines de l'Alsace-Lorraine. Il montait jusqu'à des cinquièmes et sixièmes étages pour recueillir l'adhésion de vieillards infirmes.

Puis il a procuré du travail à un grand nombre de jeunes gens et d'immigrants, pour lesquels il fallait à tout prix procurer le pain quotidien. L'espace nous manque ici pour signaler toutes les infortunes qu'il a soulagées, toutes les bonnes œuvres qu'il a accomplies.

Aujourd'hui la maison de M. Louis Schlosser est ouverte à ses compatriotes ; ils y trouvent bon accueil, secours et appui.

Nous nous joignons ici à tous ceux qui ont éprouvé sa bienfaisance et les effets de sa patriotique entreprise, pour adresser à notre brave et noble concitoyen l'expression de notre reconnaissance et nos propres félicitations.

Puissent nos vœux se réaliser pour la confirmation de nos espérances dans un avenir meilleur, et pour le triomphe du droit et de la justice.

AFFAIRE BAZAINE.

Voici quelques renseignements intéressants sur l'aménagement du théâtre du château de Compiégne, où auront lieu les débats du procès du maréchal Bazaine :

Samedi, à onze heures du matin, on a reçu, à Compiègne, des ordres qui désignent le nouveau théâtre construit en 1868 par M. Ancellet, alors architecte du palais, pour prétoire du procès du maréchal Bazaine.

A partir de ce moment, M. Laffolye, architecte actuel, et M. Brissot, régisseur du palais, ont pris des mesures pour l'exécution de ces ordres venus du ministère de la guerre.

Pendant que M. Brissot dispose les appartements des membres du conseil et des témoins, M. Laffolye, sans perdre une minute, fait compléter les travaux indispensables pour la tenue des audiences.

Les entrepreneurs se sont mis à l'œuvre immédiatement pour établir un plancher qui doit venir de plain-pied de la loge qui était destinée à l'empereur avec la scène où se trouvera le tribunal.

Ainsi, comme à Versailles pour la tribune du président de l'Assemblée, le siége de la justice militaire s'élevera sur la partie de la scène qui correspond un peu derrière les avant-scène.

Le maréchal Bazaine occupera une enceinte sous les colonnes de l'avant-scène de gauche, c'est-à-dire à la droite du tribunal.

En regard, sous l'avant-scène de droite, sera le ministère public.

Tout le parterre, qui sera de plain-pied avec la première marche du tribunal, sera réservé aux témoins qui sont au nombre de 272.

Le public ne pourra pénétrer dans cette partie du prétoire, et des couloirs spéciaux indiqueront aux assistants les places qu'ils devront occuper.

Les premières loges seront réservées pour les billets.

Les sténographes et les reporters de journaux auront une loge spéciale pour la reproduction des débats.

Les deuxièmes galeries seront probablement fermées.

Le couloir circulaire qui entoure la salle au rez-de-chaussée sera divisé en trois parties : l'une, celle de gauche, sera réservée, avec les petites chambres qui y communiquent, pour l'accusé ; celle du milieu pour la communication du public, et celle de droite pour le greffe.

Le tribunal, comme nous venons de le dire, n'occupera que la partie de la scène qui s'avance vers la rampe. Une cloison le séparera de la partie supérieure, et formera par derrière une immense salle des pas-perdus destinée aux membres du conseil.

Les chambres qui se trouvent derrière, et qui étaient originalement destinées aux loges des acteurs, serviront de salles de délibérations.

Un immense échafaudage existe encore sous le plafond où se fait la partie décorative. Cet échafaudage disparaîtra lorsqu'on aura mis à jour la calotte du milieu qui doit distribuer le jour dans toute la salle.

Un sculpteur-décorateur, M. Perrin, de la rue du Cherche-Midi, qui avait interrompu ses travaux artistiques au moment de la guerre, en 1870, complète sa décoration de moulures et de rondes-bosses en carton-pierre.

M. ODILON BARROT.

Une grande existence s'est terminée la semaine dernière, et nul ne s'étonnera de rencontrer le portrait de M. Odilon Barrot dans cette revue. La Mort effectivement donne une sorte d'actualité suprême à ces personnalités retentissantes d'autrefois, que tant de catastrophes si proches encore ont fait un peu oublier.

La Mort éclaire d'un rayon dernier la pénombre où ces vieillards s'éteignaient en tête-à-tête avec le souvenir des hommes et des choses de jadis ; elle évoque les scènes d'hier dans lesquelles furent acteurs ces expirés d'aujourd'hui, et sur les bords de l'éternité qui commence invite à méditer sur la vie qui vient de finir. Les pompes funèbres sont un cours d'histoire contemporaine et les croque-morts sont les répétiteurs inconscients de cet enseignement qui n'a pas de vacances.

L'histoire de ces cinquante dernières années se lie au nom de M. Odilon Barrot ou plutôt le nom de M. Odilon Barrot se lie à cette histoire. Il a moins fait l'histoire, en effet, qu'il ne l'a subie ; il a moins préparé les événements qu'il n'a été surpris par eux ; en tous cas, il s'y est toujours trouvé mêlé. Il appartenait à la race de ceux qui se rencontrent toujours sur le théâtre d'un accident et qui passent invariablement dans une rue au moment où une maison va s'écrouler, au moment où une voiture va se briser

De ces maisons, Odilon Barrot en vit tomber pas mal en quatre-vingt-quatre ans, maison d'Orléans et maison de Bourbon ! de ces voitures qu'on nomme parfois le char de l'Etat, il en vit verser bon nombre, depuis le carrosse du Sacre jusqu'au fiacre du roi citoyen. Mais cette histoire tient de trop près à la politique pour qu'il nous soit permis de nous y attarder trop longtemps. Ce sont des sujets brûlants et il faut imiter Guatimozin et se retourner d'un autre côté. Rappelons brièvement les principales dates de la carrière de M. Odilon Barrot. Né à Villefort (Lozère) le 19 juillet 1791, il fut reçu avocat à dix-neuf ans et devint un des membres du parti libéral qui renversa Charles X. Après la Révolution de juillet, il fut un des commissaires désignés pour conduire jusqu'à Cherbourg le souverain détrôné. A son retour il fut nommé préfet de la Seine et donna sa démission à la suite du sac de l'Archevêché. Elu député de l'Eure, il devint le chef du parti réformiste et organisa cette campagne des banquets qui amena la Révolution de février. Il fit partie pendant un an environ du premier cabinet du prince Louis-Napoléon. Le 2 décembre le rendit à la vie privée. Il n'en sortit qu'en 1869 pour être président de la commission de décentralisation. Il était, au moment de sa mort, président du conseil d'Etat.

On le voit, cette vie si remplie a été, somme toute, bien vide d'actes durables et d'initiatives fécondes. C'est une réflexion que l'on ne peut s'abstenir de faire, quelque respect que l'on éprouve devant la grandeur du talent et l'intégrité du caractère. A. Buchon.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Quoique Claudine eut besoin d'amour pour satisfaire aux besoins de son cœur, elle voyait dans le regard de Raoul que ses lèvres parlaient sans exprimer les sentiments réels de son âme.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

En effet Raoul était d'un caractère altier et superbe, rien ne devait s'opposer à ses desseins et lui-même était prêt à ramper au pied d'un roi pour assouvir un désir quelconque. Egoïste à l'excès avec tous les dehors de la loyauté chevaleresque de ce temps il savait sacrifier un désir pour un objet meilleur. Le but était le point auquel il aspirait et pour y arriver, le sacrifice d'un ami et peut être d'une maîtresse aurait été une faible barrière à renverser. Indifférent à tout ce qui n'était pas smbition et désir de bien paraître, toutes ses vues visaient à obtenir le patrimone qu'une mauvaise politique, dlsait-il, avait ravi à ses parents. Il faut, disait-il, savoir se soumettre aux circonstances. Notre jeune cavalier, savait son Ciceron ou à peu près, ce qui n'était guère étonnant dans ce temps de pleine scholastique. Il était en bon chemin, et obtenir Claudine eut été le dernier coup donné à son bonheur, le complément de ses ambitions. Mais Claudine était forte sur le sentier du devoir, et il ne lui aurait fallu qu'un moment de faiblesse pour succomber sous le regard satanique de Raoul ; mais le moment selon lui — n'était pas encore venu.

— L'avenir m'apprendra si je dois vous aimer encore, avait répondu Claudine, et elle s'était retirée pleurant encore mais des larmes d'espoir.

Pauvre enfant qui s'illusionnait encore sur l'avenir de Raoul et qui croyait être vraiment aimée.

Raoul se retira aussi rempli d'espérance.

Il s'était dit avec toute l'amertume et une joie presque féroce : Elle est à moi ! Combien elle m'aime.

En arrivant au Catelet il y trouva une estafette avec cette lettre du duc d'Albe ainsi conçue :

« Le plaisir du roi qui vous a fait gouverneur du Catelet ne » vous a pas mis à l'abri des nombreuses suppositions que l'on fait » actuellement sur votre fidélité. Votre parole de gentilhomme » m'est garante de tout, mais le roi votre maître exige que vous » en donniez des preuves en propageant les doctrines catholiques » et en empêchant autant qu'il sera en votre pouvoir le déve- » loppement du Lutheranisme déjà trop avancée dans ces con- » trées. Ces fanatiques prennent pour excuse la religion mais » ils attaquent de fait le pouvoir de la royauté et cherchent sous » ce prétexte à renverser ce que le Dieu des armées nous a accordé. » Veillez-y bien. Plus tard je vous donnerai des ordres plus précis.

Le Duc d'Albe.

Raoul de Ménancourt répondit :

» Pour le service du roi mon maître, je suis prêt à tout.

R. de Ménancourt,
Gouverneur du Catelet.

(A suivre). A. L.

NOUVELLES

.·. On prépare, à l'Ecole des beaux-arts, l'exposition des ouvrages des pensionnaires de l'Ecole de Rome. Cette exposition sera, dit-on, ouverte à la fin du mois.

.·. Le *Journal d'Alsace*, de Strasbourg, annonce que la semaine prochaine commenceront les travaux du monument élevé aux habitants de la ville morts pendant le siége de 1870.

.·. Une dépêche annonce que le duc de Brunswick, qui avait quitté Paris depuis 1870, est mort cette nuit à Genève, frappé d'apoplexie.

.·. On mande aussi de Genève que Eudes, l'ancien général de la Commune, est très gravement malade de la poitrine et considéré comme perdu.

.·. Il règne, au lac de Constance, une étrange maladie sur les poissons : les bords du lac sont couverts de poissons morts. Le même fait a été observé récemment dans les eaux du Léman.

.·. L'empereur du Brésil projette un nouveau voyage en Europe. Il y viendrait faire une saison dans une station thermale afin de se débarrasser de rhumatismes persistants.

.·. L'émigration des Allemands en Amérique a pris cette année une telle recrudescence que le nombre des départs des vapeurs entre Brême et New-York vient d'être doublé ; 15 steamers transporteront ce mois-ci des émigrants allemands.

.·. Le 46e de ligne est le régiment auquel appartenait La Tour d'Auvergne et on sait qu'après sa mort, chaque jour, à l'appel de onze heures, le plus vieux sergent s'avançait de deux pas et répondait en saluant : Mort au champ d'honneur. Le colonel de ce régiment vient de rétablir cette tradition depuis longtemps perdue.

.·. La fête organisée à Croissy, par M. Strauss, au bénéfice des infortunées victimes de la catastrophe de Rueil, a dépassé toutes les espérances. La recette s'est élevée à plus de 8,000 francs.

.·. La police a arrêté avant-hier, rue Notre-Dame-des-Champs, un communard d'une espèce toute particulière : c'était en quelque sorte le poète officiel de la Commune. Incorporé dans le 26e bataillon fédéré, il ne faisait jamais de service, mais passait son temps à composer des chansons obscéno-communardes, qu'il faisait ensuite imprimer à ses frais et placarder sur les murs.

.·. Mercredi, à quatre heures, au Champ-de-Mars, près le pont d'Iéna, expériences d'un appareil de sûreté contre les explosions de pétrole, par M. L. Olivier.

.·. A l'occasion de la réunion à Lyon de l'Association française pour l'avancement des sciences et des arts, la ville de Lyon donnera, le 28 août, dans les salons de l'hôtel-de-ville, une soirée et un concert.

.·. Ce n'est pas employer une voie étrangère à l'administration des postes que de transporter ses lettres soi-même ou de les faire transporter par les personnes de sa maison. La loi ne doit pas être entendue dans ce sens restrictif ; et la preuve, c'est que l'administration des postes elle-même fait imprimer, en tête de ses instructions, que son *monopole* ne s'exerce pas sur « les lettres ou paquets de papiers qu'un particulier expédie à un autre particulier, *par son domestique* ou *par un exprès.* »

.·. La Société de Paume, de Saint-Quentin, s'est rendue à Péronne dimanche.

MM. Talon, Robert, Depoux, Rousseaux ont remporté une médaille en vermeil et trois en argent pour la partie enlevée.

.·. Le Conseil général, consulté par M. le préfet de l'Aisne dans la séance de ce jour, a pécidé que l'ouverture de la chasse serait fixée au dimanche 31 août.

.·. La ville de Bordeaux a été affligée ces jours derniers par de nombreux incendies. Citons les plus importants.

Le feu s'est déclaré dimanche soir dans le laboratoire de l'Ecole de médecine. On suppose que, sous l'influence de la chaleur, un réactif chimique a produit une combustion instantanée. Depuis le 31 juillet, date du dernier concours, personne n'était entré dans le laboratoire. Les secours sont arrivés à temps pour préserver les autres bâtiments de l'Ecole.

Le château du Bel-Air, à Condétan, lieu de réunion de la jeunesse joyeuse, a été détruit par les flammes. Le restaurant Barbier n'est plus qu'un amas de cendres.

Enfin une gabarre mouillée à la Grange a été consumée entièrement. Cette gabare était affectée au transport du pétrole. Le gabarier jeta par imprudence une allumette enflammée dans la cale, qui était vide, mais où se trouvait quelques planches qui étaient imbibées du dangereux liquide. Le feu se communiqua aussitôt avec une extrême rapidité; le malheureux gabarier, enveloppé par les flammes, est mort victime de son imprudence. La gabare, quoique en fer, a été complètement détruite. L'incendie a duré six heures.

.·. Dans la nuit de samedi à dimanche, un violent incendie s'est déclaré dans les Magasins généraux du Havre.

Six à sept cents balles de coton ont été brûlées ou avariées.

On estime les pertes à 150,000 francs au moins. Aucun accident.

.·. Par décret, en date du 19 août, sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, M. de Lattre, président du tribunal de première instance de Vervins, en remplacement de M. Le Royer, admis à faire valoir ses droits à la retraite (décret du 1er mars 1852 et loi du 9 juin 1851) et nommé conseiller honoraire.

Président du tribunal de première instance de Vervins (Aisne), M. Quest, juge d'instruction au siége de Laon, en remplacement de M. de Lattre, qui est nommé conseiller.

Juge au tribunal de première instance de Laon (Aisne), M. Deroussen de Florival, substitut du procureur de la République, près le siége d'Abbeville, en remplacement de M. Quest, qui est nommé président.

Président du tribunal de première instance d'Amiens (Somme), M. Le Pelletier, conseiller à la Cour d'appel de la même ville, en remplacement de M. Moisson, décédé.

M. Becquerel, juge au tribunal de première instance de Laon (Aisne), remplira au même siége les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Quest.

.·. Par décret, en date du 20 août, sont nommés :

Procureur général, près la Cour d'appel de Bordeaux, M. de Gabrielli, procureur général près la Cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Cellerier, dont la démission est acceptée.

Procureur général, près la Cour d'appel d'Amiens, M. Souëf, avocat général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. de Gabrielli, qui est nommé procureur général à Bordeaux.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 35. 1er Septembre 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT - QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

EXTRAIT

Du discours qui a remporté le prix à la Société Royale d'Agriculture de Soissons, en l'année 1779, sur cette question proposée par la même Société : — Quels sont les moyens de détruire la mendicité, de rendre les pauvres validès utiles, et de les secourir dans la ville de Soissons ? par M. l'Abbé de MONTLINOT.

....La question que je vais traiter ici renferme deux objets : *par quel moyen peut-on venir à bout de détruire la Mendicité ?* Ma réponse est simple ; ne faisons plus d'aumônes et détruisons les hôpitaux. — *Comment rendre les mendians utiles*

sans les rendres malheureux? N'exigeons plus du pauvre un travail commun au profit des administrations de charité; soutenons les mains laborieuses de l'indigent, et laissons le jouir de son existence, d'un air pur et de la liberté. — L'application de ces principes à la ville de Soissons, remplira, je pense, l'esprit du programme de la Société d'Agriculture. Je vais tâcher de développer ces idées.

Louis XIV, dont la flatterie encensa presque toutes les actions, enivré de gloire, préférant presque toujours la splendeur du trône au bien réel des peuples, est en quelque sorte le fondateur de tous les hôpitaux. Il commença par doter celui de Paris, et y entassa 3,000 mendians valides et invalides. Les grandes villes du Royaume voulurent imiter leur maître : on réunit toutes les fondations pieuses (1695) ; on éleva des édifices superbes ; on nomma des administrateurs, des régisseurs, et le nombre des mendians s'accrut. Toutes ces maisons surchargées de pauvres de tout âge, de tout sexe, ne purent soutenir les frais immenses qu'occasionnoient des régies commencées avec faste, et que l'on vouloit soutenir avec éclat. Toutes sollicitèrent de nouveaux secours, des emprunts, des impositions ; mais malgré ces faveurs, la plupart firent une faillite déshonorante, en manquant à payer leurs obligations ; presque toutes, enfin, réduisirent au moindre nombre possible les indigens qu'on devoit secourir ; il fallut alors du crédit pour obtenir le manteau de la pauvreté. Les legs pieux, les aumônes abondantes ne cessèrent cependant pas d'aller s'engouffrer dans ces maisons de charité.... Au milieu des embarras qu'occasionnoit la foule de mendians qui se présentoient à la porte des maisons de charité, on n'imagina rien de mieux que de repousser les pauvres. On mit en vigueur les anciens règlemens coërcitifs contre la mendicité ; on en promulgua de nouveaux, et nous avons vu de nos jours le mal parvenu à un point qu'on a été obligé dans tout le Royaume de placer des Satellites sur les grands chemins, dans les places publiques : avec une verge de fer, on a vu chasser les mendians ; semblables à des troupeaux de bêtes fauves, on les a fait entrer dans des parcs, ou dans des repaires infects ; j'ai frémi pour l'humanité en comparant ces repaires aux chenils des grands seigneurs ; l'homme y étoit bien moins soigné que l'animal qu'on y nourrit pour le plaisir. Le Gouvernement fatigué sans doute des dépenses qu'entraînoit ces tristes ramas d'hommes avilis, les livra à des régisseurs qui, dans ce genre d'administration sourde, comptèrent sur des profits. On a vu disparaître à la vérité des grands chemins les mendians qui les infestoient et que les hôpitaux ne vouloient ni ne pouvoient recevoir, mais le nombre des malheureux n'a point diminué ; le froid, la faim, le désespoir ont tué les vrais pauvres ; la misère enchaînée pour un instant a brisé de nouveau ses fers, et la mendicité dans la plupart des provinces a repris son ancien cours. Je conviens

que les ordres rigoureux donnés à la Maréchaussée du Royaume, ont purgé les grandes routes d'une infinité de vagabonds qui étoient peut-être à la veille de devenir des assassins. Mais cet acte de sévérité n'a produit qu'un bien instantané ; il falloit y ajouter d'autres moyens pour réprimer la fainéantise, parce que condamner le pauvre à périr dans le silence et l'obscurité n'est qu'un arrêt cruel, quand on ne remédie point à ses maux. (Ici, l'auteur du mémoire développe son plan basé sur la distribution à domicile de secours aux ouvriers laborieux dont le gain est insuffisant pour subvenir aux dépenses de leurs familles, et aux pauvres invalides, veuves ou orphelins. Selon lui, ces secours doivent faire l'objet d'une taxe sur chaque maison classée d'après l'importance de son loyer. Il fait ensuite l'application de ces principes à la ville de Soissons.)

— La ville de Soissons n'est pas favorable pour l'établissement de nouvelles manufactures : le voisinage de Paris, la nature de l'impôt, tout concourt à en èloigner les établissements avantageux pour le peuple. La cherté des vivres est un obstacle qui se joint encore à tous les autres et cette cherté est due en partie à ce que la ville renfermant beaucoup de rentiers ou de gens qui ne peuvent avoir d'autre luxe que le luxe de consommation, le peuple est sans ressource. C'est le long des côtes où le poisson est à vil prix, c'est dans les villes libres, éloignées de Paris, où les alimens communs ne sont pas engloutis par la vorace métropole, que l'on trouve des fabriques qui occupent utilement les hommes. Il me paroît donc très difficile, sans des dépenses énormes et peut être en pure perte, d'attirer, à Soissons quelques fabriques existantes, à moins que le temps, qui fait tout, n'amène des circonstances favorables. Etranger dans cette ville, je n'accuserai pas les habitants d'indolence et de paresse ; la cause seule en est peut être dans la nature du sol de la province : tout y peut croître ; mais la vente du bled faisant le principal commerce de Soissons, et cette vente ne supposant qu'un agioteur entre le fermier et le consommateur, il n'en résulte aucun emploi lucratif pour le peuple ; il reste alors sans énergie et sans activité.

En réfléchissant sur les différents moyens qu'on pourroit employer à Soissons pour occuper les pauvres valides, je ne vois de ressources que dans la filature en laine... La livre de laine prise à Roubaix, propre à filer *demi-fin*, coûte actuellement deux livres deux sols six deniers ; elle se vend filée trois livres quinze sols. Le bénéfice est donc pour la fileuse d'une livre douze sols six deniers qu'elle peut gagner en trois jours. La filature, d'ailleurs, est peut être la voie la plus simple pour faire naître les fabriques dans un pays ; elles arrivent alors sans violence, sans secousses...

Mais ce n'est pas de ces moyens secondaires dont je dois ici m'occuper principalement ; en attendant des actes de bienfai-

sance qui peuvent être lents à avoir lieu, il s'agit d'appliquer au Soissonnois les principes répandus dans ce mémoire. — La ville de Soissons contient à peu près 8,000 âmes ; c'est, suivant la proportion qu'on a établie, 1,600 pauvres qui ont besoin de secours pendant 3 mois, et 150 pendant toute l'année. 1,600 pauvres donnent pendant 3 mois à assister 600 hommes, 400 femmes, 600 enfants ; — et 150 autres pauvres de tout âge et de tout sexe.

RÉCAPITULATION.

600 hommes, pour 3 mois, à 4 sols par jour.	10,800 liv.
400 femmes, id. à 3 sols par jour.	5,400
600 enfants, id. à 2 sols par jour.	5,400
150 pauvres pendant toute l'année, à 3 sols par jour.	8,100
Total.	29,700 liv.

Huit mille âmes donnent 800 maisons à taxer, lesquelles formeront quatre classes dans l'ordre qui suit, suivant la règle que nous avons donnée :

1re Classe, 100 maisons à 96 livres par année.	9,600 liv.
2me Classe, 200 maisons à 48 livres.	9,600
3me Classe, 300 maisons à 24 livres	7,200
4me Classe, 200 maisons à 12 livres	2,400
Total.	28,800 liv.

Il ne manqueroit donc que neuf cens livres pour remplir mon projet, et l'on a déjà vu que je comptais assez sur les ressources extraordinaires, pour ne pas craindre qu'une aussi modique somme pût arrêter l'exécution d'un plnn uniquement fondé sur la bienfaisance et la charité.

Je terminerois ici mon discours, si je ne prévoyois pas que quelque citoyens trouveront la taxe sur les maisons trop haute : je me suis mis exprès dans la disette la plus grande, pour donner à mes principes toute l'extension dont ils sont susceptibles ; mais j'ai toujours eu soin d'avertir que la taxe proposée n'étoit et ne seroit jamais qu'un supplément, persuadé qu'il n'est pas de ville en France où l'humanité ait été entièrement abandonnée jusqu'à ce jour ; je ne me suis point heureusement trompé. — Un nouvel ordre de choses se présente ici naturellement. Soissons, comme la plupart des villes du Royaume, a un hôpital bien bâti, dirigé par des administrateurs intègres, et qui jouit de 20,000 livres de rentes environ (A). — 200 pauvres, dont la

(A) L'hôpital a de rentes :	30 muids de seigle. . . .	2,250 livres.
	50 muids de bled	7,500
	En argent, environ. . . .	10,000
	Total.	19,750 livres.

plupart sont valides, occupent cette maison ; quelques-uns y paient une modique pension. Qu'on se rappelle ce que j'ai dit des hôpitaux, et qu'on l'applique à celui de Soissons ; on verra s'il n'est pas nécessaire de détruire un pareil établissement, et d'en appliquer les revenus, sans frais d'administration, au soulagement des pauvres comme il a été dit ci-dessus. — Les enfants de l'hôpital de Soissons sont presque tous rachitiques et mal soignés. Les hommes faits y sont livides et sans énergie. On y trouve une fabrique d'étoffe grossière. Je n'ai pas le secret de l'administration, mais à coup sûr, je parie qu'on perd sur cette entreprise mal combinée, et dont la réussite est impossible dans mes principes. On devine bien où j'en veux venir : détruisons l'hôpital afin que les pauvres soient meilleurs et plus actifs ; augmentons le bien-être de nos concitoyens en donnant plus d'industrie au peuple ; tout le monde participera à cet avantage réel. Ainsi notre taxe sur les maisons se trouve presque déjà réduite, par cette opération, à un modique supplément qu'il est encore possible de diminuer.

On offre dans les 7 paroisses de la ville de Soissons 7 pains bénits tous les dimanches. Supprimons cette cérémonie, et appliquons-en l'utile aux pauvres menages ; nous trouverons encore ainsi 1,456 livres qui diminueront la taxe de cette somme. L'Eglise a jugé la cérémonie du pain bénit si peu nécessaire au culte, qu'elle n'a pas lieu en Espagne ni en Italie. En France même, l'usage, sur ce point, n'est pas uniforme. La présentation du pain bénit aux messes de paroisse est une cérémonie tout-à-fait inconnue dans le Cambrésis, la Flandre et le Hainaut. — En résumant ce que je viens de dire, on trouve qu'il en coûteroit pour nourrir les pauvres de Soissons, suivant mon plan, 29,700 livres. On gagne par les suppressions que j'indique 21,206 livres ; il ne resteroit donc plus que 8,494 livres de fonds à faire, ce qui réduit la taxe sur les maisons de la 1re classe à 30 livres au plus, et celle de la dernière classe à 3 livres 15 sols.

(Communiqué par Ars. Leduc.)

ETUDES GAULOISES

XIX SIÈCLE

A FÉLIX.

(Suite.)

Et le jeune Félix :
— Ma foi, ce vin est bon !
Mais, cuisine de prêtre et cave de barbon !
Entendez-moi, très cher, autre temps, autre usage ;
Nous avons progressé depuis vous, mon vieux sage.

Bergers, vous m'amusez ! Puérils songe creux
Dans d'inutiles arts cherchant l'art d'être heureux.
Ivres de rêves bleus et de chimères roses.
Chevaucheurs de Pégase, alambiqueurs de proses :
Vous usiez votre force et vos témérités
A bondir vers le ciel des inutilités,
Et jeunes, vous viviez tenant comme un apôtre
Votre cœur d'une main, votre idéal de l'autre.
Mais nous, dévoreurs d'or et polisseurs de fer
Nous nous penchons courbés par un travail d'enfer.
Chaque jour, agités au milieu des Tartares
Nous n'avons pas le temps de gratter des guitares ;
Notre temps vaut argent et déjà, tout petits
Nous savons de nos cœurs brider les appétits.
Notre âge a renié l'Apollon ridicule,
Nous sommes des bâtards de Vulcain et d'Hercule ;
L'utile est notre roi. Des cuistres, des pédants
Boursoufflés de vieux style et de mots redondants
Au breuvage énervant puisé dans le Permesse
Ont pendant six longs ans condamné ma jeunesse ;
J'ai craché du latin et j'ai toussé du grec
En rongeant furieux mon frein et mon pain sec.
Au port des libertés jaloux de jeter l'ancre,
Je fus, avouons-le, ce qu'on appelle un cancre.
Je me suis rattrapé depuis au jeu brutal
D'empiler savamment des disques en métal ;
J'ai lu les vieux auteurs qu'on nomme les illustres
Mon esprit ne fut pas ébloui par leurs lustres ;
Devant le vers savant, élégant et subtil
Je me disais tout bas : à quoi cela sert-il ?
Je n'ai jamais compris le traité du Sublime ;
Le sublime pour moi, très cher, c'est une lime
Qui me sert à rogner la griffe aux sacripants
Les dards aux orgueilleux et la dent anx serpents.
J'ai pour vous du respect mais je crevais de rire
Lorsque vous étaliez votre amoureux martyre :
Que de bon temps, mon Dieu, vous avez gaspillé !
On est bien avancé quand on a babillé
Pendant deux ou trois mois devant une poupée
Que séduira demain quelque traîneur d'épée ;
Fi donc ! Il vous restait des loisirs bien nombreux
Pour chercher librement le plaisir dangereux
D'affronter les argus, les duègnes, les servantes
Pour les rodeurs naïfs, femelles trop savantes ;
Vous ne craigniez donc pas, les cousins, les tuteurs,
Ou les laquais armés de gourdins protecteurs,
Ou les tocsins sonnés aux clochers des scandales
Par ces cuistres bavards qui portent des sandales.

D'honneur ! en y pensant je me sens frissonner !
Lorsque l'heure d'aimer pour moi vint à sonner,
J'avisai sur la scène une jeune danseuse,
Veuve prête au convol, blonde, rose et jaseuse,
Ayant l'air bon enfant sous d'immenses cheveux
Et des charmes réels, objets de bien des vœux.
Je me fis présenter et je lui dis : Petite,
Vingt-cinq louis par mois, parure en malachite,
Coupé, logis, au mois d'Août voyage à Spa.
Plus votre serviteur ; topez ! — Elle topa
Voilà comment en l'an vingt-deux de ma jeunesse
Je conquis l'or au poing Fleur de lis pour maîtresse
Je ne m'en repens point, l'enfant me fait honneur ;
Elle sait que je suis un sceptique, un moqueur,
Que je n'entre jamais sans frapper à sa porte
Et je crois qu'elle m'aime ou la peste m'emporte !
Je vous l'amènerai, compère, en ce logis
Et devant vos yeux fins de plaisirs élargis
Je lui ferai chanter pour vous mettre en haleine
Les airs du *Petit-Faust* ou de la *Belle-Hélène.*
Voilà l'amour normal tel que je le comprends :
Quelque chose me plaît : je paye et je le prends,
Mais je ne m'en vais point comme un berger Tytire
Peignant aux bois touffus ma peine et mon martyre
Apprendre à leurs échos le nom d'Amaryllis.
Quand je suis pris d'amour je vais chez Fleur de lis.
Sans faire ses grands ho ! ou ces ha ! qu'un poëte
Exhale à chaque pas s'il a Vénus en tête.
Qui nous délivrera, mon Dieu, de ces faquins
Qui gonflée de savoir dans leurs habits mesquins
Et sur leur almanach guettant l'heure opportune
Roulant des yeux affreux en contemplant la lune !
Que je les hais, Seigneur, ces rimeurs endiablés
Que de beaaux sentiments doctement affublés
Pour mieux édifier leurs amours fantastiques
Chantent, cafards affreux, des hymnes poëtiques !
Moi je suis dans le vrai, comme tous mes amis.
Je me marirai bien ainsi qu'il est permis ;
Nous aurons bonne dot et quant à la fillette
On la regardera le jour de sa toilette.
Voyons, ne boudez point ! Déridez votre front !
Ce que je vous dis là. Bien d'autres le feront.
Est-ce ma faute à moi si ce siècle cupide
Dans notre front d'enfant met un germe stupide,
Si les Almaviva charmés par le veau d'or
Bacheliers érudits ne font plus les Lindor
Si la mode a passé d'épouser sa voisine
Et si les Bartholo séduisent les Rosine.

Vous voyez, mon Mentor, qu'on a lu ses auteurs.
On ne les berne plus les opulents tuteurs ;
La fille de bon ton que sa maman éduque
Ne trouvera jamais son époux trop caduque
S'il voiture en Landau son squelette opulent
Son catharre obstiné, son fard, son chef branlant
Elle se livrera belle et joyeuse proie.
Car ainsi qu'autrefois tout est fait par Monnoye
Ce que je vous dis là n'est pas sentimental
Mais le goût de l'époqne est bien un peu brutal ;
Aussi beau Ténébreux, gardez sous la flanelle
De vos jeunes émois la verdeur éternelle.
Poëtisez ! chantez vos sublimes amours !
Les ruisseaux de Cythère ont bien changé de cours
Le cœur jeune et blasé se ferme au pathétique
Dans la maison Vénus, Cupidon tient boutique.
— Mais enfin qu'as-tu fait ?
— Cette nuit ?
— D'où viens-tu ?
— Avec dix jeunes gens, tous de haute vertu,
J'ai mis avec sang-froid, talent dont je me pique,
Le Valet de carreau sur la Dame de pique :
J'ai gagné cent louis. Puis nous avons soupé....
J'ai pris deux doigts de trop d'un certain vin frappé,
En discutant chevaux, bourse, course, équipage,
Si bien que ce matin j'étais gris comme un page,
Quand vous m'avez offert votre hospitalité ;
Je reviendrai tâter ce vin et ce pâté....
Mais quoi ! déjà midi !... Souffrez que je m'esquive
Et recevez ici les grâces d'un convive
Pour votre habile soin à calmer son ennui.
Sans adieu !. —
— Voila donc les jeunes d'aujourd'hui.

JULIUS.

Une erreur de mise en page a été faite dans la traduction de l'Auguste de Vermandois. Nous donnons aujourd'hui la fin de la première partie.

Après la publication de la traduction, nous donnerons les pièces justificatives qui devront être placées après chaque partie.

DISCOURS

Prononcé au cimetière du Père-Lachaise le 7 Juillet 1873, à la cérémonie du Monument élevé à la mémoire de Pierre Lachambaudie, *décédé à Brunoy le 7 Juillet 1872, par Georges Lassez, Secrétaire des Écoles Laïques du 3e Arrondissement.*

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de la Jeunesse française, de cette Jeunesse qui, au milieu de nos tourments politiques, conserve précieusement dans son cœur le culte de toutes les gloires, que je prends la parole en ce jour pour donner un dernier adieu à un homme qui, après avoir connu si longtemps les douceurs de la popularité, a terminé sa vie au milieu de l'indifférence de ses anciens admirateurs. Mille voix plus autorisées que la mienne eussent sans doute pu réclamer cet honneur, mais personne, et c'est ce qui doit faire excuser ma hardiesse, personne n'est plus que moi pénétré des mérites du poëte et frappé de l'exemple que nous a légué l'homme de bien.

A côté de ces esprits supérieurs qui par l'éclat de leur génie éblouissent et étonnent les générations, il en est d'autres qui, dans une sphère plus modeste, n'exercent pas une influence moins durable par l'autorité d'une vie sans reproche, d'un talent sans défaillance. C'est à ce groupe qu'appartient Pierre Lachambaudie.

Loin de moi, Messieurs, la pensée de retracer dans tous ses détails l'existence si bien remplie de l'homme vénéré que nous regrettons tous, vous l'avez connu mieux que moi ; la plupart d'entre vous ont eu l'inestimable bonheur de partager son intimité. Laissez-moi cependant redire en quelques mots la vie de cet homme qui ne fut sans doute pas ce qu'on a coutume d'appeler un grand homme, mais qui fut, ce qui doit nous paraître bien préférable, un honnête et un bon citoyen.

P. Lachambaudie naquit le 16 Décembre 1806, à Montignac, dans ce département de la Dordogne qui ne s'est pas toujours montré digne de cet honneur. Son éducation première ne fut précisément pas de nature à développer en lui ce talent qui devait lui faire décerner par ses contemporains le nom de fabuliste populaire. Elevé au Séminaire de Sarlat, son caractère indépendant lui valut deux renvois, le dernier définitif, exclusion dont nous devons remercier les auteurs, puisqu'elle rendait Lachambaudie à sa vocation naturelle, et fit de lui, au lieu d'un mauvais prêtre un citoyen utile et un soldat de la Liberté.

Cette vocation vers laquelle il se sentait irrésistiblement poussé, c'était celle du poëte, du penseur libre, dégagé de toutes les superstitions grossières, mais fermement attaché à la croyance d'un Dieu juste et bon, étranger à toutes les infamies qui se commettent en son nom.

Tout chez lui l'attirait vers la Fable, cette pauvre abandonnée que n'avait pu consoler de la mort de Lafontaine, ni les bergeries de Florian, ni les amplifications laborienses de Viennet. Comme son illustre maître qui resta toujours éloigné des séductions de Versailles, Lachambaudie, qui, lui aussi ne voyait dans la Fable que la protection du faible, et dans le fabuliste que le vengeur de l'opprimé ; n'était pas fait pour fréquenter les salons des puissants de ce monde ; et si le génie du poëte de Château-Thierry rend toute comparaison littéraire impossible, nous avons le droit de revendiquer pour celui que nous pleurons aujourd'hui, une certaine parité, sinon même quelque supériorité de cœur. Lachambaudie, comme son précurseur, a fait sa fable de la *Cigale* et de la *Fourmi*, mais il a ajouté un troisième personnage, la Colombe, cette amie de toutes les souffrances ; et à cette indulgence de Lafontaine pour la parcimonie égoïste de la ménagère, combien je préfère cette largesse de l'âme de Lachambaudie qui fait une part égale au travailleur économe et à l'artiste dont les accents savent nous charmer ? Qui de nous, Messieurs, ne s'est pas senti ému à la lecture de ces vers touchants qui servent de morale à la fable.

O fourmi, ta dureté
A l'égoïste peut plaire.
Colombe, moi je préfère
Ta tendre simplicité.

Mais, Messieurs, tous ces nobles sentiments que le poëte a semés à pleines mains dans chacune de ses œuvres, l'homme les apportait dans la pratique constante de la vie ; j'en appelle au témoignage de tous ceux qui l'ont approché, et à celui surtout de l'habile sculpteur dont le talent a su faire revivre les traits du poëte populaire qui fut son meilleur ami. Aussi, personne n'a été surpris en voyant Pierre Lachambaudie sortir perpétuellement victorieux des luttes sans nombre qu'il soutint contre l'adversité. Professeur, artisan, publiciste il ne se démentit pas un instant ; il resta jusqu'à son dernier jour l'homme loyal et généreux que vous avez connu.

Sans avoir pris une part très-active aux luttes de la politique, l'auteur de la *Goutte d'eau* avait assez manifesté sa haine implacable du despotisme, pour attirer sur sa tête les vengeances de la réaction triomphante. D'abord arrêté sans raison après les journées de Juin 1848, puis relâché sur les instances de Béranger, il devait en Décembre 1851 voir encore se rouvrir pour lui les casemates de Bicêtre. Il était même désigné pour aller rejoindre dans les déserts brûlants de l'Afrique ou sur la plage empestée de Cayenne toutes ces nobles victimes du parjure Napoléonien, quand une nouvelle intervention du chansonnier le sauva. Grâce à Béranger, sa peine fut commuée en exil. Ce nouveau coup du destin ne put l'abattre ; il se retira à Bruxelles attendant patiemment la fin de l'orage. Son exil ne devait heureuse-

ment pas être de longue durée ; en 1856, l'amitié infatigable de Béranger lui rouvrit les portes de la France et le rendit à l'amour de ceux qui lui étaient chers.

Brisé par tant d'émotions diverses, Lachambaudie n'aspira plus dès lors qu'à un repos qu'il avait si bien mérité ; il se retira à Villemomble puis à Brunoy où la sollicitude d'une famille empressée et l'affection d'amis dévoués lui firent peu à peu oublier les vicissitudes de ses premières années. C'est dans ce dernier asile que la mort vint le surprendre le 7 Juillet 1872.

Je n'essaierai pas, Messieurs, d'adoucir la douleur de sa famille, un deuil aussi profond ne s'apaise pas avec des paroles. Le temps et ce concours de tant d'honorables citoyens, réunis en ce lieu pour rendre un suprême hommage à P. Lachambaudie peuvent seuls apporter quelques soulagements aux légitimes regrets de ceux qui lui survivent.

Puissent ses cendres reposer en paix, au milieu de celles de tant d'hommes éminents qui furent ses rivaux et ses amis, en attendant que le Panthéon rendu à sa destination véritable, ouvre enfin ses portes à ceux qui, dans les arts comme dans la politique, dans les lettres comme sur les champs de bataille, ont bien mérité de la France, en combattant sans relâche pour sa gloire ou pour sa liberté !

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE CANTON DE CRAONNE

Au mois de juin 1872, la société de Soissons avait fait une excursion dans les villages souterrains de Boury-et-Comin, Paissy, Gèny, Pargnan et Neuville, (canton de Craonne). A l'occasion de cette promenade fertile en renseignements sur les époques dites préhistoriques, M. Edouard Fleury avait publié une notice intitulée : *Les villages souterrains du département de l'Aisne*. Conduite à son tour par l'auteur de cette brochure sur les emplacements curieux de Comin, de Paissy et de Neuville, la Société Académique de Laon les a visités, en juin 1873, avec le plus vif intérêt et a demandé à M. Fleury un compte-rendu qui va bientôt paraître, et ne peut manquer d'appeler l'attention du monde savant. MM. Fleury et Pilloy, délégué de la Société de Laon, viennent, dans une nouvelle excursion à Comin, de trouver à la fois les instruments de pierre non polie des plus antiques habitants de nos contrées, un retranchement gaulois, un chemin romain non encore décrit dans la belle notice de M. Piette, des débris de poterie mérovingienne incontestable, ou ils ont délimité le tracé de l'ancien château bâti à Comin dans le moyen-âge et détruit, en 1591 ou 92 par les ligueurs de Laon. Dans la séance de vendredi dernier, la Société de Laon a

reçu communication du plan des trouvailles, des instruments de Silex non poli, des projets de recherches qui vont être continuées et aux quelles elle a donné sa plus complète approbation.

C'est l'évènement archéologique le plus curieux et le plus important qu'on ait à constater dans le département de l'Aisne, depuis les grandes trouvailles de Nizy-le-Comte, de Blánzy et de Basoches, (emplacement romains.)

Saint-Quentin, le 24 Août 1873.

Monsieur le Directeur de la *Petite Revue*,

Vous avez publié dans votre numéro de ce jour, une relation que vous a communiquée M. de Chauvenet, ayant pour titre :

« Récit de la fédération et de la fête qui s'est donnée le 25 » juillet à Saint-Quentin de l'année 1790 conduite par M. de » Pardieu, colonel dudit lieu, par Vatin. »

Vos lecteurs pourront se demander pour quel motif l'on voit, aux dernières lignes de cette notice, figurer le curé de Clastres, qui a célébré la messe le 28, après le baptême du nouveau-né Félix Malézieux, que M. de Pardieu avait bien voulu tenir sur les fonts.

Si quelqu'intérêt s'attache à la question de savoir à quoi est dûe la présence du curé de Clastres à cette fête présidée par M. de Pardieu, voici un renseignement qui aidera à l'éclaircir.

La cloche de l'Eglise de Clastres porte cette inscription :

L'an 1789, j'ai été bénie par Me Charles-Cloy Carlier, curé de Clastres, et nommée Félix-Sophie par très haut et puissant Seigneur, Guy-Félix de Pardieu, Député de la noblesse du Bailliage de Saint-Quentin à l'Assemblée nationale, ancien capitaine du régiment de Guienne, Seigneur de Vadencourt, Bray-Saint-Christophe, Bracheux, Hérouel en partie, et haute très puissante dame Marie-Marguerite-Charlotte-Sophie Le Long de Vadencourt, comtesse de Pardieu ; dédiée à Saint-Sulpice ; Augustin Mennechet Marguillier.

On comprend donc comment le Curé de Clastres, qui bénissait l'année précédente la grosse cloche dont M. de Pardieu était le parrain, avait été invité à accompagner le député de la noblesse du bailliage à la cérémonie de la fédération.

M. Félix de Pardieu, homme très distingué, très bienveillant et très populaire, acceptait volontiers les fonctions de parrain, et donnait avec prédilection à ses filleuls, garçons ou cloches, le prénom de Félix.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre Bénard.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

L'exaltation des esprits à cette époque, est une des causes dont on a vainement cherché la source, l'histoire ne nous en dit presque rien où si elle en parle elle le fait en des termes si généraux qu'il est presque impossible de ne pas en être surpris.

C'est aujourd'hui du Nord que nous vient la lumière,

a dit Voltaire au XVIIIe siècle, on aurait pu le dire alors, car cette innovation des principes religieux ne pouvaient être considérée que comme un effort que faisait l'esprit humain. A-t-il réussi ? Nous n'osons l'avouer et du reste on a beau trouver des défauts dans le monde, on en trouvera toujours, et d'autant plus qu'on proposera des moyens pour les réformer. Cette indépendance que cherchaient les esprits à cette époque, ne pouvait plaire au conquérant de la Flandre, et tous les corréligionnaires de Luther abhorraient la domination espagnole. Le duc d'Albe en avait fait exécuter plusieurs, en avait emprisonné beaucoup, et beaucoup s'était exilé volontairement pour échapper à ses poursuites. La fuite du comte de Balagny et plus tard celle de Jean Cromelin l'avaient exaspéré outre mesure et *oncques ne fust roy qui ne se ressouvint aulcune iniure faicte à son droict.* L'ambition du petit Raoul de Ménancourt comme il se plaisait à l'appeler, devait lui servir pour atteindre Jean Cromelin. Pendant que le gouverneur du Câtelet envoyait son fidèle écuyer au cabaret à l'enseigne des armes du Roi, savoir : les dit-on de Saint-Quentin sur son gouvernement, le duc d'Albe était en train d'ourdir un certain complot que les réformés devaient exécuter contre la domination espagnole. Rien n'y manquait : réunion secrète qui se tenait en effet à Saint-Quentin, il n'eût qu'à en changer les décisions et à rejeter la faute principale sur Jean Cromelin pour se venger de sa première défaite. Mais n'anticipons rien. Le chevalier de Tarannes écuyer de Raoul de Ménancourt, fréquentait trop l'auberge des armes du Roi, pour que les habitués ne se doutassent de son espionnage. On résolut donc de le griser, car alors plus que jamais *in vino veritas*, et Martin avait toutes les raisons pour savoir les secrets de l'écuyer. On devait s'intéresser en effet aux actes du gouverneur depuis qu'il était entré en grâce du duc d'Albe. Depuis quelques instants son écuyer gisait sous la table en prononçant des monosyllabes que Martin cherchait à comprendre ;

Le coquin...... il veut la belle...... mon maitre...... Je sau-

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

mi...... si le duc le savait....... Claudine Cromelin. Le vieux il va rire..... il ne veut pas...... Le vin... est bon.... l'auberge..... le tout entremêlé de grognements intraduisibles que les buveurs se réservent en pareille circonstances. La philosophie bachique seul système dont on ne peut expliquer les idées à travers le brouillard fumeux du chambertin est une voie de plus, ouverte aux rêveurs de philosophie métaphysique.

(A suivre). A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

— Nous sommes heureux d'enregistrer le succès des exposants Saint-Quentinois à l'Exposition de Vienne :

Industrie Textile. — DIPLOME D'HONNEUR : M. Ledoux-Bédu.

« Le diplôme d'honneur est la plus haute des récompenses décernées par le Jury de Vienne. »

GROUPE V. — Médaille de Progrès. (*Broderie mécanique*) 1re médaille : M. Hector Basquin.

Médaille de mérite. (*Lingerie confectionnée*) : MM. Danglehem et Beinert.

GROUPE XXI. *(Industrie domestique. — Broderie à la main)* : M. Hector Basquin, membre du Jury. HORS CONCOURS.

⁂

M. Lucien Schmidt, de Saint-Quentin, vient d'obtenir une médaille de vermeil à l'Exposition de Langres et a eu un tableau (nature morte) acheté par le musée de cette ville. — Cet artiste a reçu un diplôme d'honneur à Nevers, une médaille de bronze à Montpellier, et une mention honorable à Lyon.

⁂

L'Académie d'Arras a tenu samedi dernier sa séance publique annuelle. A la suite du rapport sur le concours de poésie, trois médailles ont été décernées :

La première médaille d'or a été obtenue par M. Edmond Delière, rédacteur en chef du *Guetteur de Saint-Quentin*, pour un poëme intitulé : l'*Anniversaire*, souvenir de la guerre de 1870. — Une médaille d'argent a été décernée à M. Achille Millien, lauréat de l'Académie française et de l'Académie d'Arras. — Une autre médaille d'argent, a été accordée à M. Henri Galbau, lauréat de l'Académie d'Arras.

⁂

M. Georges Deligne, ancien élève du Lycée de Saint-Quentin, vient d'obtenir dans les deux concours ouverts à la Faculté de droit de Douai entre tous les adhérents de deuxième année, la médaille unique de Code civil et la seconde médaille de Code pénal.

⁂

M. Jourdan Adrien, de Bohain ; M. Bénard Pierre, de Saint-Quentin et M. Franqueville Ernest, élèves de philosophie au lycée de Saint-Quentin, viennent d'être recus bâcheliers ès-lettres, le premier par la Faculté de Paris, les deux autres par la Facuté de Douai.

⁂

Un concours d'animaux reproducteurs et d'instruments agricoles aura lieu à Roubaix le lundi 8 septembre prochain, sous le patronage du Comice agricole de Lille.

⁂

Une Commission de l'Académie nationale agricole et manufacturier de France, a eu dernièrement pour mission d'examiner le système de labourage à vapeur de M. Léon Hénon, et l'importance que peut avoir l'emploi de la vapeur dans la culture.

Le rapport de cette commission a été on ne peut plus favorable, et à la suite d'une délibération du Conseil supérieur de l'Académie nationale, qui a eu lieu le 19 juillet, dans une assemblée générale présidée par M. le marquis d'Andelarre, à l'hôtel-de-ville de Paris, M. Léon Hénon, ingénieur-constructeur à Ham, ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers, a été nommé à l'*unanimité*, membre de l'Académie nationale agricole.

FAUST.

NOUVELLES

.·. **L'évacuation.** — D'après une correspondance de Verdun qui est communiquée au *Journal de la Meurthe et des Vosges*, les Prussiens commencent les préparatifs d'évacuation.

Déjà, et en vue d'éviter l'encombrement, les mesures nécessaires sont prises à la gare pour le transport du matériel des troupes allemandes.

Le premier train est parti de Verdun le samedi 30 août, à une heure de l'après-midi : il est composé de trente wagons.

D'autres trains le suivront chaque deux jours jusqu'à complète évacuation.

Les habitants de Verdun espèrent être délivrés vers le 8 ou le 10 septembre ; c'est, du reste, le bruit qui court dans cette ville, et nous avons quelques raisons de croire que cette espérance ne sera pas démentie.

.·. **L'armée territoriale.** — L'on a commencé à s'occuper, au ministère de la guerre, de l'organisation des cadres de l'armée territoriale.

Il y a, dit la *Patrie*, environ deux mille demandes d'emplois faites par des officiers de tous grades en position de retraite ou démissionnaires. Jusqu'ici, les demandes pour les grades supérieurs, depuis le grade de chef de bataillon et au-dessus, ne sont pas en nombre suffisant pour permettre de constituer les cadres dont il s'agit ; ces cadres doivent être assez solidement constitués, quoiqu'ils auront à commander à des effectifs que l'on peut évaluer à plus de cinq cent mille hommes.

Par suite du renvoi très-prochain dans leurs foyers des militaires de la classe de 1866, l'armée territoriale va recevoir tout cet important contingent d'hommes exercés, que l'on évalue à 80,000 environ. Il y a donc urgence, si l'on veut éviter des pertes de temps, à organiser les cadres de notre seconde armée, afin d'y incorporer, dès le 1er janvier prochain, les militaires de la classe de 1866.

.·. Plusieurs journaux assurent que l'on s'occupe, au ministère des travaux publics, des mesures nécessaires pour faire arriver rapidement et économiquement les blés étrangers dans les départements où la récolte a été insuffisante. Il est question de réduire provisoirement de moitié le prix de transport par chemin de fer. Cette mesure serait d'autant plus importante qu'il s'agira de transporter une vingtaine de millions d'hectolitres de blé pour parer au déficit.

.·. Une lettre adressée de Liége à l'*Evénement* raconte que le 15 août dernier, vers cinq heures du soir, arrivaient au café Vénitien, dans cette ville, deux officiers prussiens en bourgeois. Le café était plein de monde et les garçons ne suffisaient pas au service. Les deux Allemands, fort mal appris, réclamaient à hauts cris leurs consomma-

tions ; exaspérés de la lenteur du service, l'un d'eux s'écria : « Il n'y a donc pas ici d'officiers français pour nous servir ? »

A côté de leur table étaient ensemble un chef d'escadron du régiment des guides, M. O'Sullivan, un capitaine du 12e de ligne et un capitaine de chasseurs de l'armée belge. Devant cette interpellation aussi insultante, les honorables officiers répondirent que, en effet, il n'y avait pas d'officiers français au café, mais qu'eux, se considerant comme solidaires de l'honneur *français* vis-à-vis d'une insulte aussi grossière, ils présentaient leurs cartes aux Prussiens.

Le chef d'escadron des guides et le capitaine de la ligne furent désignés par le sort pour demander raison par les armes aux insulteurs.

Le duel devait avoir lieu le lendemain, 16 août, à neuf heures du matin, à un endroit tout près de Liége. L'arme choisie était le pistolet. L'un des Prussiens s'était empressé de regagner la frontière ; l'autre s'était rendu à l'endroit convenu avec des témoins prussiens.

L'honorable chef des guides l'a tué du premier coup.

.·. Le Conseil général du Puy-de-Dôme vient de voter une nouvelle allocation de 2,000 fr. pour frais d'implantation de la *tachymétrie* (calcul rapide) dans les écoles de Clermont.

.·. On signale dans les départements de l'Est une recrudescence dans l'émission de pièces fausses à l'effigie de l'ex-empereur. Ce sont des pièces de 1 fr., au millésime de 1868.

.·. On annonce la découverte d'un squelette de grand carnassier dans les couches diluviennes des environs de Béthune (Pas-de-Calais.)

.·. La statue de la Victoire, élevée par ordre de l'empereur sur la place Royale, à Berlin, sera solennelement découverte le 2 septembre prochain.

.·. SAINT-MARCELLIN. — On vient d'arrêter à Tullins une bande de faussaires qui fabriquaient des billets de banque. Le chef de la bande est un nommé Poupinot, de Marseille, qui faisait des dessins au chromo pour boîtes d'allumettes.

Un employé supérieur de la Banque s'est rendu sur les lieux avec un inspecteur et un sous-inspecteur de la police de Paris.

.·. SAINT-ETIENNE. — Le journal le *Républicain de la Loire* et de la *Haute-Loire* vient d'être suspendu pour trois mois.

.·. C'est dimanche 31 août que s'ouvrira la série des *Bals de Saint-Fiacre* dans le **JARDIN DU CHALET**, au *faubourg Saint-Jean*.

M. Compagnon a mis dans l'ornementation du jardin tout son savoir-faire, et l'on peut, dès à présent, assurer que le *Bal du Chalet* sera encore plus brillant que celui du Pont de Rouvroy. La disposition du jardin, son étendue, ses massifs, ses bosquets se prêtent admirablement à une fête de nuit. — L'orchestre, nombreux et choisi, sera dirigé par M. Braillon. — Prix d'entrée : Cavalier, 75 centimes. — Dames, 30 centimes.

On peut se rendre au Chalet, par la ruelle Mulot, la route de Cambrai et la rue de Flavigny.

.·. Vendredi, vers 9 heures demie du matin, une faible secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir dans plusieurs quartiers de la ville de Saint-Quentin, elle n'a durée que quelques secondes. Aucun accident n'est a déplorer.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 36. 7 Septembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAINT-QUENTIN ET le vaisseau *le Département de l'Aisne.*

Nous sommes en février 1793. La tête de Louis XVI est tombée il y a un mois. L'Angleterre, qui, jusque-là n'était pas encore entrée franchement dans la coalition contre la Révolution, cherche maintenant à ameuter toute l'Europe contre la France. Elle excite par ses subsides le zèle refroidi de la Prusse et de l'Autriche, secoue la torpeur de l'Espagne et du Portugal, envenime la colère du roi de Piémont auquel la Convention vient d'enlever Nice et la Savoie, et s'annexe les flottes de la Hollande et de l'Espagne.

C'est en ce moment que la Convention appelle toute la nation

aux armes et décréta la grande levée de trois cent mille hommes.

Mais notre marine est insuffisante. Une bonne et patriotique pensée est proposée à la Société populaire de Saint-Quentin par un de ses membres. Pourquoi ne tenterait-on pas une souscription dans le pays pour offrir un vaisseau à la Patrie ? L'idée est accueillie d'enthousiasme, et, vers la fin de février 1793, la Société populaire de Saint-Quentin envoyait cette énergique adresse au Conseil-général permanent du département de l'Aisne :

« Ces vrais Français, « y lisons-nous », électrisés par le feu sacré » du patriotisme qui porte nos matelots à se lancer des rades » dans le vaste Océan et les fait revenir avec des prises dignes » des temps prodigieux des flibustiers ; ces vrais Français, brû- » lant du désir de seconder les victoires de nos généreux dé- » fenseurs, de renverser les trônes chancelants et de propager à » la fois et sur terre et sur mer le triomphe de la liberté et » de l'égalité, invitent l'Administration à proclamer et ouvrir » une souscription volontaire dans l'étendue du département de » l'Aisne pour la construction d'un vaisseau qui porterait le nom » de ce département, à l'effet d'aller croiser avec les autres cor- » saires français sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la » Hollande.

» Parlez, « ajoutait l'adresse », parlez, et la ville de Saint- » Quentin sera une des premières à remplir vos vœux. En vain » Georges Pantin (1), que Pitt fait mouvoir à son gré, se dit-il » encore le roi des mers ; son joug est affreux et son règne est » passé. Donnons une grande leçon à cet imbécile couronné, et » à ses semblables, et songez qu'il est réservé aux Français d'é- » tonner l'univers et de le rendre à l'air pur de la liberté. Ar- » mons donc, armons ! »

Le Directoire du département de l'Aisne adopta l'idée venue de Saint-Quentin et décida qu'il serait fait dans toute l'étendue du département une souscription patriotique et volontaire qui serait ouverte dans toutes les communes des six districts. Il votait en même temps l'impression de 1200 placards in-folio et de 2000 in-quarto où les citoyens étaient chaleureusement sollicités de contribuer de leurs deniers à la formation de la somme nécessaire à la construction et à l'armement en course d'un vaisseau qui serait nommé *le Département de l'Aisne*. Le Directoire avait eu la bizarre précaution, pour assurer l'unité de l'œuvre, d'annoncer que ce navire de guerre ne serait monté que par des citoyens du département. Il est probable qu'ils eussent fait d'assez inhabiles matelots, s'ils avaient pris la mer.

Ils ne la prirent pas, car le projet tomba à l'eau, si tant est qu'on puisse plaisanter en matière aussi patriotique.

(1) Georges III, roi d'Angleterre, de 1760 à 1820 ; tombé en démence en 1810.

Le Directoire avait décidé qu'il s'inscrirait le premier en tête de la souscription. On y voit figurer chacun pour cent livres les citoyens Tranchant, président, Caignart fils, ingénieur en chef, Caignart père ; pour cinquante livres le fameux procureur-général-syndic Pottoffeux, Partis et Huet, administrateurs ; Quignon, receveur du district de Laon et les citoyens Clouet et Medéric Lefèvre chacun pour trente livres.

Nos longues recherches sur la Révolution dans notre département ne nous ont pas fait retrouver, dans la richissime collection des registres révolutionnaires des Archives de l'Aisne, les listes de souscription qui sans nul doute furent ouvertes dans tous nos districts et cantons.

Finalement, le projet n'eut pas de suite, et le corsaire *le Département de l'Aisne* ne vit jamais la mer.

Edouard Fleury.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Ordonnance des représentants du peuple du département de l'Aisne pour que le prix des baux soient payés en nature.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇOIS.

Nous Représentans du peuple dans le Département ed l'Aisne et autres circonvoisins, considérant que tous les grains en état de réquisition sont sous la main de la Nation, et que tout propriétaire de cette denrée n'en est que le dépositaire jusqu'à ce qu'il en ait reçu le prix déterminé par la loi ;

Considérant que l'armée et Paris méritent toute la sollicitude des vrais amis de la patrie, et que leur approvisionnement une fois assuré, les succès de nos armes n'ont plus de bornes ;

Considérant encore que les subsistances de l'armée, ainsi que celles de Paris, dépendent de l'activité des réquisitions ;

Considérant enfin que le prix de presque tous les baux de la campagne, dans ce Département, est stipulé en nature, et que c'est une des causes qui entravent l'exécution des réquisitions :

Ordonnons que le prix des baux, pour cette année seulement, au lieu d'être payé en nature, sera payé en monnoies courantes, et conformément à la loi sur la fixation des denrées.

Enjoignons aux Corps administratifs de mettre notre présent arrêté à exécution, sous leur responsabilité personnelle et solidaire.

Chargeons le Procureur-Général-Syndic de nous certifier de son exécution, sous la même responsabilité.

Fait à Laon, le 19 Brumaire de l'an second de la république Françoise.

Signé S. P. LEJEUNE & ROUX.

Vu l'arrêté ci-dessus :

Le Conseil du Département de l'Aisne en Permanence.

Considérant la grande nécessité d'y donner la plus prompte et la plus entière publicité :

Arrête, sur les conclusions du Procureur-Général-Syndic, que le dit arrêté sera imprimé, publié et affiché en la forme ordinaire : mande aux Districts de faire les dispositions nécessaires pour son entière exécution, et d'en certifier le Département.

Fait à Laon, en séance publique, le vingt-un Brumaire de la seconde année républicaine. *Signé* REGNAULT, *Président*; CLOUARD, CAIGNART, BLAVET, HUET, LELARGE, VASSEUR, *Administrateurs*; POTTOFEUX, *Procureur-Général-Syndic*.

Contresigné M. J. J. P. LELEU,
Secrétaire-Général du Département.

Communiqué par Ed. Bercet.

LES ÉCURIES DES ROIS DE FRANCE

AVANT LA RÉVOLUTION.

Les écuries des Rois de France comprenaient deux vastes bâtiments ; l'un, destiné aux chevaux de manége et de guerre, et aux chevaux de selle et de chasse, s'appelait la Grande Ecurie ; l'autre était fait pour les chevaux de carrosse, et s'appelait la Petite Ecurie. — Le Grand Ecuyer vendait toutes les charges de la grande écurie, du haras qui en dépendait et de la petite écurie. Il ordonnait les fonds pour les dépenses des différents services y compris celles de toute la livrée. Nul Maître des *Académies* destinées principalement à apprendre aux jeunes gens l'art de monter à cheval, ne pouvait monter son établissement sous le nom d'Académie royale, sans la permission formelle et écrite du Grand Ecuyer (1.)

---

(1) Les dignités de Connétable, de Chevalier et d'Ecuyer tirent leur origine du cheval. Le mot de Connétable signifie Chef d'écurie. — Le terme de Chevalier (homme de cheval) est très-ancien ; les chevaliers romains étaient le second ordre de la République. Cet ordre a commencé du temps de Romulus. Les Rois ont depuis nommé Chevaliers ceux à qui ils ont accordé des Ordres, et la Noblesse a pris ce titre dans tous les actes où elle figurait. La qualité d'Ecuyer devint un titre de Noblesse à dater de l'année 1579. Anciennement, l'écuyer portait l'écu ou bouclier du Chevalier. Plus tard l'écuyer eut le commandement sur une écurie et sur tout ce qui en dépendait. Il y eut, pour les écuries royales, le grand écuyer, l'écuyer ordinaire, le premier écuyer, l'écuyer cavalcadour, l'écuyer de main, etc., etc.

Les Officiers communs à la grande et à la petite écurie étaient : le Grand Écuyer ; un Intendant et Contrôleur ancien, alternatif et triennal ; un Trésorier ; deux Juges d'armes et généalogistes ; huit Fourriers ; douze Chevaucheurs ou Couriers du Cabinet ; douze Hérauts, y compris le roi d'armes ; trois Porte-épées de parement ; deux Porte-manteaux ; deux Porte-cabans ; deux Médecins ; quatre Chirurgiens ; deux Apothicaires. — Des Gardes-malades, gardes-meubles, Lavandiers, portiers, drapiers, passementiers, merciers, tailleurs, selliers, éperonniers, charrons, bourreliers, brodeurs et menuisiers. — Des Trompettes, joueurs de violons, saqueboutes, cornets, hauts-bois, musettes de Poitou, joueurs de fifres et tambours, cromornes et trompettes marines, — un ambleur et un conducteur de chariot, — des Maîtres d'armes, d'exercices de guerre, de voltige, de mathématiques, d'écriture et de dessin.

Les Officiers de la Grande écurie étaient : un Argentier-proviseur ; un Ecuyer-commandant ; quatre écuyers pour le manège dont deux ordinaires et deux cavalcadours ; un écuyer ordinaire et un cavalcadour ; cinq écuyers ordinaires sans fonctions spéciales ; quarante pages portant la livrée du roi (1), la poche en travers ; un Gouverneur ; deux sous-Gouverneurs ; un Précepteur ; un Aumônier ; huit premiers valets des pages ; quatorze palefreniers ; quatre maréchaux ; un arroseur de manège ; un concierge ; quarante-deux grands valets de pied.

Les Officiers de la petite écurie étaient : un écuyer de main ordinaire, et vingt écuyers de main qu'on appelait écuyers de quartiers qui devaient donner la main au roi quand il sortait et partout où il allait ; un écuyer ordinaire commandant la petite écurie, et deux autres écuyers ordinaires ; vingt pages portant la livrée du roi, les poches en long ; un argentier-proviseur ; un gouverneur, un précepteur ; un aumônier ; seize valets de pied par Commission. Le haras (2) du Roi avait pour officiers ; un écuyer capitaine du haras ; deux maréchaux ; deux pages ; un médecin ; un chirurgien ; un apothicaire, un taulpier, etc.

Arsène LEDUC.

---

(1) Tous les pages du Roi devaient faire leurs preuves anciennes et militaires de quatre générations paternelles.

(2) Les haras de France n'existaient plus au commencement du Règne de Louis XIV. Colbert ayant compris tout l'avantage que le royaume retirerait de leur rétablissement, ne négligea rien pour arriver à ce but.

DEUX POÈTES.

M. Ar. JULIEN ET M. Ed. DELIÈRE

La poésie n'est pas seulement un art procédant de l'esprit, le don heureux de l'imagination, elle est, avant tout une richesse et un talent de l'âme, le parfum des sentiments choisis. La délicatesse de l'oreille, qui fait qu'on cherche la rime sonore et le mot harmonieux, ne passe qu'après la délicatesse du cœur qui fait qu'on s'inspire d'un sentiment exquis. Une pensée tendre, un scrupule rare, un noble mouvement d'âme sont de belles poésies commencées.

Les deux poètes dont nous voulons parler aujourd'hui : M. Ar. Julien et M. Ed. Delière n'ignorent aucun des secrets, aucun des procédés de l'art ; ils savent faire reluire l'idée dans un vers bien frappé et sonore, ils ont toujours l'essentiel : l'idée, et leurs vers ne tintent pas dans le vide. Leur imagination est saine, leur cœur est pur ; avant d'accorder leur luth, ils n'oublient pas d'accorder leur âme.

Les poésies de M. Ar. Julien, que nos lecteurs ont pu apprécier, sont de la poésie harmonieuse, non pas seulement parce que le vers a du nombre et de l'harmonie, mais parce que cette poésie résonne comme le retentissement d'une âme qui aime le bien et le beau et qui répond avec douceur aux dures épreuves de la vie. Sa muse se plaît à refléter les riches paysages de son pays, elle le fait sans grand tapage ; cette admirable nature, réfléchie dans une âme mélancolique, s'y couvre parfois d'un voile ; ses vers sont pleins et larges comme une belle voile ; sa poésie est variée, inattendue, limpide, qui rend non-seulement les paysages de la nature, mais aussi les paysages changeants de l'âme, les joies de l'enfance, les mirages de la jeunesse, les désillusions de l'homme.

L'anniversaire, tel est le titre de la dernière poésie que nous a fait connaître M. Ed. Delière, et que vient de couronner l'Académie d'Arras. Nous voulions analyser ce poème, mais nous préférons le donner tout entier afin que nos lecteurs apprécient l'idée belle et forte que le poète a rendue avec énergie. Nous parlerons des poésies en général de cet auteur, que nous voudrions voir publier en un recueil. Les amateurs y trouveraient des études d'art sérieux et délicat, des aspirations honnêtes et généreuses. Pour lui la poésie, on le sent, n'est pas un simple jeu d'esprit ; son vers dit toujours quelque chose ; il caresse amoureusement la forme, mais il veut que la forme ne soit que la splendeur de l'idée, et la poésie lui sert à traduire de fortes convictions, des rêves généreux et les plus nobles aspirations. Il croit au progrès et à l'humanité ; il affirme la justice, il fait appel

à la paix, à la fraternité, à l'amour ; il aspire à la liberté. Il y a, dans ses poésies, une idée sérieuse, une pensée philosophique ou sociale, et toujours un sentiment sincère et profond.

Si nous avons réuni et rapproché ces deux poètes, qui ne sont pas de la même école, c'est que tous deux sont élevés par l'idée, artistes par le soin de la forme. Leurs poésies sont mélancoliques, mais il y a autant de force que de grâce dans cette mélancolie. Leurs vers sont élégants, sobres, savants ; plein de mouvement, d'abandon inspiré, de hardiesse, d'éclat, et toujours d'une rare fermeté.

Car il ne faut pas seulement que la poésie soit bonne, il faut que le poète soit un noble cœur, une âme indépendante et ferme, éprise de la justice comme de la beauté, haïssant le mal de tout l'amour qu'il a pour le bien ; ami de l'esclave, du pauvre, de l'opprimé. Voilà surtout, je tiens à le répéter en terminant, ce qui fait un poète harmonieux ; ce qu'on trouve et ce qui touche autant que le talent dans les poésies de M. Ar. Julien et de M. Ed. Delière.

Ad. Langlet.

L'ANNIVERSAIRE

Nous referons la France.
(Henri de Bornier.)

I.

C'était un des beaux jours de la saison des roses !
Les grands prés verdoyants, les bois harmonieux,
Auprès du flot jaseur les fleurs à l'aube écloses,
Tout n'était que rayons et parfums sous les cieux.
Jours pleins de charme où l'âme ouvrant ses blanches ailes,
Heureuse d'être libre et s'enivrant d'air pur,
Dirige son essor vers des sphères nouvelles
Et va se perdre au loin dans un splendide azur !
C'est ainsi qu'à ce charme où l'on se sent renaître,
Dans mon ravissement me livrant tout entier,
Je goûtais en avare un paisible bien-être
Et poursuivais sans but un facile sentier.
Vers quelles régions à ce monde étrangères
Mon âme, dans son vol, m'avait-elle emporté ?
Je ne sais, mais soudain troublé dans mes chimères,
Je fus rendu bien vite à la réalité.

Au bord d'une prairie aux lignes ondoyantes
Que ses contours bordés d'arbres, bouquets épars,

Voilaient d'un frais rideau de feuilles murmurantes
En la tenant ainsi cachée à mes regards,
Des vieillards, des enfants, des femmes, foule agreste
Mais cœurs nobles, émus des mêmes sentiments,
Entouraient à genoux une pierre modeste,
Dernier hommage offert à d'humbles dévouements.
C'est là que dans un jour de récente tuerie,
Par une balle aveugle obscurément frappés,
Des héros inconnus, mourant pour la Patrie,
Dans l'éternel sommeil s'étaient enveloppés.
D'un dévouement divin noble et touchant symbole,
La croix d'argent brillait auprès d'un blanc surplis,
Et son scintillement ceignait d'une auréole
Ces martyrs du devoir dans l'ombre ensevelis.
De cruels souvenirs tout entière occupée,
La foule célébrait un de ces jours de deuil
Où n'armant plus son bras que d'un tronçon d'épée,
La France, d'un œil fier, mesura son cercueil.
O désastres sans nom de la dernière guerre !
Nuit qui dans l'incendie alluma son flambeau !
Quel village n'a pas son triste anniversaire ?
Et lequel de nos prés n'a pour borne un tombeau ?

. . . .

Après l'hymne des morts, la dernière prière....
De quelques mots d'adieu le prêtre salua
Les hôtes passagers endormis sous la pierre,
Et d'un pas grave et lent la foule s'éloigna.
Moi seul étais resté.... Les paroles du prêtre,
Ces tombes d'où semblait poindre un regard vivant,
Un de ces longs regards dont l'acier vous pénètre,
Remuaient dans mon âme un tumulte émouvant.
Ces champs que j'admirais dans leur beauté première,
Ce calme paysage aux limpides contours,
Où l'air pur se jouait dans des flots de lumière,
Ouvrirent à mon rêve un sinistre parcours.
D'un long voile de deuil l'immortelle nature
Couvrait ce sein magique où mes yeux se perdaient ;
Un infernal galop rasant cette verdure
S'enflammait aux accords des canons qui grondaient.
La terre se prêtait à d'étranges semailles
Et moi, m'attribuant un douloureux honneur,
Je conduisais le deuil de mornes funérailles,
Où des mères manquaient à l'appel de leur cœur....
Puis, la scène changea dans un fracas d'armures ;
Un sublime défi parlait sur tous les fronts,
Et d'un souffle puissant agitant les ramures,
La Revanche sonnait dans de joyeux clairons !

II.

O Revanche ! Espoir magnanime !
Rayon dans notre nuit jeté,
De nos pensers dorant la cime,
Tu consoles notre fierté.
Des feux d'une prochaine aurore,
Avec toi l'horizon colore
Des rivages inattendus.
Sur nos flots tu luis comme un phare
Que salûraient d'une fanfare
Des navires longtemps perdus.

Dans les strophes où se lamente,
Irrésistible majesté,
Un grand peuple, par la tourmente
Brisé, vaincu, mais non dompté ;
Espoir divin, si le poète
Avec la foi du saint prophète,
T'évoque au seuil des temps nouveaux,
Déchirant à l'instant son voile,
L'avenir attache une étoile
A la hampe de nos drapeaux !

Non ! ce n'est pas à nos victimes
Qu'il faut offrir de vains regrets ;
Point de larmes pusillanimes
Qui descendent sur leurs cyprès !
Non, ce n'est point cette rosée
Qu'il faut à la terre épuisée
Si nous voulons faire surgir
Des ossements qu'elle recèle,
Dans une fête solennelle,
La vengeance de l'avenir !

III.

Salut donc, ô Revanche et sois la bienvenue !
Quand l'éclair de tes yeux sillonnera la nue,
Des millions de bras te fraîront le chemin.
Mais peut-être, — et c'est là notre chère espérance ! —
Peut-être pourrons-nous sur le front de la France
Poser de purs lauriers, vierges de sang humain.

On assure la paix en préparant la guerre.
Faisons donc un seul camp de ces champs où naguère
L'or seul de nos moissons illustrait les guérets.
Mais ne l'oublions pas ! Les revanches sanglantes,
Foyers de passions à s'éteindre trop lentes,
Dans un sentier maudit attardent le progrès.

Gardons le souvenir de nos sombres défaites,
Qu'il nous suive partout, dans nos deuils, dans nos fêtes;
Entretenons sa flamme avec un soin jaloux.
Mais, mesurant l'espace agrandi par nos pères,
Ne laissons pas la haine aux aveugles colères
Resserrer l'horizon qui s'étend devant nous.

Oui, veille, ô souvenir ! Par le malheur trempée,
La France doit, tenant la main sur son épée,
Attendre l'heure. Mais qu'elle n'abdique pas
La souveraineté qui triomphe sans larmes.
Les gloires de l'esprit à la gloire des armes
Ne doivent point céder le pas !

IV.

Printemps du siècle ! Aube éclatante !
Berceau de merveilleux destins !
Illumine notre tourmente
Des feux de tes prismes lointains.
Notre France ! Qu'elle était belle !
L'univers était rempli d'elle,
Son front dépassait tous les fronts.
Ardente, en ses élans sublimes,
Elle atteignait toutes les cimes ;
Elle ceignait tous les fleurons !

Jours des conquêtes pacifiques,
Ramenez-nous ce temps béni
Où s'ouvrait par tant de portiques
Notre route dans l'infini !
Marqués d'une divine empreinte,
Dans une fraternelle étreinte
Tous les arts se donnaient la main
Pour faire à la France immortelle
Le seul piédestal d'où son aile
Pût dominer tous les chemins !

Versez vos coupes toujours pleines
Dans nos cœurs près de se tarir ;
Vous infuserez dans nos veines
Le sang qui doit nous rajeunir.
Venez avec toutes vos flammes,
Nous y rallumerons nos âmes
Qu'étreignait un souffle glacé.
Et sur vos traces charmeresses,
Nous boirons les saintes ivresses
Aux sources vives du passé !

V.

Et nous reconstruirons la France, pierre à pierre.
L'avenir appartient au travail. Travaillons
Sans trêve ; nous avons, hélas, tout à refaire.
Courbons-nous sans repos sur d'accablants sillons.
Dans une heure d'oubli, nous avions, en silence,
Follement abdiqué nos rêves généreux ;
Nous étions fatigués « même de l'espérance » ;
Les ailes nous manquaient pour atteindre les cieux.
Pressés de vivre et las avant le but suprême,
Avant d'avoir livré le combat, abattus,
Nous jetions à la mer avec un anathème
Le bagage gênant de nos vieilles vertus.
Et l'art suivait les mœurs dans leur sombre détresse ;
L'art avili vendait à la corruption
L'idéale beauté, charme de sa jeunesse ;
Tout semblait appeler une expiation.
Vraiment oui, nous étions bien mûrs pour la défaite.
Mais nous avons souffert ; nous avons expié !
Nous étions descendus bien bas ; mais jusqu'au faîte
Nous pouvons remonter ; plus de boulet au pié.
Loin des autels où brûle un encens éphémère,
Symbole ambitieux d'un fragile trésor,
Elançons-nous d'un bond vers ces champs de lumière
Où toutes les vertus voient planer leurs fleurs d'or.
Remontons dans l'azur, plus haut, plus haut encore ;
Demandons à Jacob son échelle de feu
Pour gravir les sommets de l'éternelle aurore,
Remontons dans le ciel pour y rencontrer Dieu,
C'est-à-dire la foi qui triomphe, l'idée
Majestueuse et pure au prestige serein
Qui de la nation par son aile guidée
Seule peut affermir le pouvoir souverain.
Puis, lorsque nous aurons amassé, gerbe à gerbe,
La splendide moisson promise à nos efforts ;
Aux pieds des nations jetant ce faix superbe,
Fiers entre les plus fiers, forts entre les plus forts,
Mais charmant nos rivaux par notre allure franche :

Partagez, dirons-nous ; voilà notre Revanche !

EDMOND DELIÈRE,

Rédacteur en chef du *Guetteur de Saint-Quentin.*

PUISSANCE PRODUCTIVE
DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE.

Maintenant que la complète évacuation du territoire est presque terminée, il faut à la France un autre objectif qui maintienne l'accord entre le gouvernement et le pays. Ce que cet accord a produit, depuis nos derniers désastres, est immense à beaucoup de points de vue.

Quel sera cet objectif, ce gage d'union.

Cet objectif, ce sont les travaux de la paix et surtout les travaux de l'agriculture.

La France, à cet égard, vient de se révéler sous un aspect de grandeur qui mérite de fixer d'une manière toute spéciale l'attention des hommes d'Etat. Ils ont pu constater un fait immense, c'est la puissance d'épargne et de production de nos populations rurales. C'est parce que celles-ci sont le grand nombre, qu'elles sont aussi l'élément essentiel, l'élément caractéristique qui, dans les temps de dures épreuves nous permet de multiplier le capital par le travail, tandis que dans les pays manufacturiers, c'est d'abord par le capital qu'il faut arriver au travail. Cette distinction est importante. Elle montre la supériorité des pays essentiellement agricoles sur les pays essentiellement industriels. Ceux-ci ne traversent que difficilement les crises financières. Ceux-là, s'appuyant sur le sol, sur la consommation directe des produits par les travailleurs, traversent au contraire ces crises avec nne facilité dont la France de 1870 et de 1871 a donné, une fois de plus, la salutaire démonstration.

La division de la propriété est pour beaucoup dans ces heureux résultats. On ne sait pas assez ce que nos paysans produisent sur leur lopin de terre. On ne sait pas assez non plus leur incroyable faculté d'économie qu'ils appliquent à leur manière de vivre, à leur alimentation lorsqu'ils veulent pratiquer la vertu, si foncièrement rurale, de l'épargne. Produire beaucoup, épargner beaucoup, voilà leur devise. C'en est assez pour que, grâce à leur grand nombre, le capital se reconstituera très vite en France.

Deux écoles se sont divisé le monde économique. L'une a prétendu que la prospérité agricole ne peut résulter que d'une grande prospérité industrielle, et que, dès lors, doit commencer par surexciter le progrès des manufactures et du commerce. L'autre a dit que, si l'Angleterre, pays agricole tout d'une pièce, puisqu'elle ne produit que de l'herbe, des céréales et du bétail, a eu raison de provoquer l'amélioration de son agriculture par les progrès préalables de son industrie, il n'en est pas de même de la France, pays à récoltes très variées qui, en outre de l'herbe, des céréales et des bestiaux, embrasse les principales productions de l'Europe méri-

dionale, la vigne, l'olivier, l'oranger, les arbres à fruits, le mûrier.

Il y a là, en effet, l'un représenté par l'Angleterre et l'autre par la France, deux types d'agriculture bien distincts. D'une part, l'Angleterre ne peut exercer son commerce rural que sur des produits de même nature. D'autre part, la France peut, en ce qui touche ses productions agricoles seulement, organiser tout un ensemble de commerce intérieur de région à région, en même temps qu'elle trouve dans sa variété de sols et de climats tous les éléments d'un grand commerce d'exportation. Voilà, plus que jamais, dans quel sens nous devons marcher pour nous relever, et, disons-le, pour provoquer l'essor de toutes nos industries.

On a beaucoup parlé de la liberté du commerce extérieur, et, les ardeurs de la polémique venant passionner le débat, nous nous sommes divisés en libres-échangistes et en protectionnistes. Le temps, et, mieux que cela, le malheur, ont reporté nos esprits en d'autres directions.

Il n'en est pas moins évident que nous devons profiter de cette *trève* pour faire en sorte que notre agriculture continue son œuvre de haute production. Le nombre des terres à petites récoltes l'emporte encore sur le nombre des terres à récoltes maxima, et il résulte de cette disproportion, que notre travail agricole, par cela seul qu'il s'applique souvent à des terres de basse fertilité, ne produit que son minimum d'être utile. De ces deux éléments qui constituent surtout la production agricole, le travail et la fertilité du sol, le travail est beaucoup trop en avance sur l'autre. Voilà notre vice organique cultural. Nous gaspillons ainsi, chaque année, une énorme quantité de forces humaines. C'est par l'accroissement de l'engrais, c'est par la fertilisation du sol, que nous avons désormais à réorganiser notre économie rurale.

Que peuvent les législateurs dans cet ordre d'idées ?

Dans ces dernières années on eût répondu sans hésiter qu'il fallait instituer des fermes-modèles de l'Etat, créer des fonctionnaires agricoles, constituer en un mot une agriculture officielle chargée de diriger l'agriculture nationale, celle qui paye les impôts et nourrit le pays.

Aujourd'hui, il est visible que le vent est à l'initiative privée et collective. De l'instruction, des chemins, un gouvernement bien contrôlé et s'immisçant le moins possible dans les affaires d'intérêt professionnel, voilà le programme d'un pays qui veut enfin prendre au sérieux les devoirs, les droits, les responsabilités de chacun. C'est créer d'immenses difficultés à un gouvernement que de le rendre responsable des récoltes. Lui faire l'honneur des années d'abondance, c'est l'exposer aux périls des années de pénurie.

Le gouvernement tombera-t-il dans les mêmes travers que

les autres gouvernements? Cherchera-t-il, lui aussi, à mettre tous les intérêts dans sa dépendance? Aura-t-il des fonctionnaires pour diriger l'agriculture et pour célébrer ses hauts faits agricoles officiels?

Il est temps de poser ces questions, non avec la pensée de briser d'un seul coup d'honorables situations acquises, mais parce que, dans les périodes de grandes réorganisations, il importe que toutes les institutions spéciales s'imprègnent de l'esprit des institutions générales. Dire que les populations rurales sont les plus nombreuses, c'est montrer comment, par elles, par la transformation de leurs habitudes, peut s'installer en notre pays un ordre de choses dont la principale condition de succès est le développement de l'initiative privée. Tant vaudront nos paysans comme esprit de solidarité, tant vaudront nos nouvelles institutions sous le régime du suffrage universel.

Et sachant ce que l'agriculture a fait jusqu'à présent pour la cause de l'ordre on, peut calculer ce qu'elle ferait pour la cause de la liberté le jour où ses gros bataillons aborderaient cette seconde partie de leur œuvre. Il y a des cultivateurs qui entendent ainsi le problème de notre époque. Ceux-là ne veulent pas diviser. Ils prêchent l'union, car ils savent que le meilleur moyen de prévenir les idées dangereuses, c'est de leur opposer, non des populations de combat, mais des populations qui se présentent, par leur grand nombre et par leur bon sens, comme un gage de salut.

E. L.

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Martin comprit qu'il devait y avoir là quelque mystère; mais comment soupçonner Claudine, elle qui était vierge même en pensée, elle qui aux yeux de son frère pouvait passer pour la plus pure des créatures. Cependant il voulait avoir une explication, il sortit avec ses compagnons laissant l'écuyer sous la tutelle de Bacchus qui n'abandonne jamais ses adorateurs.

Martin pressentait qu'une nouvelle tâche l'appelait au danger, de noires idées traversaient son cerveau, aussi demanda-t-il à ses camarades s'il pouvait compter sur eux dans une affaire quelconque. Ils formaient un groupe devant l'église de Saint-Quentin lorsqu'ils furent accostés par un jeune officier.

— Monsieur Martin Cromelin, demanda-t-il,

— C'est moi, répondit le frère de Claudine.

— Pourriez-vous vous rendre demain au Catelet auprès du Gouverneur.

— Si c'est un ordre oui, autrement......

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

— C'est un ordre.

— J'y serai demain avant midi.

Messieurs...... et il se retira.

— Mes amis demain à midi à l'auberge du Roi nous causerons de l'incident. Je compte toujours sur vous ?

— Maintenant plus que jamais.

— Merci. Ils se serrèrent la main et se séparèrent.

Martin sella son cheval et se dirigea vers la maison de son père. Il fallait surprendre Claudine et attirer sa confiance en sorte de tout savoir,

Trois heures sonnaient à l'horloge de la ville et Martin chevauchait lentement vers la maison paternelle.

Il descendit de cheval et monta sans rien dire dans la chambre de Claudine.

Il la trouva occupée à lire les lettres enfermées dans une petite cassette qu'elle renferma aussitôt qu'elle entendit du bruit dans l'escalier.

— Elle embrassa son frère en lui disant : Je te remercie d'être venu aujourd'hui. Je ne t'attendais pas.

Martin était occupé à observer une lettre qui était resté sur la table aussi répondit-il à peine aux empressements de sa sœur.

— Je ne croyais pas en effet devoir venir, dit-il avec embarras.

— Mais enfin qu'as-tu ? tu n'es pas gai aujourd'hui :

Martin qui ne savait pas la diplomatie et qui ne connaissait que le droit chemin pour arriver au but sans se perdre dans les phrases et les contours vains et hypocrites, prit les mains de Claudine dans les siennes, lui dit :

— As-tu du du courage ?

Claudine le regarda avec étonnement.

Elle était déjà sur ses gardes, et c'est trop de terrain accordé.

En effet voulez-vous savoir au juste une chose que vous ignorez, chose ou secret d'une femme, demandez brusquement et ne donnez pas à la réflexion le temps de vous forger une excuse ou une transaction.

— Je suis appelé au Catelet savez-vous pourquoi.

Claudine rougit et se mit à pleurer.

— C'est bien, asseyez-vous, dit Martin, d'une voix voilée par l'émotion.

— Mon frère.

— Claudine, je crois tout savoir et je ne vous accuse pas, à une condition que vous mettiez en moi toute votre confiance. J'en ai besoin pour sauver notre père de la confusion.

— Martin, répondit Claudine, comme offensée de ce simple soupçon, je n'ai pas à rougir d'aucune de mes actions, vous allez le voir. J'ai rencontré un jour un beau cavalier qui s'est joint à moi pour une œuvre de charité, une sympathie autre que celle que j'avais pour vous s'est manifestée en moi ; je me suis de-

mandée si je l'aimais hélas : ce n'était que trop vrai. Il s'appelait Raoul de Ménancourt, et j'ai chassé de moi cette affection depuis que ce Raoul est devenu gouverneur du Catelet en foulant aux pieds les principes sacrés de la Religion et de patrie, mais Martin........

— Pas d'excuses, Claudine, interrompit-il, je vous sais incapable d'une mauvaise inclination, vous ne seriez pas la fille de Cromelin et vous ne voudriez pas faire mourir votre père de désespoir. *(A suivre.)* A. L.

NOUVELLES

.˙. Par décret, en date du 3 septembre :

M. Edouard Fougères, conseiller de préfecture de l'Aisne, est nommé secrétaire général de la préfecture de la Drôme, en remplacement de M. Veisaz, nommé secrétaire général du Doubs.

M. Ducaurroy, secrétaire général d'Eure-et-Loir, est nommé conseiller de préfecture de l'Aisne, en remplacement de M. Fougères, nommé secrétaire général de la Drôme.

.˙. On prétend qu'un ingénieur a trouvé le moyen de créer du sucre sans le concours de la canne ou de la betterave. Il se sert, pour le produire, de matériaux considérés jusqu'à ce jour comme n'ayant pas de valeur. Le sucre qu'il en obtient, par des procédés peu coûteux, revient à 5 francs les 100 kilos. L'auteur de cette découverte aurait vendu ses brevets 1,200,000 francs.

.˙. Les incommodes coupures de 5 francs, généralement déchirées et si graisseuses, vont enfin disparaître bientôt de la circulation ; la Monnaie déploie en ce moment la plus grande activité dans la fabrication des pièces de 5 fr. en argent.

En même temps, l'or, aussi rare aujourd'hui qu'avant 1818, fera sa réapparition. La frappe des pièces de 20 fr. et de 10, interrompue depuis longtemps, sera reprise au commencement de novembre ; et il est probable qu'à cette époque seront supprimées les pièces de 5 fr. en or.

On calcule, en outre, que grâce aux transactions internationales, l'or que nous avons donné à l'Allemagne nous reviendra en moins de deux années. Ainsi seront définitivement conjurées les crises monétaires qui ont si longtemps inquiété le commerce français.

.˙. Plusieurs propriétaires croient devoir empêcher de chasser sur leurs terres ; nous n'avons pas à nous inscrire en faux contre ce droit.

Seulement, qu'il nous soit permis de faire une légère observation.

Pense-t-on qu'il suffise d'informer le public de cette défense par la voie des journaux pour que le public soit bien et dûment prévenu ?

Un chasseur est-il tenu de savoir à qui appartient la pièce de terre dans laquelle il se trouve ?

Nous croyons qu'il serait plus convenable de placer à l'entrée d'un champ ou d'une vigne un *poteau* indicateur ; de cette façon, il ne saurait y avoir de méprise de la part du chasseur, qui peut s'exposer, par l'avertissement que l'on voit figurer à la quatrième page des journaux, à commettre un véritable délit de la meilleure foi du monde.

Bien des chasseurs se plaignent d'un pareil état de choses.

Avis à qui de droit.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — No 37. 14 Septembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

GAULE & ROME.

Légende nationale, par Casimir Pertus, lauréat de l'académie française : deuxième édition. Paris, Lachaud 1872, un volume in-18 de XII — 348 pages.

M. Victor Hugo a écrit spirituellement quelque part, je crois que c'est dans *Littérature et philosophie mêlées* : « Enfin, la *Henriade* parut, et... la France n'eut pas de poëme épique. »

Et cependant, si l'on regarde comme obligatoires, comme sacramentelles les règles que certains rhéteurs ont formées d'après l'étude des poëmes grecs et latins, la Henriade pouvait, malheureusement pour elle, passer pour un poëme épique con-

forme à la recette. Solennité, emphase, merveilleux de convention, prophétie, ennui : tout cela, malgré un mérite incontestable de facture, s'y trouvait réuni. Je ne parle pas de la rime, qui s'y montre, suivant la mode d'alors, d'une indigence à faire pleurer.

Eh bien, quoiqu'on puisse taxer mon sentiment d'exagération, je ne crains pas de dire que la France a aujourd'hui un poëme épique. Unité, grandeur du sujet, intérêt de la fable, ce qu'on oublie trop généralement, et de plus, caractère national. il me semble que toutes ces qualités constituent, dans le bon sens du mot, un poëme épique.

Est-ce parce que l'auteur a divisé son ouvrage en douze chants ? Non, il a eu soin de dissimuler cette division, et les diverses parties sortent naturellement du fond même, sans rien d'apprêté ni de conventionnel.

Ce n'est pas la première fois que cette grande figure d'Etorix a tenté le génie poétique de nos contemporains. M. Henri Martin l'avait remise en lumière. Un prix de poésie fut proposé par l'académie française, il y a quelques années, dont le sujet était Vercingétorix. Plus tard les belles statues de MM. Aimé Millet et Moris excitèrent l'attention et l'intérêt d'un nombreux public. M. Pourrat entreprit à son tour de célébrer le héros Arverne, dans son « Essai historique et dramatique, en prose et en vers, cinq nuits et douze tableaux. » Les cinq nuits représentent la coupe en cinq actes de la tragédie classique ; les douze tableaux rappellent les douze chants du poëme moderne. Ce mélange de la prose et des vers, dans un même ouvrage, offre quelque chose d'inusité ; mais il a, d'autre part, cet avantage de modeler la forme sur le fond, d'aodpter fidèlement le caractère du langage à celui de l'action. Les tragiques étrangers et de nos jours, Gérard de Nerval, dans l'*Imagier de Harlem*, ont eu la même audace, et souvent avec succès. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir établir entre *Gaule et Rome* et l'ouvrage de M. Pourrat un parallèle suivi, ce dernier a composé un drame plutôt qu'une épopée ; et, malgré des vers énergiques et une peinture fidèle des lieux, des hommes et de l'époque, il n'a pas visé à la largeur et à la splendeur du poëme épique.

Domestica facta, telle est la devise de M. Pertus. Etorix (laissons de côté ce surnom glorieux, mais encombrant de *Wehr-King*, chef de guerre, par oppositition au chef héréditaire de chaque clan gaulois) Etorix, le vaillant arverne, est le héros du poëme. Ce n'est pas le pieux Enée et ses éternels attendrissements ; c'est un guerrier vivant, agissant, frappant, aimant et mourant ; un gaulois en chair et en os, suivant une expression vulgaire ; non pas exempt de toutes les faiblesses humaines, mais ayant des passions réelles, nobles et vigoureuses.

Un des épisodes les plus touchants est celui du sacrifice. Un gaulois doit s'offrir en victime pour assurer le succès des armes

de ses compatriotes. Une lutte de générosité s'engage, chacun faisant valoir ses droits à la palme glorieuse de la mort. Un jeune homme enfin est choisi ; un barde, figure rêveuse qui préside à l'inauguration du poëme par un dévouement volontaire, comme la prêtresse Hella doit le clore par son trépas. Alors Klémor, c'est son nom :

Si quelqu'un parmi vous, dans ses regrets constants,
Pleure encore un des siens et veut que sa pensée
Lui parvienne au-delà de la tombe glacée,
Qu'il en charge celui qui va bientôt partir.

Un vieillard lui confie un message pour son fils, tué dans les combats ; une femme le charge de transmettre à sa fille ses derniers souvenirs ; une jeune vierge envoie ses cheveux à sa fiancée ; puis enfin un jeune garçon lui remet une fleur :

O toi qui vas partir, porte cette pensée,
Sur leur tombeau cueillie et sur mon sein placée,
A mes parents, qui m'ont été trop tôt ravis.
Je voudrais, retraçant l'abandon où je vis,
Leur dire les tourments de mon âme attristée,
Qui de tous les bonheurs se voit déshéritée ;
Mais, inhabile encor, je ne puis de ma main
Reproduire ces traits qui sur le parchemin
Parlent aux yeux ainsi que la voix à l'oreille,
Dis-leur qu'à ma douleur nulle autre n'est pareille ;
Que je voudrais, quittant ce monde hasardeux,
Sur l'aile de la Mort voler jusque près d'eux !
Et la voix de l'enfant se perdit dans les larmes.

L'auteur nous fait parcourir, en quelque sorte, non-seulement toutes les phases de la guerre des Gaules, le revers et les succès, les désespoirs et les triomphes, mais aussi le cycle des mœurs, des coutumes, des superstitions de nos pères. La religion druidique, dans ce qu'elle a de plus sombre et en même temps de plus poétique, préside aux préparatifs de la lutte et accompagne sans cesse les combattants, soutenant les courages, consolant les vaincus, et préparant la revanche.

L'amour d'Hella, la vierge de Séna, pour Etorix, en qui elle personnifie la patrie elle-même, le rapt dont elle est victime et dont César est l'auteur, jettent dans ce poëme, rempli du bruit des batailles et du choc des armes, une émotion tantôt douce et tantôt poignante, qui forme, avec les événements historiques un contraste des plus heureux. Le chef des Romains se trouve ainsi deux fois l'ennemi du Gaulois : sa patrie, son amour, il a deux vengeances à exercer ; mais son patriotisme n'est en rien diminué par le ressentiment de son injure personnelle, car il l'a précédée, et son dévouement aux intérêts de ses frères est comme né et grandi avec lui-même.

Le portrait de César, le chauve proconsul, le soldat débau-

ché, montre notre poëte sous un jour nouveau. Autant il est, quand il le faut, vigoureux et grandiose, autant ici il apporte de netteté, de finesse et de précision.

Le farouche plaisir que son cœur a goûté,
A travers son regard se frayant un passage,
D'une sinistre joie éclaire son visage ;
Il sourit à son crime en s'en applaudissant,
Et, le corps imprégné d'une vapeur de sang,
Qui de ses vêtements autour de lui transpire,
Il hume sa vengeance avec l'air qu'il respire.

Ailleurs, ses propres soldats le jugent autrement :

Ils répètent, joyeux, leurs chansons ordinaires,
Où, tout en l'acclamant, leur obscène gaieté
Raille d'autres exploits de ce chauve éhonté
Qui toujours se montra, dans ses plaisirs infâmes,
Le rival, à la fois, des maris et des femmes.

Suétone n'a pas mieux dit, et vous voyez que notre poëte ne craint pas la crudité au besoin. L'histoire est impitoyable, et la poésie aussi.

Un de mes amis, littérateur et critique distingué, aurait désiré plus de fini dans la facture. Ne pouvant attaquer la rime, dont la richesse ferait envie à Banville, si Banville pouvait porter envie à quelque chose, il trouvait que le style général du poëme a trop de facilité, de coulant, comme il disait. Je comprends l'objection et j'y réponds.

On admet. on exige même, dans certains genres de poésie, un fini, une ciselure sans lesquels l'imperfection se manifeste. Mais ces grands et vastes sujets, où se heurtent deux peuples rivaux, ces guerres qui embrassent de larges étendues de pays, cette barbarie déjà civilisée, cette civilisation que son excès même fait retomber dans la barbarie, tout cela, entremêlé d'épisodes sanglants, de discours politiques. d'amours malheureuses ; tout cela n'admet pas les petits agréments, la mièvrerie du style, les finesses de l'expression, l'*écrin de la poésie* ? Jamais vous ne traiterez un grand tableau avec une petite brosse. Jamais de vastes toiles ne souffriront les procédés de la miniature, Mettrez-vous dans les mains d'Horace Vernet, peignant la *Smala*, le pinceau de Mme de Mirbel.

Il y a plus : une longue suite de vers, comme *Gaule et Rome*, ne supporterait pas la lecture, si, au lieu de la largeur d'allure, de la simplicité des moyens et de la variété du style, vous fatiguiez l'attention du lecteur par la recherche, la curiosité du mot, le détail et les *concetti*.

Un poëme n'est pas un sonnet, fût-il sans défaut, comme les voulait Despréaux. Il ne faut donc pas dire, quand certains passages du poëme qui nous occupe vous frapperont par un caractère voulu de prosaïsme :

Quandoque bonus dormitat Homerus ;

Mais bien avec le même Flaccus :

Neque semper arcum
Tendit Apollo.

Si l'on pouvait croire un moment à la faiblesse de l'auteur, qu'on se reporte au théâtre de Sophocle, donc M. Pertus a donné une traduction en vers, d'une vigueur et d'une condition si remarquables.

Sont-ce des vers prosaïques, ceux qu'exhale en mourant la druidesse Hella, et n'y retrouve-t-on pas, au contraire, l'ampleur de l'épopée et le souffle dramatique ?

Vaillant fils de Celtill, sur qui j'ai tant pleuré,
Ton âme a dans son vol regagné la patrie,
Qu'elle voit tristement enchaînée et meurtrie ;
Mais elle planera sous son ciel orageux
Pour souffler ton ardeur à ses fils courageux :
Tous, à travers les temps, où leur route est tracée,
Poursuivront à l'envi ton œuvre commencée,
Et, secouant un jour la domination,
Feront enfin surgir la grande nation
Que d'un germe puissant l'héroïsme féconde,
Et qui doit enfanter la liberté du monde !
Une aurore nouvelle alors resplendira,
Et sur l'aigle abattu notre coq chantera !

Finissons par ce vers, qui semble tout d'actualité. Mais il s'agit de l'aigle de Rome, et notre poëte ne s'abaisse pas au petit jeu des allusions. Sentiment viril, amour de la patrie, tu dédaignes les pauvretés contemporaines, et dans la contemplation d'un passé plein de douleurs et de gloires, tu rêves les splendeurs de l'avenir et les bonheurs de la liberté ! Eug. IMBERT.

L'ATTENTE

Près du sombre manoir, la lune au blanc rayon
Tombe sur le feuillage obscur d'un vieil érable,
Et traversant l'ombrage, un lumineux sillon
Trahit d'un petit pied les traces sur le sable.

La brise se parfume aux touffes du muguet,
La nuit est douce et calme. Une femme voilée
S'avance lentement, sans bruit, l'oreille au guet,
Et s'arrête pensive au détour d'une allée.

Son cœur bat ! Nul n'arrive. Elle s'avance encor.
Mais l'air a retenti. J'entends le son du cor...
Des pas se font entendre ; il vient !... O pure ivresse.

Souris astre des nuits et retarde ton cours,
Et toi Dieu, protecteur des innocents amours,
Verse leur à pleins flots le vin de la jeunesse.

A. Julius.

DOCUMENTS HISTORIQUES

INVASION DE 1814

Arrêté concernant les excès que les habitants des villes et villages se permettent envers les militaires des puissances alliées.

En conformité de ma proclamation de ce jour (1) les habitants de la France seront avertis qu'elles sont les suites des excès qui se commettront envers les armées alliées. Les autorités militaires et civiles, ainsi que tout autre individu, sont sommés de se régler le plus positivement sur ce règlement, pour en éviter les peines, suites inévitables pour tout contrevenant.

Art. I. — Il est ordonné aux habitants des villes et des villages de remettre au maire de l'endroit, quatre heures après la proclamation du présent arrêté, leurs armes et munitions, savoir : arquebuses, fusils, carabines, fusils de chasse, fusils à vent, pistolets, sabres, épées et lances, de même que leur poudre à tirer, plomb en balles et en dragées.

Art. II. — Les maires dresseront des registres sur les armes et munitions déposées. Ils remettront ces registres avec les armes et les munitions 12 heures après la publication du présent arrêté, au dépôt qui leur sera désigné par Monsieur le Gouverneur général.

Art. III. — MM. les Gouverneurs généraux dresseront également des listes sur les armes et munitions qui leur ont été présentées. Ils exigeront que les communes, dont les habitants n'ont rien fourni au dépôt, fassent néanmoins une déclaration qu'elles n'ont ni armes, ni munitions à délivrer.

Art. IV. — Douze heures après la proclamation du présent arrêté, tout habitant, ayant dans sa demeure des armes ou de la munition, sera arrêté et traduit pardevant une commission militaire. Il sera condamné suivant son crime et employé aux travaux publics dans une place-forte.

Art. V. — Quiconque se laisse attraper les armes à la main,

(1) Voir la *Petite Revue*, année 1873, n° 12, page 185.

sera arrêté et traduit devant une commission militaire. Quiconque aura dirigé les armes contre un militaire des armées alliées, sera puni de mort. Ses biens seront confisqués. Les aurait-il dirigées contre un autre individu quelconque, il sera condamné à être envoyé en Sibérie.

Art. VI. — Les maires, leurs adjoints et les conseils municipaux sont responsables des attroupements qui pourront avoir lieu dans leurs villes, bourgs ou villages. Il est ordonné aux soldats des armées alliées de faire main-basse sur tout peuple attroupé. La commune dont les membres s'attroupent verra l'anéantissement de ses maisons et la confiscation de ses biens. Pour éviter cette peine, chaque commune veillera sur la conduite de ses membres. Elle arrêtera ceux d'entre eux qui se laisseront apercevoir armés et les conduira au détachement militaire le plus proche.

Art. VII. — La commune qui laisserait passer sur son territoire les contrevenants d'une autre commune, sans s'y opposer, subira la même peine prescrite par l'article précédent.

Art. VIII. — Les bourgeois et paysans qui se rendent avec les troupes de Napoléon seront condamnés à la déportation, ou à être fusillés, selon le cas.

Art. IX. — Les Gouverneurs Généraux établiront chacun au moins une commission militaire, composée de sept membres appelés à prendre des informations sur les contraventions et à condamner les coupables. Les arrêts de cette commission, après avoir êtté soumis au Gouverneur Général, seront exécutés aussitôt...

Art. X. — Il est défendu à tout soldat de l'armée alliée de piller ou maltraiter un Francais tranquille....

Art. XI. — En cas que plusieurs militaires se livreraient à des excès envers les habitants et que la commune ne fût pas en état de les arrêter, il est du devoir du maire d'employer tous les moyens de découvrir l'uniforme des coupables, et de quel corps ils font partie. Il en rendra compte sur le champ à l'autorité militaire.

Art. XII. — Des patrouilles mobiles arrèteront tout militaire contrevenant au présent arrêté. Les habitants des villes et des villages les seconderont d'autant plus que leur propre tranquillité et leur propriété en dépendent.

Art. XIII. — Le présent arrêté sera traduit en français et publié par les maires. Les curés en feront lecture à la chaire, et il sera à l'ordre du jour de l'armée et porté à la connaissance de tous.

Quelle que soit la sévérité dont je punirai les coupables envers les militaires, je punirai avec la même sévérité ceux qui se permettront d'offenser le paisible citoyen.

Au quartier général de Laon, le 13 mars 1814.

De Blucher.

(Communiqué par Ars. Leduc.)

HYGIÈNE. (1)

SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Nous trouvons les substances propres à former nos aliments dans les différentes classes de végétaux et d'animaux.

On a prétendu, dans l'antiquité, que l'homme, en mangeant la chair des animaux, se montrait cruel, et qu'une alimentation toute composée de végétaux, de lait, etc., suffisait amplement aux besoins de la vie. Dans le siècle dernier, un grand philosophe et un savant médecin ont essayé de faire revivre cette idée ; ils voulaient sans doute revenir au bon temps vanté par Mme Deshoulières :

Du lait, du pain, des fruits, de l'herbe, une onde pure,
C'était de nos aïeux la saine nourriture.

Sans contredit, cette simple nourriture a suffi et peut encore suffire à beaucoup de gens pour qu'ils se portent bien. Il y a des personnes dont la santé n'est jamais plus florissante que lorsqu'elles prennent une nourriture extrêmement légère. Dans une grande partie de nos campagnes, la nourriture est presque exclusivement végétale. Mais on n'a besoin que d'examiner les dents de l'homme pour se convaincre que nous sommes destinés par le créateur à manger et des végétaux et des animaux. La forme des trente-deux dents dont notre bouche est garnie indique suffisamment leur destination, car il en est qui sont analogues à celles des animaux carnassiers, d'autres qui ressemblent à celles des animaux herbivores.

ALIMENTATION VÉGÉTALE.

On rencontre dans la classe des végétaux un grand nombre de plantes qui servent à l'alimentation de l'homme, et que, par cette raison, on cultive avec grand soin. A certaines plantes, nous prenons la racine, à d'autres la tige, à celles-ci la feuille, à celles-là la fleur ou le fruit, selon notre goût et nos habitudes.

Il n'y a pas, dans l'alimentation purement végétale, de principes fortement nutritifs ; et, quoique dans nos campagnes beaucoup de paysans ne mangent que très rarement de la viande, il est cependant nécessaire de vous faire remarquer que ce régime ne suffirait pas aux ouvriers des grandes villes s'il n'était associé à des aliments tirés du règne animal. Les habitants des campagnes ont pour eux l'excitation d'un air vif et pur, qui donne à leur sang une force que vous ne pouvez trouver dans des ateliers mal aérés.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Nous allons passer en revue les principaux aliments que nous tirons du règne végétal.

Les botanistes, afin de faciliter l'étude et la connaissance des plantes, les divisent en *familles,* selon les rapports que ces plantes ont entre elles.

La famille des graminées, qui renferme les grains, tels que l'orge, le froment, le seigle, le maïs, le riz, etc., est sans contredit une des plus intéressantes à étudier et une des plus utiles à l'homme et aux animaux.

Ces plantes croissent sur toutes les parties du globe et servent ou peuvent servir à la nourriture de tous les herbivores. Les bestiaux se nourrissent des feuilles et des tiges ; les oiseaux et l'homme, des semences, qui contiennent une substance très nutritive, la *fécule.*

DE LA FÉCULE.

Il est reconnu depuis de longues années, et il a été prouvé dans ces derniers temps par des expériences nombreuses et variées, que les végétaux qui nourrissent le mieux sont ceux dont on peut extraire une plus grande quantité de cette substance, qui, à l'état de pureté, se présente sous la forme d'une poudre blanche, sèche, sans saveur ni odeur, insoluble dans l'eau froide, mais très soluble dans l'eau bouillante.

Plusieurs végétaux contiennent la fécule et même très abondamment ; tels sont : les pommes de terre, les châtaignes, les haricots, les pois, les fèves, les lentilles. « Aliment » doux, réparateur, la fécule nourrit sans exciter ; elle sé» journe peu dans l'estomac, où elle ne cause point de fa» tigue. (1) »

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA FILIATION ET DE LA PUISSANCE PATERNELLE.

Ce qu'on appelle filiation, paternité et maternité.

On appelle en général filiation le lien qui unit un enfant au père et à la mère dont il est né. Ce lien porte plus spécialement le nom de filiation, quand on le considère par rapport à l'enfant ; considéré par rapport au père et à la mère, il reçoit le nom de paternité, ce mot étant pris alors dans un sens plus restreint ; considéré par rapport à la mère seule, il reçoit le mot de maternité.

---

(1) Londe, *Éléments d'hygiène.*
(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

La filiation donne naissance à des droits réciproques, dont les principaux sont : pour le père, puissance paternelle s'exerçant sur la personne et les biens de l'enfant (voyez ci-après section 2) ; pour l'enfant, droit de succéder. (Voyez plus loin livre II, chap. VI)

A côté de la filiation produite par la nature, il en est une autre à laquelle celle-ci n'a point de part, c'est la filiation qui résulte de l'adoption. Nous en parlerons chap. VII.

Puissance paternelle.

§ 1. L'enfant à tout âge doit le respect à ses père et mère.

L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère. (C. civ., art. 371.) Ce précepte est la reproduction de la loi divine : *Honora patrem tuum et matrem tuam*, honore ton père et ta mère.

« La magistrature paternelle est la plus sacrée de toutes les magistratures ; elle est indépendante de toutes les conventions et les a toutes précédées. — Nous naissons faibles, assiégés par les maladies et les besoins ; la nature veut que, dans le premier âge, le père et la mère aient sur leurs enfants une puissance entière, qui est toute de défense et de protection. — Dans le second âge, vers l'époque de la puberté, l'enfant a déjà observé, réfléchi. Mais c'est à ce moment même où nulle expérience n'a formé son jugement qu'il a surtout besoin qu'une main ferme le dirige à travers les écueils ; c'est à cette époque qu'il a besoin d'un conseil, d'un ami qui puisse défendre sa raison naissante contre les séductions de toute espèce. La puissance paternelle peut seule procurer ces avantages. — Enfin arrive l'âge où l'homme est déclaré par la loi en état de marcher seul dans la route de la vie. A cet âge ordinairement, il entre dans la grande famille, devient lui-même le chef d'une famille nouvelle et va rendre à d'autres les soins qui lui ont été prodigués ; mais c'est au moment même où la loi relâche pour lui les liens de la puissance paternelle que la raison vient à en resserrer les nœuds. C'est à ce moment que, jetant les regards en arrière, il retrouve, dans des souvenirs qui ne s'effacent jamais, dans l'éducation dont il recueille les fruits, de nouveaux liens formés par la reconnaissance. Désormais libre possesseur de ses biens, libre dans la disposition qu'il peut en faire, libre dans sa conduite et dans les soins qu'il donne à ses propres enfants, il sent qu'il n'est pas libre de se soustraire à la bienfaisante autorité qui ne se fait plus maintenant sentir que par des conseils, des vœux, des bénédictions. La nature et la reconnaissance lui présentent alors les auteurs de ses jours sous l'aspect d'une divinité domestique et tutélaire. Ce n'est plus un devoir dont il s'acquitte envers eux, c'est un culte qu'il leur rend toute sa vie ; et le senti-

ment qui l'attache à eux ne peut être exprimé par les mots de respect, de reconnaissance et d'amour ; c'est désormais la piété filiale. — Voilà les vérités que la nature a gravées dans nos cœurs, voilà son code sur la puissance paternelle. » (Exposé des motifs du projet de loi sur la puissance paternelle, fait par M. Réal, conseiller d'Etat et orateur du gouvernement, dans la séance du Corps législatif du 23 ventôse an XI.)

§ 2. Autorité des père et mère sur les enfants mineurs.

L'enfant reste sous l'autorité de ses père et mère jusqu'à sa majorité ou son émancipation. Le père seul exerce cette autorité pendant le mariage. (C. civ., art. 372 et 373.) — Le mari est le chef de la famille, la femme lui doit obéissance ; par suite, l'autorité du père sur l'enfant doit, pendant le mariage, primer celle de la mère.

L'autorité des père et mère leur donne des droits sur la personne et sur les biens de leur enfant mineur.

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE SAINT-QUENTIN ET DE L'AISNE.

Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

Dans le courant du mois de février 1873, les Sociétés industrielles d'Amiens et de Saint-Quentin s'étaient concertées pour essayer d'organiser dans les départements de la Somme, de l'Aisne et même de l'Oise et du Pas-de-Calais, une association de propriétaires d'appareils à vapeur sur le modèle de celles qui fonctionnent depuis longtemps en Angleterre et à Mulhouse.

Une pareille association était en effet devenue nécessaire dans les pays où l'industrie a pris un aussi grand développement.

Une note très-intéressante, rédigée par un de nos ingénieurs les plus distingués fut envoyée aux membres des Sociétés d'Amiens et de Saint-Quentin, ainsi qu'à un grand nombre d'industriels.

Cette note faisait ressortir d'une manière frappante les avantages immenses que l'industrie pouvait retirer de ces associations.

En effet, l'ingénieur-inspecteur doit visiter une ou plusieurs fois par an les chaudières et moteurs de chacun des souscripteurs ; il les éprouve, les règle et dresse un rapport écrit dont copie est laissée au souscripteur.

Ce dernier peut de plus, en tout temps, moyennant une très minime dépense, faire procéder à des inspections supplémentaires ou à des expériences qui l'éclairent d'une manière précise sur la marche de ses appareils.

Il y a là une source d'économies très considérables.

Mais, par suite de circonstances diverses, les adhésions n'arrivèrent qu'en nombre insuffisant pour permettre de convoquer les adhérents en assemblée générale afin de constituer l'association.

A Lille, au contraire, les industriels s'emparaient avec empressement de l'idée émise par les sociétés d'Amiens et de Saint-Quentin.

Une association se formait qui en moins de six semaines réunissait plus de quatre cents souscripteurs.

Les industriels de l'Aisne et de la Somme ne peuvent rester en arrière de l'industrie du Nord.

Il y a là une cause de progrès et d'économies considérables qu'il ne faut pas négliger ; à notre époque surtout où la science a pénétré si profondément dans l'industrie, où celui qui ne marche pas en avant, non-seulement reste stationnaire, mais tombe forcément.

L'Aisne et la Somme renferment actuellement plus de 1,800 chaudières à vapeur.

Un ensemble d'observations et de travaux pour ainsi dire quotidiens sur un nombre aussi considérable d'appareils à vapeur conduirait certainement à la découverte de faits nouveaux et intéressants pour l'industrie.

Après un temps assez court de fonctionnement, l'association parviendrait à réaliser des améliorations notables dans la conduite et l'installation des chaudières et machines à vapeur et personne n'ignore qu'aussi bons que soient les appareils en eux-mêmes, le réglage seul peut procurer une économie de combustibles qui, dans certains cas, atteint 20 à 25 pour cent.

C'est ce qu'ont compris les industriels anglais, ceux de Mulhouse et ceux de Lille.

C'est aussi ce que nos industriels reconnaîtront et mettront à profit.

Nous avons une ferme confiance dans l'avenir de cette association, et nous sommes persuadés que les adhésions continueront à arriver en grand nombre.

Lorsqu'il s'agit de progrès, nos centres industriels ne peuvent rester en arrière.

Ils ont toujours ouvert la marche, et prouveront cette fois encore qu'ils peuvent rester au premier rang.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. Voici la répartition des dix-huit régions de corps d'armée d'après le projet que le conseil d'Etat est chargé de transformer en décret :

1er corps. — Quartier général, Lille (Nord et Pas-de-Calais.)
2e corps. — Quartier général, Rouen (Seine-Inférieure, Eure, Calvados.)
3e corps. — Quartier général, Compiègne (Oise, Somme, Aisne.)
4e corps. — Quartier général, Fontainebleau.
5e corps. — Quartier général, Le Mans.
6e corps. — Quartier général, Châlons.
7e corps. — Quartier général, Besançon.
8e corps. — Quartier général, Bourges.
9e corps. — Quartier général, Tours.
10e corps. — Quartier général, Rennes.
11e corps. — Quartier général, Nantes.
12e corps. — Quartier général, Limoges.
13e corps. — Quartier général, Clermont.
14e corps. — Quartier général, Grenoble.
15e corps. — Quartier général, Marseille,
16e corps. — Quartier général, Montpellier.
17e corps. — Quartier général, Toulouse.
18e corps. — Quartier général, Bordeaux.

Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne sont donnés à aucun corps d'armée en particulier ; ils sont partagés en quatre secteurs, rattachés aux territoires des 2e, 3e, 4e et 5e corps.

De même le département du Rhône est partagé entre les 7e, 8e, 13e et 14e corps.

.·. Par décision ministérielle du 28 juillet dernier, les places fortes récemment évacuées par l'armée allemande, ont été rattachées provisoirement, en ce qui concerne le service de l'artillerie, aux direc-

tions d'artillerie de La Fère et de Besançon, conformément au tableau suivant :

Direction d'artillerie de La Fère, à laquelle sont rattachés les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse :

Arrondissement de Mézières. — Places comptables : Mézières et Rocroy (comme avant la guerre).

Arrondissement de Sedan. — Place comptable : Sedan (comme avant la guerre).

Arrondissement de Verdun. — Places comptables : Verdun (quand elle sera évacuée) et Montmédy.

Arrondissement de Toul. — Place comptable : Toul.

Arrondissement de Longwy. — Place comptable : Longwy.

Direction d'artillerie de Besançon, à laquelle est rattaché le département des Vosges :

Arrondissement de Belfort. — Place comptable : Belfort.

.·. De grands travaux de défense se préparent sur nos frontières et sur divers points de l'intérieur pour le printemps prochain.

On est déjà à l'œuvre autour de Paris.

Les villes où l'on projette un agrandissement considérable des fortifications sont : Lille, Saint-Omer, Douai, Cambrai, Aire, Saint-Venant et Béthune.

Sedan, Bourges, Belfort et Besançon deviendront de grands camps retranchés.

Les côtes seront mises à l'abri d'une descente sur les points les plus vulnérables.

On projette aussi de grandes choses autour d'Amiens, qui deviendra probablement le chef-lieu de l'une des dix-huit régions militaires entre lesquelles sera divisée la France. Si les plans projetés sont mis à exécution, on construira des fortifications à Coisy, à Boves, à Saint-Fuscien, à Dury et sur les plus fortes positions environnant la ville.

Les fossés de la Citadelle seront comblés, mais on conserverait l'enceinte des murailles et des casernes.

.·. Le ministre de la guerre, dit le *Journal de l'Oise*, voudrait arriver à supprimer tout intermédiaire dans l'acquisition des chevaux pour le compte de l'Etat.

Les commandants des dépôts de remonte ont reçu l'ordre de s'adresser directement aux producteurs, et d'aller acheter les chevaux dans les localités où leur existence est signalée soit par les maires, soit par les intéressés eux-mêmes.

.·. Le ministre de la guerre vient, dit-on, d'adresser aux officiers supérieurs une circulaire contenant des instructions concernant la tenue à jour d'une carte et d'un état descriptif des voies de communication de terre et d'eau pour chaque circonscription. Nous savons qu'on en comptera dix-huit. Cette carte indiquera les voies existantes, les voies en cours d'exécution et celles en projet. Chaque année, les modifications survenues seront indiquées. Chaque carte sera complétée par un mémoire justificatif appréciant l'importance de chaque voie, son rôle stratégique ; l'état descriptif devra comprendre la nature et l'état de la voie, les principaux ouvrages d'art, les distances kilométriques, les étapes, les points ou dispositifs de mines, etc.

On comprend toute l'utilité que présentera pour l'armée un travail de cette nature.

.·. Nous apprenons de source très certaine, dit l'*Echo du Nord*, que tous les chemins de fer d'intérêt local vont être prochainement déclarés d'utilité publique. Le conseil d'Etat doit, paraît-il, être encore une fois consulté pour la forme, mais sa décision ne saurait être douteuse, car dans l'avis qu'il a émis, ce conseil a déclaré que tous les chemins concédés par les trois départements de la région du Nord étaient d'une extrême utilité.

.·. La direction générale des Postes vient d'introduire dans le service des lettres chargées une réforme qui sera accueillie avec une

grande satisfaction dans le monde des affaires. Jusqu'à présent les chargements de lettres ne pouvaient pas excéder la somme de deux mille francs. Désormais on pourra expédier par lettres chargées jusqu'à concurrence de dix mille francs. En outre, l'expéditeur est affranchi des cinq cachets à la cire avec empreinte qu'exigeait l'administration ; il suffit dès à présent, de fermer sa lettre chargée à la gomme comme des lettres simples. Voilà assurément une simplification dont le commerce appréciera tous les avantages.

∴ On termine au ministère des finances un projet de tarifs pour le transport de tous les échantillons.

Selon leur poids, ils seront transportés soit par la poste, soit par le chemin de fer.

Quant à ceux dont le poids dépassera un certain nombre de grammes, qui n'est pas encore fixé, ils seront considérés comme des colis et paieront d'après le tarif en vigueur.

On sait que, actuellement, certains échantillons, tels que les albums de papiers peints, d'étoffes pour meubles, etc., etc., ne sont acceptés par la poste à cause du poids ou du volume qui excède celui fixé par les règlements.

D'un autre côté, les chemins de fer ne les transporte qu'au tarif et aux conditions des marchandises ordinaires, ne pouvant pas d'ailleurs empiéter sur le monopole qui appartient à l'admistration des postes.

Ce nouveau projet a pour but de mettre un terme aux quelques entraves qu'apporte l'administration des postes aux transports des échantillons.

Nous devons ajouter que les principales dispositions de ce projet reproduisent les réformes indiquées comme nécessaires par les chambres et tribunaux de commerce consultés.

∴ Le ministère du commerce et de l'agriculture a été informé de l'envoi de grandes quantités de blés de la Russie et de la Crimée et de l'arrivée au Havre, à Marseille et à Nantes, des premiers bâtiments chargés de grain. Notre ministre à Washington, M. le marquis de Noailles, a télégraphié à M. de Broglie que les premiers blés d'Amérique ont quitté le port de l'Union à destination de France.

Il faut donc s'attendre prochainement à une baisse du prix du pain.

∴ Le tribunal civil de Lyon vient de rendre un jugement important qui intéresse toutes les sociétés de secours mutuels. Il a décidé, dans son audience du 30 juillet dernier, qu'une société de secours mutuels avait le droit d'expulser un sociétaire qui fait usage abusif des remèdes alloués gratuitement aux sociétaires malades ; qu'en effet, un membre qui se fait délivrer, à l'aide de manœuvres contraires au règlement, des médicaments excédant ses besoins personnels, manque à ses engagements d'associé et porte atteinte aux droits de la société.

∴ Afin de faire cesser les abus qu'entraine la pratique de l'art vétérinaire exercé par des hommes qui n'ont fait aucune étude des maladies de bestiaux, et pour multiplier les rapports des vétérinaires diplômés avec les propriétaires et éleveurs, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que, désormais, aucun propriétaire ne pourra prétendre à des indemnités pour perte de bestiaux, morts d'épizootie, sans justifier d'un certificat du maire constatant qu'un vétérinaire diplômé a été appelé pour les traiter.

∴ Voici une fraude très préjudiciable aux chasseurs par laquelle on diminue la portée du projectile en diminuant son poids, fraude qui doit attirer l'attention des chasseurs.

Il s'agit de l'altération du plomb de chasse par un mélange notable de zinc. La fraude est facile à constater ; on n'a qu'à peser un volume de plomb pur d'un numéro quelconque : tout plomb de même numéro qui aura une pesanteur spécifique inférieure pourra être considéré comme altéré, et par conséquent il y aura tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

.·. Voici, pour un mal bien commun, un remède bien simple et peu coûteux que l'auteur a essayé, nous dit-il, bien des fois et dont il nous garantit la parfaite réussite.

Quelques gouttes d'eau-de-vie, versées dans le creux de la main et aspirées par les narines, guérissent instantanément les maux de dents, migraines et douleurs névralgiques.

Comme on le voit, le remède est à la portée de tout le monde et de toutes les bourses.

.·. Nous apprenons avec une satisfaction que partageront tous nos concitoyens que, par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. A. Vinchon, directeur de la Société chorale et de l'école musique de Saint-Quentin, vient d'être nommé officier d'Académie pour services gratuits rendus à l'instruction publique.

L'école de musique, fondée par la Société chorale en 1857 et que M. Vinchon a dirigée avec un zèle désintéressé et dévoué, a en effet, rendu à l'instruction musicale publique des services qui sont appréciés des sociétés instrumentistes de notre ville ; elles applaudiront à un professeur dont le talent et l'honorable caractère sont très justement estimés.

Cet honneur rejaillit en partie sur la Société chorale dont les membres ont concouru, avec tant de désintéressement, à seconder M. Vinchon dans son œuvre laborieuse.

.·. La nouvelle loi sur l'organisation du conseil supérieur de l'instruction publique porte que le conseil supérieur est « nécessairement appelé à donner avis sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois. »

Le conseil supérieur sera appelé, dans sa prochaine session, à donner son avis sur les ouvrages qui lui auront été soumis.

La mesure qui exige qu'un ouvrage ne puisse être introduit dans les écoles publiques sans une autorisation préalable du conseil supérieur ne sera obligatoire qu'à la rentrée des classes de l'année scolaire 1874-1875.

Les ouvrages qui ont obtenu l'approbation de l'ancien conseil continueront à jouir de cette autorisation, s'il n'a été porté aucun changement dans leur rédaction, depuis l'époque où ils ont été approuvés.

.·. M. est malade. Le médecin appelé ordonne un purgatif : de l'huile de ricin.

M., qui n'a qu'un goût médiocre pour ce breuvage, fait des façons.

Sa femme, à son chevet, la tasse à la main, emploie les meilleurs arguments pour lui prouver l'excellence du médicament.

Enfin, légèrement impatientée et à bout d'éloquence, elle se résume en s'écriant :

— Que je sois pendue si cela ne te guérit pas !

Alors, le médecin, tranquillement :

— Allons, mon cher monsieur, avalez : de toutes les façons, vous vous en trouverez bien.

FAUST.

NOUVELLES

.·. VERDUN. — L'évacuation du matériel des ambulances et des services annexes de l'armée allemande a commencé lundi et s'est terminé jeudi. Le départ des troupes commencera vendredi et se terminera samedi matin. Le général en chef von Manteuffel quittera Verdun avec les derniers détachements allemands.

.·. L'évacuation complète du territoire français pourra avoir lieu dimanche ou lundi au plus tard.

Comme les précédents, ce mouvement d'évacuation s'effectue dans le plus grand ordre.

M. de Saint-Vallier ne quittera son poste que lorsque le dernier soldat allemand aura repassé la frontière.

.·. On écrit de Lorient que la plus belle place de cette ville vient d'être débaptisée. Elle s'appelle maintenant place d'Alsace-Lorraine.

.·. Un violent incendie s'est déclarée la semaine passée dans la forêt communale d'Aramino (Corse). Un hameau a été détruit. Les flammes dépassaient, en plurieurs endroits, la crête des montagnes.

.·. On annonce de Stuttgard (Wurtemberg), la mort du docteur Von Mayer, grand rabbin depuis quarante ans, membre consultant du ministère des cultes.

.·. Le roi Victor-Emmanuel a nommé le prince Humbert lieutenant-général du royaume d'Italie pendant son absence et son séjour à Vienne.

.·. La régie va remplacer par la gomme arabique la colle de pâte employée pour joindre les bords du papier dans les cigarettes.

.·. Le prince de Serbie, Milan Obrenowitch IV vient d'arriver à Paris.

.·. L'ouverture des concours pour l'externat et l'internat dans les hôpitaux de Paris aura lieu les 6 et 13 octobre, dans l'amphitéâtre de l'Assistance publique, avenue Victoria, 3.

.·. M. Faulque de Jonquières, bibliothécaire du Dépôt des cartes et plans de la marine, ancien secrétaire du comité consultatif des colonies, vient de succomber aux suites d'une fluction de poitrine.

.·. Un jeune statuaire de talent, M. Demont, vient de se suicider dans la forêt du Sénart.

.·. La douane de Villers-sur-Nicole a saisi, dans une étable, pour vingt mille francs de faux timbres, fabriqués en Belgique et destinés aux paquets de chicorée soumis à l'impôt.

.·. L'installation du Musée historique de la ville de Paris, dit Musée Carnavalet, sera bientôt achevée, et, avant un mois, les salles s'ouvriront au public.

.·. On vient de recevoir, à Paris, les premiers raisins de Fontainebleau, connus dans l'Europe entière sous le nom de chasselas.

.·. M. Dubourg, le triste héros du drame de la rue des Ecoles, est à toute extrêmité. On s'attend, d'un moment à l'autre, à sa mort.

.·. Par décret, l'immeuble domanial situé à Paris, rue de Lille, n° 2, est affecté à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, laquelle était trop à l'étroit au Collége de France.

.·. Un sieur D..., de Lille, mourait il y a quelques mois. Dans le dépouillement des papiers du défunt, on trouva dix billets d'une grande loterie de bienfaisance.

L'un des beaux-fils du défunt, eut l'idée d'écrire à l'administration de la loterie, et la réponse qu'il reçut le plongea dans un profond étonnement. L'un des billets du sieur D... avait gagné le gros lot de 150,000 francs, et, à défaut de réclamations dans le délai fixé, le lot était resté la propriété de l'œuvre.

.·. CHALET DU JEU DE PAUME. — Dimanche 14 septembre à 4 heures, Concert : *Le premier jour de bonheur*, ouverture ; *Belle étoile*, polka pour piston ; *La fille de Mme Angot*, quadrille ; *Fra Diavolo*, ouverture ; *Le torrent*, valse ; *Les coucous*, redowa ; *Ventre à terre*, galop.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 38. 21 Septembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA LIBÉRATION.

C'est le mardi, 16 septembre, à 10 heures du matin que le dernier soldat Prussien a passé la frontière; la France telle que l'a laissée le traité de Francfort est entièrement évacuée; la libération est complète.

Marquons cette date mémorable.

Maintenant, la France peut travailler librement à sa reconstitution, à sa régénération. Nous avons chacun notre part dans cette grande tâche patriotique; n'oublions point que nous ne pouvons y concourir efficacement qu'en remplissant toujours et partout nos devoirs d'homme et de citoyen.

JULES CLARETIE

Sans nous arrêter à prôner les mérites de l'écrivain qui nous occupe aujourd'hui par rapport aux différents voyages qu'il a fait de journal en journal jusqu'au bureau de l'Actualité que Jules Claretie a fondé dernièrement ; tout en nous arrêtant sur ces étincelles de feu qui sortent de ses écrits dans le courant de ces articles quotidiens — qui ornent la presse parisienne, nous nous plaisons à le considérer sous le double point de vue d'homme érudit et d'homme de lettres.

On ne peut être écrivain sans avoir une dose de philosophie, qui sans être puisée dans les subtilités dogmatiques de la scholastique ni dans les profondeurs anatomiques du matérialisme n'en doit pas moins être une philosophie logique et de bon sens. Jules Claretie dans son livre intéressant *Les ornières de la vie* a reproduit par des faits modernes que l'homme qui parle et fait de la raison doit toujours s'identifier avec l'idéal qu'il s'est proposé. Sans exceller dans le genre du roman philsophique, sans s'adonner à l'instar des imitateurs — de Voltaire et de Diderot à des discussions sur la prescience de Dieu ou la liberté de l'homme, il nous montre à nu les fruits des excès d'une morale outrée tout en colorant par le feu de son imagination le but d'un ange qui dévie et qui se réduit par sa faute à jouer le rôle de petit démon taquin devant le café d'un boulevart, Observateur taciturne tout sert à sa pensée depuis la fleur ou la plume empanachée qui flotte sur le haut du chapeau d'une lorette jusqu'à la sandale traînante du chiffonnier qui crochète dans les tas dans un quartier bourbeux. Sa physionomie avenante et franche vous le donne comme un bon viveur, et qui le verrait avec Charles Monselet dans les environs de la rue des Martyrs ce passant pourvu qu'il fut connaisseur ne pourrait s'empêcher de s'extasier devant la figure épanouie de l'un, et la franchise de l'autre. Lisez ses *Voyages d'un Parisien*, tantôt saisissant les bribes d'une conversation, les reliefs d'un maigre dîner, tantôt se jetant au travers de mille cris enthousiastes, vous voyez à chaque pas pointiller çà et là cet esprit français toujours prompt à la réplique, l'épigramme sur les lèvres et sur le coin de la bouche un demi sourire moitié railleur qui s'échappe de la meilleure grâce du monde. Jules Claretie ne se distingue seulement pas dans cette verve toute parisienne qu'il possède presque à la perfection, la grande activité qu'il déploie avec tant d'intelligence lui permet de s'adonner à des travaux d'érudition qu'il développe avec autant de talent que de sagacité. Son volume intéressant sous le rapport dramatique est *l'Assassin*. On doit même s'étonner qu'à l'instar de ses confrères comme Alexandre Dumas fils, Henri Murger, Belot et autres il n'en ait pas fait un drame qui aurait eu le plus grand succès sur nos théâtres de Paris les plus fréquentés. Quoique le sujet en soit déjà vieux et que les différentes

phases de la vie de son héros aient déjà été traitées par le romancier américain Fenimore Cooper il n'a pas craint la ressemblance, il n'a pas craint qu'on le tançât de plagiaire il a cru avec raison qu'on pouvait traiter au naturel, sous mille formes et sous mille nuances le caractère d'un criminel; de même qu'en voyant les actes on peut interroger le mobile des actions humaines en général sous différents points de vue. L'espèce réservée à ce genre d'étude ne nous permet pas de nous étendre sur les autres ouvrages de Jules Claretie ; mais nous ne pouvons laisser passer inaperçu le travail vraiment colossal qu'il nous a légué et qui restera à la postérité sinon comme une histoire raisonnée et suivie mais au moins ne se fondant que sur des faits, ne racontant que les actions héroïques ou blâmables qui ont illustré la malheureuse guerre de 1870-71. Nous aimons à l'appeler colossal vu le travail énorme qu'il a fallu à Jules Claretie pour recueillir tous les documents nécessaires à cette compilation. La première fois que cet ouvrage est tombé dans mes mains il m'a rappelé les anciennes œuvres historiques de la ligue, les mémoires du XVIIe siècle qui ont été d'un si grand secours pour nos historiens d'aujourd'hui. Ce n'était point de l'histoire que faisait Machiavel dans ses *Istorie fiorentine*, c'était un recueil de faits qui apprenaient l'histoire sans en montrer la philosophie comme l'on fait aujourd'hui. Tous les éléments s'y trouvent pour une histoire depuis la mort de Victor Noir jusqu'à la proclamation de M. Thiers à la présidence de la République. Sans altération aucune dans le récit des faits, ayant toujours à l'appui une preuve publique émanée de l'autorité siégeant soit aux Tuilertes, soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à Bordeaux. Jules Claretie a eu le mérite sans épouser les animadversions d'aucun des partis, de forcer le lecteur qui a une conscience de se prononcer en faveur de la justice. Outre le sujet qu'il traite le fait qu'il raconte, l'intrigue qu'il découvre, l'héroïsme qu'il fait ressortir, il a le soin de ne pas oublier le courage du citoyen qui laisse ses enfants et sa femme pour courir aux fortifications, il a rassemblé tous ces traits de dévouement héroïque que tout le monde ne pouvait savoir ; et il est important que chacun de nous le sache pour que la tombe ou la mémoire d'un soldat nous dicte ce qu'il nous reste à faire. Le lecteur éprouve ce charme secret à la vue du péril passé, les larmes s'échappent de ses paupières malgré lui, et souvent il ne peut retenir un sentiment de colère. Voilà l'effet qu'on éprouve à la lecture d'un livre où on laisse de côté tous les subterfuges littéraires..... l'appât d'un titre bien trouvé ou encore un chapitre d'un intérêt saisissant au milieu de fadeurs amoureuses et de confidences sous les ombrageux bosquets, qui parlent beaucoup pour ne rien dire. La vérité nette, la vérité pure, la vérité qu'elle quelle soit, voilà ce qui fait de Jules Claretie un écrivain de mérite qui sait raconter pour le plaisir du lecteur, joignant à cette qualité celle d'un style régulier et simple, et d'un rythme de phrase à la fois harmonieux et ferme. Ad. LANGLET.

LA SOLITUDE.

Dans un ravin affreux, où nul rayon ne luit,
Il est un piédestal fait d'un roc solitaire,
Une femme, à pas lents, y revient chaque nuit
S'asseoir et sangloter dans l'ombre et le mystère.

Les ronces ont meurtris ses pieds nus, l'aquilon
A dévasté son front et fait pâlir sa lèvre,
La tempête, en passant dans l'aride vallon,
Allume dans son corps la flamme de la fièvre.

Elle tient à la main, et d'un air désolé,
Un rameau de bois mort : le roc isolé
Domine tristement la terre froide et rude.

Dans le calme effrayant qui pèse sur ces lieux,
Sans essuyer les pleurs qui coulent de tes yeux
Tu souris tristement amère solitude.

A. JULIUS.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE

(Cabinet de M. A. Toffin, notaire à Bohain.)

LETTRES-PATENTES

Portant confirmation de l'échange fait entre Sa Majesté et les ancêtres de M. le Prince de Condé de la Terre souveraine de Château-Renaud, avec la Terre et Comté de Ribemont, portant union de ladite Terre de Ribemont et de la Justice en dépendante au Duché de Guise, régistrées au Parlement par Arrêt du 12 Août 1766.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir : SALUT. Notre très cher et très amé Cousin LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, Prince de notre Sang, nous a fait remontrer que le feu Roi Louis XIV, notre très honoré Seigneur et Bisayeul, pour satisfaire aux engagemens pris par le Roi Louis XIII, qui avoit acquis à titre d'échange par Contrat du dix Mars 1629, de Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conty, les Terres Souveraines de Château-Renaud, Linchamp, Mohon, la Tour à Glaire et autres situées en-delà et en-deça de la Rivière de Meuze, auroit abandonné par Contrat du deux Mai 1646 aux représentans de ladite Dame Princesse de Conty entr'autres choses, la Seigneurie de Ribemont avec les droits d'annuel, de résignation et vacations des Offices

dépendans du Siége y établi, et la faculté de la posséder par eux, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, en toute propriété, comme étant un échange de Terre à Terre, et être unie et incorporée au Duché de Guise, pour ne former qu'un même Fief, avec toute Justice, Haute, Moyenne et Basse, laquelle seroit dorénavant exercée en leur nom comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale, à la charge de rembourser les Officiers dudit Siége de Ribemont qui auront résigné leurs Offices, et les veuves et héritiers de ceux qui seront décédés après avoir payé l'annuel ; lequel Contrat de délaissement a été confirmé et ratifié ensuite par des Lettres-Patentes du 14 Mars 1647, registrées en notre Cour de Parlement de Paris le 12 Avril 1650, sous la modification expresse que les Officiers dudit Siége de Ribemont exerceroient la Justice en notre nom, que Marie de Lorraine, Duchesse de Guise, ayant survécu aux autres héritiers de ladite Princesse de Conty, et la Terre et Seigneurie de Ribemont lui étant passée, elle obtint au mois de Décembre 1678 des nouvelles Lettres de confirmation dudit échange, qui ordonnoient, en exécution dudit Contrat d'échange, la réunion de la Terre et Seigneurie de Ribemont au Duché de Guise, avec toute Justice, Haute, Moyenne et Basse y appartenant, pour y demeurer aussi unie et incorporée, et être exercée conjointement avec celle dudit Duché de Guise au nom de ladite Duchesse de Guise, ses successeurs et ayans cause, et par les Officiers par elle pourvus, comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale ; mais les Lettres n'ayant point été enregistrées en nos Cours, elles n'ont point eu leur exécution ; qu'Anne Palatine de Bavière, Epouse d'Henry-Jules de Bourbon, Prince de Condé, Bisayeul de notredit Cousin a hérité de Marie de Lorraine et apporté dans la Maison de Condé la moitié du Duché de Guise et la Seigneurie de Ribemont, qui appartient actuellement à notredit Cousin seul, au moyen de l'acquisition que Louis-Henry de Bourbon, Prince de notre Sang son père, a fait de l'autre moitié dudit Duché ; que notredit Cousin désireroit, nonobstant les modifications, à la charge desquelles enregistrement des Lettres de ratification du 14 Mars 1647 a été fait, user du droit qu'il a d'unir et incorporer la Justice de Ribemont à celle de Guise, pour y être exercée sous son nom, comme Justice Seigneuriale, Ducale et Patrimoniale, à la charge par lui de rembourser les Offices qui subsistent encore dans ledit Siége de Ribemont, et ne sont point tombés vacans en ses parties casuelles suivant la liquidation qui sera faite de leurs finances. A CES CAUSES voulant favorablement traiter notre très cher et très amé Cousin le Prince de Condé, Prince de notre Sang, exécuter et entretenir l'échange des Terres Souveraines de Château-Renaud et autres de de-çà et de de-là de

la Meuze, fait pour le bien et accroissement de notre Etat à la sûreté de nos frontières de Champagne, de l'avis de notre Conseil qui a vu ledit Contrat d'échange du dix Mars 1629, celui de délaissement en contr'échange de ladite Terre de Ribemont du deux Mai 1646, les Lettres de Ratification du 14 Mars 1647 registrées au Parlement le 12 Avril 1650, les Lettres-Patentes du mois de Décembre 1678 ci-attachées sous le contre-scel de notre Chancellerie, Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, ordonné, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons et nous plaît, que ledit Contrat d'échange du dix Mars 1629, et celui de délaissement du deux Mai 1646 sortent leur plein et entier effet, qu'ils soient exécutés selon leur forme et teneur ; et en conséquence que ladite Terre et Seigneurie de Ribemont, ses appartenances et dépendances, demeurent unies et incorporées à perpétuité au Duché de Guise, avec toute Justice Haute, Moyenne et Basse y appartenant, qui y demeurera aussi unie, annexée et incorporée, pour être exercée conjointement avec celle dudit Duché de Guise, au nom de notredit Cousin le Prince de Condé, et de ses successeurs et ayans cause, par les Officiers qui seront par eux pourvus, comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale, après toutes fois que nos Officiers audit Siége de Ribemont qui ont titre et possession pour exercer lesdites Justices en notre nom, auront été dédommagés par notredit Cousin : Voulons et ordonnons que les appels des Justices inférieures, ci-devant ressortissantes au Bailliage de Ribemont, soient portées au Bailliage Ducal de Guise, soit au cas de l'Ordonnance, soit aux cas présidiaux, et ensuite nuement en notre Cour de Parlement de Paris, sors et excepté les cas Royaux, dont la connoissance appartiendra aux Juges qu'il nous plaira à cet effet établir. Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, que les Présentes ils fassent lire, publier et registrer purement et simplement, et du contenu en icelles jouir et user notredit Cousin le Prince de Condé, ses successeurs et ayans cause, pleinement et paisiblement, nonobstant toutes Lettres, Coutumes, Arrêts et modifications y contenues, Réglemens et autres choses à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons expressément par ces Présentes : Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Versailles au mois de Décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-quatre, et de notre Règne le cinquantième. *Signé*, LOUIS : *Et plus bas*, par le Roi. Phelypeaux.

Et en marge. Vu au Conseil. Delaverdy.

Registré ce consentant le Procureur Général du Roi pour

jouir par l'Impétrant de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que les appellations des Sentances qui seront rendues au Siége Ducal de Guise ressortiront en la Cour ; comme aussi à la charge que les cas Royaux seront portés devant les Juges qui doivent connoître en première Instance, soit au Civil, soit au Criminel et par appel en la Cour, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, le douze Août mil sept cent soixante-six. Signé, DUFRANC.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement de Paris : SALUT. Notre très cher et très amé Cousin LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ, Prince de notre Sang, nous a fait représenter que nous lui avons accordé au mois de Décembre 1764 des Lettres-Patentes, portant confirmation de l'échange de la Terre et Seigneurie de Ribemont, et union d'icelle au Duché de Guise ; et comme vous pourriez faire difficulté de procéder à l'enregistrement desdites Lettres, attendu que leur date se trouve surannée, il nous a très humblement fait supplier d'y pourvoir, et de lui accorder nos Lettres sur ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous vous mandons que sans vous arrêter à la surannation desdites Lettres du mois de Décembre 1764, ci-attachées sous le contre-scel de notre Chancellerie, que nous voulons ne pouvoir nuire ni préjudicier audit Sieur Exposant, et dont nous l'avons relevé, et relevons par ces Présentes, vous ayez à procéder à leur enregistrement ; et du contenu en icelles, faire jouir et user notredit Cousin le Prince de CONDÉ, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, et nonobstant toutes choses à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le trentième jour de Juillet l'an de grâce mil sept cent soixante-six, et de notre Règne le cinquante-unième. *Signé,* LOUIS : Et plus bas, par le ROI, PHELYPEAUX.

Registré ce consentant le Procureur Général du Roi pour jouir, par l'Impétrant, de leur effet et contenu, et être exécutées selon leur forme et teneur, aux charges portées en l'Arrêt de ce jour, et suivant icelui. A Paris, en Parlement, le douze Août mil sept cent soixante-six. Signé, DUFRANC.

(A suivre).

HYGIÈNE (1)

DU PAIN

C'est avec la farine, substance composée presque exclusivement de fécule, qu'on fait le pain, l'aliment le plus usité et le plus précieux pour tous les peuples de la terre, mais surtout pour nous autres Français, qui en faisons la base de notre alimentation.

Le pain est un aliment à la fois très-léger et très nourrissant, le plus sain de tous ; celui dont on se dégoûte le moins quand il est bien fabriqué, celui peut être qui convient le mieux dans tous les âges et à toutes les constitutions.

Mais, pour qu'il ait toutes les qualités alimentaires, il faut qu'il soit blanc, percé d'une grande quantité de trous à l'intérieur, bien levé et cuit à propos ; ce qu'on ne peut obtenir qu'en faisant le pain avec de la farine de froment, parce qu'il y a dans cette farine une subtance nommée *gluten* qui contribue puissamment au travail de fermentation nécessaire à la fabrication du pain.

Il y a du gluten dans le froment et le seigle, aussi leurs farines sont-elles les plus propres à faire un pain léger et nourrissant. On peut ajouter à ces farines d'autres fécules, telles que celles d'orge, de maïs, de pommes de terre, comme cela se fait dans les campagnes ; seulement on obtient ainsi un pain épais, gras, nourrissant, il est vrai, mais d'une difficile digestion.

On peut s'assurer de la qualité des farines qui sont dans le commerce en constatant la quantité de gluten qu'elles contiennent. Ce moyen a souvent permis de reconnaître que des farines impropres à la panification avaient été ajoutées par la fraude aux farines de froment.

Le pain chaud sortant du four est lourd et indigeste ; il en est de même du pain non suffisamment cuit, lequel est gras et humide. Ce pain se conserve mal et ne tarde pas à se couvrir de moisissures qui non-seulement nuisent à la digestion, mais qui peuvent amener du trouble dans les fonctions de l'estomac et des intestins.

La fécule sert encore à préparer les pâtes, telles que le vermicelle, le macaroni, qu'on fait cuire dans l'eau, le lait ou le bouillon, et qui constituent des aliments très-nourrissants et d'une digestion facile.

La fécule de toutes les graminées et celle des autres végétaux, châtaignes, pommes de terre, etc., peut être employée à faire des potages, des bouillies, qui se digèrent bien et nourrissent de même.

Avec ces fécules on fait toutes sortes de gâteaux fort appréciés des gourmands et recherchés des enfants.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

La *pâtisserie* est la plus mauvaise manière de préparer la fécule, parce qu'on l'associe à des œufs, à de la crème, à des corps gras, souvent de mauvaise qualité. Il résulte de tous ces mélanges, presque toujours mal cuits, des gâteaux lourds et indigestes qui incommodent souvent les enfants malades ou convalescents. J'ai vu fréquemment des rechutes occasionnées par des gâteaux, qui, n'ayant pas été digérés par les petits malades, amenaient des vomissements, de la fièvre, et enfin rappelaient une maladie que l'on avait dû croire terminée. Il ne faudrait jamais donner aux enfants des gâteaux feuilletés ou à la crème, les gâteaux secs sont les seuls qui leur conviennent.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Maintenant que vous savez tout mon frère, laissez-moi pleurer, car je n'avais personne pour me consoler, ni pour me soutenir. Vous ne m'abandonnerez pas? Vous serez mon soutien contre moi-même, car je l'aimais bien, et je sentais que j'avais fait une faute en lui donnant l'espoir de me revoirun jour.

— Je vais lui ôter ses illusions, je vais le voir demain et je découvrirai bien s'il est capable de vous aimer ou de se venger. Ne pleure pas, Claudine, pourquoi ne pas tout me dire depuis le premier jour. Je le connaissais ce Raoul, je savais son ambition capable de lui faire oublier tous ses devoirs ; — crois tu qu'il ne te sacrifiera pas à son désir de devenir le valet du duc d'Albe notre plus cruel ennemi ? Oh ! enfant ne crois pas à l'amour. Je suis volage, gai, mais quand je considère l'amour je ne le vois que comme le complément de toutes les vertus ou de tous les vices. Si tu étais riche héritière d'un comte ou d'un marquis, de Ménancourt t'aimerait pour ce titre, tu n'es que belle et vertueuse, c'est ta beauté et ta vertu qu'il veut flétrir. Un sentiment d'honneur n'est jamais entré dans son cœur ; tu pourrais captiver le cœur par tes charmes, mais il est égoiste. Aime moi Claudine, ai toute confiance en moi, mon amour n'a pas besoin de beauté pour t'aimer, je sacrifierai ma vie pour toi, je donnerai tout mon sang pour t'épargner un malheur, et songe que notre vieux père compte sur nous pour conserver intact et pur le nom des Cromelin.

Merci Martin, merci, je suis plus heureuse maintenant et je

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

me sens tout le courage pour oublier même un ingrat. Merci mon frère. Et ils s'embrassèrent avec toute l'effusion de la jeunesse.

La soirée se passa sans incident. Ils étaient convenus, le frère et la sœur, de ne rien laisser deviner au vieux Cromelin, et ils se tinrent en silence comme d'habitude, se regardant avec des yeux pleins d'espérance et de regret. Leur père était plus sombre que de coutume, et des actes d'impatience qui ne lui étaient pas habituels trahissaient de nouvelles péripéties qui auraient dû arriver à Saint-Quentin dans la soirée.

Jean Cromelin voyait que ses enfants devenaient de plus en plus soucieux sur sa morosité ; il voulut les sortir de cette perplexité.

— Eh bien ! mes enfants, êtes vous toujours contents ? vous Martin on ne vous attendait pas ce soir et toi, ma petite, t'ennuies-tu toujours ? C'est que voyez-vous, je commence à me faire vieux et je crains pour vous deux. Vous me voyez triste et pensif. L'avenir m'inquiète. Voyons Martin quel bruit court-il dans la ville ? Que dit-on du Gouverneur. Es-tu de ses amis ?

— D'un renégat, jamais, mon père.

— Je m'attendais à cette réponse Martin, eh bien, moi je crains. Il y avait du bruit ce soir à Saint-Quentin. On parlait d'arrestations. Le duc d'Albe ne m'a pas pardonné la fuite du comte de Balagny ni la mienne ensuite. Les grands n'oublient jamais les petits quand il s'agit de punir. Pourtant le vieux de Ménancourt, le père du gouverneur m'avait beaucoup d'obligations. Je vais vous raconter cela, vous pourrez le lui reprocher. Nous étions réunis par les mêmes liens, liens de religion et de principes, et partout nous travaillions à la même cause, lui par l'influence de sa noblesse, moi par celle de mon honorabilité. Le soir qu'il fut arrêté dans son château de Ménancourt, je fus averti à mon tour et ne pouvant rien faire pour lui que lui procurer la liberté, nous travaillâmes à cet effet. Nos efforts furent couronnés de succès. Il nous fut facile de corrompre un des gardiens de sa prison; on lui procura des cordes, des échelles, un poignard et il s'évada. Sans argent, mes relations commerciales me permettaient de lui en fournir, et dans ma chambre vous trouverez dans le fond d'un tiroir des lettres de mon correspondant qui le lui remettait.

Il mourut. Jamais je n'avais pu retrouver sa femme et ce n'est qu'en arrivant ici à Saint-Quentin que j'ai vu le jeune Raoul orphelin m'a-t-on dit, mais d'un aspect noble et généreux, qui poursuivait avec quelque espérance la carrière militaire.

— Mon père, que pensez-vous de sa nomination au gouvernement du Catelet ?

— Elle sent le duc d'Albe, et l'agitation commence, mon fils. Dieu veuille que nos malheurs soient finis, je prévois des désastres et je ne sais si j'aurai la force de supporter tous ces mal-

heurs. C'est pour vous, mes enfants, je compte déjà sur toi Martin, et toi Claudine tu es si bonne que la présence d'un ange ne peut que nous porter bonher.

La conversation continua sur ce ton : la crainte de Jean, l'espoir de Martin son courage son espoir dans l'avenir. Claudine ne pensait qu'à son amour et à son devoir. Celui-ci prévalait toujours et disons-le à son louange elle était digne de l'amour de son père et de l'amitié de son frère qui lui avait voué une protection continuelle.

Martin était retourné à Saint-Quentin et voici ce qu'il apprit de son parent cousin de son père.

Le gouverneur du Catelet avait soudoyé quelques agents pour connaître les principaux chefs de la Réforme qui maintenaient dans l'esprit de la population le désir de chasser pour toujours les Espagnols de la contrée. On leur montrait déjà la plus méprisante hostilité en se contentant de ne les considérer comme des ennemis qu'on ne pouvait que souffrir. On avait déjà jeté les soupçons sur Jean Cromelin, mais on craignait des rumeurs, et on voulait se saisir de lui en secret quand il sortirait de la ville pour se rendre chez lui. On pensait ainsi en avoir fini avec les ennemis de l'Etat.

Le fils de Jean Cromelin en savait assez; il écrivit immédiatement à son père.

« Au nom de votre fils ne sortez pas de chez vous avant que » je n'y aille moi même, vous dire le pourquoi.

« Les périls commencent pour moi, les persécutions recom- » mencent pour vous. Du courage et comptez sur votre fils

« Martin. »

Il laissa ce billet chez son cousin pour qu'il le lui remit sans retard, et se rendit au Catelet, plein de sang froid, aux ordres du Gouverneur.

(A suivre). A. L.

LE CHOLERA

Alea jacta est !

En 1873, comme en 65 et 66, le choléra visitera nos villes de France; aujourd'hui comme alors nos administrations seront prises au dépourvu et nos populations seront malheureusement décimés.

Ce que l'administration ne fait pas, il faut que l'initiative individuelle le fasse.

Il faut que chacun soit son propre surveillant, son propre gardien.

Que chacun s'occupe donc de son hygiène.

Voici les conseils que l'expérience, contrôlée par les médecins les plus compétents, permet de donner à tous ceux qui peuvent être menacés.

Premièrement, surveiller le régime ; éviter les fruits en général et les fruits non mûrs en particuliers ; éviter aussi de prendre en grande quantité des boissons aqueuses, se garder des aliments indigestes, éviter, en un mot, tout ce qui peut occasionner à l'estomac un travail trop pénible et aux intestins un trop grand embaras.

Eviter toute cause d'indigestion et de diarrhée.

Malgré les discussions auxquelles le choléra a donné lieu au sein des Académies de Médecine, il est admis comme fait certain que le choléra est généralement précédé de diarrhée.

Cette diarrhée, M. Jules Guérin, qui l'a le mieux observée et le premier fait admettre parmi les prodromes du choléra, l'a justement nommée *prémonitoire*.

Elle est, en effet, un premier avertissement donné au malade et au médecin.

En temps d'épidémie cholérique, il faut donc absolument arrêter aussi promptement que possible toute diarrhée quelque légère qu'elle soit.

Pour la combattre, le bismuth, le laudanum, l'opium, employés ensemble ou séparément, rendent journellement de grands services.

Mais la préparation de bismuth qui réussit le mieux et sans contredit « l'hydrate de bismuth, la crême de bismuth » du docteur Quesneville.

Cette préparation toujours identique, toujours préparée avec un grand soin par M. Quesneville donne les meilleurs et les plus prompts résultats.

On peut l'employer à dose élevée.

Il y a une autre médication que nous avons essayé de vulgariser en 1866, en l'appuyant sur l'expérience clinique.

Elle a rendu des services à Amiens, à Paris, etc., elle en aurait rendu plus encore si elle eût été plus connue.

Nous avons à cette époque, dans le *Mouvement médical*, enregistré les résultats observés par M. Bourneville à Amiens et signalés par M. le procureur Tardieu à Lariboisière, c'est la médication par le Cuaco.

Ce que nous disions alors, nous le répétons aujourd'hui.

Pour combattre la diarrhée les lavements, à l'alcoolé de *Guaco* réussisent mieux que les autres lavements préconisés jusqu'ici.

Pour modifier l'état du sujet à toutes les périodes de la maladie, la tisane de *Guaco* et son élixir, administrés concurrement avec les lavements à l'alcoolé, rendent des services rapides et sérieux.

Nous résumerons dans un prochain numéro les observations recueillies en France et à l'étranger.

Pendant les épidémies, les administrateurs ont sans doute de grands devoirs à remplir, mais les prescriptions de l'autorité n'ont de valeur que lorsque l'individu et la famille se sont soumises aux prescriptions de la science.

Sans doute l'autorité doit veiller à ce que les subsistances livrées au public soient de bonne qualité et réprimer l'harpagonisme spéculant sur la santé publique.

Mais le public doit venir en aide à l'autorité en s'abstenant de consommer tel ou tel aliment qui, sans être malsain par lui-même, se trouve contre indiqué par les circonstances.

Ainsi qu'un fabricant de bière livre au public des quantités considérables de ce liquide mal réussi et remanié tant bien que mal pour le rendre potable, l'autorité n'a pas grand chose à y voir, mais le public doit savoir, en temps de choléra s'abstenir de toute espèce de bière. La meilleure ne vaut rien.

Si en temps ordinaire cette boisson peut rendre des services aux nourrices, il faut leur interdire en temps de choléra. Elles doivent s'en abstenir.

La boisson qui convient le mieux durant ses épidémies, c'est sans contredit, le vins pris modérément, additionné d'eau.

Ce qui convient encore, ainsi que l'a répété si souvent M. le professeur Bouchardat, c'est le café léger.

L'eau, par le seul fait qu'elle a été chauffée jusqu'à l'ébulition, qu'elle a été filtrée à travers du marc de café, a perdu toutes les propriétés malsaines qu'elle pouvait avoir et acquis les propriétés toniques nécessaires pour combattre le germe épidémique du moment.

Les vêtements aussi doivent être l'objet de soins spéciaux.

Il faut se couvrir modérément, afin d'éviter les sueurs trop abondantes, cause d'affaiblissement, et de refroidissement, qui ralentissant les fonctions de la peau, peuvent surexciter les fonctions intestinales.

Les soins de propreté sont recommaddés en ces circonstances plus que jamais.

Les lotions froides, très rapidement faites sur tout le corps avec une grosse éponge, les douches méthodiquement administrées, sont un excellent préservatif du choléra.

Elles entretiennent à l'état normal toutes les fonctions de digestion, de circulation, de calorification et d'assimilation, etc.

Elles maintiennent donc l'organisme dans les meilleures conditions possibles pour résister aux atteintes du fléau.

Les doses auxquelles le guaco a été employé à Amiens, à Lariboisière, pour ne parler que de ces expériences là sont les suivantes :

Contre la diarrhée :

Alcooléde Guaco.	1 partie.
Eau commune.	5 parties.

En lavements.

(3 ou 4 fois par jour.)

Contre la soif :

Guaco concassé	15 grammes.
Eau commune	1 litre.

faire bouillir pendant une demie-heure, et prendre par demi-tasses toutes les vingt minutes.

On prépare encore de la manière suivante une potion à « l'élixir de Guaco » que les malades gardent presque toujours, lorsque les autres boissons sont rejetés en vomissements.

Infusion de menthe ou eau commune	1 tasse.
Elixir de Guaco	1 petit verre à liqueur.

Ainsi comme nous l'avons dit ailleurs, les préparations du guaco sont conservées par les malades mieux que toutes les autres substances préconisées et employées jusqu'ici. Et cela, pendant la période des vomissements et du flux intestinal le plus incoercible.

N. Pascal.

(Le Mouvement Médical.)

EXTRAIT

d'un rapport sur les cours d'enseignement spécial du Lycée de Saint-Quentin, par M. Henri Malézieux.

Nos lecteurs liront avec intérêt les principaux passages d'un rapport sur les cours d'enseignement spécial de notre Lycée, fait au Conseil de perfectionnement par M. Henri Malézieux, secrétaire du Conseil, à la suite des examens de fin d'année.

Après avoir rappelé que les Commissions choisies par le Conseil de perfectionnement pour faire les examens de fin d'année sont au nombre de quatre: celle des lettres, celle des sciences, celle des travaux graphiques et du dessin d'imitation, et celle des langues vivantes, et que son rapport n'est que le résumé des appréciations de chacune de ces commissions, M. le Secrétaire continue ainsi :

C'est avec une sincère satisfaction que nous pouvons constater d'abord que la prospérité, si remarquable de l'Enseignement spécial dans notre Lycée, s'affermit et tend, chaque année, à se développer davantage. Dans le courant de l'exercice 1872-1873, le total des élèves s'est élevé jusqu'au nombre de 152, savoir : 63 pensionnaires, 8 demi-pensionnaires et 71 externes. Une conséquence importante de cette

prospérité continue, c'est que la population des classes supérieures s'élève graduellement ; la 4e année, qui ne comprenait que 6 élèves, au mois de juillet 1872, en a compté 10 en 1873 ; et le nombre des jeunes gens qui suivent le cours de la 3e année est monté de 15 à 22.

L'importance, que la nouvelle loi militaire attache au diplôme de fin d'études, pourra avoir aussi, sous ce rapport, une heureuse influence, en décidant un plus grand nombre de familles à maintenir leurs enfants dans les classes jusqu'à ce qu'ils soient capables d'obtenir le diplôme qui leur permettra de contracter un engagement volontaire d'un an.

Dans notre précédent rapport, nous avons exprimé le regret d'avoir constaté que l'emplacement était devenu insuffisant pour contenir toute la jeune population qui fréquente notre Lycée. Cette année, des travaux importants ont été entrepris pour remédier à cet inconvénient; les subventions nécessaires à l'agrandissement des salles de Physique et de Chimie ont été accordées par le Ministère ; ainsi que celles demandées pour la construction d'un nouveau laboratoire où les élèves, sous la surveillance de leur professeur, sont admis à monter les appareils et à exécuter eux-mêmes les manipulations du cours. Peu d'établissements en province ont à leur disposition une salle aussi spacieuse et aussi bien ordonnée pour ce genre d'études, que celle que possède actuellement notre Lycée.

. . . .

Comme les années précédentes, les exercices d'arpentage et de nivellement ont habitué les élèves à se servir des instruments, et à mettre en pratique les connaissances théoriques qu'ils ont acquises dans leurs cours. La visite des principales usines de la ville et des environs, faite sous la direction de M. Cailleux, les a familiarisés avec les grandes industries de notre localité. Nous ne saurions trop approuver ces excursions qui sont aussi utiles qu'agréables aux élèves.

. . . .

D'après l'ensemble des observations générales que nous venons de présenter sur l'organisation et la marche de l'enseignement, il est facile de prévoir que les progrès des élèves doivent donner satisfaction à leurs maîtres et à leurs familles. Aussi dans les examens et les concours, les succès sont nombreux, et ils méritent, dans ce rapport, une mention spéciale. Mais ils ne datent pas seulement de cette année. Il commence à être de tradition que les élèves de l'Enseignement spécial du Lycée de Saint-Quentin soutiennent avec distinction ces luttes pacifiques où les meilleurs élèves de tous les lycées et colléges se disputent les prix accordés à l'intelligence et au travail. Sans remonter bien haut dans les Annales des concours, nous croyons pouvoir rappeler les brillants succès remportés par l'élève Rouelle qui, après avoir obtenu son diplôme de fin d'études, est entré dans la classe de mathématiques élémentaires, a été reçu bachelier ès-sciences avec la mention « bien, » a mérité le 1er accessit en mathématiques au concours, et qui occupe maintenant la tête de la classe de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis. L'exemple donné par cet élève n'a pas été perdu pour ses jeunes camarades. Deux de nos lauréats de l'année dernière, MM. Henet et Fouquoire, ont suivi avec succès cette année la classe de mathématiques élémentaires; le premier a obtenu dans le dernier concours académique le 2e accessit en mathématiques, M. Fouquoire a mérité dans le même concours deux nominations, l'une en mathématiques, l'autre en géographie. Ces deux élèves ont été appelés à prendre part au concours général entre les lycées et colléges des départements, honneur qui n'est accordé qu'aux élèves ayant obtenu l'une des quatre premières places dans l'une des facultés du concours académique.

Deux autres élèves des classes supérieures de l'Enseignement spécial ont également partagé cet honneur ; ce sont le jeune Pinguet qui a obtenu, au concours académique, le 2e prix en histoire et morale; et le jeune Portail qui a remporté le 5e accessit en mathématiques, et

le 2e accessit en sciences physiques. Ce dernier candidat, qui est un de nos plus brillants sujets, pouvait même espérer un succès plus marqué dans le concours académique; ce qui le prouve, c'est que, dans le concours général, il a distancé tous les concurrents de l'Académie de Douai, et qu'il a remporté le 3e accessit en physique et chimie.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. Par décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, la ville de Soissons est désignée pour être le siége du Concours régional agricole qui aura lieu en 1874, entre les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine.

.·. Nous trouvons dans le *Pilote de la Somme*, journal d'Abbeville, le récit suivant d'un acte de dévouement auquel a pris part un de nos jeunes concitoyens, M. Charles Lecompte, élève de l'Ecole centrale de Paris :

Le samedi 23 août, à 6 heures du soir, une jeune Parisienne aux bains de Cayeux, avait eu l'imprudence de vouloir se baigner à mer basse dans le courant de la Somme sans être accompagnée d'un guide baigneur bien au courant de la marée et du fond, s'est trouvée entraînée par le courant très rapide en cet endroit ; elle avait déjà plusieurs fois disparu lorsque trois personnes se sont jetées à l'eau pour la secourir et sont parvenues non sans peine à la ramener sur le sable ; elle avait perdu connaissance, mais des soins empressés l'ont rappelée à la vie.

Un jeune homme qui se baignait près d'elle n'a pas été aussi heureux, le jeune Bayle Emile, âgé de 19 ans, demeurant à Cayeux, chez son père qui tient l'hôtel du Commerce, ne pouvant vaincre l'élément contre lequel il luttait, a disparu ; son corps n'est pas encore retrouvé.

On peut s'imaginer de la douleur poignante de cette famille, nouvellement établie à Cayeux, ei qui perd aussi malheureusement l'objet de ses plus chères affections.

Les sauveteurs sont les sieurs Lecompte Charles, étudiant, élève de l'Ecole centrale de Paris, âgé de 23 ans, natif de Saint-Quentin (Aisne), aux bains de mer de Cayeux ;

Boyard Jacques-François, marin, âgé de 37 ans, demeurant à Cayeux, qui a déjà participé à d'autres sauvetages ;

Ternisien Charles, maître baigneur, âgé de 32 ans, demeurant à Cayeux.

Un grand nombre d'habitants et d'étrangers sont accourus sur la plage dans l'espoir de se rendre utiles ; plusieurs se sont jetés à l'eau pour aider au transport de la jeune fille.

.·. Une femme du quartier de la Roquette vient de mettre au monde un phoque.

Ce phoque n'est pas un canard. Il a été constaté, comme on va le voir, par le chirurgien en chef de la Maternité et par le commissaire de police du quartier.

La jeune femme est primipare ; elle est âgée de dix-neuf ans, bien conformée et d'un extérieur agréable ; c'est une journalière ; elle est accouchée avant-hier.

L'enfant a l'aspect d'un phoque et aussi celui d'un énorme batracien. Il est venu à terme. La tête a la forme de celle d'une grenouille ; les yeux et la bouche sont sur le sommet du crâne ; les yeux saillants en boules de loto.

Une couronne de cheveux se montre à la place du cou.

Les mains ont la forme des nageoires des poissons.

L'un des pieds a quatre doigts palmés, l'autre sept doigts.
Le monstre a vécu près d'un quart d'heure.
M. le docteur Tarnier, professeur à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital de la Maternité, qui procédait aux constatations, en présence du commissaire de police du quartier de la Roquette et d'un autre médecin, a emporté le phénomène, dont on n'a pu déterminer le sexe, afin d'en faire le sujet d'études sérieuses.
Le professeur considère ce cas de tératologie comme l'un des plus curieux dont fassent mention nos annales médicales. FAUST.

NOUVELLES

.·. On annonce la mort du baron de Werther, un des plus savants orientalistes de France.
.·. De nombreux émigrants alsaciens sont passés hier par Paris, se dirigeant sur le Havre.
.·. La petite planète découverte dernièrement (la 126e), a été nommée *Liberatrix*, en l'honneur de la libération du territoire.
.·. M. Batbie vient de lancer une circulaire annonçant la distribution, à toutes les écoles primaires, de cartes, globes, livres et autres objets nécessaires à l'enseignement de la géographie.
.·. Un violent orage a éclaté dans le Dauphinois. Il avait les caractères d'un véritable cyclone et a causé de nombreux dégâts.
.·. M. le ministre du commerce est vivement sollicité de prendre l'initiative vis-à-vis des préfets, pour les engager à rétablir officiellement, dans leurs départements, la taxe municipale du pain.
La *Patrie* dit que le ministre paraît disposé à généraliser cette mesure.
.·. Lundi, à 7 heures 1/2 du matin, on a constaté le suicide par strangulation du nommé Manteau Louis-Célestin, âgé de 57 ans ; ce malheureux, contre lequel une accusation de vol avait été portée, s'était pendu dans sa mansarde qu'il habite, rue d'Amerval, n° 5.
.·. ORIGNY-EN-THIÉRACHE. — Nous apprenons qu'un bureau télégraphique est ouvert en cette localité.
.·. BOHAIN. — Un *Pélerinage à Notre-Dame des Sept Douleurs*, aura lieu à Prémont, canton de Bohain, le dimanche 28 septembre.
.·. La fréquence et le redoublement des incendies dans les départements ont éveillé la sollicitude toute particulière du gouvernement.
Des rapports spéciaux ont été demandés aux autorités préfectorales, et, en vue de la surveillance à exercer, de nouveaux ordres ont été transmis aux colonels commandant les légions de gendarmerie départementale.
.·. Les examens définitifs pour le titre d'officier de santé ont eu lieu à l'école de Lille, le 10 et le 11 septembre ; 13 candidats se sont présentés : 5 ont obtenu le diplôme.
.·. Les examens pour le titre de pharmacien de 2e classe auront lieu à Lille, le 24 octobre prochain, à huit heures du matin.
.·. Plusieurs journaux ont annoncé que des modifications importantes venaient d'être introduites dans le service des lettres chargées, dans lesquelles on pourrait envoyer jusqu'à concurrence de 10,000 fr.
Informations prises à l'administration des postes, le *Petit Journal* affirme que rien n'a été changé dans ce service. Les lettres ne pourront renfermer que 2,000 fr. au maximum, et devront toujours être cachetées à la cire rouge, comme l'exige le règlement.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 39. 28 Septembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. LOUIS-JEAN-CHARLES DURTUBIE

Ancien général d'artillerie.

M. Louis-Jean-Charles Durtubie, né à Servais, près La Fère, en 1730, appartenait à l'une de ces anciennes familles qui suivirent la fortune d'Henri IV, et qui, du pied des Pyrénées, vinrent s'établir au milieu de la France.

Entré au service militaire en 1745 comme surnuméraire d'artillerie, il parcourut successivement tous les grades, et fut promu à celui de général de brigade le 8 mars 1793. Ses états de services constatent qu'il fit cinq campagnes, qu'il s'est trouvé à trois siéges et qu'il fut blessé au siége de Mahon.

L'une des circonstances de sa vie qu'il aimait le plus a se

rappeler, c'était d'avoir eu parmi les braves qui furent sous ses ordres, le jeune héros qui devait un jour devenir empereur sous le nom de Napoléon Ier.

M. Durtubie commandait en chef à La Fère au commencement des troubles de la Révolution. Il parvint, par sa fermeté et son esprit conciliant à préserver les établissements militaires de cette place, et à contenir les turbulents dans le devoir. —

Admis à la retraite en 1800, il accepta les fonctions de Maire de cette ville de La Fère qu'il avait sauvé dans des temps moins heureux. — Il tourna alors de ce côté toute son activité. —

Il se signala parmi les magistrats qui témoignèrent le plus de zèle pour le rétablissement du culte catholique, et il dota la ville de belles promenades et d'un vaste cimetière.

On admirait sa sagacité, sa finesse d'esprit, sa rare mémoire et surtout sa constante aménité.

Il mourut le 16 janvier 1800, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu.

Ars. Leduc.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE

(Cabinet de M. A. Toffin, notaire à Rohan.)

LETTRES-PATENTES

Portant confirmation de l'échange fait entre Sa Majesté et les ancêtres de M. le Prince de Condé de la Terre souveraine de Château-Renaud, avec la Terre et Comté de Ribemont, portant union de ladite Terre de Ribemont et de la Justice en dépendante au Duché de Guise, régistrées au Parlement par Arrêt du 12 Août 1766.

(SUITE ET FIN.)

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT

du douze Août 1766.

Vu par la Cour des Lettres-Patentes du Roi données à Versailles au mois de Décembre 1764, signées LOUIS, et plus bas par le Roi, Phelypeaux, visa LOUIS, et scellées du grand Sceau de cire verte, en lacs et soie rouge et verte, obtenues par Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang ; par lesquelles, pour les causes y contenues, ledit Seigneur Roi a ordonné que le Contrat d'acquisition fait par le Roi Louis XIII, le 10 Mars 1629, de Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conti, à titre d'échange des Terres Souveraines de Château-Renaud, Linchamps,

Mosson, Latour, de Glaire, et autres, situées au-delà et en-déçà de la rivière de Meuse ; ensemble le Contrat de délaissement fait par le feu Roi Louis XIV, le 2 Mai 1646, aux représentants de ladite Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conti, audit titre d'échange, entr'autres objets, de la Seigneurie de Ribemont, avec les droits d'annuel, de résignations et vacations des Officiers dudit Siége y établi, et faculté de la posséder par eux, leurs hoirs et ayans cause, en toute propriété, comme étant une échange de Terre à Terre, et être unie et incorporée au Duché de Guise, pour ne former qu'un même Fief avec toute Justice, Haute, Moyenne et Basse, laquelle seroit dorénavant exercée en leurs noms, comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale, à la charge de rembourser les Officiers dudit Siége de Ribemont, qui auroient résigné leurs Offices, et les veuves et héritiers de ceux qui auroient payé l'annuel, sortiront leur plein et entier effet ; veut ledit Seigneur Roi et lui plait que lesdits deux Contrats soient exécutés selon leur forme et teneur, et en conséquence que ladite Terre et Seigneurie de Ribemont, ses appartenances et dépendances, demeureront unies et incorporées à perpétuité au Duché de Guise, avec toute Justice, Haute, Moyenne et Basse, y appartenant, qui y demeurera aussi unie et incorporée, pour être exercée conjointement avec celle dudit Duché de Guise, au nom dudit Louis-Joseph de Bourbon, Prince de CONDÉ, et de ses successeurs et ayans cause, par les Officiers qui seront par eux pourvus, comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale, après toutes fois que les Officiers dudit Siége de Ribemont, qui ont titre et possession pour exercer lesdites Justices au nom du Roi, auront été dédommagés par ledit Joseph de Bourbon, Prince de Condé ; veut en outre, ledit Seigneur Roi, et ordonne que les appels des Justices inférieures, ci-devant ressortissantes au Bailliage de Ribemont, soient portées au Bailliage Ducal de Guise, soit aux cas de l'Ordonnance, soit aux cas Présidiaux, et ensuite nuement en la Cour, fors et excepté les cas Royaux, dont la connoissance appartiendra aux Juges qu'il plaira audit Seigneur Roi d'établir à cet effet, etc., ainsi qu'il est plus au long contenu esdites Lettres-Patentes à la Cour adressantes ; vu ensemble une expédition collationnée et attachée sous le contre-scel desdites Lettres-Patent s dudit Contrat d'échange du 10 Mars 1629, passé devant Richer et son Confrère, Notaires au Châtelet de Paris, entre les Commissaires à ce nommés par ledit Seigneur Roi et ladite Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conti, les Lettres de Ratification dudit Contrat, données à Paris le 31 Décembre 1629, signées LOUIS, et plus bas par le ROI, LOMENIL ; registrées en notredite Cour les 15 Mars 1630 et 7 Février 1632, pour être

exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que les Officiers exerceroient la Justice sous le nom dudit Seigneur Roi ; le Contrat passé devant Marion et son Confrère, Notaires au Châtelet de Paris, le 2 Mai 1646, entre les Commissaires du Roi, députés à cet effet d'une part, et Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Charles de Lorraine, Duc de Guise, au nom et comme Tutrice de Louis de Lorraine, Duc de Joyeuse, Roger de Lorraine et Marie de Lorraine, enfans majeurs et mineurs dudit défunt Duc de Guise ; Henri de Lorraine, Duc de Guise, fils aîné et principal héritier dudit défunt Duc de Guise son père, et Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, tous héritiers de défunte Catherine de Clèves, Duchesse Douairière de Guise, leur mère, laquelle étoit aussi mère et héritière de ladite Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de Conti, d'autre part ; par lequel appert entr'autres dispositions que ledit Seigneur Roi auroit baillé, cédé, quitté, délaissé et transporté auxdits représentans l'héritière de ladite Princesse de Conti, la Terre et Seigneurie de Ribemont, consistante en toute Justice, Haute, Moyenne et Basse, Ville, Château, Bourgs et Villages, cens, rentes, revenus, droits et devoirs Seigneuriaux, nominations et présentations aux Bénéfices vassaux, Fiefs et arrière-Fiefs, amendes et confiscations déhérances, bâtardises, héritages, droits de pêche, étangs, moulins, prés et pâtis, greffe et petits sceaux, four et pressoir bannaux, peage par eau et par terre, travers, barrage, talonnage et autres domaines, meubles et immeubles, montant en revenu à la somme de 2126 liv. 12 sols 6 deniers, compris le droit annuel, résignations et vacations des Offices dépendans des Siéges dudit Ribemont, à la charge de relever à l'avenir dudit Seigneur Roi, ainsi que le Duché de Guise, à cause de son Château du Louvre, a une seule foi et hommage, sans que les Officiers du Bailliage de Vermandois puissent dès-lors en avant en prendre aucune connoissance, à l'effet de quoi ledit Duché de Guise et Seigneurie de Ribemont et dépendances seront jointes, unies et incorporées ensemble par un même Fief mouvans dudit Seigneur Roi sous le titre de Duché de Guise, pour, par lesdits cessionnaires, leurs successeurs et ayans cause, faire et disposer de ladite Seigneurie de Ribemont et dépendances, cédés à toujours incommutablement en tous droits de propriété, comme d'un échange de Terre à Terre, en toute Justice, Haute, Moyenne et Basse, qui seroit à l'avenir exercée en leurs noms, comme Justice Seigneuriale et Patrimoniale, avec les mêmes honneurs, dignités et droits qui appartiennent au Roi fut icelle ; ensemble des droits, châteaux, maisons, bâtimens, et édifices, nominations et présentations aux Bénéfices vassaux, et droits Seigneuriaux casuels, hommages de Fiefs et arrière-Fiefs, héritages, bois,

droits de pêche, étangs, prés, pâtis, amendes, greffes, fours et pressoirs bannaux, et autres droits spécifiés, à la charge de ne pouvoir établir aucuns Officiers dans ladite Justice de Ribemont, tant et si longuement que vivroient les Officiers qui lors exerçoient, lesquels jouiroient de leursdits Offices leur vie durante, sans pouvoir en être dépossédés, si ce n'étoit de leur consentement, et en leur payant de gré-à-gré le prix de leurs Offices, que lesdits Officiers pourroient conserver à leurs veuves et héritiers, en continuant par eux de payer le droit annuel ainsi qu'il étoit accoutumé, tant et si longuement que ledit droit seroit continué par le Roi aux autres Officiers de son Royaume, et à la charge que lorsque lesdits Officiers viendroient à décéder ou résigner leurs Offices, leurs Cessionnaires pourroient y pourvoir telles personnes capables que bon leur sembleroit, en payant auxdits Officiers qui auroient résigné, et aux veuves et héritiers de ceux qui seroient décédés, et qui auroient continué le payement du droit annuel, la juste valeur desdits Offices, eu égard au prix courant du temps auquel lesdits Officiers viendroient à décéder ou auroient résigné, et arrivant faute desdits Officiers, sans payer ledit droit annuel, lesdits Offices appartiendroient auxdits Cessionnaires, leurs successeurs et ayans cause, pour en disposer par eux, ainsi que bon leur sembleroient : autres Lettres-Patentes portant ratification dudit Contrat de délaissement données à Paris le 14 Mars 1647, signées Louis, et sur le repli, par le Roi, la Reine Régente, sa mère présente, de Guenegaud, registrées en la Cour, le 12 Avril 1650, pour être exécutées selon leur forme et teneur, fors et excepté seulement que les Officiers des Terres données par ledit Seigneur Roi exerceroient les Justices d'icelles sous le nom dudit Seigneur Roi, conformément à l'Arrêt du 7 Février 1632 ; autres Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 30 Juillet 1766, signées Louis, et plus bas par le Roi, Phelypeaux, et scellées du grand Sceau de cire jaune, obtenues par ledit Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, par lesquelles, pour les causes y contenues, le Seigneur Roi a mandé à la Cour, que sans s'arrêter à la surannation desdites Lettres-Patentes du mois de Décembre 1764, qu'il entend ne pouvoir nuire ni préjudicier à l'Impétrant, et dont il le relève, ait à procéder à leur enregistrement, et du contenu en icelle, faire jouir et user l'Impétrant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement, et nonobstant toutes choses à ce contraires, etc., ainsi qu'il est plus au long contenu esdites Lettres-Patentes à la Cour adressantes; vû aussi la Requête présentée à la Cour par ledit Impétrant, enfin d'enregistrement desdites Lettres-Patentes du mois de Décembre 1764, et 30 Juillet 1766, les conclusions du Pro-

cureur Général du Roi; sur le tout oui le rapport de Me Léonard de Sahuguet, Conseiller, et tout considéré: LA COUR ordonne que lesdites Lettres-Patentes du mois de Décembre 1764, et du 30 Juillet 1766, seront enregistrées au Greffe de la Cour, pour jouir par l'Impétrant de l'effet et contenu en icelles, et être exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que les appellations des Sentences qui seront rendues au Siége Ducal de Guise, ressortiront en la Cour; comme aussi à la charge que les cas Royaux seront portés devant les Juges qui en doivent connoître en première instance, soit au Civil, soit au Criminel, et par appel en la Cour. Fait en Parlement, le douze Août mil sept cent soixante-six. Collationné. *Signés,* CHEVILLE et DUFRANC.

LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT
ET M. DUPANLOUP.

Le rapport de M. l'évêque d'Orléans ne tient pas moins de neuf colonnes du *Journal officiel;* c'est un document d'une lecture laborieuse, que nous nous bornerons à analyser rapidement, car il n'aboutit à aucune conclusion définitive.

M. Dupanloup, d'accord en ce point avec tous les esprits éclairés qui suivent de près les questions d'enseignement, commence par établir que le baccalauréat actuel n'est guère « qu'un assemblage hâtif et confus de notions mnémotechniques. » Les programmes sont chargés outre mesure et l'instruction perd nécessairement en profondeur et en solidité ce qu'elle semble gagner en superficie. Le diplôme du baccalauréat étant exigé pour la plupart des carrières, on y sacrifie tout, même les études. C'est ainsi qu'un bon tiers des candidats arrivent à l'examen sans avoir fait leur philosophie, et ceux-là mêmes qui la font s'en tirent mal le plus souvent, écrasés qu'ils sont par les matières encyclopédiques du programme.

Il est difficile de ne pas faire observer à ce propos que la circulaire de M. Jules Simon avait précisément pour but de parer à ces inconvénients en diminuant l'importance accordée à certains exercices dont l'utilité pouvait être contestée. Comment M. Dupanloup, qui voit le mal, a-t-il pu combattre le remède avec une hostilité systématique? La circulaire du 27 septembre 1871 visait principalement à alléger les programmes d'études, à sacrifier des exercices surannés au profit de notions pratiques, telles que les langues vivantes et la géographie, qui doivent être enseignées aujourd'hui dès les classes élémentaires. De toute façon, quand on étudie ce problème compliqué, on est ramené à cette question inévitable : Comment, si l'on ne veut consentir à aucun sacrifice,

trouver la place et le temps pour de si nombreuses études ? M. Jules Simon, dans sa réforme libérale, avait tenu compte de cette nécessité absolue de sacrifier les exercices les moins importants. Il faudra bien, un jour ou l'autre, en venir là.

Le projet du décret du ministre de l'instruction publique a ce double mérite : 1° d'alléger l'examen du baccalauréat en le séparant en deux épreuves ; 2° de dégager de la préoccupation des lettres et de l'histoire les études et l'examen de la philosophie et des sciences. Ce décret a été sollicité par les facultés de province ; il a été adopté à l'unanimité moins une voix par le comité consultatif de l'instruction publique, et enfin les proviseurs des lycées de Paris, ainsi que les professeurs de philosophie, l'ont, dans une réunion générale, unanimement approuvé.

Cependant quelques difficultés pratiques ont été signalées dans le sein de la commission. On a fait remarquer 1° qu'il y aurait, dans l'application du nouveau décret, pour les professeurs de facultés chargés de l'examen des candidats, double peine et moins d'avantages ; 2° que dans le système du décret, on pourra être bachelier ès-sciences à l'âge de seize ans, tandis qu'on ne pourra être bachelier ès-lettres qu'à dix-sept ans. Il en résultera que, pour gagner une année, les jeunes gens se précipiteront vers le baccalauréat ès-sciences et déserteront de plus en plus la rhétorique et la philosophie que l'on veut relever ; 3° que ce système retarde d'un an l'entrée dans les écoles du gouvernement ; 4° que, notamment pour l'Ecole polytechnique, la limite d'âge inférieure est de seize ans. Or, il importe que les candidats, qui sont en mesure d'être reçus à cet âge, entrent à l'Ecole sans retard, sans être arrêtés par des règlements nouveaux.

M. l'évêque d'Orléans n'a pas jugé que ces objections fussent insurmontables. Il s'est efforcé de les réfuter une à une ; mais il a déclaré cependant que ses collègues de la commission ont éprouvé le besoin d'appeler sur la solution de ces difficultés l'attention et les lumières du conseil supérieur.

Les seuls points sur lesquels la commission paraît s'être définitivement prononcée, concernent le programme des sciences et le programme d'histoire. Il faudrait diminuer le programme des sciences et ne pas étendre indéfiniment le programme d'histoire. Nous ne pouvons qu'enregistrer cette proposition en attendant que le moment soit venu d'en examiner la valeur et l'opportunité.

La commission insiste, en outre, sur la nécessité de faire disparaître un abus dont les conséquences ont été jusqu'ici désastreuses pour les bonnes études. Il existe, en effet, dans certains lycées et colléges, des cours ou des classes qui comptent jusqu'à 40, 50 et même 60 et 80 élèves confiés à la

direction et à la surveillance d'un seul professeur. « Aussi qu'arrive-t-il le plus souvent ? Le professeur est écrasé de travail : la moitié, les trois quarts des élèves échappent à toute direction véritable, à tout sérieux contrôle : il n'y a d'exception que pour un petit nombre d'élèves laborieux et privilégiés. A ce mal, il y a deux remèdes. Il faudrait d'abord poser en règle qu'un professeur n'aura jamais plus de vingt-cinq élèves dans les classes de grammaire, et plus de trente ou quarante dans les classes élevées. Dès qu'une classe dépasse ce chiffre, il faut la dédoubler et lui donner deux professeurs, et plus encore, s'il y a lieu, comme cela peut arriver dans les grands colléges, qui comptent pour une seule classe jusqu'à cent cinquante élèves. Ce qui importe en second lieu, c'est de maintenir avec une vigueur inflexible le niveau des examens de passage d'une classe à une autre, et cela pour toutes les classes sans exception. Et pour faire de cet examen une épreuve sérieuse, pour rendre cette sanction puissante et efficace, il faut y mettre le contrôle de la publicité, en permettant, comme en Allemagne, aux parents des élèves et à des personnes notables, de contrôler les examens. »

Le rapport déclare en terminant que pour préparer en pleine connaissance de cause la solution des difficultés qui se sont présentées et qu'il importe de résoudre, la commission a proposé l'ajournement de sa décision. La lettre du ministre de l'instruction publique convie aujourd'hui toutes les facultés de France à délibérer sur ce projet de réforme. C'est une enquête sérieuse dont le conseil supérieur devra connaître les résultats à l'ouverture de la deuxième session, c'est-à-dire le 10 novembre prochain.

HYGIÈNE. (1)

DU PAIN *(suite.)*

Nous avons dit que les *pommes de terre* et les *châtaignes* contenaient beaucoup de fécule ; on en extrait, en effet, une très grande quantité de la pomme de terre, laquelle peut être employée utilement à tous les usages ordinaires de la fécule. On a essayé de faire du pain avec la fécule seule de pomme de terre, mais on y réussit mieux en y ajoutant de la farine de froment.

La pomme de terre est un des aliments les plus précieux que fournisse le règne végétal : très nourrissante et très facile à digérer, elle convient à presque tous les estomacs.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

La châtaigne est un aliment sain et qui nourrit beaucoup; vous savez sans doute que les Limousins en font la base de leur alimentation.

Après la famille des graminées, le groupe de plantes le plus utile à l'homme, par ses qualités alimentaires, est celui auquel on a donné le nom de *famille des légumineuses*. C'est là que se trouvent le pois, la fève, le haricot, la lentille. Ces aliments agissent différemment, selon qu'ils sont frais ou secs et parvenus à leur maturité. A leur état frais, ces légumes contiennent beaucoup d'eau, du sucre et très peu de fécule; ils nourrissent peu, mais leur tissu tendre les rend faciles à digérer. Quand ils sont secs, ils sont plus nourrissants, mais d'une digestion difficile; ils conviennent aux estomacs robustes et bien constitués. On y trouve alors, comme dans les grains des graminées, une grande quantité de fécule, qui détermine, pendant la digestion, la formation de gaz dont la présence dans les intestins donne souvent lieu à des coliques. Mis en purée ou privés de leur enveloppe, ces légumes se digèrent beaucoup mieux.

L'artichaut cuit, la betterave, le navet, la carotte, l'asperge, la laitue et la chicorée cuites, le chou-fleur, les salsifis, les haricots verts et les petits pois verts, etc., peuvent être considérés comme des aliments adoucissants, légers, de facile digestion, nourrissants quand ils sont associés au pain ou aux viandes. Les choux sont assez nourrissants, mais ils se digèrent difficilement; il faut en manger peu, les bien mâcher et les assaisonner avec du sel et du poivre, pour aider au travail de la digestion.

La plupart des végétaux, quand on les mange crus ou en salade, se digèrent mal.

Les champignons qui croissent spontanément dans les prairies et les bois sont, dans certaines contrées de l'Europe, employés à l'alimentation de l'homme. En France, on en fait un usage plus modéré, et on ne s'en sert guère que comme assaisonnement. Cependant, quelques personnes en mangent avec grand plaisir et les recherchent avec empressement dans leurs promenades à la campagne.

Le champignon est un aliment difficile à digérer, mais très nourrissant; malheureusement ce genre d'alimentation n'est pas sans présenter de graves dangers. En effet, un grand nombre de champignons contiennent un principe vénéneux, et, chaque année, les journaux annoncent la mort de personnes qui ont mangé des champignons recueillis dans les bois, et qu'elles connaissaient mal.

Il m'est presque impossible de vous donner ici des moyens sûrs de reconnaître toujours et facilement les champignons vénéneux de ceux qui ne le sont pas. Pour prévenir les accidents qui résulteraient de leur usage inconsidéré, l'autorité

ne laisse arriver sur les marchés que les champignons de couche et la morille, espèces qui ne présentent aucun danger.

Le meilleur conseil que je puisse vous donner à ce sujet, c'est de n'employer que les champignons dont la vente est permise, et de vous priver de tous les champignons trouvés dans les bois.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA FILIATION ET DE LA PUISSANCE PATERNELLE.

§ 3. Droits des père et mère sur la personne de leur enfant.

Un premier droit du père sur la personne de son enfant, c'est que l'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père. (C. civ., art. 374.) Il est hors de doute que l'enfant ne peut quitter non plus, sans la permission de son père, le collége, la maison d'apprentissage ou l'endroit quelconque choisi par le père pour son éducation. Si l'enfant se le permettait, le père aurait le droit de le faire ramener de force en remettant à la gendarmerie un ordre du président du tribunal, et sans qu'il soit besoin d'un jugement. — Ce droit passe à la mère, après la dissolution du mariage.

Un second droit des père et mère, c'est le droit de correction. Tant qu'il ne s'exerce que dans les cas ordinaires d'insubordination, il n'est pas réglé et n'avait pas besoin de l'être par la loi. Il appartient incontestablement au père et à la mère, sous la condition de ne point exercer envers l'enfant des violences ou mauvais traitements qui mettraient sa vie ou sa santé en péril.

Pour le cas où la conduite de l'enfant donne des sujets de mécontentement très-graves, la loi admet comme moyen de correction la détention dans les prisons ordinaires. Ce moyen de correction est soumis à des règles diverses, suivant que l'enfant a plus ou moins de seize ans, qu'il exerce ou n'exerce pas un état, qu'il a ou n'a pas de biens personnels, que le droit de correction est exercé par le père non remarié ou par le père remarié, ou par la mère survivante. (C. civ. art. 375 et suiv.) — Ni la mère, lorsqu'elle est survivante et remariée, ni son mari, beau-père de l'enfant, ne peuvent le faire détenir.

§ Droits des père et mère sur les biens de leur enfant.

Le père, durant le mariage, et après la dissolution du mariage, le survivant des père et mère, ont la jouissance des

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

biens de leurs enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, ou jusqu'à l'émancipation qui pourrait avoir lieu avant l'âge de dix-huit ans. (C. civ. art. 384.)

Les charges de cette jouissance sont, d'après l'article 385 du Code civil :

1° Celles auxquelles sont tenus les usufruitiers, c'est-à-dire, celles de faire inventaire à leur entrée en jouissance, d'entretenir les biens et d'en jouir en bon père de famille ;

2° La nourriture, l'entretien et l'éducation des enfants selon leur fortune. Ainsi, l'enfant qui a des biens personnels, et dont le père est peu à l'aise, a droit à une éducation conforme à la condition que sa propre fortune lui réserve ;

3° Le payement des arrérages ou intérêts des capitaux. La loi entend-elle parler des intérêts échus même avant la jouissance légale, ou seulement des intérêts échus depuis cette jouissance ? Cette question est controversée ;

4° *Les frais funéraires et ceux de dernière maladie.* Cette partie de l'article 385 est encore plus obscure que la précédente. S'agit-il des frais funéraires et de dernière maladie de la personne à qui l'enfant a succédé ou des frais funéraires et de la dernière maladie de l'enfant ? La première interprétation est la plus généralement admise.

La jouissance des biens de l'enfant cesse, à l'égard de la mère, dans le cas d'un second mariage. (C. civ. art. 386.)

Elle ne s'étend pas aux biens que les enfants peuvent acquérir par un travail et une industrie séparés, ni à ceux qui leur sont donnés ou légués sous la condition expresse que les père et mère n'en aient pas la jouissance. (C. civ., art. 387.)

§ 5. Engagement volontaire de l'enfant mineur.

Nous avons dit que l'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans le consentement de son père. Exceptionnellement, et par suite de la faveur due au service militaire, le fils de famille peut, sans le consentement de son père, s'engager après l'âge de vingt ans révolus. (Lois du 21 mars 1832, art. 32 et du 1er février 1868, art. 2.)

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

VIII.

Il était attendu avec une certaine impatience. Dans une salle basse meublée avec toute la simplicité de cette époque, le gou-

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le nº du 5 janvier 1878.

verneur était assis à une table encombrée de paperasses et semblait occupé à donner de l'ordre dans des papiers qui étaient arrivés depuis peu.

On annonça Martin Cromelin. Raoul de Ménancourt fit un mouvement de surprise ou d'impatience, nous ne saurions dire lequel, chez cet homme dont l'extérieur répondait si mal aux désirs internes.

— Faites entrer, dit-il au garde, portez ces papiers au Lieutenant Molinos et faites que personne ne vienne nous troubler.

Le soldat s'inclina et fit entrer le frère de Claudine.

— Je vous remercie, commença Raoul de Ménancourt, de l'empressement que vous avez mis à vous rendre à l'appel que j'ai fait à votre courtoisie, je vous assure que je m'y attendais.

— C'était mon devoir, Commandant.

— Néanmoins, vous avez demandé à l'estaffette si c'était un ordre, car il aurait semblé que dans le cas contraire vous ne vous seriez pas rendu à mon invitation.

— En effet, Monsieur le Gouverneur, car je voulais savoir si cet appel venait de mon supérieur, ou de Raoul de Ménancourt, mon confrère.

— Vous auriez hésité de vous rendre à l'appel de ce dernier ?

— Peut être ?

— J'aime votre franchise, Monsieur, et vous me permettrez de l'être à mon tour : mon titre de Gouverneur que vous paraissez ignorer, je dirai plus, que vous regrettez de me voir investi, vous a fait commettre des imprudences dont je pouvais vous punir. Vous avez insulté mon écuyer à l'auberge des armes du roi, où vous et vos camarades vous vous oubliez parfois.

— Il est d'habitude Monsieur le Gouverneur, que lorsqu'un soldat se trouve insulté, il en appelle à son épée et non à son maître quand il a du cœur, cela ne m'étonne pas du vôtre.

— Il ne le pouvait alors.

— Il était donc là par vos ordres.

Raoul de Ménancourt se pinça les lèvres de dépit; il avait été deviné, il répondit assez embarassé.

— Ceci ne doit pas vous intéresser, mais plutôt les propos que vous teniez à mon égard.

— Il est assez étonnant, Monsieur de Ménancourt, permettez-moi de vous le dire, qu'un homme arrivé si vite aux pieds de Monseigneur le duc d'Albe, fasse la démarche que vous faites à mon égard, c'est une imprudence de votre part. Vous laisseriez supposer que vous n'avez pas encore renoncé à vos idées religieuses en appelant à vous le fils de Jean Cromelin.

— C'est de viellerie, Monsieur, les principes ne se font pas d'eux-mêmes, c'est nous qui les établissons pour nos intérêts personnels; aussi suis-je dans la disposition d'oublier les paroles offensantes que vous avez dites sur moi en vertu de vos princi-

pes que vous élevez si haut. Je m'étonne à mon tour qu'un jeune homme plein d'avenir comme vous, sacrifie son ambition à de vieux radoteurs fanatiques qui nous tancent d'importance sur l'austérité des mœurs et autres dogmes, tandis que le chef se moque d'eux et les raille entre les bras d'une amoureuse.

— Si votre père vous entendait, de Ménancourt, il vous maudirait, taisez-vous, ne parlez pas ainsi.

— Vous me faites rire avec vos évocations. Voyons jouons franc jeu. Puis-je compter sur vous pour une mission délicate.

— Pour qui ?

— En faveur du duc d'Albe ?

— Jamais.

— Pourquoi ?

— Vous me demandez pourquoi ? Vous dont le père a été persécuté, exilé, et qui est mort privé de sa famille, vous dont la mère est morte de désespoir ? Non, jamais, mille fois non.

Il ajoute indigné et tremblant de colère.

— C'est tout ce que vous aviez à me dire Gouverneur ?

— Je vois que vous voulez la guerre, j'espérais vous convertir à mes vues.

— Monsieur le Gouverneur, vous connaissez mal les Cromelin. Votre père les connaissait mieux. Je ne vous dit rien de plus. Vous ne pouvez abuser de votre puissance contre les bienfaiteurs de votre famille.

— Etes-vous homme d'honneur ?

— Je crois vous l'avoir prouvé.

— Lisez.

Et il lui remit un papier où ces lignes étaient tracées.

« Ordre au Gouverneur du Catelet d'arrêter, au plutôt et
» sans bruit, Jean Cromelin comme excitant le peuple à la ré-
» volte contre le roi notre maître. »

Duc D'ALBE.

Le Gouverneur ne donna pas à Martin le temps de répondre.

— Je sais, dit-il, ce que votre père a fait pour le mien il l'a consolé dans l'exil ; je veux me montrer reconnaissant. Nous sommes quittes. Faites de ce que vous savez, l'usage qu'il vous semblera le plus convenable pour votre repos et celui de votre père.

Je ne sais comment vous remercier Monsieur le Gou....

— Allez.

Martin sortit préoccupé de la froideur de Raoul de Ménancourt.

(A suivre). A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. La Librairie de la Société des Gens de Lettres vient de mettre en vente un roman nouveau de M. Henri Angu : *Une grande Pécheresse* (1.)

Il s'agit de la femme la plus belle et la plus galante, en même temps que la plus mystique, du commencement de ce siècle.

Cette femme célèbre joua un rôle si important à cette époque, par ses relations avec le czar Alexandre Ier, qu'on peut dire que c'est elle qui décida du sort de la France en 1814, après l'incendie de Moscou et la lamentable retraite de Russie, auxquels se trouvent mêlés les personnages de ce roman.

Mais l'histoire, scrupuleusement observée, sert ici de cadre à un drame intime des plus émouvants, où la mystique pécheresse dont il est question joue un des principaux rôles.

Incidents gais ou dramatiques, péripéties étranges et émouvantes, curieux tableaux de mœurs russes, tout intéresse au plus haut degré dans ce roman qui est appelé, croyons-nous, à un succès encore plus grand que *Don César de Bazan à Grenade*, le dernier livre de M. Henri Angu.

.·. Il vient d'arriver au musée du Louvre un objet de la plus grande valeur artistique : c'est une statue provenant de l'abbaye de Hennebont, en Bretagne.

Elle représente la femme du duc de Bretagne, Jean Ier. Cette statue date du commencement du XIVe siècle ; elle est exécutée d'après les procédés des anciens émailleurs de Limoges.

Elle est couchée, les mains jointes, et se compose d'une forme en forme en bois, sur laquelle ont été cloués des morceaux de cuivre repoussé et très-finement travaillé.

Ce cuivre est enlevé en certains endroits, ce qui a permis d'apprécier la nature du travail. En attendant une place définitive, la statue a a été déposée dans la salle des antiquités judaïques.

Une collection de fossiles, découverts dans des terrains d'atterrissement de la Plata et de l'Urugay, a été acquis par le Jardin des Plantes. Elle se compose de 25 à 30 squelettes d'espèces différentes.

Au nombre de ces animaux antédiluviens se trouve le glypodon clavipes, qui a la forme d'une tortue gigantesque. Sa longueur est de 3 m. 35 c. ; il a la taille de l'hippopotame. Son poids était celui d'un gros bœuf.

La carapace de ce curieux animal ressemble à une énorme cloche protégée sur les bords par des osselets aigus.

Sa tête, relativement petite, est coiffée d'un casque éperonné et son cou défendu par une bordure d'ostéides imbriquées.

La queue, formée de quatorze vertèbres mobiles, dépasse en longueur les deux tiers du corps ; elle a l'aspect d'un large cône décroissant du sommet à la base.

Les mâchoires sont pourvues de 32 dents, disposées avec une égale régularité.

.·. On vient de découvrir à Rome, sur le mont Esquilin, les plus grands tonneaux antiques en terre de poterie qu'on ait jamais trouvés ; un homme aurait pu facilement y habiter.

.·. On parle beaucoup de la ménagerie du Jardin des Plantes, on en a même parlé un peu trop en annonçant deux fois la mort du rhinocéros et trois fois celle de l'hippopotame, qui se portent comme le pont Neuf.

Il ne seroit peut-être pas mal de s'occuper un peu des serres de notre magnifique jardin botanique.

---

(1) Un beau volume in-18 Jésus 3 fr. 25 — Paris. Librairie de la Société des Gens de lettres — Saint-Quentin. Librairie parisienne de Langlet 5, rue d'Isle.

L'empereur du Brésil vient de les doter d'une très-belle collection d'aroïdées, nouvelles pour la plupart et encore innommées. L'éminent professeur Brongniart s'occupe en ce moment de leur baptême.

Ces plantes précieuses ont été choisies par un homme très intelligent, et avec le plus grand soin, dans les forêts du Brésil. Mises en pots et déposées provisoirement dans des serres, elles ont été emballées avec de si minutieuses précautions que toutes sont arrivées au Jardin des Plantes dans un état parfait de végétation.

Toutes ces plantes, que M. Houllet, le directeur des serres, soigne comme des enfants adoptifs, appartiennent aux beaux genres philodendron et anthurium.

Le Muséum botanique a reçu, en outre, de l'Australie, de magnifiques sujets de plantes de serre froide et de serre tempérée appartenant à la famille des eucalyptus et des acacias, et deux caisses de nouveaux bambous de Batavia. De son côté, il envoie en ce moment à la Martinique une collection de plantes utiles de toute provenance qui manquaient à notre belle colonie.

Un mot pour finir : le premier pied de caféier implanté le siècle dernier à la Martinique, provenait du Jardin des Plantes de Paris.

∴ Jolie réponse faite par Dupont de Bussac à un fils des croisés :

L'avocat qui vient de mourir avait pour intime et des plus chers, un homme qui avait commencé par être gardeur de vaches en Normandie, et qui est devenu un des premiers jurisconsultes de France.

M. le comte de B..., parlant de lui un jour à Dupont de Bussac, lui dit, avec un suprême dédain : « Au fait ce n'est pas grand'chose que votre ami un tel. Il a commencé en gardant des bestiaux chez mon grand-père.

— Oui, monsieur, et il s'en vante même. Cela ne l'a pas empêché d'être une des gloires de son pays ; tandis que vous, si vous aviez gardé des bestiaux chez son grand-père..., vous les garderiez encore !

∴ Question naïve.

Elle est faite par une charmante personne à son bien-aimé.

— Dites-moi, mon cher, j'entends toujours parler de la manne dans le désert ? Est-ce que cette manne-là est la même que celle qu'on vend chez les pharmaciens ?

FAUST.

NOUVELLES

∴ Le maire de la ville de Saint-Quentin a l'honneur d'informer les familles que l'examen pour l'admission aux Bourses de l'Enseignement spécial aura lieu le mercredi 1er octobre prochain, à 9 heures du matin, au lycée, dans la salle des Actes.

Le nombre de Bourses vacantes est de *trois*.

Le lycée accordera en outre un certain nombre de Demi-Bourses aux élèves dont l'examen serait satisfaisant.

Les candidats devront se faire inscrire à l'Hôtel-de-Ville, au bureau des Écoles.

∴ Par arrêté du ministre des finances, en date du 18 septembre 1873 :

M. Vignot, percepteur à Bellicourt (Aisne), a été nommé percepteur à Gondrecourt (Aisne), 2e classe.

M. Schirmer, percepteur à Nemours (Seine-et-Marne), a été nommé percepteur à Bellicourt (Aisne), 2e classe.

∴ Moncornet. — Une tentative d'assassinat a été commise sur le territoire de Morgny-en-Thiérache, dans la soirée de mardi dernier, sur la personne du sieur Grimpret, garde particulier de M. de Beffroy de la Grève, par un braconnier de profession de la commune de Renneval, connu dans le pays sous le nom du *Grand Godet*.

∴ Wassigny. — Le 16 de ce mois, dans la matinée, le sieur Paris, éclusier du canal de la Sambre à l'Oise, à Hannappes, voulant ouvrir

les portes de l'écluse pour donner passage à un bateau, éprouva quelque résistance.

Ayant cherché avec un crochet à découvrir l'obstacle qui empêchait le fonctionnement de l'écluse, il retira de l'eau le cadavre d'un jeune homme. Aidé d'un batelier, l'éclusier déposa le noyé sur la digue. Ce dernier, qui ne donnait plus signe de vie, a été reconnu pour être le nommé Warin Jules, âgé de vingt-six ans, journalier à Hannappes.

Tout porte à croire que c'est accidentellement que ce malheureux est tombé dans le canal.

.·. Nauroy. — Un incendie, dont la cause est accidentelle, a éclaté à Nauroy. Une grange et les récoltes qu'elle contenait, appartenant à M. Bouchez Amédée, cultivateur, ont été brûlées. La perte est estimée 3,300 fr. et est couverte par une assurance de 3000 fr. à la compagnie *Le Monde.*

.·. L'état sanitaire de Rouen est en voie progressive d'amélioration. Du 13 au 20 de ce mois, il y a eu 12 décès cholériques à Rouen.

.·. On signale, dans la circulation, des pièces fausses de 20 fr. en platine et alluminium, parfaitement imitées.

.·. M. R..., receveur aux billets à la gare de Hermès (Oise, a trouvé, sur le guichet, un portefeuille contenant la somme de 24,000 fr. en valeurs. Il s'est empressé de le remettre au propriétaire.

.·. Le Louvre vient de faire achat de la célèbre toile de David, le *Serment des Horaces.* Elle doit être mise en place aujourd'hui.

.·. Dimanche, l'archevêque d'Alger a béni la statue en argent et en or que les 1,200 Italiens de Procida, presque tous pêcheurs habitant Alger, viennent de faire élever à Notre-Dame-d'Afrique.

.·. Rome, 24 septembre. — Les navires et les marchandises provenant des ports français, à destination de la Sicile, seront soumis à une quarantaine de cinq jours.

.·. Nous ne saurions trop recommander d'assister à la soirée que nous promet de donner au théâtre, le dimanche 28 septembre, M. le professeur Fossier. Spectacle grandios, soirée très instructive et amusante à la fois : *La Terre avant la création de l'homme.*

M. Fossier est seul possesseur de ce genre de spectacle et les quelques tentatives d'imitations, qui en ont été faites, n'ont aucun rapport avec ses démonstrations claires et intéressantes.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 40. 5 Octobre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA PROCESSION DE SAINT-ALGIS

Les premiers missionnaires chrétiens dont le souvenir se soit le mieux conservé dans la Thiérache sont les Irlandais Elaque, Algis et leurs compagnons. De l'oratoire d'Ursmer (Saint-Michel) jusqu'à Guise, sur les rives de l'Oise, bien des choses rappellent encore la mémoire de ces évangélistes. Il n'en existe guère de plus singulières que la procession de Saint-Algis. Elle a lieu le 2 juin, jour anniversaire de sa mort, qui arriva en 670.

Algis fut enterré dans l'oratoire qu'il avait fondé. Son tombeau attira un tel concours de pèlerins qu'un village se forma près de l'oratoire.

Quelque temps après la levée du soleil la procession ayant en tête le clergé sort de l'église de Saint-Algis. La rosée n'est pas encore séchée dans la vallée de l'Oise quand elle y arrive; la foule la traverse sans craindre de se mouiller les pieds ; l'ar-

deur du soleil augmente, tous avancent courageusement. Parfois un orage se forme, le grondement du tonnerre se mêle aux chants religieux ; prêtres, clercs et fidèles avancent quand même. Les jeunes filles portent haut les bannières qui flottent au vent ; l'enfant de chœur lève toujours la croix de bois au ciel et semble braver l'orage. La pluie tombe à torrent et le vent courbe les arbres ; la procession continue avec le même calme et chante les litanies.

Elle n'est abritée qu'en entrant dans l'église après avoir suivi l'itinéraire accoutumé.

Celà se fait ainsi parce que d'après une légende :

Un jour par un temps affreux la procession n'osa pas se mettre en route, le Saint plus courageux accomplit pendant la nuit la pieuse pérégrination et le lendemain matin, on retrouva dans sa niche sa statue toute crottée ; seulement cette année l'herbe abondante des prairies fut flétrie avant d'avoir pu fleurir et les blés ne donnèrent point d'épis.

Alfred DESMASURES.

LA PUBERTÉ

Ce n'était autrefois qu'une petite fille,
Un marmot en carton apaisait son ennui,
Et quand les grand'parents s'asseyaient en famille
Elle allait dans un coin babiller avec lui.

Ainsi qu'au vieux bon temps des voluptés gamines,
La mère ne veut plus l'asseoir sur ses genoux,
Elle est trop lourde ; elle a quinze ans et ses cousines
Lui content leurs secrets ; son père lui dit : vous.

Les bonbons ne font plus trembler sa jeune lèvre ;
Elle est grave ; on dirait qu'elle a comme la fièvre.
Et sur son front rêveur un voile de pâleur.

Pourtant elle se tait ; sa bonne qui la couche
Dit que l'enfant soupire avec un air farouche.
Mère ! surveillez bien sa première douleur ?

Ar. JULIUS.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours, lectures choisies, par le lieutenant-colonel STAAFF, officier de la légion d'honneur et de l'instruction publique en France. Tome III, Auteurs vivants en 1870 ; in-8° de XXXVIII — 1368 pages. Paris, librairie académique de Didier.

« Cette sûreté de goût, cette rectitude de jugement, auxquelles tant d'écrivains ont avant nous rendu justice, s'exerceront-elles sans peine lorsqu'il s'agira de choisir, d'apprécier les œuvres des vivants.

» Que de compétitions à redouter, de rivalités à concilier, de *réclames* à démentir : Tenir la balance égale entre la faveur et la haine ; fuir tout autre parti-pris que celui de la justiee ; devancer, en un mot, la postérité impartiale : telle est la tâche qu'a entreprise M. STAAFF. Mais énumérer les difficultés qu'elle présente, c'est prévoir qu'il les surmontera : le passé nous répond de l'avenir, et sa qualité d'étranger est une garantie de plus qui nous rassure encore sur l'heureux accomplissement de son œuvre. »

Ainsi écrivions-nous, au mois de septembre 1869, en étudiant dans ses deux premiers volumes l'immense travail de M. STAFF. Le troisième et dernier volume, qui vient de paraître au commencement de cette année clot dignement l'ouvrage, l'examen des richesses qu'il contient, tant en citations choisies qu'en renseignements curieux, semble nous donner raison, et constate que l'auteur a réalisé avec un rare bonheur notre prophétie, que quelques-uns avaient déclarée hasardée.

L'économie générale demeure la même que dans les précédents volumes ; elle diffère en ce point seulement, que les auteurs, tout-à-l'heure rangés suivant la date de leur mort, le sont ici suivant l'ordre alphabétique dans chacune des deux catégories : prose et vers. Ayant à grouper ensemble des contemporains, il était difficile d'agir autrement, à moins, ce qui eût eût paru un peu singulier, de les classer d'après l'ordre de leur naissance. Or, qui ne sait que le début des écrivains, tardif chez les uns, prématuré chez les autres, est souvent loin de coïncider avec la pleine floraison de leur imagination ou l'entière maturité de leur talent ? Tenons-nous en donc à l'ordre alphabétique : il a au moins ceci qu'il ne peut être arbitraire.

Quant au surplus, rien de changé. Considérations générales, notices particulières, appendice complémentaire comprenant les auteurs dont aucune citation n'a pu figurer dans le corps même de l'ouvrage, pensées détachées, détails bibliographiques, tous

ces documents variés sont ici plus nombreux et aussi complets que par le passé.

Ce livre, ainsi terminé, offre bien, comme on l'a dit, la quintescence de la Littérature Française sous un volume relativement restreint, et M. STAAFF, qui a consacré à cette œuvre vraiment internationale sa fortune et quinze années de sa vie, a droit aux remercîments de tous ceux qui parlent et qui lisent le français.

J'ai entendu pourtant faire à ce dernier volume un reproche auquel les deux premiers ne pouvaient donner lieu, reproche formulé par des esprits judicieux, mais que je me permettrai de repousser. On a dit : Pour avoir droit d'être compris dans l'élite des contemporains, pour figurer dans cette véritable anthologie française, il ne suffit pas qu'un auteur ait un mérite réel : il faut que ce mérite soit reconnu. Sa valeur doit se doubler de célébrité, et c'est la voix publique plutôt que l'opinion particulière de l'écrivain biographe, tout éclairée que celle-ci peut être, qui doit désigner les élus.

Voilà l'objection dans toute sa force. Pour les auteurs morts, pour ceux surtout qui écrivaient à une époque très-éloignée de la nôtre, on comprend cette manière de voir. On est obligé d'admettre que le travail de classement opéré, grâce au temps par nos ancêtres ou par nos pères ne peut être soumis, à tout instant, à une nouvelle révision. On peut casser quelques-uns des jugements anciens, on ne peut les attaquer tous.

En est-il de même des contemporains vivants ? En regard, à côté d'un certain nombre d'individualités brillantes ou bruyantes que leur valeur a mises en vue ou que l'opinion a pu surfaire, combien existe-t-il d'écrivains qui, doués d'un talent réel, ont produit déjà des œuvres remarquées, mais n'ont pas encore eu le temps, nouveaux venus qu'ils sont dans l'immense pléiade des prosateurs et des poëtes, de s'affirmer comme étoiles de seconde ou de première grandeur ! La postérité qui a déjà commencé pour quelques-uns, n'est pas même, pour ceux-là, à sa première aurore. Et pourtant, qui vous dit que l'avenir ne leur destine pas une page aussi belle qu'à leurs devanciers ? M. STAAFF, enhardi par sa nationalité, n'a pas craint de juger de haut et d'un point de vue indépendant la littérature et les littérateurs de la France. Il a osé prédire aux uns la gloire du lendemain, en même temps qu'il saluait dans les autres la gloire de la veille. Il a eu raison, et la France lui doit savoir gré, non-seulement de son œuvre intelligente, mais aussi de son courage, formé d'impartialité et d'esprit prophétique.

Il y a plus : ces mentions, mêmes sommaires, cette désignation de tel ou tel nom, deviennent pour ceux qui en sont l'objet une récompense ou un encouragement. Comment démériter, après ces éloges ? Comment déchoir, après cette élévation ? Comment ne s'efforcerait-on pas de rester digne et de soi-même et de ses pairs ?

Relèverons-nous comme un défaut le développement exceptionnel de quelques notices ? Certes, au point de vue biographique et bibliographique, les notes consacrées aux écrivains contemporains condensent, en général, avec exactitude les faits les plus marquants de la vie et l'indication des œuvres de chacun. Si l'on tient compte surtout de l'insuffisance des sources imprimées, ce travail est un véritable tour de force, et toutes les publications subséquentes y puiseront des secours que M. STAAFF n'a guère pu demander à ses devanciers. Toutefois, en ce qui concerne les doctrines, il nous semble qu'il eût été possible d'en restreindre l'exposé. La grande lutte des romantiques et des classiques est heureusement éteinte, et depuis longtemps. La poussière des combats est retombée. Vainqueurs et vaincus sont aujourd'hui, ou couchés côte à côte dans la tombe ou assis coude à coude sur les mêmes gradins. M. STAAFF n'a donc pas eu, dans le volume que nous étudions, à conserver aucune trace aucun souvenir de ce passé tumultueux, mais sans gloire. Il n'en est pas ainsi de l'école plastique, ou de l'art pour l'art, et de l'école dite *naturiste*. Ces deux écoles, qui se croient sans doute bien éloignées l'une de l'autre et séparées par un abîme profond, remplissent ici de leurs débats un trop grand nombre de lignes. A propos, soit de Théodore de Banville ou d'Achille Millien, soit Thalès Bernard ou de Léon Rogier, la théorie reparaît et se développe. Si l'on réussissait en les coordonnant ces fragments dispersés, on en pourrait composer un traité presque complet de la matière, et très-intéressant. Mais un ouvrage tel que la *Littérature française* nous semble devoir rester essentiellement éclectique de sa nature et par sa destination. L'attrait qu'offrirait alors ces discussions disparaît ici en grande partie ; elles ont en outre l'inconvénient de passionner le lecteur au lieu de le toucher. Réduisons toutefois, pour être juste, notre reproche au *non erat his locus* d'Horace.

Les portraits, qu'ils soient traités avec le large pinceau de l'histoire ou se réduisent aux proportions d'un médaillon, sont faciles à détacher de l'ensemble dont ils font partie, et ont aussi cet avantage de peindre presque aussi exactement l'auteur qui les trace que le personnage qui en est l'original. M. STAAFF, cette fois encore, s'est bien gardé de négliger une source si précieuse d'enseignement et de variété. Jean Paul, Bonnivard, Scribe, Saint-Just, Francklin, Gérard de Nerval, Heine, tous noms bien étonnés de se trouver ainsi rapprochés, défilent successivement, comme une galerie mouvante, devant nos regards attentifs et charmés. Et je ne parle en ce moment que de la prose. Mais les peintres sont des maîtres : Philarète Chasles, Dumas, Fournier, Lanfrey, Renouard, Houssaye, Saint-René Taillandier, le dernier élu de l'Académie française. Villemain nous représente Rollin, Fénelon, Montaigne ; Michelet nous parle de Frédéric II ; Proudhon, de Lamartine ; Janin, de Delphine Gay, et Cuvillier-Fleury, de Janin.

Les poëtes, quoiqu'ils ne dédaignent pas non plus les portraits témoin le Murger, de M. Piedagnel, le Viennet de Camille Doucet, le Dante, d'Auguste Barbier, puisent plus volontiers leurs inspirations dans la nature. Tandis que du Camp décrit le *printemps*, la *nuit de décembre* et le *mois de mai* trouvent dans madame Penquer et M. de Nugent de gracieux interprètes. *L'Automne* a tenté Lamartine, d'Anglemont, madame Lesguillon, et d'autres encore. Thalès Bernard, dont la perte est si récente et si douloureuse, nous écrit le *Moulin*, Scholl peint un *tableau rustique* ; André Lemoyne, un *paysage de neige* ; Louis Veuillot, qui sait être poëte en prose, la *Demeure du recteur*.

En traçant eu quelques lignes la vie littéraire de M. Veuillot, l'auteur rappelle, avec une pointe de malice, que ce défenseur courageux des doctrines ultramontaines a pendant un temps soutenu, dans la presse départementale, le gouvernement de Louis-Philippe, qui passait pour assez Voltairien. Cette campagne du spirituel polémiste ne semble pas devoir être attribuée à une conviction bien profonde, si l'on en juge par les lignes suivantes où il témoigne un vif dégoût de son métier de courtier électoral.

« Nous soutenons d'assez médiocres personnages, et il faudra sous peu descendre d'un cran. Notre pauvre pays est bien malade, Monsieur, et plus je vais, plus je me persuade que sa guérison n'est pas entre ses mains. Lorsqu'on voit où l'ambition va se nicher, c'est presqu'un devoir maintenant pour tous ceux qui ont du talent et du cœur d'avoir de l'ambition aussi. Je désirerais beaucoup que les prochaines élections vous trouvassent disponible; et dans ce cas seulement, Monsieur, je reprendrais avec plaisir pour quelques instants la carrière d'où je tiens plus que jamais à m'éloigner. »

Que de morceaux il nous faudrait signaler encore, pour donner au lecteur une idée même approximative des trésors que renferme ce volume ! Nous devons nous restreindre. D'ailleurs, les volumes précédents permettaient de bien augurer de celuici. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence ce que nous nommons *les morts*, comme on dit les portraits, les batailles, les paysages, C'est à ce moment suprême que tout homme, qu'il ait été gueux ou grand, qu'il soit jeune ou plein de jours, se laisse, quoi qu'il fasse, observer dans la nudité de son âme. Aussi avons-nous lu avec un intérêt quelquefois poignant, mais toujours vif, *les morts* de Charles Ier, de Ney, de Calvin, de Jacquemont, de Mirabeau, Le plaisir que fait éprouver cette lecture s'explique facilement : ces récits, tantôt tranchants, tantôt sévères, sont dus à des plumes telles que Guizot, Lamartine, Mignet, Cuvillier-Fleury, Thiers, etc.

Et à côté de ces grands noms, quel plaisir pour nous, simple critique, de retrouver là tant de noms connus, noms autrefois

familiers, que notre mémoire conservait toujours chers, et que notre amitié salue aujourd'hui célèbres ! Que de *Charlemagne* de notre temps sont là! Parmi les professeurs, Franck, le savant Kabbaliste ; Régnier, Filon, Bétolaud ; les deux premiers, maîtres d'élèves voisins du trône ; le troisième, maitres d'élèves fils du génie. Puis tant de condisciples ; Laurent Pichat, Ulbach, Tremblay, Meurice, Du Camp, About, ce dernier jeune !

Voici venir à leur tour les chansonniers : Dupont, le peintre des champs ; Colmance, l'Homère des faubourgs ; Poncy, le matelot ; et Plouvier, et Nadaud, et Barillot, et Lachambaudie. Puis nos collaborateurs de la *Muse gauloise* : Cosnard, Prosper Delamarre, Emile Deschamps, que Versailles pleure encore ; puis ;

« Tant d'autres, dont les noms rempliraient vingt colonnes : »

L'auteur de ces lignes est fort étonné et fort honoré de figurer dans une si belle et si bonne compagnie, et s'il fallait chercher un nom qui fit tâche dans l'ouvrage de M. STAAFF, il serait prêt à dire que c'est le sien, ceci soit dit sans fausse modestie. Toutefois, il se permettra de rectifier en deux points la notice qui lui est consacrée. Quoi que dise son savant biographe, d'ordinaire si exact, il n'est pas né en 1820, mais seulement en 1821. A quoi bon se laisser vieillir d'une année, le temps marche bien assez vite. Plus bas, on attribue à l'auteur de l'*Automne* le sceptre de président des sociétés lyriques.

L'erreur est ici produite par une homonymie. C'est Isidore Imbert qui présida longtemps plusieurs goguettes. Ce chansonnier, vernisseur de son état, avait été frappé de cécité dans les dernières années de sa vie. Il est mort à 63 ans au commencement de mars 1872. Très-estimé pendant sa vie, très-regretté après sa mort.

Mais revenons à M. STAAFF, son idée a tenté un imitateur. Imitateur, d'un peu loin, toutefois, M. Pagès publie, par livraisons séparées, les *Grands écrivains de la France*, réunis en deux volumes, dont le premier contiendra les poètes et le second les prosateurs. Il s'agit ici, non plus d'un ouvrage classique, propre à être mis même entre les plus jeunes mains, mais d'un choix fait pour les *curieux*, animé de portraits, de fac-simile, destiné, en un mot, à un public restreint d'amateurs et de lettres. Ce peut être une œuvre ingénieuse ; mais c'est surtout au livre de M. STAAFF que conviendrait à juste titre l'épigraphe proposée par Banville : *ceci est la France*.

On parle de faire des hommes, de former des citoyens, de relever les cœurs. Quoi de plus propre à une telle entreprise que ce magnifique choix de lectures, tantôt suaves et mélancoliques comme la poésie, tantôt mâles et élevées comme l'éloquence, tantôt graves et sévères comme l'histoire ? Ajoutez à cela l'esprit qui pétille çà et là, et une morale pure qui répand partout son

parfum. Voilà une saine et forte nourriture pour les âmes, et nous ne saurions féliciter, en terminant, le courageux et persévérant écrivain qui a su, à force de butiner dans l'immense jardin de la France, former pour nos lèvres comme pour celles de l'univers entier, un miel si pur et si délicieux.

Eugène IMBERT.

P. S. — Notre ami Eugène Imbert nous permettra d'ajouter à son article un *post-scriptum*, Parmi les auteurs cités dans la le tome III des *Lectures choisies*, nous remarquons avec infiniment de plaisir le nom de notre excellent confrère, Léon Magnier, rédacteur en chef du *Courrier de Saint-Quentin*.

L'auteur des *Fleurs des champs*, (1840) des *Bruits du siècle*, 1843, de *Cloches et grelots* 1848 — ce dernier volume en collaboration avec Gustave Demoulin — compte deux pièces charmantes, L'*Ange égaré* et l'*Employé*, dans le volume du colonel Staaff.

E. D.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Convois militaires pour les armées de la République Française (1792).

Cejourd'huy, sept avril 1793, l'an 2e de la République, trois heures de relevée, sont comparus en la chambre de la commune de Montigny-le-Franc, les citoyens cultivateurs de cette dite commune, lesquels ont exposé aux Membres de la Municipalité qu'ils ont été commandés plusieurs fois pour différent convois, pour les transports tant de troupes que de vivres, notamment le seize juillet dernier pour les transports des équipages de l'armée du citoyen général de Luckner (1), qu'ils ont pris à Mont-

---

(1) Luckner, Nicolas, est né en Bavière en 1722. Baron de l'empire germanique et Officier général prussien sous Frédéric II, il passa, après la guerre de sept-ans, au service de la France, devint Maréchal en 1791 et commanda les armées de Flandre et de la Moselle. Il mourut décapité en 1794.

— Le 19 et le 18 Juillet, les troupes de Luckner campèrent à Montloué, canton de Rozoy-sur-Serre, et se dirigèrent ensuite, en toute hâte, vers la frontière menacée par l'ennemi.

— M. Mien, dans son histoire du Canton de Rozoy-sur-Serre, nous fait connaître que les localités composant ce canton ont souvent été victimes soit des guerres civiles soit des guerres étrangères, elles ont eu à souffrir, à toutes les époques, de fréquents passages de troupes, même des séjours, de ruineuses réquisitions, des incendies, des vols, etc. Il cite, page 12, onze villages qui, pendant la guerre contre les Espagnols, furent transformés en déserts.

cornet et conduits jusqu'à Vouziers. Ils ont, de plus, été commandés le onze septembre dernier pour prendre des pailles pour les conduire aux camps au-delà de Châlons. Comme lesdits cultivateurs soussignés n'ont encore reçu que le payement d'une journée de la Municipalité de Montcornet (alors chef-lieu de Canton) qui les a commandés pour les transports des troupes sus-mentionnés, ils concluent, de voye unanimes, donner tous pouvoirs, par ces présentes, au citoyen Antoine Féré, cultivateur et Procureur de la Commune, et à leur nom, faire toutes poursuites et diligence contre qui il appartiendra, tant pour les transports de troupes que pour les transports des fourrages et le payement des étapes que la loi accorde et qu'ils n'ont point reçu, ainsi que pour un grand nombre d'autres convois antérieurs. Ils promettent de rembourser audit citoyen Féré toutes les dépenses qu'il fera à ce sujet. — *Suivent les signatures.*

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

Déclaration des Revenus attachés à la Cure de Montigny-le-Franc, faite par Monsieur le Curé au mois d'avril 1790.

Le Revenu de la Cure consiste :

1° En un tiers de dixme, dont une portion égale est louée 23 asnées de froment, mesure du Chapitre (1.)

Dans la dernière guerre contre la Prusse, ce même canton, fut le premier du département envahi par l'ennemi. Le 3 septembre, le général Vinoy, à la tête d'environ 30,000 hommes échappés du désastre de Sedan, campait dans la plaine qui domine Lislet et Moncornet, au Midi, vers la Ville-aux-Bois-les-Dizy, et le 7 les premiers hussards prussiens apparaissaient dans le canton. Le 9, Berlize, Noircourt, Montloué, Lislet, Montcornet, Chaourse, Dizy, le Thuel, la Ville-aux-Bois et d'autres localités du canton de Rozoy regorgeaient d'Allemands, tandis que toute la jeunesse de ces villages périssait malheureusement dans l'épouvantable catastrophe de l'explosion de la poudrière de Laon. — M. l'Abbé Guyenne, Curé-Doyen de Moncornet a composé, sur cette affreux accident, une brochure intitulée : *Aux infortunées victimes de Moncornet, (Aisne), et du Canton de Rozoy-sur-Serre qui ont péri si malheureusement à Laon dans la catastrophe du 9 septembre 1870.* — Et vous aussi, chers anciens élèves que j'ai accompagnés jusqu'au haut du côteau, le jour de votre départ, j'ai la douleur de vous compter parmi les mobiles qui ont trouvé la mort dans ce jour de deuil !... (Ars. LEDUC.)

(1) Le Chapitre de Laon était seigneur de Montigny-le-Franc.
La terre de Portejoie, située sur le terroir de Montigny-le-Franc et produisant en 1790 un revenu de 1270 livres, appartenait à l'Abbaye de Saint-Denis-en-France qui possédait à peu de distance le village, la Terre et Seigneurie de Chaourse que lui avait donnés le roi Charles-le-Chauve, le 29 août de l'année 867. L'Hôtel-Dieu de Laon possédait aussi sur le même terroir des propriétés foncières dont une partie lui appartient encore aujourd'hui.

2° En trois arpens 76 verges à la sole (11 arpens 28 verges), qui pourroient être louées à la redevance de quatre asnées de froment ;

3° En 22 livres 16 sols de *creux* d'autel ;

Le Casuel ne peut être estimé, y ayant plus à donner qu'à recevoir (1).

Observations. — Sur quoi il faut déduire 600 livres pour entretien du chœur et cancelles, et pour reconstruction des murs de clôture du presbitère que j'ai relevés en entier à mes dépens, non compris les frais occasionnés par la reconstruction d'une grange pour l'exploitation de mon tiers de dixme, lesquels frais deviennent aujourd'hui inutiles et qui ont absorbé le triple du revenu de mon *Bénéfice*.

Fait et affiché à la porte de l'église, pendant le délai prescrit.

Signé : DUBOIS, Curé ; Jean LANGLET, Maire ; DELORME, Procureur ; NATTIEZ, Lépicier, Pierre DEBOSTE, Simon NATTIEZ, VENANT, DELAMOTTE, BUCELLE, Officiers municipaux et Notables. »

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION (Suite.)

DES FRUITS.

Les fruits, que nous mangeons avec tant de plaisir pendant les vives chaleurs de l'été, ne peuvent guère être considérés comme des aliments nourrissants, surtout quand ils sont frais ; la plupart contiennent beaucoup d'eau, de sucre et quelque acide. Quand ils sont séchés au soleil ou au four, ils perdent leur eau et leur acide, ils sont plus sucrés, leur chair devient plus ferme et plus nourrissante ; de ce nombre sont la figue, la poire, le raisin, etc.

---

(1) Montigny, dévasté en 1712 par les troupes de Growestein, avait été presque entièrement détruit dans l'incendie du 15 octobre 1788, et les habitants, dans cette année de disette, se trouvèrent réduits à la plus grande misère, malgré les secours qu'ils reçurent des environs, comme le constatent les lettres d'envois adressées à M. Le Senne, Procureur fiscal Sindic de la Communauté, par MM. Lefèvre, curé d'Ebouleau, — Bellegarde, trésorier de la Maison religieuse de N.-D. de Liesse, — De Signier, seigneur de Rogny et son fils, — Renaud, curé de Tavaux, — Claude-Antoine L'Eleu, seigneur de la Petite-Ville-aux-Bois, près Lislet, etc., etc. (Ars. LEDUC.)

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Les amandes, les noix, contiennent de la fécule unie à un principe huileux qui rend leur digestion plus difficile, surtout quand elles sont sèches.

A l'état frais, les fruits se digèrent d'autant plus facilement, que la chair en est plus tendre, moins compacte. Il faut éviter avec grand grand soin d'en manger avant leur maturité, alors ils irritent l'estomac et les intestins.

Le melon et l'abricot sont accusés d'être insalubres et de donner la fièvre : c'est une erreur. L'abricot, un des fruits les plus savoureux et les plus exquis de notre France, se digère très-bien et n'incommode point, quand il est parfaitement mûr et pris en quantité modérée ; il en est de même du melon. Cependant une tranche de melon très-froide, mangée très-vite, et quand on a bien chaud, peut en effet troubler la digestion.

J'ai vu vendre à Paris de petits abricots tombés avant leur maturité ; les enfants, heureux d'en avoir cinq ou six pour un sou, s'empressaient d'en acheter. Ce sont ces abricots qui rendent malades ; il ne faut point en laisser manger aux enfants. Les jeunes filles mangent souvent avec avidité les pommes avant qu'elles soient mûres : il faut les en empêcher et surveiller leur santé, car ce désir dénote un état maladif.

Les fruits peuvent être mangés cuits ; alors ils sont plus nourrissants et de facile digestion. On fait, avec la plupart des fruits, des confitures, qui se gardent longtemps et sont très-utiles pour donner aux enfants lorsqu'ils sont convalescents.

On fait avec le cacao une préparation, le chocolat, qui est un bon aliment, se digérant bien lorsqu'il n'est pas trop épais, et qui sert pour le déjeuner de beaucoup de personnes.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE L'ADOPTION.

Ce que c'est que l'adoption : trois espèces d'adoption.

L'adoption est un acte qui, sans faire sortir un individu de sa famille naturelle, établit entre lui et l'adoptant des rapports de paternité et de filiation purement civils.

On distingue l'adoption ordinaire et l'adoption rémunératoire.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

L'adoption ordinaire est une pure libéralité de la part de l'adoptant.

L'adoption est dite rémunératoire, quand elle a lieu en faveur d'une personne qui a sauvé la vie à l'adoptant au péril de la sienne.

Il y a une troisième espèce d'adoption, appelée adoption testamentaire, et qui est conférée par le tuteur officieux.

Adoption ordinaire.

§ 1. Conditions requises du côté de l'adoptant.

1° L'adoptant doit être âgé de plus de cinquante ans. La loi admet du reste les femmes comme les hommes à faire une adoption, et les célibataires comme les personnes mariées. (C. civ., art. 343.)

2° L'adoptant doit avoir quinze ans de plus que l'adopté. (C. civ., art. 343.)

3° L'adoptant doit avoir, pendant six ans au moins, fourni des secours et donné des soins non interrompus à l'adopté dans sa minorité. (C. civ., art. 343.)

4° L'adoptant doit n'avoir, au moment de l'adoption, aucun enfant ou descendant légitime. (C. civ., art. 343.) — Mais des enfants naturels ou d'autres enfants adoptifs ne feraient pas obstacle à l'adoption.

5° Si l'adoptant est marié, il ne peut adopter qu'avec le consentement de l'autre époux. (C. civ., art. 344.) Ainsi, non-seulement la femme ne peut adopter sans le consentement de son mari, mais le mari ne peut adopter sans le consentement de sa femme.

6° L'adoptant doit jouir d'une bonne réputation ; c'est aux tribunaux à apprécier si cette condition est remplie. (C. civ., art. 355.)

7° L'adoptant doit jouir des droits civils ; car l'adoption est un droit purement civil. Par suite, l'étranger non autorisé à établir son domicile en France, y est privé du droit d'adopter, à moins qu'une loi expresse ou des traités formels ne l'y autorisent. (Cass., 5 août 1825.)

§ 2. Conditions requises du côté de l'adopté.

1° L'adopté doit être majeur. (C. civ., art. 346.)

2° L'adopté, s'il a encore ses père et mère ou l'un d'eux, et qu'il n'ait pas accompli sa vingt-cinquième année, est tenu de rapporter le consentement donné à l'adoption par ses père et mère ou par le survivant, et s'il est majeur de vingt-cinq ans, de requérir leur conseil. (C. civ., art. 346.)

3° Nul ne peut être adopté par plusieurs personnes, si ce n'est par deux époux. (C. civ., art. 344.) Dans ce cas, l'a-

doption peut être faite soit simultanément, soit successivement par les deux époux.

4° L'adopté, comme l'adoptant, doit jouir des droits civils, et par conséquent être français ou autorisé à établir son domicile en France, à moins d'une exemption résultant d'une loi expresse ou de traités formels. (Cass., 5 août 1825.

L'enfant naturel légalement reconnu peut-il être adopté ? L'affirmation est généralement admise tant en doctrine qu'en jurisprudence.

§ 3. Formes de l'adoption,

Les formalités requises pour l'adoption sont les suivantes :

1° Contrat d'adoption passé devant le juge de paix — La personne qui se propose d'adopter, et celle qui veut être adoptée, se présente devant le juge de paix du domicile de l'adoptant, pour y passer acte de leurs consentements respectifs. (C. civ.. art 353.)

2° Remise au procureur de la République d'une expédition de ce contrat. — Une expédition de l'acte passé devant le juge de paix est remise, dans les dix jours suivants, par la partie la plus diligente, au procureur de la République du domicile de l'adoptant, pour être soumis à l'homologation (à l'approbation) du tribunal. (C. civ., art. 354.)

3° Jugement du tribunal portant qu'il y a lieu à l'adoption. — Le tribunal, réuni en la chambre du conseil, et après s'être procuré les renseignements convenables, vérifie si toutes les conditions de la loi sont remplies, et si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation. Après avoir entendu le ministère public, et sans aucune forme de procédure, le tribunal prononce, sans énoncer de motifs, en ces termes : *il y a lieu* ou *il n'y a pas lieu à l'adoption.* (C. civ., art. 355 et 356.)

4° Arrêt de la cour d'appel confirmatif de ce jugement. — Dans le mois qui suit le jugement du tribunal de première instance, le jugement est, sur les poursuites de la partie diligente, soumis à la cour d'appel, qui instruit dans la même forme que le tribunal de première instance, et prononce sans énoncer de motifs : *Le jugement est confirmé* ou *le jugement est réformé ; en conséquence, il y a lieu* ou *il n'y a pas lieu à l'adoption.* (C. civ., art. 357.)

5° Publicité donnée à l'arrêt. — Tout arrêt de la cour d'appel qui admet une adoption, est prononcé à l'audience, et affiché en tels lieux et en tel nombre d'exemplaires que la cour le juge convenable. C. civ., art. 358.)

6° Inscription sur les registres de l'état civil. — Dans les trois mois qui suivent l'arrêt de la cour d'appel, l'adoption est inscrite, à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties,

sur le registre de l'état civil du lieu où l'adoptant est domicilié. Cette inscription n'a lieu que sur le vu d'une expédition en forme de l'arrêt de la cour d'appel, et l'adoption reste sans effet si elle n'a été inscrite dans le délai. (C. civ., art. 359.) — C'est sur le registre des actes de naissance que s'inscrivent les adoptions.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Il doit y avoir pire que cela encore, et son silence sur Claudine me fait supposer toutes sortes de nouveaux malheurs.

C'est en faisant ce monologue que Martin monta à cheval et partit à fond de train vers la maison de son père.

Il le trouva abattu par la réception de son billet, il ne savait à quoi attribuer ce contre temps si ce n'est à de nouvelles persécutions. L'arrivée de son fils le sortit de cette agitation.

— Et bien Martin.

— Mon père dit-il en lui prenant les mains, il vous faut du courage, encore une fois du courage et comptez sur nous.

— Mais....

— Mon père on doit vous arrêter et ce, au plutôt. Encore une fois, il vous reste l'exil, mieux vaut l'exil que le déshonneur, comptez sur moi. Mes amis m'attendent à Saint-Quentin. Je viendrai vous dire ce que nous avons résolu.

Martin partit, laissa son père en proie au désespoir.

Il retrouva ses amis qui l'attendaient à l'auberge des armes du roi. La physionnomie de Martin leur annonça qu'un grand malheur venait de le frapper et la première parole qui sortit de leur bouche fut celle-ci.

— Qu'y a-til ?

— L'auberge était vide et on pouvait causer à l'aise sans crainte des indiscrétions de l'écuyer.

— C'était quatre de ses meilleurs amis qui se seraient fait tués pour lui.

— On doit arrêter mon père par ordre du duc d'Albe.

— Infâme, crièrent les jeunes gens en chœur.

Le plus vieux d'entr'eux était une de ces mâles figures, à

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

l'œil étincelant de hardiesse, qui écrasait son ennemi sans pitié, ayant l'âme fermée à tout sentiment de générosité, grand sabreur, et qui se constituait le protecteur du faible dans toutes les circonstances même contre l'autorité du roi, on craignait sa vivacité qui allait jusqu'à l'imprudence et pas un n'eût osé le blâmer en public de crainte d'en recevoir un soufflet et après un coup d'épée. Vivant du métier de soldat il n'avait ni sou, ni maille et se jetait avec dévouement et abnégation dans un péril même imminent au service d'un ami. Ce fut lui qui prit la parole. Mes amis, la force est contre nous, ne nous brisons pas contre elle, évitons le choc, dans deux heures tenez-vous prêts à cheval, nous servirons d'escorte au vieux Cromelin notre bon patriote et nous le conduirons jusqu'à Dunkerque, et de là il passera le détroit en attendant de meilleurs jours.

Martin ne put plus se tenir assis, il se leva et serrant la main de son collègue il lui dit avec toute l'expression de la reconnaissance.

— Que je vous en remercie !...

— Assez, répondit-il, nous nous reverrons au retour je me charge du reste.

Ils sortirent tous les quatre, chacun pour vaquer à ses préparatifs.

(A suivre). A. L.

NOUVELLES

∴ On peut prévoir dès maintenant une baisse prochaine sur les farines. On a reçu des lettres de Lorient, Bordeaux, Marseille, Le Havre, etc., annonçant des arrivages considérables de blé.

∴ Les propriétaires de chiens qui oublient de faire leurs déclarations dans le délai fixé, du 1er octobre au 15 janvier 1874, sont prévenus qu'ils s'exposent à payer double taxe.

∴ Hier, vers cinq heures du matin, flottait autour de la statue du maréchal Ney, au carrefour de l'Observatoire, un écriteau portant les mots : *Vaut mieux que Bazaine.* Un maraîcher l'a déchiré.

∴ Le 6 octobre, on lancera, à Lorient, un bâtiment cuirassé de première classe, le *Friedland*, qui est en construction depuis six ans.

∴ La trésorerie générale de la Meuse annonce qu'à partir du 15 octobre prochain, les monnaies allemandes cesseront d'être admises dans les caisses publiques.

∴ Le ministre du commerce vient de prescrire aux préfets de faire procéder à une enquête sur la situation des enfants employés dans les usines et manufactures.

∴ On vient d'élever, au cimetière Montparnasse, un monument à la mémoire de M. F. Duban, le célèbre architecte de l'Ecole des Beaux-Arts, mort pendant la guerre, en octobre 1870.

∴ On a arrêté, à Paris, du 15 août au 15 septembre, 2,653 individus. Dans ce nombre, les ivrognes entrent pour 1,428, et les pickpoquets pour 807.

∴ La Banque nationale de Belgique a élevé le taux de son escompte de 4 à 5 0/0.

.·. L'ouverture des Chambres belges est fixée au 11 novembre prochain.

.·. On mande de Londres que l'Alderman Lusk a été, avant-hier, élu pour la seconde fois lord-maire de Londres.

.·. Le sieur Bourgaud, marchand de vin en gros à Jeaménil (Vosges), en voulant s'assurer de l'endroit où coulait un fût d'alcool, fit tomber le plâtre du bout du tonneau, et un flot de liquide vint jaillir sur la lumière qu'il tenait à la main.

En moins de dix minutes, le cellier et la cave étaient en flammes.

Les pertes sont évaluées à 50,000 fr., en partie couvertes par des assurances.

.·. Le sieur Richard travaillait dans son champ, situé à Lomans (Indre-et-Loire), lorsqu'il fut assassiné à coups de bêche par son gendre, le sieur Guerrier.

La tête du malheureux était littéralement hachée.

Le meurtrier enterra la victime dans le champ même où il avait commis le crime ; mais quelques jours après, craignant d'être découvert, il le déterra pour le transporter à Saint-Branchs, où il vient d'être découvert.

Le sieur Guerrier a été arrêté.

.·. Un attentat qui plonge dans la désolation une honnête mère de famille, a été découvert hier soir.

Nous faisons grâce à nos lecteurs des détails ignobles que nous connaissons sur cette affaire.

La dame X..., demeurant rue...... (on comprendra le sentiment qui nous empêche de publier les noms), qui est une ouvrière veuve, assez aisée, a l'habitude de sortir une demi-heure par jour pour porter son ouvrage.

Hier, en rentrant, elle trouva la porte fermée, tandis qu'elle était partie, laissant la clef dessus.

Sa petite fille, âgée de sept ans, y était restée.

La mère appela celle-ci, qui ne répondit que par des sanglots.

Effrayée, la mère redescendit chercher un serrurier. Quand elle revint, la clef était de nouveau sur la porte.

Elle trouva l'enfant en pleurs. Une voisine avait vu, pendant ce temps, un individu que précisément elle connaissait, sortir de la chambre.

La mère comprit tout. De douleur elle voulait se jeter par la fenêtre, et des voisins eurent toute la peine du monde à l'en empêcher.

Elle ne se calma que lorsqu'on lui fit comprendre qu'elle devait faire arrêter le misérable.

Ce drame, qui est jusqu'ici tellement épouvantable, le devient davantage devant le commissaire.

L'auteur de l'attentat est un nommé Blin, chanteur ambulant, que tous les habitués des cafés de Montmartre connaissent et qui demeure, dit-on, rue des Trois-Frères.

La police, immédiatement avertie, se mit à sa recherche. Elle l'arrêta dans l'exercice de sa profession pendant qu'il chantait dans un café.

Devant le commissaire, il a non-seulement avoué son crime, mais encore dit de lui-même que depuis six semaines (le commencement des vacances), il pénétrait chaque jour dans l'appartement de la veuve, pendant son absence, et martyrisait la pauvre petite fille, qui, par terreur, n'osait pas se plaindre...

On craint pour l'enfant une terrible maladie. La mère est au désespoir et ne vit plus que dans l'espérance de voir châtier ce misérable.

Le Directeur-Gérant, Ad. Langlet.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 41. 12 Octobre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

UNE COUR PLÉNIÈRE A LA PENTECOTE

Le jour de la Pentecôte 1392, le roi Charles VI tenait cour plénière en son hôtel Saint-Paul.

Il devait y avoir joute, souper et bal, et l'annonce de ces fêtes avait attiré à Paris tout ce que le royaume comptait de plus grands seigneurs, de plus nobles dames.

Après la messe célébrée en grande solennité à la Sainte-Chapelle et le dîner servi en somptueux apparat sur la table de marbre du Palais, le roi et les seigneurs montèrent à cheval, la reine et les dames, en litière ou sur des palefrois, pour se rendre au lieu de la joute situé dans l'enclos des Tournelles, au pied des remparts de la Bastille.

Tout autour de l'arène on avait dressé des galeries ornées de tapis et garnies de sièges couverts de coussins, pour la noblesse des deux sexes qui avait le droit d'assister au tournoi ; sur une estrade placée au centre, plus élevée et plus richement décorée

que les galeries, s'élevait un trône surmonté d'un dais sur lequel étaient brodées les armes de France. Des écuyers, des pages, des gardes se tenaient autour de cette place d'honneur, préparée pour la reine et sa suite.

Isabeau de Bavière était, ce jour-là, dans tout l'éclat de son étrange beauté ; à sa droite était assise la duchesse de Berry ; à sa gauche, la duchesse d'Orléans, cette gracieuse Valentine de Milan, qui a passé dans notre histoire comme une touchante et poétique apparition. La fille de Galeas Visconti paraissait plus mélancolique encore que de coutume et ses beaux sourcils noirs qui formaient un arc si parfait lorsque son visage demeurait calme, étaient péniblement contractés. Derrière elle, attentif à ses moindres désirs, se tenait un jeune homme beau, élégant et fier ; cependant, à le regarder fixement, un observateur eût reconnu que toutes les passions d'un cœur ardent rayonnaient au fond de son œil sombre, et qu'une volonté de fer, prête à toutes les violences, se cachait sons ses traits réguliers, mais durs. Celui-là était messire Pierre de Craon, le confident intime, le favori le plus cher du duc d'Orléans. (1).

Les trompettes sonnèrent, les barrières placées aux extrémités de la lice s'ouvrirent et deux troupes de chevaliers s'avancèrent à pas lents dans l'arène. L'une était commandée par le roi ; l'autre, par son frère. Une longue acclamation salua le souvéverain qui justifiait si bien, à cette époque, le nom de *bien-aimé* que lui avait donné un peuple ivre d'amour ; nul cavalier ne se présentait avec plus d'élégance et de noblesse ; sa cuirasse était d'acier richement damasquiné en or ; un soleil d'or rayonnant, s'étendait sur son bouclier. L'adresse avec laquelle il fit exécuter une volte à son cheval, devant la tribune de la reine, pour saluer les dames, en abaissant lentement jusqu'à terre la pointe de sa lance excita un murmure d'admiration générale.

S'il était un seigneur dans le royaume, digne de commander la troupe opposée à celle du roi, c'était bien son propre frère, Louis, duc d'Orléans, beau, aimable et magnifique entre tous, l'âme et le sourire de cette cour joyeuse et dissolue (2).

Il avait la visière de son heaume relevée et les yeux de toutes les femmes s'étaient portés avec ravissement sur cette charmante tête d'éphède aux yeux bleus, aux cheveux blonds et bouclés. Mais quelle beauté pouvait se flatter d'enchaîner ce papillon royal, aux ailes d'or ? Ce jour-là même, n'affichait-il pas une passion nouvelle ? Sur la cotte d'armes, aux mailles mi-parties

---

(1) Pierre de Craon devint, vers 1368, seigneur de Rozoy-sur-Serre (Aisne), par son mariage avec Marie de Châtillon. (Ars. Leduc.)

(2) Louis d'Orléans, acheta tout ce que possédait la maison de Châtillon autour du Valois, tels que Fère-en-Tardenois, Gandelu (Aisne) et autres villes et villages. Par son testament il donna Château-Thierry et Gandelu à son second fils, comte de Vertus, — et Fère-en-Tardenois à Jean d'Angoulême, son troisième fils. (Ars. Leduc.)

d'argent et d'or, qui se prêtait à tous les mouvements de son corps avec autant de souplesse qu'un surcot de drap, était passée une écharpe de soie verte brodée de marguerites ; la targe suspendue à son cou portait, au lieu de ses armoiries ordinaires, un bâton noueux, un jeune lion d'argent qu'une main perdue dans un nuage conduisait en laisse à l'aide d'une tresse de marguerites, avec ces mots : *Où je voudrai !* Enfin une guirlande de marguerites naturelles était passée à travers les fleurons de la couronne ducale qui surmontait son casque.

Bien que l'usage des devises et des armes parlantes fût fort répandu à cette époque, la vue des emblèmes adoptés par le duc causa une surprise générale qui se manifesta par des chuchottements, des sourires et des regards qui n'étaient pas exemps d'envie, à l'égard d'une jeune femme rayonnante de beauté et de parure, qui, placée dans la tribune royale, ne pouvait dissimuler sa rougeur sous la couche de fard dont ses joues étaient chargées.

La duchesse d'Orléans était devenue fort pâle ; elle se renversa sur le dossier de sa chaise et Pierre de Craon se baissa aussitôt pour recueillir une demande que, sans doute, il prévoyait devoir lui être adressée.

— Connaissez-vous ces armoiries au duc ? demanda Valentine d'une voix entrecoupée par l'émotion.

— Non, madame, répondit ironiquement Pierre de Craon ; mais Monseigneur aime le changement, et, si, au bâton avec lequel il frappait si rudement ses ennemis, il a substitué une chaîne, même de fleurs, c'est que de maître il est passé esclave.

— Qu'entendez-vous par ces paroles ?

— Rien que le duc ne publie lui-même. Au surplus, regardez Mme Marguerite de Savoisy, son attitude vous renseignera suffisamment.

Valentine jeta un regard de haine sur sa rivale, mais elle maîtrisa son émotion, et, reprenant la parole avec un accent de mépris profond :

— Je vous comprends, messire, mais je ne vous crois pas, car faux et déloyal est celui qui cherche à calomnier son ami et seigneur.

Sous cet affront, Pierre de Craon devint livide ; ses sourcils se contractèrent et un éclair de rage jaillit de son œil noir ; mais il se contint. Fouillant dans son pourpoint, il en tira un écrin et un panier.

— Connaissez-vous ce joyau ? demanda-t-il à la duchesse d'une voix sifflante.

— C'est l'agrafe de saphirs et de rubis que vient de lui envoyer le roi de Hongrie, dit Valentine.

— Et cette écriture ?

— L'écriture du duc ! s'écria la duchesse, tandis que ses yeux se fixaient ardents sur ces mots :

« Ma mie, portez ceci ce soir pour l'amour de moi. »

LOYS.

Et pour qui ce message ! murmura la malheureuse femme à peine capable de prononcer une parole.

— Venez au bal ce soir et vous le saurez, répondit Pierre de Craon.

— J'irai, dit résolument la fille de Galeas Visconti. Messire, reconduisez-moi jusqu'à ma litière.

Le brusque départ de la duchesse d'Orléans, attribué à un malaise subit, causa une certaine émotion malgré l'attention qu'on apportait aux péripéties du tournoi. En voyant l'air triomphant de Pierre de Craon qui contrastait avec le visage bouleversé de la duchesse, un chevalier de haute taille, tout couvert d'une armure de fer, qui se tenait debout au milieu de la tribune royale, appuyé sur une large épée fleurdelisée, dit à demi-voix :

— Pierre de Craon, ce doit être œuvre à toi de quelque vilenie ; mais prends garde, Olivier de Clisson a l'œil sur toi.

II

L'hôtel Saint-Paul étincelait de lumières profilant au milieu des ténèbres sa longue ligne de portiques flamboyants.

Les litières arrivaient par la rue Saint-Antoine, se croisaient sous le porche armorié de l'hôtel et, tournant autour de la vaste cour, s'arrêtaient devant l'escalier d'honneur, garni d'une double haie d'hommes d'armes.

Les galeries et les salles du rez-de-chaussée et du premier étage regorgeaient d'une foule bariolée, animée, soupirant, coquettant, protestant à grand renfort de paroles et de gestes. Les éclats de rire, les gais propos, les conversations galantes, les accents éloignés de la musique se confondaient dans un murmure semblable au bourdonnement d'une ruche immense, affairée au travail du plaisir au lieu d'être affairée au plaisir du travail.

Dans l'embrasure d'une croisée, le duc d'Orléans causait avec Olivier de Clisson ; mais le jeune prince ne semblait écouter qu'avec distraction le connétable, et son attention se portait plutôt sur un groupe de femmes qui, rangées autour du trône, attendaient la reine. De son côté, le vieux guerrier étudiait la direction de l'œil du prince, manœuvre qui ramenait chaque fois son regard sur la dame de Savoisy.

Marguerite de Savoisy passait pour la perle de cette cour où toutes les femmes étaient belles. En effet, au milieu du groupe où elle se trouvait, elle resplendissait moins par l'éclat des pierries dont elle était couverte, que par l'éclat de son écrasante beauté.

En ce moment la voix sonore de Montjoie, roi d'armes de France et le choc des hallebardes sur des dalles de marbre, an-

noncèrent la reine. Toutes les dames se levèrent. Il y eut un mouvement général dont le duc d'Orléans profita pour échapper au connétable et pour se rapprocher de la dame de Savoisy.

La duchesse d'Orléans, qui venait après la reine, vit le mouvement de son mari et du même coup sa rivale, dont le hennin était orné de la précieuse agrafe :

— J'étouffe ! de l'air ! dit-elle à Pierre de Craon qui se tenait à ses côtés, et elle se dirigea vers les jardins, guidée par le chevalier auquel tous les détours du palais étaient familiers.

La nuit était sereine et tiède ; la lune jetait des flots de lumière argentée sur les pelouses et le feuillage des taillis. Arrivée dans la belle allée de cerisiers qui a donné son nom à la rue de la Cerisaie, la malheureuse princesse se laissa tomber sur un banc et cacha sa figure entre ses mains, tandis qu'un rauque sanglot s'échappait de sa gorge et qu'un déluge de larmes jaillissait sur sa poitrine tumultueusement soulevée.

Tout à coup elle sentit saisir le bas de sa robe ; Pierre de Craon était à genoux devant elle.

— Que faites-vous, messire ? s'écria Valentine.

— J'adore, madame, j'adore la plus noble, la plus sainte des femmes.

— Relevez-vous, dit sévèrement la fille de Galéas Visconti. De tels hommages sont peu séants, surtout en l'absence de Monseigneur le duc.

Et puisque vous êtes son fidèle, vous agiriez mieux en allant à lui et en le décidant à venir me retrouver.

— Hélas ! madame, répondit le chevalier, son retour ne m'ôterait-il pas un droit bien précieux, celui de veiller sur vous, de vous protéger.

— Mon seul et unique protecteur est Monseigneur le duc d'Orléans, répondit fièrement la duchesse. Et maintenant, messire, je vous commande d'aller dire au duc que je l'attends ici.

— Vous laisser seule, madame ! Y pensez-vous ? Je ne le puis pas.

— Et moi, je le veux. Ainsi, messire, partez.

— Partir ! s'écria tout à coup le chevalier incapable de maîtriser plus longtemps sa passion. Partir ! quand ma tête éclate quand mon cœur déborde, quand toutes les flammes de l'enfer brûlent mon sang. Oh ! sachez-le, madame, j'ai bien souffert, j'ai longtemps combattu. J'ai voulu fuir, mais ma force plus puissante que toute volonté m'a ramené pour laisser éclater ce cri : Valentine, je vous aime.

— Misérable ! s'écria la duchesse folle d'indignation ; je vous méprise et je vous hais.

— Et moi je vous adore, sanglotait le misérable en se roulant à ses pieds. Ah ! pitié, ma belle duchesse, pitié ! laissez-moi au moins, dans la poussière, baiser la trace de vos pieds d'enfant.

La duchesse se leva pour fuir ; Pierre de Craon la retint par

sa robe : Valentine voulut le repousser, mais le chevalier se dressa d'un bond, et saisissant la jeune femme, il l'étreignit sur sa poitrine.

La duchesse poussa un cri terrible. Tout à coup un pas lourd fit craquer le sable de l'allée, et avant que Pierre de Craon eût eu le temps de se mettre en défense, il avait été saisi à la gorge par deux mains de fer, secoué violemment et renversé presqu'inanimé sur le sol.

— Fuyez, madame, dit l'inconnu à la duchesse qui avait regardé cette scène avec une émotion facile à comprendre ; on vous cherche.

En effet, on entendait des appels et des lumières brillaient à travers le feuillage sombre des massifs. Bientôt l'allée de cerisiers fut envahie par une foule de pages et de varlets munis de torches qui projetaient au loin une lueur ardente.

— Monseigneur le connétable ! s'écrièrent-ils en reconnaissant Olivier de Clisson qui tenait toujours Pierre de Craon palpitant sous son genou pesant comme une montagne.

— Monsieur le prévôt de l'hôtel, dit le connétable, je vous remets cet homme dont vous me répondez sur votre tête jusqu'à ce que le roi ait statué sur son sort.

Une heure après, le seigneur de la Rivière et messire Jean Lemercier, sénéchaux de France, signifiaient à Pierre de Craon qu'il eût à quitter dans la nuit même l'hôtel royal et Paris.

III

Un mois environ s'était écoulé. On était au 13 juin 1392. Une heure du matin venait de sonner au beffroi de la maison aux Piliers, et la voix monotone des crieurs de nuit répétait l'heure à travers les rues désertes. La porte de l'hôtel Saint-Paul s'ouvrit pour donner passage à une troupe de cavaliers précédés par deux varlets à pied portant des torches. C'était le connétable qui rentrait à son hôtel après avoir passé la soirée avec le roi.

Au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue Culture-Sainte-Catherine, une troupe de cavaliers armés jusqu'aux dents fondit sur l'escorte du connétable, éteignit les torches, et dispersa les écuyers et varlets en criant : *A mort ! à mort !*

— Je suis Olivier de Clisson, s'écria le connétable qui croyait à une méprise.

— Et moi, Pierre de Craon, ton plus mortel ennemi, dit un chevalier qui s'élança l'épée haute.

Mais quoique sans armes, Olivier de Clisson n'était pas homme à se laisser égorger sans résistance ; il tira un couteau de chasse qu'il portait comme parure bien plus que comme défense, et se couvrant la tête de son bras gauche, il accula son cheval contre une maison afin qu'on ne pût l'attaquer que par devant.

Mais une lutte aussi inégale ne pouvait être longue ; bientôt

renversé par un coup d'épée sur la tête, Olivier de Clisson tomba, la tête contre une porte qui céda ; c'était celle d'un boulanger qui faisait son pain ; le boulanger tira dans la maison le connétable, et les assassins effrayés s'enfuirent. Tous, et Pierre de Craon lui-même croyaient Clisson tué ; mais le Breton avait la vie dure et quinze jours après il était sur pied.

IV

On sait le reste : la colère du roi, le serment qu'il fit de venger le connétable, le refus du duc de Bretagne de livrer Pierre de Craon, enfin cette déplorable expédition de Bretagne qui se termina par le drame de la forêt du Mans, premier épisode de la folie de Charles VI.

RAOUL FERRÈRE.

OMBRES

Que j'aime à parcourir Genlis, ses bois et ses routes,
Ses grands chemins bordés de beaux arbres à fruit,
Dont les branches toujours abritent sous leurs voûtes,
O merles, vos chansons ! ô moineaux, votre bruit !

Arbres hospitaliers, que la harpe des brises
Remplit de ses concerts (je les entends encor),
Juin pend à vos rameaux les rubis des cerises,
Et septembre au soleil jaunit vos pommes d'or.

L'été, quand la fraîcheur au fond des bois s'exile
Et que le voyageur chemine en haletant,
Vous avez un abri, vous avez un asile,
Et vous lui dites : « Viens voyageur, on t'attend. »

Vos racines lui font un moëlleux banc de mouse,
Et vos branches, trésor de ceux qui passeront,
Lui tendent leurs fruits mûrs, leur ombre calme et douce,
Pour étancher sa soif et rafraîchir son front.

Vous pratiquez ainsi la loi sublime et tendre,
La loi de charité, la loi de Jésus-Christ.
Arbres, qui donc a pu mieux qu'à nous vous l'apprendre ?
Car vous ne lisez pas Dieu dans un livre écrit.

A. L.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Lettre circulaire du citoyen Marolle, évêque du département de l'Aisne et du Conseil Episcopal aux Citoyens Curés, Vicaires et Desservants du département de l'Aisne, laquelle sera lue au Prône.

Citoyen et coopérateur,

La Religion et la Politique se proposent le bonheur social : celle-ci tient dans ses mains le glaive pour faire respecter les lois ; celle-là n'a d'autres armes que la douceur et la persuasion ; ses moyens souvent plus efficaces que la force, ne doivent jamais entraver la marche de la première ; ils ne doivent que la faciliter.

Le Souverain avait confié aux Ministres du culte catholique le dépôt de l'état-civil des citoyens. Cette espèce de magistrature ne pouvait s'exercer qu'envers ceux qui professaient la religion catholique ; elle laissait dans l'état-civil des autres citoyens dans l'incertitude ; et pourtant il est juste qu'ils partagent les avantages du Gouvernement, puisqu'ils concourent à sa gloire. Tous égaux à ses yeux doivent être assujettis aux mêmes formalités ; la marche d'un gouvernement sage doit être uniforme pour tous les individus.

Avant que le Souverain eut attribué aux ministres de la religion cette magistrature, les naissances, les mariages, les décès étaient constatés, indépendamment du baptême, de la bénédiction nuptiale et des inhumations. La religion chrétienne s'établissait, s'étendait, triomphait par la sainteté de ses maximes, et par la soumission de ses apôtres aux lois civiles ; des attributions incompatibles avec sa sainteté, des entreprises nuisibles à l'ordre social, ont obscurci son flambeau ; rendons-lui sa pureté, en nous rapprochant de son origine ; soyons les apôtres des lois, si nous n'en sommes les organes. Faisons-les aimer et observer par le peuple qui nous écoute ; mais, pour parvenir à ce but, soyons uniformes dans l'enseignement et dans la pratique. Le salut et le bonheur des hommes est la fin de notre ministère ; remplisons-le d'une manière constante et conforme à l'esprit de la religion, aux lois de la Patrie.

D'après les lois du 20 septembre sur la manière de constater les naissances, mariages et décès, nous ne tiendrons plus de registres authentiques pour les constater légalement. Nous n'aurons plus qu'un livre sur lequel nous inscrirons les baptêmes, les bénédictions nuptiales que nous aurons conférés, et les inhumations que nous aurons faites, sous notre simple signature, sous celles des témoins, et seulement pour nous servir de renseignement, et connaître ceux qui sont du culte catholique. On aura donc soin d'y inscrire les noms et prénoms de ceux envers qui nous aurons exercé notre ministère.

La puissance civile a toujours eu le droit de fixer les empêchements du mariage ; mais elle a depuis longtemps abandonné aux ordinaires celui d'en dispenser. L'église ayant sur cet objet réuni ses vues, elle a fait usage de cette concession quand elle en fut légalement requise ; sa seule facilité sur ce point a souvent dégénéré en abus. Le souverain, seul juge de ce qui est avantageux à l'ordre social, s'est ressaisi par les lois du 20 septembre d'un droit qu'il ne pouvait aliéner, nous devons donc nous y soumettre ; pour nous conformer à ces lois, pour tranquilliser les consciences timides ou peu éclairés, nous dispensons de tous les empêchements existants ci devants, excepté de ceux prescrits par la loi du 20 septembre. Nous ne prétendons cependant altérer en rien l'autorité du souverain sur les formalités prescrites par lui pour la légitimité du contrat de mariage.

Le fidèle n'est donc plus obligé de recourir à nous pour obtenir des dispenses ; et les pasteurs doivent leur accorder la bénédiction nuptiale, quoique les bans n'aient pas été publiés à l'église, et qnand même il n'y aurait pas eu de fiançailles.

La publication des bancs faite au prône est suffisamment remplacée par les formalités que la loi du 20 septembre prescrit.

Les fiançailles n'ont jamais été qu'une cérémonie préparatoire et nullement de l'essence du mariage ; elle n'était point en usage dans beaucoup de diocèse. Pour établir plus d'uniformité, nous avons cru qu'il était plus sage de la supprimer dans notre diocèse, et de fait nous la supprimons.

Pour engager les citoyens à se conformer aux lois, à les aimer, à s'accoutumer à les pratiquer, nous vous recommandons de suivre dans les fonctions du saint ministère, qui concernent le Baptême, la bénédiction nuptiale et les inhumations, le mode que nous nous sommes tracé.

1° Lorsqu'on nous présentera un enfant au baptême, nous interrogerons les parrain et marraine et la sage-femme, si la naissance a été constatée à la municipalité. Nous exhorterons ces personnes, ainsi que le père, quand il sera présent, à remplir les formalités prescrites dans les vingt-quatre heures, s'ils ne l'ont fait.

2° Lorsque deux personnes nous demanderont la bénédiction nuptiale, nous nous assurerons, soit par acte authentique, soit par un certificat de l'officier de l'état-civil préposé à cet effet, s'ils ont rempli les formalités exigées par les lois ; et nous ne procéderons à la bénédiction nuptiale qu'après que la certitude que nous aurons qu'elles ne nous en imposent point, en retranchant de la formule prescrite par le Rituel ce qui peut convenir à l'état présent des choses sur cet objet.

Le mariage consiste dans le consentement mutuel. L'Eglise n'a jamais décidé que le Prêtre en était le ministre. Le contrat civil fait selon les Lois de l'Etat, en est la matière au moins

éloignée ; l'Eglise pendant plusieurs siècles, n'a pas exigé le ministère des Pasteurs pour le légitimer et le rendre valide ; et même, depuis le concile de Trente, elle n'a requis la présence du curé que comme témoin : enfin, elle n'a jamais regardé comme nuls les mariages des convertis avant leur conversion ; elle n'a jamais exigé d'eux qu'ils se présentassent pour recevoir la Bénédiction nuptiale. Il résulte de là que le mariage est complet lorsque le consentement mutuel est consacré par les formalités civiles, et que la Bénédiction nuptiale n'est autre chose que l'invocation des dons célestes sur des liens déjà formés. Des chrétiens pénétrés de leur Religion, ne la dédaigneront jamais ; elle est un moyen de sanctification, mais elle n'est pas de nécessité de salut.

En conséquence nous supprimons la dénonciation de la publication des bancs, p. 162, tome premier du Rituel qui commence par ces mots : *Au nom du Père*, etc.

Après la bénédiction de l'anneau, nous ne demanderons plus aux Parties, si elles se prennent mutuellement pour époux mais nous dirons M... avez-vous pris M.... ici présente, *etc.*, et vous M.... avez-vous pris M... *ici présent etc.* Nous omettons les deux formules du consentement désigné p. 165 ; mais l'Epoux prenant l'anneau béni et les deux pièces de monnaie, les donnera à son Epouse en disant : *M... Je vous donne cet anneau et ces pièces de monnaie, en signe du mariage que nous avons contracté.* Ensuite dans l'Oraison, page 166 qui commence par ces mots : *Deus Abraham et Deus Isaac, etc.*, au lieu de ces paroles : *Et ego matrimonium vos conjungo, etc.*, nous avons cru devoir substituer celles employées dans le rituel du diocèse de Trèves : *Et ego matrimonium inter vos contractum affirmo, benedictio, et ratifico in nomini Patris etc.* Le surplus des cérémonies et des prières peut être conservé.

3° Lorsqu'on nous requréera pour inhumer le corps d'un fidèle nous nous assurerons si sa mort a été constatée devant le Magistrat civil. Nous ne procéderons à l'inhumation qu'après en avoir acquis la certitude et nous suivrons dans l'inhumation le rit déjà prescrit par les cérémonies religieuses.

C'est ainsi, cher Concitoyen et Coopérateur, que notre Ministère concourrera à l'observance des Lois, et fera chérir une Religion si utile au bonheur du peuple ; sans nous embarrasser dans des difficultés qui divisent les esprits, sur lesquelles l'Eglise a varié selon les circonstances, et qui, par conséquent, ne peuvent appartenir ni aux dogmes ni aux mœurs. Nos prières, nos exemples, nos exhortations doivent se rapporter à ce but unique ; car nous croyons fermement que nous ne pouvons être de bons Chrétiens si nous ne sommes de bons citoyens. Nous espérons que vous ne vous écarterez point de ces règles de conduite : ce sont celles que le Civisme et la Religion nous ont indiquées.

A Soissons, le 13 novembre 1792, l'an premier de la République Française.

C. E. F. Marolle

Pour le Conseil, C. Deliege, Vic Epise.

(Communiqué par Alfred Desmazures.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE.

L'alimentation animale est plus nourrissante que l'alimentation végétale. La chair des animaux contient des principes fortement réparateurs que l'estomac garde plus longtemps, et qui, séparés par le travail de la digestion, donnent au chyle une grande énergie.

Tous les animaux et toutes les parties des animaux ne présentent pas cependant des principes également nutritifs. Ainsi les animaux faits, tels que le bœuf, le mouton, le porc, le cheval, le lièvre, le chevreuil, le canard, l'oie, la perdrix, etc., etc., qui ont la chair rouge ou noire, fournissent un chyle plus riche en principes nutritifs que les animaux plus jeunes et à chair blanche, parmi lesquels nous trouvons le veau, le poulet, le lapin, l'agneau, le chevreau, etc., etc. Les aliments produits par ces animaux sont plus légers, plus tendres, plus rafraîchissants, et conviennent surtout aux personnes qui ont besoin d'une nourriture moins forte.

Vous m'entendez dire que la chair du cheval est très-nourrissante, et cela vous étonne sans doute, parce qu'il n'est pas dans nos habitudes de manger la chair de cet animal que nous gardons pour un autre usage domestique. Cependant il a été prouvé par l'illustre Larrey que, dans les campagnes de l'Empire, la chair du cheval donnait d'excellent bouillon, et qu'on pourrait l'utiliser tout aussi bien que le bœuf pour les hommes en bonne santé comme pour les malades.

On ne mange pas seulement la chair musculaire des animaux, on mange encore certains organes, tels que le cerveau, le poumon, aliments faciles à digérer et assez nourrissants ; le foie, les reins ou rognons, le gésier, organes dont la chair serrée et compacte a besoin d'être ramollie convenablement pour être facilement digérée ; enfin le sang, qui contient beaucoup de principes nutritifs, mais qu'on prépare de telle façon qu'il est lourd sur l'estomac. Nous employons encore dans nos usages alimentaires certaines productions des animaux, telles que l'œuf et le lait. L'œuf de poule est

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le nº du 5 janvier 1873.

un excellent aliment, qui se digère parfaitement, nourrit beaucoup, et qui convient à tous les estomacs, aux convalescents comme aux personnes en bonne santé.

Le lait est la première nourriture de l'homme ; cet aliment lui a suffi seul pendant les premiers mois de sa vie ; il lui convient encore à tous les âges.

Le lait pur ou associé à d'autres substances alimentaires, ou transformé par des préparations particulières, en beurre ou en fromage, est un aliment dont on fait une consommation journalière.

Au moment de sa naissance, l'enfant trouve cet aliment tout préparé pour ses faibles organes dans le sein de sa mère, et s'il y a empêchement grave à ce que celle-ci le nourrisse, ce qui est toujours regrettable, on lui présente le sein d'une autre femme, qui, elle aussi, vient de donner le jour à un jeune enfant.

Les femelles de plusieurs animaux domestiques, les vaches, chèvres, brebis, ânesses, juments, fournissent à l'homme un lait de bonne qualité, qui peut avantageusement concourir à son alimentation, et remplacer même dans certaines circonstances et à certaines conditions le lait maternel.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Pendant que Martin fixait avec ses amis le départ de son père, le vieux Cromelin entretenait sa fille du nouveau malheur qui les affligeait. Il balançait s'il devait l'amener, et s'il devait lui faire partager les dangers d'une route si périlleuse, son cœur ne pouvait se détacher de son enfant qu'il aimait pardessus tout, et il ne pouvait à son tour consentir a rester la proie de la vengeance du duc d'Albe. Claudine pleurait à chaudes larmes dans les bras de son père. Elle ne pouvait résoudre les soupçons qui emplissait son cœur sans avoir consulté son frère qui avait toute sa confiance.

— Ma fille, lui disait le vieux Cromelin, le malheur nous visite encore une fois, tu vas me perdre et peut être ne pourras tu me suivre. Les Cromelin sont faits pour être persécutés parce qu'ils marchent dans le droit chemin, mais le témoignage d'une bonne conscience vaut plus que toutes les richesses que pourraient nous donner le duc d'Albe. Souviens-toi bien des

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

principes que ta mère te rappelais quand tu étais encore bien jeune.

— Mon père, assez, disait la jeune fille, je ne vous quitterai plus, je vais fuir avec vous.

— Je ne crois pas que ce serait prudent dit Martin qui avait entendu les derniers mots de la conversation. Il serait prudent que Claudine restât ici en attendant que vous fussiez arrivé sain et sauf. Le duc d'Albe sachant votre fuite pourait vous faire poursuivre et ce serait courir un danger inutile.

Confiez-la moi, jusqu'à ce que vous soyez arrivé à Londres, je l'y accompagnerai moi-même.

Pendant que tous en famille se concertaient pour une fuite à la fois précipitée et inattendue le duc d'Albe le favori de Philippe II se réjouissait en secret de la prise de Cromelin qu'il croyait sûre et se promettait de lui faire payer les frais de la fuite du comte de Balagny et de la sienne ; il se réjouissait des moyens dont-il s'était servi pour accomplir sa vengeance particulière et il avait compté sans la prétendue générosité de Raoul de Ménancourt.

— Il m'obéira, se disait-il, il est de ces gens nés pour être passifs et qui ne sont que de vils instruments ; il avait eu soin de cacher ses ressentiments secrets ; le gouverneur n'avait même pas été digne de la confiance du maître.

Raoul de Ménancourt avait aussi ses vues personnelles, il voulait obtenir Claudine et il aurait pour cela vendu son maître comme il avait vendu ses principes pour arriver aux richesses. Il avait supposé que Jean Cromelin s'enfuirait dès le moment même, aussi s'arrangea-t-il pour ne point tromper le duc d'Albe, et ne pas manquer ses vues. Il voulait se servir de la délivrance du père de Claudine auprès d'elle pour l'obtenir tandis que des gardes espagnols s'empareraient du père.

En effet le plan était bien combiné il ne manquait pas à ses devoirs de gouverneur et il assouvissait le plus ardent de ses désirs.

(A suivre). A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Année Théâtrale 1873-74.

M. Félix POTEL, Directeur-Administrateur.

Mesdames et Messieurs,

Ayant sollicité et obtenu des autorités l'honneur de diriger avec deux troupes les théâtres de Saint-Quentin et de Valenciennes réunis, je viens vous soumettre le personnel de drame, comédie, vaudeville et opérette, avec lequel je dois desservir pendant la saison d'hiver les théâtres de ces deux villes. La combinaison soumise par votre tout dévoué et adoptée par les autorités, me permettra, je l'espère, à l'aide de deux troupes distinctes, de varier le répertoire. Ces troupes se

remplaceront mensuellement et devront faire revivre l'une le drame, l'opérette et le vaudeville, l'autre l'opéra et la comédie. Elles seront administrées par moi-même et j'apporterai avec mes régisseurs les soins les plus scrupuleux à la mise en scène et aux détails de l'exécution.

L'orchestre, composé avec soin, sera dirigé par M. Brunet, dont vous avez apprécié le mérite.

J'ai réuni des artistes dont la réputation est faite depuis longtemps et dont le zèle à vous satisfaire ne se ralentira pas, je l'espère.

Je vous prie donc, Mesdames et Messieurs, de m'aider dans la tâche difficile que j'ai entreprise, en m'accordant votre bienveillante protection et en daignant assister aux représentations que j'aurai l'honneur de vous offrir.

Croyez à ma reconnaissance et recevez les remerciements de votre très-humble et très-dévoué et obéissant serviteur.

FÉLIX POTEL, *Directeur du Théâtre.*

TABLEAU DU PERSONNEL

Administration

M. Félix Potel, directeur-administrateur ; MM. Bénard et Groscœur, régisseurs ; Périchon, second régisseur ; Langlois, régisseur des chœurs ; Mlle Compagnon, chargée de la location ; MM. Derville, bibliothécaire ; MM. Savoye, secrétaire ; Compagnon, machiniste en chef ; Constant, peintre décorateur ; Boudoux Alfred, coiffeur ; Potentier, accessoires, ustensillier ; Tohmpson, chef d'orchestre, Alphonse, répétiteur.

Drames, Comédies, Vaudeville

MM. Daussy, grand 1er rôle ; Groscœur, jeune 1er rôle, 1er rôle ; Cavillon, jeune 1er rôle ; Veuillet, jeune 1er des 1ers rôles ; Léon Vial, amoureux ; Payenneville, second 1er rôle ; grand 3me rôle ; Nikam père noble ; Bénard, 1er comique en tous genres ; Deyla, jeune 1er comique ; Tourillon, 1er comique marqué ; Delroza, jeune comique, fort second ; Anghel, comiques, grimes ; Périchon, utilités ; Ypersiel, id. ; Armand, id. ; Mmes Touache-Febvre, jeune 1er rôle, 1er rôle ; Mmes Lacroix, second 1er rôle, grande coquette ; Groscœur, jeune 1re, forte ingénuité ; Lefebvre, jeune coquette des soubrettes ; Mlle Pauline, ingénuité ; Fresson, amoureuse, ingénuité ; Stéphanie Noirot, première soubrette ; Mme Bérard, des premières et forte seconde ; Mlles Evrard, seconde soubrette, Berghen, amoureuse ; Mmes Bailleux, 1re duègne, mère noble, Simonot, 2e duègne, caractères ; Mlle Leflot, des soubrettes ; Mmes Cavillon, Duval, Aurélia, utilités.

Opérettes

MM. Dormay, premier ténor, les Dupuis ; Gavillon, ténor léger ; Veuillet, second ténor ; Deyla, trial ; Groscœur, rôles annexes ; Bérard, trial, baryton comique ; Delroza, second trial ; Tourillon, Laruette, basse comique ; Anghel, comique ; Perrichon, rôles de genre ; Ypersiel, utilités ; Armand, id. ; Mmes Lacroix, 1re chanteuse, Schneider ; Mmes Bérard, 2e chanteuse des premières ; Mlle Stéphanie Noirot, jeune chanteuse, 1re dugazon ; Evrard, dugazon ; Berghen, id. ; Fresson, id. ; Mmes Groscœur, rôles chantants ; Bailleux, 1re duègne, caractères ; Leflot, Cavillon, Duval, Aurelia, utilités ; Mme Dornay, première danseuse, réglant les divertissements dans l'opérette.

Dimanche 12 octobre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures.
Première représentation de l'année théâtrale.
LA FILLE DU MAUDIT, drame en 5 actes et 7 tableaux.
LA CONSIGNE EST DE RONFLER, vaudeville en 1 acte.
UN JOUR D'ORAGE, comédie-vaudeville en 1 acte.

NOUVELLES

.·. L'exposition des envois de Rome aura lieu, à l'Ecole des beaux-arts, du 9 au 16 novembre.

.·. On annonce la prochaine arrivée en France de l'un des fils du roi de Siam, pour y faire son éducation civile et militaire.

.·. Le *Journal officiel* publie le compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1871.

.·. Sur 895 jeunes gens qui se sont présentés à Paris, aux examens du volontariat d'un an, 851 ont été déclarés admis.

.·. Par décret est déclaré d'utilité publique l'établissement des chemins de fer de Doullens à Arras, et de Frévent à Bauquemaison (Pas-de-Calais).

.·. Le *Fénelon*, parti pour Nouméa avec un convoi de transportés, dont beaucoup de femmes, est arrivé le 8 septembre au cap de Bonne-Espérance. Sept enfants sont nés en mer. Tout va bien.

.·. On vient de découvrir près de Bâle une bande qui fabriquait de faux billets de banque français de 20 fr. Tous portent les numéros 823 et 1458.

.·. On annonce que M. Barthélemy Saint-Hilaire, de retour de Constantinople, est en ce moment à Rome, et arrivera à Marseille la semaine prochaine.

.·. Une vieille femme qui a eu quelques années de grande célébrité sous Charles X, la chiromancienne Maria Novi, est morte hier à Paris, à 82 ans.

.·. L'assemblée générale annuelle du bureau de bienfaisance du onzième arrondissement aura lieu dimanche prochain, à 1 heure, à la mairie.

.·. Le Conseil municipal de Saint-Brieuc a voté une somme de 400,000 fr. pour l'agrandissement du casernement de cette ville.

.·. Le Conseil général du Puy-de-Dôme a voté 800,000 fr. pour l'établissement d'une école d'artillerie à Clermont-Ferrand.

.·. La quatrième session des Conseils municipaux dans les départements s'ouvrira du 2 au 11 novembre prochain, et durera dix jours, conformément à la loi.

THÉATRE
des Enfants courageux
de la famille espagnole

Représentations extraordinaires et variées données par la famille Matoulet. La troupe est composée de 25 personnes des deux sexes.

Débuts de 4 célèbres américains.

Les frères Ernest, gymnasiarques.

Les sauts de tables par le jeune Matoulet.

Intermèdes comiques par M. Moucheron.

Exercices acrobatiques.

Le chemin de la croix et grand nombre de tableaux de l'histoire sainte, représentés par 16 personnes.

Tous les soirs, grande pantomine par toute la troupe, et les exercices sont changés.

Prix des places: premières, 75 cent.; deuxièmes, 50 c.; troisièmes, 30 cent.

Bureau à 7 h. Rideau à 8 h.

Théâtre de Fourmies. Direction de Mme vo Pacot.

JEANNE D'ARC

Drame en 4 actes à grand spectacle

La petite fadette, comédie-vaudeville en 2 actes du théâtre du Vaudeville.

Chansonnettes et romances par MM. Omer et Célestin.

Le chevalier de Maison rouge, minodrame en 2 actes.

Prix des places: premières, 1 fr. 50; deuxièmes, 1 fr., troisièmes, 50 cent.

Bureau à 7 h. 1/4. Rideau à 8 h.

EXPOSITION D'UN
Chemin de fer circulaire sans fin *b. s. g. d. g.*

Ce chemin de fer, dont les journaux de Paris et de Lille ont fait tant d'éloges, est le seul qui voyage en Europe. Il a obtenu partout un immense succès.

C'est la première fois qu'il vient à Saint-Quentin. Il n'y restera que quelques jours seulement, étant attendu dans une autre ville.

Aucun accident n'est à craindre. Toutes les mesures sont prises pour que le public se trouve parfaitement à l'aise.

Prix des places: Premières, 25 cent. Deuxièmes, 15 cent.

AVIS. — Tout voyageur peut, après le premier tour, rester en voiture, en payant au contrôleur le prix de la place qu'il occupe.

Les personnes qui ne monteraient pas en voiture sont priées de remettre leur billet en sortant.

Cirque-Palais des Singes
Direction BUGNY

Aperçu des différents exercices. A chaque soirée les exercises sont variés.

L'homme serpent par Armand Camille.

Chien phénix exécutant les plus grandes difficultés de l'art équestre.

Sauts vertigineux par le chien Vermouth.

Les chaises antépodiques par le Clown Siégrist.

Mohicain, singe voltigeur, exécute tous les exercices et difficultés accomplis par les premiers écuyers.

L'antilope mexicaine montée par le singe Facotin.

Le singe Mamelouck dressé par M. Bugny.

Rigolette, jument dressée par M. Bugny.

Le chien Baragas, grand écuyer.

Scènes comiques, par tous les singes de la troupe.

Exercices chorégraphiques, par le célèbre danseur Louis Dianta.

Intermèdes, par les clowns Haut et Siégrist.

Prix des places: Stalles, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; deuxièmes, 50 cent.

Les Jeudis et Dimanches, deux représentations, la première à 4 h.; la deuxième à 8 h. 1/2.

THÉATRE
des Fêtes nationales de la ville de Paris.
Théâtre Cochery.
SPECTRES

Miss de Castro, pièce féerique, avec apparition et disposition.

Les mystères de l'Océan, apothéose féerique.

Le monde des Mers, apothéose sans précédent.

Spectacle varié par les merveilles gymnastiques de M. Eugène Delhomme.

Jeux caracbes, par M. Cochery fils.

Travail extraordinaire de M. Paul Loyal.

Tous les soirs, grande séance de physique expérimentale, par M. Cochery, père.

Intermèdes bouffes, par Benjamin et Découssce.

Prix des places: Chaises de pourtour, 2 fr. Loges d'avant-scène et stalles-réservoir, 1 fr. 50. Premières, 1 fr. Deuxièmes, 60 cent. Parterre assis, 30 cent.

Les Dimanches et Jeudis, représentation de jour à 2 heures, et tous les soirs, grande séance à 8 heures.

Ce vaste théâtre réunit l'élégance et le réconfortable.

Le Directeur-Gérant, A. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 32.

2e Année. — N° 42. 19 Octobre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE RÉGIMENT DE LA FÈRE
ET NAPOLÉON Ier

On sait que le jeune Napoléon Bonaparte, né en 1769, fut élevé aux écoles militaires de Brienne et de Paris. En sortant de celle-ci, il fut nommé lieutenant en second, le 1er septembre 1785, au régiment d'artillerie de La Fère, qui était le quatrième de l'arme et qui, en temps de paix, tenait garnison dans la ville dont il portait le nom. Il est donc à peu près certain que le futur maître de la France habita La Fère dans sa première jeunesse.

Pour certain, en avril 1790, le régiment d'artillerie de La Fère était caserné dans cette ville, sous le commandement supérieur de M. de Lance. A La Fère, on connaît encore la maison qu'habitait alors ce colonel qui a laissé sur place d'excellents

souvenirs. M. de Lance est mort à Compiègne où il s'était retiré avec le grade de maréchal de camp.

Dans ses papiers il fut trouvé quelques détails sur l'organisation et le personnel du régiment qu'il commandait au moment où il reçut, le 16 avril 1790, la lettre qu'on va lire un peu plus bas. D'après l'état nominatif des officiers de tous grades, sergents-majors et sergents par compagnie et suivant l'ordre de bataille arrêté le 15 juin 1790, le nom de Napoléon Bonaparte se trouve classé au troisième rang des sous-lieutenants de la 5me brigade comprenant les bombardiers.

La santé du jeune sous-lieutenant était sans doute alors assez peu solide, puisque, en 1788, il avait dû déjà demander un congé pour aller prendre les eaux. Au 16 avril 1790, il est retourné dans sa famille pour suivre un traitement de convalescence, et il écrit d'Ajaccio à M. de Lance, son colonel, cette lettre dont nous respectons l'orthographe assez fantaisiste :

« Ajaccio, 16 avril 1790.

» Seigneur général,

» Ma santé délabrée ne me permet pas de joindre le régi-
» ment avant la seconde saison des eaux minéralles *(sic)*,
» c'est-à-dire avant le 15 août.

» La bonté que vous eûtes, il y a deux ans, d'intercéder pour
» moi, me mit à même alors de proffiter *(sic)* de ces eaux qui
» rétablirent sinon antièrement *(sic)*, du moins en partie ma
» santé. J'espere *(sic)* qu'elle achévera antièrement *(sic)* de re-
» prendre le dessus après les prochaine *(sic)* eaux de cette an-
» née. Cela me fait solliciter un congé de quatre mois et demie
» *(sic)*. J'en adresse le mémoire avec les pièces justificatives à
» votre seigneurie, ne faisant aucune autre démarches *(sic)*, es-
» pérant dans sa justice.

» Je suis avec respect, seigneur général, votre très humble
» et obéissant serviteur,

» Bonaparte. »

Troisième sous-lieutenant de la brigade des bombardiers du régiment sous les ordres de M. de Lance, Bonaparte ne fut promu au grade de capitaine que le 6 février 1792, et c'est en cette qualité qu'il servit sous Kellerman, quelques mois plus tard, au siége de Lyon et ensuite à celui de Toulon où il fut fait chef de bataillon et mis à la tête de l'artillerie qui contribua si puissamment à la reddition de cette place.

M. de Lance appartenait à une très ancienne famille de nos contrées qui donna, dès le XVe siècle, des seigneurs à Chevresis-les-Dames et à Vesles, près Marle. Par les femmes, les de Lance étaient alliés aux de Foucault, aux Guignicourt, aux de Bezannes, etc., toutes maisons profondément implantées dans notre sol.

Dans mes incessantes recherches sur la Révolution, j'ai rencontré, à la date de juin 1789, c'est-à-dire dès le début des événements dramatiques qui marquèrent la fin du XVIIIe siècle et préparèrent la première chûte de la royauté ; j'ai rencontré, dis-je, un souvenir du régiment d'artillerie de La Fère.

Les États-Généraux venaient de se réunir. La lutte entre la Noblesse et le Clergé, d'une part, et le Tiers, de l'autre, avait pris naissance et s'était accentuée aux funérailles du Dauphin et aux processions du Saint-Sacrement. Le Tiers, inaugurant la série de ses triomphes, avait, sur la proposition de Sieyès, son héros, imposé à l'Assemblée le nom significatif d'*Assemblée nationale*. Il avait obtenu d'assaut la fusion des trois Ordres. Les masses populaires avaient ressenti une fièvre de folle ivresse. Paris était déjà livré à cette émotion qui aboutit, un mois plus tard, aux émeutes et à la prise de la Bastille.

La Cour n'assista point passive à ces mouvements convulsifs qui menaçaient l'avenir. On parla répression, mesures sévères. On parla trop, quand il eût fallu agir. Au nombre des projets, ou qui furent réellement conçus alors, ou qu'on prêta aux meneurs du parti royaliste, il fut bruit de la réunion d'une force armée considérable autour de Paris. Les troupes auraient immédiatement occupé les buttes Montmartre d'où elles auraient foudroyé Paris. C'était le régiment de La Fère, avec son colonel dont la cour était sûre, qui aurait, par la bouche de ses cinquante pièces de canon, couvert de feu la capitale rebelle. Il aurait, si l'on en croit l'auteur de *l'Histoire de la Révolution par deux Amis de la Liberté* : il aurait « incendié Paris ; on » aurait pillé le Palais-Royal (résidence du duc d'Orléans, plus » tard Philippe-Egalité), et on aurait égorgé les amis de la » liberté. »

Qu'y eut-il de vrai dans ce qu'on nomma alors un complot ? Ce complot fut-il inventé par les révolutionnaires pour compromettre la Cour ? Ils en inventèrent bien d'autres. La Cour conçut-elle réellement ce hardi coup d'Etat ? Elle n'avait ni esprit ni mains assez solides pour l'exécuter. Une question tout aussi insoluble, c'est celle de savoir quels auraient été le rôle et le sort de Bonaparte, si la partie eût été sérieusement engagée.

Ed. Fleury.

ROSINE.

A Mlle N. de N.

Rosine souriante, les yeux chargés d'une voluptueuse langueur, la coquette Rosine est assise devant sa toilette de Boule ; ses cheveux noirs, parsemés d'œillets rouges, se déroulent en

anneaux soyeux sur ses épaules rondes ; sa main délicate, qui pourrait servir de modèle à un peintre, joue avec un flacon richement ciselé d'où s'exhale le parfum de la violette.

*
* *

Son pied cambré, emprisonné dans une babouche mignonne, repose sur un coussin de satin brodé d'or ; les manches courtes de son peignoir, garni de riches dentelles, laissent apercevoir deux bras charmants, un peu bruns. Rosine a vu le jour dans cette ville d'Espagne où, dit-on, toutes les femmes sont jolies.

*
* *

Elle vient de s'éveiller ; des songes roses ont visité le sommeil qu'elle a goûté sous des rideaux de soie : elle a vu des princes à ses pieds, elle a été la reine de fêtes brillantes, où penchée sur le bord de sa loge elle a écouté la musique divine du Cygne de Pisord ou du grand Meyerbeer.

*
* *

Enivrée de sa beauté et de sa jeunesse, frivole et factice, elle boit avidement à la coupe du plaisir ; elle se plaît à entendre répéter autour d'elle qu'elle est belle, riche et spirituelle ; elle prodigue les œillades, enflamme les désirs des hommes, mais reste insensible et garde son cœur libre ; elle craint l'amour ; elle sait que trop souvent les femmes qui aiment — les femmes d'élite — versent des larmes amères et les larmes ne flétrissent-elles pas rapidement le visage.

*
* *

Regardez-la : de temps en temps elle jette un coup d'œil sur son miroir : elle sourit orgueilleusement à l'image qu'il lui renvoie ; elle fait un signe à la jeune fille qui se tient debout derrière elle et attend ses ordres ; l'adroite caméριste commence à tresser la magnifique chevelure qui n'a pas sa pareille, tandis que Rosine feuillette nonchalamment un album, ou agite l'air avec un éventail de plumes de paon.

*
* *

Elle croit qu'elle sera toujours jeune, elle croit que le temps la respectera, ne courbera pas sa taille parfaite, ne dépouillera pas son front, ne la rendra pas difforme, elle, la grâce même, elle s'étourdit, elle s'illusionne. A la vue d'une femme vieille et infirme elle n'a jamais fait cette réflexion : cette femme a eu vingt ans et a peut-être été jolie comme moi ;

En regardant passer une mère heureuse, entourée d'enfants frais et roses, elle ne s'est jamais dit : Moi aussi je pourrais jouir du même bonheur ; elle n'a jamais envié le sort de deux époux vertueux épris l'un de l'autre ; elle a vu d'un œil sec mourir son père : — sa mort la rendait maîtresse d'une fortune princière — elle ne pense pas à remercier Dieu des biens dont il l'a comblée ; elle n'a acquis que les talents qui lui permettent de briller dans une fête : la vanité a étouffé tous les bons sentiments qui auraient pu fleurir dans son cœur.

*
* *

Quand l'âge ou la maladie aura détruit ses charmes, quand les flatteurs se seront éloignés, le monde lui paraîtra froid et morne, la vie un fardeau insupportable ; le spleen s'assiéra à son foyer ; sa vieillesse ne sera qu'une longue agonie... peut-être cherchera-t-elle des consolations dans une dévotion exaltée... elle se repentira amèrement alors de n'avoir pas fait un meilleur usage de ses beaux jours, d'avoir gaspillé tant d'heures précieuses... mais il sera trop tard.

Cambrai, 29 juin 1873. C.-L. Dowa.

CONSEIL

Quand tu voudras lutter ; consulte ton armure
Aux tournois de l'esprit il est plus d'un danger
Dans l'arène sanglant écoute ce murmure,
Chœur de suppliciés qui n'ont pu se venger.

Le torrent de la gloire est profond et rapide :
Sur ses rives je vis un jeune audacieux
Bientôt l'œil plein de flamme et d'un air intrépide
Il entre dans les flots écumants, furieux.

Et l'onde se rua sur lui. La sale écume
De son cimier brillant souilla la blanche plume
Et monta lentement à son cœur oppressé

Il palit, chancelle, puis maudissant le monde
Il disparut ! Hélas ! et du torrent immonde
Je vis les noirs eaux, rouler un corps glacé.

A. Julius.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Par CHARLES DESMAZE
Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

— Camille Desmoulins comprenait que le sang versé sur l'échafaud souillait la liberté et perdait la République, aussi il tenta, mais vainement d'arrêter le carnage et publia un appel à la Clémence, dans son journal le vieux Cordelier. Ses amis voulaient l'en empêcher, on était alors à déjeûner — Laissez-le faire, s'écrie sa jeune femme, si quelqu'un essaie de l'en détourner, il n'aura pas de mon chocolat — Camille Desmoulins répliqua d'un ton grave : Faisons notre devoir, *eros enim moriemur* (car nous mourrons demain,) Ces mots furent dit en latin pour ne pas l'effrayer. Il prophétisait, peu de jours après, il fut arrêté et conduit au Luxembourg, voici la dernière lettre de ce républicain qui allait mourir :

Ma Lucile, ma vesta, mon ange.

Ma destinée ramène dans ma prison, mes yeux sur ce jardin, où je passai huit années de ma vie à te suivre. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours....

Ouvrant mes fenêtres la pensée de ma solitude, les affreux barreaux. les verrous, qui me séparent de toi, ont vaincu ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau :... Lucile, ma chère Lucile, où es-tu ? Je t'en conjure, Lolotte, par nos amours éternelles, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile ! Me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : Eh bien, vous l'avez vue, lui dis-je, comme je le disais autrefois à cet abbé Landreville, et je me surprenais, à le regarder, comme s'il fut resté sur ses habits, sur sa personne, quelque chose de toi.... O ma Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père, et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eut adorée....

Pardon, chère amie, ma véritable vie que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je de-

vrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier. Ma Lucile! Mon bon Loulou, ma poule à Cachant, je t'en conjure ne reste point sur la branche ; ne m'appelle point par tes cris, ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit : vis pour mon Horace ; parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé ! Malgré mon supplice je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera.... La mort qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur ? Adieu Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile ! Adieu Horace, adieu mon père. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile ! Je la vois ma bien aimée ma Lucile ! Mes mains liées t'embrassent et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux.

— Lucile Desmoulins ne montra pas moins de courage que son mari. Presque folle de douleur, elle essaya de soulever le peuple et de délivrer les prisonniers du Luxembourg. — Robespierre la fit arrêter, Fouquier-Tinville la fit condamner à mort, et Samson lui coupa la tête peu de jours après avoir coupé celle de son mari — Elle avait peine 23 ans.

— A Vervins, M, Matton-Gaillard a hérité des papiers laissés par Camille Desmoulins et a publié plusieurs lettres de cet honnête républicain.

— Le 2 mars 1760, Camille Desmoulins est né à Guise, dans la maison de M, Hennequière banquier, il est inscrit aux actes de l'Etat civil, sous les noms de Louis Simplin Camille, fils de Jean-Benoît Nicolas, lieutenant au bailliage de Guise et de Madeleine Godard.

DOCUMENTS HISTORIQUES

PROCLAMATION

Laon, le premier janvier 1816.

« *Habitants du Département de l'Aisne,*

Lorsque j'ai été appelé aux fonctions que j'exerce auprès de vous, je savais que, dans les tems les plus reculés, vous vous étiez constamment distingués par votre respect pour l'autorité royale, et par votre soumission aux lois. Plein de confiance en votre loyauté, je n'ai attribué les restes d'égarement dont j'ai pu être le témoin, qu'aux efforts d'un petit nombre d'agitateurs ; et je n'ai pas douté, un seul instant, que dégagés de toute influence étrangère, on ne retrouvât en vous de dignes et fidèles sujets.

Mon espérance n'a pas été trompée ; partout les lois reprennent leur empire ; partout le nombre de ceux qui avaient cédé à l'entraînement, offre une diminution sensible ; bientôt il sera réduit à quelques individus indignes de pardon, parce qu'ils sont incapables de remords. Eloignés de toutes les branches de l'Administration, surveillés par l'autorité, sévèrement châtiés au moindre écart, ils cesseront enfin de troubler l'ordre social, tant de fois menacé par leur perversité.

Habitants de ce département ! une année mémorable vient de s'écouler. Conservons à jamais le souvenir des maux qu'elle a fait peser sur la France, et que ce souvenir profitable prévienne parmi nous le retour de ces grandes calamités. Comme nos braves ancêtres : craignons Dieu, aimons le Roi, servons notre Patrie, et nous retrouvons encore des jours de gloire et de prospérité. Déjà, nous jouissons de la tranquilité et de tous les avantages qui la suivent. L'avenir se présente sous un aspect plus favorable encore. Les passages de troupes étrangères touchent à leur fin ; bientôt elles seront rendues aux lieux qu'elles doivent occuper ; et là, témoins de la fidélité du peuple français, elles ne craindront pas d'anticiper sur le moment qui doit les rendre à leur pays. La légion de l'Aisne s'organise avec facilité ; nos braves soldats n'ont pas oublié que, sous nos rois, le régiment de Picardie était le premir corps de l'infanterie française. La Gendarmerie reçoit des changements avantageux. La compagnie départementale va reparaître ; et, cette fois, uniquement destinée à maintenir l'ordre dans le pays, elle n'ira plus, dans des régions lointaines, grossir nos armées pour se perdre avec elles.

Les contributions s'acquittent avec une honorable exactitude ; par un juste retour, les rentes, pensions, traitemens se paient avec régularité. Les contribuables doivent persévérer dans leurs efforts ; le gouvernement les secondera de tous ses moyens, et le salut commun naîtra de cette bonne volonté réciproque.

Habitants du département de l'Aisne ! je me plais à vous mettre sous les yeux le tableau de notre situation ; répondez à ma confiance, en me fortifiant de la vôtre ; unissez-vous les uns aux autres ; unissez-vous franchement à moi ; serrons-nous en faisceau autour de ce trône, où siègent toutes les vertus, et répétons avec allégresse : Vive le Roi ! Vive la France.

Le Marquis de NICOLAY. »

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

Le lait est un aliment composé de divers principes ; les expérimentateurs et chimistes y ont trouvé de l'eau, du sucre, du beurre et une substance caséeuse propre à faire le fromage ; mais ces substances ne sont pas en égales proportions dans toutes les espèces de lait. Ainsi le lait d'ânesse et celui de jument ont beaucoup de rapport entre eux, et se rapprochent par leur composition du lait de la femme ; ils contiennent de l'eau, du sucre, et fort peu de matériaux propres à former le beurre ou le fromage. Ils sont très légers, très adoucissants, et conviennent surtout à l'enfance, aux convalescents et aux malades.

Les laits de chèvre, de brebis et de vache sont plus nourrissants ; on y trouve moins d'eau et de sucre, mais beaucoup plus de beurre et de fromage que dans les précédents. Celui de chèvre est plus tonique, et contient plus de fromage que celui de la vache, qui présente une plus grande quantité de beurre et qui est plus rafraîchissant. Le lait des brebis fait un fromage épais, assez difficile à digérer.

Abandonné à l'air libre et surtout pendant les chaleurs de l'été, ou mis en contact avec un acide, pendant l'ébullition, le lait se décompose ; la partie aqueuse se sépare de la partie caséeuse. Ce liquide forme alors ce qu'on appelle du petit lait, boisson rafraîchissante, aigrelette ; l'autre portion forme le lait caillé que l'on mange avec plaisir pendant la saison des chaleurs et qu'on digère bien quand il s'est séparé de lui-même ; mais il est très lourd et très indigeste quand la séparation a eu lieu sur le feu.

La qualité du lait diffère non-seulement dans les diverses espèces d'animaux, mais encore selon l'âge et la constitution de l'animal qui le fournit.

Nous voyons bien souvent des personnes affaiblies par de longues maladies ou par des excès, retrouver la force et la guérison dans une alimentation composée exclusivement de lait de bonne qualité. Ce liquide les nourrit suffisamment, et comme il n'exige pas un grand travail de la part des organes digestifs, il ne les fatigue point et tempère, au contraire, l'état d'irritation de ces organes. Mais pour des jeunes gens et des hommes qui se livrent à un travail pénible, le lait ne peut entrer dans leur alimentation qu'à la condition d'user en même temps d'autres aliments plus nourrissants.

Il est des personnes qui ne digèrent pas le lait et qui sont

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le nº du 5 janvier 1878.

dérangées par cet aliment ; à ces personnes on conseille souvent d'associer le lait à des excitants aromatiques. Il nous parait plus simple et surtout beaucoup plus raisonnable de renoncer à un aliment qui trouble la digestion.

Cet inconvénient se présente bien plus souvent à Paris que dans les campagnes, et cela tient à ce que dans les grandes villes les animaux sont renfermés dans des étables étroites et mal aérées, et que la nourriture qu'on leur donne est choisie dans le but de faire produire plutôt une grande quantité qu'une bonne qualité de lait. En outre, le lait est presque toujours falsifié. De toutes les falsifications qu'on a reprochées aux marchands, la plus commune est celle qui consiste à ajouter de l'eau et à enlever la crême, ce qui le rend plus léger, moins nourrissant. On parle de bien d'autres moyens de falsification ; mais nous devons penser que, grâce à la rapidité du transport par les chemins de fer, rapidité qui permet de recevoir chaque jour à Paris du lait provenant de villages très éloignés, et grâce aussi à la surveillance active de la préfecture de police et du conseil de salubrité, nous verrons diminuer et peut-être disparaître toutes ces fraudes.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE L'ADOPTION.

Effets de l'adoption.

1° Transmission du nom. L'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier. (C. civ., art. 347.)

2° État de famille. — L'adopté reste dans sa famille naturelle, et y conserve tous ses droits ; néanmoins, le mariage est prohibé : — entre l'adoptant, l'adopté et ses descendants ; — entre les enfants adoptifs du même individu ; — entre l'adopté et les enfants qui pourraient survenir à l'adoptant ; — entre l'adopté et le conjoint de l'adoptant, et réciproquement entre l'adoptant et le conjoint de l'adopté. (C. civ., art 348.) — Ces empêchements au mariage sont, du reste, généralement considérés comme purement *prohibitifs*, et non comme empêchements *dirimants*.

3° Successibilité. — L'adopté a sur la succession de l'adoptant les mêmes droits que ceux qu'y aurait l'enfant né en

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

mariage, même quand il y aurait d'autres enfants de cette dernière qualité nés depuis l'adoption ; mais l'adopté n'acquiert aucun droit de successibilité sur les biens des parents de l'adoptant. (C. civ., art. 349. La raison de cette dernière disposition est que l'adoption ne produit aucune parenté avec les parents de l'adoptant. — Si l'adopté meurt sans descendants légitimes, les choses données par l'adoptant ou recueillies dans sa succession, et qui existe en nature lors du décès de l'adopté, retournent à l'adoptant ou à ses descendants, à la charge de contribuer aux dettes et sans préjudice des droits des tiers. Le surplus des biens de l'adopté appartient à ses propres parents, et ceux-ci excluent toujours, pour les objets même ci-dessus spécifiés, tous héritiers de l'adoptant autres que ses descendants. Si, du vivant de l'adoptant, et après le décès de l'adopté, les enfants ou descendants laissés par celui-ci meurent eux-mêmes sans postérité, l'hérité succède aux choses par lui données, comme il vient d'être dit ; mais ce droit est inhérent à la personne de l'adoptant, et non transmissible à ses héritiers, même en ligne directe, (C. civ., art. 351 et 352. — On voit que le droit de succéder n'est pas réciproque entre l'adoptant et l'adopté.

Adoption rémunératoire.

Pour qu'il y ait lieu à l'adoption rémunératoire, l'art. 345 du Code civil exige que l'adopté ait sauvé la vie à l'adoptant « soit dans un combat, soit en le retirant des flammes ou des flots. » Mais le législateur n'a probablement pas voulu rejeter tous les autres cas qui pourraient se présenter ; ainsi il paraît conforme à l'esprit de la loi que, si une personne a sauvé la vie d'un autre, en repoussant une attaque de brigands ou au milieu des ruines d'un édifice, et cela manifestement aux risques de sa propre vie, l'adoption rémunératoire puisse lui être conférée.

Dans le cas de l'adoption rémunératoire, la loi n'exige pas, comme dans l'adoption ordinaire ; — que l'adoptant ait plus de cinquante ans ; — qu'il ait quinze ans de plus que l'adopté ; — qu'il ait donné, pendant six ans au moins, des secours et des soins à l'adopté dans sa minorité. — Il suffit que l'adoptant soit majeur et plus âgé que l'adopté, et qu'il réunisse les autres conditions requises dans le cas de l'adoption ordinaire.

Du reste, dans le cas de l'adoption rémunératoire, les conditions exigées de l'adpoté, les formes et les effets de l'adoption sont les mêmes que dans le cas de l'adoption ordinaire.

Tutelle officieuse et adoption testamentaire.

La tutelle officieuse est un contrat par lequel une personne s'oblige : 1° à nourrir et élever gratuitement un mineur ; 2°

à l'adoption lorsqu'il sera parvenu à sa majorité, ou à le mettre en état de gagner sa vie. C'est une sorte de préparation à l'adoption.

Tout individu âgé de plus de cinquante ans, et sans enfants ni descendants légitimes, qui veut, durant la minorité d'un individu, se l'attacher par un titre légal, peut devenir son tuteur officieux, en obtenant le consentement des personnes sous la puissance desquelles se trouve l'enfant Cette tutelle ne peut avoir lieu qu'au profit d'enfants âgés de moins de quinze ans. (C. civ., art. 364.)

Si le tuteur officieux, après cinq ans révolus depuis la tutelle, et dans la prévoyance de son décès avant la majorité du pupille, lui confère l'adoption par acte testamentaire, cette disposition est valable, pourvu que le tuteur officieux ne laisse point d'enfants légitimes. (C. civ., art. 366. — C'est cette adoption conférée par le tuteur officieux qui est nommée adoption testamentaire ; elle produit les mêmes effets que l'adoption ordinaire.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

Raoul, qui unissait la constance la plus opiniâtre à une volonté de fer, ne manquait pas de perfidie, et après avoir averti le fils de Jean Cromelin, ainsi qu'il l'avait fait, annonce qu'il n'en était pas à son noviciat sur ce terrain mêlé d'astuce et de fourberie ; du reste, à cette époque si bruyante et qui offre tant d'épisodes intimes, la loi du plus fort et du plus rusé primait, avec tous les avantages qui doivent en ressortir, le noble qui savait en user peu noblement. Voir Claudine seule, et la contraindre par tous les moyens à se donner à lui de corps, comme elle l'avait fait de cœur, était son but, rallumer les cendres encore chaudes de cet amour si chaste et si pur n'était qu'une chose secondaire, il était le digne élève du duc d'Albe, il voulait devenir son émule. Le lecteur conviendra qu'avec une telle nature, la besogne était à moitié faite.

Il avait tout disposé pour tenter cette aventure. Il avait choisi son écuyer de Tarannes pour conduire quatre gardes du roi des plus décidés sur la route de Péronne, entre Beauvois et Flez, où nécessairement devait passer Jean Cromelin, tandis que lui

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

se dirigerait seul dans la maison de Claudine où il la surprendrait, car le fils, Martin, devait nécessairement accompagner son père.

La nuit commençait à étendre son voile sombre dans la campagne, et pendant que les portes du Câtelet s'ouvraient pour livrer passage à quelques cavaliers qui sortaient pour le service du roi, une triste scène se passait dans la maison du vieux réformé Jean Cromelin. Cette simple maison, symbole de la retraite, de la solitude, allait perdre le principal habitant et n'y laisser qu'une jeune fille pour y pleurer sur la cruauté de son malheur.

— Je vais partir, disait le vieillard, sois toujours honnête et fidèle aux principes que je t'ai inspirés, tu as été la consolation de mes vieux ans, je pars à regret, mais j'emporte avec moi ton cœur, et tu y penseras pour que je te bénisse et que je t'aime toujours. Rappelle-toi que ta mère fut la probité, l'honneur même et que les Cromelin n'ont jamais manqué à ces vertus.

Toi, Martin, je te remercie, tu sauves la vie à qui te l'a donnée, conserve aussi celle de ta sœur, je te la confie, c'est ton seul patrimoine et ton seul devoir.

Venez dans mes bras, mes enfants, et que Dieu vous bénisse comme je vous bénis.

Les deux enfants s'étaient agenouillés instinctivement et l'ami de Martin, qui était venu lui annoncer qu'il était temps de partir, n'osait troubler cette dernière prière. Une larme était tombé sur sa main et le fourreau de son sabre qu'il soutenait, tremblait.

— Mille bombes, s'écria-t-il, et dire qu'il . . . .

. . . .

Il est temps, n'est-ce pas, de partir. Eh bien, soit. Il pleurait, lui aussi ; l'infortune est plus forte que la nature. La nature cède, mais l'infortune accable et tue. Le père retrouva à la porte du logis trois soldats qui attendaient et qui devaient conduire Jean Cromelin.

On arriverait à Saint-Quentin, on prendrait des chevaux et on se dirigerait vers Péronne.

(A suivre). A. L.

NOUVELLES

∴ M. Roux de Gandil, conseiller à la Cour d'Amiens, est nommé chevalier de la Légion d'honneur (40 ans de services).

M. Gesbert de la Noé Seiche, premier avocat-général près la Cour d'appel d'Amiens, est nommé au même grade (15 ans de services.) Services exceptionnels comme avocat-général et premier avocat-général.

.·. On annonce que la croix de la Légion d'honneur va être accordée au garde républicain Castelli, qui a été blessé dans une rixe par Kirsch et Feyertag, condamnés à mort.

.·. Les statues qui doivent orner les fontaines de la place du Théâtre-Français viennent de revenir à l'Exposition de Vienne. On s'occupe aujourd'hui à les élever sur leur socle.

.·. M. Victor Hugo vient de quitter Paris pour aller passer une quinzaine de jours à Guernesey.

.·. Onze renards s'étaient échappés du Jardin-des-Plantes ; huit ont été repris dans le Jardin, un dans l'Entrepôt ; les deux autres ont disparu.

.·. Le Jardin d'Acclimatation vient de faire l'acquisition d'un fourmillier (tamanoir) de forte taille Il a été placé dans l'enclos des kanguroos.

.·. Le déficit de l'Exposition universelle de Vienne montait, le 1er octobre, à la somme de 12,084,877 florins ; on espère que les recettes du mois d'octobre diminueront un peu cette somme colossale.

.·. On annonce le départ du prince Louis Murat pour la Crimée, où il va épouser Mlle Orbéliani, fille du prince Orbéliani.

.·. M. l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye a été désigné pour aller observer le passage de *Vénus* à la station de l'île Campbell.

.·. Les oranges d'Algérie, première récolte, ont fait leur apparition à Paris. Les envois de Malte, d'Espagne et de Portugal, ne nous arriveront que dans un mois.

.·. On dit que le gouvernement italien a acheté à Mme Rattazzi tous les papiers qui appartenaient à son mari, le gouvernement ne voulant pas que ces papiers fussent publiés.

.·. M. Hyacinthe Loyson (ex-père Hyacinthe) a été élu dimanche curé à Genève,

.·. Les pompiers de Lille viennent d'expérimenter un nouvel appareil : ce sont des sacs de toile à poignées très solides, soutenus par plusieurs hommes, et dans lesquels des personnes incendiées sauteraient sans danger d'un troisième étage.

.·. L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Cavour donnera lieu, à Turin, à de grandes fêtes, les 8, 9, 10 et 11 novembre prochain.

.·. Pendant les huit premiers mois de 1873, il est entré dans nos ports 20,632 navires français et étrangers ; il en est sorti 15,157.

.·. Samedi, la reine Isabelle, voulant sauver le prince royal, entraîné par une vague sur le bord de la mer, à Houlgate, a failli périr avec l'infant Alphonse. Un employé du phare les a sauvés.

.·. New-York, 6 octobre. — Le paquebot-poste transatlantique *Pereire*, parti de Brest le 27 septembre, est arrivé ce matin, à dix heures, en huit jours et dix-neuf heures.

.·. On annonce la mort de M. Danel, président du Conseil général du Nord, ancien président de chambre à la cour de Douai.

.·. Londres, 9 octobre. — Le duc Decazes, ambassadeur de France à Londres, est arrivé.

.·. Pendant la journée de mardi, il n'a pas été constaté un seul cas de choléra dans les hôpitaux de Paris.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche 19 octobre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
MYOPE ET PRESBYTE, opérette en 1 acte.
LES MYSTÈRES DE PARIS, drame en 5 actes et 8 parties.
LES DEUX SOURDS, vaudeville en 1 acte.

Lundi 20, Mardi 21, REPRÉSENTATIONS THÉATRALES.
L'affiche du jour donnera le détail.

SALLE DU CIRQUE.

Dimanche 19 octobre 1873. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Concert à 8 h.

GRAND CONCERT

donné par la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers, au profit de son Ecole gratuite de musique.

TIR SAINT-QUENTINOIS.

Place du Huit-Octobre.

M. Bosquette offre pour 900 francs de prix : Un Fusil Lefaucheux, une Arbalète Bosquette, sept Carabines, un Pistolet et cinq Révolvers système Flobert.

FOIRE DE SAINT-QUENTIN

Place de l'Hôtel-de-Ville

Grand Théâtre-Salon
de
Edouard MARCKETTI

Physicien prestidigitateur, seul émule du professeur Anderson, premier physicien du monde.

Tous les soirs une seule représentation qui commencera à 8 heures. Bureaux à 7 heures.

Physique, magie, magnétisme et la malle du spirite.

A chaque séance, le professeur de Vère, le Fakir avec sa fille enchantée.

La Gigue anglaise, par la célèbre Miss Lily Edith.

Scènes et chansonnettes comiques par le vieux Friquet.

La libération du territoire.

Prix des places : Chaises stalles, 2 f. premières, 1 fr. 60 ; deuxièmes, 1 fr. ; troisièmes, 50 cent.

Les Dimanches, Lundis et Jeudis, à 3 heures, représentation enfantine à prix réduits.

Musée des grands hommes

Galerie la plus vaste du monde paraissant pour la première fois.

Splendide éclairage de 200 becs de gaz et bougies.

Décorations dues aux meilleurs peintres des théâtres de Paris.

Dix wagons construits à cet effet servent à transporter cette immense galerie renfermant **150 Personnages en cire** de grandeur naturelle et reproduisant les Fastes et les gloires militaires de la France, les événements nationaux, les scènes les plus belles de l'Histoire ancienne et religieuse, et les célébrités et actualités de notre époque.

On voit dans un cabinet séparé
SARAH la Baigneuse.

Le Musée est visible de 10 heures du matin à 11 heures du soir.

Prix d'entrée : premières, 60 cent. ; deuxièmes, 30 cent. — **Les enfants paieront demie place.**

THÉATRE

des Enfants courageux

de la famille espagnole

Représentations extraordinaires et variées données par la famille Matoulet. La troupe est composée de 25 personnes des deux sexes.

Débuts de 4 célèbres américains.

Les frères Ernest, gymnasiarques.

Les sauts de tables par le jeune Matoulet.

Intermèdes comiques par M. Moucheron.

Exercices acrobatiques.

Le chemin de la croix et grand nombre de tableaux de l'histoire sainte, représentés par 16 personnes.

Tous les soirs, grande pantomine par toute la troupe, et les exercices sont changés.

Prix des places: premières, 75 cent.; deuxièmes, 50 c.; troisièmes, 30 cent.

Bureau à 7 h. Rideau à 8 h.

Théâtre de Fourmies. Direction de Mme ve Pacot.

JEANNE D'ARC

Drame en 4 actes à grand spectacle

La petite fadette, comédie-vaudeville en 2 actes du théâtre du Vaudeville.

Chansonnettes et romances par MM. Omer et Célestin.

Le chevalier de Maison rouge, minodrame en 2 actes.

Prix des places: premières, 1 fr. 50; deuxièmes, 1 fr., troisièmes, 50 cent.

Bureau à 7 h. 1/4. Rideau à 8 h.

EXPOSITION D'UN

Chemin de fer circulaire sans fin *b. s. g. d. g.*

Ce chemin de fer, dont les journaux de Paris et de Lille ont fait tant d'éloges, est le seul qui voyage en Europe. Il a obtenu partout un immense succès.

C'est la première fois qu'il vient à Saint-Quentin. Il n'y restera que quelques jours seulement, étant attendu dans une autre ville.

Aucun accident n'est à craindre. Toutes les mesures sont prises pour que le public se trouve parfaitement à l'aise.

Prix des places: Premières, 25 cent. Deuxièmes, 15 cent.

AVIS. — Tout voyageur peut, après le premier tour, rester en voiture en payant au contrôleur le prix de la place qu'il occupe.

Les personnes qui ne monteraient pas en voiture sont priées de remettre leur billet en sortant.

Cirque-Palais des Singes

Direction BUGNY

Aperçu des différents exercices. A chaque soirée les exercices sont variés.

L'homme serpent par Armand Camille.

Chien phénix exécutant les plus grandes difficultés de l'art équestre.

Sauts vertigineux par le chien Vermouth.

Les chaises antépodiques par le Clown Siégrist.

Mohicain, singe voltigeur, exécute tous les exercices et difficultés accomplis par les premiers écuyers.

L'antilope mexicaine montée par le singe Facotin.

Le singe Mamelouck dressé par M. Bugny.

Rigolette, jument dressée par M. Bugny.

Le chien Barbgas, grand écuyer.

Scènes comiques, par tous les singes de la troupe.

Exercices chorégraphiques, par le célèbre danseur Louis Dianta.

Intermèdes, par les clowns Haut et Siégrist.

Prix des places: Stalles, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; deuxièmes, 50 cent.

Les Jeudis et Dimanches, deux représentations, la première à 4 h.; la deuxième à 8 h. 1/2.

THÉATRE

des Fêtes nationales de la ville de Paris.

Théâtre Cochery

SPECTRES

Miss de Castro, pièce féerique, avec apparition et disposition.

Les mystères de l'Océan, apothéose féerique.

Le monde des Mers, apothéose sans précédent.

Spectacle varié par les merveilles gymnastiques de M. Eugène Delhomme.

Jeux carachés, par M. Cochery fils.

Travail extraordinaire de M. Paul Loyal.

Tous les soirs, grande séance de physique expérimentale, par M. Cochery, père.

Intermèdes bouffes, par Benjamin et Découscé.

Prix des places: Chaises de pourtour, 2 fr. Loges d'avant-scène et stalles-réservées, 1 fr. 50. Premières 1 fr. Deuxièmes, 60 cent. Parterre assis, 30 cent.

Les Dimanches et Jeudis, représentation de jour à 2 heures, et tous les soirs, grande séance à 8 heures.

Ce vaste théâtre réunit l'élégance et le confortable.

Le Directeur-Gérant, A. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 32

2e Année. — N° 43. 26 Octobre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'HOSPICE DES ORPHELINS

ET CHARITÉ RÉUNIS

L'hospice des orphelins ou de l'aumône commune, est, après l'Hôtel-Dieu le plus anciens des hospices de la ville de Saint-Quentin. Cette maison est aussi connue sous le nom de Bornival, d'une maison de ce nom acquise en 1584 par un sr Barré, Maire de la ville, pour la clôture des enfants orphelins. Le titre d'aumône commune lui vient d'un arrêt du Conseil d'état de 1696, rendu sur le projet de former à Saint-Quentin, un hôpital général, projet dont le rejet est motivé audit arrêt, qui ordonne la réunion des biens de Saint-Lazare et de la maladrerie de Saint-Jacques aux biens de l'hôpital de Bornival.

Cet hospice, ainsi que l'Hôtel-Dieu, a perdu ses titres lors du siège de 1557. On ne peut remonter au-delà de 1562 pour les donations, et le plus ancien bail daté du 26 juillet 1576, pour

un marché de terre sur Fluquières. La tradition seule a servi de base à la répartitiou des revenus, suivant un réglement du 24 juillet 1731.

D'après la tradition et ce réglement, cet hospice était principalement destiné à la clôture des enfans orphelins, nés de légitime mariage de citoyens de Saint-Quentin.

Soixante enfants des deux sexes, formaient, année commune, la population de cet établissement. Ce nombre pouvait être augmenté et n'était point limité. On devait y admettre autant d'enfans qu'il pouvait s'en présenter.

Outre les enfans renfermés dans la maison de l'aumône commune, il était encore donné à 24 enfans pauvres un pain de quatre kilogrammes par semaine, pour les aider pendant deux ans à apprendre un métier.

Chaque orphelin qui quittait la maison pour apprendre un métier, indépendamment d'un petit trousseau qui lui était fourni par la maison recevait encore deux pains de huit livres par semaine et le linge de la maison.

Actuellement l'hospice des orphelins a changé de destination. Les écoles communales des filles y sont installées sous la direction des Sœurs de Saint Vincent de Paul, ainsi que les différents services de l'Administration du Bureau de Bienfaisance. Les orphelins des deux sexes ont été transférés à l'Hôtel-Dieu depuis quelques années et la nomination au pain dit de métier est dévolue à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

CHARLES.

LE SOUVENIR

Valse.

En cadence voluptueuse
Le souvenir nous fait tourner
Dans une valse vaporeuse,
Les années qui peuvent charmer :
Deux à deux, la main dans la main,
Glisse cette troupe rêveuse
Et s'en va, poétique essaim,
Nous laissant distraite et songeuse.
Tous ces hier tourbillonnant,
Tout ce peuple de revenants
Nous fait vivre toute la vie
Dans l'instant d'une rêverie ;
Nous voyons comme en un miroir
Nos actions se reflêter,
Heureux celui qui peut les voir
Sans à leur vue se détourner !

Nous nous voyons toute petite
Dans notre coquet berceau blanc
La vieille tante Marguerite
Fait rizette au petit enfant,
Nous nous voyons plus grandelette
Tresser des fleurs sur le gazon
Et aller cueillir la noisette
Avee un tas de polissons.
Mais le mouvement s'accélère,
Nos souvenirs sont plus brulants,
La valse devient fière,
Les personnages plus vivants.
Tous les amants de la jeunesse
Portent une auréole au front,
Et leurs regards sont pleins d'ivresse
L'ivresse de la passion.
Mais en contemplant leur cohorte
C'est toi-même que tu peux voir,
Chacun de ces valseurs emporte
Un lambeau d'amour et d'espoir.
Cependant les tons s'obscurcissent,
Le présent au passé se lie,
Voici que les sons s'affaiblissent
Et que s'enfuie la rêverie.
Le souvenir nous abandonne
Et nous confie à l'avenir,
Il sait que l'espérance donne
La force de le soutenir,
Il part sans nous abandonner,
Et si jamais notre misère
Voulait nous faire rejeter
Une existence trop amère,
En cadence voluptueuse
Le souvenir fera tourner
Dans une valse vaporeuse
Les années qui peuvent charmer.

Paul COTTIGNIES.

DOCUMENTS HISTORIQUES

PÉNURIE DE GRAINS A SAINT-MICHEL

Cejourd'huy, 23 frimaire, l'an 2e de la République française, une heure de relevée, la Municipalité d'Ebouleau étans assemblé dans la Maison commune dudit lieu, pour délibérer sur les affaire de ladite commune, sont comparüe au memme instans plusieurs personne à nous inconnüe ayant des sac vide sur eux et chacun un baton à la main. Après leur avoir demandé de

quel commune ils été, et le sujet de leur arrivée dans notre commune, un d'eux nous a dit qu'ils étions des Citoyens de la commune de Saint-Michel-en-Thiérache, district de Vervins, et qu'ils manqué tous de pain; qu'il s'étions tous présenté le jour d'hier a leurs Municipalité pour obtenir du grains pour leurs subsistance et cel de leurs famille, et qu'ils navez eux pour réponce : quils ne pouvez pas leur en donner ny faire donner, atendue quil ny en a pas dans la commune de Saint-Michel ny aux environt, que tout ce qu'ils pouvez leurs faire ce seréz de leur donner un certificat pour qu'ils ay à se pourvoire où ils pouré en trouvé.

Ces inconnüe nous ayant présenté un certificat portans que 200 habitans de la commune de Saint-Michel manquant de pain, et qu'ils prié les personne qui en avéz de leurs en vendre, et que foy devéez être mis à leursdit certificat qui été signy Courteville Maire, Huet Procureur de la commune, et deux officier municipaux dont les noms nest pas lisible : le Seau de la Municipalité étans apposé au bas, et visé par le Comité de surveillance ledit jour 22 frimaire, signy J.-L. Lalouette Présidant, Joseph Desquilbert, J.-B. Ply. — Ayant fait lecture dudit certificat, et nous étans concerté, nous avont délibéré quil fallé assemblé toute la commune pour leurs faire part de la demande de ces inconnüe. Etans assemblé au lieu ordinaire, nous leurs avons fait lecture du certificat dont ces inconnüe été porteur, et leurs avont aussi en memme temps donné connossance de leur demande. Après avoire reflechy ensemble, lavis füe qu'il falé leurs livré les peux de blé que nous pouvions encore avoir, notre commune comme la plupars des autre ayans eu a livré jusqua se jours un grands nombre de requizitions pour les armée ; il a été désidé quon leurs livreré du grains de crainte q'une multitude de Gens aussy grande ne se mutine et ne fasse mal) quoy quil nay toujours jusqua présent que parlé avec la plus grande politesse), et il a été à l'instans enjoint à ces inconnüe de se rendre chez les propriétaires des grains de notre commune pour y mesurer ce quils pourrions leurs livré, et ils avont eux la quantité de 337 quintteaux de blé qu'ils ont eux de diferent propriétaire de notre dite commune, et ont promis lesdit Citoyens de Saint-Michel de rapporter une décharge des officier municipaux de leurs commune, certifie du Comité de surveillance comme quoy lesdit grains ont été déchargé audit Saint-Michel, et ce sous huitaine à conter de la date du présent, et ont donné pour caution les citoyens Nicolas Ply, Francois Vachez, Jean-Louis Desquilbert, Jean-Louis Tonnelier, Joseph Catrin, Joseph Dubois, Joseph Tourolle, tous manouvriers demeurans audit Saint-Michel qui ont signy avec nous au présent procès-verbal que nous avont rédigée pour y avoire recours au besoin lans et jour susdit. *(Suivent les signatures)*.

(Communiqué par Ars. Leduc.)

FOUILLES A LA PLANCHETTE

PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS

On lit dans le *Journal de Vervins :*

A quelques centaines de mètres de notre ville, au lieudit *La Planchette*, entre les routes de Thenailles et de Rabouzy, des fouilles opérées par les soins de la Société archéologique de Vervins, sur un point où la charrue soulevait depuis longtemps des débris de tuiles romaines, ont amené la découverte d'intéressantes constructions qui remontent aux premiers siècles de l'ère chrétienne. La plus importante de ces antiques constructions consiste en une petite chambre funéraire ou sépulcre de famille gallo-romain dont les parois construits avec soin en pierres blanche de moyen appareil offrent encore, tout à fait intactes, trois des niches ou *columbaria* qui étaient destinés à recevoir les urnes où étaient renfermées les cendres de chaque défunt après l'incinération du corps. A ce caveau se rattache un réseau de substructions rencontrées à la profondeur d'un fer de bêche, qui ont révélé l'existence à cet endroit d'une habitation dont l'importance n'a pu être constatée jusqu'ici, et d'un cimetière mérovingien, Quinze squelettes environ, séparés les uns des autres par des cloisons en cailloux, ont été mis au jour, et plusieurs se sont retrouvés tels qu'ils avaient été couchés dans leur demeure dernière aux Ve et VIe siècles, c'est-à-dire avec leurs armes ; le ceinturon dont il n'existe plus, bien entendu, que la boucle, et ces petites poteries de terre brune qui suffiraient seulas à donner date certaine aux sépultures de *La Planchette.*

Parmi les objets remarquables recueillis dans ces fouilles figurent notamment à une belle bague d'argent avec chaton en pierre bleue sur laquelle est gravée une Léda ; des fragments d'enduit coloré ; une boucle de ceinturon qui, grâce à sa couverte d'étain, a conservé son éclat argentin et ses dessins mérovingiens dans toute leur netteté ; un collier de femme composé de verroteries et de grains en terre cuite ; une tête de jeune mérovingienne dont la denture admirable ferait pâlir les plus beaux produits de nos dentistes modernes.

Tout Vervins a voulu voir ces témoignages muets mais éloquents des vicissitudes politiques de la vieille Gaule, et pendant quinze jours *La Planchette* a pu croire au retour des grandes invasions du Ve siècle.

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

Samedi dernier la ville de Saint-Germain à été honoré de la visite d'un certain nombre de savants distingués.

Grâce à l'initiative d'un des conservateurs du Musée des an-

tiquités nationales, le dîner annuel de la société d'anthropologie de Paris, qui était tombé en désuétude depuis la guerre, a eu lieu à Saint-Germain.

Par ses soins, un programme intéressant, dont le Musée était naturellement l'objet, avait été arrêté.

Arrivés à deux heures et demie, les membres de la Société, conduits par les conservateurs du musée, ont parcouru successivement les galeries, prenant un vif intérêt aux explications que ces messieurs se sont empressés de leur fournir.

La grande salle de la Pierre, qui se lie d'une façon si étroite aux études poursuivies par la Société, captiva surtout l'attention générale, et donna lieu à de savants développements.

On descendit ensuite dans les fossés du château, visiter le dolmen récemment transporté de Conflans (Seine et Oise), et reconstitué par les soins de l'architecte M. E. Millet.

M. Alex. Bertrand voulut bien alors, dans une courte improvisation, donner sur les dolmens des renseignements d'autant plus intéressants qu'il a fait de ces monuments une étude spéciale, et que les auditeurs avaient sous les yeux un spécimen original de ces constructions.

La belle chapelle du château, remontant au treizième siécle, dont la restauration vient d'être commencée, fixa aussi les regards des visiteurs, qui se rendirent ensuite sur une des pelouses du parterre, où M. Abel Maitre, l'habile chef des ateliers du musée, fit, en leur présence, des expériences fort curieuses sur le jet des armes de trait des anciens et des sauvages actuels.

Pour clore un journée anssi bien remplie, un dîner réunissait soixante à soixante-dix convives.

Au dessert, M. le Président de la socité prononça un discours dans lequel la science moderne, ses progrès, son action civilisatrice et ses droits furent chaleureusement affirmés et acclamés. M. le docteur Brocat prit ensuite la parole, et en quelques mots très applaudis, rappela l'importance et le rôle dans la science du musée de Saint-Germain, signala sa belle installation, la supériorité de son organisation qui le placent à la tête des institutions de ce genre en Enrope, et font tant d'honneur aux savants qui dirigent cet établissement.

Enfin, et comme toast d'adieu, le président leva son verre en l'honneur des dames !!! tenant à remercier l'une d'elles d'avoir bien voulu, en compagnie de son mari, prendre part à cette réunion, ajoutant qu'il était désirable que les dames s'associassent de plus en plus au mouvement scientifique, et qu'il espérait les voir s'asseoir plus nombreuses au prochain banquet de la Société d'anthropologie. H. M.

DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE

LOCOMOTIVE ET VOITURE MARINE.

Ne plus se contenter d'utiliser le chemin uni et lisse que présentent les voies navigables pour transporter à faible vitesse quelques lourdes marchandises, mais bien lancer à toute vapeur à la surface des eaux tranquilles de véritables trains rapides, atteindre en un mot, sur les rivières et canaux, une vitesse comparable à celle des chemins de fer, voilà certes un problème bien fait pour préoccuper l'imagination d'un inventeur rêvant aux nombreux avantages que présenterait la réalisation d'un pareil projet.

Plus de réparation, plus d'entretien de la voie, plus de déraillement, tous les avantages de la navigation avec la rapidité du chemin de fer !

Sans prétendre assurément que la solution pratique d'un problème si séduisant soit trouvée aujourd'hui, nous donnerons néanmoins une idée d'un système étudié dans ce but par un ingénieur hollandais, M. A. Huet ; le principe nous a paru assez original et ingénieux pour mériter l'attention du lecteur.

Imaginons une série de wagons plus ou moins analogues à ceux des chemins de fer, mais de dimensions plus grandioses, dont les roues seraient remplacées par des tambours cylindriques, présentant des palettes à leur circonférence, sortes de roues hydrauliques, en un mot ayant une largeur de plusieurs mètres.

Ces tambours, noyés sur une partie de leur rayon seulement, et d'ailleurs absolument fermés, pourraient flotter sur l'eau et supporter un poids additionnel, sans s'enfoncer au-delà d'une limite facile à calculer ; ils constitueraient à la fois les roues *motrices et porteuses*.

Le mouvement leur serait donné par une machine à vapeur installée sur la plateforme du premier wagon avec sa chaudière et ses accessoires comme à l'ordinaire, et la transmission de la force aux diverses roues aurait lieu par courroies sans fin.

Trois dispositions différentes seraient usitées pour les palettes des diverses roues, mais dans chacune d'elles les palettes occuperaient toute la largeur du cylindre :

Certaines palettes, grâce à leur inclinaison calculée, frapperaient l'eau par toute leur surface de façon à rencontrer le maximum de résistance, ce qui aurait pour effet de créer une force dirigée de bas en haut, et par suite de relever tout l'appareil ; cette force croîtrait naturellement avec la vitesse, en sorte qu'à la limite, le système finirait pour ainsi dire par être tangent à la surface de l'eau, et de là diminution de la résistance à la marche, résistance que l'on estime souvent pour les navires

proportionnelle à la partie immergée ; d'autres palettes flexibles permettraient la marche en avant et en arrière ; d'autres enfin, fixées suivant les hélices tracées sur les cylindres, accumuleraient l'eau vers l'axe dans le sens ordinaire de la marche ; grâce à cette dernière disposition, on obtiendrait dans le canal une sorte de courant parallèle à ses bords, au lieu de vagues obliques qui, dans le système actuel, accompagnent le navire sur son parcours et détériorent les berges dès qu'on atteint une certaine rapidité.

Ainsi, deux grands avantages seraient obtenus : augmentation considérable de vitesse par suite de la diminution de la résistance de l'eau, suppression de la détérioration des rives.

Nous n'entrerons pas dans d'autres détails, n'ayant eu pour but que d'exposer un principe ingénieux, sans répondre aux nombreuses objections qu'il peut soulever ; mais il est permis à l'imagination de se donner libre essor, de voir se constituant déjà un grand réseau de voies navigables faisant concurrence aux chemins de fer et se prêtant aussi bien aux transports rapides qu'aux transports économiques.

Qui prévoit l'avenir ! et n'aurait-on pas traité de rêveur, tout au moins, quiconque au siècle dernier eût prédit à la France que son sol serait un jour sillonné par plus de 20,000 kilomètres de voies ferrées.

En tout cas, il y a là, croyons-nous, un ordre d'idées qui n'a pas été encore suffisamment exploré et un vaste champ d'études nous paraît ouvert aux chercheurs.

E. CORNUAULT.

VILLE DE SAINT-QUENTIN

Cours communaux d'adultes de l'année scolaire 1873-1874

Nous, Maire de la ville de Saint-Quentin, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 15 mars 1850, art. 54 et suivants, et les circulaires de M. le ministre de l'instruction publique ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 13 octobre 1866, et du 6 décembre 1871,

Arrêtons :

Art. 1er. — Des cours gratuits du soir, à l'usage des adultes de deux sexes, seront professés pendant l'hiver de 1873-1874, conformément aux programmes ci-après :

Cours d'adultes pour les hommes.

Le programme sera divisé en trois cours qui seront enseignés simultanément aux Ecoles Jumentier, Protestante et Sainte-Anne, savoir :

ECOLE MUTUELLE, rue Jumentier. — M. DUDOT, professeur. — Premier Cours ou première année, comprenant la Lecture, l'Ecriture et la Numération. — (Il sera fait de la lecture pendant toute la durée du Cours.)

ECOLE PROTESTANTE, rue Longueville. — M. JONARD professeur. — Deuxième Cours ou deuxième année. — Grammaire, Style épistolaire, Arithmétique.

ECOLE MUTUELLE, rue Sainte-Anne. — M. LARGILLIER, professeur. — Troisième Cours ou troisième année. — Style, Eléments de géométrie, Arithmétique et problèmes.

LES FRÈRES, rue Saint-Martin. — A cause des locaux et du nombre de professeurs dont ils disposent, les Frères pourront enseigner simultanément des trois parties du programme complet.

ECOLE D'OESTRES. — La même faculté est accordée à M. PÉTRÉ, instituteur à Oëstres, à la condition de se renfermer dans le programme détaillé ci-dessus.

Cours d'adultes pour les femmes.

Le programme sera divisé en trois Cours qui seront enseignés simultanément dans les Salles de Fervaques, savoir :

Premier Cours ou première année, professé par Mme DERUNGS, institutrice-adjointe à l'asile St Martin. — Lecture et Ecriture. — Premiers éléments.

Deuxième Cours ou deuxième année, professé par Mlle HINAUT, institutrice libre. — Lecture courante, Ecriture, Orthographe, Eléments du calcul.

Troisième Cours ou troisième année, professé par Mlle TAFFOREAU, institutrice libre. — Grammaire, Arithmétique, Style épistolaire.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES COURS.

Art. 2. — Toute latitude est laissée aux professeurs pour les méthodes à suivre.

Art. 3. — Les leçons auront lieu tous les jours, à l'exception des dimanches et jeudis, de 8 heures 1/2 du soir à 9 heures 1/2 très précises ; mais les élèves devront être présents avant 8 heures 1/2 pour répondre à l'appel qui sera fait au commencement de chaque leçon. Les cours seront fermés exactement à l'heure indiquée.

Art. 4. — Pour être admis à un cours, les élèves, hommes et femmes, devront s'inscrire à la mairie, bureau des écoles.

Art. 5. — Les inscriptions seront reçues jusqu'au 3 novembre inclusivement. Il sera délivré à chaque élève un billet d'admission qui devra être présenté au professeur le jour de l'ouverture. Aucun élève ne sera reçu s'il n'est âgé de 13 ans ou s'il ne doit atteindre sa 13e année avant le 31 décembre 1873.

Art. 6. — MM. les membres de la commission feront de fréquentes visites, afin de s'assurer de la régularité et du progrès des élèves. Des feuilles de présence, signées des visiteurs, constateront la vérification qu'ils auront faite du nombre des élèves.

Art. 7. — Tous les cours s'ouvriront le 3 novembre prochain pour cesser fin mars.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché en la forme ordinaire. MM. les industriels sont invités, en outre, à le faire afficher dans l'intérieur de leurs ateliers.

Saint-Quentin, le 23 octobre 1873.

Le Maire, MARIOLLE-PINGUET.

LA FOIRE DE SAINT-QUENTIN (1873).

Toute la première semaine Mme Denis a fait sa toilette, elle a déballé ses pains d'épices, ses chevaux de bois et ses trompettes, elle a disposé les loges ; aux vieilles connaissances elle a rendu leurs places habituelles, elle a dressé les théâtres des baladins, elle a surveillé l'établissement des fourneaux à gauffres et à pommes de terre frites ; enfin le grand jour arrivé, elle est prête, on a pu la voir sans la

trouver trop vieillie, elle offre toujours aux enfants ces monceaux de jouets qui font leur bonheur, et tout en nous rappelant notre âge, et en nous mettant aux lèvres le refrain : C'était en... Souvenez-vous-en, quand nous apercevons la joie des plus jeunes, elle ne laisse pas que de nous entraîner aussi nous-mêmes dans le tourbillon de sa gaieté bruyante.

Comme tous les grands jours, soit journées de batailles, soit grandes solennités historiques, le grand dimanche de la foire commence de bonne heure, dès le matin le chemin de fer, les voitures, toutes les routes ont amené à Saint-Quentin nombre d'étrangers et d'étrangères et nous fournit le plaisir d'apercevoir, sous l'égide de leurs mères, les petites fermières fraîches et roses dont l'air des champs a conservé le teint et fortifié la beauté, car les travaux des champs sont finis, l'argent est rentré dans les vieux bahuts ; après le travail le paysan peut se reposer un instant, il vient en ville chercher, avec un peu de distractions, les objets nécessaires pour l'hiver.

Tels autrefois les *Colons* venaient à Rome ou à Athènes, après les vendanges, assister aux fêtes ; l'automne a toujours été représenté une coupe en main buvant le vin nouveau, au milieu des amours qui rient, et traîné dans un char joyeux par les dernières hirondelles qui vont bientôt fuir devant le froid.

Alors c'étaient les bacchanales, dans les natures primitives la joie s'épanouissait comme une fleur colossale, d'une sève brûlante et d'un éclat éblouissant.

Mais nous voici à mille lieues de Saint-Quentin, revenons à la place du Huit-Octobre.

Il est deux heures de l'après-midi, on a dîné, on a fait sa toilette, on a descendu la rue d'Isle, étrangers et citadins se mêlent et se confondent et c'est pour les dames de la ville l'occasion de faire voir leurs robes éclatantes, leurs chapeaux artistement posés sur d'abondants cheveux et enfin d'être en grande tenue pour passer la revue, sous l'inspection des lorgnons curieux.

Ici, il s'agit de ne point se perdre et de garder le fil d'Ariane pour se retrouver dans le dédale.

D'abord, à droite, à l'entrée de la rue d'Achery, près d'un tir à la carabine dirigé par deux jeunes demoiselles, à qui ce métier doit profiter si l'on en juge par leur florissant embompoint, se dresse la boutique connue et aimée du public, celle du charmant Tourtebatte, à l'éloquence engageante, à la moustache séductrice, et dont les manières font sans doute tourner les plus fortes têtes du sexe faible, tandis que sous sa main la roue de la fortune agite la menue monnaie de ses clients.

Si nous revenons sur la place en suivant le trottoir de droite (nous descendons vers le chemin de fer), nous trouvons des marchands de pain d'épice et surtout une boutique où une mère et ses deux jeunes filles, blondes toutes les deux, mêlent agréablement la vente des berlingots à celle des nonnettes, tandis qu'au centre de l'étalage se dresse le bonhomme en bois dont la bouche articulée reçoit le dé fatal qui indique en tombant sous lui, dans des petites cases numérotées, le nombre de bonbons que possédera l'heureux joueur.

Encore du même côté de la place le musée français, où l'œil, collé sur de petites lucarnes, assiste aux grandes scènes de l'histoire de nos jours, on revoit les hommes dont la renommée a le plus parlé.

Un photographe vous invite, pour un prix modique, à laisser à la postérité la reproduction de vos traits ; — et la vapeur qui s'échappe en sifflant vous signale la loge du mouvement perpétuel, comme témoins de cette merveilleuse invention, deux bonshommes en bois, rhabillés de couleurs voyantes, tournent sans cesse autour d'un bâton mobile.

Dans le fond, bien dégagé et surpassant les loges basses d'alentour, se dresse le beau théâtre Cocherie.

L'intérieur répond à l'extérieur, et les artistes ne démentent pas ce que promettent ces apparences.

Un orchestre, un piano, des avant-scènes, rien ne manque.

En quelques instants, la scène se transforme en une arène gymnastique où MM. Delhomme, Eugène, etc., prouvent leur agilité et leur force ; ou bien se change en une exposition savante d'animaux et d'arbres antédiluviens ; et après nous avoir étonné par la souplesse magique de M. Stéphano, cet homme caoutchouc, pour qui son corps n'est plus que l'instrument le plus souple, le théâtre Cocherie nous émerveille par cette apothéose sous-marine, où parmi les feux verts et roses, derrière l'habile illusion de gazes légères qui représente les flots, la cour de Neptune, nous offre le spectacle vraiment merveilleux, de déesses vivantes trônant dans leurs palais.

Traversons maintenant la chaussée ; la foule est massée devant la parade qui se fait à la devanture des enfants courageux.

C'est là que la famille *Matoulet* donne le spectacle des frères Ernest, gymnasiarques distingués, et avec les *Sauts de table* du jeune Matoulet, âgé de 9 ans, et le travail de 25 artistes de tout sexe, mérite la vogue dont il jouit. Sa devise, du reste, est : *Gloire aux arts*, et son programme est résumé dans ces deux vers :

Par le bon goût modestement il brille ;
La mère, sans danger, peut y conduire sa fille.

Non loin de cette loge, le Cirque-Palais des singes, dirigé par M. Bugny, charme et amuse ses nombreux visiteurs par la science, l'habileté incroyable et l'intelligence presque humaine du chien Phénix, du singe Mohican, de la jument Rigolette, et si des clowns excellents ne rappelaient pas un peu les talents auxquels l'homme peut parvenir, l'on sortirait du spectacle de ces animaux si forts, en doutant beaucoup de la supériorité de l'espèce humaine.

En face, le théâtre Jeanne-d'Arc inspire les vers suivants :

Entrez, vous y verrez Jeanne-d'Arc en trois actes,
Défendre Compiègne et mourir à Rouen ;
Trois décors successifs et des masses compactes
De soldats recouverts d'airain, tout en jouant,
Jeanne-d'Arc laissant là la guerre et la conquête,
Descend dans le public sa tirelire en main,
Et l'héroïne avec un air doux fait la quête.

Un des acteurs de ce théâtre, M. Célestin, celui qui joue dans le drame, le rôle de Durand, ne nous semble pas du tout dépourvu de talent. Combien de vraies vocations artistiques ont débuté sur des tréteaux forains. Donc, bonne chance à M. Célestin. Puisse sa bonne étoile le garder et puisse-t-il profiter des dons naturels dont il est doué, peut-être à son insu.

Etes-vous fatigué de tourner dans le cercle restreint de la Place du Huit-Octobre, avez-vous promis aux enfants dont votre ami vous a confié la garde, à la demoiselle dont les parents vous ont ou ne vous ont pas confié la garde ? Un grand voyage, prenez votre billet, montez en wagon, et laissez-vous emporter à toute vapeur dans le chemin de fer breveté s. g. d. g Pour un prix modique, vous aurez fait un voyage en 1re classe, et au bout de quelques minutes, vous pourrez mettre pied à terre et dire avec orgueil : « Moi aussi j'ai voyagé. »

A cette extrémité du Champ de Foire est construit le tir Bosquette, qui se recommande par la bonté de ses carabines et de ses amorces inventées par M. Bosquette. Toute la journée, on y rencontre une société choisie, qui vient, sous l'œil du meilleur tireur de l'arrondissement, s'exercer au maniement des armes à feu. Les cartons glissent dans des cadres mobiles, et tandis que Baptiste appelle à haute voix le numéro où la balle a touché, le tireur s'apprête à de nouveaux coups ; car 900 francs de prix sont un enjeu qui allèche force clients, outre que les moins habiles ne sont pas fâchés de venir prendre

quelques leçons, tandis que les forts se disputent les récompenses. Quelques cartons, noblement troués par les balles, attestent déjà l'adresse des tireurs Saint-Quentinois.

Oublierons-nous le Sacatérara dont l'affiche ouvre une si large carrière à l'imagination : un serpent à tête de lion et à pattes de crocodile saisit un singe réfugié avec une grimace horrible sur le haut d'un arbre, tandis que, dans sa queue, le terrible Sacatérara enroule le cadavre d'un sauvage dont l'épouse, justement indignée, se venge sur le monstre qu'elle pique avec un petit canif et d'où jaillit un jet de sang. Mais, hélas, au lieu de Sacatérara, nous n'avons vu que deux phoques rampant et grondant au fond d'une caisse.

Passerons-nous sous silence les trois géantes, la belle Bruxelloise et la belle Arlésienne, l'une blonde, l'autre brune ; leur haute taille n'a point nui à la perfection de leurs formes, et leur grandeur, bien proportionnée, rappelle ces femmes plus qu'humaines que peint le bon Homère dans l'Olympe, et qu'il nomme des déesses. Certains amateurs des belles choses ont payé, paraît-il, bien des fois 25 centimes pour repaître leurs yeux de la vue de ces belles statues, revêtues de robes éclatantes. Je me suis même laissé dire, que, quand il n'y avait dans la loge qu'un public peu nombreux, quand le tambour de la devanture étouffait l'écho des paroles, la géante quittait son maintien raide, sa voix de programme, ses manières forcées, qu'elle redevenait femme et jolie femme, qu'elle savait soutenir une conversation, mais bientôt un profane visiteur survenait et la géante se redressait dans toute la majesté de sa taille, recommençait de sa voix monotone : « Je suis » âgée de dix-huit ans, vous voyez que pour mon âge, etc... »

Nous n'avons parlé que des grandes loges, mais qui n'a pas remarqué ces voitures, véritables maisons roulantes qui sont flanquées d'un escalier sur lequel, entre deux ou trois grands écriteaux, ornés de fleurs et de symbales et couverts d'un prospectus, sont assises des femmes au teint brun, à l'œil pénétrant, aux cheveux crépus, les prophétesses, les devineresses, les diseuses de bonne aventure, les dernières représentantes d'un art qui s'en va, d'une religion mystérieuse et infernale, les descendantes des Egyptiennes du moyen-âge, dans les veines desquelles coule le sang bohémien qui leur a donné ces traits fins sous cette peau de bronze, et je ne sais quoi du caractère oriental.

En les voyant, l'on se souvient du vers du grand poète Baudelaire :

La tribu prophétique aux prunelles ardentes.

Avant de remonter la rue d'Isle, après les fatigues d'une après-midi si bien remplie, pour se reposer un instant et faire passer cette sorte d'éblouissement qui vous prend à voir ces flots humains sans cesse renouvelés, il faut entrer chez Elisa Fourdinier prendre une gauffre en passant ou un omnibus ; le bruit de la friture qui cuit est toujours couvert par les éclats de rire partant de toutes les tables.

Après avoir tant vu, tant entendu, il faut bien un peu manger.

Le gaz s'allume partout ; à cette heure, le coup d'œil de la rue d'Isle est magnifique, les deux courants de ceux qui montent et qui descendent se croisent et se mêlent ; au-dessus de cette foule gauloise pétille la gaieté comme la mousse sur une coupe de champagne.

Pour ceux qui savent voir, pour les amateurs de foule, que de tableaux, que d'études, que de types à contempler, que de détails à surprendre sur le vif.

Sans compter que souvent on effleure, en passant, la robe ou la main d'une Saint-Quentinoise qui vaut bien toutes les belles Arlésiennes, ou toutes les belles géantes du monde.

Des aveugles, accroupis entre deux chandelles, des joueurs d'orgue de Barbarie qui jouent depuis dix ans le même air, sur des instruments poussifs, des chanteurs en plein vent, des charlatans sous d'immenses parapluies, des cercles de curieux formés autour d'un

paillasse dont le chien saute dans des cerceaux, voilà l'aspect de la rue d'Isle et de la rue de la Sellerie.

Un mot seulement sur ce vieux chanteur qui s'établit vers le bas de la rue d'Isle avec sa femme et sa fille ; il a un vieux chapeau en feutre galonné, une veste courte ; parfois il met des lunettes. Il s'accompagne d'un tambour basque, son ton, sa mimique, sa figure, tout est artiste chez lui ; il n'a pour scène que le pavé, pour galerie que ceux qui veulent bien s'arrêter. Il y avait peut-être chez lui de quoi faire un grand comique. Voilà de quoi réfléchir.

Enfin, nous voici sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, mieux vaut tard que jamais ; nous y sommes. Voici Gravelin, Marcketti, les figures de cire, et les boutiques à 4 sous et les nonnettes de Dijon, et Mme Chambry, et Mme Foulon, et les bagues en doublé or que les petites ouvrières contemplent chaque jour avec envie en sortant de leurs ateliers.

La foule s'engouffre dans les rangées transversales et longitudinales de la Foire. On marchande, on achète ; les enfants ont les bras pleins de jouets, et hésitent de souffler dans la trompette qu'ils tiennent de la main gauche, et celui de manger la gauffre qu'ils tiennent de la main droite.

Bref, la foire sur la place de l'Hôtel-de-Ville ne le cède en rien en gaieté, en bruit, en animation à la place du 8 Octobre.

Depuis déjà huit jours l'on s'était préparé,
Chaque marchand avait bien garni sa boutique
Et l'on avait construit sur la place un carré
De bâtiments en bois suivant la mode antique :
Tous les compartiments vite s'étaient remplis
D'objets de toute espèce et comme dans une arche
Cette construction dans ses vastes replis
Cachait tout : le cheval mécanique qui marche,
La poupée à ressorts qui dit papa maman,
Le pantin qui se dresse et tourne sur la perche,

et l'image où l'on voit la belle au bois dormant ; enfin, tous les objets que l'enfance recherche.

En face le théâtre, l'un à côté de l'autre, se dresse le Musée des grands hommes et le grand salon d'Edouard Marcketti.

Le premier renferme 120 personnages en cire aux costumnes chatoyants (quand ils ont des costumes) et qui mettent devant les yeux les armures, les vêtements des siècles passés.

Sarah la baigneuse, alors qu'elle se balance au-dessus de la source dont parle Victor Hugo, et la chasteté de Joseph (heureusement qu'il résiste) fournissent deux groupes en cire, dont les sujets, un peu vifs, plaisent assez à la foule excitée par la gaieté de la fête, et si les parents passent devant, ce n'est pas tant pour cacher à leurs enfants ce spectacle risqué que pour voir de plus près, une œuvre réussie dans ses moindres détails.

Tous les soirs, à huit heures, M. Marcketti, par les prodiges de la prestidigitation, charme ses spectateurs ; ils applaudissent à tout rompre à la suspension aérienne de la fille enchantée, elle semble dans l'air aussi à son aise qu'un oiseau. La séance est dignement close par la *Gigue* anglaise, dansée par miss Ely Edith. Le tout compose un spectacle d'un plus grand intérêt.

Nous voici arrivés à la fin de notre description foraine, c'est avec regret que nous avons constaté l'absence de quelques loges où nous avons ri autrefois, et la disparition de certaines figures que nous étions habitués à revoir à cette époque. Où est papa Gaillard, ce comique de nos carrefours que toute une génération a suivi dans nos rues, où est Saint-Antoine avec la malade imaginaire, et l'Albinos qui criait à la porte dans un porte-voix, où est Geneviève de Brabant dont l'orchestre était composé par de jeunes amateurs de la ville jouant du mirliton.

Mais n'allons point passer pour être de ceux qu'Horace qualifie du nom général de Laudator temporis acti.

Telle qu'elle est la foire de Saint-Quentin est une fête joyeuse que chacun aime à voir s'épanouir dans nos rues et sur nos places.

Si nous n'avons plus tout-à-fait l'illusion des enfants pour qui ces spectacles nouveaux sont comme un rêve réalisé ; si souvent, comme dimanche dernier, les préoccupations du moment, l'inquiétude du lendemain retardent un peu le rire sur nos lèvres, ranimons-nous dans l'espoir et prenons part à la fête populaire, en ayant confiance au beau temps pour dimanche, et espérons que : « Qui rit en octobre ne pleurera pas en novembre. » NERVOSO.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

La moisson de la chronique théâtrale est abondante cette semaine ; mais, à franchement parler en temps de foire, le rôle de la chronique ne se borne guère qu'à celui d'officier d'état-civil. Elle enregistre les naissances, c'est-à-dire les apparitions, les décès, s'il y a des chutes, et tient compte avant tout aux artistes accablés par un travail excessif, de leur bonne volonté et de leur zèle. Elle ne peut et ne doit se montrer trop rigoureuse.

Disons tout de suite que la troupe de M. Félix Potel renferme d'excellents éléments.

M. *Daussy*, grand premier rôle, Mme *Touache*, jeune premier rôle, ont déployé dans le drame des qualités remarquables, dans ces deux pièces de résistance : *La Fille du Maudit* et *la Foi, l'Espérance et la Charité*, deux drames palpitants d'intérêt, depuis la première scène jusqu'à la dernière. *La Foi, l'Espérance et la Charité*, constitue certainement un drame des plus émouvants et, ce qui ne gâte rien, d'une incontestable moralité.

A côté de deux artistes que nous venons de nommer, nous pouvons citer M. *Nikam*, un père noble d'une très bonne tenue ; M. *Groscœur*, un chaleureux jeune premier rôle, qui brûle les planches, et sa femme, une jeune première que nous avons surtout remarqué dans *la Foi, l'Espérance et la Charité*.

Le vaudeville, nous offre toute une pléiade de joyeux comiques, *Bérard*, *Deyla*, *Tourillon*. *Delroza*, des soubrettes accortes et gentilles, Mmes *Bérard*, *Stéphanie Noirot*, *Evrard* (aussi connue sous le nom de *Thérésita*) ; Mme *Berghen*, une jolie amoureuse ; Mme *Bailleux*, une excellente duègue. Le grand succès de tous ces artistes a été dans *le baptême du p'tit Oscar*, une réjouissante folie qui réveillerait un mort, c'est insensé ; il est vrai qu'il y a peut-être quelque chose de plus insensé encore, c'est le *Carnaval d'un merle blanc*, qui a été joué mardi.

Nous nous apercevons que nous n'avons pas parlé de M. *Payenneville*, troisième rôle, mais cet artiste ne nous en voudra pas, bien au contraire.

Disons aussi que les opérettes se ressentent de l'absence des musiciens nécessaires. Il y aurait peut-être un moyen de remédier à ce défaut capital ; ce serait de supprimer la musique. Mais ce serait peut-être un remède trop radical. LÉO.

Dimanche 26 octobre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

LA TOUR DE NESLE, drame en 5 actes et 9 tableaux.
JEANNE QUI PLEURE et JEAN QUI RIT, opéra bouffe en 1 acte.
PAS DE FUMÉE SANS FEU, vaudeville en 1 acte.

Lundi 27 octobre. — Représentation extraordinaire.

LE BOSSU, grand drame.
L'affiche du jour donnera le détail complet de la représentation.

NOUVELLES

.·. M. le duc de Castries, beau-frère du Président de la République, est gravement malade. Le maréchal est venu hier à Paris pour le voir.

.·. D'importantes réparations se font, en ce moment, au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès. Les dépenses totales s'élèveront à 50,000 francs.

.·. L'Académie des Beaux-Arts a décerné le prix Bordin à M. Henri Descamps, pour les *Sculpteurs imagiers*, et M. Xavier, pour l'*Alliance entre les ar's et l'industrie*.

.·. Une école supérieure de jardinage et d'arboriculture vient d'être créée au jardin potager de Versailles.

.·. Une Commission, composée des membres de la Chambre de commerce et du Conseil municipal du Havre, a décidé la construction d'une Bourse de commerce dans cette ville.

.·. Dimanche a eu lieu, à Saint-Denis, la clôture du pélerinage organisé par le clergé de Paris en l'honneur de l'apôtre des Gaules.

.·. M. Janson, juge d'instruction à Lyon, est mort subitement l'avant-dernière nuit, frappé, en pleine rue, d'une congestion pulmonaire.

.·. Vendredi soir, vers dix heures trois quarts, une secousse de tremblement de terre assez sensible a été ressentie à Alger.

.·. Les électeurs des cantons de Vézins (Aveyron), Blangy et Trouville (Calvados), Bouchain (Nord), sont convoqués pour le 9 novembre, à l'effet d'élire leurs représentants au Conseil général.

.·. Les électeurs du canton d'Oust (Ariége) sont convoqués pour le dimanche 9 novembre prochain, à l'effet d'élire leurs représentants au Conseil général.

.·. Dresde, 21 octobre. — Le roi a passé une nuit sans sommeil et très agitée. Il a presque perdu connaissance. Les forces diminuent.

.·. La visite des Catacombes, qui devait avoir lieu le samedi 1er novembre prochain, est ajournée, à cause de la fête de la Toussaint, au 8 du même mois.

Place du Huit Octobre

THÉATRE

des Enfants courageux

de la famille espagnole

Représentations extraordinaires et variées données par la famille Matoulet. La troupe est composée de 25 personnes des deux sexes.

Débuts de 4 célèbres américains.

Les frères Ernest, gymnasiarques.

Les sauts de tables par le jeune Matoulet.

Intermèdes comiques par M. Moucheron.

Exercices acrobatiques.

Le chemin de la croix et grand nombre de tableaux de l'histoire sainte, représentés par 16 personnes.

Tous les soirs, grande pantomine par toute la troupe, et les exercices sont changés.

Prix des places : premières, 75 cent.; deuxièmes, 50 c.; troisièmes, 30 cent.

Bureau à 7 h. Rideau à 8 h.

Théâtre de Fourmies. Direction de Mme ve Pacot.

JEANNE D'ARC

Drame en 4 actes à grand spectacle

La petite fadette, comédie-vaudeville en 2 actes du théâtre du Vaudeville.

Chansonnettes et romances par MM. Omer et Célestin.

Le chevalier de Maison rouge, minodrame en 2 actes.

Prix des places : premières, 1 fr. 50, deuxièmes, 1 fr., troisièmes, 50 cent.

Bureau à 7 h. 1/4. Rideau à 8 h.

EXPOSITION D'UN

Chemin de fer circulaire sans fin *b. s. g. d. g.*

Ce chemin de fer, dont les journaux de Paris et de Lille ont fait tant d'éloges, est le seul qui voyage en Europe. Il a obtenu partout un immense succès.

C'est la première fois qu'il vient à Saint-Quentin. Il n'y restera que quelques jours seulement, étant attendu dans une autre ville.

Aucun accident n'est à craindre. Toutes les mesures sont prises pour que le public se trouve parfaitement à l'aise.

Prix des places : Premières, 25 cent. Deuxièmes, 15 cent.

AVIS. — Tout voyageur peut, après le premier tour, rester en voiture, en payant au contrôleur le prix de la place qu'il occupe.

Les personnes qui ne monteraient pas en voiture sont priées de remettre leur billet en sortant.

Cirque-Palais des Singes

Direction BUGNY

Aperçu des différents exercices. A chaque soirée les exercises sont variés.

L'homme serpent par Armand Camille.

Chien phénix exécutant les plus grandes difficultés de l'art équestre.

Sauts vertigineux par le chien Vermouth.

Les chaises antépodiques par le Clown Siégrist.

Mohicain, singe voltigeur, exécute tous les exercices et difficultés accomplis par les premiers écuyers.

L'antilope mexicaine montée par le singe Facotin.

Le singe Mamelouck dressé par M. Bugny.

Rigolette, jument dressée par M. Bugny.

Le chien Baragas, grand écuyer.

Scènes comiques, par tous les singes de la troupe.

Exercices chrorégraphiques, par le célèbre danseur Louis Dianta.

Intermèdes, par les clowns Haut et Siégrist.

Prix des places : Stalles, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; deuxièmes, 50 cent.

Les Jeudis et Dimanches. deux représentations, la première à 4 h.; la deuxième à 8 h. 1/2.

THÉATRE

des Fêtes nationales de la ville de Paris.

Théâtre Cochery.

SPECTRES

Miss de Castro, pièce féerique, avec apparition et disposition.

Les mystères de l'Océan, apothéose féerique.

Le monde des Mers, apothéose sans précédent.

Spectacle varié par les merveilles gymnastiques de M. Eugène Delhomme.

Jeux caracbes, par M. Cochery fils.

Travail extraordinaire de M. Paul Loyal.

Tous les soirs, grande séance de physique expérimentale, par M. Cochery, père.

Intermèdes bouffes, par Benjamin et Décousce.

Prix des places : Chaises de pourtour, 2 fr. Loges d'avant-scène et stalles réservées, 1 fr. 50. Premières, 1 fr. Deuxièmes, 60 cent. Parterre assis, 30 cent.

Les Dimanches et Jeudis, représentation de jour à 2 heures, et tous les soirs, grande séance à 8 heures.

Ce vaste théâtre réunit l'élégance et le confortable.

Le Directeur-Gérant, A. [illegible]

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 32.

2e Année. — N° 44. 2 Novembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. HENRI MARTIN

S'il y a un écrivain en France, infatigable et consciencieux qui ait su, dans ses travaux historiques unir l'exactitude des faits à un jugement impartial, c'est sans aucun doute M. Henri Martin. Celui-ci par son Histoire de France a enrichi la patrie d'un ouvrage que la postérité jugera comme un des plus consciencieux de notre siècle. Avant de parler de cet ouvrage qui est considéré à juste titre comme le premier parmi les nombreuses publications historiques et littéraires de cet écrivain, vous ne trouverez pas mauvais, Lecteur, que je rappelle succintement quelques points principaux de sa Biographie, qui serviront, pour ainsi dire, d'horizon au cadre que nous voulons tracer.

L'héroïque ville de Saint-Quentin a donné le jour à M. Henri Martin en 1810. Une belle bibliothèque que l'aïeul maternel, grand amateur de livres, avait laissé en héritage au ne-

veu, lui donna le loisir de prendre goût à la lecture des livres historiques, puisant dans ces trésors amassés avec peine, comme à la vraie source de la science. Du collége de Saint-Quentin où il reçut la première éducation, il tomba dans l'étude d'un notaire qu'il abandonna bientôt pour s'adonner à la carrière des bonnes lettres où il débuta par la publication de romans historiques dont le sujet se versait tour à tour sur les guerres civiles qui désolèrent la France ; la fronde, la trop fameuse ligue contre le cardinal Mazarin. En effet, *La vieille Fronde, Minuit et Midi. Le Libelliste*, etc., marquent les premiers pas du futur historien dans la pénible carrière des lettres. Il semble que M. Henri Martin dans ses premiers ouvrages d'une grandeur modeste et pleins de mérite, ait mesuré la force de ses ailes pour voir si son génie pouvait prendre son vol dans l'espace.

Confiant dans l'avenir et dans ses connaissances, M. Henri Martin n'hésita pas un instant, il s'élança avec toute la force de sa jeunesse dans l'arène historique dans laquelle il se distingua à tel point, qu'aussitôt parue *la 3e édition de son Histoire de France, il lui fut unanimement accordé le 1er prix Gobert en 1844*, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour le xe et le xie volume de son Histoire où il parle des guerres de Religion, dont nous dirons un mot dans la suite. L'Académie Française qui, depuis plusieurs années, maintenait le 1er prix Gobert à Augustin Thierry depuis 1852 jusqu'à 1855, accorda le 2e prix à M. Henri Martin pour les tomes xiv et xv (siècle de Louis XIV) pour lui donner le 1er prix en 1856 à la mort de M. Augustin Thierry.

Les idées philosophiques que l'histoire de notre pays inspirèrent à M. Henri Martin firent donner le jour à un autre ouvrage très apprécié intitulé : *De la France, de son génie et de ses destinées*, publié en 1847, qui lui valut l'éloge plutôt que la critique du public. Son but était atteint, sa place était honorablement occupée, et tant d'années de travaux et d'études devaient être compensées par la juste récompense et le légitime orgueil, d'être un des meilleurs historiens modernes de la France, à côté de Michelet, Guizot, Thiers. Mais venons à son histoire de France.

C'est promettre beaucoup que d'écrire l'histoire générale d'une grande nation. L'historien de la France doit être à même de savoir apprécier les influences morales propres aux diverses époques de la Société française. Il doit premièrement puiser les faits à leur véritable source, s'approprier, en les vérifiant, les travaux d'une érudition isolée de tant d'hommes de science qui parlèrent des origines et du développement d'un peuple. Maître de tous ces résultats, l'historien doit les distribuer dans une harmonieuse composition, et donner à son style cette empreinte qui ne fatigue jamais, mais qui encourage à lire ; en un mot, l'historien devrait réunir la philosophie à l'art et à la science.

M. Henri Martin chercha à atteindre ces trois buts. Il se forma une philosophie, il devint un artiste distingué et sans être un adorateur de la science positive il sut profiter des principes.

M. Michelet publia en 1835 les principes de la Philosophie de l'Histoire, brève traduction de la *Sciensa Nuova* de Vico. C'était à cette époque que M. Henri Martin avait déjà publié les premiers volumes de son Histoire de France. Les idées du philosophe italien devait faire une profonde impression sur l'historien français et cette lecture porta ses fruits.

La doctrine historique exposée par Vico est généralement connue. Les sociétés humaines, selon lui, obéissent à une loi inexorable et régulière, qui, comme dans l'homme pris isolément, règle les diverses phases de la vie. Chaque société porte de même en elle un principe de vitalité qui lui est propre de sorte qu'elle croît en vertu de ses propres forces indépendamment des progrès qu'elle peut avoir par d'autres civilisations. L'instinct de société fait sortir l'homme de l'état sauvage et constitue son existence nationale. Dès son origine la superstition les tenait sous son despotisme religieux et l'époque devint divine ou théocratique ; les guerriers secouent le joug sacerdotal, révolution qui coïncide avec l'époque féodale — le nombre des serfs et des esclaves augmente à mesure que la puissance de l'aristocratie prend racine : à peine celle-ci commence-t-elle à s'assouvir dans les plaisirs de toutes sortes, que les esclaves osent revendiquer leurs droits civils et font prévaloir enfin un régime démocratique. Bientôt le peuple fatigué de sa souveraineté se donne un chef et la tyrannie commence ; mais le monarque pour dominer et régner plus facilement sur le peuple et sur ses sujets, les endort par la corruption. Le peuple se dégrade et dépérit : le corps national ayant perdu toute sa vitalité tombe en dissolution. Quand une Société a passé par toutes ces phases ; elle disparaît et une autre lui succède.

Ainsi, suivant Vico, l'humanité doit incessamment tourner dans un cercle et suivant ce philosophe elle aurait déjà subi deux révolutions de ce genre. La première dans le monde ancien personnifié par la Société romaine. La deuxième révolution a pour point de départ l'invasion des Barbares et n'est pas encore finie.

L'Europe arrivée à l'époque humaine se débat inutilement sur la pente fatale qui la précipite dans le néant ; la mort produira la vie et le genre humain se relèvera une seconde fois pour commencer une seconde existence. Voici à peu près la doctrine de Vico. Nous ne voulons discuter cette science nouvelle qui constitue suivant son auteur, une démonstration historique de la Providence, une histoire des décrets avec lesquels cette Providence a gouverné le monde et les hommes ; nous ne voulons pas discuter les arguments de Vico et les ressources immenses de son génie, nous nous limiterons à démontrer l'influence qu'exerce ce profond penseur sur l'intelligence de M. Henri Martin

et sur la philosophie qu'il voulut lui appliquer après cette lecture sur l'Histoire de France.

M. Henri Martin ne le dit pas expressément mais il est aisé de s'en apercevoir en parcourant son livre: il n'admet pas le fatalisme de Vico, il fait connaître au contraire que cette continuelle et mécanique évolution de la société humaine détruit évidemment la liberté morale et l'action individuelle de l'homme sur son destin. En un monde ainsi fait il n'y a plus d'étincelles de génie, plus d'efforts sublimes de la volonté ; les révolutions politiques sont des crises nécessaires, les conceptions élevées d'un esprit humain, les découvertes de la science ne sont qu'un effet nécessaire de cette fatalité et de la collaboration d'un peuple tout entier.

M. Henri Martin rejette cette idée qui sent trop le matérialisme d'un monde et d'un homme machines; mais Vico fut pour l'historien français un révélateur. Il sut dépouiller le philosophe napolitain de ses ingénieuses utopies, et étudiant les idéalistes allemands qui continuent, dit-il, et complètent Vico, il le modifia prouvant dans son Histoire de France qu'avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde, et pas avant celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre la fatalité. L'histoire n'est pas autre chose que le récit de cette interminable lutte et à ceux qui pourraient demander ce qu'est cette fatalité. M. Henri Martin répondrait la fatalité est tout ce qui fait obstacle à la liberté. Par ces paroles on aperçoit quoique légèrement, comment notre historien sans dédaigner les conceptions sublimes et la profession de doctrine de Vico, il a su donner donner à son histoire les formes des maximes de la science humaine, sans méconnaître le libre arbitre de l'homme et de la société.

Qu'on jette un regard sur les volumes x et xi, où il parle des guerres religieuses qui ensanglantèrent la tyrannie durant les règnes de Charles IX, Henri II et Henri III et on aura une idée de la puissance du génie de M. Henri Martin comme historien et comme penseur. Les malheureux qui commandèrent le Massacre de la Saint-Barthélémy et la révocation de l'Edit de Nantes sont responsables, dit M. Henri Martin. Il ne vaudrait pas la peine ou plutôt se serait un crime de stigmatiser Charles IX, si on admettait que le monde et partant la société et l'homme, étaient des instruments aveugles d'une loi inexorable qui règle l'univers.

Ce n'est pas seulement un peintre habile à colorier un tableau avec la fraîcheur des teintes, la mollesse des traits et la splendeur des vêtements, c'est encore un pinceau scrupuleux qui ne laisse pas une ligne sans harmonie, un contour qui ne soit bien fondu ; c'est un peintre qui a étudié l'effet du tableau avant de le peindre et qui l'offre au spectateur, sûr de n'avoir rien oublié. Le mouvement et la variété sont les caractères les plus saillants de l'Histoire de France de M. Henri Martin, et si une

métaphore m'était permise, je dirais que l'impression du lecteur n'est que la douce surprise d'un voyageur qui traverse un pays inconnu, sous différentes sensations dont il ne peut se rendre compte, mais qui néanmoins l'intéressent vivement.

On trouve dans M. Henri Martin plusieurs individualités ; on y trouve le philosophe, le savant, l'écrivain, le poëte, l'historien. Comme philosophe le disciple de Vico, sut profiter des leçons du maître, en oubliant l'absolutisme et la fatalité, et en appliquant à son histoire les principes de la science positive sans cependant se laisser entraîner par les excès d'un vulgaire matérialisme. L'homme et la société suivent de pair le même chemin, l'un et l'autre doivent suivre la même voie, atteindre le même but mais non par l'influence d'une loi aveugle, inexorable, fatale, mais par la force de la liberté et du progrès, étoile polaire de l'humanité. M. Henri Martin démontre ces vérités, narrant les faits de l'histoire de France. Comme savant on voit que son érudition, en de certains faits, montre qu'elle est vieille de vingt années de lecture ; d'autre part l'histoire morale des populations si bien narrée par M. Henri Martin montre qu'il peut se trouver des historiens plus érudits que lui, mais pas plus profonds.

Comme peintre il doit être considéré comme un des plus habiles dans un siècle où l'on se contente plus des seuls faits historiques, mais qui exige l'élégance et la pureté du style, et l'expression juste de la langue. Nous ne sommes plus au temps de Brantôme, de Rabelais, de Villehardouin où l'on se contentait de simples faits narrés ingénuement par faicts et par poincts. On ne raconte plus, on fait de l'histoire et l'ingénuité a fait place à la philosophie.

Si nous entendons par poésie, la faculté de réunir des types pour caractériser une époque, de faire revivre des personnages historiques avec leur propre physionomie fruit d'une étude spéciale, M. Henri Martin, doit avoir une place honorable au temple d'Apollon, car s'il pêche quelquefois par des détails minutieux , on ne peut pas dire que ces petits riens nuisent à l'ensemble poétique de son œuvre.

Comme historien enfin, il a toutes les qualités pour être hautement proclamé tel, et la lecture de son histoire de France convaincra sans réplique que l'éloge que nous en faisons n'est que le témoignage accordé à son mérite et le résultat d'une conviction profonde.

Une critique trop sévère et parfois non trop raisonnable ne manqua pas de se déchaîner contre M. Henri Martin. Son histoire de France fut le point de mire aux attaques plus vives de la presse contemporaine. Si notre historien ne sortit pas vainqueurs de cette lutte, de tous les reproches qu'on lui fit sur certains points et qui partirent quelquefois d'un jugement impartial, son mérite triompha sur beaucoup de points évoqués par ses adversaires. M. Michelet avait aussi publié une histoire de

France, et on ne manqua pas de confronter cette dernière avec celle de M. Henri Martin, disant que celle-ci lui était de beaucoup inférieure pour l'érudition, pour le style, pour la profondeur des vues philosophiques, principal orgueil de M. Michelet. Admis même que l'érudition et le style de M. Henri Martin ne soient pas à la hauteur de ceux de M. Michelet, qu'il nous soit néanmoins permis de douter sur ce dernier reproche, fait, ce nous semble, avec un peu trop de légèreté.

Il est vrai que M. Michelet fait pompe de son savoir, en sa qualité de philosophe avec une assurance qui n'admet point de réplique ; il juge des faits qu'il narre et de leurs conséquences, en un sens très absolu, et il nous semble qu'il se sert trop souvent de cette figure de rhétorique, que nous appelions, si je m'en souviens, Épiphomène, prononçant des sentences qu'on ne trouve pas toujours juste. M. Henri Martin est plus modeste il expose l'appréciation des faits sans aucune importance et presque doutant de lui. En effet s'il rejette les théories de Vico, touchant la fatalité que ce philosophe voudrait indistinctement faire appesantir sur tous les hommes et sur les événements, il peut consciencieusement et avec sûreté soutenir que ce qu'il conclut est une conséquence absolue de ce qu'il narre.

L'homme n'est point parfait dans ses œuvres et beaucoup moins dans ses jugements, il nous semble que cette modestie fasse honneur à M. Henri Martin et loin de lui en faire un reproche la critique devrait lui en être reconnaissante. L'historien n'est pas un législateur et ses appréciations ne sont pas des articles de loi ; s'il laisse le champ libre au jugement des lecteurs lui servant de mentor dans la carrière des événements, il ne fait que remplir sa mission.

Je n'oserais pas louer M. Michelet pour les défauts qu'on trouve dans M. Henri Martin, mais je sais bien que tous les deux sont grands et que la France doit être fière d'avoir donné le jour à de si éminents écrivains.

Ad. LANGLET.

CHANSONS GRECQUES

I

LES LÈVRES ROUGES.

Pour traverser la mer dans la saison d'été,
J'ai vu venir la jeune fille
Rouge est sa chaste lèvre et grande sa beauté,
Mais hélas, on le voit, elle n'a pas quitté
Son blanc logis et sa famille.

Elle offre cent ducats à qui la conduira
Vierge de corps et pure d'âme,
Et cent autres ducats à qui nolisera
Le navire étranger qui la reconduira ;
Elle n'entend rien à la rame.

Le navire est en mer et pour se reposer
Elle s'accoude épanouie ;
Le Capitaine ardent et prompt à s'embraser
Sur les lys de son cou met un brûlant baiser...
Elle s'affaisse évanouie.

La belle fille est morte ! ont dit les matelots :
Oui, morte ! dit le Capitaine.
Il la prend et la jette au sein glacé des flots
Et la mer qui se rit des sinistres complots
La pousse à la rive lointaine ;

Et la mer la conduit au puits couleur d'argent
Où pour emporter une eau pure
Des femmes du vallon le groupe diligent
Arrive au point du jour ; leurs cruches en plongeant
Se prennent à sa chevelure.

— Venez mes sœurs. Venez ! Voyez ce front poli
Cette taille élégante et mince,
Ces doigts blancs effilés, ce cou rond et joli
Ce petit pied étroit que le froid a pâli,
N'est-ce pas la fille d'un Prince ?

Voyez, ces longs cheveux, regardez ces bijoux
Sculptés par les riches orfèvres
Et ces lèvres surtout ! Quel amant, quel époux
D'y mettre un long baiser n'aurait été jaloux ;
Ah qu'elles sont rouges ses lèvres !

Laissez-moi les presser, tendrement, doucement,
Voyez, elles ont peint ma bouche ;
Avec mon blanc mouchoir je veux directement
Les essuyer : Voyez ! Etrange évènement,
Elles teignent ce qui les touche.

Lavez mon blanc mouchoir.... oh ! voyez ! du reflux
Il rougit les vagues brillantes.
Nos vœux pieux pour vous seront-ils superflus ?
De votre mal secret ne parlerez-vous plus,
Lèvres rouges, lèvres sanglantes ?

JULIUS.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale (1).

PRÉROGATIVES DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN

Après avoir recherché jusques icy ce qui peut le plus contribuer à la gloire de Saint-Quentin et à la recommandation de son Eglise, je croirois déroger notablement à l'un et à l'autre, si je passois entièremrnt sous silence les prérogatives de cette même Eglise.

Je n'en produiray néanmoins que quatre, qui contribueront notablement à faire connoître, que ce n'est pas sans raiscn qu'elle est extraordinairement admise au nombre des plus considérables Eglises de France.

PREMIÈRE PRÉROGATIVE DE L'EGLISE DE SAINT-QUENTIN

Cette première prérogative est d'être le chef lieu et la source de la religion chrétienne dans tout le pays de Vermandois, la mère de toutes les Eglises qui y ont été bâties, et le siège primitif de ses Evêques, lesquels au nombre de quatorze y ont fait leur résidence ordinaire successivement, par l'espace presque de deux cens ans.

Il est vray que ces vèritez leur ont été cy-devant contestées par quelques auteurs ; mais elles ont été trop de fois prouvées à fond par des livres imprimez depuis plus de cinquante ans, sans que l'on y ait fait aucune réplique, pour en pouvoir douter. C'est aussi ce que ne permet pas le père le Cointe, prêtre de l'Oratoire de Jésus, dans ses annales ecclésiastiques de France (*a*) ; non plus que M. Devalois, historiographe du Roy dans sa notice de la France (*b*) ; car, après avoir examiné tous deux à fond depuis peu d'années ce qui se peut dire sur cette

---

(1) *Un fragment important d'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale, a été trouvé par M. Charles dans l'arrière boutique d'un épicier de la rue des Blancs-Bœufs. Malheureusement, les vingt premiers chapitres, qui ne comprenaient pas moins de 79 pages in-folio avaient disparu, et avec ces chapitres le nom de leur Auteur.*

A en juger par la table des matières qui nous est restée et que nous donnerons plus tard, cet ouvrage devait être des plus curieux.

Nous croyons être agréable aux lecteurs en publiant ici les fragments que M. Charles à pu sauver, et qui ne peuvent manquer d'intéresser les amateurs de notre histoire locale. Nous reproduisons ces documents tels qu'ils ont été recueillis sans rien changer à la forme, au style ni à l'orthographe de l'époque.

(*a*) Au 1er tome, page 382 et suivantes, et au 3e tome, page 327.

(*b*) Aux mots Veromandui et Augusta Veromanduorum, pages 596 et 597.

matière, et avoir également adjugé la qualité d'Auguste de Vermandois à la ville de Saint-Quentin, et celle de siège primitif des Evêques de ce diocèse à son Eglise ; le premier dit : *Abbates Episcopis apud Veromanduos in Ecclesià Sancti-Quintini successerunt, postquam Episcopalis sedes a beato Medardo Noviomum translata est, id in dubium revocari non potest*. Les Abbez ont succédé aux Evêques dans l'Eglise de Saint-Quentin en Vermandois, après que le siège Episcopal en fut transféré en la ville de Noyon par Saint-Médard.

C'est une vèrité que l'on ne peut pas révoquer en doute.

Et le second, après avoir fait voir que l'Evêché de Vermandois étoit certainement dans l'Auguste de Vermandois, conclut son discours par ces paroles : *Augusta igitur Veromanduorum ad flumen Suminam est citra dubitationem oppidum Sancti-Quintini ;* l'Auguste de Vermandois, située sur la rivière de Somme, est donc sans doute la ville de Saint-Quentin.

C'est donc aussi ce qui nous dispensera de nous arrêter plus amplement sur ce sujet. Nous ajouterons néanmoins qu'il y a quelque raison de croire, que cette considération n'a pas été un petit motif aux députez des chapitres des Eglises Cathédrales de la province de Reims, pour conclure dans leur assemblée qu'ils firent en la ville de Reims, en l'année 1662, afin de s'unir et de pouvoir mieux se maintenir dans leurs immunitez, que le chapitre de Saint-Quentin seroit receu dans leur société, s'il vouloit y entrer aux mêmes charges et aux mêmes avantages (c) que ceux des Eglises cathédrales de cette province, et que s'il ne fut pas conseillé d'accepter cet honneur, ce ne fut que parce que l'on estima ses droits mieux fondez que ceux des autres chapitres, attendu qu'il ne les possède pas par immunité, ni par un simple privilège, mais de droit et comme les Eglises cathédrales, lorsque le siège de leur Evêque est vacant, et que d'ailleurs ces mêmes droits lui sont confirmez par des arrêts solennels et contradictoires. *(A suivre.)*

DOCUMENTS HISTORIQUES

Discours à la Société populaire de Laon, Département de l'Aisne, prononcé le 24 Fructidor, An second de la République, une et indivisible.

CITOYENS,

Je viens dans ce Département, au nom de la Convention nationale, renouveler les Administrations, et réformer les Comités révolutionnaires, conformément à la loi.

(c) Le principal de ces avantages est que chaque particulier chanoine des Eglises cathédrales de la province, a le droit de Seance dans toutes ces Églises, et d'y avoir un obit solemnel après son décez.

Une opération de cette importance doit être le résultat d'instructions données par la bonne foi et par l'amour de la liberté.

Je vous invite, j'invite tous les Citoyens à m'entourer de leurs lumières. Il est essentiel que j'échappe à toutes insinuations étrangères à la volonté du bien : il faut qu'en quittant ce Département, j'emporte la consolante idée d'y avoir été utile ; je n'atteindrai ce but qu'en ne mettant ou ne laissant en place que des hommes dont la moralité et la conduite de tous les temps offriront à la République une garantie de leur gestion future ; je veux qu'ils soient probes, ceux à qui la fortune nationale est confiée : il ne sera point le Citoyen de mon choix, celui qui n'aura pas toute sa vie agi dans ces principes ; je fuirai, par un sentiment égal, l'aristocrate et le fripon.

Il est encore deux classes d'êtres dont je m'efforcerai d'éviter l'influence : ce sont, d'un côté, ces hommes froids à tout événement politique, n'apprêciant le bien général qu'à la hausse de leur intérêt propre, vivant en étrangers au milieu de leurs frères, n'aimant rien qu'eux-mêmes, et dont les relations uniques avec la société sont pour elle une surcharge éternelle sans échange.

D'un autre côté, ce sont ces aristocrates renforcés, devenus tout subitement patriotes (comme si le patriote s'apprenait), criant dans les sociétés du peuple contre ses plus fidèles amis, affectant avec impudence le costume et le mot d'ordre des républicains, pour les avilir, ne conseillant jamais que des mesures d'extravagance, pour déshonorer la Révolution, observant sans cesse le patriote, pour le surprendre dans une erreur et lui en faire un crime, forgeant des réputations à leurs partisans ; attaquant celles des révolutionnaires hommes de bien, rivalisant d'opinion avec la loi, persécuteurs et dénonciateurs, pour détourner la surveillance ; véritables frelons de la Révolution, leur bourdonnement continuel intimide l'abeille laborieuse, et fane la fleur dont elle doit s'enrichir.

J'éviterai avec le même soin l'homme sans mœurs ; celui qui n'aura pas toujours soigné sa réputation, celui qui se sera fait un jeu du déshonneur d'une famille ou de la violation d'un traité, celui qui n'aura été ni bon ami, ni bon père, ni bon fils, ni bon mari, ne peuvent être, à mon sens, de vrais patriotes ; car le patriotisme est la morale mise en action.

Après ces différentes classes de gens, ou plutôt au milieu d'elles, s'en trouve souvent une autre qui ne nuit pas moins activement à la marche de la Révolution ; c'est celle des modérés.

Famille isolée dans lemouvement révolutionnaire, elle a son mot d'ordre particulier, son cri de ralliement distinct ; et l'intérêt public commande qu'on s'en méfie.

Citoyens, je viens de vous énoncer ma pensée je vous ai parlé avec franchise et loyauté, j'attends de vous, j'attends de tous les bons Citoyens que je serai secondé dans mes travaux ; j'appelle

auprès de moi le concours de toutes les lumières, car je veux éviter également tous les dangers.

J'invite la Société, qui, m'a-t-on dit, s'assemble tous les jours, à s'occuper sans interruption de l'épuration de son tableau, si elle juge qu'il y a lieu.

Cette opération faite, je la prierai de nommer un Comité de quatre ou six Membres, fréquemment renouvelés, avec lesquels je pourrai consulter, de concert avec les Corps administratifs.

En nous entendant ainsi tous, j'ai l'espérance que nous ferons le bien ; nous serons alors tous heureux, vous, de m'avoir indiqué ma route, moi de l'avoir suivie. Je n'aurai placé ou continué dans les Administrations que des Citoyens à la fois révolutionnaires et justes, dont la conduite ferme et basée sur les principes, sera l'appui du patriote, le stimulant du foible, la compression de toutes les aristocraties, ainsi que la garantie de la Révolution.

Le Représentant du Peuple, PÉRARD.

(Communiqué par A. LEDUC)

Arrêté portant Rétablissement de l'Académie de la ville de Soissons, sous le titre de Société des Belles-Lettres, Sciences et Arts (1806.)

Le Préfet du département de l'Aisne, Membre de la Légion d'honneur,

Vu la pétition présentée par plusieurs citoyens notables de Soissons, tendante à obtenir le rétablissement de l'Académie établie dans cette ville, en vertu des Lettres-patentes données par Louis XIV, au camp de Dôle, en 1674, et enregistrées au Parlement de Paris, le 27 juin 1675 ;

Vu les instructions contenues en la lettre de Son Exc. le Ministre de l'Intéricur, en date du 13 décembre, présente année ;

Vu ensemble les Règlements et Statuts présentés par lesdits pétitionnaires, pour la police et le régime intérieur de la Société nouvelle ;

Voulant témoigner, par son empressement à condescendre à leur vœu, son désir de seconder la restauration et les succès d'une Institution aussi utile qu'honorable, arrête ce qui suit :

Art. 1er. — Les citoyens signataires de la pétition ci-dessus rappelée, sont autorisés à se réunir sous la dénomination de Société des Belles-Lettres, Arts et Sciences, et à s'aggréger le nombre de Collaborateurs, Associés et Correspondants déterminé, et dans les formes voulues par les Statuts et Règlements approuvés en tout ce qui n'est pas relatif au renouvellement des rapports autrefois établis avec l'ancienne Académie française, et qui sont devenus incompatibles avec les Statuts et Règlements actuels de l'Institut.

II. M. le Maire de la ville de Soissons se concertera avec MM. les Président, Commissaires et autres Officiers de ladite Société,

pour procurer aux Membres qui la composeront, avec toutes les précautions requises en pareil cas, l'usage des livres et collections déposés à la Bibliothèque confiée à sa surveillance, par arrêté du Gouvernement du 8 pluviôse an XI.

III. Le rétablissement de ladite Académie sous le titre ci-dessus ne peut et ne doit entrainer aucune dotation de la part du Gouvernement, et de l'administration publique.

IV. Le présent arrêté sera imprimé et inséré au Recueil des actes de la Préfecture.

Donné à Laon, en l'hôtel de la Préfecture, le 26 Décembre 1806. — Signé : Al. MÉCHIN.

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

La qualité médiocre du lait dans les grandes villes, et notamment à Paris, nous dit assez qu'il ne faut point en faire trop prendre aux enfants, ni même aux grandes personnes qui font peu d'exercice et qui sont logées dans des lieux bas et humides.

Le lait peut être pris aussitôt sa sortie du pis de la vache, ainsi qu'il a été préparé par la nature, alors que toutes les parties qui le composent sont exactement mêlés ensemble. C'est le moyen de retirer le plus de bénéfice de cet aliment salutaire. Si on le laisse refroidir, et qu'on le mange ainsi quelques heures après la traite, le lait est quelquefois mal digéré.

Enfin, on fait bouillir le lait, on y met du sel, du sucre ou du miel, et on l'associe au pain, au vermicelle, à la semoule, au riz, etc., pour faire des potages excellents et de facile digestion. On fait encore avec le lait et les œufs des crèmes que l'on aromatise avec l'eau de fleur d'oranger, la vanille, le café. Ces crèmes sont très-appréciées des gourmets et se digèrent assez bien quand on n'en mange pas trop à la fois.

Le beurre est extrait du lait par le battage. C'est un aliment doux est facile à digérer quand il est frais ou légèrement salé. On peut, sans inconvénient, donner quelquefois aux enfants une tartine légèrement recouverte de ce beurre; mais, lorsqu'il est vieux, ou si on le fait roussir pour la préparation de certains aliments, le beurre contracte une âcreté qui le fait mal supporter par beaucoup d'estomacs.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

Le fromage est fourni par le caséum du lait : il a des qualités différentes selon qu'il est frais ou fermenté. Le fromage mou ou à la pie, le neufchâtel frais, le fromage de Coulommiers, sont très-agréables au goût, mais ils ont besoin d'un peu de sel pour être facilement digérés. Au contraire, les fromages faits ou fermentés se digèrent très bien ; ils aident la digestion en exerçant une certaine excitation sur l'estomac. On peut faire un repas avec un morceau de pain et du fromage et se trouver suffisamment restauré, car le fromage est nourrissant. Les fromages trop vieux s'altèrent et peuvent produire des accidents d'empoisonnement.

En ajoutant au lait une certaine quantité d'infusion de café et de sucre, on fait un aliment très recherché par un grand nombre de personnes, et qui sert ordinairement pour le déjeuner. On a longtemps regardé ce mélange comme nuisible à la santé, et quelques médecins pensent encore que le café au lait dérange les fonctions de l'estomac, surtout chez les femmes, et qu'il doit être rejeté de l'alimentation.

Malgré cette réprobation, nous croyons que le lait de bonne qualité, mêlé avec une petite quantité de bon café, forme un aliment qui en général se digère bien et nourrit beaucoup. Le café au lait cependant ne convient pas à tout le monde : les personnes nerveuses, celles dont l'estomac fait mal ses fonctions, doivent s'en abstenir. Mais le café au lait dont on fait usage à Paris pour le déjeuner possède rarement la vertu alimentaire dont je viens de parler, parce que le lait qu'on emploit est souvent falsifié et la poudre de café est ou avariée ou mêlée à des substances qui lui donnent un goût désagréabie. Il en résulte qu'on ne sait vraiment plus ce qu'on mange et ce qu'on fait manger aux enfants, et, dans ce cas, il vaut mieux donner à ces enfants une bonne soupe ou de la bouillie de fécule de maïs que de leur faire prendre un aliment ainsi falsifié.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Claudine voulut aussi accompagner son père jusqu'à la route pour y recevoir le dernier baiser, et la dernière bénédiction.

Martin ne voulut laisser son père que sur le chemin de Beauvois et le confier une dernière fois à son ami d'armes.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

— Sois tranquille, lui avait-il dit, j'en réponds sur ma vie et si les fiers Castillans se montrent nous ferraillerons.

— N'invoquez pas le danger, avait répondu le vieillard,

— Pardon, Seigneur Jean, les Castillans, ce n'est pas le danger, ma rapière du reste a fait connaissance avec leur père, elle ne serait pas fâchée de renouer la vieille amitié.

— En route, mes amis, partons. Adieu mon fils, encore une fois, je te confie Claudine.

Le dernier écho des pas des chevaux s'éteignaint sensiblement, on n'entendait plus rien et il revint à la maison paternelle le cœur serré, mais âpre et mécontent, il pensait aux conséquences que pouvait avoir cette fuite et à la raison pour laquelle Raoul de Ménancourt l'avait averti, il ne pouvait supposer qu'il fut assez généreux et assez dévoué à la cause de la réforme pour agir ainsi : était-ce par amour pour Claudine. Peut-être, lui avait dit son cœur, elle est si bonne Claudine. Que ne ferait-on pas pour sauver son père ? On foulerait aux pieds tous les désirs de la plus folle ambition. Martin croyait aussi à l'amour, il était jeune, loyal, généreux, il croyait à ces nobles aspirations poètiques qui font mouvoir et qui font vivre, il lui semblait que s'il avait aimé une femme il aurait sacrifié sa vie tout entière pour elle. Il n'était pas comme Raoul, froid avec l'extérieur noble, et l'apparence loyale, qui ne voyait dans une jeune fille qu'un regard plus ou moins langoureux, qu'une pose poétique ou pas, et qui ne voulait que des baisers que toutes les femmes peuvent donner. Il savait feindre toutes les émotions, son cœur était sur ses lèvres mais toujours avec une arrière pensée.

Martin était arrivé à la hauteur de sa maison d'habitation, il avait entendu un cri qui partait de cette direction. Ce cri fit évanouir dans son cerveau toutes les idées qui accablent un promeneur dans une soirée, que la lune commence à vouloir éclairer de sa pâle lumière et il se dirigea à travers champs vers la maison, monta dans la chambre dont la croisée était ouverte. Il ouvrit la porte et trouva Claudine étendue sur le lit pâle et défaite. La gouvernante pleurait en mettant une compresse sous le sein gauche.

— Blessée ?

— Mon frère, Martin,..... Tu arrives trop tard......pour...... me sauver...... Je me suis tué pour sauver mon honneur et le tien...... Vois-le l'infâme......

Raoul de Ménancourt était dans un coin et cherchait à atteindre la porte pour s'enfuir.

— Martin s'en aperçut, il lui dit : Restez infâme, je veux vous tuer.

Voici ce qui s'était passé.

(A suivre). A. M.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

∴ Les propriétaires qui, ayant fait l'année dernière la déclaration exigée par la loi des baux verbaux de leurs immeubles, s'imagineraient en être dispensés cette année, seraient dans une erreur complète qui pourraient les exposer à payer une amende 60 fr. Cette déclaration doit être renouvelée chaque année, dans les trois mois de l'entrée en jouissance du locataire. L'article 6 de la loi du 29 février 1872 impose cette obligation au bailleur et en dispense formellement le preneur. Néanmoins, les parties restent solidaires pour le recouvrement.

∴ La Cour d'appel de Douai, par arrêt du 22 août dernier, a décidé que le banquier qui reçoit par la poste, vers 7 heures du soir, un chèque à encaisser, commet une faute engageant sa responsabilité, s'il ne fait pas présenter ce chèque au paiement le jour même. L'endosseur qui a transmis ce chèque au porteur chargé de l'encaisser, commet aussi une faute, lorsqu'il le conserve par devers lui pendant deux jours au lieu de l'expédier au lieu de paiement. Comme il a été ainsi cause de la présentation tardive du chèque, il encourt une partie de la responsabilité du protêt non fait à bonne date.

∴ A partir du 21 octobre, la nouvelle organisation de l'armée, décrétée les 28 et 29 septembre, 13, 14 et 15 courant, est rentrée en vigueur dans toute la France et l'Algérie. C'est à dater de ce jour que les nouveaux commandants de corps d'armée ont dû occuper leurs commandements et entrer en fonctions.

∴ Le musée royal d'Athènes vient de retrouver un exemplaire manuscrit de l'Evangile. Il porte la date 480 après Jésus-Christ.

∴ Des changements considérables viennent d'être faits au musée des Archives ; les salles ont été complètement restaurées et ornées de ravissants médaillons dus au pinceau de M. Senard.

∴ Voici une nouvelle qui intéresse bien des familles :

Par une mesure toute récente, le ministre de la guerre a décidé que « les hommes déclarés propres au service auxiliaire ou ajournés à un an sont autorisés à se marier sans permission de l'autorité militaire.

∴ Les paysans eux-mêmes font des *à peu près*.

La scène se passe à Flavigny-les-Nèfles.

On a organisé une loterie de bienfaisance.

Le tirage a lieu :

— Le numéro 123 gagne une Vénus de Milo.

Un paysan s'avance. On lui tend une statuette de plâtre. Mais, lui, la regardant :

— De quoi...! Pas de bras...! C'est pour *ça* que vous dites que ce n'est qu'un *demi-lot*... J'en veux pas... J'ai droit à un lot entier...

Faust.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Samedi 1er novembre. — Bureaux à 5 heures 1/2. Rideau à 6 heures.

LA FOI, L'ESPÉRANCE & LA CHARITÉ, drame en 6 actes.

LE CARNAVAL D'UN MERLE BLANC (grand succès), vaudeville en 3 actes.

Dimanche 2 novembre. — Bureaux à 5 heures 1/2. Rideau à 6 heures.

Grande représentation extraordinaire.

LE PARRICIDE, drame nouveau en 7 tableaux, de M. Ad. Belot.

INCENDIE DE L'OPÉRA

Un immense désastre vient de frapper la ville de Paris. Dans la nuit du mardi au mercredi, entre minuit et une heure, le feu s'est déclaré dans la salle de l'Opéra, et a l'heure ou nous écrivons, l'Opéra n'existe plus ; en quelques heures, le feu a dévoré entièrement la salle de la rue Le Pelletier.

Le personnel habitant l'Opéra a pu être sauvé.

Un artiste a sauvé la caisse du théâtre. — Les pompiers ont fait héroïquement leur devoir, l'un d'eux a malheureusement péri dans les flammes, le caporal Bellet de la 6e compagnie du 2e bataillon.

Les archives si précieuses de l'Opéra sont sauvées, a l'exception de quelques partitions modernes dont il sera facile de se procurer un double. L'archiviste M. Nuitter, avait, il y a quelque temps déjà, fait transporter dans le batiment du nouvel Opéra les manuscrits les plus précieux.

Le feu a consumé tous les décors et les costumes d'un grand nombre d'Opéras du répertoire courant, et malheureusement le décor représentant la cathédrale de Reims, qui était regardé comme la plus belle toile qui ait jamais été peinte pour notre Académie de musique.

NOUVELLES

.·. M. le général de La Peyrouse, commandant l'Ecole d'artillerie de La Fère, vient d'être nommé commandant de l'artillerie du corps d'armée dont le siége est à Châlons. Il aura sous ses ordres le 8e régiment de cette arme, duquel il était colonel au moment où la guerre a éclaté.

.·. Laon. — M. Pilloy, chef de bureau de M. l'agent-voyer en chef du département, vient d'être nommé agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin. Nous sommes heureux de féliciter M. Pilloy d'un avancement si bien justifié par son activité, par son intelligence et par ses sérieuses et constantes études. Le départ de M. Pilloy sera doublement regretté à Laon ; il prive l'école normale d'un excellent professeur de dessin et la Société académique de la même ville d'un de ses membres les plus distingués et les plus zélés.

.·. Le ministre de l'intérieur vient de décider, dit la *Presse*, que, dans chacune des grandes administrations centrales de son département, une caisse spéciale serait formée pour fournir aux employés pauvres, et tout particulièrement méritants les fonds nécessaires à l'engagement pour les volontariats d'un an.

.·. Les bulletins agricoles mensuels adressés par les préfets au ministre du commerce et de l'agriculture constatent tous, sans exception, que les semailles se sont faites et se font partout dans les meilleures conditions.

.·. Il résulte d'une circulaire récente de M. de la Bouillerie que désormais les correspondances des chambres de commerce avec l'administration centrale seront exemptés du timbre.

.·. On écrit de Sedan qu'une députation d'officiers du 2e zouaves est venue pour l'exhumation du drapeau de ce régiment. Le drapeau avait été enterré au moment de la capitulation.

.·. La femme d'un cultivateur de La Brie, dit l'*Abeille de Fontainebleau*, a mis au monde 44 enfants en 22 couches. Mariée à 17 ans, elle en a aujourd'hui 47.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 45. 9 Novembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'OPÉRA FRANÇAIS

Quand un grand homme est mort, les écrivains racontent sa biographie. La même loi régit les monuments. L'Opéra est détruit, rappelons son histoire.

Je ne veux point parler seulement de la salle qui vient de brûler rue Le Peletier. Le sujet est plus vaste. C'est l'étude même de l'opéra en France.

Pour trouver son origine, il faut remonter au temps de Mazarin.

La reine Anne d'Autriche aimait passionnément les spectacles. La chronique scandaleuse raconte que, pendant le deuil du roi son époux, pour satisfaire son caprice sans blesser l'étiquette, elle y assistait voilée derrière une de ses dames.

Mazarin, qui commençait sa fortune, voulut par la flatterie se gagner l'appui de cette princesse. Il fit venir à grands frais d'Italie une troupe de musiciens.

A quoi tiennent les événements ! Un rien, une coquetterie de femme, une attention de courtisan, allaient amener le développement en France du sentiment musical.

Ce furent deux Florentins, le poète Ottavio Rinucci et le seigneur Giacomo Corsi, qui eurent l'honneur en l'an 1645, de représenter sur le théâtre du Petit-Bourbon, une pièce lyrique jouée déjà avec succès à la cour du grand duc de Toscane.

Le nom de ce premier opéra mérite d'être conservé. Ce sont les *Amours d'Apollon et de Circé.*

Paroles, musiques, chanteurs, tout était italien.

Des oreilles françaises pouvaient en être choquées. Mais les courtisans étaient trop plats devant le cardinal pour paraître mécontents. Ils applaudissaient sans comprendre.

La Fronde éclata. On suspendit les représentations. La cour en fuite ne songea plus aux plaisirs, trop heureuse de trouver un asile où se refugier.

Quand les troubles cessèrent, les divertissements revinrent de plus belle. La reine-mère choisit pour cette réorganisation l'abbé Perrin, successeur de Voiture dans la charge de grand introducteur des ambassades.

Cet abbé galant s'adjoignit Lambert, maître de la musique de la reine, et Gambert, organiste de Saint-Honoré. Le triumvirat artistique osa faire une ovation : mettre sur la scène un opéra avec paroles françaises.

Ils débutèrent à Issy, l'an 1659, par une pastorale en 5 actes.

On vait appelé quelques musiciens du Midi, et cherché quelques chanteurs dans les cathédrales du Languedoc. La pièce était médiocre, mais nationale. On lui fit un succès.

L'opéra français était né.

Ne trouvez-vous pas bizarre que ce spectacle éminemment profane, appelé par les puritains un lieu de perdition, ait été inauguré par un abbé et des chantres de lutrin ?

Le roi avait assisté à la représentation. Il accorda à l'abbé
» Perrin des lettres patentes portant permission d'établir, en la
» ville de Paris et autres du royaume, des académies de musi-
» que, pour chanter en public pendant douze années des pièces
» de théâtre, comme il se pratique en Italie, en Allemagne et
» en Angleterre. »

Les trois entrepreneurs, manquant de machinistes, s'étaient associé le marquis de Sourdéac, renommé par quelques connaissances de ce genre.

Comme le marquis avait fait plusieurs avances de fonds, il s'empara de toute la recette produite par l'opéra de *Pomone.*

De là, difficultés, brouille, altercation. Le théâtre était menacé d'une complète déconfiture.

Jean-Baptiste Lully, alors surintendant de la musique en la chambre du roi, profita de cet incident pour solliciter le privilège accordé à l'abbé Perrin.

Il réussit à supplanter son devancier.

Louis XIV, par lettres patentes du mois de mars 1672 permet « d'établir une académie royale de musique en la bonne ville de Paris... » et, y était-il dit « pour dédommager des » grands frais qu'il conviendra faire, nous permettons au sieur » Lully de donner au public toutes les pièces qu'il aura com- » posées, même celle qui auront été représentées devant nous... » faisant très expresses inhibitions et défenses à toutes person- » nes de quelque qualité et condition qu'elles soient, même aux » officiers de notre maison, d'y entrer sans payer. »

Cette clause spéciale tomba vite en désuétude. Vous savez que sous les gouvernements de tout nom et de toute nature qui se succèdent, une foule de personnages attachés à la cour, aux ministères, aux préfectures, aux administrations, ont usé et abusé de leur position officielle pour exiger leurs entrées gratuites dans les loges et fauteuils.

Je me suis même laissé raconter certain trait qui peint les mœurs lésineuses et mesquines du jour. Quelques-uns de ces opulents à bon marché auraient, dit-on, parfois fait argent des coupons dont il ne se servaient pas.

O Richelieu ! ô Lauzun ! vous doutiez-vous que des seigneurs d'un autre âge tripoteraient leurs petites affaires avec les marchands de billets ? Vous teniez à votre noblesse. Notre aristocratie tient à son argent. Chacun son goût.

Une observation curieuse ressort encore des lettres-patentes de 1792.

Voici le texte : « D'autant que nous l'érigeons sur le pied des académies d'Italie, où les gentilshommes chantent publiquement en musique sans déroger, voulons et nous plaist que tous gentilshommes et damoiselles puissent chanter auxdits pièces et représentations de notre académie royale sans que, pour ce, ils soient censés déroger audit titre de noblesse et à leurs priviléges. »

Quel bonheur le grand roi faisait à l'Opéra !

Ne nous y trompons pas : Louis XIV avait toujours son idée fixe. Sous prétexte de favoriser les arts, il poursuivait sa politique : l'abaissement de la noblesse. Le bon sens lui avait dit que les nobles finiraient par se griser des succès du théâtre. Ils devaient bientôt briguer la faveur ignominieuse de monter sur les planches. Voilà l'unique et vraie raison de cette fantaisie royale.

Lully était un habile homme. Il s'aida de la collaboration poétique de Quinault. Vous savez à quel degré de splendeur et de prospérité il porta vite le grand opéra.

Il établit d'abord son théâtre au jeu de paume de Bel-Air, non loin de la rue de Guénégaud.

L'ouverture s'en fit par les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*... spectacle où l'on vit danser plusieurs seigneurs de la cour.

Après la mort de Molière, le 17 février 1873, le roi donna au maëstro le théâtre du Palais-Royal.

Ce fut dans cette salle, occupée jadis par la troupe de notre immortel poète comique, sur cette scène où Molière avait déployé avec tant de génie une bonté si touchante, une générosité si parfaite, pour ses compagnons de théâtre, que le despote Lully exerça toutes les brutalités de sa nature.

. Témoin l'aventure de Mlle Rochois. C'était une première cantatrice. Dans une pièce du directeur-compositeur, cette artiste déclara qu'elle ne pouvait continuer à répéter le rôle, par suite de son état de grossesse. Le farouche Lully, pris de rage en prévoyant la perte d'un bénéfice, lui lança un coup de pied terrible dont elle failli ne se point relever.

Dans les répétitions, qu'un violoniste eût le malheur de manquer un trait ou de fausser une note, Lully sautait furieux vers le coupable, et, avant toute explication, lui brisait son violon sur la tête.

Donc Lully était un directeur à poigne.

Conséquence : Après quinze années d'exercice, quand il mourut, en 1687, il laissait dans ses coffres la somme, fabuleuse pour l'époque, de 630,000 livres en or.

Ses successeurs furent loin d'être aussi heureux. Leur histoire n'est qu'une suite interrompue de bilans et de faillites. Il faut arriver péniblement jusqu'en 1830 pour trouver un second exemple d'un directeur enrichi à l'Opéra.

Pour premier malheur, la salle du Palais-Royal fut brûlée une première fois le 6 avril 1763.

Le feu s'y manifesta dès huit heures du matin. Toute la salle, l'aile de la première cour, et les machines devinrent la proie du feu. Deux mille hommes furent employés à l'éteindre. Peine inutile ! Trois jours après, les flammes s'élevaient encore des souterrains du théâtre.

En attendant la construction d'une salle nouvelle, les acteurs s'établirent au théâtre des machines des Tuileries.

Cependant, le sieur Moreau, architecte, reconstruisait l'Opéra sur le même lieu, mais avec un plan plus vaste.

A peine était-il terminé, que le 2 janvier 1770, on l'ouvrait au public, qui s'y porta en grande affluence.

C'est l'époque ou brillèrent des talents remarquables... Daubernal, Legros, Sophie Arnould.

Ajoutons qu'aux chandelles avaient succédé les bougies, luxe merveilleux dû à la munificence de Law.

L'opéra recommençait sa fortune, quand le 8 avril 1781, éclata un nouvel incendie. Il n'en resta point pierre sur pierre.

Beaudelaire parle quelque part de ces hommes poursuivis par le *Guignon*, et qui portent gravés dans les rides de leur front ces mots lamentables : « Pas de chance ! »

Ne semble-t-il pas que l'opéra ait toujours eu à subir une destinée analogue... la vraie damnation de l'incendie ?

Partout où il se transplanta, le feu s'est attaché à ses flancs.

L'esprit des hommes en fut tellement frappé que, lorsque Mlle de Montansier fit, en 1793, construire dans la rue Richelieu le théâtre des Arts, on l'accusa d'avoir bâti cette édifice en face de la bibliothèque nationale pour incendier ce précieux dépôt. Elle subissait la mauvaise chance attachée à son théâtre de musique. On l'emprisonna pour le crime que l'Opéra avait commis avec récidive en se laissant deux fois incendier.

En 1795, le privilége fut aboli. La nation devint propriétaire de l'Opéra, moyennant la somme de 8 millions en assignats.

Tout marchait à merveille quand un malheur d'un genre nouveau, causa la ruine du théâtre.

Le 13 février 1820, à onze heures du soir, le duc de Berry conduisait la duchesse à sa voiture, quand il fut assassiné, par Louvel.

On déclara l'Opéra responsable. Il fut démoli et on décida qu'on le remplacerait par une chapelle expiatoire; digne châtiment de sa faute.

On le transporta au théâtre Favart, pendant qu'on construisait une salle provisoire sur l'emplacement de l'hôtel Choiseul, entre la rue Grange-Batelière et la rue Le Pelletier.

Commencée sur les dessins de N. Debret, au mois d'août 1820, et terminée en un an plus tard, c'est cette salle qui vient d'être la proie des flammes.

Quand on pense que le nouveau monument commencé par Garnier sous l'empire eût pu être brûlé au temps de la Commune, on frémit et l'on se demande quel crime réel a pu commettre la musique en France pour que tous les sanctuaires de l'art musical soient poursuivis avec un tel acharnement par la fatalité.

Henry Polday.

CHANSONS GRECQUES

II.

LE CHANTEUR ET LE DRAGON

Hier au soir tombait, tombait la neige fine
Et vers le coin du bois le beau Jannys chantait
Un air si gracieux qu'au loin sur la colline
L'écho jaloux du chant tout bas le répétait.

Mais la voix du chanteur sur les ailes des brises,
S'en fut douce et légère au pied de l'Hélicon
A travers les sapins et les près de cytises
En son antre terrible éveiller le Dragon.

Et le Dragon sortit et sa voix formidable
Dit au chanteur : Jannys, je vais te déchirer !
Mais le joyeux Jannys répondit : Misérable,
Qui t'amène et pourquoi veux tu me dévorer ?

C'est que tu te gaudis à l'heure où l'on se couche
Et que ta voix maligne au bois donnant l'éveil
Trouble le rossignol, rend l'épervier farouche
Et dans mon antre obscur empêche mon sommeil. —

— Laisse moi cheminer, Dragon, ne t'en déplaise,
Avec l'ordre du Roi, partout je passerai ;
Il épouse ce soir Photis, au cœur de braise :
Au banquet nuptial, moi seul je chanterai.

JULIUS.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (1).

DEUXIÈME PRÉROGATIVE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN

Cette seconde Prérogative suit de la première ; car cette Eglise étant originairement Cathédrale et ses Evèques l'ayant quittée pour transporter leur siège ailleurs, sans que de sa part elle leur en eut donné aucun sujet, ni que l'Eglise l'eut ainsi réglé (*a*), il n'était pas juste qu'elle fut dépouillée des droits Episcopaux, qui avoient pris naissance dans son sein, et qui ne sont pas inséparablement attachez au caractère épiscopal. Aussi est-ce la principale raison qui l'en a fait jouir de tout tems, et qui a toujours été à la justice un puissant motif de les luy conserver, lorsqu'ils lui ont été contestez.

C'est ainsi que le Chapitre de Saint-Quentin est véritablement ordinaire non seulement dans son étendue particulière, mais aussi presque dans toute la ville. C'est ainsi qu'il fait imprimer de sa seule autorité ses breviaires et ses rituels, dont l'usage et les reglemens se doivent observer dans tous les lieux de sa dépendance. C'est ainsi que les appels des sentences de son official se doivent porter directement à la Cour de Reims, si l'on veut sui-

---

(1) Voir la *Petite Revue* n° 44, 2 novembre 1873.

(*a*) L'on n'a jamais pu découvrir aucun réglement, ni aucune autre chose qui ayt été faite à ce sujet, soit de la part de l'Eglise, soit de la part de nos Roys.

vre ce qui s'est toujours pratiqué dans l'antiquité. En un mot, c'est ainsi que ce chapitre exerce par le ministère de son grand vicaire et official, qu'il nomme à cet effet, toutes les fonctions de la jurisdiction ordinaire, soit gracieuse, soit contentieuse, à la réserve seulement de quelques unes en petit nombre, qui sont plutôt d'honneur que de jurisdiction et qui ont été accordées aux Evêques de Noyon, par les sentences arbitrales, compositions amiables et arrests, qui sont intervenus entre eux et ce même Chapitre.

TROISIÈME PRÉROGATIVE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN

La 3e prérogative de l'Eglise de Saint-Quentin est le droit qu'elle a d'obliger le Mayeur et les Echevins de cette ville de luy faire serment, tant en leur nom qu'en celuy de tous les habitans, sur les choses les plus sacrées, de garder et de deffendre de bonne foy, suivant leur pouvoir et la justice, les personnes et les biens de tous ceux de son Clergé.

Ce droit luy fut donné en l'année 1213, en laquelle il s'emût un grand différent entre le Chapitre et le Corps de la ville de Saint-Quentin. Il est vray que nous ne sçavons pas bien le détail de ce débat, ni quel en fut le sujet; mais la riguéur de la pénitence, qui fut imposée à plusieurs, nous fait juger qu'il fut très notable et qu'il faillit de mettre toute la ville en combustion.

La princesse Eléonore, Comtesse de Vermandois vivoit encore alors; elle fit si bien par sa prudence dans une si facheuse conjoncture, qu'elle porta les parties à se mettre sous arbitres; de manière qu'une sentence fut rendue dans la chapelle de l'Abbaye de Sainte-Geneviève à Paris, le 18e de juin de la même année 1213, en présence de plusieurs personnes considérables; de laquelle sentence arbitrale un article contenoit ce que nous venons de remarquer du serment cy-dessus, en ces termes:
Dicimus etiam quod quotiescumque Majores et Jurati de novo instituentur, quilibet eorum in capitulo Sancti-Quintini jurabit, quod manus violentas illicite non mittet in clericum, et tam clericos quam res eorum sub potestate sua constitutas, pro-posse suo, bonâ fide, manutenebunt, secundum justitiam, et deffendent.

Ce même droit luy fut confirmé le mois de juillet suivant par Philippe Auguste, Roy de France, avec des circonstances encore plus avantageuses; car ce Roy voulut premièrement, qu'au lieu que par la sentence arbitrale le serment dont il s'agit, ne se devoit faire que dans le Chapitre de Saint-Quentin, il se fit publiquement dans son Eglise En second lieu, que non seulement les Mayeur, Jurez et Eschevins, mais aussi que cent autres bourgeois de la même ville, nommez de bonne foy par les Chanoines, fissent le même serment. Enfin, que si quelqu'un étoit nommé Mayeur, Juré ou Echevin, et qu'il n'eut pas fait encore ce ser-

ment, qu'il y fut tenu, ainsi que l'héritier, ou le successeur de celuy des cents bourgeois, qui viendroit à décéder. Tout cela se voit dans la Chartre de ce même Roy expédiée en la ville dr Compiègne, aux mois et an que dessus. Il suffira d'en raportee icy ces premières lignes. *Noverint universi quod nos volumus et concedimus decano et capitulo Sancti-Quintini, quod Major, Jurati et Scabini, qui modo sunt Major, Jurati et Scabini, super sacrosancta in Ecclesiâ Sancti-Quintini pro se et pro totâ villâ jurabunt, quod bonâ fide custodient corpora Decani et Canonicorum Sancti-Quintini et Clericorum ejusdem Ecclesiæ, ac universas res eorum in suâ potestate constitutas; et centum aliï Burgenses ejusdem villæ, quos Canonici bonâ fide nominabunt, idem facient sacramentum. Si vero aliquis de villâ, qui hoc non fecerit sacramentum, fiat major, vel juratus, vel Scabinus, et si aliquis de centum Burgensibus prædictis moriatur, hæres ejus vel successor idem faciet sacramentum etc.*

Cette marque d'affection ne fut pas la première que ce Roy donna à l'Eglise de Saint-Quentin. Dès l'année 1195, il luy témoigna quel étoit son zèle pour ses intérests en confirmant les privilèges de la commune de cette ville par sa Chartre ordinairement appellée la Philippine, où il recommande d'abord de garder la fidélité à l'Eglise de Saint-Quentin, premièrement qu'à luy même par ces paroles: *Salvâ fidelitate Ecclesiæ Sancti-Quintini et nostrâ*. Il s'y déclare aussi le protecteur de sa jurisdiction spirituelle, lorsqu'il y dit, que personne de cette commune de Saint-Quentin ne doit reconnoitre, ni répondre à la jurisdiction de l'Evêque de Noyon, mais seulement à celle de l'Eglise de Saint-Quentin, et que si quelqu'un la trouble dans ses droits, il sera de son devoir de l'y maintenir: *Nullus de Communia debet respondere personæ Christianitatis extra villam, sed decano Sancti-Quintini in capitulo ejusdem Burgenses respondere debent; si vero eos extra capitulum, sive extra villam aliquis invitaverit, bonâ fide super jure suo, illis auxilium conferre debemus.*

Mais quoyque le serment, dont il est ici question, fut ordonné et confirmé par le Roy, ainsi que nous venons d'exposer, nous ne sçavons pas néanmoins quand il commença d'être mis en usage et exécution. Nous trouvons seulement que l'an 1238 Vermond de la Boissière, Doyen de Saint-Quentin y obligea les Mayeur, Echevins et Jurez, et qu'à cet effet il leur fit signifier la Chartre de Philippe Auguste, dont il leur fut laissé copie; de sorte que depuis ce tems la coutume fut de faire ce serment tous les ans en un Dimanche, ou en un autre jour solemnel, devant le grand Autel de l'Eglise, les Mayeur, Echevins, Jurez et autres (*a*) étant à genoux, et faisant ce serment sur les Saints

(*a*) Il est constant que les 100 autres bourgeois ont aussi fait ce serment, après avoir été nommez par le Chapitre. Il y a dans le trésor de l'Eglise des rouleaux en parchemin, où les noms de ces cent bourgeois sont écrits.

Evangiles, entre les mains du président du Chapitre et en présence du très Saint Sacrement et du chef de Saint-Quentin, déposez sur l'autel à ce sujet. Cette coutume continua ainsi jusques à l'année 1557, qui est celle de la prise de cette ville par les Espagnols ; laquelle étant un peu rétablie et relevée de son désastre, le Chapitre se résolut de faire reprendre ce serment, qui avoit été interrompu pendant dix ans, par les Mayeur, Echevins et Jurez, lesquels après quelques contestations, ne voyant pas le moyen de pouvoir s'en dispenser, promirent, par une transaction du 4e d'octobre 1564, de le continuer en la manière ordinaire, ce qui fut encore exécuté par l'espace de quelques années et jusqu'à ce que les guerres civiles et étrangères étant survenues avec d'autres adversitez à cette Eglise, elles en ont tellement comme aboly la coutume, que depuis il ne s'est plus pratiqué ; encore que par arrêt rendu au Conseil d'Etat en l'année 1636, les mêmes Mayeur, Echevins et Jurez y ayent été de rechef condamnez.

Au reste, si cette prérogative n'est pas si singulière au Chapitre de Saint-Quentin, qu'elle ne se trouve aussi en d'autres lieux (a), il est du moins très rare qu'elle s'y observe d'une manière si avantageuse, qu'elle s'est pratiquée dans l'Eglise de Saint-Quentin ; comme encore que le Roy en la confirmant y ayt ajouté plusieurs circonstances très-considérables, ainsi que l'on vient de voir cy-dessus ; c'est aussi ce qui rend cette prérogative plus particulière et plus honorable au Chapitre de Saint-Quentin.

DOCUMENTS HISTORIQUES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL-PERMANENT DU DISTRICT DE CHAUNY

SÉANCE Publique du 24 Pluviose, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

Rapport fait de l'arrêté du 28 Nivose dernier, relatif à l'apport au District, de tous les objets d'or, d'argenterie, cuivre, fer, plomb, et autre mobilier, qui peuvent encore exister dans les Communes, et provenant des ci-devant Eglises, à la suppression des signes extérieurs de tous les cultes, notamment des Flèches qui se trouvent sur les édifices, qu'on appelait clochers et à la reddition des comptes des revenus des Fabriques par les anciens Marquilliers et les Municipalités qui les ont remplacés.

Vu l'arrêté du Département de l'Aisne du 12 Pluviose, relatif à la disposition du mobilier desdites Fabriques.

(a) Ce serment d'ailleurs ne se fait ordinairement qu'entre les mains des Evêques.

Et enfin l'arrêté du Représentant du peuple Roux, du 19 dudit mois Pluviose, qui ordonne l'apport au District, des cables et cordages, servant ci-devant a sonner les cloches des Eglises.

Le Conseil-Permanent du District de Chauny, après avoir entendu l'Agent-National; ARRÊTE, que les deux arrêtés du Département, et du Représentant du Peuple, seront imprimés à la suite du présent et adressés aux Municipalités, qui seront tenues sous leur resposabilité de les mettre à exècution dans le délai de huit jours, à compter de leur réception.

Le Conseil rapporte son arrêté du 28 Nivose dernier, pour tout ce qui est contraire aux dispositions de celui du Département du 12 Pluviose, et en maintient l'exécution pour le surplus.

Les Agens-Nationaux près les Communes et les Commissaires du District dans les cantons, nommés par arrêtés des 2 Brumaire, et 5 Frimaire derniers, sont spécialement chargés de surveiller l'exécution des deux arrêtés susdatés et de dénoncer les Municipalités qui refuseraient, ou négligeraient de s'y conformer.

Le nombre des exemplaires pour l'impression, est fixé à 150 In-Quarto et 120 en Placard.

Falt à Chauny en Séance Permanente et Publique, lesdits jour et an.

Signés. C.-L. MAQUAIRE, *Vice-Président;* LACROIX P. GUENOT, CARILLON, *Administrateurs;* & CH. ROBERT, *Agent-National.*

(Communiqué par E. BERCET.)

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

POISSONS.

Les poissons nous fournissent encore une nourriture saine, agréable et variée, nourriture du pauvre aussi bien que du riche, car les étangs, les rivières, les mers sont peuplés d'une multitude de poissons qui sont à la disposition de l'homme.

Nous pouvons dire d'une manière générale ce que nous avons dit déjà pour d'autres aliments. Les poissons dont la chair sera tendre, facile à diviser, seront de facile digestion et devront être donnés à des convalescents, de préférence aux poissons à chair ferme, serrée, qui se digèrent moins bien. Parmi les premiers se trouvent la limande, la sole, l'éperlan, le turbot, la truite, le merlan, la dorade, l'alose, la lotte, le hareng frais; et parmi les seconds on remarque :

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

l'anguille, le brochet, la carpe, l'esturgeon, le goujon, la lamproie, le maquereau, la morue, la raie, le saumon, le thon. Ces poissons, quand ils sont salés, sont, de même que le hareng saur, de mauvais aliments.

Les crevettes, les écrevisses, le homard ont la chair très-ferme et sont par conséquent difficiles à digérer. Les huîtres bien fraîches sont d'une digestion facile, excitent l'appétit et nourrissent ; cuites, elles sont indigestes. Les moules se digèrent moins facilement, elles déterminent souvent, surtout l'été, un malaise général, du mal de tête et une démangeaison désagréable sur toute la peau.

MODE DE CUISSON.

Le mode de cuisson influe beaucoup sur la manière dont les aliments sont digérés, et il ne faut pas oublier qu'il ne suffit pas de prendre un bon aliment pour qu'il nourrisse, car il peut être préparé de telle façon qu'il oppose à l'estomac et dans les intestins un obstacle au travail de la digestion.

La manière la plus simple de faire cuire la viande c'est de l'exposer sur des charbons ardents et de la griller. De cette façon la chair est très-nutritive ; mais il faut avoir la précaution de ne pas la faire trop cuire et de ne pas lui laisser prendre un goût de fumée très-désagréable et qui nuit à la digestion. On se sert maintenant d'un gril recevant le suc de la chair pendant la cuisson : il empêche cette substance de tomber dans le feu et préserve la viande de cette odeur de chair brûlée.

On fait rôtir la viande soit à la broche, soit au four ; de cette façon on lui laisse tous ses principes nutritifs : car pendant la cuisson il se forme un rissolé qui enveloppe l'aliment et retient dans son épaisseur les sucs nourriciers qu'on voit s'écouler quand on coupe la viande. On la cuit aussi à l'étuvée, c'est-à-dire dans un vase clos, avec très-peu d'eau. La viande préparée par la vapeur de l'eau se ramollit, s'attendrit, elle devient très-facile à digérer, et par ce procédé elle conserve ses qualités nutritives.

Les viandes frites sont très-tendres et se digèrent bien, mais la friture qui est autour est indigeste ; fumées et salées, les viandes sont échauffantes.

Enfin on peut encore faire une bonne préparation alimentaire en plaçant la viande dans une marmite avec une certaine quantité d'eau ; on soumet la viande à une ébullition prolongée pendant plusieurs heures, et l'eau devient un bouillon plus ou moins nourrissant, suivant la qualité de l'animal. Ce bouillon préparé avec du poulet ou du veau sera léger, rafraîchissant ; il conviendra surtout aux personnes dont l'estomac est délicat ou qui relèvent de maladie, les-

quelles ont besoin de prendre une alimentation peu substantielle. Préparé avec le bœuf, le porc ou le mouton, le bouillon est très-nourrissant et se digère bien en état de santé ; il sert à faire des soupes ou des potages, aliments précieux convenant à tous les âges.

La viande qui a servi à préparer le bouillon, quoiqu'elle ait cédé une partie de ses qualités, en conserve encore assez pour constituer un bon aliment se digérant bien et suffisamment nourrissant. Si on fait bouillir le pot-au-feu pendant un temps très-long, l'eau se chargeant de plus en plus des principes nutritifs de la viande, le bouillon deviendra encore plus fortifiant et prendra le nom de consommé ; mais la viande, durcie par cette longue ébullition, sera plus difficile à digérer et contiendra beaucoup moins de principes réparateurs.

Cette préparation est tellement utile et par ses propriétés alimentaires et à cause de son économie, que je ne cesse de recommander ici de mettre au moins une fois par semaine le pot-au-feu dans tous les ménages, ou d'aller souvent manger une bonne soupe grasse et un morceau de bœuf dans un établissement spécial, alimentation de beaucoup préférable à la charcuterie, dont on fait une trop grande consommation. La viande de charcuterie se digère assez bien parce qu'elle est très-relevée par le sel, le poivre, etc., mais elle est très-échauffante, et il faut en manger modérément.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE

De la majorité et de la minorité.

La majorité est fixée à vingt et un an accomplis ; à cet âge on est capable de tous les actes de la vie civile. Cette règle souffre exception : 1° relativement au mariage : la minorité de l'homme se prolonge en ce cas jusqu'à vingt-cinq ans ; 2° lorsqu'il s'agit de l'adoption : le fils et la fille ne peuvent, avant l'âge de vingt-cinq ans, être adoptés sans le consentement de leurs parents. (C. civ., art. 488, 148 et 346.)

Le mineur est l'individu de l'un et de l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de vingt et un ans accomplis. (C. civ., art. 388.) — Pendant sa minorité, l'homme est privé de la capacité nécessaire pour les actes de la vie civile, en ce sens qu'il ne peut faire ces actes qu'avec l'assistance d'un tiers.

Tant que dure le mariage de ses père et mère, le mineur

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

non émancipé est soumis à la puissance paternelle. En vertu de cette puissance, le père est l'administrateur légal des biens dn mineur ; il n'y a point là de tutelle. Au décès de l'un des époux, le mineur non émancipé est soumis à l'autorité d'un tuteur, qui est le survivant des père et mère, autorité qui concourt avec celle qui résulte de la puissance paternelle.

Le mineur émancipé est placé sous lassistance d'un curateur.

De la tutelle en général et des diverses sortes de tutelle.

La tutelle est une charge donnant le droit d'administrer la personne et les biens d'un incapable (mineur ou interdit).

La tutelle est une charge crée dans l'intérêt général, et à laquelle il n'est pas permis de se soustraire sans excuse légale.

La tutelle est une charge gratuite. Toutefois le tuteur peut être aidé par des agents salariés.

On distingue quatre espèces de tutelle : 1° la tutelle légitime des père et mère ; 2° la tutelle déférée par les père et mère, ou tutelle testamentaire ; 3° la tutelle des ascendants ; 4° la tutelle déférée par les conseils de famille, appelée aussi tutelle dative.

Tutelle légitime des père et mère.

§ 1. Distinction entre la tutelle des père et mère et l'administration légale du père pendant le mariage ; dispositions relative à cette administration.

Il n'y a pas de tutelle pendant le mariage. La tutelle s'ouvre par la mort du père ou la mère. Le survivant devient alors tuteur.

Cette tutelle est appelée légitime, parce qu'elle est conférée de plein droit par la loi elle-même.

Elle est appelée tutelle des père et mère, non qu'elle puisse appartenir simultanément au père et à la mère, mais parce qu'elle appartient au survivant des père et mère.

Pendant le mariage, les biens personnels des enfants mineurs sont administrés par le père. Cette administration ne doit pas être confondue ave la tutelle. Elle est généralement soumises aux mêmes règles. Mais le père administrateur n'est placé ni sous la surveillance d'un subrogé tuteur, ni sous la dépendance d'un conseil de famille, et ses biens ne sont pas frappés d'hypothèque légale.

Le père administrateur est comptable, quand à la propriété et aux revenus, des biens dont il n'a pas la jouissance ; il est comptable, quant à la propriété seulement, de ceux dont la loi lui donne l'usufruit. (C. civ., art. 389.) — La reddition de compte ne peut jamais être exigée qu'à la majorité ou à l'émancipation du mineur, encore bien que la jouissance cesse quand le mineur a atteint l'âge de dix-huit ans.

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

VIII

Raoul fidèle au but qu'il s'était proposé était allé à la demeure de Claudine et l'avait trouvée seule pleurant de la perte de son pére, et accablée sous le poids du manque dont elle allait souffrir dans la suite. L'isolement tue comme le remords.

— Vous ici, Monsieur, lui dit-elle d'un air de curiosité indicible.

— Claudine ne vous étonnez point de ma démarche ; l'amour que vous avez su m'inspirer est une de ces passions qui tuent l'âme la plus insensible. Vous m'avez permis d'espérer, et ce qui vous arrive aujourd'hui ne doit pas être une raison pour m'enlever cet espoir.

— La manière dont vous m'avez surprise me fait presque oublier que vous avez sauvé mon père au moins telle est l'opinion de mon père, et je vous en remercie.

— Ne parlez pas de cela, Claudine, que n'aurais-je pas fait pour vous, s'écria Raoul avec vivacité, car il voulait lui laisser la douce illusion qu'il avait sauvé son père, ne vous devais-je pas le sacrifice même de mon ambition, ne m'avez-vous pas aimé, n'êtes-vous pas pour moi, ce que j'ai de plus cher au monde, ah ! laissez-moi baiser cette main, en signe de la plus tendre des affections.

Il lui prit la main, qu'elle abandonna à ses baisers, et l'attira doucement vers lui pour la serrer sur son cœur.

Claudine qui croyait à la générosité de Raoul, et à son amour ne fit aucune résistance elle se livra avec abandon à ses caresses, il y avait trop longtemps qu'elle en était privée elle se livrait à ces émotions qui font battre le cœur et qui font vivre l'âme de la vie la plus pure.

— Claudine, disait Raoul, oh ! tu m'aimes toujours je suis toujours ce Raoul, cet ami, ton unique espérance.

— Tu me demandes, si je t'aime Raoul, tu me le demandes, toi qui es mon seul bonheur, toi qui as fait battre mon cœur pour la première fois. Oh ! oui je t'aime Raoul.

— Merci, Claudine, je suis le plus heureux des hommes.

Et se tenant par les mains ils se regardaient émus et presque contents ces deux jeunes gens, l'une dont l'âme était aussi vierge que l'âme de l'autre était perverse.

Que de fois dans un moment semblable où l'avenir s'ouvre à

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

l'imagination, la jeune fille oublie ses devoirs celle-là est digne de compassion ou de pitié.

Toute leur vie était dans leurs regards et Raoul tenait Claudine dans les siens comme le serpent qui fascine, qui enchante, qui attire l'oiseau dans sa gueule pour le dévorer.

— Si mon père était là, il vous bénirait, disait Claudine, il vous aurait reconnu pour mon époux.

— Je suis si heureux, Claudine, ne trouble pas notre bonheur par un regret. Dieu nous bénira dans le ciel. Oh ! si tu m'aimais comme je t'aime Claudine, si tu m'aimais de cet amour ardent et passionné avec lequel je t'aime tu ne retarderais pas un moment mon bonheur ; le délire, la passion m'aveugle, Claudine aie pitié de moi.

Et ce disant il l'attirait vers lui.

— Dieu vous voit Claudine, il sait si c'est mon intention de faire de toi mon épouse, oh ! tu l'es déjà dans mon cœur, mon cœur l'a déjà dit et Dieu a ratifié mon choix, Claudine, Claudine.........

— Claudine s'arracha de ses bras en lui criant :

Misérable, vous vouliez me perdre, infâme, sortez !

(A suivre). A. L.

CONCERTS-ULLMAN

ORDRE DE LA TOURNÉE : NOVEMBRE : *6, Nantes ; 7, Angers ; 8, Tours ; 10, Bordeaux ; 11, Agen ; 12, Toulouse ; 13, Carcassonne ; 14, Béziers ; 15, Montpellier ; 17, Nîmes ou Toulon ; 18, Marseille, 19, Avignon ; 21, Saint-Etienne ; 22, Lyon, 24, Dijon.* — DÉCEMBRE. *1er, Le Havre ; 2, Rouen ; 3, Amiens ; 4, Lille ; 5, Saint-Quentin ; 6, Reims ; 7, Châlon ; 8, Nancy ; 10, Liége ; 11, Gand ; 12, Angers ; 13, Bruxelles.*

UN SEUL CONCERT DANS CHAQUE VILLE.

Après un intervalle de six années, je reprends mes tournées de concerts en France et en Belgique.

Sans craindre d'être taxé d'orgueil excessif, il me sera permis de réclamer pour moi, je ne dirai pas l'honneur mais tout au moins le mérite d'avoir créé et inauguré, tant aux Etats-Unis que sur le continent européen, le système des grandes tournées de concerts.

C'est aux Etats-Unis, en 1846, que je fis ma première tournée avec Henri Herz, Sivori, etc. Une deuxième suivit avec la Sontag, Badiali, Alfred Jaëll, etc. Puis une troisième avec Thalberg, la Frezzolini et Henri Vieuxtemps.

Chargé peu de temps après, et pour dix ans, de la direction de l'Opéra italien dans les trois grandes villes de New-York, Boston et Philadelphie, j'utilisai les loisirs que le répertoire laissait à mes artistes en les envoyant en province et en leur adjoignant des virtuoses célèbres.

Les grandes chaleurs m'empêchant de jouer l'opéra en été, je transportais mon entreprise pendant la fermeture de mes théâtres,

soit au Mexique, soit en Californie, c'est-à-dire dans des pays qui, par leur situation à l'extrémité du globe, se trouvaient à la même époque en plein hiver.

Mes opérations d'Amérique forcément arrêtées par notre guerre civile, je songeai à importer mes innovations en Europe. Je commençai par la France, et tel fut le succès de cette première campagne que je dus la faire suivre presque immédiatement d'une seconde et bientôt d'une troisième qui ne fut pas moins heureuse que les précédentes. Mes principaux artistes étaient alors les Carlotta Patti, Vieuxtemps, Bottesini, Batta, Godefroid, Ketterer, etc. C'est avec cette compagnie, modifiée ou renforcée selon les circonstances, que j'introduisis et affirmai mon système en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Hollande, en Suisse, en Danemark, en Suède, toujours avec le même succès et ne m'arrêtant qu'aux confins de l'Asie mineure et de la Petite Russie.

(A suivre.) B. Ullman.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche 9 novembre. — Bureaux à 5 heures. Rideau à 5 heures 1/2.

Représentation extraordinaire.

1re représentation de :

LES POSTILLONS DE FOUGEROLLES, drame en 5 actes, dont un prologue, par M. Henri Crisafalli.

2e représentation de :

UN DROLE DE PISTOLET, vaudeville en 2 actes.

1re représésentation de :

L'ENSEIGNEMENT MUTUEL, vaudeville en 1 acte.

Mardi 11 novembre, 2e représentation du **PARRICIDE**, drame nouveau en 7 tableaux.

JEANNE QUI PLEURE et JEAN QUI RIT, opéra bouffe en 1 acte.

NOUVELLES

.·. La Société industrielle de Saint-Quentin tiendra, le dimanche 16 novembre, une séance publique, à deux heures et demie précises, dans la grande Salle des cérémonies, à Fervaques. Cette séance sera présidée par M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

.·. Le Conseil municipal de Saint-Quentin, dans sa séance du 27 septembre dernier, a créé deux bourses, de 300 fr. chacune, à l'Institut industriel, agronomique et commercial de Lille. — Les candidats à ces bourses sont invités à se faire inscrire immédiatement à la Mairie, 4e bureau, où ils pourront prendre en même temps communication du programme des études et des conditions d'admission. — L'entretien et la nourriture des jeunes gens restent à la charge des familles.

.·. La réunion mensuelle des membres de la Société aura lieu le dimanche 9 courant, à 3 heures de l'après-midi, au Châlet, sur les Champs-Elysées. L'ordre du jour porte : La nomination d'un architecte, et des questions importantes à propos de l'Exposition d'horticulture en 1874.

.·. Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Quentin a condamné à 16 fr. d'amende, les directeurs-gérants du *Glaneur*, du *Guetteur*, du *Journal de Saint-Quentin* et du *Courrier*, pour l'insertion d'une lettre-adresse aux députés de l'Aisne, signée par des membres du Conseil municipal de Saint-Quentin.

Le Directeur-Gérant, Ad. Langlet.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 46. 16 Novembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

GABRIELLE D'ESTRÉES

DUCHESSE DE BEAUFORT

Gabrielle d'Estrées (1) est née en 1571 au château de Cœuvres, dans le Soissonnais. Son père, Jean-Antoine d'Estrées, Marquis de Cœuvres, fut grand-maître de l'artillerie et Gouverneur de l'Ile-de-France (2). Sa mère, Françoise de Babou de la Bourdaisière, se fit détester par sa mauvaise conduite, et mourut massacrée par le peuple de la ville d'Issoire où elle s'était retirée avec Yves IV, Marquis d'Alègre-Meillau, son amant.

Gabrielle fut mariée, vers l'année 1589, à Nicolas Damerval,

— (1) D'une famille originaire de l'Artois qui a donné à la France de 1480 à 1771, plusieurs Généraux, Amiraux et Maréchaux, parmi lesquels, François A. d'Estrées, frère de Gabrielle, maréchal de France, sous Louis XIII (1573-1670).

— (2) Il succéda, dans ce Gouvernement, au Seigneur de Villequier, chevalier de l'ordre du Roi et favori d'Henri III. Ce Seigneur, n'étant encore que capitaine de 50 hommes dans le château de Poitiers, tua sa femme qu'il accusait d'inconduite.

sieur de Limcourt, près Nesle en Picardie. Mais son époux ne posséda jamais son cœur, et leur union, d'ailleurs mal assortie, fut de courte durée. Sa grande beauté lui avait attiré les regards d'Henri IV qui ne tarda pas à l'aimer passionnément. Ce Prince parvint à éloigner un jeune rival, Roger de Saint-Lary (3), duc de Bellegarde et grand-écuyer de France, sur qui elle avait porté toutes ses affections. — Elle suivit, néanmoins, le roi à Compiègne ; mais, bientôt après, mécontente de la manière dont il traitait le seigneur Roger qu'elle aima en secret longtemps encore, elle retourna au château de son père, (à Cœuvres.) C'est à ce château que, pendant le siège de la Ferté-Milon, Henri vint un jour la visiter sous un simple déguisement, afin de n'être reconnu ni de ses gens ni des Ligueurs. Un ancien auteur a écrit ce qui suit à ce sujet : « Le roy, à qui » ses ennemis n'avoient jamais donné d'estonnement, en reçeut » un si grand du mescontentement de Gabrielle, qu'il ne sça- » voit à quoi se résoudre. Enfin, il crut que la voyant, il la » pourroit au moins adoucir ; mais ce voyage ne lui plaisoit pas » en compagnie. D'y aller seul, la guerre estoit allumée de tous » costés, et deux garnisons d'ennemis sur son chemin qui était » à travers d'une grande forest (4), lui estoient de merveilleuses » difficultés, qu'il ne pouvoit résoudre avec personne, et c'es- » toit un conseil qu'on ne pouvoit luy donner : Mais sa passion » par-dessus toute lui fit entreprendre ce chemin de sept lieuës » dont il en fit quatre à cheval accompagné de cinq de ses plus » confidens serviteurs, et estant arrivé à trois lieuës du séjour » de la Dame, pris les habits d'un païsan, mit un sac plein de » paille sur sa teste, et à pied se rendit à la maison où elle » estoit : Il l'avoit fait avertir le jour d'auparavant qu'il la ver- » roit, et il la trouva dans une galerie seule avec sa sœur (5). » Gabrielle fut si surprise de voir ce grand Prince en cet équi- » page et fut si mal satisfaite de ce changement qui luy sembla » ridicule, qu'elle le reçeut fort froidement, et plustost comme » son habit le monstroit que selon ce qu'il estoit : elle ne vou- » lut demeurer qu'un moment avec luy, et encore, ce fut pour » lui dire qu'il estoit si mal qu'elle ne le pouvoit regarder, et se » retira là-dessus. Sa sœur, plus civile, luy fit des excuses de » cette froideur, luy voulut persuader que la crainte de son père » l'avoit fait retirer, et fit tout ce qu'elle put pour adoucir ce » grand mescontentement, ce qui luy fut de fort peu de fruit, » et mit en peine tout le monde qui ne sçavoit ce que le Roi » estoit devenu. — A son tour, il rasseura tout. »

— (3) Le duc de Bellegarde, après avoir été Gouverneur de Quillebœuf, devint Maréchal de France.

— (4) La forêt de Retz.

— (5) Cette sœur était Juliette-Hippolyte d'Estrées, mariée à Georges de Brancas, Marquis de Villars.

C'est à cette époque que, pour avoir le moyen de voir Gabrielle tous les jours, il nomma le père de celle-ci Membre de son Conseil et le fit venir demeurer à Compiègne avec sa famille. Mais « les nécessités de ses affaires » l'ayant bientôt appelé ailleurs, il dût encore une fois s'éloigner de l'objet de ses plus chères amours.

Je ne puis passer ici sous silence l'acte de courage d'un jeune seigneur du Pays, Gilles de Conflans, Seigneur d'Armentières et fils du Vicomte d'Auchy. Ce brave guerrier qui, à l'âge de vingt ans avait déjà donné mille preuves de sa valeur, se jeta dans Senlis assiégée par le duc d'Aumale. Déjà cette ville avait subi deux assauts, et tous ceux qui étaient dedans, même le Gouverneur, voulaient capituler. Gilles de Conflans s'y opposa énergiquement. Cette courageuse opiniâtreté donna aux serviteurs d'Henri le temps de venir secourir cette place et de gagner une bataille sous ses murs, le 17 mai 1589. Ce succès avança beaucoup les affaires du Roi de Navarre qui était alors au-dela de la Loire, et lui permit de revenir bientôt auprès de celle qu'il aimait.

A partir de cette époque, Gabrielle suivit le Roi dans presque toutes ses entreprises. Ce fut pendant le siège de Laon qu'elle vint s'établir à Coucy-le-Château où elle mit au monde le duc de Vendôme (1). Sa naissance fut constatée par l'inscription suivante gravée sur le marbre :

« *L'an 1594, le 7me de Juin, entre XII et I du jour, naquit en cette salle, et fut baptisé en la chambre de dessus, légitimé de France, de Vendôme, Prince de très-grande espérance, fils de très-chrétien, très-magnanime, très-invincible et très-clément Roi de France et de Navarre, Henri 4e, et de Mad. Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort.* »

Le Roi eut une telle joie de cette naissance qu'il voulu qu'à l'instant Gabrielle quittât le nom de son mari et prit le titre de *Marquise de Monceaux*, et peu de temps après, celui de *Duchesse de Beaufort* (2).

Pendant le siège de la Fère, (du mois de Novembre 1595 au 22 mai 1596), elle habita le château de Folembray où Henri IV alla souvent la visiter.

Elle lui donna encore deux enfants : Catherine-Henriette, légitimée de France, qui fut mariée en 1619 avec Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, Pair de France ; et Alexandre de Ven-

— (1) César, duc de Vendôme. Il obtint les Gouvernements de la Bretagne et de la Bourgogne et mourut en 1665. Son fils, Louis de Vendôme, duc de Mercœur, entra dans les Ordres à la mort de sa femme, et devint Cardinal.

— (2) « La postérité a oublié tous ses titres, et ne lui a conservé » que le nom de *La Belle Gabrielle.* »

dôme qui fut le Grand-Prieur de France, et mourut prisonnier au Château de Vincennes, sous le règne de Louis XIII.

C'est à l'époque de la naissance de son second fils que la Duchesse de Beaufort employa tous les moyens possibles pour rompre les liens qui l'unissaient encore au Sieur de Liancourt. Quant au Roi, il n'eut pas de peine pour obtenir de la Reine Marguerite (1), retirée au château d'Usson, son consentement à leur divorce. Cependant, il fallait que le Pape prononcât la dissolution de leur mariage. Henri envoya, à cet effet, vers le Saint-Père, un homme très-habile, membre du Conseil Royal. Nicolas Brulat, appelé aussi Monsieur de Sillery et Président en la Cour de Parlement. Cet Ambassadeur avait promis à Gabrielle « de faciliter de tout son pouvoir » la dissolution du mariage du Roi, le mariage de celui-ci avec la Duchesse, et la légitimation des enfants qui lui étaient déjà nés, pour être déclarés enfants de France. De son côté, elle s'était engagée à lui faire obtenir les Sceaux à son retour de Rome, ainsi que l'Office de Chancelier lorsqu'il viendrait à vaquer (2).

Dans le même temps, elle était, selon l'ordre d'Henri honorée comme une Reine. Mais cette haute faveur ne lui inspira pas d'orgueil. Elle se rendit si courtoise et si officieuse que ceux qui ne voulaient pas l'aimer ne pouvaient non plus la haïr. Elle commandait à toute la Cour avec douceur, obligeant le plus qu'elle pouvait les personnes qui s'adressaient à elle. Elle vivait alors avec beaucoup de gravité et de retenue. Ses habits et toutes ses actions ne représentaient que la modestie : La Duchesse de Beaufort, qui n'avait jamais conseillé que le bien, voulait le pratiquer sur la fin de sa vie.

Cependant, au commencement de l'année 1599, le Pape n'avait pas encore prononcé la dissolution du mariage du Roi et de la Reine Marguerite, et cette lenteur de la Cour de Rome inquiétait d'autant plus la Duchesse qu'elle était sur le point de mettre au monde son quatrième enfant qu'elle désirait voir naître légitime.

Elle se rendit à Paris, au mois d'Avril, pour y faire ses

— (1) Marguerite de France, fille d'Henri II, épousa, en 1572, Henri de Béarn, depuis Henri IV. Leur union ne fut pas heureuse. Le Roi, voyant le déréglement des mœurs de sa femme dont il était séparé depuis longtemps, et ayant encore d'autre motifs pour désirer la dissolution de leur mariage, divorça avec elle en 1600. — Marguerite mourut en 1615. Elle laissa des *Mémoires*.

— (2) « Le Duc de Mayenne, voyant les affaires des Espagnols et de la Ligue entièrement désespérées, fit prier Gabrielle d'Estrées de vouloir bien employer son crédit auprès du Roi, pour qu'il le reçût à un Traité. Elle s'y employa, sous la promesse qu'il fit à cette Dame que dans le cas où il plairait au Roi d'appeler, par son Testament, à la succession du Royaume, les enfants qu'il avait d'elle, lui, les siens et leurs partisans se déclareraient pour eux, et leur mettraient, après la mort du Roi, la Couronne sur la tête, à l'exclusion de tous les Princes du Sang. » M. de Thou, sur l'an 1595.

pâques. Elle se logea au Cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, et alla, le Mercredi-Saint, entendre les Ténèbres à l'église du Petit-Saint-Antoine. C'est là que lui furent apportées, par Pierre Forget, sieur de Fresne et Secrétaire d'Etat, deux lettres du Roi par lesquelles il lui annonçait, avec l'expression d'une grande joie, que la célébration de leur mariage (1) aurait lieu dans un bref délai, « attendu qu'il avait reçu des lettres de » Rome où l'on assurait que ce qu'elle désirait serait bientôt » achevé. »

Mais Gabrielle d'Estrées ne devait pas être Reine de France. En sortant de l'Eglise du Petit-Saint-Antoine, elle fut tout à coup prise de violentes convulsions dont elle mourut le samedi matin, veille de Pâques, 9 avril 1596. L'enfant qu'elle mit au monde, le vendredi, ne vécut que quelques instants. Le Roi était alors à Fontainebleau. L'orsqu'il apprit la mort de la Duchesse, il versa d'abondantes larmes. — Cependant, il ne tarda pas à l'oublier, et « il disait même, moins de trois semaines après, » que songeant à ce qu'il allait faire sans cette mort, il jugeait » que Dieu lui avait fait une grande grâce. » On sait, qu'en l'année 1600, il épousa Marie de Médicis dont il eut un fils qui régna sous le nom de Louis XIII.

Ars. Leduc.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (2).

QUATRIÈME PRÉROGATIVE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN.

Enfin cette quatrième prérogative est de pouvoir non-seulement transférer au jour précédent le jeûne de la veille de tous les Saints en laquelle écheoit celle de la passion de St-Quentin, mais aussi de permettre l'usage de chair dans toute la ville, en tel jour de la semaine que cette fête arrive, et même les vendredys et samedys ainsi que le jour de Noël ; ce qui est d'autant plus considérable pour la gloire de ce saint Martyr, que cet honneur luy est tout singulier entre les Saints, du moins selon la connoissance que nous pouvons en avoir.

— (1) Parmi ceux qui essayèrent de détourner le Roi de ce mariage, je citerai Nicolas de Harlay, Seigneur de *Sancy*, Baron de Maule et de Montglas, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et Privé, Surintendant des Finances, Gouverneur de Châlons-sur-Saône, Lieutenant de Roi en Bourgogne, etc., connu surtout par la versatilité de ses opinions religieuses.

(2) Voir la *Petite Revue* n° 44, 2 novembre 1873.

Mᵉ Claude de la Fons avocat en cette ville, lequel a traité amplement et solidement de cette prérogative dans son histoire de Saint-Quentin, fait voir au 8ᵉ chapitre de son 3ᵉ livre, qu'elle est acquise de droit plutôt qu'introduite par quelque privilège, dont n effeet l'on ne trouve aucune chose. J'ay tout sujet de souscrire à son sentiment, qui est fondé principalement sur une coutume immémoriale, laquelle, suivant la commune doctrine des Auteurs, peut déroger dans un lieu particulier à une coutume contraire et même receüe généralement dans l'Eglise, pourveu qu'elle ne soit ni contre le droit naturel, ni contre le droit divin, mais qu'elle ne regarde que le droit positif, ecclésiastique ou civil, telle qu'est celle dont il s'agit.

Pour bien juger de cette prérogative qui trouves peu de créance dans l'esprit de ceux qui n'en sont pas suffisamment informes, et que nous discuterons icy exactement à ce sujet, il faut remarquer.

Premièrement, que la fête de Saint-Quentin est beaucoup plus ancienne que celle de tous les Saints, celle de Saint-Quentin fut célébrée solennellement au moins sur la fin du 4ᵉ siècle (a) au lieu que celle de tous les Saints ne fut instituée dans la France qu'en l'année 835, c'est-à-dire plus de 400 ans après.

En second lieu, il faut observer que la fête des Martyrs était anciennement célébrée, non seulement avec une grande piété, mais eaussie avec beaucoup de joye et de vénération. C'étoit en ces jours que se faisoient les Agapes (b), c'est-à-dire les festins de charité entre les Chrétiens, dans les Eglises consacrées à la mémoire de ces glorieux soldats de Jésus-Christ, afin de se conjoüir de la grâce que Dieu leur avoit faite, de sorte que lorsque ces festins ont été otez des Eglises, à cause des abus qui s'y étoient glissez, on n'a pas laissé de les continüer dans les maisons publiques, ou particulières.

Enfin, il faut scavoir aussi que l'on ne jeûnoit pas autrefois aux jours des fêtes des Martyrs, principalement dans les lieux dont ils étoient les Patrons. L'un des Capitulaires de Charlemagne y est tout formel (c.)

Si la veille de leur fête arrivoit avec jeûne en un jour de dimanche, ce jeûne étoit anticipé et observé le samedy précédent. ainsi qu'il se pratique encore à présent. Le Pape Innocent 3ᵉ le

(a) Nous pourrions dire avec raison que la fête de Saint-Quentin est encore plus ancienne, car nous apprenons de Tertullien, en son livre de la Couronne, et des Epîtres 34 et 37 de Saint-Cyprien, que la fête des Martyrs se solemnisoit dès le 1ᵉʳ jour anniversaire de leur mort.

(b) Cette vérité est trop connue pour avoir icy besoin de quelque preuve.

(c) 1° Cap. 76. In natalitiis cujuslibet sancti, cujus honor in qualicumque parochiâ specialiter celebratur, plenarium officium peragatur et bis reficiatur.

déclare expressement *(d)* parlant de l'observation des Jeûnes, Sur quoy Panorme *(e)* dit absolument que l'on peut omettre, ou changer le jeûne, au sujet d'une grande solennité qui arrive dans un lieu.

Ces véritez étant présupposées comme très-certaines, et que nous prouverions plus amplement s'il étoit nécessaire, l'on peut maintenant connoître que la coutume de l'Eglise de Saint-Quentin est d'autant moins contraire à l'esprit de l'Eglise, qu'il eut toujours fallu jeûner le jour de sa grande fête, à moins qu'elle n'arrivât le dimanche. Il n'étoit pas raisonnable que celle de tous les Saints luy étant postérieure de plus de 400 ans, comme nous avons fait remarquer cy-dessus, elle l'obligeât de changer sa joye ordinaire, qui luy étoit si juste et si légitime, en un esprit de deuil et de tristesse.

(A suivre).

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Vendredi dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu à l'Institut sa séance publique annuelle.

Le nouveau secrétaire perpétuel, M. Vallon, a lu une intéressante notice historique sur M. le comte Beugnot, savant académicien, fils du célèbre préfet de police de la Restauration.

Nous relevons dans cette lecture un passage des plus curieux qui est doublement d'actualité, en ce moment où les variations d'opinion sont assez communes et où la liberté de l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Dans l'extrait qui va suivre, il n'est question que de la liberté de l'enseignement secondaire :

Il y a une autre partie encore dans la vie du comte Beugnot, et, quoiqu'elle ne touche pas nos travaux, elle ne peut être omise dans cette notice ; car, après tout, elle n'est pas sans rapport avec le rang élevé qu'il occupait dans cette enceinte. En 1841, il fut nommé pair de France ; c'était la part que le roi faisait à notre académie dans l'honneur réservé à l'Institut de figurer au sein de la chambre haute. C'était aussi pour le gouvernement de Juillet une manière d'accorder au fils la réparation qui n'avait pas été faite au père.

Notre confrère eut l'occasion d'y faire sur plusieurs questions importantes des rapports où l'on remarque les fortes qualités que les esprits formés par la pratique de l'érudition et l'habitude de la critique apportent dans leurs travaux en toute matière.

Mais il est une question dont il s'occupa surtout à la chambre des pairs, et celle-là n'est pas étrangère aux études dont notre

---

(d) Decretatium lib. 3° titulo 76° Cap. 1° et 2° de observ. jejuniorum

(e) Propter magnam solemnitatem loci contingentem potest omitti, seu transmutari jejunium.

Académie est la patronne naturelle : je veux parler de la liberté de l'enseignement.

Cette question résolue, aujourd'hui à la satisfaction générale, partageait alors les esprits en deux camps, et la lutte était vive. Il suffit de nommer, parmi ceux qui, dans la chambre des pairs, réclamaient du gouvernement de Juillet les promesses de la Charte, le comte de Montalembert.

De quel côté devait se ranger le comte Beugnot ? J'étonnerai peut-être le public en disant que d'abord ce devait être du côté de l'Université ; mais j'ai son témoignage dans une page manuscrite où, selon son humeur un peu narquoise, il plaisante à ses propres dépens sur la façon dont on écrit l'histoire.

« En 1844, dit-il, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, présenta à la Chambre des pairs, en exécution d'un article de la Charte de 1830, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement.

» Le projet de loi et la liberté semblaient peu d'accord, mais je n'en fus nullement blessé. Ayant été élevé et ayant par malheur vécu dans la doctrine de l'indifférence, je ne pensais pas qu'il fut sage d'accorder au clergé une part trop large dans l'instruction publique.

» J'étudiai donc le projet de loi sous l'empire des préventions universitaires, et je finis par le trouver très suffisant. Je préparai même un discours dans ce sens; mais en y réfléchissant plus attentivement, je m'aperçus que, dans cet ordre d'idées, je ne rencontrais que des lieux communs, usés et ennuyeux et que j'avais bien plus de chance et de succès en soutenant la cause de la liberté, non pas au point de vue religieux, mais au point de vue libéral, qui seul avait fait insérer, en 1830, dans la Charte, le principe de la liberté d'enseignement.

» Je me souviens du conseil donné par Diderot à J.-J.Rousseau, au sujet de son discours sur l'influence des sciences et des lettres, et je déchirai mon plan de discours, pour en composer un dans un ordre d'idées opposé. Plus je réfléchis, plus je trouvai que j'avais raison. Quand j'eus prononcé ce discours, grands furent l'étonnement et même le scandale. Pair de Louis-Philippe on m'accusa de faire acte de légitimité.

» Elève de l'Université, auteur d'un livre mis à l'*Index* à Rome, connu pour vivre en libre-penseur, on m'accusa d'inconséquence et de bizarrerie. Placé dans une situation difficile; je tins bon, m'efforçant, sans succès, de marquer la différence qui existait entre moi et les autres orateurs vraiment catholiques de la chambre.

» Le nouveau parti religieux comprit l'utilité d'un auxiliaire qui lui tombait, je n'ose pas dire du ciel, et il m'accueillit dans ses rangs, où il me décerna même une place d'honneur, comme à un ouvrier de la dernière heure. »

Le comte Beugnot eut donc sa place aux côtés de Montalem-

bert, et le calme qu'il apportait dans la discussion n'assurait que mieux l'effet des coups portés au monopole par son jeune et ardent collègue.

VALLON.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE

§ 2. Tutelle du père.

Après la dissolution du mariage arrivée par la mort de la mère, la tutelle des enfants appartient de plein droit au père. (C. civ., art. 390.)

La tutelle du père ne peut être limitée par la mère ; le père peut, au contraire, limiter celle de sa femme. Le père ne peut refuser la tutelle sans excuse légitime ; la mère peut la refuser sans donner de motifs. Enfin, le père qui se remarie conserve la tutelle, tandis que la mère doit, avant de se remarier, se faire maintenir tutrice par le conseil de famille. (Voy. § 3.)

§ 3. Tutelle de la mère.

Après la dissolution du mariage arrivée par la mort du père, la tutelle des enfants appartient de plein droit à la mère. (C. civ., art. 390.)

CONSEIL DE TUTELLE DONNÉ A LA MÈRE TUTRICE. — Le père peut nommer à la mère survivante et tutrice, un conseil spécial, sans l'avis duquel elle ne peut faire aucun acte relatif à la tutelle. Si le père spécifie les actes pour lesquels le conseil est nommé, la tutrice est habile à faire les autres sans son assistance. (C. civ., art. 391.)

La loi dit qu'il peut être nommé *un* conseil : il ne pourrait être nommé plusieurs personnes pour conseil.

Le conseil n'a pas le droit d'agir : il n'a qu'un pouvoir négatif pour empêcher la mère de faire des actes imprudents.

La nomination du conseil ne peut être faite que de l'une des manières suivantes : — 1° par acte de dernière volonté, c'est-à-dire par testament olographe ou autre ; — 2° par une déclaration faite, ou devant le juge de paix (un juge de paix quelconque) assisté de son greffier, ou de son notaire ; — mais non par une déclaration sous seing-privé, dépourvue des caractères du testament olographe. (C. civ., art. 392.)

REFUS DE LA MÈRE D'ACCEPTER LA TUTELLE. — La mère n'est pas tenue d'accepter la tutelle ; néanmoins, et en cas

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

qu'elle la refuse, elle doit en remplir les devoirs jusqu'à ce qu'elle ait fait nommer un tuteur. (C. civ., art. 394.)

La mère, n'étant pas *tenue* d'accepter la tutelle, n'est pas dans l'obligation de motiver son refus. — Ce refus donne lieu à la tutelle dative.

CAS OU LA MÈRE TUTRICE SE REMARIE. — Si la mère tutrice veut se remarier, elle doit, avant l'acte de mariage, convoquer le conseil de famille, qui décide si la tutelle doit lui être conservée. (C. civ., art. 395.) — La mère qui se remarie est soumise à l'autorité de son nouvel époux, sans le concours duquel elle ne peut faire aucun acte d'administration ; il n'en est pas de même du père qui se remarie : il n'y a rien de changé dans sa position vis-à-vis des enfants du premier lit ; aussi reste-t-il leur tuteur.

A défaut de convocation du conseil de famille avant l'acte de mariage, la mère perd la tutelle de plein droit ; et son nouveau mari est solidairement responsable de la tutelle indûment conservée. (C. civ., art. 395.)

Lorsque le conseil de famille, dûment conservé, conserve la tutelle à la mère, il lui donne nécessairement pour co-tuteur le second mari, qui devient solidairement responsable, avec sa femme, de la gestion postérieure au mariage. (C. civ., art. 396.)

§ 4. Du curateur au ventre.

Si, lors du décès du mari, la femme est enceinte, il est donné un *curateur au ventre* par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en devient tutrice, et le curateur en est de plein droit le subrogé-tuteur. (C. civ., art. 393.)

Le curateur au ventre est institué dans un double but : 1° pour veiller aux intérêts de l'enfant conçu, et à cet effet administrer provisoirement la succession du mari, qui appartiendra à l'enfant, s'il naît vivant et viable ; 2° pour empêcher une supposition de part (*suppositio partus*), c'est-à-dire pour surveiller la mère, afin qu'elle ne présente pas comme sien un enfant qui lui serait étranger. C'est pourquoi ce curateur s'appelait chez les Romains *curator bonis et ventri*, d'où est venue l'expression barbare de curateur au ventre. (*La suite au prochain numéro.*)

DES LETTRES RECOMMANDÉES.

L'application de la loi du 25 janvier dernier, sur les nouvelles taxes et formalités postales, nous ayant attiré de nombreuses questions de la part de nos lecteurs, nous allons résumer en quelques lignes les dispositions de cette loi.

LETTRES ET OBJETS CHARGÉS.

Nous avions, en fait de lettres, la *lettre chargée*; la lettre à *valeurs déclarées* ; la boîte ou étui à *valeurs cotées* ; la lettre simple,

La *lettre chargée* était revêtue des cinq cachets en cire avec empreinte, déposée au bureau par l'expéditeur à qui il en était donné reçu, et transportée par la poste qui en était responsable à concurrence de 50 francs.

La lettre à *valeurs déclarées* était chargée comme la précédente et énonçait en toutes lettres à la partie supérieure de l'enveloppe, le montant des valeurs insérées : l'administration était responsable de ces valeurs.

La boîte à *valeurs cotées* était également chargée.

Enfin, la lettre simple était celle que l'on pliait et cachetait comme on l'entendait.

La nouvelle loi modifie sensiblement cet état de choses.

Il n'y a plus de *lettre chargée* purement et simplement. Le *chargement* ne s'applique qu'aux *valeurs déclarées* et aux *valeurs cotées*, expédiées comme par le passé, mais sous la dénomination unique de *valeurs déclarées*. Le contenu de chaque lettre ou boîte *déclarée* qui ne pouvait excéder *deux mille* francs est porté en maximum à *dix mille* francs.

LETTRES ET OBJETS RECOMMANDÉS.

La principale innovation de la loi consiste dans la faculté pour le public de *recommander* à la poste qui en donne reçu, une lettre ou un objet quelconque, et au moyen de cette formalité, d'acquérir la certitude que la chose envoyée est arrivée à destination.

La *recommandation* est applicable aux lettres, aux cartes postales, aux échantillons, aux papiers de commerce et d'affaires, aux journaux imprimés et autres objets du domaine de la poste.

Les lettres ne sont soumises à *aucun mode spécial de fermeture*. Il en est de même des autres objets qui, quoique recommandés, circulent dans les mêmes conditions que précédemment.

Il n'existe de distinction que pour la remise au destinataire. Les *lettres* ne peuvent être délivrées qu'au destinataire lui-même ou à son fondé de pouvoirs. Les *autres objets*, au contraire, peuvent être délivrés, soit au destinataire, soit à ses serviteurs, soit aux personnes demeurant avec lui.

L'administration des postes ne répond ni de la *détérioration* ni de la *spoliation* des objets *recommandés*. La perte seule, sauf le cas de force majeure, donne droit au profit du destinataire, à une indemnité de *vingt-cinq francs*.

Indépendamment des taxes existantes, les objets recommandés doivent payer : 50 centimes pour les lettres, et 25 centimes pour les autres objets.

L'expéditeur d'un objet *recommandé* peut en réclamer l'avis de réception, moyennant 20 centimes.

Il est interdit : 1° d'insérer dans les lettres et objets recommandés, des pièces de monnaie, matière d'or et d'argent, bijoux ou objets précieux ; 2° d'insérer dans les objets recommandés, affranchis au prix du tarif réduit, des billets de banque ou valeurs au porteur.

L'administration peut vérifier à l'arrivée, si elle le juge convenable, en présence du destinataire, les lettres et objets qui lui paraîtraient suspects.

Ajoutons qu'il est défendu d'expédier dans des boîtes, comme *valeurs déclarées*, des monnaies françaises ou étrangères.

LES ROMANICHELS EN NORMANDIE.

On n'a certainement pas oublié le passage à Paris d'une bande de bohémiens, dont il a été assez difficile de se débarrasser.

Les rapports qui nous arrivent de divers points de la Normandie

nous signalent la présence assez inquiétante de bandes de Romanichels qui exploitent ces belles provinces

Les Romanichels, qui sont aussi des bohémiens, parcourent les campagnes, se glissent dans les fermes et dans les châteaux, sous un prétexte ou sous un autre, et le plus souvent on s'aperçoit, trop tard, que des poules et même des moutons et des chèvres ont disparu.

Comme les Bohémiens, ils sont en caravanes et voyagent dans des voitures-maisons ; comme eux ils disent la bonne aventure ; ils ont de plus l'industrie des jeux de hasard qui est, paraît-il, très fructueuse ; ils trouveraient, d'après ce qu'on nous affirme, toujours des dupes.

Nous croyons devoir donner quelques indications sur leur manière d'opérer ; on verra qu'il y a lieu de ne pas exposer son argent que l'on est certain de perdre.

Leur jeu de prédilection, que les Romanichels ont inventé, dit-on, est la Roubignolle.

Au milieu d'une table se trouve une espèce de roulette montée sur pivot.

Un mouvement de rotation est imprimé à la roulette et le gain de la partie est donné par une aiguille.

Or, la table sur laquelle repose la roulette est machinée de manière à ce que une pression de la main, de la canne ou même du genou fait arrêter la roulette à volonté ; il est clair que cet arrêt n'est amené que lorsqu'il doit donner gagné aux Romanichels.

Ils font aussi le jeu de bonneteau, si commun aux environs de Paris ; c'est le jeu des trois cartes, qui, au moyen de passes de prestidigitation, se dérobent toujours.

Enfin, ils ont le jeu de la boule orientale ; à l'aide de pressions imprimées aux montants auxquels tient la corde de suspension, ils rendent impossible le renversement de la quille médiane.

En résumé, les Romanichels paraissent être ce que l'on appelle à Paris des teneurs de flanches, c'est-à-dire de jeux de hasard, et ils pourraient donner des leçons d'habileté aux exploiteurs parisiens.

Un trait particulier du caractère des nomades actuellement en Normandie. Quand une pièce d'or tombe entre leurs mains, elle ne rentre plus dans la circulation. Ils tiennent tant à l'or que, lorsque par hasard ils sont obligés de payer avec de l'or, ils mettent la pièce en dépôt et vont la retirer le lendemain.

L'or les fascine ; il n'est pas rare de voir sur leurs habits déguenillés des boutons formés avec des louis d'un jaune éclatant.

CONCERTS-ULLMAN

Suite (1).

Jusque-là personne n'avait cru à la possibilité de ces concerts quotidiens donnés chaque jour dans une ville différente par le même groupe artistique. Personne n'avait songé qu'il pût être possible, dans de pareilles conditions, de voyager à travers l'Europe, ainsi que je le faisais, avec autant de rapidité et une régularité pour ainsi dire mathématique.

Il fallut se rendre à l'évidence et reconnaître la supériorité à tous les points de vue d'un système où tout était prévu, minutieusement préparé à l'avance jusque dans les moindres détails et dont le fonctionnement demandait un nombreux secrétariat agissant sous mon impulsion personnelle. Je devais avoir des imitateurs en Europe comme j'en avais eu en Amérique, et, en effet, depuis cette époque, il

(1) Voir la *Petite Revue* du 9 noevmbre.

n'est aucun impressario qui ne voulût marcher sur mes traces. Quelques-uns d'entre eux, pour plus de sûreté, s'adjoignirent ceux de mes secrétaires que j'avais formés moi-même et qui m'avaient le mieux secondé dans l'organisation de mes tournées.

Parmi ces entreprises, calquées sur les miennes, je citerai en première ligne celle de la Comédie-Française qui dans l'espace d'un mois ne donna pas moins de vingt-quatre représentations dans autant de villes différentes. Une autre tournée, organisée par l'Opéra-Comique, bien que traversée par quelques accidents, ne réussit pas moins à attirer le public. Mon exemple donna en outre l'idée aux auteurs d'exploiter eux-mêmes leurs ouvrages au moyen de ces tournées dont les résultats étaient bien faits pour tenter les plus indifférents.

Quant aux tournées de concerts proprement dites, auxquelles je restai personnellement étranger, elles ne furent pas à beaucoup près aussi heureuses, soit que les époques choisies fussent moins favorables, soit que les programmes ne répondissent point aux exigences d'un public que j'avais habitué à des ensembles complets de tous points, formés d'artistes d'une réputation universellement reconnue et exécutant les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Je ferai cependant une exception en faveur de la tournée organisée pour produire en province la messe solennelle de Rossini et qui, si elle ne donna pas toute la satisfaction qu'on en attendait sous le rapport artistique, n'en fut pas moins un succès d'argent qu'il faut constater.

Succès comme noblesse oblige. — Pour ma rentrée en France, il ne pouvait me venir à l'idée de renouveler purement et simplement mon ancien système. Autre temps, autre manière d'opérer ; et dans ces circonstances nouvelles, peut-être aurai-je besoin qu'on se souvienne de ma sincérité habituelle et de la loi que je me suis imposée d'accomplir scrupuleusement les promesses faites au public par mes affiches et dans mes annonces et circulaires. Car mes plans sont tels, pour la campagne que je me dispose à entreprendre, qu'on aura d'abord quelque peine à croire à leur réalisation, rien de semblable et de conçu sur une aussi vaste échelle n'ayant encore été tenté dans aucun pays du monde.

Mes nouvelles conceptions, qu'on le sache bien, ne m'ont pas été uniquement inspirées par le désir de me tenir à la hauteur de la réputation que je crois avoir acquise aussi bien en Europe qu'en Amérique. Nées de considérations plus hautes et moins personnelles, elles ont leur source dans l'art même et dans les sentiments intimes de cette partie du public qui aujourd'hui demande à l'art autre chose qu'une simple distraction et qu'un plaisir éphémère.

Il est incontestable qu'un grand mouvement entraîne aujourd'hui tous les esprits vers les hautes sphères de la musique dite *musique classique*. Sous peine d'être rejeté en arrière, il faut tenir compte de ce mouvement qui est universel, qui embrasse les deux mondes, qui est, quoi qu'on en dise, une marche en avant, un progrès.

Terre de toute initiative intelligente et généreuse, la France en donna le signal en 1828, par la fondation de la Société des Concerts du Conservatoire ; il s'étendit depuis en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis, dans le monde entier. Aristocratique et circonscrit à son début, il se généralisa peu à peu en France, grâce aux concerts populaires de Pasdeloup, corollaire prévu de la grande institution de la rue Bergère ; grâce aussi aux Sociétés de quatuors qui se multiplièrent à l'infini et à la tête desquelles se placèrent du premier coup les Séances d'Alard et Franchomme, inaugurées il y a une dizaine d'années environ dans la salle Pleyel, données depuis peu de temps dans la salle même du Conservatoire devant un public de plus en plus nombreux et que n'effraient ni l'élévation presque fabu-

leuse du prix des billets, ni la difficulté presque insurmontable de s'en procurer (1).

A ce mouvement cependant, sauf quelques cas isolés, sauf quelques efforts tentés par les Sociétés musicales, entre autres par le Cercle philharmonique de Bordeaux, la province — il faut bien le dire — est restée étrangère. Rechercher les causes de l'espèce d'ostracisme artistique dont elle semble frappée, m'entraînerait trop loin, et d'ailleurs il n'est personne qui ne les devine et ne les attribue à l'immense absorption qu'exerce Paris, c'est-à-dire le centre, au préjudice des extrémités, le tronc au détriment des branches.

Or, initier la province aux beautés de la musique classique, en attirant et stimulant les masses par un intérêt musical tel que le pareil, je le répète, n'a jamais existé dans aucune combinaison de concert et sur quelque point de l'Europe que ce soit; rendre le programme à la fois instructif et attrayant en donnant pour ainsi dire deux concerts dans la même soirée, l'un de musique classique dans la première partie, l'autre de musique brillante et moderne dans la seconde, tel est le but que je me suis proposé en organisant la tournée que j'annonce ici.

LES TROIS VIOLONISTES. — Si le solo classique ne demande qu'un soliste distingué et la symphonie un bon orchestre et un chef capable, il n'en est pas de même du quatuor ou du quintette qui exigent le concours de quatre ou cinq artistes d'ordre égal et supérieur, pénétrés de l'esprit de ce genre de musique, enflammés du génie qui lui est propre, joignant à la science un mécanisme à toute épreuve, obtenant enfin, dans la collectivité, cette unité de style sans laquelle il n'y a que désordre et obscurité dans la meilleure musique d'ensemble. Il en résulte que si le quatuor est l'expression la plus complète et la plus pure de la musique classique — partant la plus propre à sa diffusion — elle en est aussi la plus rare et la plus difficile à rencontrer.

Cela est si vrai qu'aucune grande capitale, sans en excepter Paris, ne possède encore à l'heure qu'il est ce quatuor-modèle, atteignant cette perfection qui est mon rêve depuis longtemps, comme il est celui de tous ceux qui se préoccupent des destinées de l'art en France et ailleurs. Pourquoi, malgré la somme de progrès accomplis, n'a-t-on pu en arriver-là? Pourquoi ce quatuor sans rival n'a-t-il pu jusqu'ici être constitué? Parce que jusqu'à ce jour il était jugé de toute impossibilité de réunir dans le même concert et dans le même morceau d'ensemble quatre artistes *d'ordre égal et supérieur*, dont deux consentissent à tenir les parties de second violon et d'alto. Parce que en se chargeant de ces parties, tout aussi importantes que celles du premier violon et du violoncelle, mais placées au second rang par une classification arbitraire et certainement erronée, ces grands artistes eussent craint, non sans quelque apparence de raison, que le public ne les considérât comme occupant eux-mêmes un rang secondaire.

Or, ces difficultés qui paraissaient insurmontables, qui décourageaient les meilleures intentions comme les plus fermes volontés, je n'hésite pas à déclarer que je les ai surmontées, dussent mes assertions être tout d'abord révoquées en doute. Je les ai surmontées, grâce à mes longs rapports d'amitié et d'intimité avec les sommités artistiques; et toute espèce d'incrédulité à ce sujet aura cessé d'être lorsqu'on saura que je suis parvenu à force d'instances, de persévérance et d'utiles raisonnements, à réunir dans le même quatuor et pour le même concert ces trois grands violonistes de Paris qui ont noms : ALARD — LÉONARD — SIVORI.

---

(1) L'empressement du public aux séances Alard et Franchomme a été tel, durant ces deux dernières saisons, qu'on a jugé désormais inutile d'afficher, chaque place ayant été louée trois semaines à l'avance.

Dans le même quatuor ? dira-t-on avec étonnement. Oui, dans le même quatuor ou le même morceau d'ensemble : car, oubliant leur haute personnalité pour ne voir et ne viser enfin que la perfection absolue, ces trois grands maîtres se succéderont à tour de rôle dans les différents morceaux annoncés, échangeant entre eux leurs parties, — le premier violon passant au second, celui-ci montant au premier pupitre ou jouant l'alto indifféremment, — n'ayant plus qu'une ambition, celle de rendre d'une manière digne d'elles et d'eux-mêmes les pages sublimes dont l'interprétation leur est confiée.

Voilà ce que j'ai obtenu et dont j'ose croire qu'il me sera permis de m'enorgueillir.

Au moyen de cette combinaison, il me devient possible de faire entendre dans mon concert les chefs-d'œuvre de musique classique dont l'énumération suit :

1° QUINTETTE en *mi* bémol . . . . R. Schumann.
Par A. Jaëll, Léonard, Alard, Sivori, Franchomme.

2° QUATUORS pour instruments à cordes :
A Menuet . . . . Boccherini.
B Sérénade. . . . . Haydn.
Par Sivori, Alard, Léonard, Franchomme.

3° Sérénade. . . . . Beethoven.
Par Alard, Sivori, Franchomme.

4° Nouvelle fantaisie concertante pour trois premiers violons (arrangée spécialement pour cette tournée par Alard).
Exécutée par Sivori, Alard, Léonard.

LES TROIS CHANTEUSES. — Je ne me suis pas borné à ce coup d'état musical, sans précédent dans l'histoire de la musique ; je suis également parvenu à réunir, pour le même concert, trois célèbres cantatrices de premier ordre : MARIE MARIMON, — MARIE CABEL, — Mme DE MÉRIC-LABLACHE, ce qui me permettra de faire entendre, entre autres morceaux de chant, et pour la première fois en province, un chef-d'œuvre de l'ancien répertoire classique italien : LE CÉLÈBRE TRIO BOUFFE DES TROIS FEMMES de l'Opéra, le *Mariage secret* de Cimarosa, lequel sera ainsi exécuté avec une perfection que l'on n'a jamais pu atteindre même au Théâtre-Italien de Paris.

Voulant faire les choses royalement, — quoi qu'en République, — j'ai décidé de porter l'ensemble de ma compagnie à DOUZE CÉLÉBRITÉS EUROPÉENNES. J'ai donc ajouté à la liste déjà si extraordinaire qu'on vient de lire les noms de VIVIER, MATON, ET... TIMOTHÉE TRIMM ! ! !

(*A suivre.*) B. ULLMAN.

NOUVELLES

.·. Une circulaire ministérielle vient d'être envoyée aux Chambres de commerce dont elle précise le rôle.

Elles devront dresser, chaque année, un rapport général sur l'ensemble de leurs études et de leurs travaux et fournir des renseignements sur le mouvement industriel et commercial de leurs circonscriptions. Ces rapports réunis et condensés dans les bureaux du ministère du commerce, feront l'objet d'un mémoire présenté chaque année au Président de la République et distribué aux membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux divers représentants des services publics.

.·. Il y a quelques jours, M. Daimé, charcutier au *Grand Saint-Antoine*, Petit-Neuville, a reçu un billet de banque de 500 francs qu'il présume lui avoir été donné pour un billet de 50 francs. Il prie la personne qui aurait commis cette erreur, en soldant une certaine quantité de marchandises, de vouloir lui réclamer la différence.

La fille de M. Daimé a aussi trouvé à la gare un porte-monnaie con-

tenant un peu d'argent. Elle le tient également à la disposition du propriétaire.

.·. Une enquête a eu lieu à Busigny, relativement à la mort de la veuve Depeyre, rentière en cette commune.

Un vol de numéraire assez important a fait concevoir des soupçons sur les causes de ce décès qu'on est porté à attribuer à un empoisonnement.

Le parquet a fait déjà une descente à Busigny, mais sans laisser percer le résultat de ses informations.

.·. On nous signale un accident qui vient d'arriver sur la ligne de raccordement desservant la fabrique de sucre de M. Emile Théry, près la gare de Busigny.

Dans la matinée de mercredi dernier, un domestique de la fabrique, nommé Poix Alfred, partit avec un ouvrier nommé Lastringue, afin de ramener sur une voie de garage les wagons vides destinés au service de la fabrique. Ils en ramenèrent cinq, mais en route ils en rencontrèrent un sixième également vide; Lastringue, qui accrochait les wagons, voulut passer entre ceux qu'on poussait et le dernier en station sur la voie, mais il le fit si malheureusement qu'il se trouva pris entre les deux tampons. A ses cris, son camarade accourut le débarrasser, mais Lastringue ne put faire que quelques pas. On le reporta chez lui en civière, et son état est sinon désespéré, du moins excessivement grave.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 47. 23 Novembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

A UNE MORTE

A Mlle Nelly R....

La mort est un sommeil...
C'est un réveil peut être « Hamlet » C'est un bienfait des dieux de mourir à vingt ans.

Toi qui n'es qu'endormie, et qui vas te réveiller dans un monde meilleur où tout te sera révélé, ô chère Violette, je ne puis m'attendrir sur ton sort ; mes yeux n'ont pas de larmes ; tu es débarrassée d'un fardeau qui bientôt t'aurait semblé bien lourd et qu'il t'aurait fallu porter à travers la longue succession de tristes années... et pourtant je t'idolâtrais.

*
* *

Ton visage candide était frais et rose ; tes yeux avaient la couleur du jais et tes cheveux celle de l'or ; ton corps d'adolescente aux formes sveltes, blanc comme le linceul qui l'enveloppe était une merveille ; ta beauté était le reflet de ta pureté intime tu avais tout : noblesse, talent, richesse; tu étais modeste comme la fleur dont tu avais emprunté le nom, mais il vaut

mieux que tu sois morte avant de connaître la Douleur ce bourreau de l'homme.

*
* *

Tu as rendu l'âme paisiblement sans un soupir, sans un gémissement, avec tous tes charmes, avec toutes tes illusions; tu souriais à la vie qui te semblait un enchantement ; tu souriais à la vertu humaine ; tu admirais les belles et bonnes choses ; tu avais des goûts d'artiste et de poète ; tu as connu les plus doux sentiments, l'amour et l'amitié : mais tu n'as pas épuisé le calice qui les contient au fond duquel gît une amertume indicible.

*
* *

Ah ! quand on songe aux misères, aux agonies de diverse nature qui accompagnent ceux qui restent, comment plaindre les êtres privilégiés que la mort saisit dans leur fortuné printemps ? le jour où ils disparaissent de cette terre on devrait se réjouir.

*
* *

Violette on peut te comparer à une fleur éclose le matin qui est cueillie avant que ses pétales aient été flétries par les rayons brûlants du soleil et que son parfum se soit évaporé ; tu n'étais pas destinée à être initiée aux tortures que causent un amour sans espoir et qu'il faut dérober hélas ! la trahison et l'ingratitude de faux amis, la perte de parents bien aimés ; l'aiguillon du regret et du remords, l'anéantissement de chères espérances ; tu n'étais pas destiné à voir des lâches ternir ton nom et ceux sur lesquels tu comptais, t'abandonner dans les moments d'épreuve.

*
* *

Tu n'étais pas faite pour sentir les passions sèches succéder dans ton cœur aux généreuses aspirations, aux sentiments délicats, pour pleurer pendant les nuits sans sommeil, où l'on maudit vingt fois le jour de sa naissance, où l'on accuse Dieu, où l'on doute de sa justice et de sa bonté.

*
* *

Tu ne sentiras pas les ongles du temps t'égratigner le visage et le rendre méconnaissable; tu ne verra pas tes cheveux dorés, qui entoure ton front comme un nimbe lumineux, se décolorer, puis tomber un à un ; et ton corps se courber, se décharner et ne présenter à la fin qu'un squelette vivant.

*
* *

Qui sait si le contact du monde corrompu ne t'aurait pas bientôt enlevé ton innocence ? qui sait si tu ne serais pas tombée dans ces piéges qu'il tend aux femmes lorsqu'elles sont comme toi d'une beauté surhumaine ? Hélas ! tu aurais peut être grossi le nombre des infortunées trop faibles ou trop aimantes, qui de chute en chute roulent au fond de l'abîme !

*
* *

O Violette ! toi qui n'es qu'endormie, et qui vas te réveiller dans un monde meilleur, je ne puis m'attendrir sur ton sort.

C. L. DOWA.

Cambrai, 18 octobre 1873.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (1).

Il étoit bien plus convenable qu'elle la conservât en cette fête, et que pour ne pas moins pratiquer la pénitence que les autres fidèles, elle anticipât son jeûne conformément au décret qu'en a fait Innocent 3e depuis sa coutume établie.

Il faut que Jean Beleth, qui professoit la théologie en la famille de Paris, il y a plus de 500 ans, et Guillaume Durand, qui vivoit sur la fin du 13e siècle, n'ayent pas assez pesé cette raison, lorsqu'ils ont dit (*a*) que le jeûne de la fête de tous les Saints étoit de l'institution de l'Eglise, et qu'il ne doit pas être changé, ainsi que quelques uns font à cause de la fête de Saint-Quentin ; car c'est pour la raison même qu'ils alleguent, qu'il peut être changé, étant certain que tout ce qui est de droit seulement ecclésiastique, est sujet au changement.

L'on doit ici remarquer que Beleth, comme trop ancien, n'avait pas vû le décret d'Innocent 3e (*b*), et que Durand, qui en fait mention au 6e livre de son Rational, y approuve (*c*) aussi notre coutume, quoy que dans le 7e livre il souscrive aux paroles de Beleth, de sorte que sur ce sujet, il se trouve contraire à soy même.

Quoy qu'il en soit, Gabrielle Biel, grand Théologien d'Allemagne, et qui, selon le Cardinal Baronins florissoit et professoit la théologie à Tubinge en l'an 1490, est d'un sentiment bien opposé à ces deux auteurs, dans ses œuvres sur le 4e livre des

---

(1) Voir la *Petite Revue* n° 44, 2 novembre 1873.

(*a*) Beleth in explicatione divinorum officiorum cap. 15° festum quo hoc jejunium habet institutionem, non jejunium debet mutari, ut quidam faciunt propter festum Sancti-Quintini.

Durand rapporte les mêmes paroles que Beleth, au 7e livre chap. 34 de son rational.

(*b*) Il fut élu Pape en l'an 1198, quoy qu'il n'eut que 30 ans, et qu'il fût le plus jeune de tous les cardinaux. Il avoit professé la théologie à Paris.

(*c*) Jejunia possunt redimi vel commutari, sicut et jejunium festi, quod est die lunæ, fit in Sabbato. Unde et in quibusdam locis, in quibus sunt Ecclesiæ Sancti-Quintini, non jejunatur in vigiliâ omnium sanctorum, sed die tertiâ præcedenti.

sentences, en la distinction 16e il y enseigne (*d*) que suivant le décret d'Innocent 3e, le jeune qui arrive en une grande fête peut être transféré en un autre jour, ou racheté, ou changé par l'autorité de l'Evêque, c'est-à-dire de l'Ordinaire du lieu, ainsi qu'il se pratique, dit-il, dans les Eglise de la France qui ont Saint-Quentin pour patron, où le jeûne de la fête de tous les Saints se transfère au jour précédent. Ces paroles font voir, que notre coutume sert à cet auteur de preuve pour la vérité qu'il avance, ce qui est une marque évidente qu'il l'estimoit légitime et même incontestable.

Si l'on dit que nous devrions du moins faire abstinence de chair le vendredy et le samedy, lorsque la fête de Saint-Quentin arrive en ces jours ; et qu'il n'est pas juste de mettre cette fête en parallèle avec celle de Noël ; nous répondrons que, sans vouloir faire aucune comparaison, la coutume l'a de tout tems ainsi également étably, et qu'Innocent 3e dans le 2e chapitre que nous avons déjà cité, satisfaisant à quelques doutes qui luy avoient été proposez touchant le jeûne, dit par deux fois différentes qu'il faut suivre en cela la coutume (*e*) des lieux, laquelle, comme le Pape Honoré 3e (*f*), son successeur, écrit au chapitre de Notre-Dame de Paris, a toujours d'autant plus de force et d'autorité qu'elle est ancienne.

Nous ajouterons que (*g*) Glabel Rodulphus, qui vivoit il y a plus de 650, après avoir rapporté au 5e chapitre du 4e livre de son histoire, qu'il fut ordonné par plusieurs Conciles provinciaux de la France en l'année mil deux de Notre Seigneur, que l'on jeûneroit le vendredy, et que le samedy on feroit abstinence de chair et de vin, il ajoute (*h*), si ce n'est qu'une grande infirmité oblige d'en user autrement, ou qu'une solemnité très célèbre se rencontre en ces jours.

Ce même Esprit de l'Eglise se voit encore au canon, quia die Sabbatis, de consec. dist. 5e cap. 31° qui est tiré d'un synode tenu à Rome sous Grégoire 7e, quoy qu'il n'y soit question que du samedy ; car il y est porté (*i*) que l'on doit s'abstenir de chair

(*d*) Si vigilia venerit in aliquo insigné festo potest secundum Innocentium authoritate Episcopi transferri, redimi vel Commutari, sicut in Franciâ, ubi sunt Ecclesiœ Sancti-Quintini, ubi jejunium omnium Sanctorum transfertur in diem prœcedentem, hoc est in diem tertium aute festum omnium Sanctorum.

(*e*) Respondemus quod in hoc consuetudinem tuœ regionis observes.

(*f*) Decret, libr. 1e lit. 4e cap. 9e de consuetudine. Cum consuetudinis ususque longœvi non est levis autoritas.

(*g*) Il étoit religieux, le Cardinal Baronius dit en son livre des Ecrivains ecclésiastiques qu'il a écrit asses exactement l'histoire de son temps en cinq livres.

(*h*) Nisi forte gravis in firmitas compelleret, aut celeberrima festivitas interveniret.

(*i*) Quicumque se christianœ religionis participem esse desiderat, ab esu carnium eadem die, majori festivitate interveniente, aut infirmitate impadiente, abstineat.

en ce jour, à moins qu'une grande fête, ou l'infirmité ne l'empêche. Ce qui est un sujet de dispense le veudredy aussi bien que le samedy.

Il ne faut pas douter que ce ne fut sur ces principes, et principalement sur celuy d'une coutume immémoriale en cette matière, qu'Alexandre de Médicis, Cardinal, Archevêque de Florence, Légat en France, et depuis Pape nommé Léon onzième, s'étant trouvé en cette ville de Saint-Quentin au tems de sa fête, en l'année 1597, pour moyenner la paix entre le Roy de France et le Roy d'Espagne, surpris en quelque façon de notre coutume si particulière ; après en avoir fait inutilement chercher le privilège, que quelques uns voulaient y avoir donné lieu, ne laissa pas de l'approuver, et même de promettrede la faire confirmer, lorsqu'il seroit de retour à Rome, par une bulle du Saint-Père, ce qui n'a pas néanmois été exécuté. Mais comme la vérité éclate d'autant plus qu'elle est constatée, nous ne devons pas oublier icy ce qui se passa dans le diocèse de Bayeux en Normandie en l'année 1633, dont voicy le fait.

Un Archidiacre nouveau faisant sa visitte dans le village de Luques, situé sur la mer à quatre lieues de la ville de Bayeux, y trouva notre coutume en pratique, parce que l'Eglise de la paroisse est dédiée à Saint-Quentin. Il en fut d'autant plus surpris, que la fête de ce Saint-Martyr étant tombée cette année-là en un vendredy, l'on n'avoit pas laissé d'y manger de la viande. Cette usage luy parut d'abord insupportable ; de sorte que par provision il fit une expresse défense de le suivre.

Le curé du lieu, assisté de ses Marguillers et Paroissiens, s'opposa généreusement à cette ordonnance, tant pour la gloire de son Patron, que pour maintenir ce qu'il avoit fait pratiquer luy-même plusieurs fois ; et comme il étoit homme d'esprit et d'érudition, il ne manque pas de chercher incontinent les moyens de justifier sa conduite.

M. Jean le Jeune, natif de Saint-Quentin, Conseiller et avocat du Roy au grenier à sel de la même ville de Saint-Quentin, résidoit alors auprès de ce village de Luques ; il ne fut pas plutôt informé de cette contestation, qu'il se mit de la partie, réputant cette cause la sienne, puisqu'elle étoit celle de son Patron et de sa patrie. Il en écrivit au chapitre de Saint-Quentin, qui luy envoya les mémoires nécessaires, et spécialement le livre de M. Claude De La Fons. Muny de ces armes, il fut avec les opposans à Bayeux, où l'affaire ayant été fortement agitée en présence de l'Evêque du diocèse, elle fut jugée, nonobstant les grandes contestations et contredits de l'Archidiacre, en faveur de Saint-Quentin et le curé et les habitans de Luques maintenus dans leur possessions.

Cet usage s'observe encore en plusieurs autres lieux (j), qui

(j) Il y a dans le diocèse d'Amiens sept paroisses consacrées en l'honneur de Saint-Quentin, où cette coutume s'observe exactement. Leur nouveau et tout zélé Prélat en étant informé, eut d'abord quelque

ont Saint-Quentin pour Patron ; de manière que tous ceux qui y demeurent ne doivent faire aucune difficulté de le suivre, si ce n'est que quelque vœu, ou quelque observation régulière y soit contraire.

Au reste, si cette coutume, qui étoit anciennement commune aux fêtes des autres martyrs, s'est conservée seulement à l'égard de celle de Saint-Quentin, parce qu'il n'auroit pas été convenable, comme nous avons déjà fait observer, que l'on eût toujours jeuné le jour de sa principale fête, à moins qu'elle n'arrivât le Dimanche, nous pouvons dire que c'est une marque évidente de l'estime parculière (*k*) que l'on a faite dans les siècles passez de cet illustre Martyr, ainsi que tant d'Eglises et d'autres lieux Saints qui luy sont consacrez, dont le chapitre suivant donnera quelque connoissance du moins en général. *(A suivre.)*

DOCUMENTS HISTORIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations, du Directoire du Département de l'Aisne.

SÉANCE Publique du 12 Pluviose, deuxième année républicaine.

UN Membre a dit :

Par votre arrêté du 14 Frimaire dernier, pris sur la Pétition des Officiers Municipaux de la Commune Courte-Con, vous avés remis à statuer par la suite, sur la proposition qui vous avait été faite par le District de Laon, en son avis du 11 dudit mois de Frimaire, de faire vendre dans les Communes, les linges et autre mobilier provenant des ci-devant Eglises, à l'exception des ornemens, matière d'or et d'argent, dont il vous proposait également l'apport au District.

Vous ne pouvés plus différer à cet égard, un plus long silence de votre part, nuirait en cette partie, aux intérêts de la République, d'ailleurs il donnerait lieu à nne bigarure qu'il faut toujours éviter en administration, en ce que telle Commune pourrait opérer d'une façon, une autre de l'autre.

La Loi du 13 Brumaire, a déclaré p ropriété national, tout l'ac-

---

pensée de la supprimer. Mais, après quelques réflexions il a crû devoir acquiescer à la demande des habitants de ces lieux, et de les laisser dans leur ancien usage, ainsi qu'ils requéraient avec de très grandes instances.

(*k*) Je l'ay veu représenté comme le premier de tous les martyrs dans une ancienne Bible, qui se garde dans la bibliothèque de la célèbre Abbaye de Vicogne proche de Valenciennes..

tif affecté aux fabriques, et à l'acquit des fondations, il paraitrait suivre de la que tout le mobilier provenant de ces établissemens, devrait être rapporté aux chefs-lieux de District, pour y être vendu, ainsi qu'il en a été uzé à l'égard de celui provenant des ci-devant Maisons Religieuses supprimées, mais ce transport ne jetterait-il point la République dans des frais qu'elle a intérêt d'éviter? ne se porteraient ils pas même pour certaine portion de ce mobilier, au dela de sa valeur réelle?

La Loi du 14 Frimaire, en conservant aux Directoires de Départemens, la surveillance des Domaines Nationaux, leur a fait un devoir de s'occuper de tout ce qui y est relatif ; je vous propose de délibérer en ce moment sur l'avis du District de Laon du 11 Frimaire dernier, et sur l'exécution de la Loi du 13 Brumaire précédent.

Le Directoire du Département, délibérant sur cette proposition et s'étant fait représenter son arrêté du 14 Frimaire dernier, la Loi du 13 Brumaire précédent, et les arrêtés des Représentans du Peuple, et du Conseil du Département du même jour 28 Vendemiaire précédent, arrête ce qui suit :

Il sera formé un inventaire estimatif et détaillé, de tous le gros meubles, tels que lambris, armoires, bancs, confessionnaux, coffres et autres de cette espèce provenant, soit des ci-devant Fabriques, soit des ci-devant Eglises.

Pareil inventaire sera dressé séparément, des linges provenants des mêmes établissements ; l'un et l'autre de ces inventaires sera fait dans les trois jours de la réception du présent arrêté par les officiers Municipaux des Communes, et à la diligence de l'Agent-National de chacune d'elle.

Les gros meubles de l'espèce de ceux ci-dessus désignés, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, dans les Communes de la situation desdites Eglises et Fabriques, et ce, par les Officiers Municipaux, dans la décade de l'affiche indicative de ladite vente faite et apposée dans les trois jours de la réception du présent arrêté.

Les linges seront transportés aux chefs-lieux du Canton, ils seront vendus avec les mêmes formalités par les Officiers Municipaux, toutes fois après que toutes les communes du canton auront été averties par affiches et lettres circulaires, au moins une décade à l'avance du jour et de l'heure de ladite vente, lequel avertissement sera donné par lesdits Officiers Municipaux dudit canton.

Le prix provenant soit desdits gros meubles, soit des linges, sera versé dans les trois jours de la confection de la vente, dans la caisse du Receveur de l'enregistrement, auquel il sera remis en même tems expédition des inventaires estimatifs dont est ci-devant question, et sur la présentation du procès-verbal de vente.

Quant aux Ornemens de quelqu'étoffe et couleur qu'ils soient,

et à toutes les matières d'Or et d'Argent, de Cuivre, de Fer, de Plomb, d'Etain, ils seront, si fait n'a été, sur le champ transportés aux Districts, conformément à l'arrêté des Représentans du Peuple du 28 Vendemiaire dernier, auquel il n'est nullement dérogé par ces présentes.

L'Expédition du présent arrêté sera adresssée, tant aux six Districts, qu'a l'Administrateur provisoire des Domaines Nationaux, et au Directeur de la Régie Nationale dans ce Département.

Fait à Laon, lesdits jour et an,

Pour Extrait conforme,
Signé. P.-R. PARTIN, *pour l'absence du Président,* & LELEU, *Secrétaire.*

Suit l'Arrête du Représentant du Peuple.

Nous Représentant du Peuple dans les Départements de l'Aisne et des Ardennes, vù l'urgence de procurer des cables et cordages, de tout genre, pour le prompt armement des Vaissaux, dont la République Française a ordonné la construction ou réparation.

Considérant, qu'il existe une immense quantité de cables et cordages provenant des ci-devant Maisons de culte, ou l'on s'en servait pour faire mouvoir les bruyans instrumens de la supertition. désirant les faire servir à des objets plus utiles ; arrêtons ce qui suit :

SAVOIR:

ARTICLE PREMIER.

L'Administration de District se fera remettre par chaque Municipalité, dans le plus bref délai, les cables et cordages, servant ci-devant à sonner les cloches.

II.

Les Municipalités qui auront vendu lesdits cables et cordages, aux divers particuliers de leurs arrondissemens, prendront tous les moyens que leur surggérera leur amour pour le bien public, à l'effet de se les faire remettre, en rendant les sommes qu'il sera constaté par le procès-verbal dressé lors de leur vente, en avoir été payées.

III.

Si les Municipalités ont connaissance que des Marchands cordiers, ou autres particuliers, ayent achetés les cables ou cordages d'une ou plusieurs communes, elles en enverront les noms au District, ainsi que les renseignemens qu'elles pourront avoir sur le prix des ventes.

IV.

Tous les cables et cordages qui auront été ainsi achetés, soit par des Marchands, soit par des particuliers, et dont on ne prouvera pas à l'époque de la publication du présent arrêté, qu'on a fait un emploi utile, sont mis en réquisition, pour le service de la Marine.

V.

Ceux des Marchands ou particuliers, qui chercheraient à se soustraire à cette réquisition, ou seraient convaincus d'avoir, sans des motifs plausibles, dénaturés lesdites cables ou cordages, en les coupant en petites parties, ou détruisant les cables, seront réputés suspects et traités comme tels par les Administrations de District.

VI.

Le présent arrêté sera envoyé sans aucun délai, à toutes les Communes du Département de l'Aisne, et des Ardennes, et sa prompte exécution est confiée au zèle des Officiers Municipaux sous leur responsabilité.

A Somme-Libre, ce 19 Pluviose deuxième année de la République Française, une, indivisible, victorieuse et impérissable.

Signé. ROUX.

Certifié conforme aux originaux ;
PERRIER, *Secrétaire adjoint.*

(Communiqué par Ed. BERCET.)

UN GRAND HOMME DE BIEN

Il vient de mourir un grand homme de bien, et c'est à peine si, au milieu des préoccupations du jour, nous pouvons disposer de quelques lignes pour signaler la tâche magnifique qu'il a remplie.

Celui-là n'a pas parlé, il n'a point prononcé cet éloquent discours que la foule applaudit et que le vent emporte comme une légère poussière. Il n'a pas fait de politique, il a agi, il a accompli sans bruit l'œuvre sociale de ce temps.

Tout le monde a entendu parler de la colonie agricole de Mettray. Bien peu se rendent compte exactement de ce que cette institution a coûté d'efforts, de dévouement, de patience, de qualités pratiques, de génie, non dans le sens le plus éclatant, mais dans le sens le plus réel du mot.

La chose en elle même est très simple, presque aussi simple que la découverte de l'Amérique. L'article 66 du code pénal porte que tout accusé âgé de moins de seize ans sera acquitté s'il est décidé qu'il a agi sans discernement et, suivant les cir-

constances, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction pour y être élevé.

Avant M. de Metz, les enfants non réclamés par leurs parents étaient enfermés dans des maisons centrales, où ils se corrompaient mutuellement. Ils étaient entrés là tachés, ils en sortaient pourris. M. de Metz a tout simplement exécuté la loi, il *a élevé* ces enfants. Il a recruté l'armée du Bien où se recrutait l'armée du Mal.

En un mot ou plutôt en un chiffre, les récidives des jeunes détenus étaient de 75 pour cent avant la fondation de Mettray. Le chiffre des récidives de Mettray s'est abaissé à 8 pour cent.

Ce qu'il faudrait expliquer, ce sont les conditions déplorables dans lesquelles M. de Metz prenait ces malheureux enfants. Ils étaient nés dans le Vice, le Vice avait, pour la plupart, frappé leur regard en naissant. Nul ne les avait aimés, conseillés, instruits. Regardez plutôt cette courte statistique :

Depuis sa fondation, la colonie de Mettray a reçu 3,129 jeunes détenus.

Sur ce nombre :

630 dont les parents expient dans les prisons le méfaits qu'ils ont commis;
249 dont les parents vivent en concubinage;
487 enfants naturels;
183 enfants trouvés ou abandonnés;
450 enfants d'un second mariage;
1366 sont orphelins de père ou de mère.

Eh bien ! de ces enfants déshérités promis au crime et à la misère, M. de Metz a dû faire des citoyens utiles, des soldats vaillants, des pères de familles respectés, des travailleurs et des heureux. Sans doute aucun des passants qui ont croisé ce cercueil ne s'est dit qu'il contenait l'homme auquel il devait peut-être la vie, l'homme qui lui avait épargné d'être assassiné...

Ce qu'il faudrait raconter surtout, — car ceci serait véritablement touchant, — c'est la méthode que M. de Metz employait pour changer ce plomb vil en or pur. Les châtiments étaient presque inconnus à Mettray. La grande arme qu'employait ce chef de maison pénitentiaire pour frapper ces âmes déjà souillées parfois de toutes les fanges des villes était... l'*honneur*. A ce jeune voleur ou à ce jenne incendiaire, il parlait d'*honneur*. Une résolution soudaine s'opérait dans cette conscience qui se cherchait pour la première fois et qui se retrouvait tout à conp.

Aussitôt qu'un jeune détenu arrivait à Mettray, M. de Metz le faisait venir, et le grave magistrat, respectueux jusqu'au scrupule de la vie humaine, se donnait la peine d'expliquer à ce petit bandit, fils parfois d'un forçat et d'une femme de mauvaise vie, ce que c'était que le Beau et le Bien. Il lui demandait s'il consentait à être honnête...

Bien peu résistaient à ce regard si ferme et si doux ; à ce re-

gard où se reflétait la bonté d'un Saint et la volonté d'un Maître qui sait au nom de qui il détient l'autorité. L'enfant fondait en larmes. Il ne subissait plus, il acceptait. Des perversités qu'un mois de cachot n'eussent pas domptées se fondaient à la parole de ce Juste qui était si bon.

Que de choses encore à écrire sur l'attention de M. de Metz apportait au gouvernement des âmes conquises par lui, sur cette comptabilité des consciences qu'il tenait avec la régularité d'un commerçant vigilant à ne rien perdre des valeurs précieuses qui lui sont confiées. M. Emile de Girardin qui, a écrit, il y a de longues années déjà, un article enthousiaste sur Mettray, reconnaît qu'il a puisé dans ces feuilles à colonnes, sorte de compte ouvert au crédit moral de chaque colon, la première idée de *l'inscription de vie* dont-il a fait la base de son livre le *Droit de punir.*

Il nous a semblé que la *Petite Revue* eût manqué à son devoir en ne signalant pas aux respects de tous cette tombe sur laquelle on pourrait graver la parole de l'Evangile: *Transiit benefaciendo..* Il a passé en faisant le bien...

E. DRUMONT.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE

Tutelle déférée par les père et mère, ou tutelle testamentaire.

Le droit de nommer un tuteur, parent ou étranger, appartient au dernier mourant des père et mère, et n'appartient qu'à lui. (C. civ., art. 397.) — « Un tuteur pourra être donné au mineur par le dernier mourant. Ainsi celui des parents que la mort viendra arracher au fils dont il était le seul appui sentira des regrets moins déchirants : il lui laisse un ami, le choix de son cœur ; il meurt, et sa tendresse vivra encore près de cet enfant que la nature abandonne. » (Discours du tribun Leroy au Corps législatif, 5 germinal an XI.)

Cette nomination de tuteur ne peut être faite que de l'une des manières suivantes : — 1° par acte de dernière volonté, c'est-à-dire par testament olographe ou autre ; — 2° par une déclaration faite, ou devant le juge de paix (un juge de paix quelconque) assisté de son greffier , ou devant nolaire ; — mais non pas par une déclaration sous seing-privé, dépourvue des caractères du testament olographe. (C. civ., art. 308.)

La mère, remariée et non maintenue dans la tutelle des enfants de son premier mariage, ne peut leur choisir un tuteur. (C. c., art. 400.)

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

Tutelle des ascendants.

Lorsqu'il n'a pas été choisi au mineur un tuteur par le dernier mourant de ses père et mère, la tutelle appartient de droit à son aïeul paternel ; à défaut de celui-ci, à son aïeul maternel, et ainsi en remontant, de manière que l'ascendant paternel soit toujours préféré à l'ascendant maternel du même degré. (C. civ., art. 402.)

Si à défaut de l'aïeul paternel et de l'aïeul maternel du mineur, la concurrence se trouve établie entre deux ascendants du degre supérieur qui appartiennent tous deux à la ligne paternelle du mineur, la tutelle passe de droit à celui des deux qui se trouve être l'aïeul paternel du père du mineur. (C. civ., art. 403.) Je ne puis avoir qu'un aïeul paternel, qui est le père de mon père ; mais je puis avoir deux bisaïeuls paternels, à savoir, le père du père de mon père, et le père de la mère de mon père ; le père du père de mon père sera mon tuteur, de préférence au père de la mère de mon père. Le premier l'emporte, parce que je suis son descendant de mâle en mâle.

Si la concurrence a lieu entre deux bisaïeuls maternels, la nomination est faite par le conseil de famille, qui ne peut néanmoins choisir que l'un de ces deux ascendants. (C. civ., art. 403.) — Je puis avoir deux bisaïeuls maternels, à savoir, le père du père de ma mère, et le père de la mère de ma mère. Il n'y a pas de raison *à priori* pour préférer l'un à l'autre : le conseil de famille choisit l'un des deux, suivant les circonstances.

Tutelle déférée par le conseil de famille.

Lorsqu'un enfant mineur et non émancipé, reste sans père ni mère, ni tuteur élu par ses père et mère, ni ascendants mâles, comme aussi lorsque le tuteur se trouve dans un cas d'exclusion, ou valablement excusé, il est pourvu par un conseil de famille a la nomination d'un tuteur. (C. civ., art. 405. (Voyez, *Du Conseil de famille.*

Le conseil de famille n'est pas obligé de prendre le tuteur parmi ses membres ; cependant, si, par le choix d'un tuteur étranger, les membres du conseil n'avaient voulu que s'exonérer frauduleusement de la tutelle, la délibération pourrait être annulée. (Cass., 1er février 1825.)

Des causes d'excuse, d'incapacité, d'excusion et de destitution de la tutelle.

Sont dispensés de la tutelle : — 1° Les militaires en activité de service et quelques hauts fonctionnaires ; — 2° ceux qui ne sont ni parents ni alliés de la famille, dans le cas où il existe dans la distance de quatre myriamétres des parents ou alliés en état de gérer la tutelle ; — 3° ceux qui sont âgés

de soixante-cinq ans accomplis ; celui qui a été nommé avant cet âge, peut, à soixante-dix ans, se faire décharger de la tutelle ; — 4° les individus atteints d'une infirmité grave, même survenue depuis leur nomination ; — 5° toutes personnes chargées de deux tutelles ; celui qui, époux ou père, est déjà chargé d'une tutelle ne peut être tenu d'en accepter une seconde, si ce n'est celle de ses enfants ; — 6° ceux qui ont cinq enfants légitimes, mais ils ne sont pas dispensés de la tutelle desdits enfants. (C. civ., art. 427 et suiv.)

Sont incapables d'être tuteurs et membres des conseils de famille :

— 1° Les mineurs, excepté le père et la mère ; — 2° les interdits ; 3° les femmes, autres que les ascendants ; — 4° ceux qui ont ou dont le père ou la mère ont avec le mineur un procès, dans lequel l'état de ce mineur, sa fortune, ou une partie notable de ses biens, sont compromis. (C. civ., art. 442.)

Les condamnés à une peine afflictive ou infamante sont exclus de plein droit de la tutelle et des conseils de famille ; ils sont destitués de plein droit, tant de la tutelle que des conseils de famille, s'ils sont en exercice. (C. civ., art. 443 et 445.)

Sont aussi exclus et destituables de la tutelle : — 1° Les gens d'une inconduite notoire ; — 2° ceux dont la gestion attesterait l'incapacié ou l'infidélité. — Mais l'inconduite et la mauvaise gestion, ne font exclure ou destituer un individu des conseils de famille, qu'autant qu'il a été exclu ou destitué de la tutelle. (C. civ., art. 443 et 445.)

(La suite au prochain numéro.)

CONCERTS-ULLMAN

Suite (1).

TABLEAU DE LA COMPAGNIE.

Bien qu'il puisse paraître inutile de commenter un pareil tableau je crois devoir néanmoins donner sur chacune des sommités qui y figurent quelques détails qui achèveront d'éclairer le lecteur sur l'importance et la nouveauté de mon entreprise. — MARIMON — CABEL — DE MÉRIC-LABLACHE. — Ont chacune une individualité tranchée qui rend de haut goût et des plus intéressantes leur réunion dans un concert. Comme Nilsson, comme la Sass et Capoul, MARIE MARIMON a quitté la scène française pour la scène italienne. Artiste de premier ordre, possédant un organe d'une étendue et d'une souplesse merveilleuse, elle est devenue à Londres l'étoile rivale de la Patti et de Nilsson, l'emportant sur cette dernière par le brillant et le fini de la vocalisation.

Mme CABEL est la cantatrice française par excellence, spirituelle, éblouissante, un gosier de rossignol au service d'une intelligence d'é-

---

(1) Voir la *Petite Revue* du 9 et du 16 novembre.

lite. Elle fut choisie par Meyerbeer pour remplir le rôle de Dinorah, du *Pardon de Ploërmel*, à l'Opéra-Comique. C'est tout dire.

Mme De Méric-Lablache représentera dans mon ensemble cette noble école italienne dont les traditions vont chaque jour se perdant davantage. Fille de la célèbre de Méric et belle-fille de l'illustre Lablache, cette artiste n'a compté comme contralto qu'une rivale : l'Alboni. — SIVORI — ALARD — LÉONARD. — Sur le compte des trois violonistes dont les noms étincèlent plus haut, je serai bref. Il me suffira en effet d'exprimer toute la satisfaction que je ressens à la seule idée de pouvoir présenter à la fois au public ces trois chefs d'école : Alard, chef de l'école française ; Léonard, chef de l'école belge ; Sivori, chef de l'école italienne ! — ALFRED JAELL. — Dans mes premières tournées en France, mes pianistes (Ketterer et Ed. Wolff) étaient plus connus comme compositeurs que comme virtuoses. En décidant Alfred Jaell à faire partie de ma compagnie je crois avoir obtenu un premier succès, qu'il achèvera par sa magnifique exécution et son interprétation savante des œuvres des maîtres. Alfred Jaëll est le pianiste préféré du public des Concerts populaires du Cirque. Ses propres concerts attirent tous les ans chez Erard un public nombreux et choisi qui applaudit en lui un artiste aussi distingué comme compositeur, que célèbre comme interprète de la musique classique et virtuose de la musique moderne. Déjà aimé et estimé de tous, Alfred Jaëll a mis le comble à sa popularité, en donnant dans ces derniers temps, en compagnie de sa femme, des concerts au profit des victimes de la guerre. On sait d'ailleurs qu'il n'existe à notre époque que quatre grands pianistes : Rubinstein, Francis Planté, Hans de Bulow et Alfred Jaëll. — VIVIER. — On peut dire de ce virtuose qu'il est unique sur son instrument, comme l'eût été Paganini, si son seul élève Sivori, n'eut recueilli son glorieux héritage. S'il est peu d'artistes aussi célèbres que Vivier, il n'en est pas assurément qu'on ait moins entendu en province où, jusqu'ici, il n'a paru que dans deux occasions, et presque malgré lui. A tous les titres donc, je me félicite de posséder dans ma compagnie cet artiste extraordinaire dont tout le monde a entendu parler. — FRANCHOMME. — Qu'on a si justement qualifié *d'illustre*, le roi du violoncelle, le grand professeur du Conservatoire qui a formé toute une pléïade de virtuoses, le Pythéas d'Alard, dans les fameuses séances dont je parle plus haut, Franchomme, lui aussi, fera comme Vivier, sa première tournée en France sous ma direction. — MATON. — A ces maîtres renommés, à ces talents accomplis, il fallait un maître pour accompagnateur, et placé comme chacun d'eux à la tête de son art. Je ne pouvais m'adresser qu'à Maton, le plus célèbre de nos pianistes accompagnateurs, en même temps chef d'orchestre de l'école Duprez, du Théâtre-Lyrique, professeur de chant de premier ordre et compositeur distingué. Base et couronnement de mon édifice musical, Maton était indispensable dans une pareille compagnie, et s'y trouvera avec ses pairs en talent de réputation. — TIMOTH .E TRIMM. — Mes concerts s'adressant non-seulement aux diletta ntes, mais aussi à la France artistique et intellectuelle en général, j'ai voulu y introduire l'élément littéraire, sous forme de causerie. Pouvais-je faire un choix plus heureux, une plus précieuse conqucte ? Durant près de quinze années, la province a lu Timothée Trimm, dont la fécondité passait pour un prodige ; les lettrés savaient que ce pseudonyme se dérobait un romancier célèbre : Leo Lespès, et c'était tout. L'homme n'était connu que par scs causeries quotidiennes, si pleines de verve, si humoristiques de forme, si instructives par le fond et dont la vogue semblait devoir s'éterniser. Timothée Trimm, on le sait à Paris — on le saura bientôt en province — manie la parole avec autant de dextérité que la plume. Et qui ne voudra le voir et l'entendre parler après l'avoir tant lu !„,

B. Ullman.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

La troupe lyrique de M. Félix Potel a fait d'heureux débuts dimanche dans les *Mousquetaires de la Reine* et dans le 1er acte de *Lucie*. Il y avait salle comble. La direction, à son bien grand regret, a dû refuser du monde ; on se serait cru aux grands jours de la foire.

Le ténor, M. Cazabon ; la 1re chanteuse, Mlle Ida Massy ; Mlle Tiercellini, dugazon, ont, dès cette première soirée, conquis les faveurs du public. M. Cazabon et Mlle Ida Massy sont deux artistes expérimentés, qui ont affronté avec succès le feu de plus d'une rampe et qui possèdent d'incontestables qualités. Mlle Tiercellini est une jolie et gracieuse actrice, en même temps qu'une charmante chanteuse.

Nous suspendrons notre jugement sur le baryton qui était malade, ce dimanche-là ; et qui a encore été malade mardi, dans le *Maître de chapelle*. Ce qui est vraiment joué de malheur. Puisse-t-il guérir bien vite pour nous permettre de l'apprécier équitablement.

Quant à la première basse, M. Alexandre, nous devons constater qu'il a plu davantage dans la *Dame blanche*, où il s'est montré bien supérieur à ce qu'il avait été dans les *Mousquetaires de la reine*.

Du reste, le chef-d'œuvre de Boieldieu a été interprété d'une manière remarquable. Nous n'avons que des éloges à accorder à tous les artistes ; MM. Cazabon et Alexandre, Mlles Ida Massy et Tiercellini.

Nous ne parlerons pas et pour cause majeure de la représentation de jeudi *(Haydée)*. Le chef d'orchestre, M. Brunet, étant malade, avait dû se faire remplacer au pupitre et le charmant opéra d'Auber s'est quelque peu ressenti de l'absence de l'habile chef.

Nos artistes ont une revanche à prendre. Ils la prendront dimanche dans *Si j'étais roi*.

Nous en répondons pour eux.

Dimanche 23 novembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures.

SI J'ÉTAIS ROI, opéra-comique en 3 actes, musique d'Ad. Adam.

LE DIABLE, drame en 5 actes de Lambert Thiboust.

Ordre : 1° Le Diable ; 2° Si j'étais roi (commencera à 8 h. 1/2.)

Le spectacle sera terminé à 11 h. 1/4.

NOUVELLES

.·. Le ministre des affaires étrangères vient de créer un emploi d'élève interprète pour les langues de l'extrême Orient.

.·. La famille de M. Bischoffsheim a envoyé, au préfet de la Seine, 25,000 francs pour les bureaux de bienfaisance de Paris.

.·. M. le comte Reinhardt, ancien ministre plénipotentiaire, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

.·. L'examen pour le grade de rédacteur vient d'être rétabli à la préfecture de la Seine.

.·. M. de Florian, descendant du célèbre fabuliste, épouse Mlle Hélène de Nadaillac, fille du préfet des Basses-Pyrénées.

.·. On vient de rentrer, à l'Orangerie de Versailles, un oranger qui a plus de 460 ans. Il a été planté dans un pot par Eléonore Castille, femme de Charles III.

.·. M. Oddo vient de mourir à Endoume (Bouches-du-Rhône), à l'âge de 103 ans.

.·. M. Levavasseur, agriculteur distingué, vient de mourir à Dinart, en léguant aux pauvres, pour un hospice de vieillards, son château de Coignets et 20,000 francs pour les écoles.

.·. De faux billets de banque, exécutés à la plume très grossièrement circulent en ce moment à Mirande (Gers).

.·. L'inauguration du monument élevé à Nuits en mémoire du combat qui s'est livré sous les murs de cette ville en 1870 aura lieu le 18 décembre prochain.

.·. Une exposition publique des objets précieux laissés à la ville par feu S. A. R. le duc de Brunswick, vient d'être ouverte à Genève, au Musée Rath.

.·. On mande de Bordeaux, le 19 novembre, que le vapeur *Saint-Louis* a coulé, à Pauillac, la goëlette *Rosalie*. L'équipage a été sauvé.

.·. Des myriades d'insectes en essaims de forme conique, ont paru hier aux environs d'Orléans, et se sont élevés dans l'air sur un espace de plus d'une lieue.

.·. M. Muller, cultivateur, a tué, aux environs de Vesoul, un aigle de proportions colossales.

.·. On parle de la retraite de M. Feuillet de Conches, introducteur des ambassadeurs. M. de Conches, âgé de 80 ans, a plus de soixante ans de service.

.·. La ville de Parsa augmenté le nombre des ouvriers en vue d'activer les travaux de canalisation et de distribution des eaux de la Vanne.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 48. 30 Novembre 1873

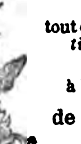
LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE TOMBEAU DE THÉOPHILE GAUTIER

Il y a un an que Théophile Gautier est mort. Comment croire que dans ces heures de trouble et d'anxiété quelques hommes, quelques fidèles de la religion des lettres se soient réunis pour célébrer cette date commémorative et pour la consacrer par un témoignage, par un monument public ? Le fait a eu lieu cependant. Théophile Gautier a laissé derrière lui des amitiés illustres et de fervents disciples. C'est à cette collaboration que nous devons un recueil vraiment original et touchant (1) : Victor Hugo, Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, Fr. Coppée, Théodore de Banville, Paul Arène, Armand Silvestre, Mistral, Mérat, Valery Vernier, bien d'autres encore, les vieux et les jeunes, l'ancienne et la nouvelle école se sont associés pour saluer leur ami ou leur maître d'un dernier geste d'adieu.

Cette gerbe de fleurs jetée sur une tombe est un bouquet où les vives couleurs ne manquent pas, et ces immortelles ont un parfum. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que la mémoire de Théophile Gautier ait pu laisser chez tant de lettrés de goûts

différents et d'écoles opposées, un souvenir aussi vibrant et aussi vivant. La poésie de Théophile Gautier est-elle donc destinée à laisser une trace durable dans notre littérature? A-t-il vraiment creusé un sillon et commencé d'ensemencer un champ? Non, quelque vive que soit ma prédilection pour cette poésie raffinée, je ne crois pas qu'elle ait ouvert des horizons nouveaux. Les disciples de Gautier ont porté la peine de leur admiration; ils ont pu lui emprunter le secret de son art, ils ont pu lui dérober son outil, ils ne sont arrivés qu'à reproduire en les exagérant les côtés matériels de son talent, c'est-à-dire ces plus évidents défauts. Théophile Gautier était peintre avant d'être poète ; ses disciples sont des ornementistes avant d'être des poètes. Il avait eu le tort déjà d'écraser l'idée sous les richesses de la forme, mais derrière ce vêtement magnifique de la phrase un reste de vie s'agitait et se devinait. Ses disciples ont surchargé l'étoffe de tant de broderies qu'elie ne dessine plus aucun pli et ne cache que le néant. « Il est difficile, disait Franklin, à un sac vide de se tenir debout. » Quelques-uns de not Parnassiens ont résolu le problème. Leur sac se tient debous; mais c 'est une outre gonflée de vent et qu'une piqure d'épinglecréverait sans grand effort et sans grand dommage.

Il serait injuste toutefois de faire remonter à Théophile Gautier la responsabilité d'avoir encouragé et créé cette école. Quelque effort que ses imitateurs maladroits aient tentés pour se tailler un habit dans son mantean, l'étoffe est ample et le poète y peut dormir en paix. Sa poésie quoique très inférieure à celle de ses illustres comtemporains, Lamartine, Hugo et Musset, tient une place distinguée dans la littérature de ce siècle. Sa clientèle est nombreuse, elle se renouvelle chaque jour, elle est même assez ardente, peu disposée à souffrir la contradiction : elle accueillera avec un intérêt mêlé de gratitude le témoignage d'admiration posthume dont il est temps de vous parler.

Ila ppartenait à Victor Hugo d'ouvrir la marche. La pièce est d'une allure superbe, et je croirais en atténuer l'effet si j'ajoutais un commentaire à la péroraison que vous allez lire :

Passons, car c'est la loi ; nul ne peut s'y soustraire ;
Tout penche ; et ce grand siècle avec tous ses rayons
Entre en cette ombre immense où, pâles, nous fuyons.
Oh ! quel farouche bruit font dans le crépuscule
Les chênes qu'on abat pour le bûcher d'Hercule !
Les chevaux de la mort se mettent à hennir
Et sont joyeux, car l'âge éclatant va finir.
Ce siècle altier qui sut dompter le vent contraire
Expire... — O Gautier, toi, leur égal et leur frère,
Tu pars après Dumas, Lamartine et Musset.
L'onde antique est tarie où l'on rajeunissait ;
Comme il n'est plus de Styx, il n'est plus de Jouvence.
Le dur faucheur avec sa large lame avance
Pensif et pas à pas vers le reste du blé ;
C'est mon tour, et la nuit emplit mon œil troublé
Qui devinant, hélas, l'avenir des colombes,
Pleure sur des berceaux et sourit à des tombes.

Il me faut me borner dans ces citations, l'une amène l'autre, et je risquerais d'égrener jusqu'au bout les grains de ce chapelet. Voici cependant quelques strophes où la fantaisie d'un aimable poëte a su s'inspirer d'un souvenir piquant. Une des pièces les plus amusantes du théâtre de Gauthier, *Pierrot posthume*, a donné à M. Paul Arène l'idée d'amener ce Pierrot légendaire, ce revenant enfariné au pied de la tombe :

Un rayon neigea sur les branches,
Et Pierrot, drapé d'un rideau,
Parut entre les tombes blanches,
Blanc et fluet comme un jet d'eau...

Il ne parla pas, mais son geste
Exprimait un amer souci ;
Un bouquet blanc comme le reste,
Tremblait à ses doigts blancs aussi ;

Et son expressive mimique
Avec les poses de rigueur,
Disait, lamentable et comique,
Les tristesses de son grand cœur.

Soudain, étrange phénomène !
Dans ce masque égoïste et blanc
Se lut toute l'angoisse humaine.
Une larme claire, en tremblant,

Des cils à la fine narine
Tomba sans secousse, et de là
Sur le col poudré de farine
Pour la première fois roula.

Il y aurait bien d'autres emprunts à faire ; mais mon cadre a des limites. Je me bornerai à ajouter que cet intéressant recueil est imprimé avec ces recherches de coquetterie intelligente que M. Alph. Lemerre apporte à toutes ses éditions, et qu'entre autres curiosités vous y lirez, ou vous vous ferez traduire des vers en provençal, en anglais, en allemand, en italien, et même en grec. Chaque nation a voulu dire son mot.

Dans son avidité à s'emparer de tout ce vaste monde de réalités que la poésie négligeait avant lui, et par une espèce de réaction contre la pauvreté de formes et de couleurs de l'art classique, le romantisme a versé dans le matérialisme. L'art classique était trop spiritualiste, il manquait de corps ; le romantisme a donné avec excès dans la chair et dans la chose. La forme, pour les classiques, n'était qu'un voile assez mince et assez pauvre : les romantiques en ont fait une magnifique parure sous laquelle la personne humaine a souvent disparu.

Les vices s'accentuent avec l'âge. Les imitateurs n'imitent guère que les défauts de leur modèle. Le romantisme est une seconde époque, dans laquelle s'exagéra le trait que je viens de signaler. Aux artistes succédèrent les *ornementistes*. Nous avions la forme pour le beau, nous eûmes la forme pour la forme : elle débordait déjà le fond parfois ; elle l'opprima, le supprima, elle en prit la place. D'adjectif elle devint substantif. On donna une importance capitale aux parties subordonnées de l'art : on sacrifia tout au pittoresque. On ne parla plus à l'esprit, mais aux yeux. On s'étudia aux raffinements. On mit sa gloire aux difficultés vaincues. La rime s'enrichit aux dépens du sens.

On courut la terre et les mers à la recherche de mots rares et nouveaux. Les écrivains furent classés d'après la richesse de leur vocabulaire. Le style eut son *chic* et son *ragoût*. On a, en passant de l'atelier des maîtres dans celui de ces inimitables ouvriers, la même impression qu'en sortant du Musée des antiques pour entrer chez un marchand de curiosités.

Je parlais tout à l'heure de cette école issue de Gauthier et des premiers romantiques qui sacrifie le fond à la forme, la pensée à l'*ornementation*. Le mot n'est pas de moi, et je ne sais pourquoi je n'ai pas cité mes sources. Comment pourrais-je résister aux plaisir de reproduire, à l'appui de ces observations, une page d'un nouveau livre qu'il ne m'appartient pas de recommander aux lecteurs de la *Petite Revue*.

Vous avez nommé l'écrivain. Ce vivant tableau est, en effet, emprunté à la quatrième série des *Etudes sur la littérature contemporaine*, que M. Edmond Scherer vient de publier à la librairie Michel-Lévy. Nos lecteurs nous sauront gré de leur rappeler que le même volume contient des articles qu'ils n'ont pas oubliés : la *Jeunesse de Lamennais* et les *Méditations religieuses de M. Guizot, les Odeurs de* Paris et *l'Histoire de saint* Paul *par M. Renan*, l'*Etude sur Lamartine* et *l'Etude sur Balzac, Sainte-Beuve et* Prévost-Paradol, et un portrait de *M. Cousin*, dont il me sera permis de détacher la conclusion :

M. Cousin avait commencé par être jeune. En 1824, il fut arrêté à Berlin comme carbonaro ; à Paris on l'accusa d'abord d'hégélianisme. Hâtons-nous d'ajouter qu'il revint promptement de ses erreurs. Le goût de l'autorité que nous avons reconnu dans ses doctrines et jusque dans sa manière d'écrire, prit vite le dessus chez lui. Il reconnut à temps que le vainqueur a toujours raison. La puissance du catholicisme lui imposait : « Je lui tire mon chapeau, disait-il ; il a encore trois cents ans dans le ventre. » Et ces dispositions ne firent qu'augmenter à mesure qu'il avançait dans la vie.

Il était en coquetterie avec Rome ; il usait de son influence à l'Institut pour en exclure toutes les hétérodoxies ; en politique, il ne cachait point son penchant pour les grandes dictatures et les entreprises guerrières ; on assure qu'à Cannes, lorsqu'il causait avec tel illustre fonctionnaire de l'Empire, le plus dévoué des deux n'était pas celui qu'on aurait pensé. Aussi ne peut-on s'empêcher de trouver qu'il a manqué quelque chose à l'harmonie de son existence ; la destinée, qui l'a si bien servi, lui a refusé les consécrations suprêmes ; je ne sais, mais il semble que M. Cousin ne devait mourir que dans la toge de sénateur et nanti des sacrements de l'Eglise.

A. LANDIER.

POÉSIE

SOC ET GLAIVE

A M. Ad. Langlet.

Là-bas où dansent sous la brume
Les Korigans près des Cromlechs ;

Où le flot couronné d'écume
Soulève en mourant les Varechs ;

Au sol d'Awor non loin des grèves
Un noble celte en son manoir
De ses guerres noyait les rêves
Dans les doux parfums du blé noir ;

Parmi les jougs mordus d'entailles
Parmi les socs au fer poli,
Son puissant glaive des batailles
Se rouillait dans l'ombre et l'oubli ;

Un soir de Noël quand se rue
Loin des crèches le roi d'Enfer,
Le soc usé d'une charrue
Causait avec le noble fer :

— Qu'as-tu, disait-il, qui t'attriste ?
Pourquoi garder tant de fierté ?
A quoi sers-tu vaillant et triste
Dans ta superbe oisiveté ?

Sous les landes de la Bretagne
Inconnus aux lueurs des cieux
Aux flancs de la même montagne
Nous avons sommeillé tous deux ;

Pour armer le bras qui se lève
Aux sons belliqueux des tambours
Un forgeron te fit le Glaive
Et je restai soc des labours ;

— Paysan, dit le fer superbe,
Ignores-tu que le destin
Qui fait plier l'humble brin d'herbe
Redresse un fer fin et hautain ?

J'ai brillé, j'ai bravé l'orage
Et les combats aux durs efforts ;
Des gloires j'ai connu la rage
Et les enivrements des forts ;

Resplendissante de conquêtes
Et fendant hardiment les airs
Ma lame aux beaux yeux des coquettes
A renvoyé d'ardents éclairs ;

Aux jours des rouges funérailles
Des cités éveillant l'effroi
J'ai protégé dans leurs murailles
L'audace et la fierté d'un Roi ;

Les canons vomissaient la foudre
Le fer choquait le fer brulant ;
Dans la poussière et dans la poudre
Je tournoyais étincelant ;

Compagnon des nobles épées,
Partout et par tous honoré
J'ai fait les grandes Epopées
Et maintenant seul... ignoré...

Je péris ! Un destin stupide
Dont j'accuse mon maître et Dieu
Emousse ma pointe intrépide ;
Respecte ma douleur ! Adieu !

Mais le Soc : — Ami, viens revivre
Parmi les travaux et les chants ;
Calme cet orgueil qui t'enivre,
Oublieux des camps pour les champs ;

Viens tracer aux plaines fertiles
Les plis jumeaux ou le blé dort ;
Le mal secret des inutiles
Aux purs labeurs bientôt s'endort ;

La main qui sera ta poignée
Dans les jours qui font tes regrets
Te dirigera résignée
Parmi nos champêtres guérets ;

Le matin, fière, tout flamboie
Sous les puissants rayons du jour;
La fleur en éclosant dit : Joie !
L'oiseau dans les bois dit : Amour !

Tu renaitras dans la lumière
Aux couleurs des azurs naissants ;
Le calme de l'humble chaumière
Vaut le fracas des toits puissants ;

Par tes soins les Nymphes éprises
Verront en août aux chauds frissons
Sous le souffle léger des brises
Vaciller les fauves moissons ;

Les enfans nus, Amours rustiques
De leurs doigts roses et fluets.
Mariront comme aux jours antiques
Les Coquelicots aux bluets ;

Tous viendront ; les filles dociles
Les garçons bruns aux yeux luisants

Façonner de leurs mains agiles
Les gerbes aux épis pesants ;

Tout sera chant, bonheur, sourire,
Dans la nature et dans les cœurs ;
La joyeuse fête du rire
Enivrera en gais vainqueurs ;

Car le Travail c'est la victoire
Qui fait vivre l'humanité ;
Dieu pour les combats fit la gloire
Et dans la paix mit la beauté ;

La nature en paix est charmante
Quand l'horizon brun et vermeil
Semble tendre une face aimante
Aux baisers dorés du Soleil ;

Debout, fer des vieilles alarmes !
Viens consolant le genre humain,
Oublier le sillon des larmes
Pour le sillon béni du pain.

JULIUS.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (1).

LE GRAND NOMBRE D'ÉGLISES ET D'AUTRES SAINTS LIEUX CONSACRÉS EN L'HONNEUR DE SAINT-QUENTIN. PLUSIEURS VILLES, BOURGS ET VILLAGES APPELLEZ DE SON NOM.

Mon dessein n'est pas de rapporter ici en détail toutes les Eglises, Chapelles et Oratoires qui sont consacrées à la mémoire de Saint-Quentin, non plus que les lieux qui sont honorés en son nom. Cette énumération seroit non-seulement trop longue, mais presque inutille, après la recherche que Me Claude de la Fons en a faite dans le 3e livre de son histoire de Saint-Quentin, où il remarque plus de quatre-vingt Eglises, ou autres saints lieux dédiez à ce fameux Martyr ; et plus de trente, tant villes que bourgs et villages. appellez de son nom, quoy que plusieurs soient échappez à sa connoissance, ainsi qu'il dit lui-même qu'il n'en doute pas.

Si quelqu'un étoit dans la pensée que nous évitons le récit

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 9 novembre 1873.

particulier de ces lieux, parce que, si l'on excepte la ville et la grande Eglise de Saint-Quentin, ils sont tous de petite considération, il suffiroit pour le porter à changer de sentiment, du moins à l'égard des Eglises qui sont consacrées en son honneur, de luy produire l'Abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle située dans la même ville de Saint-Quentin, originairement Eglise collégiale, en laquelle des Chanoines avoient été instituez.

L'Abbaye du Mont Saint-Quentin proche de la ville de Péronne.

L'Abbaye de Saint-Quentin dans l'un des fauxbourgs de la la ville de Beauvais, qui est la première des Chanoines réguliers qui a été établie dans la France.

L'Abbaye de Trudon, autrement dite de Saint-Tron, au pays de Liège.

L'Abbaye de Gaillac (a) bâtie par le Roy Pépin, père de Charlemagne.

Elle fut ensuitte unie par le même Pépin à celle de Figeac dans le diocèse de Cahors.

L'Abbaye de Joyenval près de Saint-Germain-en-Laye.

L'Eglise paroissiale de Saint-Quentin en la ville de Soissons.

L'Eglise de Saint-Quentin en la ville de Troyes-en-Champagne, laquelle étoit anciennement un monastère de filles.

L'Eglise paroissiale de Saint-Quentin en la ville d'Autun.

L'Eglise paroissiale de Saint-Quentin en la ville de Toulouse.

L'Eglise paroissiale de Saint-Quentin en la ville de Louvain.

L'Eglise paroissiale de Saint-Qnentin en la ville de Tournay, laquelle était anciennement Eglise collégiale.

L'Eglise paroissiale de Saint-Quentin en la ville de Maubeuge.

Il ne seroit pas difficile d'en côter encore plusieurs semblables, s'il étoit nécessaire. Cependant nous ne pouvons pas omettre l'Eglise collégiale des Dames chanoines de la même ville de Maubeuge, dont nous avons réservé à parler icy en dernier lieu, ayant quelques remarques plus particuliéres à y faire à son égard.

Il est vray que cette Eglise est destinée à Sainte-Aldegonde et non pas à Saint-Quentin ; mais il y a des canonicats et des prébendes fondez qui s'y déservent en l'honneur de ce saint Martyr ; ce qui peut être le fondement et le sujet d'une ancienne société, qui s'observe entre le Cnapitre de Saint-Quentin et ces Dames chanoinesses de Maubeuge, qui est telle que, les Chanoines de Saint-Quentin ont le droit d'entrer avec leur habit de chanoines dans le chœur de ces Dames, d'y avoir séance avec elles et d'assister à leur service ; comme aussi réciproquement ces chanoinesses ont le même droit d'entrer dans le chœur de Saint-Quentin, revêtus de surplis et d'aumusse, d'y avoir séance avec les Chanoines de la même Eglise et d'assister à leur service. *(A suivre).*

(A) Galliacus d'Acherius in Spicilegio suo, Tom. 13e pag. 257.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Par Charles DESMAZE
Conseiller à la Cour de Paris — Officier de la Légion d'honneur.

— Saint-Omer (13 juin 1369) Jean de Lor, Chevalier, reçoit 70 livres tournois, pour ses gages et ceulx d'autres chevaliers et écuyers, pendant les guerres en Picardie.

— 29 janvier 1413. Quittance donnée par Betis de Villers, échanson du Duc d'Orléans et Capitaine du Château de Neuilly-Saint-Front, d'une somme de 13 livres, 6 sols, 8 deniers tournois, à lui due pour ses gages de Capitaine.

— 16 mai 1466. *Vidimus* donné par le surdi du Scel de la Baillie de Vermandois, des lettres de la Duchesse d'Orléans instituant Jean Macaire, en l'office de Sergent des Seigneuries de Condren, Faillouël, Frières et Vouël, près Chauny.

— 27 mars 1470. Quittance signée et donnée par Jehan Drouart, commis du Trésorier et Receveur de Bretagne, en reçu d'une somme de 600 livres tournois, dont il donne décharge à Pierre le Hassier de Coucy, grenetier du grenier à sel, établi à La Ferté-Milon.

— 31 décembre 1594. Gilles de Lestourneau, sieur de Boislévesques, Capitaine d'une Compagnie d'Arquebusiers à cheval, déclare avoir reçu deux cents écus soleil, pour le paiement d'un cheval soulez poil gris de souris, que le Roi Henri IV lui a fait achepter pour mettre en son écurie.

— 1er mai 1613. Rôle de la revue faite sur la place d'armes de Douai, d'une Compagnie du Régiment de cavalerie suisse de Lokman, commandé par le Capitaine Lott Stimmer.

— 16 juin 1630. Quittance signée par Jehan Picault, Ecuyer exempt des gardes du Roi, — de la somme de trois cents livres pour un voyage, fait de la ville de Laon à celle de Dijon.

La contrebande en Picardie au XVIIe siècle : Le 8 mai 1638, M. d'Hocquincourt, Conseiller du Roi en ses conseils, Gouverneur Lieutenant-Général de Péronne, Montdidier et Roye, avisé que certains sujets de Sa Majesté, peu affectionnés à son service, contre les expresses défenses, contenues aux Edits du Roi, notamment celui du 4 juin 1635, trafiquent, commercent avec les ennemis de Sa Majesté, par conséquent, boivent, mangent avec eux, contractent avec eux, d'où peuvent résulter des sinistres complots et événemens peu rassurants. (1) Donna des ordres précis aux Cavaliers de la Compagnie des Chevaux-Légers. — Par suite de ces instructions, les soldats arrêtèrent un messager, qui passait de Flandre en France, des dentelles, lesquelles furent confisquées et vendues, pour le prix produit par cette vente (1690 livres), être partagé aux Cavaliers de la garnison vigilante de Péronne, alors surnommée la Pucelle.

---

(1) Voir le procès du maréchal Bazaine.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE.

DU CONSEIL DE FAMILLE.

§ 1. Convocation du conseil de famille par le juge de paix ; quel est le juge de paix compétent.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un tuteur, le conseil de famille est convoqué par le juge de paix, soit sur la réquisition et à la diligence des parents du mineur, de ses créanciers ou d'autres parties intéressées, soit même d'office. Toute personne peut dénoncer au juge de paix le fait qui donne lieu à la nomination d'un tuteur. (C. civ., art. 406.)

Lorsqu'il y a lieu de délibérer sur les intérêts d'un mineur pourvu de tuteur, le tuteur et le subrogé-tuteur sont, par leurs fonctions mêmes, chargés de provoquer la convocation du conseil de famille par le juge de paix. Du reste, le juge de paix, protecteur né des mineurs, a, en toute circonstance et d'office, le droit de convoquer le conseil de famille.

Le juge de paix compétent est celui du domicile du mineur. (C. civ., art. 406.) — Le domicile du mineur, relativement aux opérations de la tutelle, est le domicile qu'avait le mineur, au moment où s'est ouverte la tutelle pour la première fois, c'est-à-dire toujours le domicile du père. Ce domicile reste reste invariable. quand à la compétence du juge de paix et à la convocation du conseil de famille, nonobstant les divers domiciles que pourraient prendre les tuteurs du mineur, et sans qu'il y ait lieu à distinguer entre les diverses tutelles. (Cass., 11 mai 1842.)

§ 2. Composition du conseil de famille ; assemblée et délibérations de ce conseil.

Le conseil de famille est composé, non compris le juge de paix, de six parents ou alliés, pris, tant dans la commune où la tutelle est ouverte que dans la distance de deux myriamètres, moitié du côté paternel, moitié du côté maternel, et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne. — Le parent est préféré à l'allié du même degré ; et parmi les parents du même degré, le plus âgé à celui qui est le moins âgé. C. civ., art. 407.)

Les frères germains du mineur et les maris des sœurs germaines sont seuls écartés de la limitation de nombre posée ci-dessus. — S'ils sont six, ou au-delà, ils sont tous membres du conseil de famille, qu'ils composent seuls avec les ascen-

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

dantes veuves, et les ascendants valablement excusés ou non appelés. (C. civ., art. 408.)

Lorsque les parents ou alliés de l'une ou l'autre ligne se trouvent en nombre insuffisant sur les lieux, ou dans la distance de deux myriamètres. le juge de paix appelle, soit des parents ou alliés domiciliés à de plus grandes distances, soit, dans la commune même, des citoyens connus pour avoir eu des relations habituelles d'amitié avec le père ou la mère du mineur. (C. civ., art. 409.)

Le juge de paix peut, lors même qu'il y aurait sur les lieux un nombre suffisant de parents ou alliés, permettre de citer, à quelque distance qu'ils soient domiciliés, des parents ou alliés présents ; de manière toutefois que cela s'opère en retranchant quelques-uns de ces derniers, et sans excéder le nombre légal. (C. civ., art. 410.)

Les parents, alliés ou amis, ainsi convoqués, sont tenus de se rendre en personne, ou de se faire representer par un mandataire spécial. — Le fondé de pouvoir ne peut représenter plus d'une personne. (C. civ., art. 412.)

L'assemblée se tient de plein droit chez le juge de paix, à moins qu'il ne désigne lui-même un autre local. La présence des trois quarts au moins de ses membres convoqués est nécessaire pour qu'elle délibère. (C. civ., art. 415.)

Le conseil de famille est présidé par le juge de paix, qui y a voix délibérative, et prépondérante en cas de partage. (C. civ., art. 416.)

(La suite au prochain numéro.)

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL

Dimanche a eu lieu à Fervaques, sous la présidence de M. Mariolle-Pinguet, maire, la distribution des prix aux élèves du cours de dessin industriel, dirigé par M. Blondel. M. le sous-préfet, M. le commandant de la garnison, MM. les adjoints assistaient à la cérémonie.

A l'ouverture de la séance, M. Mariolle a prononcé le discours suivant :

Chers élèves,

C'est en 1848 que l'Ecole de dessin industriel fut ouverte ; c'est grâce à l'initiative de quelques-uns de nos honorables concitoyens, de ceux que l'on trouve toujours disposés à soutenir de leurs sympathies et de leurs deniers, les œuvres de l'enseignement que cette Ecole fut créée.

Ses ressources assurées, ses commencencements furent précaires et son existence fut souvent compromise, jusqu'au jour où elle fut communalisée. Elle eût assurément été fermée dix fois, si elle n'avait été placée dès le début, sous la direction d'un homme de cœur, qui

devait la faire vivre, malgré les difficultés sans nombre qui accablèrent ses commencements.

Une circonstance heureuse pour l'Ecole avait amené un tel homme parmi nous. Les obstacles qu'il rencontra sur sa route ne firent que stimuler son énergie, sans jamais la décourager et il resta jusqu'en 1870 le directeur de cette Ecole, qu'il avait organisée de toutes pièces, à la prospérité de laquelle il avait consacré ses veilles, son intelligence, son temps et jusqu'à ses premières économies.

Le nom de M. Théophile Schreiber est sur toutes vos lèvres et ceux qui ont profité de ses leçons ne l'oublieront jamais.

Lorsque l'Ecole devint trop nombreuse, pour qu'il pût utilement la mener seul, il s'adjoignit un autre lui-même, son frère, le digne collaborateur de ses travaux.

A partir de ce moment, l'Ecole prit un nouvel essor.

Les deux professeurs poursuivirent leur œuvre avec la plus louable persévérance. Ils savaient que leurs peines ne pouvaient être perdues, qu'elles donneraient des fruits précieux en dotant l'industrie de ces ouvriers habiles, instruit dans l'art de leur métier, qui seraient un jour l'honneur de leurs maîtres et de leur Ecole.

Leurs prévisions se réalisèrent et les distinctions si honorables méritées par l'Ecole dans les expositions publiques et dans les concours sont trop présents à vos esprits pour qu'il soit utile de vous les rappeler.

Elles ont été la juste récompense des courageux efforts, des travaux assidus de maîtres habiles qui ont su porter leur enseignement au premier rang.

Que M. Schreiber reçoive ici le témoignage de notre reconnaissance la plus vive, pour tout le bien que lui et son frère ont su faire parmi nous.

Nous en étions là de nos succès, nous possédions une école professionnelle sérieusement organisée, produisant de bons élèves, lorsque la fatale guerre qui causa tant de ruines autour de nous vint jeter le trouble dans nos institutions et nous forcer à interrompre nos cours.

Ils furent suspendus pendant deux ans.

Lorsqu'un peu de calme vint après la tempête, notre premier soin fut de chercher à réunir les éléments de succès qu'elle avait séparés.

Nous pensions qu'il suffisait de rappeler le directeur et les élèves et que les études allaient reprendre leur cours.

Il ne pouvait, hélas ! en être ainsi. M. Schreiber, qu'un grand malheur avait frappé, ne put reprendre ses leçons, et les élèves eux-mêmes, qui avaient été dispersés par les événements, ne purent répondre à notre appel.

Ce n'était pas d'une simple réouverture qu'il s'agissait, c'était l'enseignement complet qu'il fallait réorganiser. C'est pour y arriver que nous nous sommes adressés à quelques anciens élèves qui formeront le noyau de l'Ecole nouvelle et à un professeur habile, M. Blondel, dont le talent reconnu et le dévouement infatigable, présagent aux cours de légitimes succès et le retour des beaux jours que nous avons connus.

En vous facilitant la reprise de vos études, nous avons accompli notre tâche, il vous reste, chers élèves, à remplir la vôtre en travaillant avec ardeur, en profitant de l'enseignement qui vous est offert. Cet enseignement est tout pratique, il trouve son application dans vos travaux de chaque jour, il répond à vos besoins de tous les instants, et nous vous affirmons qu'on ne peut être un ouvrier capable si on ne possède pas les principes de science qui en forment la base.

C'est le nécessaire, c'est l'indispensable même que nous vous engageons à acquérir par un travail persévérant.

C'est seulement à l'aide de ces connaissances que vous conserverez

l'habileté, la précision, le goût, qu'on reconnaît par tout le monde, à l'ouvrier français.

C'est une des rares supériorités qu'on n'a pu nous ravir.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.·. L'ouverture de conférences publiques à Chauny aura lieu mercredi prochain, à 8 heures précises du soir, dans la grande salle du tribunal de commerce.

M. Arnould Rogier, qui a promis trois conférences de philosophie morale, traitera ce soir-là : *de la culture de l'esprit.*

M. le docteur A. Warmont prendra la parole le mercredi suivant, 3 décembre.

M. Picaud se propose aussi de faire huit conférences sur la renaissance littéraire en France au XVIe siècle.

Enfin, M. le docteur Gréhant, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle viendra, comme l'an dernier, de Paris, pour faire une conférence à Chauny sur un sujet de physiologie expérimentale : *la respiration.*

.·. On a pêché dans la Thielle, à Nidau (Suisse), une longue caisse de quatre pieds de long, marquée aux chiffres I. d. I., toute bardée de fer et pleine de pièces d'or.

On prétend qu'en 1388 les Bernois laissèrent chavirer sur la rivière, gonflée par des eaux, une de leurs barques qui servaient au siége du château, et que, dans cette barque, se trouvait déposée la caisse en question. C'était à l'époque où Enguerrand IV, le dernier des sires de Coucy, avait reçu de l'Autriche le comté de Nidau comme apanage Ce qui resta des biens du sire de Coucy fut cédé aux d'Orléans.

On a également mis à découvert une hutte lacuste dans laquelle on a trouvé toute une famille dont les squelettes sont assez bien conservés pour qu'on puisse encore voir la peau et les cheveux.

Le tout sera déposé incessamment au musée de Nidau.

.·. Un troisième squelette de Troglodyte vient d'être découvert par M. Rivière dans les grottes de Menton.

Ce squelette nouveau, à en juger par les instruments nombreux qui l'entourent, remonterait à une époque bien plus reculée que celle qui a été assignée au squelette du muséum de Paris.

Ainsi les armes et autres objets trouvés avec le squelette, qui sont en silex et en os, n'appartiennent pas à l'âge de la pierre polie. Ils sont simplement taillés, et caractérisent, par leur ébauche grossière, l'époque bien antérieure, dite paléolithique. Ce sont des râtoirs, des grattoirs, des poinçons, des pointes de flèches ou de lances, des lames, etc.

Sur la partie supérieure du squelette, on a trouvé des quantités innombrables de petits coquillages troués, ayant servi à former quelque collier ou des bracelets.

Le squelette a été recomposé aussi complètement que possible par M. Rivière.

Aucun fragment de poterie, aucun objet en bronze ou en autre métal n'a été trouvé aux Baoussé-Roussé de Menton.

.·. En Belgique, une œuvre d'ordre moral, l'œuvre du Carton catholique, prend une grande activité. On achète toutes les éditions qu'on peut trouver de Voltaire, de Volney, des philosophes du XVIIIe siècle, de Dupuy, etc. On les met au pilon et on en fabrique un superbe papier carton qu'on vend au profit du denier de saint Pierre. On assure que des industriels ingénieux font exprès des éditions des écrivains prohibés pour les vendre aux pieux destructeurs.

.·. Une exilée de l'Alsace, Mme C. E..., vient de publier pour la jeunesse une fiction douce et charmante, un récit où les mœurs simples,

le patriotisme énergique, les types honnêtes et francs du pays perdu sont exprimés avec sensibilité et vérité. C'est aux jours maudits d'une première invasion qui nous avait du moins laissé l'Alsace, que l'auteur a placé cette simple histoire de *Tony Brenner*, à laquelle nous souhaitons un juste succès. Encouragement au devoir, esprit de sacrifice, force contre l'adversité, voilà ce qu'enseigne cette humble histoire d'un fidèle et héroïque enfant de l'Alsace. Nous recommandons ce petit livre aux mères françaises.

.·. Mme veuve N... commence à ne plus être de la plus tendre jeunesse.

Etant sur le point d'entreprendre un voyage, elle s'aperçoit que son passe-port n'est plus valable et va en réclamer un autre.

L'employé se met en devoir d'accéder à sa demande et lui pose les questions d'usage.

Mais quand arrive le point délicat et la terrible interrogation :

— Quel âge avez-vous, madame ?

— Le même que l'année dernière, lui répond imperturbablement notre saint-Quentinoise.

.·. Sous toute réserve :

Le vicomte X..., député prorogateur, s'est déguisé en pauvre et, assis sous une porte cochère, il s'est mis à manger un faisan truffé.

— Vous n'avez pas de honte, lui dit un passant, de demander la charité en faisant un pareil repas ?

— Que voulez-vous? répondit le faux mendiant, tout va si bien maintenant que je veux me nourrir comme tout le monde !

FAUST.

.·. A l'occasion de la Sainte-Cécile, la Société d'harmonie de Saint-Quentin (ex-musique de la Garde nationale), dont le président est M. Jules Bernard, exécutera le dimanche 30 courant, à la messe de midi, différents morceaux de son répertoire, sous l'habile direction de son chef de musique, M. Hippolite Vatin.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche 30 novembre. — Bureaux à 5 h. 3/4. — Rideau à 6 h. 1/4.

LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes, de Scribe.

L'HOMME AU MASQUE DE FER, drame historique en 6 actes, par MM. Arnould et Fournier.

NOUVELLES

.·. Le Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin a l'honneur de faire connaître que le concours d'étalons de trait pour la prime départementale de 800 fr., aura lieu à Saint-Quentin, le mardi 9 décembre prochain, à midi précis, sur les Champs-Elysées, avenue de Remicourt.

.·. Samedi, vers 6 h. 15 m. du matin, un chariot attelé de cinq chevaux appartenant à MM. Blanchart et Mont, a été renversé par une locomotive au moment où il traversait le passage à niveau de la ligne du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise. Deux des chevaux ont été sérieusement blessés et seront probablement perdus.

.·. Le nommé Pronier Jules, ajusteur, âgé de 17 ans, a été arrêté en flagrant délit de vol d'un paletot au préjudice d'un ouvrier grilleur, demeurant route de Vermand.

.·. Une tentative de vol avec effraction a été commise dans l'église de Fresnoy-le-Grand. Des malfaiteurs, après avoir pénétré dans l'église, ont essayé, mais vainement, de desceller un tronc.

.·. Lesueur Théodore, âgé de 32 ans, pâtissier à Chauny, est toujours muni d'un couteau pour le débit de ses galettes, mais il ne s'en sert pas que pour cela, car la police l'a arrêté dimanche pour en avoir porté un coup à un brodeur demeurant à *Cayenne*.

.·. Les nouveaux forts de Wolfisheim et de Reichstett, construits par les Allemands autour de Strasbourg, viennent de s'écrouler sous la pesante artillerie dont on les a armés.

.·. Cette semaine est mort, au couvent de la Trappe, le frère Ambroise, marquis Elie de Beaumont de Montfla, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

.·. L'archevêque arménien de Lemberg, Samuel Stepanowitsch, vient d'accomplir sa 105e année.

.·. En trois ans, une jeune femme de Schwith (Suisse) a mis au monde quatre fois des jumeaux. Les huit enfants sont en bonne santé.

.·. Mercredi prochain on inaugurera, à Vernon, un monument en mémoire des soldats tombés au mois de novembre 1870 dans les combats près de cette ville.

.·. Chez M. Ch. Monnier, pharmacien à Harfleur, un pommier est actuellement couvert de fleurs roses, comme au mois de mai.

.·. Un orage a éclaté sur Aflou (Algérie). La foudre a incendié toutes les cartouches dans la maison de commandement sur le bastion sud-est sans causer d'autres dommages.

.·. Le jardin des Plantes va recevoir un cygne noir, pris dans les environs de Nancy, où il était tombé de fatigue.

.·. On signale dans la circulation, à Paris, des pièces de cinq francs fausses à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1870. Elles sont molles au toucher et laissent aux doigts une odeur de plomb.

.·. M. Grandet, président de chambre à la Cour des comptes, vient de mourir.

.·. On vient d'inaugurer l'église de Notre-Dame de Dijon, une des merveilles artistiques du treizième siècle, complètement réparée par M. Viollet-Leduc.

.·. On va construire un chemin de fer de montagne, système nouveau de l'ingénieur Cordier, pour relier la colline de Bon-Secours à Rouen.

.·. On assure qu'on vient de découvrir un gisement de houille à la Fontaine Chaude, en Algérie.

.·. New-York, le 24 novembre. — Le vapeur *Robert-Lowe*, employé par la Compagnie du câble transatlantique, a fait naufrage. Le capitaine et dix-sept hommes de l'équipage ont péri.

.·. Un accident horrible est arrivé sur la route de Puebla, au Mexique. Sept chariots, chargés de poudre, ont sauté et tué seize personnes.

.·. Plusieurs personnages notables du Pas-de-Calais viennent de prendre l'initiative d'une souscription destinée à ériger, à Fayet, un monument patriotique à la mémoire des braves mobilisés du Pas-de-Calais, morts pour la patrie à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871.

.·. Par decret du Président de la République, en date du 24 novembre 1873, rendu sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce, M. Bouvier Jules-Léon, fabricant de tissus, a été nommé président du conseil de prud'hommes de Bohain (Aisne), et M. Preux Jules, directeur d'un atelier de charpentier, a été nommé vice-président du conseil.

.·. Un décret de S. M. l'empereur d'Autriche vient de conférer à M. Hector Basquin le titre de chevalier de l'ordre de François-Joseph.

Cette honorable distinction est la récompense des services rendus

par M. Hector Basquin à Vienne comme membre de la Commission internationale et vient heureusement compléter le succès qu'a déjà valu à notre concitoyen la supériorité des produits de son exposition.

CONCERT-ULLMAN

UN SEUL CONCERT, à Saint-Quentin, le 10 décembre

C'est la plus brillante manifestation intellectuelle qui se put produire, le plus extraordinaire fait musical offert au monde dilettante.

MARIE-MARIMON ; MARIE CABEL; DE MÉRIC LABLACHE ; ALARD ; LÉONARD ; SIVORI ; JAELL ; VIVIER ; FRANCHOMME ; MATON et TIMOTHÉE-TRIMM.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1° Quinquette (Schuman) : Jaëll, Léonard, Alard, *Sivovi* et Franchomme.
2° Duo des Diamants de la Couronne (Auber) : Mmes Cabel et de Méric-Lablache.
3° Quatuors : Menuet (Boccherini), Sérénade (Haydn): Sivori, Alard, Léonard et Franchomme.
4° Air de la Somnambula (Bellini) : Marie Marimon.
5° Sérénade (Beethoven) : Alard, Léonard et Franchomme.
6° Causerie par Timothée Trimm.

DEUXIÈME PARTIE

1° Variations (Haendel) : La Sylphide (Jaëll) : Valse (Chopin) : Alfred Jaëll.
2° Air du Pardon de Ploermel (Meyerbeer): Marie Cabel.
3° Mélodie (Donizetti) : Vivier.
4° Valse (Maton) : Marie Marimon.
5° Symphonie pour trois violons (Alard) : Alard, Sivori, Léonard et Alard.
6° Trio bouffe du Mariage secret (Cimarosa) : Marie Cabel, Marie Marimon et de Méric-Lablache.

N.-B.—On peut se faire inscrire dès à présent chez Mlle Compagnon,
On trouve des prospectus chez les Marchands de musique et au Théâtre.

Pour plus de détails sur la Compagnie, voir la *Petite Revue*, nos 45 et 46 et 47.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 49. 7 Décembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA COMMUNE DE VENDEUIL.

Vendeuil, sur sur l'Oise, bâti sur un terrain inégal à sept kilomètres de La Fère et quinze de Saint-Quentin, existait déjà au commencement du cinquième siècle (histoire du Vermandois, Tome II, page 51) ; il n'était alors qu'un simple hameau, composé de quelques habitations. Les Vendales s'en rendirent maîtres et l'habitèrent, mais ils en furent chassés par un Seigneur qui, à la tête de ses vassaux, força ces barbares à la retraite et s'empara de leurs dépouilles. — Sensiblement ce hameau prit de l'accroissement. Des étrangers attirés par l'air pur qu'on y respire, par la fertilité du sol et par ses relations commerciales avec les villes de La Fère et de Saint-Quentin, vinrent s'y établir et y apporter leurs talents et leur industrie ; de sorte que Vendeuil cessa d'être un hameau et devint un village, puis un Bourg et même une *ville*, si nous en croyons

Jacques Le Vasseur, auteur de l'histoire ou annales de Noyon, page 284.

Quelques restes des anciennes fortifications que l'on voit encore aujourd'hui près de l'ancien château, semblent accréditer l'opinion de cet historien. — Ce château tel qu'il existait encore sous les anciens comtes de Vermandois était protégé par la rivière d'Oise et appuyé de quatre grosses tours ; il attestait la puissance de ses anciens maîtres ; c'est d'une de ces tours que relevaient les terres et Seigneuries de Mey, d'Alaincourt, de Montigny, de Gibercourt, de Mayot et de Gricourt.

Dans le temps des guerres les Chatelains de Vendeuil se réfugiaient dans cette forteresse, imprénable avant l'invention de la poudre à canon. Les Normands et après eux les fameux Thomas de Marle de la célèbre maison de Coucy qui fesaient de fréquentes invasions dans le Vermandois, essayèrent plus d'une fois de s'en emparer, mais sans succès ; ils furent toujours repoussés et obligés de chercher leur sălut dans la fuite.

Clérembault est le premier des Seigneurs de Vendeuil dont l'histoire nous ait conservé le nom. — Il vivait, en 1050 ; — son fils et son petit-fils accompagnèrent Hugues de France aux croisades, tous deux avant de partir pour cette expédition qui coûta tant de sang à la France, donnèrent à l'Abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, l'exemption du droit de vinage dans Vendeuil, ce qui prouve que dès le douzième siècle, ce bourg était un pays vignoble. Les vignes devenues d'un médiocre apport ont été remplacées par des arbres à fruits.

Les descendants de Clérembault subsistent encore aujourd'hui dans la famille des Seigneurs d'Etelfay près de Montdidier et dans celle des Marquis de Vendeuil, Seigneurs de Dieudonné.

La famille de Clérembault se trouvant éteinte, à défaut d'héritiers mâles, la terre de Vendeuil passa par les femmes dans les mains des princes de Ligny et de Luxembourg ; elle échut à Marie de Luxembourg, fille de Pierre II de Luxembourg, Comte de Saint-Pol, petite-fille de Louis de Luxembourg, connétable de France, et veuve en secondes nôces de François de Bourbon, Comte de Vendôme. — De Marie de Luxembourg, Vendeuil tomba à Charles de Bourbon, duc de Vendôme et Roi de Navarre, et ensuite à Henri IV son fils. Ce prince devenu roi de France en 1589, remit la terre et Seigneurie de Vendeuil, dans la famille de Vendôme, mais à titre d'engagement. — César de Vendôme la possédait encore en 1633 ; ses descendants la conservèrent jusqu'en 1708, l'un d'eux la donna à M. de Crozat en contre-échange pour la Chatellenie de Sorel, située dans le ci-devant ressort du Bailliage de Dreux, en Normandie. — M. de Crozat vendit cette terre à M. de Brienne, une des malheureuses victimes de la révolution. — M. de Lucey, préfet du palais de Sa Majesté l'acheta à la veuve de Brienne en 1804.

Vendeuil étant un bien engagé de la couronne, ne pouvait subir de mutation sans l'agrément du Roi. — M. de Crozat obtint l'attache du Souverain sous la condition que la Chatellenie de Sorel pourrait être réunie au Domaine royal pour le même prix que celle de Vendeuil qui avait été engagée dans son origine. Louis XIV signa le contrat d'échange.

Les victoires que ce monarque avaient remportées sur les puissances de l'Europe liguées contre lui ne leur avaient pas encore fait mettre bas les armes. Le prince d'Orange avait, au mois de mai 1674, rassemblé une armée de 70,000 combattants ; elle était composée d'Allemands, d'Espagnols et de Hollandais résolus de pénétrer dans l'intérieur de la France par les frontières de la Champagne et de la Picardie — A cette époque (1674) 1,500 hommes de la garnison de Cambrai et de Valenciennes conduits par le Baron de Quincy se disposaient à faire des courses dans les environs de La Fère ; déjà ils avaient mis à contribution différents villages, plusieurs avaient été pillés et brûlés pour avoir opposé de la résistance ; les habitants de Vendeuil, avertis à temps, prennent les armes et se mettent sur la défensive : hommes, femmes, vieillards, enfants, tous deviennent soldats. — Le Maire se met à la tête des braves, les encourage par ses paroles et les anime par son exemple, il place les uns dans le clocher de l'église et confie aux autres la défense du château. Des vivres et des munitions de guerre sont distribués aux uns et aux autres, tous jurent de mourir à leur poste plutôt que de se rendre à l'ennemi. — Parmi ceux à qui le Maire avait donné la garde de l'Eglise le nommé Simon Fer, ancien militaire, est le seul dont les annales de l'histoire nous aient conservé le nom ; il monte dans le clocher avec ses compagnons d'armes, ils font un feu continuel sur l'ennemi qui voulait s'enrichir des dépouilles du Sanctuaire.

Le Baron de Quincy étonné de la résistance qu'il éprouvait, ordonne à ses soldats de foncer les portes de l'Église et de fusiller tous ceux qui s'y défendaient ; il parle et presque au même instant il reçoit lui-même un coup d'arquebuse qui l'étend mort sur la poussière. Ses soldats découragés par la perte de leur chef prennent la fuite et se vengent en mettant le feu à l'hospice et aux maisons du bourg qui se trouvaient sur leur passage. — On les poursuit, on les atteint et plus de 600 soldats Espagnols et Hollandais périrent dans cette affaire aussi humiliante pour eux que glorieuse pour les habitants de Vendeuil. — Les ennemis blessés ou morts sur le champ de bataille, cessent d'être des ennemis, la religion et l'humanité viennent à leur secours et leur tendent les bras : les uns furent conduits à l'hospice pour y être pansés et les autres à leur dernière demeure.

Louis XIV à qui le ministre de la guerre rendit compte de la conduite de ces habitants leur accorda une exemption de taille et de capitation pendant l'espace de cinq ans. — La Baronne de

Quincy informée de la mort de son mari, vint à Vendeuil solliciter la permission de faire exhumer le corps de son époux et de l'emporter à Quincy pour y recevoir la sépulture dans le tombeau de ses pères ; mais elle essuya un refus.

En 1763 les ouvriers en travaillant aux fondations de la nouvelle sacristie trouvaient à la profondeur de 1 m. 70 un cercueil de pierre, on croit qu'il renfermait les cendres du Baron de Quincy.

Eglise de Vendeuil.

L'église paroissiale de Vendeuil est un des monuments de la piété de Marie de Luxembourg. Elle a été construite sur les ruines de celle qu'un des des descendants de Clérembaut avons fait bâtir. Cette église régulière dans ses parties est une des plus belles du Diocèse de Soissons ; elle était, dans le 16e siècle, érigée en Doyenné.

Maladrerie de Vendeuil.

Il existe un certificat déposé le 13 août 1698 aux archives de l'Hôtel-Dieu, dont la fondation date de 1693, qui atteste qu'il existait à Vendeuil une maladrerie. — Les biens et les revenus de cette maladrerie ont été réunis à l'Hôtel-Dieu par un édit du Roi, donné à Versailles au mois de mars 1693 à la condition de satisfaire aux fondations dont ladite maladrerie était chargée.

La Mairie de Vendeuil était autrefois héréditaire. — Le maire avait ses justices particulières, ses gardes et des biens particuliers affectés à sa place et un tiers des amendes lui appartenait.

(Commniqué par Charles.)

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (1).

Quoy que nous ne déćouvrions aucun titre qui ayt étably cette coutume, et que nous n'en sachions pas bien le commenmeut, nous ne laissons pas néanmoins de reconnaître qu'elle est très-ancienne. Nous en trouvons ces mnrques (a) de plus de

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 9 novembre 1873.

(a) Dans un compte de la fabrique de Saint-Quentin de l'an 1283 se lisent ces mots :

Dominabus de Malbodio vinum oblatum 20 denar. pour du vin présenté aux Dames de Maubeuge 20 deniers.

400 ans. Cet usage s'est toujours pratiqué depuis dans les occasions, lorsqu'elles se sont présentées ; ainsi que nous pourrions faire voir par plusieurs exemples, dont il suffira de produire icy les deux derniers.

Le premier est celui de Dame Elisabeth Claire de Melun, fille de M. Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, chanoine de Maubeuge, laquelle étant arrivée en cette ville de Saint-Quentin avec Mme sa mère, le 2e du mois d'aoust de l'année 1647, le Chapitre de Saint-Quentin luy envoya dès le même jour faire ses civilitez, et le lendemain s'étant rendue à l'entrée du chœur, de la même Eglise, on lui présenta, quoy que très-bien vêtüe et ornée comme les Dames séculières de France, un beau surplis et une anmusse, avec lesquels elle entra dans le chœur, prit séance avec avec les chanoines, et assista à la grande messe, en présence d'un grand nombre de personnes qui étoient venues pour la voir en cet état.

L'autre exemple est tout nouveau, étant de M. Henry-Antoine-Auguste Fauvel, chanoine de Saint-Quentin, et chapellain de Monseigneur le Dauphin, lequel pendant le séjour qu'il fit à Maubeuge le mois de juin de l'année 1694, pour exercer sa charge auprès de mondit Seigneur, qui alloit en Flandre se mettre à la tête des armées de France assista plusieurs fois, en qualité de chanoine de Saint-Quentin, au service de ces Dames chanoinesses de Maubeuge, après avoir receu de leur part plusieurs civilitez, qui luy ont donné le sujet de m'écrire, afin d'en informer notre compagnie ; et d'autant que sa lettre contient quelques circonstances assez particulières, l'on a trouvé à propos que j'en donnasse la copie au public.

LETTRE DE MONSIEUR FAUVEL, CHANOINE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN, ET CHAPELLAIN DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, A M. BENDIER CHANOINE ET ECOLATRE DE LA MÊME ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN ET DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE.

Monsieur. Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous faire scavoir la manière honnête dont j'ay été receu de Madame l'Abbesse et des Dames chanoinesses de Maubeuge. Peu de tems après mon arrivée, je crus qu'il étoit de mon devoir, comme chanoine de Saint-Quentin de leur rendre visite et de me faire connoître. Mme l'Abbesse me recut l'on ne peut pas mieux, et le lendemain elle m'envoya son Bailly me faire compliment, et m'offrir l'entrée du chœur de leur Eglise. Je fus fort fâché de ne m'être pas trouvé au logis pour le recevoir.

J'allay le même jour rendre une seconde visite à Mme l'Abbesse pour la remercier de l'honneur qu'elle me faisait, lequel j'acceptois volontiers. Ainsi la veille de la fête de la Trinité, je fus installé par un Ecclésiastique qui me conduisit depuis la

Sacristie, où je me mis en surplis et en aumusse, jusqu'à la seconde place du chœur, c'est-à-dire la première après Mme l'Abbesse, et la plus ancienne chanoinesse me montra la place et me dit que, pour marquer davantage la confraternité, j'aurois part aussi à la distribution manuelle qui se faisoit tous les jours aux vêpres, laquelle n'étoit que de deux sous, et que par honneur on me donna double, et toutes les fois que j'y ay assisté, qui ont été au nombre de cinq, je me suis aussi trouvé à leur grande messe ; où il y a offrande, à laquelle j'allay et donnay aussi la mienne, à la procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu, où Monseigneur assista, et au salut, ayant toujours la première place après Mme l'Abbesse. Ce droit a surpris Monseigneur et la plupart des courtisans de voir un chanoine parmi ces chanoinesses. et d'apprendre qu'elles avoient les mêmes privilèges dans l'Eglise de Saint-Quentin ; ce qui leur a paru fort honorable. Elles sont venues saluer Monseigneur en habit d'Eglise le jour de son arrivée, et depuis elles sont venues la plupart en habit du monde jouer et manger plusieurs fois avec luy. Je me réserve à vous faire le détail de toutes choses, lorsque j'auray, s'il plait à Dieu, l'honneur de vous voir à Saint-Quentin. Je vous prie d'assurer la compagnie de mes très humbles respects et de me croire très parfaitement etc. Fauvel, à Faveienne ce 3e juin 1694.

Pour ce qui est des lieux qui sont appellez du nom de Saint-Quentin, il est vray que la pluspart ne sont que des villages ; mais ils sont tellement dispersez par toute la France, qu'il ne se trouvera peut être aucune de ses provinces, qui ne porte quelque marque de ce glorieux nom ; ce qui est encore une preuve évidente du grand éclat qu'y ont fait ses mérites. *(A suivre.)*

DOCUMENTS HISTORIQUES

BLOCUS DE LA FÈRE

(26 Juin — 5 Novembre 1815.)

ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 1815.

La garnison recueille en ce mements les fruits de ses travaux et de ses fatigues.

Les braves qui la composent ont conservé au Roi une place et un arseual que les circonstances rendent encore plus importans.

C'est en redoublant de zèle qu'ils ont suppléé au nombre, lorsqu'ils ont été abandonnés par quelques lâches qui sont déjà punis, dans leurs foyers, par le mépris de leurs compatriotes,

et qui recevront plus tard le juste châtiment dû à leur trahison.

Dans l'attaque du 27 juin (1), la garnison a déconcerté, par sa bonne contenance, le projet de l'étranger ; depuis cette époque, le courage avec lequel elle a supporté toutes les privations, et la régularité avec laquelle elle a fait un service pénible, lui ont acquis des droits à la bienveillance du Gouvernement et à la reconnaissance des habitants d'une ville qu'elle a préservé des malheurs de l'invasion ; les étrangers eux-mêmes n'ont pu lui refuser les éloges que mérite sa conduite, ainsi que l'a fait connaître le commandant prussien dans la lettre par laquelle il prévient officiellement que le blocus est levé. (Lettre du général de Steinnetz du 5 novembre 1815). On ne peut trop louer la conduite du bataillon des pontonniers, qui, ne faisant pas primitivement partie de la garnison, prit spontanément la résolution d'arrêter sa marche pour unir ses efforts à ceux des autres troupes, et jura de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité.

La garde nationale (2), dont une portion a fait avec distinction le service intérieur dans un poste important, s'est montrée digne émule de la garnison. M. Lemaistre, son commandant, la représentait au Conseil de défense ; il a, par son patriotisme, son autorité et son zèle infatigable, constamment fait régner l'ordre, entretenu la discipline, et établi la régularité dans le service.

Les habitants se sont soumis avec courage et résignation à tous les maux et à toutes les privations qu'entraîne l'état de blocus.

La conduite sage et modérée de M. Leroux, Maire de Lafère, dans des temps difficiles, lui a mérité l'estime des habitants et celle de la garnison.

M. Massary-de-Lille, qui a repris les fonctions de Maire au mois de juillet, a rempli tout ce qu'on peut attendre d'un Magistrat ferme et éclairé ; il a secondé puissamment l'action du Conseil de défense dans toutes les mesures qui avaient pour but de conserver la place.

Enfin, la garnison (3), la garde nationale, les habitants et

---

(1) La place se trouvait alors investie par un cordon de troupes prussiennes dont les dépôts étaient stationnés dans les villages de Travecy, Beautor, Andelain, Danizy et le Bois du Parc. Ces troupes étaient commandées par le général Ziethen qui fut bientôt après remplacé par le général Steinmetz.

(2) La garde nationale de Lafère était forte de 360 hommes divisés en cinq compagnies. Outre ces 5 compagnies, il avait été formé une demi-compagnie de canonniers bourgeois, forte de 45 hommes.

(3) La garnison de Lafère était alors composée :
D'un bataillon de pontonniers arrivés le 24 juin :
D'un bataillon du 3e Régiment de Ligne, auquel on attacha les militaires isolés arrivant de la bataille de Waterloo ;
D'une compagnie du 2e Régiment d'Artillerie ;

leurs magistrats, tous animés du même esprit, se sont montrés constamment dévoués au Roi et à la Patrie.

Lafère, le 7 novembre 1815.

(Communiqué par Ars. LEDUC.)

LA DÉCOUVERTE DE FONTAINEBLEAU.

Mon cher ami,

Tous les journaux disent, dans leurs faits divers : « On vient de *découvrir*, dans la bibliothèque du palais de Fontainebleau, une collection de pièces très rares qui n'avaient pas encore été classées ; cette collection comprend 3,771 pièces de 2 à 24 pages, etc., etc. » Autant dire en vérité qu'on vient de découvrir l'Amérique. Je suis d'autant plus à l'aise pour rectifier une assertion erronée que je ne suis nullement le Christophe Colomb de ce petit coin du monde érudit, et m'étonnerais fort que MM. Ed Fournier, Guiffrey et bien d'autres ne l'eussent, comme moi, connu et exploré. Il y a environ huit ans, j'avais obtenu de l'aimable bienveillance de M. Octave Feuillet, alors bibliothécaire de Fontainebleau, le privilége d'y travailler dans son cabinet et de fureter dans les armoires et le dépôt. M. Cassis, sous-régisseur, aujourd'hui régisseur à Trianon, prévenu par lui, voulut bien faciliter mes recherches par une complaisance sans bornes. M. Ratisbonne, successeur de M. O. Feuillet, me continua cette faveur avec quelques restrictions que me laissa sentir à peine l'obligeance du régisseur actuel, M. Boyer. Bref, je fus pendant plusieurs années l'hôte solitaire et privilégié de ce pavillon ; mais il n'est aucun des bibliothécaires, régisseurs, sous-régisseurs qui n'ait eu connaissance très précise de cette collection, découverte ces jours passés. M. O. Feuillet lui-même, qui avouait très ingénûment ne pas connaître « à fond » la bibliothèque, quand j'allai lui rendre visite dans son appartement au château, lisait quelques-unes de ces plaquettes sur la Saint-Barthélemy et fut, je crois, le premier à me signaler cette collection. Ces 3,771 petites brochures (j'avoue ne les avoir pas comptées) sont toutes classées par année dans de petits cartons d'un rose très fané, à étiquettes vertes. Ce n'est pas le lieu d'apprécier la valeur de cette collection, qui, sans renfermer des pièces uniques ou rarissimes, forme par son ensemble un fonds intéressant sur les seizième et dix-septième siècles.

Il y a plus. J'ai publié en 1869, dans la *Revue de l'instruction publique*, trois articles qui ne sont que des extraits des brochures. Pendant plusieurs années, j'y ai fouillé, j'en ai transcrit de longs passages, et le *XIX*e *Siècle* doit publier prochainement deux variétés historiques tirées en partie d'un manuscrit de la bibliothèque du Louvre, en partie des pièces en question.

Par cette petite rectification je ne prétends pas m'attribuer la découverte d'une collection peu consultée, mais connue ; j'ai tenu seulement à sauver une déconvenue aux amateurs et bibliophiles qui pourraient s'émouvoir de la prétendue découverte de Fontainebleau.

Bien cordialement à toi. E. RÉAUME.

D'un détachement du 6e ;

D'un détachement d'Artillerie à cheval, provenant de différents corps ;

D'un détachement de cavalerie de toute arme ;

D'un bataillon de la Garde nationale du Nord ;

D'un bataillon de celle de l'Aisne ;

D'une compagnie d'ouvriers ;

De soldats du Train :

Le tout formait environ 1000 hommes de garnison.

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

ASSAISONNEMENT.

On a pour but en assaisonnant les aliments d'en faciliter la digestion ou d'en rendre le goût plus agréable. On y parvient très bien en ajoutant du sel, du poivre, de la moutarde, de l'ail, de l'oignon, du thym, du laurier ; mais on rend l'aliment plus excitant, plus échauffant. Le sel employé à petites doses est le plus convenable de tous les assaisonnements ; ils relève la saveur des aliments fades et en facilite réellement la digestion. Il ne faut pas cependant en faire un abus. Le lait, la crème, le beurre, l'huile, qu'on ajoute aussi aux aliments dans le même but, ont souvent pour effet, au contraire, de nuire à la digestion.

Tous les vases employés dans les cuisines doivent être tenus dans le plus grand état de propreté. Le beurre, l'huile, les acides laissés dans des vases de cuivre ou d'étain, peuvent donner lieu à la formation de sels vénéneux. Il y a même un choix à faire relativement aux ustensiles de cuisine ; tous ne doivent pas être employés indifféremment, car il en est qui pourraient altérer les aliments, tels que les vases de plomb, qu'il faut rejeter de la manière la plus absolue. Les vases de fer, et surtout de fer émaillé, de faïence, de porcelaine, de grés et de verre doivent être préféres à tous les autres dans les usages domestiques.

BOISSONS.

Le point capital de toute bonne alimentation consiste à digérer ce qu'on mange. Or, il ne suffit pas de prendre des aliments solides, il faut encore y ajouter des liquides qui, en se mêlant aux aliments, facilitent la digestion. Celui qui mange vite et beaucoup sans boire ne tarde pas à éprouver une gêne très grande dans la région de l'estomac, et il se plaint qu'il étoufe. Cette oppression cesse aussitôt qu'il a avalé quelques gorgées de liquide. Les boissons servent aussi à calmer la soif occasionnée par les travaux pénibles, les exercices actifs ou par l'élévation de la température de l'air.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 15 janvier 1873.

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE.

DU CONSEIL DE FAMILLE.

Du subrogé-tuteur.

Dans toute tutelle, il y a un subrogé-tuteur, nommé par le conseil de famille. — Ses fonctions consistent à agir pour les intérêts du mineur, lorsqu'ils sont en opposition avec ceux du tuteur. (C. civ., art. 420.)

Dans la tutelle des père et mère, dans la tutelle testamentaire et dans la tutelle des ascendans, le tuteur doit, avant d'entrer en fonctions, faire convoquer le conseil de famille pour la nomination du subrogé-tuteur. — S'il s'est ingéré dans la gestion, avant d'avoir rempli cette formalité, le conseil de famille, convoqué, soit sur la réquisition des parents, créanciers ou autres parties intéressées, soit d'office, par le juge de paix, peut, s'il y a eu dot de la part du tuteur, lui retirer sa tutelle, sans préjudice des indemnités dues au mineur. (C. civ., art. 421.)

Dans la tutelle dative, la nomination du subrogé-tuteur a lieu immédiatement après celle du tuteur. (C. civ., art. 422.)

En aucun cas, le tuteur ne vote pour la nomination du subrogé-tuteur, lequel est pris, hors le cas de frères germains, dans celle des deux lignes à laquelle le tuteur n'appartient pas. (C. civ., art. 423.)

Le subrogé-tuteur ne remplace pas de plein droit le tuteur, lorsque la tutelle devient vacante ; il doit, en ce cas, sous peine des dommages-intérêts qui pourraient en résulter pour le mineur, provoquer la nomination d'un nouveau tuteur. (C. civ., art. 424.)

Les fonctions du subrogé-tuteur cessent à la même époque que la tutelle. (C. civ., art. 425.)

Les causes d'excuse, d'incapacité, d'exclusion et de destitution, sont les mêmes pour le subrogé-tuteur que pour le tuteur.

De l'administration du tuteur relativement à la personne du mineur.

Le pouvoir du tuteur sur la personne du mineur consiste : — 1° à prendre soin de la personne du mineur. Le tuteur doit veiller sur la conduite du mineur, et lui procurer une éducation conforme à ses moyens. Le tuteur n'est pas obligé de l'élever en sa propre maison ; il peut le placer, suivant sa condition, dans un collége ou en apprentissage. Mais c'est

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

au domicile du tuteur que le mineur a son domicile de droit, sauf ce qui a été dit du domicile du mineur, relativement à la convocation du conseil de famille ; — 2° à représenter le mineur dans tous les actes civils, autres que le mariage et le testament. (C. civ., art. 450.)

Le tuteur qui a des sujets de mécontentement graves sur la conduite du mineur, peut porter ses plaintes au conseil de famille, et, s'il y est autorisé par le conseil, provoquer la détention du mineur dans les prisons ordinaires. (C. civ., art. 468.) *(La suite au prochain numéro.)*

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVIe SIÈCLE.

Suite (1).

VIII

— Claudine, ne m'irritez pas, et entendons-nous bien ne m'interrompez pas et soyez sûre qu'en venant ici mon but était arrêté. Vous êtes seule, votre gouvernante dort, votre frère ne viendra pas de sitôt, il est peut être arrêté, quant à votre père, au point du jour il sera au Câtelet :

— Malheureux !....

Vous vous êtes trompée sur mes propres inclinations, vous m'avez cru fidèle, et vous n'avez fait que faire naître la plus cruelle des passions qui sera ma perte. Mais vous périrez avec moi-même dans le déshonneur. Vous avez abreuvé ma vie de peines et de chagrins, j'abreuverai la vôtre de remords. Vous serez cause que je serais chassé par le duc d'Albe car votre frère lui annoncera ma trahison, mais au moins j'aurai tout fait pour l'éviter, et lorsqu'il viendra vous annoncer que votre père est mort dans les fers il vous trouvera déshonorée. Voilà comment je me venge de vos refus.

Et en même temps il s'approcha vers elle pour la saisir.

— Claudine s'était approchée peu à peu de la table où son frère avait laissée une dague par oubli — elle la saisit et cria : n'approchez pas, misérable, je vous tuerai. Que Dieu vous maudisse et qu'il soit votre juge. Plutôt la mort que le déshonneur.

Elle tomba baignée dans son sang.

Elle s'était donnée un coup de stylet au-dessous du sein gauche.

Ce fut au tour de Raoul de trembler, il appela au secours. La gouvernante accourut. Il comptait encore sur le silence de Claudine.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

En effet, les forces de Claudine étaient on ne peut plus affaiblies, sa gouvernante la coucha sur le lit, elle semblait morte, pâle, défaite, les lèvres faiblement contractées, on aurait dit qu'elle abandonnait la vie avec regret.

Ce fut à ce moment qu'arriva le frère de Claudine. Soit que sa présence fit une bonne impression sur la mourante elle se releva avec peine dit les paroles que nous avons répétées à la fin du chapitre précédent.

— Sauvez-là mon Dieu, avait dit Martin, et maintenant c'est moi qui va punir. Venez, Monsieur, je suis sûr de moi.

(A suivre). A. L.

PETIT COURRIER FANTAISISTE.

.˙. Sous ce titre : **le Mousquetaire du Cardinal** (1), la librairie Dentu publie un livre nouveau de M. Henri Augu.

Ce roman est le pendant des **Mousquetaires** d'Alexandre Dumas, ou plutôt il leur fait contre-partie, puisqu'au lieu d'être le champion d'Anne d'Autriche et de l'intrigante duchesse de Chevreuse, le nouveau mousquetaire sert Richelieu, constamment en lutte avec une cour frivole.

C'est un roman d'aventure offrant le plus vif intérêt, en ce sens que ce n'est pas en Angleterre, mais en Allemagne, pays moins connu de nous, et au milieu des horreurs de la Guerre de Trente Ans, que notre héros se lance avec son cœur généreux et ses braves et solides compagnons.

Le dramatique, le comique et le piquant alternent dans cet ouvrage fortement mouvementé, auquel l'histoire même sert de cadre et de pivot. Qu'on ajoute à cela un style animé qui peint sous les plus vives couleurs les mœurs galantes de l'époque, et l'on aura une idée remarquable à plus d'un titre, qui nous paraît appelé à un grand succès.

.˙. Le remplacement de M. Ch. Blanc à la direction des Beaux-Arts paraît résolu. Si les bruits qui circulent se confirment ; voici les modifications qui seraient apportées à cette importante administration.

M. Camille Doucet, qui a laissé comme directeur des théâtres des souvenirs d'un administrateur aussi courtois que laborieux, serait nommé directeur général des Beaux-Arts. Il prendrait auprès de lui, comme sous-directeur, M. de Chennevières, conservateur du Luxembourg et connu des artistes depuis dix-huit ans.

Les musées nationaux formeraient une direction spéciale, comme en 1848, avec M. Villot pour directeur-administrateur.

Le *Journal officiel* contiendrait prochainement les décrets relatifs à cette nouvelle organisation.

.˙. Notre nouveau ministre des Beanx-Arts a l'intention d'ouvrir dans quelques jours, dans les salles ordinaires de l'Exposition annuelle au Palais de l'Industrie, une exposition qui sera. croyons-nous, très intéressante et qui est assurée d'un grand succès.

C'est l'exhibition de toutes les œuvres artistiques qui avaient été jugées dignes, par le Jury d'admission, d'être envoyées à l'Exposition de Vienne, et dont on attend le retour de jour en jour.

Il sera très curieux de voir toutes réunies ces merveilles de l'art

(1) A la Librairie Parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle. — 1 vol., 3 fr.

français moderne avant qu'elles soient de nouveau disséminées dans nos musées et collections.

Cette exposition qui, espère-t-on, pourra être ouverte vers le 20 janvier, ne durera pas plus d'un mois.

.·. Dimanche dernier, la Société d'harmonie de Saint-Quentin s'est rendue à la messe de midi, à l'occasion de la Sainte-Cécile. Pendant le service, la Société a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire qui ont été très appréciés. A l'issue de la messe, les musiciens sont allés donner une aubade à leur président, M. Jules Bernard, puis ensuite à M. H. Vatin, leur dévoué chef.

.·. L'éditeur Ernest Leroux, rue Bonaparte, 28, vient de publier le catalogue de la Bibliothèque chinoise de feu M. G. Pauthier, qui sera vendue à l'Hôtel Drouot, les 16 et 17 décembre. Ce catalogue offre un magnifique tableau de la littérature et de la typographie chinoise depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Il témoigne, par les nombreux et importants ouvrages qu'il renferme, du haut degré de civilisation auquel ont atteint depuis des siècles ces peuples de l'extrême-Orient qu'on s'est plu à nous représenter comme des *Barbares*. Nous appelons l'attention des curieux et des amateurs sur ce catalogue et sur cette vente.

.·. Les coupures de 5 francs de la Banque de France ont une circulation si étendue qu'elles ne tardent pas à être singulièrement avariées. Ainsi en en voit couramment qui ont été partagées en deux et recollée avec une bande de papier.

C'est là un mince malheur si les deux parties appartiennent au même billet.

Mais souvent on joint la moitié d'un billet à la moitié d'un autre billet et ce mariage de demi-billet ne constitue pas une coupure complète, car la Banque les refuse à ses guichets.

Ce cas se présente si souvent que nous croyons devoir indiquer un moyen très facile de vérification.

Il suffit de remarquer si les chiffres qui occupent l'angle gauche inférieur du billet correspondent aux chiffres qui terminent le nombre situé au milieu du billet, vers le cadastre supérieur.

.·. Par décision du ministre de la marine et des colonies, une récompense pour fait de sauvetage, consistant en une médaille de 2e classe, vient d'être décernée à un de nos jeunes concitoyens, M. Charles Lecompte, élève de l'Ecole centrale de Paris. Le 23 août dernier, M. Charles Lecompte, se trouvant aux bains de Cayeux, se jeta à la mer avec deux autres personnes pour sauver une jeune Parisienne qui allait disparaître sous les eaux.

.·. Un député, qui n'a pas encore prononcé un mot, un seul mot...! depuis le commencement de cette longue et pénible session, vient d'être désigné par ses collègues sous le nom de *la Silencieuse*, nouvelle machine à... voter.

.·. Une grande âme :

— Vraiment, ma chère, tu me ruines en chandelles ! Chaque jour, de nouvelles emplettes, et c'est d'un prix...!

— Oh ! comment peux-tu me reprocher cela ! Je croyais que tu me comprenais mieux.

— Tu dis ?

— Dame ! si je ne portais pas de dentelles, je ne les déchirerais pas...

— C'est probable.

— Et si je ne les déchirais pas, je ne les donnerais pas à raccommoder à cette jeune fille si intéressante...! Tu sais pourtant bien qu'elle a sa vieille mère à nourrir !

FAUST.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche, salle comble, avec l'*Homme au masque de fer*, et la *Favorite*, double attraction.

Les émouvantes péripéties, plus ou moins historiques, de l'*Homme au masque de fer* font toujours palpiter la foule et sont pour une direction de théâtre un Pactole toujours abondant.

Les principaux interprètes du drame, MM. Rivière et Cavillon, et Madame Brunet ont été à la hauteur de leur tâche. Ils ont été chaleureusement applaudis.

La *Favorite* n'a pas obtenu moins de succès que l'*Homme au masque de fer*. Ce délicieux opéra, aux mélodies élégantes et faciles, est toujours le bien venu.

M. Casabon, dans le rôle de Fernand, a eu de bons moments, notamment au 1er et au 4e acte. Il a chanté avec âme et expression la romance si connue, *un ange, une femme inconnue*, et cette ravissante mélodie : *Ange si pur*.

L'air « *ô mon Fernand* » a valu à Mademoiselle Ida Massy une ovation bien méritée. On sait que cette excellente chanteuse s'était chargée par complaisance du rôle de Léonor.

La basse étant indisposée, on a dû faire une annonce pour ne pas *indisposer* le public à son tour.

Madame Tiercellini a très gentiment chanté le rôle d'Inès.

Mardi, néant. La direction a renoncé judicieusement aux représentations de mardi, un mauvais jour pour la caisse, à moins d'avoir à offrir au public un de ces éclatants succès comme *Mignon*, dont le souvenir est si cher à tous les *dilettante*.

Jeudi, le *Feu au couvent*, charmante comédie, habilement jouée par MM. Rivière et Cavillon et Madame P. Evrard.

Le *Domino noir*, un des plus jolis opéras d'Auber. Mlle Ida Massy s'y est montrée, comme toujours, excellente cantatrice et a mérité une double salve d'applaudissements au 3e acte.

En somme, l'exécution de cet opéra a été très heureuse.

L'orchestre s'est particulièrement distingué sous la conduite de son digne chef, M. Brunet.

Après le *Domino noir*, M. Casabon est venu chanter le grand air du 4e acte de la *Juive* avec beaucoup de succès.

Il a obtenu les honneurs du rappel.

Dimanche 7 Décembre 1873

Bureaux à 5 heures 1¡2. — Rideau à 6 heures.

LE TROUVÈRE, grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, par VERDI.

LATUDE ou 35 ans de captivité, drame historique en 5 actes, de BIXERICOURT.

Ordre du spectacle : 1° Latude ; 2° Le Trouvère.

Le Trouvère commencera à 8 heures 1¡2. — Le spectacle sera terminé à 11 heures 1¡2.

NOUVELLES

.·. La Société de secours aux blessés vient d'élire pour président M. le duc de Nemours par 24 voix contre 2 données à M. de Meaux et une à M. Ricord, et sept bulletins blancs.

.·. Il est questiou de nouveau de mettre en état de culture les

fossés des fortifications de Paris et de les transformer en un immense jardin potager.

.·. M. de Lessedines, le célèbre voyageur qui a si longtemps parcouru l'Australie et laissé de si curieux documents, est mort hier à l'âge de 84 ans.

.·. M. Ruel fera distribuer, du 7 au 14 décembre, de 8 à 10 h. du matin, 54, rue de Rivoli, 50,000 kilos de pommes de terre aux pauvres du quatrième arrondissement.

.·. Mardi dernier a eu lieu, au château de Saint-Georges, le mariage du comte de Bardi, neveu du comte de Chambord, et de la princesse Marie de Bourbon, sœur de l'ex-roi de Naples.

.·. Le duel ajourné pendant la guerre entre le feld-maréchal Manteuffel et le général Groeben outragé par le premier, a eu lieu. Le général a été grièvement blessé à l'estomac.

.·. Le tribunal correctionnel des Andelys a condamné le comte d'Onsembray à 200 fr. d'amende, pour avoir outragé et frappé un employé de chemin de fer qui lui réclamait son billet.

.·. Une grande outarde vient d'être tuée dans les environs d'Arras. Cet oiseau mesure plus d'un mètre 30 cent. de long.

.·. L'archevêque de Paris vient d'informer son clergé que le rite romain sera obligatoire dans le diocèse, à partir du premier dimanche du Carême de 1874.

.·. On répare, en ce moment, la façade de l'immeuble n°s 18 et 20 de la rue de l'École-de-Médecine, où Marat fut assassiné par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.

.·. On vient de découvrir, en Sardaigne, un nombre considérable de grottes où se trouvent d'abondants dépôts de guano.

.·. L'introduction du mariage civil obligatoire, précédant le mariage religieux, paraît chose décidée en Prusse.

.·. A Clerveau (Belgique), une brebis a mis au monde un agneau avec un seul œil au milieu du front. Il a vécu trois jours.

.·. Une femme Alavène, des environs de Grenoble, a mis au monde une petite fille dont les bras sont réunis au corps par des membranes, exactement semblables à celles des chauve-souris.

.·. Par ordonnance, en date du 10 novembre, M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a nommé, pour présider les assises du département de l'Aisne pour le 1er semestre de 1874, M. Bagneris, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens.

.·. Samedi, à huit heures et demie du soir, un ouragan, mêlé de grêle, a passé sur Saint-Quentin.

Il n'a eu qu'une courte durée, mais a causé quelques dégâts ; rue du Petit-Paris, entre autres, dans les maisons n°s 10 et 12. On affirme que la foudre est tombée.

.·. La Commission départementale de l'Aisne a fixé sa prochaine réunion au lundi 22 décembre courant, à 2 heures.

.·. Plusieurs journaux annoncent que la chasse sera fermée, dans toute l'étendue du territoire français, le 20 janvier prochain.

.·. Le tirage au sort est fixé, pour toute la France, au 20 janvier 1874.

.·. MM. les trésoriers-généraux viennent d'être informés, par le directeur du mouvement général des fonds, qu'ils étaient autorisés dès maintenant à employer dans leurs paiements les monnaies divisionnaires et les pièces de 5 fr. en or et en argent.

L'emploi des pièces de 10 francs et au-dessous continue à être interdit.

.·. Le moment est arrivé, pour les membres de l'enseignement compris dans la classe de 1873, pour le recrutement de l'armée, de contracter devant M. le recteur de l'Académie, en vu de la dispense du service militaire, l'engagement décennal, c'est-à-dire l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public dans un établissement public d'instruction.

.·. MM. les ouvriers de la chaudronnerie de MM. Lecointe de Saint-Quentin ont versé à la caisse du Bureau de bienfaisance 27 fr. 50 cent. montant d'une collecte faite entre eux au profit des pauvres.

.·. La réunion mensuelle de la Société d'Horticulture de St-Quentin, aura lieu Dimanche prochain 7 décembre, à 3 heures précises de l'après-midi, dans la salle des séances, au Jardin de la Société, sous la présidence de M. Ferrus.

.·. Mercredi soir, à 7 heures 1/4, la lune brillait dans un temps clair, quand un énorme bolide traversa nôtre horizon du N.-E au S.-O., en projetant une lumière aussi vive que celle de plusieurs foyers électriques rapprochés, et en lançant autour de son noyau des jets fulgurants semblables aux étoiles de couleur des feux d'artifice. Sa marche était très-rapide ; il a disparu comme un éclair, sans cependant faire entendre cette espèce de crépitement qui accompagne ordinairement le passage de ces aréolites.

.·. Dimanche prochain, la messe de midi, à la Collégiale, sera dite en l'honneur de Ste-Barbe, patrone des sapeurs-pompiers, artilleurs, etc. Notre compagnie des sapeurs pompiers, musique en tête, assistera à cette cérémonie, qui sera suivie d'un repas de corps.

CONCERT-ULLMAN

UN SEUL CONCERT, à Saint-Quentin, le 10 décembre

C'est la plus brillante manifestation intellectuelle qui se put produire, le plus extraordinaire fait musical offert au monde dilettante.

MARIE-MARIMON ; MARIE CABEL ; DE MÉRIC LABLACHE ; ALARD ; LÉONARD ; SIVORI ; JAELL ; VIVIER ; FRANCHOMME ; MATON et TIMOTHÉE-TRIMM.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

1° Quinquette (Schuman) : Jaëll, Léonard, Alard, Sivori et Franchomme.
2° Duo des Diamants de la Couronne (Auber) : Mmes Cabel et de Méric-Lablache.
3° Quatuors : Menuet (Boccherini), Sérénade (Haydn): Sivori, Alard, Léonard et Franchomme.
4° Air de la Somnambula (Bellini) : Marie Marimon.
5° Sérénade (Beethoven) : Alard, Léonard et Franchomme.
6° Causerie par Timothée Trimm.

DEUXIÈME PARTIE

1° Variations (Haendel) : La Sylphide (Jaëll) : Valse (Chopin) : Alfred Jaëll.
2° Air du Pardon de Ploermel (Meyerbeer): Marie Cabel.
3° Mélodie (Donizetti) : Vivier.
4° Valse (Maton) : Marie Marimon.
5° Symphonie pour trois violons (Alard) : Alard, Sivori, Léonard et Alard.
6° Trio bouffe du Mariage secret (Cimarosa) : Marie Cabel, Marie Marimon et de Méric-Lablache.

N.-B.—On peut se faire inscrire dès à présent chez Mlle Compagnon, On trouve des prospectus chez les Marchands de musique et au Théâtre.

Pour plus de détails sur la Compagnie, voir la *Petite Revue*, nos 45, 46, 47 et 48.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 50. 14 Décembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT - QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

BRUNEHAUT, REINE D'AUSTRASIE

Parmi les guerres dont notre contrée eut à souffrir sous les premiers Rois Francs, la plus désastreuse fut celle qui dura un demi-siècle entre les reines Frédégonde et Brunehaut.

Frédégonde, avant d'épouser Chilpéric Ier, fit assassiner Galswinthe, femme de ce Prince, et sœur de Brunehaut. Ce crime fut le signal d'une guerre acharnée entre ces deux femmes, ou plutôt, de la « lutte de la civilisation et de la fiscalité romaines » contre la barbarie et l'indépendance germaniques. »

Plusieurs rencontres eurent lieu entre les Austrasiens et les Neustriens dans le Rémois et dans le Soissonnais pays qui, à cause de la position intermédiaire qu'ils occupaient entre l'Austrasie et la Neustrie, furent plusieurs fois le théâtre de la guerre, et firent alternativement partie de l'un et de l'autre Royaume. On cite la bataille de Droizy en 593, où les soldats de Frédégonde, quoique inférieurs en nombre, vainquirent ceux de

Brunehaut (1), et celle de Laffaux (2) en 596, où la victoire se déclara encore en faveur des Neustriens. (3)

Le souvenir de Brunehaut est encore vivant parmi nous. En même temps qu'elle luttait pour rendre la vie aux institutions des Romains dont elle admirait la civilisation, elle restaurait leurs édifices et leurs routes. Aussi voit-on dans notre pays un grand nombre de tombelles, de fontaines et de chemins qui portent encore son nom.

Il m'a paru intéressant de reproduire les lignes suivantes, extraites d'un vieil auteur sur la vie de cette reine qui ne reculait guère, il est vrai, devant un crime pour satisfaire son ambition, mais qui était douée de lumières snpérieures à son siècle. On rencontrera dans ce récit des détails qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs.

— « Brunehaut étoit fille d'Athanagilde, Roy d'Espagne (4). Une Sibylle prophétiza qu'une Brune viendroit d'Espagne qui feroit mourir Rois et Princes, et finalement seroit deschirée par les chevaux.

« Elle était fille d'un hérétique Arien, nourrie et instruite en Arianisme (5).

« Elle fut mariée à Sigisberg (6), Roy de Mets, par le conseil de « Godonne Maire du Palais qui l'alla querir jusques en Espagne, et lui fit tout l'honneur qu'il put, dont pour récompense elle le fit mourir peu après. — Voyant que son fils Chedebert ou Childebert, après la mort de son père, s'apercevoit de ses pernicieux conseils, l'empoisonna en un bain (7), afin de gouverner le Royaume, sous prétexte de l'enfance de Théodebert et Théodoric ou Thierry, ses fils (année 596) : l'un desquels fils fut Roi de Mets et d'Austrasie, et l'autre d'Orléans avec la Bourgogne. « Brunehaut avoit à son service un certain Proclaide, Romain ou Lombard, homme de basse condition et de nulle valeur, lequel elle honoroit des principaux estats du Royaume, dûs de tout droit à la Noblesse, et l'enrichissoit des tailles et exactions qu'elle mettoit sur le peuple ; tellement, que de petit coquin il devint grand seigneur, car elle lui acheta une Duché

(1) A Truccia ou Trucciacum, aujourd'hui Droisy, entre Soissons et Château-Thierry, les Neustriens vainquirent les Austrasiens, en les attaquant à l'improviste et en s'avançant contre eux sous une sorte de forêt mouvante formée de branches d'arbres portés par les soldats.

(2) Quelques auteurs traduisent *Latofao* par le *Bois du Fay*, près de Nizy-le-Comte, l'ancien Minaticum ou Ninittaci.

(3) Les Austrasiens prirent une terrible revanche, en 600, à Dormelles, en Burgondie, et à Etampes, en 604.

(4) Athanagilde ou Achatilde, roi des Visigoths d'Espagne, de 554 à 567.

(5) Devenue Reine d'Austrasie, elle professa la Foi Orthodoxe.

(6) Sigebert 1er, Roi d'Austrasie fit la guerre à Chilpéric Ier, et fut assassiné par Frédégonde en 575. Il avait régné 14 ans.

(7) Childebert II, fils de Sigebert Ier et de Brunehaut fut roi d'Austrasie de 575 à 598.

et l'en mit en possession. Elle ne se gouvernoit que par son Proclaïde, et ne le pouvoit faire grand assez à son gré : mais elle craignoit toujours que les Grands du Royaume ne s'y opposassent : pourtant fit-elle tüer Ratinus et Egila, grands Seigneurs, puis alluma la guerre entre Théodoric (8) Roy d'Orléans qu'elle gouvernoit à sa poste (*sic*), et Clotaire (9) Roy de Paris, exprès pour s'y défaire des Grands, nommément de Berthovaut Maire du Palais, (en 604.) « Théodebert, Roy de Mets, étoit au commencement le bon fils de Brunehaut, le mieux aimé, et à qui elle faisoit meilleure part des thrésors de feu son père : mais en peu de temps il s'aperçut de ses desseins et la chassa de son royaume, au moyen de quoi elle fut contraincte de se retirer avec son Proclaide vers Théodoric, le Roy d'Orléans, son autre arrière-fils, duquel elle fit Proclaide Maire du Palais. — Celui-ci ne peut oublier son naturel : il charge le peuple de tailles et imposts : il abaisse en toutes sortes les Princes et Seigneurs du Royaume de Théodoric dont il acquit la haine d'un chacun. Les Princes et Seigneurs du Royaume d'Orléans, qni contenoit presque un tiers de la France, commencent alors à s'ennuyer et à penser à enx. Brunehaut pour divertir leurs pensées, les empêche ailleurs, et se défait toujours de quelqu'un d'eux ; puis, avec le conseil de Proclaide, met la guerre entre ses deux arrière-fils Théodebert et Théodoric, (que lors elle gouvernoit), « Après beaucoup de sang espandu à l'appétit de Brunehaut, les Seigneurs du Royaume d'Orléans, où elle commandoit sous le nom de Théodoric, retournent à leur première opinion, et conseillent au Roy de traiter la paix avec son frère, luy monstrant l'injustice de la guerre, et l'intention pour laquelle proprement on la lui mettoit en teste. (10.) Le Roy y est assez « enclin ; mais elle, qui a tout pouvoir, n'y veut entendre, et Proclaide se met aussi à l'encontre, comme étant la paix et concorde des deux frères, capitale ennemie de sa grandeur, laquelle il ne pouvoit entretenir que par le moyen de leur discorde. — Enfin ces Seigneurs voyans qu'un si bon conseil étoit retardé par ce lombard seul, le vont trouver dedans sa tente, et d'un commun accord le tüent — là, puis font tant par remonstrances envers le Roy Théodoric qu'il s'accorde avec son frère. « Brunehaut, femme d'esprit turbulent, se veut venger à quelque prix que ce soit de la mort de son amy, et en poursuit les principaux auteurs. *Utile* et *Bolsus*, jusques à la mort. Cette vengeance se pourroit aucunement supporter, d'autant qu'on avoit tué celuy qu'elle aimoit tant, mais non contente de cela, elle esmeut de-

---

(8) La plupart des historiens le nomment Thierry II.

(9) Clotaire II, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde, roi de Neustrie de 584 à 613, et roi de France de 613 à 623.

(10) Les Leudes avaient compris que le but de Brunehaut était de substituer la Royauté pure à la monarchie aristocratique dez Francs.

rechef la guerre entre les deux frères et leurs royaumes de Mets et d'Orléans, remettant en tête à Théodoric, (quelle possédoit), cette vieille calomnie que son frére Théodebert estoit bastard et fils d'une concubine.

« Théodoric, Roy d'Orléans, chassa Théodebert, roi de Mets, hors du Royaume, comme bastard qu'elle luy dit qu'il est : taille en pièce presque toute la Noblesse de ce party, l'assiége dans Cologne, ne bouge de là jusqu'à tant qu'il en ait la teste (en 612), en ramène le fils à Brunehaut qui les fait tüer. (11.) — A peine a-t-il commis ce forfait qu'il s'en repent, et en conçoit un merveilleux regret en sa conscience. — Avient qu'il luy prend envie d'espouser la fille de son feu frère, laquelle étoit alors unique, et pense que ce mariage luy est permis, d'autant qu'il tenoit le défunt pour bastard. Brunehaut quy s'étoit servie de ce prétexte pour un temps afin de les entretüer, et auparavant l'avoit fourni de concubine pour luy faire laisser sa première femme, entre en doute qu'il ne prenne en affection cette-cy qui puis après la pourroit chasser du Gouvernement. Et pourtant elle luy dit ne pouvoit faire ce mariage en saine conscience, d'autant que c'estoit la fille de son frère. Lors il apperçoit, mais trop tard, la meschanceté de cette femme (Brunehaut) : ah ! malheureuse ! dit-il, tu m'as fait tuer mon frère, tu mas fait exterminer sa race, et me disois qu'il ne m'estoit de rien. Peu servit à ce misérable Prince d'en être entré en colère, car peu de jours après elle lui verse du poison dont il mourut, (en 613),

» Brunehaut s'est défaitte de ses deux arrière-fils, comme l'avez entendu. La Noblesse des deux Royaumes est esteinte pour la plupart. Maintenant, au lieu qu'elle se servoit du prétexte de bastardise pour les entreruïner, elle-même veut gouverner les Royaumes comme tutrice des bastards de Théodoric, et veut forclorre Clotaire roy de Paris, proche héritier, et à qui ces Royaumes appartiennent de droit. Or sçavoit-elle bien que les Seigneurs du pays s'efforçaient de garder le droit à qui il appartient, et que Garnier Maire du Palais n'endureroit aucunement que la Régence si illégitiment usurpée « luy en demeurast. Elle fait donc semblant de l'employer aux affaires du Royaume, et cependant escrit à un de ses partisans nommé Albon qu'il ne se fasse faute de tüer Garnier.

Dieu voulut qu'Albon deschira les lettres de Brunehaut après les avoir leuës, et que les pièces en furent amassées et apportées à Garnier qui se sauva le mieux qu'il put, et aida à Clotaire héritier légitime à se mettre en possession des Royaumes quy luy appartenoyent.

» Mais quelle est la fin de Brunehaut, après tant de cruautez, de trahisons, de parricides? Clotaire vint à la Couronne en despit

---

[11] C'est pendant cette guerre que les Austrasiens essuyèrent deux sanglantes défaites à Toul et à Tolbiac.

d'elle. Tous les Estats le portent (par manière de dire) sur leurs épaules jusques au thrône royal. Le procès de Brunehaut se fait publiquement à l'Assemblée des Estats.

» Finalement, par le commun consentement de tous, Clotaire prononçant à haute voix la sentence que dès long-temps chacun luy donnoit en son cœur, elle est traisnée à la queüe d'un cheval, et finit sa meschante vie estant deschirée par pièce. » (12.)

— La défaite et la mort de Brunehaut (en 613), furent le triomphe de la France germaine luttant contre la France romaine et le signal d'un redoublement de violences et de confusion dans notre pays pour longtemps encore.

La Reine d'Austrasie, moins perverse que Frédégonde, n'en était arrivée au meurtre que pour combattre sa rivale par les mêmes moyens que celle-ci employait contre elle. La Religion dans les états soumis à son administration, fonda des hôpitaux, des églises, des monastères, et Belleforest dit qu'elle fut « louée grandement de ses vertus par le Pape Sainct-Grégoire-le-Grand, ès espistres qu'il luy a escrites. »

La postérité a conservé un souvenir reconnaissant de la fille d'Athanagilde. — En 1872, on a élevé sur la place de Bavay (13) une colonne en pierre de Creil, ayant 13 mètres de hauteur et portant la statue de la reine Brunehaut, en costume du temps. Elle tient dans la main gauche un plan développé, et de la main droite elle fait un geste de commandement. Le piédestal de cette colonne présente sept faces tournées chacune vers une des sept chaussées romaines dites Brunehaut qui aboutissaient au point central de la place de Bavaye. Ces faces portent les noms des villes de Trèves, Cologne, Utrech, Tournai, Amiens, Soissons, Reims où les chaussées aboutissaient, ainsi que l'inscription suivante :

Ce monument a été ratifié en l'an 1872, au point central où aboutissaient les sept chaussées romaines dites Brunehaut. Ces voies furent construites par Marcus Agrippa, lieutenant de César Auguste, vers l'an 25 avant Jésus-Christ et restaurées par la reine Brunehaut, morte en l'an 613.

Ars. LEDUC.

---

(12) Brunehaut périt ainsi, à l'âge de 73 ans, après avoir été pendant trois jours consécutifs en proie à toutes les insultes.

(13) Bavay était autrefois la ville principale du pays des Nerviens Bayacum Nerviorum. On n'y compte plus aujourd'hui que 1,800 habitants.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (1).

L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN A TOUJOURS EU UN ZÈLE PARTICULIER POUR LE SERVICE DE DIEU, ET POUR LES INTERESTS DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

Il est constant que le principal devoir d'une Eglise est d'y célébrer le service divin avec le plus de décence et le plus de splendeur qui luy est possible, tant afin d'y faire plus d'honneur à Dieu, que pour exciter d'autant plus la piété des fidèles. L'Eglise de Saint-Quentin est l'une de celles qui se sont plus exactement acquittées de cette première obligation. L'office s'y est toujours fait avec beaucoup de majesté, et quoy que la guerre luy ayt ordinairement enlevé la plus grande partye de ses biens, et que plusieurs désastres luy soient arrivez, néanmoins elle n'a rien diminué de la splendeur de son service, de sorte que ses chantres et les autres personnes qui y sont employées, ou qui composent sa musique, ont souvent jouy d'un plus grand revenu que ses chanoines. Je pourrois produire deux illustres témoins de ce que j'avance icy avec avantage.

Le premier est le Cardinal de Médicis, Archevêque de Florence, Légat en France, et depuis Pape nommé Léon onzième, dont j'ay déjà parlé, lequel pendant le séjour qu'il fit, au moins de quatre mois, en cette ville de Saint-Quentin, en l'année 1597, pour moyenner la paix entre les Roys de France et d'Espagne, assista souvent au service de cette Eglise, y admirant sa solennité et le bel ordre qui s'y observe, et pour donner une marque encore plus particulière de l'estime qu'il en faisoit, et de l'affection qu'il lui portoit, (*a*) il désira y chanter luy-même la grande messe le jour de Noël, laquelle il célébra avec de pareilles cérémonies que le Pape ; ce qui fut un grand honneur à cette Eglise.

Le second témoin est Marie Léonore d'Etampes de Valencé, Archevêque de Reims, lequel sur la réputation du service qui se faisoit en l'Eglise de Saint-Quentin, y vint exprès en l'année 1947, afin d'y assister et de le voir, ayant séjourné deux jours en cette ville, sans qu'il y eut d'autres affaires, pour attendre le dimanche 23e juin, auquel se devoit faire la fête de l'Invention de Saint-Quentin par Sainte-Eusèbe, qui fut célébrée à sa prière, de la manière accoutumée en cette Eglise aux plus grands jours ; ce qu'ayant vû, il témoigna en être très satisfait, et dit que ce n'étoit pas sans raison qu'on luy en avoit fait un si

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 9 novembre 1873.

beau récit. C'est ainsi que plusieurs autres personnages de marque et de considération, après y avoir assisté, en ont été souvent surpris et qu'ils en ont remporté des idées bien éloignées de celles, qu'ils en avaient auparavant conceues.

Le zèle de cette Eglise pour tout ce qui regarde le service divin, a encore paru dans les ruines qui luy sont souvent arrivées, dont elle s'est toujours relevée avec plus de lustre, et spécialement dans la dernière que le feu luy a si notablement causée, ainsi que nous avons déjà suffisamment exposé dans le 20e chapitre. Nous ajouterons que son zèle l'a portée, non-seulement à se mettre toujours elle-même dans un état convenable et splendide, pour y mieux glorifier Dieu, et procurer plus efficacement le salut de ses enfans ; mais qu'elle a ensuite fondé plusieurs saints lieux, et assisté d'autres de ses biens à ces deux fins, comme l'un des chapitres suivans fera connoître.

Quant aux intérêts de la religion catholique, son zèle n'a pas moins éclaté dans les occasions, pour les maintenir et pour les deffendre.

Lorsque l'hérésie de Calvin commença de s'insinuer dans la ville de Saint-Quentin en l'année 1562, le chapitre ayant été informé que l'on y avoit fait quelques preches, il ne manqua pas d'y apporter le plus prompt remède qui fût en son pouvoir. Il députa aussitôt des personnes de son corps pour aller en cour en informer le Roy. Il ordonna ensuite que toutes les personnes de son clergé feroient une nouvelle profession de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Il commit deux chanoines pour recevoir pareillement celle des officiers du Roy et des Mayeur, Echevins et Jurez de cette même ville ; et afin de tacher de découvrir ceux qui étoient infectez de cette hérésie, ou qui la favorisoient, il fit publier dans le chœur de son Eglise et dans toutes les paroisses de sa juridiction, un monitoire dressé à ce sujet ; ensuite duquel son Doyen, accompagné de l'Ecolâtre et du Sénéchal de la même Eglise, en informa avec tant d'exactitude et d'appréciation que tes criminels complices s'évadèrent, ou se comportèrent comme bons catholiques.

Cependant la ville de Saint-Qnentin n'a pas laissé d'avoir eü ce malheur, que de devenir dans la suite un fameux théâtre de l'hérésie ; ceux de cette secte y cherchèrent leur refuge de toutes parts, y étant attirez tant par un avantageux commerce de toiles, que par la proximité du prêche de L'hancourt qui leur fut accordé. Cette ville néanmoins a eu cette consolation dans sa disgrâce que peu de ses habitans se sont laissez corrompre par le poison de cette fausse et nouvelle doctrine. Le chapitre de Saint-Quentin ayant toujours eü le soin d'y appliquer les antidotes nécessaires, tant par la vigilance exacte et les bonnes instructions de ses pasteurs et Prédicateurs, que par les autres moyens qui luy ont été possibles.

Nous remarquerons encore que ce temple de L'haucourt étant

située à deux lieues de Saint-Quentin, tirant vers les Pays-Bas, les prétendus reformez habitans de cette ville ont souvent représenté, pendant les guerres passées contre les Espagnols, qu'ils ne pouvoient pas aller à leur proche sans se mettre en danger évident d'être pris prisonniers par les ennemys du Royaume, et que pour cette raison ils ont demandé qu'il leur fut permis de faire leur prêche dans l'un des fauxbourgs de cette même ville, ou dans un autre lieu qui en fut plus proche et plus seur ; mais le chapitre de Saint-Quentin considérant la conséquence de cette permission, et combien elle seroit préjudiciable à la religion catholique, s'y est toujours fort opposé et a empêché pendant tout ce tems, que ces prétendus reformés ne fissent leur prêche ailleurs que dans leur temple (*a*) de L'haucourt.

Son zèle parut encore bien plus dans le procèz qu'il entreprit en l'année 1683, pour faire raser, ou interdire absolument ce temple ; et d'autant que cette affaire a beaucoup éclaté, non-seulement dans la province de Picardie et à Paris, mais aussi en plusieurs autres lieux, et que d'ailleurs l'auteur de l'histoire de l'édit de Nantes, imprimée à Delft en l'année 1695, en fait une des injustices, dont il prétend (*b*) que l'on a persécuté leur religion prétendue réformée, nous en exposerons le détail dans le chapitre suivant, afin d'en donner une pleine connoissance aux curieux, et de justifier la conduite du chapitre de Saint-Quentin, en même tems que nous ferons voir avec combien peu de fidélité cet auteur rapporte les faits dans son histoire. Il est vray que ce réci passera les limites que nous nous sommes ordinairement prescrites, mais il y a lieu d'espérer que les circonstances assez particulières qu'il renfermera, et qui ne sont connus que de fort peu de personnes, soulageront la peine de ceux qui prendront la patience de les lire.

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

DE L'EAU.

Le liquide le plus à notre portée et qui forme la boisson la plus naturelle, la plus saine et la plus salutaire, c'est l'eau.

---

[a] Il lui donna une devanture de drap d'or pour son grand autel sur laquelle se voyent ses armes, et dont on se sert encore quelquefois.

[a] Il est vraie qu'ils firent quelques prêches en pleine campagne proche de Rocourt, à un quart de lieu de Saint-Quentin ; mais on ne les y souffrit pas long tems, quoy qu'ils prétendissent en avoir la permission de M. l'Intendant.

[b] En la seconde partie du tôme, page 583, où il rapporte cette affaire, mais avec peu de vérité.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 9 décembre 1873.

Cette eau doit être claire, limpide, sans odeur ni couleur, agréable au goût. Elle doit contenir de l'air, bouillir sans se troubler ni former de dépôt, cuire les légumes secs et dissoudre le savon. Si elle est trouble, il faut la filtrer avant de la boire ou de l'employer aux usages alimentaires, et si elle a un goût désagréable, il ne faut pas s'en servir. L'eau, étant un objet de première nécessité, doit être conservée dans des vases propres couverts, et, autant que possible, dans des fontaines à filtre que l'on aura la précaution de nettoyer souvent.

Fraîche et pure, l'eau est très-agréable à boire : elle aide à la digestion des aliments et calme parfaitement la soif. Tiède, elle est lourde et indigeste et provoque les vomissements ; très-chaude, elle se digère mieux et excite la transpiration ; froide et prise en petite quantité elle apaise la soif, mais elle peut causer de très-graves maladies aux personnes qui en boivent beaucoup ou qui ont très-chaud. Un chirurgien rapporte qu'à l'armée d'Italie il mourut beaucoup plus de soldats pour avoir bu de l'eau froide lorsqu'ils étaient en sueur qu'on n'en perdit par le feu de l'ennemi.

Les eaux de rivière qui coulent rapidement sur un fond de sable sont les meilleures. Les eaux de source sont très-recherchées à cause de leur limpidité et de leur fraîcheur. Elles sont quelquefois très-bonnes, mais elles ont l'inconvénient de contenir moins d'air que celles des rivières, et, de plus, elles peuvent être chargées de sels ou d'autres substances qu'elles ont rencontrées dans leur parcours à travers la terre. C'est ainsi que se forment les eaux minérales naturelles employées comme médicament et qui rendent de très-grands services à la médecine.

Les eaux de puits, surtout celles des puits qui sont creusés dans le sol de Paris, sont lourdes, malsaines et désagréables au goût.

On peut encore utiliser l'eau de la pluie, car elle est très-pure, mais il ne faut prendre ni la première qui tombe, ni la pluie d'orages, parce qu'en tombant elles se sont chargées des corps étrangers qui flottent dans l'atmosphère. On ne doit jamais boire d'eau stagnante, soit qu'on la prenne au bord des rivières, dans les étangs ou dans les marais, surtout pendant l'été, et à plus forte saison celle qui se trouve dans le voisinage d'ateliers ou d'égouts, capables de la charger de substances nuisibles.

L'eau est la base de toutes les autres boissons ; on peut y ajouter du miel, ou le suc de divers fruits, tels que l'orange, le citron, la groseille, la cerise, etc. Ces boissons sont agréables à boire, rafraîchissantes. et calment la soif entre les repas. Mais les eaux acidulées ne conviennent pas au moment du repas, parce qu'elles nuisent à la digestion.

L'eau bouillante versée sur des fleurs ou des feuilles forme ce qu'on nomme une *infusion*, qui sera adoucissante ou excitante, suivant la nature de la plante. C'est ainsi qu'on prépare dans nos maisons la plupart des tisanes de fleurs pectorales, de tilleul, de camomille, etc.

L'infusion du *thé*, très en usage chez nos voisins les Anglais, pour servir aux besoins de l'alimentation, soit seule, soit mêlée au lait, est beaucoup moins employée en France, où l'on se sert de ses propriétés stimulantes, plutôt pour aider à la digestion quand elle est difficile et quand l'estomac est surchargé d'aliments.

L'infusion de *café* est excitante et agréable au goût ; elle plaît à presque tous les hommes, et facilite la digestion chez les personnes dont l'estomac a besoin de stimulant ; mais elle peut devenir nuisible si on en prend une trop grande quantité ou si elle est trop concentrée. Le café donne, dans ce cas, aux mouvements du cœur, à la circulation du sang, une impulsion très-vive, qui cause des palpitations et un tremblement nerveux qu'il faut éviter, car cette excitation trouble le sommeil. En ajoutant au café des liqueurs spiritueuses, on augmente encore cet inconvénient.

(La suite au prochain numéro.)

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE.

DU CONSEIL DE FAMILLE.

De l'administration du tuteur relativement aux biens du mineur.

§ 1. Caractère général de cette administration.

Le tuteur doit administrer les biens du mineur en bon père de famille, c'est-à-dire veiller à leur conservation, et apporter à leur administration les soins continus qu'un homme d'ordre donne à ses propres affaires. En cas de mauvaise gestion, le tuteur est soumis à des dommages-intérêts ; et, pour en assurer le paiement, la loi frappe ses biens d'hypothèque. (C. civ., art. 450 et 2155.)

§ 2. — Obligations du tuteur à son entrée en fonctions.

ÉPOQUE DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS. — Dans la tutelle dative, le tuteur agit et admiuistre, en cette qualité, du jour de sa nomination, si elle a lieu en présence, sinon du jour où elle

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

lui a été notifiée. (C. civ., art. 408.) Dans les autres tutelles, le tuteur agit et administre, en cette qualité, du jour où le fait qui donne lieu à la tutelle est arrivé à sa connaissance ; une notification légale ne paraît pas nécessaire.

NOMINATION DU SUBROGÉ-TUTEUR. — Le premier devoir du tuteur est de faire nommer le subrogé-tuteur par le conseil de famille. (C. civ., art. 421 et 422.) Voyez section 9. *Du subrogé-tuteur.*)

INVENTAIRE. — Dans les dix jours qui suivent celui où il a dûment acquis la connaissance de sa situation de tuteur, il doit requérir la levée des scellés, s'ils ont été apposés, et faire procéder devant notaire à l'inventaire des biens du mineur, en présence du subrogé-tuteur. (C. civ., art. 451.) — L'apposition des scellés par le juge de paix est une mesure conservatoire prise pour empêcher la soustraction des effets d'une personne décédée. — S'il lui est dû quelque chose, le tuteur doit le déclarer au notaire chargé de l'inventaire, à peine de déchéance. (C. civ., art. 451.)

VENTE DE MEUBLES. — Dans le mois qui suit la clôture de l'inventaire, le tuteur fait vendre, en présence du subrogé-tuteur, aux enchères reçues par un officier public (notaire, commissaire-priseur ou huissier), et après des affiches ou publications dont le procès-verbal de vente fait mention, tous les meubles autres que ceux que le conseil de famille l'aurait autorisé à conserver en nature. (C. civ., art. 452.)

L'obligation imposée au tuteur de vendre les meubles, à moins d'être autorisé par le conseil de famille à les conserver en nature, ne paraît, dans la pensée de la loi, s'appliquer qu'aux meubles corporels, ces meubles étant improductifs et susceptibles de détérioration, et non pas aux meubles incorporels, tels que les capitaux, les rentes, les actions, les offices, etc. A l'égard des meubles incorporels, le tuteur seul, et sans autorisation, a-t-il le droit de les conserver en nature? Le tuteur seul, est sans autorisation, a-t-il le droit de les vendre ? Ces questions sont controversées.

Les père et mère, tant qu'ils ont la jouissance propre et légale des biens du mineur, sont dispensés de vendre les meubles, s'ils préfèrent les garder pour les remettre en nature. Dans ce cas ils en font faire, à leurs frais, une estimation à juste valeur, par un expert qui est nommé par le subrogé-tuteur, et prête serment devant le juge de paix. Ils rendent la valeur estimative de ceux des meubles qu'ils ne peuvent représenter en nature. (C. civ., art. 453.)

RÈGLEMENT DE LA DÉPENSE DU MINEUR. — Lors de l'entrée en exercice de toute tutelle, autre que celle des père et mère, le conseil de famille règle par aperçu, et selon l'importance des biens régis, la somme à laquelle peut s'élever la dépense

annuelle du mineur, ainsi que celle d'administration de ses biens. — Le même acte spécifie si le tuteur est autorisé à s'aider, dans sa gestion, d'un ou plusieurs administrateurs salariés, et gérant sous sa responsabilité. (C. civ., art. 454.)

Le conseil détermine positivement la somme à laquelle commence pour le tuteur l'obligation d'employer l'excédant des revenus sur la dépense : cet emploi doit être fait dans le délai de six mois, passé lequel le tuteur doit les intérêts à défaut d'emploi. (C. civ., art. 455.)

Si le tuteur n'a pas fait déterminer par le conseil de famille la somme à laquelle doit commencer l'emploi, il doit, après le délai de six mois, les intérêts de toute somme non employée, quelque modique qu'elle soit. (C. civ,, art. 456.)

§ 3. **Actes que le tuteur peut faire seul, sans l'autorisation du conseil de famille.**

En général, le tuteur, étant le représentant du mineur dans les actes civils, peut [faire seul les actes d'administration, et généralement tous les actes pour lesquels la loi n'a pas limité son pouvoir.

2° Le tuteur peut payer les sommes dues par le mineur et recevoir pour le mineur.

2° Il a rigoureusement le droit de disposer seul des capitaux reçus, mais il agira plus prudemment en se référant au conseil de famille.

3° A l'égard des meubles incorporels, c'est, comme nous l'avons vu § 2, une question controversée de savoir si le tuteur seul peut librement les conserver ou les vendre. Il agira donc sagement en consultant le conseil de famille. Une règle spéciale a été établie pour les rentes de l'Etat n'excédant pas 50 francs de revenu. Le tuteur les transfère au cours du jour ; passé ce chiffre, l'autorisation est nécessaire. Il en est de même des actions de la Banque de France. (Loi du 24 mars 1806 et décret du 25 septembre 1813.)

4° Le tuteur passe valablement les baux des mineurs, en se conformant aux conditions de durée et de renouvellement dont nous parlerons en traitant des baux.

5° Il fait faire sans aucune formalité les réparations d'entretien.

6° Quant aux grosses réparations, soit qu'elles puissent s'exécuter avec les revenus, soit qu'il faille entamer les capitaux, le tuteur agira prudemment en en référant au conseil de famille. Rigoureusement aurait-il le droit d'agir seul ? Les avis sont partagés.

7° Le tuteur peut agir en justice, soit comme demandeur, sait comme défendeur, sans l'autorisation du conseil de famille, sauf les exceptions relatives aux droits immobiliers et aux partages, et que nous ferons connaître au paragraphe

suivant. Spécialement l'autorisation n'est pas nécessaire au tuteur pour former une action possessoire.

§ 4. Actes pour lesquels l'autorisation du conseil de famille est nécessaire, et en même temps suffisante sans homologation du tribunal.

Pour certains actes plus graves que ceux cités § 3, l'autorisation du conseil de famille est nécessaire, et en même temps elle suffit sans l'homologation du tribunal.

1° *Acceptation et répudiation de succession.* — Le tuteur ne peut ni accepter ni répudier une succession échue au mineur, sans une autorisation précédente du conseil de famille. L'acceptation n'a lieu que sous bénéfice d'inventaire. (C. civ., art. 461.)

2° *Acceptation de donation.* — La donation faite au mineur ne peut être acceptée par le tuteur qu'avec l'autorisation du conseil de famille, mais un ascendant du mineur, tuteur ou non, peut accepter sans cette autorisation. (C. civ., art. 465 et 935 ; cass., 23 juin 1812.)

3° *Actions relatives aux droits immobiliers.* — Le tuteur ne peut introduire en justice, sans l'autorisation du conseil de famille, une action relative aux droits immobiliers du mineur, c'est-à-dire une action tendant à revendiquer pour le mineur un immeuble ou un droit inhérent à un immeuble, comme un usufruit, une servitude. (C. civ., art. 464). — Il ne peut non plus acquiescer sans autorisation à une demande relative aux droits immobiliers du mineur. (C. civ., art. 464) ; mais il peut, sans autorisation, acquiescer à une demande relative à des droits mobiliers.

4° *Patarge.* — L'autorisation du conseil de famille est nécessaire au tuteur pour provoquer un partage (soit de meubles, soit d'immeubles) ; mais il peut, sans cette autorisation, répondre à une demande en partage dirigée contre le mineur. (C. civ., art. 365.) — Le partage doit être fait en justice. (C. civ., art. 466.) *(La suite au prochain numéro.)*

CONCERT-ULLMAN.

Salle éclatante, remplie jusqu'au faîte. On devait s'y attendre. Les toilettes avaient sorti leurs fraîches splendeurs et tous les écrins étaient restés vides à la maison. Si je ne craignais d'abuser d'une comparaison qui a couru les rues comme les articles de Timothée Trimm, je dirais que les premières loges ressemblaient à une magnifique corbeille de fleurs. Mais la comparaison aurait, en outre, le tort d'être incomplète, car bien d'autres fleurs s'étaient disséminées dans toutes les parties de la salle.

Le concert s'est ouvert par un brillant quintette de Schumann, avec Jaëll, Léonard, Alard, Sivori et Franchomme.

Mais je m'aperçois qu'en entrant dans le menu, je vais aborder une tâche d'autant plus difficile qu'il me faudra lutter d'épithètes admiratives avec les éblouissements des prospectus. Dieu merci, ces éminents artistes, qui sont l'éclat et l'honneur de notre monde musical, ces glorieux représentants de l'art français à l'étranger n'avaient pas besoin de réclames murales, et notre appréciation n'ajouterait pas une obole à leur trésor.

Nous nous contenterons donc de dire combien nous avons été ému et délicieusement charmé à la fois par toutes ces merveilles.

Si nous devions mettre un ou deux noms en vedette, ceux de Sivori et d'Alard, par exemple, ce serait pour dire que l'occasion a été plus favorable pour eux que pour leurs partenaires et qu'ils ont pu être plus facilement appréciés.

Quelle fête complète, bien plus belle encore, si possible, si l'on eût pu entendre séparément Sivori, Alard, Léonard et Franchomme !

Comme Sivori nous avait mis en appétit de délicates jouissances dans son *Menuet*, et Alard dans la *Sérénade !*

Jaëll a laissé loin derrière lui les pianistes que nous avons entendus à diverses époques.

Le trio féminin ne pouvait être mieux composé que par Mesdames Marie Cabel, Marimon et de Méric Lablache. Si nous avions une pomme à décerner à l'une de ces trois Vénus de l'art vocal, nous serions bien embarrassé. S'il faut faire un choix à tout prix et au risque de commettre un crime de lèse-galanterie, nous décernerons la pomme à Mlle Marimon, un chef-d'œuvre de grâce et l'une des voix les plus suaves qu'il nous ait été donné d'applaudir. Quelle délicatesse de jeu et d'expression dans le trio-bouffe du *Mariage secret*, qui est lui-même une perle.

Le *Stabat Mater*, une page admirable, a été admirablement rendue par Mesdames Marie Cabel et de Méric Lablache. Cette dernière, que nous avions entendue aux Italiens dans le *Trouvère* possède une fort belle voix de contralto.

Entre temps, est venu M. Timothée Trimm, une des illustrations de l'affiche. M. Timothée Trimm, qui paraissait horriblement fatigué d'ailleurs, avait pris pour thème ce brillant sujet : Maurice-Quentin de La Tour. A coup sûr, le tableau dépassait de beaucoup l'exiguité du cadre ; un tel sujet méritait plus que dix minutes de développement. M. Timothée Trimm a dû se renfermer dans un cercle de banalités, entremêlées çà et là de quelques mots spirituels empruntés à Voltaire et de boutades personnelles : « La photographie, aujourd'hui, rend les hommes sérieux et les femmes laides ». Nous n'avons jamais vu pour notre part

que la photographie ait jamais rendu « sérieux » le charmant chroniqueur du *Petit Journal*. Quant aux femmes laides, s'il lui avait pris l'heureuse fantaisie de parcourir l'admirable collection de photographies féminines de notre concitoyen Vinmer, il eût certainement changé d'avis. Non pas que l'excellent artiste aide ou corrige la nature, mais on peut dire que son art est arrivé même à « embellir la beauté » comme on dit dans une chanson célèbre.

Le public a fait le meilleur accueil à l'ancien chroniqueur du *Petit Journal*. Cet accueil était d'autant mieux mérité que nous ne devons pas oublier les services qui ont été rendus par ce journal populaire en répandant le goût de la lecture dans les masses.

Nous avons maintenant à signaler de regrettables lacunes dans l'exécution du programme.

M. Vivier manquait. Pour cause d'indisposition, a dit l'affiche. M. Vivier est un grand corniste, mais c'est aussi un grand mystificateur. Cette indisposition malencontreuse était peut-être une indisposition improvisée depuis quelques jours. Cela s'est vu. Tant pis pour le public, mais nous ne voyons pas trop ce que l'artiste y gagne.

Mme Marie Cabel devait chanter la valse de l'*Ombre*. Absence totale d'ombre. Pourquoi ?

Ombre légère
Qui suis mes pas.....

La Dinorah du *Pardon de Ploërmel*, qui marche aujourd'hui sur les traces de l'Alboni, physiquement parlant, a-t-elle eu peur de son ombre ? A-t-elle craint que d'un rapprochement forcé ne jaillissent d'importunes malices ? Nous croyons plutôt que la charmante cantatrice, qui a le caractère bonne fille, a regardé le public de Saint-Quentin comme un bon enfant.

Tant pis pour nous. Nous nous faisions une fête d'applaudir Dinorah.

(Le Guetteur.) Edmond DELIÈRE.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche, 7 décembre. — *Latude*, un grand drame, et le *Trouvère*, un grand opéra. Les personnes qui aiment à se coucher de bonne heure pouvaient craindre de ne se coucher ce jour-là que le lendemain.

Il n'en a rien été fort heureusement.

Parmi les interprètes de ce drame, dont les poignantes émotions ont fortement impressionné la foule, nous n'avons guère à citer que MM. Rivière (Latude), Cavillon (d'Alègre), et Mme Brunet dans le rôle touchant d'Henriette Legros.

Ces trois artistes ont été rappelés, mais ils se sont modestement refusés aux honneurs du rappel.

Inutile de dire que la salle était comble.

Dans le *Trouvère,* la palme revient certainement à Mme Ida Massy qui a chanté avec beaucoup de talent le rôle de Léonor.

M. Casabon, qui est parfaitement à l'aise dans le grand opéra, a parfaitement chanté la chanson du *Troubadour*, au 1er acte, et le fameux *Mis·rere*, du 4e.

Dans le rôle d'Azucena, Mlle Otto, dont la voix est très agréable, nous promet pour l'avenir une chanteuse de mérite.

Jeudi, 11 décembre. — *Fra-Diavolo* est un des plus jolis opéras d'Auber qui en a fait de si jolis. Aussi, en dépit du formidable concert qui, la veille, avait attiré la foule au théâtre, la chambrée a-t-elle été encore assez bien garnie.

Mme Ida Massy est une piquante Zerline ; et le public nous a paru prendre un vif intérêt aux divers détails de sa toilette, au 2e acte.

Casabon n'était pas en voix. Il se ménageait peut-être pour la *Muette* qu'il doit chanter dimanche.

Emmanuel dans lord Kobourg et Mlle Tiercellini dans le rôle de Pamela ont été très divertissants.

Nos compliments habituels et toujours mérités à l'orchestre.

Fra-Diavolo était accompagné de deux vaudevilles très amusants : *Les Maris me font toujours rire* et *un Monsieur qui prend la mouche*. MM. Rivière, Marchapp, Emmanuel, Dérousseaux et Mmes P. Evrard, Z. Evrard et Brunet peuvent être cités avec éloges.

Dimanche 14 décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
LA MUETTE DE PORTICI, grand-opéra en 4 actes.
LES PAUVRES DE PARIS, drame en 7 actes.
Ordre : 1° Les Pauvres de Paris ; 2° La Muette.
La *Muette* commencera à 8 h. 3/4.
Le spectacle sera terminé à 11 h. 1/2.

NOUVELLES

.·. En vue d'éviter les accidents, le maire de Saint-Quentin informe ses concitoyens que la garnison va s'exercer au tir à la cible, les lundi, mardi, 15 et 16 décembre courant, de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.

Ces exercices auront lieu à l'endroit ordinaire, sur le terroir de Oëstres, près la chaussée de Nesle.

.·. Le 10 décembre 1873, le premier conseil de guerre de la 1re division militaire condamnait, à l'unanimité des voix, FRANÇOIS-ACHILLE BAZAINE, MARÉCHAL DE FRANCE, A LA PEINE DE MORT, avec dégradation militaire, conformément aux articles 209 et 210 du code de justice militaire ; ordonnait qu'il serait rayé des cadres de l'armée, qu'il serait dégradé de la Légion d'honneur et de la médaille d'honneur ; le Conseil le condamne, en outre, aux frais envers l'État.

Aux termes des articles 141 et 143 du code de justice militaire, M. le maréchal Bazaine ayant laissé passer le délai de vingt-quatre heures sans se pourvoir en révision, la condamnation qui l'a frappé est devenue irrévocable.

Sur la proposition de M. le ministre de la guerre, M. le président de la République a commué la peine de mort prononcée contre le maréchal Bazaine en vingt années de détention, à partir de ce jour, avec dispense des formalités de la dégradation militaire, mais sous la réserve de tous ses effets.

.·. LAON. — Il paraît que le 29e régiment d'artillerie, actuellement à Grenoble, vient d'être désigné pour tenir garnison dans cette ville.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — N° 51. 21 Décembre 1873

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

Par Charles DESMAZE

Conseiller à la Cour de Paris — Officier de la Légion d'honneur.

— Un des ~~plus illustres professeurs du Collége de France,~~ le Picard Pierre de la Ramée *(Petrus Ramus)* Philosophe illustre du XVIe siècle, soumit au Roi les *advertissemens* suivant, pour la réformation de l'Université, en signalant l'énormité des frais, qui pesaient alors sur les pauvres étudians : (1)

— Dépenses à faire pour étudier la philosophie. — La première année, pour les chandelles 50 sols — pour la figure 5 livres — pour le serment que l'on fait au Recteur 9 sols 4 d. pour le sceau du Recteur 3 deniers — pour le sceau du proviseur 15 den. — pour le banquet des Régens salle 30 sols — à la bachellerie pour les sceaux 5 sols — pour les bourses 2 sols —

(1) L'honneur de notre siècle est d'avoir supprimé tous ces obstacles et d'avoir, autant que possible, abaissé les rétributions Universitaires, en rendant l'instruction accessible à tous.

pour les messes 4 sols 2 den. — pour le droit du Receveur 15 den — pour l'examen 15 sols — à la licence, pour les bourses 25 sols — pour le Receveur des bourses 15 den. — pour les sceaux 2 sols. 6 den. — pour le procureur 15 den. — pour les examinateurs et le Chancelier 25 sols. — Au Bedeau 15 sols — pour les gants 50 sols — pour les bonnets — 50 sols — pour le Seing du principal 5 livres — pour le miton fourré du bedeau 5 sols — pour le banquet du regens en salle 2 sols — pour le Régent du cours 25 livres — pour le Receveur des bourses, 15 deniers, — pour la Chappe du Recteur 10 sols, (1) — pour le droit du Recteur 4 sols, 2 deniers — pour le Bedeau 3 sols, — pour le Scribe de l'Université 3 sols — pour le Sceau des lettres de Maitrise 6 sols — pour le banquet des Régens 10 sols — (2) Somme 56 liv. 12 sols. — Cette somme variable ne comprenait pas le prix d'estre nommé au premier lieu de la Licence, qui se met à tel prix et se vend aussi cher, à chaque disciple de philosophie que la volonté et l'ambition sont grande d'estre nommé le premier et d'emporter la victoire sur ses compaignons. —

Adressé au Roi (1567) Imprimé, chez André Wechel.

16 Mars 1552 Arrêt du Parlement de Paris (3) dans un procès suivi entre Maistre Jean Quentin, Docteur — Régent de la Faculté et ses collègues, par lequel la leur enjoint aux Docteurs — Régents de faire leurs cours, *sans interruption,* et déclare que — s'ils sont absens, *plus de quinze jours, sans motifs légitime d'excuse,* leurs chaires seront regardées comme vacantes et, en conséquence, seront mises au concours (4),

7 Février 1554. — Arrêt du Parlement de Paris (5) en joignant à maitre Jean Moreau, Chantre de Notre Dame, de s'opposer à l'établissement des écoles buissonnières, de ne pas permettre que les maitres reçoivent, dans leurs écoles, les filles avec les garçons, — ni les maitresses les garçons avec les filles — de

---

(1) Wadington — Vita Rami — Desmaze : P. Ramus.

(2) — Le grand Ramus, qui trouva la mort dans les massacres de la Saint-Barthélemy (1572) et qui légua aux étudians et au Collège de France, toute sa fortune, n'a pas, de nos jours ni au Collège de France, dont il fut Lecteur Royal et le bienfaiteur, non plus qu'à Cuts près Noyon, où il naquit, ni un monument, ni une statue, ni une plaque de marbre, rappelant sa gloire et ses bienfaits, malgré les offres désintéressées du statuaire Doublemard.

(3) Voir : Du Boulay et Charles Jourdain — Histoire de l'Université de Paris. —

(4) — C'est à notre Ramus que l'on doit beaucoup des améliorations, dont nous fait jouir l'université de France, si bien et si fortement organisée par Napoléon Ier. Il faut reconnaitre la trace vigoureuse des reformes hardies, provoquées dès le XVIe siècle, par Ramus, qui eût à lutter contre ses collègues et contre les arrêts du Parlement, qui avait aussi des attributions administratives, comme le prouvent les décisions que nous citons ici.

(5) Du Boulay — Jourdan — Histoire de l'université de Paris.

confier, autant que possible, la direction des Ecoles à des Maitres ès Arts.

— 14 Juin 1555. — Arrêt du Parlement de Paris portant défense à tous principaux Régents et pédagogues de conduire leurs écoliers au Leudit ou ailleurs, avec tambourins, armes, bâtons et habits indérens, comme aussi de les laisser courir ou vaguer par la ville.

— 25 Mai. — Arrêt du Parlement de Paris, par lequel en exécution des ordres du Roi, la cour réitère la défense d'aller au Pré aux Clercs et enjoint aux étudians étrangers, originaires des pays en guerre avec la France, — d'avoir à quitter le Royaume, dans un délai de quinze jours.

— 17 mars 1573. — Arrêt du Parlement de Paris par lequel, sur la requête du Prevot des marchands et des Eschevins de la ville de Paris, la rente de cinq cents livres tournois, léguée par Pierre de la Ramée *(Ramus)* (1), pour la fondation d'une nouvelle chaire de mathématique est attribuée provisoirement à Maitre Jacques Gohorry, Avocat, pour continuer, en latin, l'histoire de France de Paul Emile.

EXTRAIT

D'une histoire manuscrite de Saint-Quentin et de son Eglise Collégiale

Suite (2).

LE RÉCIT VÉRITABLE DE CE QUI S'EST FAIT ET PASSÉ DANS L'AFFAIRE QUE LE CHAPITRE DE SAINT-QUENTIN A ENTREPRISE EN L'ANNÉE 1683, CONTRE CEUX DE LA RELIGION, P. R. DE LA MÊME VILLE.

Maitre Louis Dubourg, Prêtre, Curé de Saint-Thomas, l'une des neuf Paroisses, qui composent presque toute la ville de Saint-Quentin, et qui dépendent immédiatement du chapitre de cette Eglise, ayant formé sa plainte par devant l'Official de cette même Eglise, contre le nommé Ambroise Pointié, garçon âgé de vingt et un ans (a), ou environ, de ladite Paroissse de Saint-

---

(1) Voir : la remontrance de Pierre de la Ramée, faicte au Conseil privé, en la Chambre du Roi, au Louvre, le 18 Janvier 1567, touchant la profession Royale en mathématique. (Paris, imprimerie d'André Wechel — 1567 in 8°). — Felibien Histoire de Paris — Wadington. — Desmaze [Charles] Ramus, Philosophe Picard [XVIe siècle]. Cherbuliez éditeur, 10, rue de la Monnaie, Paris.

(2) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 9 novembre 1873.

(a) Il n'étoit pas originaire de Saint-Quentin, mais du village de Pontruet, situé à deux petites lieues de la même ville.

Thomas, au sujet de la perversion et de plusieurs blasphèmes par luy proférez contre sa très Sainte Vierge et contre Saint-Quentin, le susdit chapitre en ayant été informé, se crut indispensablement obligé d'en donner avis au Procureur du Roy, et de l'intéresser de faire en cette occasion ce qui était du devoir de sa charge.

Cet officier prit feu d'abord, et fit arrêter prisonnier le criminel, lequel ayant accusé le nommé Pierre de Noyelle, autrefois catholique, comme étant l'auteur de sa perversion, cet apostat fut pareillement amené dans les prisons royalles de la même ville, à la requête du même chapitre, qui s'étoit déclaré partie dans cette affaire, prévoyant assez qu'elle ne réussiroit que par ce moyen à l'avantage de la religion catholique.

Par les informations qüi furent faites à ce sujet, ainsi que par les interrogations desdits Pointié et de Noyelle, le sieur Mettayer, Ministre à Saint-Quentin, et d'autres personnes de sa religion se trouvèrent chargées ; de sorte que le Juge pour satisfaire son devoir, et indépendament des parties, ainsi qu'il se doit faire en pareil cas, décréta ajournement personnel contre le Ministre et contre les Dàmes Leger et Tétart, lesquels, au lieu de comparoir comme ils s'étoient obligez, obtinrent sur leur simple requête un arrêt du Parlement de Paris, par leqnel la Cour évoquoit à soy toute cette affaire, avec défense au lieutenant criminel de la ville de Saint-Quentin, qui en étoit le Juge, d'en connoître.

Il faut icy remarquer, que le chapitre de Saint-Quentin n'avoit d'abord eü aucune pensée de faire faire le procez ni au Ministre, ni à pas une personne de sa religion, et que son dessein étoit uniquement de faire punir les impiétez d'Ambroise Pointié et de son pervertisseur ; mais prévoyant que s'il négligeoit le susdit arrêt sur requête, ses parties seroient facilement renvoyées, et qu'elles le feroient condamner aux dépens, il se trouva contraint de présenter contre elles sa requête au Parlement, ou par arrêt sur requête, l'affaire fut renvoyée par devant le Lieutenant criminel de Saint-Quentin, avec ordre de l'instruire jusques à sentence inclusivement, de manière que si le chapitre à fait faire ensuite information particulière contre le Ministre et contre les Dames Léger et Testart, ce n'a été que pour ne pas succomber à un procez, auquel ils l'ont obligé, et qu'ils pouvoient éviter par une simple comparution à l'assignation, qui leur avoit été donnée sans la participation du chapitre, quoy qu'il eut dès longtems assez de sujets de faire réprimer leurs entreprises, ainsi qu'il a paru par le jugement du procez.

Il est encore à observer que si le chapitre de Saint-Quentin, n'a eu d'abord aucune intention de faire faire le procez ni au Ministre, ni à pas une autre personne de sa Religion, hors les susdits Pointié et de Noyelle, il n'avoit eü aussi jusque-là aucune idée que cette affaire pût donner quelque atteinte au tem-

ple de L'haucourt, mais lorsque l'on fut informé de quelques unes de ses principales circonstances, l'on commença à concevoir qu'elle pourroit bien au moins luy donner quelque grande secousse, et peut-être le renverser entièrement, si elle étoit bien conduite. Dans cette veüe, l'Official du chapitre en conféra avec quelques personnes intelligentes et zélées ; l'on convint que cette pensée n'étoit pas sans fondement, attendu ce qui étoit porté dans les déclarations (b) du Roy de l'an 1680 et 1683, et que le plus souverain moyen d'y réussir étoit, de ramener à l'Eglise, si l'on pouvoit, le surnommé Pointié, lequel, pour y rentrer, seroit peut être obligé de faire abjuration de son hérésie, et en ce cas deviendroit une preuve convainquante pour la destruction du Temple.

Mais comme il n'appartient qu'à Dieu de changer le cœur de l'homme, quand il luy plaît, cette entreprise parut aussi d'autant plus difficile, que le susdit Pointié étoit dans la même prison avec son pervertisseur ; de sorte que l'on se sépara sans prendre aucune résolution sur ce sujet.

Cependant l'official retournant en sa maison, et considérant en luy-même qui pourroit mieux ménager l'esprit de ce jeune homme ; le père Mammez Le Clerc sous prieur en chef de la maison des jacobins de cette ville de Saint-Quentin, luy vint d'abord dans la pensée, comme le plus propre qu'il connût pour moyenner cet effet, attendues les fréquentes visites qu'il rendoit aux prisonniers par le seul motif de charité ; tellement que l'official prit dès lors la résolution de l'aller trouver à cette fin, et comme il étoit dans cette disposition, le susdit père Mammez Le Clerc le vint voir pour luy communiquer quelques affaires, dont celle de Pointié étoit une, luy donnant à entendre que ce nouveau perverty luy avoit témoigné depuis peu de de fort bons sentiments, et même qu'il l'avoit prié de l'entendre en confession ; ce qu'il n'avoit osé faire, pour n'avoir pas tout le pouvoir qu'il jngeoit nécessaire dans cette occasion.

HYGIÈNE. (1)

ALIMENTATION ANIMALE. *(Suite.)*

BOISSONS FERMENTÉES.

L'homme ne se contente point de l'eau, qu'il trouve très-fade, et il a depuis longtemps essayé de la remplacer par des

---

(b) Elles portoient, entre autres choses, interdiction pour jamais de l'exercice de R. P. R. dans le lieu, où un catholique auroit été receu à faire profession de ladite R. P. R.

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

liquides qui sont le résultat de la fermentation des végétaux. C'est ainsi qu'on prépare le vin, la bière, le cidre, etc. Le *vin* eat la meilleure de ces boissons et la plus appréciée; pris avec modération et étendu d'une suffisante quantité d'eau, le vin est tonique et excite la digestion, et, s'il ne contenait pas une trop grande quantité d'alcool, substance qui amène l'ivresse, on serait bien plus disposé à conseiller l'usage de cette agréable boisson.

La *bière* doit être transparente, légèrement amère, et produire une vive effervescence lorsqu'on la transvase ; de bonne qualité et coupée avec de l'eau, c'est une boisson saine et tonique.

Le *cidre*, boisson obtenue par la fermentation des pommes, est agréable au goût ; il occasionne parfois des dérangements de corps, et il est très-souvent falsifié et par conséquent de mauvaise qualité. Le cidre convient dans le pays où on le fabrique et on le boit naturel.

Par la distillation, on extrait l'*eau-de-vie* de toutes les boissons fermentées. Cette liqueur forte produit l'ivresse et de graves désordres dans l'économie. Elle doit être repoussée par le plus grand nombre des hommes et surtout par les jeunes gens, qui peuvent la regarder comme un véritable poison. Il résulte de faits rassemblés par les auteurs que ceux qui abusent des liqueurs spiritueuses meurent fort jeunes ou traînent jusqu'à leur mort dans l'abattement ou la folie leur misérable existence.

La plupart des ouvriers sont persuadés, que l'usage du vin leur est absolument nécessaire pour soutenir leurs forces ; dans cette pensée, beaucoup en font une consommation qui va jusqu'à l'abus. Nul doute que l'usage modéré des boissons, telles que le vin, le cidre et la bière, ne soit favorable à l'entretien de la santé. Il est certain néanmoins que les hommes, même ceux qui se livrent habituellement à des travaux pénibles, pourraient s'en passer, sans que leurs forces eussent à en souffrir. L s Turcs, les Arabes, ne boivent ni eaux-de-vie, ni liqueurs, ni bière, ni vin, et cependant, vous le savez, on dit en proverbe : Fort comme un Turc.

Franklin, cet homme si éminent que nos pères ont vu ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en France, mais qui d'abord fut longtemps simple ouvrier, travaillant dans une imprimerie, étonné de voir que les ouvriers, ses compagnons d'atelier, consommaient chaque jour une quantité prodigieuse d'eau-de-vie et de bière, et toujours sous le prétexte d'entretenir leurs forces, mais bien souvent aux dépens de leur santé, voulut les convaincre par son exemple que l'usage de ces boissons n'était nullement nécessaire à l'entretien des forces. Il vécut donc au milieu d'eux avec la plus granee frugalité pendant plusieurr années, s'abstenant

de l'usage de toute boisson alcoolique ou fermentée, et il leur prouva par une expérience de tous les jours que, malgré cette abstinence, il pouvait lutter avec les plus robustes d'entre eux, et qu'il ne le cédait à aucun lorsqu'il s'agissait de porter de lourds fardeaux ou prolonger la durée des heures de travail. Son exemple amena ses compagnons d'atelier à une vie régulière et sobre.

Aux Etats-Unis et en Anglèterre, sous l'inspiration d'un saint religieux de l'ordre de Saint-François, le Père Matthew, il s'est formé un grand nombre de sociétés dites de sociétés dites de *tempérance*, dont les membres prennent l'engagement formel de ne boire ni vin, ni bière, ni spiritueux d'aucune sorte : c'est par milliers que l'on compte les membres de ces sociétés. L'engagement qu'ils contractent les moralise, car il n'y a jamais chez eux de ces rixes occasionnées par l'ivresse, et qui sont si fréquentes chez nous, et ils économisent ce qu'ils auraient dépensé en boisson. On ne dit pas que les membres de ces sociétés soient moins robustes, moins durs au travail que ceux qui font usage de vin, de cidre, de bière et de liqueurs spiritueuses.

Les boissons fermentées ne sont donc pas absolument nécessaires à l'homme : prises en quantité modérée, elles ne sont pas nuisibles ; mais, si la quantité est trop grande, elles amènent l'ivresse.

(La suite au prochain numéro).

LÉGISLATION FRANÇAISE. (1)

DE LA TUTELLE.

DU CONSEIL DE FAMILLE.

§ 5. Actes pour lesquels le tuteur doit obtenir l'autorisation du conseil de famille et l'homologation du tribunal.

1° *Emprunt.* Le tuteur, même le père ou la mère, ne peut emprunter pour le mineur, sans y être autorisé par le conseil de famille. Cette autorisation ne doit être accordée que pour cause d'une nécessité absolue, ou d'un avantage évident. La nécessité absolue, quand elle sert de base à l'autorisation, doit être constatée par un compte sommaire présenté par le tuteur, et prouvant que les deniers, effets mobiliers et revenus du mineur sont insuffisants. La délibération du conseil de famille n'est exécutée qu'après que le tuteur a demandé et obtenu l'homologation du tribunal. (C. civ., art. 457 et 458).

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le numéro du 5 janvier 1873.

2° *Aliénation des immeubles*. Mêmes règles que pour l'emprunt, relativement à l'autorisation et à l'homologation. (C. civ., 457 et 458.) De plus, le conseil de famille indique les immeubles qui doivent être vendus de préférence et toutes les conditions qu'il juge utile. (C. civ., art. 457.) Ces règles toutefois ne s'appliquent qu'aux aliénations volontaires ; elles ne s'appliquent pas au cas où un jugement aurait ordonné la licitation sur la provocation d'un co-propriétaire par indivis. (C. civ., art. 460.)

3° *Hypothèque*. Mêmes règles que pour l'aliénation des immeubles, relativement à l'autorisation et à l'homologation. (C. civ., 457 et 458.) — Le conseil de famille désigne les immeubles à hypothéquer, par la raison que l'hypothèque est un commencement d'aliénation.

4° *Transaction*. La transaction est un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Les parties font ordinairement le sacrifice réciproque de certaines de leurs prétentions. — Le tuteur ne peut transiger au nom du mineur, qu'après y avoir été autorisé par conseil de famille, et conformément à l'avis de trois jurisconsultes désignés par le procureur de la République. La transaction doit être homologuée par le tribunal. (C. civ., art. 467.)

§ 6. Actes interdits au tuteur.

1° *Achat des biens du mineur*. Le tuteur ne peut acheter ni les biens meubles ni les biens immeubles du mineur. (C. civ., art. 450.)

2° *Bail à ferme*. Le tuteur ne peut prendre à bail les biens du mineur, à moins que le conseil de famille n'ait autorisé le subrogé tuteur à lui en passer bail. (C. civ., art. 450.)

3° *Cession d'un droit ou d'une créance*. Le tuteur ne peut accepter la cession d'un droit ou d'une créance contre son pupille. (C. civ., art. 450.)

4° *Compromis*. Le compromis est un contrat par lequel on convient de s'en rapporter à ce qui sera décidé par des arbitres choisis par les parties. Il ne faut pas confondre le compromis avec la transaction. Dans la transaction, les parties terminent ou préviennent elles-mêmes une contestation ; dans le compromis, elles se donnent des juges. — Le tuteur ne peut compromettre, lors même qu'il ne s'agirait que d'un objet mobilier, et qu'il aurait l'autorisation du conseil de famille ; car la loi n'autorise à compromettre que sur les droits dont on a la libre disposition. (C. pr., art. 1003.)

Des comptes de tutelle.

Tout tuteur est comptable de sa gestion lorsqu'elle finit. (C. civ., art. 469.)

Tout tuteur, autre que le père et la mère, peut être tenu, même durant la tutelle, de remettre au subrogé tuteur des états de situation de sa gestion, aux époques que le conseil de famille aurait jugé à propos de fixer, sans néanmoins que le tuteur puisse être astreint à en fournir plus d'un chaque année. Ces états de situation sont rédigés et remis sans frais, sur papier non timbré, et sans aucune formalité de justice. (C. civ., art. 470.)

Le compte définitif de tutelle est rendu aux dépens du mineur. Le tuteur en avance les frais. On doit allouer au tuteur toutes dépenses suffisamment justifiées et dont l'objet est utile. (C. civ., art. 471.)

Tout traité intervenu entre le tuteur et le mineur devenu majeur est nul, s'il n'a été précédé de la reddition d'un compte détaillé, et de la remise des pièces justificatives, le tout constaté par un récépissé du pupille, dix jours au moins avant le traité. (C. civ., art. 472.)

Si le compte donne lieu à des contestations, elles sont poursuivies et jugés devant le tribunal du lieu où la tutelle a été ouverte. (C. civ., art. 473, et C. pr., art. 527.)

La somme à laquelle s'élève le reliquat dû par le tuteur porte intérêt, sans demande, à compter de la clôture du compte. Les intérêts de ce qui est dû au tuteur par le mineur, ne courent que du jour de la sommation de payer qui a suivi le clôture du compte. (C. civ., art. 474.)

Toute action du mineur contre son tuteur, relativement aux faits de la tutelle, se prescrit par dix ans, à compter de la majorité. (C. civ., art. 475.)

(La suite au prochain numéro.)

JEAN CROMELIN.

NOUVELLE DU XVI[e] SIÈCLE.

Suite (1).

Raoul avait tremblé sous le regard de Martin ; la colère , la rage, l'avait aveuglé ; il ne pensait qu'à se venger d'abord, il se soucierait de sa sœur ensuite. Il ne pouvait le laisser échapper, car de Ménancourt était gouverneur et une fois au Câtelet, il n'était non-seulement plus à sa portée mais il pouvait encore devenir sa victime. Il était sûr de son droit. Dieu est juste , se disait-il, je le tuerai.

Ils arrivèrent en silence au bord de la Somme.

La lune éclairait la plaine et se réfléchissait avec plaisir dans les eaux limpides comme une nymphe qui voit ses formes étincelantes dans un ruisseau où elle vient de se baigner.

---

(1) Voir la *Petite Revue* depuis le n° du 5 janvier 1873.

— Je ne veux pas vous assassiner, Monsieur, dit Martin en tirant son épée, défendez-vous.

Ils croisèrent leurs épées.

Raoul était ému de la scène qui s'était passée, le dernier soupir de Claudine lui avait fait mal, il espérait encore dans sa bonne étoile pour se défaire du frère, puisqu'il n'avait pu obtenir la sœur. Il résistait avec peine à l'élan de Martin qui l'attaquait avec l'impétuosité que donne la colère.

Raoul était fort en escrime et il se défendait en vrai sabreur; il attaquait avec ce désir qu'on a de tuer son ennemi le plus implacable.

Martin vit qu'il devait user de stratagène; il tourna doucement en sorte que son adversaire eut tout le reflet de la lune tandis que lui serait dans l'ombre. Alors il se rua en vrai bête fauve sur Raoul. Martin sentit son épée embarrassée, et un poids lourd tombait sur le rivage de la Somme.

Il avait traversé le corps de Raoul de part en part.

Martin s'approcha de lui.

— Ce n'est pas la mort..... que je voulais vous donner..... c'est le déshonneur.

— Lâche séducteur.

— De l'eau..... je me meurs.

— Va, boire lui dit Martin, et du pied il le poussa dans la Somme.

Raoul de Ménancourt était puni.

Pendant cette dernière scène, Jean Cromelin voyageait dans la direction de Péronne. Il s'arrêta avec ses guides quelques minutes à Beauvois, car ils voulaient arriver avant minuit à Péronne. A peine étaient-ils sortis de ce village qu'une voix leur cria : Service du Roi.....

Qui va là ? s'écria le plus vieux des gentilshommes qui accompagnaient Cromelin.

Service du Roi..... s'écria la même voix.

— Seigneur Jean, ne vous mêlez de rien. Laissez-moi faire dit le chef de l'Escorte.

— A chacun le nôtre, Messieurs, c'est Monsieur de Tarannes ? Bonsoir. Soyez assez galant de nous laisser passer, nous avons hâte d'arriver, surtout M. Jean Cromelin.

— C'est précisément lui que nous devons arrêter.

— Ah ! En avant mes amis, et laissez-moi ce godelureau.

Il se jeta sur lui avec ses amis.

Jean Cromelin avait dégaîné.

Seigneur Jean ne vous mêlez de rien, nous sommes assez.

En effet l'écuyer du gouverneur du Câtelet avait reçu un coup de rapière dans le bras et était tombé de cheval.

Le chef est tombé ; à nous maintenant, mes fiers Castillans, et il se rua, quand ils le virent se jeter ainsi, ils crurent pouvoir résister un instant, mais croyait leur chef mort, la partie

n'était plus égale, ils se mirent à fuir du côté de Flez et de Devise.

Pas, par là, leur cria le chef de l'escorte de Jean Cromelin, s'il vous plaît, vous nous gêneriez revenez à Saint-Queniin, et de là, allez au diable si vous voulez.

Ils coururent sur eux, leur firent tourner bride, l'épée dans les reins, après les avoir malmenés de façon à contenter le service du roi,

De Tarannes était couché, et son cheval, pour se désennuyer sans doute, broutait l'herbe dn chemin.

Il ne faut pas, dit Jean Cromelin, laisser cet écuyer sur le bord de la route, blessé comme il est.

— Ce n'est rien, c'est pour le service du roi. Je vais l'attacher sur son cheval et ce dernier qui connait la route ira au Câtelet porter la nouvelle.

C'est ce Seigneuret qui va être content.

Ce qui fut dit fut fait, l'Ecuyer qui s'était évanoui par la perte du sang qu'il avait faite de sa blessure, revint à lui — on le grimpa sur son cheval et de la pointe de l'épée ils le piquèrent si durement qu'il partit comme une flèche.

— A nous revoir, Chevalier,

— A nous revoir.

Jean Cromelin et sa suite continuèrent leur route.

Çà ne fait rien, j'aurai bien voulu en tuer quelques-uns de ces fiers matamores.

— Contentez-vous, de vous en être débarrassé mon cher.

— Vous, Seigneur Jean, vous êtes trop bon, et qui vous dit qu'ils ne vous auraient pas tué eux, ou au moins qu'ils ne vous auraient emprisonné.

C'est en faisant ces colloques et ces observations plus ou moins saugrenues qu'ils arrivèrent à Péronne sans autre incident.

Le lendemain au point du jour ils étaient sur la route d'Amiens. Ce voyage aurait été des plus agréables, en telle compagnie si le but avait été autre que l'exil.

Trois jours après ce que nous venons de raconter , Claudine Cromelin mourait des suites de sa blessure en pardonnant à son frère d'avoir tué son amant : elle l'aimait toujours la malheureuse.

Qu'est donc l'amour ?

L'amour est une passion noble, généreuse qui exalte et qui tue. L'amour est un vice qui entraîne, corrompt et tue.

CONCLUSION :

Pendant quelques jours passés dans une famille à Tesoy sur la route de Montdidier à Amiens, M. Dupont me remit quelques notes sur Jean Cromelin.

M. Dupont descendait de père en fils des derniers domestiques de Raoul de Ménancourt.

Isaac Crommelin a publié les mémoires de sa vie ; il vivait en 1792, et est le dernier de cette famille.

Jean Cromelin mourut en Angleterre où il vit décapiter un des principaux chefs de la révolte. A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN

Dimanche, 14 décembre. — Les *Pauvres de Paris*, un drame des plus vrais et des plus émouvants ; un grand succès de larmes ; en résumé une ressource financière des plus fécondes pour les représentations du dimanche. Que d'infortunes viennent souvent s'oublier au théâtre dans la contemplation des misères d'autrui !

M. *Rivière*, qui est un habile comédien, avait donné beaucoup de pittoresque, trop peut-être, à ce rôle charmant de Planterose. Il y a justement obtenu à diverses reprises les honneurs du rappel.

Les autres rôles ont été convenablement tenus par MM. *Veuillet*, *Emmanuel*, *Guffroy*, et Mesdames *Brunet*, *Bailleux*, *Lacroix* et *Berghen*.

La *Muette de Portici* n'a pas obtenu du public un moins favorable accueil que les *Pauvres de Paris*. La belle musique d'Auber exerce généralement une grande influence sur la foule, mais parmi les opéras de l'illustre maître de l'école française, la *Muette* est certainement celui dont le charme est le plus puissant et le plus irrésistible sur les masses.

Nous devons des compliments à MM. *Casabon* et *Escande* pour les efforts qu'ils ont faits pour s'élever à la hauteur des magistrales beautés de la partition.

Nous ne parlerons pas et pour cause de la danseuse qui remplissait le rôle de Fenella. Nous craindrions qu'elle nous regardât d'un mauvais œil.

Mardi, 16 décembre. — Représentation au bénéfice des naufragés de la *Ville-du-Havre*. Trop peu de monde dans la salle, à notre gré comme à celui de la direction que nous devons féliciter de sa généreuse initiative.

Une quête faite très gracieusement dans le cours de la soirée par Mesdames P. *Evrard*, *Thiercellini* et *Theresita Evrard* a recueilli une somme de 204 fr.

Les *Diamants de la Couronne* étaient le grand attrait de cette soirée de bienfaisance. Madame *Ida Massy* y a été magnifique ; le rôle de Catarina, chanté avec beaucoup de talent, a valu à notre première chanteuse l'ovation la plus brillante et la plus flatteuse.

Madame *Thiercellini*, charmante dans le rôle de Diana, s'est en même temps distinguée par les applaudissements qu'elle décernait de grand cœur à sa camarade.

M. *Casabon* semblait attendre l'occasion de se distinguer à son tour par son propre mérite ; quant à M. *Cavillon*, il continue à ne pas vouloir se faire entendre. Il est vrai de dire que ses costumes sont toujours des plus riches et du meilleur goût. Mais la compensation n'est

peut-être pas suffisante. Allons, M. *Cavillon*, un peu de courage, ou si vous aimez mieux, un peu d'efforts ; on ne demande pas mieux que de vous applaudir.

Le rôle du comte de Campo-Mayor a été tristement chanté par M. *Tourillon* qui compte sans doute nous dédommager dans le prochain vaudeville.

Jeudi, 18 décembre. — Succès complet pour *Casabon* dans le *Postillon de Lonjumeau* qu'il a parfaitement et très agréablement chanté. Aussi le public ne lui a-t-il pas ménagé les applaudissements, notamment au second acte.

Madame *Thiercellini*, dans le rôle de Madeleine, a été sa digne et gracieuse partenaire.

On demande un gouverneur, avec MM. *Rivière, Guffroy, Emmanuel* et Mesdames P. *Evrard* et *Brunel, un tigre de Bengale*, avec MM. *Rivière, Emmanuel*, déjà nommés, et Mesdames *Brunet* et *Therestia Evrard* ont très agréablement complété le spectacle.

Dimanche 21 décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. Félix POTEL.

KEAN, l'acteur anglais, ou *Désordre et Génie*, drame en 5 actes et 6 tableaux.

LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en 3 actes.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE ST-QUENTIN

ANNÉE 1873-74. — 1re SOIRÉE.

SOIRÉE MUSICALE

DU 22 DÉCEMBRE 1873, AU THÉATRE

Sous la direction de M. ALBERT COURTOIS.

PROGRAMME:

1°	Ouverture de *Le Philtre*	AUBER.
2°	*Andantino*, *Minuetto* de la 50e *Symphonie*	HAYDN.
3°	Duo sur la *Fille du régiment* pour piano et violon	C. DE BÉRIOT.
4°	Ouverture sur *Le Dieu et la Bayadère*	AUBER.
5°	*Schottish* pour métallophone et Cithare	***
6°	Ouverture de *Guillaume Tell*	ROSSINI.

PIANO DE LA MAISON DAUB-JACQUOT.

Les portes ouvriront à 8 h. 1/2. — Entrée par la rue de la Comédie.

On commencera à 9 heures précises.

La Location se fera au Théâtre, les 20 et 22 Décembre, de 2 heures à 4 heures (50 centimes par place louée.)

NOUVELLES

.·. Dans sa séance du 17 décembre 1873, la Société académique a décerné des primes d'apprentissage de 100 francs chacune aux jeunes Epiphane Charles et Guinet Louis.

.·. Nous apprenons avec regret la mort de M. Quentin, ancien pharmacien, membre du Conseil municipal.

M. Quentin jouissait parmi nos concitoyens d'une réputation d'honnêteté parfaitement justifiée par une longue carrière commerciale honorablement remplie. Nous nous associons aux regrets que sa mort laisse à sa famille et à ses amis.

.·. De grands travaux de terrassements, dit l'*Observateur*, sont entrepris à Avesnes, de la porte de France à la porte de Mons, sur tous les terrains militaires vendus dernièrement à la requête de l'administration des domaines, par suite du déclassement d'Avesnes comme place de guerre.

.·. Le préfet du Nord vient d'interdire la représentation, à Roubaix, de *Marie Tudor*, d'*Hernani* et de la *Nonne sanglante*.

.·. Le Conseil départemental de l'instruction publique, dans sa séance du 13 décembre courant, a désigné M. Camus Alphonse, ancien directeur de l'Ecole mutuelle Jumentier, ancien chef d'institution, comme délégué communal des Ecoles de la ville de Saint-Quentin.

« En exécution de la loi du 21 mai 1873 concernant les établissements de bienfaisance,

» La commission administrative du Bureau de bienfaisance de Saint-Quentin, qui, aux termes de l'article 1er de ladite loi, — doit se composer de cinq membres renouvelables, du Maire, du plus ancien curé de la commune et d'un délégué du consistoire protestant.

» A été constituée définitivement par arrêtés de M. le Préfet de l'Aisne, pris conformément à l'article 4 de la loi précitée, et se compose :

» De M. Mariolle-Pinguet, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la ville, et, en cette qualité, président de la commission administrative ;

» De M. Coutant-Chevalier Jules, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de l'Administration des Hospices, nommé administrateur du bureau, en remplacement de M. Leroy-Lecaisne, démissionnaire ;

» De M. Rousseau-Briquet Emile, négociant, juge au Tribunal de commerce, nommé administrateur du bureau, en remplacement de M. Lollieux, démissionnaire ;

» De M. Agombart-Cheval, propriétaire, nommé administrateur en remplacement de M. Lalouette, démissionnaire ;

» De M. Trocmé-Davaine, négociant, nommé administrateur en remplacement de M. Alphonse Farque, décédé ;

» De M. Faroux Ernest, notaire, nommé en remplacement de M. Williot-Adam, démissionnaire ;

» De M. l'abbé Gobaille, archiprêtre et le plus ancien curé de la ville ;

» Et de M. le pasteur Monnier, délégué par le consistoire protestant. »

.·. Dans sa dernière réunion, le Conseil de la Société des Agriculteurs de France a fixé la date de la session annuelle au 4 février prochain. Cette session, qui appelle chaque année, à Paris, environ 800 agriculteurs, fermiers ou propriétaires de tous les points de la France, aura lieu, sans doute, comme l'année dernière, dans la salle d'honneur du Grand-Hôtel. La session durera huit jours.

.·. La convention passée le 4 août par le ministre des travaux publics et les concessionnaires, l'exposé des motifs et le projet de loi portant concession définitive de la ligne ferrée d'Amiens à Dijon, sont arrivés vendredi matin au conseil d'Etat pour être examinés.

Leur rédaction ne souffrant aucune discussion sérieuse. on pense que la loi pourra être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale vers Noël.

Ee attendant l'accomplissement de ces formalités, les ingénieurs de la Compagnie continuent très activement la reconnaissance, la fixation et le balisage du tracé d'avant-projet qui doit servir de base aux études définitives. Ce travail sera terminé dans quelques semaines. (*Journal de l'Aisne.*)

.·. Par arrêté de M. le conseiller d'Etat, directeur général des contributions directes, en date du 12 novembre dernier, M. Rondeaux, contrôleur de 2e classe (Seine-et-Marne), est appelé avec son grade à la résidence de Vervins.

.·. Nous lisons dans le *Courrier de l'Aisne :*

La Fère. — Un de nos concitoyens qui habite actuellement Paris, nous adresse la note suivante :

La récente décision ministérielle qui fixe le chef-lieu de la 19e brigade d'artillerie (17e et 29e régiments) en notre ville, est un bien heureux événement, car outre que cela amènera ici le principal de la brigade, c'est-à-dire les deux régiments, il est évident que forcément aussi les services accessoires : train, parc, ouvriers, arsenal, etc., etc., ou tout au moins leurs dépôts, viendront s'y fixer tôt ou tard.

On dit même qu'une personne qui, ces jours derniers, a eu l'occasion de se procurer des renseignements certains ajoute qu'il est très probable que le ministère de la guerre sera amené à désigner La Fère comme chef-lieu du génie du 19e corps, tellement il y a identification de service et de besoin entre ces deux armes.

Il est bien entendu que cela n'empêche pas notre ville d'être dores et déjà chef-lieu de subdivision régimentaire d'infanterie (dépôt du 128e) en même temps qu'elle est aussi chef-lieu de district bataillonnaire, dépôt de recrutement, des réserves actives ou territoriales, remonte, équipages auxiliaires, etc.

A mesure que la réorganisation militaire s'avancera il va donc en résulter une augmentation d'effectif qui variera du double au triple, c'est-à-dire qui s'élèvera de 1,000 hommes environ à 2,000 et peut-être 3,000.

Chaque année, à l'époque de l'appel des réserves pour les grandes manœuvres d'automne, cet effectif s'élèvera probablement, pendant un mois, à dix mille hommes et plus.

Ces faits seront très heureux pour la ville de La Fère et contribueront à donner un nouvel essor à sa prospérité.

Quelques propriétaires, en prévision de l'importante augmentation des cadres, pensent à réaliser des additions ou transformations afin de pourvoir au logement des officiers.

Il est certain qu'aujourd'hui l'augmentation de la population civile va reprendre une progression ascendante et déjà, dit-on, la valeur des maisons tend à augmenter. Sans aucun doute, dans quelques années, elle aura doublé.

Nous savons de bonne source que plusieurs personnes des environs projettent la création de nouveaux établissements où, bien certainement, elles trouveront d'excellents résultats commerciaux.

.·. On sait que la ville de Soissons a été désignée pour être, en 1874, le siège du Concours régional agricole de la région du Nord.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de fixer la date de ce concours, *du 6 au 15 juin.*

Pour être admis à exposer, on doit adresser, avant le 1er mai, une déclaration au ministère de l'agriculture.

Le Directeur-Gérant, AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imp. Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

2e Année. — No 52. 28 Décembre 1873.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an (payab. d'av.) 10 f.
Tout abonnement commencé ne peut être interrompu et est dû en entier.

Annonces, la ligne 50 c.
Réclames » 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ORDONNANCE DU ROI. — (15 juin 1817.)

« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, Voulant récompenser le zèle qu'ont témoigné, pour notre service, dans la dernière émeute de Château-Thierry, (1) les Officiers en non-activité désignés ci-après,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Le sieur PLU, Nicolas, chef de bataillon du 4e Régiment de tirailleurs de l'ex-Garde, sera employé, dans son grade, dans la légion de la Mayenne.

Le sieur MOYAT, Claude-Tiburre, chef de bataillon du ci-devant 7e Régiment de ligne, sera employé, dans son grade, dans la légion du Morbihan.

Le sieur HUSSON, Simon, capitaine au ci-devant 51e Régiment de ligne, sera employé, dans son grade, dans la légion du Rhône.

Le sieur MENNESSIER, Antoine-François, capitaine au 2e Régiment de Vélites, sera employé, dans son grade, dans la légion de la Haute-Loire, dans la compagnie qui y est vacante.

Le sieur BOYER, Jean-Baptiste-Michel-Abraham, sous-lieutenant des ouvriers de l'ex-Garde, sera employé, dans son grade;

(1) Le 3 juin 1817, Château-Thierry et les environs s'étant révoltés, on fit venir la troupe de Soissons qui tira sur les pillards et dispersa l'émeute. Quelques jours après des attroupements eurent lieu dans les environs de Fère-en-Tardenois et dans d'autres localités du département, pour piller chez les cultivateurs. C'était la grande disette de 1816 qui avait amené toutes ces misères.

dans la première compagnie des ouvriers en notre corps royal d'artillerie.

Le sieur Dumont, Aimé, sous-lieutenant du ci-devant 8e Régiment de ligne, sera employé dans son grade, dans la légion de Maine-et-Loire.

Le sieur Tillet, Louis-Charles-Alexis-Prosper, sous-lieutenant de l'ex-13e Régiment de chasseurs à cheval, sera employé, dans son grade, dans les chasseurs de la Charente.

Donné en notre château des Tuileries, le 15 juin, l'an de grâce 1817, et de notre règne le vingt-deuxième. Signé ; Louis. »

Nota. — « Le Roi a ordonné au Ministre Secrétaire-d'Etat de la guerre de témoigner à M. le Maréchal-de-camp Leseur, et à M. le Colonel de gendarmerie Le Crosnier, Officiers en non-activité, la satisfaction que Sa Majesté a éprouvée de leur bonne conduite, à Château-Thierry, lors de l'émeute qui a eu lieu dans cette ville, »

(Communiqué par Ars. Leduc.)

REGRETS

A Monsieur Anger de K......

> Si l'amour qui vint nous surprendre,
> Avait été moins aveugle et moins tendre,
> Si nous ne nous étions ni vus *ni séparés*
> Nos cœurs ne seraient pas à la douleur livrés.
> « Burns. »

Lorsque tu étais près de moi si je me sentais un poids sur la poitrine ou une lassitude dans l'esprit, tu me suffisais pour me soulager. Hélas ! tu t'es éloigné et maintenant je suis seule sans appui, sans consolation.

*
* *

Un regard de tes yeux bleus si beaux, si expressifs, qui promettent tant de bonheur me ravissait ; tes tendres sourires, c'était le Ciel ! j'épiais tous tes mouvements, je recueillais avidement tes paroles ; je t'ai tant contemplé que dans mon cœur l'empreinte de ton visage subsistera jusqu'à la mort ; je vivais dans le présent par toutes les jouissances de mon être, toutes les facultés de mon âme ; l'avenir m'apparaissait sous les plus riantes couleurs.

*
* *

J'ignorais que tu partageais ma passion, mais ton indifférence ne l'aurais pas diminuée ; tu te laissais adorer, c'était assez, tu ne me devais pas de reconnaissance ! j'étais si heureuse de t'aimer ; nulle jouissance humaine ne pourrait me détacher de toi ; tu es devenu une portion de ma vie, dès ce jour où mon regard rencontrera le tien pour la première fois.

*
* *

Ce jour-là, je m'en souviens, le temps était sombre, des

larmes brillaient dans mes yeux ; tu parus ! et mes larmes se séchèrent, mes maux furent oubliés comme par magie il me sembla qu'un rayon de soleil perçait les nuages et inondait de lumière le parc ou nous nous trouvions.

*
* *

Je fuis, avec une horreur indicible, les lieux où nous nous donnions rendez-vous ; ils me paraissaient jadis riants, poétiques! aujourd'hui, oh que je les trouverais mornes, désertr. Les senteurs des belles fleurs que nous admirions ensemble, la musique énivrante que nous allions écouter le soir, n'auraient plus pour moi aucun charme.

*
* *

Tu me seras toujours cher ; ton nom fait vibrer en moi une fibre particulière ; partout ton image me suit dans le sanctuaire de mon cœur, dont tu es la seule idole, je te fête avec délice ! l'insomnie ne me semble pas cruelle, car c'est toi qui la cause.

*
* *

Mon amour ne doit pas te surprendre ; ton esprit rare, ta générosité chevaleresque, la valeur héroïque que tu as déployée dans les combats, ton port gracieux, ton noble visage ; tout en toi a concouru à m'enchanter, à me séduire ; la plus fière duchesse s'enorgueillirait de leurs hommages.

*
* *

Ni les souffrances si vives, si aiguës de la maison paternelle ni les dédains et les injustices du monde, ni l'ingratitude et l'abandon de mes amis, ni la perte de ma fortune, n'avaient pu m'abattre ; mais ton départ m'a brisé et m'a enlevé tout mon courage : c'est une plaie qui saignera toujours ! de même qu'un vase garde les marques de la liqueur corrosive qu'il a enfermé ; de même les grandes douleurs laissent dans l'âme des traces ineffaçables.

*
* *

Je ne dois pas te suivre : les devoirs sacrés que je ne pourrais fouler aux pieds sans devenir criminelle m'enchainent loin de toi ; mon amour perdrait tout son charme, tout son parfum s'il cessait d'être innocent ; le remords, comme un vent brûlant, flétrirait cette fleur délicate et mieux vaut les regrets que le remords.

*
* *

L'expérience que j'ai des choses humaines m'a qu'appris ici-bas tout n'est que vanité, que nos plus chères affections finissent par nous être retirées que les fériques palais d'or et de vapeurs de la première jeunesse pâlissent rapidement, que sage est celui qui sait se détacher de tout et s'ossifier le cœur, mais la philosophie ne peut me consoler ; si je ne te revois plus, le reste de ma vie ne sera qu'une longue agonie. C. L. Dowa.

Cambrai, 30 août 1873.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME ANNÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'OCCUPATION ROMAINE

DANS NOS CONTRÉES

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAIN. — REIMS. — SOISSONS, PALAIS D'ALBATRE, CHATEAU DE CRISE. — SAINT-QUENTIN, SA FORME ROMAINE. — LAON, SES REMPARTS. — VILLES ET OPPIDES DISPARUES, TERVA, VIZY-LE-COMTE. — EMPLACEMENTS ET MÉTAIRIES ROMAINES, BAZOCHES, BLONZY.

(Suite.)

Pierrepont qu'on regarde comme un oppide romain. Dans le Vermandois, Vendhuile (1) et Vermand (2). Dans la Thiérache, Guise, Terva (3) et Origny (4).

(1) C'est aussi par des tessons de poteries, des médailles, de nombreuses fondations, des mouvements de terrains produit par des masses de décombres marqués sur le sol et d'après la tradition que le territoire de Vendhuile est regardé comme l'emplacement d'une cité qui s'est anéantie peu à peu à une époque inconnue comme la ville du Henois, sa voisine. *Bulletin* T. VIII, page 65.

(2) Bien que Vermand ne soit plus considérée aujourd'hui comme étant la capitale du Vermandois, on ne peut guère lui refuser la consolation d'avoir été une ville. Les fouilles autour de Vermand ont partout révélé de grandes constructions renversées, des débris d'ornements fouillés, de pampres, de grappes de raisin, des chapitaux historiés. Toutes ces traces antiques, ajoute M. Piette, ces médailles gauloises et romaines, ces restes d'habitations qui parsèment le sol, ces grands débris de somptueux monuments, sont autant de gages d'un établissement considérable, c'est donc l'emplacement d'une ville aujourd'hui cachée sous les cendres de ses édifices. *Bulletin de la Société académique de Laon.*

(3) Sur une colline non loin de Lahérie, s'inclinant vers les bords du Ton était, d'après M. Piette, archéologue érudit, et dont nous aimons à constater les consciencieuses recherches, était placée une ville qu'il nomme *Terva,* sans doute du nom de la colline. Cette ancienne cité aurait occupé toute la surface du plateau. On y rencontre partout d'énormes fragments de pierre, de tuiles, de belles poteries rouges historiées. Le sol, sur certains points, est couvert de cubes, mosaïques et la culture y met souvent à jour de larges parquets revêtus d'enduits rouges ; au milieu de ces débris on exhume des restes d'ustensiles en fer, en bronze, des médailles gauloises et consulaires. On y a découvert un cachet d'oculiste dont nous avons parlé page 43.

(4) Origny n'était sans doute qu'un poste fortifié destiné à défendre le passage de l'Oise. C'est ce qu'attestent les restes de grands édifices, de fortes murailles et de fondations de tours, au milieu desquelles on a recueilli des médailles au type des empereurs.

Si, en dehors de ces localités que nous venons d'indiquer seulement, nous tenions à signaler toutes celles qui se recommandent à l'attention de l'historien par la découverte de débris romains, il nous faudrait nommer une foule de localités, car, il faut le dire, partout dans notre département, on ne trouve que des traces d'habitations antiques, consistant comme toujours en substructions, puits, médailles, tuiles et poteries de toute espèce. C'est du côté de Château-Thierry, Nogent et la forêt de Dôle, Epieds, avec ses médailles romaines, Viels-Maisons et le château de Chutrin qui doit à l'imagination de M. Ladoucette une existence féerique. Dans le véritable Soissonnais, c'est Braine, le Pont-d'Ancy, Limé, Quincy, Camelin, Quierzy ; dans le Laonnois, Cuissy, Corbeny, La Malmaison, Nisy-le-Comte, Chaourse, Festieux, Vivaise, Longue-d'Eau, Clermont, Goudelancourt, Dizy-le-Gros, Certeau, les Villers, entre Assis-sur-Serre et Catillon-du-Temple, Chambry, Crespy, Urcel ; en Thiérache, Saint-Michel, la Fosse et Bellevue près d'Any, Aubenton, Brunehamel, Thénailles, Hirson, Mondrepuis, Lehérie, Autreppe, Romery, Landifay, le Petit-Dorengt, Guise, *Chatillon*, Parfondeval ; dans le Vermandois le Câtelet, Serain, Marcy, Châtillon-sur-Oise, Villecholes, Marteville, Montescourt, Vendeuil, Moy, Vouël et Quierzy.

Nous aurions pu assurément augmenter ce catalogue bien incomplet et mentionner une foule d'autres constructions et dont on a constaté l'existence ; mais il nous tarde, en finissant ce chapitre déjà trop long et pourtant si insuffisant quand on traite de telles matières, d'arriver à dire un mot sur un autre genre d'établissements qui, pour être placé dans des conditions plus simples que celui des villes, n'en n'ont pas été moins intéressant et moins luxueux. Nous voulons parler de ces *villæ* ou métairies agricoles si nombreuses et parfois si opulentes dans nos riches et fertiles contrées.

Personne n'ignore que si les Romains aimaient la profession des armes, ils avaient aussi une prédilection pour l'agriculture, ce premier des arts est le plus utile à la société ; et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'ils n'étaient pas moins habiles laboureurs qu'intrépides guerriers, témoin ce Cincinnatus qu'on va chercher à sa charrue et qui y retourne après avoir délivré sa patrie, témoin ces belles exploitations, accompagnées de magnifiques *villæ*, qui couvraient la campagne de Rome, et dont les immenses ruines sont encore aujourd'hui un

La plupart des *villæ*, dit M. de Caumont, n'étaient pas seulement des maisons de plaisance, mais elles comprenaient aussi ce qu'exige l'économie rurale, soit pour loger les bestiaux et les cultivateurs, soit pour serrer les moissons et les autres récoltes. On distinguait dans ces maisons de campagne trois parties qui formaient trois corps de logis séparés, la *villa urbana*, consacrée au logement de maîtres et de sa famille ; la *villa agraria*, affectée à l'habitation des laboureurs et des animaux nécessaires à l'exploitation ; la *villa fructuaria*, où l'on déposait les moissons et les provisions de toute sorte. On voit que ces deux dernières parties n'étaient que les dépendances naturelles de la ferme ou de l'exploitation rurale, *villa agraria*.

Le plan de la *villa urbana*, qui était souvent une somptueuse demeure construite sur des proportions grandioses et décorée d'une riche et splendide ornementation, en était généralement uniforme et invariable. Le bâtiment formait un vaste parallélogramme. On y pénétrait par un vestibule où se tenaient ceux qui devaient être introduit.

Le *prothyrum* ou passage conduisait à *l'atrium*, espèce de galerie carrée ayant au centre une cour découverte et un bassin qui recevait les eaux pluviales. Autour de cette galerie intérieure régnaient des appartements destinés à divers usages. Venait ensuite le *tablinum*, renfermant les images, les portraits des ancêtres, les archives, les papiers et documents relatifs à la charge qu'on exerçait. Le péristyle, surmonté de colonnes, laissait le ciel à découvert, l'intérieur était planté de fleurs et d'arbustes. Sous ce long promenoir abrité s'ouvraient le jeu de paume *spheristerium*, les bains, la bibliothèque, la basilique, les cuisines, les officines, l'exédre ou lieu de réunion, les salles à manger. Ce qui relevait l'importance de ces grandes constructions, c'est le luxe avec lequel on avait souvent décoré l'intérieur. Tandis que de nombreuses mosaïques, représentant toute espèce de sujets et de dessins fantaisistes, s'étendaient en riche tapis sur le sol des habitations, des peintures brillantes revêtaient les parois des murs aussi bien des appartements que des galeries.

Si, à cette description sommaire d'une *villa urbana* de premier ordre, nous ajoutons les jardins plus ou moins recherchés, plus ou moins spacieux dont elle était naturellement accompagnée, les pièces d'eaux vives, les massifs de fleurs, les allées contournées, les rideaux de grands arbres, les belles statues

dont les pelouses étaient ornées, on aura une idée de ces fastueuses *villæ* imitant plutôt des palais que des maisons de campagne.

La *villa agraria* avait beaucoup plus de ressemblance avec une ferme ou métairie proprement dite.

Au centre de la cour on voyait, comme dans nos fermes actuelles, une mare ou *compluvium* pour baigner les bestiaux. Autour de la cour était disposé la cuisine, les logements pour les esclaves, les étables à bœufs *bubilia*, à brebis *ovilia*, les écuries *(equilia)*. On trouvait aussi dans la basse-cour les poulaillers *gallinaria*, des étables à porcs *haræ*.

La *villa fructuaria*, tantôt séparée, tantôt unie à *l'agraria*, avait dans sa dépendance les celliers *cellæ*, les greniers ou magasins à blé *horrea*, les fruitiers *apothecæ* (1)

Il est bien certain que toutes les *villæ* n'eurent pas ces proportions, ce luxe et ces accompagnements, au moins ne retrouve-t-on pas, dans les endroits occupés par un grand nombre d'elles, des substructions assez précises ni des débris assez riches pour être autorisé à leur attribuer cette importance.

Hors de la fondation de ces grands centres d'agricultures il a dû y avoir des établissement de différents ordres et dont la création exigeait de plùs ou moins fortes dépenses appartenant à des maîtres plus ou moins opulents. A cette époque comme aujourd'hui, les dépenses étaient calculées sur les ressources du propriétaire, sur l'étendue de sa possession.

On met au nombre de ces *villes* gallo-romaines, Crouy ou Saint-Médard-lès-Soissons qu'on regarde comme une *villa-Césariana* qui avait son temple *fanum*. Cuisy en Almont habité par *Riccius Varus*, Vaubuin, Courmelles, Borny, Rivière, Chaudun, Braine, Limé, Barbonval, Servais, Cologne près du grand Rozoy.

Mais les plus certaines sont dans le Soissonnais: Juvigny, Ciry-Salsogne, Bazoches, Blanzi, le pont d'Ancy. Dans le Laonnois : Puisieux, Nizy-le-Comte, Clermont, Servais (2).

Nous en retrouverions bien certainement une foule d'autres dans le Vermandois et la Thiérache, contrées où sont établies

(1) de Caumont. *Abécédaire de l'ère gallo-romaine.*

(2) Quelques-uns de ces villa appartenant à de riches particuliers renfermaient comme celle dont Pline, nous a laissé la description tout ce qui faisait la vie agréable, et luxueuse, tout ce qui était nécessaire à son nombreux domestique et tout ce qui servait à l'exploitation de sa ferme agricole. Bulletin de Laon T. XI p. 21.

de temps immémorial de riches et considérables cultures. Telles que Montigny-Lefranc, les fermes d'Hautreville, de Caumont, de Dizy-le-Gros, de Colonfay, Clonlieu, Mont-Saint-Martin, Aubencheul, Hérouel, Seru, Séry-Mézières.

Mais contentons-nous de parler de quelques-unes des plus connues et où des trouvailles importantes ont été constatées.

Juvigny, sur les plateaux élevés du Soissonnais passe avec raison pour avoir eu une *villa* de premier ordre.

Sa position sur la chaussée romaine de Soissons à St-Quentin, les quatres colonnes militaires que l'on y voit encore, les mosaïques qu'on y a trouvées à différentes époques; enfin le *palatium Juviniacum* habité par les comtes Egydius et Syagrius, puis par Clovis aussitôt sa victoire, le voyage de Saint Remi à ce palais qu'affectionnnait ce roi Franck, la donation que lui en fit le conquérant à la suite de son baptême, viennent confirmer cette tradition historique. On a cru que cette métaise avait été auparavant la propriété de Jovin, maître de la Carabané Gallo-Romaine et dont le magnifique tombeau en marbre blanc se trouvait dans l'Eglise Saint-Nicaise de Reims, mais sans garantir pour cela qu'il ait tiré de cette circonstance son véritable nom. Car ce fait n'a rien d'invraisemblable en soi. Il semble même affirmé par l'histoire, dans ce cas tous les Juvigny qui sont assez nombreux en France pourraient revendiquer la même origine. Nous aurions plus de confiance pour *Juvincourt*, placé dans le rayon de Reims ou ce chef romain avait son commandement à moins qu'on ne préfère en faire dériver le nom de *Jovis*, Jupiter. Ce qui est peu probable.

En toute hypothèse Juvigny qui a pour patron Saint-Juvin, confesseur est regardé par l'abbé Labaux dans son histoire de Paris comme un palais habité par Flavius Jovin qu'il fait préfet des Gaules. Melleville dans son dictionnaire historique partage l'opinion du savant antiquaire. Il en fait le village de Jovin. *Jovis Igmi*, ce que supposeraient presque les termes du testament de Saint Remi *proprium quod fuerat Jovini in pago Suessionico*.

Ciry Salsogne, le territoire de ce village, au sud ouest de Quincampoix *Quinquepagi*, qu'on regarde comme la limite de cinq cantons, a toujours été désigné comme l'emplacement d'une *villa*. En effet, entre l'antique chaussée romaine qui filait à travers cette plaine et la route actuelle, dans l'angle formé par la réunion des deux chaussées, une vaste habitation

dont l'opposition dut regarder le midi présentait à l'ouest une aile de bâtiment qui s'étendait jusque sur la grande route ; elle était composée de petites cellules destinées sans doute aux logements des esclaves. Il est à présumer que vis-à-vis, dans le terrain qu'on n'a point encore sondé on trouverait une seconde aile en tout semblable à la première. Dans ce cas, la clôture de ce *vestibulum* ou avant-cour carrée serait de l'autre côté de la route. A l'extrémité de l'aile du bâtiment découvert, on touche au corps de logis, disposé en retrait sur la eour principale. Là se trouvait la salle des bains, encore revêtue de stuc; elle était plus basse que les autres pièces, sans doute pour la commodité des eaux qui y accédaient au moyen d'un aqueduc dont chaque pierre d'un mètre de haut sur presque deux mètres de longueur, était taillée et creusée en forme cylindrique. Cet aqueduc après deux kilomètres de marche amenait à la *villa* les eaux claires et limpides de la montagne de Ciry; puis, après avoir alimenté les viviers et diverses piéces d'eau des jardins, conduisait le trop plein à la rivière de Vesles, un peu au-dessus du pont romain. La salle des bains était accompagnée d'une étuve et d'une salle des parfums, *cella-olearia*; toutes deux sont relevées aux niveaux des salles d'habitations. A la suite de ces pièce, son en remarquait huit autres qui se prolongeaient à n'en pas douter, jusque bien avant dans le terrain voisin. Ce serait témérité de vouloir assigner une destination à toutes ces salles coupées de murailles, de couloirs qui s'avancent, reculent, se contrecarrent sans cesse. Je n'ai pu remarquer que l'emplacement d'un portique carré composée de quatre colonnes; peut être n'est-ce là qu'une partie de la galerie intérieure ordinairement placée contre l'*atrium*; peut être est-ce aussi une partie dn *triclinium* salle à manger, qui avoisinait d'ordinaire et les bains et le portique. Cependant j'ai cherché en vain à me construire de ces lignes uniformes et incomplètes le *complivium* ou cour intérieur entourée de batiment et formant à peu près ce qu'on appela cloistres dans les couvents du moyen-âge.

Outre des murs de grand appareil, ornés de peintures, des tronçons de colonnes, des marbres de toute espèce, des débris de mosaïques on a aussi découvert une main en marbre faisant partie d'un bas-relief de haut mérite. On ajoutait aussi que la sculpture en demi-bosse et les peintures à fresque qui décoraient toutes les colonnes leur donnaient un très grand intérêt. Ces sculptures présentaient tantôt des surfaces ouvrées de ner-

sures, affectant des formes diverses dont l'intervalle était rempli de feuillages vigoureux ou de fortes grappes de raisin, tantôt des draperies enrubannées semées de thyrse surmontées de plantureux rameaux, armés d'un fruit énorme ou d'une rose épanouie. A en juger par ses caractères généraux architectoniques et décoratifs, cette *villa* daterait du IIIe au IVe siècle époque où commençait la décadence chez le peuple roi. (1)

Pont-d'Ancy, dont il n'est pas question dans le dictionnaire typographique de M. Matton est cependant un emplacement signalé comme un lieu de passage très fréquenté anciennement, et par des découvertes nombreuses. Autour du pont qui a disparu est sur une très large espace ; ce ne sont sur la terre que, marbres, stucs, briques, poteries brisées. On y a recueilli une statuette de Cupidon en marbre de Paros, des médailles de Julia Donna, de Constantin, de Valentinien, des fragments de mosaïques, des marbres des Pyrénées, d'Italie et de Belgique et jusqu'à des porphyres, indice de la haute fortune et du luxe des anciens habitants.

Quant à la villa du pont d'Ancy, aucune fouille sérieuse, n'est venu en donner la disposition. C'est à peine si on reconnait à une dépression sensible du sol l'emplacement d'une pièce d'eau circulaire qui dévait décorer les jardins de cette agréable *villa* (2).

Bazoches (3). Cette localité est demeurée célèbre dans notre Soissonnais tant à cause du martyre de Saint Rufin et de Saint-Valère, que du collége de 72 clercs que Saint Loup, neveu de Saint Remi, y établit, et aussi à cause de la puissante famille de

---

(1) Dans le tome XII page 180 du Bulletin de la société archéologique de Soissons M. Prioux, a constaté de nouvelles recherches au pont d'Ancy. Outres les substructions assez considérables d'une citerne ou silo, il dit auoir vu plusieurs pièces profondes et encaissées remplies de divers débris de briques, de tuiles romaines, de poteries de restes d'amphoses, de fer de lance et de pommeau d'épée en ivoire, des cylindres creux en os, percés de trous.

(2) On s'est demandé bien des fois si le nom de Bazoches conservé à ce village placé entre Braine et Fismes, lui venait des greniers impériaux établis en cet endroit et qui auraient porté le nom de Basilique comme les marchés de Rome où l'on rendait la justice. Où s'il la tenait de la Basilique de Saint Rufin et de Saint Valère, batie à la chute de l'empire dans les Gaule. La première opinion nous paraît la plus probable ; les basiliques dit S. Isidore tirent leur nom des maisons ou palais des rois *Basilicæ prius vocabantur Regum habitacula unde nomen habent.*

(3) Voir son intéressant rapport bulletin de la Société académique de Laon. T. XI p, 7.

Bazoche, qui fournit des évêques et des guerriers à notre contrée.

Mais, bien avant ces faits, Bazoches était réputé un lieu important entre Braine et Fismes, puisque les Romains en avaient déjà fait un entrepôt considérable, un centre d'approvisionnement, pour leurs armées; en sorte que ce village, placé au milieu d'un pays éminemment agricole, sur le bord d'une rivière navigable, à proximité d'une grande de chaussée qui de Rome traversait la Gaule pour aboutir par Reims et Soissons à Boulogne, se prêta à merveille à la création de vastes magasins, espèces de greniers d'abondance et aussi d'un grenier impérial. Au reste tout concourt ici à confirmer la tradition d'un grand établissement romain, car, à la suite de fouilles faites en 1859, lors de la construction du chemin de fer de Reims à Soissons, fouilles qui ont été accompagnées d'études sérieuses, on a constaté à un kilomètre du village au lieu dit *les Pâtures* un emplacement romain que des trouvailles réitérées de monnaies, des débris de vases, sur le pont de César semblaient déjà indiquer.

Mais ce n'est pas seulement un monument qu'on a trouvé, mais bien deux, l'un assis sur les ruines de l'autre, dit M. Fleury. (1). Le premier élevé, parait-il, dans la première moitié du IIe siècle, l'autre dans la IIIe ou IV siècle. Des masses d'enduits colorés, un lit épais de grosses tuiles à rebords, des débris dont quelques-uns avaient conservé un vif éclat, des pierres calcinées et noircies par une flamme intense, des amas de cen-

(1) Cette mosaïque large de 5 mètres 30 sur 4 mètres 30 environ de largeur, est très curieuse aussi bien par son ornementation qui ne consiste que dans de simples traits linéaires que dans ses tons polychrones. Le principal motif, ajoute M. Fleury, compose un carré parfait de 3 mètres 55 sur chaque face encadré au nord, et au midi dans une bordure ou plate-bande de 30 centimètres de largeur, tandis qu'à l'est et à l'ouest elle est plus large et ornée de fleurons et de pinceaux.

Un enroulement de deux cables sert d'encadrement au grand carré; une rosace orne le milieu et quatre autres les cotés des tableaux ne diffèrent de la rosace centrale que par les fleurons. Sur les cotés sont des ovoles.

La polychromie en est très variée, à l'aide des pierres bleues ardoisées des Ardennes, des terres cuites diversement colorées du cliquart noyés dans le ciment on a fait une composition riche de tous puisqu'on en compte jusqu'à sept.

Cependant à cause de la recherche systématique du dessin, de ce jeu de compas qui ne se déroule que pour se tourmenter dans un réseau interminable de cordes enroulées. M Fleury estime que cette manière compliquée accuse un art qui finit; et qui comme tous les arts expirant cherche l'effet hors de l'unité et de la simplicité.

dres, des moellons plats qui formaient le blocage sur lequel était assise une mosaïque d'une date postérieure, partout aussi l'empreinte du feu, sont des preuves suffisantes d'une antique villa, ou palais destiné à loger les préfets des Gaules et les gouverneurs de la Belgique, dit Henri Martin. (*Histoire. de Soissons* T. I p. 7è.

L'existence du second est attestée par la découverte d'une mosaïque qui s'est rencontrée dans l'axe du chemin de fer, mais dans de mauvaises conditions par suite *d'une assiette insolite, de peu d'épaisseur, et mal combinée.* Travaillée par l'infiltration des eaux qui avaient longtemps séjourné et désagrégé les cubes, on ne peut en faire qu'une extraction partielle et morcellée et encore au prix des plus grandes difficultés.

Mais sa présence, suivie d'autres objets, tels que tuiles, poteries, substructions considérables, n'en confirmaient pas moins l'existence du *paladium regnim vidualce situm.* Non loin de là les laboureurs se rappelaient avoir ramené au jour des cubes de couleur appartenant à un autre dallage; de mosaïque. Comme les substructions étaient encore en place, il est fâcheux qu'on n'ait pu arriver par des fouilles en tout sens à obtenir le plan complet de l'édifice. Car, à l'ouest les ouvriers en débayant le sol avait trouvé d'autres substructions, ailleurs des caves et des fours ou plutôt des souterrains; dans une tranchée pratiquée pour l'établissement de la voie, on avait retiré quantité de pierres, beaucoup de tuiles à rebords, des morceaux de plâtres, des enduits chargés de décorations figurant des oves, quelques ferrailles, un fragment de vase marqué d'un lion au galop et ornée de dessins symétriques, quelques monnaies romaines (1). A 200 mètres de là, un monceau énorme de débris jonchait le sol comme si la ruine était récente.

Tout annonce donc aussi bien les ruines anciennes que la découverte de la mosaïque (2) que l'édifice de *Basilica* était l'habitation d'un riche propriétaire terrien, d'un administrateur des greniers impériaux dont la tradition consacre l'existence.

Blanzi. Les traces des romains ne se montrent pas seulement à Bazoches, à Barbonval au-dessus de Vieil Arcy entre

---

(1) T. XI. Les nombreuses monnaies trouvées à Bazoches vont à Porthune; elles comprennent l'espace de quatre siècles,

(2) Cette mosaïque malgré les mauvaises conditions dans lesquelles elle se trouvait a pu être enlevées en partie. Uu morceau d'un mètre 50, sur 1 mètre figure au Musée de Laon, grâce aux soins de M. Fleury.

d'Huisel et Vauceré. Oui, l'on constate les ruines d'habitations de cultivateurs, mais ils abondent sur le riche plateau de Blanzi. C'est sur ses hautes collines qui séparent le bassin de l'Aisne de celui de la Vesles, en face de Fismes ou il s'incline, ayant sous les pieds une admirable vallée qui s'étend à perte de vue que silionne une rivière bordée de belles collines que s'étend le village de Blanzi placé presqu'à égale distance de deux voies romaines dont l'une se dirige de Reims vers Soissons et l'autre vers Laon (1).

Depuis longtemps ce village était signalé comme un emplacement romain. De nombreuses substructions, des masses de grandes tuiles à rebord, des ciments, des enduits colorés, des marbres, des débris de mosaïques étaient venus donner maintes fois raison à cette vieille tradition, lorsqu'en 1858, en recherchant une belle source qui alimente le lavoir communal, on aboutit à une trouvaille imprévue. A l'aide de tranchées profondes on était arrivé à un vaste bassin circulaire de 3 mètres de diamètre dans lequel se rendaient les eaux. On s'aperçut bientôt que ces parois intérieures étaient revêtues dans le bas de pierres dures dites *cliquart*et dans la partie supérieure de morceaux de marbres d'Italie.

C'est autour de ce bassin d'eau vive qu'on découvrit en contre-bas une grande mosaïque.

Deux paliers formant une bande circulaire dont les motifs composés d'entrelacs se répétant à l'infini, encadraient la cuve enfermée dans un grand quadrilatère. On reconnut aussi les assises de deux murs en trémyciale qui jadis avait été revêtus de marbre comme le bassin ; annonçant que celui-ci était placé au milieu d'un grand appartement composé probablement de colonnades.

Cette mosaïque remarquable de colorie (2) l'est encore plus par son immense composition qui a plus de 11 mètres de long (3), elle représente Orphée, amenant à lui par les sons enchanteurs de sa lyre les animaux les plus féroces aussi facilement que les plus doux caractères ; d'un côté les herbivores, l'élé-

(1) Bulletin de la Société Académique de Laon, T. IX, X, XII.

(2) Le noir et le blanc, le rouge et le jaune, le brun et le bleu sont employés partout, l'artiste a procédé du ton fort au ton faible, dans des dégradations bien préparées, et savamment agencées. Fleury, t. 10.

(3) On pense que cette mosaïque pouvait mesurer plus de 90 mètres carrés, sous les hémycicles qui en donnent de plus encore.

phant, le cheval, le cerf qui arrivent la tête haute, pleins de confiance; de l'autre les carnivores, l'ours, la panthère, la tête courbée vers la terre comme domptés, à droite et à gauche des arbres peuplés d'oiseaux de toutes grosseurs entre autres la perdrix, le perroquet, le paon montraient que le charmeur exerçait sa puissance sur les animaux de terre et de l'aîr.

On croit que de l'autre côté du bassin se trouvait une scène maritime, Arion, forçant les êtres aquatiques, les dauphins sensibles aux accents de sa mélodie à le recevoir sur leurs dos et à le suivre. Il ne manquait plus qu'Amphion quî bâtit au son de sa lyre les murs de Thèbes emblême ingénieux du pouvoir de la musique que l'on deifiait par les gracieuses images.

Cette belle mosaïque enlevée avec soin du lieu qu'elle occupait et parfâitement restaurée est aujourd'hui placée dans une des salles du musée de Laon avec des fragments des mosaïques de Bazoches, de Vailly et de Nizy-le-Comte.

A *Nizy-le-Comte*, ancienne station romaine, sur le parcours de la voie de Reims à Bavai, des trouvailles bien autrement importantes par leur multiplicité ont fait considérer cet emplacement non-seulement comme une *villa*, mais comme une ville gallo-romaine dont le nom quoique conservé dans la désinence de Nizy, semblait aux yeux de quelques archéologues presque disparu ou au moins très défiguré (1).

Toujours est-il que sur une étendue de plus de 4 kilomètres, au sud et au nord du village on a trouvé le sol jonché de débris

(1) D'après l'itinéraire d'Antonin cette station portait le nom de *Minaticum*, d'après la table Théodocienne celui de *Ninattici*; d'où est venu Nisy, son nom actuel. D'après une inscription découverte en 1851, on avait voulu lui donner le nom de *Vennectum*. Mais cette prétention n'a pu être acceptée par la science archéologique et M. Beulé, dans un rapport du reste bienveillant sur les fouilles de Nizy, a montré que cette inscription, en supposant qu'elle soit bien restée à sa place et qu'elle n'ait point été rapportée d'un lieu plus éloigné, ne permettait pas cette interprétation; puisqu'elle ne parle que d'une circonscription de territoire le *Pagus Vennectis*. Tout au plus pourrait, on en conclure que *Minaticum et Ninattici* étaient des localités dépendantes du pays, *Vennecte* ou des *Vennectes*, contrée aujourd'hui ignorée. Voici au reste cette intéressante inscription :

NVM. AVG. DEO APO
LLINI. PAGO. VENNECTI.
PROSCAENIVM. L. MA
GIVS. SECVNDVS. DO
NO DE SVO. DEDIT

qu'on peut traduire ainsi :

Sous la protection d'Auguste, en l'honneur du Dieu Apollon. L. Magius secundus a fait don, au pays *pagus des Vennectes*, de ce proscemum élevé à ses frais.

romains. Au lieudit *la justice* on avait mis à jour en 1851-1852, les piédestaux d'une grande colonnade, des fresques avec sujets historiés, des gisements de marbre de différentes couleurs, des restes d'inscriptions sur des tablettes de marbre noir, des meules, des poteries, des fragments de figures, des verroteries, deux puits admirablement maçonnés qui récelaient une foule d'objets. Tout cela montrait d'une façon évidente qu'on fouillait l'habitation d'un riche romain, et on ne s'était pas trompé (2).

En face, outre l'inscription votive on avait aussi constaté d'énormes substructions, des pierres de tailles appareillées, armées d'entailles pour y loger des crampons destinés à relier la maçonnerie des moellons carrés très réguliers, de grandes tuiles à rebord et une immense quantité de poteries, de fragements de marbre, et de pierres calcinées, des charbons, des chapitaux d'ordre toscan, des futs de colonnes, des frises à feuilles d'eau, des parties de statues, des médailles gauloises et romaines, des effigies gravées sur des pierres tombales à dessin drapu, des ustensiles, des fers, des armes, etc... Au Clair-Puits, outre un grand bâtiment de plus de 45 mètres sur toutes les faces et dont on peut suivre les vastes lignes au printemps, au milieu des empouilles, on a signalé deux grandes mosaïques gisantes sur le sol, quantité de petites loges carrées sur une etendue d'envtron 10 hectares.

A la vue de ses nombreuses substructions si soignées et si solides; à la vue de ces débris d'arts qui ont survécu à tous les enlèvements journaliers, aux efforts de la culture pour transformer ces fragments antiques en les appropriant à ses usages, on ne peut s'empêcher de conclure que là, dans les temps an-

---

(2) Le plan des fouilles relevé en 1855, indique en effet une galerie intérieure et un portique couvert. Il y avait donc un *atrium* et un *impluvium* de grande dimension puisqu'ils mesuraient d'un côté 55 m. 70 sur 70 m. Cet vaste paralélogramme paraît accompagné aux quatre angles de huit pavillons dont on ne s'explique pas suffisamment la présence, une forte colonnade dont on a retrouvé 15 piédestaux, environ le quart. La galerie avait 5 m. 60 de largeur, l'impluvium ou cour découverte 12 m. 75. Les pavillons ont 6 et 8 mètres. On y a aussi retrouvé des débris du *Lazarium*, des coins d'autel et des fragments d'une statuette d'Isis dont le culte était très répandu dans les Gaules. Mais le plus curieux ce sont les enduits peints ou fresques qui malgré leurs gisements en terre depuis des siècles ont conservé leur solidité et leur fraîcheur de tons. *Voir le Bulletin T. V. p.* 277 un intéressant rapport de M. de Longuemar. Ces trouvailles diverses jointes aux mosaïques du *Clair-Puits*, au sol battu, aux subructions partant dans tous les sens, sans unité et dans une espace très considérable, ont démontré l'importance et l'étendue de la ville gallo-romaine de *Minaticum* ou des Venectes.

ciens et en particulier sous les Romains a existé une grande civilisation qui s'est anéantie, mais dont on retrouve les preuves à chaque pas dans les débris si variés qui parsèment encore aujourd'hui le territoire de Nizy-le-Comte (1).

Une autre réflexion non moins triste, c'est que cette civilisation importée dans les Gaules, à la suite de la conquête, ces beaux arts répandus jusque dans nos campagnes, sont devenus un jour la proie de la barbarie, qui, dans sa rage aveugle, s'est rué sur eux pour les renverser en appelant à son secours le fer et le feu, l'incendie. C'était un aide sûr et de grande valeur, il a réussi dans son œuvre de destruction; tout à donc péri jusqu'aux ruines. *Etiam pereire ruinœ.*

Quant aux causes qui ont provoqué ces ruines, elles sont faciles à deviner : ce sont d'un côté l'antagonisme continuel des populations entre elles, après la conquête, leurs luttes ignorées mais certaines jusqu'à l'arrivée des Francs; d'un autre côté, les irruptions des barbares, des Huns, des Vandales et des Gépides, la sauvage et meurtrière invasion du féroce Attila ravageant et brûlant tout sur son passage; puis les courses dévastatrices des Normands au IXe siècle. Voilà bien des causes de ruines pour ces grands édifices qui sont tombés, dans quelques-uns de ces cataclysmes, malgré leur caractère de solidité et de grandeur, mais sans nous fixer l'époque précise de leur chûte. Espérons qu'un jour des fouilles plus heureuses viendront dissiper tous nos doutes, en nous révélant le mystère encore caché pour nous de ces lointaines et douloureuses calamités.

---

(1) L'ancien château de Nisy-le-Comte était bâti de pierres romaines entassées les unes sur les autres. Les habitants se sont servis depuis des siècles des matériaux enlevés aux anciens édifices pour rebâtir leurs maisons. Il n'est pas jusqu'à la route départementale qui n'ait fait broyer les pierres exhumées des fondations pour garnir ses remblais de macadam.

CHAPITRE III.

VOIES ROMAINES. — DIVERS NOMS SOUS LESQUELLES ELLES SONT DÉSIGNÉES. — LEUR IMPORTANCE ET LEUR MULTIPLICITÉ. — SIGNES AUXQUELS ON LES RECONNAIT. — SYSTÈME D'APRÈS LEQUEL ELLES SONT ÉTABLIES. — DIVISION DE CES CHEMINS AU MOYEN DE COLONNES MILITAIRES. — FORMES ET INSCRIPTION DE CES BORNES ITINÉRAIRES. — INDICATION DE MONUMENTS PYRAMIDAUX OU MOTTES ÉLEVÉES, PLACÉES SUR LE BORD DES VOIES ROMAINES. — DESCRIPTIONS GÉOGRAPHIQUES DES ROUTES GALLO-ROMAINES ET DES ANCIENS CHEMINS QUI TRAVERSENT LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE. — RÉFLEXIONS.

Un des premiers besoins pour un peuple conquérant, c'est sans contredit la necessité d'établir des voies de communication entre les provinces et villes qu'il veut relier entre elles. Aussi, parmi les monuments les plus remarquables que les Romains ont laissé sur notre territoire, pouvons nous placer presqu'en en première ligne ces admirables chaussées qui sillonnent nos plaines, frsnchissent nos rivières, ouvrent nos montagnes, passant ainsi à ciel ouvert pour poursuivre bien au-délà de leur course régulièrement placée.

Commencées sous Auguste, ce puissant instigateur du progrès et pour ainsi dès la prise de possession de la Gaule, on employa plus de deux siècles pour achever ces grandes lignes qui devaient desservir toutes les parties de ce vaste empire et dont il nous faut étudier chez nous, le système et l'étendue. Cette recherche, après les travaux si complets des Bergiers, des de Caumont, et parmi nous des Piette, des Frioux et des Clouet et de plusieurs autres savants qui se sont occupés de ces matières, sera rendue des plus facile. Car aujourd'hui, le sol a été tellement exploré, qu'il ne reste plus de découvertes à faire. Nous n'aurons donc souvent qu'à marcher à la suite de ces maîtres en les abregeant ou en les complétant l'un par l'autre dans l'ordre d'idée que nous adoptons.

Noms divers. — Les voies romaines, bien que leurs constructions ne puisse remonter qu'à ce peuple roi qui les a toutes confectionnées, au moyen de ces légions durant les deux premiers

siècles et des subsides imposées aux populations, portaient néanmoins différentes appellations. On les désigne d'abord sous le nom de *Vià Cesarca* „*Vià solemnis*, *vià publica*, *agger publium*, *strata publica* (1), *vià romanorum*, *pirgus romanus*, (2). *Calceià*, *via Calciata*, *Callis regnis*; qu'on traduit plus tard par *Chemin de César*, *chemin de Romeret*, *chaussée de Rome*, *chemin haussé*, *chemin Paré*, (3) *Cauchie*. On se contenta quelquefois de la dénomination de chemins *verts*, de chemins *ferrés*. Le peuple des campagnes, dit Bergier, les appelle chemins *ferrés*, soit pour la dureté et fermeté de l'ouvrage qui résiste au frottement du charroi depuis 15 à 1600 ans ; soit pour la couleur des petits cailloux dont leur surface est composée, noirâtre pour la plupart et tirant à la couleur du fer. Le nom de chemin *Verts* leur vient de ce que ces chaussées rectilignes, s'étendent au milieu des plaines comme un long ruban de verdure, se déroulant à perte de vue. On leur donne aussi dans le nord le nom de chaussées *Brunehaut*, parce que cette reine qui aimait et défendait les débris de la civilisation romaine, les fit réparer dans l'ancienne Belgique, dépendante de son royaume d'Austrasie. On doit à cette femme intelligente et amie des arts, outre la construction de l'église monastique de Saint-Vincent de Laon et beaucoup d'autres belles créations, une chaussée publique allant de Cambrai à Arras et de là jusqu'à la mer. (Chronique de Saint-Bertin.)

Leur importance et leur multiplicité. — Les voies romaines étaient de deux sortes, les grands chemins appelés *levés* ou chaussées publiques et militaires que suivaient les armées, où étaient établies des relais de postes impériales, et les étapes, *mansiones*, des légions ; 2° des chemins de traverse, *viæ viccinales*, pratiqués pour la commodité des relations entre les villes et les provinces de l'intérieur. Ces voies bien moins importantes aux yeux de l'administration centrale, étaient aussi moins soignées. C'étaient généralement de vieilles routes gau-

---

(1) C'est de *Strata* que sont venus les noms d'*Estrées*, *Estréaupont* *Froidestrees* restés à plusieurs de nos villages bordant ces chaussées romaines.

(2) Le mot *pirgus*, *pirgius*, *pirius* équivaut au mot *via*, chemin, *Firgus Romanus*, la pierre ; signifie un chemin *piré*, *pierré ou ferré* allant à Rome *it meta quie dicitur vià publica et pirgo romano romam euntinm*. Bull. de 1179. *Pirigus imperialis in directam tandens ad lineam*. Acte du B. Garemberg.

(3) Chemin *peré* ou *pavé*. Les mots *perrieres* et *ferrieres*, ont la même signification. Ils désignent aussi des voies empierrées ou ferrées.

loises, sans alignement régulier, n'ayant qu'une moindre largeur et aussi moins fournies de matière que les grands chemins de l'empire.

Ces routes si nombreuses dans notre pays, empruntaient leurs directions, suivant la nature des lieux; « on les voit tantôt » planes, unies et rampantes au milieu du sol, tantôt s'élevant » avec les hautes terres, s'enfonçant entre deux collines comme » entre deux murailles, ou s'ouvrant un passage dans les flancs » du rocher; tantôt exhaussées sur des terrasses au-dessus des » campagnes voisines et se déroulant durant cinq à six lieues » comme des cordons verdoyants à perte de vue à travers les » champs à cause que la pente de ces levées est quasi toute » chargée d'herbes et de mousse (1). »

Les anciennes voies qui existent dans notre département sont donc encore reconnaissables en plusieurs endroits où elles forment des lignes prolongées et offrent toutes les apparences d'une belle conservation, grâce à la solidité de leur construction et surtout à leur élévation convexe qui donne un écoulement facile aux eaux et rend leur composition imperméable. Souvent cependant elles sont dans un état de dégradation qui les rend méconnaissables, surtout quand les matériaux étaient de mauvaises qualités; quand les torrents sont venus les disjoindre ou les creuser entraînant avec violence leurs couches mal liaisonnées et les bases qui les soutenaient; ou quand des transports fréquents, de lourds fardeaux sont venus les effondrer. Ailleurs sont confondues avec les routes actuelles dont elles forment la base. Quelquefois elles sont totalement effacées, sous les empiétements de la culture qui en a fait disparaître les accotements ou des parties considérables. Dans les bas fonds au contraire elles sont généralement ensevelies sous une espèce alluvion, ce

---

(1) Bergier. Dans notre notre jeunesse nous avons souvent eu occasion d'admirer une belle chaussée venant de Reims qui passait à travers les marais de Chambry, puis gagnait le mont fendu près d'Aulnoy, étendant sur la crête du terrain sa ligne verdoyante jusqu'à Assis-sur-Serre. Nous aimions à nous reposer sur ce chemin élevé, désigné sous le nom de chemin *Romeret*, à l'ombre d'un arbre rabougri qui croisait avec peine, sur ces couches rocailleuses et superposées. Mais depuis quelques temps le vieil arbre, cet ami de notre enfance, a disparu; et la chaussée elle-même, malgré sa solidité, a été presque entièrement détruite par la charrue, elle n'est plus sensible, dit M. Piette que par l'empierrement qu'elle ramène à la surface quelquefois cachée sous la terre végétale. C'est ainsi que s'en vont les vieux amis, comme les vieux arbres, comme les antiques chaussées elles-mêmes sans laisser presqu'aucunes traces de leur passage, sur la terre où ils ont pourtant vécu de longues années.

qui fait qu'en certains lieux on la retrouve à plusieurs mètres de profondeur. Les couches successives de limon et d'attérissements leur ayant enlevés leurs caractères distinctifs.

Signes auxquels on les reconnaît. — Les caractères principaux des voies romaines sont leur peu de largeur, elles dépassent rarement six à sept mètres, quelques-unes cependant ont jusqu'à 20 mètres (1). Leur forme bombée; leur direction presque toujours en ligne droite; leur situation sur les plateaux ou à mi-côte des hauteurs; la profondeur de l'empierrement l'ordre avec lequel on a procédé. Mais il arrive que les chaussées romaines ne se distinguent le plus souvent des autres chemins que par la rectitude de ses alignemeuts, et son élévation. Car dans les pays plats, et même sur des plateaux élevés beaucoup de voies antiques laissent voir un exhaussement au-dessus des plaines environnantes. Plusieurs même offrent l'aspect d'une muraille épaisse, dressée de plusieurs pieds au-dessus du sol.

Mais le moyen le plus certain de s'assurer de l'endroit ou passait une voie romaine, c'est d'interroger le terrain en faisant une fouille. Dans les tranchées ouvertes de nos jours, on n'a pas toujours rencontré ces couches régulières décrites par Vitruve. Car ici c'était simplement un massif composé de grés et de cailloux, de fragments de tuiles et de briques et de gros graviers. Là, c'était un assemblage d'énormes blocs de grés et de pierres calcaires à nummulites. Ailleurs, l'*agger* se composait d'une couche épaisse de sable blanc fin non terreux et parfaitement homogène sur lequel étaient placés d'énormes blocs de grés bruts qui supportaient à leur tour le cailloutis de la chaussée. Le tout était maintenu sur les côtés pour empêcher l'écartement par une espèce de pilotis de pièces de bois de chêne. Souvent même, surtout dans les voies secondaires les matériaux et l'agencement se réduisaient encore à des proportions plus simples. Mais quand il s'agissait des chemins de première classe, le travail comme nous l'avons dit était plus régulier et plus sérieux.

Ainsi sur la voie romaine de Reims à Saint-Quentin par Laon, au bois de Ployart où on l'a étudié, on a

(1) La largeur des chaussées romaines offre de grandes différences; celle de Saint-Quentin vers Armigny et Liez à 20 et 25 mètres, à Essigny de 15 à 18. Ailleurs, en comprenant les marges que le moyen âge a souvent utilisé pour agrandir la voirie alors insuffisante.

trouvé au-dessus du banc de pierre une couche de terre végétale de 10 centimètres ; un lit de 25 a 30 centimètres de pierres calcaires prises sur les lieux, de forme et de grosseur inégales, couchées obliquement et formant des excavations ; une troisième couche de 30 à 35 cent. d'épaisseur de petites pierres calcaires noyées dans une espèce de sable blanc. Enfin, une quatrième couche de 10 à 15 centimètres d'un mélange de terre végétale et de marne produit probablement des végétations successives qui ont recouvert la chaussée depuis qu'elle a cessé d'être fréquentée. *Bulletin de l'Aisne*, p. 47.

Dans la voie de Saint-Quentin à Amiens, Dom Grenier, nous apprend qu'un lit de gros cailloux « de deux pieds d'é-
» paisseur servait de base ; que ce lit était chargé sur un pied
» et demi d'un second lit formé partie de gros cailloux, partie
» de morceaux de grés liaissonnés ensemble avec du sable ; que
» celui-ci en avait un troisième d'environ 4 pouces qui n'était
» que l'espèce de cailloux qu'on nomme cornus dans le pays,
» qu'enfin le tout était couvert de cran à l'épaisseur d'un pied.

Dans les chaussées romaines (1) du Soissonnais on a constaté aussi quatre couches, outre le Pavimentum, un *statumen*, variant de 25 à 30 centimètres, le *Rudus* de 40 à 60 centimètres, le *Nucteus* de 20 à 40, la *Summa Crusta* de 20 à 25 ce qui donnait en moyenne une levée de 1 m. 20 de hauteur sur une largeur de 6 à 7 mètres.

Systême d'après lequel elles sont établies. — Dans ces sortes de chaussées, la profondeur de l'empierrement est ordinairement divisé en plusieurs couches distinctes de matériaux. On en compte quelquefois jusqu'à quatre, chacune de plus ou moins d'épaisseur, on distinguait donc dans les routes soignées comme les routes militaires ou stratégiques : le *Statumen*, le *Rudus*, le *Nucteus* ; et la *Summa Crusta*. Expliquons ces termes, afin qu'on comprenne mieux la manière dont étaient confectionnées ces chemins demeurés si célèbres et que les nôtres sont loin d'égaler en solidité et en durée.

(1) Ces voies occasionnent parfois de singulières surprises ; car il arrive qu'après avoir montée un remblai de 5 à 6 mètres, cette hauteur extraordinaire, disparait brusquement pour ne plus conserver qu'un mètre d'élévation. On n'a pas encore expliqué cette anomalie dont rien ne paraît justifier l'existence, à moins qu'on y voie comme pour les chemins haussés, non-seulement de bonnes conditions pour l'écoulement des eaux et la conservation des routes ; mais des guides et des points de repère en temps de neige ou d'obscurité profonde.

Lorsqu'une chaussée était décidée, soit qu'elle suivit un chemin plus ancien et déjà en usage, soit qu'on la traçât en ligne directe, au milieu des campagnes, on commençait comme aujourd'hui par jallonner, puis lui donner un gîte sur lequel on faisait une levée de terre d'une largeur moyenne de 6 à 7 mètres et bordées de deux marges ou pentes d'une égale dimension. Ces marges ou soutiens étaient faits de grosses pierres, de grés ou de cailloux alignés au cordeau et fortement assemblés pour empêcher les éboulements et les crévassements auquel leur disjonction aurait donné lieu.

La construction de cette levée nommée *agger* était assez compliquée, puisque dans les grandes routes militaires elle comptait, comme nous l'avons dit, jusqu'à quatre couches. Le *statumen*, ou fondement consistait après qu'on avait battu l'air, dans le placement sur ce lit de gros cailloux ou pierres larges et plates liées avec chaux et ciment. Puis venait la seconde couche *rudus* ou *ruderatio*, formée de moëllons concassés, de tessons et de petites pierres. On mettait ensuite un lit très épais de ciment appelé *nuclerus* ou noyau de débris de tuile, de sable, de glaise mélangés de chaux. Enfin, on étendait une dernière couche qualifiée de *summa crusta* : elle consistait en un lit de gravois, de sable *glarea* ou de pierres cubiques, poligonales et irrégulières, ou de cailloux non taillés étroitement tassés les uns sur les autres. Cette méthode était assez ordinaire, excepté dans les vallées et dans certains passages qui ont été pavés en pierres de tailles, dit M. de Caumont, avec une magnificence vraiment remarquable. Ce pavage avait surtout lieu dans les lits de rivières qu'il fallait passer à gué. C'était un moyen ingénieux, d'assurer les transports et d'éviter les accidents.

Cependant, au lieu de ces quatres couches que nous venons d'indiquer et qui sont prescrites par Vitruve, on n'en rencontre souvent que deux ou trois quelquefois une seule ou une simple levée de terre. Alors la *ruderation* se trouve immédiatement à la surfaçe sur le *statumen* ou bien les couches inférieures manquent et la *summa crusta* ou l'assise de pierres, tenant sa place repose sur le sol naturel ou factice (1).

---

(1) De Caumont cours d'antiquités monumentales t. 2 p. 93. La composition de ces routes est généralement la même dit M. Lemaître, dans notre département. C'est toujours dans la partie du nord un lit ou fondation de moëllons recouvert d'un couche épaisse de grève ou

M. de Caumont observe avec raison: 1° que la nature des terrains que parcourent les routes a nécessairement influé sur le mode qu'on a suivi dans leur confection, car on a dû prendre moins de précaution dans les lieux ou le sol était solide que dans ceux où il offrait peu de consistance ; 2° qu'en général on a mis en œuvre des matériaux qui se trouvaient sur les lieux ou à peu de distance et l'on n'en a fait venir de plus loin que lorsque ces matériaux étaient insuffisants ou de mauvaises qualités. C'est pour cela que l'on rencontre des matériaux si divers, des pierres, des cailloux concassés, des briques pillées, du sable, de la terre végétale, de la glaise mélangée en guise de ciment et de chaux et jusqu'à des scories de fer ou lactate de fer disséminées dans les couches de la chaussée. Les agents qui entrent dans la confusion de ces routes sont donc différents suivant les contrées qu'elles traversent et les ressources qu'elles y trouvent.

---

de cailloux; et ces moëllons sont presque partout des grés souvent assis sur une première couche de craie ou de marne. Quelquefois cependant ce sont des couches alternatives de moëllons et de graviers. Les matériaux était toujours ceux du pays; mais les Romains les transportaient souvent à une lieue et plus de leur minière, lorsqu'ils en rencontraient qui ne leur offraient pas assez de qualité, où bien ils en faisaient un mélange qui ajoutait à la solidité de l'un et de l'autre, telle que la marne ou la craie, seule pierre de la partie nord du département avec les cailloux. Ils ont aussi beaucoup employé dans le nord du département, des cassures ou morceaux de grès de la grosseur du poing seuls ou mêlés de marne et toujours recouverts d'une couche épaisse de cailloux ou grés qui abondent dans nos rivières ou dans les minières.

Dans les montagnes calcaires de la partie du sud, les Romains ont apporté quelques différences dans la confection de leurs routes, la rareté des cailloux, l'absence de grés, la difficulté des transports la moindre solidité de la pierre calcaire leur ont fait adopter les petites pierres plates dont est composée la crête de presque toutes nos montagnes; puis pour leur donner plus de solidité il les ont rangées sur un plan incliné, en les divisant en plusieurs couches superposées en alternant l'inclinaison. Il est à croire que cette disposition avait lieu surtout pour la couche supérieure. C'est notre macadam d'aujourd'hui renouvelé non des Grecs, mais des Romains. Tant il est vrai, qu'en toutes choses, même en chemin, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Mais c'est surtout dans la traversée des marais et des vallées basses, sujettes aux inondations que les Romains ont eu recours aux grands moyens de solidité. Dans les marais du Barenton près de Laon, ils ont jeté des quartiers de grés énormes sur lesquels ils ont établis leur voie. Ces grés sont recouverts aujourd'hui de 30 à 50 c. de tourbe. Dans la vallée de la Serre et de l'Oise ils ont eu recours au même système, car on a extrait des enfouissements de la vallée du Péron, à 1 m. 30, vers Câtillon-du-Temple des grés qui avaient près de deux mètres cubes. Preuve que rien ne résistait à ce peuple qui savait manier des masses prodigieuses de granit ou de pierres ainsi que nous l'attestent partout les monuments qu'il nous a laissés. Ces grès venaient selon toutes les probabilités de la plaine de Couvron ou de Vivaise où ils abondent.

Trois choses principales ont généralement sauvé de la ruine les chaussées romaines. L'épaisseur de leur empierrement, leur largeur et leur haussement au-dessus du sol. Il fallait sans doute beaucoup de solidité dans ces routes destinées à transporter ces énormes et nombreuses machines de guerre que les armées romaines traînaient à leur suite, on sent aussi quel avantage la largeur de la *voie chaussière* donnait en pareil cas à des voitures qui n'étaient pas obligées de passer aux mêmes places. Puis leur élévation , même sur les plateaux et les montagnes contribuait singulièrement à assurer leur conservation.

Colonnes milliaires (1). — On a donné ce nom à des bornes placés sur les chemins romains, bornes qui portaient des inscriptions indiquant le nombre de *lieues* ou de *milles* compris entre la ville voisine et le lieu où elles étaient posées.

Les villes capitales servaient ordinairement de point central pour compter les distances dans l'étendue de leur territoire ainsi dans *le pagus Suessionensis*, de Soissons *ab Augusta Suessionum Leug VII.* C'est la lieue gauloise de 1,500 pas, souvent d'autres portent l'indication de mille pas. Il fallait trois milles pour faire une lieue. M. de Caumont prétend que les colonnes érigées durant le Ier et le IIe siècle de l'ère chrétienne portent presque toujours l'indication des distances en milles romains ; tandis qu'à partir du IIIe siècle c'est la lieue gauloise qui prévaut, soit que les Romains aient renoncé volontairement à leur système de mesure itinéraire ; soit que les difficultés d'applications les aient obligés à faire cette concession à la force des habitudes gauloises.

Nous n'avons pas d'arguments assez probants pour oser nous prononcer dans ce sens, (2) une seule de nos pierres, placées

---

(1) Les colonnes milliaires sont souvent appelées au moyen-âge *Lapidcs*. De là ces expressions *ad primum*, *secundum* et *tertium lapidem*, sous entendu *milliarium*. Ainsi quand on dit dans la relation du voyage de Louis le débonnaire aux reliques de Saint Sébastien que le fils de Charlemagne, avant d'arriver au monastère *Tertio lapide*, le pieux Empereur avait ôté ses ornements royaux et marchait pieds nus, on veut dire qu'à la troisième borne milliaire, il se dépouilla de toute la pompe impériale pour prendre l'attitude des pèlerins et des pénitents.

(2) M, Loriquet, dans son ouvrage *Reims pendant la domination romaine*, page 204, dit qu'en Gaule on se servait indifféremment des deux genres de désignation pour indiquer les distances; mais comme la lieue était usitée antérieurement à la conquête, et que ce mode était plus familier à la population, on l'a constamment préféré pour l'inscription des bornes dans ce pays. De là vient que l'itinéraire marque à la fois en *milles* et en *lieues*, à partir de Lyon ; en sorte qu'Ammien Marcellien en explique lui-même cette différence pour l'intelligence de ses lecteurs. *Quarta leuga signabatur et decima idert et viginti millia passuum.*

anciennement dans le cimetière de Juvigny semble indiquer ces distances en milles romains, mais nous ignorons sa date précise. Il est regrettable que celle de Vilfort qui parait remonter au commencement du IIe siècle n'ait pas conservé tous ses caractères, elle aurait pu être d'un appoint considérable dans la question qui nous occupe.

Il nous reste bien peu de ces bornes itinéraires faites généralement de calcaire grossier et poreux ; ce qui explique leur état fruste et la disparition des lettres, rongées par le temps ou effacées par des frottements journaliers. Quelques-unes étaient néanmoins en pierre dure et polie. Elles affectaient ordinairement la forme cylindrique ; le fut lorsqu'il n'était pas adhérent à la base taillée carrément, reposait sur un piédestal de même nature. Leur hauteur variait de 1 mètre 50 à 2 mètres et leur circonférence de 1 mètre à 1 mètre 60.

Parmi les rares colonnes milliaires échappées à tant d'occasions de ruines et de changements arrivées dans notre pays et signalées comme appartenant à notre département, quelques-unes nous manquent entièrement comme celles de Nizy-le-Comte (1) et de Berny-Rivière ; d'autres sont mutilées ou gravement endommagées comme celles de Villefort, de Maizi et de Juvigny. Nous n'avons de complètes que celles de Soissons et de Vic-sur-Aisne. Toutes ces bornes ont été trouvées les unes renversées près des lieux qu'elles occupaient ; les autres transportées et ensevelies loin des places où elles étaient plantées dans l'origine, témoins celles de Soissons, de Bézu et de Juvigny (2). Ces dernières avaient servi de soubassements à des croix et à des bénitiers.

Nous allons donner ici les inscriptions des colonnes itinéraires appartenants à notre département en commençant par celles qui sont les plus altérées nous terminerons pas les inscriptions qui sont demeurées entières.

(1) Cette borne milliaire a été trouvée en 1825, près de la ferme du Haut-Chemin, dépendance de Nizy-le-Comte, enfoncée dans les accotements de la route. On a cru, à quelques signes presqu'entièrement effacés, qu'elle ne porta pour toute indication que le chiffre de distance.

(2) M. Clouet, t. 1 p. 76 du Bulletin de la Société archéologique de Soissons, nous apprend que la base tronquée d'une de ces bornes itinéraires est encore plantée sur la chaussée de Vermand (Saint-Quentin), non loin du chemin de Juvigny à Tartiers. La distance de 1134 toises équivalant de la lieue gauloise, mesurée sur la carte milliaire, étant reproduite quatre fois juste jusqu'au cœur de la ville dans Soissons, M. Clouet en conclut qu'elle marquait la quatrième lieue gauloise, et que l'on est autorisé à penser que c'était de ce quartier central de la ville romaine que les distances étaient comptées.

Sur la colonne trouvée à Viffort.

... AB NEP TRAIANVS
... HADRIANVS . AVG
.... NT MAXI ...
... OSS II P ...
..... AR ...

Cœsar Aelius
Imperator Aelius, nepos Trajanus, hadrianus Augustus. pontifex Maximus... Consul II. *pater patrice, restitutor Asabiœ.* ou *Galliarum.*

—

Colonne trouvée à Bézu.

IMP CAE
L. SEPTIMO SE
VERO PIO PERX
TINACE AVG
....
....
.... C ....
... COS ....
... SN .....
... ON ...
.. C ...

Imperator Cœsar Lucius septimus severus Pius, Augustus. Pertinax.

—

Colonne trouvée à Maizy.

PIO. AVG.
.. TANNO MAX ..
TRIB. POT. XII I
IMP. II. COS III.
P. P. P. R .. M

Imperatore Caesare, pio, Augusto Britanno, Maximo, Tribunitia potestate XIIII, *imperatore secundum consule tertium, patre patriœ propretore ou proconsule Millia.*

Colonnes trouvées à Juvigny, près de Soissons.

IMP CAE TI
SEVERO PIO PERTI
AVG. ARABICO .. BR.
PARTHICO. MA... C.
III. P. IM MAVRETIO
....
.. CO ....
... PROCO
ICO ... LE

—

R ... RI ... IMV
....
P ... VIAS
......
....
M. ABSARIIS
M. II
AB AVG

—

Colonne trouvée près de Soissons.

IMP CABS I...
SEPTIMO SE
VERO PIO PER
TINACE AVG ARA
BICO ADIABENI
PARTHICO MAX

—

E. P. COS III ET HMP CAES
M. AVRELIO ANTONI
NO PIO... CE
....
C. CVEANTE L. P.
POSTHVMO LEG AVGG
PP. AB AVG SVESS. LEVG
VII

Imperatore Cœsare Lucio septimio severo Pio, pertinace, Augusto, Arabico, Adiabenico, Parthico, Maximo, patre patriœ, consule

tertium, et imperatore Cæsare Marco Aurelio Antonino pio, felice, Augusto Parthico, Maximo, consule. Curante L. P. Posthumo legato Augustorum, pro prætore, Ab Augusta Suessionum Leugæ septem.

—

Colonne trouvée à Vic-sur-Aisne.

IMP. CAES
M AVRELIO AN
TONINO PIO
AVG BRITANNI
CO MAX TRIB
POT XIIII IMP II
COS III P. P. PRO
COS. AB AVG
SVESS LEVG
VII

Imperatore Cœsare Marco Aurelio Antonino Pio, Augusto, Britannico, Maximo, Tribunitia prostestate decimum quartum, imperatore secundum, consule tertium, patre patriæ, proconsule. Ab Augusta Suessionum. leuga septima.

La première de ces colonnes a été trouvée en 1851 au lieudit la Commanderie de Vislort, village situé non loin de la chaussée romaine de Troyes à Soissons par Château-Thierry, parmi de nombreux débris de construction. Les noms de Trajan et d'Adrien qui réunis dans cette inscription, appartiennent tous deux à l'empereur Adrien, et non comme on pourrait le croire à deux personnages différents, doivent la faire attribuer à la dernière période de son règne ; c'est à dire de 117 à 138. Peut-être pourrait-on traduire ainsi cette inscription :

L'Empereur César Aélius nerva ou petit fils de Trajan, Adrien, Auguste, grand pontife consul pour la deuxième fois, père de la patrie, restituteur des Gaules (1).

Malheureusement cette borne maltraitée comme moëllon inutile a perdu tout indication de distance.

La seconde trouvée dans l'église de Bézu où elle servait il y a trente ans de bénétier, nous montre qu'elle a été placée sur la chausssée sous l'empereur Septime Sévère. Elle a beaucoup de rapport avec celles de Soissons et de Bayeux.

La troisième trouvée à Maizy-sur-Aisne, n'est plus qu'un tronçon aujourd'hui au musée de Soissons son inscription est bien défectueuse, mais il semble qu'on pourrait la compléter par celle de Vic-sur-Aisne dont elle n'est presqu'une copie sans variante sensible.

On conserve dans la commune de Juvigny quatre autres bor-

(1) Cette colonne rappelle un peu celle trouvée à Fremonville, rapportée dans un des tableaux de M. de Caumont T. 2 planche 18.

nes, dont deux sans inscriptions et deux autres assez curieuses, quoique gravement endommagées par le temps. Les noms de l'empereur Sévère et de Marc Aurèle Antonin, son fils, sur le n° 4 lui donna aussi un air de parenté avec celle de Soissons dont nous allons parler et feraient remonter l'origine de cette borne à la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe siècle. Mais le n° 5 sur lequel on n'a pu saisir qu'un estampage incertain et qu'on lisait déjà d'une manière très incomplète et fort douteuse du temps de l'abbé Lebieu il y a un siècle, semblerait si on s'en rapporte à ce savant archéologue indiquer les distances non en lieues gauloises mais en mille romains. D'après M. de Caumont cette indication serait une preuve d'une plus haute antiquité, d'un monument placé dans les deux premiers siècles. (1)

La sixième colonne retrouvée en 1708 sur le chemin de Crouy entre Saint-Médard et Soissons n'était plus là à sa place d'origine. On ignore même à quelle époque elle avait pu être placée en cet endroit. On est autorisé à croire d'après une lettre de Dom Eustaches Gilles à Dom Grénier qu'elle était une des quatre bornes qui, suivant la tradition furent plantées dans le moyen-âge aux quatre coins de l'abbaye de Saint-Médard. Ce curieux monument le plus beau par la finesse de son grain et par la conservation de ses lettres peintes en rouge dont le creux est aujourd'hui dans le musée de Soissons, et son inscription peut se traduire ainsi :

Sous l'empire de Lucius Septimus Sévères, pieux, pertinace, Auguste, vainqueur des Arabes, des Adiabéniens, des Parthes, très grand prince, père de la patrie, consul pour la troisième fois, et sous l'empire de Marc Aurèle Antonin, pieux, heureux, Auguste, vainqueur des Parthes, très grand prince, consul; *par les soins de L. P. Posttrumus, député des Auguste, propriéteur : Cette colonne a été placée, pour indiquer la septième lieue depuis Soissons.*

Cette borne fut donc placée sur une des chaussées romaines partant de Soissons sans qu'on puisse absolument parlant désigner de préférence la route de Soissons à Amiens ; à moins qu'il ne soit bien constaté qu'elle a été trouvée sur cette route et aux approches de Vic-sur-Aisne comme celle dont il va être question.

---

(1) On a trouvé, dit M. de Caumont, de 1796 à 1803 plusieurs colonnes milliaires qui paraissent avoir été érigées vers l'an 207 de notre ère. *Cours d'antiquités*, T. 2 p. 102.

Cette borne fut donc placée à sept lieues de Soissons, la troisième année du Consulat de Septime Sévère, la septième année de son règne vers 200 à 201 (1) époque à laquelle il avait associé à l'empire, son fils, Marc-Aurèle-Antonin Caracalla, déjà décoré de titre d'Auguste en 198. Quoiqu'il ne fut âgé que de 13 ans, étant né à Lyon l'an 188· Ce qui explique la présence du nom de ce prince accompagné des titres et qualités qu'il partageait avec son père. (2)

La septième borne trouvée en 1700, dans les environs de Vic-sur-Aisne, a été recueilli et placée par M. de Pomponne, abbé de Saint-Médard, dans la cour du Château de Vic-sur-Aisne dont il était seigneur. Elle est aujourd'hui dans le parc en face du perron d'honneur, la tête coiffée d'une tablette portant un cadran solaire.

Autour de son cylindre poreux et grossièrement arrondie, on lit :

Sous l'empereur Marc Aurèle Antonin, pieux pestinax, britannique, très grand, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatorzième fois, deux fois empereur, quatre fois consul, père de la patrie, proconsul. Depuis Soissons sept lieues.

Cette colonne milliaire datant de l'année où Caracalla fut tribun pour la 14e fois : les empereurs se faisant accorder le tribunal tous les ans par le peuple, c'était donc la quatorzième année de son règne où l'an 212 de notre ère. Cette borne portant l'indication des mêmes distances que la précédente à fait croire à Montfaucon qu'elle se trouvait au même endroit et il explique ce double emploi en disant qu'à la mort de Septime Sévère on voulut perpétéuer le nom de son successeur en substituant cette borne à la premiére.

Bien que la plupart des écrivains qui se sont occupés de cette question aient paru accepter cette explication et s'en contenter,

---

(1) Il est évident que la lettre M indique ici des *milles romains* et non des *lieues gauloises*. En effet, la pierre de Juvigny, en marquant 7 *milles* à partir de Soissons, donnerait une mesure de trois lieues et demie, s'il s'agissait de lieues gauloises de 1500 pas ; tandis qu'il n'y aurait que deux lieues et demie en comptant par *milles*. C'est juste la distance qui sépare ce village de Soissons, 10 kilomètres. La distance en milles est contre l'usage des Gaulois qui, suivant tous les auteurs, même après avoir passé sous la domination romaine, continuèrent toujours à marquer les longueurs de leur chemin par lieues. Piette. Voir notre observation page 10.

(2) Cet empereur est reconnu par lé Sénat l'an 193 de notre ère.

nous sommes loin de partager leur satisfaction. D'abord rien ne nous prouve d'une manière indubitable que le monument retrouvé à Soissons en 1707 ait d'abord été trouvé à Vic-sur-Aisne, comme le prétend Cabaret, mais en supposant la vérité du fait. Rien ne prouverait encore qu'elle ait appartenu à la même chaussée ; à celle de Soissons à Amiens. N'y avait-il pas un peu en avant de Vic-sur-Aisne au Pont-Archez un autre embranchement qui s'en détachait pour se diriger sur Senlis *Augusto magus* ? et la borne en question mesurant les distances de Soissons à la cité des Silvanectes n'a-t-elle pas pu être retrouvée aussi bien aux environs de Pontarlier où sur le plateau de Ressons-le-Long et de Montigny-Lengroin si rapprochés de la chaussée de Vic-sur-Aisne. Elle pourrait aussi bien appartenir à la chaussée de Soissons à Saint-Quentin, à Château-Thierry. Car *Augusta Suessionnum* était le centre d'une foule de voies romaines qui s'en détachaient dans différentes directions. Enfin quelle motif de remplacer, une belle colonne en pierre dure et lisse ; gravée avec soin et portant les noms des deux empereurs, pour lui substituer un monolite poreux à peine ébauché et grossièrement imprimé. N'en déplaise donc aux savants dont l'opinion nous paraît erronée, il n'y a pour nous ni substitution ni identité entre la pierre de Soissons et celle de Vic-sur-Aisne; chacune d'elles en indiquant les mêmes distances, et presque les mêmes personnages montrent qu'elles appartiennent à des voies différentes. C'est du moins notre conviction (1).

Buttes ou mottes placées le long des chemins. — Les voies romaines ne sont pas seulement garnies sur leurs bords de colonnes milliaires espacées de distance en distance, mais quelquefois de pyramides et de tours pleines, dont la destination est fort problématique. On ne sait s'il faut les regarder comme des tombeaux ou les prendre comme des phares, des fanaux dressés

(1 Cette borne, comme celle de Juvigny n° 4, montrait que ces grandes voies de communication, commencées sous Auguste, furent reprises et continuées par Trajan. Sévère et son fils Caracalla repassèrent ou achevèrent les chemins, après l'extinction de la race impériale des Antonins, et y firent poser des bornes milliaires, d'abord de milles en milles comme en Italie, puis de lieues en lieues, suivant la manière de compter des Gaulois. En plaçant ces bornes sur les routes, on y constate même qu'elles ont été rétablies par les soins de L.-P. Posthume, lieutenant propreteur des Augustes. Ces commissaires des chemins faisaient donc graver des inscriptions sur les colonnes itinéraires en dédiant l'œuvre entier aux empereurs durant le règne desquels ils faisaient travailler.

au milieu des campagnes, car on a trouvé dans le massif ni entrée, ni escaliers, ni chambre intérieure. On a pu croire aussi qu'elles avaient été élevées dans un but d'ornementation ou comme des édifices consacrés à Mercure, le protecteur des chemins et du commerce, on a pu y ajouter sans trop se compromettre qu'elles pouvaient encore marquer les confins, *fines*, des provinces entre elles.

Nous ignorons s'il a jamais existé dans notre contrée de ces monuments grandioses qu'on a signalé en Saintonge et en Touraine et nous aurions peine à croire que le *tumulus* placé entre Lor et Nizy-le-Comte, sur la chaussée de Reims à Bavai et connu sous le nom de *butte du Moulin* ait jamais été, malgré ses dimensions, la nature de ses matériaux la solidité de ses fondations cimentées de mortier de chaux, les restes d'un de ces monuments. Nous sommes tenté d'en dire autant de la butte de Prémont qui malgré son adhérence à la chaussée, ses 35 ou 40 mètres de diamètre à sa base avec ses 5 à 6 mètres de hauteur, ne peut pas avoir la prétention d'avoir été une de ces pyramides dont nous venons de parler ; c'est tout au plus, si sa position sur la frontiere des *Newi* et des *Viromandui* le ferait accepter comme une limite entre ces deux pays; comme une de ces deux *metas* ou bornes pyramidales dont parle Guibert de Nogent, qu'on élévait au milieu du champ en formes de tours. (1)

Si les tours et les pyramides nous font défaut ; il n'en est pas de même des buttes ou mottes que nous voyons encore échelonnées en si grand nombre dans le voisinage des voies romaines. Mais ces tumulus ou tombelles qui diffèrent autant par leur volume et leur forme que par leur position et les matériaux qui les composent, loin d'avoir une nature identique l'ont au contraire multiple ; et leur configuration a donné lieu à des explications diverses sur leur destination comme sur leur origine présumée (2). Parmi les savants, les uns en ont fait des buttes celliques ; autels et tombeaux ; les autres, sans nier le caractère religieux et funèbre de quelques-unes d'elles, en ont fait, de la plupart des autres, des ponts stratégiques destinés à faciliter les communications entre des ponts éloignés, au moyen de signaux

---

(1) *Metas in modum turrium per agros stabilitas, nos quas vulgariter metas vocare solemus* : Œuvres de Guibert, *hist. Déi per fran.* p. 131, col. 1.

(2) Ces buttes artificielles ou éminences de forme conique assez régulière présentent une élévation variable de 4 à 30 mètres, avec un diamètre de 10 à 120 mètres.

de jours et de nuits (1). A leurs yeux, ces tombelles représentent donc un vaste système d'observation, espèce de poste télégraphique établi le long des routes gauloises et romaines.

Cependant, bien qu'on admette avec raison cette surveillance du pays et des routes à l'aide de ces mottes artificielles qui correspondaient d'un point à l'autre et devenaient, au besoin, comme des sentinelles avancées aux approches de l'ennemi, il n'est pas toujours possible, même aux plus indulgents, de leur reconnaître à tous ce caractère individuel et absolu. Nous sommes donc porté à croire qu'un certain nombre de ces tumuli sont simplement des tombeaux comme quelques-uns en ont conservé le nom (2).

Nous allons donc donner la nomenclature de ces buttes, qu'elles soient celtiques ou romaines, dont on aperçoit encore les vestiges sur nos montagnes, le long des chaussées romaines et jusque dans nos vallées. Ce sont dans le Laonnois : Chaillevois, Laniscourt, Pennancourt, Crespy-la-Tombelle, Vouël, Sinceny, Amigny-Rouy, Saint-Gobain, Versigny, Sauvresis, Les Brochettes près Pierrepont, Rocquignicourt, La Tombelle près Marle, Puisieux, Monceaux-le-Vast, Lor, Comporté, Molinchart, Les Motteux, Craonne (3), Heurtebise, Pontavert, Corbeny.

Dans la Thierache : Parfondeval, Etréaupont, Lesquielles, Moy.

Dans le Soissonnais : Than, Artannes, Nesle, Fontenelle, Perles, Lime, La Butte de Villé près Pasly.

Dans le Vermandois : Montescourt, La Motte-Fresnoy à

---

(1) Beaucoup de ces buttes ont été utilisées pour des moulins à vents. Piette, Itinéraires Gallo-Romains *passim*. Crespy-Motteux, Nisy.

(2) En effet, les noms de *tombes*, tombelles, donnés de temps immémorial à ces tumulis, semblent bien indiquer un lieu de sépulture. Aussi, ces buttes de Laniscourt, de Saint-Eloi-Fontaine, près de Chauny, sont-elles désignées comme la tombe de *Brunehaut*, de *Regnier*, la butte *des croix* au terroir de Limé, celles de Montescourt, de Clastres, sout aussi regardées comme des tombeaux. On a, il est vrai, fouillé plusieurs de ces monuments présumés mortuaires sans y trouver des preuves convaincantes de cette attribution. Cependant, il faut dire aussi que, dans quelques-uns, on a recueilli des témoignages qui paraissent favoriser cette opinion.

(3) La butte placée sur le plateau de Craonne ainsi que la motte au vent d'Heurtebise, sont dans les meilleures conditions comme points d'observation. Ces monuments qui dominent le pays semblent correspondre avec d'autres qui se distinguent plus ou moins visiblement sur les côteaux voisins comme autant de postes télégraphiques, au sommet desquels les populations indigènes allumaient de grands feux, signaux d'alarme, annonçant l'approche de l'ennemi. Fleury 1814, pages 309.

Clastres, Atilly ou Etreillers, Pontru, Coquerel à Cugny, Savy, Commenchon, butte d'Epinoy-sur-Etaves, La Motte Guerlot à Fonsomme, Fieulaine, Mont-Saint-Martin, Prémont, le Mont-des-Tombes près de Busigny, Caulaincourt, Hargicourt, Fontaine-Notre-Dame, Saint-Eloi-Fontaine.

Or, ces buttes ou éminences coniques, plus ou moins régulières de formé, puisque les unes sont rondes, d'autres ovales ou même pisiformes présentent, comme nous l'avons dit, une élévation très différente. Leur hauteur varie depuis 4 mètres jusqu'à 35 métres, et leur longueur depuis 10 mètres jusqu'à 120 mètres; leur diamètre est à proportion, ainsi que la circonférence qui augmente, selon l'allongement ou la largeur qu'elles reçoivent. Ainsi la motte de Fresnoy est de 5 m. 50 c. de hauteur sur 46 mètres de diamètre; celle de Vouël de 33 mètres d'élévation sur 115 de longueur ; celle de Parfondeval à 6 m. de haut sur 51 m. de long. et 11 de large. Celle de Craonne porte 5 m. sur 70 m. à sa base. La tombe de Regnier alteint 8 m. sur 60 de diamètre.

Le voisinages de ces tumuli près d'une ancienne voirie, leur situation sur un point culminent, leur corespondance apparente et sensible avec d'autres établissements du même genre, leur forme identique ne laissent, ce semble, aucun doute sur l'usage auquel étaient destinées la plupart de ces monticules d'où la vue s'étendait au loin et embrassait un vaste horizon.

Il reste encore un grand nombre de ces mamelons factices dans nos campagnes, mais quelques-uns ont disparu, d'autres ont été fortement déprimés. Quelques-uns ont été fouillés ; mais sans grand profit pour les études historiques et surtout sans amener les résultats qu'on voudrait atteindre en entreprenant ces explorations appelées à jeter quelque jour sur des matières encore obscures et sujettes à discussion. Nous souhaitons que des faits nouveaux et mieux étudiés viennent enfin fixer les incertitudes sur ce point et trancher des questions si longuement débattues (1).

Après ces préliminaires obligés, nous allone aborder la description des voies romaines. Nous commencerons par les plus importantes, *viæ militares* ; nous finirons par celles qui le

---

(1) La butte de Fieulaine recelait, à ce qu'il paraît, un souterrain à plein cintre accompagné de deux petits caveaux, et d'un escalier en ogive. L'etat peu avancé des études dans nos contrées avait fait donner à ce monument le nom de Bove. *Piette Itinéraire.*

sont moins, *viæ vicinales*. On verra combien ces chemins étaient nombreux et cependant nous ne sommes nullement sûr de les avoir indiqué tous.

1° *Chaussée de Reims à Bavai.* — En quittant Reims par la porte Mars cette voie se dirige sur Brimont dont elle gravit la montagne en la trouant par une large ouverture. On y a trouvé il y a quelques années une pierre milliaire portant une inscription (1) dédiée à l'empereur Piavonius Victorin,... à quatre lieues de Reims.

A 2 kilomètres de Brimont la chaussée entre dans le département de l'Aisne, traverse la Suippe à Pont-Givart, hameau dépendant de quatre communes, de deux départements et dont il n'a pas été possible jusqu'ici de faire un village, malgré sa population de 6 à 700 âmes. De Pont-Givart, la route gagne la Bonne Volonté, maison isolée, en face de Neufchâtel, puis court au milieu d'une vaste prairie, franchit la rivière à Everguicourt où elle montre sur le bord de l'Aisne son relief et dans les eaux les vertiges d'un pont en grosse maçonnerie. Est-ce à ce passage de l'Aisne *Axona* qu'il faut chercher l'emplacement de la station designée sous le nom d'*Auxuenna et Muenna* qui ne diffère de la première que par suite d'une erreur de copiste ? Car Brienne et Neufchâtel surtout qui semble avoir un titre de priorité malgré son changement de nom qui ne date guère que du VIII[e] siècle, peuvent aussi à bon droit revendiquer la station d'*Auxuenna*. Quand à Muenna on a aussi voulu le trouver dans Brienne ou Menneville. Cette dernière localité nous a toujours paru représenter absolument la *villa de Muenna*. Une ferme ou métairie, proche de cette station qu'elle soit appelée *Auxuenna ou Muenna*, ces villages sont à dix lieues gauloises ou 22 milles de Reims. Quoiqu'il en soit la chaussée après avoir franchi la rivière, entre dans Evergnicourt, tra-

---

(5) Voici cette inscription:

IMP.CÆS.MAR
PIAVONIO VICTO
RINO.P.F.IN AVG
PMTRIB.P.COS
PP.PROCOS.C.REM
LIIII

Imperatori Caesari, Mario piavonio, Victorino, pio, felici, Invicto, Augusto, pontifici maximo, Tribunitia potestate, consuli, patri patricæ proconsuli. Civitate Remorum leucae IIII. Cette borne a été placée sur le cran de Brimont ou on l'a trouvée entre les années 264 et 268. C'était donc la quatrième depuis la cité de Reims; chacune d'elle étant placée sur la route à la disiance d'une lieue gauloise, c'est-à-dire à 1,5000 pas l'une de l'autre.

verse la grande rue, file sur les orles jusque l'auberge de Saint Hubert où elle se confond avec la route moderne.

Pourtant cette chaussée se maintient avec son remblai au-dessus du terrain naturel jusqu'à Lor qu'elle déborde en gravissant une longue colline adoucie au revers de laquelle elle descend à Nisy, l'ancienne *Minaticum* de l'itinéraire à VIII lieues d'*Auxuenna*. C'est là que dans des fouilles importantes on a exhumé une foule d'objets romains ainsi que nons l'avons rapporté.

M. Piette qui a si consciencieusement étudié décrit les voies romaines de notre pays remarque que de Lor à Nisy la chaussée infléchissait à l'Est, traversait les marais qui existent entre ces deux villages en décrivant une courbe, reprenait ensuite sa ligne droite jusqu'à la ferme du haut chemin. (1)

De Disy-le-Gros, la route se dirige vers la Ville aux Bois en tendant directement et à travers terre vers le hameau de Séchelles où elle est détruite sur un assez long espacc. Mais en amont, malgré les empiètements de la culture on en retrouve des tronçons dans la plaine. Un reste de pavage subsista, dit-on, au fond de l'eau où passait la Serre dans un endroit appelé le *Gué*, coupait le bois de Chaourse à 400 mètres du village sur le territoire de Tavaux. C'est là qu'était la station de *Catusiacum* à 7 mille pas de Nizy. Les débris antiques mis au jour dans les défrìchements de 1852, sur une étendue considérable ne laissant aucun doute (2).

De *Catusiacum* ou du bois de Chaourse qui paraît avoir tiré de là sa dénomination, le chemin s'enfonce dans la forêt du Val Saint Pierre par la Correrie, emplacement primitif de la Chartreuse, prend la chaussée d'Hary, passe par Deuil, arrive à Vervins par un chemin creux d'où elle se relève sur le coteau occidental de la ville actuelle et où s'élevait aux temps romains l'antique *verbinum* de l'itinéraire. Il paraît qu'on a ramassé sur ce plateau des débris gallo romains en grande quantité consistant en tuiles, marbres, poteries et fondations.

De Vervins la route gagnait Fontaine, Etréaupont, où elle passait l'Oise et le Ton presqu'à leur confluent, touchait Froidestrées dont le nom ainsi que le précédent rappellent si bien

---

(1) On constate cependant que cette route, contre sun habitude accuse quelques sinuosités.

(2) Bulletin de la Société académique de Laon. T. vi, p. 178.

celui de la chaussée (1) de là elle longeait La Capelle d'où elle se rendait à la Flammengris dernier village de notre Département. Elle passait ensuite à Otreungt *Duronum* : puis à Pont-sur-Sambre, le *Quartansir locus,* des Notices de l'Empire. Enfin, elle entrait à Bavai ou une pierre eptagone, placée au centre de la ville, cómme le Milliaire d'or érigé par Auguste au pied du Capitole, et marquait le point de réunion où venaient aboutir cette chaussée. De nos jours on a essayé de rétablir sur la place publique de Bavac une reproduction du milhaire romain comme un souvenir précieux de l'importance de la vieille cité des Nerviens, condamnée aujourd'hui à n'être plus qu'un chétif lieu de canton, à peine aperçu au milieu de ces opulentes et industrieuses villes du Nord.

2° *Chaussée de Reims à Saint-Quentin.* — Bien que cette voie ne soit mentionnée dans aucun des itinéraires qui nous restent, son existence n'en est pas moins certaine et indépendamment des documents et des vieux titres qui la confirment ; Il suffirait de considérer la rectitude de son alignement, son mode de construction et surtout la nature des débris qu'on rencontre sur ses bords. (2)

Tous ceux qui s'en sont occupé, Bergier, Dom Marlot, D. Lelong, D. Grenier la font passer en quittant de Reims par la Neuvillette, Berry-au-Bac, Corbeny, Veslud, Athies, Chambry,

---

(1) Froidestrées paraît venir de *fructa strata* comme Etréaupont de *strata ad pontem.*

(1) On peut encore retrouver l'emplacement de cette chaussée, à l'extrémité de nombreuses pièces de terres qui *obudaient* sur ce chemin. Son tracé est encore visible ; grâce à une légère élévation que la culture déprime chaque jour à différents matériaux dont le sol est jonché. Non loin des limites du département, dans l'endroit où est situéela fabrique de sucre. Sur une légère éminence, qui bordait le marais de la Planchette, existait probablement une station romaine, abritée entre deux mamelons, ayant un clair ruisseau à l'est et bordée de la chaussée à l'ouest. Il y a quelques années, en creusant les fondations de l'usine, on a trouvé un sol battu, macadanisé comme une route ou une rue, des aires d'habitation carrées et en rond, des débris de toiles, des poteries romaines, des os de daims, de cerf, des meules à bras, des poids en craies, des monnaies gauloises et romaines. A quelques distances de là à 200 mètres environ, lorsqu'on a creusé le canal latéral à l'Aisne, en 1842 on a découvert une quantité considérable de débris de toute espèce. Ils consistaient principalement en cornes et ossements d'animaux, au milieu desquels se trouvaient mélangés des fers de lances, des épées larges et courtes, des médailles romaines, surtout un nombre considérable de fragments de poteries, de couleurs variées... sur lesquelles étaient représentées en relief des animaux, des chasses, des danses, des sacrifices. *Bulletin de la Société académique de Laon* T. VII p. 183. *Bulletin de la Société archeologique de Soissons* T. VII 256.

Assis-sur-Serre, Pont-à-Bucy, Catillon, Pontruet et Saint-Quentin.

La route actuelle de Châlons à Cambrai la recouvre presqu'entièrement jusqu'à Corbeny. Cependant avant de franchir l'Aisne à Berry-au-Bac, à 2 kilomètres en avant de ce bourg, si rempti de souvenirs gaulois et romains, elle ne fléchissait plus à l'ouest dans la plaine de Cormicy. Arrivée aux limites actuelles du département, elle formait un coude pour atteindre le passage de la rivière, d'où elle regagnait par une légère inflexion la ligne droite sur Corbeny, où des chartes du 12e siècle la qualifient de *magna caliera quæ de Veslud apud Corbeni vadit..... subtus calceiam per quam itur de veslut versus Corbeni.*

A quelque distance de Corbeny, un peu avant le lieu dit les *Tuileries*, elle se jette à droite dans des petits bois, coupe la route moderne ; presqu'au pied de la montagne qu'elle gravit à pic, passe au moulin à vent de la maison rouge où on en retrouve un tronçon, elle rejoint ensuite la route nationale dont elle se sépare à la fosse grisarde, contourne en pleine terre, la vallée de Festieux, laisse voir son remblai de 5 à 6 mètres sur le plateau de Veslud, puis descend à pic la colline qui ne présente plus qu'un ravin bouleversé par les eaux pluviales. Au sortir du village, son empierrement un instant perdu sous le sol marécageux, reprend sa physionomie, en face du château de Lavergny (1) Elle continue à travers Athis et le marais de Chambry où elle est enfoncée à 1 mètre de profondeur.

Cette voie est encore très-reconnaissable de Chambry jusqu'au marais de Barenton qu'elle franchit en écharpe. Il est vrai qu'elle n'est plus visible dans cette traversée ; mais on en retrouve les débris dans les exploitations de tourbes qu'on extrait de ce marais. Au-delà du marais vers *Longues d'eaux*, (2) la voie reparait, traverse le ruisseau d'Aulnois ; puis s'allonge en forme de sentier vers une éminence, appellée le *Mont fendu*, qu'on a

(1) C'est dans ce domaine qui appartenait à la famille de S. Remi que fut inhumée la pieuse Célinie, la mère du grand archevêqne de Reims ; enfant du département de l'Aisne puisqu'il est né à Cerny-en-Laonnois.

(2) M. Lemaistre dans un mémoire inséré dans les Antiquaires de France, dit qu'étant descendu dans le lit de la Serre, lorsque les eaux étaient basses, il put voir facilement qu'il existait, dans le fond de la rivière et sur ses deux rives, des fondations et maçonneries considérables qui pouvaient fort bien être les restes d'un pont des Romains ; puis d'autres restes de maçonnerie qui servent aux eaux basses de passage à gué pour les habitants des deux rives lui paraissent assez importants pour fortifier son sentiment.

tranché en plein milieu, pour en adoucir les pentes. De ce point elle s'étend vers Chéry, Assis-sur-Serre, traçant depuis Veslud une ligne presque droite ; mais souvent envahie par la culture, surtout lorsqu'elle n'est plus fréquentée. C'est à peine si on la distingue encore sur le territoire de Chéry où elle a été entièrement défoncée. d'Assis-sur-Serre, elle gagnait Pont-à-Bucy en traversant la prairie où elle se montre encore de distance en distance : elle disparaît aux approches de la petite rivière du Pérou, vers Richécourt et se fait ensuite remarquer presque sur la montagne de Catillon-du-Temple, par des traces d'empierre-
» ments et de cailloux très apparents. Un bâtiment de la ferme
» même est établi sur la voie qui delà se dirige par un léger
» contour sur Surfontaine et Séry. (1) Du pied de la côte de Séry
» elle marche en ligne droite sur Châtillon-sur-Oise à travers
» la vallée où elle est généralement visible autant par sa largeur
» que par son exhaussement sensible au-dessus de la prairie.

Une fois élevée sur le coteau de Châtillon, en décrivant un léger coude dans la plaine, la voie se portait vers le bois de Lorival du fief de Réaulieu d'où elle gagnait Saint-Quentin par le faubourg d'Isle. Elle en sortait après avoir gravi l'éminence au bas de laquelle était bâtie Augusta par le faubourg St-Jean, traversait l'Aumignon à Pontruet, longeait les Hautes-Bruyères, le hameau de Cologne où elle n'est plus connu que sous le nom de vieux chemin d'Arras.

3e *Chaussée de Reims à Amiens.* Cette chaussée une des grandes voies stratégiques construites par Agrippa (2), pour relier l'Italie avec le nord de la Gaule et l'Angleterre, passait avec raison pour une des plus importantes. On croit même qu'elle se rattachait au Milliaire de Rome. De Lyon et de Troyes

---

(1) La chaussée romaine a entièrement disparu dans la petite vallée qui sépare Fay-le-Noyé de Surfontaine par l'effet des eaux de ravins qui l'inondent dans la mauvaise saison. Elle est encore très-visible et pendant 1 kilomètre au nord de Surfontaine, elle a été ensuite défrichée jusqu'au-dessus de la vallée de l'Oise et ne se fait plus remarquer que par la quantité de pierres et de cailloux répandus sur les terres. Ainsi disparaissent sur beaucoup de points, ajoute M. Lemaistre, par l'effet d'une cupidité mal entendue, des monuments que dix-huit siècles avaient respectés. *Mémoire de la Société royale des Antiquaires de France.*

(1) Ce chemin qu'on peut appeler *Via Solemnis, Via Cesarea,* fut connu par Auguste et ensuite par son gendre Agrippa.

C'était d'après Strabon la troisième voie construite par ce prince : *Tertiam ad Oceanum et Bellovacos et Ambianos.*

elle venait donc à Chalons par Reims, Soissons, Noyon et Amiens (1), delà à Boulogne.

Elle quittait Reims par la porte Soissonnaise dite aussi *Valoise* ou de *Vénus*, d'après Jean de Sarisbéry. Elle suit la route nationale jusqu'à Braisne, traversant une des contrées les plus fertiles et les plus remarquables par les productions de toutes sortes. Elle rencontrait près du pont d'Ancy une station romaine bien connue par ses débris. De là, elle atteignait Courcelles, passait à 800 mètres au nord, dans le parc de la *villa* de Braisne, s'appuyant sur l'extrême limite du territoire de Chassemy, pour se diriger vers Quincampoix, franchissait la Vesle au-dessous des Moulins, s'avancait vers Sermoise, où elle se confond avec la route nationale jusqu'à Soissons, arrivait à Soissons en longeant les remparts au sud, bien qu'elle put y pénétrer par la rue Saint-Martin.

A partir de Soissons jusqu'à Pont-Archer, où se trouvait une *mansionnes* (2) comprenant sans doute des relais, des magasins, une hôtellerie, la route d'Amiens est assise sur la chaussée ; la superposition en est à peu près complète. A 1,500 pas de Pont-Archer cependant elle quitte la route moderne pour

---

(2) On ne peut guères parler de cette chaussée sans rapporter l'inscription itinéraire trouvée à Tougres, l'ancienne *Aduatuca Tungrorum.* Ce monument en marbre bleuâtre de Namur présente une forme prismatique qui fait supposer que ses huit faces répondaient à autant de routes. Trois seulement sont conservées, encore sont-elles incomplètes à cause de l'irrégularité des casures.

Une de ces faces indique la route de Durocort, *Reims* à Samarobriva, *Amiens.* On la croit contemporaine de Dioclétien, prince qui passe pour avoir établi un grand réseau de chemins dont l'un traversait Tongres.

. . . .
. . . . L.XV.
Nov IOMAG.L.XV.
DVROCORIER.L.XII.
AD FINES.L.XII.
AVG.SVESSIONVM.
L. . . XII.
ISARA.L.XV.
ROVDIVM.L.VIIII.
STEVIAE.L.VIII.
SAMARABRIVA.
. . . .

(2) La porte militaire de Pont-Archer, ainsi que les camps au-dessus, commandaient les trois chaussées de Soissons, Senlis et Noyon. Les fouilles faites en cet endroit ont mis à jour un établissement considérable. Il est difficile encore aujourd'hui, malgré les richesses archéologiques qu'on y a recueillies, de désigner la nature de cet établissement dont la destination était sans doute complexe. Le nom d'*Arten*, *Artaines* qu'à conservé ce lieu, en ferait-il, comme le pense M. Clouet, une *villa aureliana? Bulletin de la Société archéologique de Soissons,* t. I, p. 132.

se diriger en droite ligne sous le nom de Chemin-Vert jusqu'à Vic, où elle passait l'Aisne sur un pont dont on a retrouvé le pilotis en 1840, en face du clocher. Là, elle tourne à angle droit pour venir passer devant le portail de l'église et gravir la côte de Brise-Genoux, reprenant sur le plateau l'aspect d'un chemin *vert et haussé*. A la hauteur de Monflay, elle sert de nouveau d'assiette à la route départementale, puis contourne le vallon de Nampcel (Oise), passe près des Loges, à l'arbre de Blérancourt, touche Lombray, le plateau de Cutz dont elle descend la côte en écharpe, forme dans la vallée de l'Oise un remblai considérable, poursuivant sa course vers le Nord-Ouest, traverse Pontoise, *Lura* Noyon, héritière de *Noviomagus*, Roiglise autrefois *Rodium*, Saint-Nard *Setencis*, et arrive à Amiens, la *Sumarobriva* gauloise, la vieille capitale des *Ambiani*.

M. Clouet qui a fait des recherches particulières sur cette voie, suppose d'après l'autorité de l'historien Carlier, qu'un embranchement connu sous le nom de chaussée Brunehaut se détachait au-dessus de Vic-sur-Aisne, franchissait la rivière au *Pont-Vert*, pour aboutir au palais impérial de Berny, de là elle retournait à angle droit et sous forme de chemin *haussé* vers la branche principale sans qu'on puisse deviner aujourd'hui leur ancien point de jonction (1).

Mais il est probable que cet embranchement n'était qu'un raccord privé fait pour l'usage du palais de Berny.

4e Chaussée de Soissons à Senlis. Cette voie qui conduisait d'*Augusta Suessionum à Augusta magus* prenait naissance à Pont-Archer, en face de la mansion où elle venait se souder. Cet embranchement se rattachait donc à la voie militaire qui, partant de Soissons, se rendait à Amiens en passant par Senlis, Creil, Beauvois, Corneilles et Amiens. De Soissons, elle empruntait donc la chaussée d'Amiens, sur un espace d'environ 12 kilomètres, puis elle s'inclinait au Sud, gravissant la côte de Ressons-le-Long, arrivée sur ces plateaux élevés, elle marchait en ligne droite vers Montigny, Lengrain, le Châtelet, Hautefontaine, Chelles, Scala, Saint-Etienne, de Chêne-Herbelet et la ville des Gaules.

De cette importante localité, dont l'histoire n'a pourtant gardé aucun souvenir, la voie romaine, comme pour lui restituer son ancienne existence, tournait à angle droit vers le Midi pour

(1) *Bolletin*, p. 134.

tendre de là vers la fraiche et riante vallée de Pierrefonds qu'elle traversait pour rejoindre la Folie, *folium*, Saint-Ntcolas de Courson et Saint-Jean-aux-Bois, et enfin Champlieu, si célèbre par ses fouilles et ses monuments, de ce point qui paraît avoir été une ancienne limite du territoire des Sylvanectes et de la cité des Suessions. La chaussée franchit d'un seul bond l'espace qui la sépare de Senlis.

5° *Chaussée de Reims à Laon*. Nous avons bien parlé d'une chaussée de Reims à Saint-Quentin, passant non loin de Laon dans la direction d'Athis; mais nous n'avons rien dit d'une autre voie primitive antérieure à l'occupation établie à travers la Champagne pour se diriger vers le Cambrésis. Or, il paraît que cette ancienne chaussée plus connue sous le nom de chemin de la *Barbarie*, venait de Châlons, gagnait les bords de la Vesle à Breuil, passait par Jonchery, Romain, la ferme de Beauregard, Maizy, où une borne milliaire a été trouvée (1). Du gué de Maizy, où cette route franchissait la rivière, elle enfilait la vallée de Cuissy et de Jumigny, qu'on appelle chemin pierré (2). *Viam petrotam*. Elle gravissait la montagne de Paissy au-dessous de la rampe moderme; de là elle suivait les plateaux vers Cerny, vieux village gothique, célèbre par ia naissance de S. Remy et la mémoire de son père Emile, qu'on affirme avoir été inhumé dans un lieudit la *Cense Saint-Emile*, où existe encore de fortes substructions et une ancienne fontaine baptisée de son nom.

De Cerny, la voie descendait dans la vallée de l'Ailette, montait à la Chamouille, cotoyait Monthénault, où on la suit encore jusqu'à la descente de Bruyères, traversait cette petite ville, s'élançait ensuite vers la moncelle d'Ardon, où elle s'appelle, ajoute M. Piette, chemin de Sainte Salaberge (3) Elle gagnait Laon par l'ancienne rampe d'Ardon.

(1) Pordulus, évêque de Laon au VIII[e] siécle, désigne ainsi ce chemin. *Per viam juxta montes Remorum quœ vocatur Barbarica debemus ire et per Juncaracum, sive Broilum transire, et ita ad Glennam ; unde in crastina montem ascendere speramus*. Actes de la province de Reims, t. I. p. 238.

(2) *Scilicet a pirgo Laudunensi quiest inter Abbatiam et Juminiarum*.

(3) Le terrain de la Moncelle appartenait à Sainte Salaberge, qui en avait fait de son temps un lieu de jardinage. Une chapelle avait été batie en cet endroit en mémoire de la Sainte, venant se réfugier à Laon et l'évêque du diocèse qui s'était acheminé à sa rencontre avec son clergé On suppose avec assez de vraisemblance que la Sainte, partie du pays de Langre, avait du prendre cette chaussée romaine encore connu dans les titres par ces mots *Calceia ad Calceiam*. Elle est aujourd'hui ensevelie sous les marais.

6° *Chaussée de Soissons à Saint-Quentin*. Cette voie connue d'après les itinéraires, sous le nom de chemin de Reims à Térouanne, l'ancienne cité de Morins emprunte celle de Reims jusqu'à Soissons, mais à partir de cette dernière ville, elle avait une direction particulière. Après avoir traversé la plaine de Saint-Crépin, elle franchissait la rivière au lieudit le pont-vert, *pons viridis* (1). La chaussée se confond avec la principale rue du village de Pasly; elle passe devant la vieille église à campanile; ensuite elle gravit, par des rampes profondément taillées dans le tuf., la montagne qui ferme la vallée du côté *du Nord*, s'élève sur le plateau du *champ de bataille;* puis descend aussitôt dans le vallon de Vaurezic. De Juvigny, la chaussée poursuit sa course à travers la gorge de Bagneux qui se relie par un chemin vert au *camp de Cesar*, à Vezaponin; des hauteurs de Montécouvé et Crécy-au-Mont, la voie se dirige vers Pont-Saint-Mard, passe l'Aillette, ancienne limite des Suessions, et les prairies de Coucy, où elle est ensevelie dans les marais; elle ne reparaît qu'aux approches du bois de Nogent (2). Après un court trajet, elle arrive à Follembray; puis elle s'enfonce *dans* la forêt basse de Coucy, en continuant sa marche vers le Nord.

En quittant la forêt de Coucy, la chaussée gagne la butte d'Amigny-Rouy, d'où elle descend au bord des vastes prairies, au milieu desquelles Condren, l'antique *Contraaginum* des itinéraires, se trouve comme perdu ainsi que la voie romaine noyée sous les alluvions de la vallée (3). De Condren, qui parait aligné sur son parcours de la chaussée, entre à Vouel. Après être disparu dans un petit vallon, on la retrouve aux abords du bois de Liez vers Montescourt, traverse le Grand-Essigny, rejoignait la voie de Reims à Arras, pénétrait avec elle à *Augusta Viromanduorum* (4).

7° *Chaussée de l'Aisne à la Marne*. Cette route, qu'on pourrait aussi appeler chaussée de Troyes à Térouanne, traversait le territoire des *Suessiones* et des *Viromandui*. L'historien du

(1) On retrouve au-dela du pont les traces évidentes de l'ancienne chaussée, en face de l'avenue de Pasly, preuve que cette direction n'a jamais changé. Bulletin de Soissons, t. I. p. 135.

(2) A la sortie de la forêt de Coucy on lui donne, dans un titre de 1222, le nom de chaussée de Soissons à Chauny. *Stratum Culniaci et Suessionis*. Piette. *Itinéraires Gallo Romains*.

(3) Piette.

(4) Une fois arrivées à Saint-Quentin, les deux chausssées se séparaient à Cologne, traversant Bony, le Catelet et la ferme de Piennes, puis entrait dans le département du Nord.

Valois la signale comme étant une des plus remarquables ; mais il se trompe en plusieurs points dans la direction qu'il lui donne. Cette voie, qui est certainement une des plus anciennes, est fort curieuses dans certaines de ses parties encore subsistantes, non-seulement par l'exactitude de ces proportions avec les autres chaussées, mais par le volume des matériaux qui lui ont servi de base. Comme toutes les routes romaines, dit M. Clouet, ellle est rectiligne ; elle franchit sans détour les accidents de terrain, les montagnes et les bois (1).

De Soissons, la route traversait le faubourg de Crise, Vignoles, passait entre Noyant et Berzy-le-Sec, arrivait au pied de la montagne de Buzancy, dont elle gravit la pente abrupte et où on retrouve ses traces aussitôt, presque en face de Villemontoire elle se confond avec la route moderne pour s'en séparer en la première maison d'Hartannes. Là, au lieu d'infléchir à l'Est pour entrer dans le village, elle continue son plan rectiligne à travers le bois de Saint-Jean et les ravins du Plessier Huleu.

A 2 kilomètres en avant d'Oulchy, au-dessus du vallon et au vieux chemin de Crespy-en-Valois, elle rejoint la route départementale, passe au pied du Château féodal, franchit la colline devant la Grand-Maison, descend vers l'Ourcq au pont Bernard. Parvenue sur le haut de la colline, elle se rend vers le Charme et la ferme de Plaisance, se prolonge en ligne droite jusqu'à la vallée du Clignon, qu'elle passe entre Epaux et Bézu-les-Fêves, touche Chantermerle ; de là elle gagnait le point de Valsuret. Au-desssous de l'abbaye de ce nom, arrivait à la charité de Château-Thierry, descendait par la rue de la Barre aux petits près qui la conduisaient à la Marne (2).

Cette rivière franchie, elle continuait sur une jettée ou levée percée de 62 arches ou ponceaux, aboutissait au chemin de Nogentel, lieudit la *Tête normande* ou la justice; puis elle gravissait la côte de Nesles pour arriver à l'Orme-aux-Loups, dépendance de Nesles.

A partir de ce point, les uns prétendent qu'elle marchait à

---

(1) Dans le bois de Saint-Jean où jamais la charrue n'est venue anticiper même sur ses *Marges* qui sont entières, elle conserve une largeur totale de 18 mètres ; Au milieu se trouve un amas confus de grès titaniques que les ravines ont seules dérangés et bouleversés.

(2) Nous pensons que M. Piette, d'ordinaire si bien renseigné, commet cependant une erreur lorsqu'il fait descendre la chaussée romaine par les Chesnaux et la Madelaine à Château-Thierry. Il est certain que la descente se faisait en écharpe et de l'autre côté de l'éminence ou rocher sur lequel était placé le château du roi Thierry.

gauche, d'autres à droite de la route moderne pour passer près des fermes de Norvins, de la Trinité, des petites Nones et de Lamotte, pour de là gagner la fosse aux Larrons, les Orgérieux et Ville-Moyenne. Mais peut-être la voie dont il est ici question était-elle un ancien chemin gaulois, tandis que la chaussée romaine s'allignait un peu à gauche de la route actuelle, gagnait les petites Nones, non loin de Vilfort, *Vicus fortis*, et où l'on a trouvé les débris d'une borne milliaire. Il est certain qu'à peu de distance de ce village qui pouvait être une station entre Château-Thierry et Montmirail, la chaussée romaine suivait à gauche de la route, passait à Gillanche-aux-Mazures, atteignait Fontenelle, puis la ferme de Plesnoye et de la Motte; enfin, descendait à Montmirail.

8° *Chaussée de Soissons à Paris, avec embranchement sur Meaux*. La capitale des Suessons paraît avoir été aussi rattachée par deux routes aux *Parisii* et au *Maldi*.

Leur tige commune partait du carrefour Maupas, près de l'ancien cimetière romain; de là elle s'enfonçait dans les gorges des Chaudiéres, à l'extrêmité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc; au-delà et sur le plateau c'est encore une chaussée verte, élevée de 1 mètre 50 centimètres au-dessus du sol. Elle continue ainsi pendant près de 4 kilomètres, jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle cotoye ensuite sur la droite jusqu'à la Croix de fer. Plus loin, la superposition est complète, car on n'aperçoit plus trace de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue (1).

Cette chaussée, à partir du point indiqué, suit donc la route nationale de Villers-Cotterêts par les Vertes-Feuilles, traverse Villers-Cotterêts, marche vers l'ouest par Largny, Crespy, pour Senlis, par Vaucienne, Gondréville, Nanteuil, pour Paris.

La voie de Meaux se confondait sans aucun doute avec celle de Paris ou La Fère, depuis Soissons jusqu'à Cravançon (2); de là, elle parcourait les plaines vastes et fertiles de Chaudun, atteignait les fermes de la Maison-Neuve et Beaurepaire, descendait dans la vallée de Longpont, *Longus pons*, désignée

---

(1) *Bulletin de Soissons*, t. I, p. 138.
(3) M. Clouet suppose que la séparation des deux lignes se faisait seulement à la hauteur de Villers-Cotterêts et qu'elle suivait le cours de l'Ourcq jusqu'à Meaux. Quelques lignes plus bas, il admet que cette séparation a pu avoir lieu non pas à Villers-Cotterêts, mais dès les *Vertes*-feuilles.

dans une charte de 1162, sous le nom de *Veterem Caliem*. La *Strata* passait vers la Grange du Vivier, derrière les murs de l'Abbaye (1). La route prenait ensuite entre le pré de Longpont et le Vivier de Chavigny (2). La chaussée quittait la vallée de Longpont à Corcy, longeait Vouty, pour se rendre à Faveroles et sur les bords de l'Ourcq, pénétrait dans la Ferté-Milon, par le faubourg de la Chaussée, se dirigeait sur Meaux par Mareuil, Villeneuve, Estavigny et Etrépilly. On a souvent regardé cette route comme un chemin militaire.

Nous avons vu que Saint-Quentin, l'ancienne *Augusta Viromanduorum*, n'était pas moins bien partagée que les cités de Soissons et de Reims, en chaussées romaines de première classe; mais outre celles que nous venons de mentionner, il en existe encore d'autres par lesquelles elle se rattachait avec les villes du Nord. Nous citerons particulièrement celle de Bavai à Beauvais, de Saint-Quentin à Amiens, à Nesles et Ham.

9° *Chaussée de Bavai et Beauvais, par Vermand*. Cette voie ne traverse que la partie Nord de l'arrondissement de Saint-Quentin, sur une étendue d'environ 34 kilomètres.

Elle pénètre dans le département entre Prémont et Serain, passe par Beaurevoir, Estrées, Nauroy et Riqueval; d'où elle suit le versant septentrionale de l'Aumignon, atteint la butte de Poutru, arrive à Vermand en longeant la partie Nord-Est des retranchements; de là, elle se dirige vers Villevêque, Beauvois et Lanchy.

Bien que cette chaussée soit une des plus remarquables par son allignement, sa largeur de 10 à 12 mètres, son élévation d'un mètre au-dessus des terres, sa composition de calcaires et silex, disposée par couches alternées et formant une épaisseur de 70 à 80 centimètres, elle ne figure cependant ni dans l'itinéraire, ni dans la table théodosienne. Elle est seulement indiquée sous le nom de chaussée Brunehaut et des titres du XI° siècle se contentent même de l'appeler *Calceia, Cauchie* (3).

10° *Chaussée de Saint-Quentin à Amiens*. Cette voie, niée comme celle de Bavai par M. Valkenaer, est pourtant, dit M.

(1) *Strata quæ retro murum ducit ad Grangiam Vivarii, 1209.*

(2) *Nemus quod incipit et via cava super Calceatum quæ est inter pratum Longi pontis, et Vivarium coviniaci.*

(3) *Inter Calceiam per quam itur de Estrées apud Mares* (Maretz, Nord), *quæ nemori consistunt contigue inter dictam Calceiam et le treu* (trou) *de Viancourt*, 1295, *ad Calceiam de subtus molendinum ad ventum Noucroi* XIV. *Séant à la Cauchie desoubs Riqueval qui va à Vermand.*

Piette, une des plus remarquables par sa largeur, la rectitude de son allignement et sa bonne conservation.

Elle s'éloigne de Saint-Quentin par le faubourg Saint-Martin, se dirige au Nord-d'Ouest, arrive sur le terroir d'Holnon, traverse le village situé sur la chaussée (1); à la sortie, longe le plateau de l'Ardenne (2), entre dans le bois d'Holnon et de Marteville, descend dans ce village pour gagner Vermand. Arrivéc au sommet du coteau qui domine la rive droite de l'Aumignon, elle prend à l'Ouest, entre dans le département de la Somme par Preuilly, Estrées-en-Chaussée, Mons-en-Chaussée et Brie, *Briva*.

11° Chaussée de Saint-Quentin à Nesles et Ham. Cette voie, qui présente aussi tous les caractères des chemins romains, rectitude d'allignement, exhaussement au-dessus du sol, empierrement solide et épais, passe à Savy où elle se bifurque en deux routes, dont l'une se dirige sur Nesles et l'autre par Roupy, Fluquières, Douchy, Villers-Saint-Christophe, gagne Ham.

Si nous voulions tout dire sur ces voies, il nous faudrait aussi indiquer l'embranchement de Châtillon-sur-Oise, par l'arbre ds Sissy, Regny et Bernot, filant sur Fieulaine, Estaves, Seboncourt et Vaux-en-Arronaise, où il est connu sous le nom de chemin *Vert* ou de *Chaussée Brunehaut*.

Voies vicinales ou privées.

Outre ces grandes voies que l'on reconnait généralement à leur constitution vigoureuse aussi bien qu'à leur caractère original et solennel, il en est d'autres qui, pour n'avoir pas conservé cette physionomie magistrale et splendide qui défie les siècles et survit aux destructions humaines, sont aussi très dignes d'intérêt; ce sont ces vieux chemins d'origine probablement gauloise, et dont on a continué à se servir sous les Romains, qui ont du aussi les entretenir pour la facilité des communications de villes à villes, et que nous appelons voies secondaires. Les voies sont encore très nombreuses comme on va le voir et très intéressantes à étudier, à cause de leur antiquité et du service qu'elles ont rendus aux générations qui les ont créées, leur direction, leur embrachenment ou leur prolongation peut avoir son utilité pour nous fixer sur l'âge et l'importance des localités,

(7) *Calceia in territorio de Holnon.*
(8) Ardenne passe pour un château construit par les Romains.

dont nous recherchons l'origine et les destinées souvent incertaines.

Route de Reims à Paris. Reims avait donc divers routes se dirigeant vers Paris. L'une d'elle s'élançait vers Dormans, franchissait la Marne à Verneuil, entrait dans le Département de l'Aisne à Courthiezy gravissait la montagne de Paroy au-dessus de Crézancy ; passait à Fossoy, Blesmes, Chieny, Etampes, Nogentel, Chézy, Nogent, où elle franchissait la rivière en face du hamon du Pont, passait au-dessous de Sanchery, traversait Charly, Crouttec, puis gagnait la Ferté-sous-Jouarre, Meaux et Paris.

Une autre route, prenait par Fismes traversait l'Ardu au Sud, gravissait le mont Saint Martin, entrait dans la forêt de Dôle, cotoyait les terres du Mont-Beni, descendait à Moreuil, passait non loin d'Arcy entre Cramailles et Saponay, arrivait au hameau de Vallée, où elle se partageait en deux branches ; l'une se dirigeant sur Oulchy-la-Ville et la Ferté-Milon, l'autre suivait la crête des coteaux de l'Ourcq, passait au haut des Crouttes de Cugny, la rivière au pont Bernard, puis s'avançait vers la Croix passait à la ferme de Triangle à l'orme de Courchamp arrivait à Gandelus par le hameau de Vinly.

La première de ces branches routières était connue comme chemin de Reims à Crépy-en-Valois et allait à Senlis chez les *Silvanectes*. En quittant le hameau de Vallée et Oulchy-la-Ville elle remontait au pont de Pringy, traversait Marizy-Saint-Mard, se dirigeant sur Moloy, passait au-dessus de la route actuelle et arrivait à la haute ville de la Ferté-Milon (1) ; de là elle allait soit vers Meaux, soit vers Senlis par Crécy au Mont Billemont, Boursonne, Ivors, Gondreville, Crespy et Senlis.

Une quatrième route partant de la Neuvillette près Reims se serait dirigée vers Saint-Thieny, Villers-Franqueux, Cauroy et Cormisy, longeant ainsi les montagnes de Reims. De là elle suivait les bois de Gernicourt, passait à la *butte noire*, puis, traversait la prairie de Pontavert, sur une chaussée qu'on voit encore, la croix de Thony, la ferme du Temple, Craonne, Vauclère, la Bove, Bièvres, Chéret, Bruyères, Laon.

On signale dans le Laonnois, qui n'est qu'une ancienne subdivision du pays rémois, un chemin qui, de Corbeny se di-

(1) M. Piette se trompe quaud il fait entrer à la Ferté-Milon par le faubourg Saint Wast elle passe à 400 mètres plus haut.

rigeait vers le Noyonnais par les plateaux entre l'Aisne et l'Ailette, par Cerny, l'Ange gardien et les hauteurs du Soissonnais. On pense que ce chemin venant de l'Est passait par Rhetel, Chateau Porcien en Ardennes, entrait dans le département de l'Aisne par Evergnicourt, Proviseux, Prouvais, Juvincourt, Corbeny, gagnait au-dessus de Craonne les plateaux. On sait que c'est au-dessus de Craonne que se forme la séparation des vallées de l'Aisne et de l'Ailette. La route suivait donc cette petite chaîne de montagnes dans toute leur longueur de l'est à l'ouest sans traverser aucun village jusqu'aux environs de Carlepont.

M. Piette indique comme la continuation de la Chaussée romaine des montagnes de Reims à Laon par Maizy un chemin abréviatif qui se continue de Laon, par Loisy, Vivaize, Monceau-les-Leups, Pont-à-Bucy, où il rejoindrait la chaussée de Reims à Saint-Quentin, puis il suppose qu'après avoir emprunté cette voie pendant quelques centaines de mètres elle s'élançait par Renansart, et Mézières vers Saint-Quentin.

Dans cette hypothèse, cette route aurait passé devant l'église de Vivaise aujourd'hui isolée au milieu des champs, comme autrefois celle de Froidmont, puis au moulin de Couvron, à la ferme d'Aumenencourt ; elle aurait longé la ferme détruite de Montrécouture, traversé le territoire de Monceaux, pour y gagner Pont-à-Bucy et la Serre.

Route de Laon à Mézières. — On suppose qu'une route partant de Laon par Chambry, Monceau-le-Vast, laissant à gauche la ferme de Puisieux se dirigeait vers la butte de Monceaux qu'elle laissait à droite ; de Monceau le chemin gagnait Fay-le-Sec, Pierrepont, par les marais de la Souche, s'avançait vers l'éminence sablonneuse qui sert d'assiette au château, s'engageait dans les marais de Saint Béothien, pour courir de là sur Montigny-le-Franc, à l'Espérance, Montcornet, Rozoy, Raillemont et Maimbrecq.

On mentionne également une route de Laon à Lafère et Arras passant par Crespy, le Mont de la joie, le bois de Couvron, où se trouve dit-on une pierre druidique, Versigny, Royecourt, Danizy, avec prolongement vers Péronne par Travecy, Rémigny. Montescourt, Seraucourt, Roupy, Vaux et Beauvois.

Chemin de Laon vers Senlis. — On imagine qu'un autre chemin partait au snd-est de Laon par Sémilly, Chaillevet, Chaillevois, Lisy, Anizy et le château de Locq, Pont-à-Courson, passant au bas du mont des tombes, à Leuilly, Zouchait, Juvigny,

Bieuzy et Vaurezin, pour se jeter vers Cuisy-en-Almont, descendre dans la vallée de l'Aisne par le côteau de la Roche, Gugnerfontenoy, port en face de la station d'Arlanines.

Route de Dizy-le-Gros à Faucousy. — On prétend que ce chemin est une voie antique indiquée par ces mots : *ad pirgum qui vocatur Marlois usque ad territorium de Seon*. Quoiqu'il en soit de cette qualification, ce chemin tendait vers le petit Clermont, Montigny-le-Franc, les six chemins, Cuirieux, Heraucourt, Certeaux et la Tombelle. De là il descendait à Marle, Voyenne, Haudreville, Chatillon et Sons, où on désigne clairement. *Strata in Bergelin, sicut Strata de foukosies ad Sons*, puis il gagnait Landifay d'où partaient deux embranchements, l'un sur Guise et l'autre sur Bernot par Viermont.

Chemin de Coucy à Vervins. — Ce chemin était tracé per Moriculois, Crespy, Vivaise, Chéry-les-Pouilly, Cholandry, Barenton-sur-Serre, Cohardille, Froidmont, Voyenne, Marcy, Haudreville, Thiernu, Lugny, Saint-Gobert, Gercy, et le cimetière Saint-Anne.

Beaucoup de chemins antiques existaient aussi dans le Soissonnais. Nous pourrions en citer un grand nombre ; mais nous ne mentionnons ici que les plus importants.

Chemin de Soissons à Noyon. — L'origine de ce chemin destiné à abréger les distances entre Soissons et Noyon pouvait se rattacher à l'époque Gauloise, ou au moins à la chaussée de Thérouanne qu'elle suivait jusqu'à Pasly ; elle passait ensuite à Vaurezin, au Mont de Tartiers, à Vézaponin, Blérancourt, Camelin et Cuts où elle regagnait la chaussée de Noyon (1).

Chemin de Noyon à Villers-Catterêts. — Ici nous n'avons à mentionner qu'une voie bien secondaire qui se détachait de la chaussée principale à laquelle elle était greffée à l'arbre de Blérancourt, aujourd'hui détruit. Elle passait aux Loyes, à Touvens, à Attichy ; de là elle atteignait le Mont des Torches entre le Croutoy et Jaulzy, se montrait sur les hauteurs entre Mortefontaine et la ferme de Pony, passait au fief de l'Epine, à Vivières et Villers-Cotterêts.

Chemin de Soissons à Dormans. — Par le mont de Belleu, la ferme du mont de Soissons, Fère-en-Tardenois, Villers-sur-

(1) On dit qu'une autre chaussée partant de Cutz vers Ham passait entre Bretigny et Quierzy, traversait les prairies de l'Oise vers le hameau de Flay, se dirigeant à l'est vers Mondescourt, Crépigny, Caillouël et Guivry.

Fère, Courmont, la forêt de Riz, Dormans, ancien oppide Soissonnais très-vraisemblablement.

Chemin de Soissons à Laon, par Crouy. — La voie monte la côte derrière le village, passe à la ferme de la Perrière, à l'Ange gardien, traversait l'Ailette au Pont-Auger, gagnait Vouël, Etouvelles, Chivy, Sémilly et Laon par l'ancienne rampe.

A partir de Chavignon un autre chemin se dirigeait sur Ribemont, par le Voyau, Comporté, Chaillevois, Chaillevet, Royaucourt, Mons-en-Laonnois, la ferme de Thieret, Luniscourt, Molinchart, Cerny, Couvron, Monceau, Pont-à-Bucy, Luy-le-Noyé, le Calvaire de Lucy et Ribemont.

De Chavignon un troisième embranchement se rendait à Nizy-le-Comte, prenait les plateaux à Monampteuil, passait à Mont-Berant, à l'arbre de Martigny, Montchalons, près du camp du *Vieux Laon*, descendait à Saint-Erme, Hamecourt, longeait les fermes de Joffécourt, arrivait au lieu dit la Justice, au sud de Nizy-le-Comte. On croit que ce chemin est un reste de la vieille voirie gauloise présentant dans certaines parties des débris d'empierrement et de cailloutés fort solides.

Il nous semble qu'on peut encore faire figurer au nombre des vieux chemins ceux de Laon à Guise, de Laon à Nizy-le-Comte, de Neufchâtel à Fismes. La plupart sont regardés comme des chemins militaires du Moyen-Age ; mais il est certain qu'ils doivent remonter bien plus haut. Le premier descendait de Laon par la ruelle de la Grange-L'Evêque se dirigeait en ligne droite vers *Longue d'eau*, Crécy-sur-Serre, Pargny, Landifay et Guise. C'était un grand chemin de 18 à 20 mètres de large. Le second descendait par la rampe de la Valise à Vaux, gagnait Athis, Marchais, Sissonne, Macquigny, la Selve et Nizy. On en retrouverait encore les traces près de Marchais. Le troisième venait de Fismes à Neufchâtel, par Courlandon, les hauteurs du faite, descendait le bois de Louvoie près de Guyencourt, passait à la croix des quatre chemins, longeait Boufflíquereux, rejoignait le chemin de la borne départementale, traversait Berry-au-Bac pour remonter au chemin de Prouvais, où il rencontrait la vieille voirie de Soissons, qu'elle suivait jusqu'à Neufchâtel par le chemin des Rouiiers qu'on voit encore au dessus de Menneville.

En Thiérache on remarque aussi beaucoup de tronçons de vieux chemins. Témoin celui qui va de Bellevue par les vallées, Hirson, Mondrepuis, Clairfontaine, la Flammengris, jusqu'au

Nouvion et Fesmy. Un autre qui de Vervins se rend à Maquenoire par la Bouteille, le Chaudron, Terva, Eparcy, Sangland et Saint-Michel.

Le Vermandois a aussi une foule de voies de ce genre. On compte d'abord celle de Saint-Quentin à Vervins par Homblières, Origny-Sainte-Benoîte, Landifay, Sains, Morfontaine, Rougeries, Franqueville, Cambron et Vervins. Puis celle de Saint-Quentin au Cateau, par Lesdins, Sequéhart, Brancourt et Prémont. Un autre se dirige vers Etrœngt par Homblières, Marcy, Vadencourt, Lesquielles, Iron, Dorengt, et le Nouvion. Un petit embranchement se détachait enfin d'Iron, vers la Capelle où il rejoignait la grande chaussée de Reims à Bavai. Il faut noter que la voie qui s'acheminait vers Guise empruntait le chemin d'Homblières jusqu'à Marcy, pour gagner Bernot, Hauteville et Macquigny.

Enfin un autre chemin conduisait de Saint-Quentin à Noyon, en sortant d la ville par une chaussée aujourd'hui noyée sous les eaux des étangs qui lui servait à franchir les marais du hameau de Labiette; elle pénétrait à Gauchy et Grugies ; puis elle poursuivait sa course vers Castres et Clastres pour gagner Annois, Villeselve et Noyon.

Tout en relatant un aussi grand nombre de chemins, nous sommes loin, croyons-nous d'avoir épuisé la matière. Il en est sans doute que nous avons omis bien qu'ils puissent montrer les caractères dont nous avons parlé, et qu'il sera facile à chacun de reconnaître après ce que nous avons dit.

En commençant ce chapitre, nous n'avions pas pour but spécial de faire l'énumération de tous les chemins que notre contrée possédait de toute antiquité , mais seulement de montrer avec quelle énergie et quelle puissance, les Romains, vainqueurs de la Gaule avaient cherché à conserver ces provinces fruits de leurs victoires, en établissant partout, au sein de leur conquête, un réseau aussi habilement conçu que grandement exécuté. Un enseignement ressort aussi de ce que nous venons de raconter, c'est que quand un peuple vaincu a affaire à un maître qui comprend si bien ses succès et qu'il fait couler à pleins bords une civilisation inconnue et enchanteresse, il est bien difficile de lui résister. Et il semble que la Gaule pendant les deux premiers siècles, siècles de splendeur et d'ivresse, avait oublié ses défaites ou du moins ne songeait plus à les venger.

On est du moins autorisé à tenir ce langage en lisant sur les

tables Claudiennes, découvertes à Lyon en 1528 sur le versant de la colline de Saint Sébastien et placées aujourd'hui sous le portique du palais des arts, le discours de l'Empereur Claude (1).

Nous y voyons constaté que les Gaulois, après avoir soutenu pendant 10 ans une guerre acharnée contre Jules-César, ont montré depuis une fidélité constante et une soumission plus qu'éprouvée dans un grand nombre de circonstances critiques. Le prince assure même que pendant que Drusus, son père soumettait les Germains, les Gaulois ont maintenu la paix par leur tranquillité dans les pays qu'il laissait derrière lui ; Il va jusqu'à dire même lorsque dans l'ardeur d'un travail alors nouveau et inusité dans les Gaules: *la recherche des revenus publics et la base sur laquelle il fallait les établir,* on avait conçu des craintes, ayant été rappelé pour soutenir cette guerre. Il n'eut qu'à s'applaudir du bon esprit de ces nations conquises.

Tacite dit de son côté, en rapportant le discours de Claude, pour obtenir en faveur des Autunois, la faculté d'être admis aux charges de la Républiqne.

« Toutefois, si on passe en revue toutes les guerres, nulle » n'a été plus promptement terminée que celle contre les Gau- » lois. Depuis lors, paix constante et solide. Déjà confondus » avec nous par les mœurs, les arts, les alliances, ils nous ap- » portent leur or et leurs richesses plutôt que d'en jouir seuls. » Tout ce que nous croyons de plus ancien P. C. a été nou- » veau... ce que je propose vieillira également ; et ce que nous » soutenons aujourd'hui par des exemples se classera parmi les » exemples. *Omnia quœ nunc vetustissima creduntur nova fuêre.. Inveterèscet hoc quoque : et quod hodia exemplis tuemur, inter exempla erit.*

Cette situation pacifique affirmée par le César Claude plus d'un siècle après la conquête, semble s'être continuée jusque vers le milieu du IIe siècle, permettant ainsi à la puissance Romaine de développer en Gaule son système d'occupation ainsi que sa luxueuse civilisation. Mais le temps de troubles et d'épreuves ne devaient pas tarder à se montrer des bruits sinistres, avant coureurs des invasions germaniques, circulaient dans les provinces longtemps asservies. Les vainqueurs craignaient avec raison aussi bien le réveil de l'esprit national, jaloux de recou-

---

(1) Ces tables, gravées sur cuivre, ont été publiées en *fac simile* par M. de Commormond, antiquaire distingué. *Lyon.*

vrer son ancienne indépendance, que les attaques incessantes des hordes teutoniques cherchant à s'implanter sur le territoire de la Gaule. Ces appréhensions fondées vont nous expliquer la création de ces camps nombreux dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

CAMPS ROMAINS. — CAUSES ET ORIGINE DE CES CAMPS. — DIFFÉRENTES ESPÈCES DE CAMPS, EMPLACEMENT ET FORME DES CAMPS. — LÉGIONS, LEUR ORGANISATION. — DESCRIPTION DE PLUSIEURS CAMPS, PRÉSUMÉS ROMAINS, OBSERVÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE, COMPOSÉ DU LAONNOIS, DE LA THIÉRACHE, DU VERMANDOIS ET DU SOISSONNAIS.

Les premiers siècles de la domination romaine furent donc prospères, ainsi que nous l'avons vu, et Marc Aurèle pouvait dire de Jules César : « Voyez cette Gaule, qui nous envoya les » Cimbres, cultivée aujourd'hui comme l'Italie ; des communi- » cations nombreuses et sûres sont ouvertes de l'une de ses » extrémités à l'autre ; la navigation est libre et animée, non- » seulement sur la Somme et le Rhin, mais sur la Loire et la » Meuse jusqu'à l'Océan. »

Mais rien n'est stable en ce monde, où les institutions comme les hommes ont leurs destinées si mobiles. Dès la fin du IIIe siècle, les soulèvements périodiques de la Germanie vinrent troubler les Gaules, dont les aspirations guerrières semblaient avoir cédé aux prestiges et aux avantages de la civilisation romaine.

Causes et origine de ces camps. — On pense que c'est à Probus, dont l'histoire dit qu'il fit bâtir des forts et des retranchements en divers lieux pour arrêter ou prévenir, dans les provinces de l'Empire, les désordres arrivés déjà sous les règnes précédents, qu'il faut faire remonter l'origine des camps si nombreux répandus sur notre territoire.

Déjà les princes, pour surveiller ces invasions continuelles (285), avaient été contraints en les repoussant de fixer leur séjour à Trèves. Mais bientôt (292) ils se sentent hors d'état de faire face aux barbares qui inondaient chaque année les pro-

vinces de la Belgique ; alors on créa partout et surtout sur les points les plus menacés des *oppida* et des *castra*.

Avons-nous besoin d'ajouter que les divisions intestines de l'Empire, en ruinant le principe d'autorité, contribuaient, de leur côté, à ouvrir la porte aux envahisseurs, dont l'avidité s'emparait de tout. Il ne servait à rien que le général de l'infanterie gauloise, Silvanus, se fut rendu, à travers la Belgique, par Reims jusqu'à Cologne, puisqu'il n'avait pu préserver cette province d'être ravagée en 356. Enfin, malgré les victoires de Valentinien en 365 et de Jovin qui défit, dans les plaines de Châlons, les bandes germaines, les Romains n'en voyaient pas moins ; leur domination s'affaiblissait de jour en jour dans les Gaules, en sorte que sur la fin du IVe siècle (388), les Francs, sous la conduite de leurs princes, ne craignirent pas de forcer les frontières de la Belgique et d'en ravager les plus gros pâturages. Repoussés et mis en fuite dans la forêt Charbonnière, ils n'en reparurent pas moins avec une nouvelle audace en 406, donnant ainsi à Stilicon l'occasion de remporter une nouvelle victoire sur le territoire du Cateau, près d'un *camp dont on* aperçoit encore l'enceinte.

Mais ces succès partiels ne pouvaient sauver l'empire attaqué de tous côtés par des ennemis audacieux et sans cesse renaissants. Il faut dire aussi que la discipline des légions romaines s'était singulièrement relâchée au contact des jouissances de la conquête, et que d'un autre côté les populations gauloises vaincues à leur tour par des habitudes de bien-être et de luxe n'avaient plus conservé cette ardeur belliqueuse qui avait rendu autrefois leurs pères si redoutables.

En présence d'une situation si compromise par la mollesse des uns et la sauvage énergie des autres, le temps semblait venu où il ne serait plus possible aux Romains, malgré leur puissante organisation, de résister aux assauts et à l'impétuosité des Barbares. Aussi ces derniers après avoir subjugué les provinces de l'extrême Belgique commencèrent-ils à s'y établir et finirent par y jeter les fondements de la Monarchie française. On dit même que Pharamond le vieux chef de la monarchie mérovingienne aurait été enterré entre Reims et Laon, plaçant ainsi son tombeau dans une terre dont ses enfants devaient bientôt faire la conquête durable (1).

(1) On ignore encore aujourd'hui si c'est en qualité de vassal ou de conquérant que Pharamond possédait ce territoire, puisque Jornondès,

Nous ignorons quelle part prirent nos provinces à ces luttes incessantes ; mais il paraît qu'elles restèrent soumises à l'Empire jusque vers 485, époque où Aétius, général des Empereurs dans les Gaules, avait remporté plusieurs victoires. Ce qui n'empêcha pas Mérovée de se rendre maître des rives de l'Escaut et Chilpéric de passer la Somme avec ses marais, pour s'établir en Vermandois et pénétrer delà dans le Soissonnais dont Clovis, le jeune chef de ces tribus nomades, ne tarda pas à s'emparer.

Ce flux et ce reflux d'invasions successives explique donc suffisamment les mesures stratégiques prises contre ce débordement de populations cherchant un climat plus doux et un sol plus fertile. Il faut avouer aussi que la Gaule avec ses plaines bien cultivées, ses rivières navigables, ses routes nombreuses et faciles, ses opulentes cités, ses établissements luxueux, répandus jusqu'au fond des campagnes, avait bien de quoi tenter la cupidité d'hommes qui avaient toujours vécu sous une froide température au sein d'épaisses forêts ou sur les bords de prairies marécageuses et malsaines.

C'est donc à la situation politique de cette époque profondément troublée qu'il faut attribuer cette foule de campements devenus nécessaires aussi bien pour la défense propre du territoire que pour abriter les fortunes privées exposées au brigandage des invasions. Aussi vit-on les Romains prendre toutes les précautions pour opposer une digue au torrent qui s'approchait et dont on entendait depuis longtemps le sourd murmure dans le lointain. En créant à la hâte de nombreuses lignes de défense, en multipliant les enceintes retranchées, en doublant les postes militaires chargés de surveiller la contrée, on espérait sans doute préserver le pays contre de nouvelles attaques et offrir un lieu de refuge aux populations les plus menacées.

Cependant tous les camps que nous possédons ne sont pas de cette dernière époque ; un certain nombre existaient sans doute déjà depuis longtemps ; mais ils devaient presque tous leur origine à la même cause aussi bien qu'au besoin de conserver la discipline militaire et d'avoir toujours sous la main un corps d'armée prêt à se mettre en campagne ou à se diriger vers un

---

dans son histoire des Goths, dit que les francs auxiliaires d'Aétius, lors de la défaite d'Attilla, avaient été auparavant sujets de l'empire. Quoi qu'il en soit les historiens disent de lui qu'il fut enseveli, sous un tumulus près de Reims, en dehors de la ville, du côté de Laon. *Sepultus est Pharamundus, babarico ritu, Remis, extra urbem, Laudunum versus in monticulo.*

point quelconque du territoire menacé. Ce qui confirme la justesse de cette observation ; c'est que nous trouvons moins de camps au midi du département que dans le nord où le territoire fut toujours sujet aux invasions.

Différentes espèces de camps (1) Les Romains avaient donc des camps de plusieurs espèces. Des camps fixes qu'on appelait *Stativa*, servant de retraites à des troupes permanentes proposées à la garde du pays. Les camps d'hiver, *Castra hiberna*, enceintes fortifiées où les troupes prenaient leurs quartiers d'hiver. Les camps temporaires, *Castra æstiva*, qu'on pourrait enfin désigner comme des camps d'instruction, ne servant que pendant un temps assez court. En effet autant de camps ne pouvaient être occupés toujours et par des détachements de troupes régulières. Un grand nombre d'entre eux étaient donc comme des forteresses destinées aux corps d'armées chargés de la défense du territoire et les autres n'avaient été formés que dans l'intérêt de la défense des habitants et de leurs possessions. Ainsi pour la Belgique le duc qui commandait dans cette province (454) n'avait sous ses ordres que 10 cohortes dont la notice des dignités de l'Empire indique les principales garnisons. Mais outre ces places il existait des *Vigies* ou des camps d'observation placés de distance en distance et pour lesquels les cohortes fournissaient des détachements.

Emplacements. — Dès que le besoin d'établir un camp se faisait sentir, on choisissait de préférence la proximité des rivières, leur embouchure, qui en défendait l'accès, fournissait l'eau nécessaire. On aimait à le placer sur un terrain en pente douce exposé au midi, afin de profiter de la chaleur du soleil si utile en hiver. Souvent, surtout lorsqu'il s'agissait d'un camp à demeure on l'asseyait sur une éminence ; le promontoire d'une montagne qui offrait l'avantage de dominer toutes les contrées environnantes (2).

Il est à remarquer en effet que la plupart des camps romains

---

(1) Les camps romains sont désignés en français sous le nom de *Castres, Chaires, Castelets, Chatelets, Castillon, Chatillon, Camp de César. On donne le nom de Classia castra* à certains camps dépassant 2,400 pas de longueur et 1,600 de largeur ; parce que le signal ordinaire donné par la trompette devant le Prétoire pouvait difficilement être entendu à la porte décumane.

(2) D'après Higin la position la meilleure pour l'établissement d'un camp était un terrain en pente douce. Il met au second rang le terrain de plaine au troisième celui d'une hauteur, et le terrain marécageux au quatrième.

sont situés sur les points les plus élevés, de manière à pouvoir surveiller au loin l'attitude du pays et à découvrir les manœuvres de l'ennemi. Il en est peu qui ne soient placés de manière à être aperçus d'un autre camp et qui ne puissent correspondre au moyen de signaux. C'est donc ici comme pour les mottes dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. C'était, dit M. Piette, non-seulement une combinaison favorable pour la défense ; mais encore une sorte de système télégraphique au moyen duquel les garnisons pouvaient s'avertir du danger et se prêter main-forte. M. de Comont a pensé avec beaucoup de raison que c'était là vraisemblablement un système de défense qu'il serait très-intéressant d'étudier.

Forme des camps. — Lorsque l'emplacement du camp était choisi, on s'occupait d'en faire le tracé et d'en dresser les lignes selon les règles ordinaires de la castramétation qui exigeaient que le retranchement fut habituellement carré ou oblong, ayant quelquefois ses angles arrondis. Bien que cette prescription ne fut pas absolue, on ne s'en éloignait cependant que dans des circonstances majeures, lorsque la configuration du terrain s'y opposait ; par exemple si les éminences sur lesquelles on devait asseoir le camp ou d'autres circonstances naturelles forçaient de sacrifier la régularité à la forme, ce qui arrivait quand il s'agissait de profiter d'une bonne position que la nature semblait offrir (1).

Le camp carré était ordinairement percé de quatre portes, la porte prétorienne en face du Prétoire et de l'ennemi ; la porte décumane à l'opposé et la plus éloignée de l'ennemi (2) ; à droite et à gauche étaient les portes principales. L'intérieur était divisé en sept rues ou passages dont les plus importants s'appelaient *via principalis* et *via Quintana*. Les tentes et les quartiers des troupes comprenaient le Prétoire, la Questure, le forum ou marché, les tentes de la cavalerie, de l'infanterie, celles des *auxiliaires*, des tribuns ou des généraux commandant les alliés.

Au IVe siècle la forme des camps passe pour avoir été moins

(1) Cette irrégularité des camps n'a pas lieu de nous surprendre. Les règles de la castramétation n'ayant rien d'absolu, les circonstances locales, comme nous le verrons à Saint-Thomas, à Vermand, à Epagny, en décidaient presque toujours.

(2) Cette porte ainsi nommée parce que 10 soldats pouvaient y passer de front était sur le côté le plus élevé afin que le camp fut tourné vers le terrain inférieur.

réguliére. Au lieu d'être carré, il forma un carré long, (il était d'un tiers plus long que large) On les faisait aussi (1) suivant les lieux circulaires, demi-ronds, triangulaires ou ovales. Souvent en campagne on se bornait à une levée de gazon ou mottes de terre pour en faire un rempart de trois pieds et la dépression qui résultait de cet enlèvement, formait le creux du fossé.

Suivant un second mode de circonvallation la largeur du fossé était de 3 mètres et la profondeur de 3 m. 30, d'autres fois la profondeur du fossé est de 3 mètres sur 4 mètres de largeur avec 1 m. 30 de hauteur au parapet.

Le fossé et l'*agger* ou retranchement en dedans de ce *fossé* dont le haut était défendu par une forte enceinte de palissade, *vallum*, ont dû varier selon l'importance et la durée du campement.

Légions, leur organisation.. — Les légions romaines étaient ordinairement de 6,000 hommes divisés en 10 cohortes, la cohorte en trois manipules et le manipule en deux centuries. On comptait donc soixante centuries et trente manipules. Chaque légion avait un corps d'auxiliaires aussi nombreux qui lui était adjoint, ainsi qu'une aile, *ala* (2), de cavalerie, *forte de* trois cents hommes qui l'accompagnait toujours ; en sorte qu'on a coutume d'évaluer la force d'une légion en campagne au moins à dix mille hommes. Car il paraît que les centuries ne comprenaient quelquefois que 60 hommes, ce qui ne portait la légion qu'à 4,200 qui joints les auxiliaires et la cavalerie formeraient à peine neuf mille soldats.

La légion comprenait trois sortes de fantassins ; les hastaires, *hastati* ; jeunes soldats à la fleur de l'âge , armés de lances formant la première ligne de l'armée. Les *principes* dans la force de l'âge, placés au second rang de bataille. Les *triarii*, formant la troisième ligne. On les distinguait primitivement par le nom de *Pitani* (pitum) à cause du lourd javelot dont ils étaient munis ; mais quand cette arme fut donnée aux deux autres divisions, aux *Hastati* et aux *Principes*, ils échangèrent leur ancien nom contre celui de *Triarii*.

Vers les derniers temps de la république, l'ancienne distinction entre ces trois divisions de soldats fut abandonnée, par suite

(5) Cette forme, dit Polybe, se rapprochait de la forme ronde adoptée par les Grecs.

(6) *A la* L'aile de cavalerie était composée de 300 hommes divisée en 10 compagnies, *turmæ*, détachement de 30 hommes et de trois officiers, sans compter la cavalerie des alliés bien plus nombreuse.

du nouveau système qui consistait à ranger l'armée en bataille par cohortes. L'introduction de cette coutume réduisit tous les soldats de la légion à l'uniformité de rang et d'équipement. Mais leurs armes et leur costume semblent avoir subsisté sans altération importante, même sous l'empire.

Les fantassins armés à la légère se nommaient *Velites*, espèce de *tirailleurs*, armés de l'arc, de la fronde et du javelot, n'occupant pas de place déterminée dans l'ordre de bataille ; ils se portaient par petits groupes partout où le besoin se faisait sentir pour fortifier les lignes. Parmi ce dernier ordre de combattants qui faisait partie des soldats à la légère *levis armatura*, on rangeait les *Rorarii* dans la troisième ligne entre les *Triarii* et les *Accensi*. Leur tache était de se jeter en avant et de faire sur les colonnes de l'ennemi des attaques aussi vives qu'irrégulières, en les accablant de traits qu'ils leur lançaient du milieu des rangs de la première et de la seconde ligne des légionnaires. Les *Accensi*, postés à l'arrière-garde de toute l'armée, formaient la dernière ligne derrière les *Rorarii* ; ils n'avaient ni armure ni armes offensives à proprement parler ; mais ils — combattaient de leurs poings et avec des pierres qu'ils portaient dans leur *peplum* ou manteau.

Quant aux *ferentarii* qu'on a quelquefois confondus avec les *Accensi*, ils étoient placés sur les ailes dans l'ordre de bataille et ils étaient principalement appelés à commencer l'attaque par une décharge de traits lancés de loin ou quelquefois postés au milieu des rangs des troupes pésamment armées pour inquiéter l'ennemi.

Après ces notions générales sur les campements, nous allons entreprendre la description des camps ou enceintes retranchées élevés dans notre département durant l'occupation romaine. Nous avons à mentionner dans le Laonnois : Berry-au-Bac, Condé-sur-Suippe, Saint-Thomas, Comin, Mont Bérault, Laon, Chaillevet, La Tombelie, Catillon du Temple ; dans la Thiérache, Cambron, Vigneux, le Mont Simon, Aubenton, Mondrepuis et Maquenoise ; dans le Vermandois, le célèbre camp de Vermand, de Beaurevoir et de Condren ; enfin dans le Soissonnais, les camps de Pasly, du Chatelet, de Montigny Lengrain et d'Ambleny, de Champlieu, de Saint-Pierre-en-Chatre, d'Epagny et de Camelin.

Camp de Berry-au-Bac. — En 1862, par suite de fouilles entreprises par ordre de Sa Majesté Napoléon III, on découvrit

vrit sur le sommet d'une colline que traverse, au Nord, la route départementale de Soissons à Neufchatel, entre Berry-au-Bac et Juvincourt les traces dont il est question dans le livre II des Commentaires de Jules César, 57 ans avant Jésus-Christ.

On peut dire que cette découverte, l'une des plus importantes pour notre histoire locale et l'une des plus imprévue, n'est due qu'à l'intuition des quelques archéologues modernes qui ont reconnu dans cette position la configuration du sol si nettement décrite par le général romain ; car il faut le dire aucune dépression du sol, aucun indice, aucune tradition n'avait pu en faire soupçonner l'existence. Mais ces savants avaient lu dans ce livre qu'on appelle la nature, et à la suite d'observations nombreuses, de contrôles sérieux, ils avaient fini par y retrouver ce campement défendu au sud par la rivière d'Aisne à laquelle il était adossé, ce petit marais qui couvrait son front au nord, puis ses flancs latéraux dont il signale la déclivité et les travaux d'art, car l'historiographe ajoute qu'il fit fortifier ce camp d'un retranchement de 12 pieds de haut et d'un fossé de dix-huit pieds de profondeur, plus de deux fossés transversaux d'environ 400 pas avec fortins aux extrémités pour empêcher ses troupes rangées en bataille d'être prises en flanc et enveloppées par l'ennemi durant le combat.

Or tous ces caractères, sauf les fortifications qui avaient disparu, mais dont on a retrouvé les traces, ont été constatés. Le camp était donc assis sur un plateau élevé de 20 à 25 mètres au-dessus du niveau de la rivière dont il commande au sud le cours sinueux ainsi que les plaines environnantes. Au nord, il est défendu par le marais de la Miette qui forme en avant une large ceinture de terrains humides et couverts d'eaux et de grandes herbes ; puis, sur le sommet de cette éminence qui descend en pente douce, une enceinte capable de contenir huit légions.

Le périmètre du camp offre l'aspect d'un carré régulier, sauf une légère inflexion vers la garenne de Mauchamps ; son développement moyen, sur chaque ligne étant de 630 mètres, mesure une superficie de 38 à 40 mille mètres carrés, soit environ 10 hectares.

Le camp était environné par un fossé taillé en V, de 3 mètres en moyenne de profondeur sur une longueur de 5 à 6 mètres d'ouverture ; avec l'extraction des terres enlevées de la Cuvette on avait pu donner facilement au parapet 4 mètres de haut surmontés d'une banquette et d'une palissade.

Les angles du camp n'étaient pas carrés, mais légèrement arrondis. Ces angles après avoir décrit une courbe d'environ 40 mètres venaient se souder au fossé rectangulaire.

Cinq portes, placées à des distances inégales, des angles donnaient accès dans l'enceinte du camp ; deux portes dont l'une carrée s'ouvraient sur la façade occidentale ; les autres étaient circulaires et permettaient de passer le long du parapet à l'abri des traits de l'ennemi et sans occasionner aucun dérangement aux troupes. La courbe qu'elles décrivent intérieurement en dissimulant la solution de continuité offrait l'aspect d'un rempart qui pouvait tromper les assiégeants (1). Le développement circulaire de ces portes nous ne le voyons pas signalé dans les écrivains. Hygin prescrit bien de creuser au-delà de chaque porte un petit rempart ou un fossé qui interdise l'entrée directe du camp et force de faire un détour, de manière à prêter le flanc aux soldats placés le long du rempart, mais il ne parle pas de ces dispositions qui semblent créées pour le même usage et obtenir à moindre frais le résultat indiqué.

On a aussi retrouvé, à 10 mètres des angles nord et sud est, les deux fossés transversaux se dirigeant en ligne diagonale, l'un vers le marais de Juvincourt et l'autre vers la rivière d'Aisne. A l'extrémité de ces fossés on a découvert plusieurs lignes de fossés se croisant dans différents sens ainsi que des puits, des débris d'amphores, une hachette en silex, des monnaies gauloises, des ferrements oxydés et une quantité considérable d'ossements de chevaux ; des fragments de poteries, en masse ; des médailles d'origine incontestablement romaine.

Aujourd'hui ce camp est authentiqué en bonne et due forme. Outre sa reconnaissance dans le mode savant, son inscription sur la carte des Gaules, des bornes carrées cantonnent ses angles el l'emplacement des portes ; une colonne commémorative, espèce, de *Meta* est là pour attester ce fait ainsi que la visite de l'ex-Empereur Napoléon III (2).

---

(1) Voyez notre première partie : *Textes historiques*, page 65, et notre travail sur Jules César et son entrée dans la Gaule-Belgique, in-8°, avec dessins.

(2) Dans tous les cas, ce retranchement dont on a voulu faire à tort le camp de Sabinus, lieutenant de César, lors de la conquête de la Gaule-Belgique, ne pouvait être regardé que comme un grand camp, puisqu'il mesurait plus de 800 mètres de long sur plus de 600 de large ; et encore un camp ou station temporaire et non un établissement fixe et permanent, attendu qu'il aurait été inhabitable pendant les inondations de l'Aisne contre lesquelles il aurait pu être défen-

Camp de Condé-sur-Suippe. — Près du confluent de la Suippe, à une faible distance de la rive gauche de l'Aisne et à l'est du village de Condé existait dit-on, un camp retranché, composé de travaux en terre. Sa forme aurait été celle d'un carré long, si on en juge d'après les auteurs qui en ont parlé, et la carte de Cassini. Il est assez difficile de s'en faire aujourd'hui une idée exacte ; parce que le canal de l'Aisne d'un côté et la voie ferrée de l'autre, en le traversant de l'est à l'ouest et du nord au sud, en ont tellement altéré la physionomie primitive, par les mouvements de terrain qu'ils ont occasionnés et les enlèvements de terres et de grèves auxquels ils ont donné lieu, qu'il n'est presque plus permis d'en reconnaître les dispositions primitives, les margelles au nord et à l'est ayant complètement disparues. Quant aux vastes retranchements que l'on voit le long de la Suippe qu'on a pris pour un tronçon de voie romaine, ce sont plutôt des digues élevées pour préserver le village de Condé contre les débordements si fréquents de la rivière d'Aisne. La redoute ou le horle qui est au sud ne s'explique pas plus facilement de la supposition d'un camp (1).

Quoiqu'il en soit de l'origine et de la nature de cet emplace-

---

dues par ses digues ; mais non contre les infiltrations du niveau qui, dans ces terrains bas et gréveux, prennent vite le niveau de la rivière et forment de larges nappes d'eau de distance en distance, semblables à des lacs improvisés.

(1) Ce camp a été très étudié et décrit bien des fois ; il est connu dans le pays sous le nom de *Camp de César*, *Camp des Romains*, *Camp du vieil Laon*. Voir *de Caylus*, *Devismes*, *Lemaistre*, *Melleville* et *Piette*. On peut admettre, aujourd'hui, à la suite de la découverte du camp de Jules César, sur la falaise crayeuse de Berry-au-Bac, en 1862, que la montagne du vieux Laon, sur laquelle est placé le camp de Saint-Thomas, est l'ancienne Bibrax, abandonnée dans le cours du IIIe siècle, et occupé au IVe par un camp fixe et permanent.

Toutefois, « on s'étonne, dit M. Lemaistre, qu'après quinze siècles, ces travaux qui donnent une grande idée de l'art et de la patience des conquérants, aient été tellement respectés que tous leurs reliefs, leurs formes et leurs lignes soient encore aujourd'hui aussi visibles que s'ils dataient de deux siècles. » Cependant, ces ouvrages ne sont pas conservés dans leur intégrité ; non-seulement la crête des parapets et tous les angles sont émoussés et arrondis par le temps, mais on y voit aussi beaucoup de brèches et de dégradations qui sont moins l'œuvre du temps que le résultat des entreprises des habitants du pays et des cultivateurs qui exploitent l'intérieur du camp. Il faut reconnaître aussi que c'est plus à la nature du sol, à sa pauvreté qu'à toute autre cause que l'on doit cette belle conservation. Le terrain pierreux qui en compose la superficie n'a fourni à la composition du rempart que des matériaux de la même qualité que le temps a bien pu recouvrir de mousse et de gazon, mais dont il n'a pu changer la nature ni communiquer aucune fécondité. L'ingratitude du sol a fait le salut de l'établissement.

ment, il n'en est pas moins désigné dans les souvenirs du pays comme ayant servi à un établissement romain, connu sous le nom du *vieux Reims,* de *murs de Rome* ; près de là est aussi un endroit appelé le champ de bataille.

Camp de Saint-*Thomas*. — Ce camp est assurément un des plus curieux et un des mieux conservés que nous ayons connu il est aussi un des plus connus(1) placé sur une pointe de montagne qui s'avance en forme de promontoire au-dessus du village de Saint-Thomas dont il a pris le nom, il occupe tout le périmètre du plateau et ne se relie à la plaine, au nord, que par une langue de terre dont il est aujourd'hui isolé par un fossé et un retranchement fort élevé, presqu'entièrement dégagé de tout côté et solidement défendu sur les trois quarts de sa circonférence par les flancs abruptes et escarpés de la montagne, ce camp présente une position forte et heureuse dominant au loin le pays et pouvant surveiller le cours de l'Aisne ct les villes de Reims et de Laon.

La superficie du camp est de 3,095 ares ou 51 arpents ; son irrégularité tient aux contours du mamelon sur lequel il est assis, sans qu'on se soit cru cependant obligé d'en suivre toutes les sinuosités c'est-à-dire les angles sortants et les angles rentrants (2) Cependant rien n'avait été négligé pour en faire une redoute considérable : car bien que sur son pourtour les ou-

---

(5) On a pensé que, sur ces saillies ou bastions irréguliers qui auraient exigé beaucoup de travaux pour leur développement, sans offrir un grand avantage pour la défense, on avait pu placer des machines de guerre, comme catapultes et balistes qui lançaient des traits et des pierres à plus de 500 pas. Une preuve, au reste, que les Romains se servaient, pour leurs camps même temporaires et de passage, de machines employées pour l'attaque des places, c'est que César, dans son camp de Berry-au-Bac, fit faire des *castella* à l'extrémité de ses fossés latéraux. Rollin dit aussi que Scipion l'Africain, flanqua son camp devant Numance de tours placées de cent pieds en cent pieds. A plus forte raison, aurait-il pu en être ainsi lorsqu'il s'agissait de la défense d'un camp permanent. Ici, trois bastions, placés à la distance de 5 à 600 mètres, auraient pu balayer les assaillants. La butte intérieure dont nous parlerons, quoique naturelle, pouvait servir au même usage. Rien de plus naturel que ces courtines polygonales, tout en étant l'ouvrage de la nature, n'aient été réservées pour être employées à la défense. D'autres stratégistes combattent cette opinion et n'y voient nullement les vestiges de ces travaux. *Lemaistre.*

(6) Il paraît que les Romains, donnant peu de talus à leur rempart, faisaient une berme pour en soutenir les remblais qu'on jetait du fossé. Elle servait ainsi de chaise de service dans l'extraction des terres et la formation du rempart.

On remarque aussi que, sur ce front du camp, sur une longueur totale de 700 mètres, le rempart forme un angle obtus dont on ne

vrages n'aient consisté qu'en un petit épaulement de terre d'environ 2 mètres d'élévation qui pouvait suffire à la sûreté du camp naturellement défendu par l'escarpement de la montagne, la hauteur inusitée des retranchements, la profondeur et la largeur des fossés au nord annoncent assez le soin avec lequel ils ont été faits.

De ce côté, en effet, le terre-plein du plateau obligeait à un large fossé et à un rempart en terre fort élevé ; aussi suppose-t-on avec quelque raison que ce fossé qui est aujourd'hui de 7 mètres 50 sur 3 mètres 50 de profondeur pouvait en avoir 10 à 12 dans l'origine comme le parapet qui était de 9 à 10 mètres, on est réduit à 7 mètres 60 ce qui lui donne cependant un aspect imposant qui plonge de 11 mètres dans le fossé, tout en dominant l'intérieur du camp de près de 5 mètres.

M. Lemaistre a reconnu dans la contrescarpe une banquette de 1 mètre qu'il regarde comme un chemin couvert jadis abrité par la crête du glacis, mais aujourd'hui en partie détruite par le soc de la charrue qui pousse ses envahissements jusqu'au bord du fossé. Il signale aussi une berme dans l'escarpe (1) : on peut croire, ajoute t-il, que cette berme qui n'*existe pas dans* les autres parties du camp pouvait être destinée à recevoir un rang de combattants ; peut être était-elle garnie de palissades dont Vitruve nous apprend que les Romains faisaient grand usage dans leurs fortifications de campagnes ? Il croit aussi que ~~la crête du parapet~~ aujourd'hui émoussé pouvait offrir autrefois une plateforme propre à la défense du camp et aux manœuvres des machines. Il distingue encore à l'intérieur une banquette établie dans le talus du rempart, dont la largeur a aussi souffert.

La surface comprise dans l'enceinte générale se trouve divisée transversalement par une ligne de fortifications en deux parties d'inégale étendue auxquelles on a donné le nom de grand et de petit camp (2).

---

voit pas la raison. A partir de ce point, la face ne présente qu'un simple fossé entre un parapet et un glacis, disposition dont on retrouve l'équivalent dans la ligne du petit camp avec lequel il a des rapports intimes.

(1) La ligne d'ouvrages qui sépare les deux camps ne forme pas une ligne droite. Les terrassements se relient sans interruption à l'enceinte générale. Ils sont précédés d'un fossé qui s'arrête à moitié de leur longueur et qui est creusé dans l'intérieur du petit camp.

(2) M. Melleville émet la même opinion quand il avance que ce camp avait été destiné à un corps d'auxiliaires gaulois.

La superficie du grand camp est de 2,500 ares 25 hectares et celle du petit de 6 hectares. C'est dans l'enceinte du petit camp qu'est situé le tertre naturel dont nous avons parlé et dont le diamètre arrondi est d'environ 40 mètres. Bien des suppositions ont été hasardées sur sa destination ; les uns ont voulu y voir l'emplacement du prétoire ou la tente du général dressée ordinairement dans l'endroit le plus élevé du camp, les autres ont trouvé dans cette éminence fort abaissée aujourd'hui une butte pour y placer des machines de guerre, essentielles dans un pays agité et troublé par les invasions.

Les opinions ne sont pas moins partagées sur l'usage auquel était affecté ce petit camp. M. Devismes avait cru que le retranchement avait été élevé après l'abandon du grand camp. Mais on a démontré que c'était là une erreur ; puisque le fossé se trouve à l'intérieur et le parapet du côté opposé ; ce qui prouve qu'il a été élevé pour la défense du grand camp. M. Lemaistre prétend que les deux parties ne formaient originairement qu'une seule et même enceinte ; que ce camp, devenu par circonstance trop étendu aura été réduit. Forcé de répondre à la question de savoir pourquoi on n'avait pas de préférence détruit le petit camp, puisqu'il est commandé par le grand camp ; il est obligé de chercher un subterfuge dans des circonstances inattendues qui n'auraient pas permis à l'armée de le faire. Il suppose aussi qu'on a voulu faire de la grande enceinte un arrière-camp, un réduit spécial dans le cas où l'ennemi aurait forcé les lignes du petit camp.

M. de Caylus en donne, selon nous, une explication plus acceptable quand il dit que le petit camp doit avoir été occupé par un corps d'étrangers au service de l'empire, vers la fin du IVe siècle, et précisément dans cette partie de la seconde Belgique entre Reims et Amiens. « Ne pourrait-on pas présumer » que le général romain peu confiant dans la fidélité de ces » troupes étrangères a voulu les tenir dans cette enceinte com- » mandée par des lignes d'ouvrages comme les habitants d'une » place-forte sont contenus par la citadelle en même temps » qu'elle sert de réduit à la garnison. »

Il faut donc reporter ce camp ou sa distribution intérieure à l'époque où la puissance de l'empire s'affaiblissait, où l'on pouvait avoir de justes motifs de défiance des levées faites dans des pays impatients du joug et disposés à le secouer.

On peut parfaitement admettre aujourd'hui à la suite de la

découverte du camp de Jules César, sur la falaise crayeuse de Berry-au-Bac en 1862, que la montagne du Vieux-Laon, sur laquelle est placé le camp de saint Thomas est l'ancienne Bibrax, abandonnée dans le cours du III[e] siècle et occupée au IV[e] par un camp fixe et permanent. Sa position, son unique entrée au nord, sur la partie la plus menacée et la mieux défendue, la nature et la hauteur des retranchements, la dimension du fossé, les bermes et les banquettes signalés par M. Lemaistre prouvent assez que ce pouvait être un de ces camps momentanés, *subita temporanea* désignés sous les noms de *primis et secundis castris*, par lesquels les auteurs latins comptent les jours de marche des armées ; mais bien un camp permanent.

Avons-nous besoin d'ajouter que sur la pointe sud-est du grand camp coule encore une source abondante, connue sous le nom de fontaine des Romains, et qu'une chaussée aujourd'hui dégradée et défigurée, mais dont on retrouve les débris dans les champs voisins, partant de la fosse Grisarde et se dirigeant vers Nizy-le-Comte, passait à 150 mètres du front de camp. C'est de ce côté nord, disons, qu'existait l'unique porte du camp nous, sans doute à l'un des endroits où sont pratiquées les ouvertures modernes dans l'épaisseur des retranchements pour faciliter l'exploitation du sol.

Camp de Comin. — Au camp de Berry-au-Bac et de saint Thomas on a essayé d'opposer le camp prétendu de Comin. Que cette montagne si pittoresque par ses habitations celtiques creusées dans ses flancs et dont la visite est si curieuse, ait pu servir de lieu de campement dans les temps anciens, rien de plus facile à admettre. Car il est certain que ce plateau isolé de toutes parts, environné de roches abruptes et dénudées se serait prêté admirablement à la défense ; d'autant plus que ce point élevé on pouvait facilement surveiller la rivière et la vallée de l'Aisne ainsi que les plaines environnantes. Séduits par les avantages de cette position unique, on a donc voulu y placer le camp de Jules César, après son passage de l'Aisne, lors de la conquête de la Belgique. Mais les découvertes si probantes et si incontestables de Berry-au-Bac ont fait renoncer à ce système impossible et nous ignorons si même la montagne de Comin offre les traces d'un camp quelconque.

Camp de Montberault. — Sur la montagne de Bruyères, au sud du hameau de Montberault, il existe, dit M. Piette, dans l'angle formé par la route de Laon à la rivière d'Aisne et

une autre voirie gauloise, dite le chemin du Charbonnier, qui vient de Nizy-le-Comte et marche vers Chavignon, des vestiges de retranchements fort considérables qui s'étendent jusqu'à l'arbre de Martigny et occupent presque toute la largeur du plateau ; ils décrivent une enceinte polygonale d'une contenance d'environ 20 hectares très irrégulière et fort allongée dans la direction du nord au sud.

Les fossés sont encore très distincts au nord et à l'ouest. On n'en remarque pas au sud, mais le terrain sur toute cette ligne est relevé en talus d'un mètre et quelquefois de deux mètres de hauteur. A l'est, l'enceinte a disparu, on ne la retrouve qu'en se rapprochant de Montbérault où elle se présente à l'angle nord est avec un relief de 4 à 5 mètres. Un long rideau qui se développe à deux ou trois cent mètres de ces retranchements dans la direction du nord-est, du côté de Bruyères, semble avoir fait partie de l'enceinte dont il aurait alors doublé l'étendue. On ne remarque aucune trace de construction sur toute cette vaste enceinte dont le centre seul a conservé le nom de château. Les seuls débris antiques qu'on y ait recueillis sont des ossements humains, et quelques vases en terre noire trouvés sur la bordure de la route départementale (1).

Malgré le silence de l'histoire et de la tradition sur l'origine de cette fortification a demi disparue, nous n'y trouverons pas pas, comme M. Piette, une présomption en faveur de Bibrax dont Montberault serait une traduction bien incomplète et bien fautive ; mais bien l'assiette d'un de ces camps romains si nombreux dans notre pays surtout sur ces plateaux élevés où une une position émergente leur donnait tant d'avantages, à moins qu'on n'aime mieux y voir un de ces oppides placés à la jonction des chemins gaulois et formant un de ces refuges où les peuplades menacées par l'invasion, allaient mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens.

Ce qu'il y a de curieux c'est qu'en examinant le plan que donne M. Piette de cette enceinte, on serait tenté d'y reconnaître comme à Saint Thomas deux camps assez semblables, de forme surtout, s'il faut voir, dans le chemin creux du moulin où passe la voie de la Barbarie les traces d'une ancienne fortification comme tout semble l'indiquer.

Camp de Laon. — Loon, Laon, quoique forteresse gauloise

(1) Bulletin de la Société Académique de Laon, page 284.

est devenu, croyons-nous, un retranchement romain à l'époque de la conquête. Au reste toute la partie orientale de la montagne depuis la pointe de la citadelle jusque vers la rue du Boucq où un fossé profond la séparait du reste du plateau, pouvait former un vaste campement presque circulaire en supposant qu'on ait suivi les contours du terrain.

Mais il paraîtrait que dans la suite les conquérants convertirent leur lieu de campement en une ville, ainsi que l'attestent de nombreux débris de tuiles, de poteries et des restes de constructions indubitablement romaines. On serait donc porté à croire que lors de la fondation de cette cité qui offrait des ressources très considérables de résistance, les habitants de l'antique Bibrax (1) émigrèrent pour des raisons aujourd'hui inconnues, et virent se réfugier à Laon emportant avec eux leurs pénates et leurs souvenirs. Alors tandis que la vieille cité abandonnée perdait tout éclat et finissait par se transformer en un simple camp qui devait pourtant conserver le nom de camp du vieil Laon, celle-ci presqu'héritière de son nom aspirait même à s'en approprier toute la gloire.

En effet la plupart des historiens de la ville de Laon, dans un désir bien appréciable, celui d'honorer la ville dont ils écrivaient les Annales, ont toujours essayé d'identifier Laon avec Bibrax, cet oppide rémois qui opposa une si vive résistance aux attaques de la confédération gauloise; mais cette identité, si souvent revendiquée, n'était pas possible, attendu que Bibrax était située à 8 milles du camp (environ 12 kilomètres) occupé par César, au passage de l'Aisne. Cette distance ne pouvait, en aucune façon, convenir à Laon. On avait, du reste, d'autres raisons aussi sérieuses d'en douter, c'est que, d'après une lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, à son neveu évêque de Laon, il lui dit : Que la ville dont il est l'évêque ne devait son origine qu'au Préteur Macrobe, qui commandait la province au milieu du IVe siècle.

C'est donc vers cette époque, quoi qu'en disent certains légen-

(1) L'emplacement du vieux Laon, aujourd'hui le camp de Saint-Thomas. Ces émigrations de peuples ne sont pas rares dans l'histoire. Outre les Troyens, les Tyriens, les habitants de Chypre et des deux Paphos, de Carthage, n'avons-nous pas chez nous le vieux Poitiers, le vieil Evreux et tant d'autres villes qui, au IVe siècle, par suite des invasions des Barbares, furent complètement dévastées ; en sorte que plusieurs siècles après, on voyait de misérables cabanes éparses là où avaient fleuri des sites considérables.

daires qui en attribuent la fondation à Munatius Plancus, personnage consulaire du temps d'Auguste, qu'il faut faire remonter l'origine de Laon comme ville, succédant à l'emplacement d'un camp romain qui, lui-même, avait pu remplir une oppide ou forteresse gauloise.

Les cités meurent donc comme les individus, dit un auteur, *oppida nosse mori cernimus*, mais en laissant souvent un souvenir ineffaçable, souvenir qui se conserve même au milieu des ruines et des bouleversements qu'éprouvent les générations. Nous pourrions ajouter avec autant de vérité que rien ne meure; car nous voyons les peuples obligés d'émigrer du lieu de leur naissance de la patrie, transporter dans les nouveaux pays où ils vont chercher un asile non-seulement les traditions du passé, mais jusqu'au nom des objets avec lesquels ils ont vécu si longtemps et que le malheur et l'éloignement leur ont encore rendu plus chers. Énée ne retrouvait-il pas en Italie le souvenir du Xanthe et du Simoïs? Nos Français n'ont-ils pas refait leur pays au Canada? Les évocations du passé, leurs transformations selon les circonstances, deviennent une nécessité impérieuse pour l'homme qui ne vit pas seulement du présent, mais de tout ce qui a été pour lui, c'est-à-dire de tout ce qu'il a aimé ou de tout ce qu'il a souffert. C'est toujours le *hæc olim meminisse juvabit* du grand orateur romain.

Camp de la Fortelle. M. Piette signale sur le sol boisé du territoire de Couvron de nombreuses traces antiques. Les défrichements du bois de la Fortelle, en 1855, auraient mis à jour des débris de poteries historiées, des fragments d'amphores et de tuiles à rebords. Il ajoute : On voyait aussi dans le bois de la Fortelle, entre la gare du chemin de fer et le village, des mouvements de terrain qui avaient appartenus à des retranchements considérables ; ils ont disparu presqu'entièrement depuis dix ans à peine que le terrain est en culture.

Ce fait n'a rien d'invraisemblable en lui-même, surtout quand il est constaté par la présence de débris de provenance romaine. Cependant nous croyons aussi qu'il est bon de se défier des monuments existants dans les forêts quand ils ne portent pas avec eux ou autour d'eux les caractères indiscutables de leur destination ou de leur origine. En dehors de ces preuves, il faut bien vérifier si ce qu'on prend pour des retranchements stratégiques ne sont pas de simples rebords de fossés que des riverains élèvent entre eux et qui, à force de nouvelles cures, finis-

sent par former des remblais considérables et qu'on prendrait volontiers pour des remparts. Nous ne supposons pas qu'à la Fortelle les choses aient pu se passer ainsi. Cependant, à ne considérer que l'aspect des lieux, rien ne ferait supposer l'existence d'un camp. Une surface plane et unie, au milieu d'une vaste plaine, n'étant guère propre à la défense d'un pareil établissement.

Camp de la Tombelle. Nous tiendrions un tout autre langage s'il s'agissait de la Tombelle près Crespy. Ce monticule isolé de toutes parts, au sommet duquel les roches calcaires, taillées à pic, prennent l'apparence d'une muraille, est fort remarquable et présente toutes les conditions de force qu'il présente. Il est comme celui de Sauvrésis, surmonté d'une butte artificielle, autrefois plus élevée, mais réduite dans les temps modernes pour la pose d'un moulin à vent. La position en était donc avantageuse et le plateau qui le couronne se prêtait admirablement à l'assiette d'un camp, qu'on pouvait défendre très-facilement à l'aide de redoutes, tout en exerçant une surveillance continuelle sur les routes qui passent au pied et sur le pays environnant. Aussi, a-t-on découvert, à son sommet et sur ses rampes, des médailles et des objets qui l'ont fait regarder avec raison comme une position occupée par les Romains.

Camp de la montagne de Chalandry. Personne que nous sachions n'a mentionné cette localité et surtout les alentours de la montagne de Saint-Aubin qui s'élève au sud-est de ce village comme l'emplacement d'une station romaine. Cependant ces lieux ont été longtemps occupés, si on en juge par les objets qu'on y a trouvés, médailles, statuettes, ustensiles de ménage (1).

(1) En 1864, on a découvert au pied de la montagne Saint-Aubin, vers la partie nord, 76 monnaies de mauvais argent et de billon, renfermées dans un vase en terre de 238 à 268, à l'effigie de Gordien III, de Philippe I, de Volusien, de Trajan Dece, de Trebonianus Gallus, de Volusien, de Gallien, de Posthume et des impératrices. En 1865, autre trouvaille consistant en un petit autel en grès non maçonné, dédié à Vénus, au milieu d'une grande quantité de débris de poteries de toutes formes, de tuiles, deux cuillères à parfum, deux patères en bronze, des vases de forme et de dimension diverses, une garniture du sceau, une plaque ronde en bronze, des couteaux et des hachettes de sacrificateurs, un marteau, des restes de serrure, un mors de cheval avec ses accessoires, une épingle en bronze, des ossements de mouton, du blé brûlé, une statuette en bronze de Vénus accroupie, 205 monnaies de Gordien III, 238, de Posthume, 267 qui sont d'une parfaite conservation. Beaucoup de foyers et d'ustensiles de ménage ont été trouvés dans le revers méridional et oriental de la montagne, sur les rampes et non loin du pied de ce monticule, et formant avec ce qu'on appelle la petite montagne deux mamelons isolés et séparés par un vallon de 3 à 400 mètres.

Il faut dire aussi que cette position, d'après les règles de l'ancienne stratégie, devait être regardée comme une des plus fortes et des plus importantes. Défendue au nord par la rivière de la Serre, dont les eaux abondantes et profondes longeaient ses contreforts avancés, environnée à l'est et au midi par les marais infranchissables des Barensons, couvertes à l'ouest par un autre monticule dont une large ouverture la séparait, elle se trouvait dans des conditions admirables de défense. Car la montagne de Saint-Aubin, dit le *Journal de l'Aisne* de 1865, située à 130 mètres au-dessus du niveau de la mer, forme deux monticules isolés qui domine dans un rayon de deux lieues. Elle dut être bravement défendue pour interdire le passage de la Serre. Ce passage fut néanmoins forcé, les traces nombreuses d'incendie, recueillies dans les fouilles faites dernièrement, sont une preuve irrécusable.

Ce camp ou station remontait donc, d'après les nombreuses trouvailles qui ont été faites, vers la seconde moitié du IIIe siècle. Du côté opposé vers les Barentons d'autres découvertes ont eu lieu dans la déclivité du terrain on y a trouvé des ustensiles de ménage si considérables qu'on a cru a une habitation très-prolongée.

Il existe, sur les contours de la montagne plusieurs sources au sud, mais la plus abondante et la plus remarquable est celle dite de saint Aubin située au milieu d'un petit bois dans le flanc septentrionale du Monticule (1).

Camp de Catillon-du-Temple. — On dit que la colline de Catillon était aussi sous la domination romaine occupée par un *Castrum* ou *Castellum*. Il était, paraît-il, situé sur un ma-

(1) Cette fontaine, aujourd'hui dédiée au patron de l'église de Chalandry-Saint-Aubin, est visitée aujourd'hui par une foule de pèlerins qui viennent prier ce Saint, pour qu'il rende la santé à leurs jeunes enfants attaqués de maladies de langueur. A l'occasion de ce pèlerinage, les pieux visiteurs ont coutume de faire bénir du linge pour le petit malade et emportent dévotieusement une fiole d'eau qu'ils ont été puiser à la fontaine, éloignée du pays d'environ deux kilomètres. Pendant neuf jours, ils mélangent un peu de cette eau dans le manger du petit malade, espérant que ce remède en qui ils ont confiance hâtera sa guérison.

Par un usage qu'on peut taxer de superstitieux, on les voit souvent faire trois fois le tour de la fontaine à l'extérieur et planter sur les margelles du bassin à l'intérieur une petite croix de bois. Au 1er mars, jour de la fête patronale, toute la jeunesse du pays se rend à la fontaine ; on y danse en rond sur le plateau et on jette dans l'eau un fétu de bois. S'il vient à s'enfoncer, c'est signe qu'on est menacé d'être langreux. C'est le contraire s'il vient à surnager.

melon aujourd'hui boisé qui couronne le sommet de la colline autour duquel on retrouve comme à Chalandry de nombreux vestiges de construction, notamment à gauche des fermes actuelles. De ce point la vue embrasse un immense horizon et au besoin on aurait pu correspondre avec Chalandry, Laon, la Tombelle et Monceau.

Nous pourrions indiquer d'autres emplacements qu'on donne comme ayant été occupé par des camps romains. Tels sont 1° une éminence en face de Pontavert, appelée les Blancs-Monts où on a trouvé en 1844 quantité de sépultures (1). Le promontoire de Chailvais où on prétend que des retranchements ont existé autrefois ; les hauteurs de Chatillon-les-Sons et une foule d'autres localités dont la reconnaissance n'a pu être faite encore, mais qui le seront un jour, grâce aux études historiques qui se propagent de plus en plus dans notre pays.

La Thiérache, c'est-à-dire la partie nord du Laonnois avait aussi ses camps et de nombreux retranchements. Les plus remarquables sont ceux de Vigneux, de Gercy, de Fontaine, de Mondrepuis et surtout de Maquenoise, sur les limites actuelles de la Belgique.

Camp de Vigneux. — Une grande partie de ce village est assis sur l'emplacement d'un camp dont les vastes retranchements l'enveloppent encore au nord. Ses fossés aux angles arrondies de 4 à 5 mètres de profondeur et avec les terres qui en ont été extraites on a formé un large parapet qui atteint parfois une hauteur considérable. Son périmètre semble accuser une enceinte elliptique de 400 mètres de surface sur 250 de largeur. Car bien qu'on ne voie plus au sud aucune trace de fortifications les quelques amorces restées à l'ouest peuvent faire supposer avec assez de vraisemblable que les retranchements se poursuivaient au-delà de la vallée où il recevait dit-on les eaux d'un petit ruisseau, le Poncelet, qui servaient de ligne de dé-défense. Les fortifications, dit M. Piette à qui nous empruntons ces renseignements, revêtus d'un épais gazon présentent encore un relief et un état de conservation qu'on serait tenté de les dater du dernier siècle, si les médailles romaines qu'on y trouve de temps en temps ne venaient contraindre a leur assigner une origine beaucoup plus reculée (1).

---

1) Voir le *Bulletin de la Société de Soissons*, t. v, p. 148. Dans ces tombeaux, il y avait des armes, des médailles et beaucoup d'autres objets d'antiquités.

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VI, p. 179.

Camp de Gercy. — En avant du hameau de Cambron, dépendance de la commune de Gercy, dans un ancien bois aujourd'hui arraché et mis en culture, s'étend un terrain doucement incliné vers le sud, aboutissant à un petit cours d'eau, nommé la simonette qui semble former sa limite méridionale, des trois côtés au nord, à l'est et à l'ouest il était circonscrit par des fossés profonds et de forts boulevarts encore très apparents malgré les efforts de la culture depuis de longues années pour combler les uns et ramener les autres au niveau du sol. Les fossés devaient avoir une largeur de 5 à 6 mètres et les parapets venant évidemment des terres des fossés rejetées à l'intérieur offrent sur divers points une hauteur de près de deux mètres.

Cette enceinte comprenait une surface de près de 80 hectares possédait une source d'eau vive. Aucune tradition ne se rattache à ce monument inconnu dont le nom seul du hameau semble avoir perpétué le souvenir comme d'une enceinte militaire.

Peut être aurions-nous encore à faire des réserves comme au camp de la fortelle. Bien que nous acceptions avec une parfaite confiance les données si bien étudiées de l'auteur de ce travail ; mais nous l'avouons sans détour nous sommes toujours pris d'un certain scrupule, lorsqu'il s'agit de reconnaître l'existence d'un camp à l'aide de ces seuls remparts en terre qui environnent les bois défrichés et dont les fortifications apparentes pourraient n'être comme nous l'avons dit que des relevés de fossés faits à plusieurs reprises dans le cours des siècles, pour la garantie et la défense de la propriété, garantie ou défense qui avec le temps ont dû prendre des proportions considérables. Toutefois c'est un simple doute que nous émettons ici et dont nous ne pouvons ni ne voulons affirmer la valeur, aimant mieux nous en rapporter en tout ceci aux descriptions nettes et précises et nous pourrions dire si consciencieuses, que nous empruntons avec bonheur et plaisir.

Camp de Fontaine. Non loin de ce village où passait la voie romaine de *Verbenum à Bajacum* (Bavai), extste un plateau élevé à l'est, appelé le mont Simon. Ce monticule, éloigné de 500 mètres environ de la chaussée qui file vers Étréaupont, et défendu de trois côtés par des ravins profonds, est regardé comme l'emplacement d'un camp romain. La dénomination de Fontaine des Romains, donnée à une source qui baigne sa base, et quelques médailles trouvées dans son enceinte, paraissent

donner quelque poids à cette opinion. Cependant, on n'y remarque pas de travaux d'art; mais seulement des fortifications naturelles dont on a pu profiter en passant ou pour se mettre en observation dans ce camp. Ce serait donc plutôt un poste temporaire qu'un camp proprement dit et occupé pendant quelque temps.

Camp de Mondrepuis. On signale aussi un retranchement important dans le bois du *Catelet*, entre Hirson et Mondrepuis. Ce retranchement occuperait la surface d'une colline qui s'avance en forme de promontoire sur la vallée de l'Oise. La rivière arrose le pied de son escarpement du côté du midi; au nord, la gorge profonde du ruisseau de la Madeleine le sépare de la plaine des Fenasses; à l'ouest il est limité par le ruisseau de la Marnoise, qui coule dans un ravin très-profond; du côté de l'est, il est séparé de la plaine par une tranchée de 3 à 4 mètres de profondeur sur 4 à 5 mètres de large. Il a la forme d'un carré long d'une superficie d'environ 30 hectares. On dit qu'on y rencontre des fondations et qu'on y a trouvé le couvercle en métal d'un vase antique, plusieurs vases avec des anses et quelques médailles romaines (1).

Camp d'Aubenton. Cette localité a toujours été regardée comme le lieu de station d'une légion romaine et les restes imposants de fortifications en terre qui l'environnent de toutes parts, jointes à de nombreuses découvertes de médailles romaines, semblent justifier cette opinion (2).

Cette enceinte est encore visible dans presque toutes ses parties; elle s'étend, au nord et au sud de la rivière du Son, qui la partage en deux parties à peu près égales et présente un périmètre se rapprochant assez de la forme carrée.

Au nord, derrière ces jardins, et à l'angle nord-est, vers le cimetière, les anciennes fortifications ont un relief très-sensible; à l'ouest, on ne voit plus guère que les traces du fossé; à l'est, tout a disparu; mais au sud, vers le chemin de Beaumé comme vers la route de Brunchamel, d'énormes boulevarts subsistent encore malgré les efforts de la culture. C'est vers le milieu de cette vaste culture, dont on peut évaluer la superficie à 37 ou 38 hectares que s'éleva la petite ville murée du Moyen

---

(1). Histoire des communes du canton de Trelon, p. 29.

(1). On a découvert en effet des urnes, des tombeaux, des médailles impériales et consulaires au nombre de 371, dont 161 impériales et 210 consulaires, appartenant à 57 familles différentes. Piette itinéraires romains.

Age ; elle occupait sur la rive droite du Son 6 à 7 hectares. Des portes étaient pratiquées vers le milieu de ces retranchements.

Camp de Maquenoise. Ce camp, situé dans la forêt de Saint-Michel, sur la limite extrême qui sépare notre département de la Belgique, est un des monuments militaires les plus intéressants par son importance et sa disposition, qui paraît unique en son genre. Aussi a-t-il été signalé par les plus anciens géographes, qui en ont fait sur leurs cartes un camp de Labienus, un des lieutenants de César (1). Quant à Don Lelong, il suppose que ce camp fut probablement destiné à arrêter les Germains au passage de l'Oise, et il ne le trouve pas moins ancien que celui de Saint-Thomas.

Ce camp, d'après M. Édouard Piette qui en a fait une description exacte, s'étend sur le tournant d'une colline légèrement inclinée du sud-ouest vers le nord et domine une large vallée traversée par la rivière d'Oise, dont la source est voisine. Sa forme polygonale, irrégulière et fort allongée, paraît suivre les contours de la colline; sa plus grande longueur est de 1,000 à 1,180 mètres, tandis que sa largeur moyenne n'excède pas 80 mètres. Ses murs d'enceinte, solidement construits, partie en terre, partie en maçonnerie, sont environnés de fossés dans lesquels on a trouvé des médailles romaines et de petites meules à bras (2).

Cette position, toute étroite et oblongue qu'elle était, puisqu'elle n'offrait guère, dans sa plus grande largeur à sa naissance, que 200 mètres, et qu'elle se terminait en queue de poisson, n'en était pas moins imposante. Défendue au nord par un escarpement abrupt, elle était encore protégée de ce côté,

---

(1) Ortelius et Samson.

(2) On explique la présence de ce massif, formé de moëllons et de pierres brutes de dimensions plus ou moins grandes, noyées dans le mortier, par l'établissement d'un petit château-fort que Jacques d'Avesnes, avoué de l'abbaye de Saint-Michel, fit construire en cet endroit vers la fin du XIIe siècle (1183). Ce château ou forte maison dont on voit encore des ruines imposantes sur ce point culminant de la colline et vers la plus grande largeur, était flanqué de quatre tours qui ont, comme le reste de la bâtisse du moyen-âge, perdu leur revêtement. C'est avec les matériaux qui en proviennent qu'ont été édifiées la plupart des maisons de Maquenoise. Non content d'enlever ces parements, on a encore pratiqué des excavations nombreuses, bouleversé le sol de ce mamelon pour en extraire des matériaux, et aussi pour y chercher, ajoute dom Lelong, au siècle dernier, vers 1725, le *cabre d'or*, les trésors qu'on disait cachés dans ces ruines ; en sorte qu'il fallut une compagnie de soldats envoyés de Rocroy pour en expulser les chercheurs et combler leurs ouvrages souterrains.

aussi bien qu'au sud vets la plaine, par de forts parapets qui la rendait inabordable.

D'après M. Amédée Piette; ces fortifications ne se bornent pas à l'occupation de la colline dont nous venons de parler, il paraît qu'elles s'étendent bien au-delà sur la rive gauche de l'Oise et parallèlement à son cours sur une longueur à peu près égale à celle dont il vient d'être question.

Cette immense fortification défendue sur son front, c'est-à-dire du côté du nord par un escarpement considérable en avant duquel les eaux de la rivière d'Oise, retenues par des *digues*, formant de vastes étangs et divisée vers son centre par un petit vallon ou ravin qui traversait un ancien chemin.

La portion des retranchements située à l'est du ravin appartient toute entière à la Belgique. Quoique complétement déformée par les habitations qui se sont élevées sur son sein ou à ses pieds elle laisse cependant deviner une enceinte triangulaire, fort allongée dans la direction de l'est. Ses proportions d'abord considérables en partant du ravin diminuent à mesure qu'elles s'éloignent et ne sont bientôt qu'un fossé *large et profond* accompagné d'énormes parapets.

Ce retranchement découvert par M. Piette serait pour ainsi dire la contre-partie du premier et construit dans une colline allongée en forme de navette, coupée en plein milieu, par un large passage, ou chemin creux qui séparait les deux camps.

Cette disposition est bien plus extraordinatre que celle signalée en premier lieu et demanderait une étude plus approfondie de ces fortifications peu connues malgré leur antiquité et encore aujourd'hui à peu près inexpliquées du moins quant à leur usage.

Le Vermandois avait aussi ses lieux de campement. Outre celui de Vermand qui est de premier ordre et assez bien conservé pour qu'on puisse encore l'étudier avec profit, nous avons encore ceux de Beaurevoir, de Clastres et de Condren, et sans doute de quelques autres dont les traces ont disparu soit par les envahissements de la culture ou par les autres changements qui surviennent dans ces pays industriels et d'une grande richesse agricole.

Camp de Vermand. — Ce lieu désigné sous le nom de *Castrum virmandis, Castrum virmandense,* et aussi sous celui plus récent de motte de Vermand, par allusion au monticule sur lequel il est assis, n'indique pas seulement un poste mili-

taire destiné à couvrir le pays, une simple fortification de campagne pour une légion ; mais bien une enceinte stable et permanente, semblable, dit Colliete, à ceux de Pecquigny près d'Amiens, de l'Etoile, de Puncq situés sur la rivière de Somme, celui du Mont-Saint-Eloi près d'Arras et du Cateau Cambresis (1).

Ce camp placé sur une éminence, isolée de plusieurs côtés et dont le pied est arrosé par l'Aumignon et bordée par les chaussées de Bavai et de Saint-Quentin, présente dans son périmètre une ellipse assez régulière dont la forme se rapproche non d'un carré dont les angles sont arrondis mais plutôt d'un ovale. Etabli sur une superficie de 15 à 16 hectares, il offre un diamètre moyen de 450 mètres sur 350. Outre la situation avantageuse qui en fait un point d'observations on pouvait communiquer facilement avec d'autres postes placés sur les hauteurs voisines. Ce camp est défendu d'un côté par la rivière et les marais de l'Aumigron, par des pentes abruptes (2) et des autres côtés par d'énormes parapets en terre qui dominent le niveau du camp de plusieurs mètres. On dirait que par ces tranchées faites au nord en plein terrain on a cherché par un escarpement considérable et un mur plus élevé à rendre la place également forte. Aussi peut-on encore constater un agger de 13 mètres pris à l'intérieur sur une largeur de 8 mètres en tête et 28 mètres de diamètre à la racine de l'agger (3).

Le camp était percé de quatre portes qui sont encore visibles, elles étaient placées au sud-est, nord-est, sud-ouest et nord-ouest. On y signale aussi une butte de terre en avant de l'ouverture du rempart à l'ouest qu'on regarde avec raison comme une défense du camp.

---

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire du Vermandois*, t. I, p. 66. Il aurait pu ajouter celui du Mont-au-Catelet, près de Busigny. Cet emplacement, dit M. Piefte, présente tous les caractères d'une position romaine ; élévation elliptique de 150 mètres environ de tous côtés, défendu par un fossé profond d'où se détache une longue levée en terre qui va se perdre dans la profondeur du bois, couvert de débris de constructions et de vestiges antiques qui remontent à l'époque romaine, tels que monnaies des empereurs, statuette en cuivre doré.

(2) L'escarpement du camp donne un talus de 15 à 18 mètres de hauteur, agencé, croit-on, de main d'homme, car il a plus de 45 degrés au-dessus de l'horizon.

(3) M. Lemaistre dit que les fossés ont fourni les terres nécessaires à l'élévation du rempart et à l'exhaussement de l'escarpe. Où l'escarpement était à pic, il n'y avait pas besoin de fossé, mais il admet aussi qu'ils auront pu être comblés. Ici, il n'a pas trouvé comme à Saint-Thomas ni berme dans l'escarpe, ni chemin couvert, ni glacis. Il suppose que les empiétements de la culture ont pu faire disparaître le glacis et diminué la profondeur du fossé.

Nous sommes donc en présence ici d'un camp des plus remarquables et des plus importants, d'un de ces camps appelés *Castra hiberna*, pouvant loger plusieurs légions avec ses auxiliaires. M. Gomart d'après les médailles trouvées à Vermand estime que les Romains y ont séjourné au moins 400 ans. Mais on lui a répondu que la découverte de médailles ne serait pas suffisante pour asseoir une opinion aussi tranchée, puisqu'on peut supposer avec raison qu'antérieurement au camp il existait en cet endroit des constructions considérables comme semble le prouver des débris de sculptures qu'on a même employés dans les assises des remblais du camp et que de plus on y trouve aussi fréquemment des monnaies gauloises, preuve que cette position a été occupée avant la conquête (1).

Nous savons que dans des disputes longues et célèbres des historiens ont voulu voir dans l'emplacemeut de Vermand l'ancienne cité des *Viromanduorum*. Mais cette opinion est abandonnée aujourd'hui et avec raison. Toutefois elle n'empêcherait pas d'admettre que là a pu exister un ancien oppide appartenant à la nation des *Viromandues*, oppide qui, pour des motifs aujourd'hui inconnus, a pu disparaître et sur les ruines duquel s'est élevé au IVe siècle le camp dont nous admirons encore les imposants vestiges.

Quoiqu'il en soit, ce camp est encore un des mieux conservés, malgré les dégradations journalières auxquelles il est exposé de la part des habitants qui ont établi leur demeure dans le bas du talus et amènent sa destruction. Les reliefs et les fossés en sont encore visibles dans certaines parties. Cependant nous faisons des vœux pour qu'on protège par tous les moyens possibles un monument aussi respectable, dit M. Lemaître, par sa haute antiquité et qui est un des plus entiers et des plus intéressants de la puissance romaine dans le nord de la France.

---

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon.* Il est certain que les découvertes qu'on a faites à différentes époques dans son enceinte et consistant non-seulement en médailles romaines, mais en tuiles, en poteries, en statuettes n'ont pas laissé que de jeter un peu de perturbation sur l'origine et la nature de ce camp. Ce qui a augmenté le doute, c'est que, dans les remparts du camp et jusque dans les retranchements auxquels ils paraissaient servir de base, on a trouvé de grands débris de sculptures romaines qui annoncent qu'on ne s'est servi de ces constructions intérieures que pour faire les fortifications qui sont du IVe siècle.

Il semblerait donc qu'ici un simple escarpement avec des reliefs en gazon se soit substitué à des habitations et à des édifices opulents et considérables ; qu'il avait aussi remplacé une ville comme celui de Saint-Thomas remplaçant l'ancienne *Bibrax*.

dénomination des lieudits. Ainsi faudrait il examiner attentivement et sur le terrain des noms comme ceux de *camp*, *champs*, le camps ou *cans*, ferme de Serzy, appartenant à l'abbaye de Saint-Médard, le camp du Bauvaisis, fief de la commune de Travecy, le camp des Lorrains à Montlevon en Brié et une foule d'autres que nous ne pouvons indiquer ici. Comme les catelets, chatels, chatelets, chateaux, chatislon, dont un certain nombre ont pu servir d'assiette à des campements. Si les pierres ont leur langage, le sol a aussi ses révélations.

CHAPITRE V.

MONUMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE. — LES BAINS. — LES AQUEDUCS ET LES ÉGOUTS. — LES PLACES PUBLIQUES OU *forum*. — LES BASILIQUES ET LES TEMPLES. — LES ARCS DE TRIOMPHE DE REIMS. — LES ÉDIFICES CONSACRÉS AUX JEUX. — LES CIRQUES. — LES THEATRES DE SOISSONS, DE CHAMPLIEU, DE NIZ-LE-COMTE. — LES AMPHITHÉATRES. — RUINES ET INCENDIES. — RÉFLEXIONS DE GALVIEN.

Bien que les Romains aient construit beaucoup d'édifices publics dans nos contrées nous aurons cependant peu de chose à en dire ; parce que, sauf quelques-uns dont il nous reste d'insignifiants débris, les autres ont disparu sans laisser aucune trace sur le sol. Le souvenir d'un grand nombre d'entre eux n'ont même pas excité la curiosité des écrivains et des chroniqueurs du passé. Ce que nous en rapporterons ici est dû en grande partie aux fouilles et aux études modernes et contemporaines.

Nous allons donc commencer par les Bains, les Aqueducs et les égouts ou cloaques ; puis nous parlerons des ponts, des places, des basiliques, des temples, des arcs de triomphe. Enfin nous terminerons par les jeux, les cirques, les théâtres et les amphitéâtres.

On sait que chez les Romains les bains, plus connus sous le nom de Thermes étaient très communs non-seulement en Italie, mais dans les Gaules. Il n'est presque pas de villes d'origine Gallo-romaine dans laquelle on ne trouve des vestiges de

bains antiques. N'avons-nous pas ceux de Saintes, du Mans, de Drévant, de Nismes, de Valognes, de Poitiers, de Cahors, de Périgueux, de Trèves, les Thermes de Julien à Paris qui sont très remarquables.

Les cités, les villes importantes n'étaient pas seules dotées de ces édifices ; chaque ville avait pour ainsi dire ses bains publics et particuliers, il y en avait même dans certaines bourgades, dans certains villages ; ce qui montre, dit M. de Caumont, combien les mœurs romaines étaient profondément enracinées en Gaule.

Cependant l'histoire de nos contrées ne nous a conservé le souvenir d'aucun de ces thermes splendides, ornés de portiques servant de promenoirs et de Gymnase. Nous ne trouvons chez nous que des *lavacra* et des *balnea* d'une dimension médiocre. Nous ne pourrions pas moins prouver qu'ils étaient pourvus de ces parties essentielles qu'on rencontrait dans les établissements romains (1.)

Il y avait aussi les bains de vapeur qu'on prenait dans un endroit vouté qui se nommait pour cela *Concamerata sudatio*. Quant aux bains d'eau chaude, ils se prenaient dans des *baignoires*, *labra*, le *prognigeum* ou *prefurnium* était le vestibule précédent l'hypocauste. Il y avait aussi l'*eleosthesium* ou salle des parfums où l'on se faisait oindre d'huiles et de diverses essences.

Il ne faut pas croire cependant que tous ces édifices aient eu la même forme, ils variaient au contraire, selon l'emplacement et l'importance des localités, et, sans doute aussi, suivant le goût ou les caprices du maître.

A Verdes par exemple, on y entrait par deux cours allongées dans des salons pavés de mosaïques ; ces salons communiquaient à un vestibule qui donnait accès sur une vaste pièce placée au-dessus de l'hypocauste. De là on y gagnait une autre salle avec deux absides en hémycycle qui pouvait servir de *laconicum* ou *sudatorium*. Il y avait donc une première salle à côté du fourneau recevant une chaleur plus intense , puis une

(1) Ces bains avaient pour dispositions générales l'*apodyterium*, ou salle de toilette, l'*aquarium*, réservoir où l'eau se clarifiait, le *vasarium*, les recipients ou vases remplis d'eau chaude, tiède ou froide, le *caldarium*, l'étuve chauffée par l'hypocauste, le *tepidarium*, étuve moins chaude ou chambre tiède, le *frigidarium*, salle non chauffée où il y avait un réservoir d'eau froide appelé *piscina natalis*, *frigida lavaio*, parce qu'on pouvait s'y livrer à la natation.

seconde recevant la chaleur plus modérée par des conduits ; enfin des appartements non chauffés, des salons par lesquels on entrait et on sortait. Sur les côtés étaient les baignoires alimentées par un réservoir d'eau. Quelquefois des cours ornées de gazons et de fleurs, plantées d'arbustes, environnaient ces édifices pour lesquels on ne négligeait rien en fait de confortable. On poussait parfois l'élégance jusqu'à placer des tuyaux de chaleur dans les murs et un aqueduc amenait l'eau dans l'*aquarium* qui alimentait lui-même le *caldarium*, le *tepidarium*, le *frigidarium*, c'est-à-dire les différentes sortes de bains qui étaient en usage selon la saison et aussi suivant les tempéraments des baigneurs.

Dans notre Soissonnais nous avons quelques noms de pays comme Bagneux, *Balneola*, qui pourraient parfaitement tirer leurs noms des bains publics qu'il y aurait eu en cet endroit si voisin de la chaussée romaine qui passe à 200 mètres de ce village. Nous avons aussi *Bains-les-Dames*, ancienne ferme détruite dépendant de la commune d'Auffrique et Nogent.

A Vailly, à la villa du pont d'Amy, on a aussi découvert d'importants débris de mosaïque et d'aqueducs qu'on croit avoir appartenu à des bains ; mais notre pays a été malheureusement trop bouleversé pour que nous puissions présenter des plans assez complets de ces établissements.

Aqueducs. — Les aqueducs devenaient nécessaires non-seulement pour les bains qui étaient si nombreux, mais pour subvenir à la consommation de l'eau dans les villes Gallo-romaines.

Il y en a de très célèbres en France, et qui ont toutes les proportions des plus grands monuments, tels sont ceux de Nismes, de Cahors, de Lyon, d'Arles, de Vienne, de Metz, de Saintes, de Luynes, de Périgueux, de Besançon, de Lisieux, de Poitiers, du Mans, d'Antibes, d'Alonne, d'Autun, de Frégus et de Bayeux.

Mais si le midi est riche en constructions de ce genre, le nord-est est très pauvre, sauf les belles ruines de Jouy près de Metz, nous n'avons à offrir que celles de Paris, de Mayence et de Trèves.

Pour nous ceux que nous avons à consigner ici ne sont ni considérables par leur étendue, ni importants par leurs ruines. Ils ne consistaient ordinairement qu'en des canaux de maçonnerie plus ou moins soigneusement cimentés, en pierres de petite dimension noyées dans le mortier.

Nous ne possédons aucune de ces constructions en arcades qu'on établissait à grands frais pour rétablir le niveau dans les vallées, et dont quelques-unes comme le pont du Gard avaient deux ou trois rangées superposées (1).

Nos aqueducs ne sont donc que des canaux souterrains partant d'une source ou d'un réservoir commun et distribuant l'eau par des conduits plus petits, en plomb ou en terre cuite ou même en forme de caniveaux et rigoles.

L'intérieur de ces aqueducs était ordinairement enduit d'une forte couche de ciment qu'on revêtait d'une peinture rouge insoluble. Il paraît que sur une première couche de mortier on en plaçait une seconde composée de chaux et de brique pilée sur laquelle on posait un pavé de pierres ou de tuiles plates dans la vue d'empêcher l'infiltration des eaux.

En général ces travaux s'exécutaient avec les pierres du pays, et dans les conditions dont nous avons parlé. Mais quand il s'agissait de certaines constructions qui amenaient l'eau d'un point éloigné on y plaçait dans les voûtes de distance en distance des ouvertures d'environ 1 mètre carré, qu'on recouvrait de pierres de taille. Ces ouvertures étaient pratiquées non-seulement pour faire la visite des canaux et les réparer, mais aussi pour donner du jour et de l'air au besoin.

Lors des fouilles faites au palais d'Albatre à Soissons, l'ancienne *Augusta Suessionum* on a retrouvé un de ces conduits maçonnés offrant l'image d'une rigole souterraine de 1 m. 30 de hauteur depuis le fond jusqu'à la clef de voûte, sur une largeur d'un mètre. Le parement intérieur du côté du canal conservait encore l'empreinte d'un ciment rouge qui le revêtait Cet aqueduc amenait, croyons-nous, les eaux de la gorge de Maupas dans ce château impérial d'où on pouvait ensuite les distribuer dans la ville, par des conduits particuliers et plus étroits.

Tous les aqueducs n'avaient pas ces proportions ; quelques-uns ne présentent qu'une rigole ou cuvette de 50 centimètres de largeur sur 30 à 35 centimètres de hauteur recouverts de dalles ou de tuiles juxtaposées. Le fond sur lequel

(1) Chez nous, on n'avait pas besoin comme à Nismes et à Cahors, de constructions colossales, ni de faire des détours nombreux pour remonter les vallées et décrire des courbes pour suivre la sinuosité des montagnes, notre sol peu accidenté excepté au midi, et surtout riche en sources, en rivières, n'exigeait pas ces travaux énormes et dispendieux qu'on rencontre dans certains endroits.

Camp de Beaurevoir. — Sur le territoire forestier de cette commune existait un camp ou poste titulaire placé au nord, sur le penchant d'un côteau. Il a la forme d'un parallélogramme rectangle de 200 mètres environ de longueur sur 80 de largeur. Un fossé l'environne de toutes parts et son extrémité septentrionale est défendue par une petite enceinte adhérente au camp même, mais parfaitement distincte de lui. Les remparts composés de terres rejetées à l'intérieur étaient encore si élevés au moment du défrichement qu'il a fallu y pratiquer plusieurs tranchées pour faciliter l'exploitation du bois de haute et moyenne futaie dont l'espace était couvert depuis un temps immémorial (1).

Il paraît que les efforts de la culture n'ont pu encore faire disparaître les traces de ces retranchements qui sont toujours visibles surtout au nord où se trouvait l'enceinte détachée.

Camp de Clastres. — On a pensé qu'il avait existé à Clastres dont le nom semble venir de *Castrum*, un camp ou poste romain qui s'est converti en château au Moyen-Age. Il n'en reste qu'une butte ou motte qui ne tardera pas à disparaître entièrement.

Le Soissonnais possède aussi quelques camps qui paroissent d'origine romaine. Ce sont à l'ouest les Chatelets d'Amblegny et de Montigny-Longrain, Champlieu, Espagny, Pasly, Camelin Muret au midi.

Camp du Chatelet. — Nous connaissons deux lieux-dits de ce nom et tous deux très-rapprochés de la voie romaine de Soissons à Amiens et à Senlis. L'un est situé à l'est d'Amblegny, sur un mamelon élevé et saillant qui paraît se détacher de cette chaîne de collines a laquelle il appartient et s'avancer en promontoire sur la vallée dont il rétrécit l'ouverture.

Ce monticule isolé en partie et garni de gradins naturels qui s'étayent circulairement à des distances à peu près régulières pour ne laisser sur le sommet qu'une superficie d'environ 12 hectares porte encore le nom de Chatelet *quod Castellum vocatur*. Cette position à cheval sur la route militaire de Soissons qu'elle domine, propre à surveiller l'arrivée et la sortie des chemins de Senlis et de Noyon, fut-elle un simple poste avancé, un point d'observation, un camp retranché ? C'est ce que nous n'osons décider. Mais tout semble annoncer qu'il fut occupé

(1) Bulletin de la Société académique de Laon. T. VI p. 279.

ainsi que l'annoncent ses remblais, ses débris de diverses sortes.

L'autre, placé sur la chaussée de Senlis au nord de la commune de Montigny-Lengrain, occupe une superficie de 20 à 25 hectares environnée de fortifications très-anciennes, sur la crête d'un plateau isolé de toutes parts et qui n'est rattaché au flanc de la colline que par une gorge étroite et escarpée, défendue par un large fossé. Ce poste militaire est entouré sur tout son périmètre par des parapets en terre bien conservés dont les glacis extérieurs accusent une certaine perfection d'exécution.

En 1842 on a découvert sur cet emplacement un vaste ossuaire avec des hachettes en bronze et en pierres ainsi que des monnaies gauloises et romaines, nouvelle preuve que les générations non-seulement se succèdent sur les mêmes lieux, mais que les diverses civilisations se servent des mêmes emplacements stratégiques lorsqu'ils répondent à leurs besoins.

Camp de Champlieux. — En suivant la même chaussée de Soissons à Senlis on arrive aux confins de ces deux diocèses. Là on aperçoit au milieu d'une belle plaine sur la lisière de la forêt de Compiègne des monceaux de ruines et des terres rapportées. On croit avec raison que ce sont les restes d'un ancien camp construit vers le IV[e] siècle. Il forme, dit Carlier, historien du Valois, un carré long de 1200 mètres sur 380 de large, il s'étend du nord au sud sur un vaste plateau.

Il se divise en deux parties la première occupe 100 mètres du Nord au Sud, et renferme une terrasse en fer à cheval (1) un grand carré, rempli de débris entre lesquels passe la voie romaine, autour de ce carré on a trouvé plusieurs puits.

Camp d'Epagny. Ce camp, un des plus petits que nous ayons, puisque la surface totale n'excède pas 2 hectares, n'en a pas moins exercé les savants. Les uns veulent y voir le poste de C. Fabius à qui César, livre 8 ch. 2, informé que les Bellovaques se proposaient de faire une incursion dans le Soissonnais, donna l'ordre de se transporter sur la frontière de ce pays avec les deux légions qu'il avait sous ses ordres, *ut, in fines suessionum duas quas habebat legiones, abduceret.* D'autres croient qu'il fut établi par Siâgrius lorsqu'il défendait les débris de l'empire romains, attaqués par les Francs, d'autres prétendent que cette fortification est du XVI[e] siècle.

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. VIII, p. 54.

Mais il est certain que les retranchements qu'on voit sur la montagne d'Epagny sont antiques, placé sur la crête d'un promontoire fort escarpé qui s'avance en angle presqu'aigu sur la vallée au fond de laquelle est situé le village, il affecte une forme triangulaire. Un parapet en terre l'environne du côté de la vallée et un fossé long de 60 mètres et profond de 4 mètres, le sépare du plateau. Le rempart qui le défend de ce côté, le plus vulnérable et le plus accessible, à encore au dessus du niveau du terrain une hauteur de plus de 5 mètres.

On remarque sur divers points de ce plateau fortifié particulièrement à son extrémité sur la vallée et au sommet de ces pentes latérales, des blocs énormes de pierres d'un grain très dur et serré ; les uns comme fichés dans le sens de leur longueur, les autres étendus sur le sol, semblables à des tables druidiques : ces monolithes en pierres brisées et recouverts de broussailles et de ronces donnent lieu à un aspect étrange qui dispose l'observateur à lui accorder une origine qui le rapprocherait des premiers temps historiques.

Si on a découvert un casque en fer, un boulet de canon, des médailles de Philippe-le-Bon, preuve que ce camp a été occupé du temps des Armagnancs et des Bourguignons, on y a aussi trouvé une pièce d'or d'Antonin-le-Pieux. Puis il faut ajouter qu'un chemin vert reliant cette position à la route de Reims à Terouanne semblerait indiquer qu'elle fut occupée d'une manière permanente. Ce qui confirmerait cette occupation c'est auprès de ce camp d'un cimetière dans les tombes en pierres à 1 mètre 75 de profondeur renfermant des armes, des poteries, des ornements divers (2).

Camp de Camelin. Au nord de ce village, au lieudit le camp Cerbin, *Castrum Cerbini* existe un plateau peu élevé, mais circonscrit de tout côté par des chemins creux qu'on regardé comme un ancien poste militaire.

Camp de Pasly. A trois kilomètres de Soissons, sur le plateau occidental qui forme la gorge de Pasly, village devenu depuis longtemps historique et auquel les événements de 1870, ont rendu une nouvelle illustration (3), au lieudit la butte de

---

(2) La mort de l'instituteur Desbordeaux et d'un autre garde national de la commune, fusillés tous deux sur la montagne de Pasly, où un tombeau a été élevé au dévouement de ces généreux patriotes.

(3) *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. II, p. 48, t. VXI, p. 125, 280, 314, t. XVII, p. 176.

Villé ou *Villers* on a découvert des morceaux de poterie de l'époque Gallo-Romaïne.

Cet emplacement, dit M. de Laprairie, a quelque chose de remarquable. Il est évident qu'il a servi de campement au moins pour quelques instants à des troupes nombreuses. Il se trouve défendu naturellement de trois côtés, au midi, à l'est à l'ouest par les pentes escarpées de la vallée de l'Aisne, et celles des gorges de Pasly et de Pommiers et du quatrième côté, celui de beaucoup le plus petit, par un grand retranchement de 200 mètres de longueur, fait de main d'homme et qui consiste dans un fossé de 10 mètres de large dont toutes les terres ont été *rejetées* à l'intérieur pour un parapet qui, à partir du fond du fossé, a encore aujourd'hui 10 mètres d'élévation, du côté du camp le parapet n'a guères que 3 mètres de hauteur.

Il ne parait pas qu'on ait augmenté par des travaux quelconque la défense naturelle offerte par l'escarpement de la montagne surtout les autres de la montagne.

Un peu plus au nord, au delà de Villé, est un lieudit le champ de bataille, ce qui indique bien que sur ces plateaux du Soissonnais se sont livrés à différentes époque, de sanglants combats dont on retrouve partout les souvenirs, aussi bien dans le dolmen de Vaurezis, que dans les plaines de Montecouvez.

Camp de Muret. Dans le parc du château de Muret, sur la partie la plus élevée de la montagne, formant un promontoire, on aperçoit encore à l'arrière les traces d'un vaste retranchement qui ont fait croire à l'abbé Lebœuf et à l'historien de Soissons, Lemoine, que c'étaient les vestiges d'un camp romain. Le nom de Muret donné au pays leur a paru très propre à fortifier ce sentiment. Il est vrai, qu'indépendamment de la force naturelle de son assiette et de son escarpement, ce lieu a conservé au sud ouest un vaste et profond fossé, destiné à sa défense. Rien ne s'oppose à y voir l'emplacement d'un camp romain, si on n'aime mieux y placer un de ces oppides Gaulois dont on recherche les traces incertaines dans l'étendue de l'ancien Soissonnais. Avouons que les creutes de Muret et de Maont-Violaines, ces vieux villages, sont bien propre à accréditer cette opinion.

Sans doute, en parcourant les campagnes, en interrogeant la tradition, le cadastre, les cultivateurs, les forestiers qui sont en communication journalière avec le sol, on retrouverait bien certainement l'emplacement d'autres établissement militaires dont les noms se sont conservés plus ou moins exactement dans la

l'eau coulait et les parois du conduit étaient alors revêtus d'une chape de ciment mêlé de briques pilées.

On a cru aussi avoir reconnu ces sortes d'aqueducs dans certaines *villœ* importantes notamment à Siry-Sulsoyne, et au Pont d'Aucy.

Egouts. — Si les romains avaient de nombreux et magnifiques aqueducs pour conduire dans les villes et les campagnes, les eaux dont elles avaient besoin, ils n'étaient pas moins soigneux de créer des canaux souterrains, désignés sous le nom de cloaques, destinés à l'écoulement des eaux inutiles provenant des aqueducs, des eaux pluviales et ménagères dont il fallait chasser les excédants dans les rivières voisines.

A Soissons on a découvert, à différentes reprises, des égouts romains venant de l'intérieur de la ville et se dirigeant vers l'ancienne abbaye de Notre-Dame et de là vers la rivière d'Aisne.

Il y en avait également à Reims ; primitivement les eaux étaient reçues dans des puisards et des trous carrés creusés plus ou moins profondément dans le sol, où elles finissaient par disparaître ; mais en exhalant des miasmes délétères. C'est probablement à ce système imparfait et défectueux qu'il faut attribuer ces longs égouts, ces souterrains fantastiques dont quelques-uns ont joué un si grand rôle dans le passé et auxquels l'imagination de nos ancêtres s'est plu à reconnaître une existence fabuleuse.

Ponts.—Sous une administration aussi intelligente que l'était celle de Rome : les ponts, ces indispensables liens de communication entre les villes et les vallées traversées de cours d'eau ou de ravins profonds, ne devaient pas être négligés. On dut en construire en bois, en pierre suivant les circonstances et les besoins.

Tout nous porte à croire que les ponts en bois, étaient en grand nombre, ainsi que les bacs, les radeaux et les ponts de bateaux ; mais nous ne nous occuperons pas de ce genre d'établissement ; les constructions passagères n'ayant pas laissé de traces nous ne parlerons donc que des ponts en pierres, dont il nous reste à peine quelques débris ; la plupart ont été détruits et ruinés par l'effort des eaux ou rétablis à diverses époques. Il est vrai que nous n'avons jamais possédé chez nous aucune de ces grandes constructions nautiques qui comme celles d'Arles, de Vienne et d'Avignon sont connues du monde entier et pas-

sent avec raison comme des monuments de première classe, mais cependant nous pouvons en signaler un assez grand nombre d'un ordre inférieur comme ayant existé dans l'étendue de nôtre département.

Nous pourrions citer comme datant de cette époque plusieurs ponts sur l'Aisne, l'Oise, la Vesle et la Serre, à *Auxuenna* le passage de l'Aisne à Evergnicourt, Berry au Bac (1), Pont à Vaire, Pontarcy, Soissons, Vic-sur-Aisne (2) Estrées au Pont, Condren Pontoise, Chateau Thierry où l'on avait établi outre le pont principal sur la Marne, une chaussée percée de vingt deux arches.

Les petites rivières avaient aussi leurs passages, sur la Vesle à la hauteur de Ciry-Salsogne. Ce pont s'est écroulé dans le siècle dernier ; les eaux en ont couvert les débris ; mais quand la rivière est basse on en voit des vestiges considérables. Un deuxième pont, celui d'Ancy, est très connu dans le pays. C'était, parait-il, un passage très fréquenté où aboutissait une foule de chemins conduisant dans des directions différentes. On y trouve encore les piles de deux ponts en pierres tous deux à peu de distance de la *villa* d'Ancy. Un troisième pont, celui de César à Bazoches, est tombé en 1848, il consistait en deux petites arches à plein cintre et deux grandes arches qui auraient pu, dit-on, soutenir la comparaison avec le théâtre de Soissons.

La Serre avait aussi les ponts de Chaoinsec et de Pont à Bucy établis sur le traie des deux chaussées romaines allant de Reims à Bavai et à Saint-Quentin.

Quelquefois ces ponts étaient construits sur de très petits cours d'eaux, témoin le pont Auger entre Vriel et Chavignon, Pont-Saint-Mord sur l'Ailette. Le pont Bernard sur l'Ourc au-dessus d'Oulchy. D'autres fois ces ponts étaient jetés sur de simples ruisseaux comme celui de Valruset. Bien qu'endommagés par les siècles et le défaut d'entretien, ce dernier présentait encore lorsque nous l'avons visité tous les caractères d'une belle construction romaine.

Il faut reconnaître cependant que, dans les ponts comme dans les aqueducs, les Romains ont fait usage de tous les appareils

---

(1) *Pous in eo flumine*, dit César en parlant de l'Aisne qu'il traversait en cet endroit lorsqu'il s'avança à la rencontre des Gaulois-Belges.

(2) On a retrouvé naguère les piles de ce pont en aval à quelque distance du pont suspendu.

et de crampons en fer qui réunissaient toutes les pierres entre elles.

Places publiques. Le *forum* ou *agora*, place du marché, jouait un grand rôle chez les peuples anciens. Pris dans son sens le plus restreint, le *forum* n'était qu'un marché couvert, espèce de carré long, entouré de bâtiments et de colonnades, sous les quelles les différents métiers élevaient des boutiques et étalaient leurs denrées ou leurs marchandises. Pris dans son sens le plus large le *forum* était une vaste place d'un genre à peu près semblable à celle que nous venons de décrire, mais tracée sur une échelle beaucoup plus grande, et destinée aux assemblées publiques qui se tenaient en plein air et au réglement des affaires judiciaires et commerciales. Dans ce cas, elle était habituellement entourée par les pricipaux édifices publics, comme les temples, les basiliques ou cours de justice, la prison, les greniers d'abondance, et de spacieuses colonnades dans lesquelles s'établissait le commerce.

On pourrait croire que le *forum* Soissonnais se trouvait sur la place Saint-Gervais entre l'abri de la Cathédrale et l'Hôtel-Dieu. On sait que le *forum* du moyen-âge était sur ce qu'on appelle la place d'armes ou du grand marché. Mais cette attribution ne pourait lui avoir été définitivement acquise qu'au XIIe siècle, lorsque l'enceinte romaine fut abandonnée et les remparts reculés dans les faubourgs, quant aux assemblés publiques de cette époque qu'on appelait *Malls*, elles avaient lieu en dehors de la ville dans un endroit qui a conservé le nom de *Mail*, promenade délicieuse et chérie des Soissonnais surtout dans les siècles antérieurs.

Temples et Basiliques. Le mot basilique, en même temps qu'il signifie une maison royale, désigne aussi un bâtiment somptueux dans lequel les magistrats rendaient la justice à couvert. C'était aussi une espèce de bourse destinée au commerce. Ces établissements d'une grande ressemblance avec nos vieilles églises formaient un carré long avec portique aux extrémités. Ils se composaient d'une nef centrale et de deux ailes latérales qui en étaient séparées par une galerie intérieure ou une rangée de colonnesque l'on voit quelquefois surmontées de galeries supérieures construites pour la commodité des spectateurs qui pouvaient ainsi assister au mouvement des affaires et aux cours de justice sans y appor-

ter aucune confusion ni aucun trouble (1). Les temples avaient la forme d'un carré long ou la forme ronde. Cette dernière forme est rare en France. Les temples payens étaient généralement tournés vers l'orient comme les églises chrétiennes afin que ceux qui prient, dit Vitruve, ou qui sacrifient envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même temps que les Dieux sembleront s'élever et comme des astres s'avancer de l'orient pour le regarder. C'est pour cela que la statue placée dans l'enceinte sacrée ou *cella* regardait le couchant (2).

On croit que ces temples quoique de très petite dimension étaient éclairés au moins par la porte qui avait les deux tiers de la hauteur intérieure de la *cella*. Ces édifices, expression d'un culte individuel, n'étaient ni vastes ni luxueux du moins à l'intérieur, car la *cella*, réduite à sa plus simple expression et degagée de ses nombreux accessoires, n'offre que des proportions souvent bien inférieures à celles de nos plus petites églises, et la richesse d'ornementation, quand il y en avait, était réservée pour l'extérieur, pour frapper les yeux et donner une grande idée du peuple qui élevait ces monuments. Voilà pourquoi il en reste si peu : leur dimension n'ayant pas permis de les approprier aux rites du culte chrétien qui est un culte collectif et d'une expansion populaire, on fut obligé de les abandonner. Restés vacants et déserts, nul intérêt utile et journalier, dit M. Quatremere, ne veillant à leur conservation, ils devinrent la proie du temps et des agents de destruction.

Nous devons dire aussi qu'en Gaule, lorsque le christianisme fut solidement établi vers le milieu du IVe siècle, on déclara partout la guerre à ces monuments froids et injurieux des religions antiques. L'histoire locale nous apprend que Saint-Onézime, appuyé sur les édits des empereurs Gratien et Théodore, se mit en devoir de renverser partout les idoles et les temples du paganisme afin d'élever sur leur emplacement des autels et des églises (3). C'est sans doute à cette époque de foi et de zèle qu'il faut rapporter la destruction des temples qu'on nous dit

(1) Vitrave, v. t.

(2) La *cella* placée dans la rotonde était toujours exhaussée sur un vaste massif de maçonnerie qui dominait le sol de 2 à 3 mètres et qui supportait le pérystile.

(3) *Fretus horum imperatorum edictis, Onesimus idola passim ac delubra destruere, tum aras atque ecclesias corum loco construere cœpit. Vita S. Onesimi episcopi.*

avoir existé à *Augusta Suessionum* (1), à Belleu, à Jouaignes, à Cerseuil, à Haramont, à Courmont, à Martimont, à Ai.y-Jouy, Champlieu, Jeantes.

Cette destruction, provoquée par les circonstances ou amenée par les nécessités religieuses, fait que les temples quoique très nombreux sous les Romains, n'ont laissé pour anisi dire que des souvenirs vagues dans nos contrées. Et si n'était la pierre d'Isis conservée au musée de Soissons, nous ignorerions peut être que l'existence du principal sanctuaire d'Augusta était sans doute dédié à cette déesse.

Parmi ces temples les uns étaient voutés, d'autres avaient des charpentes et un plafond de bois avec des toits couverts de dalles, de tuiles, de plaques de métal et des charpentes en bronze. Quelques-uns de ces monuments comme la maison carrée de Nismes, de Vienne, de Saintes, de Périgueux, de Chassenon, d'Autun, du Mont-d'Or, de Besançon, de Clermont, furent transformés en église. Quelques-uns étaient remarquables par la richesse de leurs incrustations et de leurs placages de marbres.

Plusieurs villes avaient des temples dédiés à leurs divinités tutélaires, nous ne connaissons pas d'autel déduitoires si nombreux ailleurs dans les musées à moins qu'on ne regarde comme tels l'inscription de cette Camiorne à Soissons (2) Celle

(1) Il y a quelques années, alors que les études archéologiques ne faisaient que de naître, les historiens Soissonnais, trompés par une fausse analogie, prenaient pour le dernier *sacellum* du paganisme l'église bien connue de Saint-Pierre-à-la-Chaux. La rotonde de pierre avec sa voûte et ses dalles qui recouvraient cette abside leur avait persuadé que ce ne pouvait être qu'un débris de l'époque romaine que le culte chrétien s'était approprié en l'annexant à des constructions d'un autre style.

(2) L'autel d'Auguste à Lyon jouit d'une célébrité européenne. On sait que le Sénat de Rome avait mis cet empereur au rang des Dieux, quand, déjà, les provinces en prévision de cette apothéose, lui avaient rendu les honneurs divins de son vivant. Longtemps avant sa mort, Lyon lui avait érigé un autel, don qui avait été accepté par l'empereur, de compte à demi avec la déesse *Roma* comme un symbole d'alliance entre lui et la patrie.

Construit au confluent de la Saône et du Rhône, vers l'emplacement où est aujourd'hui l'église d'Ainay, par soixante nations de la Gaule, on y voyait un autel magnifique sur lequel était gravé les noms des soixante peuples représentés par autant de statues. Il y avait aussi un temple et M. Artaud suppose que les colonnes placées dans l'église d'Ainay sont celles qui accompagnaient l'autel.

On dit que, plus tard, un second autel placé en avant du temple, fut dédié à l'empereur Auguste et dans sa personne aux Césars. On pense aussi que, chaque année, une députation des soixante cités de la Gaule était envoyée à Lyon pour assister aux fastes Augustales qui se célébraient au mois d'août. D'après une inscription curieuse, trois

de la divinité d'Auguste à Nizy-le-Comte de Venus à Chalandry, de Bacchus à Jeantes. Car il est certain que les croyances du polythéisme romain étaient très répandues dans nos contrées et que le culte de Belenus, de Jupiter, de Diane, de Mercure, de Mars, de Vénus et d'Apollon étaient en grande vénération chez nos ancêtres. On vouait aussi un culte aux dieux manes, aux déesses *mères*, aux Sylvains, aux Nymphes et aux génies de chaque localité. Aussi trouvons-nous, dans les lieux les plus écartés des villes jusqu'au fond des forêts, des inscriptions qui nous montrent combien s'étaient profondément infiltrées dans les Gaules les croyances religieuses des Romains. Sans doute la révolution ne fut pas subite, puisque les croyances druidiques survécurent à la conquète. Il est donc présumable que le culte des divinités gauloises dut être confondu d'abord avec celui des divinités romaines, mais bientôt par une suite de modifications intimes et journalières la substitution dut avoir lieu. Si les pierres druidiques continuèrent à être en vénération, c'est que ces monuments pouvaient convenir aux nouvelles croyances aussi bien qu'aux anciennes. Il y eut donc là une tolérance qui n'aboutit qu'à un mélange de divinités cosmopolites (1).

Les Arcs de Triomphe. — C'étaient des espèces de portiques isolés, élevés à l'entrée des villes, à l'alignement des remparts, dans l'intérieur de l'enceinte ou à la tête des ponts, en mémoire de quelqu'évènement considérable. Quelquefois ce sont de véritables portes qui se reliaient aux fortifications qu'elles embellissaient par leur magnifique décoration. Ces constructions en

---

députés de chaque cité avaient leurs places marquées dans l'amphithéâtre de la ville, décernaient des récompenses nationales et délibéraient sur les intérêts communs.

C'est dans une pareille réunion que fut autorisée l'érection d'un cyppe conservé au musée de Lyon, concernant un illustre enfant de Soissons, Lucius Cassius Melior, inspecteur des Gaules. Les trois provinces de la Gaule avaient érigé ce monument en son honneur.

Ce cyppe, en calcaire jurattique, orné d'une base et d'un couronnement d'un bon style, a été trouvé dans les fondations du chevet de l'église Saint-Pierre, à Lyon. On peut en voir le fac-simile dans la publication épigraphique de M. Commaremond. Cette inscription est composée de huit lignes dont les lettres sont d'un bon style, malgré quelques mutilations. La voici :

L. CASSIO
MELIOR
OMNIBUS. ho
NORIBUS. APUD S
OS FUNCTO. IN
QUISITORI G...
M. PROV. Gall...

(1) Henri Martin, *Hist. de Soissons*, p. 64.

offrant des faces dégagées ou non n'en présentent pas moins des aspects variés. Ce sont ordinairement des portiques à une ou plusieurs ouvertures cintrées, décorées de divers attributs ou sujets. L'archivolte et les pilastres qui supportent l'entablement sont ornés de rinceaux et de motifs empruntés aux productions du sol. Ces arcades dont la médiane lorsqu'il y en a trois est plus grande, sont accompagnées de colonnes corinthiennes, doriques ou toscanes, cannelées ; parfois celle du milieu est surmontée d'un fronton triangulaire au-dessus duquel court une attique couronnée d'une corniche (1).

La France est encore riche en monuments de ce genre. On admire encore les Arcs de Triomphe d'Orange, de Saintes, de Langres, de Besançon, dc Saint Remy, de Carpentras, de Saint Chamas et de Reims, plus connu sous le nom de porte Mars. C'est le seul monument intact, avec le tombeau de Javin et la Mosaïque des promenades que nous présente cette grande cité, une des plus importantes de la Gaule Belgique ; puisque le périmètre du Moyen-Age n'a fait que remplacer l'enceinte Gallo-romaine. Plusieurs portes remarquables par leur architecture existaient aux principales entrées de la ville. La porte Cerès à l'Orient, la porte Basée ou basilicaire au midi, la porte Valaise au bout du faubourg de Vesles. Enfin la porte Mars au nord.

Cette porte est composée de trois arcades cintrées, flanquées de colonnes au fut cannelé avec chapiteau corinthien. L'arcade centrale est plus large et plus élevée que les deux autres, elle mesure près de 11 mètres de hauteur sur plus de 5 mètres de largeur. Les deux autres ont chacune 7 mètres de haut sur 3 mètres 30 centimètres de large. Entre les colonnes corinthiennes qui ornent l'édifice, on voit quatre médaillons soutenus par deux génies ailés. Les deux médaillons du milieu, surmontés de trophées, représentent deux empereurs, les deux autres surmontés de caducées, des magistrats. Au-dessous des médaillons on remarque quatre tableaux aujourd'hui très endommagés.

Les voussures des arcades offrent différents bas-reliefs dans lesquels on a cru reconnaître dans la forme qui tient deux cornes d'abondance entourée de quatre enfants personnifiant les quatre saisons, et dans les douze tableaux qui l'accompagnent les douze mois de l'année.

(1) Il arrive quelquefois que ces portes n'ont que deux bases d'égale dimension pour la circulation des hommes et des chars ; d'autres fois, il y a une grande arcade et une ou deux petites pour les piétons. Cette disposition était basée sur la nécessité de la circulation.

Sous la voussure à droite on voit une femme assise sur un lit, le coude appuyé sur un carreau caressant un cygne de la main droite et ayant près un amour tenant un flambeau. C'est la représentation des amours de Jupiter et de Leda.

Edifices consacrés aux jeux. — Les Romains dont le goût pour les spectacles est bien connu avaient trois sortes d'édifices consacrés aux jeux publics, les cirques, les théâtres et les amphithéâtres.

Les premiers c'est-à-dire les cirques affectaient le plan de grands parallélogrammes fort allongés, arrondis à l'une de leurs extrémités, carrés ou légèrement convexes à l'autre extrémité. Ces édifices destinés à la course des chars, des chevaux, à la lutte au pugilat et aux combats athlétiques étaient entourés d'arcades superposées sur lesquelles étaient établis des gradins pour recevoir les spectateurs. Au centre on ménageait une bande de terre ornée d'obélisques, de colonnes et d'autels qu'on nommait la *Spina* et dont les points extrêmes étaient garnis de bornes et de pyramides.

Les cirques les plus célèbres de notre France sont ceux d'Orange dont il reste encore des vestiges considérables ; d'Arles, de Lyon et de Bavai (1) nous ignorons s'il y en eut jamais dans notre département. Mais si ces monuments semblent nous faire absolument défaut, il n'en est pas de même des théâtres dont on a pu constater l'existence authentique à l'aide des fouilles et des découvertes qui ont eu lieu depuis trente ans. De ce nombre sont dans le Soissonnais les Théâtres de Soissons et de Champlieu, celui de Nizy-le-Comte dans le Laonnois.(2)

Le Théâtre de Soissons, suivant le précepte de Vitruve qui recommande d'établir les gradins au midi afin que les rayons

(1) Il existe encore aujourd'hui à l'ouest de l'ancien *Bajacum*, Bavay, des ruines imposantes que les antiquaires ont pris pour un cirque, des thermes, un amphithéâtre, un colysée, voire même une naumachie. M. Lebeau, après avoir partagé l'opinion de ses devanciers, a cru devoir la modifier en faveur d'un portique et d'un théâtre contigu. M. de Caumont semble incliner pour la reconnaissance d'un cirque, malgré certains doutes qui lui sont restés. Mais il n'en consigne pas moins dans son *Abécédaire de l'archéologie*, page 249, que les bornes *mètre*, en marbre blanc du pays et offrant une espèce de piédestal surmonté par des ovales ou boules en forme d'œuf, soudées les unes aux autres et taillées dans le même bloc, sont fort curieuses. Ces bornes sont conservées et placées dans un jardin qui avoisine le musée de Douai.

(1) On croit que presque toutes les villes un peu importantes de la Gaule possédaient des théâtres qui avaient été élevés sous le règne d'Adrien et d'Antoine-le-Pieux, c'est-à-dire à une époque de tranquillité relative et de splendeur pour la conquête.

du soleil ne gênent pas les spectateurs était adossé à la colline Saint Jean sur la pente de laquelle des siéges ou gradins avaient été rangés en demi cercle.

Au pied de ces gradins était l'orchestre ou parterre sur un terrain plat aussi bien que la scène.

Cette dernière portion du théâtre se divisait en trois parties savoir : le *proscenium* ou *pulpitum*, avant-scène sur laquelle on jouait les drames, la *Siena* grande façade souvent ornée de plusieurs ordres d'architecture, et le *postscenium* où les acteurs se préparaient.

La scène était percée de plusieurs portes, celle du milieu plus ornée que les autres et appelée porte royale ; les autres nommées *hospitalia* servaient à introduire les personnages secondaires regardés comme les hôtes ou les clients du maître du palais (1).

L'ensemble d'un théâtre présentait donc d'un côté la forme semi-circulaire et de l'autre celle d'un carré. On accédait aux gradins au moyen de plusieurs escaliers se dirigeant de la circonférence ou galerie supérieure vers le centre de manière à établir des précinctions parallèles aux rangs des siéges ces divisions étaient désignées sous le nom de *cavea prima, cavea media, cavea ultima* suivant qu'elles étaient plus ou moins rapprochées de l'orchestre.

On appellait *vomitoires* des ouvertures pratiquées sous les gradins et par ou on pouvait arriver ou sortir du théâtre sans passer par l'orchsstre.

Le Théâtre de Soissons dont on a reconnu l'existence dans le jardin du grand séminaire creusé comme nous l'avons dit dans le flanc d'une colline ou mamelon à 300 mètres de la vieille cité romaine peut passer pour un des plus considérables de la Gaule puisqu'il surpasse dans ses dimensions ceux d'Orange dont les ruines sont si remarquables, d'Arles, de Lyon, d'Evreux (2); et qu'il ne le céde en immensité qu'à ceux de Rome :

---

(1) *Archéologie des Ecoles primaires*, par de Caumont, page 114.

(2) Voir l'excellente Notice qu'a publié en 1849 M. de Laprairie sur le théâtre romain de Soissons. Le docte archéologue prouve que le grand bâtiment de la scène offrait un développement de 144 mètres de long sur 12 à 15 mètres de large, en partant de la corde d'un hémicycle à l'autre. Le *proscenium* ou espace libre entre la scène et la *cavea*, 14 mètres. La *cavea* ou hémicycle aurait eu 72 mètres de rayonnement. Ce sont là des proportions colossales pour une petite ville de province. Il faut donc croire qu'Augusta Suessionum, à cette époque de splendeur, avait une population considérable répandue en

et si les calculs sur lesquels on s'est basé à l'égard du théâtre de Marcellus sont exacts, plus de 20,000 spectateurs pouvaient s'asseoir dans son orchestre et sur ses degrés.

L'existence de ce théâtre ne fait plus aujourd'hui l'objet d'un doute pour personne, puisque, outre l'emplacement encore bien dessiné de l'hemicycle, on a retrouvé les débris des murs circulaires c'est-à-dire le contour entier de la *cavea* avec ses précinctions, les *cunei* et festons servant d'escaliers pour conduire aux gradins (1) on a aussi découvert une partie du pignon occidental comprenant non les trois portes que l'on remarque dans certains théâtres, par exemple quand les degrés étaient élevés sur des voutes ; mais trois grandes niches demi circulaires, destinées sans doute à recevoir des statues. En arrière de ces niches, en plein massif de terre et de maçonnerie, on a aussi mis à jour à 5 mètres de distance du grand mur extérieur de la *cavea* les restes d'une tour servant d'escalier, deux tours demi-cilyndriques dont la courbure est opposée à la poussée des terres, une seconde tour circulaire débouchant sur l'orchestre et servant probablement aussi d'escalier.

Indépendamment de monnaies romaines receuillies en cet endroit attribuées aux régnes de Gratien et de Vespasien de Constantin de Posthume et de Tétricus on a aussi trouvé plusieurs pierres dont la taille prouve qu'elles ont fait partie d'un cintre de grande dimension ; d'autres percées de trous en queues d'aronde ayant fait partie de voutes considérables, un fut de colonne creusée de 20 cannelures ; puis vis-à-vis de la scène, à 15 mètres plus loin un fut cannelé et une base de colonne renversés entourés de tuiles à rebord.

De tant de monuments luxueux élevés dans la cité d'Augusta, ces ruines ainsi que les fragments de remparts sur lesquels est établi le mur méridonal de l'évêché sont aujourd'hui les seuls débris restés en place encore sont ils redevables de leur conservation plus à leur position qui les fait oublier qu'au désir qu'on avait d'assurer leur existence !

---

dehors de la cité, des arsenaux et des légions militaires en garnison dans son enceinte, ou plutôt en dehors de ses murs dans de grands établissements dont on chercherait vainement la place, aujourd'hui que tout a été si fréquemment bouleversé sur le sol Soissonnais.

(2) Ces tours pleines ou demi circulaires, appliquées contre le mur qui soutenait le massif sur lequel reposaient les gradins, accédaient aux vomitoires en faisant le tour de l'hemicyle du théâtre, à Saintes, à Vieux, à Trèves et ailleurs, M. de Caumont page 274, dit avoir vu de semblables dispositions.

Théâtres de Champlieu. Le Théâtre de Champlieu, près de Pierrefond, a été récemment déblayé et publié par M. de Caumont (1). Dès 1852 des travaux exécutés dans cette localité signalée depuis longtemps par des souvenirs antiques et des ruines imposantes avaient fait découvrir la précinction extérieure d'un théâtre. Les archéologues de Paris MM. de Saulcy, Viollet-le-Duc avaient cru reconnaître dans ces ruines les restes d'un monument mérovingien, mais il est bien constaté aujourd'hui que c'est un monument romain de la fin du IIIe siècle et par-conséquent d'une construction négligée et on pourrait dire grossière comme celle des derniers siècles de la domination dans les Gaules.

Cependant ce théâtre malgré ses six *cunei* ou division, est loin d'avoir l'importance de celui de Soissons. La corde de l'hémicycle ne mesurant guères que 74 mètres au lieu de 144, et un diamètre de 50 mètres en y comprenant le *pulpitum* et l'orchestre car on n'y remarque pas de *prossenium* et trois rangées de gradins seulement (2).

Théâtre de Nizy le Comte. Cette localité dont il a été si souvent question dans le travail qui nous occupe et dans laquelle ont été faite de si curieuses et importantes découvertes semble avoir eu aussi son théâtre. On est du moins autorisé à émettre cette opinion en présence non seulement des objets nombreux que les fouilles ont fait connaître, mais surtout à la vue d'une inscription de la bonne époque attestant qu'un nommé *Lucius Majius* avait élevé en cet endroit un *proscessium* en l'honneur d'Auguste. Voici cette inscription :

NVM. AVG. DEOAPO
LLINI. PAGO. VENNECTI..
PROSCAENIVM. L. MA
GIVS. SECVNDVS. DO
NO. DE SVO. DEDIT.

Il est facheux que les fouilles qui ont été entreprises en 1851 et poursuivies pendant plusieurs années par la société académique de Laon n'ayant pas amené une certitude à ce sujet. Il est probable que les bouleversements arrivé dans l'ancienne *Minaticum* ou *Ninatiui* par le fait des invasions successives, et

(1) Abécédaire d'Archéologie, ère Gallo-Romaine page 278.
(2) Bulletin de la société archéologique de Soissons T, XVII. Voyez l'explication de ce fait anormal.

surtout par les envahissements de la culture et la cupidité des constructions de maisons qui puisaient dans ces ruines comme dans une carrière ouverte aura fait disparaître jusqu'aux débris apparents de ces établissements devenus inutiles, et sans emploi.

Amphithéâtres. Quant aux amphithéâtres ils sont assez célèbres par leur triste destination. C'était comme leur nom l'indique un double théâtre, de forme ovale et consacré aux combats des gladiateurs, des hommes et des bêtes féroces et des bêtes entre elles.

On distinguait dans les Amphithéâtres l'arène (1) ou *le sol* où se livraient ces combats, les gradins rangés autour de l'arène servaient de sièges, les sièges étaient divisés horizontalement par des précinctions et verticalement par des escaliers, formant des divisions cuneiformes. On nommait *cavece* les différentes séries de gradins et *podium*, la partie voisine de l'arène dont il était séparée par un mur très élevé, surmonté d'un parapet de sureté ou de grilles en fer pour garantir de l'irruption des bêtes féroces.

La plupart des grandes villes de la Gaule avaient des *Amphithéâtres* situés tantôt sur des terrains élevés sur des collines comme à Bordeaux, à Limoges, à Périgeux (2), tantôt enfoncés dans un Vallon, au pied d'un coteau comme Poitiers, Saintes et Trèves.

Les grands amphithéâtres avaient deux étages et un attique. Le grand diamètre variait de 400 à 460 mètres, le petit de 300 à 380, ce qui donnait un intérieur de 210 à 264, et 120 à 210.

Malgré la multiplicité de ces monuments répandus sur la surface de notre pays. Nous ne connaissons dans nos contrées que ceux de Reims et de Beauvais. Le premier de ces édifices était situé derrière le faubourg de Saint-Thomas qui a porté longtemps le nom de Mont des Arênes. C'est donc à tort qu'Henry Martin, dans son histoire de Soissons, et Adrien de Valois, dans sa *notitia Galliorum*, ont cru qu'il avait existé un amphithéâtre à Soissons dans la plaine qui s'étend au nord-ouest entre la ri-

(1) *D'Arena*, sable qu'on répondait sur le sol pour faire disparaître le sang des hommes et des animaux.

(2) Cette assiette des amphithéâtres sur des collines pour diminuer les travaux d'établissements a fait qu'on les a convertis en forteresses, au moyen-âge quand ils étaient placés sur des hauteurs d'où leur est venu la dénomination *castrum arenarum*.

gravés en bas relief sur cette borne dans une espèce d'encadrement.

De la démolition du château d'Anisy sortent deux médaillons en pierre dure encadrant les bustes de deux empereurs romains, venant s'asseoir au Musée de Soissons en face de deux autres médaillons extraits du mur de la vieille enceinte romaine. Car Soissons il faut bien le dire, devenue cité Augustale, sous l'empire, avait comme Reims, toutes les allures non-seulement d'une alliée, mais d'une Reine, partageant le luxe et les faveurs des conquérants, il n'est donc pas étonnant que nous retrouvions chez elle, dans ses édifices comme dans ses ruines les précieux souvenirs de l'art gallo-romain.

C'est ainsi qu'on vit pendant longtemps, dans la basilique du couvent de Notre-Dame, deux tombeaux, en marbre blanc, connus dans le pays sous le nom de tombeaux de S. Drausin, fondateur de la célèbre abbaye et de S. Voué, pieux reclus écossais, mort en ce lieu, en odeur de sainteté. Ces sarcophages pour avoir servi de sépultures à des personnages du VII[e] siècle, n'en avaient pas moins une origine plus ancienne et passaient, aux yeux des savants, pour être contemporains de Constantin,

Bien qu'ils fussent tous deux l'œuvre de la statuaire du IV[e] siècle, époque où elle commençait à baisser, on ne les regardaient pas moins comme œuvre remarquable par leurs sculptures et les ornements dont ils étaient couverts. D'après Michel Germain, historien de ce monastère « *c'étaient des pièces rares d'antiquité revêtus en dehors d'ouvrages travaillés à l'antique et bordés de feuillages de vigne.* « Au mi-
» lieu ajoute-t-il, est le nom de N. S. en chiffres grecs. Aux
» deux côtès sont plusieurs histoires de l'ancien et du nouveau
» testament. Le couvercle creusé en forme de ciel est travaillé
» aussi à l'antiqne.... Celui de S[t] Voué est a peu près de même
» façon que l'autre, sinon qu'il y a des figures en relief plus
» grandes et mieux faites qu'au précédent. Ces figures semblent
» fort anciennes aussi bien que le reste du tombeau (1). »

---

(1) On peut voir ces deux monuments dessinés dans Dom Mabillon et dans le voyage pittoresque de Tavernier. Malgré l'assertion de Dom Germain, nous ne sommes pas sur, que les scènes historiées dont il parle n'aient appartenu aux deux tombeaux. Il nous semble au contraire d'après les gravures et les monuments dont un subsiste encore et est aujourd'hui déposé au Musée du Louvre que les scènes historiées, représentant Moyse frappant le rocher du désert, Daniel dans la fosse aux lions, les enfants dans la fournaise, Marie au tombeau de son fils, les gardes endormis aux pieds de la croix, surmontée du

Héritière des fouilles entreprises en 1553 pour la construction des remparts Soissonnais, l'abbaye de Saint-Médard possédait aussi un bas relief très curieux, et qui selon toutes les probabilités, provenait d'un tombeau mutilé et employé à d'autres usages. Ce bas relief qui a été aussi dessiné par Mabisson dans son voyage littéraire, par Tavernier, et de Caylus et dont on peut voir les débris rassemblés au musée de Soissons présentait dans sa partie supérieure un médaillon encadrant le buste d'un personnage drapé à la romaine soutenu par deux génies ailés ; aux extrémités sont placés deux autres génies tenant des flambeaux renversés à terrre. Au-dessous du médaillon et des génies *on* aperçoit un enfant jouant parmi les chèvres, une figure de l'abondance, un vieillard couché nonchalamment tenant à la main un roseau et les pieds appuyés sur un dauphin. S'il faut voir dans cette scène allégorique la façade d'un tombeau représentant le mort pleuré par les génies dans l'attitude de la tristesse ; il ne sera pas plus difficile de reconnaître dans la partie inférieure les divinités mythologique, Pan, Cérès, et Neptune, personnifiant sans doute le fleuve de l'Aisne, la fertilité du sol Soissonnais si propre au paturage des troupeaux répandus *dans ses* riches campagnes.

Cependant parmi ces objets, le plus remarquable et le plus précieux était sans contredit le fameux groupe du fils de Niobé et de son Pédagogue qu'on regarde comme un véritable chef-d'œuvre et appartenant au plus beau temps de la statuaire romaine (2). Le sentiment avec lequel le sculpteur a traité « cet » épisode d'un si tragique sujet, si souvent reproduit par les » arts antiques, est aussi élevé que son exécution est correcte et » pure. Ce n'est point une copie, mais une variante du fameux » groupe de Florence. Le Pédagogue ou plutot l'esclave chargé » de la surveillance de l'enfant paraît moins occupé de son

monogramme du Christ ainsi que le baptême avec la descente de l'esprit saint sont des sujets du tombeau de Saint-Voué, tandis que celui de Saint-Drausin portait simplement d'un côté des cannelures en spirale appelées *strigittes,* à cause de leur ressemblance avec cet instrument dont les Romains se servaient pour ôter la sueur qui couvrait leurs corps et pour se nettoyer la peau dans le bain (on pourrait prendre aussi bien cet ornement pour des épis dressés), puisque de l'autre côté s'étendaient des pampres chargés de feuilles de vignes et de grappes de raisin. Au milieu figurait un cadre à cercles concentriques orné du monogramme du Christ; aux deux extrémités ces motifs se trouvent répétés avec cette seule différence que dans l'une le Monogramme est enrichie de l'alpha et de l'omega et que dans l'autre, c'est un fleuron à nombreuses pétales qui le remplace.

» propre salut que de celui de son élève et semble avec un geste
» rempli d'angoisse et de sollicitude s'efforcer de protéger l'en-
» fant qui prend la fuite (1).

Ce beau groupe dont les têtes ont été malheureusement brisées ainsi que le bras gauche du Pédagogue et le bras droit du jeune homme fut découvert en 1831 en travaillant aux fortification de Soissons et donné à la ville en 1833. Mais cette dernière la céda au Musée du Louvre en échange d'une collection de platres (2).

On a pensé que la statue de femme aussi en marbre blanc trouvé en 1553 avec les fragments de tombeau dont nous avons parlé et qu'on a pris alors pour une Minerve ou une Isis pouvait bien être une Niobide avec une de ses filles. Dans cette supposition ce second groupe aurait fait le pendant du Pédagogue et de son élève. Il serait bien difficile de se prononcer aujourd'hui surtout quand l'objet qui était déjà gravement endommagé, lors de son invention, a depuis complètement disparu sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

A cette nomenclature qui n'est pour nous qu'un premier jalon dans cette longue énumération que nous aurions à faire si nous voulions être complets, nous pourrions ajouter bien d'autres objets, comme les deux pyramides quadrangulaires et cannelées du château d'Albâtre, les pierres votives de la déesse Camiorice et d'Isis, les colonnes millitaires de Juvigny, de Soissons, de Vic-sur-Aisne, de Maizy, de Besu et de Vilfort, dont nous avons parlé assez longuement. Mais nous ne pouvons nous empêcher de citer encore ici une main en marbre blanc faisant partie d'un bas relief de haut mérite trouvée à Ciry; une statuette en marbre de Paros provenant du pont d'Ancy. Malgré sa mutilation, il a été facile d'y reconnaître Cupidon, le genou en terre, s'apprêtant à décocher une flèche.

A Aizy-Jouy, canton de Vailly, c'est un bas relief de 80 c. de haut sur 50 de large, représentant Jupiter debout, le chef couronné d'une branche de laurier, portant la clamyde sur le bras gauche et s'appuyant sur son sceptre, tandis que la main droite lance un rayon de foudre contourné, dont les deux extrémités se terminent par un dard. Si on se rapporte au sentiment d'un membre de la Société archéologique de Soissons ce monu_

(1) Henri Martin hist. de Soissons T. I. p. 62.
(2) Voir la curieuse notice de M. de Laprairie sur le château d'Albatre p. 39.

ment dont à première vue on n'avait pas soupçonné l'importance dépasserait en valeur tout ce que possède le Musée de Soissons en antiquités Gallo-Romaines (1).

A Jeantes, canton d'Aubenton, c'est un calcaire gris de 55 c. de haut sur 25 de large et 16 d'épaisseur taillé en forme de chapiteau et dont le tailloir abrite deux personnages debouts et nus; l'un est représenté sous les traits d'un jeune homme. imberbe aux formes délicates et arrondies, couronné de pampres ; l'autre moins grand, membru et plus ramassé, a le front armé de deux cornes ; son menton est barbu et ses cuisses couvertes de poils. On devine facilement, sous ces dehors caractéristiques, la présence de Bacchus et de son satyre. Cette sculpture est regardé comme un débris d'un antique *sacellum* qu'on aurait élevé à Jeantes, vers le III[e] ou IV[e] siècle, au dieu du vin qui à cette époque avait en Thiérache comme en Champagne et en Bourgogne de nombreux adorateurs (2).

Poteries. Les Romains ont si longtemps occupé notre pays qu'il n'est presque pas possible de faire une fouille sans y trouver les preuves évidentes d'un séjour prolongé. Mais ce qui l'atteste surtout, c'est la présence de ces poteries usuelles *et domestiques* qu'on rencontre dans tous les lieux où ils ont habité. Sans doute on a rarement la bonne fortune de tomber sur des objets intacts et complets ; mais on a souvent la chance de mettre la main sur de nombreux débris à l'aide desquels on peut resti-

---

(1) Bulletin T. XV. p. 65, 90 et suivantes. Il parait que le musée de Cluny possède une semblable statue découverte en 1711, sous le chœur de Notre Dame de Paris et que cet objet est regardé comme le morceau le plus précieux des antiquités de Paris. On trouve dans le style du bas relief Soissonnais une telle similitude avec celui de Paris qu'il n'y aurait pas à douter qu'ils ne soient tous deux de la même époque et peut être sortis de la même carrière et du même atelier. Il y aurait peut être à faire des réserves sur ses appréciations si on pouvait comparer ensemble et face à face les deux sujets ; mais toujours est il que « malgré certaines négligences de détails, malgré » même un je ne sais quoi de rustique et de gaulois empreint dans » toute la personne de ce Jupiter, mais qui d'ailleurs ne compromet » en rien la majesté de son attitude, il faut reconnaître que l'ensem- » ble de cette figure révèle dans son auteur un artiste de la bonne » école. Le modelé en général y est ferme, correct et savant. Les mus- » cles y sont accusés avec science et vigueur, et quoique l'exécution » en paraisse hâtée, on y sent partout la présence d'une main sûre et » exercée. » *ibid*, 102.

(2) Bulletin de la Société Académique de Laon T. XII. p. 296. Hors de la démolition des remparts de Vailly en 1828 on a trouvé des pierres peintes et ornées de sculptures représentant des têtes d'aigles des statues mutilées, grossièrement scuptées mais dont les formes et les contours étaient agréables et élégants. Bulletin de Soissons, T. XVIII. p. 53.

vière et le château d'Albatre. Le nom de *Chaye* donné à cette plaine et qu'ils sont tentés de faire dériver de *Cavea*, cage, caveau où l'on enfermait les animaux de combat et par extension arène, hemicycle des théâtres, enfoncé dans des enceintes demi circulaires, ont du les induire en erreur, car nous n'avons aucune preuve d'un semblable établissement ni dans le sol comme à Nismes et à Arles ou l'on voit des ruines imposantes et colossales. ni même dans les souvenirs de la tradition.

Quoiqu'il en soit du nombre de ces édifices tout porte à croire que les spectacles donnés dans les arènes de la Gaule furent presque toujours des *venationes*, c'est-à-dire des chasses mouvementées comme celle représentées sur le tombeau de Jovin à Reims ou des combats d'animaux contre des bestiaires ainsi que nous les retrouvons sur les manuscrits. Les combats de gladiateurs entre eux furent fort rares dans nos contrées, ainsi que ceux des chrétiens livrés à la dent des bêtes. Ces luttes affreuses et sanguinaires si commune en Italie et dans les autres contrées de l'empire nous semblent ignorées dans la Gaule Belgique. Il est à penser que l'établissement du christianisme dans nos provinces septentrionales dut inspirer pour ces jeux cruels d'autant plus d'éloignement que les martyrs de la foi chrétiennne avaient arrosé de leur sang l'arêne des amphithéâtres.

CHAPITRE VI,

OBJETS D'ARTS. — SCULPTURES — POTERIES — MOSAIQUES — ARMES ET BIJOUX, MONNAIES.

L'occupation romaine a été un fait si considérable pour notre pays qu'il est constaté aujourd'hui que la plupart des découvertes qu'on fait sur le sol appartiennent à cette époque encore si peu connue dans nos annales. Nous pourrions même avancer sans crainte que s'il nous était permis de donner un inventaire complet de tous les objets trouvés et dont quelques-uns seulement existent çà et là disséminés entre les mains des amateurs ou qui ont été recueillis dans nos musées départementaux, dans nos collèges et nos institutions on serait étonné aussi bien de la richesse de notre catalogue que de son intérêt artistique.

Mais en traitant ce chapitre si curieux de nos antiquités nationales, on ne pourrait s'empêcher pourtant de déplorer avec amertume, la perte irréparable d'une foule de ces monuments dont le plus grand nombre a malheureusement disparu sans laisser aucune trace (1). Ici ce sont des meules, des tombeaux, des cippes funèbres dont on n'a fait aucun cas ; là, des chapiteaux, des pierres votives, des colonnes milliaires, jusqu'à des statues débitées en moellons ; ailleurs, ce sont des armures, des bijoux, des statuettes, des monnaies achetés par de riches collectionneurs ou passés au creuset. En vain l'on se demande que sont devenues les trouvailles faites en tant d'endroits, à Soissons, à Saint-Quentin, à Vermand, à Ribeauville, à Dorengt, à Romeny, à Beaurain, à Bohéries, à Azy-jouy à Gieds, et dans un grand nombre d'autres localités ?

Cependant il faut nous consoler, car malgré ces pertes regrettables à tous les points de vue, il nous reste encore assez de monuments pour nous faire apprécier cette grande époque. Et en effet, il suffit de jeter un coup d'œil attentif sur les Musées de Reims, de Laon, de Soissons, de Saint-Quentin et de quelques autres en formation, sur les cabinets des colléges de Vervins, de Saint Charles, de Chauny, sur les collections des particuliers comme de Saint Marceau à Limé, de Laprairie à Soissons, Baton, Pilloy et Hidé à Laon, Souliai à Chateau-Thierry, fournaise et Dion à Roucy, snr les nombreux et magnifiques dessins de MM. Fleury de Vorges, Piette de Soissons et de Vervins, Barbey de Château-Thierry, Poquet de Berry-au-Bac, Gomart de Saint-Quentin pour avoir une idée de la splendeur et de l'élégance de cette civilisation romaine qu'avec un peu de patience et de travail on pourrait refaire presqu'en entier. Car, si de nos jours, on essaye partout, à l'aide de trouvailles et de fouilles bien incomplètes de deviner le genre de vie et l'organisation des peuplades autocthones qui ont précédé nos temps historiques, combien il est plus facile de reconstituer l'histoire de l'occupation romaine dont nous retrouvons partout les nombreux et splendides débris (2). Toutefois notre intention

(1) Aussi M. Fleury disait-il, en 1861, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* t. XII p. 314. Nous ne savons plus rien de ce que nos pères ont retrouvé.

(2) Ce serait assurément un livre intéressant que celui qui traiterait avec soin des inscriptions et des marbres, des bas reliefs, des vases religieux, domestiques et funéraires, des bijoux en or, en argent, en cuivre, se traduisant en anneaux, en boulés, en agraffe, en épingle, surtout si on y ajoutait l'étude approfondie des statuettes et des figu-

n'étant pas même de passer en revue les richesses artistiques qui nous restent et dont nous ne possédons pas encore la nomenclature, nous nous contenterons de dire un mot en général sur les sculptures, les poteries, les mosaïques, les armes, les bijoux et les monnaies.

1° *Les Sculptures.* — On trouvera peut-être qu'avant de parler de la sculpture, il serait nécessaire de dire un mot de l'architecture et du système de construction suivi dans les grands édifices durant la période romaine, afin d'en montrer les règles et les applications diverses ; mais, outre que ces considérations dont nous sommes loin de contester l'utilité, auraient l'inconvénient de nous mener trop loin, nous croyons aussi qu'elles seraient superflues, aujourd'hui surtout que cette science est très répandue dans le monde archéologique, et que les éléments en sont consignés dans tous les Livres de métier ; voilà pourquoi nous ne nous occuperons que des sculptures qui intéressent notre région départementale.

Il est certain que les morceaux sculptés provenant de grands édifices seraient encore aujourd'hui en très grand nombre si leur volume souvent énorme et leur état fruste n'eussent été une cause d'abandon et de ruine.

On en a trouvé à Soissons, au Palais d'Albatre, au théâtre dans le jardin du grand séminaire, à Ciry-Salsogne, à Nizy-le-Comte, à Vermand, à Champlieu ; mais la plupart de ces débris souvent mutilés n'ont pas toujours paru présenter assez d'intérêt pour être conservés. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est qu'on ne les ait pas mélangé aux matériaux des constructions modernes qu'on élevait alors comme cela s'est rencontré souvent dans les villes gallo-romaines (1).

Au nombre des fragments de sculptures, « nous comprenons, » les tambours de colonnes de calibres différents et bizarrement ornés les bases antiques non moins extraordinaires, dit » l'abbé Lecomte, ce sont généralement des demi-bosses. Mais

rines, représentant plus ou moins grossièrement les divinités topiques ou gallo-romaines qui ont du jouer un grand rôle à cette époque ; car il faut bien le dire la plupart de ces objets n'intéressent que les localités dans lesquelles on les trouve et dans lesquelles on devrait toujours les conserver ; partout ailleurs ils n'ont qu'une valeur de circonstance, ils sont dépaysés.

(1) M. Fleury a constaté à Nizy-le-Comte la présence de figures en relief, provenant de sépultures antiques insérées dans les parois extérieures des murs d'habitation. Dans les enceintes romaines de Tours, de Saintes et de beaucoup d'autres villes remaniées au VI° siècle, le même fait se reproduit.

» l'un de ces tronçons présente à sa surface un *incertum* de ner-
» vures rondes offrant tantôt des losanges, des trapèzes, des trian-
» gles et tantôt jettant dans l'intervalle des feuillages vigoureux,
» des grappes de raisins. Une autre figure en relief des drape-
» ries retenues de chaque côté par des rubans à une patère en
» forme de violette. Ces curieux débris de l'art gallo-romain
» ont été recueillis dans l'église de Braine, il y a plus de 25 ans;
» nous espérons qu'il y sont encore, car leur ornementation
» leur donne un grand intérêt.

Dans les fouilles de Nizy-le-Comte on a aussi rencontré des
» restes de chapiteau, d'ordre toscan, des piédestaux, des frag-
» ments de frise ornés de larges feuilles d'eau ; des morceaux
» de granits, des reglettes de marbre, et une tête plus forte que
» nature qui pourrait être l'Apollon gaulois ou Belenus, avec sa
» barbe qui rappelle le masque d'Apollon, cachant l'ouverture
» du fameux oracle de Polignac. Le reste était malheureuse-
» ment détruit. » (1).

A Vermand on a également exhumé de terre de nombreux
» débris de chapiteaux et de frises sculptées représentant des
» scènes de combats. « Ce sont des guerriers armés de toutes
» pièces, s'avançant au-devant de leurs ennemis le bouclier
» haut d'une main et de l'autre brandissant une épée courte,
» semblable à un long couteau. Sur une autre pierre, ajoute M.
» Gomart, on aperçoit les jambes d'un personnage de haute
» stature, d'un dessin barbare, sur une autre une tête de cheval
» bridé, sur un quatrième une main armée d'une espèce de ha-
» che » outre la frise circulaire qui semblerait indiquer un
» tombeau, on remarque un chapiteau corinthien d'un style très
» pur et très correct offrant dans sa mutilation des feuilles fine-
» ment déchiquetées s'abbattant sur des colonnettes cannelées
» dans les arcatures supérieures sont ornées de feuillages.

A Champlieu, on a mis à jour des masses de sculptures de toutes sortes, des chapiteaux historiés, des bas reliefs d'une grande richesse et d'une compositiongrandiose etmouvementée, surtout de nombreux fragments de statues.

A la Malmaison c'est par un tumulus qu'on éventre et qui restitue une espèce de borne , dont la partie supérieure se termine par un tricephale, coiffé d'une tête de bélier ; plus bas deux personnages, dont l'un tient sur le poing un coq sont

(1) Bulletin de la Société académique de Laon, T. 11, p. 144.

tuer à l'objet disparu sa forme et sa dimension véritable. Sans doute aussi parmi ces poteries affectées à des usages ordinaires et journaliers beaucoup sont communes et n'attirent pas les regards ; mais il faut convenir pourtant que quelques unes sont remarquables par leur finesse, leurs ornements et leur belle conservation. Ce sont plus particulièrement les poteries rouges couvertes d'un vernis brillant et ornés de figures en relief (1).

La terre employée à cette fabrication offrait donc des nuances de couleur et de finesse selon les lieux où on la prenait ; car bien qu'on admette qu'il ait existé, dès l'origine de la conquête et durant toute l'occupation, une importation considérable de tous ces objets, on est néanmoins autorisé à croire que de nombreux établissements ont dû s'élever dans des Gaules pendant cette longue période. Au reste le besoin journalier des populations indigènes, joint à la fragilité de ces meubles réclamait impérieusement la création d'une industrie aussi précieuse qu'elle était indispensable, et dont peut être nous retrouverions les origines dans les noms de quelques-uns de nos villages. Ainsi Urcel au pied de la montagne de Laon, Silly et Veuilly la poterie en Soissonnais, Fieulaine en Vermandois ne semblent-ils pas rappeler par leur étymologie l'existence de ces anciennes fabriques de poteries (2).

---

(1) Les poteries Gallo-Romaines se distinguent des Gauloises et Mérovingiennes par la perfection du procédé céramique, par des symboles, des représentations mythologiques, particulières et surtout par une riche ornementation. Les poteries noires ayant une valeur artistique sont plus rares que les rouges ; cependant on les trouve souvent ensemble ; elles sont couvertes d'un beau vernis couleur d'ébène; mais la pate est un peu plus tendre et moins compacte que la poterie rouge, qualifiée de samotienne, parce que les plus beaux échantillons sont reputés fabriqués dans l'Ile de Samos, célèbre par la finesse de sa tasse céramique et la perfection de ces procédés et aussi sans doute parce que, d'après Pline, c'est dans cette localité que les premières fabriques de ces terres cuites rouges avaient été établies.

(1) En effet Urcel en dépit de toutes les étymologies possibles paraît bien venir en ligne directe d'*Urceolus* ou d'*Urceus orca*, jarre, cruche pot à l'eau, vase, amphore ; en un mot fabrique de poteries Veuilly et Silly, ces vieux villages, situés aux extrémités de la forêt de Retz joignent à leurs noms primitifs gaulois ou romains un suffixe qui atteste la même destination. Quant à Fieulaine tout indique qu'il vient de *figlina*, atelier de potier.

Avons-nous besoin d'ajouter que la création de ces ateliers était d'autant plus nécessaire à cette époque que le métal, sauf le bronze était presqu'inconnu, et que la vaisselle plate, c'est-à-dire la vaiselle d'or et d'argent, était très rare dans les usages de la vie et qu'elle n'appartenait qu'aux riches patriciens, aux possesseurs du sol ; tandis qu'à côté d'eux, sous leur dépendance immédiate vivaient, dans des conditions serviles, les populations indigènes et ouvrières. Or pour

« Le fait que les Romains ont dû fabriquer sur place et avec
» les terres du pays la plupart des vases dont les fragments se
» trouvent partout épars sur le sol, n'est point une simple hypo-
» thèse, dit M. Melleville, mais une vérité que l'on peut étayer
» de preuves matérielles ; car en examinant avec un peu d'at-
» tention des fragments de poterie rouge trouvés dans la cita-
» delle de Laon et dont la provenance romaine ne saurait être
» mise en doute, on remarque qu'ils sont formés d'un pâte gros-
» sière au milieu de laquelle nagent beaucoup de grains d'un
» gravier quatzeux... on rencontre souvent et notamment à
» Laon des bancs de glaise bariolée, jaunes le plus souvent,
» qui présentent précisément les mêmes caractères minéralogi-
» ques ; ce sont des argiles impures ou sableuses, pénétrées de
» grains rougeâtres, verdâtres ou jaunâtres, mais le plus ordi-
» nairement blancs. Il n'y a véritablement d'autres différences
» entre ces derniers argiles et la pâte de ces fragments de po-
» terie que les changements de couleur et de *texture* opérés
» par la cuisson (1).

M. de Laprairie (2) observe de son côté que la forme même sur la fin même de l'empire se conserve dans l'imitation de ces vases, dits de Somos, si beaux et si bien connus dans les ruines des monuments des trois premiers siècles ;.. mais plus tard la cuisson n'est plus bonne, la terre n'a plus la même finesse, la couleur n'a plus de ton ni de poli brillant et la base sur laquelle il pose est moins élevée qu'elle ne l'était dans le bon temps de la céramique.

Il en est même qui prétendent que la coloration romaine n'é-

---

ceux-là, il fallait tout un mobilier complet de vaisselle en terre, appliqué aux usages ordinaires de la vie. Ces poteries, composées d'une pâte moins fine, exécutée avec des procédés moins corrects, consistant en assiettes, bouteilles de différentes formes ne demandaient donc pas la même perfection que ces vases qu'on faisait venir de loin comme nous le pratiquons encore de nos jours. Mais il est bon d'observer que ces vases surtout ceux qui sont destinés à contenir des liquides, tels que les amphores, les bouteilles, malgré l'infériorité de la matière ont toujours des formes élégantes, preuves que ces fabriques Gallo-romaines avaient presque toujours à leur tête des ouvriers habiles qui suivaient les traditions artistiques et imitaient les bons modèles.

(1) Bulletin de la Société académique de Laon. T. V. p. 378. Les Romains prenaient donc la matière où elle se trouvait ; tout leur secret était dans la préparation et le talent qu'ils avaient de lui donner cette finesse, cette belle couleur, ce poli et cet inimitable vernis qui les rapprochaient de la terre, dite Samoisienne ou Camponienne et dans l'art surtout avec lequel ils imprimaient à l'argille ces formes gracieuses qui séduisent encore aujourd'hui notre regard.

(2) Bulletin de la société archéologique de Soissons. T. X, page 15.

tait qu'artificielle et due à un procédé dont les maîtres dans l'art ont emporté le secret avec eux. Nous ne savons s'il en est de la céramique, comme de la peinture sur verre. On avait cru aussi qu'il serait impossible de refaire ces brillantes verrières que le Moyen-Age nous avait léguées ; et voici qu'en se mettant de nouveau à l'œuvre, après quelques tatonnements on a retrouvé avec plus de dessin et de science, mais peut être la puissance magique du coloris, du XIIIe siècle, tous les mystères de la vieille école qu'on disait perdu depuis longtemps. N'en serait-il pas de même de la céramique ? et nous ne serions pas étonné d'apprendre un jour qu'on a retrouvé cette magnifique coloration intense dont les pavés rouges d'Avesnes, et les pavés historiés d'Aumeuil et des environs de Maubeuge, nous donnent une si grande idée. La coloration étant due à la présence d'un fer hydroxidé, il doit toujours être possible de posséder à un degré voulu, au moyen de doses chimiques, quand la matière est impuissante à produire l'effet espéré, par la seule raison qu'elle ne contiendrait pas en assez grande quantité les éléments constitutifs de la coloration demandée, ou que le degré de cuisson se refuserait à amener le résultat attendu. Un jour sans doute quand cette question mieux étudiée aura frappé l'attention des savants on voudra se rendre compte de la manière dont étaient organisés ces ateliers, les procédés qu'on y suivait dans la confection des divers objets ; alors on voudra savoir quelle combinaison chimique présidait à cette opération qui nous échappe aujourd'hui, et quelle pouvait être la nature des mélanges entre les matières indigènes et étrangères ; l'effet que produisait leur assimilation. La science n'a pas dit son dernier mot et à son heure elle parlera pour montrer que dans les inventions comme dans la nature rien ne se perd.

Dès qu'on reconnaît l'existence des ateliers de poterie indigène, il est difficile d'en nier les conséquences ; c'est-à-dire qu'il faut accepter l'art avec son histoire, ses vicissitudes, ses progrès et sa décadence aussi bien sous le rapport de la matière que de la forme plastique. Si donc on s'est servi de terres naturelles, prises sur le terrain même sur lequel on était établie il est certain que ces matières plus ou moins fines, plus ou moins pures d'alliage jointes à une coloration qui, étant tantôt noirâtre, grise, bronzée, blanchâtre, tantôt teintée de rouge ou de jaune pâle devaient amener des tons bien différents, surtout quand un mélange ou une combinaison quelconque était intervenu

entre les éléments divers employés à cette confection. Il devait donc en résulter souvent des effets imprévus et plus ou moins heureux, d'après la puissance des assimilations. La cuisson opérant parfois des révolutions étranges ; soit en dépouillant la matière de la coloration naturelle, soit en la poussant à un degré intense suivant en cela le développement qu'acquéraient les agents chimiques sous l'action du feu.

Quant à la forme des vases qui est ordinairement globulaire, elle est excessivement variée ; c'est un art qui a eu des manifestations innombrables et qui s'appuyant dans la pratique sur des usages très différents s'est traduit en productions de toutes sortes ; ici ce sont des jattes, des écuelles, des assiettes, des terrines, des bols, des compotiers, des coupes à pied, des tasses, des plats ronds de toutes dimensions ; là ce sont des amphores, des bouteilles, des fioles, des lampes, à plusieurs rangs de perles, des urnes ; ailleurs des briques, des tuiles à rebords, des pavés, surtout des vases contenant les liquides et dont les formes sont très variées et très élégantes.

Une chose surtout vous frappe, c'est la forme correcte en général de tous ces objets usuels. Ceux qui sont ornés de *sujets* historiés et qui représentent des chasses à courre, des combats d'hommes et d'animaux où des jeux scéniques, sont surtout très recherchés et méritent une étude particulière. Non-seulement quant au côté doctrinal , mais quant aux procédés artistiques mis en usage pour leur exécution.

Toutefois on est d'accord pour reconnaître que ces vases à sujets ont été formés dans des meules ; l'intérieur est uni ; on y remarque seulement quelques cercles concentriques façonnés au tour. « Quelques-uns étaient d'une seule pièce et le vase » qu'on y moulait ne pouvait être extrait qu'après la retraite de » la terre, c'est-à-dire après la diminution de volume opérée » par la dissécation de l'argile, et qui permettait aux reliefs de » sortir des creux du moule. Mais la plupart ont dû être de » deux ou de plusieurs pièces. Il eut été impossible de former » dans des moules d'un seul morceau, des vases à renflements (1.)

Ces poteries quelque soit leur provenance sont signées ; c'est-dire que tous les vases ou fragments de vases portent une estampille plus ou moins détaillée qui est le cachet de l'ouvrier ou

(1) Archéologie des écoles primaires, page 169.

du fabricant. Ces noms sont placés au fond du vase ou au-dessous du culot. C'est une inscription latine, composée d'initiales ou de mots entiers, ordinairement au génitif : elle est précédée ou suivie des lettres *o*, *of*, *m*, *ma*, *officina manu*. Ce qui veut dire que ces vases sortant de l'officine, de la fabrique du potier indiqué ou bien qu'ils ont été fabriqués de ses mains.

Il n'y avait que les fabricants de poteries pour imprimer leurs noms sur les objets confectionnés dans leurs ateliers. Les artistes mouleurs, chargés de composer les scènes qui devaient figurer en relief à l'extérieur, imprimaient aussi les leurs, soit dans les moules, soit même, comme le pense M. Hucher, jusque en plein milieu des sujets qu'ils traitaient.

Quelques vases dont la couverte est d'un noir ardoisé offrent pour ornement de simples rosaces et presque toujours l'inscription *Ave* en peinture blanche, superposée et incorporée par la cuisson à la couverte noire ; ce sont des vases funéraires. Les urnes destinées à renfermer les cendres des morts sont très nombreuses, comme on le sait, ce qui n'empêche pas qu'elles soient souvent fort remarquables par la forme et la dimension ; quelquefois aussi à côté de ces urnes on rencontre des vases à parfum appelés *Lecythus*.

Parmi les débris de poteries on trouve aussi beaucoup de statuettes ou figurines en terre cuite, blanchâtre. Mais on constate assez peu de variétés dans les types, malgré la foule innombrable des Dieux de l'Olympe. Ce qu'il y a de plus singulier c'est que ces figurines d'un travail généralement peu fini ont ordinairement la même forme, preuve évidente qu'elles ont été coulées dans le même moule. C'est le plus souvent Vénus Anadyomène complètement nue, et débout la tête ornée d'une abondante chevelure qu'elle soutient de la main droite, tandis que la gauche touche une pièce d'étoffe ou le vêtement dont elle s'est dépouillée et qui gît à ses pieds. D'autre fois elle représente une femme assise dans un fauteuil ou natte d'osier allaitant un ou deux enfants. On croit que c'est Vénus *genitrix* ou plutôt Isis Latone ou Lucine représentée en *ex voto* offerte par les mères enceintes ou heureusement délivrées par la déesse mère (1.)

L'image de Mercure, les bustes d'Isis et de Serapis sont très

---

(1) Plusieurs de ces figurines en plâtre ont été trouvées au milieu de débris d'anciennes constructions dans la forêt d'Aubenton.

fréquents parmi ces statuettes. On ne moulait pas seulement les simulacres des divinités, on reproduisait aussi des figures d'oiseaux, d'animaux, jusqu'à des grelots, des caricatures comme on le fait de nos jours pour servir de jouets aux aux enfants. Et l'homme de toutes les époques, chez tous les peuples, est-il souvent autre chose qu'un enfant, surtout quand il vit dans l'erreur et la dépravation des sens ? Et la sainte écriture ne semble-t-elle pas conscrire cette vérité quand elle dit que l'enfant de cent ans mourra (1.)

Ce serait ici le lieu d'énumérer les pièces de poteries les plus curieuses qu'on a mises au jour depuis quelques années ; mais les trouvailles ont été tellement nombreuses que nous devons nous borner à en signaler seulement quelques-unes des plus importantes et des plus nouvelles. Ce sont à Aizy-Jouy, à Presles et Boves, à Chassemy, de belles amphores à deux anses terminées en pointe d'un mètre 29 centimètres de haut avec la marque H. N.; à l'Ereuse de Jeantes, à Prémont, à Saint-Quentin, à Nizy-le-Comte, à Versigny, à Chambry, à Blangy, à Gondelincourt-lès-Pierrepont, à Etreux, une quantité de vases, de poteries, de tessons brisés ; à Soissons des vases entiers au milieu de fragments extrêmement nombreux avec dessins très *variés* en relief, quelquefois en entaille; à Chauny, à Laon, près de Vic-sur-Aisne, à Berry-au-Bac, des débris de vase en terre noire, grise et rouge; à la villa d'Ancy, des fioles lacrymatoires, des jattes en morceau (2.) A Blanzy des tuilles portant la marque du potier *inivoi* renfermée dans un cartouche, marque que nous retrouverons sur des tombeaux. Nous en passons et des meilleures ; mais cela suffit pour éveiller l'attention des piocheurs intelligents dont les bonnes fortunes presque toujours imprévues et dues au hasard aident si puissamment à restituer une à une les pages arrachées, par le temps et le vandalisme des hommes, à notre histoire locale. Heureusement que dans

(1) Isaïe ch. 65 v. 20.

(2) Au pont d'Ancy, localité qui passe pour avoir été très considérable sous la domination romaine, si on en juge par les objets qu'on y a trouvés et les chemins qui aboutissaient en cet endroit, on a découvert des poteries, en terre noire trés-fines et jolies de forme, des vases ornés de dessins en relief. Au pont de Pasly, près Soissons, on a aussi remarqué des poteries, des vases en terre noire, petits de forme, des coupes en terre de Samos avec relief d'un beau style, des fragments de bouteilles et d'amphores en verres épais. Une poterie en marbre blanc et une foule d'autres objets. Nous n'en finirions pas si nous voulions mentionner tous les pays qui sont signalés par des trouvailles de ce genre.

l'humanité comme dans la nature rien ne se perd et qu'une régénération successive, qui est un vrai travail de réparation, se poursuit comme à l'insu des êtres qui éprouvent le besoin de réorganiser un passé qui n'est plus ; et cela pour donner une suite à cette création primitive qui semble répandre ses destinées suspendues par des intermittences plus ou moins longues et des changements plus ou moins graves. Ce sont ces évolutions diverses accomplies successivement sur le sol qui constituent précisément ce que nous appelons successivement l'histoire locale, dont l'intérêt est immense et de tous les instants. Mais en voici assez sur les poteries romaines, parlons maintenant des mosaïques, pour compléter ce que nous en avons dit dans les chapitres précédents.

Mosaïques. — Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit des mosaïques de Bazoches et surtout de Blanzy dont on peut admirer l'ampleur et la magnificence au Musée de Laon où elle est aujourd'hui placée, avec d'autres curieux fragments de celles de Vailly et de Nizy-le-Comte (1). Nous ne mentionnerons pas davantage beaucoup d'autres débris de mosaïques dont on a constaté l'existence dans une foule de localités ; notamment à Champlieu, à Arlaine, près de Pontarcher, à Juvigny, à Saint-Quentin, à Vervins, à Terva, terroir de la Hérie. Il est aujourd'hui hors de doute que ces pavés luxueux n'étaient pas seulement réservés pour les cités opulentes, mais qu'on les employait, à pareil titre, dans les demeures champêtres, dans les *villas* et les palais des riches romains. La présence de ces pe-

(1) On sait que les trouvailles de Bazoches et de Blanzy faites en 1858 et 1859 consistaient la première en un fragment multicolore, encadré par un enroulement de cables dont les fils sont de cinq nuances et d'un dessin très compliqué d'ovoides, de cercles, de triangles, de fleurons et de méandres. La bordure de cette mosaïque qui fait pièce, à part au Musée est composée de rinceaux de feuillages noirs s'enroulant et se terminant en feuille lancéolée avec filets noirs sur fond blanc pour encadrement. La seconde bien autrement précieuse s'étendait comme un splendide et luxueux tapis autour d'un vaste bassin en marbre noir. Là sur un immense quadrilatère etait représentés d'abord, Orphée charmant les oiseaux et les animaux par les accords de sa lyre, puis Arion charmant par ses accents les monstres marins. Double scène, ravissante composition, qui montrait l'irrésistible influence qu'exerce la musique sur les monstres terrestres et même sur les habitants de l'air ; autour de ce grand tableau et dans des conditions qu'il est aujourd'hui difficile de déterminer, régnaient d'autres parties de dessins composées d'imbrications formant comme une série sans fin de boucliers ou de coquilles de diverses couleurs s'agençant entre eux sur une combinaison ingénieuse ; le tout, enfermé dans un enroulement polychrôme de câbles avec une guirlande de feuilles de lauriers pour bordures. Catalogue du Musée p. 22 et 25.

tits cubes multicolores qu'on a trouvés en si grand nombre jusque dans les lieux les plus solitaires et les moins habités aujourd'hui et même au sein des forêts les plus inaccessibles viendrait au besoin confirmer une vérité devenue inattaquable, tant les témoignages sont incontestables et nombreux, prouvant une fois de plus, ce besoin continuel des peuples tentés de venir sinon s'asseoir aux foyers détruits de leurs pères au moins de rechercher partout les traces de leur passage sur cette terre.

Nous ne nous arrêterons donc pas autour de ces détails que nous ne faisons qu'indiquer en courant et dont l'insignifiance apparente proclame pourtant la longue possession de notre pays par les Romains, leurs établissements considérables et les traces d'une puissante civilisation fortement marquée sur le sol que nous foulons. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot sur les mosaïques de Soissons, de Vailly et de Nizy-le-Comte dont les caractères bien prononcés accusent la même origine que celles de Blanzy et de Bazoches, sauf les différences de dates et d'exécution qui existent entre elles.

En 1836 les ouvriers du génie militaire en travaillant aux fortifications du nord à Soissons mirent à découvert à *deux mètres* du sol deux mosaïques. La première formée de compartiments octogones présentait à l'intérieur alternativement un carré et un losange renfermant soit des quatre feuilles, des fleurs, soit des nattes entraliées ou des branches de feuillages. Les losanges auxquels donnaient lieu le retrait de l'octogone engendraient d'autres losanges occupés par des figures géométriques offrant presque des croix de Malte. Cette mosaïque qui n'était composée que de cubes blancs, noirs et rouges tout en mesurant une longueur de 3 m. 33 sur 1 m. 20, le reste étant détruit, était néanmoins encadrée par une riche guirlande et dont la bordure intacte d'un côté était surtout remarquable, dit M. Henri Martin, par la richesse de ses couleurs et l'élégance de ses arabesques entremêlés d'animaux. M. de Laprairie, qui a consacré quelques lignes aux mosaïques soissonnaises, trouve cette guirlande quoique riche d'un motif cependant assez commun (1).

---

(5) En effet, tandis que les mosaïques de Blanzy, de Nizy, de Soissons, sont de la belle époque, du IIe siècle, probablement du temps des Antonins, celles de Bazoches et de Vailly ne semblant guère remonter qu'à la fin du IVe siècle, véritable époque de décadence où le travail est moins soigné et peut être exécuté par quelques Gallo-Romains novice ou mal habile.

Il ne tient pas le même langage relativement à une mosaïque qui est également au Musée de Soissons. « La place où était placée cette mosaïque avait 4 mètres 45 centimètres de large sur 5 mètres 25 centimètres de long. Les dés dont elle était composée étaient de cinq couleurs différentes, savoir de la pierre blanche du marbre noir, du marbre rouge, de la brique jaune et de la brique rouge.

« Au centre de la pièce se trouvait un espace circulaire vide » de 1 m. 10. qui devait être occupé par un piédestal ou une » statue, ou plus vraisemblablement par un bassin. Ce rond » était inscrit dans un carré régulier de 2 m. 16 c. de côté, » formée par uue bordure de dés rouges, noirs et jaunes ; ve- » nait ensuite une seconde bordure dessinant une grecque et » une troisième composée de torsades. Aux quatre angles du » carré intérieur se trouvait représentée une espèce de Triton » dont les bras élevés semblaient soutenir le cercle, et dont les » jambes recourbées et se terminant en queue de poisson se » prolongeaient à droite et à gauche jusqu'à la rencontre au » milieu de chaque côté de la queue du personnage occupant » l'angle voisin, de manière que tout l'espace compris entre le » cercle et les côtés du carré était rempli d'une manière élé- » gante et ingénieuse. Les mouvements du corps étaient bien » indiqués ; ils montraient que l'ouvrier qui avait exécuté ce » travail était presqu'un artiste » (1).

Vailly possédait à ce qu'il paraît un établissement thermal sous les Romains comme Etreux. Aussi a-t-on découvert sur le chemin de ceinture, vers 1838 presque à la surface du sol quatre pièces contigües dont lesquelles se trouvaient de grands fragments de mosaïques. Le premier est un morceau de bordure de 63 c. carré, formé d'un entrelacs de bandes multicolores passant les unes sous les autres et encadré d'un filet noir et gris sur fond blanc. A l'intérieur de ce fragment est une portion de cercles concentriques rouges gris et noirs, sur fond jaune. Le deuxième fragment de 1 m. 17 de longueur sur 63 c. de largeur est composé de cubes jaunes, blancs, entrelacés et d'où sortent des rinceaux de feuillages verts et rouges. Au bas règne un enroulement de cables de couleur surmonté d'un damier jaune et rouge. Le troisième fragment d'un mètre 18 c. de long sur 62 de largeur ont composé de rinceaux enroulés se terminant en feuilles retenues par un nœud de rubans, avec

(1) Notice sur le chateau d'Albâtre p. 41.

bordure de cables et damiers jaunes et rouges comme dans le précédent. L'on remarque sur l'un de ces fragments les débris de trois figures humaines que M. Destrez regardait comme une fontaine allégorique de l'établissement thermal (1).

En 1851 et 1852, le village de Nizy-le-Comte devenait une mine inépuisable pour l'Archéologie. Aussi mettait-on à jour, au milieu de futs de colonnes, de médailles, de fragment de poterie rouge avec dessins en relief, de panneaux de fresques, d'importants morceaux de mosaïques représentant des figures géométriques d'une simplicité rudimentaire tracées en blanc sur un fond noir. La composition offre une suite de losange *placés* en long, tandis que des carrés à compartiments sont en travers, semés d'étoiles à quatre rayons et une fois seulement de cercles concentriques. Le tout est encadré de filets noirs et blancs bordés extérieurement d'une large bande blanche (2),

La seconde mosaïque, quoique traitée de la même manière présentait cependant beaucoup plus d'intéret, soit comme volume, puisqu'elle mesurait 9 m. 50. de longueur sur 4. 50 de largeur, soit comme dessin ; car bien qu'elle ne comportât comme la première que deux couleurs, le noir et le blanc, et qu'*elle fut* aussi dépourvue de sujets, elle se montrait avec une ornementation plus riche et extrêmement variée.

Cependant le motif le plus apparent et le plus employé est une rosace de losanges noirs, encadrée de filets noirs dans un milieu blanc. Dans un champ également blanc se trouve une feuille noire ordinairement à trois pointes, quelquefois à une seule ou bien c'est une feuille blanche dans un carré noir. Les roles sont alors intervertis sans qu'il y ait changement dans la décoration. Comme ornementation distincte on rencontre une hache ou bipenne à deux tranchants et dans les principaux compartiments des dessins géométriques, plus compliqués et qui varient agréablement l'ensemble. Ce sont comme des cellules d'alvéoles à six pans au centre desquels l'artiste a tracé une fois un cube en perspective et dont on aperçoit trois faces. Les motifs y sont en général très mouvementés et font croire qu'une fantaisie ingénieuse a présidé à l'œuvre du dessinateur. Le tout est encadré de filets plus ou moins épais suivant qu'ils se rapprochent des lambris avec lesquels cette mosaïque était placée et toujours alternativement blancs et noirs (3.)

---

(1) Bulletin de la Société Académique de Laon T. XII p. 88.
(2) Bulletin de la Société Académique de Laon T. 11. p. 149.
(3) Bulletin de la Société académique de Laon, ibidem.

A Reims, sur ce terrain si riche en souvenirs romains, en a aussi trouvé en 1861, en nivelant le sol des boulevards une mosaïque d'un grand intérêt, par sa dimension, la richesse de son ornementation et par les sujets que l'artiste y a représenté. C'est un tableau rectangulaire d'environ 90 mètres carrés plus large que long encadré par une plate-bande de cubes blancs. Quoique bien conservée cette mosaïque offre cependant des détériorations nombreuses, surtout à l'est où elle porte des traces d'enfoncements et au centre où se manifestent des lacunes ; les cubes manquant en certains endroits. L'intérieur en dehors de la plate-bande à 8 m. 10 certimètres de largeur sur 1 m.30 de longueur.

« Le motif principal d'encadrement, « ajoute M. Fleury qui s'est occupé spécialement de mosaïques dont nous venons de signaler l'existence, » consiste en une branche de feuillage ou » ruisseau qui court et s'enroule entre des bandes de di- » verses largeurs et une découpure à dent de loup, le fond » est blanc grisâtre avec dessins noirs. Sur une seconde bor- » dure se voit une grecque fait à dessin noir sur champ blanc.
» Le tableau qu'enferme ces plates-bandes et ses bordures » offrent un travail assez compliqué où paraît un enchevrète- » ment de combinaisons linéaires très ingénieuses sont semés » de médaillons à personnages. L'ornementation est comme » partout des cables qui se répètent à l'infini même autour des » médaillons qui sont au nombre de trente-cinq, placés de » front sur sept lignes. » Ces médaillons, comme il est facile de s'en convaincre, représentent les jeux de l'Amphithéâtre les chasses, les combats d'animaux, des gladiateurs. N'est-ce pas ce que nous montrent les lions et les lionnes, le sanglier blessé, le dain pris au piège, la biche qui fuit des chasseurs armés d'épieux et d'arc et de Lazzo ? « Mais des hommes pourvus de fouets » de voiles qu'ils agitent, des hommes armés de toutes pièces, » se faisant face, s'attaquant l'épée courte et large du combat à » la main, le bouclier de l'autre semblent désigner les combats » des gladiateurs, comme celui des bestiaires. » Cette mosaïque représenterait donc ces affreux divertissements qu'une population avide de jouissance et d'émotions brutales demandait avec tant de fureur en s'écriant : *panem* et *circenses*.

Les Gaules quoique moins acharnées que l'Italie à ce genre de spectacle n'en recherchaient pas moins les assauts d'hommes contre les bêtes féroces qui n'étaient dit M. de de Caumont

qu'une invitation de ce que d'intrépides chasseurs exécutaient au milieu des bois. Aussi pour faire cesser les chasses de l'Amphithéâtre fallut-il que la dévastation et l'incendie vinssent en quelque sorte anéantir les cités avec les édifices consacrés à ces immondes plaisirs. Ce qui faisait dire à Salvien qu'il n'est pas de crime, presque pas de forfait qui ne se trouve dans les spectacles de l'Amphithéâtre ; là le comble des délices c'est de voir mourir les hommes, où ce qui est bien plus dûr et plus amer, de les voir déchirés, de voir des animaux féroces se gorgeant de chairs humaines. Et pour cela l'univers est mis à contribution ; pour cela on épuise tous les soins, toutes les fatigues ; on pénètre jusques dans les lieux les plus retirés ; on se fait jour dans les bois les plus inaccessibles, on parcourt des forêts inextricables, on gravit les Alpes nuageuses, on descend dans les vallées ensevelies sous la neige. Et pour faire dévorer à des animaux cruels des entrailles d'hommes, on ne permet pas à la nature d'avoir rien de secret (1.)

Ces pavés en mosaïque faits de pierres naturelles et de marbres de différentes couleurs s'appelait *Listrostotum* ou *pavimentum vermiculatum* pour le distinguer du *Mussivum ou* mosaïque composée à l'aide de petits morceaux de verre coloré ou d'émail. Il paraît que primitivement ces deux sortes de mosaïques s'appliquaient, non pour les planchers, mais pour les plafonds et peut être les lambris, parce qu'on craignait que ces compositions ne fussent pas assez dures pour supporter l'impression et le frottement des pieds. Quand on eut reconnu que cette crainte n'était pas fondée on employa ces matières à faire des pavés de luxe qui imitaient en pierre avec une rare fidélité les nuances et les tons de la peinture. *Dict.* des Antiquités romaines.

On comprend facilement que l'art du mosaïste, dès qu'il sortait du cercle ordinaire des figures géométriques, indépendamment du choix des matières plus ou moius précieuses qui entraient dans sa composition, demandait non-seulement un homme de goût, doué de patience et d'attention, mais qu'il exigeait de plus des connaissances en dessin, en anatomie, en perspective, en coloris, surtout quand il s'agissait de représenter au naturel des objets animés ou inanimés. La difficulté était bien plus grande quand l'artiste avait à exécuter de grandes scènes

(1) *De Gubernatione Dei* liv. VI. *Cours d'antiquités inomimentales* T. III p. 506.

comme celle d'Orphée se faisant écouter de toute la création, et domptant par la puissance de son instrument la férocité des bêtes les plus cruelles. Il faut dire qu'alors le talent du mosaïste arrivait à des effets qui pouvaient le disputer à ceux qu'obtient la peinture. Aussi a t-on pu dire en parlant de la remarquable mosaïque de Blanzy qu'il peignait, quand on examine ses riches bordures, les fonds monochromes ou le visage de son Orphée. Il y a là dans les tons toute la science d'une palette exercée, dit M. Fleury.

Quant à la partie plastique de cet art elle consistait dans le placement régulier des petits morceaux de marbres ou d'autres matières de différentes couleurs disposés selon un ordre voulu et enfoncé par leur extrémité inférieure dans un lit de très fort ciment. Cette opération terminée on laissait sécher le ciment qui acquérait par une lente dissécation une très grande dureté, assez puissante pour retenir pendant des siècles, malgré l'usage journalier qu'on en faisait, les cubes qu'on y avait logés comme dans des alveolles indestructibles, excepté à l'humidité qui pourrit et au lavage trop fréquents qui les désagrégent en enlevant le ciment qui les unit.

Ce serait peut être ici le lieu de parler des peintures murales dont on a constaté la présence à Bazoches, à Blanzy, au pont d'Ancy, à Champlieux, à Ciry-Salsogne, et surtout à Soissons et à Nizy-le-Comte. Si au château d'Albâtre on a retrouvé de belles feuilles dessinées et empreintes de vives couleurs dans les fouilles de Nizy on a rencontré une fresque de 10 mètres d'étendue, remplie de personnages. C'était à ce qu'il parait la représentation d'une chasse. On y distinguait encore un des acteurs de la scène tenant à la main une tête de cerf et une Bacchante avec un genou en terre. Mais ce qui distingue cette peinture de ces similiaires, C'est que tandis qu'ailleurs les plafonds et les murailles n'offrent que des peintures de dimensions assez restreintes et en rapport avec la maison elle-même, celle-ci était de grandeur naturelle (1).

(1) Le Musée de Laon posséde plusieurs fragments de peinture murale trouvés à Nizy-le-Comte l'ancienne Ninitacci. Toute une vitrine dit le catalogue, remplie de ces débris représentant une partie du visage d'une femme, plusieurs mains, la face d'une panthère, sa grifle, des portions de personnages humains, des fleurs, des enduits ayant servi à la décration de plusieurs appartements. Un homme nu agenouillé dans l'attitude d'un Hercule combattant avec une massue que de ses deux bras levés il brandissait au-dessus de sa tête. — Deux groupes de Romains en chasse. — Des Panthères. § XIX.

Comme les fresques présentaient de leur nature moins de solidité que les mosaïques et que les tons de la peinture sont plus délicats et plus facilement altérables ils ont du résister moins bien au temps et à l'humidité. Aussi est-ce à grand peine si on en conserve quelques faibles échantillons dans les Musées de Laon et de Soissons.

Armes et Bijoux. Les objets en métal, comme les armes, les bijoux, les statuettes sont si considérables que si nous voulions les traiter avec quelques détails. Ils nous demanderaient de grands développements. Mais il faut avouer que la plupart de ces objets, mieux conservés, plus séduisant par la matière, l'élégance de leur forme, plus facile à transporter et par là plus accessibles aux propositions de vente ou d'abandon volontaire ont trouvé dans leurs propres avantages autant de cause de ruines. Aussi un grand nombre de ces objets, et nous pourrions dire le plus grand nombre sont ils perdus pour notre département, mais au lieu de nous livrer à des récriminations inutiles sur ces pertes assurément regrettables ; mais explicables, puis qu'il n'y avait ni musée pour les recueillir, ni argent pour en faire l'acquisition, il faut en prendre bravement notre parti.

L'armure du soldat romain aurait sans doute de quoi nous occuper, sans parler des machines de guerre qu'on trainait à la suite des armées, comme la baliste la catapulte, le bélier. les chars et une foule d'autres engins meurtriers, il était pour sa part pesamment chargé car outre son casque, sa cuirasse ou cotte de maille, il lui fallait un boucher, une lame, un sabre ou épée, des couteaux et des poignards à sa ceinture ; quelquefois il portait une hache ou une bipenne a deux tranchants égaux, une masse ou massue, un arc, une arbalète et des traits, une fronde.

Bien que nous ne possédions pas tous les échantillons de ces armures pour les raisons dont nous avons parlé, nous pouvons cependant en citer quelques unes provenant de fouilles modernes : à Soissons, dans la promenade du mail, c'est une masse d'arme et un poignard, à Pans une épée en bronze à deux tranchants, à Montigny-Lengrain des hachettes en bronze, a Arcy Sainte-Méssitute des lames de sabres des hachettes des lances en fer, à Barenton cel, au milieu, de débris romains, un une flèche et un poignard en fer, à Nizy un fer de lance, à Vertigny des lames d'épée des fers de lances et hachette en fer, au pied de la montagne Saint-Aubin à Chalandry, des hachettes, des couteaux de sacrificateurs, à Voyenne une épée courte à un seul

tranchant, une hache un fer de flèche, à Verly, lames de sabre, poignard fer de Javelot, enfin à Origny une hache en fer contemporaine du martyre de Sainte-Benoîte dont on a retrouvé le tombeau en 1866.

A toutes les époques de prospérité et de luxe, alors que les arts se donnent la main et semblent l'exciter à l'envie à produire des chefs d'œuvre, il est naturel que les bijoux ou l'orfévrerie tienne le premier rang. Il n'est guère possible en effet que l'architecture bâtisse des palais, que la peinture et la sculpture enfantent des merveilles et que l'orfèverie qui est comme la quintessence artistique et qui s'attaque à tous les métaux les plus précieux dans le dessin d'en parer l'homme, ce maître du monde, ce souverain d'un jour, ne cherche pas à le surpasser pour orner sa victime.

L'orfévrerie d'ailleurs qui semble, au premier aspect, appelée à se mouvoir dans un cercle assez étroit, tant souslerapport de la matière que de sa destination, avait un domaine beaucoup plus vaste qu'on ne le suppose ; car son action ne s'exerçait pas seulement sur ces mille ornements aussi précieux que nombreux que nous qualifions proprement de bijouteries tels que fibules, ceinturons, agrafes, colliers, chaines, bracelets, pendants d'oreilles, peignes incrustées d'or, broches, bagues ou anneaux ornés de pierres gravées. Mais elle s'étendait à tout ce riche mobilier qui s'étalait dans ces demeures opulentes de la conquête, à ces coffrets ou écrins, à ces miroirs à ces pixis en or en argent ciselé et décorés de bas reliefs, à ces vases, à ces cuellers à parfum, à ces diadèmes ou couronnes enchassés de pierres ; que dis-je à une foule d'objets plus ou moins brillants s'appliquant aux chevaux, aux chars, aux appartements, en un mot à tous les usages domestiques et même religieux, puisque dans un grand nombre de fouilles pratiquées dans notre département on y a trouvé, au milieu de débris romains des statuettes ou figurines en bronze d'un travail remarquable.

La fécondité de l'art romain était si grande et la multiplicité de ses types si variée qu'on a dû renoncer à l'imiter. Et il suffit d'examieer ces bijoux pour voir à quelle perfection de forme les Romains étaient parvenus dans le travail des métaux, des pierres précieuses, de l'ivoire et surtout du bronze. Leur talent allait jusqu'à fabriquer en émail quantité d'objets faits en terre, mas richement ornés.

Le Musée de Soissons possède un plat splendide en argent

couvert de ciselures formant des losanges et des carrés. Toutes ces figures géométriques sont occupées par une rose ou un fleuron,entourées d'une guirlande de feuillages légèrement creusées. Le rebord du plat offre une autre guirlande de festons découpés à jour dans la partie supérieure et alternativement dorés. C'est une œuvre d'orfèvrerie remarquable ; mais l'intérêt qu'elle présente est beaucoup augmenté par la rareté des objets en or et en argent appartenant à l'époque Gallo-romaine.

On a trouvé aussi à Soissons une bague (1), une agrafe et plusieurs pierres gravées, l'une d'elle représentait un satyre àssis et jouant de la lyre devant un temple de Bacchus ; l'autre un amour, *erǫs*, armé d'un fouet, enfin la troisième un oiseau sur un perchoir.

Nous allons donner ici la liste de quelques objets Gallo-romains trouvés dans notre département.

Aux environs de Soissons, une statuette en bronze figurant la déesse Cybèle ou Vénus assise, la tête couverte d'un voile qui en retombant enveloppe tout le corps d'une draperie dont un pan recouvre la poitrine.

A Coucy, canton de Villers-Cottrets, des bracelets en or.

A Chassemy, canton de Braine, un caducée en or formé de deux serpents entrelacés aux jeux brillants et d'un bâton central également d'or massif, d'une valeur de 2,000 fr. Dans ces derniers temps on a découvert, au milieu d'un antique cimetière, les débris d'un char. Une marmite en cuivre l'*olla* ventre énorme à peu près sphérique, cou serré avec un large évasement

A Barenton, un poignard et flèches en fer, des boutons de cuivre, des fragments de bracelets, une bague en bronze ornée d'une pierre d'un jaune transparent.

A Chalandry sur le versant apposé de la Montagne Saint-Aubin, les ruines d'un autel en grès deux cuillères à parfum, deux patères en bronze une plaque ronde, des épingles en bronze ; un mors de cheval avec ses accessoires ; mais surtout une très-intéressante statuette de Vénus accroupie.

A Chambry, près Laon, une tête casquée, un fragment et un vase tout en bronze.

---

(1) Sur cette bague en bronze on lisait, parait-il ce vers gravé.

Non tituli pretium sed amantis auipe curam

» reçois ce présent non pour sa valeur, mais en souvenir de la personne aimée. »

A Maizy, à Condé-sur-Suippe, un chandelier en bronze une lampe à quatre becs.

A Dizy-le-Gros, à la queue de l'étang de Saint-Lambert dans des substructions un vase en bronze.

A Voyenne, un bassin en cuivre avec bordure et oves repoussées.

A Goudelancourt-lez-Pierrepont un bassin en bronze muni de ses anses figurant des oiseaux très finement ciselés, plat en bronze, une aiguière en bronze avec une anse d'un travail merveilleux ; deux autres fonds d'aiguières décorés de cercles concentriques et de ciselures : Tout le mobilier d'une chambre de bains établi dans la *villa* d'un riche romain. Ce qui vous frappe ici c'est surtout la qualité du métal, la pureté des formes de ces beaux vases et la richesse de leur travail.

A la Grange des Moines, commune d'Audignicourt, dans une citerne près de la voie romaine, on a découvert en 1861, une véritable batterie de cuisine Gallo-romaine consistant en sceaux, vases, bassines, cuillière, crémaillière, tridant montant de chenêts.

Mais cette trouvaille si importante qu'elle soit, s'efface devant celle d'Etreux qui a donné 1° un grand bassin d'airain pourvu de ses deux anses formées par des lignes admirablement ciselés incrustés d'argent et exécutés en haut relief, orné dans la partie supérieure d'une tête de Pan sous des draperies, vers le milieu un bâton ou *padum* et une flute, au bas sur la partie la plus large, un enfant donnant une grappe de raisin à becqueter à un oiseau. C'est, dit le catalogue du Musée de Laon auquel nous empruntous tous ces renseignements, une admirable pièce de la bonne époque de l'art romain ; 2° un sceau de bronze ; 4° un pliant en fer pour bains ; 4° une patère de bronze ; 5° un fragment de miroir. A Quincy, c'est un style recourbé revêtu d'une très-belle patine verte.

A Parfondeval et au bois des Huttes à Bucilly, on a aussi mis au jour deux statuettes : celle-ci représente un génie ailé, c'est-à-dire probablement une Victoire, la palme à la main ; elle porte 17 centimètres ; elle appartenait très vraisemblablement à la cuirasse d'une statue équestre. Celle-là était un petit bronze de 9 centimètres.

En 1841 on a trouvé à Corbeny huit figurines en bronze dont sept de Mercure avec différents attributs, l'une d'elle représentait la fortune.

A Cilly, on mentionne aussi une statuette en bronze de 72 millimètres assisse, soutenant une lyre sur le genou et le *plectrum,* qui fait vibrer les cordes de la cythare. Le personnage vêtu du *Sagum* gaulois est chaussé de caliges ; on croit que c'est Apollon ou Bélenus.

Les Messieurs Tourneux du collège de Vervins possédent aussi dans leur cabinet d'histoire naturelle, au milieu d'objets d'antiquités, provenant des environs, une trés curieuse statuette en bronze d'un magnifique travail et d'une belle conservation.

Dans un bulletin publié à Rome en 1833, M. de Breuvery parlant de découvertes faites à Soissons à cette époque avance qu'on aurait trouvé deux figurines en bronze ; la première de trente centimètres de proportion, d'un beau travail et d'une parfaite conservation représentant un Bacchus ; la seconde de dimension un peu moindre et fortement oxidée représentant l'hymen ou l'amour et envoyées toutes deux au ministre de la guerre.

Quelques unes de ces statuettes et de ces vases en bronze, outre leur mérite artistique, et la pureté de leur métal, ont reçu du temps et de leur enfouissement dans la terre *pendant des* siècles une couverte magnifique, une superbe platine verte qui leur donne un aspect agréable, malgré les détériorations qu'ils ont subies dans certaines parties plus exposées à l'oxidation.

Monnaies. Parmi les objets d'arts et comme une dépendance de l'orfevrerie figurent en première ligne les monnaies romaines qui sont très nombreuses. On sait qu'avant l'invasion les Gaulois avaient des monnaies d'or et d'*electrum,* (alliage d'or et d'argent), que chaque peuplade, chaque ville, chaque chef, mettait en circulation ; mais ces pièces n'offraient en général qu'un type barbare et confus qui accusait, dit Lacroix, une ignorance absolue du dessin et du sentiment de la forme. Il fallait donc que l'industrie romaine vint non seulement en aide à l'industrie gauloise, mais qu'elle lui communiquat ses idées, ses modèles et le talent de ses artistes (1).

On posséde donc des médailles et des médaillons de toutes les époques de l'occupation, en or, en argent, en bronze de dif-

---

(1) On prétend en effet qu'un grand nombre de monnaies de certains empereurs qui n'ont régné que sur la Gaule, tels qu'Allin, Tetricus, Victorin, Marcus, Posthume sont l'œuvre d'artistes gaulois, ce qui n'empêche pas d'y remarquer une grande supériorite d'exécution.

férents modules, grand, moyen et petit bronze, en bronze *saucé*.

Les médailles romaines dont l'étude est si utile et si importante demanderaient de grands développements que malheureusement nous ne pouvons donner ici, dans une revue destinée à parler brièvement de toutes choses et à provoquer des recherches de tous les genres intéressant l'histoire locale. Tout ce que nous pouvons faire, C'est de faire connaitre les principaux types qui se rapportent à notre pays et les découvertes qui ont eu lieu sur notre territoire (1).

Parmi ces monnaies il est donc des types qui présentent un intérêt particulier pour la France, tels que celui de l'autel de Lyon sur les médailles d'Auguste et de Tibère. On a aussi regardé comme rareté, des médailles fabriquées en Gaule, la tête de Lœlianus, l'un des 30 tyrans, celle de Marius, de Victorin, de Tétricus le fils, d'Albin et les beaux revers de Posthume représentant les travaux d'hercule.

On distingue les pièces d'or en médaillons et en médailles, les premières excédent le module et le poids ordinaire de la monnaie connue et ont été frappées pour des circonstances solennelles. On a trouvé ces années dernières au village de Lor, canton de Neufchatel non loin de la chaussée romaine, un de ces médaillons en or, marqué à l'ffigie de l'empereur Adrien et muni d'un petit anneau qui servait à la suspendre au cou (2). Ce sont les médailles d'or du modèle de l'*Aureus* qui ont servi de type au sou carlovingien.

La valeur des médailles ne dépend pas seulement de leur rareté, car telle médaille qui est rare en or, peut être commune en argent, en bronze. Ce qui leur donne en général du prix, c'est la bonne conservation, celles dont les légendes et les types sont lisibles, celles qu'on désigne comme étant à fleur-de-coin (3).

---

(1) Il est utile, disent les Instructions du Comité, de noter avec soin les découvertes de médailles même les plus communes et l'époque à laquelle remontent les pièces les plus anciennes et les plus modernes, parce qu'elles sont l'indice le plus sûr des limites chronologiques dans lesquelles se sont prolongés l'usage et la fréquentation des édifices.

(2) Nous avons lu quelque part que cette médaille était accordée comme récompense aux légionnaires, comme nous donnons à nos soldats des médailles militaires. Nos médailles de Crimée, d'Italie ne seraient qu'une imitation, une copie de ces anciennes habitudes des armées romaines.

(3) Un des ennemis les plus dangereux des médailles qu'on trouve en fouillant la terre, c'est sans contredit le nettoyage qu'on leur fait

Malgré le défaut de preuves positives on est porté à croire qu'il y avait au moins à Soissons peut être à Vic-sur-Aisne des ateliers monétaires et les types mérovingiens qu'on rencontre, sous les enfants de Clovis, ne seraient d'après l'abbé Lebœuf, que des coins romains dont les rois francks se servaient pour faire illusion aux Gallo-Romains, devenus barbares à leur tour. Dans la trouvaille des monnaies du Mont Notre-Dame toutes celles à l'éfigie de Maximien Hercule portaient qu'elles avaient été frappées à Trèves comme l'indique le TR placé au bas du revers. Nous n'en connaissons cependant aucunes qui *portent* l'indication de Soissons.

Quoiqu'il en soit de cette question, il est certain que des médailles romaines ont été découvertes partout et jusques sur les points les plus éloignés du département. Leur invention remonte à une époque reculés, et le nombre des grands et moyens bronzes était si considérable qu'ils étaient admis dans la circulation avec nos pièces de monnaies en bronze et en fonte, presque sans difficulté dit M. Lemaistre, ayant a peu près le même diamètre et le même poids (5). On peut aussi ajouter que plus fortes de relief et d'un type plus gracieux elles l'emportaient sur les autres. Mais, comme elle n'étaient guères susceptibles d'importa-

---

malheureusement subir et qui consiste le plus souvent sinon à les détruire, au moins à les altérer profondément· Il est donc bon de savoir comment il faut les traiter dans certains cas.

« Les pièces d'or peuvent être soumises à l'action de l'eau forte. Ce » procédé, sûr pour en enlever le tartre, leur rend leur fraîcheur pri- » mitive sans leur faire subir de détérioration.

» L'argent, plus sensible à l'oxydation, ne supporte comme mor- » dant que le jus de citron ou une dissolution très étendue d'ammo- » niaque ; ces substances opèrent lentement, mais à coup sûr.

» Tous les acides ou alcalis, même les plus faibles, altèrent le » bronze. Pour nettoyer les pièces de ce métal, on n'a d'autres res- » sources que les agents mécaniques. Comme l'emploi de ces agents » réclame une habileté et une expérience particulière, on demande » à ceux qui possèdent ces objets de s'abstenir de tout nettoyage des » bronzes.

» Les patines, surtout les vertes, n'ont rien à craindre de l'emploi » de l'huile ; on peut faire usage de ce préservatif quand la surface » du monument est fermé et d'un beau poli ; on doit s'en abstenir, » si la platine est friable ou sujette à l'enfoliation.

» L'huile siccative doit être immédiatement appliquée aux plombs » qu'elle empêche de réduire en poussière.

» Les vases qui portent une couverte métallique se nettoyent con- » venablement à l'eau seconde. La surface de terres offrant souvent » des trac s d'enduit et de peinture doit être respectée avec le plus » grand scrupule. » *Instructions du Comité,* page 84.

(5) MM. Lemaistre et Brugnon, directeur de la poste aux lettres à La Fère, avouent avoir retiré de la circulation un grand nombre de ces pièces pour s'en former une collection.

tions et d'exportations, elles entraient facilement dans les transactions journalières.

Ces découvertes avait eu lieu le plus souvent dans les fouilles pour construction de maisons, dans les encaissements de route, dans les défrichements de bois, dans l'abbatage des vieux arbres ; car c'est souvent à leur pied qu'on allait enterrer son petit trèsor, enfin dans les cultures à la suite de labours profonds ; ce qui fait qu'on ramassa quelquefois des monnaies sur le sol après des pluies abondantes.

C'est ainsi qu'en 1624 on en a trouvé à Saint-Quentin dans les anciennes fortifications de la ville a plusieurs mètres de profrondeur. Ces monnaies dataient du haut empire en général ; elles étaient frappées à l'effigie de Jules César, d'Auguste, de Tibére, de Germanicus, de Caligula, de Néron, de Vespasien, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, de Marc Aurèle, de Commode...

En creusant le bassin du canal en 1819 on a rencontré une pièce assez rare portant d'un côté un guerrier avec l'inscription *Roma* et une louve au revers allaitant deux enfants surmontée de deux étoiles séparées par une espèce de palme. « Sur le territoire d'Oulchy-le-Château, vers le milieu du XVIII[e] siècle on a exhumé de tombes antiques des pièces de monnaies romaines altérées par la rouille.

Au camp de Saint-Thomas et du Vieux-Laon, on a recueilli, dit M. de Caylus, des monnaies de Probus, de Domitien, de Galère, de Constance Chlore et depuis, dans des fouilles nouvelles, le nombre s'en est augmenté. » (1) Peuchet et Chanlaise constatent un fait semblable pour Laon.

En 1765, M. Jardel, officier du Roi et antiquaire distingué, en faisant creuser les fondations d'une maison à Braine a trouvé des bronzes d'Auguste, d'Agrippa, de Germanicus, de Claude de Galba, de Néron, de Julia Maela et de Maximin. On parle aussi d'un Trajan, d'un Valentinien en or, d'une faustine, d'Othon, d'Eliogabale et d'Antonin-le-Pieux ; ces trois pièces en argent.

La même année, auprès des ruines si imposantes du Château de Fère-en-Tardenois, en un lieu dit *le bois du mensonge* on

(1) Sur l'emplacement du camp, on a, en effet, trouvé il y a quelques années, outre une Julia Maesa et un Maximin, une monnaie très bien conservée représentant d'un côté une femme de face se tressant les cheveux dont une natte descend de chaque côté du visage. Le revers de cette médaille est très confus ; on y distingue seulement une étoile à sept rayons.

a exhumé 32 médailles du bas empire, une plaque d'or émaillée, des lampes, des vases et plusieurs pierres gravées d'une grande finesse de travail.

A Crépigny-Caillouël, 1767, ce sont aussi des monnaies du bas empire.

Nous pourrions assurément multiplier ces citations ; mais nous devons avouer que les trouvailles importantes dans cette matière datent surtout de ce siècle.

Ainsi à Château-Thierry, en 1802, on constate une invention de 100 médailles d'empereurs et d'impératrices appartenant à dix types différents, parmi lesquels figurent Trajan, Antonin, Adrien, Faussine. Plus tard ce ne sera plus seulement les fouilles exécutées dons un jardin du hameau de Saint-Martin, mais la butte des Hérissons, le cimetière du mont Martel, les abords de la chaussée romaine, que les viaducs établis dans la prairie qui prouveront que, bien avant son origine acceptée par l'histoire et la tradition, Château-Thierry, ou au moins son site si pittoresque, ses coteaux si agréables, é taient depuis longtemps habités par les conquérants de la Gaule.

Puis, c'est le camp de Vermand qui met à jour des monnaies d'Auguste, de Crispinus, de Constantin et de beaucoup d'autres postérieures à ces régnes.

1822. A Vervins, à Fontaine, à Crécy-sur-Serre, à Chery-les-Pouilly, à Nouvion-le-Vineux, à Saint-Gobain, à Epieds, en un lieu appelé *Bruli* parce qu'on y voit les traces d'incendie sur les bronzes, se font de nouvelles découvertes, des règnes de Constantin et de la famille de Constantinus Junior, de Flavius, G. Constantius, de Flavius, Juluis, Crispus, de Lucinius. Ces monnaies étaient renfermées dans des vases d'une parfaite conservation, quelquefois dans des bassins en cuivre du bas empire comme à Crécy.

1823. Dans la forêt du Nouvion, a 500 mètres environ de ce bourg, à 1 mètre de profondeur, on a rencontré deux petits vases lacrymatoises en verre avec plusieurs médailles oxydées de Trajan. Ces objets gisaient auprès de quatre grosses pierres de 1 m. 96 centimètres de longueur sur 66 centimètres de largeur et 15 d'épaisseur avee des fragments d'un miroir métallique.

1824. A Chevresis les Meldeux, un cultivateur a ramené avec le soc de sa charrue 3,000 pièces de monnaies de Tetricus, un des trente tyrans (1.)

(1) Braine n'a pas seulement fourni des médailles impériales, mais des consulaires, à ce qu'il paraît. Carlier, historien du Valois, parle aussi d'un Abraxus qu'on aurait trouvé dans les fouilles.

En 1826, à Damery, paroisse de l'ancien diocèse de Soissons aujourd'hui de la Marne on a trouvé dans le clos du vieux château féodal 8,500 petits bronzes d'une belle construction ; ils dataient tous de Septime Sévère de Posthume, de Constant et de Constance.

1834. Découverte de 2,000 médailles à Vivaise, de 700 Antonins à Landouzy-la-Ville, et au bois de la Vignotte à Cugny.

1848. Trouvaille de 2,300 médailles renfermées dans une urne de terre cuite de couleur grise, au-dessus de Villemontoise, dans le chemin de Chaudun à Thau. Ce sont des moyens bronzes parfaitement conservés.

Au milieu de substructions antiques, des ouvriers terrassiers en nivellant l'ancien chemin de Mont-Notre-Dame à Limé, au lieudit *le pont de pierre*, tombent sur un vase de terre rouge contenant environ 800 médailles de grands et de moyens bronzes, frappées pour la plupart à l'effigie de Constantin, de Maximilien et d'Aurélien. Déjà on avait eu la bonne fortune de trouver au Mont-Notre-Dame, qu'on prétend être l'ancien *Sauriacum* une médaille d'or de Justinien.

Au pont d'Ancy, c'est une monnaie d'or qui sort de terre, au milieu du bronze de Julia Domna, de Constantin, de Valentinien et d'un grand nombre de médailles indéchiffrables.

En 1849, c'est à Courmelles, au château de la folie, près de Pierrefonds dans la forêt de Compiègne ; à la butte noire de Concevreux. Là un vase de 1,200 médailles allant de 79 à 235, toutes du haut empire, vient augmenter les richesses numismatiques de notre contrée. On les joindra au 1,500 bronzes déterrés au Petit-Clermont.

En 1850. Brunehamel 26 médailles en argent à l'effigie de Philippe d'Otacilla, de Julia Maesa, de Julia Mammea, de Dèce, de Valerien, de Salonomia, de Geta et de Sevèse. Aizy Jouy, donnera Germanicus et Néron deux magnifiques pièces.

1851. Vermand-les-Crispus.

1857. Montaigu, 270 médailles d'Antonin et de Faustine.

1860. Courmelles 60 médailles, Saint-Médard-lès-Soissons, Adrien et Porthune 257, Pasly Probus, Constantin, Licinius, de 306 à 324, le camp de Pas, Cricirus Arda Massilia.

1862. C'est Château-Thierry qui offre dans son cimetière des Chesneaux des Pièces d'Aurelien, de Constance Chlore et de Maximien Hercule.

1863. Bazoches 59 médailles de différents règnes de Jules-

César à Gratien. Un Jules-César et trois septimes revers en argent, les autres en grand bronze.

Bruyères a aussi les monnaies des empereurs trouvées dans le cimetière des aveugles.

1864. Chalandry au nord de la montagne de Saint-Aubin 76 monnaies de mauvais argent et billon de 238 à 268. C'est le pecule d'un pauvre colon ou d'un soldat romain ; une de ces médailles est pourtant rare, celle de Robinus qui n'a régné que trois mois en 238, elles sont à l'effigie de Gordien, de Philippe I, de Nerva, de Volusien, de Trajan, de Dèce, de Trebonianus, *de* Posthume et de quelques impératrices.

1865. Au même lieu, sur les débris d'un autel de Vénus, 200 monnaies *Spentriennes* des deux Tetricus, deux moyens bronzes de Posthume et quatre pièces de billon.

En 1866. Nouvelle découverte de 1,100 médailles à la ferme des forêts près Mazein. A Etreux, 30 médailles du haut empire dans une bouteille de verre bleuté.

1868. Au Vivier, dépendance de Chaudasdes, c'est tout un petit trésor, caché au pied d'un arbre, à la suite d'un solide coup de hâche s'abattant sur une racine, 750 pièces de monnaies s'échappent de deux vases en terre qui volent en éclat. Ces monnaies, en alliage d'argent présentent 20 types, d'empereurs de 41 à 268, de Claudius à Salonicus Valerianus. La liste des césars quoique incomplète ne manque cependant pas d'intérêt (1.)

On a trouvé beaucoup d'autres monnaies dans une foule de localités. A Montigny-Lengrain, à Evergnicourt, sur le territoire d'Amifontaine.(2). Mais c'est surtout à Berry-au-Bac que ces ces fouilles ont été heureuses depuis quelques années. Il y a 30 ans on avait déjà trouvé, dans le lit de la rivière en creusant le canal aux crogettes de nombreux débris romains, quelques médailles ; depuis on en a rencontré partout, sur le camp de Jules-César, dans le cimetière ; surtout au hameau de Moscou à l'en-

---

(1) Ce prince, né d'une famille sénatoriale, fut d'abord gouverneur d'Aquitaine, puis il se fit proclamer empereur à Bordeaux en 267. L'insolence de ses soldats lui devenant insupportable, dit Moreri, il vint à Châlons-sur-Marne où il se livra au César Aurélien, qui le mena en triomphe à Rome. On dit que, quelque temps après, ce prince en fit un intendant et un gouverneur ; d'autres supposent qu'après s'être dépouillé volontairement de la pourpre impériale et restitué à Aurélien les provinces usurpées, il mourut dans la vie privée.

(2) Voir le *Progrès de l'Aisne* du 19 février 1868.

droit où est placée la fabrique de sucre. Or en faisant les fondations de cet établissement, on a mis à jour, avons-nous dit, des meules, des poteries, des cornes d'animaux, de biches et de cerf, des meules à bras, des poteries diverses mêlées à des cornes de daims, de cerf, à des pois ronds en craie, un certain nombre de médailles gauloises et romaines dont plusieurs sont malheureusement frustes et illisibles. Quelques-unes laissent parfaitement voir les effigies de Trajan, de Nerva, de Posthume, de Ploutille, femme de Caracalla. Nous en avons d'autres aussi qui sont marquées au nom de Claude d'Aurélien et de Severine sa femme. Mais ces médailles n'ont pas été trouvées ou même endroit, plusienrs d'entre elles sont frappées après la mort de l'empereur Claude.

Il y a assurément beaucoup d'autres localités dans lesquelles on a fait des découvertes de médailles et que nous omettons à dessin ; mais nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ici celles qui ont eu lieu dans ces dernières années dans le canton de Neufchâtel à Evergnicourt, sur le territoire d'Amifontaine et à Berry-au-Bac.

Nous possédons comme provenant d'Evergnicourt, village sur la chaussée romaine allant d[illegible] ıs à Bavai et où on passait l'Aisne, quatre m[illegible] ..onze et quatre petits, plus une pièce de patin[illegible] ...cription IMP. C. M. AVR. Sev. Alexaud Avr[illegible] p. m. tr. p. IIII Cos p. p. l'empereur en toge près [illegible] trépied offre un sacrifice et tient la poterie des libations à la main. Deux autres sont aussi intéressants, l'une d'elles porte pour exergue *Roma* et *Avgust.* avec l'autel de Lyon. Les monnaies d'Amifontaine sont toutes de grand mobile. Les types que nous avons eu entre les mains à l'effigie de Trajan, d'Antonin, de Marc Aurèle, de Commode et de Faustine, étaient très beaux, on sent la bonne époque.

Quant à Berry-au-Bac, outre les trouvailles faites il y a 35 ans dans le lit de la rivière d'Aisne qui allait se transformer en canal. On eu a rencontré d'autres depuis, un peu partont, dans l'enceinte du camp de Jules-César, à Mauchamps, dans le cimetière dont on a retourné les terres, enfin, au marais de la Phanchesse, à l'endroit où est placée la fabrique de sucre. Or, dans les fouilles faites pour asseoir les fondations de cet établissement on a mis à jour un grand nombre de médailles.

Puisque les monnaies ont une si grande importance pour l'histoire, il faut non-seulement les recueillir ; mais les classer

pour les étudier avec plus de profit. C'est pour faciliter cette étude que nous allons dresser ici une espèce de chronologie des règnes des empereurs romains afin qu'on voie de suite sous quelle date, il faut ranger les médailles qu'on est appelé à contrôler. Quant à indiquer leur prix et leur rareté cette étude n'est pas de notre compétence, il faut pour cela s'adresser à des ouvrages qui traitent spécialement de ces matières.

Julius César.	de 57 à 44	Trajanus.	97
Augustus.	de 44 à 14	Plotina.	
Livia Agrippa.	de 13 à 12	Trajanus Pater.	100
Caius et Lucius.	de 5 à 4	Marcia R.	114
Tiberius.	de l'an 4 à 3	Matidia.	
Drusus.	22	Adrianus.	117
Drusus Senior.	38	Sabina Uxor.	
Antonia R.		Aelius.	136
Germanicus.	4	Antoninus Pius	138
Agrippa Senior.	30	Faustina.	
Nero et Drusus.	31	Marcus Aurelius.	138
Caligula.	37	Faustina Junior.	
Claudia.	36	Annius Verus.	166
Orestilla.	37	Lucius Verus.	161
Paulina.	38	Lucilla.	
Claudius.	41	Commodus.	175
Agrippa.	49	Crispina.	
Britannicus.	50	Pertinax.	192
Neron.	54	Didius Julianus.	193
Claudia.	64	Manlia R.	
Clodius Macer.	68	Didia R.	
Galba.	68	Pescennius Niger R.	193
Otho.	69	Clodius Albanus.	
Vitellius.	69	Septimus Severus.	193
L. Vitellius Souperc.		Julia Domna.	
Vespasianus.	69	Caracalla.	196
Domitella.		Plautillo.	
Domitella Filia.		Geta.	209
Titus.	69	Macrinus.	217
Julia Filia.		Diadumenianus R.	217
Domitianus.	69	Elagabalus.	218
Domitia.	70	Cornelia Paula.	219
Nerva.	96	Annia Faustina.	221

Romulus.	308
Alexander.	308
Licinius Senior.	307
Licinius Junior.	317
Crispus.	
Constantinus Junior.	
Valens.	314
Martianus R.	323
Constantinus Magnus.	307
Fausta.	
Crispus.	317
Helena.	
Delmatius.	337
Hanni Ballianus.	335
Constantinus II.	337
Constance I.	337
Saturninus III.	
Constantius II.	337
Fausta.	
Nepotianus.	350
Vetranio.	350
Magnentius.	350
Decentius.	351
Constantius Gallus.	351
Sylvanus R.	355
Julianus II.	360
Helena R.	
Jovianus.	363
Valentinianus I.	364
Valens.	364
Procopius.	365
Gratianus.	367
Valentianus II.	385
Magnus Maximus.	383
Eugenius.	392
Honorius.	393
Constantius III.	421
Flacidia.	417
Constantinus III.	407
Constans II.	408
Maximus.	409
Jovinus.	411
Sebastianus.	412
Priscus Attalus.	409
Johannes.	423
Valentianus III.	424
Avitus.	455
Majorianus.	457
Severus III.	461
Glycerius.	473
Julius Nepos.	474
Romulus Augustus.	475

CHAPITRE VII.

SÉPULTURES EXTÉRIEURES A CETTE ÉPOQUE. — DIVERS MODES DE SÉPULTURES GALLO-ROMAINES. — L'INCINÉRATION. — LES PUITS FUNÉRAIRES. — L'INHUMATION. — LES TOMBEAUX. — OU SARCOPHAGES. — DE QUELQUES CIMETIÈRES GALLO-ROMAINS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

La vie et la mort se touchent de si près que leurs annales se coudoient ; en sorte que l'histoire des sépultures est inséparable de celle des vivants ; on pourrait même dire qu'elle en est le complément direct et indispensable. Elle n'est donc pas plus à négliger pour celui qui tient à s'instruire, que pour celui qui veut apprendre à bien vivre, et ses leçons pour être plus tristes n'en sont que plus utiles ; car c'est aux légendes mortuaires que s'applique cet axiôme de nos livres saints : *Defunctus adhuc loquitur*. Oui les tombeaux parlent, et malgré le mystérieux silence qui les environne, ils n'en ont pas moins de curieuses révélations à nous faire. Ajouterons-nous que leur étude, outre son intérêt particulier, est encore une des plus attrayante ; d'abord par les découvertes souvent imprévues auxquelles elle donne lieu et peut être plus encore par celles qu'on espère. Laissons donc la parole aux sépultures. Ecoutons leur langage quoique muet, persuadé qu'à défaut d'autre qualité il aura au moins le mérite de la sincérité, celui de nous faire connaître l'homme tout entier. C'est donc là qu'il faut le chercher avec sa croyance, ses mœurs, ses habitudes, sa profession, son âge, les objets de son affection et de ses regrets, ses ustensiles et ses arts ; car il est à remarquer qu'en fait d'art nous devons la plupart de nos richesses aux sépultures (1).

(1) Batissier avait raison de dire qu'on retrouvait dans les tombeaux l'image de tous les usages et les conditions de la vie. Les hommes y reposent avec leurs armes, les femmes avec leurs bijoux, les enfants avec leurs jouets, tous les états avec les instruments qui leur sont propres ; chaque individu avec les symboles et les simulacres de sa religion.

En effet, c'est des *tumuli* que sont sortis ces débris de poteries et d'autres ustensiles qui ont fait reconnaître les différents âges ou les époques des sépultures. L'âge de pierre par les haches, pointes de flèches, couteaux en silex, polis ou non polis, en os, en corne. L'âge de bronze par des hachettes, des têtes de lance, des couteaux, des hameçons, des faucilles, des épées, des épingles, des anneaux, des

Nous allons donc traiter des sépultures gallo-romaines durant la période d'occupation ; mais avant d'aborder ce sujet nous avons cru qu'il serait utile de rappeler ici en abrégé les divers modes de sépultures antérieures à cette époque.

Sépultures antérieures à l'époque Gallo-romaine. — On peut admettre sans crainte de se tromper que tous les hommes, dans tous les temps, même dès l'origine du monde ont voulu que le lieu où reposeraient leurs dépouilles mortelles soit respecté et pour ainsi dire inviolable. Voilà pourquoi ils y ont souvent placé un signe extérieur et distinctif. A ce point de vue seul les anciennes sépultures sont très curieuses à étudier, *soit* qu'elles consistent dans des groupes de cavernes où les morts sont déposés autour assis ou debout adossés aux parois de ces galeries funèbres, souvent accompagnés, dit M. de Caumont, de leurs haches en silex, quelquefois de poteries grossières et d'autres objets qui leur avaient appartenus ; ou dans des tumuli ou tertres factices composés d'un simple amas de terres, de pierres ou de cailloux revêtus de gazon offrant aussi une chambre sépulcrale faite de pierre de grande dimension.

Les cavernes comme les tumuli sont d'une très-haute antiquité et se rencontrent simultanément dans toutes les contrées du globe, aussi bien en Asie qu'en Afrique, en Europe comme en Amérique ; en sorte qu'il nous [illegible] impossible, de décider quel est le plus ancien de ces deux [illegible] sépultures (1.)

bracelets, des poteries grossières, mal cuites, des vases sans anses ni goulots ; l'ornementation, qui est encore inconnue, consiste dans des lignes diverses en points ou moulures cannelées. Quand le cuivre fut mélangé d'une partie d'étain (12 pour 100, ou 88 de cuivre avec 12 d'étain), moyen qui permettrait d'obtenir un alliage plus dense et plus résistant, on fit des haches en bronze coulé, des épées droites à double tranchant terminées en pointe, des poignards, des têtes de lance. On fabriquait aussi des torques ou colliers, des anneaux, des plaques, des tiges d'or. La poterie suivit naturellement cette perfection dans les formes et l'ornementation. L'âge de fer étant celui qui s'est rapproché de l'occupation nous montre un progrès sensible dans la fabrique de tous ces objets ; aussi armes, bijoux, vases, tout annonce une civilisation déjà avancée. Plus tard, n'est-ce pas dans le tombeau de Chilpéric, à Tournai, qu'on a retrouvé les bijoux mérovingiens ? Et n'est-ce pas des cimetières de Normandie que le savant abbé Cochet a recomposé l'art de cette époque ? Nous sommes donc en droit de conclure que c'est à nos sépultures que nous devons nos richesses les plus précieuses et les objets instructifs de nos musées.

(1) Bien que les *tumuli* en général soient d'origine ancienne, quelques-uns cependant sont des derniers temps de l'ére gallo-romaine, comme l'indique les médailles qu'on y a trouvées ; peut-être même quelques-uns sont-ils d'une date bien postérieure. Ce qui prouve une fois de plus quelle est la durée de certains usages.

Indépendamment de ces vieilles cavernes comme à Corvisard, Marne, dont il est difficile de préciser l'âge, nous savons par nos livres saints qu'Abraham avait inhumé à Macphela, près d'Hébron, Sara son épouse, dans une double caverne *Speluncam duplicem*, parce qu'elle comprenait deux chambres creusées dans le roc. — Le tombeau de Rachel, quoique surmonté de pilastres et d'un dôme « sans doute postérieur » paraît aussi avoir été taillé dans le roc. C'était du reste l'habitude en Israël de déposer les rois dans des salles souterraines creusées dans le roc, fermées par des portes en pierres roulant sur des pivots également en pierres.

La haute Egypte, la Nubie, la Chine et l'Italie ont des monuments de ce genre, en forme de cellules et de petites grottes ; monuments au reste que l'on rencontre aussi bien au Mexique, cette terre classique de la civilisation américaine qu'en Asie, ce berceau de l'ancien monde. Partout donc d'un bout du globe à l'autre, il semble que les hommes obéissant au même principe naturel et dogmatique de la vie future aient voulu, dès les temps les plus reculés, donner des preuves de leur croyance en réservant à leurs morts une demeure inviolable. Voilà pourquoi nous les voyons placer leurs sépultures, tantôt dans le roc de la montagne où ils creusent des chambres symétriques, surtout dans le tuf du sol avec des marches souterraines pour y descendre. Souvent même ils chercheront à en dérober la vue en obstruant l'ouverture à l'aide de fortes pierres ou en y amoncellant des pierres en forme de pyramide.

Depuis quelques années on a découvert en France des cavernes sépulcrales dont quelques-unes sont remarquables[1], notamment celles de Durfort, dans le Gard, appelée la grotte des morts ; celles de Corvisard, de Mizy et de Chaltrait, dans la Marne. Ces trois sépultures sont des plus intéressantes surtout celle de Corvizard qui présente des embranchements entremêlés d'étroites galeries par lesquelles on pénètre par des ouvertures à peine pratiquables, et en rampant. On a trouvé à l'intérieur, a ce qu'on assure des squelettes accroupis, et dans diverses situations. La caverne de Mizy, près de Port-à-Binson, ouverte sur le coteau septentrional de la Marne renfermait 133 cadavres avec des haches et des couteaux en silex, des anneaux de craie, des fragments de charbons de bois mêlés à des maxillaires de cerf, d'ours, et de tessons de poteries grossières.

Les grottes de Chaltrait au nombre de 40, sont creusées dans

les coteaux de craie pure qui encadrent la vallée du petit Morin et les marais de Saint Gond. Elles ont 3 à 4 mètres de large sur 1 m. 50 de hauteur ; elles sont précédées d'une sorte de petit vestibule dont une grosse pierre clot l'entrée. Il faut descendre à une petite profondeur pour arriver au sol inférieur. Dans ces grottes se sont trouvés des squelettes couchés sur l'aire très bien conservés souvent dans leur position naturelle, quelques-uns d'eux en ayant des hâches de pierres. Beaucoup d'instruments en silex, en os accompagnaient ces squelettes avec lesquels on remarquait aussi des ossements d'animaux.

Le département de l'Aisne si riche en grottes celtiques, grottes qu'on voit s'ouvrir dans les flancs de ses montagnes dont elles effléurent le sommet, formant par leurs arcatures nombreuses comme les rayons d'un diadème ne peut pas être entiérement dépourvu de ce genre d'inhumation qu'on découvrira certainement un jour comme semblent l'annoncer les ossuaires du Chatelet, de Courtieux, de Bitry et de Vic-sur-Aisne, qui furent mis au jour en 1845, 1846 et 1847. Contenant le premier des instruments en silex et en bronze et le second des objets uniquement en silex. La sépulture de Bitry *placée* sur les côtés rocheuses et accidentées de l'Aisne faisait face à celle de Vic dont elle n'était distante que de 800 mètres (1.)

Le tombeau de Vic dont la disposition sur la crête du plateau faisait face au nord, était situé à 600 mètres de la voie romaine de Soissons à Noyon. Encaissé comme les précédents dans de grandes dalles faustes, il était recouvert par une table en trois morceaux. Si son chevet paraissait à fleur du sol, le pied n'en ressortait pas moins dégagé à cause de la pente du coteau. La dalle qui fermait cette dernière extrémité mesurait 4 m. 30 de long sur 1 m. 20 de large et 1 m. 30 d'épaisseur. Trois couches de squelettes au nombre de 42, séparées par un lit de moellons plats et minces, la face tournée contre terre, puisqu'on y voyait encore leurs figures empreintes sur le sol, formaient le fond de cette sépulture. On y a constaté la présence de deux haches, trois casse-têtes cinq ou six espèces de couteaux une pointe de lance le tout en silex, des vases funéraires en terre cuite d'une pâte grossière et de forme commune.

On voit par ces exemples que dans les sépultures antérieures de l'époque romaine le mode d'inhumation consistait en premier

(1) Dans le tombeau de Bitry on a trouvé 15 têtes, mais en désordre, preuve qu'il avait été fouillé à une époque antérieure, mais inconnue.

lieu, comme l'observe M. Quicherat, à déposer les morts dans les cavernes ; puis à les ensevelir dans des fosses garnies de picrres. Enfin à les couvrir sous des Dolmens et des Tumulus. On a constaté par des fouilles nombreuses que la plupart des Dolmens ont été recouverts d'un entassement de terres que beaucoup de Tumulus contenaient en pierres plus ou moins grosses la cellule où était placé le mort (1.)

Nous avons dit qu'on donnait le nom de Tumulus à des montagnes factices, élevées au dessus de la dépouille des morts. Ces tertres funèbres, composés de cailloux, de terres et de pierres, suivant les localités, le plus souvent revêtus de gazon, affectent presque toujours la forme pyramidale et comique qui parait sacramentelle dans toute l'antiquité, On les trouve indistinctement au milieu d'une plaine ou d'une prairie, sur le bord d'un chemin ou d'une rivière, sur le sommet des coteaux ou dans les landes incultes. Leurs dimensions sont diverses comme leur disposition. Le plus ordinairement on commençait par niveler le sol sur lequel il s'élevait. Après l'avoir foulé ou battu, pour en faire une espèce d'aire, on le recouvrait de dalles brutes sur lequel le corps était placé ou bien on le déposait sur un lit de cailloux qui servait de noyau au monticule. Souvent on y rencontre à l'intérieur des chambres sépulcrales formant des galeries souterraines où les morts sont ensevelis dans la position assise, debout ou couchée. Ils occupent alors le centre du Tumulus. On prétend que quand ces tertres sont elliptiques c'est qu'ils renferment un grand nombre d'individus inhumés après une bataille. On constate aussi dans ces inhumations la présence de vases funéraires d'une couleur noirâtre, d'une pâte micacée ou granuleuse ; des armes en silex et en bronze ; quelquefois des bijoux, des ossements de chevaux, de chiens, objets d'affections qu'on avait la coutume de mettre auprès du défunt suivant sa fortune et la dignité qu'il avait occupée.

Ce mode d'inhumation qni consistait à élever sur la dépouille du mort une motte de terre ronde, ovale ou carrée (2), a été généralement celui des peuples anciens à commencer par les Hébreux. Josué qui vivait plus de 2,500 ans avant notre ère rapporte qu'Achan, coupable de désobéissance envers le sei-

---

(1) Revue des Sociétés savantes 5e série T. IV. page 404.
(2) Hérodote nous parle du tombeau de Minus qui portait une montagne de terre sur un soubassement quadrangulaire. Ne sont-ce pas là les éminences pyramidales de nos tertres ?

gneur, fut lapidé et enseveli sous un monceau de pierres (1.) La même cérémonie a lieu envers le roi d'Haï qui, détaché du gibet après sa mort, est jeté à la voirie à l'entrée de la ville où l'on couvre son cadavre d'un grand monceau de pierres. Longtemps après Absalon, le fils révolté de David, est précipité dans une fosse qui était dans le bois où il trouve le trépas, sur laquelle on amasse également un grand monceau de pierres (2.)

Homère et Virgile ne confirment-ils pas les mêmes usages lorsque le premier nous dit : au livre 2 de son Illiade que, non loin des murs de Troyes, s'élève une humble colline nommée *le tombeau de l'agile Myrinne* et celui d'Ylus, liv. XI, de Patrocle livre 23 d'Hector au livre 24, ne sont-ils pas de véritables tumuli ? (3.)

---

(2) *Congregaverunt super eum acervum magnum lapidum, qui permanet usque in præsentem diem.* Josué chap. 7 v. 26.

(3) *Congesto super eum acervo lapidum qui permanet usque in præsentem diem.* Josué chap. 8 v. 29.

Comportaverunt acervum lapidum magnum nimis. Les rois liv. 2 ch. 18 v. 17.

Il est vrai de dire qu'il y a des commentateurs qui n'ont voulu voir dans ces monceaux de pierres que le résultat du supplice de *la lapidation* en usage chez les juifs. Ils ont prétendu que chacun jetait au coupable sa pierre même après la mort de celui-ci. Cette opinion nous semble cependant peu probable, puisqu'on rapporte ici qu'Achan fut d'abord lapidé ; puis consumé avec tout ce qu'il possédait et que ce ne fut qu'après ces deux opérations qu'on amassa sur lui un grand monceau de pierres et qu'on désigna ce lieu sous le nom de Vallée d'Achor. Ce simple récit dénote donc des actes successifs, et non une action simultanée comme en Turquie, où un homme condamné au feu est attaché à un poteau pour être brûlé, tandis qu'on l'accable de pierres, en sorte qu'il est à la fois brulé et lapidé.

L'exemple du roi d'Haï est encore plus clair puisqu'on commence à l'attacher à une potence où il était mort vraisemblablement et qu'on ne le descendit le soir de son gibet que pour obéir aux prescriptions de la loi. Ce qui n'empêche pas qu'on amasse un monceau de pierres sur son cadavre. Enfin les funérailles d'Absalon nous paraissent concluantes ; puisqu'on sait que Joab, le chef de l'armée de David avait fait transpercer le prince suspendu à un chêne et qu'ensuite il avait fait jeter son corps dans une fosse qui se trouvait au sein de la forêt ; en ayant soin d'ammonceler sur son cadavre un énorme tas de pierres, *acervum lapidum magnum nimis.*

Toutefois dans les circonstances présentes on peut parfaitement admettre que ces monuments qui accusent ailleurs une pensée de suprême respect pour les morts ne sont ici que des symboles de mépris et d'horreur pour les crimes qu'ils signalent et condamnent. D'ailleurs l'expression à la fois simple et caractéristique de l'écrivain sacré, *qui permanet usque in præsentem diem* semble confirmer cette interprétation ; surtout quand on voit que chez ce peuple où tout se passait en figure ; Dieu avait toujours voulu qu'il existât des témoignages permanents de ses bienfaits comme de ses vengeances, moyen énergique et salutaire de rappeler à chaque instant et pour ainsi dire à chaque coin de territoire aux enfants d'Israël le souvenir et la gravité de l'antique alliance qu'il avait contracté avec leurs pères.

(4) Homère rapporte en effet que les cendres du fameux guerrier Hector furent renfermées dans une urne d'or et déposées sous un

Le second n'est pas moins explicite quand il nous dépeint ainsi le tombeau de Decennus :

.... Fuit ingens monte subalto
Regis Decenni terreno ex aggere bustum.

puis celui de Ballista, ce fameux brigand, qui fut lapidé et auquel il consacra cette épitaphe :

Monte sub hoc lapidum tegitur Ballista sepultus
nocte dieque tuum carpe, viator iter (1.)

Vers la même époque Germanicus renfermait dans un tumulus les ossements blanchis des légions de Varus qui gisaient dans les forêts de la Germanie.

Primum extruendo tumulo cespitum Cesar posuit, dit l'annaliste Tacite.

S'il nous était permis de poursuivre plus loin ces données archaïques nous pourrions constater partout la présence de ces monuments primitifs et conservés bien longtemps chez les peuples sauvages, où la civilisation ne pénètre qu'à regret et toujours pour ainsi dire incomplètement ; car il n'est pas de contrées au monde où l'on n'ait découvert ces montagnes factices, en Asie comme en Amérique, en Europe comme en Egypte et en Syrie. C'est donc un fait parfaitement acquis à l'histoire bien que chaque pays leur ait consacré une approbation propre. Désignés en latin sous le nom de *Mercuriales, Mercurius, Mercurii acervi* (2), de Barrows en Anglais. Ils sont connus en France sous di-

---

monceau de pierres qui couvrait ce précieux dépôt. *Mox autem in cavea fossa posuerunt, sed superne densis lapidibus straverunt magnis; cito vero tumulum agesserunt, circumque speculatores sedebant quaquaversus ne prius ingruerent bene ocreati Achivi.. Aggesto autem tumulo redierunt.* Iliade ch. 24, v. 797.

(1) Il nous semble qu'on pourrait soulever à propos de cette sépulture d'un lapidé les objections dont nous avons parlé à propos des sépultures juives. Mais cette manière de traiter les grands coupables eux-mêmes ne semblent-t-elles pas confirmer un usage qui était général, et auquel on ne donnait une signification mau aise que dans certaines occasions déterminées.

(2) On sait que Mercure était dans l'antiquité le dieu des voyageurs. Aussi plaçait-on autrefois un terme portant son image ou sa statue à demi-corps sur les chemins publics surtout à leur embranchement. Le passant par un sentiment de respect et pour honorer le dieu dont il réclamait la protection mettait, dit-on, une pierre au pied de la statue de Mercure. Ces statues de Mercure, ces amas de pierres, consacrées au dieu des voyageurs sont très anciennes. Homère parle d'une pierre de Mercure qui était au-dessus d'Itaque, et le livre des Proverbes ch. 26 v. 8, semble rappeler cet usage payen lorsqu'il compare l'homme qui élève en honneur un insensé à celui qui jette une pierre au monceau de Mercure. *Sicut qui mittit lapidem in acervum Mercurii.* Vincent de Beauvais nous dit aussi que les Indiens jettaient des

verses dénominations telles que galgals, mottes, malles, buttes, tombelles, montjoie, tombeaux, combels, combles, combeaux, puyjoli.

L'étude du Tumulus est aujourd'hui à l'ordre du jour. Partout on cherche à pénétrer les secrets encore mystérieux de ces élévations factices qui sont loin d'avoir dit leur dernier mot. La société du Morbihan a eu la bonne pensée de faire explorer les grands tertres tumulaires de la contrée. Il a été constaté que dans plus de trente sépultures fouillées par ses soins, le plus grand nombre était des dolmens encore enveloppés d'une *partie* de la terre qui les avait entièrement recouverts autrefois. Les uns étaient composés de plusieurs chambres qui s'ouvrent sur tes côtés de l'allée couverte ; les autres avaient une cellule unique, mais ronde ou en hémicycle. Un entassement de pierres ou de galets montrait qu'on avait caché la calotte supérieure sous une vase épaisse et que par-dessus la vase reposait l'enveloppe extérieure de terre gazonnée.

On y a trouvé beaucoup de silex et de poteries grossières, une urne en terre fine. Dans la presqu'île de Quiberon *c'était des* fosses marées avec des dalles unies et sur champ, *ou de la pier*raille, et fermée par de larges pierres couchées à plat. Les morts y étaient accroupis ou repliés (1.)

Il serait vivement à désirer qu'on entreprit un semblable travail dans notre département où les tombelles abondent ainsi que les hommes capables de les étudier avec fruit et intelligence (2.)

Ce serait un excellent moyen pour être enfin fixé sur la nature de ces monuments dont la plupart sont très vraisemblablement d'antiques sépultures ; mais dont quelques-uns pourraient n'être

---

pierres en monceaux aux pieds des statues de leurs divinités en signe d'adoration. Dom Colmet page 296 *de ses Commentaires.*

Tous les passants jettaient aussi une pierre contre le tombeau dit d'Absalon placé à 300 pas de Jérusalem dans la vallée du roi ou de Josaphat. Non pas qu'il y fut enterré, mais parce qu'il l'avait fait construire de son vivant. Il consistait en une grotte creusée dans une roche d'un seul bloc, détachée de la montagne, ornée de colonnes surmontées d'une pyramide. Ici l'action des passants était une condamnation publique de la conduite de ce prince ingrat et rebelle comme les pierres jetées en signe de châtiment sur la sépulture d'Achan et du prince d'Haï.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, t. IV page 401. 5e série.

(2) Nous avons fait connaître dans cette publication, page 30 et 31 les principales tombelles semés en si grand nombre dans notre département. Mais nous ne sommes pas sûr d'en avoir donné une nomenclature exacte. Lorsqu'on voudra se mettre à l'œuvre il sera facile de reposer des omissions involontaires.

que de simples postes d'observation, des signaux de télégraphie employés par les anciens peuples de la contrée. Peut être même, en est-il dans ce nombre qui dateraient d'une époque plus moderne, et qui ne seraient que l'emplacement de châteaux ou de mottes féodales au Moyen-Age, voire même la butte de quelques moulins à vent élevée au milieu de la campagne ou sur le sommet des montagnes.

Il y aurait donc à nos yeux un véritable intérêt historique à interroger directement et avec méthode ces vieux témoins d'une autre civilisation.

Mais dans cette étude dont la nouveauté offre aussi des dangers surtout dans l'état où se trouve aujourd'hui la science il faudrait bien se garder de faire de la synthèse, des arguments *à priori*. Le mieux serait de se contenter de voir, de décrire, de dessiner sans se presser de conclure. Rien n'étant plus nuisible à la vraie science que ces systèmes préconçus et ces déductions hazardées qui flattent l'imagination au détriment de la vérité historique que l'on doit chercher avant tout.

Au reste on a peut être tort de vouloir diviser les tumulus en âge de pierre, de bronze et de fer. En leur assignant des époques aussi tranchées on court le risque de compromettre les principes et les conséquences de la doctrine qu'on professe ; et comme il importe de ne pas s'aventurer à la légère dans un pays encore si peu exploré ni de s'exposer à faire fausse route, peut être vaudrait-il mieux ne pas se presser d'adopter pour le moment une classification rigoureuse. D'autant plus qu'il est encore impossible de tracer une limite nette et incontestable entre les diverses périodes qu'on est tenté d'admettre (1).

Quelques savants, il est vrai, plus séduits que convaincus ont essayé d'établir cette ligne de démarcation et ils prétendent que le Tumuli de l'âge de pierre contenaient toujours des loges centrales dans lesquelles on plaçait les cadavres assis, les genoux ramenés vers le menton et les bras croisés sur la poitrine ; que les Tumuli de l'âge de bronze dépourvus de ces salles construites en grandes pierres ne formaient que des monticules composés de terres et de petites pierres renfermant non plus des cadavres, mais les cendres des morts déposées dans des vases d'argiles.

« Mais dans l'état de la science, on ne connaît pas, dit M.
» Lubbock, de différence absolue qui puisse faire reconnaître

(1) De Caumont. *Cours d'antiquités.*

» avec certitude qu'un Tumulus appartient à l'âge de pierre, de » bronze ou de fer. Souvent des objets en pierre, et des instru» ments en bronze se rencontrent dans la même sépulture. Comme à Montigny-Lengrain, fait qui s'explique naturellement par des sépultures successives ; et lors même que la présence de cendres au lieu de corps inhumés dans la position assise indiquerait l'âge de bronze, de ce qu'on trouve dans un tumulus des haches en silex non polies, du bronze ou du fer, il ne faut pas toujours en conclure à leur âge fixe (1). Car il est permis de croire ainsi que le dit M. Burgaut que le bagage funéraire des morts a été réglé par des prescriptions religieuses et que ce rite, comme tous les rites, devait consacrer le maintien des plus anciennes pratiques expliquerait que des objets de pierres aient garni la couche funèbre de l'homme qui avait connu en son vivant l'usage du bronze et même du fer (2.) La présence du fer et du bronze serait d'après M. Quicherat, un relâchement dans les pratiques religieuses.

« Le seul ordre chronologique qu'il soit possible d'introduire » dans les sépultures antérieures à l'époque romaine est de » mettre en premier lieu les morts déposés dans les cavernes, » puis ceux qui ont été ensevelis dans des fosses garnies de » pierres ; puis ceux des dolmens ou Tumulus : car les dol» mens et les tumulus, quand les tumulus ont été des monu» ments funéraires ne se rapportent pas à deux modes de sépul» ture différents. Tous les dolmens ont été recouverts d'un » entassement de terre et tous les tumulus contiennent en » pierres plus ou moins grosses la cellule où était placé le » mort. »

Le dolmen de Vaurezis près Soissons est très vraisemblable un débris d'un de ces tumulus qui a disparu. Il n'en reste plus aujourd'hui que la chambre sépulcrale formée de trois pierres, dont deux servant de montants et la troisième placée horizontalement comme une table d'autel. Les ossuaires de Vic-sur-Aisne, de Bitry, de Courtieux et du Chatelet ont peut être une origine semblable. M. Lobjoy prétend que les Celtes ont tantôt brûlé leurs morts et tantôt les ont livré à la terre ; mais que dans l'un et l'autre cas ils ont toujours signalé le lieu de la sépulture

(1) La chronologie des trois âges professé comme une doctrine par quelques savants archéologues peut présenter bien des inconvénients Voir la Revue des Sociétés savantes, t. IV. 5e série.

(2) Revue des Sociétés savantes, 5e série, t. IV, p. 404.

par des tumulus ; les unes peuvent donc selon lui renfermer des armes, les autres des débris de l'espèce humaine. En voici assez sur les sépultures antérieures à l'époque romaine, parlons maintenant des sépultures gallo-romaines, c'est-à-dire de l'incinération, des puits funéraires, de l'inhumation et des sarcophages ou tombeaux en pierre.

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES.

Incinération. — Tandis que l'usage existait en Gaule d'inhumer les morts, celui de brûler les corps existait à Rome, comme chez d'autres peuples de l'Asie bien avant la conquête. Il était donc naturel qu'il s'introduisit dans nos pays à la suite des vainqueurs. Il paraît en effet que ce mode de sépulture fut plus particulièrement employé pendant le premier et le deuxième siècle, ce qui ne l'empêcha pas de durer comme nous le verrons jusque vers la fin de la domination romaine, époque où il fut complètement abandonné. De son côté l'inhumation des corps dut persister malgré la coutume à peu près générale de l'incinération. Les habitudes des peuples ne changent pas brusquement et d'un jour à l'autre ; et à celles qui leur succèdent, il leur faut le temps nécessaire pour s'implanter dans les mœurs et se faire accepter.

Les sépultures qui se rattachent aux sentiments les plus chers, réglées qu'elles sont par un rite sacré, sont des institutions trop sérieuses pour n'avoir pas suivi la même marche. Il est donc permis de croire que les deux usages : l'incinération et l'inhumation ont pu subsister longtemps, c'est-à-dire pendant toute l'occupation romaine à côté l'un de l'autre en conservant chacune leur cérémonial funèbre.

Ce qui vient à l'appui de cette opinion et prouve que l'usage d'ensevelir les corps fut de longue durée au moins dans la Gaule Belgique, c'est que nous découvrons, pendant cette période, beaucoup plus d'inhumations que d'incinérations, bien que d'après M. de Caumont on puisse affirmer hardiment l'existence d'un cimetière là où il y avait une ville ou une bourgade gallo-romaine (1).

(1) On ne retrouve guère chez nous de ces urnes cinéraires qui sont si communes ailleurs. Nous n'avons jamais entendu dire qu'on ait rencontré de ces *columbaria* ou niches sépulcrales dans lesquelles les cendres des morts contenues dans des urnes étaient déposées comme les niches de pigeons dans leur colombier. Nous ne connaissons jusqu'ici que les puits funéraires dont nous parlerons plus loin encore ne sont-ils pas nombreux jusqu'ici dans notre contrée.

Ajouterons-nous que le christianisme qui s'introduisit chez chez nous dès les premiers siècles avait une trop haute idée des destinées de l'homme, des grâces qu'il avait reçues en s'unissant à Jésus-Christ, son Rédempteur, pour songer à détruire les corps. Son attente de la résurrection future lui aurait interdit cette inutile profanation.

Quoiqu'il en soit de ces questions qu'à défaut de preuves historiques suffisantes il appartient au temps et aux fouilles de résoudre, voici comment se pratiquait le cérémonial de l'incinération. On commençait par élever le bûcher funèbre appelé *pyra* ou *rogus* (1) ; puis sur ce bûcher plus ou moins haut selon la dignité du défunt et composé de bois secs, était placé le corps.

Après les derniers adieux adressés au mort les parents y mettaient le feu en détournant les regards.

Ultima plorato subdita flamma rogo est ovide.

Le bûcher une fois consumé, on recueillait avec soin les cendres et les débris du corps humain ; pour les renfermer dans une urne que l'ont confiait immédiatement à la terre avec certains vases de différentes formes et grandeurs, que l'on plaçait autour d'elle et qui contenait des liquides ou quelques mets offerts aux manes (2).

On versait quelquefois du vin et des parfums dans les flammes, et comme on croyait que le sang réjouissait l'âme du défunt, on immolait parfois des animaux que l'on disposait sur le bûcher pour accompagner le corps. On avait même la précaution d'y placer les objets qu'il avait aimé pendant sa vie. Voilà pourquoi on trouve des débris d'armes, des ossements de cheval, des chiens, des styles, des parties de miroirs, des lampes, des épingles à cheveux en os ou ivoire, des clefs....

Les urnes qu'on a découvert dans les cimetières gallo-romains sont en général de la plus grande simplicité, le plus souvent en terre grise ; elles ne se raccommodent guères que par leurs formes en général pures et gracieuses. Les plus ornées portent seulement des filets entre lesquels on a tracé des hachures. Quelques-unes cependant sont cannelées et d'autres

---

(1) Le nom de *pyra* convenait au bûcher non allumé et on lui donnait celui de *rogus* lorsqu'on y avait mis le feu.
L'endroit où l'on brûlait les corps sur une espèce d'air durcie s'appelait *ustrinum*.

(2) Archéologie des écoles primaires, p. 155.

sont couvertes de moulures nattées, de guillochis... Quelques-unes ressemblent à des jattes ventrues, p. 156.

Les urnes en verre sont beaucoup plus rares que les urnes en terre dont elles affectent quelquefois la forme, mais plus ordinairement celle d'un grand flacon muni d'anses.

Les urnes les plus remarquables et les plus rares sont en cuivre battu et ciselé *ibidem*.

Lorsqu'on déposait ces urnes dans les endroits choisis, on en bouchait l'ouverture, soit avec un morceau de brique d'ardoise ou de pierre, soit avec une plaque de cuivre de fer ou même une assiette retournée. A côté de ces urnes remplies de cendres noires, mêlées à des débris d'ossements calcinés, on trouve ordinairement des coupes ou vases de différents genres, de formes variées en terre rouge ayant contenu du vin, du lait, et des liqueurs. Dans quelques unes de ces sépultures on a rencontré des médailles, des fioles lacrymatoires mélangées à tout le mobilier funéraire dont nous venons de parler.

Par suite de fouilles nombreuses et exécutées avec soin on est autorisé à croire que souvent les urnes étaient confiées à la terre dans des coffres de bois ou de pierres qui renfermaient aussi les vases accessoires. Quelquefois on les déposait dans des cavités carrées, en manière de cryptes, ou bien on construisait avec des tuiles à rebords rapprochées les unes des autres une cellule abritée en forme de toit.

Cette disposition souterraine ou plutôt cet enfouissement des urnes n'empêchait pas d'élever an-dessus soit un Cippe (1), soit un autel dédicatoire, soit une colonne pyramidale qui annonçait aux passants la sépulture qu'on désirait faire connaître et respecter.

Les Cippes composés d'une seule pierre avec le couronne-

(1) Le Cippe si usité chez les Romains, et dont nous possédons de nombreux échantillons dans nos Musées était une espèce de colonne quelquefois ronde, mais le plus souvent quadrangulaire placée comme nos pierres tumulaires sur une sépulture, ou employée comme tombe pour contenir les cendres, après qu'elles avaient été recueillies du bucher. C'était donc une pierre dressée comme nos monuments funèbres avec une couverte mobile et portant une inscription qui rappelait le nom, les titres et les parents du défunt. On a dit avec vérité que souvent le sentiment qu'il était exprimé pouvait le disputer en délicatesse avec nos meilleurs inscriptions, on peut en voir de nombreux exemples dans le cours d'antiquités de M. de Caumont.

-ment et la base sont simplement décorés de quelques filets à leurs saillies. La partie supérieure du monument figure quelquefois un petit fronton entre deux oreilles avec l'inscription consacrée D. M. ou D. M. S.- *Diis manibus*, *Diis manibus sacrum*. L'une des faces latérales présente tantôt l'*Ascia* tantôt les instruments de la profession du maître (1).

Ces Cippes ou stèles portaient généralement une inscription et parfois l'image du défunt. C'est peut être à ce genre de monu-

---

(2) *Sub Ascia, Sub Ascia dedicavit*. Personne que nous sachions n'a encore expliqué d'une manière évidente, cette fameuse formule qui a été l'objet de travaux nombreux lesquels ont aboutis à des opinions très diverses, l'écueil de tous les antiquaires qui ont entrepris de l'éclaircir, puisqu'il n'en est aucune qui l'ait fait entièrement, dit le Benedictin dom Jacques Martin.

Et en effet ceux qui se sont occupés de cette solution loin d'être d'accord sur le fond de la question ne le sont pas même sur la nature de l'instrument, qui est figuré sur le monument. Comme le mot *Ascia* signifie : *marteau, pic, hache, cognée, houe, hoyau, sercloir, truelle, doloire*, outil à frapper, à creuser, à couper, on n'a pu encore déterminer d'une manière certaine si c'est la *truelle*, *la houe*, *le sarcloir* ou un instrument à tailler, Suivant que les savants y ont vu une pioche, une doloire, un sarcloir, une hache, l'instrument avec le quel on commençait le tombeau, et qu'il entrainait des prières leur explication a dû nécessairement différer.

Aussi les uns y ont vu une invitation aux passants à prendre soin du monument, a en arracher les plantes parasites. Les autres l'ont regardé comme la consécration d'un tombeau neuf à une personne et n'ayant jamais servi à d'autres. L'abbé Lebeuf partage presque cette opinion c'est selon lui une consécration du tombeau et du lieu choisi pour la sépulture, une cérémonie de prise de possession. M. Anatole de Barthelemy pense aussi que c'est un acte de consécration destinée à placer le défunt et le monument lui-même sous la protection des Dieux infernaux, D'autres antiquaires sont tentés d'y reconnaître un symbole de christianisme sans faire attention qu'il est aussi figuré sur des monuments payens. M. Martin Daussigny qui a rappelé tous ces sentiments dans un travail spécial offre une nouvelle solution d'une question si souvent débattu ; il estime que c'était la dédicace d'un monument qu'on était censé avoir taillé et élevé de ses mains pour le défunt. C'est comme la cérémonie de la pose de la première pierre d'un édifice.

M. Emile Guyot, tout en se rattachant à ces conclusions pense aussi que l'*Ascia* avait comme chez les Egyptiens, le sens symbolique d'un instrument pour la vie future. M. Léon Renier plus simple, plus positif dans ses explications, y voit un tombeau consacré à la mémoire du défunt, alors qu'il était encore entre les mains de l'ouvrier, *Sub Ascia* ; ou comme nous dirions *sous le marteau du tailleur de pierre*. Revue des Sociétés savantes 5e série Tome IV page 270.

La formule, *sub ascia dedicavit*, voudrait donc dire que le monument a été dédié à l'intention formelle du défunt en sortant des mains du sculpteur, par ses ordres, ou par ceux de quelqu'autre personne amie, votre même comme l'insinue M. Guyot par une association de bienfaisance ou de secours mutuel.

ments qu'il faudrait attribuer des effigies nombreuses encastrées dans les maisons de Nizy-le-Comte, provenant de pierres qui ont couvert des tombes ; Elles sont dit M. Fleury le produit inhabile et rudimentaire des ouvriers gaulois prétendant imiter la statuaire romaine. Dans la partie creusée en forme de voute est enfermée, au milieu d'un cintre, un personnage raide, la tête et les jambes nues, enveloppé dans un manteau ou espèce de blouse descendant jusqu'aux genoux et dont les plis peu nombreux, partant des épaules se croisent sur la poitrine pour aller invariablement se fixer sous le bras droit (1). Toutes ces figures portent dans leur main qui sortant d'une longue manche, un objet assez difficile à reconnaître; mais qu'a première vue on prend pour une *crumena* ou bourse comme en porte Mercure, le messager des Dieux, et le conducteur des âmes dans les enfers, lui qui avait aussi le pouvoir de les en tirer. D'après Montfaucon des pierres sculptées couvrirent et ornèrent les sépultures romaines avec des initiales D. N. *Deo Numini.* ce sont des tombes aux effigies des défunts :

Une des sépultures iminerées les plus remarquables est sans contredit celle que le génie militaire à mis au jour dans la partie la plus élevée du tertre Saint-Jean des Vignes à Soisssns ; sur l'emplacement de cet ouvrage avancé situé au Sud-Ouest de la ville, et traversé par la route de Paris, on a trouvé dans des tombes un grand nombre de vases funéraires remplis de cendres et d'os calcinés, une pierre tumulaire avec inscription et figure de Mercure, une tête d'aigle, des colliers accompagnés de médailles de Tetricus et de Constantin. Ces fouilles qui ont duré plusieurs années ont été des plus productives, puisqu'on a recueilli dans ce champ mortuaire plus de 200 vases parfaitement conservés, et paraissant sortir de la main du potier. Ils offrent une étonnante variété de forme dans leur dégrés de finesse et de coloris.

Ces vases déposés dans les tombeaux étaient destinés comme nous l'avons dit plus haut, pour la provision du mort et contenaient ordinairement du vin, du lait, du miel, de l'huile, des

(1) Quelquefois plusieurs personnages, jusqu'à trois sont logés sous la même arcature ce sont sans doute les membres de la même famille. Ces figures encore au nombre de 7 ou 8 sont maçonnées dans différentes positions dans les murs des habitations. L'une d'elle qui est aujourd'hui au Musée de Laon était placée dans le pignon d'une grange à une grande hauteur. *Société Académique de Laon* T. 2. p. 130.

aromates et du parfum. Nous verrons aussi qu'on y joignait souvent des viandes de volailles de différents animaux privés ou sauvages, même des insectes, des coléoptères, des fruits, enfin tout ce qui pouvait agréer le mort.

Quant à la nature des poteries ce sont des lampes sépulcrales, des amphores, des urnes cinéraires, des fioles lacrymatoires, des bouteilles, et jusqu'à des pots à boire sur lesquels on lit en lettre blanche, *vinum ;* d'autrent portent en caractère romain l'incription grecque *Pie* qui veut dire *bois*. Ces objets précieux sont au Musée de Soissons, ainsi que ceux qu'on a découvert près de Pasly et dont nous parlerons tout à l'heure.

Il est à noter cependant qne dans le cimetière Gallo-Romain de Saint-Jean, on a aussi trouvé plus de 300 tombes de 2 mètres de long sur 66 centimètres de larges. Les morts étaient inhumés dans des cercueils de bois, les pieds tournés vers l'Orient.

C'était évidemment des sépultures chrétiennes mêlées et superposées aux vieilles incinérations payennes. Parmi ces inhumations se trouvait un cercueil en plomb.

Sur les bords du chemin de Parly, non loin de *l'ancienne* chaussée romaine qui d'*Augusta Suessionum*, franchissent la rivière d'Aisne pour se diriger vers Saint-Quentin *Augusta Veromanduorum*, on a découvert dans les travaux de terrassement du nouveau pont, une tombe Gallo romaine, qui consistait dans une pierre de 60 centimètres cubes environ, creusée et couverte par une autre pierre plate. Cette espèce de petite auge contenait trois urnes bien conservées. Dans la plus grande placée au centre se trouvaient des ossements calcinés et deux médailles, l'une de Constantin, l'autre de Licinius 307 a 324. Elle est déposée au Musée de Soissons et c'est une une des curiosités les plus intéressantes de cet établissement.

Ce n'est pas la seule trouvaille de genre qn'on ait faite ; puisqu'on a mis au jour d'autres tombes en pierre ; entre autres une auge d'un mètre de long sur 45 centimètres de large, avec une pierre plate pour couverture. Un autre couvercle en forme de toit ; plus une pierre carrée de 60 cent. sur 35 cent. de haut creusée à angle droit, espèce de boite qui renfermait une urne de 25 centimètres de haut sur 23 de large, à côté était placés deux vases de terre blanche d'une très jolie forme. Dans l'urne principale on constatait la présence d'ossements calcinés et de médaille de Probus (276 à 282) et de Licinius (307 à 334).

Ces objets viennent prouver une fois de plus que l'usage de brûler les cerps ne finit pas avec le III[r] siècle comme on l'écrit généralement. Les tombes de Pasly montrent qu'il se prolongea au moins dans les premières années du IV[e] siècle. C'est donc avec raison que M. de Laprairie (1) pense que l'incinération s'est conservée jusque vers le milieu du IV[e] siècle dans notre pays. Les découvertes dont nous venons de parler, confirment pleinement cette opinion qui s'appuie sur des témoignages incontestables, des médailles et des vases de forme tout à fait romaine. Il n'est donc pas plus exact de dire que l'usage de brûler les corps était un mythe religieux qui s'est conservé en Grèce et en Italie jusqu'à l'établissement du Christianisme ; puisque Pline rapporte que certaines personnes même en Italie préféraient être inhumées dans des *Solia* en terre, usage qui s'est à plus forte raison conservé en Gaule ; puisqu'au milieu des cimetières remplis d'urnes on trouve aussi des corps entiers accompagnés de vases funéraires. Nous pouvons donc en conclure ainsi que nous l'avons dit déjà dans ce chapitre que l'incinération et l'enterrement vécurent côte à côte chez les peuples de la Gaule-Belgique est que même l'inhumation fut plus générale que l'incinération dont nous ne retrouvons que de rares indices même pour les puits funéraires dont nous allons dire un mot, plutôt pour éveiller l'attention sur ce genre de sépulture que pour en citer des exemples qui manquent jusqu'ici dans notre pays.

Les puits funéraires. — Un genre de sépulture le plus extraordinaire et le plus ignoré jusqu'ici, est bien celui ou, comme le dit le savant abbé Baudry, les Gallo-Romains remplacèrent les tumulus par des enfouissements profonds, creusés en forme de cylindres, et on peut dire avec la Revue des Sociétés savantes que les puits funéraires de la colline de Troussepoil, dépendance du Bernard-en-Vendée, ont soulevé et résolu une question aussi neuve qu'inattendue, celle des sépultures Gallo-Romaines en forme de puits pendant l'incinération. De 1858 à 1873, c'est-à-dire pendant 15 ans d'investigations et de labeurs, le persévérant curé du Bernard, avec la découverte successive de ces 21 puits est parvenu à révéler au monde savant un fait nouveau et important dans l'histoire des sépultures. Et depuis, disait M. de Rochambeau, dans un mémoire lu en 1867, à la Sorbonne,

(1) Société archéologique de Soissons. t. 20 p. 115.

l'usage antique des sépultures en forme de puits a été constaté dans le nouveau comme dans l'ancien monde. L'Europe et la France en particulier nous en offrent de nombreux exemples.

Sans doute d'autres puits s'étaient rençontrés et ailleurs qu'au Bernard, c'est ainsi que, dans la vallée d'Angramme-en-Quercy, on avait découvert anciennement un puits creusé dans le roc de 1 m. 50 de diamètre et profonde de 32 mètres, s'évasant à la base. En Périgord on avait trouvé dans une semblable circonstance des crânes humains, des os d'Elan et dechiens, des bois de cerf. Dans l'Orne, près d'un ancien chemin on avait constaté l'existence de 30 à 40 puits. En Normandie, en Vendée, dans la Sarthe, à l'abbaye de Fontenay, le même mode d'inhumation avait existé; mais on en avait perdu le souvenir depuis des siècles, lorsque M. Labbé Baudry a eu la bonne fortune de trouver sur la colline de Troussepoil des fosses sépulcrales de 1 m. 10 à 1 m. 30, et d'une profondeur de 3 à 12 mètres. La calotte de ces puits était hermétiquement fermée par une bâtisse ovoide en pierre de petit appareil ; un gros caillou servait de clef de voute.

Les fouilles pratiquées avec un soin scrupuleux dans ces puits ont démontré une si grande variété d'objets employés comme symbole dans ce rite funèbre qu'on s'est demandé si on n'avait pas affaire ici à une religion qui s'adressait aux produits de la nature entière. Car au lieu d'y rencontrer les traces de l'industrie humaine, offrant un mobilier funéraire, composé de vases, de cuillers à parfum, de médailles et de bijoux, tels qu'on en trouve dans les sépultures antiques, on était en présence des trois règnes de la nature représentés : le règne animal par des ossements d'hommes et d'animaux tels que lièvre, chiens, veaux, brebis, porc, bœuf, sangliers, pàr des rongeurs, des limaçons, des escargots, par des moules, des restes brillants d'insectes ; le règne minéral par des charbons, des scories, des tiges de fer, des pièces de monnaies, des bijoux. Enfin le règne végétal par des arbres, des chevrefeuilles, des chataignes, des noix, des noisettes, des noyaux de fruits, des pois, des résines de pins.

Dans un seul puits on a constaté jusqu'à 7 couches successives renfermant des ossements et d'autres objets et séparées les unes des autres par des amas de terre. La première couche comprenait des os de bœuf ; la 2e des os de chiens ; la 3e des os de vaches ; la 4e du bois de cerf et la tête d'un chien ; la 5e des os de renard ; la 6e des ossements de cheval ; la 7e nne urne

funéraire remplie de cendres noires. A côté de l'urne gisaient des os non brûlés, une lance en fer, un style de bronze, une clef, un fragment de quenouille en buis, une statuette en pierre, des moules à fabriquer des pièces des premiers siècles.

Dans un autre puits à 2 mètres de profondeur on a trouvé une *olla* avec des débris d'os humains, entourés de tessons brisés, de tuiles à rebords et de quelquss os d'animaux. Au-dessous un arbre s'appuyait sur un cercueil, en bois, lequel se tenait debout et un peu incliné. Plus bas étaient placés les vases funéraires défendus par une pierre posée sur une meule. Le cercueil était formé d'un tronc d'arbre creusé : dedans étaient renfermés des huîtres, des coquillages, des noyaux de cerises, des noisettes, des animaux rongeurs, des os de volailles, de porc, de sanglier, de renard, de chiens, de bœuf et un soulier. Il y avait aussi des ustensiles en fer, une lance, un crochet, des vases en bois, en cuivre et en terre, un baquet, une seille, une olla avec tête de serpent, une aiguierre, cinq vases en terre et une cruche ; plus de 25 vases fracturés comprenant des ampoules en verre épais, des patères samiennes, des terrines, des poteries dures et noirâtres renfermant des bronzes du haut empire.

Dans un autre, et c'est assurément l'un des plus curieux, à six mètres de profondeur, sous un pavé d'une seule assise de pierre, ayant un gros caillou au milieu, on commença, dit M. Baudry, l'enfouissement proprement dit. Là, terre noire, charbon en plus grande quantité, débris d'un veau de deux ans, moxillaire de sanglier ou de porc, os de volatilles et d'autres animaux, tels que lièvre, renard et chien ; tessons de tuiles à rebords et de poterie ; plus six ou sept clous en fer.

A 7 mètres existait un deuxième pavé abritant une couche divisée en deux compartiments dans lesquels on a trouvé un bracelet en cuivre et des vases, un tronc d'ormeau, des rondins détachés, des parments de vignes, des dents de cheval et un galet roulé aplati dans sa partie médiane, sorte de casse-tête qu'on rencontre dans tous les puits (1.) A 9 mètres un troisième pavé en pierrailles, en dessous duquel rayonnaient autour des parois et en contre-bas les uns des autres, quinze vases, cruches et

(1) Plusieurs de ces puits présentaient de nombreuses cachettes en contre-bas dans lesquelles on logeait des vases renfermant de la terre, de la résine et du charbon de bois.

pots garantis contre la pression des terres par nn bourrelet en terre glaise.

On a trouvé dans les pots des parcelles de charbon de bois, des os non brûlés de petits rongeurs, des tagumens d'insectes, des coquilles d'œufs, d'huîtres, des noyaux de prunes, de la résine de pin et du phosphate de chaux. Trois cruches étaient bouchés avec des tambours en bois.

M. Baudry prétend que la clef indique l'enfouissement de l'homme comme le fuseau et l'épingle à cheveux l'enfouissement de la femme.

Enfin à 11 mètres 35 on a trouvé un moyen bronze de *Néron* preuve que ces sépultures datent d'une époque reculée que les Faustines, les Adriens et les Lucius Verus viennent confirmer.

A côté de ces puits funéraires, M. le curé du Bernard constate d'autres petites fosses sépulcrales qui offrent aussi un *vif* intérêt et ont fourni des objets précieux à cet infatigable chercheur.

Le récit de semblables découvertes est ignoré dans nos contrées, et nous ne connaissons aucun auteur qui mentionne de pareils faits (1.) Cependant nous ne serions pas *éloigné de* croire qu'on ne soit tombé sur un monument de *ce genre lors*-qu'il y a quelques années un ouvrier terrassier en ouvrant une fosse pour extraire des cailloux dans une pièce de terre située entre Menneville et Neufchatel, à environ 60 mètres de la route, le long des prés au midi ; rencontra dans son travail une espèce de puits qu'il eut la curiosité de creuser. Bien que cette exploration se soit faite sans ordre et dans un but intéressé que tout le monde comprend, il n'en ramena pas moins à la lumière quelques objets intéressants, entre autres un couteau en silex, une lampe et une sorte de lanterne ainsi que des ossements de de gros animaux que malheureusement on ne détermina pas alors. Si on avait pu pousser les fouilles avec plus de méthode peut être aurait-on trouvé en cet endroit un de ces puits funéraires dont nous venons de parler.

Il y a quelques années ayant eu occasion d'entretenir de cette nouvelle trouvaille un de nos amis qni habite une petite bour-

---

(1) Peut-être faudrait-il en excepter Hémété qui dans son histoire de l'*Auguste de Vermandois vengée*, parlant, des urnes des tombeaux trouvés au XVIII[e] siècle, hors de la ville, sur la colline septentrionale, mentionne des endroits destinés à brûler les corps et des *puits* ; sans dire à quoi ils ont servi.

gade de notre voisinage, il en parut tellement frappé qu'il nous écrivait, peu de jours après, qu'une personne du pays avec laquelle il venait d'en causer, lui avait affirmé avoir vu dans sa jeunesse un de ces puits qu'on avait vidé et dans lequel on avait aussi trouvé des retraites en sous-œuvres et comme des cachettes qui renfermaient des vases.

Cette découverte avait eu lieu il y a environ 30 ans, au moulin Damy, entre la ferme de Remicourt et Lamalmaison. Ce puits a été malheureusement comblé sans qu'on ait songé à vérifier ce que renfermaient les excavations qu'on y avait vues bouchées avec des espèces de portes ou de coffres.

Quoiqu'il en soit, comme ce genre de sépulture paraît avoir été pratiqué dans plusieurs contrées de la France, il est probable que nous le retrouverons aussi un jour, s'il a été également en usage dans notre pays. Il suffit de signaler ces découvertes curieuses pour en provoquer de semblables ; c'est le but que nous nous sommes proposé en traitant cette matière. Nous allons maintenant passer aux sépultures d'inhumations, et aux tombeaux appelés sarcophages puis aux cimetières Gallo-Romains.

L'inhumation. — L'incinération qui s'était introduite en Gaule à la suite des vainqueurs s'était donc conservée chez nous au moins partiellement jusque vers le milieu du IV[e] siècle, comme l'ont prouvé les tombes de Pasly avec leurs pièces de monnaies. (1) Nous ne sommes donc pas d'accord sur ce sujet avec Colliette et quelques autres historiens qui prétendent que l'incinération n'a duré que jusqu'aux Antonins. Sans doute on a pu trouver à Saint-Quentin, ville municipe comme Soissons, des dépôts d'urnes, des vases lacrymatoires et d'autres ustensiles funéraires appartenant à cette époque ; mais cela n'interdit pas de croire que cet usage, sans être général comme auparavant, a pu se prolonger bien au-delà, peut-être même jusqu'à la fin de la domination romaine.

Et enfin qui empêche d'admettre, comme nous l'avons insinué, que les deux cultes, vivant, à côté l'un de l'autre, même, sous les empereurs chrétiens qui avaient rendu la paix à l'Eglise,

(1) Pline nous apprend, *histoire naturelle* livre VI p. 16, que l'usage qui prévalut chez les Romains aux deux périodes extrêmes de leur histoire, avant que la coutume de brûler les corps se fût établie et après qu'on l'eut abandonnée, fût de déposer les cadavres dans un caveau souterrain ou sépulcre appelé *Conditorium*.

leurs rites funèbres quoique opposés n'aient coexisté ensemble ? Et d'ailleurs pourquoi les vieux gaulois aussi bien ceux qui sont demeurés attachés aux traditions de leurs ancêtres, que ceux avaient embrassé le christianisme ne seraient-ils pas restés fidèles à un mode de sépulture qui leur était cher à tant de titres comme souvenir et comme croyance. D'un autre côté il est bien certain que l'établissement de la religion chrétienne dut opérer un changement dans la manière d'inhumer en obligeant ses adeptes à renoncer à l'incinération comme contraire au dogme de la résurrection des corps.

Toutefois quand on cessa de brûler les corps pour les enterrer à part ce qu'exigeait la croyance catholique, les mêmes usages funéraires usités auparavant durent subsister longtemps encore. C'est-à-dire qu'on plaça autour du corps les mêmes objets qu'on avait placés près des urnes cinéraires. Des coupes, des bouteilles, des objets de toilette furent déposés comme par le passé dans l'intérieur du cercueil. Une médaille ou monnaie destinée à payer le passage de l'Achéron était mise dans la bouche du cadavre (1).

Quant aux cercueils Gallo-Romains ils sont en *pierre*, en bois, en terre cuite ou en plâtre. Les premiers sont tantôt d'une seule pierre couverte de moulures ou unie, avec ou sans inscription, ayant un couvercle plat ou convexe ; d'autres fois ils sont composés de plusieurs pièces juxta posées ou ajustées l'une à l'autre. Les plus simples sont formés de pierres plates posées sur champ de manière à garnir les parois de la fosse creusée en terre ; les seconds, sans doute en grand nombre, comme semblent l'indiquer de longs clous qu'on retrouve dans une couche légère de cendres noires et bistrées provenant de la décomposition des planches en bois, ont complètement disparu. Les cercueils en terre cuite, façonnés à l'aide de tuiles à rebords, disposées en bâtière, sont assez rares ainsi que ceux en plâtre et en plomb ; mais ces derniers étaient toujours protégées par un coffre de bois, ou de pierre ou par une maçonnerie quelconque.

Le cadavre était souvent couché sur un lit de mortier de

(2) Les romains, en effet, ne manquaient pas de placer près des restes de leurs parents, des vases renfermant toute espèce de comestibles. C'est ainsi qu'on découvre dans une foule des vases des os de volailles, des arêtes de poissons, des coquilles d'œufs, du vin, de l'eau, des liqueurs. Les couteaux, les cuillers, les fourchettes, sont des accompagnements nécessaires ainsi que les instruments de cuisine.

chaux (1) près de la tête se trouvaient deux vases, un troisième était placé près de la hanche droite ainsi qu'une grande coupe à côté des pieds. On a quelquefois constaté la présence d'armures et particulièrement d'un instrument à deux tranchants en fer, une espèce de marteau, de hache; l'*Ascia* sans doute ; puis des bracelets en cuivre unis et ciselés, des poignards ou coutelas en bronze, des grains d'émail colorés, des pâtes striées pour colliers, des agraffes, des boucles de ceinturons. Enfin des petits vases de verres, de différentes formes ou couleurs.

On a aussi observé des squelettes parmi des vases, étendus sur le dos, la figure tournée vers l'orient ; mais ces inhumations nous font l'effet d'être chrétiennes. Au reste il était facile de distinguer non-seulement les sépultures chrétiennes, mais encore les sarcophages payens par les sépultures symboliques et souvent par les scènes bibliques qui les décorent,

Tombeaux. — Quelques-uns de ces sarcophages appelées aussi *solia* offrent parfois des cercueils d'un caractère monumental faits de marbres précieux et enrichis de sculptures historiées, témoin le tombeau de Jovin à Reims qui est un spécimen remarquable de ce genre d'ouvrage. Nous savons qu'on a élevé des doutes sur l'âge et la provenance de ce tombeau qui paraît à quelques-uns antérieur à Jovin, guerrier aussi illustre que pieux chrétien et à qui on attribue généralement la construction d'une magnifique église dédiée aux saints martyrs Agricole et Vital, peu après le milieu du IVe siècle.

On pense que ce riche cénotaphe construit en forme de grand coffre, *arca*, en marbre blanc, de près de 3 mètres de long sur 1 m. 50 de haut, sur une largeur égale, représente sur la face principale, sculptée en plein relief, une chasse avec toutes les péripéties les plus mouvementées. Il est de fait que dans ce morceau qui compte 14 personnages non compris les piqueurs qui sont seulement indiqués à grands traits et sans saillie sur les côtés, on croit assister à un drame saisissant, à un de ces jeux

(1) Dans le cimetière de Sainte-Agnès, à Rome, on a trouvé dans les tombeaux des morceaux de chaux qui portaient les traces des différentes parties du corps humain, *fabiola* page 187. Il est à remarquer que les anciens ont presque toujours choisi de préférence les éminences et les terrains crayeux ou pierreux naturellement secs, pour leurs inhumations. C'était probablement comme le pense M. Lemaistre, *Annuaire* de 1826 p. 53, pour assurer la conservation des corps et des objets renfermés dans les tombeaux. La coulée de chaux qu'on a quelquefois constatée était sans doute employée aussi comme moyen de conservation sur l'action de l'air atmosphérique.

de l'Amphithéâtre où se donnaient, en l'honneur des morts et pour célébrer leur mémoire, les jeux funèbres les plus sanglants. Car là, à côté du cerf abattu, d'un sanglier couché à terre, se dresse féroce le lion que la lance du chasseur a transpercé et dont la fureur a renversé, et culbuté l'impudent veneur. (1.) On assure que l'intérieur de ce tombeau présente une chambre sépulcrale divisée en plusieurs compartiments destinés à renfermer les ossements du défunt.

Le musée de Soissons possède aussi un bas-relief d'un grand intérêt archéologique et provenant selon toutes les probabilités de la face d'un sarcophage romain. Ce morceau de sculpture d'une longueur de deux mètres environ sur 66 de largeur, offre dans sa partie supérieure le buste d'un personnage encadré dans un médaillon, soutenu par deux génies ailés ; deux autres génies tenant à la main des torches renversées et dans l'attitude de la tristesse, occupaient les extrémités. Dans la partie inférieure et au-dessous du médaillon et des génies est représentée une scène champêtre exécutée sur des proportions moins fortes, mais plus correctes. On y voit là un enfant se jouant parmi des chèvres, une femme assise portant une corne d'abondance ; puis à l'opposé, tourné dos à dos aussi assis, un vieillard un roseau à la main et les pieds appuyés sur un dauphin.

Quand on examine sans idée préconçue cette composition à la fois gracieuse et poétique, il est facile d'y reconnaître l'idée d'une sépulture ayant appartenue à quelque personnage de distinction, figuré dans le médaillon central et dont les génies pleurent la perte, tandis que d'autres génies le conduisent au céleste séjour ou l'exposent aux regrets publics dans le tableau qu'ils soutiennent ; et la présence de Pan, de la blonde Cérès et du vieux Neptune, tout en constatant la croyance et peut-être la profession du défunt, ne prouverait-elle pas que ce tombeau a été mis sous la protection et la garde de ces divinités mythologiques, maîtresses de l'Olympe et de la Terre dont elles partageaient les soucis et défendaient parfois les intérêts.

C'est pour s'être écarté de cette idée aussi simple que natu-

(1) Il faut reconnaître que ces raisons de convenances viendraient au besoin confirmer les doutes qu'on omet sur l'origine de cette sépulture qu'on peut croire à la rigueur avoir été une sépulture d'emprunt comme celles dont nous parlerons bientôt. En effet on ne saisit dans cette scène funéraire, à moins qu'elle ne soit une réminiscence payenne ou une allusion ignorée au guerrier emporté par la mort, aucune analogie avec la vie chrétienne de Jovin.

relle que la plupart des historiens soissonnais et des savants qui ont eu occasion de parler de ce bas-relief, nous semblent avoir fait fausse route, en en donnant une interprétation aussi alambiquée que peu acceptable. Ainsi les uns y ont-ils vu une déesse, dans tout l'attirail du sacrifice avec ses victimes et ses oracles (1) les autres l'Apothéose, de quelques riches soissonnais quittant les délices de la terre pour aller jouir de l'heureux séjour (2), puis embarassés de la scène mythologique qui s'étalait au bas avec les divinités de l'Olympe pour motifs ; ils trouvaient dans le vieux Neptune la personnification du fleuve de l'Aisne, dans la blonde Cerès et le joyeux Pan l'emblème de la fertilité du sol soissonnais joint à la richesse de ses troupeaux paissant en si grand nombre dans ses vastes prairies et sur le sommet de ses montagnes.

De Caylus, trompé par les génies dont il avait fait des anges n'hésite pas à en faire un monument chrétien et contemporain de Constantin ou de ses premiers successeurs. Mais on pouvait lui répondre avec M. Henri Martin qu'aucun signe irrécusable de christianisme ne se remarque dans ce bas-relief, que le fleuve et les génies aux torches renversées ont une physionomie quelque peu payenne.

Nous sommes de cet avis, et pour nous ce monument, quoiqu'ayant fait partie d'une sépulture Gallo-Romaine n'en est pas moins complètement payen. La présence des divinités mythologiques, celle des génies à la forme exubérante et sensuelle, aux attributs bien caractéristiques attestent suffisamment cette origine. C'est, à n'en pas douter, le parement extérieur d'un sarcophage romain, du genre de ceux décrits dans Montfaucon avec le portrait du riche seigneur Gallo-Romain perdant avec la vie les biens passagers de ce monde, qui, à la rigueur peuvent être figurés par ces divinités plus ou moins topiques, associés à cet événement douloureux ; car on conviendra qu'il n'est guère possible de voir dans le vieux Neptune et son monstre marin la personnification de la rivière d'Aisne, pas plus qu'il n'est possi-

(1) Dormay, Berlette, Rousseau et une foule d'autres reconnaissaient en effet dans le personnage en buste, Junon ou Isis, déesses adorées des *Suessiones*, et le trou que, dans des temps postérieurs on avait pratiqué dans le milieu de la pierre pour un usage inconnu, et servait aux oracles que l'on consultait.

(2) Lebœuf, Lemoine, voulaient que ce fut l'Apothéose d'Egidius ou de Siagrius, son fils, un des derniers défenseurs de la civilisation romaine dans les Gaules. Dom Vrayet en faisait celle de Hugues, fils de Charlemagne, mort abbé de Saint-Médard.

ble d'accepter dans Cérès ni dans le dieu Pan, l'emblème de la fertilité soissonnaise et de la richesse de ses troupeaux. Une interprétation, quelqu'ingénieuse qu'elle soit, ne suffit pas, si elle n'est justifiée par des exemples qui en autorisent l'application sinon comme vraie, au moins comme très-probable (1.)

Il faut convenir pourtant que le médaillon central parait avoir été retouché, et que la figure qui devait être originairement en ronde bosse parait, aujourd'hui aplatie et avoir été remaniée en différents endroits ; sans doute avec la pieuse intention de faire entrer ce monument d'art dans quelqu'édifice catholique. Cette retouche qui n'est pas sans précédant et à l'aide de la quelle on à modifier le caractère de l'objet primitif d'nne façon plus ou moins habile a parfois fait prendre le change et dérouté la science. Nous sommes tenté de demander aux archéologues Soissonnais si un fait de ce genre ne se serait passé chez eux à une époque inconnue ; si ce bas relief n'aurait pas subi quelques transformations et si d'un noble romain tout dépaysé en plein christianisme on n'aurait pas jugé à propos de faire une espèce de *salvator mundi* ou de christ bénissant, alors que les dieux usés du paganisme disparaissent. Nous soumettons ces ques ions à qui de droit sans oser les résoudre (2).

---

(1) Cependant Mgr Viseman dans sa fiola p. 218, dit qu'il n'est pas défendu de faire usage des images payennes quand elles sont inoffensives et innocentes elles-mêmes. C'est une marque d'antiquité. Ainsi on représentait Jésus-Christ, sous la figure d'Orphée, jouant de la lyre, pour que son image sainte ne soit pas exposée aux sacriléges et aux blasphèmes des impiee.

(2) L'histoire de ce bas relief n'est pas sans intérêt, bien qu'on ignore son origine primitive et les usages divers auxquels il a été employé après ses premiers malhenrs. Tout ce qu'on sait de certain c'est que retrouvé dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, moins la mutilation par morceaux, dans les fouilles du palais d'Albatre en 1553, il fut placé au-dessus de la porte d'entrée de la procure de l'Abbaye de Saint-Médard. Il en fut oté, lors de la vente de ce monastère en 93 et réuni aux débris de l'art Gallo-romain recueillis, en attendant leur transport au Musée des petits Augustins de Paris, dans le jardin de M. Breuvery, sur la route de Paris, à l'ouest des remparts.

Beaucoup de ces monuments qu'on avait laissés là, dans un déplorable abandon, périrent sous le canon de 1814. M. Henri Martin, dans son histoire de Soissons avait avancé que ce bas relief était aussi tombé en poudre, lors du siége de Soissons. Heureusement il n'en était rien. Ce monument qnoique fracturé en divers morceaux est aujourd'hui au Musée de la ville où nous l'avons vu gisant dans une embrassure de fenêtre, espérons qu'un jour on lui donnera une place plus digne de lui et de ses malheurs. Ce n'est pas le seul spécimen pour lequel nous réclamons une confortable hospitalité. Ce n'est pas tout de créer des Musées qui n'existant quelquefois qu'en projet et sur le papier, l'important c'est d'en posséder de véritables et de les organiser avec soin et une surveillance journalière, afin de conserver les objets précieux qu'ils renferment. Qu'on se souvienne bien que ces débris de tous les âges sont les vrais jalons de notre histoire nationale départementale.

Deux autres sarcophages Gallo-romain, mais ceux-là d'origine chrétienne, bien connus sous le nom de tombeaux de Saint-Drausin et de Saint-Voué, existaient encore au siècle dernier dans l'église de Notre-Dame de Soissons où ils étaient l'objet d'un culte particulier. Bien qu'ils eussent servi au VII[e] siècle à recevoir les corps des deux Saints que nous venons de nommer ils n'en passaient pas moins, aux yeux des savants, pour des tombeaux du IV[e] siècle.

Le premier de ces sarcophages, celui de Saint-Drausin, 22[e] évêque de Soissons et fondateur de la célèbre abbaye de Notre-Dame, est d'une grande simplicité il a 2 mètres de long sur 1 mètre de haut ; il est en marbre et revêtu d'un couvercle imbriqué ; sur les parois extérieures court d'un côté en arabesque une guirlande de branches de vignes chargées de pampres et de grappes de raisin, et de l'autre des cannelures en spirale appelées *Frigilles*, à cause de leur ressemblance avec cet instrument, et des épis de blé (1). Une couronne ornée de postes, ombrage le monogramme du christ placé en l'Alpha et l'Oméga. Motifs qui se trouvent répétés aux extrémités ou remplacés par un fleuron.

Ce tombeau, placé de temps immémorial d'abord dans l'abside et ensuite dans la collatéral gauche de l'église, où il reposait sur deux colonnettes comme celui de Saint-Voué qui lui faisait pendant, donna lieu à un pélérinage qui dura pendant plus de 900 ans. Ce fut même une croyance générale au moyen-âge que ceux qui veillaient au tombeau de Saint-Drausin, avant de se battre en duel par l'ordre des magistrats, étaient surs de remporter la victoire (2). Il est certain que Robert comte de Montfort, étant sur le point de se mesurer avec Henry, comte d'Essex, qui lui contestait la succession de la Bretagne et Saint-Thomas de Cantorbery, avant de lancer l'interdit sur le royaume d'Angleterre, y passèrent la nuit en prières. Les religieuses du Couvent y priaient dans les mêmes conditions quand le Roi était à l'armée ou menacé de quelques dangers.

(3) Ces sortes de treillis de pampre comme on en voit représentés aux voutes des Cryptes dans les catacombes, n'est-ce pas ici les emblêmes de notre vigne véritable, de la vigne du seigneur dont nous sommes les branches. Comme les épis sont l'image de cette moisson céleste de ce froment des élus qu'il faut recueillir et serrer dans le grenier du père de famille.

(4) Voir Anne Commène *dans son Alexiade*. — Jean de Salisbury *dans l'histoire de Notre-Dame de Soissons*.

Apprenant que ce tombeau, *un des souvenirs les plus vénérables et un des plus anciens monuments du christianisme* dans le Soissonnais était laissé par l'administration du Musée du Louvre dans un coupable abandon (1), nous avons adressé dès 1846, une lettre à M. le Président de la fabrique de la cathédrale de Soissons, pour l'engager à réclamer, un monument aussi intéressant pour les Diocèses dont le Saint-Evêque fut une des gloires les plus pures.

Nous ignorons ce que le conseil fit alors pour obtenir la restitution d'un objet auquel la piété et la science historique devaient attacher un si grand prix. Invité, de nouveau, par la société archéologique de Soissons à renouveller notre démarche auprès de Monseigneur de Soissons, nous avions appris avec le plus grand plaisir que, sur les réclamations énergiques du prélat, le Ministère en avait prononcé le renvoi à la cathédrale; mais rien ne fut exécuté.

Sur de nouvelles instances, réitérées l'année suivante, on reçut la réponse que ce sarcophage n'ayant pas été réclamé en temps opportun par la ville de Soissons, et ayant été compris dans la collection des objets chrétiens des temps primitifs dont il fait actuellement partie et porté dans l'inventaire général des Musées, déposé aux chambres en 1832, en vertu d'une loi spéciale, il faudrait une loi votée par l'assemblée législative pour que l'administration actuelle des Musées fut autorisée à en disposer. Cette note, ajoute que les habitants de Soissons ayant réduit en poudre le couvercle primitif du sarcophage pour la

(I) En 1846 nous lisions dans les Annales archéologiques de Didron T. 12 p. 255. *Un monument chrétien profané au Louvre.* L'administration du Musée du Louvre laisse dans un coupable abandon, pour ne pas dire dans une ignominie honteuse, un des plus vénérables et des plus anciens monuments du christianisme. Dans la petite cour, où un Sphinx égyptien trône avec orgueil sur un bon soubassement de pierre, on voit un tombeau en marbre blanc, où fut déposé Saint-Drusin, un des apôtres du Soissonnais. Bienfaiteur de la fameuse abbaye Notre-Dame, il y avait là son tombeau qui à deux mètres de longueur, qui porte le monogramme du christ, des feuilles de vignes et un couvercle à écailles. On aurait pu mettre ce monument dans une salle du Musée, où il n'aurait assurément rien déparé; on a préféré le placer entre deux *Vespasiennes*.

Comme ce tombeau est un peu fracturé, et vu la place qu'il occupe, il serait à craindre qu'on ne le fit servir à une une ignoble destination. Une occasion s'est présentée de lui donner une place honorable dans l'église Saint-Denis, mais on a mieux aimé le copier en pierre plus ou moins mal, le laisser où il est et mettre la copie sous l'autel de la chapelle Saint-Benoit. Là il figure comme le tombeau du chef des bénédictins.

boire comme remède, Alexandre Lenoir l'à remplacé par un autre couvercle a peu près du même temps (1).

Le sort du second sacorphage, celui de Saint-Voué, fut encore plus malheureux que les deux précédents; car nous ne savons ce qu'il est devenu. La perte en est assurément très regrettable pour le Soissonnais et pour les arts en France; puisqu'il était beaucoup plus riche et plus remarquable par ses sculptures et ses ornements.

La façade de ce tombeau était divisée en cinq parties égales, séparées par des colonnettes torses, surmontées d'une archivolte feuillagée. Ainsi disposés ces compartiments formaient autant d'encadrements distincts occupés par des sujets empruntés à l'ancien et au nouveau testament. Cependant celui du milieu différait un peu des autres par son élévation et son arcature incomplète, et fruste. Voici les sept scènes qu'ils reproduisent d'après la gravure de dom Mabillon et le dessein de Tavernier (2). Sous la première arcade est figuré le baptême, ce symbole du commençement de la vie chrétienne. Le chrétien nait à la vie spirituelle par les eaux dans lesquelles il est enseveli avec le christ; aussi voyons nous trois personnages dont un enfant nu; derrière lui un fleuve, le jourdain sans doute et le Saint-Esprit en forme de Colombe. A l'extrémité opposée, Moyse, frappant de sa verge le rocher d'où jaillit une source vive à laquelle se désaltèrent nos âmes; puis auprès de la croix. Marie, *mater dolorasa*. La Saint-Vierge, accompagnée de quelques personnes au tombeau de son fils. De l'autre côté, quatre personnages dont un plus petit semble porter une tunique; au centre le tombeau, représentée par une croix ornée d'inscrustations losangées en carrées; au-dessous des bras de la croix deux soldats l'un endormi appuyé sur son bouclier; l'autre faisant un geste. Deux colombes les ailes éployées posées sur les traverses

(1) Nous ne savons où ce fait a été trouvé ni s'il est bien authentique. Toutefois il n'aurait rien d'étonnant; car nous savons que le tombeau de Saint-Vulgis à Troëmes et celui de Saint-Rigobert à Gernicourt ont eu le même sort. On était souvent obligé de défendre ces sarcophages vénérés par des grilles, non seulement contre les profanations, mais surtout contre la piété des fidèles qui grattaient les pierres du tombeau pour en mêler la poussière à leurs aliments et obtenir ainsi d'une manière plus certaine la guérison qu'ils sollicitaient avec une confiance plus naïve qu'éclairée. — Il y a dans le crypte de Saint-Médard une portion de couvercle de tombeau écaillé qui pourrait bien appartenir à ces époques primitives et lointaines.

(2) Le dessin de Tavernier, est moins complet et moins correct que celui de Dom Mabillon, il y a aussi des interversions dans le placement des sujets.

de la croix semblent soutenir de leur bec une belle couronne sculptée, encadrant le *Chrésimon* ou monogramme du Christ, déjà soulevé dans le haut par un autre oiseau qui tient à son bec un petit rond marqué d'une croix grecque ; sur les deux faces latérales sont gravées l'histoire des enfants dans la fournaise et de Daniel dans la fosse aux lions, sujets si souvent reproduits sur les tombeaux comme dans les tombeaux des catacombes. Ces traits ne rappelaient-ils pas la délivrance, la résurrection et la vie même en passant par la mort et le sépulcre ? Le couvercle de ce tombeau était uni et sans aucune moulure saillante, *disposition* qui a quelque chose d'étrange pour un monument de cette valeur.

Malgré ce que nous venons de dire, gardons-nous de croire que les tombeaux du Soissonnais soient les seuls intéressants pour notre département, car le Vermandois possède aussi les sarcophages historiqnes, compensant par une forme insolite et de glorieux souvenirs, l'ornementation et l'art plastique qui leur manquent. Pour nous en convaincre il nous suffirait de citer ici les célèbres sépultures de Saint-Quentin et de Sainte-Benoîte d'Origny ; encore conviendrait-il d'y ajouter deux tombeaux récemment découvert par M. Bénard le *maitre es-œuvres*, comme il s'intitule modestement, de la Collégiale de Saint-Quentin.

Or nous apprenons par la lecture d'un rapport aussi exact que substantiel, lu en 1865 à la Société académique de cette ville que cet habile architecte, en fouillant le chœur d'une église qui lui doit tant d'études et d'embellissements, ne s'est pas contenté d'y reconnaître les traces de huit dallages successifs et superposés, offrant un remplissage de plus de 3 mètres d'épaisseur y compris un fragment très curieux d'une mosaïque des VIIe et VIIIe siècle (1) ; mais qu'il y a trouvé, à cette profondeur et touchant à la crypte, deux tombeaux en pierre d'une haute ancienneté et mutilés par des constructions du IXe siècle.

L'un d'eux, dit le rapport, est fermé d'une grande pierre en manière d'auge et recouverte de deux dalles très épaisses, carrées à chaque extrémité et chanfrénées en forme de toit à double pente dans l'intervalle entre les extrémités. L'autre tombeau

(1) Cette mosaïque composée de petits prismes de marbre blanc, de marbre noir et de terre cuite rouge, représentait des dessins géométriques avec une bordure à la grecque et à bâtons rompus. On a également trouvé des pierres provenant de monuments Gallo-Romains, des médaillons en verre, émaillés, montés sur cuivre, imités de camées.

présente une disposition plus rare : il est constitué de deux pierres d'égales dimensions, et superposées ; chacune d'elle est creusée à l'intérieur, de sorte qu'un corps y serait placé comme une noix entre les deux coquilles. La pierre formant couvercle est plate pardessus, ses deux arêtes longitudinales sont élégies de moulures s'amortissant contre un renflement sphéroidal à un pied de chaque extrémité ; cette extrémité reste carrée. Sur sa surface est refouissée en creux une rosace à moulures circulaires qui offre quelque trace de coloration rouge. — Ce cas insolite, ajoute M. Bénard, d'un cercueil formé de la superposition de deux moitiés semblablement creusées, permet de rattacher ce tombeau au même type que le tombeau de Saint-Quentin dans la crypte. Ce sarcophage en effet a été dans les temps les plus anciens, tiré d'un tambour de colonne cannelée, en marbre d'un blanc jaunâtre ; le tambour a été scié suivant son arc et chaque moitié a été creusée à l'intérieur (1).

Voilà assurément des renseignements précieux ; mais qui ne nous fixent pas assez sur l'âge précis ou au moins présumé de ces tombeaux. Sans doute ce savant archéologue n'avait qu'à ajouter un mot pour dissiper toutes les incertitudes à ce sujet ; mais comme il n'a pas jugé à propos de le faire on nous permettra de nous poser ici cette simple question à laquelle nous essayerons de répondre.

Le tombeau de Saint-Quentin aujourd'hui déposé dans la crypte de l'église collégiale, ce qui provient sans aucun conteste de quelques monuments romains d'*Augusta veromanduorum*, est-il contemporain de Sainte-Eusébie ? C'est-à-dire remonte-t-il au milieu du IVe siècle, 357, alors que cette sainte femme venue exprès d'Italie, fit retirer des eaux de la Somme où il gisait depuis plus de 50 ans le corps de l'Apôtre du Vermandois et s'empressa de le faire inhumer sur le haut de la colline où il avait souffert le martyre et où elle bâtit ensuite une petite église (2) où bien ce tombeau serait-il plus récent et le résultat

---

(1) D'après l'échelle indiquée par M. Bénard ces tombeaux auraient 2 mètres de longueur sur 70 centimètres de hauteur, avec un fond de 12 centimètres d'épaisseur et 24 centimètres de couvercle, resterait par conséquent 34 centimètres de creux pour loger le cadavre.

(2) Dans les temps les plus anciens on bâtissait sur les corps des martyrs et en leur honneur des oratoires auxquels on donnait le nom modeste de *mémoire*, de *confession*, de *Martyria*. Quelquefois celui plus prétentieux de petite basilique *S. Briccius basilicam parvulem Super Corpus B. Martini ædificavit*. C'est pour conserver ce souvenir si cher à la primitive Eglise que l'on construisit plus tard ces cha-

de quelque tumulation postérieure, comme celle de Saint-Eloi par exemple qui, au VII[e] siècle rechercha avec tant de soin et de sollicitude ses reliques qu'il plaça derrière l'autel ?

Pour dégager le terrain et rendre notre réponse à ces question plus facile et plus claire, nous commencerons par observer, d'après Saint-Jérôme que, dès les premiers temps de l'église, les corps des martyrs, enclos dans leurs cercueils, étaient simplement mis en terre et leurs sépulcres n'avaient rien de remarquable. *Sepulcrorum apparatus non magnus*. On se contentait alors d'inhumer dans les cimetières les corps des plus grands saints comme nous le voyons de Saint-Ignace et deSaint-Cassien. Ce n'est que plus tard qu'on a fait des tombeaux plus ornés ; qu'on a bâti des églises sur leur sépulture et qu'on a mis leurs ossements dans des chassis derrière l'autel dans l'abside. *Amptiorem, fecit Perpetuus episcopus Eulesiam, et in illius absida beatum corpus traustulit.* Encore faut-il ajouter que ces inhumations primitives se faisaient à des profondeurs considérables, et cela pour soustraire ces saintes dépouilles à un mépris, à une profanation qui n'étaient que trop ordinaires dans ces temps tourmentés par d'atroces persécutions et par les invasions sanglantes des barbares. Ainsi voyons-nous les corps de Saint-Gervais et de Saint-Protais enterrés dans la cathédrale Ambroisienne de Milan à 12 pieds de profondeur. *In altitudinem duodecimpedum*, et l'histoire Ecclésiastique nous apprend que le Saint Diacre Césaire inhumait les morts enfermés dans des sarcophages neufs, à une grande profondeur dans le sol. *Quorum corpora S. Diaconus Cœsarius in sarcophago novo simul condiens in profundo terræ infodiens sapelivit.* Sigebert dit aussi, dans sa chronique, *invertus est loculus in profundo terræ defossus.*

Grégoire de Tours, liv. 2, *de gloria Martyrum* ch. 2, parlant de la translation du corps de S. Ferréol, s'exprime de la même manière. C'est donc un fait indubitable et dont nous allons tout à l'heure constater de nouveau l'authenticité.

Ces préliminaires que nous avons cru nécessaires une fois posés, vont nous servir à démontrer la contemporaneité du sarco-

---

pelles souterraines appelées Cryptes, de *cripta*, *galerie*, *cloître*, *creutte*, *caverne*, *grotte*, *voûtes*, *chambres sépulchrales*. La présence des corqs saints placés en élévation dans ces lieux sombres et silencieux augmentait encore la vénération des fidèles.

(4) *Vigilataque nocte accepto sarculo fodere cœperunt, cumque in profundo descenderent tria sepulcra reperiunt.*

phage de Saint-Quentin avec la venue de Sainte-Eusébie, et voici comment nous procédons l'histoire en main.

La légende de Saint-Quentin nous apprend qu'après que cette sainte femme eut retrouvé le corps du saint Martyr elle le plaça sur le sommet le plus élevé d'une ville qu'on appelait anciennement la ville des Vermandois. *Postquam præfata mulier religiosa S. Martyris corpus invenit atque in superiori loco prominentis oppidi quod antiquitus viromanduorum vocabatur.*

L'écrivain qui a rapporté l'invention faite par S. Eloi tient à peu près le même langage. *In eo loco ubi quondam sanctus Martyr Quentinus, fluvio elatus ab Eusebia in monte fuerat tumulatus.* C'est-à-dire qu'aussitôt la sortie de l'eau le saint Martyr fut enfermé dans un tombeau sur la colline ou montagne précitée. Or il est bon de faire attention aux termes dont se servent avec intention ces chroniqueurs. Les mots *collocavit tumulatus*, ne signifient pas seulement enterré, confié à la terre ; mais placé dans un tombeau comme on le faisait alors pour les personnes de distinction ; et surtout pour les confesseurs de la foi dont on entourait les restes de tant de respect et de vénération. Et quant les martyrs étaient partout l'objet de tant d'honneur, quand on leur accordait des sépultures si distinguées jusques dans les catacombes, ces trois cents lieues de souterrains avec ses trois millions d'habitants, dit Marchi, qui sommeillent confiant dans le Seigneur et attendant sa résurrection, comment admettre que la pieuse Eusébie, venue de pays lointains, après avoir recouvré la vue qu'elle redemandait au ciel, le précieux dépôt, qu'elle cherchait à travers tant de difficultés et de peine, se soit bornée à le faire enterrer comme un corps ordinaire, quand, dans sa légitime reconnaissance pour un si grand bienfait, elle s'empressait de faire bâtir une église sur la sépulture de son glorieux et puissant bienfaiteur ? La sépulture dont il est parlée, dans les martyrologes d'Origny et de Saint-Quentin, ne donne-t-elle pas à entendre que le corps du martyr fut alors enfermé dans un tombeau solide, capable de garantir et de conserver ses précieux ossements ; puisqu'on voit immédiatement les pélérins venir en foule prier au sépulcre des Martyrs?

Or le tombeau dans lequel nous supposons qu'a été enseveli le corps vénéré de Saint-Quentin ne peut être que celui qui est encore aujourd'hui dans la crypte, comme nous allons le prouver. Mais auparavant il nous faut répondre à une objection qu'on ne manquera pas de nous faire.

Mais pourra-t-on nous dire si le tombeau dont vous parlez est celui dans lequel sainte Eusébie déposa le corps de saint Quentin ; comment expliquer l'ignorance où l'on était, du temps de saint Eloi, du vrai lieu de sépulture !

Réponse. — Ces cas d'ignorance ne sont pas rares, quand ils arrivent après un certain laps de temps et surtout à la suite de situations pleines de bouleversements. Nous savons ce qu'il en a coûté à saint Ambroise pour retrouver les corps de saint Gervais et de saint Protais, ensevelis dans son église de Milan. Nous avons rapporté les difficultés qu'on éprouva pour celui de saint Ferréol, lors de sa translation. Il n'est donc pas surprenant que les mêmes faits se soient reproduits ici quand cette recherche avait lieu plus de trois siècles après l'inhumation, et quand des événements malheureux en avaient oblitéré la mémoire. Est-il besoin de dire que depuis la première tumulation de saint Quentin, l'église des Gaules avait traversé bien des périodes douloureuses ? Aux dernières persécutions avaient succédé les ravages des Huns et des Vandales, les courses incendiaires du farouche Attila, ce fléau de Dieu, lui qui réduisit en cendres la cité des Veromandues. On devine facilement quelles furent les suites déplorables de ces funestes invasions qui, non contentes de ruiner les villes et les campagnes qu'on mettait à feu et à sang, décimaient les populations, qu'on massacrait sur le seuil de leurs demeures ou qu'on emmenait en captivité, dit Balduin dans sa *Chronique du Cambraisis*. Le reste des habitants épars çà et là, sans oser faire d'actes publiques de religion, traînait une vie errante au milieu de ses villages abandonnés et déserts. A ces maux déjà bien grands vint s'y joindre l'irruption depuis longtemps menaçante, mais enfin victorieuse, des Francs, venant à leur tour trôner sur des ruines, en faire de nouvelles et inoculer le règne de la violence et de la force brutale auprès de ces populations affolées, abattues et sans énergie. Epoque désastreuse, s'il en fût jamais, que le naïf Lafons a résumé en cette simple phrase : *En tout le Ve siècle, les Gaules ont été foulées et gâtées par les nations barbares et infidèles.* Est-il donc étonnant qu'après des jours si lugubres et si troublés on ait perdu la trace certaine de cette sépulture dont on ne comprenait l'importance, mais que chacun voulait vérifier à sa manière et toujours sans succès ? (1).

(1) Il n'était pas même toujours prudent de s'aventurer sans mission et *avec suffisance* dans ces recherches difficiles, témoin le sort du chanoine Maturin qui, se vantant de savoir trouver la sépulture du saint, paya de sa vie un zèle plus intempestif qu'éclairé.

Cette pieuse et délicate mission revenait de droit à l'évêque diocésain, à saint Eloi, l'incomparable argentier de France, le célèbre fabricant de nos belles chasses religieuses. Aussi, jaloux de mettre en évidence les restes précieux d'un des premiers et des plus grands martyrs de la Gaule Belgique, il se mit à les rechercher avec un zèle infatigable. On les découvrit, mais ce ne fut pas sans peine, car le saint ne gisait pas dans le lieu où on le révérait, et malgré de longues perquisitions qu'on poursuivait nuit et jour on n'était pas encore parvenu à le trouver. On était déjà arrivé à la moitié de la troisième nuit lorsque l'évêque, par inspiration divine, montra l'endroit précis où il fallait fouiller ; il désigna l'extrémité de l'église *in posteriori Eulesiœ parte essodiendum designat ;* puis ayant pris lui-même la bèche et *rebrassé sa chape (rejecto amphibalo)*, il creusa quelque temps au fond de la fosse ouverte et déjà profonde, il rencontra soudain un cercueil fort ancien. *Arrepto eligius sarculo cœpit terram sanctis essodere manibus. Mox reperit cumbum* (1) *sanc veterrimum, tegentum corpus sacratum.*

(1) Ducange pense que le mot *cumbum* est mis ici pour *tumbum seu tumulum*, tombeau ou tombe. Mais nous pensons que l'écrivain s'est servi de ce terme avec intention, car on donne le nom de *cumbus* ou *cumba* à de petits vaisseaux ; *cumba est novicula brevis*, disait Isidore de Séville et Papias. C'est donc une nacelle. *Cumba* exprime proprement ce qu'on appelle *l'alveus*, le fond du navire ; *ima pars navis vicinior aquis, sic dicta quod incumbit aquis. Undè et ipsa navis et prœcipue parva dicitur.*

Cumba signifie aussi quelque chose de concave et de convêxe, de creux, comme une vallée environnée de montagnes, une crypte ; on dit un cartel à *combas*, rempli de manière à former une voute sphérique. La *cumba* est donc un sépulcre de pierre ou de marbre creux et long en forme de vaisseau, comme était précisément celui de saint Quentin qu'on avait pris et débité dans un fut de colonne ronde sciée dans sa longueur. Aussi une sentence de l'évêque de Bourges, en 1163, défend d'ensevelir certains pécheurs, *in terra veleumbis lapidéis extra cymeterium.*

L'historien de l'église, en nous donnant ces détails, ne nous dit pas si les deux autres sépulcres sont aussi en marbre blanc-jaunâtre, s'ils ont absolument la même forme et s'ils accusent l'antiquité de celui de saint Quentin. Dans ce cas il faudrait admettre qu'on s'est servi pour placer ces corps vénérables de tombeaux déjà employé auparavant ou que par symétrie on les aurait façonnés sur le modèle du premier. La devanture de ces trois sépulcres est fermée par trois grilles de fer ; en avant, sous trois barres également en fer, allant d'un pillier à un autre, surmontées de fiches pour recevoir les cierges que la dévotion des fidèles et des pélerins fait brûler devant ces saintes reliques.

Nous complétons ici et nous rectifions à l'aide des renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Bénard, le savant archi-

Le tombeau fut donc découvert dans la partie la plus reculée de l'église, au fond du sanctuaire, à une profondeur de plus de

---

tecte de Saint-Quentin, ce que nous avons pu dire d'inexact sur la crypte de l'Eglise Collégiale.

« Cette crypte, dit M. Bénard, est construite sous la troisième tra-
» vée du chœur, à compter des transepts qui la séparent de la nef.
» Elle est formée de trois berceaux de voûtes à branches d'ogives,
» d'égale étendue, occupant ensemble la plus grande partie de la
» largeur du chœur. On y descend par deux escaliers symétrique-
» ment placés l'un dans le collatéral nord du chœur et l'autre dans
» le collatéral sud.

» En face du berceau du milieu, du côté de l'Orient, le mur forme-
» ret est percé d'une arcade ogivale qui s'approfondit en une absi-
» diale rectangulaire dans laquelle est établie l'autel.

» Du côté opposé à l'ouest, trois arcades semblables, une dans
» chaque berceau donnent accès à trois caveaux contenant des tom-
» beaux, au centre celui de saint Quentin, à droite (côté nord) celui
» de saint Victorice, et à gauche celui de saint Cassien.

» Les dimensions générales de la crypte sont : du nord au sud, 8m
» 64 ; de l'est à l'ouest, 4m 07 ; hauteur du dallage à la clef de voûte,
» 3m 85.

» L'absidiale a 2m 15 de profondeur sur 2m 20 de largeur et 2m 56 de
» hauteur à la clef ; sa voute est en ogive.

» Les caveaux sont en plein-cintre ; leurs dimensions respectives
» sont à peu près égales ; longueur, 2m 50 ; largeur, 1m 40 ; hauteur à
» partir du sol, 2m 50.

» Le sol général de la crypte est à 4m 30 en contrebas du dallage
» des collatéraux. Les escaliers qui y descendent comptent chacun
» 19 marches en pierre.

Quant à l'époque précise à laquelle on doit attribuer la construction de cette crypte, M. Bénard veut bien répondre.

« En ce qui concerne les caveaux qui contiennent les tombeaux, il
» est difficile de préciser une date. Ce sont des maçonneries en pe-
» tits moëllons calcaires, grossièrement taillés, complètement dé-
» pourvues de moulures et de lignes architecturales ; toutefois, on y
» trouve incrustées deux petites pierres refoulées de dessins fort ru-
» dimentés, se rapportant au premier âge du christianisme dans nos
» contrées. D'anciens titres, d'après Quentin de la Fons, portent que
» Hugues, fils de Charlemagne, abbé de la Collégiale, fit construire
» une chapelle voûtée sous le chœur, et qu'il y transféra le corps de
» saint Quentin, le 25 octobre de l'an 825. Les caractères de la maçon-
» nerie des caveaux n'ont rien de contradictoire à cette date.

» Quant à la nef de la crypte, elle est d'une construction beaucoup
» plus récente. Nous ne connaissons aucun document écrit qui soit
» de nature à nous fixer sur son âge, et nous n'avons d'autres signes
» que les formes de son architecture ; elle se rattache en tout point
» au XIVe siècle ; le soin remarquable des tailles et des appareils, les
» profils des moulures, les détails de sculpture ne permettant pas de
» l'attribuer à une autre époque.

» L'absidiale, de même date que la nef, était autrefois beaucoup
» moins profonde qu'aujourd'hui ; dans ces dernières années, elle a
» été prolongée vers l'est, pour augmenter l'étendue de la crypte.

» Nous ne doutons pas qu'en même temps que les caveaux, on avait
» construit au IXe siècle une crypte dont il serait difficile de déter-
» miner l'étendue avec précision. Cette crypte aura paru au XIVe
» siècle, trop malhabilement construite, ou bien son état de vétusté
» aura semblé menaçant ; quoi qu'il en soit, elle a été détruite à cette
» époque et remplacée par la nef actuelle.

« En pratiquant les fouilles nécessitées pour l'agrandissement du

3 mètres. Toutefois, si on s'en rapporte à toute l'étendue du mot *cumbus* et à la relation qui ajoute que le saint perça l'un des côtés de la fosse, on pourrait croire qu'outre le tombeau, il y avait encore au-dessus une voute sous laquelle il était placé. Rien cependant n'oblige à admettre cette supposition toute possible qu'elle soit.

A la suite de cette bienheureuse invention, le pieux évêque, plein de respect pour les reliques du saint Martyr, les enveloppa de draps très précieux en soie et les plaça derrière l'autel, sans doute dans le même tombeau. Un peu plus tard, cédant sans doute à la confiance des peuples et à un usage général qui s'était introduit dans l'église, il en ôta des parties importantes comme le chef et les bras qu'il mît dans une chasse d'argent enrichie d'or et de pierreries qu'il avait façonnée de ses mains. Quelques autres parcelles paraissent aussi avoir été distribuées à cette

---

» côté de l'Est, nous avons rencontré un fort ancien mur en pierres, » de forme circulaire à grand rayon, noyé sous le sol de l'église » haute, entre la crypte et les transsepts qui séparent le chœur de » l'abside. Ce mur est évidemment le soubassement du chevet d'une » des églises antérieures ; il est donc peu probable que l'ancienne » crypte, qui devait être limitée par ce mur, ait eu des dimensions » beaucoup plus grandes que la crypte actuelle.

» Pourquoi, au XIV[e] siècle, n'a-t-on pas reconstruit les caveaux » en même temps que la crypte ? Les maçonneries en sont aussi » brutes, et marquent autant d'inexpérience qu'on peut l'imaginer. » Nous n'en trouvons qu'une raison : C'est la profonde vénération qui » s'attachait à ces lieux consacrés depuis tant de siècles par les » tombeaux des saints. Ces pierres, tout informes qu'elles fussent, » étaient considérées comme de précieux reliquaires, sanctifiées par » le contact des ossements des martyrs qui y avaient été déposés.

» Les murs de la crypte portent des traces de peintures murales à » la détrempe. De grandes silhouettes d'anges, d'évêques et d'autres » personnages se distinguent encore par les traits vigoureux dont » elles étaient cernées.

» Les tombeaux, jusqu'à ces derniers temps, reposaient tous trois » sur de grossiers moëllonnages. Celui de saint Quentin vient d'être » replacé, d'une manière plus honorable, sur une table en pierre, » soutenue par des colonnettes. Une disposition analogue sera adoptée » pour les deux autres.

» Le tombeau de saint Quentin est, comme nous l'avons dit, en » marbre blanc-jaunâtre ; il a été formé d'un tronçon de colonne » cannelée, prise à quelque ruine d'édifice gallo-romain, scié en deux » dans le sens de sa longueur et creusé dans chaque moitié du cy- » lindre. Ces circonstances suffisent pour en montrer la très haute » antiquité. Ceux de saint Victorice et de saint Cassien sont des » auges en pierre très dure, couverte de dalles à double pente ; ils » datent l'un et l'autre de la période mérovingienne.

Nous ne saurions trop remercier M. Bénard d'avoir cherché dans ses connaissances esthétiques à nous fixer sur des points qui lui sont familiers et auxquels notre éloignement des lieux ne nous auraient pas permis de les traiter avec cette précision autoritaire que lui donnent son savoir spécial et l'étude qu'il a faite de cette belle église.

A. P.

occasion à divers établissements religieux et à des églises dédiées sous le vocable de ce grand saint.

Au IXe siècle, vers 835, on fut obligé de déplacer le tombeau de saint Quentin du lieu où l'avait déposé, il y avait près de 200 ans, l'évêque de Noyon (640) (1) pour le transférer dans la crypte ou chapelle souterraine que l'abbé Fulrad, d'autres disent, Hugues, le constructeur de la nouvelle église, venait de terminer à l'aide des libéralités de Charlemagne (2). Enveloppées à nouveau de riches draperies d'or et de soie, les saintes reliques furent remises parties dans le vieux sarcophage et parties dans les chasses destinées à être portées en procession.

---

(3) Le mot *tumulatus*, employé à cette occasion, donne bien à entendre qu'il y avait encore de nombreux ossements dans l'ancien sarcophage gallo-romain. Il n'était sans doute resté dans les chasses que les parties qui en avaient été extraites autrefois par saint Eloi. Cependant rien n'empêche de croire qu'on en ait ôté de nouvelles parcelles, lorsqu'on avait quelque raison majeure pour le faire. C'est là un usage approuvé par l'église.

(4) De Lafons dit que ce fut Hugues, fils de Charlemagne, qui, étant abbé de cette église, fit faire une chapelle voutée sous le chœur en forme de grotte ou de cave, sous le modèle de plusieurs semblables qui étaient en diverses églises de la France, pour la sépulture des saints et qu'en cette cave il fit élever une belle pierre sépulcrale, soutenue par des piliers et que le tout étant préparé, selon son désir, il y transféra avec magnificence le corps de saint Quentin le 25 octobre 825.

Cependant le bon chanoine se demande si la crypte actuelle est bien celle qui fut construite alors et il incline pour la négative. Son doute vient de la présence des trois escades qu'on y voit et qui ne lui paraissent pas motivées suffisamment, et aussi de la disposition que l'on prit alors pour déposer le corps de saint Quentin. Il trouve une troisième raison dans l'agrandissement de l'église qui a dû nécessiter le déplacement de la crypte qu'on voulut mettre sous le milieu du chœur. Néanmoins le pieux écrivain, peu satisfait de ses arguments dont il comprend la faiblesse, en revient à son point de départ et suppose que cette chapelle souterraine, qui *ressent son antiquité* et dans laquelle on descend des deux côtés latéraux par 18 marches, peut bien avoir été faite par l'abbé Hugues et que depuis son commencement elle a pu avoir été augmentée, selon les occurences ou nécessités qui se sont présentées. *Histoire de l'Eglise de St-Quentin*, page 84.

Nous sommes de cet avis. Nous croyons aussi que les arcades voutées, objets de son doute, sont en effet postérieures à 825, date qu'il assigne au monument primitif ; elles ont dû être bâties après l'an 893, lorsqu'on eût reçu le corps de saint Victorice et de saint Cassien. On songea alors à placer les trois sépulcres dans un endroit plus retiré et plus solennel de la crypte.

Quant à la crypte elle-même, elle est de petite dimension, comme toutes les cryptes anciennes ; elle ne mesure guère que 9 mètres de large sur 4 m. 30 de profondeur. Un petit autel était placé au milieu de la largeur, sous un petit enfoncement pratiqué dans la muraille. A l'opposé de l'autel et vers le fond existant, trois petits compartiments voutés séparés l'un de l'autre par un gros mur qui s'avance d'un mètre dans la chapelle. Sous ces voutes assez profondes on voit trois sarcophages élevés d'environ un mètre du sol, faits de deux grandes pierres, dont l'une sert de support et l'autre de couvercle.

La crypte et ses trois caveaux s'enrichirent successivement de plusieurs reliques insignes. Ce fut d'abord le corps de Saint-Quentin ; puis en 840 le corps de Saint-Cassien que Fulrad obtint de l'évêque d'Autun, son ami. Il fut mis à la droite de l'apôtre du Vermandois. Enfin quelques années ou après 893 ce fut le corps de Saint-Victorice, compagnon de Saint-Quentin dans sa mission et dans son martyre, donné par l'évêque d'Amiens, ancien chanoine de la Collégiale.

Mais bien avant cette dernière époque, dès l'année 859, l'invasion des Normands avait obligé les chanoines de retirer le corps de Saint-Quentin et de Saint-Cassien pour les cacher ; c'est qu'on appella la déposition, *desposititio corporum* (1.) Le danger étant conjuré on les remit dans leurs sépulcres. En 880 ou 883 on les enleva de nouveau de leurs sarcophages pour les envoyer à Laon, ville alors très fortifiée. A leur retour on fut réduit à les laisser entre les murs de l'église incendiée, où elles demeurent quelques années sans qu'on ait pu les reposer décemment dans leurs tombes. Ce ne fut qu'en 900, lorsque le flot de cette nouvelle barbarie se retira enfin vers l'Océan qu'on put songer à les faire descendre de nouveau dans la crypte, et à les replacer dans leur séjour ordinaire. Mais cette fois, en y joignant le tombeau de Saint-Victorice, dont la Collégiale venait de s'enrichir comme nous l'avons dit.

Nous ne parlerons pas des autres translations des reliques à Sinceny, à Saint-Quentin-les-Beauvais, ni des élévations de 1228, lorsqu'il s'agit de travaux à faire à la crypte et à l'Eglise ni de la cérémonie de 1257, lorsqu'en présence de Saint-Louis, Roi de France, on les transféra avec tant de solennité de la vieille église dans la nouvelle (2.) La crainte de profanation pendant le cours des travaux si considérables que nécessitait cette immense construction ont sans doute exigé cette exhumation du tombeau des corps de Saint-Quentin et de ses compagnons. Nous sommes porté à croire qu'ils n'y furent plus remis dans la suite. Les temps avaient marché, et le culte des

(1) En sépulture il y a tumulation quand le corps est mis en sépulture ; élévation quand le corps est levé de l'endroit qu'il occupe pour le mettre en autre lieu plus haut ou plus bas. Il y a encore la déposition, la reposition, la translation, les changements ou transferts *motiones*.

(2) Cette translation est ainsi consignée dans la charte de Saint-Louis donnée à cette occasion : *Translata sunt corpora gloriosissimi et Beatissimi Quintini, et sociorum ejus, beatorum Victorici et Cassiani de veteri ecclesia in novam fabricam.*

saints aussi et leurs glorieuses reliques demandaient, pour la consolation des fidèles, à être enchassées dans de magnifiques coffrets d'ivoire, à personnages historiés, dans des édicules émaillés couverts de pierreries ou de riches peintures. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, croyant avoir montré avec une certitude aussi complète que possible que le sarcophage de la crypte de Saint-Quentin est bien contemporain de Sainte-Eusébie et que c'est par conséquent un monument Gallo-Romain des plus curieux. Disons maintenant quelques mots du tombeau de Sainte-Benoite d'Origny.

Excités par l'exemple de Sainte-Eusébie, emmerveillées surtout de sa miraculeuse guérison et des prodiges accomplis au tombeau de Saint-Quentin, douze jeunes vierges de noble extraction songèrent à quitter leur ville natale pour s'acheminer vers la Gaule-Belgique. Une voie militaire partant du centre de Rome, les conduisit à travers les provinces de la Lyonnaise par Reims et Soissons jusqu'à *Augusta veromanduorum,* ville assise sur les bords de la Somme. et voyant déjà s'élever sur une colline qui l'avoisinait un temple modeste et rudimentaire *; mais* renfermant les plus précieuses richesses aux yeux de la foi.

Arrivées vers l'année 358, ces jeunes étrangères, au milieu desquelles brillaient Sainte-Benoîte, issue d'une famille sénatoriale. Léobéric, sa sœur de lait, Sainte-Romaine, martyrisée à Beauvais où elle allait vénérer les reliques de Saint-Lucien, Jolamé et Caminione. Il paraît que Sainte-Benoîte, après être restée quelque temps à Laon *Le cloué,* avec Léobéric alla se fixer à Origny-sur-l'Oise: *Aurimacum super Itara fluvium situm in pago Landunensi* (3.) Mais ce pays si renommé par l'agrément de ses eaux, la fertilité de son territoire et la fraicheur de ses ombrages était malheureusement livré à toutes les superstitions et à l'idoltârie la plus honteuse. Voilà sans doute les motifs élevés qui avaient fait choisir de préférence cette localité à la courageuse Benoîte. Aussi ne tarda-t-elle paa à y souffrir le

---

(3) Les copistes ayant mis indifféremment *Lugdunensis* et *Laudunensi* on a fini par croire que le martyre de Sainte-Benoîte avait eu lieu dans le pays lyonnais. Ce qui est contraire à toutes les traditions locales les plus authentiques. Des auteurs trompés par une certaine ressemblance de noms ont mis aussi *Myrianum* pour *Auriniacum : iu villa Auriniaca super fluviam Itaram juxta nemus*. Il n'y avait pas cependant à confondre les localités ici désignées ni la rivière *Itara*, bien qu'on eut dû dire *Œsia* mais il est certain qu'*Itara* était pris pour *Œsia* ; témoin cette dénomination de l'itinéraire d'Antonin: *Briva Itara* qui ne peut être que Pontoise ou pont Sainte-Maxence.

martyre. On croit que ce fut sous l'empereur Julien, vers l'an 362.

Aussitôt sa décapitation le corps de la sainte Martyre comme celui de Saint-Quentin fut renfermé dans un sarcophage que les habitants d'*Auriniacum* honoreront d'une manière particulière en élevant au-dessus une chapelle ou oratoire qui fut converti dans la suite en Eglise.

Il paraît que ce lieu de sépulture, sans doute pour des raisons semblables à celles que nous avons données pour Saint-Quentin resta longtemps inconnue. Mais trois cents ans après en 662 (1), Après de longues recherches le corps de la bienheureuse martyre qui avait été enseveli primitivement dans un tombeau en pierre fut découvert d'une manière providentielle ainsi que l'instrument de son supplice. La hachette avec laquelle elle fut décapitée et la sonnette dont la vierge se servait pour appeller les peuples à l'office reposaient près d'elle, suivant l'usage antique (2). C'était là aussi ses armes bien aimées, les objets de son affection.

En jetant les fondations d'une nouvelle Eglise en 1863, on trouva un tombeau vide qu'on pense être celui de Sainte-Benoîte; Si ce fait était prouvé on pourrait regarder ce sarcophage comme la pièce originale qui a servi de copie à un autre tombeau en pierre de marbre blanc, surmonté d'un toit à double égout qu'on voit aujourd'hui dans la baie d'une fenêtre de l'église et qui porte sur l'un de ses pignons l'inscription suivante :

« Monument nouveau, posé sur un très ancien, en mémoire du corps de Sainte-Benoîte, martyrisée aux arbres de Thil en 286 (3) trouvée en ce lieu à la fin du VIIe siècle ; transférée en l'Eglise de l'Abbaye Royale d'Origny, révérée comme patronne de cette paroisse et de tous ceux qui lui sont dévoués. Fait en 1738. »

Cimetières Gallo-Romains. — Outre ces tombeaux remar-

---

(1) M. Gomart donne deux dates différentes de cette invention. Dans sa notice sur Origny il fixe l'an 662 tandis que dans son histoire de Ribemont il prend celle de 674. C'est vraisemblablement une erreur d'impression, une de ces coquilles qui échappent à l'attention la plus scrupuleuse.

(2) La sonnette de Sainte-Benoîte passait pour avoir la vertu de guérir de la fièvre et de détourner l'orage et le feu du tonnerre.

(3) Il y a ici une erreur de date des plus grossières, Sainte-Benoîte n'étant en Gaule que plus de 50 ans après la mort de Saint-Quentin arrivée sur la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe n'a pu être martyrisée en 286. On assigne généralement à son glorieux trépas l'an 362 comme nous l'avons dit ; ce qui est bien différent.

quables le Département de l'Aisne compte aussi plusieurs centres de sépultures Gallo-Romaines qui offrent beaucoup d'intérêt. De ce nombre sont les cimetières du Pont d'Ancy, ancien *vicus* situé sur la commune de Limé, au bois des sables, découvert en 1863 ; celui de Cerseuil, au lieudit la Ferrière dans lequel on a trouvé des cadavres déposés dans des cercueils taillés ou exécutés dans la pierre calcaire du pays (1).

M. Lemaistre, ancien inspecteur des poudres à La Fère, dans un long et intéressant mémoire qui a été inséré dans les Annuaires de l'Aisne de 1826 et 1827 a constaté *sur* divers points du département l'existence des sépultures antiques dont il n'ose préciser l'époque; mais dont un grand nombre semblent accuser une physionomie Gallo-Romaine. Parmi les noms qu'il cite, Thierry, Presles, Nouvion-le-Vineux, Chavignon, Aizy-Jouy, Vauxaillon, Cuissy, Arcy, Oulchy, Saint-Gobain, Versigny, Liez, Moy, Séry-Mézières, Saint-Quentin, Marteville, Gros-Dizy, nous croyons avoir le droit d'en réclamer quelques-uns comme appartenant par leurs caractères à l'époque dont nous nous occupons. De ce nombre sont Nouvion-le-Vineux, Chavignon, Cuissy, Saint-Gobain, Liez, Moy, *Saint-Quentin et* Marteville auxquels nous pourrons ajouter Maizy et Beaurieux, quand aux autres quelque soit leur antiquité apparente, il nous reste certains doutes et nous n'oserions pas sans preuves nouvelles leur assigner la même date. La position des cercueils leur forme trapézoïdale, les objets qu'on y a trouvés tels que les certaines armes en fer, les colliers de verroteries, les agraffes et boucles de ceinturons cloisonnées, sont des marques de défiance pour nous ; tandis que la forme parallépipède, espèce de caisse régulière, aussi large aux pieds qu'à la tête ; la présence des monnaies et des poteries romaines sont presque toujours des certificats d'une origine authentique et dans tous les cas des accompagnements précieux pour aider à fixer les incertitudes.

Les cercueils dont nous parlons ici quoique de formes variées de natures diverses sont néanmoins le produit de nos carrières et de nos montagnes du voisinage. Un grand nombre sont faits de pierres grossières et poreuses, telles qu'on les rencontre sur le premier lit du calcaire ; d'autres d'un grain plus serré et plus fin sont extraits d'un ban inférieur et choisi. On croit donc

(1) Il y a 30 ans on a découvert sur le plateau qui domine le village au nord-est des tombeaux en pierre dans lesquels se trouvaient des armes et des poteries romaines.

avec raison, que ces tombeaux en pierres sont tirés pour la plupart de nos montagnes du Laonnois, de Saint-Gobain, de Saint-Nicolas-aux-Bois, des Cliquarts du Catelet et du Santerre. A ces époques reculées très peu proviennent de la fameuse carrière de Colligis dont la réputation fut si grande au moyen-âge, et qui passe pour avoir été une fabrique privilégiée pour la confection des monuments funéraires (1).

Le village de Nouvion-le-Vineux, est assis sur une antique et vaste sépulture qui s'étend sur le plateau qui le domine au midi jusqu'au bois des *faillés* où *le bois des morts*. On a trouvé jusqu'à trois rangs de cercueils superposés, dont la plupart sont brisés et s'effeuillent, tant la pierre calcaire est devenue friable et tendre par son long séjour dans la terre et l'infiltration des eaux pluviales. Il parait que la carrière dont ils ont été extraits existe encore, mais qu'elle est aujourd'hui abandonnée.

Chavignon avait aussi son cimetière Gallo-romain au mont des tombes, à 2 kilomètres de ce village, sur la montagne dite Vailly ; là, au milieu de substruction romaines, on a découvert quelques tombeaux parallélipèdes, recouverts d'une ou deux pierres. On a aussi constaté des tombeaux d'enfants ensevelis les bras repliés sur la poitrine.

A Cuissy et Geny, canton de Craonne, sur le penchant et près du sommet de la montagne, au lieudit les terres de Bellevue, on a mis à jour plus de 40 tombeaux en pierre. Ce qu'il y eut de particulièrement intéressant dans cette découverte c'est que l'un de ces tombeaux avait pour couvercle une pierre factice d'un seul morceau en terre cuite d'une teinte rougeâtre et assez fine, de la dimension du cercueil qu'elle fermait en recouvrement à la manière des boites. L'inscription *inivoi* était répétée à plusieurs reprises sous le couvercle. Il était facile de

(1) On assure que dans les galeries souterraines des vastes carrières de Colligis, dont les pierres sont si renommées par leur finesse et leur facilité d'extraction ; on trouve encore des cercueils à l'état d'ébauche et attendant la main de l'ouvrier pour finir le travail commencé. Mais une révolution dans les habitudes était survenu, on avait renoncé à ce mode de sépulture et l'artiste avait laissé son œuvre inachevée. On pourrait presque lui appliquer ce que le poéte dit des murs d'une ville fameuse dont les travaux furent suspendus tout à coup : *pendent opera interrupta*. Avec cette différence qu'ici ce serait plutôt *jacent* ; car ce dernier domicile des morts, ne reste pas suspendu en l'air comme une maison qui s'élève ; il est au contraire couché à terre attendant vainement la main et l'outil qui l'ont préparé à cet usage. L'un et l'autre ont disparu depuis des siècles ; et lui à son tour est demeuré silencieux à la place qu'il occupe.

voir que cette estampille en forme de moule encadré était le timbre du fabricant, qui signait son œuvre. Nous avons des poteries romaines qui portent ce nom. Cette trouvaille est assurément une des plus curieuses et fixe l'âge de cette sépulture, en nous donnant le nom d'un potier Gallo-romain bien connu ailleurs par des pièces revêtues de son cachet.

Saint-Gobain, malgré la vaste forêt qui l'environne de toute part, n'en porte pas moins les marques incontestables d'une longue occupation romaine. L'intérieur de ce beau village, et ses alentours offrent des débris de construction de cette époque. On y a aussi trouvé des médailles de plusieurs Empereurs, et surtout un grand nombre de cercueils en pierre sur le penchant et au pied de la colline sur laquelle est placé Saint-Gobain et son magnifique établissement de glaces en un lieu nommé le bois des Lusiaux (1).

Parmi ces tombeaux quelques uns étaient extraordinaires ; on en cite de parallélipèdes, mais avec un renflement vers le milieu ; d'autres à ce qu'il parait étaient composés en terre cuite. Peut être ces seuls caractères suffiraient-ils pour en faire une sépulture Gallo-romaine, sépulture qui aurait succédé toutefois à une plus ancienne si nous en croyons M. Deslandes, qui, en 1780, avait découvert au même endroit et sur le flanc de la montagne où est assis Saint-Gobain une sépulture des plus curieuses.

« Des ouvriers occupés à chercher des grés tendres pour le
» douci des glaces trouvèrent, à quelques pieds de profondeurs,
» un espace fermé par les quatres côtés de grés posés de champ
» de 2 m. 60 c. à 2 m. 90 sur chaque face. Les quatre grés
» étaient recouverts par d'autres posés au dessus à plat. Le
» terrain déblayé entre les grés on y découvrit cinq cadavres
» rangés autour, les pieds au centre avec un petit vase de terre
» cuite et cinq hachettes de silex ; le côté tranchant des hachettes
» avait 8 centimètres de large se terminait par le haut un peu
» en pointe en forme de marteau arrondi. »

La simplicité de sa forme, dit M. Lemaille, les quartiers de grés bruts et sans ciment qui composaient ce grossier monument funéraire et surtout la présence des haches en silex n'en

(1) Le mot *Lusiau*, comme on dit en Picardie, *Luseau*, *Lusel*, vient certainement de *Lucellus* ou *Locellus*, diminutif de *loculus*, cercueil, tombeau, sépulcre, chasse, coffre, quelqu'en soit la matière, en pierre, en plomb, en bois, en or ; comme celui de Carloman dont le corps fut déposé au Mont-Cassin, *in locello aureo*.

reporteraient-ils pas l'époque à un temps de barbarie où les arts étaient entièrement ignorés ? Aux yeux de cet écrivain c'est une de ces pierres druidiques telles qu'on les rencontre en Bretagne et telles qu'il en a vues deux, l'une sous un arbre dans un marais près de Condren (l'ancienne *Contraginum*), et une autre à Liez, village du Vermandois, dans un couche de cendres noires sulfureuse à 8 m. 12 c. de profondeur (1).

Liez avait aussi, outre ce vieux témoin d'une civilisation disparue, d'autres tombeaux qu'on est autorisé à croire Gallo-romains, tant à cause de leur forme qui était rectangulaire et sans chevet vers la tête que par leur position sur le penchant d'une petite colline qui domine le village.

Moy. On pourrait en dire autant de Moy, où on a découvert, sur le sommet du côteau qui longe l'Oise, dans le milieu d'un champ, orné d'une tombelle quelques tombeaux en pierre dont les morts avaient les bras croisés sur la poitrine.

Marteville ou Vermand se présentent dans les mêmes conditions que les localités que nous venons de citer. Il existe là, entre ces deux villages, à la physionomie antique, une colline peu élevée, au sud de la rivière d'Aumignon, à très-peu de distance d'un camp resté célèbre dans les souvenirs de la contrée, qu'on donne comme renfermant une très-grande quantité de tombeaux parrallélipèdes en pierres tendres et poreuses avec couvertures plates et unies provenant d'une carrière dite *Mortemet*, en Santerre.

L'identification de la ville actuelle de Saint-Quentin avec l'ancienne *Augusta veromanduorum* des Romains est trop bien établie pour qu'on n'ait pas retrouvé, dans les fouilles successives dont cette cité a été l'objet, à toutes les époques, des preuves incontestables de son existence Gallo-Romaine, et dans ces circonstances les sépultures, lorsqu'elles ont un caractère déterminé, deviennent des armes parlantes.

Or, en 1634, dit Hémeré, p. 66, comme on établissait des seconds fossés et de nouveaux murs, on découvrit en creusant la terre dans l'espace de plus de deux cents perches de terrain

(1) M. Lemaistre croit que cette dernière pierre est d'nn silex jaunâtre et gris très dur, travaillée de main d'homme et étranger à notre contrée, aura pu être jetée avec d'autres remblais dans des fouilles ou des sondes qu'on aura faites anciennement dans ces couches profondes, dont l'époque de formation doit être très certainement antérieure non seulement aux Celtes ; mais aux premiers peuples qui ont occupé le globe.

des vestiges et des marques d'une ancienne ville, des sépulcres, des urnes, des pièces de monnaies romaines et des vases de terre de différentes sortes. On trouva fort peu de tombeaux ; mais ils étaient d'une pierre très-dure ; il y avait beaucoup d'urnes, plusieurs surtout d'un verre épais ; mais cependant resplendissant, de la mesure de trois septiers ; elles contenaient des oboles et des cendres, comme c'était la coutume chez les Payens. Quelques-unes de même matière et de forme semblable étaient ajustées dans des pierres creusées avec tant de précision qu'à peine en apercevait-on la jonction. On *recueillit* également des vases de terre parfaitement ouvragés, des disques, des coupes, des tasses et d'autres petits vases de formes différentes (1.)

Ces urnes et ces tombeaux trouvés hors de la ville, dans la partie de la colline qui s'étend en septentrion, ne sont pas les seuls témoignages qu'il y avait des endroits destinés à brûler les corps morts et des puits funéraires pour les recevoir. Car en 1810 et en 1822, on a découvert, en dehors de l'enceinte de la vieille cité, deux autres champs de sépultures ; l'un sur la colline qui domine au sud le faubourg d'Isle ; l'autre sur la hauteur du faubourg Saint-Martin. Dans ces deux inhumations, on a aussi constaté la présence de tombeaux en pierre, en plâtre coulé. Ces sarcophages de forme parfaitement rectangulaire et recouverts d'une seule pierre plate qui en comprenait toute la dimension auraient pu, ce semble, se passer des poteries romaines qui les avoisinaient pour certifier leur origine Gallo-Romaine.

Le cimetière de Maizy, canton de Neufchatel, est situé à l'ouest de ce village dans une vaste plaine qu'enserre la rivière par un repli long et sinueux, sur la rive gauche, vis-à-vis Beaurieux, dans un lieu qu'on présume avoir été un camp permanent, ainsi que le fait supposer un horle, formant une espèce de retranchement. C'est dans ce but qu'on a découvert, lors du creusement du canal latéral à l'Aisne, quantité de squelettes placés sans ordre et sans direction d'orientation. Avec ces corps

---

(1) M. Lemaistre croit que cette dernière pierre d'un silex jaunâtre et gris très dur travaillée de main d'homme et étrangers à notre contre aura pu être jetée avec d'autres remblais dans des fouilles ou des sondes qu'on aura faites anciennement dans ces couches profondes dont l'époque de formation doit être très certainement antérieure non-seulement aux Celtes ; mais aux premiers peuples qui ont occupé le globe.

on a exhumé des vases en terre cuite de différentes formes et grandeurs qui se trouvaient à la tête et aux pieds. On a aussi recueilli des fers de lances, des clous et des boucles en fer qui paraissent avoir été maintenus aux ceinturons au moyen de clous rivés en cuivre, des colliers en fil de laiton ; d'autres creux et marqués de quelques ciselures étaient attachés au cou de quelques corps ; des bracelets ou *armilla* étaient aux poignets de quelques autres. Ces ornements terminés par un petit crochet s'adaptaient dans un trou percé à l'autre bout.

Au bas de Beaurieux, à quelque distance en contrebas de la route de Soissons à Neufchâtel, on a aussi mis à jour en creusant les fondations d'une maison, quantité d'ossements et quelques tombes en pierres taillées dans lesquelles on a recueilli des choses antiques et précieuses, quelques sabres, des fers de lance, des haches d'armes, des boucles de ceinturons et quelques grains de colliers ou verroterie et en terre cuite émaillée (1.)

Cependant nous n'oserions donner, quoiqu'on en dise, cette dernière sépulture comme Gallo-Romaine. Nous demanderons à garder la même réserve, au sujet des tombeaux de Presles, de Thierny, d'Aizy-Jouy (2), de Vauraillon (3), d'Arcy Sainte-Restitude et de Versigny. Ces deux dernières sépultures, celle d'Arcy et de Versigny sont des plus importantes. Le village d'Arcy est commandé au midi par un mamelon isolé, au pied duquel se trouve bâti le village qui paraît ancien. Ce monticule ou butte de sable s'allonge sur plus de trois arpents de terrain dans lesquels on a enclos le cimetière paroissial, renferme quantité de tombeaux, formant plusieurs assises superposées comme à Nouvion, C'est certainement la nécropole la plus considérable du département et on peut en estimer les sarcophages de toute dimension, mais généralement petits et en trapèze à plusieurs milles.

Versigny est aussi est aussi une des localités les plus inté-

(1) Traduction par M. Charles, publiée par la *Petite Revue*, Hémèré estime qu'on trouva plus de deux boisseaux d'anciennes pièces de monnaie d'argent et de cuivre marquées à l'effigie de César, d'Auguste, de Néron et des autres empereurs, ses successeurs.

(2) Voir le Bulletin de la Société archéologique de Soisons Tome X p. 241.

(3) La sépulture d'Aizy est sur la pente orientale qui domine ce village, dans un terrain inculte et stérile appelé les *Binards*.

Celle de Vauxaillon est aussi placée dans un terrain inculte sur le plateau occidental au lieudit *les Moisy*.

ressantes de l'ancien Laonnois sous le rapport historique. Placée sur une éminence dont l'église et le cimetière occupent le sommet, elle offre quelques tombeaux en pierre de forme parallélipède, très forts et très matériels consolidés par des bandes de fer. Mais nous croyons ces cercueils très peu nombreux et dominés par une sépulture Moyen-Age qui leur ôte tout leur intérêt.

Mais un des cimetières les plus compliqués par les diverses trouvailles qu'on y a faites, c'est celui de Chassemy, canton de Braine, au lieudit la fosse aux chapelets. Sur les *bords de la* Vesles, entre Condé et Chassemy, existe sur une falaise que dégradent annuellement les eaux de la rivière ; une ancienne et véritable nécropole. C'est à la suite d'un de ces débordements et de dégradations considérables qui ont mis à découvert de nombreuses sépultures dans lesquelles on a trouvé, il y a déjà plus de 30 ans, des cercles en cuivre, des torques servant de colliers, des bracelets de toute sorte, des granits de verroteries de diverses couleurs.

Les fouilles reprises plus tard ont amené en outre des pendants d'oreilles en os, des fibules en bronze et en fer, des flèches, des javelots, des lances, des coutelas, des vases aux formes les plus variées, aux ornements les plus divers. Mais la découverte la plus curieuse est celle d'un char enterré au-dessus du guerrier auquel il a appartenu. Aux pieds du défunt étaient de beaux vases à dessins composés de lignes brisées, des javelots, une lance, à son côté droit une courte épée à deux tranchants, sur son corps on avait jeté quelques éclats de silex, selon un rite antique dont on a dû conserver la mémoire bien longtemps.

Si nous nous en rapportons aux études que M. Ed. Piette a faites de ce musée souterrain, il y aurait là des sépultures de différents âges. Il y a trouvé des foyers dans lesquels on a recueilli des escargots, des coquilles d'eau douce, des glands, des dents, des os de porcs, de chevreuil, des tessons de poteries épaisses à pâte grossières, faites à la main, sans tour ; objets qui pour lui accusent l'âge de la pierre polie bien qu'on n'ait rencontré que fort peu d'hachettes en silex ajustées dans des tronçons de corne, et des éclats de silex. Il a signalé encore la présence de quelques pierres plates revêtant les parois des tombes ou leur servant de couvercle.

Il admet aussi que cet endroit a pu servir aussi de lieu de campement et même d'*ustrinum* pour les incinérations de ces peuplades antiques.

Bien qu'une masse d'armes, des boucles, des ceinturons, des couteaux et des grattoirs joints à des bracelets et à des bijoux, semblent lui indiquer l'âge de bronze, le savant Paléontologue hésite à se prononcer. Toutefois l'association de silex, de poteries grossières avec des objets d'une époque plus récente lui font croire avec raison que cette sépulture porte le cachet d'époques différentes. Non loin de ce cimetière est un lieu dit le *grand hole* il le croit *un cimetière mérovingien (1.)*

Il y aurait peut être lieu de ranger dans la catégorie des sépultures Gallo-Romaines celles de Lhommé commune de Cierges et celles de Vendhuile dans le canton du Catelet.

Dans le courant du mois de juillet 1873, on onnonçait qu'un Agent-voyer, M. Joly, avait reconnu à Cierges, en faisant exécuter quelques travaux dans un tumulus voisin du moulin de Caranda, l'existence d'un vaste champ de sépulture. Sur toute l'étendue d'un mamelon de 4 à 5 hectares se trouvait un ossuaire remontant à la plus haute antiquité et continué dans le même lieu jusqu'à une époque relativement moderne ; car, dans un aperçu fait à première vue, on était conduit à y voir les débris de l'époque Celtique Gallo-Romaine et Mérovingienne.

L'endroit qui porte le nom de Lhommé et sur lequel repose cette sépulture est un petit monticule de sable jaune, recouvert d'une couche très-faible de terre végétale, dans lequel on avait déjà découvert il y a quinze à vingt ans, des vases en terre, des urnes et quelques fioles lacrymatoires.

Depuis on y avait trouvé une boucle, une fibule et une scramasax.

---

(1) *Lettres à M. Ferry sur les sépultures préhistoriques de Chassemy.*

Il paraît qu'au nord de Chassemy la route qui conduit de ce village à Vailly traverse un vaste *oppidum* gaulois qui s'étend également à l'ouest dans le bois des muttes et dans les champs voisins. On y voit encore de grands retranchements en terre dont la hauteur sous bois est de 5 à 8 mètres. Dans les champs de la Garenne où la charrue a passé ils n'ont plus guère que 1 mètre 50 à 2 mètres. Des chemins aboutissent à ce rempart et le traversent ; mais à l'intérieur ils sont bordés de chaque côté par des épaulements en terre.

Ces remparts appuyés au nord et au midi sur des marais forment un vaste arc de cercle dont les rayons convergent vers un mamelon appelé la *Carrelete* qui domine tout le pays. Détaché du massif-montagneux qui sépare la Vesles de l'Aisne, ce monticule est en quelque sorte l'avant-garde et se dresse comme un cap au-dessus du delta formé par le confluent des deux rivières. Des pentes abruptes en rendent l'accès très difficile de tous côté. *idem « Journal de Soissons. »*

Si cet *oppidum* dont nous ne connaissons pas l'étendue et qui doit être considérable, n'était pas l'emplacement d'un oppide ou refuge gaulois peut être faudrait-il y voir un de ces camps romains si nombreux dans nos contrées et si bien placés sur un mamelon isolé, dans une

Guidée par les renseignements de M. Joly, la société historique de Chateau-Thierry résolut d'entreprendre une exploration plus sérieuse qu'elle confiait à quelques uns de ses membres. Voici d'après le *Journal de l'Aisne,* le résultat de ses investigations. La pioche, parait-il, à rencontré partout de nombreux ossements dont quelques uns affleuraient presque le sol, un cercueil en pierre tendre, dépourvue de son couvercle, une sorte de dolmen formé par un énorme grés horizontal, installé sur deux montants de pierre ; puis deux rangées de pierres plâtes couvertes de grés et de pierre comme on en trouve dans les *tumulus* primitifs, cachées sous une couche de terre et de sable ; à côté gisaient quelques fragments de silex informes, une petite hachette en silex blanc ; puis des débris de boucles, de poteries noires et jaunâtres, généralement peu cuites.

Nous espérons bien qu'encouragée par ces premières et intéressantes trouvailles la société de Chateau-Thierry continuera des recherches qui peuvent devenir fructueuses et nous donner enfin le dernier mot sur une sépulture remarquable par son étendue, ses assises superposées et les objets des différents âges qu'elle semble renfermer.

Le cimetière de Vendhuile bien qu'il n'offre pas des caractères aussi anciens et aussi variés n'en est pas moins, d'après M. Piette, un lieu de sépulture fort important et qui lui parait Gallo-romain. Ce champ funèbre est situé à droite de l'Escaut, sur un plateau incliné qui regarde Vendhuile. On l'appelle comme à Saint-Gobain et dans une foule de localités de notre Picardie le champ à *lusiaux.*

« Les tombes en pierres calcaires ont généralement la forme
» d'une baignoire et sont rangées en lignes parallèles dans la
» direction du nord au sud ; leur dimension commune est de

---

vaste plaine, à la jonction de deux cours d'eau qui en défendaient les approches. Pour trancher cette question il faudrait une étude approfondie et locale que nous n'avons pu faire et sur laquelle nous appelons l'attention des archéologues soissonnais. Pour nous, nous serions plus tenté d'y voir une station romaine, non loin d'un cimetière qui porte tant de traces de cette époque dans tous les objets qu'il a fournis. Profiter comme on le fait trop souvent de la présence fortuite de quelques objets d'un âge réputé plus ancien, objets qui ne sont peut être comme on l'a dit que le souvenir, la formule sacrée d'un rite antérieur religieusement conservé à travers les âges pour affirmer une époque lointaine, et dont le criterium nous échappe, nous semble présenter des inconvénients et des obstacles comme nous l'avons dit à la vraie science historique qui ne vit que de faits nombreux bien controlés et prouvés jusqu'à l'évidence.

» 1 m. 80 de longueur, sur 53 c. de largeur et 35 de profon-
» deur. Ces tombes sont hermétiquement recouvertes par des
» dalles de même nature et se trouvent malgré cela remplies de
» terre dans laquelle les ossements bien conservés sont comme
» enfouis. Les squelettes n'y sont pas toujours entiers ; on y
» trouve souvent des os mélangés. Elles contiennent souvent
» des armes de différentes espèces, des épées larges et courtes,
» n'ayant qu'un seul tranchant, des couteaux, des poignards,
» des fers de lances, des javelots de différentes formes, des
» haches, des espèces de serpe avec un crochet au revers. On y
» trouve aussi des ornements tels que boucles en cuivre, des
» agraffes de ceinturons, des grains ou perles perforées d'une
» matière vitreuse, rayées de couleurs rouges, bleues et jaunes,
» ayant du faire partie de colliers ; enfin une multitude de pe-
» tits vases ou urnes sans anses, en terre brune et noire, d'une
» pâte peu fine et de formes variées plus régulières qu'élé-
» gantes (1). »

Au milieu de ces débris on n'a rencontré qu'une médaille Gauloise et un petit bronze à l'effigie de Constant ; en sorte que de ces données un peu vagues et sans indications précises d'origine on est amené a conclure avec le savant archéologue que cet enfouissement comme celui de Cœuvres est contemporains des invasions des hommes du Nord (2).

Quant aux trouvailles faites dans ces diverses sépultures, elles consistent en armures, bijoux, vases et monnaies, ainsi réparties, d'après M. Lemaistre.

Thierny. Lame de coutelas à 3 côtes, placée à gauche du mort, une plaque de fer carrée avec clous de cuivre à la hauteur des hanches.

Nouvion le Vineux. Glaives et poignards courts, lame tranchante d'un côté placée à gauche ou sous la tête, boucles et agraffes en cuivre bien conservées, ovales, avec moulures et dessins fort simples en zigzag; pièces coulées et souvent cloisonnées avec des petits morceaux de verres plats en formes de chatons, boutons ornés de verroteries. Un bracelet représentait

(1) *Bulletin de la Société Académique de Laon*. T. VIII, p. 66.

(2) Cœuvres, village du Soissonnais bien connu scientifiquement et historiquement parlant par un dépôt d'animaux fossiles et de silex taillés et par le séjour qu'y fit la belle Gabrielle d'Estrées, avait sur le haut de la place un cimetière antique où on a découvert une assiette en terre rouge d'une belle forme, un vase en terre grise, une écuelle en terre noirâtre, un grand vase en terre du V[e] siècle.

deux serpents dont les yeux et les ouies étaient figurés par des verres violacés, enchassés dans le métal. Ces reptiles au corps guilloché étaient réunis par la queue au moyen d'une charnière fort délicate. Il y avait aussi des anneaux ronds, un plat placé dans les mains du cadavre. En outre beaucoup d'objets semblables à des boucles d'oreilles, des épingles, des aiguilles, des stylets. On y constate l'alliage du fer et du cuivre, preuve qu'on connaissait parfaitement l'art de braser, des pâtes vitreuses, des vases de forme simple et grossière d'une pâte grise, jaunâtre et noire. Cette poterie cellulaire et poreuse, peu solide plutôt façonnée à l'aide d'une simple dissécation que par une véritable cuisson. On a trouvé dans un tombeau un Trajan et une Faustine et dans le terrain des monnaies d'Alexandre Sevère, de Gallien, de Constantin et de Crispus.

Chavignon. Lame de fer le long de la cuisse, vases plombés au vernis, poteries placées près des morts.

Cuissy. Poignard, plaque de ceinturon, prisme quadrangulaire en pâte, grains de verroterie.

Saint-Gobain. Poignard, hache en fer à côté du mort, grains de verres colorés, vase de terre noire en dehors, d'un jaune rougeâtre au dedans.

Liez. Armes placées dans les bras du défunt, un tronçon de lance courte, un fer de flèche ou javelot, une monnaie de potin indéchiffrée.

Vermand. Glaives, lances, fioles et bouteilles de verre épais, poteries de diverses formes.

Saint-Quentin. Epées, vases, poteries nombreuses, médailles d'Antonin et de Commode.

Gros-Dizy. Armes, vases et charbons.

Sery-Mézières. Lance, sabre et casques.

Versigny. Lame de glaive, de fer et d'acier, boucle de cuivre, plaque cloisonnée avec des verres colorés, ceinturons, vases de couleurs grise.

Presles. Dans les tombeaux garnis de colliers taillés à facettes, boutons et fibules, monnaies du bas empire.

Arcy. Lames d'épées, poignards, agraffes, et boucles cloisonnées de cuivre jaune argenté, grains de verroteries enfilés à l'aide d'un cordon. Vases trouvés près des tombeaux. Le cimetière actuel consacré aux inhumations est situé au milieu de cette antique sépulture.

Il semblerait que l'analogie frappante qu'on remarque entre

ces diverses sépultures devrait leur assigner une même époque qui supporta les mêmes usages ; cependant, il faut bien examiner avant de se prononcer et ne le faire qu'avec des preuves convaincantes, comme seraient les monnnaies et les divers objets de date certaine trouvés dans ces ossuaires, encore faut il que ces objets ne doivent leur présence en ce lieu qu'à la circonstance de l'inhumation, et non à une circonstance accidentelle et fortuite, comme cela pourrait arriver à la suite de transports ou de mouvements de terrain.

Les environs de Rheims ont aussi leurs cimetières Gallo-romains ; ceux de la Pompelle et de Berru nouvellement découverts par M. Lelaurain, est un des plus curieux en ce qu'il renferme deux natures de sépultures ; l'une remontant à l'époque ou l'on n'enterrait pas encore les cadavres, mais ou on les brulait, l'autre dâtant d'une époque plus rapprochée de nous bien qu'encore fort ancienne, celle ou déjà on les plaçait dans des cercueils de bois.

Environ 120 cadavres, hommes, femmes et enfants, appartenant à ce dernier genre de sépulture ont été exhumés. On a cru remarquer qu'il y avait une différence entre les classes dans le mode d'inhumation : le pauvre était enterré avec des cailloux les bras collés aux flancs. Le bourgeois avait un bras sur la poitrine avec un vase ou deux dans son cercueil ; le riche les deux bras croisés sur la poitrine et avec des vases en terre et en verre de différentes formes et dimensions. 120 vases dont 20 en verres ont éte recueillis, ces vases sont remarquables par leur légerté, leurs dimensions et leurs formes et leurs couleurs très variées : y inclus étaient en général des ossements de volailles ou d'autres petits animaux ; d'autres avaient contenu du liquide ou des *lacrymelles.*

Dans plusieurs de ces vases étaient de petits et moyens bronzes aux effigies de différents empereurs ; un peigne en os, des épingles à cheveux, d'autres en argent, à tête taillée, une bague en bronze avec tête en argent sur laquelle est une belle figurine en relief, une espèce de cœur appendu à un collier composé de très beaux grains de verroteries taillés et coloriés.

La sépulture la plus curieuse se trouvait au centre du cimetière : un romain avait été inhumé avec cinq clochettes de différentes dimensions en métal de fer et bronze mélangé, mises à sa tête avec ornements en cuivre. Ce cadavre possédait en outre une monnaie romaine dans la bouche. On regarde ce personnage

comme un augure ou un héraut qui s'en allait par les rues pour annoncer les décrets et ordres des empereurs (1.)

Nous nous arrêtons ici ; non que nous croyions avoir épuisé cette matière si vaste et si intéressante mais encore si peu connue, de ces antiques sépultures si nombreuses dans notre département, un des premiers de la France aussi bien par les souvenirs que par ses monuments historiques. Car, il faut bien le dire, si chaque ville et chaque bourgade a eu comme de nos jours son champ des morts, il nous en reste beaucoup à découvrir ; et quand même il en aurait été autrement à l'époque Gallo-Romaine ; quand même suivant l'expression pittoresque et mélancolique d'un écrivain qui disait que les cités mourraient comme les individus, *oppida mori cernimus* ; quand bien même on ne retrouverait plus les vestiges de ces grandes cités ensevelies sous leurs ruines. Il ne peut en être de même pour les sépultures, quelqu'ensevelies qu'on les suppose, sous les ruines du passé ; elles ont souvent trouvé dans leurs profondeurs souterraines un abri qui manquaient aux autres établissements. C'est à cette circonstance particulière qu'elles doivent en général leur conservation.

Cependant il faut le reconnaître, ce domaine sacré du trépas, ce sanctuaire que les lois romaines défendaient de violer, n'a pas toujours été respecté. Souvent même on a traité chez les nations civilisées ce dernier abri de l'homme mortel avec un sans-gêne, et un mépris qu'auraient certainement désavoué des peuples que nous qualifions de barbares et de sauvages. Eh bien ! si aujourd'hui nos vieilles nécropoles sont plus exposées que jamais à de nouvelles et incessantes profanations en présence de l'industrie moderne qui travaille à transformer le monde, espérons au moins que les savants chargés de recueillir çà et là ce précieux héritage du passé sauront concilier le respect des morts avec les intérêts de l'histoire et des arts (2.)

---

(1) Extrait du Mémoire de M. Lelaurain.

(2) Il est certain en effet que les immenses travaux industriels exécutés depuis 30 ans dans notre pays ont provoqué de nombreuses découvertes. Il ne pouvait en être autrement quand on retournait le sol en tant de manières différentes : ici par l'établissement de canaux, de chemins de fer, d'usines considérables, qui exigeaient des creusements, des enlèvements de terres, des fouilles profondes ; là par des défoncements de cultures par la rectification ou le percement des routes par les défrichements des forêts, qui mettent à jours des objets

P. S. — Depuis que nous avons parlé des sépultures de Lhommé, près de Fère-en-Tardenois, un procès-verbal des opérations auxquelles on s'est livré pour le déblaiement du Dolmen a été dressé. Il en résulte qu'à la suite des travaux entrepris d'abord pour l'ouverture de ce monument on a rencontré à 50 centimètres environ du fond une couche de sable jaune, pure et franche, qui a paru n'avoir jamais été remuée précédemment ; puis à 1 m. 50 dc l'entrée on aurait trouvé, dans cette couche de sable, uu poinçon en bois de cerf, des pointes de flèches en silex un couteau aussi en silex. Auprès de ces objets, à côté d'autres ossements, gisait un crâne appuyé sur un dallage formant le fond du dolmen (1).

En dehors du tumulus des familles ont amené la découverte d'autres instruments en silex de diverses dimensions tels que hâches, couteaux. racloirs et surtout d'objets finement taillés. On a aussi constaté la présence de pots funéraires, de stylets en bronze, de briques gallo-romaines ; des boucles, des agraffes, des plaques ciselées ont été aussi recueillies.

Il paraît à en juger par ces spécimens de diverses époques, de la pierre, du bronze et du fer que cette sépulture pourrait être considérée comme une sépulture Celtique gallo-romaine et franque.

Vervins a eu aussi depuis sa trouvaille, au lieudit *la Planchette*, entre les routes de Thenailles et de Rabouzy. Des fouilles opérées par les soins de la Société archéologique sur un point où la charrue bouleversait depuis longtemps des débris de tuiles

---

cachés dans le sein de la terre. Félicitons-nous donc de ce mouvement à la fois matériel et scientifique imprimé à notre siècle ; et loin de nous en plaindre, profitons-en dans l'intérêt de nos chères études, non-seulement pour poursuivre, mais pour hâter s'il se peut la solution des problèmes archaïques qui nous restent à résoudre aussi bien en histoire qu'en sciences naturelles.

(1) On dit que la tête dont il est ici question aurait été soumise à l'examen d'un docteur spécialiste qni lui aurait reconnu tous les caractères anatomiques des têtes trouvées dans un dolmen, près de Vic-sur-Aisne : *Front étroit et bas, tête plate et allongée* : signes particuliers qui leur vaudraient de 3 à 6,000 ans d'âge. On voit que les spécialistes comme les préhistoriques savent se donner du large dans eurs appréciations quelque peu élastiques pour ne pas dire fantaisistes. Un millier d'années n'est rien pour eux. On s'inquiétait de voir Buffon assigner une bien longue existence à notre planète et voici nos préhistoriques qui sont en train de lui imposer une antiquité bien aurement merveilleuse.

romaines ont amené la découverte d'une petite chambre funéraire gallo-romaine, offrant dans ses parois construites avec soin en pierres blanches, de moyen appareil, trois niches ou *columbaria* destinées à recevoir des urnes cinéraires. A ce caveau se rattachait un réseau de substructions qui ont révélé l'existence en cet endroit d'autres constructions et d'un cimetière mérovingien. 15 squelettes, séparés les uns des autres par des cloisons en cailloux, ont été mis au jour avec leurs armes, les boucles de ceinturons et des poteries de terre brune.

Parmi les objets recueillis dans ces fouilles on mentionne une bague d'argent avec chaton en pierre bleue sur laquelle est gravée une Léda ; des fragments d'enduits colorés, une boucle à couverte d'étain avec dessins mérovingiens, un collier de verroterie et des grains en terre cuite.

CHAPITRE VIII.

GÉOGRAPHIE GALLO-ROMAINE. COUP D'ŒIL SUR LES CONSTRUCTIONS ROMAINES. — GÉOGRAPHES ANCIENS, CÉSAR, STRABON, PTOLÉMÉE ET PLINE, — MESURES ITINÉRAIRES USITÉES EN GAULE. — ITINÉRAIRE D'ANTONIN ET TABLE THÉODOSIENNE. — NOTICE DES DIGNITÉS DE L'EMPIRE. — NOTICE DES GAULES. — CARTE DE PEUTINGER. — FLEUVES ET VILLES CITÉS DANS CES DOCUMENTS. — RÉFLEXIONS SUR LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN.

D'après ce que nous venons de dire en mettant sous les yeux de nos lecteurs le tableau de cette longue occupation romaine, dont nous avons essayés de vous retracer aussi brièvement que possible, les principaux évènements historiques ainsi que les diverses créations dont a couvert notre sol, nul ne peut nier que cette puissante domination n'y ait laissé une profonde et indélébile empreinte. Et en effet, quand on considère avec attention les établissements considérables en tous genres que la conquête a élevés partout d'un point de la Gaule à l'autre ; quand on suit du regard cet immense réseau de voies militaires, de camps fortifiés dont Rome étreignait lemonde ; quand on examine ces nombreux monuments d'utilité publique, ces ponts, ces aqueducs, ces théâtres, qu'elle savait construire aussi bien dans les campagnes que dans les cités opulentes, on est plein d'admiration pour ce génie supérieur, qui au milieu des inquiétudes de la guerre, des divisions intestines qui rongeait l'Empire, savait enfanter de pareilles merveilles.

Aussi est-ce une obligation pour nous de rechercher partout et avec un soin scrupuleux, les moindres vestiges de cette grande civilisation dont nous retrouvons à chaque instant les épaves aussi bien dans les fragments mutilés d'une riche sculpture, dans les débris d'une ingénieuse mosaïque, que dans ces types monétaires semés avec profusion ou dans ces vastes champs de sépultures, où dorment avec leurs bijoux, leurs armes et leurs poteries funéraires les générations éteintes. En présence de ces

objets à la fois si nombreux et si variés on ne peut s'empêcher de reconnaitre pour la Gaule, malgré son douloureux asservissement, une époque de grandeur dont on constate l'existence, nous le répétons non seulement dans les restes d'une architecture luxueuse ; mais encore dans toutes ces trouvailles artistiques si gracieuses d'exécution.

Aujourd'hui donc que notre tache est sur le point d'être accomplie, il ne nous reste plus, avant de terminer cette étude toute incomplète qu'elle .est, qu'à tracer ici un aperçu géographique de nos contrées à l'époque romaine ; c'est-à-dire à faire connaître les localités indiquées par les anciens géographes romains. Mais pour mettre de l'ordre dans ce travail, et lui donner quelqu'intérêt, il nous a paru utile de donner d'abord les renseignements transmis à ce sujet par César, Strabon, Pline et Ptolémée d'Alexandrie, renseignement que nous faisons suivre de notions succintes sur les mesures de distances usitées en Gaule ; puis nous reproduisons la nomenclature de l'itinéraire d'Antonin, de la Table Théodotienne, de la carte de Peutinger. Enfin nous extrayons de la Notice des Dignités de l'Empire et de la Notice des Gaules ce qui se rapporte à notre Département. En terminant nous disons un mot des fleuves et des villes dont il est ici question.

Renseignements des Géographes Romains. — Avant César, 57 ans avant J.-C. nous n'avons aucuns renseignements sur nos contrées septentrionales, et le peu que nous en savons est du, en grande partie aux Commentaires de ce capitaine historien. Il nous apprend donc que nos pays qui dépendaient alors de la Gaule Belgique (1) étaient habités par les *Remi* qui outre l'arrondissement de Reims et les Ardennes, comprenaient le

(1) La Gaule du temps de César était divisée en trois parties principales : l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. Cette division fut changée par Auguste et souvent modifiée par les empereurs, ses successeurs. La Gaule Belgique forma, elle aussi, quatre provinces, deux Belgiques et deux Germanies. On prétend que les deux Germanies furent séparées de la Belgique anciennement et peu de temps après Auguste. On rapporte à Dioclétien (280) l'érection de la seconde Belgique. Nous avons indiqué ailleurs l'étendue du territoire de la Belgique et les différents peuples qui la composaient. Nous avons cité au nombre de ces peuples les *Remi* dont la capitale était *Durocortorum ;* les *Suessiones* habitants sur les rives de l'Aisne, *Axona*, avec *Novidunum* pour ville principale et non Noyon, encore moins le Mont Samson qui n'a jamais fait partie de son territoire ; plus au Nord et à l'Ouest les *Veromandues*, ayant pour chef-lieu probablement *Viromandum* remplacée par *Augusta Viromanduorum ;* enfin au IXe siècle par la ville de Saint-Quentin.

Laonnois et la Thierrache aujourd'hui réunis à notre Département ; les *Suessiones* occupant tout l'ancien Diocèse de Soissons, entre la rivière d'Ailette et la Marne ; les *Veromandui* ou peuples du Vermandois dont les limites sont bien connues. C'était donc entre ces trois peuples ou cités, *civitates* qu'était partagée notre circonscription territoriale et dont chacun d'eux possédait, une portion plus ou moins importante.

César nous parle aussi de plusieurs villes situées dans l'étendue de ce territoire, comme de *Durocortorum*, Reims, *Bibrax*, *Noviodunum* et des onze autres villes ou oppides relevant des *Suessiones*. Et en effet pendant que ce conquérant était campé sur la falaise crayeuse de Mauchamps, en face de Berry-au-Bac, il envoye à 8,000 de là au secours de *Bibrax*, assiégée par l'armée gauloise, un détachement de troupes légères. Mais, après sa victoire sur les bords de l'Aisne, César poursuivit sa marche jusqu'à *Noviodunum*, Soissons, dont il s'empara ainsi que de *Bratuspantium*, (Breteuil), au pays des Bellovaques ; en sorte que la Gaule Belgique, plusieurs fois vaincue à la suite de soulèvements infructueux finit par courber la tête et se soumettre aux lois de l'Empire.

Munis de ces notions préliminaires, dirons nous avec M. de Caumont qui a été notre guide dans ce travail, sur la position des peuples et des principales villes que nous habitons, il nous sera plus facile d'étudier les auteurs anciens qui traitent de la Géographie de la Gaule Belgique. Il est bon d'observer toutefois que ces auteurs n'ayant pas connu les localités dont ils parlent ont dû être non seulement inexacts ; mais souvent fautifs dans les généralités qu'ils donnent. Leurs écrits quoique renfermés dans des espèces de catalogues pleins d'aridité sont cependant précieux, puisque sans eux nous ne saurions presque rien sur nos contrées à cette époque lointaine.

Strabon qui vivait du temps d'Auguste ne nous a transmis que des renseignemens vagues et peu nombreux sur le commerce et les voies fluviales de la Gaule en général, renseignements qui sont sans intérêt pour nous. On peut supposer toutefois, d'après des indications naturelles et légitimes que nos fleuves, l'Aisne, la Marne, l'Oise, la Somme et l'Escaut offraient déjà à cette époque de grands moyens de transports et secondaient puissamment ceux qu'on expédiaient par terre. Etablies par des moyens que nous ignorons aujourd'hui ces artéres de la navigation pouvaient correspondre avec la Moselle pour le Rhin, avec la Seine

pour le Rhône et le *portus Jecius* pour l'Océan et la grande Bretagne. Châlons, Reims, Trèves et sans doute Soissnos, Saint-Quentin étaient déjà des centres d'affaires et de négoce, puisque ces villes avaient à leurs dispositions des voies navigables et des routes fréquentées. Le Soissonnais et le Vermandois étaient d'ailleurs trop productifs en blé, en viandes fraiches, en salaisons de porcs et de lard pour ne pas donner lieu à des exportations considérables.

Ptolémée d'Alexandrie, quoique vivant à la belle époque sous les Antonins, vers 250, ne nous a guère laissé qu'une sèche nomenclature géographique, une espèce de tableau indicatif de la position des peuples et de leurs villes capitales. Encore son ouvrage contient-il beaucoup d'erreurs comme on le verra par le fragment qui concerne notre pays et que nous transcrivons ici.

D'après ce géographe la Gaule Belgique comprenait encore 22 peuples (2), parmi lesquels il compte les *Bellvaci*, Bellovaques, dont la capitale était *Cesaromanus*, Beauvais, les *Ambiaeri* et *Samarobriga*, Amiens ; les *Morini, peuple du* Boulonnais et de Saint-Omer avec *Tervana*, Terouenne, et *Gessoriacum Navale,* Boulogne, pour villes principales ; *Rhomandii*, peuple du Vermandois, avec *Augusta*, *Veromanduorum*, Saint-Quentin ; *Vessones,* les Soissonnais, *Augusta Suessionum*, Soissons ; enfin *Remi* les Remois et *Duroccottorum* Reims, et *Nervii*, les Nerviens ou le Hainaut, avec *Baganum* Bavai, leur chef-lieu.

(1) *Batavi, Atrebatii, Bellvaci, Ambiani, Morini, Tungri, Menapii, Subanecti, Vel Ubanecti, Mervii, Rhomandii, Vessones, Remi, Triviri, Mediomatrices, Leuci, Nemeti, Vangiones, Tribocci, Raurici, Longones, Elvetii, Sequani.* Les noms des cités de ces peuples sont : *Gessoriacum Navale, Lugodinum, Origiacum, Cesaromagus, Samarobriga, Tervanna, Atuacutum, Castellum, Baganum, Rotomagus, Augusta Rhomanduorum, Augusta Vesonum, Durocottorum, Augusta Tribirorum, Divodurum, Tullum, Nasium, Batavodurum, Vetera, Agrippiniensis. Legio XXX Ulpia, Bonna, Legio Trajana, Macontiacum. Noemagus Rhuphiana, Borbetomagus, Argentoratum, Legio VIII, Sebaste, Breucomagus, Elcebus, Augusta Rauricorum, Argentuaria, Andomatunum, Ganodurum, Forum Tiberii, Didattium, Visontium, Equestris, Avanticum.* Sept de ces villes, à commencer par *Batavodurum*, compris *Mocontiacum*, appartenaient à la Germanie inférieure, et le reste de ces villes, 16, depuis *Noémagus* jusqu'à la fin, dépendaient de la Germanie supérieure, quoique comprises parmi les peuples de la Belgique. Un seul promontoire ou cap est nommé *Icium*. Boulogne et trois fleuves, *Rhenus*, le Rhin, *Mora*, la Meuse ou la Moselle. *Isar* pour *Isara*, l'Oise appelée aussi *Œsia*. Annius de Viterbe appelle aussi les *Veromandui, Romandissi,* presque comme le fait notre géographe.

On voit que, dans cette citation que nous venons de faire, il s'est glissé beaucoup de fautes orthographiques, ainsi *Durocottorum* est ici pour *durocortorum*, *Vessones* pour *Suessiones*, *Rhomandui* pour *Veromandu*, *Bellvaci* pour *Bellovaci*.

Nous avons lu quelque part que Ptolémée, avait ajouté lè nom de *Verbinum* à sa nomenclature, mais c'est une erreur, cette villle n'était pas assez considérable pour être la capitale d'un peuple, et n'avait parconséquent aucune chance d'être mentionnée.

L'énumération de Pline liv. IV ch. 17, par sa sobriété dépasse le peu que nous apprend le catalogue de Ptolémée tout en laissant subsister certains doutes sur le nom et la position des peuples qu'il nomme. Après nous avoir dit que toute la Gaule chevelue est divisée en trois plages (parties) la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine qui sont toutes limitées par des fleuves, et avancé que la Belgique est confinée entre l'Escaut, *Scaldis*, et la Seine, *Sequana*, il fait une description sommaire de ces trois parties de la Gaule qu'il nomme la Belgique, la Celtique ou Lyonnaise, l'Aquitaine ou Guyenne appelée anciennement *Aremorica*. Les Gaules, ajoute Pline, d'après Agrippa s'étendaient des Pyrénées au Rhin et des montagnes du Jura à l'Océan, en sorte que sans comprendre le Dauphiné, le Languedoc et la Provence, nommée la Narbonnaise qui en était déjà séparée, elle mesurait 420 milles en longueur sur 313 milles de largeur.

Puis quant cet auteur vient à parler de la Gaule-Belgique, on n'y trouve que confusion dans le placement topographique des peuples dont il est question. Nous avons préféré donner la traduction de ce morceau plutôt que d'essayer d'y établir un ordre quelconque. La voici d'après Antoine du Pinet, seigneur de Noroy.

« Et premièrement il y a la Toxandrie, *Brabant*, qui est ès
» lisières de la rivière de Scheld ou l'Eschault, qui est un païs
» nommé en diverses sortes. Il y a par après Gueldres, *Me-*
» *napii*, Térouenne, *Morini*, la Comté d'Oye, *Oromansaci* qui
» est près de Bologne sur la mer, *Gessoriacum*, et les côtes qui
» regardent l'Angleterre, *Britannia*. Il y a aussi Amyens, *Am-*
» *biani*, Beauvais *Bellovaci* et le pays de Rhételois, *Hassi*. Et
» assez avant en pays y a Doüay, *Castrologi*, Arras, *Atrebates*,
» et la cité franche de Tournay, *Nervii*, le Vermandois, *Vero-*
» *mandui*, les Sueconiens et la cité franche de Soissons, *Sues-*
» *siones*. Davantage il y a le Vlbanectes *Ulbanecti*, qui ne sont

» sujets à personne, les Tongres, Tinuciens, Frisons, *Frisia-*
» *bones*, Bétasiens et les Leuciens, qui ne sont sujets à
» personne. Y a aussi la cité de Triers, *Treveri*, jadis franche
» et libre. Et quant aux villes alliées des Romains, y a Lan-
» gres, *Lingones*, Reims, *Remi* et Mets, *Mésiomatrici*. Par
» après on vient au Conté de Bourgogne *Sequani*, au pays de
» Souysses, *Helvetii*, et finalement à la ville de Basle, *Baurici*.
» Quant aux autres villes qui sont le long du Rhin, en la Gaule
» y a Spire, *Nemetes*, Strazbourg, *Tribochi*, et Vormes, *Van-*
» *giones*, La Marche du Duc de Cleves, *Ubii*, Westfall, Colongne,
» *Colonia Agrippina*, Cleves, *Gugerni*, Hollande *Batavi* et
» les îles que nous avons dit estre entre les deux branches du
» Rhin. »

Heureusement que pour nous dédommager de cette pénurie nous avons d'autres documents connus sous le nom d'Itinéraire d'Antonin, de Table Théodosienne, de notices des provinces de la Gaule et des dignités de l'Empire, et surtout la carte du célèbre Peutinger que M. Ernest Desjardins vient de réimprimer de nos jours.

Mesure des distances Gauloises. — Mais pour bien comprendre le prix de ces pièces importantes pour notre histoire, il nous faut, avant tout, avoir une idée exacte de la valeur des mesures itinériques usitées en Gaule sous la domination romaine, le *mille* et la *lieue*. Le mille Romain se composait de 1,000 pas, soit environ 1,500 mètres. (1) et la lieue de 1,500 pas soit 2,278 mètres (2) ces deux mesures paraissent avoir été employées en même temps dans la Gaule. Cependant Ammien Marcellin dit qu'à partir de la Saône en se dirigeant vers le Nord, on ne comptait plus par mille, mais par lieues. Nos pierres milliaires du Soissonnais semblent confirmer ce témoignage à l'exception d'une seule qui indique les milles. Mais comme le fait observer M. de Caumont dans son Cours d'antiquités, la lieue gauloise était désignée tantôt sous le nom de lieue, tantôt sous celui de mille : souvent le mot *millia* ne marque pas des milles romains, mais des lieues gauloises lorsqu'il s'applique à la partie des Gaules où cette mesure était usitée.

(1) Le pas ayant 4 pieds 6 pouces 5 lignes ne donne que 1,500 mètres au mille romain ; selon M. d'Arbois de Jubainville 1481 mètres selon d'autres 1660, c'est entre ces deux calculs que se trouve la vérité.

(2) M. Piette ne donne que 2,210 mètres.

Itinéraire d'Antonin. — L'itinéraire dont il est ici question est un véritable livre de poste, indiquant le nom des villes et des stations, *mansiones*; et de plus la distance entre chacune de ces localités intermédiaires, soit par mille ou par lieues comprises entre une station et une autre station et non pas seulement entre deux Capitales.

Il est encore à remarquer que dans beaucoup d'Itinéraires l'addition des chiffres des stations ne donne pas exactement la somme des distances indiquées de ville à ville. Selon M. Le Prevôt, l'énoncé sommaire de la distance totale est correcte, l'erreur se trouve dans les lieues marquées de ville à ville. Il faut observer aussi que les Romains comptaient toujours comme complètes les lieues commencées et que malgré la rectitude habituelle de leurs alignements, il est nécessaire de porter toujours quelques centaines de mètres pour les déviations. Il est bon de noter encore que toutes les routes de l'Itinéraire n'étant pas toutes tracées dans une direction unique on les a fait dévier parfois pour indiquer les distances comprises entre des points intermédiaires.

Sous le bénéfice de ces observations donnons les tab'eaux indicatifs de l'Itinéraire qui se rapporte à notre contrée.

Reims, métropole de la 2e Belgique, était, come nous l'avons vu, un point central d'où rayonnait un grand nombre de chaussées parmi lesquelles cinq des plus importantes traversaient le département de l'Aisne dans différents sens. La première se dirigeait au nord vers Bavai, ville principale du pays des Nerviens. Elle est ainsi décrite dans l'Itinéraire pour lequel Bavai est le point de départ. (3)

1er Tableau de Bavai à Reims.

Iter Bayaco *Nerviorum Ducrocortorum usque* l. III.

Duronum.	*Œtrœungt.*	m. p. XII.
Verbinum.	*Vervins.*	m. p. X.
Catusiacum	*Chaourse.*	m. p. VI.
Minaticum	*Nizy.*	m. p. VII.
Muennam.	*Neufchâtel.*	m. p. XVIII.
Durocortorum . . .	*Reims.*	m. p. X.

La Table Théodosienne dont nous parlerons plus loin désigne cet itinéraire de la manière suivante :

Bayaco nervio . . .	**Bavai.**	l.
Duronum.	*Œtrœungt.*	l. XI.

Vironum. . . .	*Vervins.*	l. x.
Ninittaci	*Nizy.*	l. xiii.
Auxenna. . . .	*Neufchâtel.*	l. ix.
Durocortoro. . . .	*Reims.*	l. x.

En comparant ces deux documents entre eux, dit M. Piette, T. vi p. 169 on remarque que les distances, bien qu'elles semblent dans le premier indiquées en milles romains, n'en sont pas moins comptées en lieues gauloises comme dans le second. On voit également que la somme des distances partielles qui est de 63 dans l'Itinéraire n'est que de 53 dans la table. Cette différence de dix lieues est évidemment le résultat d'une erreur qui a fait porter dans l'Itinéraire le chiffre de xviii au lieu de viii seulement vis-à-vis de *Muenna*. Tous les géographes sont unanimes pour le reconnaître, et l'Itinéraire lui-même l'accuse et dépose en faveur de la table, dans le titre même de la route où il n'indique qu'une distance de 53 lieues entre Reims et Bavai. *Iter a Bayaco Nerriorum, Durocortorum Remorum usque.* M. p. liii. La distance de Bavai à Reims étant de 117,000 mètres ne peut produire que 53 lieues gauloises, la lieue équivalant à 2,219 mètres. Si on suppose la lieue à 2,278 mètres ce serait 54 lieues un tiers. La différence est à peine sensible sur un si long parcours.

Duronum que les uns ont traduit par la Capelle, les autres, comme la commission de la carte des Gaules par Varpont était à 10 lieues de *Vironum, Verbinum* ou 22 kilomètres. La distance de *Vironum* à Ninittace de 13 lieues ou 29 kilomètres. Une distance de 9 lieues ou 20 kilomètres séparait *Ninittaci* d'*Auxenna*. D'Auxenna à Reims on comptait aussi 10 lieues ou 22 kilomètres.

2e Tableau, route de Terouenne à Reims par Arras, Cambrai, Saint-Quentin, Condren, Soissons, Fimes et Reims.

Iter a Teruenna durocortorum m. p. ciii.

Nemetacum.	*Arras.*	m. p. xxii.
Camaracum.	*Cambrai.*	m. p. xiv.
Augusta Veromanduorum	*Saint-Quentin.*	m. p. xviii.
Contraginnum	*Condren.*	m. p. xiii.
Augustam Suessionum .	*Soissons.*	m. p. xiii.
Fines.	*Fimes.*	m. p. xiii.
Durocortorum	*Reims.*	m. p. xii.

Carte Théodosienne.

Taruenna	*Terouenne.*	
Nemetaco	*Arras.*	L. XXII.
Cameraco	*Cambrai.*	L. XIV.
Augusta Veromanduorum	*Saint-Quentin.*	L. XVIII.
Augusta Suessionum . .	*Soissons.*	L. XXV.
Durocortoro.	*Reims.*	L. XXV.

Il y aurait à faire ici la même remarque qu'au tableau précédent. Le mille romain se confondant avec la lieue gauloise, et le calcul partiel produisant un peu plus que l'énoncé général qui est de 103 mille pas, tandis que dans les additions partielles nous trouvons d'un côté 125 mille pas et de l'autre 104 lieues. Il faut donc faire ici la part des observations précédentes et ne pas compter sur une exactitude approximative. La distance de Saint-Quentin à Soissons est aussi de 25 milles parce qu'on a omis la station de Condren *Contaginum* mentionnée dans l'Itinéraire.

3e Tableau. — Itinéraire d'Amiens à Soissons par Beauvais et Senlis.

A Samarobriva Suessiones usque.		m. p. LXXXIX.
Curmiliacam. .	*Cormeille vers la Neuville.*	m. p. XII.
Cesaromagum .	*Beauvais.*	m. p. XIII.
Litanobrigan (1).	*Verneuil* ou *Creil.*	m. p. XVIII.
Augusto magum.	*Senlis* (2).	m. p. XV. Itin. m. p. IV.
Suessionas . .	*Soissons.*	m. p. XXII.

Carte Théodosienne, allant de Reims à Amiens par Soissons et Pontoise.

Durocartoro . .	*Reims.*	L.
Augusta Suessionum.	*Soissons.*	L. XXII.
Lura	*Pontoise.*	L. XVI.
Rodium . . .	*Roiglise.*	L. IX.

(1) Litanobriga a été aussi traduit par Chantilly, Boran où il y avait un pont sur la lys, à Croix-Sainte-Geneviève.

(2) L'Itinéraire ne marque que m. p. 11.

Setucis. . . .	*Saint Marc.*(3).	L. X.
Samarobriva . .	*Amiens.*	L. X.

La remarque que nous avons faite plus haut trouve encore ici son application. C'est qu'en comptant les milles indiquées entre chaque distance partielle, la somme totale est loin d'être atteinte, puisqu'en additionnant ces nombres ensemble nous n'obtenons que 80 mille pas au lieu de 89 mille que porte l'énoncé général. Il y a donc dans le décompte une erreur de 9 milles Romains.

La carte Théodosienne de son côté n'accuse que 67 lieues gauloises de Reims à Amiens. Mais il est évident que le parcours n'est pas le même, puisqu'il s'agit ici de localités différentes de celles marquées dans l'Itinéraire.

Luza qu'on croit ici mis pour Isara était donc le passage de la route sur l'Oise, Pont-l'Evêque ou Pontoise, peut être même Sempigny près du Petit Pontoise. Ce passage entre Soissons et Noyon, à 40 kilomètres ou 18 lieues gauloises de la première de ces villes semble contraire au texte qui ne porte que 16 lieues, 35 kilomètres et à 8 lieues ou 20 kilomètres de Roiglise. Cette différence dans la supputation des distances de Soissons à la rivière d'Oise et de celle-ci à Roiglise Rodium et Roudium ont fait croire à M. Peigne-Delacour que ce passage se trouvait à Bairé où il signale un pont antique du nom de Malemes. Dans tous les cas, cette divergence de tracé nous indiquent qu'il y avait deux routes distinctes entre Soissons et Amiens, l'une plus longue par *Noviomagus*, celle de l'Itinéraire qui passait à Pont-l'Evêque ou aux environs, l'autre plus courte celle de la Table et du Miliaire ne passant pas à Noyon, mais plus au dessous de cette ville. On trouve dit-on, un fragment de chaussée dans la direction de Roiglise entre Bairi et Ribécourt.

4e Tableau de Reims à Amiens.

Durocortaro. . . .	*Reims.*	L.
Suessonas	*Soissons.*	L. XXV.
Noviomago	*Noyon.*	L. XVIII.
Ambianis	*Amiens.*	L. XXIII.

(3) On pense que *Setucis* est mis pour Sequiis, Seevios. Cette localité placée à 10 lieues ou 22 kilomètres de *Samarobrina*, et à 10 lieues de *Rodium*, ne pouvait être que vers *Cayeux*, *Beaucourt*, *Saint-Marc*, entre le Quesnel-Fresnoy, Morvil et Tennes.

La table Théodosienne ne mentione pas cette route qui, à 10 kilomètres de Soissons s'embranchait à Pontarcher par Vic-sur-Aisne et les hauteurs pour descendre à cuts et atteindre Noyon et Amiens ; mais elle nous en donne une autre allant de Soissons à Amiens par Gondren, sans préjudice de celle indiquée précédemment par *Lura*.

Augusta Suessionum . . .	*Soissons.*	L.
Augusta Veromanduorum. .	*St-Quentin.*	L. XXV.
Samarobriva	*Amiens.*	L. XXXI.

On voit que d'après ce calcul la distance de Soissons à Amiens, serait de 56 lieues gauloises, mesure que nous croyons assez juste pour l'admettre.

L'Itinéraire d'Antonin est loin d'être complet comme on a pu s'en convaincre en fait de voies romaines, puisqu'il ne nous renseigne que sur les chaussées de Reims à Bavai, de Terouenne à Reims et d'Amiens à Soissons. Heureusement que la Table Théodosienne nous offre un complement précieux qui est à la fois un contrôle utile, et bien que le calcul des distances présente des divergences dans les nombres aussi bien que les termes, elle ne laisse pas d'être un guide et une lumière pour interpréter ces rares et insuffisantes notions des âges passés.

Il résulte donc des Itinéraires et milliaires combinés que cinq routes partaient d'*Augusta Suessionum*. La première sur *Augusta Viromanduorum* Saint-Quentin ; la seconde sur *Durocortorum*, Reims, par *Fines*, Fismes ; la troisième sur *Samarobrina* par *Lura;* la quatrième sur *Noviomagus*, et la cinquième sur *Augustomagus*, Senlis, sans parler des routes secondaires, mais très importantes omises comme nous l'avons dit dans ces itinéraires impériaux.

Notice des dignités de l'Empire.

Si l'Itinéraire est une sorte de livre de poste l'Empire Romain, une nomenclature des grandes routes qui s'étendaient jusqu'aux provinces les plus éloignées, avec l'indication des villes, des stations, des gites, des étapes situés sur ces routes, marquant de plus les distances d'un endroit à un autre, la Notice des Dignités de l'Empire, en est comme l'almanach qui nous donne à son tour le dénombrement des corps de troupes tenues en garnison dans la Gaule, des fabriques, des arsenaux et des autels de monnaies. Ce simple exposé nous montre assez

les avantages précieux qu'elle peut offrir à ceux qui veulent être renseignés sur la nature du gouvernement Romain, ses forces, ses ressources.

En parcourant cette notice, on voit qu'un seul général commandait la Gaule Belgique, et que l'administration de la première et de la seconde Belgique était confiée à des préfets consulaires. Il y avait donc un préfet à Reims et à Trèves. Elle indique aussi la résidence des chefs, des cohortes, échelonnés dans le pays pour la défense des provinces. Le général commandant la Belgique avait sous ses ordres des chefs avec leurs cohortes. Des dix flottes au service de l'Empire, la huitième s'appelait la flotte *Sambrique*, parce qu'elle avait ses parages sur la Sambre où la Somme nommée *Samara*.

La notice nous apprend encore qu'il y avait sept arsenaux où on forgeait les armes, Reims, Amiens, Soissons, étaient de ce nombre et possédaient des fabriques d'armes. Reims, outre son grand magasin d'effets militaires administré par un procureur, *procurator Gyneciorum*, avait une fabrique d'épées larges et longues à deux tranchants et à pointes très effilées, *Spataria*, Amiens fabriquait également des épées et des boucliers, *Spataria et Scutaria*. Mais Soissons joignait à ces diverses manufactures, celle bien plus importante de la confection des balistes et des machines à lancer les traits (1), des clibanares, espèces de cuirasses ou plutôt de reseaux maillés dont était couvert le fantassin comme le soldat à cheval ; c'était donc l'artillerie et le

(1) Ces machines dont on se servait dans les sièges pour lancer des pierres très pesantes, sont encore à peuprès inconnues dans leurs formes et leurs dimensions. Ni les descriptions des auteurs latins, ni les monuments de l'art ne nous mettent en état de nous former une idée nette de la manière dont ces machines étaient construites ; et les différentes tentatives qu'ont faites les antiquaires modernes pour en restaurer un modèle, d'après les termes de Vitruve, d'Ammien Marcellin, sont trop incertaines et trop conjecturales pour avoir la moindre autorité. Cependant quelques unes de ces machines appelées *majores et minores*, suivant leurs dimensions, servaient comme pièces de campagne ; elles étaient placées sur des voitures et tirées par des chevaux ou des mulets, de telles sortes qu'on les pouvaient transporter sur tous les points du champ de bataille ; de là leur nom de *Carroballistes*. Les petits ballistes étaient sans doute des sortes de grands arbalètes avec lesquels on lançait des pierres ou des javelots. Trèves avait aussi une fabrique de ballistes.

harnais du soldat. *Fabria, Suessionensis, Scutaria, baistarila et clibanaria* (5).

Cet ouvrage qui a du subir bien des modifications et des interpolations, doit être de la fin du IV[e] siècle ou du commencement du V[e]. On croit en effet que sa rédaction actuelle ne peut guères remonter qu'au règne d'Honorius, alors que sous cet Empereur dégradé, l'Empire courrait rapidement à la ruine.

Notice des Gaules.

La notice des provinces et des villes de la Gaule est également un recueil topographique datant du règne d'Honorius. C'est un monument utile à consulter pour la géographie du V[e] siècle. Elle est divisée en provinces ou métropoles, et en villes diocésaines pour la plupart. Les métropôles de chaque province sont donc devenues des archevêchés, et les villes capitales des différents peuples ont formé des évêchés suffragants. Cest ainsi que les circonscriptions religieuses ont été calquées sur celles de l'administration romaine existante alors. Car nous pourrions ajouter que le peuple romain avec ce genre pratique qui le distingue, n'avait fait que modifier les anciennes délimitations gauloises, que la plupart du temps il avait jugé à propos de conserver surtout dans la Gaule Belgique qui lui avait présenté une résistance plus vive et plus opiniâtre. On remarque même que ces remaniements administratifs, ne portaient en général que sur les grandes divisions territoriales, sur les provinces dont on augmentait ou diminuait le nombre d'après des calculs politiques qui nous échappent.

On peut donc tirer un grand parti de ce document pour retrouver les limites de ces différents peuples. C'est ainsi que nous avons pu fixer les frontières des *Suessiones*, des *Veromandues* et des *Remes*, dont la circonscription est restée la même jusqu'à la création de l'évêché de Laon, qui n'a été qu'un démembrement partiel de celui de Reims fait au V[e] siècle par

(5) *Clibanaria*, mot employé pour désigner le cavalier couvert entièrement ainsi que son cheval d'une armure défensive, qui le faisait ressembler au dos écaillé d'un crocodile. Le fantassin armé de pied en cap et revêtu d'un casque, d'une cuirasse, de cuissards et de jambières pouvait aussi porter le nom de Clibanares. C'était presque le costume de nos chevaliers du Moyen-Age. Le *Clibanus* ou *Clibanum*, consistait donc en un étroit pourpoint et des pantalons de toile matelassée entièrement couverts d'écailles de fer, pour les cavaliers, le cheval était enveloppé de son côté dans un caparaçon semblable. Cet usage était emprunté aux Perses et aux Sarmates.

Saint Remi, originaire du Laonnois et dont le père Emilius était comte. Le rang de nos évêchés est demeuré jusqu'au XVIII[e] siècle, celui qu'on voit dans la notice des Gaules.

La plupart des villes mentionnées dans cet ouvrage, le sont aussi dans l'Itinéraire et la Table Théodosienne à l'exception de Laon, qui prit dès le IV[e] siècle une importance qu'elle n'avait pas dans les siècles précédents.

Dans la notice des Gaules comme dans celle des Dignités de l'Empire, les villes sont désignées par le nom du peuple dont elle formaient les Capitales. Ainsi on disait :

Civitas Rsmerum, Reims.
Civitas Suessionem, Soissons.
Civitas Catuellanorum, Châlons.
Civitas Veromanduorum, Vermandois.
Civitas Atrebatum, Arras.
Civitas Cameracensium, Cambrai.
Civitas Turnacensium, Tournai.
Civitas Silvanectum, Senlis.
Civitas Bellovacorum, Beauvais.
Civitas Ambianensium, Amiens.
Civitas Morinum, Teroueune.
Civitas Bononiensium, Boulogne. (1)

Ces douze *Civitates* formaient dans la seconde Belgique *ou la* métropole de Reims. Sans y comprendre alors Laon qui n'était qu'un château, dit Hincmar, avant son érection en diocèse par Saint Remi. *Metropoli Remorum indecius civitates sub se habuit, anteqam beatus Remigius espicopum ordinavit in Castello Landunensi.* Noyon et Boulogne ne devinrent évêchés qu'après la première ruine d'*Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin). Lorsque Saint Médard, au VI[e] siècle, transféra le Siège épiscopal ; la seconde au XVI[e] siècle seulement lorsque Terouenne fut renversé de fond en comble, et Reims, *durocortorum* Soissons, *Augusta Suessionum* ; Beauvais, *Cararomagui ;* Amiens, *Samarobriva ;* Saint-Quentiu, *Augusta Veromanduorum*, échangèrent leurs noms imposés par l'Empire contre celui plus antique et plus national de *Civitates* ;

(1) Dans les temps anciens les Morins avaient deux cités l'une intérieure Terouenne où *Tarva*, l'autre maritime *Gessoriacum* ou *Benon* Boulogne-sur-Mer, à laquelle on donnait ausei le nom d'*Iccius portu*

encore cet usage fut-il maintes fois modifié. Dans les actes émanés de l'autorité souveraine au Moyen-Age puisqu'on lit dans différents diplômes ou édits : *Datum Remi Suessione*. Codex Théodosienne liv. VII.

Carte de Peutinyer. — Outre les Itinéraires graphiques contenant les noms des villes ou des stations avec la distance de l'une à l'autre, il y avait des itinéraires figurés, des cartes géographiques, sur lesquelles on voyait le tracé des routes, le cours des fleuves et la position des villes.

Le seul itinéraire figuré, qui soit parvenu jusqu'à nous est celui que l'on désigne vulgairement sous le nom de Carte de Peutinger, du nom de son possesseur au XVIe siècle, l'allemand Conrad Peutinger.

Cette carte de 7 mètres de longueur sur 33 centimètres de haut est peinte sur 12 feuilles de parchemin. Elle offre au premier aspect quelque chose d'étrange dans son arrangement très simple cependant. Cette disposition a été calculée avec soin afin de représenter d'une manière commode les grandes routes de l'empire avec les villes placées seulement sur ces routes ; ce qui explique pourquoi tant de cités importantes n'y sont pas même mentionnées.

C'est selon quelques auteurs un monument du IVe siècle, dressé sous le règne de Théodose d'où lui serait venu le nom de *Table Théodosienne*, sous lequel on l'a souvent désignée. Mais d'autres l'estiment du IIIe siècle, vers l'an 230, au temps d'Alexandre Sévère. Toutefois la copie que nous en possédons ne remonte qu'au XIIIe siècle 1269. (1) Elle fut reproduite sur une échelle réduite de plus de moitié par Moretus en 1598. On la trouve dans un grand nombre d'Atlas et notamment dans l'histoire des grands chemins de l'Empire par Bergier. Scheyb publia en 1753 une copie exacte de la carte de Peutinger dont l'original appartient aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne. M. Desjardins vient de la réimprimer, en fac simile sur grand forma in-folio, avec une teinte bistrée. C'est une reproduction très exacte selon nous, non-seulement de Scheyb, mais de l'original lui-même avec toutes ses imperfections et ses détériorations, accompagnée toutefois de notes nombreuses et savantes.

(1) On croit que cette carte fut exécutée par un moine de Colmar sans doute sur d'anciens documents. Ce ne fut qu'en 1507 qu'elle tomba entre les mains de Conrad Meïssel qui la légua par testament, à son parent Conrad Peutinger dont elle a conservé le nom.

On a vu que pour être plus clair dans nos indications géographiques et éviter des complications inutiles nous avions reproduit, à défaut de carte, à la suite de l'Itinéraire d'Antonin, le tableau de la carte de Peutinger. C'était le seul moyen pour nous de transformer en itinéraire écrit cette partie de l'itinéraire figuré. Nous pouvons même dire qu'il est plus complet puisque la carte n'indique que les villes principales comme Bavai, Reims, Soissons, Saint-Quentin, Amiens... tandis que nous avons donné u'après la Table les stations intermédiaires.

On a pu constater que la première route dans notre département, allant de Reims à Bavai, par Neufchâtel, Nizy-le-Comte, Vervins et Œtrœungt en omettant la station intermédiaire de *Catusiacum* Chaourse ; que la seconde va également de Reims à Terouenne, par Soissons, Saint-Quentin, Cambrai et Arras sans s'occuper de *Fines*, Fismes, *Contraginum*, Condren. La troisième route conduisait de Reims à Amiens, par *Secutis*, *Rodium* et *Lura*. Différant en cela de l'Itinéraire d'Antonin qui se dirige par *Augustomagus*, *Litanobriga*, *Cæsaromague* et *Curmeliaca*..

En étudiant ces documents géographiques une chose peu nous étonner ; c'est que dans ces catalogues itinériques, il n'est nullement question des autres chaussées également romaines qui de Reims se dirigeaient sur Saint-Quentin par Berry-au-Bac et Corbeny ; de Troyes sur Soissons par Château-Thierry ; enfin de Soissons sur Paris et Laon. Sans doute on est tenté de se demander la raison de ce silence et pourquoi ces voies auxquelles on reconnaît une origine commune et souvent contemporaine ne figurent pas dans les vieux itinéraires dont nous parlons. Faut-il en chercher le motif dans leur confection tardive alors que déjà les grands chemins de l'Empire étaient déjà classés définitivement comme les seules artères à suivre pour l'armée et ses transports ? Ou bien faut-il leur reconnaître un caractère d'infériorité et d'imperfection qui ne les faisait regarder que comme des routes secondaires ? Nous l'ignorons. Mais il ne nous repugnerait pas d'admettre qu'il devait y avoir chez les Romains comme chez nous divers classements dans les routes impériales. Or il est de fait que, dans nos anciens guides de poste, on ne trouverait pas non plus l'indication des voies secondaires, qu'elles soient départementales ou vicinales si bonnes et si abbréviatives qu'eussent été ces voies. On ne signale donç dans ces sortes d'indicateurs que les grandes routes, reconnues

publiques, que les voitures lourdement chargées, les convois, abîmes et dont l'entretien était à la charge du trésor. Le reste était laissé probablement à la disposition des circonstances et au libre arbitre des gouverneurs de province, et des administrateurs politiques ou militaires. Bien qu'il ne soit guère possible de connaître nos contrées à l'aide de renseignements si laconiques et si arides, cependant en les comparant entre eux on finit par en tirer quelques faibles lueurs géographiques qui ne laissent pas d'avoir leur prix au milieu de ces ténèbres épaisses qui couvrent ces époques lointaines. Eh puis il faut aussi compter sur le temps qui amène les découvertes inespérées, car s'il dévore les monuments sur sa route, *tempus edux rerum* ; il sait aussi dans sa marche infatigable nous révéler des noms oubliés, nous restituer des villes perdues. Espérons donc qu'avec de la patience et des efforts persévérants on arrivera un jour à combler des lacunes fâcheuses et reconstituer notre histoire locale au moins dans ses parties essentielles.

Toutefois grâce à ces simples énoncés combinés de l'Itinéraire, de la Table Théodosienne et des deux notices, nous connaissons *Durocortorum* (1) Reims capitale des *Remi* et métropole de la deuxième Belgique ; *Augusta Suessionum* (2), *Augusta Veromanduorum*, villes municipes du peuple Soissonnais et Vermandois ; puis les stations ou étapes d'*Auxenna* ou *Muenna* (3) Neufchâtel, *Ninittaci* (4) ou *Minaticum* Nizy-le-Comte, *Catusiacum* Chaourse, *Vironum* ou *Verbinum* Vervins, *Contraginum* Condren.

Il nous resterait à ajouter à la dénomination de ces villes celles des fleuves qui arrosent le pays, comme la Marne, *Matrona*, l'Aisne, *axona*, l'Oise *Isara*, la Somme, Somara ou *Sumina*, et l'Escaut *fialdis* ; mais pour tirer parti de cette géographie sommaire, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur ces divers points ; c'est ce que nous allons faire le plus brièvement possible, en commençant par les cités et les étapes indiquées et en finissant par les fleuves ; mais en ne parlant que des lieux appartenant à notre département, comme Soissons, Condren, Saint-Quentin, Vervins, Chaourse, Nizy-le-Comte, Neufchatel, et Laon.

Soissons. — Soissons est bien la cité qualifiée sous les Gau-

(1) Durocorter là était le *propositus thesaurorum Remorum lætorum gentilium*.

(2) On trouve *Augusta Suessorum* pour *Suessionum*.

(3) *Muenna* paraît une faute de copiste, c'est *Auxenna* ou *Axuenna* d'*Axona* Aisne qui serait la vraie dénomination.

(4) On a écrit aussi *Ninitiaci*, *Ninittæi*, *Ninticaci*, *Niniteait*, *Nintteaci*, *Ninsteaci*, *Ninitiacum* et *Miniatiacum*. C'est d'après une inscription le *pagus Venectum* ou *pagus Venectius* dont les mémoires militaires ou les Itinéraires ne parlent pas. Le peu de population qu'on serait tenté de lui attribuer, peut être gratuitement n'empêcherait pas d'en faire un *pagus* romain dont *Ninitaci*, *Minaticum* ou *Venectum* aurait pu être la capitale.

lois de *Noviodunum* et la capitale du peuple Soissonnais, puisque César, après la délivrance de *Bibrax*, villa des Rèmes, et la défaite des peuples confédérés sur les bords de l'Aisne poursuit les fuyards, à travers leur pays qui était voisin des Rèmes, à la tête de son armée, et qu'après une longue étape pour se rendre directement et à marches forcées dans le Beauvaisis, il attaque *Noviodunum* qui se trouve sur son chemin. Or cette oppide rencontrée sur sa route, dans les circonstances indiquées, ne pouvait être que Soissons, et non Noyon, *Noviomagus*. Et d'ailleurs cette foule en fuite aurait-elle pu se rendre à Noyon la première nuit de sa défaite ? d'un côté Noyon n'a jamais fait partie du Soissonnais. Située au-delà de l'Oise, dans les limites du Vermandois, cette localité a toujours été au commencement une de ses dépendances. Noyon aurait-elle pu être la capitale d'un peuple qui peut mettre 50,000 hommes sous les armes tandis que les Veromandues n'en promettent que 10,000, à la Confédération ? Et ce qui prouve bien que *Noviodunum* ou Soissons était la vraie capitale, c'est que Galba et ses fils, après la déroute de l'armée volent à sa défense avec les débris de leurs troupes ; puis quand la place assiégée vigoureusement est sur le point de tomber au pouvoir du vainqueur, c'est là que les Rèmes, frères ou alliés de ce peuple malheureux, intercèdent pour les *Noviodunenses*. C'est là qu'on convient de la reddition de tout le pays, de la livraison des armes et des munitions. Toutes choses qui ne peuvent s'appliquer à Noyon, mais parfaitement à Soissons placée au milieu de ce grand pays et qui a toujours été le chef-lieu du diocèse (1).

Sous le César Auguste, *Noviodunum* échangea son vieux nom Gaulois, comme tant d'autres cités, contre celui d'*Augusta Suessionum*. On prétend même que comme Trèves et Besançon, elle fut nommée par Ptolémée, *Augusta Suessorum*, et non comme on a mis par corruption *Ouessorum* ; elle est au reste dans l'Itinéraire tantôt sous le nom de *Suessones* et dans la table Théodosienne tantôt sous le nom de *Suessones* et tantôt sous celui d'*Augusta Suessionum*, entre *Durocortoro* et *Noviomago* à 25 milles de l'un et à 18 milles de l'autre.

(1) C'est en vain que des écrivains plus légers qu'instruits ont voulu en effet identifier *Noviodunum*, Soissons avec *Noviomagus*, Noyon en Vermandois et non en Soissonnais ; puisqu'après la ruine d'*Augusta Veromanduorum* elle est devenue à la place de Saint-Quentin le siège du Diocèse. Aucun auteur ancien au reste ne lui a jamais donné le nom de *Noviodunum* mais bien celui de *Noviomagus Noviomum*. C'est ainsi que cette ville placée entre la station de Soissons et d'Amiens est désignée dans l'Itinéraire d'Antonin qui part de Milan, à travers les Alpes, pour celles de *Durocortorum*, Reims, à *Gessoriacum*, Boulogne. La Notice de l'Empire dit, de son côté, que le préfet de Lètes Belges résidait à Noyon. *Prœfectus lœtorum Batavorum Contragimensium. Noviomago Belgicœ Secundœ.* Dans les anciennes chroniques des villes de la Gaule en parlant de la Cité de Vermandois, on ajoute que c'est aujourd'hui Noyon. siège de l'évêché transféré par Saint Médard. C'est pour cela qu'en parlant de Saint Eloi constitué au VII[e] siècle gardien des villes municipes du Vermandois on dit qu'elle est la métropole, *Caput gentis et episcopatas sedes* comprenant dans sa juridiction Tournai, Noyon, la Flandre, Gand et Courtrai.

Comme de Noviodunum on avait fait *Augusta Suessionum*, on fit plus tard de cette dernière dénomination *Civitas Suessorum*, *Suessionas*, *Suessonas*, *urbs Suessionica*, *Sexonas*, *Sessonas*, *Sessionas*, *Suessiones*, *Sexionas*, *Soissionas*, *Sexsionas*, *Soessiones*, *Suessionis*, *Suessionis*, *Soissione* et *Soesionis*. (1)

On s'est demandé depuis longtemps d'où les Soissonnais qui, possesseurs d'un territoire étendu et fertile, avec douze villes importantes, tiraient leur origine. Les opinions sont très partagées à ce sujet.

Nous ne les rapporterons pas ici ; mais nous sommes convaincus que cette étymologie ne vient pas plus de *Sessius*, de *Suevi exules* que de *Suessio*, *Suavis Sessio*. Il nous a toujours paru que le mot de Soissons ou *Suessones* dérivait d'*Axona*, l'Aisne ; en sorte que les *Axones* sont les habitants du fleuve de l'Axone ; ce qui explique pourquoi on a dû écrire *Sessones*, *Sexones* et même *Saxones*, soit par synthèse, par construction, et par euphonie. *Axones* étant dur on a fait *Saxones*, *Sexones*, *Sessones*, *Sessiones*, *Suessiones*, enfin Soissons. Les *Suessiones* ont donné leur nom au territoire Soissonnais appelé déjà du temps de Charles-le-Chauve, *pagus* Suessionicus, *inter Partianum et Urcisum* situé entre le Portien et l'Orxois. (2)

Outre le Soissonnais les habitants possédaient l'Orxois, le Tardenois, le Valois, en partie quelques portions de la Brie champenoise formant l'ancien diocèse de Soissons, composé d'environ 380 paroisses, avec les villes de Compiègne, de Château-Thierry, Laferté-Milon, de Neuilly-Saint-Front, de Fère, de Braine, de Vailly, de Chatillon-sur-Marne. de Dormant et de Montmirail.

Saint-Quentin. — César nous apprend que les Veromandues n'étaient pas seulement entrés dans la confédération Belge dont ils partagèrent le sort ; mais que plus tard, à la persuasion des

(1) Dans Lucain on lit *Axonas* qu'on croit mis pour *Sessonas* ; dans quelques manuscrits on lit *Saxones*, *Leusones*, *Suessones*. On a dit aussi *pagum Saxonegum* seu *Saxonicum* pour *Suessonicum*. Au chapitre 36 des gestes des Francs *Saxonis civitatem* ; *Saxonicus* a été très usité au Moyen-Age. Soissons était au carrefour des trois routes conduisant à Reims par Fimes dont elle était éloignée de 25 lieues gauloises 12 de Soissons à Fismes et 13 de Fismes à Reims soit 56 kilomètres équivalent à 25 lieues gauloises. De Soissons à Saint-Quentin on comptait 58 kilomètres, de Saint-Quentin à *Lura* XVI l. 37 kilom. de Soissons à Condren 12 l. de Condren à Saint-Quentin 12 l. soit 56 kilomètres ou 25 lieues gauloises, comme le portent la Table et l'Itinéraire qui partagent cet intervalle entre deux distances. De Soissons à Senlis 22 lieues il faudrait 26 car il y a entre Senlis et Soissons 58 kilomètres. De Soissons à Noyon 18 lieues. Une pierre milliaire trouvée à Vic-sur-Aisne portait de Soissons à Vic VII lieues. C'était donc 11 lieues gauloises pour le reste du parcours soit 40 kilomètres de Soissons à Noyon.

(2) Comme d'anciens écrivains avaient fait de Soissons une ville du pays de Saxe, région de la Germanie, *Civitatem Saxonis*, *Saxoniam* on fit aussi de la Cité germanique *Soissongue* et par contraction *Saxe*, moyen plus qu'ingénieux de restituer à une contrée étrangère un emprunt qui serait au moins bizarre s'il pouvait être vrai.

féroces Nerviens, ils s'étaient joints aux Atrébates, au-delà de l'Escaut, *Sabis*, pour y attendre l'arrivée des Romains, dans l'intention de les combattre une seconde fois. Trahis par le sort des armes, ils s'étaient soumis au joug du vainqueur. Quelques années plus tard, en récompense de leur fidélité, leur ville recevait le titre plus humiliant que flatteur d'*Augusta Veromanduorum*, titre honorifique sans doute, mais équivalent à l'effacement de la vieille autonomie Vermandoise. Car *Veromandus* ou *Veromandum* avait donné son nom au *pagus Veromanduensis*, au Vermandois, qui comprenait alors le Noyonnois.

Augusta étant donc restée sous les Césars la capitale des Véromandues. Le géographe Ptolémée lui a conservé *ainsi que* l'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne son appellation d'*Augusta Verómanduorum*, placée entre Cambrai et Condren. Plus tard elle fut mise au nombre des douze provinces de la Gaule-Belgique, dont elle obtenait le 5e rang avec le nom de *Civitas Veromanduorum*, *urbs Viromandensis*, *Viromandi*. Elle fut alors regardée comme la métropole de Tournai et de Noyon, avant l'érection de cette dernière en siège épiscopal. En cette qualité Saint-Quentin passait donc pour la mère des villes municipes et des bourgs qui dépendaient de son évêché. Cet état de choses dura jusqu'au moment où, ruinée de fond en comble par les Vandales et les Huns, le siège épiscopal fut transféré à Noyon comme étant un lieu de défense *et un château* fort à l'abri d'un coup de main et des incursions des barbares. (1)

Strabon qui ne s'est occupé que de la Celtique ne dit rien des Veromandues. Pline se contente de nous apprendre que ce peuple est compris dans ceux de la Belgique. Ptolémée les nomme par corruption *Rhomanduos* (2). Florus est la carte de Peutinger font mention des *Veromanduos*. Dans une ancienne inscription, citée par Goltzius, il est question d'une 19e cohorte de Veromandues. (3)

---

(1) Dans la carte Peusinger on lit : *Augusta Vir-Muduorum* mais c'est une faute.

[2] Ce géographe *Rhotomagus* : *sub quibus Veromandui quorum Civitas Augusta Veromanduorum ; sub iis Suessiones quorum Civitas Similiter ab oriente Sequanœ fluvii Augusta Suessorum post justa fluviam Remi et nomen Civitas Durocortorum..*

[3] Voici cette inscription telle que nous la trouvons dans les historiens de France par Dom Bouquet au mot *Viromandus*. T. I. p. 375 n° 3.

L. Besia Superiori.
Viromand. eq.. r..
Omnibus honoribus.
Apvd suos functo.
Patrono navtvrvm.
Avaricor.. et Rho.
Danicor. patrono.
Condi.....
Consistentivm.
vllectori. Galliarum.
Ob. allectvram. fideli.
Ter. admipistratam.
Tres. provinci. Galliarvm.

Le nom de Veromandues a subi bien des modifications ; ainsi on trouve à la place de *Veromandues*, *Veromanduos* et *Velomandes*, *Veremandos*. L'auteur de la vie de Sainte Batilde écrit *Vermandos* d'autres *Vermendos*. De *Viromanduis* on a fait par abréviation *Viromandos Viromaunos* comme nous le voyons dans les annales de Saint Bertin et dans le poëte Guillaume le Bréton.

L'ancien et véritable nom est donc *Veromandui*, *Veromandi* *Viromandui* et *Viromandi*, les Vermandois, dont le village de Vermand a conservé le souvenir typique sans jamais avoir été la capitale du Vermandois comme on a osé le soutenir. Car sans vouloir entrer dans une discussion qui nous mènerait trop loin, et deviendrait sans objet après les travaux d'Hémeré et de Colliette sur ce point, il suffirait de rapporter ici quelques passages de la passion de Saint-Quentin pour rendre cette vérité indiscutable.

Or nous y lisons que des soldats qui conduisaient le Bienheureux Martyr, « étant arrivés dans un certain municipe, qualifié » d'ancienne Auguste de Vermandois ils furent obligés d'y at- » tendre le Préfet. Ce qui n'arriva que par un effet de la Provi- » dence du Christ qui voulait que le martyr sanctifiat ce lieu de » son sang et de son nom. « (1) Saint-Quentin en livrant son » dernier combat et en répandant son sang pour la foi a donc » laissé son nom à l'Auguste du Vermandois. C'est là un fait incontestable et dont on retrouve partout, dans nos historiens les preuves les plus convaincantes. Les objections mesquines et sans valeur de l'annaliste passionné de Noyon n'ont servi qu'à fortifier un point d'histoire qui défiait toutes les critiques les plus injustes. Il y aurait aujourd'hui témérité et folie d'évoquer les tristes arguments sous lesquels git enseveli depuis longtemps Levasseur et ses adeptes terrassés par les réponses accablantes de ses courageux adversaires.

Condren, *Contraginum*, *Contra-Aginum*, à égale distance

Cette inscription qui a été trouvée à Lyon, au XVII[e] siècle fait connaître un illustre enfant de la cité de Vermandois qui avait été élevé à tous les honneurs parmi ses concitoyens. Il paraît en effet que Lucius Bessius, de l'ordre équestre, protecteur de la navigation de la Saône et du Rhône, receveur des impôts s'était distingué par l'intégrité avec laquelle il avait rempli cette charge délicate. Aussi les trois provinces de la Gaule réunies lui avaient-elles élevé ce monument honorifique.

Cette inscription d'un très bon style, datant probablement du II[e] ou III[e] siècle, nous rappelle, par sa manière et ses expressions, celle d'un autre enfant de Soissons Lucius Cassius, inquisiteur des Gaules qui, vers la même époque avait été jugé, aussi à Lyon, digne des mêmes honneurs en remplissant la charge de contrôleur des impôts publics.

On voit que sous l'administration romaine notre pays se faisait déjà remarquer par des fonctionnaires habiles et intègres.

[1] *Milites qui B. Quintinum ducebant cum in quoddam municipium, quod antiquo nomine Augusta Veromanduorum pervenissent, præsidem ibi [illegible] sunt eypectare ; hac Chris.i providentiam actum est, quatinus in [illegible] m locum ipsius martyris sanguine et nomine sanctificaret.*

de Soissons et de Saint-Quentin, sur la route de Térouenne était une station au passage de l'Oise, au milieu de ces belles et riantes prairies qui avoisinent Chauny et Lafère. C'est là que sur une étendue de plusieurs milles jusqu'au-delà de Noyon furent placés les lètes bataves de la seconde Belgique, d'après la Notice de l'Empire. Condren après avoir joué un certain rôle à l'époque romaine servit de tombeau à Saint Momble, disciple de Saint Fursi, qui vint y prêcher la foi aux peuples du voisinage, preuve de son importance au VII[e] siècle ; on pense généralement que cette localité qu'on a qualifié de ville, et où l'on a constaté des substructions considérables fut entièrement détruite par les Normands au IX[e] siècle. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit village.

Vervins, *Verbinum*, est placée au nord sur la chaussée romaine allant de Bavai à Reims entre *Duronum*, Œtrœngt, à 10 mille de distance *Catusiacum*, Chaourse, et non Taveau qui n'est pas sur la route indiquée, dont elle n'est éloignée que de six milles. On sait que le vieux *Verbinum* n'existe plus ; qu'il était situé plus au nord, vers Fontaine, sur un plateau couvert encore de débris de toutes sortes, au-delà du redon qui sépare aujourd'hui cet emplacement du Vervins actuel reconstruit au moyen-âge, sur une langue de terre qui s'avance au midi et qu'à l'aide de fossés profonds on avait isolé des hauteurs qui l'avoisinent au nord.

Chaoursé, le *Catusiacum* de l'Itinéraire d'Antonin, bâtie sur la Serre où la chaussée romaine franchissait ce passage. Plus heureux que Condren, Chaourse est resté un village important qui, après avoir servi de résidence aux rois de la première race fut donné au IV[e] siècle aux Moines de Saint-Denis qui y élevèrent un monastère. On y voyait donc à cette époque deux églises, dont l'une conventuelle et l'autre paroissiale. On y tenait enfin un marché très-fréquenté. L'Eglise de Chaourse, entourée de fortifications au XIV[e] siècle, est une des plus remarquables du canton.

Nizy-le-Comte. — Station romaine entre Chaourse et Neufchatel qui a porté différentes dénominations, et dont les principales sont *Minaticum*, *Ninataci*, et leurs variantes, sans compter *Venectum*, ancien nom retrouvé sur une pierre votive dédicatoire où on lit que Lucius Magius Secundus, du pays venecte *pago Venecti* a fait présent d'un *Proscenium*, élevé à ses frais en l'honneur du dieu Apollon. Il s'agirait de savoir de ces différentes versions qu'elle est la vraie ? et si *Venectum*, si lisiblement gravé, sur une inscription des bons temps du style lapidaire, ne serait pas le véritable nom de cette localité désignée sous celui de *Minaticum*, de *Ninattici*. Ou bien s'il ne serait pas à son tour une altération du nom primitif. Il y aurait là une solution à poursuivre. Nous la réclamons avec instance de nos érudits confrères en histoire et en archéologie.

Neufchatel, *Muenna*, *L'Aucenna*, de la carte de Peutinger nous parait plus rationellle et doit tirer elle-même son origine

d'*Axona*, l'Aisne ; d'où l'on a fait *Auxenna*, désignant ainsi la localité la plus rapprochée où l'on passait la rivière d'Aisne. Il serait aujourd'hui difficile de dire si cette appellation doit convenir plûtôt à Neufchatel, qu'à Brienne ou à Evergnicourt qui a pu prendre ce nom relativement moderne, lorsqu'on y a bâti la ferme du prieuré sur le haut de ce village, comme Neufchatel a pu prendre le sien lorsqu'il s'est agit de construire au Moyen-Age un château fort, au confluent de la Retourne et de l'Aisne. Cette importante construction qui mettait le nouveau village à l'abri des incursions, et défendait le passage de la rivière, a dû faire oublier le vieux nom latin d'Auxenna pour prendre celui plus moderne et plus prétentieux de Neufchâtel.

Cependant l'appellation antique de *Muenna*, semble s'être conservée dans un village du voisinage, et bien certainement *Menneville*, n'est que l'écho vivant de *Muennavilla*, comme si l'on disait *la ville la métaire, la villa*, (sous les romains) de la station de *Meunna*, qui était très probablement située sur l'emplacement du Neufchâtel actuel, ou dans les environs occupant le terrain qui de la Bonne volonté s'étendait jusqu'à Evergnicourt, sur le bord du fleuve d'une manière plus ou moins irrégulière.

Fleuves. Les rivières et les fleuves pourraient avoir leur histoire aussi bien que les villes ; car c'est souvent sur leurs rives que se sont décidées les destinées des nations. Le Xanthe et le Simoïs ne marchent-ils pas, dans l'Illiade, à l'égal d'Ilion et de Troye, de si célèbre mémoire? Et le passage du fameux Rubicon, ce ruisseau jusque-là inconnu, n'a-t-il pas pris les proportions d'un drame ? Nos fleuves de la Gaule Belgique moins chantés par les poëtes que ceux de la Grèce et de l'Italie, n'en auraient pas moins à nous raconter les graves évènements dont ils furent autrefois les témoins. Mais ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de ces faits étrangers à notre sujet. Contentons-nous seulement de mentionner ces fleuves dont l'existence est liée à celle des populations qui habitent leurs bords.

La *Marne*, *Matrona*, au dire de J. César, de Ptolemée, de Pline et d'Ammien-Marcellin séparait la Celtique de la Belgique ; non que la séparation de ces grandes portions de territoire fut complète par le cours de ce fleuve irrégulier dans sa marche, mais il était regardé avec la Seine comme formant des limites générales entre ces diverses populations ou tribus d'un même peuple, associé où plutôt fédéré ; ce qui fut la principale cause de sa ruine. Car cette fédération qui subdivisait à l'infini des peuplades énergiques, mais obéissant à des intérêts divers, ne comportait pas une association généreuse, désintéressée, et surtout persévérante comme il l'aurait fallu pour lutter contre un ennemi puissant et aguerri. La division étant toujours une cause de faiblesse, la fédération qui ne pouvait en aucun cas s'élever à la puissance unitaire à laquelle appartient toujours le succès, puisque l'union fait la force, dit un axiôme bien connu, la fédération dis-je, ne pouvait amener que la désorganisation,

la faiblesse et l'indécision dans la défense, et partant une déroute complète. L'histoire de la Gaule, sous Jules César est là pour le prouver surabondamment.

La Marne prend donc sa source au pays de Langres au village de *Balisma*, dont un lieu appelé *Marnotte* à un mille du chef-lieu de ce département. Elle arrose dans son cours Joinville, Saint-Dizier, Vitry le Français, Chalons, Epernay, Château-Thierry et Meaux, puis elle tombe dans la Seine en aval de Paris.

L'*Aisne*, *Axona*, est aussi un fleuve nommé dans César, puisque ce conquérant dit qu'il y fit passer son armée sur un pont qui existait en cet endroit, qu'il le fit garder par un poste et une redoute qu'il y fit exécuter pour assurer ses communications avec le pays des Remès dont il tirait ses vivres : *in eo flumine pons erat, ibi prœsidium ponit*. On a longtemps discuté sur l'endroit précis où César passa la rivière d'Aisne. Il est aujourd'hui hors de doute que ce fut à Berry-au-Bac où l'on a découvert en 1862, le camp que le général romain y occupa après avoir franchi l'Aisne. Ni le gué Saint Pierre de Guignicourt, ni Pontavaise qui s'appelle dans les vieux titres de rentes de Saint-Remi de Reims, *Pons Varensis*, encore moins Pontarcy, qui n'est plus dans les conditions du texte historique, ne peuvent convenir au récit des commentaires. A Berry-au-Bac seul revient donc aujourd'hui la célébrité d'avoir donné passage à l'armée de César. Au reste il y a encore dans les lieux dits de ce bourg un endroit désigné sous le nom de *vieux pont ; et il est de tradition* immémorial dans le pays qu'avant l'existence d'un bac, qui au moyen-âge a remplacé le Pont primitif, le desservice de l'antique chaussée romaine qui traversait cette localité, se faisait à l'aide d'un pont dont le souvenir s'est conservé dans les archives locales (1).

L'Oise, *Isara*, est aussi mentionnée dans l'Itinéraire qui nomme *Briva Isarce*. Pont sur l'Oise. La carte de Peutinger porte *Brivisura*, *Brivaisarce* désignant la même localité. Fortunat et les auteurs anciens lui ont donné la plupart du temps des noms altérés, comme : *esera*, *isera*, *issa*, *hissera*, *esia*. Cette rivière prend sa source en Thiérache dans la forêt de Saint-Michel, près de Maquenoise en Belgique, et dont le nom *Ma Quelle* joint à celui de la rivière signifie source de l'Oise, l'endroit où elle commence à sourdre. Elle arrose dans son cours Guise, Lafère, Chauny, Noyon, Compiègne où elle reçoit l'Aisne, Pont-Sainte-Maxence, Creil, Beaumont, Pontoise, *Briva Isarœ*, puisse elle se jette dans la Seine à Conflans.

La *Somme*, *Sumina*, *Summa*, *Somena*, *Somina*, que par contraction on a fait *Somma* et *Sumna*, est un fleuve inconnu aux auteurs anciens, excepté à Ptolemée qui lui donna le nom de *Phrudis*. Cette rivière prend sa source au village de Fon-

---

(1) Ausonne fait de l'Aisne un fleuve précipité dans son cours, *Axona prœceps*. Et Fortunat parle de ses fréquents débordements.

An tenet herbosis qua frangitur Axona ripis cujus aluntur aquis pascua, prata, seges.

somme, à quelques milles de Saint-Quentin qu'elle arrose, d'où se dirige, à travers le Santerre, vers Corbie et Amiens, l'ancienne *Samarobriva. Interea adgrediens urbemquie florido Gallis extiterat, quondam nomen Samenobria gestans, Ambianum quam nunc mutatonomine dicunt.*

L'*Escaut*, *Scaldis*, *Scaldus*, dans César est appelée *Tabuda* par Ptolemée qui le met au nombre des fleuves de la Belgique. Cette rivière prend aussi sa source en Vermandois, auprès du Mont-Saint-Martin, non loin du Catelet où elle passe, pour se rendre à Cambrai ; puis après avoir traversé le Hainaut et la Flandre, elle va se jetter dans la mer septentrionale.

Enfin Laon, qu'on a aussi confondu avec l'ancienne Bibrax, quoique négligé des vieux géographes n'en est pas moins une cité remarquable à divers titres. Il est certain que Laon, *Laudunum* et *Lugdunum* (1), paraît tirer son nom de sa position élevée. D'origine celtique d'après son étymologie, elle devint bientôt une forteresse gauloise qui fut transformée sous l'occupation romaine en place militaire appelée *Laudunum Clavatum*, Laon le Cloué ; soit que cette dènomination lui ait été donnée de son mamelon isolé, qui paraît là comme un clou ou un pieux planté au milieu d'une vaste plaine ou de la nature des défenses en bois dont elle pouvait être anciennement environnée. Laon portait encore, le simple nom de *Castrum Laudunense*, lorsque Saint Remi fit de ce château qui était soumis à l'Eglise de Reims et dont son père Emilius était gouverneur, le siège épiscopal d'un diocèse qu'il démembra de celui de Reims. C'est à cette création religieuse que Laon dut son agrandissement et sa célébrité aussi bien qu'au Préfet Macrobe qui passe pour en avoir été le fondateur, parce que de son temps sans doute, les rares établissements qui existaient sur la pointe orientale de la montagne, s'étendirent jusqu'à la place du Bourg et furent, selon toutes les probabilités, entourés de murailles romaines. Ce fut probablement à cette époque que les habitants de *Bibrax* ou du *Vieux-Laon*, établis sur les hauteurs du village de Saint-Thomas, quittèrent leur vieille cité gauloise pour venir habiter celle de Laon, avec laquelle ils confondirent leurs plus chers souvenirs, en donnant à celle-ci le nom de *Bibrax* et en conservant à celle qu'ils abandonnaient celui de *Vieux-Laon*, identifiant ainsi, leurs douleurs et leurs joies avec leurs espérances d'avenir. Hincmar de Reims, dans une de ses lettres à son neveu, évêque de Laon, semble confirmer cette tradition, en attribuant au Préfet impérial dont nous avons parlé la fondation du municipe Laonnois.

Réflexions.

En parcourant ce que nous venons de dire dans ce chapitre, sur l'état de nos contrées durant cette longue occupation, nos

(1) Suivant la glose sur l'Itinéraire de Hierusalem fait au temps du grand Constantin *Lugdunum* signifié *montem desideratum* le mont désiré ou du désir, suivant d'autres il faudrait traduire ce nom par *Collis corvorum*, *Lugum* signifiant corbeau.

lecteurs auront été frappés comme nous, non seulement de cette aridité des détails géographiques, mais de leur insuffisance et de leur pauvreté. Car c'est à peine si nous avons pu réunir d'après les documents publics nombreux, une trentaine de noms de localités et de fleuves ; et encore ces renseignements si incomplets les devons-nous à quelques rares indicateurs, à des cartes routières qui ont survécu à toutes les catastrophes, qui ont détruit successivement l'œuvre des Romains dans les Gaules. C'est donc bien en vain qu'on rechercherait aujourd'hui, ces grands et magnifiques établissements que ces maitres du monde avaient élevés sur le sol conquis. Hélas ! de cette riche et luxueuse civilisation, de ces palais somptueux, de ces élégantes villes, de ces théâtres de ces temples, de ces monumentales chaussées sillonnant nos plaines ; de ces objets d'arts si variés et si nombreux, il n'en reste plus que d'informes débris, que la pioche du travailleur ou le soc de la charue ont mis à découvert. Encore ces trouvailles si précieuses pour l'histoire locale dont elles rapprochent les anneaux disjoints, sont elles dues pour la plupart au hasard et sont exposées chaque jour à périr. Tel est au reste le sort des choses humaines, naître, vivre et mourir. Tel a été ce grand peuple qui, après avoir vaincu l'univers, fait fleurir partout les sciences et les arts, est aujourd'hui couché dans son tombeau ; sa gloire dort avec lui et sans espoir de réveil.

Il faut dire aussi que l'Empire romain, épuisé par ses victoires succombant sous le poids de ses vices et de ses luttes, intestines sans croyance comme sans morale, mourrait de sa belle mort.

Aucuns moyens humains ne pouvait donc empêcher sa chute depuis longtemps prévue par tous les esprits observateurs. Semblable à un édifice crevassé de toutes parts, et reposant sur un sol miné il allait tomber avec fracas, menaçant de couvrir de ses ruines gigantesques les vastes contrées soumises à sa puissante domination.

Une chose cependant pouvait, se semble, soutenir le colosse chancelant et même prolonger indéfinitivement sa vie et ses conquêtes, la foi chrétienne, le dogme du Dieu du calvaire. Et en effet si, au lieu de persécuter le christianisme avec une fureur inouie, au nom des Divinités vermoulues du Paganisme et et de livrer ses adeptes à la dent des lions, et aux supplices les plus cruels et les plus raffinés pendant trois siècles, l'Empire eut accepté franchement l'évangile, ses sublimes enseignements, sa morale si pure et si élevée, il eut alors possédé, selon les promesses de ses vieux oracles, toutes les chances d'être éternel, c'est-à-dire d'une durée aujourd'hui incalculable. L'identification de la Rome payenne avec la Rome chrétienne aurait pu amener pour ce peuple, d'après le plan divin, des destinées nouvelles et des horizons inconnus. Mais les Empereurs sortis pour la plupart des bas-fonds de la société, nourris dans un sensualisme grossier et idolâtre, conduits par des philosophes et des rhéteurs aussi ignorants que superbes, s'appuyant d'ail-

leurs sur des masses remplies de préjugés et esclaves des passions les plus honteuses, ne pouvaient comprendre la sublimité d'une doctrine qui appelait tous les peuples à la régénération des âmes, comme à la pureté des corps associés dès lors par la grâce à une émancipation commune et divine. Aussi lui déclara-t-on une guerre acharnée, le sang innocent coula de toutes parts et par torrent. Et l'on peut dire sans craindre d'être démenti ni taxé d'exagération, qu'il n'est pas un coin du globe qui n'ait eu ses martyrs. C'est-à-dire de ces témoins convaincus et dévoués qui n'hésitaient pas à mourir pour la défense de leur foi, ou affrontaient tous les périls pour venir annoncer la bonne nouvelle à leurs semblables. Admirable époque de rénovation morale et religieuse, où l'esprit de sacrifice, d'abnégation et d'amour céleste coulant à plein bord sur le vieux monde, devait sauver aussi l'Empire, s'il eut voulu être sauvé.

La Gaule Belgique quoique moins exposée que les autres parties de l'Empire paya néanmoins son tribut à ces indignes persécutions. Les supplices des Timothée et des Apollinaire de Reims, des Macre de Fismes, des Rufin et des Valere de Bazoches, des Crépin et des Crépinien de Soissons, des Lucien de Beauvais, des Quentin et des Benoîte d'Origny, sans compter une foule d'autres de leurs compagnons dont les noms sont ignorés, sont là pour attester que nos contrées septentrionales furent aussi fécondées par le sang généreux des Martyrs.

Or, ce sang innocent versé à flot dans toutes les parties de l'Empire, et sous son instigation et sa direction immédiate criait vengeance. Cette voix, comme celle du juste Abel, fut entendue du ciel et à un jour donné il déchaîna les peuples du Nord, contre le gouvernement romain. Dieu, alors pour venger ses saints, dit un père de l'Eglise, appela les Barbares et les Barbares répondirent à son appel. Pendant longtemps les envahisseurs se tinrent sur les bords du Rhin l'arme au bras, attendant le signe d'en haut, et quand il fut donné on vit alors les hordes germaniques se multiplier comme à l'envie, s'avancer d'années en années comme un torrent dévasteur dans nos riches provinces semblables à ces fleuves, démésurement grossis par des pluies continuelles et des affluents nombreux, qui s'étendent au loin dans les campagnes et ne se retirent qu'après avoir ravagé les récoltes, et laissé à leur suite un immonde limon. Ainsi les populations d'outre Rhin augmentées de tribus nomades qu'elles rencontraient sur leur route, venaient elles chaque année tenter de nouvelles invasions sur notre territoire, qu'elles ruinaient de fond encomble, brûlant pillant et massacrant les habitants sans défense.

Travaillée par des craintes incessantes et douloureuses, mécontente aussi d'un gouvernement qui ne pouvait les soustraire au joug des Barbares, la Gaule Belgique finit par en prendre son parti; elle accepta un nouveau vainqueur, qu'elle espérait vaincre à son tour par la douceur de sa civilisation nouvelle, et les germes de foi qu'elle déposerait dans son cœur. Elle ne se trompait pas, et la conversion du Sicambre Clovis est là pour attester que Saint-

Remi fit la France grande, en la faisant chrétienne et en la baptisant du noble nom de fille ainée de l'Eglise. On a pu dire de lui et de ses collègues dans l'épiscopat qu'ils avaient créé, le royaume de France à la façon des abeilles, dont chacune d'elles travaille sans relâche à la batisse de leurs ruches, et à la confection de leur miel. FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME PARTIE : HISTOIRE LOCALE

DE L'OCCUPATION ROMAINE DANS NOS CONTRÉES

Par M. l'Abbé Pocquet.

